UNIVERSITE DE PARIS I - PANTHEON - SORBONNE
INSTITUT D'ETUDE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Développement soutenable et réduction du temps de travail

Analyse critique appliquée au cas de la France

tome 1

Thèse de Doctorat en Sciences Economiques

présentée et soutenue publiquement par

Jean-Marie HARRIBEY

30 septembre 1996

Jury:

M. Serge LATOUCHE, Professeur à l'Université Paris-Sud, Directeur de la recherche

Mme Catherine AUBERTIN, Directrice de recherche à l'ORSTOM

M. Simon CHARBONNEAU, Maître de Conférences à l'Université Bordeaux I

M. Bernard MARIS, Professeur à l'Université Toulouse I

M. René PASSET, Professeur émérite à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne

M. Frédéric POULON, Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV

A ma grand-mère paternelle,
et à mon grand-père maternel.

Remerciements

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans l'aide intellectuelle de Monsieur Serge Latouche, Professeur à l'Université de Paris-Sud, dont les analyses pénétrantes ont stimulé constamment cette recherche. Qu'il reçoive ici l'expression de ma gratitude pour avoir accepté de la diriger en me témoignant d'un bout à l'autre une confiance dont je voudrais être digne. Qu'il sache que l'un des plus précieux de ses enseignements restera pour moi la conviction qu'aucune certitude, fût-elle la mieux établie, ne saurait remplacer la réflexion toujours renouvelée.

Je tiens à remercier également tous ceux, amis et collègues, avec qui j'entretiens une discussion ininterrompue depuis longtemps et qui, par leurs remarques, leurs critiques, leurs propres recherches, ou leurs actions, ont contribué à orienter mon travail. Ceux qui ont en outre accepté spontanément d'en relire les ébauches successives reconnaîtront le signe que je leur adresse.

Ma profonde reconnaissance va enfin à mes parents et à toute ma famille dont le soutien fut permanent. Ce travail est aussi un fil ténu d'hier à aujourd'hui pour demain.

Sommaire

Titres **Pages**

Introduction. 9
I- Quel développement? 13
A- La nature des enjeux du débat. 13
B- L'imbrication des enjeux du débat. 15
II- Quelle recherche théorique? 17
A- Formulations de départ. 17
B- Esquisse d'une problématique. 18

1° partie: La remise en cause du développement. 27
Ch. 1: La méthodologie de la critique du développement. 30
I- Le cadre épistémologique. 32
A- Théorie et réalité en économie. 32
B- Les critères de scientificité. 49
C- Les statuts différents du modèle, de la loi et de la tendance. 54
II- Les champs de la critique. 59
A- Le temps. 60
B- La technique ou la petite histoire du moulin. 65
C- La rationalité. 70
D- La valeur. 84
Ch. 2: Crise et critique du développement. 138
I- La crise du développement. 140
A- La crise du développement atteint l'homme. 140
B- La crise est écologique. 168
II- La critique du développement. 212
A- Critique de la problématique du développement. 212
B- Critique socio-culturelle du développement. 224
Ch. 3: L'émergence du concept de développement soutenable. 235
I- L'approche du développement durable par les théoriciens du développement. 236
A- Le développement humain. 237
B- Besoins essentiels et développement endogène. 238
C- L'écodéveloppement. 239
II- L'approche institutionnelle du développement durable. 242
A- L'approche du développement durable par les grandes instances internationales. 242

B- L'approche du développement durable par les grandes entreprises multinationales. 259
III- L'approche du développement durable par les Organisations Non Gouvernementales. 264
A- La Conférence des O.N.G. à Paris en décembre 1991. 264
B- Le Forum Global des O.N.G. à Rio de Janeiro en juin 1992. 267
C- Signification sociale de l'irruption de la société civile dans les débats sur l'avenir de l'humanité. 269
Conclusion de la première partie. 270

2° partie: L'alternative au sein du développement soutenable. 272
Ch. 4: La tentative d'intégration des contraintes environnementales dans l'économie. 274
I- La démarche théorique de l'économie de l'environnement. 275
A- L'intégration de l'environnement dans le modèle d'équilibre général. 279
B- Les limites de l'intégration de l'environnement dans le modèle d'équilibre général. 303
II- La subordination de l'homme et de l'environnement au productivisme. 333
A- La réponse institutionnelle. 333
B- Les prévisions de croissance ont un caractère normatif. 341
Ch. 5: La reproduction des systèmes vivants. 349
I- L'économie dans l'environnement: une autre démarche théorique. 350
A- La méthode de recherche. 351
B- L'insertion dans la biosphère et dans son évolution. 354
II- Vers une comptabilité patrimoniale? 361
A- Les bilans-matières. 361
B- L'analyse entrées-sorties élargie. 364
C- Les comptes de patrimoine naturel. 368
D- Les méthodes de construction de nouveaux agrégats de comptabilité nationale. 373
Ch. 6: L'ambiguïté du concept de développement soutenable. 379
I- Un concept multiforme. 380
A- Inventaire des controverses sur le développement durable. 381
B- Développement durable et valeur. 387
II- Développement durable et croissance économique. 390
A- La croissance économique illimitée est-elle possible? 391
B- La croissance économique est-elle souhaitable? 398
C- La croissance économique est-elle indispensable? 400
Conclusion de la deuxième partie. 411

3° partie: La réduction du temps de travail dans la problématique de la reproduction des êtres et des systèmes vivants. 414
Ch. 7: Le problème éthique et le principe de responsabilité. 418
I- Les fondements d'une nouvelle éthique collective. 420
A- L'éthique fondée sur la responsabilité. 420
B- "Quête du sens": les rapports de l'homme avec son travail et avec la nature. 435
II- Les obstacles à dépasser pour fonder une éthique. 465
A- La résurgence du scientisme. 465
B- La fétichisation des rapports avec la nature et des rapports sociaux. 467
Ch. 8: Le problème social et le principe de solidarité. 485
I- Les fondements théoriques du principe de solidarité. 488
A- Activité, travail, emploi et principe de solidarité. 489
B- Le renouveau de la notion de justice sociale pour fonder la solidarité intragénérationnelle. 503
C- Qu'est-ce qu'une société solidaire? 525
II- La mise en oeuvre du principe de solidarité. 559
A- La question de l'emploi dominée par le paradigme de la croissance. 561
B- La réduction du temps de travail dans l'optique du principe de solidarité. 578
Ch. 9: Le problème économique et le principe d'économie. 638
I- Le dévoiement du principe d'économie. 640
A- Le revenu national soutenable. 640
B- L'indicateur de développement humain. 653
II- Vers un respect du principe d'économie? 673
A- Le passage de l'économiquement rationnel à l'économiquement raisonnable. 673
B- Economiquement raisonnable et relations internationales. 686
Conclusion de la troisième partie. 700

Conclusion. 703
I- Conclusions provisoires. 706
A- Conclusions théoriques. 706
B- Conclusions politiques. 714
II- Perspectives de recherches ultérieures et convergences possibles. 719
A- Recherches complémentaires ultérieures. 720
B- Convergences possibles. 724

Annexes. 732

Bibliographie. 783

I- Ouvrages et articles de revues. 784
II- Articles de presse. 822

Table des matières. 829

"Etant donné l'intensité et la productivité du travail, le temps que la société doit consacrer à la production matérielle est d'autant plus court, et le temps disponible pour le libre épanouissement des individus d'autant plus grand que le travail est distribué plus également entre tous les membres de la société, et qu'une couche sociale a moins le pouvoir de se décharger sur une autre de cette nécessité imposée par la nature."

Karl Marx[1]

"Comment peut-on acheter le ciel, ou la chaleur de la terre? Cette pensée nous paraît étrange. Et puisque nous ne possédons pas la fraîcheur de l'air et le miroitement de l'eau, comment peux-tu nous les acheter? (...) La terre n'appartient pas à l'homme: c'est l'homme qui appartient à la terre. Ce n'est pas l'homme qui a tissé la trame de la vie: il n'en est qu'un fil, et tout ce qu'il fait à la trame, il le fait à lui-même. Croyez-vous que vous pouvez tout faire à la terre, uniquement parce qu'un homme a signé un bout de papier et vous l'a donné? Et comment ferez-vous pour racheter tous les bisons quand le dernier d'entre eux aura été tué? (...) Ce dessein est un mystère pour nous, car nous ne pouvons imaginer comment cela sera lorsque les derniers chevaux sauvages auront été domptés, et que la vue des vieilles collines sera profanée par les fils qui parlent. Où sera alors le fourré? Disparu. Où sera l'aigle? Disparu. Il faudra dire adieu au poney rapide et à la chasse. La fin de la vie et le début de la survivance."

Chef Seattle des Duwamish[2]

---

1. MARX K., *Le Capital, Livre I*, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome 1, p. 1023.

2. SEATTLE, Chef des Duwamish, *Déclaration* à l'intention de Franklin Pierce, Président des Etats-Unis d'Amérique, qui lui proposa d'acheter les terres sur lesquelles avait toujours vécu sa tribu en échange d'une réserve, Déclaration faite à Port Elliot, aujourd'hui Seattle, 1855, extraits dans *Pour la Terre*, Adaptation et images de Béatrice Tanaka, Neuilly, Vif Argent, Collection Paroles Essentielles, 1986.

INTRODUCTION

La rupture de la croissance intervenue au début de la décennie 1970 aura eu le mérite de disqualifier les analyses d'une croissance économique prétendument infinie et de faire une place à des interrogations sur les finalités et les contraintes du développement, considéré jusqu'alors comme le seul vecteur du progrès humain.

Cette rupture qui a ouvert une phase de croissance très ralentie, comparativement à la phase précédente de l'après-guerre, ne peut être analysée comme une simple crise économique traditionnelle. Bien sûr, la crise est pour une part une crise de suraccumulation et de rentabilité du capital dans la mesure où les formes de régulation et de gestion de la force de travail sont devenues progressivement moins efficaces. Mais elle est aussi le produit d'un modèle de développement qui conduit dans une voie sans issue. “Ce que le développement met désormais en cause, selon René Passet, ce ne sont plus des phénomènes ponctuels, mais les mécanismes régulateurs conditionnant la survie même de la planète.”[1] Il ne s’agit plus d’une crise *économique* mais d’une crise *sociale* dans le sens de *sociétale* parce que les rapports de production trouvent leurs limites dans des rapports de répartition devenus insoutenables: insoutenable répartition des richesses produites, insoutenable répartition du temps au travers de l’affectation des gains de productivité, insoutenable répartition des ressources naturelles entre les générations.

Le modèle de développement, tout particulièrement depuis la fin de la seconde guerre mondiale, était fondé sur l'affectation de la quasi totalité des gains de productivité à des fins d'augmentation de la production et sur la croissance de la consommation essentiellement marchande de biens et de services, en vertu d'une équation simple *plus = mieux* .

Ce développement est entré dans une impasse caractérisée par l’exclusion humaine et sociale et par la dégradation écologique dont voici les principales manifestations:

- L'impossibilité d'endiguer la montée du chômage et la précarisation d'un nombre croissant d'individus au sein même des pays développés puisque la France compte, au milieu de la décennie 1990, plus de 3 millions de demandeurs d'emploi recensés, l’Union Européenne une vingtaine de millions et les pays de l'OCDE entre 35 et 40 millions.

---

[1]. PASSET R., *Environnement et biosphère*, dans GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie Economique*, Paris, Economica, 1990, tome 2, p. 1817.

- La concentration des richesses et des revenus dans le monde. “77% de la population mondiale gagnent 15% du revenu mondial”. “Plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans un total dénuement”[1]. En 1992, la Banque Mondiale et l'ONU estimaient à 1,133 milliard le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (420 $ de revenu annuel par habitant mesuré en parité de pouvoir d'achat) dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, ce qui représentait environ 30% de leur population[2]. Le nombre des sans emploi s’élevait à 850 millions. De plus, l'écart entre les 20% les plus pauvres et les 20% les plus riches s'accroît avec les disparités de développement: 1 à 6 en Allemagne, 1 à 9 aux Etats-Unis, 1 à 26 au Brésil. Dans le seul domaine de l'alimentation, la FAO indique que, malgré une élévation des disponibilités alimentaires mondiales et de la quantité moyenne de calories par tête, 800 millions de personnes ne disposent pas d'une nourriture suffisante[3]; plus grave, la FAO prévoit pour le proche avenir une aggravation du risque de pénurie alimentaire parce que la production céréalière voit sa progression bloquée. Enfin, sur le long terme, l’histoire du développement économique est celle de l’accroissement des inégalités: “en 1870, le revenu moyen par tête dans le monde est 11 fois plus élevé que celui des plus pauvres; en 1960, 38 fois; en 1994, 58 fois.”[4]

- La déculturation de masse: parallèlement à l’instauration de la rareté matérielle qui fait miroiter l’abondance à des milliards d’êtres humains, sont peu à peu détruites les racines culturelles dans lesquelles ils puisaient le sens de leur existence et trouvaient leur dignité. Privés de leurs moyens matériels de subsistance laminés par le développement et de leurs valeurs refoulées par celles de l’Occident, les pauvres sont matériellement pauvres et se voient comme tels.

- L’accentuation des menaces pesant sur l'environnement, évaluée encore avec plus ou moins de certitude, provenant de la pollution (eau, air), de l'effet de serre, de prélèvements abusifs sur les ressources naturelles, des atteintes à la biodiversité animale et végétale. Ces dangers trouvent historiquement leur première origine, quantitativement et qualitativement, dans l'industrialisation depuis deux siècles des pays aujourd'hui développés, et ils ne pourraient que s'aggraver si ces pays devaient poursuivre leur croissance selon le même modèle et si les pays du tiers-monde devaient les imiter, d'autant plus que ces derniers connaissent souvent une croissance démographique encore forte.

---

1. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1991*, Paris, Economica, 1991, p. 4 et p. 2.
2. Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, Le développement et l'environnement*, Washington, 1992.
3. FAO, *Agriculture: horizon 2010*, Rome, 1993, cité par J.P. Tuquoi, *Huit cents millions de personnes sont sous-alimentées dans le monde*, Le Monde, 9 novembre 1993.
4. DE BERNIS G., *Une fresque historique de Frédéric F. Clairmont, Montée et déclin du libéralisme*, Le Monde Diplomatique, avril 1996, à propos du livre de CLAIRMONT F.F., *The rise and fall of economic liberalism, The making of the economic Gulag*, Southbound Press, Thirld World Network, Penang (Malaisie), 1996.

L'inventaire des impasses desquelles le monde éprouve des difficultés à sortir nous amène à interpeller les définitions traditionnelles du développement et nous aide à définir le concept de crise du développement. François Perroux écrivait: "Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global."[1] Le développement ne pouvait être que celui "de tout l'homme et de tous les hommes"[2]. Paul Bairoch replaçait le développement dans l'histoire: "La notion de développement peut être définie comme suit: l'ensemble des changements économiques, sociaux, techniques, et institutionnels liés à l'augmentation du niveau de vie résultant des mutations techniques et organisationnelles issues de la révolution industrielle du XVIII° siècle."[3] Philippe Hugon synthétisait: "Le développement économique peut se définir comme un processus de changements structurels accompagnant l'accroissement de la productivité du travail sur une longue période. Il est un processus cumulatif caractérisé par la transformation des relations sociales et des modes d'organisation, liés à l'affectation du surplus à des fins d'accumulation productive et conduisant à un accroissement de la productivité et à sa diffusion dans un espace donné."[4] Or, les critères définissant le développement, que les théoriciens considéraient comme indissociables, apparaissent aujourd'hui éclatés. Le développement économique a vu la productivité du travail s'accroître selon un processus cumulatif mais il n'a jamais été celui de tout l'homme pour tous les hommes. Nous définirons alors la *crise du développement* comme *la rupture entre un processus d'accumulation et l'ensemble des procédures de régulation des relations sociales et des rapports entre l'homme et la nature instrumentalisée*. La crise du développement englobe et dépasse une crise du capitalisme. Cette dernière est une interruption de la valorisation du capital liée à la difficulté de produire et réaliser de la plus-value mais sans que soit remise en cause l'adhésion aux valeurs du progrès matériel. La crise du développement se produit parce que les conditions *matérielles, sociales et culturelles* du développement ne sont plus garanties et parce que la tentative de les réunir de nouveau à tout prix pour poursuivre le même développement serait peut-être encore plus dangereuse que leur absence.

L'ampleur et la persistance de cette crise témoignent de la difficulté à trouver de nouvelles formes de régulation, rappelant ainsi qu'un développement sans finalité

---

1. PERROUX F., *L'économie du XX° siècle*, Paris, PUF, 1961, 3° éd. 1969, *Oeuvres complètes*, tome V, Grenoble, PUG, 1991, p. 191.
2. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, Paris, Aubier-Presses de l'Unesco, 1981, p. 32.
3. BAIROCH P., *Développement*, dans GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie Economique*, Paris, Economica, 1990, tome 1, p. 134.
4. HUGON P., *L'économie du développement, le temps et l'histoire*, Revue économique, vol. 42, n° 2, mars 1991, p. 356.

humaine serait vide de sens (I). Face à cette crise, le renouveau de la réflexion théorique est indispensable (II).

I- Quel développement?

Le concept de *développement durable* ou *soutenable*, d'abord appelé *écodéveloppement*, se présente comme une tentative de réponse à cette crise à la fois socio-économique et écologique, depuis que le Rapport Brundtland en a proposé en 1987 la définition qui est devenue depuis quasi officielle: “Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.”[1]

Ainsi, le développement durable obéit, selon ses concepteurs, à quelques principes généraux: il s’inscrit dans le temps, il suppose la poursuite d’une croissance économique, considérée comme condition nécessaire quoiqu’insuffisante, qui permette un meilleur partage des richesses. La soutenabilité est en outre conditionnée par une maîtrise de la démographie et par le respect des écosystèmes appréciés uniquement en tant que potentiel productif. Or, chacun de ces principes, loin de susciter l’unanimité, soulève des interrogations majeures.

De la Conférence de Stockholm en 1972 à celle de Rio de Janeiro en 1992, et à celles de Copenhague et Berlin en 1995 organisées par l'ONU, la discussion sur les questions d'écodéveloppement et de développement durable est devenue incontournable; bien plus, elle focalise le débat de société sur l'avenir de l'humanité. Il convient donc de présenter la nature des enjeux de ce débat (A) et d’essayer d’en démêler les imbrications (B).

A- La nature des enjeux du débat.

Malgré son importance, ce débat comporte des enjeux qui n'apparaissent pas de manière claire: indépendamment du brouillage idéologique accompagnant habituellement toute question sociale de portée fondamentale, les mots, mêmes les plus simples, véhiculent les ambiguïtés. Ainsi, la première limite du concept de développement durable tient au fait qu'on ne sait pas à quoi se rapporte l'adjectif *durable*. Est-ce au modèle de développement dominant depuis deux siècles? Dans ce cas, il est déjà durable puisqu'il a

---

[1]. Commission mondiale sur l'environnement et le développement (C.M.E.D), Rapport BRUNDTLAND, *Notre avenir à tous*, Montréal, Fleuve, 1987, p. 51; voir aussi p. 10.

duré tout ce temps, et la profondeur de sa crise conduit à n'en plus souhaiter sa perpétuation. Est-ce au modèle de développement, hypothétique encore aujourd'hui, qui prendrait en compte à l'avenir la promotion de tous les êtres humains et le respect de l'environnement? Dans ce cas, le développement humain durable, dont la responsabilité de la mise en oeuvre incombe en premier lieu aux pays industrialisés, devrait se fonder sur le renoncement à la croissance économique illimitée au sein de ces pays pour affecter les gains de productivité, lorsqu'ils sont eux-mêmes obtenus sans porter atteinte à l'environnement naturel, en priorité à l'amélioration de la qualité de la vie dont la diminution du temps de travail pourrait constituer un aspect fondamental.

Les enjeux de ce débat sont théoriques et politiques. Ils sont théoriques parce qu'ils donnent lieu dès l'abord à deux approches largement étrangères l'une à l'autre. La première est celle de l'économie *de* l'environnement qui est aujourd'hui une branche de l'économie en pleine extension depuis que fut admise l'hypothèse d'épuisabilité des ressources naturelles. Cette discipline neuve peut être définie comme l'intégration de l'environnement dans le modèle d'équilibre général néo-classique. L'analyse s'appuie sur le modèle de base proposé en 1931 par Hotelling[1] dont le but est de fonder une politique optimale d'utilisation d'une ressource dont le stock est supposé connu et fini. Il en découle une méthode de gestion des ressources naturelles consistant à internaliser les effets externes, soit par une tarification incitant à prendre des mesures de protection, soit par la mise sur le marché de droits à polluer. Cette approche n'est pas sans poser de graves problèmes logiques et méthodologiques. L'existence d'externalités empêche la réalisation d'un optimum de Pareto sur lequel repose la méthode puisque les pénalités monétaires n'interviennent qu'après que le seuil d'auto-épuration a été franchi. La non production des éléments naturels empêche la fixation d'un prix autre que fictif. La création d'un marché de droits à polluer suppose l'existence et l'intervention du contraire du marché, l'Etat. Plus gravement, l'économie de l'environnement s'inspire de la physique newtonienne qui conçoit l'univers régi par des mécanismes répétitifs et qui évacue toute idée de production et de reproduction d'un système: ainsi, la biosphère est-elle soumise à l'homme comme l'homme est soumis à l'économie.

La seconde démarche est celle de l'économie *dans* l'environnement qui replace l'économie dans la biosphère. Sa méthode est née de l'approche systémique et des principes de la thermodynamique: celui de conservation de l'énergie et celui d'entropie, ce dernier ne conduisant pas nécessairement à la destruction mais à des phénomènes de destruction-création-complexification. Dans ce cadre, la préservation des ressources se fonde sur des critères physiques et non pas monétaires car les mécanismes biologiques ne relèvent pas du marché.

---

[1]. HOTELLING H., *The Economics of Exhaustible Resources*, Journal of Political Economy, 1931, vol. 39, n° 2, p. 137-175.

Les enjeux de ce débat sont également politiques car le concept de développement durable et la stratégie du même nom peuvent aboutir à des choix radicalement opposés. D'un côté, la logique de l'économie de l'environnement conduit à promouvoir sans cesse la création d'activités économiques nouvelles de réparation des dégâts causés à l'homme et à l'environnement, notamment sous le prétexte fallacieux que "l'écologie crée des emplois". Ainsi, le développement durable devient le support d'une nouvelle impulsion donnée à la logique du profit et du productivisme en restant soumis au libéralisme et aux règles internationales du libre-échange.

D'un autre côté, la logique de l'homme ou, selon l'heureuse formule de Passet[1], la logique du *vivant* conduit à subordonner les prétendus impératifs économiques à la vie de l'espèce humaine et des autres espèces et à s'efforcer de favoriser toute entreprise de désaliénation de l'être humain.

B- L'imbrication des enjeux du débat.

Théorie et politique sont à ce point liés que le chercheur et le citoyen du monde sont en droit de se demander comme Jean Chesneaux: "La notion de développement durable ne vise-t-elle, en dernière analyse, qu'à sauvegarder un "développement" seulement aménagé par la prise en considération de nouveaux paramètres écologiques? Ou, au contraire, la priorité désormais accordée à nos responsabilités tant envers l'environnement qu'envers les générations futures conduit-elle à remettre en cause le principe même de ce développement si souvent présenté comme une fin en soi?"[2]

En allant plus loin, doit-on considérer comme Serge Latouche que le développement durable est le "dernier avatar du développement" ou bien encore un "concept alibi"[3]? Cela est sans aucun doute vrai si l'on assimile le développement durable à la vision

---

[1]. PASSET R., *L'économique et le vivant*, Paris, Payot, 1979, 2° éd. Paris, Economica, 1996.

L'économie: des choses mortes au vivant, dans *Encyclopædia Universalis*, Symposium, *Les enjeux*, 1985, p. 831-841.

Environnement et biosphère, op. cit.

Les approches économiques de l'environnement, Cahiers Français, *Environnement et gestion de la planète*, n° 250, mars-avril 1991, p. 45-55.

Régulation marchande et développement durable au temps des pollutions globales, dans LABOURDETTE A. (sous la dir. de), *Mélanges en l'honneur de Jean-Guy MERIGOT*, Paris, Economica, 1992, p.867-876.

Le copilotage du développement économique et de la biosphère, Revue Tiers-Monde, tome XXXIII, n° 130, avril-juin 1992, p. 393-416.

[2]. CHESNEAUX J., *Quel développement?*, Le Monde diplomatique, novembre 1993.

[3]. LATOUCHE S., Conférence à l'I.E.P. de Bordeaux, 29 janvier 1993, reprise dans: *Développement durable: un concept alibi, Main invisible et mainmise sur la nature*, Revue Tiers-Monde, tome XXXV, n° 137, janvier-mars 1994, p. 77-94.

Dans une perspective critique très voisine de celle de Latouche il faut aussi citer Wolgang Sachs: SACHS W., *Environment*, dans SACHS W. (ed.), *The development dictionary, A guide to knowledge as power*, London & New Jersey, Zed Books Ltd, 1992, Johannesburg, Witwatersrand University Press, 1993, 4° impression 1995,

réductrice de l'économie de l'environnement vers laquelle cherchent à l'entraîner les principaux protagonistes de ce débat, au premier rang desquels figurent les responsables des grandes entreprises[1] ainsi que les grandes instances internationales soutenues par la plupart des économistes. Cette crainte est renforcée par la multiplication de concepts qui se sont succédé, ayant failli les uns après les autres, le concept de développement durable n'échappant pas à la règle puisque l'ONU a tenu une Conférence internationale en 1995 à Copenhague, cette fois sur le *développement social* alors que les décisions de la précédente à Rio de Janeiro en 1992 sur le *développement soutenable* n'avaient pas encore vu un commencement de mise en application. Mais la discussion théorique et les choix politiques ne sont peut-être pas réglés. En ce cas, il n'y aurait, à notre sens, pas lieu d'abandonner déjà aux tenants de cette vision le terme de développement durable ni celui de développement, sauf à considérer que toute forme de développement est à proscrire parce que le développement ne pourrait être autre que ce qu'il a été, le *développement réellement existant*, disqualifiant pour toujours tout développement. Au cours de notre recherche, nous n'avons pas adopté ce dernier point de vue parce qu'il nous paraît comporter deux risques. D'abord, celui de considérer comme inéluctable le destin de l'humanité: à cet égard, le "sens de l'histoire" et "la fin de l'histoire" se rejoignent. Ensuite, celui de dire, en tant que chercheur et citoyen de pays développé ayant goûté aux délices de l'amélioration du niveau de vie matériel, à l'adresse des immenses populations du tiers-monde vivant encore dans le dénuement le plus extrême: "surtout, n'attendez rien de l'augmentation de la production et de la consommation". Nous avons donc fait le choix d'explorer les formes que pourrait prendre un développement qualitatif.

Il apparaît que le développement durable n'a de sens qu'accompagné de la remise en cause du développement existant lui-même, c'est-à-dire de la remise en cause des conditions qui l'ont fait devenir nécessaire. Dans le cas contraire, il serait alors le moyen de survie de ce développement existant qui s'est révélé dévastateur. Si le concept de développement durable et l'aspiration à celui-ci n'étaient que la simple réincarnation du développement en vigueur jusqu'ici, toutes les recherches seraient vaines et les discours univoques. Si tout n'est pas déterminé d'avance, le développement durable n'est pas un jouet mais un enjeu.

---

p. 26-37.

[1]. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap, Réconcilier le développement de l'entreprise et la protection de l'environnement*, Paris, Dunod, 1992.

II- Quelle recherche théorique?

Depuis le moment où nous avons commencé notre recherche sur le concept de développement durable[1], l'aggravation des crises de toutes sortes a fait évoluer rapidement les rapports de forces, leur conceptualisation dans la société, et justifie que certaines premières formulations soient davantage explicitées (A) et replacées dans une problématique d'ensemble (B).

A- Formulations de départ.

Le monde apparaissant de plus en plus nettement comme fini, la volonté de poursuivre le développement exacerbe les contradictions entre les forces sociales et nationales pour lesquelles il représente toujours un enjeu matériel, politique et symbolique. Peut-on entrevoir le dépassement de ces contradictions?

- L'affrontement entre puissances capitalistes pour le partage des marchés est apparu sans voile au sein des négociations du GATT et contribue à écarter toutes les préoccupations humaines et environnementales dont la Conférence de Rio avait affirmé l'importance. La cristallisation des désaccords autour de l'agriculture illustre parfaitement le choix de s'engager dans une guerre commerciale (en faisant le pari qu'on la gagnera et que le voisin la perdra) sans jamais remettre en cause le productivisme de l'agriculture intensive.

- L'accumulation du capital étant incapable d'intégrer le progrès technique autrement que par la mise à l'écart d'une fraction de plus en plus grande des populations actives, l'impasse des théories et des politiques traditionnelles pour expliquer et endiguer la montée du chômage n'est plus niée, même par les économistes les plus attachés à celles-ci. Toutefois, les contradictions théoriques et politiques ne sont pas résolues pour autant puisque, d'un côté, la croissance économique est désormais réputée ne pouvoir créer que peu d'emplois, mais, de l'autre, cette même croissance continue d'être espérée. Le paradoxe est tel qu'il ne peut pas ne pas être perçu par ses auteurs et le fait qu'il soit donc assumé par ces derniers suggère l'interprétation suivante: la croissance de l'économie est souhaitée moins parce qu'elle est susceptible de créer des emplois que parce qu'elle engendre des profits capitalistes et qu'elle permet d'éviter largement la question des profondes inégalités de la répartition des richesses produites en concentrant l'attention sur la simple répartition du supplément périodique, les célèbres et mythiques "fruits de la croissance".

---

[1]. HARRIBEY J.M., *Le concept de développement durable*, Mémoire de DEA de Sciences économiques, Université de Bordeaux I, 1992-1993.

- La nécessité de poser le problème de l'emploi dans les pays développés en dehors du paradigme de la croissance, c'est-à-dire en termes d'utilisation des gains de productivité non plus à des fins d'augmentation de la production, mais à celles de diminution du temps de travail, constitue la voie de recherche privilégiée d'une stratégie de développement humain durable au sein de ces pays. La question, encore taboue il y a quelques années à peine, obtient aujourd'hui droit de cité. Elle est même évoquée par un prix "Nobel" d'économie, James Meade qui écrit: "Il y a déjà dans notre société une grande surabondance, une forte pollution, et une utilisation excessive des ressources naturelles. Ces tensions vont augmenter de plus d'un tiers dans les dix ans à venir. (...) Il faut s'intéresser davantage à la répartition des revenus et moins au volume et au taux de croissance de la production. L'une des solutions possibles consisterait à utiliser les gains de productivité découlant de la hausse de la production par unité de main d'oeuvre pour réduire la durée du travail."[1]

- L'impossibilité de séparer la question du partage du travail de celle du partage des revenus montre qu'il s'agit là d'une question sociale et non pas économique. Il y a moins de problèmes techniques à résoudre que de rapports sociaux à faire évoluer.

- La transformation des pratiques quotidiennes de consommation dans les pays développés que suppose un développement durable de tous les hommes implique l'acceptation des interrogations de l'"éthique du renoncement" (Jonas[2]) et la réhabilitation de la notion de "suffisant" (Gorz[3]). Ainsi, la préservation des écosystèmes, l'accès plus facile des plus pauvres aux ressources de la planète, le moindre gaspillage des plus riches, le choix d'un développement qualitatif et la libération partielle et progressive du travail aliéné sont-ils intimement liés.

B- Esquisse d'une problématique.

Depuis le début de l'histoire du développement industriel jusqu'à nos jours, parmi les quatre éléments liés par la relation *productivité = production / (emploi × durée du travail)*, la production et la productivité ont été considérées comme des finalités immédiates au service d'une finalité ultime (la rentabilité du capital), le temps de travail comme une contrainte presque immuable sauf à très long terme, et l'emploi comme un moyen, une variable régulatrice d'ajustement.[4] Dans une perspective d'amélioration essentiellement

---

1. MEADE J.E., *Retour au plein emploi*, Paris, Economica, 1996, p. 14.
2. JONAS H., *Le principe responsabilité, Une éthique pour la civilisation technologique*, 1979, éd. fr. Paris, Ed. du Cerf, 1990.
3. GORZ A., *Métamorphoses du travail, Quête du sens, Critique de la raison économique*, Paris, Galilée, 1988.
4. HARRIBEY J.M., *Le concept de développement durable*, op. cit., p. 246-251.

qualitative, le développement durable pourrait se définir comme une stratégie d'inversion des variables d'ajustement et de régulation sociale: la croissance faible de la production deviendrait la contrainte, non plus subie mais acceptée compte tenu de l'épuisabilité des ressources naturelles, la productivité deviendrait le moyen d'atteindre les nouveaux objectifs que sont l'emploi et le temps de travail, ce dernier pouvant être à la fois un objectif et un moyen. Cette inversion soulève immédiatement la question de la probable incompatibilité de la soutenabilité et de la logique de l'accumulation du capital, c'est-à-dire du capitalisme. "Il sera vain de prétendre y parvenir aussi longtemps que le développement social restera subordonné au critère suprême de la rentabilité et de l'accumulation. L'introduction de toutes les variables biologiques ou écologiques exclues, dans des modèles décisionnels conçus selon la norme du profit, ne changera rien à la logique ultime de ces derniers."[1]

Nous pensons donc utile et nécessaire d'approfondir cette réflexion qui est au coeur de notre problématique. Nous y sommes encouragé parce que, en dépit des obstacles, elle progresse dans la société, et parce qu'elle y est aujourd'hui exprimée dans des termes identiques. Ainsi Bernard Cassen écrit: "Mais ne s'agirait-il pas, en définitive, de revoir de fond en comble un modèle de développement fondé sur l'hégémonie du marché, du profit et de la compétitivité, ainsi que le rabaissement de la dimension humaine au rang de variable secondaire parmi les facteurs de production?"[2]. Roger Lesgards appelle à "dépasser le productivisme ambiant qui traite l'homme en termes de ressources et de variables d'ajustement"[3]. De leur côté, Sylvie Faucheux et René Passet écrivent: "Une croissance économique qui s'accompagne d'un phénomène d'exclusion sociale ou d'un dualisme à l'échelle mondiale, de même que d'une dégradation de la relation des hommes avec leur environnement, n'est pas un développement."[4] Dans un appel public, trente-quatre personnalités demandent que "la logique de l'intérêt collectif et les impératifs du développement durable soient reconnus" et que "en vue d'avancer vers la réalisation de cette économie et démocratie plurielles, trois voies principales sont à explorer simultanément" dont la première est "faciliter une distribution sociale régulière du travail-emploi par la réduction de sa durée".[5] Le Président du Worldwatch Institute de Washington, Lester R. Brown relie la crise écologique et la crise sociale: "La crise écologique, ce n'est pas seulement la dégradation de notre environnement naturel. C'est un élément décisif de déclenchement ou

---

1. PASSET R., *L'économique et le vivant*, op. cit. p. 214. L'auteur cite également F. Perroux qui exprimait déjà la même idée en 1971.
2. CASSEN B., *Rio ou le GATT: il faut choisir*, dans Savoir 2, *Une terre en renaissance, les semences du développement durable*, Le Monde diplomatique, octobre 1993, p. 107.
3. LESGARDS R., *Hold-up sur un concept, L'entreprise en mal de citoyenneté*, Le Monde diplomatique, juin 1996.
4. FAUCHEUX S., PASSET R., *Introduction* à Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n° 2, 1995, p. 7.
5. AFRIAT C. et 33 autres, *Chômage: appel au débat* , Le Monde Initiatives, 28 juin 1995.

d'accélération du déclin économique et de la désintégration sociale."[1] A la suite du mouvement social de décembre 1995 en France, quatre universitaires membres du Club Merleau-Ponty demandent: "D'autres solutions au chômage, un traitement de la question du travail ou une réduction profonde des inégalités de revenus et de patrimoines ne déplaceraient-ils pas les termes du problème de la protection sociale?"[2]. Enfin, la presse même la plus attachée à l'idéologie de la croissance s'interroge ouvertement: "L'humanité peut-elle continuer à camper sur la conviction que la croissance des productions et des échanges détermine le futur? La croyance en une marche forcément ininterrompue vers un progrès comptabilisé en points de PIB supplémentaires relève-t-elle de l'évidence ou de l'aveuglement?"[3]

1. Une proposition théorique à discuter.

Pour reproduire et étendre sa domination, et, de plus, la faire apparaître comme légitime, le capital a besoin d'évacuer du *champ des représentations du réel* le point de départ et le coeur du système productif: le travail humain. La logique de la théorie économique dominante s'attache donc à nier le travail comme fondement de la valeur et à nier même la nécessité et l'utilité d'une théorie de la valeur, alors que le processus de développement capitaliste consiste à généraliser l'emprise de la marchandise et de la valeur d'échange et à soumettre progressivement la totalité des forces de travail au régime du salariat.

La double contradiction de l'idéologie se situe à cet endroit: premièrement, le travail fut présenté comme le facteur principal, sinon exclusif, de socialisation dans les sociétés modernes, tout en étant nié en tant que seul facteur productif au sens propre, deuxièmement, c'est au moment même où un nombre croissant d'individus sont exclus de toute possibilité d'insertion sociale et où apparaissent les dangers de la non prise en compte du "patrimoine" naturel que resurgit le problème de la valeur, autant sous sa forme économique que sous sa forme éthique.

L'analyse critique du concept et des projets de développement durable est l'occasion d'interpeller l'économie prétendument scientifique. Celle-ci, après un siècle de néo-classicisme, a évacué toute théorie de la valeur qui pourtant est au centre de deux questions concernant le développement durable:

---

[1]. BROWN L.R., *La guerre entre l'homme et la Terre est d'ores et déjà engagée*, Entretien avec Le Monde, 27 février 1996, propos recueillis par J.P. Besset.
[2]. CORCUFF P., FRANÇOIS B., GARDEY D., WAHNICH S., *Trahison des clercs?*, Le Monde, 27 janvier 1996.
[3]. BESSET J.P., *L'avenir entre le rose et le noir*, Le Monde, 7 juin 1996.

- L'attribution d'une valeur aux biens environnementaux qu'il s'agit de protéger peut-elle se faire dans le cadre du corps théorique néo-classique?

- La mesure des gains de productivité, strictement inverse de la baisse de la valeur des marchandises, est-elle autre chose que la mesure de la réduction progressive des besoins en travail dans le processus de production?

D'une part, la théorie économique a exclu du champ du calcul économique les éléments du patrimoine naturel réputés sans valeur *puisque* ou[1] *donc* inépuisables. D'autre part, le développement économique conduit à l'exclusion progressive du travail vivant du processus de production, ce qui se traduit par une augmentation de la productivité du travail et donc par une baisse des coûts de production et de la valeur des marchandises.

Cette double exclusion conduit d'un côté au gaspillage et à la détérioration des ressources naturelles et de l'environnement, et d'un autre côté à un gâchis humain et social dans la mesure où des populations entières et de plus en plus nombreuses sont rejetées à l'écart du monde de l'économie, tant dans les pays pauvres que dans les pays riches. Il y avait les “superflus et les surnuméraires”[2], les “damnés de la terre”[3], il y a désormais les bannis de la société ou encore les “inutiles au monde”[4].

Sur le plan théorique, une stratégie de développement humain véritable et durable se fonde donc sur une remise en cause de la rationalité économique traditionnelle. Sur le plan pratique, une telle stratégie pourrait consister, dans les pays développés, à abandonner l’espoir d'une croissance perpétuelle de la production et de la consommation marchandes, recherchée jusqu’ici parce qu’elle permet d'élargir constamment le champ potentiel de réalisation de profits, gage de rationalité et d'efficacité, et à poursuivre la diminution de l'implication du travail humain dans le processus de production, à condition que cette diminution soit plus également partagée en même temps que les revenus, puisque seule la réduction des inégalités peut permettre de financer les créations d'emplois sans que celles-ci reposent sur les plus bas revenus, c'est-à-dire sur la majeure partie des salariés, et à condition également que l’*économie* du travail n’entre pas en contradiction avec celle de la nature. L'augmentation du temps libéré pourrait être, par le biais d’activités autonomes non nécessairement marchandes, une voie de transformation de l'imaginaire des individus

---

1. HARRIBEY J.M., *Le concept de développement durable*, op. cit., p. 150. Nous reviendrons ultérieurement sur cette distinction.
2. MARX K., *Le capital, Livre I*, op. cit. p. 1146.
3. FANON F., *Les damnés de la terre*, Paris, F. Maspero, 1969.
4. CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, p. 16, 90, 386, reprenant les termes de la condamnation de Colin Lenfant rapportée par GEREMEK B., *Les marginaux parisiens aux XIV° et XV° siècles*, Paris, Flammarion, 1976, p. 310, cité par Castel p. 16.

susceptible de faire évoluer les pratiques quotidiennes et le mode de consommation dévastateur qu'elles supposent et qu'elles fondent.

La diminution du temps de travail et l'augmentation du temps libéré ne constituent pas seulement une réponse possible à la montée du chômage. Elle sont une manière de frayer la voie à une autre logique que celle du capital et de son accumulation, tout en étant amorcées par celle-ci.

L'humanisation du travail salarié s'avérant difficile sinon impossible parce que l'*invention* du travail dans la société moderne capitaliste a été un facteur de désintégration sociale et parce que la division croissante du travail a vidé ce travail de tout sens[1], la désaliénation ne peut se construire que par la prise de possession individuelle et collective du temps. Cependant, la proposition que nous allons présenter et discuter ne signifie pas qu'au mirage et à l'illusion du développement économique infini on pourrait substituer une nouvelle utopie de la réduction illimitée du temps de travail des hommes qui tendrait ainsi vers zéro. Il y a des limites sociales et écologiques au développement; il y en a aussi à l'automatisation des processus de production.

2. Une proposition théorique à replacer dans une perspective de critique sociale.

2.1. Une critique sociale poursuivie et renouvelée.

La domination du mode de production capitaliste ayant pour corollaires la subordination à l'économie de tous les autres aspects de la vie sociale et la subordination aux catégories économiques de tous les outils d'analyse, il est possible de renouer avec certains fondements de la critique de l'économie politique de Marx: le travail comme point de départ de la valeur et comme point ultime de l'activité humaine. Peut-être sera-t-il possible de montrer que Marx reste l'un des penseurs les plus utiles pour comprendre le processus qui conduit le rapport social qu'il appelle *capital* à rendre le travail *abstrait* et pour permettre la subversion de ce travail. Il apparaît cependant alors un paradoxe qui tient au fait que la loi de la valeur, catégorie de l'économie marchande, soit l'instrument de régulation de l'activité économique et qu'en même temps elle puisse être l'instrument de mesure d'un développement véritablement humain largement contradictoire avec le cadre de l'économie marchande. Ce paradoxe peut aussi être exprimé d'une autre façon: la crise du modèle de développement est une crise de la valeur, en tant que phénomène social, mais la loi de la valeur, en tant qu'expression du développement de l'économie, c'est-à-dire de l'accumulation du capital, ne

[1]. GORZ A., *Métamorphoses du travail*, op. cit.

cesse pas de se manifester. Inexorablement, la loi de la valeur capitaliste conduit à la rationalisation des processus de production et à une forme d'économie *de* travail par l'exclusion de celui qui ne peut valoriser le capital. Economie de travail signifie alors gâchis humain symétrique du gaspillage de la nature. Mais, à condition que la diminution du travail nécessaire à la production se répercute dans la vie de chaque individu de telle sorte que emplois et revenus soient partagés le plus équitablement possible, et à condition que les prélèvements sur les ressources naturelles soient toujours inférieurs aux capacités de renouvellement, l'*économie* réalisée peut être traduite par ce que nous appellerons la *loi de la valeur soutenable*[1]: la valeur économique diminue au fur et à mesure que l'économie *du* travail, c'est-à-dire la vie humaine économisée, et celle de la nature prennent le pas sur leur gaspillage.

Le paradoxe précédent ne peut être levé qu'au prix d'un réexamen du statut des concepts critiques laissés par Marx, réexamen à la fois facilité et contrarié par l'abondance des travaux de lecture et de relecture de ceux-ci, mais qui peut être aujourd'hui renouvelé notamment par les apports de l'analyse systémique et de celle de la place et du rôle de la technique dont Jacques Ellul[2] fut un précurseur, en essayant d'éviter un double écueil, l'économisme et l'idéalisme.

2.2. Schématisation de la démarche critique.

L'ensemble de la démarche peut être schématisé ainsi:

---

1. L'expression de *valeur soutenable* est également employée dans un autre contexte par LIPIETZ A., *L'écologie politique et l'avenir du marxisme*, Communication au Congrès *Marx International*, Université de Paris X-Nanterre, 27-30 septembre 1995, dans Actuel Marx Confrontation, *Congrès Marx International, Cent ans de marxisme, Bilan critique et perspectives*, Paris, PUF, 1996, p. 191.
2. ELLUL J., *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, A. Colin, 1954, rééd. Paris, Economica, 1990.

Schéma 0.1

démarche méthodologique

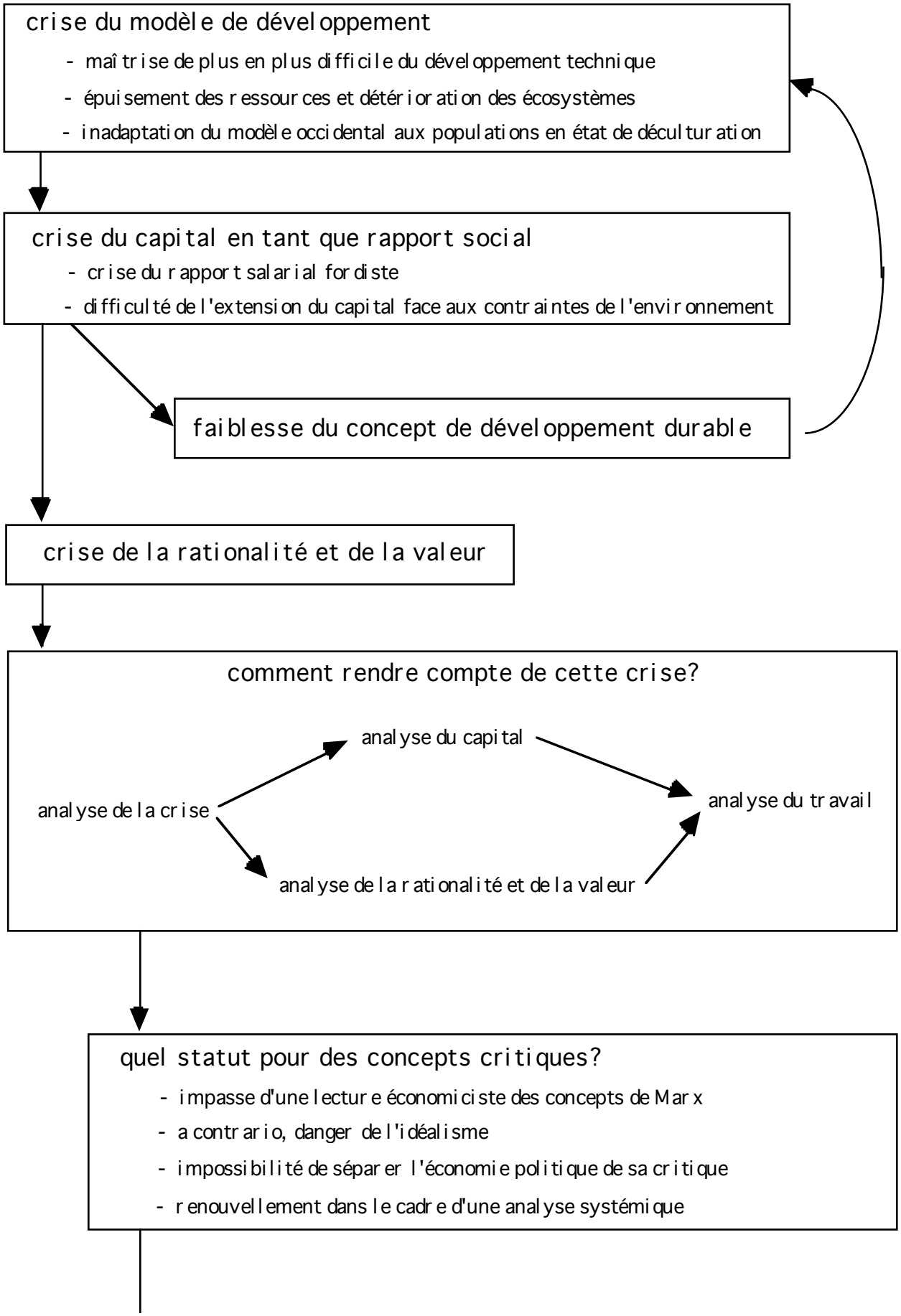

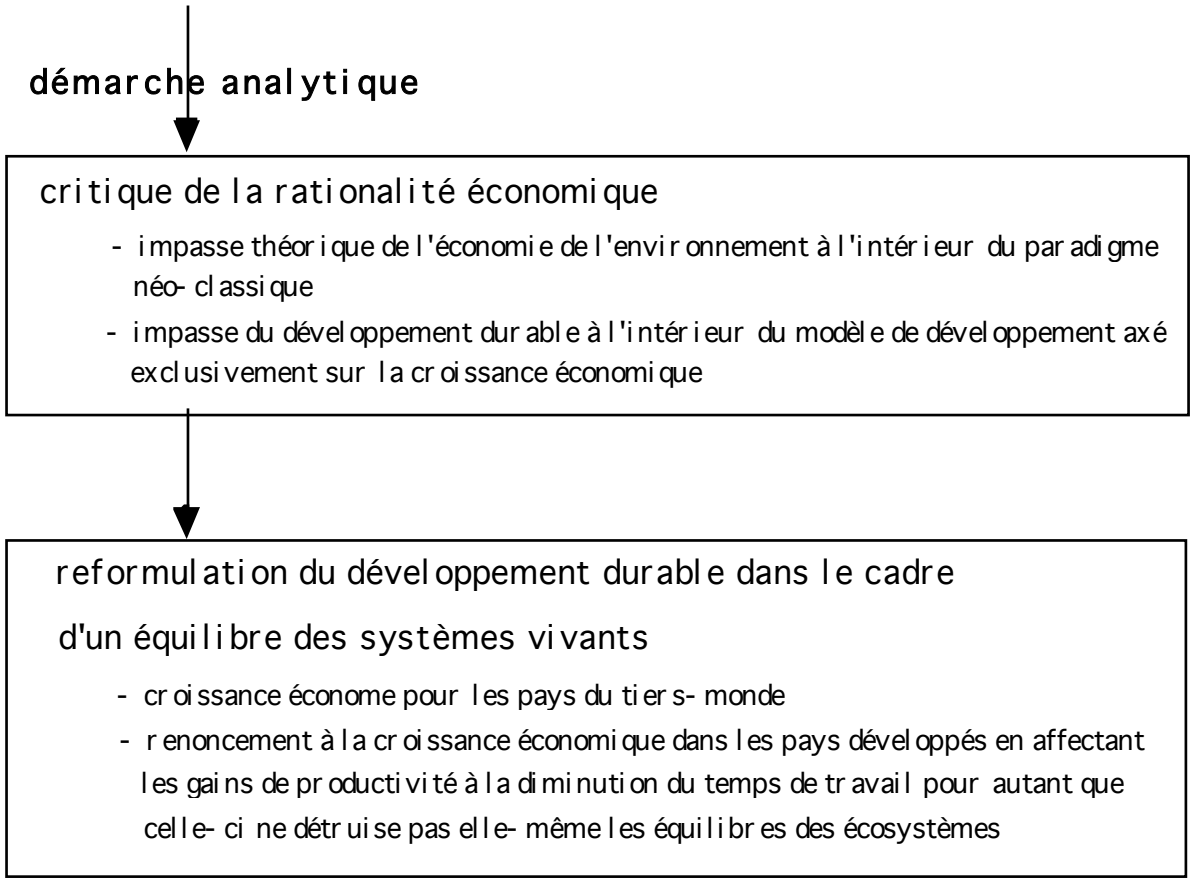

Si une nouvelle approche de la critique de la rationalité économique s'avère possible, alors, au moment où se pose le problème de l'affectation des gains de productivité face à la montée du chômage et à une croissance destructrice (affectation économique: croissance de la production ou croissance du temps libre; et affectation sociale: augmentation ou réduction des inégalités), deux perspectives s'ouvrent:

- une perspective théorique: il n'y a pas d'histoire dont la fin serait une société qui resterait fondée à jamais sur le travail aliéné et le saccage de la nature; ni malédiction ni progrès ne sont assurés;

- une perspective pratique et politique: le modèle "Réduction des Inégalités de Revenus et du Temps de Travail" que nous présenterons peut servir de base à une politique orientée vers une soutenabilité sociale et écologique dans un pays comme la France.

L'essentiel du travail que nous entreprenons se situant sur le plan méthodologique et théorique, nous sommes conscient de la difficulté de cette tâche qui peut rapidement révéler les lacunes de celui qui s'y risque. Heureusement pour nous, beaucoup de travaux épistémologiques en sciences sociales sont disponibles. Parmi eux, ceux de Pierre

Bourdieu, Louis Dumont, René Passet, Serge Latouche et ceux de la revue du M.A.U.S.S. nous paraissent essentiels; bien qu'ils ne soient pas toujours convergents, ils se situent tous dans une perspective critique des concepts et des théories économiques, et nous les avions déjà partiellement intégrés dans notre recherche sur le concept de développement durable, en particulier dans la critique préalable des théories du développement[1]. On pourrait s'étonner de nous voir à cette occasion faire resurgir de vieux débats que la science économique moderne avait enterrés, tels ceux de la valeur et des rapports entre individus et structures sociales. Mais, d'une part, les vieux débats sont souvent de vrais débats au-delà des modes passagères, d'autre part, la crise du développement et celle de la pensée économique renvoient aux sources de l'économie politique, également aux sources de sa critique, ce qui rend nécessaire et permet, sinon de les dépasser l'une et l'autre, du moins de les voir sous un jour nouveau.

Il est évident, dès lors, que notre recherche actuelle entend prolonger et approfondir la précédente. Au cours de la présente, un double souci nous animera. Contribuer à la clarification des enjeux théoriques et des possibilités de mise en pratique d'un développement humain qualitatif durable. Mais aussi, car il s'agit peut-être d'une condition du dernier point précédent, contribuer à la mise à la portée de tout individu, de tout citoyen, des éléments d'analyse et de jugement sur une question aussi cruciale que la (sur)vie humaine. Nous ne pouvons séparer notre tentative de recherche de notre métier. D'une part, nous ne croyons pas que la théorie économique ou sociologique, aussi complexe soit-elle, ne puisse être traduite en propositions claires permettant un choix démocratique non biaisé. Raymond Aron, peu suspect d'intentions malveillantes à l'égard du libéralisme, ne disait-il pas: "Le vrai danger, c'est la partialité non reconnue.(...) Plus l'équation personnelle du professeur est connue, moins le danger de partialité est grand."[2] D'autre part, nous restons sensible à l'enseignement de Jacques Ellul pour qui les préoccupations d'ordre scientifique et éthique ne pouvaient être dissociées. Ellul ne fut d'ailleurs ni le seul ni le premier penseur à avoir osé se risquer sur le terrain du mariage de l'analyse économique et sociologique scientifique et de l'analyse normative. La révolution intellectuelle introduite par Adam Smith a tiré sa force (mise au service du libéralisme) de l'affirmation que du *self-love*, duquel sont issus tous les sentiments moraux, pouvaient naître l'harmonie et l'efficacité économiques. Le constat que dresse *a contrario* Alain Caillé des sciences sociales actuelles est juste et leur état est regrettable: "Elles deviennent étrangères aux débats éthiques, politiques qui travaillent nos sociétés. Elles sont devenues auto-référentielles, faites par des spécialistes pour des spécialistes."[3] François Perroux avait bien conscience de l'ampleur de la difficulté à surmonter quand il écrivait: "Sauf les premiers classiques et à part d'honorables exceptions,

---

[1]. HARRIBEY J.M., *Le concept de développement durable*, op. cit., chapitres 1 et 2.
[2]. ARON R., *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Paris, Gallimard, 1962, p. 31.
[3]. CAILLE A., *La démission des sciences sociales*, Entretien avec Sciences Humaines, n° 38, avril 1994, p. 37, propos recueillis par J.F. Dortier. Voir aussi du même auteur, *La démission des clercs, La crise des sciences sociales et l'oubli du politique*, Paris, La Découverte, 1993.

les économistes n'ont pas acquis une formation de philosophe, ou la dissimulent avec prudence car elle est mal reçue dans la corporation. La tâche que nous abordons en est rendue plus ardue encore."[1]

Notre conduirons notre réflexion en trois étapes.

Dans une première partie, nous essaierons de montrer que le concept de développement soutenable ou durable est né de la crise du développement dans un contexte porteur d'une critique théorique du développement mondial existant; cependant, la critique contenue dans la notion de soutenabilité n'est pas allée jusqu'à remettre en cause le développement lui-même. Dans une seconde partie, nous examinerons l'alternative devant laquelle est placée la problématique du développement soutenable durablement: entre la poursuite du développement tel qu'il a existé jusqu'ici et la rupture avec celui-ci. Dans le premier cas, le développement durable n'offre qu'une portée très limitée, dans le second cas, il ouvre une perspective nouvelle. Enfin, dans une troisième partie, nous tenterons de montrer les liens qui peuvent être établis entre une réduction du temps de travail et une rupture avec la problématique de la croissance productiviste, cette dernière étant incompatible avec la promotion de tous les êtres humains et la préservation des écosystèmes vivants, vis-à-vis desquels le respect des principes de responsabilité, de solidarité et d'économie (au sens d'*économiser*) est nécessaire.

[1]. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 143.

1 ère PARTIE

LA REMISE EN CAUSE

DU DEVELOPPEMENT

Selon ses auteurs, ses promoteurs et ses partisans, le concept de développement soutenable ou durable s'affirme de manière critique vis-à-vis du phénomène de développement économique, et aussi vis-à-vis du corps de théorie et de doctrine du développement. Cette ambition ne peut être comprise et appréciée qu'en replaçant la perspective de développement soutenable dans le contexte de crise du développement marquant la fin du XX° siècle et en analysant les rapports entre les deux concepts, développement et développement soutenable. L'étude de ces rapports requiert au préalable l'inventaire et la sélection des outils méthodologiques à notre disposition (Chapitre 1). Trop souvent, l'analyse économique, à travers le paradigme de l'individualisme méthodologique et le principe de rationalité, est coupée de toute analyse sociologique, ou, pire, a la prétention d'annexer celle-ci. Retrouver les bases d'une analyse pluri-disciplinaire est indispensable à une démarche dont la vocation se veut scientifique et dont l'ambition est de sortir des cadres de pensée aujourd'hui défaillants. Nous pourrons ensuite analyser la crise du développement et dresser la critique de celui-ci à la fois dans ses formes concrètes, marquées par le maintien de la pauvreté sur toute la planète et un déséquilibre écologique croissant, et dans sa conceptualisation à visée tant explicative que normative (Chapitre 2). En décrivant l'émergence du concept de développement soutenable, il sera possible alors de montrer l'ambiguïté de ce dernier dans la mesure où, tout en comportant une dimension critique vis à vis du paradigme du développement, il en demeure pour une large part prisonnier (Chapitre 3).

Chapitre 1

La méthodologie de la critique du développement

Il ne suffit pas qu'un mot nouveau apparaisse pour qu'il soit un concept. La nouveauté ne confère pas *a priori* le statut de concept, encore moins la pertinence à celui-ci. Ainsi, l'ajout des adjectifs *soutenable* ou *durable* au terme de *développement* n'offre pas la garantie du caractère novateur du raisonnement qui le sous-tend pas plus que celle de sa rigueur. Or, les problèmes que le développement durable est censé résoudre à la fin du XX° siècle sont d'une telle ampleur, faire reculer la pauvreté et l'exclusion et protéger l'environnement, que l'analyse économique dans son ensemble se trouve interpellée, à la fois dans ses objectifs et dans ses méthodes.

Devant l'impossibilité de faire partager les bénéfices du développement économique entre tous les habitants de la terre malgré les incantations en ce sens, devant l'incapacité de produire un développement propre malgré les multiples recommandations en faveur de l'environnement, les certitudes les mieux établies sont ébranlées, telles que *la croissance économique finit toujours par profiter à tout le monde*, ou bien *il y a toujours une solution technique à un problème technique*. La crise du modèle de développement économique a fini par produire une crise de la pensée économique mais de manière déphasée et incomplète: la crise du développement crée les conditions d'une remise en question théorique mais sans en fournir toutes les clés. Pire, les schémas de pensée anciens et inadaptés peuvent très bien continuer de fonctionner alors même que la réalité auxquels ils sont supposés s'appliquer est différente ou a changé. En même temps, les schémas de pensée nouveaux qui semblent revivifier la réflexion la reproduisent souvent à l'identique. L'analyse critique doit donc être menée en permanence à deux niveaux: qu'est-ce que le développement et la critique dont il est l'objet? qu'est ce que le développement durable et la critique dont il est porteur et dont il peut également être l'objet?

L'objectif d'une telle démarche est donc double: proposer une intelligibilité *provisoire* de la société et un décodage du discours sur celle-ci, parce qu'il nous paraît impossible, et de toute façon non souhaitable, de séparer, aujourd'hui comme il y a deux siècles, l'économie politique contemporaine de sa critique.

Mais pour y parvenir, il nous faut commencer par dresser le cadre épistémologique de notre recherche (I). Nous pourrons définir ensuite les champs dans lesquels s'exercera la critique (II).

I- Le cadre épistémologique.

Le discours économique ayant tendance à occuper une place grandissante et surtout à évacuer tous les autres modes de représentation sociale, il est nécessaire de s'interroger sur le statut de ce discours qui se présente en tant que *science économique*. L'examen de l'objet et de la méthode de l'économie renvoie plus généralement à celui de l'objet et de la méthode des sciences sociales, et cela d'autant plus que le développement, durable ou non, met en jeu des questions économiques, sociologiques, démographiques, politiques, culturelles, etc.

Le cadre épistémologique dans lequel nous évoluerons pour comprendre la portée et les limites des concepts de développement et de développement durable peut se définir à partir de trois thèmes: le rapport de la théorie à la réalité en économie (A), les critères de scientificité (B) et les statuts différents du modèle, de la loi et de la tendance (C).

A- Théorie et réalité en économie.

Le rapport de la théorie à la réalité sociale (et en particulier à la réalité économique) peut s'analyser sous trois angles: l'objet de la science économique, le parti-pris philosophique à propos de la primauté entre cet objet et la pensée sur cet objet, et le rôle de la vérification expérimentale.

1. Y a-t-il un objet de la science économique?

Ou bien on considère, comme la plupart des ouvrages consacrés à cette question, qu'il existe, *a priori*, un objet de la science économique puisque cette science existe (on en parle et elle parle) et qu'il n'y a pas de science sans objet, et, dans ce cas, le premier travail du scientifique consiste à définir cet objet, ou bien on ne se satisfait pas de cet *a priori* et on se demande s'il existe bien un *objet réel* dont pourrait se saisir la *science* économique.

1.1. La définition de l'objet.

Les épistémologues qui se placent dans l'optique de la première démarche sont d'accord pour souligner les difficultés, mais à leurs yeux surmontables, auxquelles cette définition se heurte.

a) La dissociation des faits économiques des autres faits sociaux.

Les économistes résolvent cette première difficulté en exogénéisant les paramètres sociaux non retenus par le champ économique. Ainsi, l'environnement a été généralement considéré comme une donnée exogène, ce que nous devons interpréter au pied de la lettre comme "*il nous est donné*", c'est-à-dire "*on en fait ce qu'on en veut*". La dissociation des faits économiques des autres faits sociaux par la science économique est parallèle à la dissociation des impératifs économiques, principalement de rentabilité, de la préservation des écosystèmes et de la promotion de tous les individus que l'on observe dans la pratique.

b) La prééminence des faits économiques sur les autres faits sociaux.

La dissociation des faits sociaux a pour corollaire leur hiérarchisation: pour beaucoup d'économistes, les faits économiques sont décisifs par rapport aux autres faits sociaux. Cette hiérarchisation porte en germe la réduction du développement économique à la croissance économique, du développement au développement économique, et enfin du progrès humain au développement. L'idée selon laquelle la croissance économique entraînerait naturellement le développement est au coeur de bien des modèles de croissance néo-classiques mais aussi de beaucoup d'analyses marxistes pour lesquelles le développement des forces productives constituent la base des transformations sociales, bien que Marx, non sans ambiguïté, ne rangeait pas sous l'expression de *développement des forces productives* le seul accroissement de la production.

c) Le niveau d'abstraction auquel sont saisis les faits économiques.

Le niveau peut être celui d'acteurs (micro) ou celui des liaisons, des rapports entre agents sociaux ou groupes d'agents définis par leurs fonctions ou précisément

par leurs relations (macro). Gilles Gaston Granger affirme que c'est seulement à ce dernier niveau que le temps peut être pris comme variable effective et non pas neutre[1]. La différence d'abstraction va bien au-delà de la simple différence quantitative: l'agrégation des phénomènes micro-économiques n'est que la traduction de la possibilité ou non de fonder la macro-économie sur la micro-économie. Elle comporte en outre des conséquences alternatives (ou complémentaires?) pour l'action: fonder une stratégie sur les décisions individuelles s'harmonisant grâce au principe de la rationalité ou bien sur une politique de transformation des structures?

d) Les rapports entre les sciences de la société.

La dissociation des faits sociaux, la hiérarchisation de ceux-ci et le niveau d'abstraction auquel ils sont saisis illustrent les rapports qu'entretiennent entre elles les différentes *sciences* de la société. Celles-ci sont souvent appelées sciences sociales et elles comprennent l'économie, la sociologie (dont la sociologie politique), l'ethnologie, la démographie. Dans ce cas, l'emploi de *sociales* pose le problème du sens et du statut de ce terme. Dans le langage courant, ce terme se rapporte aux conditions de vie d'une population et aux relations que les groupes qui existent en son sein nouent entre eux. Dans le langage scientifique, le terme est utilisé tantôt dans le même sens que précédemment et alors le *social* se ramène au *sociologique*, tantôt dans un autre sens beaucoup plus général et alors *social* signifie *sociétal*, néologisme esthétiquement plus douteux mais scientifiquement plus précis puisqu'il englobe explicitement l'*économique*, le *sociologique*, le *politique* et l'*idéologique et culturel*[2]. Lorsqu'il est employé pour ne désigner que la sociologie et ses diverses composantes, sciences économiques et sciences sociales coexistent côte à côte et cela aboutit à la succession de réductions suivante: sciences de la société = sciences sociales = sociologie, sans que le dernier terme des deux égalités soit identique au premier.

A ces réductions sémantiques s'ajoute l'inconvénient d'entretenir le stéréotype des sciences sociales chargées de définir ce qui est utile ou souhaitable socialement, dans le sens où l'on entend familièrement: *faire du social*. Plus profondément, la juxtaposition d'*économiques* et de *sociales* aux sciences de la société justifie la remarque de Jean-Claude Passeron: "Le problème de fond reste entier: l'unité épistémologique d'un

---

1. GRANGER G.G., *Epistémologie économique*, dans GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie économique*, Paris, Economica, 1990, tome 1, p. 3-24.

2. Christian Comeliau parvient à une conclusion analogue dans COMELIAU C., *Développement du développement durable ou blocages conceptuels?*, Revue Tiers-Monde, *Après le Sommet de la Terre: Débats sur le développement durable*, tome XXXV, n° 137, janvier-mars 1994, p. 64.

champ de recherche dont la nomination doit s'aider de deux identificateurs empruntés au langage courant fait question."[1]

La définition d'un objet *économique* spécifique marque l'attraction qu'exerce l'économie sur les autres sciences sociales et en particulier la sociologie.

d.1) Bien que les rapports entre les deux disciplines ne soient pas à sens unique et qu'on puisse parler autant d'une "sociologie des faits économiques" que d'une "économie des faits sociologiques"[2], indéniablement, l'économie fait subir à la sociologie un phénomène de gravitation non pas tant sur le plan du contenu que sur le plan méthodologique.

Pour le comprendre, il ne suffit pas de rappeler que l'économie politique naquit bien avant la sociologie, au moins un siècle plus tôt, ni de souligner que la modélisation et la mathématisation de la théorie économique contribuèrent à conférer à celle-ci un label, sinon un statut, scientifique. D'ailleurs, la naissance de la sociologie étant contemporaine de l'introduction du calcul différentiel par les marginalistes, on ne peut expliquer l'influence de l'une sur l'autre par l'antériorité de celle-ci sur celle-là.

De plus, la sociologie s'inscrit d'emblée assez largement dans une perspective méthodologique holiste et, selon Robert A. Nisbet[3], elle se définit contre l'individualisme et la philosophie du siècle des Lumières.

L'individualisme méthodologique postule:

- l'existence d'un *homo œconomicus* dont les décisions sont uniquement hédonistes et utilitaristes et dont le comportement parfaitement rationnel ne dépend aucunement de l'environnement social mais seulement de sa contrainte budgétaire;

- la possibilité d'agréger des décisions individuelles non contradictoires en elles-mêmes pour aboutir à des fonctions de préférences collectives, en dépit du paradoxe de Condorcet repris par Arrow[4] dans la question du *no-bridge*.

Le holisme méthodologique postule que:

- le comportement des individus ne prend un sens que si ceux-ci sont replacés dans le groupe social auquel ils appartiennent;

- le comportement des groupes sociaux ne prend un sens que si ces derniers sont replacés dans le processus de reproduction du système social auquel ils appartiennent.

---

1. PASSERON J.C., *Les sciences sociales, unité et diversité*, Cahiers français, *Découverte de la sociologie*, n° 247, juillet-septembre 1990, p. 86.
2. ARCHAMBAULT E., BAUDELOT C., *Sociologie et économie*, dans GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie économique*, op.cit., p. 277-303.
3. NISBET R.A., *La tradition sociologique*, Paris, PUF, 1984.
4. ARROW K.J., *Choix collectifs et préférences individuelles*, 1951, éd. fr. Paris, Calmann-Lévy, 1974.

Donc, dans cette deuxième perspective, les comportements individuels doivent être référés au contexte socio-économique dans lesquels ils interviennent et qu'ainsi ils contribuent à reproduire, alors que dans la perspective de l'individualisme méthodologique, les phénomènes macro-économiques, ou macro-sociologiques, se réduisent à l'agrégation de comportements individuels fondés sur des décisions guidées par la rationalité. “Le holisme méthodologique va des structures aux comportements, là où l'individualisme méthodologique va des décisions aux structures.”[1] La méthode impulsée par Durkheim lorsqu'il affirme que le tout n'est pas réductible à la somme des parties, ou que la cause d'un fait social ne peut être qu'un autre fait social, lorsqu'il demande que “les faits sociaux soient considérés comme des choses”[2], est placée sous le signe d'une lutte contre l'idéalisme et le subjectivisme[3].

d.2) La sociologie ne semblait donc pas prédisposée à subir l'influence méthodologique de sa contemporaine, la théorie économique néo-classique, dont le paradigme est individualiste. Pourtant plusieurs éléments vont jouer en sens inverse.

. d.2.1. Tout d'abord, au début du XX° siècle, Max Weber renverse la problématique durkheimienne: il refuse de considérer les phénomènes sociaux comme la conséquence d’événements extérieurs aux individus contraints par des structures, et il voit en eux le résultat des décisions prises par les *individus acteurs* qui donnent un sens à leur action. De plus, dans son grand ouvrage inachevé *Economie et société* [4], il s'interroge sur les transformations économiques et sociales qui ont conduit en quelques décennies l'Allemagne au premier rang des pays capitalistes européens et sur les liens entre ces différentes transformations. Pour lui, le moteur du dynamisme économique dans les sociétés industrielles se trouve dans le principe fondateur et orienteur de toutes les activités humaines

---

1. FAVEREAU O., *Travail et emploi*, Document polycopié du CNED, A.3472.T.01, p. 22.
2. DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, 1895, 5° éd. Paris, Quadrige-PUF, 1990, p. 15.
3. “Pendant des siècles, philosophie et théologie ont eu réponse, subjectiviste en général, à toutes les questions sur l'être humain. Il a fallu attendre la deuxième moitié de XIX° siècle pour voir ce que nous appelons désormais les sciences de l'Homme commencer à se constituer en tant que disciplines **autonomes**. Et leur naissance, tout comme celle des sciences de la nature quelques siècles plus tôt, s'est effectuée sous le signe de la **rupture épistémologique**, de la lutte contre l'idéologie théologico-philosophique qui occupait le terrain, dans les esprits comme dans les institutions. Ce climat d'opposition, ce contexte de luttes vigoureuses, expliquent que les sciences de l'Homme, au moins dans certains domaines, aient été entraînées, par la logique même du combat, à tomber dans cette forme d’extrémisme théorique qu'est l'objectivisme, qui forme avec l’extrémisme subjectiviste un de ces couples épistémologiques aussi indissociables que pervers. S'agissant de la sociologie en particulier, elle a d'autant plus cédé à la tentation de l'objectivisme, avec Marx d'abord puis avec l'école durkheimienne, que non seulement il lui fallait imposer la représentation de l'Homme comme objet connaissable et déterminé, dont les déterminismes étaient susceptibles d'être objectivés dans une connaissance objective, mais encore il lui fallait faire accepter, contre toute le tradition ontologique, que l'essence de cet objet était une **essence sociale**.” ACCARDO A., *Conférence*, 30 mars 1990, Bordeaux, Texte ronéoté, p. 5 et 6.
4. WEBER M., *Economie et société*, 1922, Paris, Plon, 1971.

dans ces sociétés modernes: celui de la rationalité qui pousse l'économie, le droit, l'Etat à s'engager dans un processus de rationalisation continuel.

d.2.2. Dès lors, la voie était ouverte pour que des économistes tentent d'étendre le modèle de l'*homo œconomicus* à toutes les sciences sociales, en considérant que toutes les décisions humaines relèvent du même principe, la maximisation de l'utilité. Ainsi, Theodore W. Schultz, Gary Becker et l'école de Chicago du *Public Choice* ont-ils appliqué aux choix familiaux, politiques, d'éducation, de santé, aux comportements de déviance et de criminalité, le critère de la rationalité pour comprendre comment chaque individu prenait ses décisions dans la palette de choix qui s'offrait à lui.[1] Non seulement, les économistes néo-classiques ont ainsi remis en cause "la distinction primitive qui séparait nettement le champ de l'économie de celui des autres sciences sociales"[2], mais ils ont été à l'origine d'une pression conduisant à une sorte d'annexion théorique de la sociologie à l'économie en niant l'existence d'un *homo sociologicus* et d'un *homo politicus* qui ne soient pas à l'image de l'*homo œconomicus* rationnel. Cette prétention à l'annexion est contenue dans la définition célèbre de la science économique de Lionel Robbins reprise par tous les auteurs néo-classiques: "L'Economie est la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs."[3] Cette définition ne fait aucune mention spécifique des domaines de la production ou de la consommation; elle veut donc avoir une portée plus générale que la seule économie, ou, ce qui revient au même, elle préfigure l'approche économique de tous les actes sociaux.

d.2.3. En retour, la généralisation du paradigme individualiste permet à certains sociologues de renouveler les termes dans lequel est posé le problème du changement social. Reprenant l'analyse de Tocqueville dans *L'Ancien Régime*, Raymond Boudon explique le sous-développement de l'agriculture française au XVIII° siècle, comparée à l'agriculture anglaise, par l'attitude adoptée par les propriétaires fonciers français

---

[1]. Voici la fresque historique de la science économique peinte par Becker: " La science économique entre dans le troisième âge. Dans le premier âge, on considérait que l'économie se limitait à l'étude des mécanismes de production de biens matériels et n'allait pas au-delà (théorie traditionnelle des marchés). Dans un second temps, le domaine de la théorie économique a été élargi à l'étude de l'ensemble des phénomènes marchands, c'est-à-dire donnant lieu à rapport d'échange monétaire. Aujourd'hui, le champ de l'analyse économique s'étend à l'ensemble des comportements humains et des décisions qui y sont associées. (C'est ce qu'on appelle) l'économie généralisée." BECKER G., *The economic approach to human behavior*, Paris, 28-30, 1977, Communication CNRS-MSH, cité par PASSET R., *L'économique et le vivant*, op. cit., p. 115.

[2]. LAZUECH G., *Les déterminants sociaux des choix, approches théoriques*, D.E.E.S., C.N.D.P., n° 80, juin 1990, p. 77.

[3]. ROBBINS L., *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, Paris, Editions politiques économiques et sociales, Librairie Médicis, 2° édition, 1947, p. 30.

face à une situation caractéristique: les villes bénéficiaient d'exemptions fiscales et les charges royales représentaient un attrait en raison de la centralisation administrative française. Guidés par leur intérêt, "les propriétaires fonciers français n'ont pas la même motivation (que les anglais) à s'occuper de leur exploitation. Il en résulte un effet agrégé: le sous-développement de l'agriculture française à cette époque."[1] Boudon explique également le comportement nataliste des familles paysannes indiennes par un calcul rationnel et non par la soumission aux normes culturelles ou par le poids des traditions: "Pour tenter de s'élever au-dessus du niveau de subsistance, un paysan indien a souvent avantage, étant donné les conditions économiques locales, à placer deux de ses fils sur des parcelles (ce qui lui permet de réaliser des "économies d'échelle"), d'autre part à envoyer deux autres de ses fils à la ville voisine où ils toucheront un salaire modeste qui viendra arrondir les revenus de la famille, laquelle leur fournira en contrepartie des services à un coût inférieur à celui du marché."[2] Boudon attribue aux acteurs indiens un raisonnement en termes de coûts-avantages: "Dans un contexte économique comme celui du village du Pendjab, un enfant ne coûte pas cher. Il ne coûte cher ni à élever, ni à soigner, ni à éduquer. En revanche, il permet au paysan d'augmenter la productivité sur la terre familiale, et lui évite de recourir à une main d'oeuvre salariée toujours coûteuse."[3]

d.3) Les rapports qu'entretiennent l'économie et la sociologie conduisant à une influence méthodologique certaine de la première sur la seconde ne trouvent-ils pas leur source dans la spécificité des sociétés modernes qu'a mise au jour Karl Polanyi[4] et que confirme Louis Dumont[5], ces deux auteurs prolongeant les travaux de Marcel Mauss? Selon eux, les aspects économiques ont tendance à s'autonomiser des autres aspects de la vie sociale, à devenir une catégorie séparée et dominante. Cette hypothèse renvoie à la question des raisons de cette autonomisation: si l'on admet l'interprétation de Jean-Pierre Dupuy[6], s'inspirant de René Girard[7], selon laquelle l'autonomisation de l'économie serait une réponse à la désacralisation des sociétés modernes qui laisserait celles-ci sans défense face à

---

1. BOUDON R., *L'individualisme méthodologique*, dans *Encyclopædia Universalis*, Symposium, *Les enjeux*, Paris, 1985, p. 645.
2. BOUDON R., *L'individualisme méthodologique*, op.cit., p. 646.
3. BOUDON R., *L'individualisme méthodologique*, op.cit., p. 646.
4. POLANYI K., *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, Paris, Gallimard, 1983.
5. DUMONT L., *Homo aequilis, Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, 1977 et 1985.
6. DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie, Le libéralisme aux prises avec la justice sociale*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, chapitre X, p. 309-329.

Les bases de l'analyse économique sont fausses, Lettre de l'AFSE, n° 23, juillet 1994; reproduit dans Problèmes économiques, *La science économique est-elle en crise? Principes, instruments, pouvoirs*, n° 2444-2445, 1er-8 novembre 1995.

7. GIRARD R., *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972.

la violence des rapports humains, l'économie *contient* en elle cette dernière mais la *contient* aussi dans le sens où elle l'atténue. Marx, qui a mis en évidence le premier sens, et Montesquieu[1], qui a souligné le second, auraient tous les deux raison. Cette interprétation est séduisante mais elle ne permet pas de clarifier un problème théorique récurrent: si le renforcement de l'économie avait comblé le vide laissé par le sacré, le vide aurait donc été antérieur. Qu'en est-il alors de l'explication du recul du sacré par la montée de l'économie? L'économie a-t-elle évincé le sacré ou a-t-elle comblé une place laissée vide?

Nous entrevoyons que la définition d'un objet n'est pas séparable de la relation que celui-ci entretient avec la pensée qui s'exerce sur lui. Nous retrouverons cette question un peu plus loin.

1.2 Dans quelle mesure existe-t-il un objet économique et, au-delà, un objet social?

a) La position du problème.

Prenons l'exemple suivant: la pression démographique, en Afrique et ailleurs, réduit à néant la croissance économique quand celle-ci est présente. Cela est souligné par tous les organismes officiels[2]. Mais peut-on admettre ce fait en dehors du sens que les individus donnent à la procréation qu'ils engendrent et à l'accroissement de leurs ressources matérielles?

Certes, la procréation est un fait biologique indéniable qu'on peut enregistrer chaque fois qu'un enfant supplémentaire vient au monde. Ce fait est-il, *a priori*, de manière brute, également un fait social? Non, il acquiert cette qualité parce qu'il s'intègre dans une pratique sociale qui, simultanément, s'exerce et le pense comme telle. Pourquoi les paysans du Pendjab se débarrassent-ils des pilules contraceptives que leur remettent les promoteurs du programme de recherche sur la natalité, demande Boudon? "Les paysans l'ont déclaré sans ambages à ceux des chercheurs qui ont eu la curiosité de le leur demander: plus ils ont d'enfants, mieux ils se portent."[3]

De même, la croissance de la production ne s'effectue pas sans que les agents économiques ne se projettent dans l'avenir, affectent leur surplus à des fins

---

1. MONTESQUIEU C. de S., *De l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1951, tome 2, 4° partie, Livre XX, Chapitre premier, p. 585: "C'est presque une règle générale que, partout où il y a des moeurs douces, il y a du commerce; et que partout où il y a du commerce, il y a des moeurs douces".
2. PNUD, *Rapport sur le développement humain 1991*, op. cit.
Banque Mondiale, *Rapport 1992*, op. cit.
3. BOUDON R., *L'idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986, p. 13.

d'accumulation, en un mot sans que leurs représentations[1] du monde qui sont constitutives des rapports sociaux qu'ils nouent ne jouent un rôle actif. L'existence matérielle d'un surplus ne suffit pas pour que l'accumulation ait lieu; il faut, en plus, que son utilisation ait été pensée. *A contrario*, la destruction du surplus, sous forme de fêtes ou de cadeaux dans certaines sociétés, doit être interprétée comme l'intime mélange d'une réalité matérielle (le surplus existe) et d'une pensée sur elle, même si elle ne relève pas de la même rationalité que celle de l'intérêt entendu au sens économique habituel. De plus, on peut sans doute montrer que l'existence matérielle d'un surplus elle même n'est pas simplement le résultat d'une soustraction (= production - biens consommés) mais est véritablement le produit d'une pratique sociale, à savoir l'appropriation par un groupe social: le surplus naît de celle-ci et pas seulement d'une abondance relative.

Si on vérifie par le calcul que: (avec Q = production; P = population)

$$\frac{Q_2 / Q_1}{P_2 / P_1} < 1 \ ,$$

c'est-à-dire que la production croît moins vite que la population entre les dates 1 et 2, il y a là toute l'apparence d'un fait objectif. Mais il ne l'est qu'après avoir mis en rapport deux faits dont le caractère social n'est pas intrinsèque mais acquis et construit.

b) Généralisation.

Plus généralement, certaines recherches récentes interrogent les racines culturelles du concept de développement: lié à la culture occidentale, n'est-il pas une projection de l'imaginaire occidental à tendance dominatrice? Si oui, il constitue une vision du monde, une représentation de celui-ci avant d'être un objet réel, surtout à l'égard des populations sans développement économique.

Discussion théorique mais dont le prolongement pratique est évident: peut-on réduire la pression démographique sans prendre en compte les représentations que les individus, ancrés dans des cultures, des pratiques, non seulement reçoivent de leur milieu, mais recréent en permanence pour donner du sens à leur vie (en l'occurrence à travers leur progéniture), pour inscrire celle-ci dans une histoire, dans le temps, et ainsi participer aux transformations de ce milieu.

Serge Latouche estime que "Les faits sociaux ne sont pas des faits. Seuls les faits naturels sont des faits (de *factum*, résultat), des données (*data*). (...) La bataille de

[1]. Le premier à utiliser la notion de *représentations sociales et collectives* fut Durkheim qui désignait par là les symboles par lesquels l'homme structurait sa perception du réel et envisageait sa confrontation avec lui dans le but d'agir. DURKHEIM E., *Représentations individuelles, représentations collectives*, 1898, dans *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF, 1967; ainsi que *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 1979.

Waterloo n'a pas été la même chose pour les Anglais et les Français. (...) Certes, il s'est bien passé *quelque chose*. (...) Toutefois, ce quelque chose n'est rien sans une conscience où il s'inscrit."[1] Autrement dit, les faits naturels n'ont pas besoin des *pratiques humaines* pour exister, à l'inverse des faits sociaux qu'il vaudrait mieux appeler des *gestes* sociaux parce qu'ils supposent une représentation dans la tête de leurs auteurs, ainsi que l'expriment dans des termes voisins Serge Latouche et Maurice Godelier[2].

Renato Di Ruzza aborde la même discussion: "Un fait qui ne prend sa nature sociale que par l'intermédiaire d'une pensée pour le penser ne peut pas être considéré comme appartenant à un objet réel, indépendant et préalable aux théories qui ont pour but de le connaître." [3]

Gilbert Abraham-Frois abonde dans ce sens: "L'économie est une représentation; il n'y a pas de fait brut." et il cite Jean Piaget pour lequel "il n'existe pas de donné immédiat."[4]

A propos de la question de la valeur qui sera au centre des controverses sur l'échange inégal, Arghiri Emmanuel écrit: "La terre n'a pas besoin de l'homme et de sa pensée pour être mobile et sphérique, alors que les marchandises ne peuvent ni s'échanger ni avoir de la valeur sans que les hommes et leur pensée s'en mêlent. Non pas bien sûr la pensée de l'économiste quand il raisonne sur le comportement du trafiquant, mais la pensée du trafiquant quand il pense *son* trafic et au moment du trafic, en d'autres termes, sa *praxis*." [5]

Michel Henry introduit la distinction entre la vie et les équivalents que lui substitue l'économie. "Quand on dit "Untel a travaillé huit heures", on ne dit rien des huit heures de peine ou de joie, on ne dit rien de l'effort effectivement vécu. (...) Ce qui va être calculé avec rigueur, c'est l'ensemble des équivalents substitués à la vie. L'économie s'enracine donc dans une distinction qui est une invention: son objet restera toujours les idéalités censément représentatives de la vie. (...) Contrairement à ce que pense le sens commun, la réalité économique n'est pas la réalité, elle est constituée d'entités idéales qui ne sont jamais que des représentations irréelles, même si elles sont nécessaires."[6]

Pour Pierre Bourdieu, si la sociologie possède des propriétés méthodologiques permettant de la classer parmi les sciences (cohérence des hypothèses, construction de modèles, vérification statistique), un point la sépare radicalement des

---

1. LATOUCHE S., *Le procès de la science sociale*, Paris, Anthropos, 1984, p. 63-65.
2. GODELIER M., *L'idéel et le matériel*, Paris, Fayard, 1984.
3. DI RUZZA R., *Eléments d'épistémologie pour économistes*, Grenoble, PUG, 1988, p. 131.
4. ABRAHAM-FROIS G., *Economie politique*, Paris, Economica, 1988, 4° éd., p. XV.
5. EMMANUEL A., *L'échange inégal*, Paris, F. Maspero, 1979, p. 361-362.
6. HENRY M., *Un savoir irréel*, Le Monde des Débats, décembre 1993, p. 4.

sciences physiques: “La sociologie est dans une position très particulière, puisqu'elle a pour objet une réalité dans laquelle elle est inscrite. L'opposé étant l'astronomie: l'astronome, à moins de croire à l'astrologie, ne subit pas les effets de l'objet qu'il étudie et n'exerce pas d'effet sur lui. Alors que nous, et c'est une des raisons de la suspicion dont la sociologie fait l'objet, nous sommes pris dans notre objet. Donc on nous soupçonne toujours d'investir dans notre science des présupposés ou des préjugés liés à notre position dans cet objet. (...) Personne n'a grand intérêt à la vérité sur le monde social. Et surtout pas les dominants, évidemment.”[1]

De plus, pour Bourdieu, le travail de réflexion (au sens propre) des sciences sociales doit s'exercer sur elles-mêmes et sur les autres sciences de façon à comprendre objectivement le monde et en même temps comprendre la logique de cette compréhension. A ce sujet, nous ne croyons pas que les analyses de Latouche et de Bourdieu soient irrémédiablement inconciliables. Selon le premier, on peut apprendre autant sinon plus de choses en lisant Zola, Balzac ou Hugo que n'importe lequel des économistes[2]. Le second insiste sur l'importance en sciences sociales du travail d'auto-réflexion qui permet de mesurer l'écart entre le savoir “*objectif* ”, “*savant* ”, et le savoir “*non savant* ”. La lecture de *Germinal*, du *Père Goriot* ou des *Misérables* vaut certes celle de *La misère du monde* sur le plan de l'excitation des sens à partir desquels l'intelligence peut s'exercer, mais peut-être pas sur celui de l'interrogation sur la place que tiennent les discours des économistes et des sociologues par rapport aux pratiques des sujets d'observation, et en fin de compte sur les positions (au sens de Bourdieu) des économistes et sociologues.

2. Le parti pris philosophique à propos de la primauté entre l'objet et la pensée sur cet objet.

L'analyse du paragraphe précédent introduit une différence fondamentale entre les sciences de la nature et les sciences sociales. Comme l'écrit Di Ruzza, une molécule d'eau ne dépend pas de ce que nous en savons, de ce que nous en disons et la terre tournait dans le même sens avant ou après Copernic. Par contre, l'existence d'un objet économique n'est pas forcément indépendante de la pensée, que celle-ci soit à dominante fantasmatique ou scientifique.

Paul Valéry écrivait: “Spiritualisme et matérialisme n’ont plus qu’un intérêt historique. Mais s’il fallait encore aujourd’hui choisir entre ces deux couleurs, je m’assure

---

1. BOURDIEU P., *Il faudrait réinventer une sorte d’intellectuel collectif sur le modèle de ce qu’ont été les Encyclopédistes*, Entretien avec Le Monde, 7 décembre 1993, propos recueillis par F. Nouchi.

2. Nous avons exposé le même point de vue en comparant Jean de La Fontaine et tous les prix Nobel d'économie dans HARRIBEY J.M., *Vive Jean de La Fontaine!*, Le Monde, 21 mars 1989.

que plus on tient à la "dignité de l'esprit" plus il faudrait choisir la seconde. C'est que le spiritualisme dit ce qui lui plaît; tandis que l'autre fait le serment d'expliquer et s'astreint à des conditions et à des épreuves très étroites; si étroites qu'elles ont fait abandonner son camp."[1] S'il est un point commun, qu'avait fort bien saisi Paul Valéry, à la pratique scientifique, par-delà les différences entre les sciences, c'est bien celui de postuler que le réel existe quel que soit ce qu'on en pense. En ce sens, nous partageons le point de vue de Di Ruzza selon lequel la pratique scientifique est fondamentalement matérialiste, parfois au corps défendant des scientifiques eux-mêmes. L'auteur traduit ce point de vue comme étant un parti-pris qui n'a pas à être démontré: "Le choix philosophique entre matérialisme et idéalisme ne se fait pas par un raisonnement, mais par une *prise de parti*."[2] Cependant, les faits ne sont pas têtus comme disait Lénine, ils sont bornés, c'est-à-dire qu'ils ne contiennent pas en eux-mêmes le principe de leur connaissance. "D'une certaine manière, ce qui existe ce n'est pas la pensée, mais les êtres pensants."[3] Ce sont eux qui construisent une intelligibilité du réel. Les théories scientifiques ne sont pas des copies, des transcriptions de la réalité car cela supposerait, comme Hegel le croyait, que le réel soit rationnel, alors que "le réel déborde toujours le rationnel, surtout s'agissant des phénomènes particulièrement complexes que sont les phénomènes sociaux."[4]

Or, c'est précisément sur ce point que Marx nous a laissé un héritage épistémologique ambigu et peu satisfaisant. Quand il affirme: "Toute science serait superflue si l'apparence des choses coïncidait directement avec leur essence."[5], il n'est pas loin d'accorder comme Hegel une rationalité en soi au monde réel dont la science devrait *révéler* la *substance*. Nous adopterons ici le point de vue que l'intelligibilité du monde n'est pas à révéler, mais qu'elle est à construire en permanence: en effet, le travail scientifique consiste à partir d'une représentation du réel, d'un discours sur celui-ci, pour aboutir à une nouvelle représentation, un nouveau discours, enrichis, dans un processus d'ajustement et de dépassement. Mais les représentations du réel n'étant les reflets que des formes phénoménales de celui-ci, et en cela Marx doit être approuvé, l'entreprise scientifique se justifie par la nécessité de pratiquer une *ré*inversion (la première étant celle du sens commun) des apparences et de l'essence, cette dernière n'étant pas une donnée de la réalité qui préexisterait à la pensée, mais le fruit d'une construction et reconstruction permanentes. Marx écrit: "Il en est d'ailleurs de la *forme* "valeur et prix du travail" ou "salaire", vis-à-vis du rapport essentiel qu'elle renferme, savoir: la valeur et le prix de la force de travail, comme de

---

[1]. VALERY P., *Cahiers, Philosophie, VI, 316*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1973, tome 1, p. 550.
[2]. DI RUZZA R., *Eléments d'épistémologie pour économistes*, op. cit., p. 20.
[3]. DI RUZZA R., *Eléments d'épistémologie pour économistes*, op. cit., p. 19.
[4]. BOUDON R., *Le changement social*, dans *Encyclopædia Universalis*, Symposium, *Les enjeux*, Paris, 1985, p. 737.
[5]. MARX K., *Le Capital, Livre III*, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1968, tome 2, p. 1439.

toutes les formes phénoménales, vis-à-vis de leur substrat. Les premières se réfléchissent spontanément, immédiatement dans l'entendement, le second doit être **découvert** par la science."[1] Il aurait dû écrire: *construit* par la science, ou bien même: *inventé* .

Cependant, il y aurait une contradiction entre l'affirmation matérialiste et la condition de travail de l'économiste s'en réclamant puisque l'objet réel préexistant à toute investigation est introuvable. La contradiction ne se résout que si on reconnaît que l'économie politique ne peut pas être une science: son discours ne peut être à proprement parler scientifique puisqu'il est constitutif des représentations du monde (mais cela n'est pas original: les sciences de la nature en font partie également) et surtout qu'il participe à la création de cet objet réel qu'il est chargé de reconnaître et que de ce fait il contribue à faire naître. Le fait que l'économie politique ne puisse être une science n'entraîne pas que les théories qu'elle produit n'aient pas d'intérêt. Ces théories sont créatrices de savoirs interprétatifs au sein desquels il est difficile de démêler la connaissance et la représentation idéologique, le caractère cognitif et le caractère normatif.

Le parti pris matérialiste en économie politique ne consiste donc pas tant à proclamer la primauté existentielle du réel par rapport à l'idée que l'on s'en fait, cela étant à la fois trivial et douteux, mais à reconnaître que les représentations des rapports sociaux sont constitutives de ceux-ci, à un moment donné parce qu'elles les légitiment, et dans le temps parce qu'elles légitiment leur reproduction ou bien leur transformation. Le rapport social salarial ne se définit pas seulement par l'achat et la vente de la force de travail mais aussi par l'intériorisation de la norme *présentée* comme un échange égal: un travail contre un salaire. Le rapport social salarial de type fordien ne se définit pas uniquement par l'échange d'un travail taylorien contre une augmentation programmée des salaires en fonction des gains de productivité, mais aussi par l'acceptation par tous du bien-fondé du progrès humain représenté par la croissance matérielle. Finalement, la légitimation n'est sans doute pas étrangère à la régulation du système.

En ce sens, nous pensons que Marx a commis une erreur quand il désignait avec mépris l'économie politique comme une science bourgeoise; mais cette erreur ne porte pas sur l'adjectif *bourgeoise*, elle porte sur le mot *science*. Il serait allé jusqu'au bout de sa position matérialiste si, après avoir montré que le discours de l'économie politique servait de justification à la bourgeoisie et ne pouvait donc avoir un caractère purement scientifique avec un objet séparable, il avait reconnu que le sien était dans le même cas: la théorie qu'il construisait apportait une connaissance indéniable du capitalisme et aussi une représentation

[1]. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 1038; **"découvert"** souligné en gras par nous. Voir aussi p. 1082.

du monde légitimante pour le prolétariat et participante de la constitution de celui-ci en tant que sujet. Nous retrouvons l'*effet de théorie* dont parle Bourdieu[1].

Les implications de ce parti pris ne font pas l'unanimité parmi les historiens des sciences et les philosophes des sciences. Par exemple, Granger reste persuadé qu' "il est possible de constituer une connaissance scientifique des faits humains"[2], particulièrement des faits économiques, et que cette scientificité est potentiellement la même que dans les sciences de la matière. Pour lui, les sciences sociales en sont encore à une phase pré-scientifique parce que "les catégories constitutives de l'objet scientifique n'ont pas encore été mises au jour d'une façon satisfaisante."[3] Il faut alors remarquer que cette position épistémologique n'est pas sans contradiction dans la mesure où elle fait dépendre la progression de l'économie vers le statut d'une véritable science d'une avancée dans la constitution de son objet. S'il est donc nécessaire de le constituer, c'est donc la preuve que cet objet ne préexiste pas. Ainsi, la position suivante s'invalide elle-même: "L'économie est peut-être, parmi les sciences humaines, la discipline la plus avancée vers la constitution vraiment scientifique de son objet. Pour autant, je ne pense pas qu'elle mérite encore complètement le nom de "science". Mais aucune autre n'a mieux réussi à constituer l'objet qu'elle veut viser, à établir des méthodes, des critères d'observation et d'explication."[4]

Granger situe les faiblesses de l'économie en tant que science dans l'éloignement entre l'abstraction des concepts et la réalité. Or, d'une part, par définition, un concept est toujours abstrait: en géométrie, le concept de cercle conserve toute sa pertinence théorique, quelle que soit la circularité des choses plus ou moins rondes que l'on rencontre dans la nature, nature au sein de laquelle personne n'a jamais vu de cercle. D'autre part, ce qui fait problème en économie, ce n'est pas le décalage entre le concept abstrait et l'objet concret, c'est l'inexistence de cet objet concret indépendamment des représentations individuelles et collectives qui en sont données, ou, autrement dit, c'est l'inséparabilité de l'existence de cet objet et de ses représentations. La conséquence est tirée par Michel Foucault[5] pour qui les savoirs et les représentations sont à ce point liés que, d'une part les secondes délimitent toujours les frontières des premiers, et d'autre part, en retour (et heureusement pourrait ajouter Bourdieu), les premiers adoptent toujours une attitude critique vis-à-vis d'eux-mêmes.

---

1. BOURDIEU P., *Leçon sur la leçon*, Leçon inaugurale prononcée au Collège de France le vendredi 23 avril 1982, Paris, Editions de Minuit, 1982.
Ce que parler veut dire, Paris, Fayard, 1982.
2. GRANGER G.G., *Il est possible de constituer une connaissance scientifique des faits humains*, Entretien avec Le Monde, 1er septembre 1992, propos recueillis par F. Azouvi et R.P. Droit.
3. GRANGER G.G., *Il est possible de constituer une connaissance scientifique des faits humains*, op. cit.
4. GRANGER G.G., *Une connaissance aveugle*, Le Monde des Débats, n° 14, décembre 1993.
5. FOUCAULT M., *Les mots et les choses*, *Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.

En reprenant la définition de l'idéologie que donne Granger lui-même: “toute position systématique qui, subordonnant l'observation et l'explication des phénomènes à la promotion de certains idéaux, tend à substituer les désirs, les mythes et les images aux raisons, à l'histoire et aux concepts”[1], ou bien en adoptant celle de Marx, dépassant la précédente, selon laquelle l'idéologie est toujours un ensemble de représentations conformes aux intérêts du groupe social dominant, nous pensons pouvoir conclure avec Louis Dumont qu'on ne peut pas mettre d'un côté ce qui relève de la science et de l'autre ce qui relève de l'idéologie parce que la science fait partie de l'idéologie, c'est-à-dire des représentations du monde, et que “aucune idéologie dans sa totalité ne peut être dite "vraie" ou "fausse", car aucune forme de conscience n'est jamais complète, définitive ou absolue”[2]. Comme le souligne Jacques Bidet à propos de Marx, mais ceci pourrait s’appliquer à bien d’autres, l’important n’est pas de chercher une théorie vraie mais de s’intéresser aux vraies théories.[3]

Nous adopterons donc au cours de notre recherche l'attitude que résume ainsi Di Ruzza: “Les sciences sociales ne sont pas des pseudo-sciences, des fausses sciences, des sciences en formation, ou tout autre chose de semblable. Elles ne sont pas sciences du tout. Mais en même temps, elles ne sont pas simples idéologies: elles énoncent des connaissances théorisables et théorisées, c'est-à-dire contraires à la spontanéité et à l'immédiateté de (l)'idéologie. Cette double exclusive -non-science, non-idéologie- exige la catégorie de savoir pour les penser.”[4]

Quel que soit le choix en faveur duquel on tranche ce débat -l'objet de la théorie économique n'existe pas entièrement *a priori*, ou il est simplement difficile de le repérer et de le séparer- il ne dispense pas d’examiner le rôle que tient la vérification expérimentale.

3. La théorie économique et la vérification expérimentale.

Compte tenu de la spécificité du monde économique qui n'est pas reproductible en laboratoire, *expérimentation* signifiera pour les économistes *observation*.

---

[1]. GRANGER G.G., *Epistémologie économique*, op. cit., p. 5.
[2]. DUMONT L., *Homo aequilis*, op. cit., p. 26-27.
[3]. BIDET J., *L’autocritique du marxisme doit remonter jusqu’à Marx*, Entretien avec Le Monde, 1 et 2 octobre 1995, propos recueillis par T. Ferenczi.
[4]. DI RUZZA R., *Eléments d’épistémologie pour économistes*, op. cit., p. 145.

Deux attitudes se rencontrent chez les économistes à ce propos: les uns donnent de l'importance aux réalisme des hypothèses, les autres soutiennent l'idée que les faits sont toujours construits.

3.1 La validité d'une théorie se jugerait à l'adéquation de ses hypothèses aux faits constatés, c'est-à-dire à leur réalisme.

Pour reprendre l'exemple maintes fois débattu de la théorie walrasienne de l'équilibre général, il lui est souvent reproché d'adopter l'hypothèse de concurrence pure et parfaite qui n'a jamais été constatée dans la vie économique.

Il est vrai qu'il s'agit d'une hypothèse totalement irréaliste mais cette critique méthodologique est contestable. Le propre d'une théorie est de construire une intelligibilité de la réalité et non de décrire celle-ci. Sur ce point, Marx et Keynes furent étonnamment proches: le premier rejetant une conception empiriste de la connaissance et remontant de l'abstrait simple à l'abstrait complexe, puis au concret toujours complexe, le second affirmant qu'on ne dément jamais une théorie par des faits, encore moins par le bon sens, mais par une autre théorie: "Ricardo nous offre cette suprême réussite intellectuelle, inaccessible à un esprit moins puissant, qui consiste à se placer dans un monde hypothétique éloigné du monde réel, et à y vivre sans contradiction. La plupart de ses successeurs n'ont pu empêcher leur bon sens de parler, ce qui nuit à la cohérence de leurs doctrines."[1] Par exemple, la loi des coûts comparatifs repose sur des hypothèses qui ne sont pas toutes vérifiées (immobilité du capital, rapports de forces équilibrés entre pays notamment), mais elle constitue une construction théorique capable de fournir une compréhension de l'échange international sous certaines conditions. De la même façon, la théorie de l'échange inégal ne lui oppose pas des faits, mais une autre construction capable de fournir une autre compréhension de l'échange international. Nous tenons avec ces deux théories dont le retentissement sur la question du développement est primordial deux exemples parfaits de théories pures sans aucune référence préalable aux faits.

[1]. KEYNES J.M., *Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie*, 1936, Paris, Payot, 1969, p. 203.

3.2. La deuxième attitude découle de la critique précédente: le fait scientifique est un fait construit.

a) La vérification expérimentale ne constitue pas en elle-même une preuve.

Les faits qu'on prétend opposer à une théorie sont toujours exprimés au moyen d'une autre grille théorique de lecture, dans une autre langue en quelque sorte. C'est ce qui fait écrire à Di Ruzza: "L'expérimentation en tant que comparaison d'une théorie T à la réalité qu'elle prétend connaître exige que cette réalité soit traduite au moyen d'une théorie T'. Et ce que compare l'expérimentation, en réalité, c'est la théorie T et la théorie T'."[1]

b) La qualité de la prévision n'est pas non plus un critère suffisant pour juger une théorie.

Pour Granger, la faiblesse des prévisions des théories économiques est le signe de leur immaturité, "toutefois, il convient de bien comprendre qu'au critère de prévision réussie doit être joint celui de l'explication, et que d'une explication acceptable ne dérive pas nécessairement, dans le domaine des faits humains, une capacité de prévoir". La raison en est que la théorie économique ne doit pas prévoir des faits matériels mais des "événements non dépouillés de leur singularité"[2].

Cependant, l'argument d'immaturité nous paraît faible car il sous-entend que l'économie, et, par delà, les autres sciences sociales, sont des sciences en formation, c'est-à-dire qu'un jour ou l'autre, elles seront de véritables sciences. Or cela est discutable.

Il ne ressort pas de ce qui précède qu'il est indifférent que théorie et réalité soient connectées. Citons encore Di Ruzza: "Ce n'est pas l'expérience qui confirme la théorie, c'est la théorie qui rend l'expérience connaissable. (...) L'expérimentation n'est la preuve que d'une chose: grâce à la théorie, il est possible de s'approprier la réalité au point de la reconstruire."[3] On retrouve la position de Gaston Bachelard[4] pour qui un fait scientifique, inséparable d'une théorie, est un fait construit. Les faits naturels n'ont pas besoin des

---

1. DI RUZZA R., *Eléments d'épistémologie pour économistes*, op. cit., p. 69-70.
2. GRANGER G.G., *Epistémologie économique*, op. cit., p. 17-18.
3. DI RUZZA R., *Eléments d'épistémologie pour économistes*, op. cit., p. 81-82.
4. BACHELARD G., *La philosophie du non*, Paris, PUF, 1940.
Le matérialisme rationnel, Paris, PUF, 1953.
L'engagement rationaliste, Paris, PUF, 1972.

pratiques humaines pour exister, ils ont simplement besoin d'elles pour être pensés et devenir alors des faits scientifiques. Par contre, les faits dits sociaux supposent, pour exister, une représentation dans la tête de leurs auteurs.

Si l'on ne peut pas trouver dans la réalité d'objet social comme on trouve par exemple un objet physique, et par conséquent si les sciences sociales ne sont pas des sciences véritables, en revanche, l'observation y joue le même rôle que l'expérimentation en sciences de la matière. Cela est-il suffisant pour définir des critères de scientificité?

B- Les critères de scientificité.

Les réserves émises à propos du caractère scientifique des sciences sociales et de l'économie en particulier ne suffisent pas pour assurer une critique des théories du développement et du concept de développement durable. Nous devons préciser les critères de scientificité de l'épistémologie contemporaine que nous utiliserons et qui conduisent à se demander s'il existe une méthode scientifique unique.

1. De l'apriorisme et du rationalisme pur au rationalisme critique.

De la démarche intégralement déductive à celle totalement empirique, la gamme des positions des économistes est très étendue mais a tendance tout de même à se resserrer.

La revendication de l'inutilité de la vérification expérimentale des postulats de la science économique a été affirmée par Lionel Robbins: "Nous n'avons pas besoin d'expériences contrôlées pour établir leur validité: ces postulats sont à tel point la matière même de notre expérience quotidienne qu'il suffit de les exposer pour en reconnaître l'évidence."[1] A un degré moindre, Ludwig Von Mises soulignait la singularité de la science économique en prétendant que "ses théorèmes propres ne sont susceptibles ni d'être vérifiés ni d'être démentis sur la base de l'expérience"[2]. Conscient de la difficulté de cette position, Walras s'était efforcé de distinguer l'économie appliquée dans laquelle les préceptes moraux

[1]. ROBBINS L., *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, op. cit., p. 84.
[2]. VON MISES L., *L'action humaine, Traité d'économie*, 1949, 1963, éd. fr. Paris, PUF, 1985, p. 909.

pouvaient s'exprimer et ce qu'il appelait l'*économie pure*[1] dans laquelle seule la raison s'exerçait pour aboutir à la définition d'un état idéal grâce à la formalisation mathématique.

A l'opposé, Milton Friedman[2] considère que le seul critère de scientificité est la confrontation des prédictions d'une théorie avec l'observation. Cette position présente deux inconvénients: d'abord, elle évacue toute problématique de recherche d'une explication, alors que le principe de causalité est à la base de toute démarche scientifique; ensuite, elle ne se prête pas à une démarche de tentative de réfutation comme le soulignera Popper.

En définissant le rationalisme critique par le critère de réfutabilité ou falsifiabilité, Karl Popper[3] marque une étape fondamentale de la réflexion épistémologique et il interpelle d'autant plus les sciences sociales qu'il a étendu envers elles sa critique de Marx et de Freud.

La notion de vérité scientifique n'a pas de sens pour Popper car les conséquences d'une théorie sont infinies. En revanche, l'inverse en a un: une théorie peut être déclarée fausse si un seul fait reproductible la contredit. Une théorie réfutée conserve tout de même un intérêt scientifique parce que la réfutation permet d'élargir, de renouveler, de réguler la science. A l'opposé, les théories qui ont réponse à tout (et au contraire de tout), qui disent pouvoir tout prévoir, qui sont donc irréfutables, ne sont pas scientifiques. La science progresse en énonçant des théories réfutables, c'est-à-dire des théories dont on peut tirer des conclusions pouvant être testées, et en écartant les théories réfutées. On ne peut dire d'une théorie qu'elle est vraie, mais seulement qu'elle n'a pas encore été réfutée. Le critère de scientificité n'est donc pas la vérifiabilité mais la réfutabilité.

Popper est ainsi très critique vis-à-vis de la méthode holiste qui postule l'unité du fait social car elle ne donne pas prise à l'expérimentation puisque celle-ci doit pouvoir isoler un fait de son environnement.

Thomas Kuhn[4] nuancera la position de Popper car, selon lui, le rationalisme critique ne prévaut que pendant les périodes de révolution scientifique permettant l'avènement d'un nouveau *paradigme* ou “matrice disciplinaire désignant toute la "constellation de croyances, valeurs et techniques" qui sont partagées par tous les membres

---

1. WALRAS L., *Eléments d'économie politique pure*, 1874, Paris, Economica, 1988.
2. FRIEDMAN M., *The methodology of positive economics*, dans *Essays in Positive Economics*, University of Chicago Press, 1953, cité par BROCHIER H., *Critères de scientificité en économie*, dans GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie économique*, op. cit., tome 1, p. 36.
3. POPPER K., *La logique de la découverte scientifique*, éd. fr. Paris, Payot, 1973.
Conjectures et réfutations, La croissance du savoir scientifique, Paris, Payot, 1985.
4. KUHN T., *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983.

d'une communauté scientifique donnée."[1] Kuhn considère qu'en période normale les scientifiques font davantage preuve de dogmatisme, où l'idéologie reprend le dessus, en s'accrochant à leur paradigme, que de rationalisme critique.

Selon Imre Lakatos, l'évaluation scientifique ne doit pas porter sur des éléments de théories isolés mais sur des programmes de recherche, c'est-à-dire des ensembles de "noeuds de théories interconnectées"[2] autour de *noyaux durs* irréfutables. L'expérience et l'observation peuvent reprendre leur place: lorsqu'une théorie réussit à intégrer un fait supplémentaire jusque-là ignoré, délaissé ou contradictoire, la théorie est dite progressive. De plus, un programme de recherche n'est jamais définitivement scientifique car de progressif il peut se transformer en dégénérescent. Alors que pour Kuhn, la science progresse par sauts brusques, pour Lakatos, elle progresse de manière englobante.

Aujourd'hui, tous les chercheurs reconnaissent les trois démarches de Popper, Kuhn et Lakatos comme largement complémentaires dans la mesure où la position initiale, a-historique, de Popper a été nuancée. Cependant, elles se heurtent à la difficulté de tenir pour certaine l'unité méthodologique des sciences.

2. L'impossible unité méthodologique des sciences.

Le critère poppérien est-il applicable à toutes les sciences? Si l'on considère les sciences dites exactes pour lesquelles, *a priori*, le critère de réfutabilité semblerait s'appliquer au premier chef (ne serait-ce que parce qu'il a été énoncé par des scientifiques pour des scientifiques), la réponse est pour le moins incertaine. Isabelle Stengers[3] soutient que ce n'est le cas que pour les sciences de laboratoire qui ont la particularité de pouvoir reproduire indéfiniment un type d'expérience et ainsi tester théories et hypothèses. En revanche, pour les sciences de terrain comme la paléontologie, et même pour la cosmologie, le critère de réfutabilité n'est pas applicable. En effet, le terrain n'est pas capable de réfuter, de falsifier une hypothèse, et personne ne peut recréer le *big bang*.

Dans ces conditions, Stengers indique que le critère poppérien, dont la portée universelle est affirmée par son auteur, conduit à l'homogénéisation des sciences par le biais de la méthode, homogénéisation qui aboutit immanquablement à leur hiérarchisation.

---

1. BLAUG M., *La pensée économique, origine et développement*, 1978, Paris, Economica, 3° éd., 1981, p. 798.
2. BLAUG M., *La pensée économique, origine et développement*, op. cit., p. 800.
3. STENGERS I., *L'invention des sciences modernes*, Paris, La Découverte-Armillaire, 1993.

Au sommet figureraient les véritables sciences, capables de reproduire des expériences de réfutabilité, en bas, les sciences secondaires qui en seraient incapables.

Stengers récuse cette conception pyramidale parce que celle-ci méconnaît les conditions sociales de la production scientifique. Elle rejoint Bruno Latour[1] qui explique qu'un dispositif de laboratoire est mis en place pour répondre par avance aux critiques, pour faire taire les controverses qui ne manquent pas de naître dès qu'un résultat de recherche est publié. Le champ scientifique est donc un lieu de pouvoir sur lequel, selon Paul Feyerabend[2], on voit triompher une théorie sur une autre non pas parce qu'elle elle est plus vraie, plus rigoureuse, plus résistante aux tentatives de réfutation, mais parce que son auteur est plus rusé que son concurrent. Tous les progrès majeurs des connaissances ont été permis parce que "certains penseurs ont décidé de ne pas se laisser emprisonner par certaines règles méthodologiques "évidentes", ou bien parce qu'ils les ont transgressées involontairement. (...) *Ma thèse est que l'anarchisme contribue au progrès* (...) C'est le principe: *tout est bon*."[3]

Ni la logique ni l'expérience ne peuvent départager deux théories parce qu'elles sont incomparables entre elles: le même mot désigne des choses différentes, l'observation du même fait est biaisé par des présupposés théoriques différents. Ce qui détermine la victoire de l'une sur l'autre, c'est leur capacité respective d'être reçue par le corps social, et en premier lieu par la communauté scientifique. Stengers explique que la question "ceci est-il scientifique?" est entendue par les scientifiques comme "ceci est-il digne d'entrer dans notre histoire? cet auteur est-il capable de proposer une opinion qui ne nous mette pas dans sa dépendance?"[4]

A ceux qui craignent que l'évaluation des discours scientifiques ne se réduisent à une simple analyse des rapports de forces à l'intérieur de la communauté scientifique[5], Bourdieu explique qu'"une science authentique de la science ne peut se constituer qu'à condition de récuser radicalement l'opposition abstraite (...) entre une analyse immanente ou interne, qui incomberait à l'épistémologie et qui restituerait la logique selon laquelle la science engendre ses propres problèmes, et une analyse externe, qui rapporte ces problèmes à leurs conditions sociales d'apparition"[6].

---

1. LATOUR B., *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989.
Nous n'avons jamais été modernes, Paris, La Découverte, 1991.
2. FEYERABEND P.K., *Contre la méthode, Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, éd. fr. Paris, Seuil, 1979.
Farewell to Reason, London, Verso, 1987.
3. FEYERABEND P.K., *Contre la méthode*, op. cit., p. 20-25.
4. STENGERS I., Emission *La science et les hommes*, France-Culture, 22 décembre 1993.
5. BROCHIER H., *Les théories économiques sont-elles réfutables?*, Economie et sociétés, n° 10/1987, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2121, 19 avril 1989.
6. BOURDIEU P., *Le champ scientifique*, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 2-3, juin 1976, p. 91.

Dans le domaine des sciences sociales, plusieurs problèmes viennent compliquer l'application du critère de réfutabilité:

- Il peut paraître curieux de voir Popper décerner à la construction marginaliste et néo-classique un brevet de scientificité alors que précisément la formalisation de l'équilibre général est telle qu'elle ne peut donner lieu à une confrontation avec l'observation et de ce fait n'est pas réfutable. Seule sa cohérence interne peut être assurée.

- L'existence d'un ordre de préférences transitif, fondement de l'axiomatique néo-classique, ne peut être soumis à un test de réfutabilité qu'à deux conditions. D'abord, si on suppose pour cet ordre une certaine stabilité de structure dans le temps, ce qui est contradictoire avec les transformations des choix individuels et collectifs dans le temps. Ensuite, si on suppose qu'à chaque instant tout individu établit une échelle de préférences avec tous les biens et services qui lui sont offerts; or, à chaque instant, l'individu classe deux produits, tout au plus trois.[1]

- Les théories économiques se présentent toutes comme des ensembles où se mêlent inextricablement propositions cognitives et propositions normatives: comment alors cerner le point auquel la réfutation s'applique? Ainsi, la difficulté de séparer les éléments d'une théorie scientifique, connue sous le nom de *problème de Duhem* est-elle renforcée en économie.

- Les systèmes sociaux évoluent sans cesse: comment alors tester les théories si les phénomènes ne sont que partiellement reproductibles et essentiellement historiques. La remise en cause de la théorie keynésienne au cours des deux dernières décennies est-elle le produit d'une réfutation ou d'une disparition de ses conditions historiques de validité comme le suggère Boyer[2]? Nous voyons ici apparaître le talon d'Achille de la théorie économique dont nous discuterons plus loin: la prise en compte du temps.

Peut-on alors suggérer l'idée que, pas plus que la science, l'épistémologie n'est en cours d'achèvement? Peut-être serait-il souhaitable de soumettre la méthode poppérienne à son propre critère: l'unité méthodologique des sciences ne peut être affirmée si un contre-exemple peut être trouvé. La méthode de Popper n'est de ce fait pas éliminée pour autant. Mais la recherche d'une hypothétique unité méthodologique des sciences ne doit-elle pas être relativisée au profit de l'idée que “l'univers "pur" de la science la plus "pure" est un champ social comme un autre.(...) Le champ scientifique comme système des relations objectives entre les positions acquises (dans les luttes antérieures) est le lieu (c’est-à-dire

---

[1]. KOLM S.C., *Philosophie de l'économie*, Paris, Seuil, 1986.
[2]. BOYER R., *Capitalismes fin de siècle*, Paris, PUF, 1986.

l'espace de jeu) d'une lutte de concurrence qui a pour enjeu spécifique le monopole de l'autorité scientifique inséparablement définie comme *capacité technique et comme pouvoir social*, ou si on préfère, le monopole de la compétence scientifique, entendue au sens de capacité de parler et d'agir légitimement (c'est-à-dire de manière autorisée et avec autorité) en matière de science, qui est socialement reconnue à un agent déterminé."[1]

C- Les statuts différents du modèle, de la loi et de la tendance.

Bien qu'inachevée, la théorie poppérienne a le mérite d'introduire une réflexion sur les statuts du modèle, de la loi et de la tendance fréquemment utilisés en sciences sociales et particulièrement en économie et ainsi d'écarter toute idée de finalité historique. Les sociétés humaines étant des systèmes ouverts, les prévisions ne peuvent être que conditionnelles.

Le fonds commun aux théories du développement et à celles du changement social est l'évolutionnisme: le développement serait un processus inexorable, donc soumis à des lois qu'il s'agit de mettre au jour. Or, pas plus qu'on ne peut décréter qu'une théorie est vraie, le devenir social ne peut obéir à des lois immuables; tout au plus peut-on dégager des tendances d'un modèle.

1. La loi.

Si on excepte l'école historique allemande pour laquelle la description des changements passés est la seule manière d'écrire l'histoire, la plupart des théories du changement social restent fidèles à une tradition durkheimienne pour rechercher des régularités, des lois de passage d'un état à l'autre, des corrélations, des liens de causalité. Or la réalité ne se plie pas aux généralisations issues des lois.

Pour le montrer, Boudon[2], prend l'exemple de la loi d'auto-reproduction des systèmes semi-féodaux énoncée par Marx selon laquelle l'innovation est rejetée par le propriétaire féodal parce qu'elle risquerait d'accroître la productivité du paysan qui pourrait alors se libérer de son endettement vis-à-vis de son propriétaire, lequel en tire ses revenus. Or, il existe le cas du Japon qui contredit cette loi, réfutation typiquement poppérienne. Cette loi ignore la nature de l'innovation. Si l'innovation implique des investissements coûteux, il

---

1. BOURDIEU P., *Le champ scientifique*, op. cit., p. 89, souligné avec un trait par l'auteur et souligné en italique par nous.

2. BOUDON R., *Le changement social*, op., cit.
La place du désordre, Paris, PUF, 1984.

est probable que le propriétaire féodal la refuse. Mais si elle peut être réalisée par le paysan ayant accès à d'autres sources de prêt (bancaires par exemple) ou si elle n'implique que des modifications dans l'organisation du travail, il y a beaucoup plus de chances qu'elle puisse se réaliser.

La théorie a donc ici le tort d'énoncer une loi à sens unique: un système semi-féodal *ne peut que* se reproduire, alors qu'un tel système "peut *soit* se reproduire, *soit* se transformer selon l'état de certains paramètres"[1].

2. La ou les tendances.

Si on tirait de la critique ci-dessus la conclusion qu'un modèle nuit à la connaissance scientifique, on contredirait tout ce qui a été dit sur la nécessaire abstraction (au sens propre: s'abstraire de) du réel pour construire une théorie.

Au contraire, un modèle tire sa force de son abstraction. "Un modèle économique est par essence différent du phénomène réel qu'il représente."[2] Grâce à sa logique de construction, le modèle est indispensable à la connaissance mais on ne peut en déduire que des tendances dont la probabilité ne peut jamais égaler un, sous peine de tomber sur l'écueil du déterminisme. Si le modèle qui débouche sur une loi restreignant le champ des possibles à une seule éventualité est à rejeter, le modèle qui ouvre ce champ en probabilisant des tendances différentes se révèle vertueux.

Boudon en tire la conclusion que les théories du développement et du changement social qui ont tenté de dégager des lois ont échoué et que seuls les modèles hypothético-déductifs ont un caractère scientifique.

On peut remarquer que la frontière entre lois et tendances est difficile à tracer et se demander si les préférences idéologiques n'interviennent pas pour départager le bon grain de l'ivraie. Ainsi la *loi* des coûts comparatifs de Ricardo trouve grâce aux yeux de Boudon et de beaucoup d'autres. Par contre la *loi* de la *tendance* à la baisse du taux de profit de Marx est profondément suspectée et même condamnée. Ce n'étant pas le lieu de discuter du contenu de cette *loi tendancielle*, contentons-nous d'observer la méthodologie de la critique qui lui est adressée. Cette critique joue sur deux tableaux. D'abord, elle fait remarquer que si le taux de profit devait baisser indéfiniment, il n'y aurait plus de capitalisme, et donc de développement de celui-ci depuis longtemps: la prédiction est donc fausse. Ensuite, elle récuse l'analyse des contre-tendances donnée par Marx qui se serait

---

[1]. BOUDON R., *Le changement social*, op., cit., p. 736.
[2]. LABROUSSE E., *Introduction à l'économétrie*, Paris, Dunod, 1972, p. 5.

abandonné à un dérisoire “le taux de profit baisse, sauf lorsque certains facteurs contrecarrent cette baisse”[1] équivalent à un ridicule “demain il pleuvra ou il ne pleuvra pas”[2], sans se demander si on ne peut trouver là un élément de compréhension d'un système en dynamique et non en équilibre statique. D'un point de vue logique, il n'y a aucune différence entre la méthode utilisée par Marx à propos du taux de profit et celle de Boudon que nous citions plus haut: un système peut se reproduire ou se transformer. On ne peut donc pas adresser en même temps à Marx le reproche d'avoir énoncé une loi et celui, inverse, d'avoir construit un modèle à deux tendances possibles. La seule critique possible est d'ordre méthodologique mais en la situant expressément à ce niveau. D'abord Marx n'a pas tranché entre la version *loi* et la version *tendances* de son modèle et à plusieurs reprises il a donné une version plutôt déterministe du développement du capitalisme et de son issue, tombant ainsi de lui-même dans le piège idéaliste hégélien qu'il dénonce par ailleurs: la prétendue rationalité du réel qui doit s'imposer inéluctablement. Ensuite, pour expliquer le développement du capitalisme, Marx a opté pour faire de la baisse du taux de profit la tendance et faire des autres aspects de simples contre-tendances: pourquoi pas l'inverse? Parce que, dans l'optique de Marx, la tendance est le reflet de la contradiction principale du capitalisme, à savoir la nécessité de reproduire le système social en deux classes qui pousse à l'augmentation de la composition organique du capital, alors que les contre-tendances sont le reflet d'une contradiction secondaire, la concurrence entre capitalistes qui incite ceux-ci à améliorer la productivité du travail pour diminuer les coûts de production. Mais, du point de vue même de Marx, sa conclusion est méthodologiquement doublement contestable: d'abord parce que l'augmentation de la plus-value, absolue ou relative, relève au moins autant du premier niveau que du second; ensuite, parce que la recherche de gains de productivité concerne aussi bien le secteur des biens de production que celui des biens de consommation: la dévalorisation des biens d'équipement qui en résulte entraîne une baisse de la composition valeur du capital alors que, dans le même temps, la composition technique peut augmenter.[3]

Ainsi, le grand intérêt de l'analyse économique de Marx, endogénéiser la croissance et la crise (alors que pour les néo-classiques la crise ne peut provenir que d'un événement extérieur), est altéré par sa vision politique révolutionnaire. Cet intérêt et sa limite sont soulignés ainsi par Joan Robinson: “Une augmentation de la composition organique implique une augmentation du rapport du capital au travail. Puisqu'elle résulte de l'innovation technique, elle s'accompagnera généralement d'une augmentation du rapport de la production

---

1. BONCOEUR J., THOUEMENT H., *Histoire des idées économiques, de Platon à Marx*, Paris, Nathan, 1989, tome 1, p. 235.
2. CROZET Y, *La dissertation économique*, Paris, Nathan, 1990, p. 109.
3. LATOUCHE S., *Le projet marxiste*, Paris, PUF, 1975, p. 179-202.
SALAMA P., HAI HAC T., *Introduction à l'économie de Marx*, Paris, La Découverte, 1992, p. 84-101.

au capital. La constance du taux de profit requiert donc une augmentation du taux de salaire réel moins que proportionnelle à l'augmentation de la production par tête; c'est-à-dire qu'un taux de profit constant implique une augmentation du taux d'exploitation suffisante pour contrebalancer l'augmentation du rapport du capital au travail. Quand les innovations n'augmentent pas le rapport de la production au capital, les capitalistes ne sont pas obligés de les mettre en pratique sauf si elles élèvent le profit par salarié au moins autant que le capital par tête, de telle sorte qu'il n'y a aucune raison d'attendre que le progrès technique, en soi, provoque une baisse du taux de profit."[1]

Les théories du développement dont la démarche est essentiellement holiste prêtent assez facilement le flan à la critique de Boudon. Mais les théories s'appuyant exclusivement sur l'individualisme méthodologique peuvent également tomber dans le travers du déterminisme. A ne voir dans le développement que le résultat de l'addition de micro-décisions individuelles, on s'interdit toute perspective d'articulation dialectique entre l'individu et le social. Pour reprendre cet exemple une dernière fois, à supposer que l'impossibilité de maîtriser la natalité des paysans du Pendjab que décrit Boudon s'explique uniquement par l'addition de leurs comportements rationnels individuels, rien n'autorise à affirmer la proposition inverse: la natalité sera maîtrisée le jour où les paysans y trouveront intérêt. D'une part, l'intérêt présent peut être, certes, facteur de blocage, mais, une fois celui-ci levé, d'autres facteurs éventuels disparaissent-ils pour autant? D'autre part, il est faux d'opposer les évolutions des comportements individuels et celles des cadres juridiques, politiques, sociaux environnants mais ceci soulève une autre question que nous examinerons plus loin: le rapport des individus aux structures.

Résumons les principaux points qui nous serviront ensuite:

1) Les différentes problématiques se partagent et se recoupent partiellement ainsi que le suggère le schéma 1.1.

On peut établir une première proximité entre le matérialisme et le holisme méthodologique sans que l'un recoupe exactement l'autre; de même on peut en établir une seconde semblable entre l'idéalisme et l'individualisme méthodologique.

La démarche matérialiste largement holiste va chercher dans l'individualisme méthodologique le sens que les individus donnent à leur action au sein des structures. Il en résulte une conséquence philosophique fondamentale: la réalité matérielle existe mais son caractère social n'est pas immédiat, il lui est donné par des pratiques sociales pensées et intériorisées.

---

[1]. ROBINSON J., *Développement et sous-développement*, Cambridge University Press, 1979, éd. fr. Paris, Economica, 1980, p. 42-43.

L'individualisme méthodologique imprégné d'idéalisme ne peut pas se dispenser de reconnaître que la complexité de la réalité sociale interdit de la réduire à une rationalité, tellement unique qu'elle émanerait d'une Pensée, principe premier.

L'intersection des ensembles A, B, C, D n'est pas vide: sans doute faut-il chercher leur point commun dans l'utilitarisme dont la version dominante est constituée par l'individualisme mais auquel font également appel partiellement les théories holistes[1].

Schéma 1.1

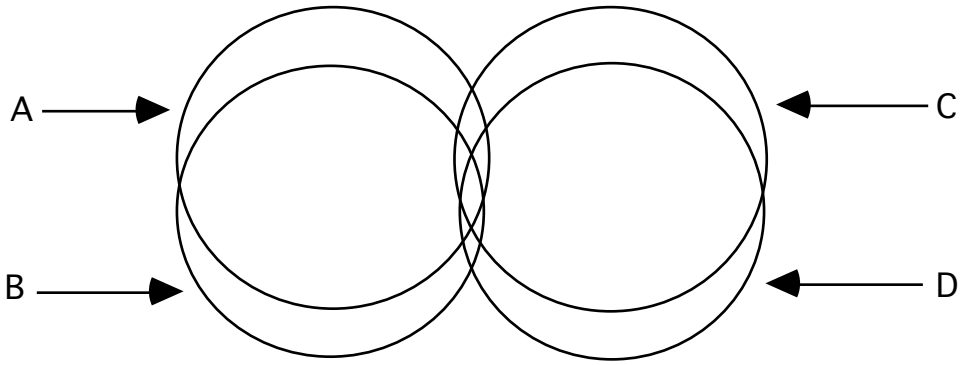

A: matérialisme, objectivisme
B: holisme
C: individualisme
D: idéalisme, subjectivisme

2) L'économie n'est peut-être pas une science mais il peut exister une pratique scientifique en son sein qui consiste essentiellement:

- à s'abstraire du réel pour théoriser et ainsi échapper en partie à l'immédiateté des cinq sens et des représentations idéologiques, ce qui ne peut se réaliser sans un regard critique permanent sur elle-même;

- à établir une connexion avec l'observation non dans un but de décalque de la théorie sur celle-ci, mais dans un but d'intégration progressive d'un nombre croissant de "*faits*", ou plutôt de "*gestes*".

---

[1]. CAILLE A., *Notes sur le concept d'utilitarisme, l'antinomie de la raison utilitaire normative et le paradigme du don*, La Revue du M.A.U.S.S, 4° trimestre 1991, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2277, 27 mai 1992, sous le titre *Une critique de la raison utilitaire*.

La sociologie de l'intérêt est-elle intéressante? A propos de l'utilisation du paradigme économique en sociologie, Sociologie du travail, n° 3, juillet-septembre 1981, p. 257-274, reproduit dans Problèmes économiques, n° 1742, 7 octobre 1981, sous le titre *L'utilisation du paradigme économique en sociologie: un point de vue*.

Esquisse d'une critique de l'économie générale de la pratique, Lectures de Bourdieu, Cahiers du LASA, n° 8-9, Université de Caen, reproduit dans D.E.E.S., n° 72, juin 1988, p. 76-96.

II- Les champs de la critique.

La délimitation du cadre épistémologique auquel nous nous référerons dorénavant pour procéder à une analyse du développement et du développement durable permet de définir les champs dans lesquels la critique doit s'exercer. La problématique du développement repose sur la toute puissance de la technique, sur la rationalité et sur l'universalisation de la loi de la valeur. Ces trois champs sont reliés par un quatrième qui en fait est premier: le temps (A). La technique raccourcit le temps en accélérant l'histoire (B), la rationalité élimine le temps (C), et la valeur consacre le temps (D).

Schéma 1.2

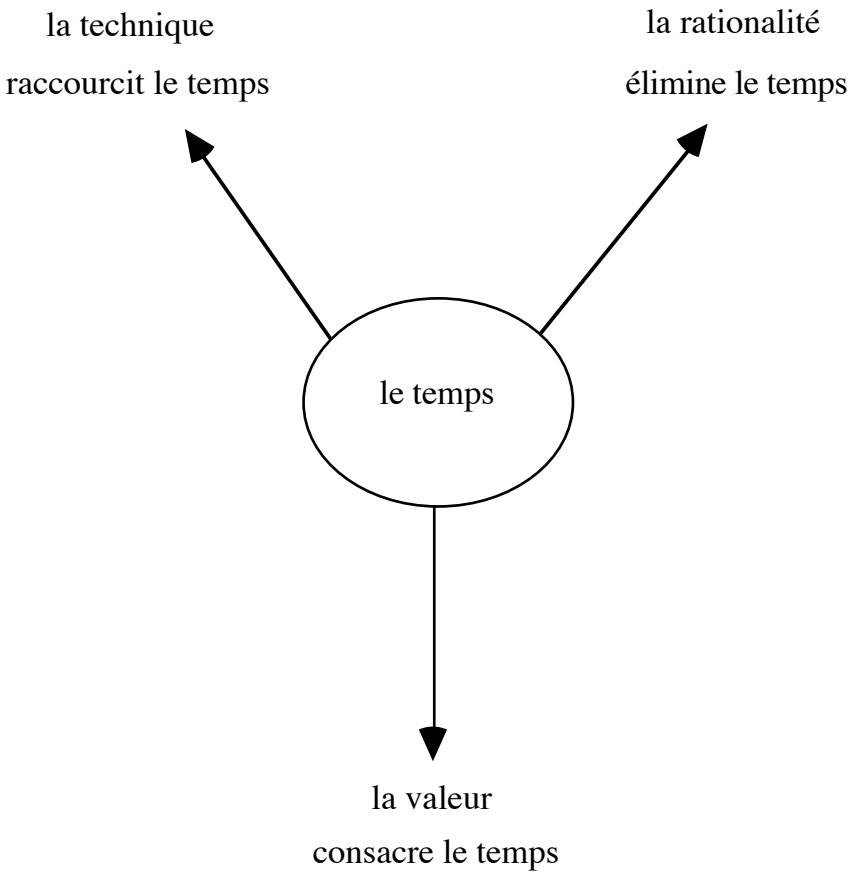

A- Le temps.

Après avoir montré que les sciences sociales s'immergeaient au sein des pratiques humaines en société et que leurs discours étaient un mélange de savoirs et de croyances, il convient de déchiffrer ceux et celles qui ont servi et servent encore de cadre théorique et idéologique au développement. Le développement résulte de la conjonction de mutations socio-techniques et d'une projection dans le temps de l'homme et de la société. Cette projection puise ses éléments dans (et nourrit à la fois) l'eschatologie. En retour, la théorie et l'idéologie du développement façonnent une conception du temps.

1. L'eschatologie et le temps.

L'eschatologie est le discours sur les fins ultimes de l'homme et de l'univers. Discours rendu nécessaire par la conscience que la contradiction de la coexistence du bien et du mal, de la vérité et de l'erreur, ne pouvait être résolue que par la venue (ou le retour) d'un état pur. La situation présente étant alors ressentie comme provisoire, intervient le facteur temps, lequel voit l'une de ses trois composantes (passé, présent, avenir) devenir prépondérante: la liberté de l'homme ne prend un sens (celui de Kant) que s'il sait s'affranchir du passé et s'ouvrir à l'avenir.

Le temps est donc perçu comme un axe orienté menant soit vers le Royaume de Dieu, soit vers la société sans contradictions, c'est-à-dire au paradis dans le ciel ou sur la terre. Le temps conduit à Dieu ou bien est le vecteur du Progrès; les deux voies n'étant pas forcément irréductibles puisque l'homme marchant vers le progrès accomplit le dessein de Dieu. La conviction de leur venue (de Dieu ou du Progrès) ou de leur atteinte par l'homme est telle que le contenu de l'utopie importe peu; seule compte la portée mobilisatrice du mythe qui délivre de toute limite la progression de la science, de la technique et de l'économie.

Ce qui est vrai de toute société, chacune d'entre elles possédant une certaine conception du temps, l'est particulièrement de la société moderne qui a besoin d'une représentation du temps propice au développement. Roger Sue[1], en synthétisant les travaux pionniers de Bourdieu[2], Grossin[3] et Rezsohazy[4], distingue quatre qualités particulières de

---

[1]. SUE R., *Temps et ordre social*, Paris, PUF, 1994, p. 84-104.

[2]. BOURDIEU P., *La société traditionnelle, Attitude à l'égard du temps et conduite économique*, Sociologie du travail, vol. V, n° 1, janvier-mars 1963, p. 24-44.
Algérie 60, Structures économiques et structures temporelles, Paris, Ed. de Minuit, 1977.

[3]. GROSSIN W., *Le temps de la vie quotidienne*, Paris, Mouton, La Haye, 1974.

[4]. REZSOHAZY R., *Temps social et développement*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1970.

cette représentation: la précision, l'étalement ordonné des activités, le sens de la prévision, l'orientation vers le Progrès.

2. Le développement et le temps.

Les physiciens ont longtemps hésité entre la conception absolue du temps de Newton qui considérait avant tout l'irréversibilité des processus temporels, et la conception de Kant pour qui le temps était, avec l'espace, une forme de l'intuition et de la sensibilité humaines.

La plupart des économistes ont adopté une position non pas hésitante mais contradictoire. D'un côté, le temps est identifié au devenir; autrement dit, l'histoire est orientée, selon une conception voisine de celle de Newton. De l'autre, les catégories économiques sont érigées en catégories universelles, intemporelles, éternelles; de ce fait, l'*homo œconomicus* échappe à tout déterminant socio-historique. Donc, simultanément, l'histoire a un sens et elle est évacuée.

Cette contradiction de la théorie économique dominante a été mise au jour lors de l'éclosion de l'une de ses nouvelles branches, celle dénommée *économie du développement*.

Sur le plan théorique, l'économie du développement s'éloigne du corpus dominant élaboré au cours de la période d'après la seconde guerre mondiale pour analyser la croissance économique de cette période, mais s'inscrit pourtant dans la continuité des conceptions productivistes héritées du XIX° siècle. Cette ambivalence, cette ambiguïté de l'économie du développement se retrouvera à propos du développement durable.

Pour l'instant, rappelons[1] que les modèles de croissance néo-classiques comportaient des insuffisances logiques et méthodologiques portant sur l'agrégation, la fonction de production, l'évaluation du capital, la substituabilité du travail et du capital, la non prise en compte des rapports sociaux, la non prise en compte du temps, se traduisant par les hypothèses de rendements constants, de fixité de l'intensité capitalistique et de l'autonomie du progrès technique.

Construite après la théorie de la croissance, la théorie du développement peut sembler au premier abord largement complémentaire de la première, prolongeant et élargissant le cadre de celle-ci selon une continuité presque naturelle. Or la seconde n'est que partiellement fille de la première. Par les conditions de leur naissance (la théorie du développement ne naît pas de l'étude de la croissance mais de son contraire ou de son insuffisance), leur objet d'étude, le champ spatial, le champ temporel, la nature des

[1]. Nous avons plus longuement abordé ces questions dans notre mémoire de DEA, op. cit., particulièrement p. 12-14, 28-33.

phénomènes mis en valeur, la démarche de la théorie néo-classique de la croissance et celle de la théorie du développement, toutes tendances confondues, s'opposent. En effet, les approches sont assez différentes: la compréhension des ruptures d'équilibres permettant le changement social se substitue à la recherche à tout prix de l'équilibre, la *dialectique des structures* de Perroux remplace la stabilité des situations et des dotations préétablies. L'imbrication du social et de l'économique, mais sans aller jusqu'à la réintégration de l'économique *dans* le social, constitue peut-être une distanciation sinon une rupture par rapport à l'individualisme méthodologique.

En ce qui concerne le temps, l'économie du développement innove partiellement dans deux directions.

2.1. L'économie du développement rejette le temps en tant qu'abstraction théorique et perception exclusivement subjective.

a) Temps logique et temps historique.

L'économie du développement se démarque de la théorie néo-classique qui ne conçoit que des changements homothétiques, les variables augmentant de taille mais leurs relations, leurs interactions restant stables. Ainsi, Philippe Hugon écrit: "A la différence de celui de la macro-physique, le temps économique ou social est hétérogène: les faits économiques ne sont pas répétables; le temps n'est pas un cadre ou un paramètre; il est consubstantiel aux phénomènes."[1] Par conséquent, le temps n'est pas une variable neutre au cours de laquelle les phénomènes sociaux seraient simplement translatés.[2] De la sorte est retrouvée une notion du temps historique (car discontinu et hétérogène) s'opposant à celle du temps logique (continu et homogène) comme l'écrit Jacques Henry[3].

---

[1]. HUGON P., *L'économie du développement, le temps et l'histoire*, op. cit., p. 342.

[2]. Nous verrons ultérieurement que Nicholas Georgescu-Roegen a fait de cette conception un élément indispensable de l'établissement d'une relation différente homme-nature.

[3]. "Les néoclassiques abandonnèrent cette préoccupation qu'avaient leurs prédécesseurs pour le temps historique et ils firent porter leur analyse sur l'échange des richesses et la détermination des prix relatifs dans le temps logique, confiants (à tort) qu'ils étaient de retrouver le premier en datant simplement les éléments constitutifs du système productif étudié. Ils négligèrent la morphogenèse structurelle et se fixèrent sur l'étude de l'état momentané de la structure. C'est pourquoi, quand on se penche sur la "dynamique" néoclassique, l'on a l'impression que les choses bougent parce qu'on les y pousse de force, et non pas parce que le système possède une vie propre. En réalité, dans un système vivant, seule la dynamique existe au sens propre; la statique apparaît alors comme une abstraction. Dans le système néoclassique, c'est la statique qui possède une existence propre et sur laquelle toute la théorie repose: la dynamique devient alors l'abstraction simulée." HENRY J., *La théorie du commerce extérieur dans le temps historique, une analyse post-keynésienne*, Paris, PUF, 1991, p. 11-12.

b) La théorie du développement et la relation micro-macro.

L'économie du développement refuse de penser la relation micro-macro en sens unique (le micro-socio-économique fondant le macro-socio-économique) mais elle suggère une articulation entre eux dans la durée. La différence entre l'économie micro-macro et la science physique micro-macro est confirmée par Granger à propos de la prise en considération du temps: "C'est ainsi, entre autres différences spécifiques, que la considération du temps et son introduction sous différentes formes comme variable effective -et non comme simple repérage- des phénomènes économiques, ne saurait s'effectuer de manière identique aux niveaux micro et macro-économiques. C'est à ce dernier niveau seulement que la considération du temps joue un rôle tout à fait essentiel."[1]

2.2. La théorie du développement considère le temps en tant qu'histoire sociale.

a) Notion culturelle du temps.

Les peuples et les groupes sociaux n'ont pas tous des comportements identiques vis-à-vis du temps. Celui-ci est donc, selon Hugon, hétérogène puisque la conception de l'histoire, la conception qu'une population a de son histoire est proprement culturelle et joue le rôle d'imaginaire collectif. Par conséquent, "les comportements économiques ne peuvent se réduire à l'amnésie des anticipations rationnelles des agents individuels extra-lucides ou à la socialisation des agents par le marché. Ils sont ancrés dans des histoires"[2].

Une telle problématique du développement refuse de voir dans les agents des êtres "voyants lucides face au devenir, et amnésiques face au passé"[3], parce qu'il y a là une négation de l'être humain en tant que produit et agent de l'histoire.

1. GRANGER G.G., *Epistémologie économique*, op. cit., p. 8.
2. HUGON P., *L'économie du développement, le temps, l'histoire*, op. cit., p. 345.
3. HUGON P., *L'économie du développement, le temps, l'histoire*, op. cit., p. 343.

b) Théorie du développement et historicité des catégories économiques.

La théorie du développement ramène les catégories économiques à leur véritable dimension historique. Alors que pour les classiques fondateurs de l'économie politique ainsi que pour les néo-classiques, les catégories économiques (valeur, prix, revenus, ...) sont naturelles et universelles, la théorie du développement renoue avec la démarche de Marx qui affirmait que ces catégories étaient historiques et que la critique de l'économie politique s'imposait: “Les économistes expriment les rapports de la production bourgeoise, la division du travail, le crédit, la monnaie, etc., comme des catégories fixes, immuables, éternelles.”[1] Elle ne se satisfait pas de voir pris en compte “un temps subjectif de formation des anticipations (...), mais pas le temps historique de formation des institutions, des structures économiques, des technologies, des classes sociales”[2].

c) Théorie du développement et contradictions sociales.

La théorie du développement, notamment celle incarnée par François Perroux, redonne aux contradictions leur rôle central dans l'origine du changement social, mais d'une manière singulière. Alors que la théorie économique dominante nie l'existence des classes sociales (ignorance des structures), et que celle de Marx montre le caractère irréductible de leur antagonisme (dialectique de rupture), Perroux théorise la dialectique d'évolution: “l'action et la rétroaction des parties ou secteurs changeant leur structure sans les anéantir et où l'on reconnaît dans la structure résultante un composé des structures antérieures transformées”[3] .

A sa manière, l'économie du développement réintègre l'histoire que la tradition dominante écartait sous des prétextes méthodologiques: l'histoire fourmillant d'exemples et de contre-exemples justifiant tout et le contraire de tout, et l'*homo œconomicus* étant insensible à toute influence sociale. Mais cette réintroduction de l'histoire est biaisée car l'économie du développement ne la réintroduit que pour lui donner un sens, celui indiqué par le progrès technique lui même orienté par la rationalité.

---

1. MARX K., *Misère de la philosophie*, 1847, dans *Oeuvres*, op. cit., tome 1, p. 74.
2. BOYER R., *Economie et histoire: vers de nouvelles alliances*, CEPREMAP, Documents de travail, septembre 1989, extrait reproduit dans Problèmes économiques, n° 2167, 21 mars 1991, sous le titre *L'économie peut-elle oublier qu'elle s'inscrit dans l'Histoire?*
3. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 115.

B- La technique ou la petite histoire du moulin.

L'exactitude est la politesse des rois disait Louis XVIII; la ponctualité est une exigence dictée par la société technicienne explique David Landes[1]. La place croissante de la technique et l'emprise grandissante de la technologie, c'est-à-dire du discours, de l'idéologie entourant la technique, modifient la perception du temps par les individus. L'analyse des rapports entre la technique et la société, entre la technique et l'être humain, a subi une évolution que l'on peut résumer ainsi: de la dialectique à l'autonomie.

Les philosophes grecs, de Platon à Aristote, avaient affirmé que la *technê* était la caractéristique de l'homme créateur, une disposition, un habitus lui permettant de faire et de penser son faire. Mais le *penser* signifie deux choses qui peuvent être totalement séparées: penser l'agencement des techniques dans une perspective opérationnelle concrète; penser les finalités dans une perspective morale ou politique. La philosophie occidentale n'a jamais réussi à relier les deux modes de ce penser.

Avec la révolution industrielle est affirmé le rôle central de la technique dans la constitution et le devenir des sociétés. Cette affirmation va se traduire par un double paradoxe que l'on pourrait appeler en s'inspirant de Cornelius Castoriadis[2] le double paradoxe du matérialisme historique. Marx est le premier penseur à exprimer que les forces productives, dont le premier élément est constitué par les techniques, déterminent les rapports sociaux et les superstructures juridico-politiques et idéologiques. Il tempérera plus tard par un supplément de dialectique le déterminisme du schéma 1.3, mais il écrivit: “Le moulin à bras vous donnera la société avec le suzerain; le moulin à vapeur vous donnera la société avec le capitaliste industriel.”[3]

---

1. LANDES D.S., *Petite histoire de la ponctualité*, dans GRAS A. et MORICOT C. (sous la dir. de), *Technologies du quotidien, La complainte du progrès*, Ed. Autrement, Série Sciences en société, n° 3, Paris, 1992, p. 94.
2. CASTORIADIS C., *Technique*, dans *Encyclopædia Universalis*, Paris, 1985, Corpus 17, p. 759.
3. MARX K., *Misère de la philosophie*, op. cit., p. 79.

Schéma 1.3

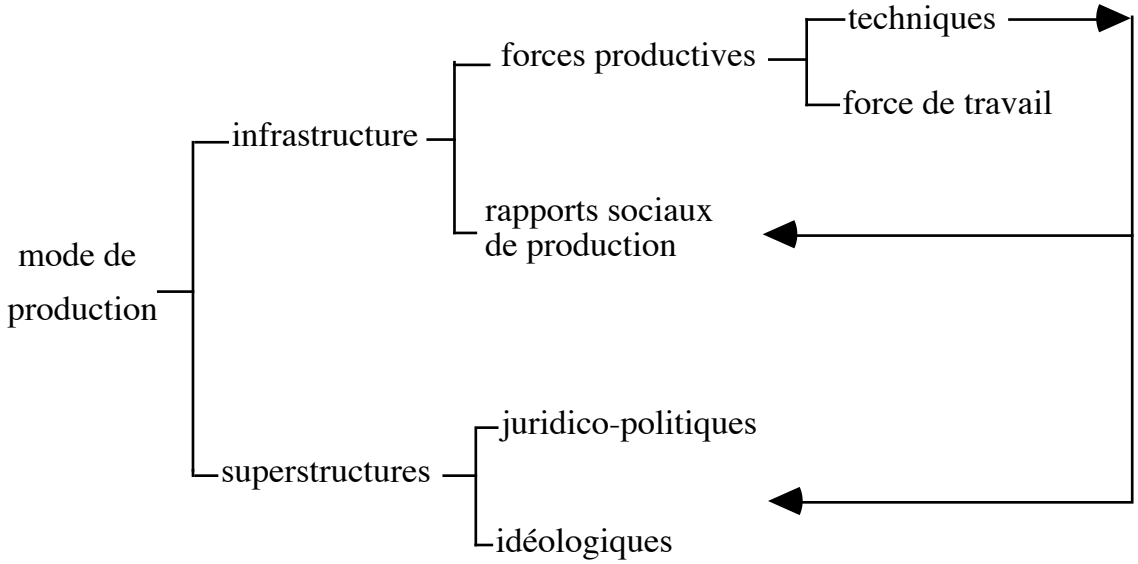

Le premier paradoxe consiste à affirmer d'un côté un principe explicatif d'ordre matérialiste, et de l'autre à sous-entendre que le savoir, c'est-à-dire les idées, la pensée, incorporé dans les techniques fait progresser l'histoire.

Le second paradoxe consiste à souligner d'abord le rôle déterminant de la technique sur l'organisation sociale, rôle que la citation du moulin ci-dessus met en exergue, et à retenir ensuite l'hypothèse de la neutralité de la technique: seuls les rapports de propriété capitalistes seraient à l'origine de l'aliénation de l'homme par la machine, de l'exploitation du travail par le capital.

Ces deux paradoxes peuvent être reliés. Pour Marx, le travail de l'homme, producteur d'objets et producteur de conscience de soi, est son acte d'auto-engendrement; non pas le travail individuel, mais le travail social qui est créateur de l'être social. “C'est précisément en façonnant le monde des objets que l'homme moderne commence à s'affirmer comme un être générique. Cette production est sa vie générique créatrice. Grâce à cette production, la nature apparaît comme son oeuvre et sa réalité. L'objet du travail est donc la *réalisation de la vie générique de l'homme*. L'homme ne se recrée pas seulement de façon intellectuelle, dans sa conscience, mais activement, réellement, et il se contemple lui-même dans un monde de sa création.”[1] Le processus d’objectivation est celui par lequel l’homme transforme et s’approprie la nature par son travail. Mais que devient cet acte d'auto-

[1]. MARX K., *Economie et philosophie (Manuscrits parisiens*), 1844, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1968, tome 2, p. 64. Un peu plus loin (p. 89), Marx écrit: “Pour l’homme socialiste, l’*histoire dite universelle* n’est rien d’autre que la génération de l’homme par son travail, rien d’autre que le devenir de la nature pour l’homme; c’est pour lui la preuve évidente et irréfutable de sa génération par lui-même, du *processus de sa genèse*. Entre l’homme et la nature le lien est essentiel: l’homme est devenu pour l’homme la réalité de la nature, et la nature est devenue pour l’homme la réalité de l’homme.”

engendrement si les forces productives réduites aux techniques sont capables de créer une organisation sociale, un moule de l'être social qu'est l'homme, moule sur lequel celui-ci n'a aucune maîtrise?

Les formulations posées par la problématique matérialiste n'étaient pas fausses mais elles contenaient en filigrane une conception évolutionniste de l'histoire humaine dans laquelle le mythe de l'outil, prolongement de la main de l'homme au terme d'une évolution continue[1], allait dissimuler la différence de nature entre le simple outil et la technique moderne. La technique moderne n'est pas l'addition (la multiplication!) d'objets matériels ayant envahi tous les lieux de production et de consommation, car, pour qu'ils soient créés et utilisés, ils supposent l'existence d'un environnement technico-social spécifique, que Jacques Ellul appelle *système technicien*[2], et qu'Alain Gras appelle *macro-système technique*[3] à la suite de Tom Hughes[4]. Un grille-pain électrique n'est rien sans un ensemble d'électrification complet fait de centrales, de lignes à haute tension, de réseau de distribution et de commercialisation, par rapport auquel l'individu est dépendant en totalité dès l'instant où est installé à son domicile un compteur d'électricité. Cette dépendance est d'autant plus forte que l'interdépendance et les connexions entre les objets s'accroissent. Prendre le train impliquera dorénavant de posséder un minitel et une carte bancaire pour réserver sa place dans le TGV et éviter de faire la queue.

Il revient à quelques rares penseurs tels que Jacques Ellul et Martin Heidegger[5] d'avoir montré que, certes, l'homme est homme dès le moment où il fabrique des outils et où il s'en sert, et en ce sens l'homme a toujours fait usage d'objets techniques, mais que seul l'homme moderne a mis en place un système technicien dont l'emprise est telle qu'il est devenu une façon de penser le monde, pour ne pas dire *la* façon de le penser, la seule grille de lecture et la seule finalité de celui-ci puisque la société est organisée en vue de perfectionner et de développer sans cesse la technique.

La technique moderne modifie le rapport à la nature: “La nature est mise en demeure de livrer une énergie qui puisse être comme telle extraite *(herausgefördet)* et accumulée. Mais ne peut-on en dire autant du vieux moulin à vent? Non: ses ailes tournent

---

1. LEROI-GOURHAN A., *Le geste et la parole*, Paris, A. Michel, tome 1, *Technique et langage*, 1964 et tome 2, *La Mémoire et les rythmes*, 1965.

2. ELLUL J., *La technique ou l'enjeu du siècle*, op. cit.
Le système technicien, Paris, Calmann-Lévy, 1977.
Le bluff technologique, Paris, Hachette, 1988.

3. GRAS A., *Le bonheur, produit surgelé*, dans GRAS A. et MORICOT C. (sous la dir. de), *Technologies du quotidien, La complainte du progrès*, Ed. Autrement, Série Sciences en société, n° 3, Paris, 1992, p. 16.

4. HUGHES T.P., *Networks of Power-Electrification of Western Society*, Baltimore/London, John Hopkins University Press, 1980, cité par GRAS A., *Le bonheur, produit surgelé*, op. cit., p. 16.

5. HEIDEGGER M., *La question de la technique*, 1954, dans *Essais et Conférences*, Paris, Gallimard, 1958.
Voir aussi HOTTOIS G., *Le signe et la technique, La philosophie à l'épreuve de la technique*, Paris, Aubier, 1984; et JANICAUD D., *La puissance du rationnel*, Paris, Gallimard, 1985.

bien au vent et sont livrées directement à son souffle. Mais si le moulin à vent met à notre disposition l'énergie de l'air en mouvement, ce n'est pas pour l'accumuler. Une région, au contraire, est pro-voquée à l'extraction du charbon et de minerais. L'écorce terrestre se dévoile aujourd'hui comme bassin houiller, le sol comme entrepôt de minerais."[1]

La technique moderne se distingue de l'usage ancestral d'objets par une triple conjonction, un triple accouplement:

- celui de la technique et de la science, pour former la technoscience;
- celui de la technique et de l'Etat pour constituer un pouvoir techno-bureaucratique;
- celui de la technique et de l'univers symbolique pour constituer une fausse culture technicienne: "Une culture technicienne est essentiellement impossible."[2]

La technique est donc pénétrée par chacun de ces trois univers, scientifique, politique, culturel, mais elle dévore chacun d'eux. Il est intéressant de remarquer à quel point la technique est entourée de ferveur religieuse, au même titre que le progrès ainsi que le signalait déjà Augustin Cournot au siècle dernier[3].

Il est donc devenu erroné de définir la technique par l'ensemble des objets et des savoir-faire correspondants. "Le raccourci technologique est un leurre car la technique n'est pas seulement la machine à laquelle elle a donné naissance, mais l'ensemble des relations des hommes, des outils et de l'environnement à l'occasion du procès de production et de consommation."[4]

La vision elluléenne de la technique marque l'aboutissement de la problématique marxienne: la technique est l'infrastructure décisive par rapport à laquelle les autres aspects de l'économique sont ramenés au niveau de superstructures. Mais en même temps, la vision elluléenne rompt avec le versant idéologique laudateur de cette problématique. Ellul stigmatise la technique en mettant au jour ses caractéristiques:

- La technique est faite d'un réseau complexe de relations, de connexions.
- La technique est un phénomène universel, sur le plan spatial et sur le plan sociologique: tous les pays et toutes les classes sociales sont concernés. Ainsi ces deux premières caractéristiques expliquent que la technique soit à la fois spécialisatrice et totalisante.

---

1. HEIDEGGER M., *La question de la technique*, op. cit., p. 20-21.
2. ELLUL J., *Le bluff technologique*, op. cit., p. 175.
3. COURNOT A.A., *Considération sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, Paris, Boivin, 1872.
4. LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde, Essai sur la signification, la portée et les limites de l'uniformisation planétaire*, Paris, La Découverte, 1989, p. 74. Voir aussi *La mégamachine, Raison technoscientifique, Raison économique et mythe du progrès*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 1995.

- La technique porte en elle une potentialité d'auto-croissance sans aucune limite d'ordre politique ou éthique. La *progression des techniques* a été traduite dans le langage par *progrès technique* puisqu'elle est censée apporter le mieux-être à l'humanité. Pour autant, les aspects positifs du progrès technique ne sont pas niés: son ambivalence et son ambiguïté sont soulignées car ses bienfaits et ses méfaits sont inséparables.

Ces caractéristiques sont tellement prégnantes que la seule perception de la technique qu'ont les individus est: *on n'arrête pas le progrès*, ce qui signifie deux choses: on ne *peut* pas l'arrêter et on ne *doit* pas l'arrêter. Ellul en tire la conclusion que le contrôle de la technique s'avère de plus en plus difficile sinon impossible car "l'homme d'hier se servait d'outils, l'homme moderne sert la technique: la relation est inversée"[1]. Au sujet de l'informatique incapable de se mettre au service de l'intérêt général, Ellul déclare: "J'avais alors le sentiment que l'on pouvait effectuer cette mainmise sur la croissance technicienne pour l'orienter dans le cours des années 1970. Bien entendu, rien de tout cela ne s'est produit. (...) Actuellement, j'estime que la partie est perdue. Et que le système technicien exalté par la puissance informatique a échappé définitivement à la volonté directionnelle de l'homme."[2] Ses avertissements ou ceux d'Herbert Marcuse ont été peu entendus à l'intérieur des grands paradigmes économiques inspirés soit par le libéralisme soit par le marxisme traditionnel. Le pouvaient-ils puisque si l'on en croit Marcuse: "Quand la technique devient la forme universelle de la production matérielle, elle circonscrit une culture tout entière; elle projette une totalité historique -un "monde"."[3]

L'autonomisation de la technique s'accompagne alors de l'essor du discours sur la technique. En effet, explique Lucien Sfez[4], lorsque le tissu social se fragmente et s'affaiblit, la société trouve un ersatz d'identité autour des nouvelles certitudes offertes par la technique et ce qu'on nomme *progrès* technique. Mais la technologie se transforme en idéologie car le discours se confine dans l'étude des objets dont il forge la légitimité. A cela, nous ajoutons que l'autonomisation de la technique ne signifie pas autonomisation de la technologie. En tant que discours, la technologie n'a aucune autonomie par rapport aux rapports sociaux dont elle est chargée de forger la légitimité. Jürgen Habermas et Herbert Marcuse avaient déjà exprimé cela en disant que "ce sont la science et la technique qui

---

1. TROUDE-CHASTENET P., *Lire Ellul*, Bordeaux, PUB, 1992, p. 31.
2. ELLUL J., *Le bluff technologique*, op. cit., p. 128.
3. MARCUSE H., *L'homme unidimensionnel*, Paris, Ed. de Minuit, 1968, p. 177.
4. SFEZ L., *Technique et société dans l'oeuvre de Jacques Ellul*, Intervention au Colloque international, IEP Bordeaux, 12 et 13 novembre 1993, reproduite sous le titre *Technique et communication* dans TROUDE-CHASTENET P. (sous la dir. de), *Sur Jacques ELLUL*, Pessac, L'Esprit du Temps, 1994, p. 241-249.

aujourd'hui assument (...) la fonction de donner à la domination ses légitimations"[1]. Légitimité de l'ordre technique et légitimité de l'ordre social vont de pair même si l'une et l'autre ne se recoupent pas entièrement.

Nous voulons souligner l'importance de cette notion de légitimité de l'ordre technique fournie par la technologie parce que les interrogations sur la technique rejoignent, comme nous le verrons ultérieurement, celles sur le développement économique et social. Lewis Mumford[2] avait montré que la technique la plus importante forgée dans l'histoire humaine porte non sur des objets matériels mais sur l'organisation du travail, retrouvant ainsi une intuition féconde de Marx qui définissait l'organisation du travail comme une "force productive générale issue de l'organisation sociale de l'ensemble de la production"[3]. Or, pour notre propos, au même titre que la technique, l'organisation du travail est présentée par le discours économique dominant comme une entité échappant à toute considération éthique, comme le produit logique de l'application du progrès technique, porteur du progrès tout court. L'élément fédérateur entre la nécessité de la technique et celle d'une organisation du travail fondée sur la division sociale, la hiérarchisation et la soumission, est la rationalité.[4]

C- La rationalité.

L'écrivain allemand Ernst Jünger a décrit comment l'invention de l'horloge mécanique avait bouleversé la perception humaine du temps, le rapport de l'homme à celui-ci, et signifié l'avènement des Temps modernes, c'est-à-dire d'un temps autre :"Quel bénéfice y trouve-t-il? Il y gagne du temps; non pas "plus de temps" -les Anciens l'auraient compris- mais "un temps autre": ce dont ils auraient ri."[5] L'homme vit aujourd'hui dans un monde de programmation dans le temps, sinon de programmation du temps, et dans un monde de planification de l'action dans le temps. C'est en ce sens que l'on peut dire que la rationalité fonde la modernité.

---

[1]. HABERMAS J., *La technique et la science comme "idéologie"*, 1968, Paris, Gallimard, 1973, Denoël, 1984, p. 37.

[2]. MUMFORD L., *Le mythe de la machine*, 1967-1970, Paris, Fayard, 1974.

[3]. MARX K., *Grundrisse-Principes d'une critique de l'économie politique (Ebauche)*, 1857-1858, dans *Oeuvres*, op. cit., tome 2, p. 301. Voir aussi *Le Capital, Livre II*, p. 860, et *Le Capital, Livre III*, p. 1046.

[4]. On comprend alors la déclaration de Arnaud Leenhardt, vice-président du CNPF et responsable de sa commission sociale: "Une réduction forte, généralisée et obligatoire du temps de travail serait une très grave erreur", Entretien avec Le Monde, 28 et 29 avril 1996, propos recueillis par A. Beuve-Méry.

[5]. JÜNGER E., *Das Sanduhrbuch*, 1954, éd. fr. *Le Traité du sablier*, Paris, C. Bourgois, 1995, p. 89.

Le fait que des auteurs tels que Jünger ou Heidegger aient eu des intuitions fécondes sur le sens de la technique mais aient été en même temps plus ou moins liés à l'extrême droite, voire au nazisme, ne devra pas être oublié lorsqu'il s'agira de juger la portée mais aussi les dangers de la critique de la modernité.

A partir des XVIII° et XIX° siècles, l'essor de l'industrie, la progression des sciences et des techniques, l'approfondissement de la division sociale du travail se sont réalisés au nom d'une efficacité productive toujours plus grande. La contrainte de l'efficacité impose une organisation sociale guidée par la recherche d'une victoire sur le temps. Impératifs techniques et impératifs sociaux se mêlent (le taylorisme en représentant le mélange le plus raffiné) pour faire du gain de temps le critère de rationalité à l'intérieur du processus de production. Critère éminemment socio-historique et qui, pourtant, va s'imposer, ou être imposé, comme critère universel et... intemporel puisqu'il devait expliquer toutes les actions humaines, en tout temps, en tout lieu, en toute circonstance. La rationalité est le principe à partir duquel les décisions individuelles seraient prises, décisions dont l'addition constituerait la seule forme de vie sociale connaissable. Cette vision soulève deux séries de questions. Tout d'abord, de quel type de rationalité s'agit-il: d'une rationalité de l'économie indépendamment d'une forme quelconque de système social, d'une rationalité de l'économie capitaliste, d'une rationalité de l'économie en développement ou s'agit-il d'une cohérence sociale? Ensuite, quel type de rapport des individus aux structures sociales implique la rationalité?

1. Quelle rationalité?

Les catégories économiques utilisées par l'économie politique hier et la "science" économique aujourd'hui ont été imposées comme catégories universelles et intemporelles parce qu'elles étaient supposées rendre compte des décisions économiques prises par les individus producteurs et consommateurs guidés par un principe également universel et intemporel, partie intégrante de la nature humaine: la rationalité. En vertu du syllogisme: l'homme est rationnel car doué de raison, or l'économie est un acte humain, donc l'économie est rationnelle, tous les actes individuels furent considérés comme le fruit de choix rationnels de moyens pour atteindre une satisfaction maximale.

Cependant, la mise en avant de ce principe explicatif est contemporaine de l'avènement du capitalisme et de la généralisation des catégories marchandes. Comment comprendre alors que ce principe fut dès ce moment présenté comme ayant une portée dépassant le cadre historique étroit de l'économie capitaliste? Comment comprendre que la rationalité de l'économie, née avec l'économie capitaliste et pour elle, ait pu se propager en tant que principe explicatif de tous les actes humains?

Les travaux de Marcel Mauss[1], Karl Polanyi[2] et Louis Dumont[3] fournissent une réponse: la spécificité des sociétés modernes est de favoriser la tendance à l'autonomisation des aspects économiques par rapport aux autres aspects de la vie en société. Cette autonomisation ne conduit pas seulement à faire de l'économie une catégorie séparée mais également une catégorie dominante. Alors que, dans les sociétés traditionnelles, les relations entre les hommes priment sur celles entre les choses, l'inverse prévaut dans les sociétés modernes.

Le principe de rationalité fonde l'utilitarisme théorique solidement constitué depuis le XVIII° siècle avec Jeremy Bentham qu'Alain Caillé désigne comme l'inspirateur des "sciences humaines et sociales, ou, plus généralement, des discours à vocation cognitive, lorsqu'ils font l'hypothèse que les hommes sont, exclusivement ou principalement, des utilitaristes pratiques", c'est-à-dire "qui placent au-dessus de tout leur propre intérêt personnel, notamment matériel, et qui cherchent à le satisfaire en recourant au calcul et à l'instrumentalisation de tous leurs actes."[4] Toutefois, le débat reste ouvert pour savoir si Bentham et Stuart Mill ne seraient pas victimes d'un mauvais procès car ces auteurs définissaient l'utilitarisme comme un principe éthique visant au bonheur de tous et non comme une théorie explicative du comportement guidé par l'égoïsme.[5]

Au XVIII° siècle, François Quesnay puis surtout Adam Smith affirment qu'en favorisant l'éclosion d'un droit de la propriété, la propriété privée étant considérée comme un droit naturel voire l'expression de la volonté divine, on donne la possibilité aux individus libres de poursuivre leur intérêt personnel. Libérée de toute entrave, la concurrence peut alors conduire grâce à la *Main invisible* au meilleur état collectif possible que Walras et Pareto qualifieront d'optimal, parce qu'il est le résultat de l'allocation rationnelle de ressources rares.

Cette fresque grandiose, ordre naturel fondé sur la propriété privée, nature humaine rationnelle, optimum social, constitue le soubassement doctrinal de la théorie économique classique et de la théorie néo-classique revêtue du sceau de science. Il est alors aisé de comprendre que, puisque les fondements de l'*économie réelle* sont naturels et échappent à toute contingence historique, la science économique prétende s'appuyer sur

---

1. MAUSS M., *Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, L'année sociologique, seconde année, tome 1, 1923-1924, dans *Sociologie et anthropologie*, 4° éd., Paris, Quadrige/PUF, 1991.
2. POLANYI K., *La grande transformation*, op. cit.
3. DUMONT L., *Homo hierarchicus, Essai sur le système des castes*, Paris, Gallimard, 1967.
Homo aequilis, Genèse et épanouissement de l'idéologie économique, op. cit.
4. CAILLE A., *Notes sur le concept d'utilitarisme*, op. cit.
5. Sur cette question voir la discussion dans La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Qu'est-ce que l'utilitarisme? Une énigme dans l'histoire des idées*, n° 6, 2° semestre 1995, notamment l'article GUERRIEN B. et VERGARA F., *Le MAUSS est un non-sens*, p. 80-90.

l'existence d'un objet économique réel et séparable. Considéré comme une hypothèse de comportement inhérente à tout acte humain, le principe de rationalité revient à postuler qu'un objet économique existe dont la rationalité qui lui est consubstantielle représente la manifestation.

Cette démarche intellectuelle relève-t-elle plutôt de la science ou plutôt de l'idéologie apologétique? Elle se heurte à des difficultés logiques (transitivité des préférences individuelles, agrégation de ces préférences) qui toutefois ne sont pas rédhibitoires. Mais elle se heurte à des difficultés épistémologiques plus graves.

Le principe de rationalité et l'utilitarisme théorique qui l'entoure évacuent des actes humains la part relevant non de décisions guidées par l'intérêt mais de considérations autres, telles que la morale ou l'affect. En associant les pratiques économiques de croissance et de développement à la rationalité, le sous-développement, par contraste, est associé à l'irrationalité, et ce que Mauss appelle le "système des prestations totales"[1] dans les sociétés non marchandes reste incompréhensible: "Mais le motif de ces dons et de ces consommations forcenées, de ces pertes et de ces destructions folles de richesses, n'est à aucun degré, surtout dans les sociétés à potlach, désintéressé. Entre chefs et vassaux, entre vassaux et tenants, par ces dons, c'est la hiérarchie qui s'établit. Donner, c'est manifester sa supériorité, être plus, plus haut, *magister*; accepter sans rendre ou sans rendre plus, c'est se subordonner, devenir client et visiteur, devenir petit, choir plus bas (*minister*)."[2] De la même façon, la découverte que dans ces sociétés "l'individu n'est généralement pas menacé de mourir de faim à moins que la société dans son ensemble ne soit dans ce triste cas"[3] ou qu'"il n'y a pas de famine dans les sociétés qui vivent à la limite de la subsistance"[4], est-elle totalement incompréhensible pour l'idéologie affirmant que les inégalités sont naturelles et éternelles. Il faudra ultérieurement nous demander si nous pouvons entrer dans une voie de développement humain qualitatif, en nous fondant, de Pareto à Rawls, sur la maximisation des utilités individuelles si celles-ci ne sont examinées que sur la base de l'intérêt au sens économique. Pour l'instant, remarquons que la thèse de l'universalisme de la rationalité économique ne résiste pas à la critique de Mauss: "Ce sont nos sociétés d'Occident qui ont, très récemment, fait de l'homme un "animal économique". (...) L'*homo œconomicus* n'est pas derrière nous, il est devant nous; comme l'homme de la morale et du devoir, comme l'homme de la science et de la raison."[5]

Nous devons préciser que critiquer l'universalisme de la rationalité ne signifie pas affirmer l'inexistence de toute rationalité, c'est-à-dire l'universalisme de

---

[1]. MAUSS M., *Essai sur le don*, op. cit., p. 151.
[2]. MAUSS M., *Essai sur le don*, op. cit., p. 269-270.
[3]. POLANYI K., *La grande transformation*, op. cit., p. 220.
[4]. HERSKOVITS M.J., *The economic life of primitive peoples*, 1940, cité par POLANYI K., *La grande transformation*, op. cit., p. 221.
[5]. MAUSS M., *Essai sur le don*, op. cit., p. 271-272.

l'irrationalité, ce qui d'un point de vue épistémologique reviendrait au même. Critiquer l'universalisme de la rationalité, c'est refuser que la soi-disant rationalité économique ne s'inscrive pas dans les structures sociales et c'est accepter au contraire que le comportement rationnel soit une pratique sociale et historique.

La thèse selon laquelle les sentiments et les actes des hommes se réduisent à leurs intérêts serait, si l'on en croit la tradition, contenue dans l'oeuvre des pères de l'économie politique et notamment dans celle de Smith. Albert Hirschman[1] a insisté sur le fait que Smith aurait réduit l'articulation des passions et des intérêts à la toute-puissance de ces derniers. Louis Dumont a expliqué que, dans tous les domaines de l'activité humaine hors l'économie, tous les sentiments moraux et les passions conduisaient les actes humains, et que l'intérêt égoïste gouvernait l'économie; la recherche de l'intérêt cantonnée d'abord à une sphère étroite allait devenir dominante au fur et à mesure de l'autonomisation et la domination de l'économie dans le social. Mais ce n'est pas la seule interprétation possible: Jean-Pierre Dupuy montre la continuité de pensée de l'auteur de la *Théorie des sentiments moraux* et de *La richesse des Nations*. Entre les deux ouvrages du philosophe et économiste écossais, Dupuy voit une unité profonde: si Smith confond les passions et les intérêts, c'est parce qu'il pense que le jugement moral est moins fondé sur la raison que sur les émotions et passions[2] dont la plus forte est le *self-love*, l'amour de soi que l'on retire de la reconnaissance des autres. Comme la séparation des êtres fait qu'ils ne peuvent se mettre à la place, dans la peau, les uns des autres que par l'imagination, l'individu smithien éprouve de la *sympathie* car il a besoin des autres pour se forger une identité, au contraire de l'*homo œconomicus* complètement autonome. Bien que la sympathie soit difficilement dissociable de l'*envie*, la première *contenant* la seconde, c'est d'elle que Smith escompte la stabilité du lien social car "la recherche privée du gain matériel, loin de casser les liens nuisibles à la stabilité sociale, crée entre les êtres des relations passionnelles"[3]. Selon Dupuy un seul principe traverse l'oeuvre de Smith: les intérêts *contiennent* les passions.

Il convient enfin de prendre garde au fait que la conception selon laquelle la rationalité économique est un produit du capitalisme peut aboutir à des conclusions critiquables. Ainsi, dans la célèbre controverse qui opposa dans l'entre-deux-guerres Ludwig

---

1. HIRSCHMAN A.O., *The passions and the interests, Political arguments for capitalism before its triumph,* Princeton, New-Jersey, Princeton University Press, 1977, éd fr. *Les passions et les intérêts*, Paris, PUF, 1980.
2. La littérature et les arts ont souvent mis en avant ce thème. Ainsi, dans le final de l'opéra *Carmen* de Bizet, José dit: "Pour que notre vie vaille d'être vécue, Dieu nous a donné plus de passion que de raison."
3. DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 102. Nous avons déjà expliqué le double sens du verbe *contenir* utilisé par Dupuy.

Von Mises[1] et Friedrich Hayek[2] à Oscar Lange[3] au sujet de la possibilité de la rationalité économique du socialisme, Lange fit du capitalisme l'inventeur de la rationalité économique dont le principe se propage ensuite à tous les autres aspects de la vie sociale. Mais, comme la rationalité économique se réduit dans le capitalisme à la rationalité du profit, Lange en conclut que la propriété collective des moyens de production et la planification étaient porteuses d'une rationalité supérieure à celle de la propriété privée et du marché. Nous n'invoquerons pas l'argument de l'échec historique du "socialisme" que Lange n'a pu connaître mais, sur le plan théorique, il a commis certainement deux erreurs. D'abord celle d'épouser la thèse qu'il se propose de repousser: “Il apparaît que le principe de la rationalité économique est le principe de toute activité rationnelle de l'homme tendant à réaliser au maximum une fin donnée.”[4] Ensuite, celle de vouloir conserver une rationalité économique, dont il savait qu'elle ne pouvait être qu'une rationalité du profit, sans reconnaître qu'elle se ramenait à une rationalité de rapports sociaux d'exploitation, et cela quel que soit le régime de propriété.

Malheureusement le débat théorique des années 1920-30 ne fut pas placé par ses protagonistes sur ce dernier terrain. Nous retrouverons cette question dans le paragraphe sur la valeur.

2. Les rapports individu-société.

L'utilitarisme a pour prolongement théorique et épistémologique l'individualisme méthodologique.

La suprématie du principe de rationalité impose en effet une certaine vision des rapports des individus aux structures. Si l'économie est définie en termes de comportements, la société n'est que l'agglomérat d'acteurs atomisés entre lesquels tout rapport, toute relation, sont niés en dehors de celui ou de celle d'un échange monétaire forcément égal. Ainsi, la construction de la théorie économique dominante est-elle achevée selon la logique du schéma suivant:

---

1. VON MISES L., *Le socialisme, étude économique et sociologique*, 1920, Paris, Librairie de Médicis, 1938.
Le calcul économique en régime collectiviste, dans PIERSON N.G., VON MISES L., HALM G., BARONE E., Introduction et conclusion de HAYEK F.A., *L'économie dirigée en régime collectiviste, études critiques sur les possibilités du socialisme*, Paris, Librairie de Médicis, Editions politiques, économiques et sociologiques, 1939.

2. HAYEK F.A. (ed.), *Collectivist economic planning: critical studies on the possibilities of socialism*, London, George Routledge & Sons, 1935.

3. LANGE O., *On the economic theory of socialism*, Review of Economic Studies, 1936.

4. LANGE O., *Economie politique*, Paris, PUF, 1962, tome 1, p. 196; cité par GODELIER M., *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, F. Maspero, 1969, tome 1, p. 28.

Schéma 1.4

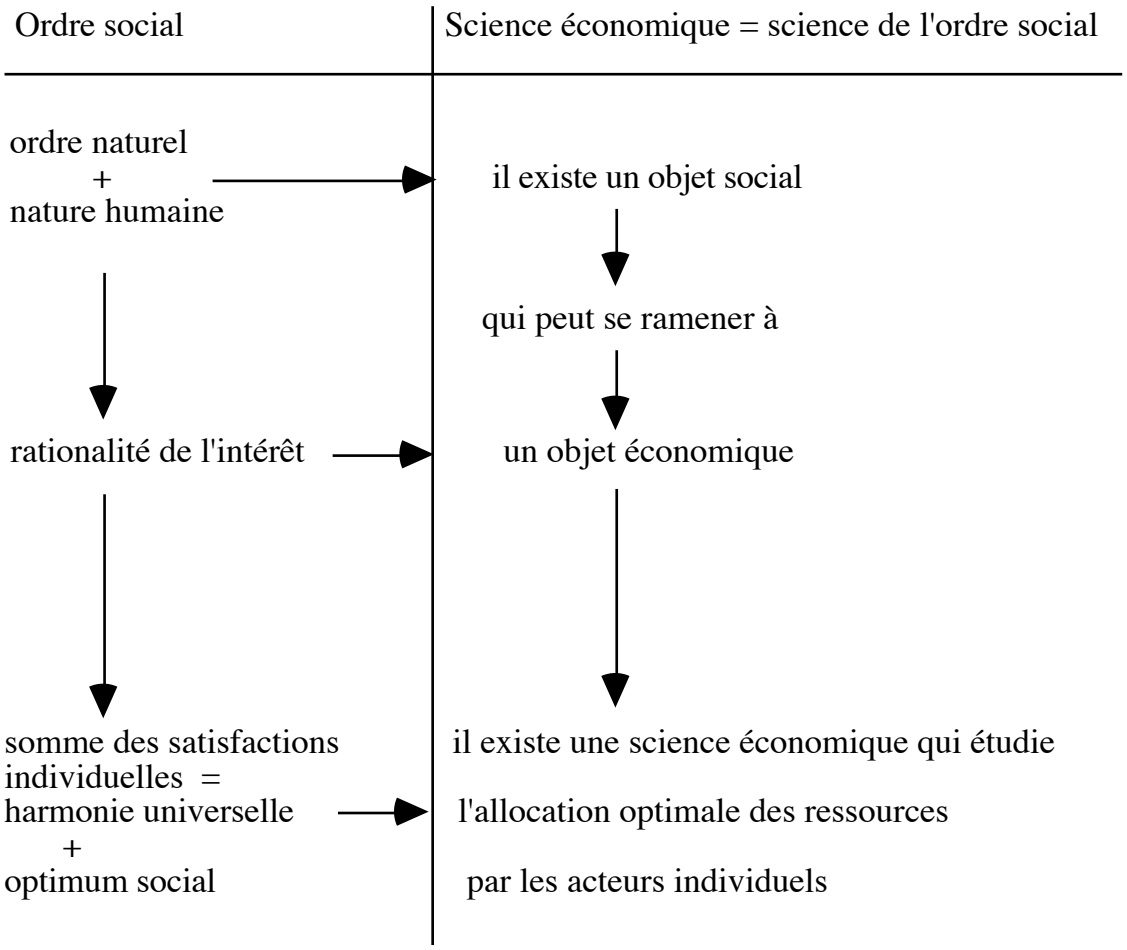

La rupture avec cette vision plus idéologique que scientifique ne peut se faire seulement sur la base de la contestation interne de chacun des éléments la constituant, car la risque est de retomber alors sur l'autre écueil de l'"extrémisme structuraliste et objectiviste". La rupture nécessite l'introduction et la mise en oeuvre de concepts nouveaux permettant de dépasser la contradiction subjectivisme-objectivisme. Parmi ces concepts, celui d'*habitus* occupe une place centrale: les comportements sociaux s'inscrivent au sein d'organisations et de règles, dans des habitus. De plus il permet de repenser la notion d'intérêt.

2.1 Le concept d'habitus.

Le concept d'habitus permet de saisir l'articulation micro/macro-socio-économique et d'éviter le double écueil: transformation de la société née de la seule addition

des changements de comportements des individus d'un côté; individus passifs, purs produits des structures de l'autre.

Pour le sociologue Pierre Bourdieu, remettant à l'honneur une notion dont Aristote avait déjà eu l'intuition et que Durkheim avait utilisée, l'habitus est le "système de dispositions à agir, percevoir, sentir et penser d'une certaine façon, intériorisées et incorporées par les individus au cours de leur histoire, qui se manifeste fondamentalement par le sens pratique, c'est-à-dire l'aptitude à se mouvoir, à agir et à s'orienter selon la position occupée dans l'espace social, selon la logique du champ et de la situation dans lesquels on est impliqué, et cela sans recours à la réflexion consciente, grâce aux dispositions acquises fonctionnant comme des automatismes."[1]

A l'aide de ce concept, il est possible de repenser les termes du débat sur la dialectique de la transformation des structures.[2] Pour Bourdieu, les facteurs subjectifs et objectifs ne *co*existent pas, ils sont intégrés par la médiation de l'habitus qui permet à l'histoire de *se faire corps*, au sens propre autant que figuré. Il ne s'agit pas chez Bourdieu d'une volonté de dépassement se bornant à rechercher un juste milieu entre des thèses présentées comme contradictoires ni même à tenter une conciliation rappelant la préoccupation qu'avait Walras qui cherchait à retenir les parties vraies de chaque théorie et à rejeter les fausses. La tentative de dépassement n'est pas une négation de la contradiction rendant compatible des choses opposées. Elle consiste pour Bourdieu à prendre en compte l'ensemble des dispositions mentales que l'individu emprunte au groupe social dans lequel il s'insère et qui lui fait adopter des comportements propres à reproduire le système social. Il s'agit donc de l'établissement d'une relation entre le pôle de l'agent et le pôle de la structure. A la dialectique du réel doit donc correspondre la dialectique de la pensée. "Suivant le programme suggéré par Marx dans les *Thèses sur Feuerbach*, la notion d'habitus vise à rendre possible une théorie matérialiste de la connaissance qui n'abandonne pas à l'idéalisme l'idée que toute connaissance, naïve ou savante, présuppose un travail de construction (...). Tous ceux qui ont utilisé avant moi ce vieux concept (...) s'inspiraient (...) d'une intention théorique voisine de la mienne, c'est-à-dire de l'intention d'échapper à la fois à la philosophie du sujet, mais sans sacrifier l'agent, et à la philosophie de la structure, mais sans renoncer à prendre en compte les effets qu'elle exerce sur l'agent et à travers lui."[3]

---

1. ACCARDO A., CORCUFF P., *La sociologie de Bourdieu, Textes choisis et commentés*, Bordeaux, Le Mascaret, 2° éd., 1986, p. 67-68. La définition que donnent Accardo et Corcuff rassemble plusieurs éléments épars contenus dans l'oeuvre de Bourdieu qui définit l'habitus ainsi: "système de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations". BOURDIEU P., *Le sens pratique*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, p. 88.

2. Nous présentons en Annexe 1 quelques compléments sur cette question.

3. BOURDIEU P., avec WACQUANT L.J.D., *Réponses, Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992, p. 97.

Il nous paraît maintenant vain de continuer d'opposer indéfiniment Marx et Weber pour savoir si la naissance et le développement du capitalisme sont dus à la transformation des rapports sociaux (l'*infra*structure) ou bien à la prééminence des valeurs protestantes (les prétendues *super*structures). Nous croyons plus fécond d'expliquer que la révolution industrielle a pu se produire parce que les conditions matérielles en avaient été réunies et parce que les acteurs dominants ont trouvé dans les nouvelles mentalités et valeurs la légitimation dont le nouveau système avait besoin pour se développer. Weber met d'ailleurs en garde contre la tentation de faire de sa thèse une inversion de celle de Marx: "Il est hors de question de soutenir une thèse aussi déraisonnable et doctrinaire qui prétendrait que "l'esprit du capitalisme" (...) *ne* saurait être *que* le résultat de certaines influences de la Réforme, jusqu'à affirmer même que le capitalisme en tant que *système économique* est une création de celle-ci. (...) Est- il nécessaire de protester que notre dessein n'est nullement de substituer à une interprétation causale exclusivement "matérialiste", une interprétation spiritualiste de la civilisation et de l'histoire qui ne serait pas moins unilatérale?"[1]

Serge Latouche[2] adopte une démarche voisine de celle de Bourdieu quand il explique qu'un fait dit *social* ne devient tel qu'à partir du moment où il s'inscrit dans une conscience collective et sociale, à un moment donné de l'histoire.

Maurice Godelier fait justice de la superposition simpliste de l'infrastructure et des superstructures: "La distinction entre infrastructures et superstructures n'est ni une distinction de niveaux ou d'instances, ni une distinction entre des institutions, bien qu'elle puisse se présenter ainsi dans certains cas. Elle est, dans son principe, une distinction de fonctions. La notion de causalité en dernière instance, de primat des infrastructures, renvoie à l'existence d'une hiérarchie de fonctions et non à une hiérarchie d'institutions. Une société n'a pas de haut ni de bas et n'est pas un système de niveaux superposés. C'est un système de rapports entre les hommes, rapports hiérarchisés selon la nature de leurs fonctions, fonctions qui déterminent le poids respectif de chacune de leurs activités sur la reproduction de la société. Tout rapport social quel qu'il soit, inclut une part idéelle, une part de pensée, de représentations; ces représentations n'ont pas seulement la forme que revêt ce rapport pour la conscience, mais font partie de son contenu. Il ne faut pas confondre idéelle avec idéale ou imaginaire: toutes les représentations ne viennent pas rendre présentes à la conscience, comme après coup, des réalités qui seraient nées avant elles, hors d'elles et sans elles. Loin d'être une instance séparée des rapports sociaux, d'être leur apparence, leur reflet déformé-déformant dans la conscience sociale, elles sont une part des rapports sociaux dès que ceux-ci commencent à se former et elles sont une des conditions de

---

[1]. WEBER M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1905, Paris, Plon-Agora, 1964, p. 103, 226.
[2]. LATOUCHE S., *Le procès de la science sociale*, op. cit.

leur formation. Mais s'il y a de l'idéel dans tout le réel social, tout n'est pas idéel dans ce réel."[1]

Après avoir noté que la problématique de l'imaginaire social s'est précisée avec Marx, Freud et Weber, Pierre Ansart explique que "l'histoire est riche de ces situations dans lesquelles un groupe social se renforce ou s'affaiblit par ses créations imaginaires et leur répétition"[2]. Enfin, Alain Lipietz montre comment Marx essaie de remonter de l'abstrait au concret, des catégories profondes au monde perceptible, de l' "ésotérique" à l' "exotérique"[3] mais redonne tout son sens à ce dernier puisque les représentations des individus et des groupes sociaux y trouvent leur origine.

Bien que forgé pour rendre compte des phénomènes de reproduction sociale, le concept d'habitus permet de repenser les rapports dialectiques entre les différentes instances de la société et donc de fournir des éléments de compréhension de l'effet de ces rapports sur les transformations de la société, et cela sans qu'il soit nécessaire de faire appel à un déterminisme: "nous reproduisons les conditions sociales de notre propre production mais d'une façon relativement imprévisible"[4]. Ainsi compris et utilisé, le concept d'habitus désamorce la critique de Raymond Boudon pour qui Bourdieu ne verrait dans les individus passifs que des jouets des structures[5].

Hubert Brochier[6] estime que la tentative de dépasser l'opposition entre objectivisme et subjectivisme de Bourdieu grâce au concept d'habitus peut être rapprochée de celle de Popper grâce à la méthode de la *logique situationnelle* qui consiste à se débarrasser des facteurs psychologiques pour montrer que les actions humaines ont lieu pour répondre à une situation. Pour notre part, nous sommes enclin à relativiser ce rapprochement car il ne se fait pas au même coût pour les deux auteurs. La démarche de Bourdieu reste cohérente avec elle-même puisqu'elle montre que l'intériorisation de l'habitus est le produit de la socialisation, et en ce sens elle reste fondamentalement holiste tout en réintégrant les

---

1. GODELIER M., *L'idéel et le matériel*, op. cit., p. 171-172. L'auteur insiste à plusieurs reprises sur ce point, par exemple, p. 30, 33.
2. ANSART P., *L'imaginaire social*, dans *Encyclopædia Universalis*, Symposium, *Les Enjeux*, Paris, 1985, p. 711.
3. LIPIETZ A., *Le monde enchanté*, *De la valeur à l'envol inflationniste*, Paris, La Découverte/Maspero, 1983.
4. BOURDIEU P., *Questions de sociologie*, op. cit., p. 134.
5. BOUDON R., *Individualisme et holisme dans les sciences sociales*, dans BIRNBAUM P., LECA J. (éd.), *Sur l'individualisme*, Presses Nationales des Sciences Politiques, 1986; cité par DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 30-31. Dupuy accorde un crédit à cette interprétation et à l'accusation d'économisme que démentent tous les arguments et les références que nous citons. Crédit accordé d'autant plus à tort, à notre avis, qu'à la fin de son livre (p. 309-329), Dupuy nous donne, à travers l'analyse de la foule, une remarquable articulation entre l'individu et le social dont la proximité avec celle que permet le concept d'habitus est grande.
6. BROCHIER H., *A propos de l'individualisme méthodologique: l'ouverture d'un débat*, Revue d'économie politique, n° 104 (1), janvier-février 1994, p. 34.

individus. Par contre, le raisonnement de Popper, tout en partant d'une démarche individualiste, aboutit à invalider celle-ci "puisque le rôle de l'individu est réduit à son adaptation à l'environnement, et que se trouve affirmé au contraire le primat de la structure, qui semble être une caractéristique du holisme"[1].

On voit que la thèse selon laquelle les représentations des sociétés font partie de la vie réelle de ces sociétés recueille aujourd'hui un assentiment assez large. Mais ce consensus apparent peut être trompeur. La dialectique *structures sociales/individus* ou *conditions objectives/représentations de ces conditions* peut revêtir selon les auteurs une version forte ou faible, finalement une version à dominante holiste ou à dominante individualiste. La version forte ou holiste est bien représentée par Bourdieu pour qui le processus de socialisation permet aux individus d'intérioriser les contraintes sociales données par les conditions objectives que les individus reproduiront. La version faible ou individualiste imprègne certaines recherches actuelles, bien représentées en France par Orléan[2] et Dupuy[3], qui essaient de montrer que toute représentation tend à se transformer en prophétie auto-réalisatrice façonnant le réel indépendamment de toute considération objective[4], vidant ainsi la dialectique d'une bonne partie de son sens: au matérialisme (pas toujours dialectique) se substitue un idéalisme (rarement sinon jamais dialectique). Le fait que beaucoup d'économistes et de sociologues admettent aujourd'hui que les comportements n'existent que par le biais de règles conventionnelles, d'organisations, d'habitus, dissimule deux interprétations possibles: ou bien ces règles sont l'organisation de rapports de forces, de domination, ou bien elles sont l'organisation des relations entre agents supposés égaux.[5]

---

1. BROCHIER H., *A propos de l'individualisme méthodologique: l'ouverture d'un débat* , op. cit., p. 41.

2. ORLEAN A., *Monnaie et spéculation mimétique*, dans DUMOUCHEL P. (éd.), *Violence et vérité*, Paris, Grasset, 1985.

Le rôle des influences interpersonnelles dans la détermination des cours boursiers, Revue économique, vol. 41, n° 5, septembre 1990.

3. DUPUY J.P., *Les bases de l'analyse économique sont fausses*, op. cit.

4. "Tout se passe comme si la société se détachait, prenait une autonomie par rapport aux individus qui pourtant l'alimentent de leurs actions: c'est ce mouvement que nous nommons "autoextériorisation" ou "autotranscendance". Tout se passe comme si les hommes prenaient pour repères "extérieurs" capables de guider leurs actions des formes, des régularités, un ordre qui, de fait, proviennent d'eux mêmes: c'est cette production endogène d'une extériorité dont nous caractérisons la logique par l'expression "point fixe endogène"." DUPUY J.P., *Introduction aux sciences sociales, Logique des phénomènes collectifs*, Paris, Ellipses, 1992, p. 12-13.

5. LIPIETZ A., *De la régulation aux conventions: Le grand bond en arrière?*, Actuel Marx, *Théorie de la régulation, Théorie des conventions*, Paris, PUF, n° 17, premier semestre 1995, p. 39-48.

2.2. Repenser la notion d'intérêt.

Certains auteurs, au premier rang desquels Alain Caillé[1] ont reproché à Bourdieu d'avoir réintroduit la notion d'intérêt dans sa problématique et ainsi de rester prisonnier d'un paradigme qu'il prétend dénoncer. Ces critiques nous paraissent disproportionnées parce qu'elles méconnaissent le sens que Bourdieu donne à cette notion. Très clairement, il explique qu'il ne l'emploie pas dans son sens économique réducteur ("j'ai intérêt à") mais dans son sens étymologique latin ("il m'importe" ou "j'éprouve de l'intérêt"): "L'intérêt dont je parle n'a rien à voir avec le *self-interest* d'Adam Smith, intérêt an-historique, naturel, universel, qui n'est en fait que l'universalisation inconsciente de l'intérêt qu'engendre et suppose l'économie capitaliste. (...) Cet intérêt ou cette fonction n'ont rien de naturel et d'universel, contrairement à ce que croient les économistes néo-classiques dont l'*homo œconomicus* n'est que l'universalisation de l'*homo capitalisticus*."[2] On voit qu'ici Bourdieu se place exactement en dehors de l'espace dans lequel croit le prendre en défaut Caillé qui demande: "Affirmer le primat du capital économique suppose que l'économique soit une catégorie universelle. Comment rendre compte alors de son apparente inexistence dans la société sauvage par exemple?"[3] Si, pour Bourdieu, les pratiques sociales obéissent à une certaine logique économique, c'est parce que celles mues par le désintéressement matériel relèvent de la recherche d'un intérêt d'ordre symbolique. La critique envers Bourdieu est-elle justifiée puisqu'après avoir expliqué que les formes de capital (économique, culturel, social) pouvaient se métamorphoser entre elles, il ajoute que le capital symbolique est engagé pour légitimer le sens commun et que les pratiques sociales ne sont donc pas explicables par la rationalité individuelle de l'économiste?

Il peut paraître surprenant que Caillé stigmatise "la sociologie de Bourdieu comme apothéose de l'imaginaire bourgeois"[4] tout en se référant à Mauss qui pourtant disait: "Passons maintenant au feu d'épreuve l'autre notion que nous venons d'opposer à celle de don et de désintéressement: la notion d'intérêt, de recherche individuelle de l'utile. Celle-là non plus ne se présente pas comme elle fonctionne dans notre esprit à nous. Si quelque motif équivalent anime chefs trobriandais ou américains, clans adamans, etc., où animait autrefois généreux Hindous, nobles Germains et Celtes dans leurs dons et dépenses, ce n'est pas la raison froide du marchand, du banquier et du capitaliste. Dans ces civilisations, on est intéressé, mais d'une autre façon que de notre temps. On thésaurise, mais pour dépenser, pour "obliger" pour avoir des "hommes liges". D'autre part on échange, mais ce sont surtout des

---

1. CAILLE A., *La sociologie de l'intérêt est-elle intéressante?*, op. cit.
Esquisse d'une critique de l'économie générale de la pratique, op. cit.
2. BOURDIEU P., *Questions de sociologie*, op. cit., p. 33 et suiv.
3. CAILLE A., *L'utilisation du paradigme économique en sociologie: un point de vue*, op. cit., p. 8.
4. CAILLE A., *Esquisse d'une critique de l'économie générale de la pratique*, op. cit., p. 80.

choses de luxe, des ornements, des vêtements, ou ce sont des choses immédiatement consommées, des festins. On rend avec usure, mais c'est pour humilier le premier donateur ou échangiste et non pas seulement pour le récompenser de la perte qui lui cause une "consommation différée".”[1]

Au contraire, Hubert Brochier reconnaît à Bourdieu le mérite d’avoir “apporté une série de réponses à certains apories de l’individualisme méthodologique”[2] en mettant en relation les stratégies des agents avec la division de la société en classes, même s’il appelle de ses voeux une avancée de la réflexion portant sur la possibilité ou non de la conversion d’une espèce de capital en une autre qui elle-même renvoie à l’unité ou la multiplicité des types d’intérêt. Brochier refuse l’assimilation entre Becker et Bourdieu et se range aux côtés de ce dernier[3].

La même distance que celle entre le concept sociologique d'intérêt et la notion économique du même nom doit être maintenue à propos du concept de capital que Bourdieu utilise pour désigner l'éventail des ressources de toute nature (économique, culturelle, sociale et symbolique) qui servent de droits d'entrée et qui constituent des enjeux sur les différents champs sociaux, c'est-à-dire sur les “espaces structurés de positions”[4].

Habitus et champ social sont les deux concepts qui permettent de redéfinir les rapports individu-société: ni individu exprimant par l'action sa nature humaine, ni individu totalement conditionné par les structures environnantes, mais individu et société dans un rapport authentiquement dialectique par le biais d'un habitus socialement structuré s'exprimant dans un champ social historiquement constitué. “Il (le principe de l'action historique) ne réside ni dans la conscience ni dans les choses mais dans la relation entre les deux états du social, c'est-à-dire entre l'histoire objectivée dans les choses, sous forme d'institutions, et l'histoire incarnée dans les corps, sous la forme de ce système de dispositions durables que j'appelle habitus.”[5]

---

1. MAUSS M., *Essai sur le don*, op. cit., p. 270-271. Dans des écrits plus récents, CAILLE A., *La démocratie est-elle soluble dans le marché?*, Alternatives économiques, n° 117, mai 1994, p. 56, n’a-t-il pas reconnu que “l’intérêt personnel est toujours présent derrière ces dons” même dans l’oeuvre de Marcel Mauss? De ce fait, l’opposition entre Bourdieu et Caillé nous paraît moins irréductible qu’auparavant.

2. BROCHIER H., *La valeur heuristique du paradigme économique*, Economies et sociétés, Cahiers de l’ISMEA, tome XVIII, série P.E., *Histoire de la pensée économique*, n° 2, PUG, 1984, p. 4.

3. La polémique n’est pas absente du débat académique: “Pour comprendre la forme particulière que revêt l’intérêt économique (au sens restreint du terme), il ne suffit pas d’interroger une nature, de poser, comme Becker, avec une belle inconscience qui suppose une belle inculture, l’équation fondamentale des échanges matrimoniaux, en ignorant tout des travaux des ethnologues ou des sociologues sur la question. Il s’agit, en chaque cas, d’observer la forme que revêt, à un moment donné de l’histoire, cet ensemble d’institutions historiques qui constituent un champ économique déterminé, et la forme que revêt l’intérêt économique dialectiquement lié à ce champ.” BOURDIEU P., *Réponse aux économistes*, Economies et sociétés, Cahiers de l’ISMEA, tome XVIII, série P.E., *Histoire de la pensée économique*, n° 2, PUG, 1984, p. 25.

4. BOURDIEU P., *Questions de sociologie*, op. cit., p. 113.

5. BOURDIEU P., *Leçon sur la leçon*, op. cit., p. 38.

Parce que l'économie s'est constituée, à un moment donné de l'histoire humaine, en champ spécifique autonome, les pratiques économiques ont été érigées en modèles de toutes les pratiques sociales. Cette consécration est partie prenante de la constitution et du triomphe de l'idéologie libérale justifiant le système social favorisant et supposant ces pratiques. Mais, pour Bourdieu, l'analyse critique doit montrer que la théorie des pratiques économiques n'est qu' "un cas particulier d'une théorie générale de l'économie des pratiques"[1]. En d'autres termes, les pratiques sociales n'obéissent ni à un calcul dicté par la raison de l'individu totalement conscient et accomplissant ainsi sa prétendue nature, ni à des déterminismes extérieurs aux individus, mais résultent d'un habitus s'exprimant dans un champ donné. S'agit-il alors d'une généralisation du modèle de l'*homo œconomicus* selon le reproche de Caillé à Bourdieu ou bien du dévoilement des enjeux de chaque champ social sur lequel les agents sociaux *s'investissent* plutôt qu'*investissent* ?

Cette dernière perspective nous semble faire un pas de plus, mais dans la même direction, que celle de Max Weber qui distinguait quatre idéal-types de déterminants de l'activité sociale: l'activité rationnelle en finalité fondée sur des fins réfléchies, l'activité rationnelle en valeur fondée sur des croyances, l'activité traditionnelle fondée sur le respect de la coutume, et l'activité affective orientée par les émotions et passions.[2]

En définitive, la critique de la rationalité se situe à quatre niveaux:

- La rationalité accompagne la réduction des faits sociaux et a ainsi évacué le raisonnable inséparable d'un prise en compte de la totalité de ceux-ci.[3]

- Il n'existe pas de rationalité en soi ni de science économique définitive pour en rendre compte. S'il existe une rationalité, ce n'est pas celle que les économistes (essentiellement néo-classiques) énoncent et elle n'est pas orientée dans le sens qu'ils indiquent. Au contraire, la rationalité économique n'est qu'un aspect de la rationalité sociale. "Le champ économique est justiciable du même type d'analyse que les autres champs"[4] et non pas l'inverse. La rationalité n'est pas une donnée immanente, "elle est une construction sociale"[5].

---

1. BOURDIEU P., *Le sens pratique*, op. cit., p. 209.
2. MERLE P., *Choix politique et variables économiques et socio-culturelles*, D.E.E.S., n° 77, octobre 1989, p. 53.
3. LATOUCHE S., *Le rationnel et le raisonnable, les antinomies du postulat métaphysique de la raison économique*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, Paris, La Découverte, n° 4, 2° semestre 1994, p. 134-158.
4. ACCARDO A., CORCUFF P., *La Sociologie de Bourdieu,* op. cit., p. 86.
5. MERLE P., *L'homo politicus est-il un homo œconomicus?*, Revue française de science politique, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, volume 40, n° 1, février 1990, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2194, 10 octobre 1990, p. 16.

- En refusant de reconnaître aux phénomènes sociaux une autre identité que celle que leur attribue la rationalité économique de l'intérêt, elle même prétendument unique, les économistes néo-classiques fournissent le soubassement théorique de la réduction du progrès humain au développement économique et du développement à la croissance économique. Nous verrons plus tard s'ils ne préparent pas de la même manière la réduction du développement durable au développement tel qu'il a existé et à la croissance économique durable. Pour l'instant, constatons que deux démarches s'opposent: rechercher la globalité sociale ou rechercher dans la rationalité économique le sens de la première. A cette première cascade de réductions en correspond une seconde évoquée plus haut: réduction de la rationalité sociale à celle de l'économie et réduction de la rationalité de l'économie à celle de l'économie capitaliste.

- En faisant de la rationalité une catégorie universelle, toute histoire sociale est niée: c'est une manière d'évacuer le temps. Celui-ci n'est réintroduit que sous une traduction monétaire. N'est-il pas symptomatique que l'intérêt monétaire soit présenté comme le prix du temps? Le revenu du capital est alors un produit (miraculeux) du temps. Il y a sans doute quelque chose de vrai dans cette affirmation: le profit est un miracle du temps, mais de quel temps? du temps *de quoi*? du temps *de qui*? Immanquablement la question de la rationalité débouche sur celle de la valeur.

D- La valeur.

La question de la valeur est posée ici dans la dernière partie de ce chapitre consacré à la définition des bases de la critique épistémologique que nous adresserons ensuite à la problématique du développement et à celle du développement durable. Sa place découle du fait qu'elle regroupe et recoupe toutes les discussions précédemment menées: le temps, la technique, la rationalité. A chaque étape, la question posée englobait la précédente. Ici, la question de la valeur permet d'approfondir celle de la rationalité. Les rapports entre rationalité et valeur sont cependant difficiles à éclaircir parce qu'ils ont fait, dans l'histoire de la pensée économique, l'objet de plusieurs débats, sous des formes différentes à partir de contingences historiques elles-mêmes différentes.

Question lancinante chez les fondateurs de l'économie politique classique, au moment de l'irruption et de la victoire de la rationalité économique, la valeur disparaîtra ensuite, en tant que thème de discussion, lorsque la science économique réussira à oublier et faire oublier son acte de naissance pour devenir une simple mise en forme ("formalisation") des catégories les plus triviales du bon sens commun. Mais la valeur réapparaît aujourd'hui avec la remise en cause de la rationalité économique et de sa traduction concrète, le calcul

économique, dont les résultats semblent devenus si... irrationnels ou en tout cas si peu raisonnables: l'impossible recul de la pauvreté dans le monde et l'inéluctable détérioration de la planète. Avec la crise du développement resurgit le problème de départ de l'économie: comment mesurer pour gérer? Mais la valeur ne réapparaît pas simplement sous sa forme ancienne première (qu'est-ce qui mesure la valeur?) mais sous une forme subvertie (qu'est ce que mesure la valeur?). Le réexamen de la théorie et l'idéologie du développement à l'occasion du débat sur le développement soutenable passe par celui de la question de la valeur, indispensable pour tous les courants de pensée, même ceux, et peut-être surtout ceux-là, qui sont les plus hostiles à l'idéologie économique.[1]

1. Le débat sous sa forme ancienne. Qu'est ce qui mesure la valeur: valeur-utilité ou valeur-travail? Un faux dilemme?

Si nous complétions le schéma 1.4, nous ferions apparaître que la science économique construite autour de l'école marginaliste néo-classique est fondée sur l'idée que les individus rationnels vont échanger sur le marché des biens et services de telle sorte que les rapports de leurs utilités marginales et de leurs prix soient égaux entre eux. L'autonomisation de l'économie (en tant que pratique humaine) par rapport aux autres aspects de la vie en société va donc de pair avec l'autonomisation de la sphère du marché par rapport à la sphère de la production et des rapports que les hommes y nouent. On peut dire que la vigueur avec laquelle la théorie de la valeur-travail fut récusée s'explique beaucoup moins par une querelle portant sur une question de mesure que par la hantise de voir les rapports sociaux, nécessairement historiques, datés, concrets, surgir dans un univers conceptuel a-historique et abstrait. Sans doute faut-il y voir une raison pour laquelle la théorie de la valeur-travail a fait l'objet de critiques pour la plupart infondées tant qu'elles sont restées dans le cadre défini par l'économie politique.

Sans prétendre à un recensement exhaustif de celles-ci, nous discuterons celles qui justement se proposaient de démontrer en même temps l'inanité de la théorie de la valeur-travail et la suprématie de la rationalité de l'*homo œconomicus capitalisticus* sur tout autre, et que l'on retrouve aujourd'hui dans les discussions autour du développement durable.

Les premières polémiques entre Ricardo et Jean-Baptiste Say tournèrent court parce que le second s'avéra incapable de produire des concepts alternatifs face aux imprécisions du premier. Ricardo avait beau affirmer: "Je ne dis pas que c'est la valeur du travail qui règle la valeur des marchandises... Je dis que c'est la quantité relative de travail

---

[1]. En témoigne la discussion autour de la fondation d'une socio-économie que la Revue du M.A.U.S.S., en France, a impulsée. Pour une présentation de la socio-économie, BÜRGENMEIER B., *La socio-économie*, Paris, Economica, 1994.

nécessaire à la production des marchandises qui règle leur valeur."[1], il ne pouvait, faute du concept de *force de travail*, convaincre Say qui avoue son incompréhension totale de la différence entre "la valeur du travail qui ne détermine pas la valeur des produits et la quantité de travail nécessaire à leur production qui détermine la valeur des produits"[2]. La persistance de Say à utiliser la fausse notion de *valeur du travail*[3] est la source de son incompréhension qui est de même nature que l'hésitation de Smith entre travail commandé et travail incorporé qui condamne l'auteur de *La richesse des nations* à un raisonnement circulaire. Say est alors réduit à produire de faux concepts tels que celui de *facteurs de production* pour traduire les "facultés productives du capital et de la terre"[4]. On ne peut qu'admirer la patience pédagogique de Ricardo cherchant à expliquer à son confrère la différence entre richesse et valeur [5].

La controverse prit de l'ampleur un siècle plus tard parce qu'après la révolution d'Octobre 1917, un système économique s'affirma différent et prétendit posséder une rationalité supérieure à celle du capitalisme. Alors, dès 1920, Von Mises[6] entreprit de démontrer l'impossibilité d'un calcul économique rationnel dans une économie socialiste parce que celle-ci supprime la propriété privée des moyens de production, fondement de la motivation des entrepreneurs, et la monnaie, instrument irremplaçable du calcul économique, et parce que la théorie de la valeur-travail ne pouvait servir de substitut. La tentative de démonstration de Von Mises est exemplaire parce qu'elle rassemble la plupart des critiques émises à l'encontre de la théorie de la valeur-travail depuis deux siècles et à la gloire de la rationalité capitaliste.[7] Mais cette tentative contient une confusion entre les théories de Ricardo et de Marx, un triple erreur concernant ces deux auteurs et une contradiction au sein même de sa problématique.

---

1. RICARDO D., *Lettre à Say J.B.*, 11 janvier 1820, cité par MAHIEU F.R., *Présentation* à RICARDO D., *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1821, Paris, GF-Flammarion, 1992, p. 35.
2. SAY J.B., *Réponse à Ricardo D.*, mars 1821, cité par MAHIEU F.R., *Présentation* à RICARDO D., *Des principes de l'économie politique et de l'impôt,* op. cit., 1992, p. 36.
3. "Sa valeur (la valeur du travail) ne peut donc servir mieux que la valeur de toute autre denrée, à mesurer deux valeurs séparées par de grandes distances ou par un long espace de temps." SAY J.B., *Traité d'économie politique*, 1803, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 283.
4. SAY J.B., *Notes*, dans RICARDO D., *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, op. cit., p. 458.
5. RICARDO D., *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, op. cit., p. 295-301.
6. VON MISES L., *Le socialisme, étude économique et sociologique*, op. cit.
Le calcul économique en régime collectiviste, op. cit.
7. MARX avait de façon prémonitoire répertorié, classé et réfuté les principales objections à l'encontre de la théorie: MARX K., *Critique de l'économie politique*, 1859, dans *Oeuvres*, op. cit., tome 1, p. 315-317.

1.1. Une confusion entre Ricardo et Marx.

La théorie de la valeur-travail est le plus souvent associée à tort au nom de Marx ou bien, ce qui est équivalent, aucune différence n'est établie entre la théorie de la valeur-travail ricardienne et la loi de la valeur marxienne. C'est la réduction de la seconde à la première qui permit à Böhm-Bawerk[1] d'identifier théorie de la valeur et théorie des prix et d'inaugurer la critique marginaliste: pour cet auteur, il ne pouvait exister que deux méthodes pour prouver une proposition économique, la méthode empirique et la méthode psychologique; dans la mesure où seuls des prix sont observables, il ne pouvait admettre les concepts de marchandise, de travail social, de valeur qui sont abstraits parce que construits pour dévoiler les rapports sociaux.

a) La théorie ricardienne de la valeur.

La théorie énoncée par Ricardo est celle selon laquelle la valeur d'échange des marchandises est déterminée par la quantité de travail incorporée lors de leur production. Cette théorie de la valeur-travail au sens strict se heurtait à des objections dont Ricardo était d'ailleurs partiellement conscient. D'abord, en toute logique, Ricardo aurait dû aboutir à la conclusion selon laquelle le profit est le fruit du travail.[2] Ensuite, la théorie de la valeur-travail au sens strict ne se vérifie que si le capital par travailleur (intensité capitalistique) est le même dans toutes les branches d'industrie, ce qui est contraire à la réalité. Enfin, la levée de cette hypothèse entraîne une interdépendance entre, d'un côté, la structure de la répartition entre salaires et profits, et, de l'autre, le prix de la production, sans que la quantité globale de travail ait varié.

b) La loi de la valeur de Marx.

La loi de la valeur énoncée par Marx corrige ces imperfections sur le plan des principes mais pas sur celui de la formulation.

b.1) Marx forge le concept de force de travail qui lève l'ambiguïté ou qui supprime le silence de Ricardo: en distinguant la valeur du produit du travail et la valeur de la force de travail, Marx peut dévoiler l'existence d'un surtravail à

---

1. BÖHM-BAWERK E. (VON), *Histoire critique des théories de l'intérêt du capital*, 1884, Paris, V. Giard et E. Brière, 1903.

2. Cette absence de conclusion chez Ricardo provenait du fait qu'il n'arrivait pas à résoudre l'énigme de l'influence des différences d'intensité capitalistique sur les prix et partant sur le profit.

l'origine d'une survaleur ou plus-value, il peut montrer l'absence de sens de la formule *valeur du travail*[1], à l'origine de l'incompréhension de Say et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours même chez des auteurs critiques[2] par rapport aux thèses économiques dominantes, et il peut enfin montrer le caractère mystificateur de la définition du salaire comme rémunération du travail.

b.2) En se fondant sur l'hypothèse de concurrence, il élabore un modèle de prix de production expliquant pourquoi les différences de composition du capital (on peut encore l'assimiler à l'intensité capitalistique) entraînent, par le biais de la constitution d'un taux moyen de profit, des écarts entre les prix des marchandises et leurs contenus en travail. “On ne peut nier l'ingéniosité d'une telle démonstration. Ce qui était pour Ricardo une difficulté analytique insurmontable devient avec Marx une mise en accusation du système capitaliste lui-même.”[3]

Malheureusement pour Marx, son modèle contenait une erreur de logique dans sa formulation puisque les biens de production étaient tour à tour exprimés en *travail* et en *prix* dans les mêmes équations. De cette erreur en découlaient deux autres concernant la définition du taux de profit et les égalités somme des valeurs = somme des prix de production et somme des plus-values = somme des profits.

Depuis lors, deux types de corrections ont été apportées.

b.2.1) D'une part, des corrections mathématiques: la première fut l'oeuvre de Ladislas Von Bortkiewicz[4] qui proposa une solution logiquement satisfaisante mais abandonnant l'une des deux égalités ci-dessus; la seconde sera apportée plus tard grâce à l'algèbre matricielle permettant d'établir qu'il existe une correspondance biunivoque entre le modèle exprimé en travail et celui exprimé en prix.[5] Cela sera conforté par le *théorème marxien fondamental* d'Okishio-Morishima[6] selon lequel pour qu'il y ait un taux de profit positif, il faut et il suffit que le taux de salaire soit tel que le taux d'exploitation soit positif. Ce dernier point n’étant qu'une redécouverte triviale du phénomène du surtravail et de la

---

1. MARX K., *Salaire, prix et plus-value*, 1865, dans *Oeuvres*, op. cit., tome 1, p. 513-515.
Le capital, Livre I, op. cit., tome 1, p. 1032.

2. PERRET B., ROUSTANG G., *L’Economie contre la société*, op. cit., p. 13, 251.
SUE R., *Temps et ordre social*, op. cit., p. 97, 230.

3. PASINETTI L., *Leçons sur la théorie de la production*, 1975, Paris, Bordas-Dunod, 1985, p. 22.

4. BORTKIEWICZ (VON) L., *Essai de rectification de la construction théorique fondamentale de Marx dans le troisième livre du Capital*, 1907, Cahiers de l'I.S.E.A., n° 76, janvier 1959, p. 20-36.

5. Il ne s’agit plus de faire correspondre chaque travail concret et un prix comme dans une version première de la théorie de la valeur-travail, mais de faire correspondre deux *systèmes*: celui des travaux et celui des prix.
PASINETTI L., *Leçons sur la théorie de la production*, op. cit. p. 128-154.
ABRAHAM-FROIS G., *Dynamique économique*, Paris, Dalloz, 7 ème éd., 1991, p. 401-441.
LIPIETZ A., *Le monde enchanté*, op. cit., p. 53-101.

6. MORISHIMA M., *Marx’s Economics: a dual theory of value and growth*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973.

plus-value, le seul problème logique restant en suspens[1] est celui de savoir s'il existe une antériorité du système-travail sur le système-prix. En revanche, on ne peut plus se retrancher derrière l'invisibilité des contenus en travail pour en nier l'existence. La difficulté, voire l'impossibilité d'*observer* des contenus en travail à travers des prix de marché n'enlève pas la réalité de ces contenus.[2] D'ailleurs, si cette difficulté est vraie en statique, elle est en grande partie levée lorsqu'on examine l'évolution de la productivité du travail.

b.2.2) Cependant, les perfectionnements mathématiques ou les reformulations en termes de prix de production à la suite de Piero Sraffa[3] laissent dans l'ombre ou occultent ce qui paraît être l'essentiel dans la perspective que s'était fixée Marx: l'élucidation de la distinction entre la *substance* de la valeur et les *formes* de la valeur. Cette distinction a donné lieu à de multiples débats, parfois confus entre les protagonistes eux-mêmes, souvent pour les lecteurs. Parce que la discussion n'est pas sans rapport avec la recherche que nous menons, nous nous référerons à l'interprétation suivante qui indiquera la façon dont nous comprenons Marx sur ce point, en sachant qu'il peut en exister d'autres.[4]

La marchandise possède la propriété d'être utile en satisfaisant un besoin: depuis les classiques, cette propriété est appelée valeur d'usage. La marchandise possède une seconde propriété, à propos de laquelle la difficulté évoquée en note ci-dessus apparaît, celle de s'échanger et de conférer alors au travail privé qui l'a créée un caractère social validant.

---

1. Contrairement à ce qu'affirment la plupart des auteurs, le passage d'un système à l'autre n'est plus un problème logico-mathématique.

2. Dans le domaine scientifique, il n'est pas rare de travailler sur des phénomènes qu'on ne peut voir ou qu'on ne sait pas mettre en évidence. Bornons-nous à un seul exemple: en mathématiques, si on a une fonction f définie par $f(x,y) = Q$, continue et dérivable, avec Q considérée comme une constante, et si on définit une fonction implicite g par $y = g(x)$ telle que $f[x, g(x)] = Q$, on peut connaître la dérivée en un point de la fonction g sans que cette dernière soit explicitée, à condition que l'on ait $f'_y [x, g(x)] \neq 0$; cette dérivée s'écrit: $g' (x) = - f'_x [x, g(x)] / f'_y [x, g(x)]$. C'est précisément la propriété qu'utilisent les économistes néo-classiques quand ils raisonnent sur des courbes d'indifférence dont on ignore l'expression de la relation fonctionnelle mais dont on sait calculer la dérivée en un point qui doit donner le rapport des productivités marginales des facteurs ou bien le rapport des utilités marginales de deux biens, c'est-à-dire le rapport de leurs prix. Cela est obtenu en se donnant simplement la fonction f. Pourquoi une méthodologie, raisonner sur des choses non observables, serait-elle admise pour la théorie néo-classique et intolérable pour la loi de la valeur?

3. SRAFFA P., *Production de marchandises par des marchandises, Prélude à une critique de la critique de la théorie économique*, 1960, Paris, Dunod, 1970.

4. On pourrait commencer en s'aidant d'une analogie. Soit un rectangle avec un côté L et un côté l. Le côté L est la longueur, c'est à dire le phénomène correspondant au côté le plus grand. Si nous ajoutons: ce rectangle est de dimension 1 m × 0,50 m, la longueur désigne alors également 1 m. Le même mot désigne donc deux choses: le phénomène et la mesure de ce phénomène. La difficulté méthodologique provient de la possible confusion entre les deux sens. Une difficulté du même ordre existe à propos de la valeur et qui semble échapper à François Fourquet lorsqu'il écrit: "On peut mesurer la longueur d'un champ ou la valeur d'une marchandise, mais pas la longueur ou la valeur tout court. La "mesure de la valeur" est donc une expression irrationnelle." (FOURQUET F., *Richesse et puissance, Une généalogie de la valeur (XVI°-XVIII° siècle)*, Paris, La Découverte, 1989, p. 141). Certes, la longueur n'a pas de longueur, en tant que mesure, mais la longueur, en tant que phénomène, a une longueur, en tant que mesure.

Seulement, la validation ne porte pas sur un travail en soi, indépendant des conditions socio-historiques de la production, mais sur un travail indistinct reflet des rapports sociaux que Marx appelle *travail abstrait*. A partir de là, le terme *valeur* désigne la forme que prend le travail abstrait; réciproquement, le travail abstrait est la substance de la valeur. Le terme *valeur d'échange* (parfois, malheureusement, réduit à *valeur*) désigne la mesure, c'est-à-dire le rapport quantitatif dans lequel deux marchandises s'échangent.

Prenons un exemple provisoire pour expliciter ce point. Si l'individu *X* va travailler un jour chez *Y* et si le lendemain (ou le jour même) *Y* vient travailler chez *X*, ils échangent leurs travaux concrets. Si, au contraire, ils échangent les produits de leur travail sous forme de troc, ils échangent encore, par delà les valeurs d'usage qui changent de mains, leurs travaux concrets. S'ils vont sur le marché pour vendre leurs produits, ils n'échangent plus leurs travaux concrets parce que chacun va vendre sa marchandise contre une somme d'argent. Dans ce cas, ils ont échangé (d'ailleurs pas nécessairement l'un contre l'autre) des valeurs (en tant que phénomènes) qui révèlent, non pas *leurs* (ce qui n'aurait aucun sens puisque leurs travaux sont bien concrets ou plutôt étaient bien concrets), mais *des* travaux abstraits, dans un rapport appelé valeur d'échange qui est la mesure de ces travaux abstraits maintenant devenus sociaux parce que validés par le marché. Une économie fondée sur des rapports sociaux capitalistes généralise ce dernier cas puisqu'on n'échange que des valeurs.

Cependant, Serge Latouche, en s'inspirant de Polanyi qui dénonçait la prédilection de Smith pour le "sauvage adonné au troc"[1], explique que ce type d'exemple est trompeur car il pourrait laisser croire que l'histoire économique peut se lire comme le passage progressif de l'échange de travaux concrets privés à l'échange de travaux abstraits prenant leur caractère social sur le marché. Rien ne serait plus faux car c'est l'existence de rapports sociaux capitalistes entraînant une division sociale du travail poussée à l'extrême et, donc, l'aliénation du travail, qui révèle *a posteriori* ce qu'aurait pu être une société où le travail n'aurait pas été aliéné. Mais, selon Latouche, il s'agit d'une reconstruction mythique et d'une réécriture de l'histoire au "futur antérieur", car le système de la petite production marchande simple n'aurait jamais existé.[2] Toutefois, en analysant la société traditionnelle algérienne, Pierre Bourdieu a montré que la quasi absence d'échanges monétaires et d'utilisation du crédit était caractéristique d'une culture à l'égard du temps et de l'avenir, d'une forme de solidarité et de cohésion sociales permettant d'appliquer "le principe de maximisation de la

[1]. POLANYI K., *La grande transformation*, op. cit., p. 72.
[2]. LATOUCHE S., *Le projet marxiste*, op. cit., p. 68-75.

sécurité"[1]. Il convient donc de se garder à la fois d'une reconstruction mythique de l'histoire et d'une variante de l'ethnocentrisme consistant à projeter sur toutes les sociétés les fonctions de la monnaie qu'elle n'exerce à part entière que dans les sociétés modernes.

L'échange de travaux concrets privés n'a-t-il jamais existé et ainsi ne peut servir de champ d'application à la théorie de la valeur-travail, ou bien les économistes classiques ont-ils fait comme si ce type d'échange constituait le modèle universel et intemporel d'échange en occultant les rapports sociaux capitalistes? Quoiqu'il en soit, la critique de l'économie politique s'imposait puisqu'elle laissait entendre que le travail concret privé possédait cette vertu naturelle de conférer aux biens une valeur. Aussi Marx s'attache-t-il à montrer que la marchandise opère une double dichotomie: les travaux privés ne sont pas immédiatement utiles socialement sans médiation de l'échange; les travaux échangés ne sont pas des travaux distincts concrets mais du travail indistinct ou abstrait contre du travail indistinct ou abstrait. Quel intérêt présente alors l'échange? Il est double: parce que ces travaux indistincts abstraits sont matérialisés dans des objets différents et parce que ces travaux indistincts abstraits constituent la substance d'un phénomène, la valeur, qui prend une forme, la valeur d'échange, dont le terme du parcours est une quantité de monnaie venant grossir le capital.

Contrairement à certaines interprétations, nous retiendrons de Marx qu'il n'y a pas, d'un côté, la valeur en heures de travail, et de l'autre, le prix en monnaie.[2] Sinon, il y aurait une contradiction entre ce qui précède (la valeur est la forme revêtue par le travail abstrait) et le fait que ce travail abstrait ne se révèle que sur le marché. En effet, sur le marché, il n'y a jamais des heures de travail mais des prix monétaires. Donc, la validation des travaux concrets privés sur le marché s'effectue par l'expression de travaux abstraits échangés directement en monnaie. La valeur d'échange n'a de sens qu'entendue en monnaie. Le problème de la transformation de la valeur en prix de production est alors mal nommé puisque la valeur n'existe que validée, c'est-à-dire déjà transformée en prix. Autrement dit, et c'est sans doute le point le plus important pour reprendre la critique de la rationalité et de l'idéologie économique, la valeur ne résulte pas du travail, comme le croyaient les classiques,

---

[1]. BOURDIEU P., *La société traditionnelle*, op. cit., p. 42. Bourdieu écrit encore (p. 27): "Aussi faut-il distinguer nettement entre la mise en réserve, qui consiste à prélever une part des biens directs pour les réserver à la consommation future et qui implique prévoyance et abstention de consommer, et, d'autre part, l'accumulation capitaliste, "épargne créatrice" conduisant à réserver des biens indirects en vue d'un usage producteur: celle-ci ne prend sens qu'en référence à un futur lointain et abstrait; elle exige la prévision calculatrice et rationnelle, suppose la visée d'un "à venir" concret, virtuellement enfermé dans le présent perçu, un avenir à portée de la main, tels ces biens de consommation dont le paysan s'entoure et qui constitue la garantie palpable de sa sécurité."

[2]. HARRIBEY J.M., *Schémas de la reproduction, prix de production et circuit monétaire*, Colloque franco-tunisien (III° et IV° Tables rondes), *Passerelles Sraffa-Keynes*, Université de Tunis III et Université Montesquieu-Bordeaux IV, Bordeaux, 1 et 2 décembre 1994, et Tunis, 26 et 27 juin 1995.

pas plus que de l'utilité comme le croient les néo-classiques, parce que la valeur n'est pas une propriété immanente, intrinsèque de l'objet, un attribut de celui-ci, et cela bien qu'il soit produit par le travail[1]; la valeur résulte d'un travail social dans des conditions socio-historiques précises parce que la marchandise n'existe elle-même que dans ces conditions, c'est-à-dire dans certains rapports sociaux. Cette approche avait été bien mise en lumière par Hilferding dans sa critique de Böhm-Bawerk auquel il reprochait une conception naturaliste de la valeur dont était très proche également Karl Kautsky qui comparait la loi de la valeur et celle de la gravitation universelle[2]. Une telle vision constitue ce que Marx appelait le fétichisme: non seulement les rapports entre les choses dissimulent les rapports entre les hommes et entre les classes, mais les choses sont présentées comme possédant des propriétés naturelles alors qu'elles ne les possèdent que dans le cadre de rapports sociaux déterminés. Il faut donc considérer ce débat comme un procès justifié à l'égard des classiques et de Smith en particulier mais faux à l'égard de Marx. De ce point de vue, Fourquet n'apporte rien de nouveau quand il dit que "la valeur "cristallisée" *a priori* dans les produits n'existe pas"[3].

Il en résulte que la monnaie est la forme par excellence de la valeur, forme du travail abstrait: la monnaie peut tout acheter, surtout la force de travail, c'est-à-dire cette capacité énergétique, physique et intellectuelle, à engendrer une nouvelle valeur, tout en n'étant pas elle même valeur: "La force de travail de l'homme à l'état fluide, ou le travail humain, forme bien de la valeur, mais n'est pas valeur."[4] La monnaie est donc désirée, demandée pour elle-même parce qu'elle constitue un droit d'achat permanent sur du travail social en cours de validation ou sur la force de travail.

---

1. L'erreur n'est pas propre aux économistes. Par exemple, un article de sociologie auquel nous nous référerons pourtant par la suite entretient la confusion: "Cependant nombre de travaux d'anthropologie économique n'en sont pas restés là et ont employé *travail* dans un sens plus précis et conceptuellement plus élaboré, celui de *facteur travail*. Il a été emprunté à l'économie politique (...) Le plus souvent, les études se sont situées par rapport aux théories de la valeur, dans le but de les étayer ou de s'en distancier. Les écoles classique, néoclassique et marxiste ont donc joué comme référence. Cette dernière orientation, qui met le *travail* au centre de sa théorie, a tenu le devant de la scène, structurant les débats d'anthropologie économique. Dans cette optique, le *travail* serait la fraction d'activité humaine qui confère une valeur d'usage ou d'échange aux choses naturelles (...)" CHAMOUX M.N., *Sociétés avec et sans concept de travail*, Sociologie du travail, H.S., 1994, p. 59. Premièrement, aucune de ces trois écoles de pensée n'utilise le même concept de travail; deuxièmement, l'école marxiste évoquée par l'auteur distingue le travail concret qui crée les valeurs d'usage et non pas en attribue une aux choses naturelles, et le travail abstrait qui crée la valeur d'échange.

2. HILFERDING R., *Böhm-Bawerks Marx-Kritik*, dans *Marx Studien I*, 1904, p. 1-61, cité par DOSTALER G., *Valeur et prix*, *Histoire d'un débat*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, Paris, Maspero, Presses Universitaires de Grenoble, 1978, p. 111-120; et KAUTZKY K., *Le marxisme et son critique Bernstein*, Paris, P.V. Stock, 1900, p. 83, cité par DOSTALER G., *Valeur et prix*, op. cit., p. 104-107.

3. FOURQUET F., *Richesse et puissance*, op. cit., p. 248.

4. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., tome 1, p. 580. Voir aussi, p. 1031: "Le travail est la substance et la mesure inhérente des valeurs, mais il n'a lui même *aucune valeur*."

Il reste cependant un problème épistémologique de première importance à discuter. Quel sens faut-il donner au terme de *substance* que Marx emploie constamment, au risque de contredire sa volonté de se démarquer de Hegel? N'est-il pas en effet contradictoire de parler de *travail substance de la valeur* tout en fustigeant la démarche métaphysique? A notre sens, cette contradiction ne peut être levée[1] qu'en réaffirmant que le travail dont il est question n'est pas le travail en soi, concret, individuel, mais le travail rendu indistinct par des rapports sociaux bien précis.

L'interprétation retenue ici rejette à la fois l'extrémisme du substantialisme et celui qui lui fait face du formalisme. Comme le dit Lipietz, "la notion de substance sans forme est impensable, mais sans la forme la substance devient évanescente"[2].

Cette interprétation permet de repérer les deux failles de l'économie politique classique qui deviendront des impasses pour la science économique moderne:

- L'économie politique n'a pas su penser la monnaie autrement que comme un instrument supprimant les inconvénients du troc. En ne distinguant pas la valeur en tant que phénomène et la valeur d'échange en tant que forme, elle s'interdit de comprendre les crises qui naissent de la possibilité de rupture dans le passage de la marchandise à l'argent, le fameux "saut périlleux"[3].

- L'économie politique ayant cru que le travail procurait naturellement, automatiquement, une valeur aux biens, et que le travail était lui-même naturellement une marchandise, elle a accrédité l'idée que le capitalisme était un système naturel, dans l'ordre des choses, accomplissant la nature humaine, éternelle, rationnelle et échangiste. Le capitalisme pouvait être, dans ces conditions la fin de l'histoire.[4]

Avec cette approche critique, le problème dit de la transformation des valeurs en prix peut trouver une solution intégrant les corrections logico-mathématiques mais dépassant celles-ci sur deux plans:

- D'abord, en ne retenant pas pour le salaire une définition économiciste (valeur du panier de subsistance) mais une définition socio-historique (salaire comme sanction d'un rapport de forces momentané entre les classes déterminant le partage de

---

1. Elle n'est levée que provisoirement car nous reviendrons sur cette question par un autre biais lorsque nous traiterons de l'effet pervers de la théorie de la valeur.

2. LIPIETZ A., *Le débat sur la valeur: bilan partiel et perspectives partiales*, dans DOSTALER G. (sous la dir. de), LAGUEUX M. (avec la collaboration de), *Un échiquier centenaire, Théorie de la valeur et formation des prix*, Paris, La Découverte, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1985, p. 99.

La même idée est exprimée par SALAMA P., HAI HAC T., *Introduction à l'économie de Marx*, op. cit., p. 25 et 28.

3. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 645.

4. Les textes dans lesquels Marx se démarque sans ambiguïté de la conception classique de la marchandise et de la valeur sont nombreux mais nous en signalons particulièrement deux: 1) *Le Capital, Livre I*, op. cit., tome 1, note *a*, p. 603-604; 2) *Principes d'une critique de l'économie politique*, op. cit., *chapitre I, L'utopie monétaire*, tome 2, p. 189-227.

la valeur ajoutée nette), Dumenil et Lipietz[1] démontrent que cette solution permet de redonner un sens à la double égalité somme des valeurs = somme des prix et somme des plus-values = somme des profits.

- Ensuite et surtout, en considérant que l'antériorité du système des valeurs sur celui des prix est d'ordre logique et conceptuelle mais pas chronologique ou historique. Comme l'écrivent Pierre Salama et Tran Hai Hac, "la transformation n'est pas un processus diachronique mais synchronique"[2]. De son coté, Michel De Vroey[3] envisage le problème comme celui d'une réallocation dans l'espace des prix.

c) La valeur et le marché.

La loi de la valeur énoncée par Marx diffère enfin de la théorie de la valeur-travail ricardienne parce qu'elle réunifie les deux pôles de la marchandise dont Aristote avait esquissé le premier l'articulation: valeur d'usage et valeur d'échange, cette dernière étant la mesure du phénomène valeur. La réunification dont il s'agit est celle qui montre le travail privé (consacré à produire telle marchandise) trouvant sa reconnaissance sociale par la vente sur le marché. "Enfin, aucun objet ne peut être une *valeur* s'il n'est une chose utile. S'il est inutile, le travail qu'il renferme est dépensé inutilement, et conséquemment ne crée pas de valeur."[4] "C'est seulement dans leur échange que les produits du travail acquièrent comme valeurs une existence sociale identique et uniforme, distincte de leur existence matérielle et multiforme comme objets d'utilité. Cette scission du produit du travail en objet utile et en objet de valeur s'élargit dans la pratique dès que l'échange a acquis assez d'étendue et d'importance pour que des objets utiles soient produits en vue de l'échange, de sorte que le caractère de valeur de ces objets est déjà pris en considération dans leur production même."[5]

---

1. DUMENIL G., *De la valeur aux prix de production, une réinterprétation de la transformation*, Paris, Economica, 1980.
LIPIETZ A., *Le monde enchanté, De la valeur à l'envol inflationniste*, op. cit.
Le débat sur la valeur: bilan partiel et perspectives partiales, op. cit.
Nous présentons un résumé de la solution de Dumenil et Lipietz en Annexe 2. Nous présentons également dans cette annexe un arbre généalogique de la théorie de la valeur-travail que nous avons dressé pour synthétiser les filiations et les oppositions entre les différentes options théoriques.

2. SALAMA P., HAI HAC T., *Introduction à l'économie de Marx*, op. cit. p. 62. Voir aussi DOSTALER G., *Valeur et prix, Histoire d'un débat*, op. cit., p. 55-57.

3. DE VROEY M., *La théorie marxiste de la valeur, version travail abstrait. Un bilan critique*, dans DOSTALER G. (sous la dir. de), LAGUEUX M. (avec la collaboration de), *Un échiquier centenaire*, op. cit, p. 31-57.

4. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 568.

5. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 607.

Ces phrases de Marx auraient dû faire taire les critiques sur ce point. Il n'en a rien été et les critiques sont restées actives jusqu'à nos jours. Ainsi, Bernard Perret et Guy Roustang écrivent-ils: "L'intention principale de Marx est de fonder la prééminence normative de la valeur travail sur la valeur d'échange. La première relie l'essence de la richesse à l'activité autonome de l'individu, alors que la seconde a le défaut rédhibitoire, du point de vue de Marx, de conférer une réalité objective aux rapports sociaux régissant le fonctionnement concret de la société capitaliste."[1] D'abord, notons que Marx n'a jamais établi de supériorité de quoi que ce soit sur quoi que ce soit, en particulier de ce qu'il appelle valeur d'échange sur la valeur d'usage; ce sont deux choses totalement différentes qu'il est absurde de comparer, puisque la seconde est la condition (mais non la mesure) de la première. Marx ayant répété des dizaines de fois que ce n'était pas le travail autonome, privé, individuel qui était la source de la valeur, il ne regrette pas que les rapports sociaux soient dotés d'une réalité objective, ce qui, de sa part, serait incompréhensible, mais il s'insurge contre leur dissimulation. Ce qu'il critique, c'est la confusion qu'opéraient les classiques entre travail concret et travail abstrait, faisant des rapports sociaux capitalistes, non pas une réalité objective (ils le sont), mais une réalité objective a-historique. Cette confusion est rendue possible par l'utilisation d'une catégorie économique, le prix du marché, qui occulte les rapports sociaux. Derrière le prix, n'apparaissent pas le rapport social du salariat et le travail social abstrait. Ce que ces auteurs reprochent à Marx d'avoir oublié est précisément ce que celui-ci s'est attaché, contre vents et marées, à dévoiler: le fétichisme de la marchandise qui lui fait dire que "les marchandises ne peuvent point aller elles-mêmes au marché ni s'échanger entre elles"[2]. C'est la théorie ricardienne de la valeur-travail, et avec elle l'ensemble de la théorie classique, qui établit un lien entre *l'individu* et la production des richesses et établit ainsi l'idéologie d'une société fondée sur l'individu, mais ce n'est absolument pas le cas de la théorie de Marx. Pour Perret et Roustang, la théorie de la valeur-travail n'aurait jamais eu "un statut scientifique bien établi"[3] mais seulement un rôle idéologique que lui ont fait jouer d'une part les premiers économistes classiques dans le but de fonder une société à partir de l'individu (puisque la dite théorie établit le lien entre l'individu et la production de richesses), et d'autre part les marxistes dans le double but de montrer l'exploitation subie par le salarié et de montrer que l'activité productive prépare l'avènement de l'Homme *générique*. Ces deux auteurs s'inspirent de Louis Dumont pour montrer la portée idéologique de la théorie de la valeur-travail, mais en omettant de signaler

---

1. PERRET B., ROUSTANG G., *L'économie contre la société, Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Seuil, 1993, p. 33.

2. MARX K., *Le Capital, Livre I* , op. cit., p. 619. Jacques Derrida écrit à ce propos: "Ce commerce entre les choses relève de la phantasmagorie. L'autonomie prêtée aux marchandises répond à une projection anthropomorphique." DERRIDA J., *Spectres de Marx*, Paris, Galilée, 1993, p. 250.

3. ROUSTANG G., *Pour une économie politique*, dans EME B. et LAVILLE J.L. (sous la dir. de), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, p. 33. Voir aussi PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 48.

que, pour celui-ci, il n'est pas possible d'isoler la portée scientifique et la portée idéologique d'une théorie, ce qui est tout autre chose que de dire qu'une théorie n'a pas de validité scientifique[1].

Il est un argument que l'on retrouve depuis le siècle dernier jusqu'à nos jours qui prouverait l'erreur de la théorie de la valeur de Marx: "pour les économistes marxistes, la sphère productive se réduit à la sphère de la production matérielle"[2]. Le contresens est encore total. Pour Smith, le travail productif correspond à la production de biens matériels et le travail improductif aux services échangés entre individus. Mais ce n'est pas le cas pour Marx: la distinction entre travail productif et improductif n'est pas fondée sur la nature de l'activité, sur la matérialité ou non du produit mais sur la nature du rapport social noué entre le travail et le capital. Est productif le travail qui correspond à une force de travail échangée contre du capital, est improductif celui qui correspond à une force de travail échangée contre du revenu et qui ne produit aucune plus-value accumulable. La fréquence du travail productif utilisé pour produire des biens matériels au XIX° siècle par rapport à celui utilisé pour produire des services (la proportion est aujourd'hui inversée) ne doit pas être interprétée comme ayant entraîné une illusion de Marx sur la définition du critère déterminant le caractère productif du travail. C'est la force de Marx d'avoir au contraire fourni un critère échappant aux contingences de son siècle et applicable aussi bien aujourd'hui qu'hier au système capitaliste.[3]

Perret et Roustang poursuivent: "Les économistes marxistes ont bel et bien tenté de mettre en pratique la théorie marxiste de la valeur, avant de revenir très progressivement à davantage de pragmatisme, comme en témoigne *a contrario* cette citation non dénuée d'humour involontaire d'un économiste soviétique: "La pratique nous a convaincus que (...) lorsque des marchandises restent stockées dans le réseau de distribution et ne peuvent être vendues, le travail cristallisé dans ces marchandises n'a pas reçu une reconnaissance sociale." Si l'on comprend bien, il n'allait nullement de soi que c'est le consommateur qui décide si le travail crée ou non de la valeur."[4] Or les deux auteurs ne font que reprendre les remarques d'Adolf Wagner[5] accusant Marx de négliger le besoin et l'utilité

---

1. DUMONT L., *Homo aequilis*, op. cit., p. 26-27.
2. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 35.
3. On trouve cependant des auteurs qui se démarquent du discours dominant mais ils sont peu nombreux. On peut consulter sur ce point FREYSSENET M., *Historicité et centralité du travail*, dans BIDET J., TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, Actuel Marx Confrontation, Paris, PUF, 1995, p. 234-235.
4. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 33-34. La citation de l'économiste soviétique rapportée par les auteurs est tirée de MANDEL E., *Traité d'économie marxiste*, Paris, UGE, 1962, tome 4, p. 40. L'honnêteté commande de dire que Mandel cite cet économiste pour signaler que la loi de la valeur continue de s'appliquer en URSS au même titre que dans le capitalisme, et que précisément ce sont les entorses à cette loi apportées par la fixation des prix par le plan qui expliquent les difficultés (p. 31-44).
5. WAGNER A., *Lehrbuch der politischen Oekonomie*, Leipzig, Heidelberg, 2° éd. 1879.

en considérant le travail comme unique facteur de coût, et auxquelles Marx avait déjà répondu de son vivant[1]. Ici, l'économiste soviétique cité ne fait que redécouvrir, trop tard, non pas l'erreur de Marx, mais, mot pour mot, ce que ce dernier a passé sa vie à dire. Comme nous le montrerons plus loin, l'économie soviétique n'a pas appliqué la loi de la valeur de Marx, elle l'a complètement nié, en se basant, il est vrai, sur une ambiguïté de Marx concernant, non pas la valeur, mais les conséquences de la suppression de la propriété privée des moyens de production.

La liberté d'interprétation est totale à partir du moment où un auteur comme Marx a laissé une part d'imprécision sur de nombreux plans. Mais, ici, sur ce point particulier, il semble bien qu'il s'agisse d'un total contresens. Maximilien Rubel fait justement remarquer le caractère sociologique de la méthode d'analyse de Marx pour expliquer les rapports entre valeur, prix et besoin social.[2] Jacques Bidet propose même d'abandonner l'expression *théorie de la valeur-travail*: "Ce qui a été traditionnellement désigné comme théorie de la "valeur-travail", c'est-à-dire l'exposé qui ouvre *Le Capital*, doit donc en réalité être appréhendé comme *théorie de la valeur-travail-utilité dans une structure de marché*."[3]

La loi de la valeur intègre le rôle de la demande dans la fixation des prix de marché: les variations de l'offre et de la demande font osciller le prix de marché autour des prix de production, eux-mêmes résultat de la redistribution de la plus-value sociale entre les capitalistes au prorata du capital engagé. Le marché remplit donc une fonction de sanction par le biais du prix, indicateur et moteur de la réallocation des ressources. Il faut noter que si la critique a pu se développer avec autant d'amplitude (ce qui ne signifie pas pertinence) contre lui, c'est parce que Marx a fait abusivement usage d'un syllogisme. Quand il part de la prémisse qu'il y a nécessairement quelque chose de commun aux marchandises pour qu'elles soient échangeables selon un certain rapport de valeurs, et qu'il constate qu'*a priori* il ne peut y avoir que deux caractères pouvant remplir le rôle de dénominateur, l'utilité et le travail, il écarte aussitôt le premier parce que l'utilité concrète d'une marchandise est toujours différente de celle d'une autre, et il ne reste alors par défaut que le travail. Or, en utilisant la méthode même de Marx, la raison qui le pousse à ne retenir que le travail comme dénominateur commun, à savoir qu'il s'agit du travail abstrait et non pas du travail concret,

---

1. MARX K., *Notes critiques sur le Traité d'économie politique d'Adoph Wagner*, 1880, dans *Oeuvres*, op. cit., tome 2, p. 1531-1551.

2. RUBEL M., p. 1756, note 2 de la p. 974, commentant le passage suivant de Marx: "Notons ici au passage que le "besoin social", autrement dit le facteur qui règle la demande en son principe, dépend essentiellement des rapports entre les différentes classes et de leur position respective dans l'économie; donc, surtout 1° du rapport de la plus-value totale au salaire; et 2° du rapport entre les différentes fractions qui composent la plus-value (profit, intérêt, rente foncière, impôts, etc.). Une fois de plus, on voit donc qu'on ne peut absolument rien expliquer par le rapport entre l'offre et la demande avant d'avoir mis en lumière la base sur laquelle ce rapport fonctionne." *Le Capital, Livre III*, dans *Oeuvres*, op. cit., tome 2, p. 974.

3. BIDET J., *Théorie de la modernité,* suivi de *Marx et le marché*, Paris, PUF, 1990, p. 206.

aurait très bien pu être appliquée à l'utilité: ce n'est pas l'utilité concrète mais l'utilité abstraite, c'est-à-dire le *fait* d'être utile, qui serait décisive. Telle était la critique adressée par Wicksteed à Marx à la fin du siècle dernier et que Gilles Dostaler résume ainsi: "La critique de Wicksteed porte, en définitive, sur le processus d'abstraction par lequel Marx constitue sa théorie de la valeur. A l'homogénéisation des marchandises dans l'espace du travail abstrait, Wicksteed oppose leur homogénéisation dans l'espace de l'"utilité" qu'il qualifie d'ailleurs d'"abstraite"."[1] Marx a donc tantôt devancé les critiques de ses adversaires, tantôt leur a fourni des arguments logiques forts. La position de Marx n'est défendable que lorsqu'il affirme la dialectique de la valeur d'usage et de la valeur d'échange, tout en sachant que la prééminence du travail sur l'utilité doit être prise, premièrement, comme un postulat, c'est-à-dire non démontrable et qui n'a pas à l'être, mais qui est simplement cohérent avec la méthode d'analyse holiste: dès lors que la production est réalisée pour l'échange marchand, le travail est d'emblée social et est alors réductible à une durée objective sociale, tandis que l'utilité reste confinée à l'espace individuel et n'est pas réductible à une quelconque mesure sociale; deuxièmement, cette prééminence doit être prise comme le résultat d'une construction par la pensée des concepts indissociables que sont le travail abstrait, la marchandise et la valeur.

La réunification opérée par Marx des deux pôles de la marchandise, valeur d'usage et valeur d'échange, tombe-t-elle alors sous le coup de la critique qu'a apportée il y a un peu plus de vingt ans Jean Baudrillard[2]? Selon ce dernier, reprenant l'analyse plus ancienne de Thorsten Veblen[3], il convient d'ajouter la *valeur-signe* à la valeur d'usage et à la valeur d'échange. Contrairement à ce que sous-entend Baudrillard ne peut-on pas considérer que l'usage d'un objet est constamment bivalent: usage matériel et usage symbolique? La valeur-signe ne se surajoute pas à la valeur d'usage ou ne l'élimine pas: celle-ci renouvelle simplement la forme de celle-là. Encore moins la valeur-signe ne supplante la valeur d'échange: la réalisation de la valeur d'échange des valeurs-signes reste toujours l'objectif capitaliste; le fait que la valeur d'usage symbolique d'un objet revête plus d'importance subjective (aux yeux de l'acheteur ou à ceux du publicitaire cherchant à attirer le premier) que la valeur d'usage matérielle ne change rien au problème de la réalisation monétaire.

---

[1]. DOSTALER G., *Valeur et prix, Histoire d'un débat*, op. cit., p. 20. Dans un ouvrage très récent, Gérard Jorland (JORLAND G., *Les paradoxes du capital*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1995, p. 38), reprend à son compte cette critique mais fait dire à Dostaler le contraire de ce qu'il veut démontrer, à savoir que la critique de Wicksteed "ne peut mener qu'à une impasse théorique" (Dostaler, p. 20).

[2]. BAUDRILLARD J., *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard, 1972.

[3]. VEBLEN T., *Théorie de la classe oisive*, 1899, Paris, Gallimard, 1969.

1.2. Une triple erreur concernant Ricardo et Marx.

Il ne s'agit pas non plus ici de relever des erreurs d'interprétation chez les adversaires de la théorie de la valeur-travail à propos de celle-ci, parce que, en matière d'interprétation, on ne peut parler d'erreur. Il s'agit de relever les falsifications, volontaires ou non, peu importe, par rapport à ce qu'ont écrit Ricardo et Marx, falsifications qui ont dénaturé la discussion sur la rationalité.

a) Erreur concernant la prise en compte du capital.

La théorie de la valeur-travail énonce, dans sa version ricardienne, que le travail incorporé déterminant la valeur d'échange englobe le travail indirect et le travail direct, et, dans sa version marxienne, que le travail socialement nécessaire englobe le travail mort et le travail vivant. Or, trop souvent, les critiques l'ignorent ou le nient et reproduisent ainsi l'accusation erronée que Pareto formulait à l'encontre de Marx en suggérant de retourner la thèse de celui-ci: le travail s'approprierait une part de la plus-value créée par le capital[1].

Ainsi, Georg Halm écrit-il au moment de la controverse sur la rationalité du socialisme: "*Si le travail était le seul facteur de production*, il faudrait que la masse totale des salaires payés soit exactement suffisante pour acheter le produit total."[2] Il y a là une erreur de logique profonde. D'une part, il faudrait dire: "Si le travail était le seul facteur de production *rémunéré* ...". D'autre part, le fait de percevoir un revenu, en monnaie ou en nature (comme les seigneurs féodaux) ne constitue aucunement une preuve de productivité. Inversement, le fait de ne pas percevoir de revenu n'est pas une preuve de productivité nulle: ainsi, la terre marginale, bien que productive, voit son propriétaire ne pas percevoir de rente.

Essayons d'apporter une démonstration.

Soit *R* l'ensemble des types de revenu, composé de deux éléments: salaire *S* et profit *P*. Soit *FR* l'ensemble des types de facteur rémunéré: travail *T* et capital *K*. Quelle est la nature de l'application de l'ensemble *R* dans l'ensemble *FR*? Il s'agit d'une application bijective puisqu'à chaque type de revenu correspond un et un seul facteur rémunéré et que chaque type de facteur rémunéré ne reçoit qu'un type de revenu. Nous insistons sur *chaque*

---

1. PARETO V., *Introduction à Marx*, dans *Oeuvres complètes*, Genève, Droz, tome 9, *Marxisme et économie pure*, 1966, p. 33.
2. HALM G., *Réflexions complémentaires sur la possibilité d'un calcul économique adéquat dans une communauté socialiste*, dans PIERSON N.G., VON MISES L., HALM G., BARONE E., *L'économie dirigée en régime collectiviste, études critiques sur les possibilités du socialisme*, op. cit., p. 154.

type car il est évident que le raisonnement ne porte pas sur des agents économiques individuels. (cf. schéma 1.5.1)

Schéma 1.5.1

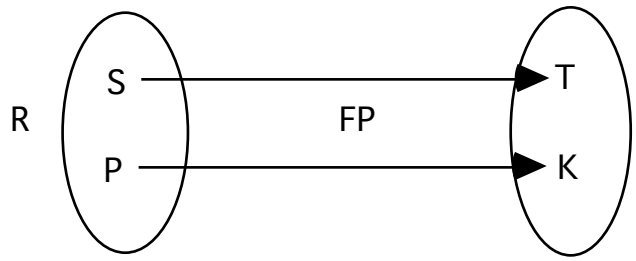

Soient maintenant l'ensemble *R* et l'ensemble *FP* des facteurs productifs au sens de la théorie de la valeur-travail. L'application de l'ensemble *R* dans l'ensemble *FP* est surjective puisque chaque type de revenu a pour image l'unique élément de *FP*. (cf. schéma 1.5.2)

Schéma 1.5.2

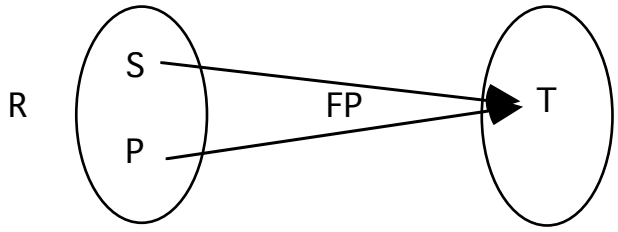

Dans la mesure où rien n'autorise à assimiler les facteurs rémunérés à des facteurs créateurs de valeur ajoutée, le second cas garde sa cohérence.

Considérons maintenant les ressources naturelles *N* (par exemple l'air) et admettons qu'elles soient productives et non rémunérées; l'ensemble *FP'* des facteurs productifs rémunérés ou non comprend alors *T* et *N*. L'application de *R* dans *FP'* est une simple application puisqu'à chaque élément de R correspond exactement un élément de *FP'* . (cf. schéma 1.5.3)

Schéma 1.5.3

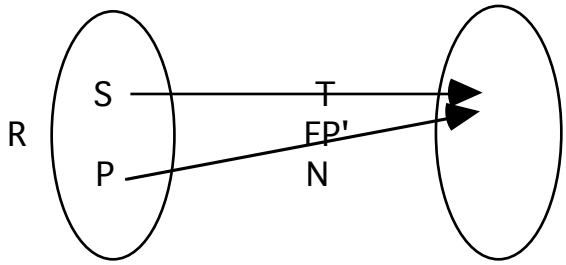

Considérons enfin l'ensemble *R* et l'ensemble *F* de tous les facteurs productifs ou non, rémunérés ou non. L'application de *R* dans *F* est injective puisque chaque élément de *F* est image d'au plus un élément de *R*. (cf. schéma 1.5.4)

Schéma 1.5.4

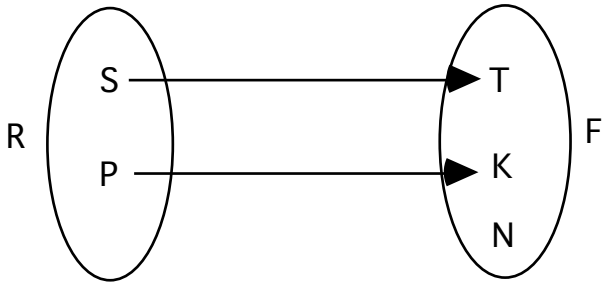

Chacun de ces quatre cas de figure possède sa cohérence propre mais on ne peut tenir pour équivalents les quatre ensembles d'arrivée.

Plus loin dans son texte, Halm continue: "Le socialisme n'est-il point basé sur l'hypothèse que la travail est le seul facteur de production? Or, en régime capitaliste, cette supposition ne vaut rien: car la terre et le capital y font l'objet d'un processus de formation des prix, et par conséquent ils rentrent, parallèlement avec le travail, dans les coûts de production et dans les prix des produits."[1] Aucun théoricien n'a jamais soutenu que le profit n'était pas une composante de la valeur et des prix. Halm écrit encore: "Il apparaît ainsi, dit-on, que le seul facteur primaire de la production est le travail, car tous les moyens de production *produits* peuvent se réduire au travail nécessaire à leur production. La seule rareté que l'on puisse reconnaître aux biens capitaux, c'est donc la rareté du travail qui sert à les produire."[2] Halm admet donc que ses adversaires reconnaissent le travail comme rare mais pour aussitôt démentir ce qu'il admettait puisque l'objection qu'il présente à la thèse du travail seul facteur rare est la rareté... du travail: "Tout de même il y a une faille dans cette argumentation. Il n'est absolument pas possible de réquisitionner n'importe quelle quantité de travail et de matières premières pour la fabrication de biens capitaux."[3]

Halm indique encore: "(Par le transfert à la communauté de la propriété des moyens de production), le travailleur sera en mesure de conserver le produit intégral de son

---

[1]. HALM G., *Réflexions complémentaires sur la possibilité d'un calcul économique adéquat dans une communauté socialiste*, op. cit., p. 155.
[2]. HALM G., *Réflexions complémentaires sur la possibilité d'un calcul économique adéquat dans une communauté socialiste*, op. cit., p. 158-159.
[3]. HALM G., *Réflexions complémentaires sur la possibilité d'un calcul économique adéquat dans une communauté socialiste*, op. cit., p. 159.

travail."[1] Von Mises exprime la même idée: "Celui qui, pour la théorie des valeurs, adopte ce point de vue, doit forcément considérer la revendication pour l'abolition de la propriété privée comme revendication connexe à celle du produit intégral du travail pour l'ouvrier."[2] De deux choses l'une: ou il y a un investissement dans cette société et on ne voit pas d'où il viendrait puisque les salaires égalent et achètent le produit total (1° citation de Halm), ou bien il n'y a pas d'investissement (pour que cette phrase soit cohérente avec la 1° citation), mais qui met en doute qu'une économie d'accumulation doit dégager un surplus? Certainement pas Marx, théoricien de l'accumulation. Il est absurde de ramener sa position prônant la disparition du capital en tant que rapport social à celle d'une élimination du capital en tant qu'instrument de production: on verra plus tard à quel point justement Marx était subjugué par les forces productives du capitalisme. On aboutit ainsi à une première erreur qui possède son double inversé: l'attribution à Marx de l'idée de l'appropriation intégrale du produit par le salarié dans le socialisme est l'inverse de la croyance selon laquelle le salaire dans le capitalisme récompense tout le travail fourni. "On commencerait à payer à l'ouvrier le produit intégral de son travail, qu'il touche dans la société capitaliste sous forme de salaire. (...) Dans la société capitaliste, à chacun est attribué le revenu correspondant à la valeur de la contribution fournie par son travail à la production sociale."[3]

Cette erreur concernant la compréhension de la théorie de la valeur-travail à propos de la prise en compte du capital est l'exacte reproduction de celle qu'avait commise Say dans sa polémique avec Ricardo. Alors que celui-ci consacre toute la section III de son premier chapitre des *Principes* à expliquer que la théorie de la valeur-travail intègre le travail direct et indirect, et les sections IV et V à montrer comment l'emploi et les conditions d'emploi de capital fixe modifient l'application du principe de la valeur, Say lui rétorque qu'il n'intègre pas le profit dans le prix de la marchandise.[4] Certes, nous avions indiqué nous-même plus haut que Ricardo n'avait pas complètement élucidé le mystère du profit, mais l'une des caractéristiques majeures de la théorie de la valeur-travail est bien d'en esquisser une réponse.

b) Erreur concernant la prise en compte des ressources naturelles.

Von Mises, qui fut l'initiateur de la controverse sur la rationalité du socialisme, accuse Marx et sa théorie de la valeur de ne pas tenir compte des facteurs naturels

---

1. HALM G., *Réflexions complémentaires sur la possibilité d'un calcul économique adéquat dans une communauté socialiste*, op. cit., p. 158.
2. VON MISES L., *Le socialisme*, op. cit., p. 64.
3. VON MISES L., *Le socialisme*, op. cit., p. 177-178.
4. RICARDO D., *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, op. cit., et note de SAY J.B., p. 457-458.

de la production. Dans deux textes célèbres[1], il développe une argumentation dans des termes identiques à partir d'un exemple simple. Soient deux objets *P* et *Q* ayant nécessité la même quantité globale de travail pour les produire, 10 heures, se décomposant ainsi:

P: 8 heures de travail direct et 2 unités de la matière première *a* (chaque unité de celle-ci nécessitant 1 heure de travail).

Q: 9 heures de travail direct et 1 unité de *a*.

Von Mises considère que la théorie de la valeur-travail attribue à tort la même valeur à *P* et *Q*, alors que *P*, incluant davantage de matière première, doit être estimé davantage. Si on suit le raisonnement de Von Mises, cela signifie que la valeur de *2a* n'est pas totalement exprimée par 2 heures de travail. Autrement dit, indépendamment du travail pour la produire, la matière première a une valeur d'échange intrinsèque (la valeur... *naturelle*... de la nature). On peut se demander alors pourquoi l'économie industrielle et les économistes néo-classiques ont tant écarté la prise en compte de la dégradation des éléments naturels.

Quelle serait cette valeur intrinsèque? Supposons un minerai dont la preuve de l'existence est établie et qui gît au fond des océans mais que les techniques connues ne permettent pas d'atteindre. Quelle est sa *valeur d'échange*? Nulle. Supposons qu'il soit désormais accessible. Sa valeur va dépendre des conditions de sa production maintenant possible, à laquelle on peut ajouter sa valeur d'échange intrinsèque qui, on vient de le voir, est... nulle.

La non-prise en compte des éléments naturels dans le calcul économique n'est pas le signe de faiblesse de ce calcul, de sa méthode, que soit à la marge ou à partir du travail. Les économistes les ont laissés de côté parce qu'ils sont incapables de penser le calcul en dehors de la propriété privée de l'objet du calcul. Pourquoi l'utilisation permanente de l'air à des fins économiques n'a-t-elle jamais été incluse dans le calcul? Parce que l'air n'est pas approprié ni appropriable. Pourquoi la terre par contre y a été incluse? Parce qu'elle est appropriable et appropriée: dès lors, son propriétaire peut (mérite de) percevoir une rente.

Comment, alors, les économistes qui veulent remédier aux défauts de leur discipline peuvent-ils s'y prendre pour intégrer les éléments naturels dans le calcul économique? Nous verrons plus tard qu'ils n'ont qu'une méthode à leur disposition parce qu'elle est la seule possible. S'il s'agit de ressources naturelles reproductibles, elles sont utilisables à la suite d'une production humaine et la théorie de la valeur-travail retrouve (à l'insu des économistes néo-classiques?) un terrain d'application puisque l'établissement de la relation biunivoque entre le système-travail et le système-prix intégrera cette nouvelle donne.

---

[1]. VON MISES L., *Le socialisme*, op. cit., p. 153.

Le calcul économique en régime collectiviste, op. cit., p. 116. Ce texte reprend le 2° chapitre de la 2° partie de l'ouvrage précédent mais il contient (p. 116) une erreur typographique ou de traduction qui rend incompréhensible l'exemple. Nous nous référons donc au premier texte.

S'il s'agit de ressources naturelles non renouvelables ou seulement partiellement reproductibles, elles ne peuvent être considérées comme des marchandises au sens ricardien du terme; de ce fait elles échappent au champ d'application de la théorie de la valeur-travail, ce qui ne peut être imputé à la dite théorie puisqu'elle n'a jamais revendiqué ce champ. Remarquons d'ailleurs que la fixation d'un prix pour les ressources non renouvelables n'échappe qu'en partie, et peut-être pour une partie plus faible qu'on ne croit, à la théorie de la valeur-travail. En effet, on découvre aujourd'hui que le marché avait omis jusqu'ici de comptabiliser les coûts externes constitués par les atteintes à l'environnement. Or, de l'avis des économistes néo-classiques eux-mêmes, il faudrait maintenant réintroduire dans le calcul économique le coût de préservation ou de réparation des ressources rares. Cette préservation ou cette réparation étant le résultat de l'activité humaine, la théorie de la valeur-travail retrouve une portée, mais seulement pour mesurer ces coûts-là qui s'ajoutent aux coûts d'extraction, de transformation, bref les coûts de la production humaine, mais absolument pas pour mesurer les coûts de l'*auto-production naturelle des éléments naturels*. Von Mises et Hayek qui pourfendirent la prétention des économies planifiées à élaborer un calcul économique rationnel en l'absence de propriété privée et de monnaie ignorèrent totalement les difficultés insurmontables que posent l'évaluation des ressources naturelles épuisables et l'allocation intergénérationnelle de celles-ci. Terminons en disant que l'absurdité d'attribuer une valeur *économique* intrinsèque dont nous parlerons longuement au cours des prochains chapitres n'enlève rien au fait qu'une valeur d'usage est toujours le résultat de la combinaison du travail concret et de la nature; simplement, la valeur d'usage de la nature et son existence elle-même ne sont pas mesurables.

c) Erreur concernant l'hétérogénéité du travail.

Tous les adversaires théoriques de Marx, depuis Jevons et Böhm-Bawerk, approuvés sur ce point par Schumpeter, ont souligné la difficulté, voire le non-sens, de réduire le travail complexe en un multiple du travail simple. Cela constituerait même la critique la plus grave à l'encontre de la théorie de la valeur-travail, condamnant définitivement la prétention de celle-ci à servir de base à un calcul rationnel.

Cette fois, il faut dire que cette critique repose sur une très forte ambiguïté de Marx, voire même une erreur par rapport à sa propre problématique, en tout cas, un recul par rapport à la critique radicale de l'économie politique.[1]

A l'objection de l'existence de travaux différents à l'encontre de la théorie de la valeur-travail, Marx répondait par la réduction du travail complexe à un multiple du travail simple. Le grave inconvénient de la réponse de Marx est qu'elle laisse entendre, et Marx lui-même ouvre cette voie à plusieurs reprises, qu'une heure de travail qualifié crée plus de valeur qu'une heure de travail non qualifié. Or cela (à l'insu de Marx?) est la négation-même de la théorie marxienne. En effet, le principe même de celle-ci est qu'une heure de travail social (qu'on ne peut plus appeler non qualifié puisqu'il est fait abstraction de ses caractéristiques concrètes) crée autant de valeur qu'une heure de travail social (qu'on ne peut plus pour la même raison appeler qualifié), sinon le concept de travail abstrait perd tout son

---

[1]. Jean Boncoeur (BONCOEUR J., *Le traitement du travail dans quelques modèles théoriques de planification de la production en économie socialiste*, dans LAVIGNE M. (sous la dir. de), *Travail et monnaie en économie socialiste*, Paris, Economica, 1981, p. 281) fait remarquer à juste titre que la réduction du travail complexe en travail simple par le biais de coefficients donnés par l'échelle des salaires n'est pas une thèse marxiste mais plutôt ricardienne que reprendront les modélisateurs de la planification socialiste et, dans une autre perspective, Keynes (*Théorie générale*, op. cit., p. 66-67). D'ailleurs, les atermoiements de Marx sur cette question attestent qu'il y avait là un problème théorique qu'il n'avait pas tranché, et qu'au-delà du problème de principe, celui de la méthode n'avait pas été, et pour cause, surmonté non plus. "Ainsi, on peut mesurer les valeurs par le temps de travail, malgré l'inégalité de la valeur des différentes journées de travail; mais, pour appliquer une pareille mesure, il nous faut avoir une échelle comparative des différentes journées de travail: c'est la concurrence qui établit cette échelle." (MARX K., *Misère de la philosophie*, op. cit., p. 28). "Pour mesurer les valeurs d'échange des marchandises en temps de travail qu'elles contiennent, il faut que les différents travaux soient eux-mêmes réduits au travail indifférencié, homogène, simple, bref au travail de même qualité, et qui ne se distingue donc que par la quantité. Cette réduction apparaît comme une abstraction. C'est pourtant une abstraction qui chaque jour se traduit en actes dans le procès social de production. (...) En fait, le travail, qui est ainsi mesuré par le temps, n'apparaît pas comme le travail d'individus différents, mais ce sont ces individus qui paraissent être en travaillant de simples organes *du travail*. On pourrait encore désigner le travail tel qu'il se présente dans les valeurs d'échange comme *travail humain général* ." (MARX K., *Critique de l'économie politique*, op. cit., p. 281). "Il ne reste donc plus que le caractère commun de ces travaux; ils sont tous ramenés au même travail humain, à une dépense de force humaine de travail sans égard à la forme particulière sous laquelle cette force a été dépensée." (MARX K., *Le capital, Livre I*, op. cit., p. 565. Maximilien Rubel précise en note (p. 1635) que le texte en allemand disait: "ramenés (...) au travail humain abstrait".). Les deux dernières citations suivantes montrent la réticence de Marx à utiliser la hiérarchie des salaires, seule méthode possible, une fois le principe admis, pour effectuer la réduction, réticence qui s'explique à notre avis par la non résolution du problème de principe. "Le travail complexe (*skilled labour*, travail qualifié) n'est qu'une puissance du travail simple, ou plutôt n'est que le travail simple multiplié, de sorte qu'une quantité donnée de travail complexe correspond à une quantité plus grande de travail simple. (...) Lors même qu'une marchandise est le produit du travail le plus complexe, sa valeur la ramène, dans une proportion quelconque, au produit d'un travail simple dont elle ne représente par conséquent qu'une quantité déterminée *(b)*. Note *(b)* Le lecteur doit remarquer qu'il ne s'agit pas ici du *salaire* ou de la valeur que l'ouvrier reçoit pour une journée de travail, mais de la *valeur* de la marchandise dans laquelle se réalise cette journée de travail. Aussi bien la catégorie du salaire n'existe pas encore au point où nous ne sommes de notre exposition." (MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 572). "La distinction entre le travail complexe et le travail simple (...) repose souvent sur de pures illusions, ou du moins sur des différences qui n'ont plus depuis longtemps aucune réalité et ne vivent plus que par une convention traditionnelle. C'est aussi souvent une manière de parler qui prétend colorer le fait brutal que certains groupes de la classe ouvrière, par exemple les laboureurs, sont plus mal placés que d'autres pour arracher la valeur de leur force de travail." (MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 749, note (*a*)).

sens. Bien sûr, il ne s'agit pas de comparer une heure de travail qualifié d'un technicien fabriquant une calculette électronique et une heure de travail non qualifié d'un producteur agricole qui essayerait de fabriquer la même calculette. Cela n'aurait aucun sens pour Marx (ni même pour Ricardo). Il s'agit de comparer une heure de travail du technicien fabriquant la calculette dans des conditions moyennes de production industrielle et une heure de l'agriculteur produisant du blé dans des conditions moyennes de production agricole. A supposer qu'un producteur artisanal fabrique une même calculette qu'un producteur industriel mais en deux fois plus de temps, une heure de son temps égalerait une heure de l'autre, mais une calculette du premier égalerait deux calculettes du second. Si, comme c'est probable, l'artisan ne peut écouler sa calculette au prix de deux, il sera ruiné, disparaîtra, son travail n'ayant pas été validé; s'il réussit (temporairement!), cela veut dire que le capitaliste industriel a vendu sa calculette au-dessus de la valeur de celle-ci. Nous insistons ici, contre l'avis de quasiment tous les marxistes rejoignant curieusement les autres économistes, sur le fait que ce que nous disons est la seule manière de comprendre et d'utiliser le concept de productivité du travail pour mesurer l'évolution inverse de la productivité et des prix relatifs. Bien plus, nous suggérons que l'une des raisons pour lesquelles est nié, contre l'évidence même, le fait que la productivité sociale du travail (travail au sens global) soit l'inverse mathématique de la valeur unitaire[1], tient dans la confusion entre le phénomène (l'évolution de la productivité) et ses causes (intensification du travail et réorganisation du travail, amélioration des équipements et de la formation).

La première notion est admise par les économistes mais pas la seconde:

Productivité sociale de l'unité de travail = quantité produite / temps de travail global (direct et indirect).

Valeur de l'unité produite = temps de travail global / quantité produite.

Nous pensons que la juxtaposition des phrases suivantes de Marx est source de confusions: “Si sa productivité augmente, le travail rend dans le même temps plus de produits, mais non plus de valeur. Si son intensité croît, il rend dans le même temps plus de produits, mais aussi plus de valeur, parce que l'excédent de produits provient alors d'un excédent de travail.”[2]

---

[1]. Marx écrit en soulignant: “*La valeur des marchandises est en raison inverse de la productivité du travail d'où elles proviennent*.” MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 857.

[2]. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 1017. On trouve dans d'autres passages les mêmes ambiguïtés: p. 572, 749-750. De même, dans *Critique de l'économie politique*, op. cit., p. 282; ainsi que dans *Critique du Programme du Parti Ouvrier allemand*, 1875, dans *Oeuvres*, op. cit., tome 1, p. 1419-1420. Dans ses notes, Maximilien Rubel signale combien les textes de Marx sont hésitants sur cette question et que celui-ci n'a jamais rédigé quelque chose de définitif, op. cit., p. 1636, 1650-1651.

c.1) 1° confusion[1]: il n'y a pas lieu d'opposer intensification du travail et augmentation de la productivité: la productivité augmente soit par intensification du travail, soit par amélioration de l'équipement, cette dernière éventuellement couplée avec l'amélioration de la formation des travailleurs.[2]

Examinons le premier cas qui nous intéresse ici. Soit P la production à la date 1 et T la quantité globale d'heures de travail utilisées à la date 1. Si, à la date 2, l'intensité du travail augmente d'un taux t, alors que la quantité d'heures reste égale à T, nous avons:

- productivité horaire à la date 1 = $\frac{P}{T}$;

- valeur unitaire à la date 1 = $\frac{T}{P}$;

- productivité horaire à la date 2 = $\frac{P(1+t)}{T}$,

---

[1]. Nous avions déjà présenté cette analyse dans notre Mémoire de DEA, op. cit., p. 81; depuis ce moment, nous avons découvert, malheureusement tardivement, une analyse semblable dans DELAUNAY J.C., GADREY J., *Nouveau cours d'économie politique*, Paris, Cujas, 1979, tome 1, p. 207-208: "Les forces de travail qui sont en jeu diffèrent par leur formation, leur habileté, la complexité du travail effectué, etc. Mais il n'y a pas lieu, pour l'évaluation de la productivité, d'introduire ces écarts, au contraire: la productivité, comme concept d'efficience-temps du travail de production, est le rapport de la quantité de valeurs d'usage produites eu temps effectif de travail, non pondéré, non différencié. (...) Vouloir pondérer les forces de travail pour les rendre équivalentes, c'est perdre de vue que la productivité du travail sert à étudier l'économie du temps de travail. Il faut que cette économie apparaisse clairement, quitte à montrer par ailleurs qu'une dépense de formation par exemple, est à l'origine de cette économie. (...) Les mêmes raisons font qu'on ne tient pas compte des différences d'intensité pour pondérer les productivités, mais au contraire pour expliquer les différences de productivité: deux procès de production de même nature pourront avoir des productivités différentes parce que l'intensité du travail y est différente. Si pour calculer les ratios de productivité relatifs à ce procès, on posait préalablement qu'une force de travail, travaillant par exemple deux fois plus intensément que la moyenne, était égales à deux forces de travail moyennes, on éliminerait précisément le phénomène que l'on cherche à mesurer, à savoir la différence de productivité."

Frédéric Poulon, dans POULON F., *Macroéconomie approfondie, équilibre-déséquilibre-circuit*, Paris, Cujas, 1982, p. 288, évoque le même problème mais évite-t-il les ambiguïtés? "Pour augmenter la productivité du travail, il faut soit *augmenter l*' "*intensité du travail*", c'est-à-dire *la quantité de travail consommée dans un même temps de travail*, soit remplacer les machines anciennes par de nouvelles machines équivalentes mais requérant une force de travail moindre à quantité égale de produits obtenus." Les deux passages que nous soulignons ne sont-ils pas contradictoires puisqu'il n'y a pas lieu de faire une différence entre quantité de travail consommée et temps de travail, le second mesurant la première? Par ailleurs, on pourrait remarquer que remplacer des machines par des machines équivalentes *requérant une force de travail moindre* (nous faisons l'hypothèse que F. Poulon signifie par là que *s'exerce*, et non pas *nécessite pour les produire*, une force de travail moindre) paraît curieux; il est plus vraisemblable que le remplacement se fera justement par des machines différentes, plus perfectionnées, sinon on ne comprendrait pas pourquoi elles requerraient moins de force de travail; si *machines équivalentes* signifiait *équivalentes en valeur* et non pas *techniquement*, cela se ramènerait au premier cas car elles vaudraient la même chose mais, techniquement supérieures, permettraient à la productivité du travail de s'élever.

[2]. Il n'y a pas lieu non plus de réserver la notion de productivité du travail au cas où l'augmentation de la production par unité de travail se réalise à la suite d'une amélioration des équipements, et la notion d'intensification au cas où l'augmentation de la production par tête se fait à équipement constant.

elle a donc été multipliée par $1 + t$;

- valeur unitaire à la date 2 $= \dfrac{T}{P(1+t)}$,

elle a donc été divisée par $1 + t$.

Si nous affections à la durée du travail le coefficient $1 + t$ comme nous le faisons pour la production, on ne constaterait aucune évolution de la productivité qui ne serait pas multipliée; pire, la notion de productivité perdrait toute signification.[1]

De même, si nous affections à la durée du travail un coefficient (appelons-le: $1 + m$) chargé d'établir la multiplication du travail complexe par rapport au travail simple à la suite par exemple d'une élévation de la qualification des travailleurs, alors la valeur unitaire ne serait pas divisée par $1 + t$ mais multipliée par le rapport $1 + m / 1 + t$.

c.2) 2° confusion: dans les deux cas énoncés par Marx dans la citation ci-dessus, il y a abaissement de la valeur unitaire des marchandises; ainsi, une heure de travail crée autant de valeur qu'une autre heure, en vertu de la définition de la valeur comme travail social et non privé, sinon Marx contredirait lui-même sa propre théorie. Remarquons qu'il utilise un terme qui trahit son erreur: l'excédent de produits ne provient pas d'un *excédent* de travail, mais justement de la *même quantité* d'un travail plus intense. Alors qu'il définit d'abord, en accord avec sa démarche, la façon de mesurer la quantité du travail par sa durée[2], il indique curieusement ensuite que différentes quantités de travail peuvent être dépensées dans le même temps[3]. Si l'on suivait cette deuxième indication, la définition précédente ne serait plus valable. Marx est conscient de cette invalidité parce qu'il est obligé de modifier sa définition pour faire de l'intensification du travail une cause de l'augmentation de la valeur et, par suite, de l'augmentation de la plus-value absolue. La quantité de travail n'est plus mesurée alors par sa durée mais: "Dès lors, on commence à évaluer la grandeur du travail doublement, d'après sa durée ou son extension, et d'après son degré d'intensité, c'est-

---

1. Pascal Combemale et Arnaud Parienty commettent à notre sens cette confusion dans COMBEMALE P., PARIENTY A., *La productivité, analyse de la rentabilité, de l'efficacité et de la productivité*, Paris, Nathan, 1993, p. 27, quand ils définissent le volume de travail figurant au dénominateur du ratio de la productivité du travail comme "durée du travail × effectifs employés × intensité du travail". Sur le plan conceptuel, on peut très bien considérer que l'amélioration de l'état de santé des travailleurs permettant aux employeurs d'intensifier le travail est une cause d'augmentation de la productivité. Sur la plan pratique, il est impossible de distinguer l'intensification d'une augmentation de la productivité qu'on pourrait considérer comme "pure". D'ailleurs, nos auteurs rétablissent la vérité en faisant de l'intensité et de la qualité du travail une des causes de l'augmentation de la productivité (schéma de la p. 114).

2. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 565 et p. 573.

3. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 1012.

Chapitre 2

La crise et la critique

du développement

La plupart des travaux historiques s'accordent pour reconnaître que le développement est un phénomène récent dans l'histoire humaine.[1] Jusqu'à la veille de la révolution industrielle, le niveau de vie matériel par personne s'est peu élevé et les écarts de richesse entre peuples du monde entier restent très limités. Ce n'est qu'à partir du XVIII° siècle que certains d'entre eux vont enregistrer des bouleversements sociaux et techniques, profonds et rapides marquant l'espérance de vie, la proportion de la population active dans l'agriculture, celle de la population rurale par rapport à celle de la population urbaine, la production et la consommation par tête.

De même, la théorie du développement ne devient une préoccupation des économistes que tardivement. Même si l'économie politique classique avait essayé de porter un regard sur l'avenir probable du capitalisme naissant, il faudra attendre la deuxième moitié du XX° siècle pour que l'économie du développement prenne un essor avec la découverte du phénomène du sous-développement.

Aujourd'hui, il n'est plus certain que le développement soit un remède au sous-développement ou aux dégâts du... développement. Nous avons défini sa crise comme la rupture entre un processus d'accumulation et l'ensemble des procédures de régulation des relations sociales et des rapports entre l'homme et la nature instrumentalisée. Cette crise atteint le développement dans son projet, dans la mise en oeuvre de sa stratégie et dans sa théorisation. Chacun de ces aspects renforce l'autre. Le développement économique conduit dans le cadre des rapports sociaux capitalistes a eu tendance à constituer une économie-monde mais sans que celle-ci engendre une quelconque cohésion. Les disparités de niveau de vie s'aggravent entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres, et le phénomène de paupérisation touche également à l'intérieur des pays riches de plus en plus de personnes. La dislocation des pays de l'Europe de l'Est peut être considérée comme le résultat d'un échec d'une variante du modèle de développement. Sur toute la planète, les cohésions sociales se trouvent donc menacées. Si nous réussissons à montrer que la menace provient de la crise du mode de développement dominant depuis deux siècles (I), alors il conviendra de s'interroger sur le concept même de développement (II).

---

[1]. BAIROCH P., *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, Paris, Gallimard, 1971, 1983, 1990.

Développement, dans GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie économique*, op. cit., p. 133-175.

Nous avons présenté une courte synthèse des travaux disponibles dans notre Mémoire de DEA, op. cit., p. 24-27.

I- La crise du développement.

Quelles que soient les variantes qu'il a connues, le développement est aujourd'hui en crise. Au premier abord, il semblerait que, au-delà de leurs particularismes, un dénominateur commun les unisse: le mal-développement. Mais cette vision impliquerait qu'un bon développement soit possible. Cela n'est pas certain et devra faire l'objet d'un examen au cours de notre recherche. Auparavant, nous montrerons que cette crise présente deux aspects indissociables: d'une part, elle atteint l'homme (A) et, d'autre part, l'écologie, c'est-à-dire le rapport de l'homme à son environnement (B).

A- La crise du développement atteint l'homme.

Il est impossible de mettre sur le même plan les dégâts du développement qui atteignent les populations des pays pauvres et ceux qui atteignent les populations des pays riches, mais il est permis d'y voir deux éléments communs: d'une part, l'impossible éradication de la pauvreté et, d'autre part, l'uniformisation et l'exclusion comme produits de la marchandisation.

1. L'impossible éradication de la pauvreté.

L'élimination de la pauvreté ou du moins sa réduction significative n'ont pas été réalisées, principalement au sein des pays pauvres (A) et secondairement au sein des pays riches (B). Globalement, la fracture entre pays riches et pays pauvres s'est approfondie (C).

1.1. Dans les pays pauvres.

Si nous sommes convaincu qu'il faille abandonner une vision du capitalisme mondial surdéterminante dans laquelle *le sous-développement ne puisse que se développer* dans *tous* les espaces du tiers-monde, force est de constater que certains d'entre eux, on peut même dire une bonne part d'entre eux, voient leur niveau de vie stagner, voire reculer.

Tableau 2.1: Indicateurs sur les pays de plus de 1 million d'habitants.

Pays	PNB par hab. $ 1993	Croissance annuelle moyenne du PNB par hab. de 1980 à 1993 %	Croissance annuelle moyenne de la production alimentaire par hab. de 1979-81 à 1992 %	Espérance de vie à la naissance en années		Taux d'analphabétisme des adultes %	
				décennie 1970	1993	décennie 1970	1992
Pays à faible revenu							
Mozambique	90	- 1,5	- 2,81		47	72,5	63,1
Tanzanie	90	0,1	- 1,95		52		35,6
Ethiopie	100		- 1,25		48	85,0	67,3
Somalie	120 a	- 0,1 b	- 5,93		47 c		73,0
Sierra Leone	150	- 1,5	- 1,44		39	93,3	71,3
Vietnam	170		2,14	52,5	66	13.0	8,1
Bhoutan	180 f	6,3 g			51 c		30,8
Burundi	180	0,9	- 0,25		50		67,1
Ouganda	180		0,33		45	52,1	41,4
Népal	190	2,0	0,95		54	80,8	74,4
Cambodge	200 d	- 3,7 b	2,60		52 c	63,9	62,2
Malawi	200	- 1,2	- 5,46		45		46,9
Tchad	210	3,2	0,57		48	94,4	55,1
Rwanda	210	- 1,2	- 2,15		47 c	50,5	43,2
Zaïre	220 a	- 2,2 b	0,00	44	52 c	42,1	25,9
Bangladesh	220	2,1	- 0,25		56	74,2	63,6
Madagascar	220	- 2,6	- 1,25		57	66,5	18,6
Guinée-Bissau	240	2,8	0,72		44		48,3
Kenya	270	0,3	- 0,51		58	50,4	25,5
Mali	270	- 1,0	- 0,96		46	97,5	72,8
Niger	270	- 4,1	- 1,35		47	4,8	87,6
Laos	280		1,17		52	59,0	46,5
Burkina Faso	300	0,8	2,47		47	98,5	82,6
Inde	300	3,0	1,88	50	61	64,0	50,1
Nigeria	300	- 0,1	2,08	49	51	70,1	47,5
Albanie	340	- 3,2			72		15,0
Nicaragua	340	- 5,7	- 3,78		67		35,3
Togo	340	- 2,1	- 0,60		55	82,0	52,1
Gambie	350	- 0,2	- 2,48		45		64,4
Haïti	370 d	- 0,9					
Zambie	380	- 3,1	- 2,05		48	61,0	24,8
Mongolie	390	0,2	- 2,59		64		18,9
Rép. Centrafric.	400	- 1,6	- 0,51		50	61,5	46,1
Bénin	430	- 0,4	1,81		48	75,2	67,1
Ghana	430	0,1	0,72		56	69,8	39,3
Pakistan	430	3,1	1,17	50	62	76,0	64,3
Tadjikistan	470	- 3,6			70		3,3
Chine	490	8,2	2,97	68	69	34,5	21,7
Guinée	500		0,17		45	91,4	77,0
Mauritanie	500	- 0,8	- 1,74		52	82,6	63,8
Yémen	520 d		- 2,48		50 c		58,9
Zimbabwe	520	- 0,3	- 7,16		53	29,2	16,6
Géorgie	580	- 6,6			73		1,0
Honduras	600	- 0,3	- 0,87		68	31,5	29,3
Sri Lanka	600	2,7	- 1,64		72	15,0	10,7
Côte d'Ivoire	630	- 4,6	- 0,60		51		63,4

Lesotho	650	- 0,5	- 4,58		60	31,5	31,4
Arménie	660	- 4,2			73		1,2
Egypte	660	2,8	1,46	57	66	61,8	50,9
Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure							
Azerbaïdjan	730	- 3,5			71		3,7
Indonésie	740	4,2	3,09	53	63	38,0	17,5
Sénégal	750	0,0	- 0,08		50	94,4	69,5
Bolivie	760	- 0,7	0,33		60	37,3	19,3
Cameroun	820	- 2,2	- 1,95		57	81,1	30,4
Macédoine,ex -	820				72		
RY	850	0,1			69		3,0
Kirghizistan	850	- 0,6	- 1,15	60	67	13,0	6,0
Philippines	950	- 0,3	- 1,95		51	84,4	29,3
Congo	970	- 0,2			69		2,8
Ouzbékistan	1 040	1,2	0,80		64	78,6	59,4
Maroc	1 060	- 2,0			68 a		4,0
Moldova	1 100	- 1,2	- 0,34		65	52,5	45,8
Guatemala	1 130	0,6	0,33		56	58,7	30,3
Papouasie-N.G.	1 140	0,5			71		7,0
Bulgarie	1 140	- 2,4			70		3,1
Roumanie	1 160 d	- 1,4 e	- 0,60		67 c		22,3
Syrie	1 190		2,47		70	42,0	6,1
Jordanie	1 200	0,0	1,02		69	18,5	11,6
Equateur	1 230 f				65 c		2,3 c
Turkménistan	1 230	0,7	0,08		70	31,9	19,3
Rép.Dominicain	1 320	0,2	- 0,43		67	35,0	30,2
e	1 320	- 2,8			70		1,6
El Salvador	1 400	1,5	0,87		70	13,5	9,7
Lituanie	1 440	- 0,3	0,80		74		16,3
Colombie	1 490	- 2,7			66	18,5	12,7
Jamaïque	1 510	- 0,7	0,25		70	19,6	8,8
Pérou	1 560	- 1,6			70		2,5
Paraguay	1 720	1,2	1,60		68	62,0	37,2
Kazakhstan	1 780	- 0,8	2,01	63	67	58,0	42,6
Tunisie	1 820	0,7	- 2,81		59	65,0	60,0
Algérie	1 950				71		
Namibie	2 010	- 0,6			69		
Slovaquie	2 110	6,4	0,25	61	69	16,0	6,5
Lettonie	2 150	1,1	0,17		76	7,0	5,7
Thaïlande	2 200 f	- 1,4 g	1,81		67 c		35,1 c
Costa Rica	2 210	0,2			69		5,0
Iran	2 260	0,4			71		1,0
Ukraine	2 340	- 1,0			65		1,3
Pologne	2 600	- 0,7	- 0,60		73	14,5	10,4
Russie	2 710				71		
Panama	2 790	6,2	- 2,15		65	60,5	32,8
Rép. Tchèque							
Botswana							
Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure							
	2 840	- 0,7	0,33		72	18,0	9,6
	2 870	2,4			70		2,1
Venezuela	2 930	0,3	1,24	63	67	24,0	18,1
Bélarus	2 970	2,4	0,33	57	67	40,0	19,5
Brésil	2 980	- 0,2	- 3,78	60	63		19,4
Turquie	3 030	5,5	0,64		70		18,9

Afrique du Sud	3 080	- 2,2			69		1,0
Maurice	3 140	3,5	5,35		71	28,0	18,5
Estonie	3 170	3,6	1,32		74	6,1	5,5
Malaisie	3 350	1,2			69		1,0
Chili							
Hongrie							
Mexique	3 610	- 0,5	- 0,78	66	71	19,0	11,4
Trinité-et-	3 830	- 2,8	- 1,74		72	4,5	2,6
Tobago Uruguay	3 830	- 0,1	1,24		73	10,2	3,1
Oman	4 850	3,4			70		65,0
Gabon	4 960	- 1,6	- 1,84		54	87,6	41,1
Slovénie	6 540 f			70	73 f		
Porto Rico	7 000	1,0			75	10,9	
Argentine	7 220	- 0,5	- 0,17		72	7,3	4,1
Grèce	7 390	0,9		63	78		6,2
Arabie Saoudite	7 510 f	- 3,3 g			70 c	83,8	39,4
Corée du Sud	7 660	8,2	- 0,08		71		2,6
Portugal	9 130	3,3			75		13,8
Pays à revenu élevé							
Nouv.-Zélande	12 600	0,7			76		1,0
Irlande	13 000	3,6			75		1,0
Espagne	13 590	2,7			78		2,0
Israël	13 920	2,0			77		5,0
Australie	17 500	1,6			78		1,0
Hong Kong	18 060	5,4	- 1,15		79	10,0	8,8
Royaume-Uni	18 060	2,3			76		1,0
Finlande	19 300	1,5			76		1,0
Koweït	19 360	- 4,3			75	38,5	23,1
Italie	19 840	2,1			78		2,6
Singapour	19 850	6,1	- 5,77		75	23,0	10,1
Canada	19 970	1,4			78		1,0
Pays-Bas	20 950	1,7			78		1,0
Emir. arabes	21 430	- 4,4			74	46,0	22,3
unis	21 650	1,9			77		1,0
Belgique	22 490	1,6			77		1,0
France	23 510	2,0			76		1,0
Autriche	23 560	2,1 h			76		1,0
Allemagne	24 740	1,3			78		1,0
Suède	24 740	1,7			76		1,0
Etats-Unis	25 970	2,2			77		1,0
Norvège	26 730	2,0			75		1,0
Danemark	31 490	3,4			80		1,0
Japon	35 760	1,1			78		1,0
Suisse							

Sources: 1°, 2° et 5° colonnes: Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1995, Le monde du travail dans une économie sans frontières*, Washington, 1995, p. 182-183, tableau 1.

3° et 7° colonnes: PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Paris, Economica, 1995, p. 176-177 et 192-193. Calculs de la 7° colonne effectués par nous.

4° colonne: *L'état du monde 1982* , Paris, Maspero, 1982; *L'état du monde 1992*, Paris, La Découverte, 1991; *L'état du monde 1996*, Paris, La Découverte, 1995. Calculs effectués par nous.

a. En 1990. Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, op. cit., p. 212, tableau 1.

b. Taux moyen de 1965 à 1990. Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, op. cit., p. 212, tableau 1.

c. En 1992. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 177.

d. En 1991. Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1993, Investir dans la santé*, Washington, 1993, p. 246, 247 et 312, tableaux 1 et 1.a.

e. Taux moyen de 1980 à 1991. Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1993*, op. cit., p. 246-247, tableau 1.

f. En 1992. Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1994*, 1994, p. 176, 177 et 242, tableaux 1 et 1.a.

g. Taux moyen de 1980 à 1992. Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1994*, op. cit., p. 177, tableau 1.

h. Taux concernant l'Allemagne fédérale avant la réunification.

Il ressort du tableau 2.1 :[1]

Population vivant dans des:		
pays à faible revenu (≤ 695 $/h):		3 092,7 millions
pays à faible revenu et revenu interméd.-tranche inf. (≤ 2 785 $/h):		4 188,5 millions
pays dont la croissance du PIB/h est < 0 sur 25 ans:	≈	360 millions
pays dont la croissance du PIB alimentaire/h est < 0 sur 25 ans:	≈	850 millions

Certes, dans ces pays, tous les habitants ne sont pas situés au dessous de ces seuils, mais l'ampleur des chiffres donne une idée de l'étendue du phénomène de la pauvreté à travers le monde et du nombre de pays concernés. La Banque Mondiale et l'ONU estiment à 1 133 millions le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, ce qui représente environ 30% de leur population.

La principale conséquence de la pauvreté est la persistance de la sous-alimentation et de la malnutrition. Les grandes famines d'autrefois ont laissé la place à la faim chronique. Sophie Bessis[2] montre que la production alimentaire mondiale est suffisante mais qu'elle est inadaptée et mal répartie. Sur tous les continents sauf l'Afrique noire, la production céréalière par habitant a progressé au cours des trente dernières années. Mais cet accroissement marque la suprématie des céréales modernes, objets de tous les soins et de la recherche, essentiellement le blé tendre et le maïs, au détriment des céréales traditionnelles, telles que le mil, le sorgho, le manioc. Cette éviction est liée à la modification des modes alimentaires dans les pays du Nord, de plus en plus à base de viande d'élevage et de produits dérivés. Il en résulte un maintien de l'insécurité alimentaire, forme la plus violente de l'exclusion (Graphiques 2.1 et 2.2) pour environ 800 millions de personnes dans le monde en 1995 vivant pour la plupart en Asie et en Afrique[3].

---

[1]. Les regroupements ont été effectués par nous.

[2]. BESSIS S., *La faim dans le monde*, Paris, La Découverte, 1991, p. 22-40. Voir aussi du même auteur, *L'arme alimentaire*, Paris, F. Maspero, 1982; ainsi que DE RAVIGNAN F., *La faim, pourquoi?*, Paris, Syros, 4° éd. 1993.

[3]. F.A.O., *Agriculture mondiale Horizon 2010*, Rapport 1995, cité par TUQUOI J.P., *Huit cents millions d'affamés*, Le Monde, 17 octobre 1995.

Graphiques 2.1 et 2.2

Évolution de la disponibilité énergétique alimentaire par région
(kilocalories par personne par jour)

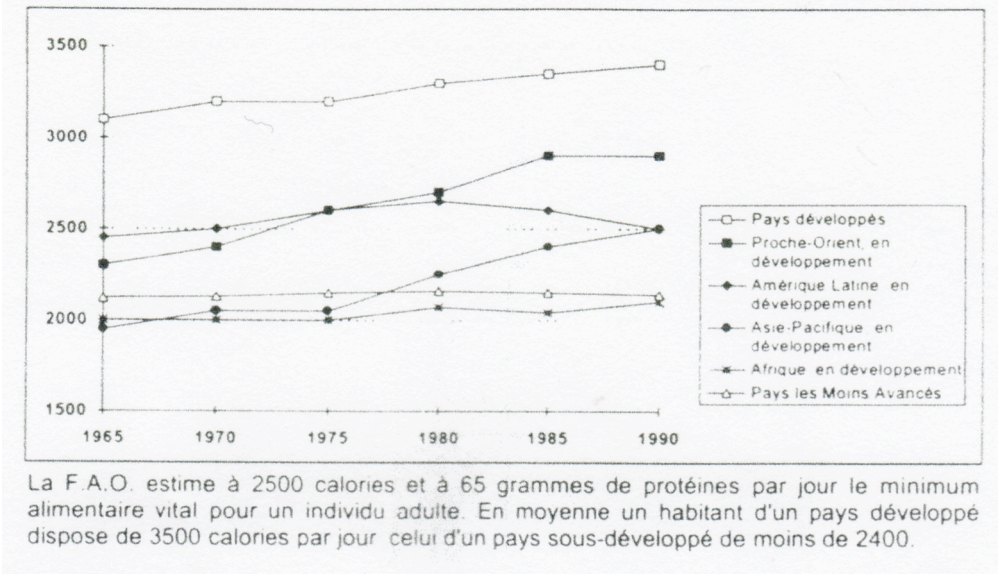

La F.A.O. estime à 2500 calories et à 65 grammes de protéines par jour le minimum alimentaire vital pour un individu adulte. En moyenne un habitant d'un pays développé dispose de 3500 calories par jour celui d'un pays sous-développé de moins de 2400.

La sous-alimentaton chronique par région (estimations)

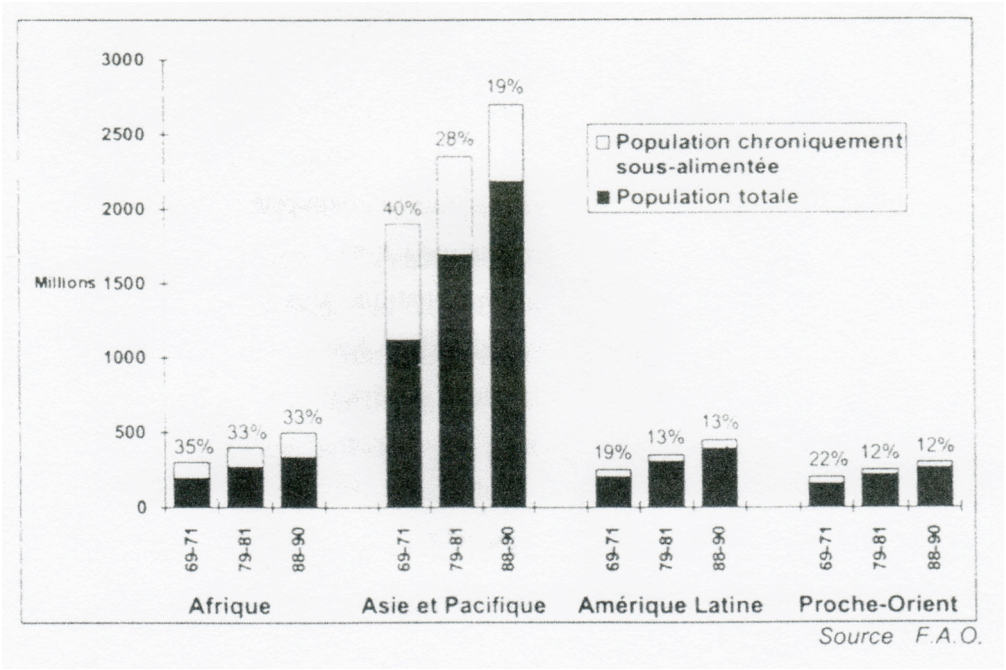

Source: COUTURIER B. et Orcades, *An 2025: huit milliards de visages*, Dossier documentaire, CNDP/CRDP de Poitou-Charentes, Orcades, 1993, p. 46.

La situation ne s'est pas améliorée au cours de la dernière décennie puisque le nombre de pauvres a cru à peine moins vite que la population totale. Par contre la situation s'est nettement détériorée en Afrique sub-saharienne, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que le montre le tableau 2.2.

Tableau 2.2: La pauvreté et son évolution dans le tiers-monde.

	Nombre de pauvres (millions)		Proportion dans la population %		Taux de variation de 1985 à 1990	
Régions	1985	1990	1985	1990	du nombre de pauvres %	de la populat. %
Asie du Sud	532	562	51,8	49,0	5,6	11,7
Asie de l'Est	182	169	13,2	11,3	- 7,1	8,5
Afrique subsaharienne	184	216	47,6	47,8	17,4	16,9
Moyen-Or. et Afrique du Nord	73	89	30,6	33,1	21,7	12,5
Amérique latine et Caraïbes	108	126	22,4	25,5	24,1	9,0
Ensemble	1 051	1 133	30,5	29,7	7,8	10,7

Source: Les quatre premières colonnes sont tirées du Rapport 1992 de la Banque Mondiale, p.32; les deux dernières ont été calculées par nous.

D'une part, la coexistence de l'élévation du revenu réel moyen par habitant de 78% de 1965 à 1990 et de celle de la consommation moyenne par habitant de 70%, et, d'autre part, malgré cela, le maintien dans la pauvreté d'une fraction constante de la population, signifient une accentuation des inégalités au sein des pays du tiers-monde. Sans que l'on puisse établir une corrélation statistique très précise, il semble cependant que les inégalités de revenu soient moins fortes dans les pays à faible revenu par habitant et dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) voire élevé, et qu'elles soient particulièrement fortes dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), notamment ceux d'Amérique latine. Autrement dit le développement économique s'accompagnerait d'une aggravation des inégalités jusqu'à un certain niveau, qui, au-delà de celui-ci, diminueraient.

Pour le mettre en évidence, en utilisant les statistiques disponibles de la Banque Mondiale (la répartition des revenus par ménages est encore mal connue pour beaucoup de pays), nous avons calculé d'un côté les écarts de PIB/habitant (évalué selon la méthode des PPA) entre les pays et d'un autre côté les écarts entre le quintile des ménages les plus pauvres et le quintile des ménages les plus riches. Le tableau 2.3 ne porte pas sur la

totalité des pays mais l'échantillon semble assez représentatif des différents groupes de pays, par régions et par niveaux de développement.

Tableau 2.3: Corrélation entre écarts de PIB par habitant et inégalités de revenus.

Pays	Ecarts de PIB/hab. entre pays en 1990	Ecarts entre le quintile le plus pauvre et le quintile le plus riche dans chaque pays pendant la décennie 1980 1 à ...
Bangladesh	1	3,72
Inde	1,095	5,11
Ghana	1,638	6,15
Pakistan	1,686	5,85
Philippines	2,21	8,73
Indonésie	2,238	4,69
Pérou	2,59	6,11
Guatemala	2,781	10,00
Brésil	4,552	26,08
Costa Rica	4,638	16,52
Venezuela	6,419	10,77
Singapour	14,21	9,59
France	14,48	6,48
Hong Kong	15,457	8,70
Allemagne (RFA)	15,51	5,69
Japon	16,14	4,35
Etats-Unis	20,34	8,91

Source: calculs effectués par nous à partir du tableau 30 du Rapport 1992 de la Banque Mondiale, p. 270-271.

En 1954, Simon Kuznets avait été le premier à formuler l'hypothèse selon laquelle le développement économique entraînait une inégalité des revenus croissante, puis décroissante[1]. Kuznets fournissait davantage d'explications sur la croissance de cette inégalité que sur la décroissance et le point de retournement de la courbe qui restent assez mystérieux. Deux facteurs expliqueraient la progression des inégalités: le développement s'accompagne d'une concentration de l'épargne dans les ménages à revenus élevés et il provoque un déplacement de la population active de l'agriculture vers les villes dans lesquelles les inégalités sont plus fortes que dans les campagnes: l'inégalité croîtrait par un effet de structure de l'emploi.

Pour certains auteurs, les comparaisons dans le temps effectuées par Kuznets restent valables pour l'essentiel.[2] Pour d'autres, la courbe de Kuznets, et plus

1. KUZNETS S., *Economic growth and income inequality*, American Economic Review, 49, mars 1955, p. 1-28, trad. fr. dans *Croissance et structure économiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1972

2. LECAILLON J., PAUKERT F., MORISSON C., GERMIDIS D., *Répartition du revenu et développement économique, un essai de synthèse*, Genève, BIT, 1983.

précisément sa partie droite descendante, serait conditionnée par l'investissement, tout particulièrement par l'investissement en capital humain[1].

En nous en tenant pour l'instant au seul indicateur du PIB par habitant, le recul de la pauvreté dans le monde parait hors de portée à moyen terme. La Banque Mondiale affirme: "Même dans l'hypothèse relativement optimiste d'un redressement économique dans le courant de la décennie, le nombre absolu de pauvres sera, au tournant du siècle, probablement plus élevé qu'en 1985." [2]

Ce constat et ce pronostic pessimistes doivent être rapprochés des ambitions proclamées depuis plus de 30 ans.

Au début de la décennie 1960, l'ONU lance la "Décennie des Nations Unies pour le développement" qui, pense-t-elle, doit suffire pour accélérer le progrès économique et social. De même, la FAO lance la "Campagne mondiale contre la faim" qui doit définitivement éliminer celle-ci.

En 1970, l'ONU est contrainte de proclamer la "Deuxième décennie pour le développement" et prend le risque de fixer pour objectif un taux de croissance moyen de 6%. Elle est relayée par la Conférence mondiale de l'alimentation et par la plupart des autorités mondiales pour affirmer que 10 ans suffiront pour nourrir tous les hommes.

Persévérante, l'ONU, constatant la faiblesse des résultats, s'engage dans une "Troisième décennie pour le développement" en 1980.

Ces objectifs furent proclamés au gré des modes des stratégies de développement qui tour à tour accordèrent la priorité à l'agriculture, à l'industrialisation par substitution aux importations, à l'industrialisation par promotion des exportations, aux industries industrialisantes, au contrôle démographique, etc...

Aujourd'hui les instances internationales abandonnent tout optimisme.

Deux conclusions théoriques s'imposent.

En exprimant des objectifs ambitieux pour des pays nécessairement en développement, l'ignorance de la lenteur des processus des changements sociaux révélait une conception du temps totalement erronée et finalement l'"ardente obligation"[3] faite à tous les peuples de se soumettre au développement pour leur plus grand bonheur traduisait la méconnaissance de la nature du développement. L'horizon chaque fois entrevu, une décennie, signifiait exclusivement la mise en relation dynamique de variables économiques telles que la

---

1. PARK W.G., BRAT D.A., *A global Kuznets curve?*, Kyklos, vol. 48, n° 1, 1995, p. 105-131, cités par DAMIAN M., CHAUDHURI B., avec la collaboration de BERTHAUD P. et CATZ F., *Commerce international, environnement et développement durable*, Colloque d'inauguration de la Section Européenne de la Société Internationale pour l'Economie Ecologique, *Ecologie, Société, Economie, Quels enjeux pour le développement durable?*, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines, 23 mai au 25 mai 1996, tome II, p. 16 de l'article.

2. Banque Mondiale, *Rapport 1992*, op. cit., p. 32.

3. Selon la formule de De Gaulle à propos du plan français.

production et l'investissement dont les premiers effets peuvent sans doute apparaître dans ce laps de temps. De cette perspective de croissance économique devait découler automatiquement le progrès humain sous toutes ses formes, trahissant ainsi une assimilation des deux notions.

L'échec en matière de recul significatif de la pauvreté ne doit pas faire oublier l'importance des changements que connaissent tous les pays du tiers-monde, tant les plus performants d'entre eux que les plus pauvres. Ainsi l'espérance de vie progresse partout, l'analphabétisme recule presque partout (tableau 2.1) et la proportion de pauvres dans la population mondiale régresse très légèrement (tableau 2.2). Néanmoins on peut parler d'échec du développement -tel qu'il avait été perçu, conçu, théorisé, projeté et tenté pour apporter un mieux-être- en termes matériels et aussi en termes de destructions culturelles.

1.2. Dans les pays riches.

Les deux dernières décennies ont vu les phénomènes de pauvreté prendre de l'ampleur dans les pays développés après une longue période où la croissance économique avait fait croire à leur définitive disparition.

Ces phénomènes prennent la forme:

- de l'extension du chômage;
- de la précarisation de l'emploi;
- de la marginalisation ou de l'exclusion sociales aux niveaux de la formation, de l'habitat, et parfois de la santé;
- de la discrimination sexuelle, raciale, ethnique, culturelle.

Ils sont la conséquence directe:

- d'une croissance économique certes réduite, mais surtout inégalitaire;
- d'un partage de la valeur ajoutée en faveur des profits des entreprises renforcé par des politiques étatiques d'austérité;
- d'une progression rapide des revenus du capital et d'une quasi stagnation des revenus du travail[1];
- d'une utilisation des gains de productivité soit pour accroître la production, soit pour réduire la quantité de travail employée, et rarement pour envisager une diminution du temps de travail individuel avec repartage de l'emploi et des revenus. A noter que la durée annuelle de travail a cessé de baisser et connaît une légère hausse depuis 1980.

---

[1]. C.E.R.C., *Les Français et leurs revenus: le tournant des années 80*, Documents, n°94, 3° trimestre 1989. Rapport au C.S.E.R.C., extrait publié par Le Monde, 10 janvier 1995.

Le renforcement de ces différents éléments les uns par les autres est particulièrement significatif en France. Depuis une décennie, les rendements du capital placé sont de l'ordre de 10% par an alors que le salaire moyen n'a augmenté que de 3,5% par an pour une croissance nominale du produit national d'environ 6% par an en moyenne[1]. Ce qui signifie que les 2/3 des surplus de croissance ont été accaparés par le capital[2]. Les rendements élevés de celui-ci se sont alors répercutés sur la rentabilité des autres formes d'immobilisation comme les loyers (et ce malgré la crise de l'immobilier). Le maintien des taux d'intérêt réels à un niveau élevé a entraîné une élévation des profits d'entreprise qui ne sont pas moins exigeants que les profits de rente. L'accentuation des inégalités n'est pas la seule conséquence qui résulte de la modification du partage du revenu national en faveur du capital. Non seulement la part des revenus dépensés décline puisque la propension marginale à consommer des plus riches est plus faible, mais la contrainte de rentabilité élevée élimine beaucoup de projets d'investissements. Ce phénomène rappelle que la crise capitaliste n'est pas d'abord une crise de l'emploi, ni même pas toujours une crise de production, mais une crise du profit. De ce point de vue, le capital est moins en crise qu'on le dit parfois.

Tableau 2.4: Evolution des revenus des ménages en France.

(en milliards de francs 1992) Revenus des ménages	1982	1992	Variation	
			milliards	%
Revenus primaires				
Travail salarié (participation incluse)	3 156	3 683	+ 527	+ 16,7
Travail non salarié	566	597	+ 31	+ 5,5
Revenus de la propriété	400	618	+ 218	+ 54,5
Revenu primaire net	4 122	4 898	+ 776	+ 18,8
Redistribution				
(-) Cotisations sociales	(-) 1 205	(-) 1 604	+ 399	+ 33,1
(-) Impôts sur le rev. et le patr. (CSG incluse)	(-) 351	(-) 476	+ 125	+ 35,6
(+) Prestations sociales et transferts divers	(+)1 297	(+)1 752	+ 455	+ 35,1
Revenu disponible net	3 863	4 570	+ 707	+ 18,3

Source: Alternatives économiques, n° 112, décembre 1993, p. 13 pour les deux premières colonnes; les deux dernières calculées par nous.

[1]. Chiffres cités par CLERC D., *Les records de la bourse*, Alternatives économiques, n° 114, février 1994.

[2]. Si on appelle S , P et R respectivement les salaires, les profits et le revenu national, ΔS, ΔP et ΔR leurs variations, alors $S+P=R$, $\Delta S+\Delta P=\Delta R$, $(\Delta S+\Delta P)/\Delta R=1$, $\Delta P/\Delta R=[(\Delta P/P)/(\Delta R/R)]$ $(P/R)=(0,1/0,06)0,4$ $=0,666=66,6\%$.

Tableau 2.4 bis: Taux de variation des revenus des ménages. (en %)

Revenu des ménages	1991	1992	1993	1994	1995
Masse des salaires et traitements bruts	4,9	3,5	1,9	2,4	3,9
Prestations sociales	6,5	6,3	6,3	2,9	3,7
Excédent brut d'exploitation des entreprises ind.	-0,3	1	-3,7	1,4	2,2
Revenus nets de la propriété et de l'entreprise	36,9	1,8	6,4	9,7	13,5
Revenu disponible brut	5,4	4,3	3	2,9	4,4
Pouvoir d'achat	1,9	1,9	0,7	0,8	2,6

Source: INSEE, *Rapport sur les Comptes de la Nation*, cité par MAUDUIT L., *Les revenus du capital ont progressé beaucoup plus que ceux du travail en 1995*, Le Monde, 21 juin 1996.

Tableau 2.5: Les emplois précaires en France. (en milliers)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Intérimaires	127	113	103	113	128	122	164	234	232	215	211	171	210	287
C. D.D.	306	263	256	315	389	478	538	611	593	550	576	624	614	752
Stagiaires, CES	74	71	69	146	298	344	365	310	276	277	321	399	395	442
Apprentis	184	189	172	178	175	184	198	212	223	189	181	180	185	194
Total	691	636	600	752	990	1 128	1 265	1 367	1 324	1 231	1 289	1 374	1 404	1 869

Sources: Bilan de l'emploi du Ministère du Travail, de l'emploi et des Affaires sociales, reproduit dans Alternatives économiques, *Les chiffres de l'économie*, Hors série, n° 14, 4° trimestre 1992, p. 13, et Hors Série, n° 26, 4° trimestre 1995, p. 21. Les chiffres de 1990 à 1995 figurent également dans BELLOC B., LAGARENNE C., *Emplois temporaires et emplois aidés*, dans INSEE, *Données sociales 1996, La société française*, Paris, 1996, p. 124-130, figure 1.

Tableau 2.6: Les pauvres en France. (1994)

1. SDF[1]	400 000
2. Bénéficiaires du RMI	910 000
3. Minimum vieillesse[2]	1 060 000
4. Allocation spécifique de solidarité	450 000
5. Allocation de parent isolé	150 000
6. Chômeurs ayant moins de 3000 F par mois	750 000
7. CES et stages divers	500 000

1. En 1992. 2. En 1993.
Sources: CERC et divers organismes sociaux, dans Alternatives économiques, H.S., n° 18, 4° trimestre 1993, et H.S., n° 26, 4° trimestre 1995.

Tableau 2.7: Taux annuel de variation de la production, de la productivité et de l'emploi industriels des pays du G7. (en %)

	1980-1982			1983-1985			1986-1990			Ensemble 1979-1990		
	Valeur ajoutée réelle	Emploi	Productivité	Valeur ajoutée réelle	Emploi	Productivité	Valeur ajoutée réelle	Emploi	Productivité	Valeur ajoutée réelle	Emploi	Productivité
Etats-Unis	— 2,6	— 2,9	+ 0,3	+ 6,0	+ 2,1	+ 3,9	n.d.	+ 0,8	n.d.	n.d.	0	n.d.
Japon	+ 3,5	+ 0,9	+ 2,6	+ 4,6	+ 1,0	+ 3,5	+ 5,9	+ 1,0	+ 4,9	+ 4,9	+ 1,0	+ 3,9
Allemagne	— 2,1	— 1,5	— 0,6	+ 2,0	— 1,0	+ 3,0	+ 2,1	+ 0,8	+ 1,3	+ 0,9	— 0,3	+ 1,3
France	— 0,3	— 1,7	+ 2,0	— 0,2	— 3,0	+ 2,9	+ 2,0	— 0,6	+ 2,6	+ 0,9	— 1,6	+ 2,5
Royaume-Uni	— 2,9	— 5,6	+ 2,8	+ 3,1	— 2,1	+ 5,4	n.d.	+ 0,1	n.d.	n.d.	— 2,1	n.d.
Italie	+ 0,7	— 0,3	+ 0,9	+ 1,5	— 2,8	+ 4,5	+ 3,3	— 0,2	+ 3,4	+ 2,1	— 0,9	+ 3,0
Canada	— 2,5	— 2,0	— 0,5	+ 6,3	+ 0,4	+ 6,0	+ 1,6	+ 1,7	— 0,1	+ 1,7	+ 0,3	+ 1,4
Ensemble du G7	— 0,9	— 1,8	+ 0,9	+ 4,2	+ 0,1	+ 4,0	+ 3,2	+ 0,6	+ 2,7	+ 2,3	— 0,2	+ 2,5

Source: VIMONT C., *L'économie française souffre-t-elle d'un excès de productivité?* Chroniques de la SEDEIS, 15 septembre 1992, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2306, 30 décembre 1992.

Tableau 2.8: Le chômage dans les pays de l'OCDE.

Annexe Tableau 21. **Taux de chômage : définitions courantes**[a]

	1992 Chômage (milliers)	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	Prévisions 1996	Prévisions 1997
États-Unis[b]	9 611	5.8	7.2	7.6	9.7	9.6	7.5	7.2	7.0	6.2	5.5	5.3	5.6	6.8	7.5	6.9	6.1	5.6	5.5	5.6
Japon	1 417	2.1	2.0	2.2	2.3	2.7	2.7	2.6	2.8	2.9	2.5	2.3	2.1	2.1	2.2	2.5	2.9	3.1	3.3	3.2
Allemagne	2 979	3.2	3.2	4.5	6.4	7.9	7.9	8.0	7.7	7.6	7.6	6.9	6.2	6.7	7.7	8.9	9.6	9.4	10.3	10.4
France	2 600	5.8	6.2	7.4	8.0	8.3	9.7	10.2	10.4	10.5	10.0	9.4	8.9	9.4	10.3	11.7	12.3	11.6	12.1	12.2
Italie	2 034	5.7	5.6	6.3	6.9	7.7	8.5	8.6	9.9	10.2	10.5	10.2	9.1	8.6	8.8	10.2	11.3	12.0	12.1	12.0
Royaume-Uni	2 801	4.0	5.3	8.3	9.7	10.5	10.7	11.0	11.0	9.8	7.8	6.0	5.8	8.2	9.9	10.2	9.2	8.2	7.9	7.5
Canada	1 639	7.5	7.5	7.6	11.0	11.9	11.3	10.5	9.6	8.8	7.8	7.5	8.1	10.4	11.3	11.2	10.4	9.5	9.3	9.0
Total des pays ci-dessus	23 079	4.7	5.3	6.1	7.6	7.9	7.3	7.2	7.2	6.8	6.2	5.7	5.6	6.5	7.1	7.3	7.1	6.8	7.0	6.9
Australie	922	6.1	6.0	5.7	7.1	9.9	8.9	8.1	8.0	8.0	7.1	6.1	7.0	9.5	10.7	10.9	9.7	8.5	8.7	8.6
Autriche	193	1.7	1.6	2.1	3.2	3.8	3.9	4.2	4.5	4.9	4.7	4.3	4.7	5.2	5.3	6.1	5.9	5.9	6.2	6.5
Belgique	435	7.6	8.0	10.3	12.0	13.3	13.4	12.4	11.8	11.5	10.4	9.4	8.8	9.4	10.4	12.1	13.1	13.0	13.2	13.0
République tchèque[c]																3.6	3.2	3.0	3.1	3.2
Danemark	318	6.2	7.0	9.2	9.8	10.4	10.1	9.0	7.8	7.8	8.6	9.3	9.6	10.5	11.3	12.3	12.2	10.0	9.2	9.2
Finlande	328	6.0	4.7	4.9	5.4	5.4	5.2	5.0	5.4	5.1	4.5	3.5	3.5	7.6	13.1	17.9	18.4	17.2	16.4	15.5
Grèce	349	1.9	2.8	4.0	5.8	7.9	8.1	7.8	7.4	7.4	7.7	7.5	7.0	7.7	8.7	9.7	9.6	10.0	10.2	10.4
Islande	4	0.4	0.3	0.4	0.7	1.0	1.3	0.9	0.6	0.5	0.6	1	1.8	1.5	3.0	4.3	4.7	5.0	4.4	4.0
Irlande	213	7.1	7.3	9.9	11.4	14.0	15.5	17.0	17.0	16.8	16.1	14.6	13.2	14.7	15.5	15.6	14.2	12.9	12.4	12.2
Luxembourg	3	0.7	0.7	1.0	1.3	1.6	1.7	1.7	1.5	1.7	1.5	1.4	1.3	1.3	1.6	2.1	2.7	3.0	2.9	2.8
Mexique[d]	405		4	4.2	4.2	6.1	5.6	4.4	4.3	3.9	3.5	2.9	2.7	2.6	2.8	3.4	3	6.3	6.0	5.5
Pays-Bas	336	3.6	4.0	5.8	8.5	11.0	10.6	9.2	8.4	8.0	7.8	6.9	6.0	5.5	5.4	6.5	7.6	7	7.0	6.9
Nouvelle-Zélande	169	1.8	2.5	3.3	3.6	5.3	4.5	3.5	4.0	4.1	5.6	7.1	7.8	10.3	10.3	9.5	8.1	6.3	6	6.4
Norvège	126	1.9	1	2.0	2	3.4	3.2	2.6	2.0	2.1	3.2	4.9	5.2	5.5	5.9	6.0	5.4	4.9	4.5	4
Portugal	186	8.2	8.0		7.5	8	8.6	8.7	8.6	8	5.5	5.1	4.7	4.2	4.1	5.6	6.9	7	6	5
Espagne	2 789	8.6	11.5	14.3	16.4	18.2	20.1	21.5	21.0	20.5	19.5	17.3	16.3	16.3	18.4	22.7	24.2	22.9	22.9	22.7
Suède	234	2.1	2.0	2.5	3.1	3.5	3.1	2.9	2.5	2.1	1	1.5	1.6	3.0	5.3	8.2	8.0		6	
Suisse	96	0.3	0.2	0.2	0.4	0.9	1.1	0.9	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	1.0	2.5	4.5	4.7	4.2	4	4.0
Turquie[e]	1 662	8.6	8.1	7	7.0	7.7	6	7.1	7.9	8.3	8.4	8.5	8.0	7.7	8.0	7.7	8.1	7.5	7	7.4
Total des petits pays[f]	8 767	6.1	6.5	7	8.3	9.5	9.8	9.6	9.5	9.4	8.3		7.4	7.8	8.1	9.7	10.0	9.8	9.8	9.5
Total de l'OCDE[f]	31 846	5.0	5.6	6.4	7	8.3	8	7.7	7.7	7.3	6	6.2	6.0	6.8	7.5	7.9	7.9	7.6	7.7	7.6
OCDE Amérique du Nord	11 655	6.0	7	8	9.8	9.8	7.9	7.5	7.3	6.5	5.6	5.3	5.6	6.8	7.4	7	6.3	6.0	5.9	5.9
OCDE Europe	17 684	5.2	5.7	6.9	8.1	9.0	9.5	9.6	9.7	9.5	9.0	8.3	7.7	8.2	9.2	10.3	10.8	10.3	10.5	10.4
UE	15 796	5.0	5.6	7.2	8.4	9.4	10.0	10.2	10.3	10.0	9.4	8.5	7.9	8.5	9.6	11.1	11.6	11.2	11.4	11.3
Total de l'OCDE *moins* les États-Unis[f]	22 235	4.6	4.9	5.8	6.8	7.7	8.0	8.0	8.0	7.9	7.2	6.6	6.2	6.8	7.5	8.3	8.6	8.4	8.6	8.5

a) Pour les sources et les définitions, voir «Sources et méthodes».
b) Rupture de série à partir de janvier 1994.
c) Il n'y a pas de données en 1992, le chômage en 1993 était de 184 000.
d) Données basées sur l'enquête nationale sur l'emploi urbain, voir «Sources et méthodes».
e) Les données contiennent d'importantes révisions pour la Turquie, voir «Sources et méthodes».
f) Les totaux excluent le Mexique avant 1988.

Source: O.C.D.E., Perspectives économiques de l'OCDE, n° 59, juin 1996, p. A24.

Alors que les analyses en termes de paupérisation absolue et même relative semblaient complètement périmées, les deux dernières décennies ont vu ces phénomènes réapparaître au sein des sociétés desquelles tous les économistes, ou peu s'en faut, les croyaient bannis. Le rapport remis par Christian Chasseriaud au Ministre français de la santé et des affaires sociales[1] recense 1,4 million de personnes en France en grande difficulté sociale, 3 millions d'illettrés dont 60% sont d'origine française pour lesquels les dispositifs de réinsertion ne sont pratiquement d'aucun secours puisqu'ils sélectionnent les plus aptes à se réinsérer, c'est-à-dire les moins exclus des exclus. Participent à cet inexorable grossissement du "continent à la dérive", et dont témoigne l'augmentation des bénéficiaires du RMI (graphique 2.3), la montée du chômage et surtout la montée du chômage de longue durée (graphique 2.5) et la sélectivité du chômage (graphique 2.6). A cela s'ajoutent les nombreuses personnes sans logement: entre 200 000 et 500 000[2].

Selon le dernier rapport du Centre d'Etude des Revenus et des Coûts, 11,7 millions de personnes actives sont frappées ou menacées d'exclusion économique et sociale en France, soit 46,8% de la population active.

Tableau 2.9: La population exclue ou menacée d'exclusion.

Population	millions		%	
		cumul		cumul
Chômage de plus de 2 ans	1,3	1,3	5,2	5,2
Chômage de moins de 2 ans	1,8	3,1	7,2	12,4
Emploi instable	1,8	4,9	7,2	19,6
Emploi stable menacé	6,8	**11,7**	27,2	**46,8**
Emploi stable non menacé	13,3	25	53,2	100

Source: tableau constitué par nous à partir des chiffres du CERC cités par GIRARD D., *Douze millions de Français en situation de "fragilité"*, La Tribune Desfossés, 25 février 1994.

Les chiffres du tableau 2.9 concernent les actifs et ne comprennent donc pas les membres de leur famille ni les anciens actifs retraités en situation de pauvreté, ni les marginaux exclus du système économique et social.

Enfin, pour avoir une vue d'ensemble du degré de cohésion sociale, il conviendrait sans doute d'ajouter à cette masse de personnes exclues ou fragilisées celles qui, bien qu'ayant un emploi stable, n'ont que des rémunérations faibles ou assez faibles.

---

[1]. DEVILLECHABOLLE V., *1,4 million de personnes seraient en situation de "grande exclusion sociale"*, Le Monde, 5 février 1994.

[2]. VAYSSE F., *La France compterait de 200 000 à 500 000 exclus du logement*, Le Monde, 1er février 1994.

Graphique 2.3: Les bénéficiaires du RMI.

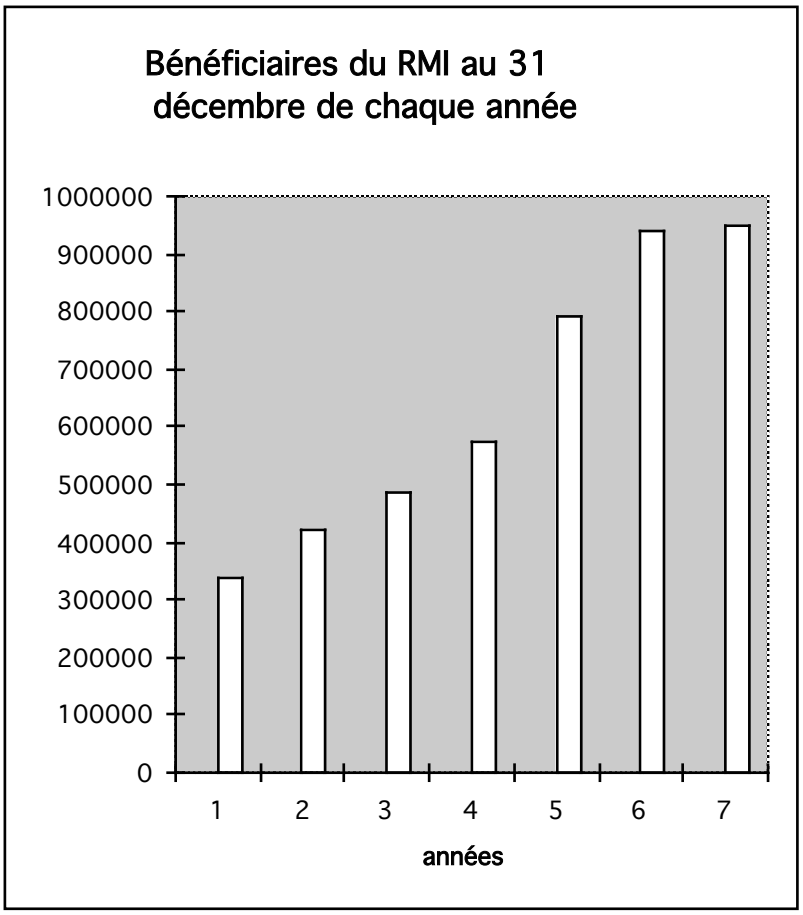

Légende:

Années	1	2	3	4	5	6	7
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Effectifs	335 675	422 102	488 422	575 035	792 944	940 000	949 000

Sources: Graphique réalisé par nous à partir de:
Délégation Interministérielle au RMI, Ministère de la Santé;
La Tribune Desfossés, 4 février 1994;
Alternatives économiques, n° 118, juin 1994, p. 9;
DEVILLECHABOLLE V., *Le nombre de bénéficiaires du RMI a progressé de 18,5% en 1994*, Le Monde, 13 décembre 1994;
La Tribune Desfossés, 21 mars 1996.

Graphique 2.4: Exclusion et illettrisme. (en millions de personnes)

Source: La Tribune Desfossés, 4 février 1994.

Graphique 2.5: Les chômeurs de longue durée. (en millions)

"Le nombre de chômeurs de longue durée n'a cessé de croître depuis dix ans et atteint aujourd'hui 32,2% de l'ensemble des chômeurs. On estime à 300 000 les chômeurs de longue durée ayant des difficultés importantes."

Source: La Tribune Desfossés, 4 février 1994.

Graphique 2.6: Le chômage selon l'âge et le sexe.

"Les jeunes de moins de 25 ans sont les plus touchés par le chômage. Le nombre de jeunes chômeurs atteint une moyenne de 23%. Cent mille jeunes ayant connu un passé difficile (placement dans des établissements sociaux ou de la protection de la jeunesse) sont exclus ou hors des dispositifs d'insertion."

Source: La Tribune Desfossés, 4 février 1994.

L'aggravation des inégalités et le brutal accroissement du phénomène de la pauvreté en France n'est pas un cas isolé. Plusieurs études portant sur la Grande Bretagne montrent toutes que les disparités y ont fait un bond considérable au cours des dernières années. 13,9 millions de britanniques (soit 25% de la population) vivent au-dessous du seuil de pauvreté alors qu'ils n'étaient que 5 millions (soit 9%) en 1979. Les enfants étant dans ce cas sont passés de 1,4 million (10% du total) à 4,1 millions (32%). Les 20% les plus riches parmi la population ont vu leur part du revenu national augmenter de 35% à 43% entre 1979 et 1992, tandis que les 60% les plus pauvres voyaient leur part baisser de 42% à 34%. Enfin, le revenu des 10% les plus pauvres a chuté de 17% et celui des 10% les plus riches a augmenté de 62% en 13 ans.[1]

[1]. Tous les chiffres sont rapportés par DE BEER P., *Les riches britanniques toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres*, Le Monde, 11 février 1995.

1.3. L'approfondissement de la fracture entre pays riches et pays pauvres.

a) La répartition des richesses.

L'échec du développement tel qu'il avait été pensé pour l'ensemble du tiers-monde est patent au regard du seul critère de la croissance, considérée dans cette optique comme la source du développement. En effet, au cours des trois décennies 1960, 1970, 1980, les pays industrialisés ont vu la croissance se ralentir mais globalement moins que l'ensemble des pays en développement.

Tableau 2.10: Taux de croissance annuel moyen du revenu réel par habitant. (en %)

Pays	1960-70	1970-80	1980-90	1960-90	1991	1960-91
Pays à revenu élevé	4,1	2,4	2,4	3,0	0,7	2,9
Pays en développement	3,3	3,0	1,2	2,5	- 0,2	2,4
Asie et Pacifique	2,5	3,1	5,1	3,6	4,2	3,6
Asie du sud	1,4	1,1	3,1	1,9	1,5	1,9
Asie de l'est	3,6	4,6	6,3	4,8	5,6	4,8
Afrique subsaharienne	0,6	0,9	- 0,9	0,2	- 1,0	0,2
Moyen-Or. et Afr. du nord	6,0	3,1	- 2,5	2,1	- 4,6	1,9
Amér. latine et Caraïbes	2,5	3,1	- 0,5	1,7	0,6	1,7
Europe	4,9	4,4	1,2	3,5	- 8,6	3,1
Europe de l'est	5,2	5,4	0,9	3,8	-14,2	3,2
Pays en développement pondérés par la population	3,9	3,7	2,2	3,3	2,2	3,2

Source: Banque Mondiale, Rapport 1992, p. 34, sauf les colonnes 4 et 6 calculées par nous. Estimations pour 1991. L'ex-URSS n'est pas comprise dans les totaux.

Le Rapport 1992 du Programme des Nations Unies pour le Développement confirme les données ci-dessus: "En 1960, les 20% les plus riches des habitants de la planète disposaient de revenus trente fois supérieurs à ceux des 20% les plus pauvres. En 1990, les revenus des 20% les plus riches sont soixante fois plus élevés."[1] Les 20% les plus riches disposent de 82,7% du PNB mondial, les 20% les plus pauvres disposent de 1,4% du PNB mondial. Ou encore, l'ensemble des pays en développement représente 77% de la population mondiale et vit avec 15% du revenu mondial tandis que l'ensemble des pays développés représente 23% de la population mondiale et vit avec 85% du revenu mondial. Le rapport annuel 1996 de la CNUCED consacré aux pays les moins développés indique que

[1]. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1992*, Paris, Economica, 1992, p. 1.

l'écart s'accroît et risque de s'accroître encore du fait de la mondialisation entérinée par les derniers accords signés dans le cadre du GATT.[1]

L'ampleur des inégalités est encore plus grande si on prend en compte les disparités internes. A partir d'un échantillon de 41 pays représentant près de la moitié de la population mondiale, le PNUD a classé la population totale de ces 41 pays selon un continuum en fonction du revenu. En 1989, l'écart entre le premier et le dernier quintile était de 1 à 149.[2] Vraisemblablement l'écart réel est sous-estimé car les pays développés, où les inégalités sont moins fortes, est sur-représenté dans l'échantillon.

Graphique 2.7: Disparités économiques mondiales.

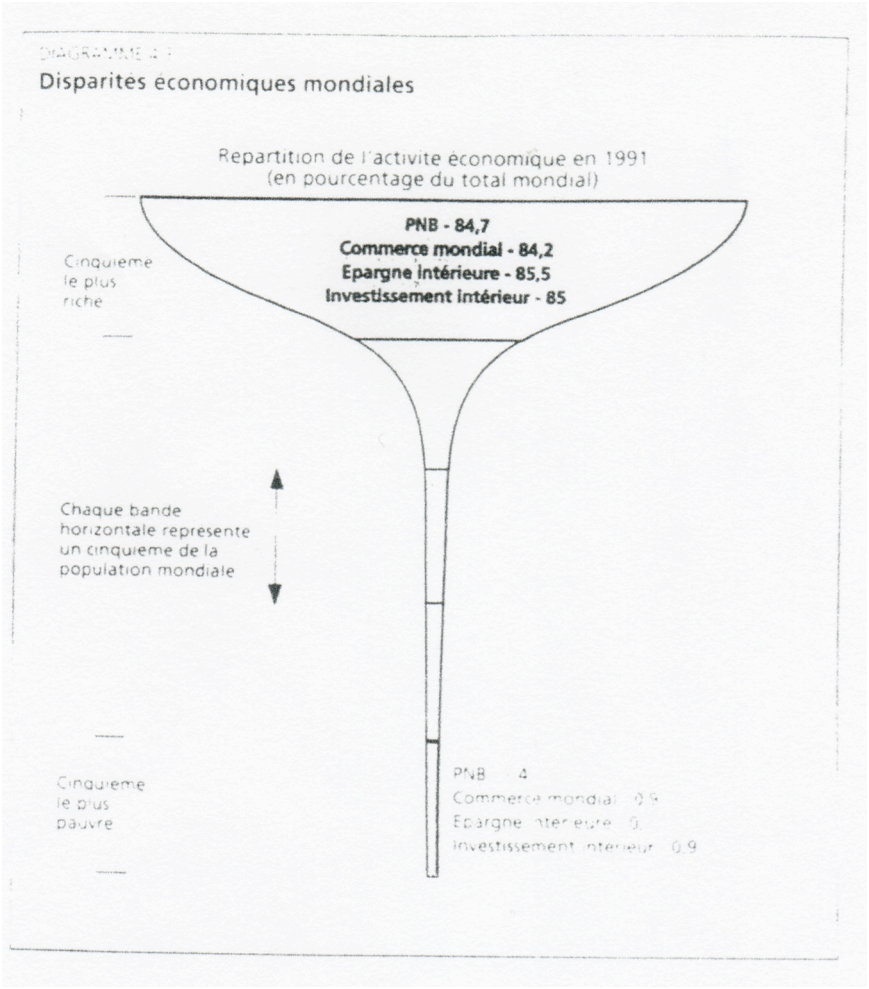

Source: PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, p. 67.

[1]. TUQUOI J.P., *Le fossé s'accroît toujours entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres*, Le Monde, 17 avril 1996.
[2]. PNUD, *Rapport 1992*, op. cit., p. 107-114.

b) La dette.

L'aggravation de la dette au cours de la décennie 1980, sa relative stabilisation autour de 1300 milliards de $ au début de la décennie 1990 et la reprise de sa progression pour atteindre 1945 milliards en 1994[1] (tableau 2.11) ne laissent pas présager un assainissement rapide de la situation financière des pays du tiers-monde. L'engrenage de la croissance rapide de la dette a été stoppé mais non éliminé parce que la volonté d'imiter le modèle de développement occidental, qui en avait été la principale cause, n'a pas été entamée, pas plus que celle de l'exporter. L'Algérie utilise 77% de ses recettes d'exportations pour payer le service de sa dette, le Pérou 63,7%, la Bolivie 59,3%, le Burundi 40,9%, etc.[2]

Tous les plans d'allégement de la dette n'ont été jusqu'ici suffisants que pour éviter la banqueroute des grandes banques prêteuses. La plus grosse part de l'allégement a consisté à troquer un allégement contre des actions de sociétés privatisées, c'est-à-dire contre une partie du patrimoine. Ou bien, on a imaginé que les banques créancières réduisent leurs créances et leurs taux contre la garantie des créances restantes par les grandes institutions internationales (Plan Brady).

Le souci est donc moins d'aider les pays pauvres que de les solvabiliser. Tels sont les objectifs des plans d'ajustement structurel: limitation des dépenses publiques et sociales, des salaires, dévaluations, exportations pour pouvoir payer le service de la dette. Même si le rééchelonnement de la dette n'est désormais plus plafonné à 67% des échéances[3], les allégements restent faibles: le dernier plan de la Banque Mondiale prévoit d'alléger de 5,6 à 7,7 milliards de $ la dette sur un total de près de 2000. Certes, cet allégement concernerait les pays les plus pauvres de l'Afrique sub-saharienne, mais la dette de celle-ci s'élève à 145 milliards de $, soit un allègement compris entre 3,9% et 5,3%.[4] Dans le même temps, l'aide au développement diminue inexorablement et n'atteint plus que 0,27% des PNB des 21 pays recensés au sein du Comité d'aide au développement pour un montant de 53,7 milliards de $ en 1995.[5]

---

1. Rapport de la Banque mondiale 1995, cité par LAZARE F., *La dette des pays en développement dépasse les 10 000 milliards de francs*, Le Monde, 25 janvier 1995.
2. Chiffres tirés de *Comment réduire le dette?*, Alternatives économiques, *Les chiffres de l'économie et de la société 1995-1996*, H.S., n° 26, 4° trimestre 1995, p. 75.
3. MARTI S., *Les Sept allègent la dette des pays les plus pauvres*, Le Monde, 30 juin et 1er juillet 1996.
4. Chiffres tirés du Communiqué AFP, *Allégement de la dette des pays les plus pauvres*, Le Monde, 11 juin 1996.
5. TUQUOI J.P., *L'aide au développement a atteint son plus bas niveau depuis 1970*, Le Monde, 19 juin 1996.

Tableau 2.11: La dette extérieure des pays en développement.
(en milliards de $ courants)

Dette	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Dette multilatérale (FMI, BM)	43	35	32	35	38	38	39	41
Dette à court terme (< 1 an)	198	213	244	278	303	329	349	366
Dette à long terme	1 128	1 127	1 151	1 226	1 286	1 328	1 424	1 538
Total	1 369	1 375	1 427	1 539	1 627	1 696	1 812	1 945
En % du PIB	4,8	4,7	4,2	3,9	4,0	4,0	4,2	4,2
En % des exportations	23,7	23,0	20,3	18,5	17,8	17,6	18,2	17,1

Source: Banque Mondiale, calculs totaux dans Alternatives Economiques, Hors Série n° 26, 4° trimestre 1995, p. 74.

Tableau 2.12: Evolution des ressources financières à long terme du tiers-monde. (flux annuels en milliards de $ courants).

Flux de capitaux	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Entrées de capitaux								
Dons publics	16,7	18,3	19,2	28,7	32,6	29,9	30,1	30,5
Prêts publics	49,0	49,0	48,3	55,8	58,2	50,7	54,6	59,4
Prêts privés	71,2	75,9	74,0	80,2	79,3	108,9	124,9	130,4
Investissements dir. étrangers	14,5	21,2	25,7	26,7	36,8	47,1	66,6	77,9
Investissements de portefeuille	0,8	1,1	3,5	3,8	7,6	14,2	46,9	39,5
Total entrées de capitaux	152,2	165,5	170,7	195,2	214,5	250,8	323,1	337,7
Sortie de capitaux								
Service de la dette	167,7	179,7	173,0	177,7	177,2	179,0	191,82	199,0
Rapatriement de profits	12,5	13,4	17,3	17,8	18,6	21,2	3,3	25,4
Total sortie de capitaux	180,2	193,1	190,3	195,5	195,8	200,2	215,1	224,4
Solde (Entrées - Sorties)	- 25,0	- 27,6	- 19,6	- 0,3	18,7	50,6	108,0	113,3

Source: Banque Mondiale, calculs totaux dans Alternatives Economiques, Hors Série n° 26, 4° trimestre 1995, p. 75, sauf dernière ligne calculée par nous.

L'éradication de la pauvreté de la surface de la planète s'avère très difficile, sinon impossible à court et moyen terme. Les projections de croissance démographique et de croissance économique pour le début du XXI° siècle l'annoncent. La persistance et, en maints endroits, l'aggravation du phénomène sont le signe de la marchandisation du monde souvent synonyme d'exclusion.

2. Marchandisation: uniformisation et exclusion.

La permanence du phénomène de la pauvreté ne peut être considérée comme accidentelle. La pauvreté n'est pas une variable exogène pas plus qu'elle ne peut être tenue comme résultant de comportements et de choix individuels, interprétée comme telle *a contrario* par la théorie du capital humain[1]. Pour le montrer, nous devons reprendre le fil conducteur dégagé au cours du premier chapitre.

Le triomphe de la rationalité économique, permis par les rapports sociaux capitalistes et par le développement de la techno-science, a, en cette fin de siècle, achevé de marchandiser le monde entier sur le plan spatial, et poursuit la marchandisation de toutes les activités humaines, des plus matérielles aux plus spirituelles, voire même aux plus intimes.

Cette marchandisation produit deux effets contradictoires en apparence, mais largement complémentaires en réalité: uniformisation et exclusion sociales.

La mondialisation du capitalisme ne standardise pas seulement les modes de vie matériels par le biais des objets de consommation et des techniques sous-jacentes mais elle "standardise l'imaginaire"[2] selon la formule de Serge Latouche. En détruisant les modes de production traditionnels, l'Occident a détruit le sens que les peuples donnaient à leur système social et le sens de leur intégration à celui-ci. "Dès lors, l'économique devient un champ autonome de la vie sociale et une finalité en soi. (...) Ainsi s'universalise l'ambition au développement."[3]

La destruction est donc culturelle, déculturation, plus encore qu'économique parce qu'elle fait disparaître la conscience des individus qu'en chacune de leurs sociétés "se condensaient tout le sens et la dignité dont est susceptible la vie humaine"[4]. Par conséquent, l'uniformisation du monde va de pair avec l'exclusion. Pour les habitants des pays pauvres, cette exclusion prend deux formes. Exclusion de leur propre existence et du sens qu'ils lui donnaient. Et exclusion de la richesse que l'Occident leur fait miroiter, qui, peu à peu, est enviée, désirée, mais qui reste fondamentalement hors d'atteinte. Cette double exclusion constitue une négation de leur identité: ils ne se reconnaissent plus eux-mêmes et ils ne sont pas reconnus par les maîtres du monde. Ils sont en quelque sorte *stigmatisés* physiquement, matériellement et symboliquement selon l'expression du sociologue Erving Goffman[5].

---

1. BECKER G.S., *Human Capital, a theorical and empirical analysis*, Columbia University Press, 1964.
2. LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 29.
3. LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 27.
4. LEVI-STRAUSS C., *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 329, cité par LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 69.
5. GOFFMAN E., *Stigmate, Les usages sociaux des handicaps*, 1963, éd. fr. Paris, Editions de Minuit, 1975, p. 151. L'auteur y montre comment la société construit le regard normatif qui est porté sur ceux qui souffrent de

En d'autres termes, l'exclusion des pays pauvres du partage de la richesse mondiale ne résulte pas d'un retard, ni même d'un processus d'échange inégalitaire, qui, quoique réel, ne crée pas le phénomène du sous-développement, mais bien d'un processus de destruction globale: culturelle, sociale et économique.

De la même manière, la progression de la pauvreté au sein des pays riches ne doit pas être simplement analysée comme une dégradation temporaire due à une mauvaise conjoncture. Certes, cette conjoncture peut être considérée, d'un certain point de vue, comme mauvaise. Mais, l'invoquer comme cause principale revient à masquer un élément fondamental. La forte croissance économique de l'après-guerre n'avait pas fait disparaître la pauvreté, bien au contraire[1], les immigrés étant les travailleurs les plus exploités de cette période. En effet, le régime d'accumulation intensive aboutissant à une production et à une consommation de masse avait, par le biais des gains de productivité, de la progression des revenus, de l'Etat-Providence, favorisé l'émergence d'une norme de consommation. Mais, la norme est *le fait* de consommer, et non pas *le contenu* de la consommation. Le régime d'accumulation intensif a besoin d'une consommation en permanence différenciée. Des analyses déjà anciennes comme celle de Veblen, ou plus récentes, comme celles de Bourdieu et Baudrillard, ont montré que la consommation différenciée constitue le signe, le symbole de la distinction sociale. La consommation doit signifier la distance avec les groupes sociaux en dessous: ainsi s'érige la norme de la classe qui détient le pouvoir symbolique d'élever au niveau d'une valeur quasi universelle son *goût* qui n'est en fait, selon Bourdieu, qu'un goût de distinction[2]. Distinction d'autant plus nécessaire que les distances objectives paraissent se réduire avec la salarisation. Par la stimulation du désir, des marchés nouveaux sont constitués d'abord en direction des couches aisées, puis diffusés en direction de tous ou presque quand de nouveaux produits apparaissent pour l'élite.

La société de consommation, loin d'atteindre à l'abondance et à la satisfaction, ne peut fonctionner d'un point de vue marchand que si les inégalités sont vécues comme réductibles grâce à une consommation toujours croissante et que si en même temps

---

handicaps: "On peut affirmer sans absurdité qu'il n'existe en Amérique qu'un seul homme achevé et qui n'ait pas à rougir: le jeune père de famille, marié, blanc, citadin, nordique, hétérosexuel, protestant, diplômé d'université, employé à temps plein, en bonne santé, d'un bon poids, d'une taille suffisante et pratiquant un sport. Tout homme américain est enclin à considérer le monde par les yeux de ce modèle, en quoi l'on peut parler d'un système de valeurs commun. Et celui qui échoue sous l'un de ces aspects se taxe d'indignité (...)"

[1]. LENOIR R., *Les exclus, un Français sur dix*, Paris, Seuil, 1974.

[2]. BOURDIEU P., *La distinction, Critique sociale du jugement*,, Paris, Editions de Minuit, 1979. Nous considérons que les critiques apportées par Jean-Pierre Dupuy (DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit.) n'invalident pas cette thèse; au contraire, il peut y avoir complémentarité des deux thèmes: la dynamique sociale expliquée par la distinction et la stabilité sociale expliquée par la sympathie.

elles demeurent suffisantes pour maintenir la compétition sociale faite d'une dialectique de distanciation/imitation.

La reproduction dans le temps des phénomènes de pauvreté ne doit pas dissimuler cependant les formes contemporaines qu'ils revêtent, notamment à cause de l'extension du chômage de longue durée et de la précarisation de l'emploi. Ainsi le thème de l'exclusion sociale est devenu une référence théorique qui renoue, *a contrario*, avec l'étude des facteurs d'intégration sociale inaugurée par Durkheim, Simmel et Weber.

Le glissement sémantique qui conduit aujourd'hui à moins parler de classes sociales et d'inégalités sociales et davantage d'inclus/exclus est révélateur. L'analyse en termes d'inclus et d'exclus, de *in* et de *out*, traduit une vision largement horizontale de la société: elle constitue la reformulation adaptée au temps de crise de l'analyse en termes de disparition des classes antagoniques et d'émergence d'une vaste classe moyenne. Dans le droit fil de ses analyses sur la société post-industrielle, Alain Touraine[1] remet en cause la pertinence des représentations de la société en termes d'inégalités trouvant leur source dans le mode de production car la majorité de la population a maintenant accès à un marché de consommation par rapport auquel se fait le positionnement: autrefois, on était en haut ou en bas de la société, maintenant, on serait dedans ou dehors. Pendant la période de croissance des Trente Glorieuses, cette vision s'était largement répandue en s'appuyant sur le fait que le niveau de vie s'était élevé pour presque tout le monde et que la pauvreté n'apparaissait plus que résiduelle. Depuis la crise, parce que la recrudescence de la pauvreté est indéniable, le thème de l'exclusion est largement repris tout en laissant croire que tous ceux qui ne sont pas exclus se rangent dans un (toujours) vaste ensemble en voie d'homogénéisation. Le thème de l'exclusion occulte celui des inégalités sociales. Or, selon nous, il faut comprendre que l'exclusion ne se substitue pas aux inégalités sociales, elle les renforce. On s'aperçoit que la dualisation croissante de la société n'est qu'un euphémisme pour désigner la division sociale. Ce qui est pris pour un effacement des classes sociales n'est que le recul des capacités de résistance et des formes d'organisation des classes dominées, alors que, dans le même temps, la classe dominante est au mieux de sa capacité à mobiliser ses propres forces, dont l'une des facettes est la négation de tout *discours* de classe qui est précisément le premier élément d'une *pratique* de classe dominante.[2] L'intuition de Marx, à savoir que les sociétés capitalistes sont structurées par les classes et que la classe dominée a besoin, elle, de construire son discours, loin d'être démentie par les faits, ne reste-t-elle pas encore la base d'une approche analytique pertinente? Toutefois, le concept d'exploitation et celui

---

1. TOURAINE A., *Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché*, dans AFFICHARD J. et DE FOUCAULD J.B. (sous la dir. de), Commissariat Général du Plan, *Justice sociale et inégalités*, Paris, Editions Esprit, 1992.
2. PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *La grande bourgeoisie: une classe mobilisée*, op. cit.

d'exclusion ne sont pas synonymes. Comme le faisait remarquer Jean-Baptiste de Foucauld[1], ancien Commissaire du Plan français, l'exploitation conduit à la violence sociale qui se régule dans l'explosion, alors que l'exclusion conduit à une violence intérieure qui menace l'individu d'implosion. Tout autant que le travail lui-même, les luttes sociales autour du travail sont un facteur d'intégration sociale et d'identification pour les salariés. L'isolement du chômeur est par contre destructeur. En ce sens l'exclusion ne doit pas être définie comme une simple impossibilité d'accéder à un marché de biens matériels mais aussi comme une rupture des relations sociales. Enfin, parce que les procédures d'assistance, telles que celle du RMI en France depuis la loi du 1er décembre 1988, échouent dans la tentative de réinsertion, la désignation officielle de pauvre parce qu'assisté achève le processus de "disqualification sociale"[2] ou de "désaffiliation"[3].

En fonction de cette analyse, nous pouvons reconsidérer le concept de paupérisation que beaucoup avaient jugé obsolète. Non seulement, il ne fait pas de doute que les centaines de millions d'exclus, voire les milliards, sont victimes d'une paupérisation relative parce que la progression de leur niveau de vie matériel, si tant est qu'elle existe, est toujours moins rapide que celle des plus nantis. Il y a donc paupérisation économique relative mesurée par la comparaison des niveaux de consommation *absolus*. Mais Serge Latouche ajoute[4] que, dans la mesure où la situation économique détermine le statut social et où celui-ci se définit toujours par un *rang* dans la hiérarchie sociale nationale ou planétaire, alors la diminution du rang équivaut à une paupérisation sociale absolue mesurée justement par cette modification de rang. En parlant de rang, la distinction absolu-relatif perd de sa force: le rang est l'expression d'une relativité mais s'exprime par un nombre absolu, le numéro du rang. Ce raisonnement peut être reçu sur deux plans. Sur le plan matériel, la modification des rangs intervient dès lors que les variations dans le temps des niveaux de vie absolus des différents individus ou groupes ne sont pas les mêmes pour tous, et cela même si ces variations absolues sont positives pour tous. Sur le plan symbolique, si ces variations absolues s'effectuaient pour tous en respectant la hiérarchie des positions déjà acquises et s'il n'y avait donc qu'une paupérisation économique relative sans modification des rangs, la conscience de cette paupérisation relative serait vécue par les victimes comme une détérioration absolue de leur statut social[5], à partir du moment où elles ont déjà intériorisé la croyance que le temps ne

---

1. DE FOUCAULD J.B., *Exploitation et exclusion*, Alternatives économiques, n° 114, février 1994. p. 37. Voir aussi du même auteur, *L'exclu lutte seul, tant qu'une main n'est pas tendue,* Entretien avec Le Monde, 16 mars 1993, propos recueillis par J.M. Colombani.

2. PAUGAM S., *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991.

3. CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit., p. 13.

4. LATOUCHE S., *La planète des naufragés*, op. cit., p. 70-71.
Réponse à Alain Caillé, op. cit., p. 46-49.

5. Par un tout autre biais, Paul Krugman parvient à des conclusions très voisines: "Le vrai problème pourrait même s'avérer pire encore. Jusqu'ici, nous ne nous sommes intéressés qu'au revenu en valeur absolue. Mais si les conséquences que nous craignons le plus sont de nature politique et sociale, alors c'est sur le revenu relatif qu'il faut nous concentrer. Un salarié américain payé 4 dollars de l'heure dispose d'un pouvoir d'achat considérablement plus élevé que son homologue chinois qui gagnerait quatre fois moins. Mais, s'il considère

peut leur apporter que le progrès. Pour distinguer ces différents cas de figure nous proposons le tableau 2.13. Supposons trois individus ou groupes G_1, G_2, G_3 dont les niveaux de vie matériels soient représentés par C_1, C_2, C_3 avec $C_1 > C_2 > C_3$ à la date 1, les variations de ces niveaux par dC_1, dC_2, dC_3, et les variations de rang par dr_1, dr_2, dr_3 entre les dates 1 et 2.

Il ressort du tableau 2.13 qu'il n'existe qu'un cas de paupérisation matérielle absolue alors que dans tous les cas où la paupérisation relative est *ressentie* comme absolue il y a paupérisation symbolique absolue pour l'un ou l'autre des groupes.

Cette caractérisation renvoie aux notions de besoin et de pauvreté à propos desquelles André Gorz dit: "A la différence de la misère, qui est insuffisance de ressources nécessaires pour vivre, la pauvreté est par essence relative."[1] Toutefois, Serge Milano fait observer que la notion de pauvreté relative comporte le danger de faire disparaître la notion de pauvreté elle-même et il cite Amartya Kumar Sen: "Il serait absurde d'appeler pauvre celui qui ne pourrait s'offrir qu'une Cadillac pendant que d'autres pourraient en acheter deux."[2] Ainsi, une vision trop extensive de la paupérisation relative rendrait caduc le concept de besoins essentiels.

---

l'emploi qu'il occupe comme un emploi de second ordre de type "Mac Donald's", il s'inclue socialement et psychologiquement de lui-même dans une classe inférieure, ce qui n'est pas le cas du travailleur asiatique. Les conséquences sociales de la baisse des revenus réels que connaissent nombre d'Américains et d'Européens sont, ainsi, probablement d'autant pires que les revenus de leurs compatriotes ont poursuivi leur progression." KRUGMAN P., *Europe jobless, America penniless?*, Foreign Policy, Washington, n° 95, été 1994, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2427, 7 juin 1995, sous le titre *Chômage ou baisse des salaires: les formes d'ajustement du marché du travail en Europe et aux Etats-Unis*.

[1]. GORZ A. / BOSQUET M., *Ecologie et politique*, Paris, Seuil, 1978, p. 38.

[2]. MILANO S., *La pauvreté dans les pays riches, du constat à l'analyse*, Paris, Nathan, 1992, p. 41.

Tableau 2.13: Typologie de la paupérisation

Variations	Mesure de la paupérisation	Type de paupérisation
$dC_1 > 0$ $dC_2 > 0$ et $dC_2 < dC_1$ $dC_3 < 0$ $dr_1 = dr_2 = dr_3 = 0$	paupérisation économique absolue de G_3, paupérisation économique relative de G_2 / G_1 et de G_3 / G_1 et G_2	paupérisation matérielle et symbolique absolue de G_3, paupérisation symbolique absolue de G_2
$dC_1 > 0$ $dC_2 > 0$ $dC_3 > 0$ et $dC_3 > dC_2$ tel que $C_3 > C_2$ et donc $r_3 < r_2$	paupérisation économique relative de G_2 / G_3, paupérisation sociale absolue de G_2 malgré une amélioration économique absolue	paupérisation symbolique absolue de G_2 parce que paupérisation économique relative et paupérisation sociale
$dC_1 > 0$ $dC_2 > 0$ $dC_3 > 0$ et $dC_1 > dC_2 > dC_3$	paupérisation économique relative de G_2 / G_1 et de G_3 / G_1 et G_2 malgré une amélioration économique absolue et une stabilité sociale	paupérisation symbolique absolue de G_2 et G_3

La typologie établie ci-dessus peut trouver une certaine application dans le cas d'un pays comme la France. Nous avons montré précédemment (§ I-A-1.2.) la conséquence d'une croissance plus rapide des revenus du capital que des revenus du travail en termes d'inégalités matérielles. Mais le haut niveau des rendements financiers et des taux d'intérêts a aussi une portée très symbolique: il *signifie* la position sociale de leurs bénéficiaires et la place que la société accorde au capital et au travail, ou, plus précisément, aux capitalistes et aux salariés. La dévalorisation des niveaux de qualification et de formation professionnelles, surtout celles sanctionnées par des diplômes techniques, doit être analysée à la fois comme un prélèvement économique supplémentaire, comme une transformation du mode de gestion de la force de travail et comme une atteinte à un symbole de reconnaissance sociale. En quelque sorte, le capital *remet à sa place* le travail en réorganisant le rapport salarial. La détention des différentes formes de capital, économique, culturel, social et symbolique, dont Bourdieu fait la clé des positions sociales dominantes, voit se renforcer son caractère simultané. Il en résulte une conséquence théorique importante: doit-on véritablement considérer la crise sociale actuelle comme une crise de l'insertion sociale par le

travail? Répondre positivement revient à postuler que le travail, sous sa forme dominante, le travail salarié, a pu être, dans le passé, un facteur d'insertion sociale. Or, cela n'est vrai qu'à condition de bien distinguer insertion sociale et réussite sociale. La reconnaissance sociale exemplaire, celle qu'on pourrait appeler la reconnaissance sociale d'excellence, n'a jamais été celle que procurait le travail salarié, mais celle que conférait la réussite financière. L'image du gagneur des années 1980 n'a jamais été associée à l'ouvrier, l'employé, le technicien-modèle, ni même au professeur, à l'ingénieur, mais plutôt au *golden-boy*. Il convient donc de nuancer la caractérisation de la crise sociale: il s'agit d'une crise de l'insertion dans la société salariale, c'est-à-dire d'une insertion dans un rapport d'exploitation, de domination et de soumission dont la contrepartie est l'accès à une consommation croissante, à une meilleure éducation et santé, mais absolument pas d'une crise d'insertion dans le petit monde de la réussite sociale car cette dernière n'a jamais cessé d'être l'apanage d'une minorité. Renaud Sainsaulieu analyse ainsi ces inégalités de socialisation par le travail: "La réalité immédiate des identités au travail restait limitée aux acteurs de relations de pouvoir, en fait accessibles au monde du métier, de la technique et de l'encadrement. Pour tous les autres, OS, employés et agents subordonnés des grandes organisations, l'identité n'était accessible que dans l'avenir, par une promotion sociale à la longue, (...) et par une soumission stratégique aux contraintes du travail en échange de gains extérieurs dans l'ordre de la consommation et d'un temps libre lentement gagné."[1]

A certaines périodes d'accumulation et de croissance fastes, la constitution d'une vaste classe moyenne, l'intégration et la cohésion sociales semblent l'emporter: le marché apparaît alors comme créateur de lien social. A d'autres moins fastes, l'exclusion l'emporte: le marché apparaît alors comme destructeur de lien social. Rien ne nous autorise pour l'instant à dire si l'aspect entropique du capitalisme domine ou non son aspect dynamique mais remarquons deux choses: d'abord que ce n'est pas le marché capitaliste à lui tout seul qui crée du lien social (il aurait plutôt pour effet à l'état pur de produire de l'exclusion) mais que celui-ci est engendré par l'ensemble des institutions et des règles collectives encadrant le marché; ensuite que la capacité du capitalisme à dissoudre et à retisser en permanence du lien social, la superposition, à un moment donné, des deux phénomènes peuvent apparaître contradictoires. Mais cette contradiction n'est pas nécessairement paralysante pour le système social. On peut même avancer l'hypothèse qu'il n'est ce qu'il est que par la reconstitution permanente de cette contradiction. Entropie, exclusion, anomie[2] minent la société qui simultanément restaure, recrée, relie. L'histoire du

---

1. SAINSAULIEU R., *Préface: Développement de crise*, dans EME B. et LAVILLE J.L. (sous la dir. de), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, p. 13.

2. Pour Durkheim, absence ou disparition des valeurs communautaires et des règles sociales. Pour Merton, divorce entre les objectifs proposés par une société et les capacités dont disposent ses membres pour les atteindre, pouvant entraîner des phénomènes de déviance.

capitalisme montre que sous des formes diverses, la contradiction bourgeois/prolétaires, riches/pauvres, intégrés/exclus, socialisés/déculturés, Occident/Non-Occident, etc., demeure, avec, chaque fois, un premier terme n'existant que par le second, et réciproquement.[1] Dans cette perspective, l'exclusion apparaît alors comme faisant partie des processus de régulation sociale et de reproduction sociale. Mais cette histoire montre aussi que la contradiction n'a pas forcément une seule issue, son *dépassement*, mais peut être sa reconstitution par son *déplacement.*

Par la multiplicité de ses facettes, la crise des sociétés, crise sociale donc, affecte l'humain dans toutes ses dimensions. Mais celui-ci n'est pas un simple jouet de cette crise, il en est l'artisan, non pas d'abord en tant qu'individu isolé mais en tant qu'individu partie prenante d'une activité sociale qui porte aujourd'hui atteinte à son intégrité et à celle de son environnement. Une nouvelle contradiction se superpose à la contradiction sociale analysée plus haut par rapport à laquelle il serait vain de chercher à établir une hiérarchie, tant les deux apparaissent avoir une racine commune: l'instauration d'un rapport de forces à vocation dominatrice des hommes à l'égard d'autres hommes ou à celui de la nature.

B- La crise est écologique.

Depuis Ernst Haeckel en 1866, l'écologie est définie comme "la science de l'ensemble des rapports des organismes entre eux et avec le monde extérieur"[2]. De cette définition découle la notion d'écosystème due à Arthur Tansley en 1935 mettant en relation l'ensemble des êtres vivants et des éléments non vivants d'un même milieu.

On appelle *biocénose* "un groupement d'êtres vivants qui repose sur un réseau complexe d'interdépendances à la fois entre ses membres et entre ceux-ci et le milieu"[3].

On appelle *biotope* "l'espace occupé par la biocénose"[4] de nature physique et chimique.

---

[1]. Déjà, Marx avait noté "une corrélation fatale entre l'accumulation du capital et l'accumulation de la misère, de telle sorte qu'accumulation de la richesse à un pôle, c'est égale accumulation de pauvreté, de souffrance, d'ignorance, d'abrutissement, de dégradation morale, d'esclavage, au pôle opposé, du côté de la classe qui produit le capital même." MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., tome 1, p. 1163.

[2]. HAECKEL E., *Morphomogie générale des organismes*, Berlin, 1866, cité par DELEAGE J.P., *L'écologie, science de l'homme et de son environnement*, dans Colloque de La Villette, 27-28 avril 1994, *Les paradoxes de l'environnement, Responsabilité des scientifiques, pouvoir des citoyens*, Paris, Albin Michel, Cité des Sciences et de l'Industrie, 1994, p. 23.

[3]. PILLET G., *Economie écologique*, *Introduction à l'économie de l'environnement et des ressources naturelles*, Genève, Georg Editeur, 1993, p. 145.

[4]. PILLET G., *Economie écologique*, op. cit., p. 145.

La réunion d'une biocénose et d'un biotope constituent un *écosystème*.

La matière vivante est organisée à des niveaux dont la complexité de la structuration va croissante selon le schéma suivant 2.1.

Schéma 2.1

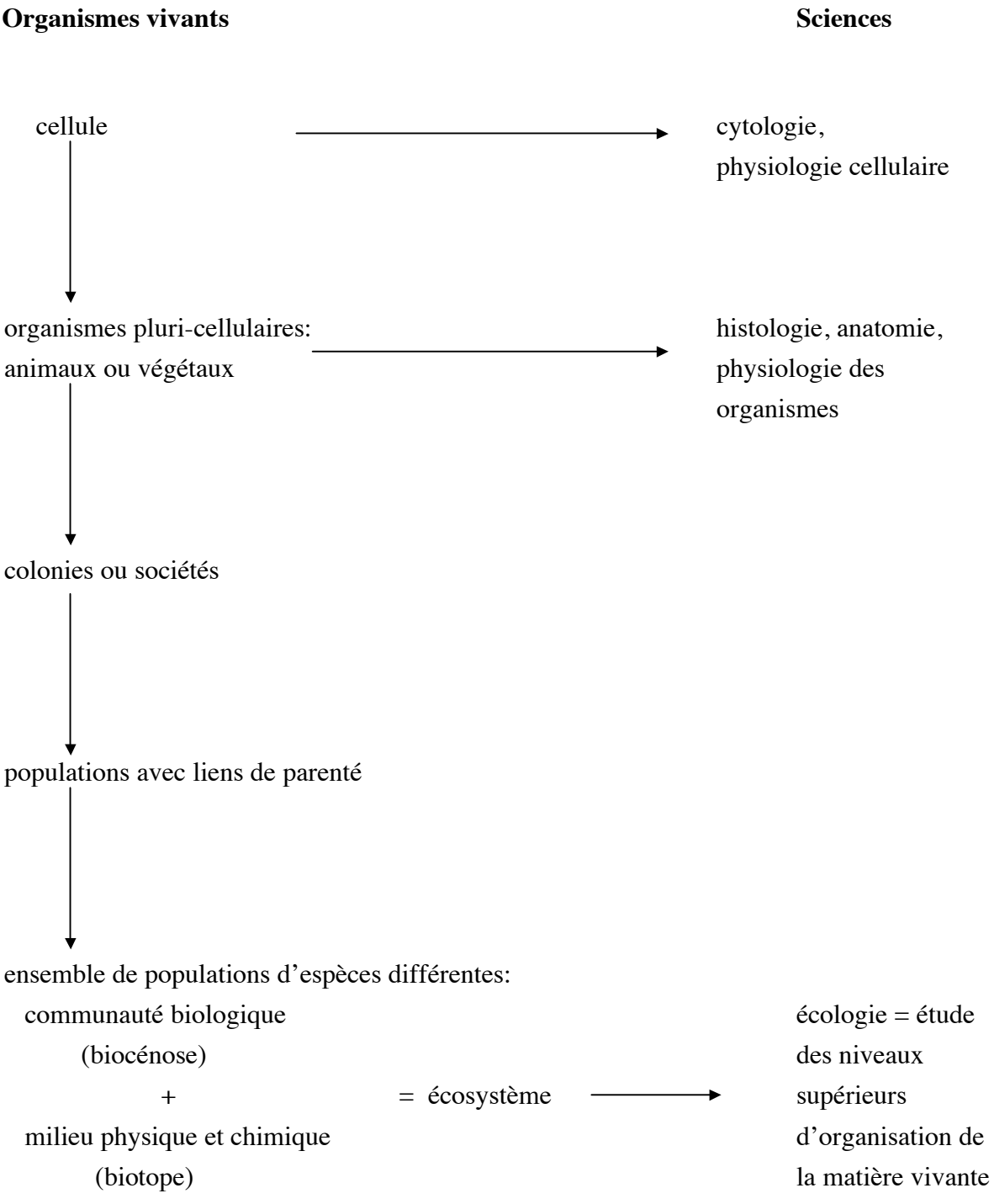

L'étude des relations de l'homme avec son environnement déborde le cadre de l'écologie et de l'économie, toutes deux *stricto sensu*. Mais elle est indispensable pour la connaissance du fonctionnement des écosystèmes ainsi que pour leur gestion rationnelle parce que l'étude des structures, des fonctionnements, des évolutions au niveau supérieur implique celle des niveaux inférieurs.

La méthode scientifique de l'écologie nous intéresse à un double point de vue:

1) Elle fournit deux concepts dont l'économiste peut se servir:

- celui de *valence écologique*: c'est la capacité d'une espèce à peupler des milieux différents;
- celui de *facteur limitant*: pour une espèce donnée vivant dans un milieu donné, le facteur limitant est celui qui exerce l'action la plus efficace ou la plus contraignante sur sa présence, sa reproduction et son développement.

2) Elle adopte une démarche qui recoupe celle d'un développement humain durable sur deux plans:

- elle est systémique.
- elle intègre le temps.

A partir de cette brève présentation nous considérerons que la prise en compte des questions écologiques doit élargir le cadre d'analyse de l'action humaine. En aucune façon, cette prise en compte ne doit être une réduction à l'étude et la protection des espèces autres que l'espèce humaine. Autant nous refusons d'établir une suprématie en termes de dominant/dominé entre l'homme et la nature, autant nous considérons l'homme comme partie prenante de son environnement: la vie humaine s'insère dans la vie de la biosphère et non l'inverse. De façon un peu provoquante, Michel Serres récuse le mot environnement: “Il suppose que nous autres hommes siégeons au centre d'un système de choses qui gravitent autour de nous, nombrils de l'univers, maîtres et possesseurs de la nature. Cela rappelle une ère révolue, où la Terre (...) placée au centre du monde reflétait notre narcissisme, cet humanisme qui nous promeut au milieu des choses ou à leur achèvement excellent. La Terre exista sans nos inimaginables ancêtres, pourrait bien aujourd'hui exister sans nous, (...), alors que nous ne pouvons exister sans elle. De sorte qu'il faut bien placer les choses au centre, et nous à leur périphérie, ou mieux encore, elles partout et nous dans leur sein, comme des parasites.” [1]

Cela nous conduit à adopter une présentation des dimensions de la crise écologique qui parte de l'homme, responsable, à travers la contrainte démographique pesant

[1]. SERRES M., *Le contrat naturel*, Paris, F. Bourin, 1990, p. 60.

sur l'écologie, à travers celle du modèle de développement et de celle de l'urbanisation, des menaces pesant sur les écosystèmes.

1. La contrainte démographique sur l'écologie.

La discussion concernant les conséquences de la croissance démographique s'est déplacée. Au cours du XX° siècle, l'augmentation de la production alimentaire mondiale a globalement suivi et même dépassé celle de la population et l'amélioration du niveau et de la qualité de vie a été le premier facteur de ralentissement démographique. Il ne semblait donc plus possible de poser le problème comme l'avait fait Malthus il y a deux siècles: le risque est plus de ne pouvoir maîtriser les conséquences démographiques sur les écosystèmes que de ne pas pouvoir nourrir tous les êtres humains[1], quoique des signes inquiétants se manifestent de nouveau. Quelles sont aujourd'hui les perspectives démographiques et leurs répercussions écologiques?

1.1. Les perspectives démographiques.

Elles portent sur deux aspects: la croissance et les modifications structurelles.

a) La croissance démographique prévue.

Pendant la première moitié du XX° siècle la population mondiale a progressé en moyenne de 0,8% par an, et de 1,9% par an de 1950 à 1985. Dans son rapport préparatoire à la Conférence du Caire sur la population et le développement en septembre 1994, l'ONU estime que la croissance démographique mondiale a été de 1,73% par an de 1975 à 1990 et de 1,57% depuis 1990[2]. Sur la base de la croissance actuelle, la population mondiale compterait 7,5 milliards d'êtres humains en 2015.[3]

Une décélération ne peut intervenir que lorsque les taux de fécondité sont descendus dans le monde entier au niveau du taux de remplacement.

---

[1]. Sur ce point, voir une bonne synthèse par SEN A., *Il n'y a pas de bombe démographique*, Esprit, n° 216, novembre 1995, p. 118-147.
[2]. Chiffres cités par HERZLICH G., *La croissance démographique se ralentit dans le monde*, Le Monde, 28 et 29 août 1994.
[3]. Chiffres cités par HERZLICH G., *7,5 milliards d'humains dans vingt ans*, Le Monde, 6 septembre 1994.

Si ce seuil est atteint pour l'ensemble du monde en 2010, la population mondiale se stabilisera à 7,7 milliards en 2060.

S'il est atteint en 2035, la population se stabilisera à 10,2 milliards en 2095.

S'il est atteint en 2065, la population s'élèvera à 14,2 milliards en 2100.

En se fondant sur l'hypothèse moyenne, l'ONU aboutit aux projections figurant dans le tableau 2.14. Cette hypothèse a été confirmée plus récemment au moment de la Conférence du Caire dont le rapport prévoit que la population mondiale se stabiliserait autour de 11,5 milliards en 2150.[1]

Tableau 2.14: Taux de croissance et taille de la population.

	Taux de croissance annuel			Population			Rapport
	1950 à 1985	1985 à 2000	2000 à 2025	1985	2000	2025	2025 / 1985
	en %			en milliards			
Monde entier	1,9	1,6	1,2	4,8	6,1	8,2	1,71
Afrique	2,6	3,1	2,5	0,56	0,87	1,62	2,89
Amérique latine	2,6	2,0	1,4	0,41	0,55	0,78	1,90
Asie	2,1	1,6	1,0	2,82	3,55	4,54	1,61
Amérique du nord	1,3	0,8	0,6	0,26	0,30	0,35	1,35
Europe	0,7	0,3	0,1	0,49	0,51	0,52	1,06
URSS	1,3	0,8	0,6	0,28	0,31	0,37	1,32
Océanie	1,9	1,4	0,9	0,02	0,03	0,04	2,00

Source: Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport BRUNDTLAND), *Notre avenir à tous*, Montréal, Editions du Fleuve, 2° éd., 1989, p. 121; sauf la dernière colonne calculée par nous.

Alors qu'on avait craint, au vu de l'explosion démographique, que les populations humaines connaissent une croissance exponentielle dans le temps du type:

$dN/dt = r.N$ (N = population; r = taux d'accroissement démographique),

si r est positif (taux de natalité > taux de mortalité),

il semble qu'elles obéissent plutôt à une croissance logistique du type:

$dN/dt = r\,N\,[(M - N)/M]$

où M représente la capacité biotique du milieu pour l'espèce humaine, c'est-à-dire le nombre maximal d'individus que peut comporter la population dans le milieu où elle vit.[2]

---

[1]. CHASTELAND J.P., *Une démographie éclatée*, Le Monde, 30 août 1994.

[2]. LAMOTHE M., SACCHI C.F., BLANDIN P., *Ecologie*, dans *Encyclopædia Universalis*, 1985, Corpus 6, p. 577-591.

La difficulté d'évaluer ce maximum est énorme. Selon Hervé Le Bras[1], les scientifiques hésitent entre 30 et 150 milliards pour fixer le nombre d'êtres humains que la terre est capable de nourrir, compte tenu de l'impossibilité de savoir si les rendements agricoles actuels des pays développés sont généralisables et de celle d'homogénéiser les densités de populations entre pays et continents.

b) Les modifications structurelles.

L'explosion démographique d'un côté et la baisse des taux de fécondité de l'autre ont provoqué un rajeunissement des populations dans le tiers-monde et un vieillissement dans les pays industrialisés. L'augmentation de la population des tranches d'âge actives au sein des pays pauvres pourra constituer un atout économique mais correspondra aussi à une augmentation de la population en âge de procréer. De ce fait, la natalité pourra continuer de progresser encore alors que la fécondité aura déjà amorcé une diminution. La transition démographique s'étalera sur plusieurs décennies.

Les mouvements migratoires actuels représentent une trop faible proportion des populations pour qu'ils puissent contribuer de manière significative à la modification de la répartition des populations entre les pays ou entre les continents. "Pour cette raison, l'option de l'émigration vers de nouvelles terres n'a pas contribué et ne contribuera pas à alléger les pressions démographiques dans les pays en développement. Cette situation raccourcit effectivement le temps dont on dispose pour établir l'équilibre entre la population et les ressources." [2]

1.2. Les répercussions écologiques de la démographie.

Cette question revêt un intérêt si la poursuite de la croissance économique est envisagée à l'échelle mondiale et surtout si elle réussit à se généraliser à l'ensemble des pays du tiers-monde.

Théoriquement, la dégradation de l'environnement est analysée, selon le modèle de Commoner[3], comme le produit de trois facteurs:

---

1. LE BRAS H., *Avis à la surpopulation*, Le Nouvel Observateur, Collection Dossiers, *Demain la Terre*, n° 11, juin 1992, p. 66-67.
2. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 122.
3. COMMONER B., *Rapid population growth and environmental stress*, dans *Consequences of rapid population growth in developing countries*, United Nations Expert Group Meeting, 1988, cité par TABUTIN D., THILGES E., *Relations entre croissance démographique et environnement*, Revue Tiers-Monde, Tome XXXIII, n° 130, avril-juin 1992, p. 284 (273-294). L'équation ci-dessus est aussi parfois appelée équation de Ehrlich (EHRLICH R.P., *Human carrying capacity, extinction and nature reserves*, Bioscience, vol. 32, n° 5, 1982).

I = P . A . T , où *P* est la population, *A* est la consommation et *T* est la technique utilisée.

Cette formulation est trop sommaire car, d'une part, elle n'établit un lien entre démographie et environnement que dans un seul sens, alors que des formes d'économies d'échelle peuvent être observées: par exemple, la consommation par tête de bois de feu diminue avec l'augmentation de la taille des ménages; d'autre part, la technique peut apporter une amélioration du rendement qui vient atténuer la dégradation de l'environnement. La formulation suivante serait sans doute préférable: la qualité de l'environnement est une fonction décroissante de la population et de la production et une fonction croissante de l'efficacité de la production et du contrôle de la pollution:

q = [1/ (N . P)] . E . C , où *N* est la population, *P* est la production, *E* est l'efficacité de la technique et *C* est le contrôle de la pollution.

Au-delà des grandes oppositions doctrinales entre les tenants d'un malthusianisme qui transposent le raisonnement sur la rareté relative des ressources agricoles à celle des ressources environnementales et les tenants d'un anti-malthusianisme qui nient toute incidence fâcheuse de la croissance démographique, il semble indiscutable que, dans la mesure où l'une des caractéristiques majeures du développement économique est l'utilisation croissante d'énergie dans le processus de production et dans la consommation finale, elle est un bon indicateur des répercussions possibles d'une population mondiale en croissance démographique et en croissance économique et elle est un bon révélateur de la contrainte du modèle de développement sur l'écologie.

2. La contrainte du modèle de développement sur l'écologie.

S'il n'est guère possible d'envisager la croissance d'une population indépendamment de son développement économique, les implications de celui-ci peuvent être examinées séparément plus facilement à partir de trois domaines: les choix énergétiques, le modèle agricole et alimentaire, et le modèle industriel. Dans les trois cas se pose la question du caractère limité ou non des ressources naturelles. Cette question dissimule en fait deux contraintes différentes: d'abord les limites naturelles des ressources du même nom, ensuite la capacité d'accéder à ces ressources. Jusqu'ici le dépassement progressif de la seconde a permis de se dispenser de tenir compte de la première, mais le monde découvre que celle-ci n'a pas disparu pour autant.

2.1. Choix énergétiques et écologie.

La production et la consommation d'énergie reflétant les écarts de niveau de vie, l'imitation du développement occidental par tous les peuples de la terre entraînerait un accroissement considérable des rejets dans l'atmosphère, ainsi qu'en témoigne le tableau 2.15 qui ne prend pas en compte la consommation de combustibles traditionnels (bois, excréments, déchets).

Ainsi un Américain du nord (Etats-Unis et Canada pondérés par les populations: respectivement 250 et 26,5 millions) consomme 472 fois plus d'énergie commerciale qu'un Tchadien et 382 fois plus qu'un Burundais.[1]

En prenant en compte les combustibles traditionnels, un Américain moyen expédie 5,3 tonnes d'équivalent-carbone par an dans l'air contre 0,1 tonne pour un Burundais, soit 53 fois plus. Chaque année, 3,5 milliards de tonnes de matière sèche d'origine végétale sont émises essentiellement par les populations du tiers-monde, et 5,2 milliards de tonnes sont émises par la combustion de pétrole, gaz et charbon essentiellement dans les pays développés.[2]

Tableau 2.15: Consommation d'énergie commerciale par habitant en 1990.

(en kilogrammes d'équivalent pétrole)

Economies à faible revenu	339		Economies à revenu intermédiaire	1 357		Economies à revenu élevé	5 158
dont Tchad	17		dont Côte d'ivoire	173		dont Hong Kong	1 717
Burkina Faso	17		Congo	213		France	3 845
Burundi	21		Philippines	215		Etats-Unis	7 822
Bangladesh	57		Thaïlande	352		Canada	10 009
Zaïre	71		Brésil	915			
Inde	231		Corée du Sud	1 898			
Chine	598		Algérie	1 956			

Source: Banque Mondiale, *Rapport 1992*, extrait du tableau 5, p. 220-221.

Sur la base d'une population de 8,2 milliards d'habitants en 2025 (hypothèse moyenne retenue dans le tableau 2.14), si la consommation par habitant demeurait stable, la consommation totale dans le monde serait multipliée par 1,4; si la consommation par habitant s'uniformisait, la consommation totale serait alors multipliée par 5,5; les deux

---

1. Calculés par nous.
2. LE BRAS H., *Avis à la surpopulation*, op. cit.
SADOURNY R., *L'homme modifie-t-il le climat?*, La Recherche, vol. 23, n° 243, mai 1992, p. 522-531.

estimations étant faites à rendement énergétique constant.[1] En supprimant l'hypothèse d'uniformisation et en retenant celle d'une poursuite des tendances actuelles, le 16° Conseil Mondial de l'Energie a estimé que la consommation d'énergie augmenterait de plus de 50% d'ici l'an 2020 pour atteindre 13,4 milliards de tonnes d'équivalent-pétrole (contre 8,8 milliards en 1990) à cause d'un renforcement de l'urbanisation dans les mégapoles (un citadin consomme en moyenne deux fois plus d'énergie qu'un rural) et du grossissement du parc automobile (de 400 millions de voitures aujourd'hui à un milliard en 2020).[2]

La conjonction d'une croissance démographique forte, inévitable pour plusieurs décennies encore, et d'une croissance de la consommation d'énergie, indispensable dans les pays pauvres, risque de n'être pas supportable par la planète si la seconde se fait sur la base de la norme des pays développés. Toutefois, le jugement sur les relations entre développement économique et consommation énergétique dépend beaucoup de l'intensité énergétique du PIB, c'est-à-dire de la quantité d'énergie requise pour obtenir une production donnée. La prévision du CME rapportée ci-dessus doit être tempérée par le fait qu'il ne tient pas compte des possibles diminutions de l'intensité énergétique de la croissance économique. Or celle-ci tend à diminuer, c'est-à-dire, inversement, le rendement énergétique tend à s'accroître. Alors que l'élasticité de la consommation de l'énergie par rapport au PIB fut voisine de l'unité de 1950 à 1973, elle est passée à 0,19 pour les pays de l'OCDE de 1973 à 1986.[3] Ce constat semble recueillir un large assentiment parmi les scientifiques mais rien n'indique si certains seuils de capacités n'ont pas été dépassés avant même que ne s'amorce le découplage entre la croissance de la production et les besoins énergétiques qu'elle suscite. Le monde ne va-t-il pas épuiser en un siècle de développement tout le pétrole utilisable constitué en des centaines de millions d'années?

Il faut relever un paradoxe: le développement économique exige en premier lieu une croissance de la consommation énergétique; pourtant l'enjeu considérable que représentent les choix énergétiques est entouré d'une confidentialité presque totale. L'exemple français est significatif: il a fallu attendre 1994 pour qu'un débat national soit amorcé et que le Rapport de Jean-Pierre Souviron[4] donne un crédit presque officiel aux craintes exprimées jusqu'alors par quelques scientifiques ou écologistes.

Si la croissance de la production et de la consommation d'énergie est inhérente au développement économique et est aussi ancienne que celui-ci, son accélération fait redouter un rapprochement des seuils de tolérance pour la plupart inconnus ou incertains. "Depuis un siècle, l'utilisation de combustibles fossiles a été multipliée par trente et la

---

1. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 203.
2. GALLOIS D., *La consommation mondiale d'énergie devrait augmenter de moitié d'ici à l'an 2020*, Le Monde, 10 octobre 1995.
3. Elasticité calculée à partir des chiffres fournis par PASSET R., *L'économique et le vivant*, op. cit., p. 132.
4. Rapport SOUVIRON J.P., Débat national sur l'énergie, 1994, Document non référencé de l'ADEME.

production industrielle par cinquante. Le plus gros de cette augmentation, soit environ les trois quarts en ce qui concerne les combustibles fossiles et quatre cinquièmes pour ce qui est de la production industrielle, est intervenu depuis 1950."[1]

a) Les incidences peuvent être regroupées autour de deux questions:

a.1) Il existe cinq risques majeurs pour l'environnement.

- risque de modifications climatiques dues à l'émission de gaz dits "à effet de serre", notamment du CO_2 provenant de l'utilisation de combustibles fossiles;
- pollution de l'air dans les villes et les centres industriels dont l'origine se situe également dans l'utilisation de ce type de combustibles;
- acidification du milieu pour les mêmes raisons;
- risques liés à l'énergie nucléaire mais dont le retentissement serait global: accidents, élimination des déchets, mise hors service des réacteurs;
- risque de pénurie de bois de chauffage dans les pays pauvres.

a.2) La plupart des sources d'énergie actuellement utilisées principalement ont un caractère non renouvelable.

Sont dans ce cas: la tourbe, le charbon, le gaz naturel, le pétrole et l'énergie nucléaire conventionnelle.

Si le bois, les plantes, le fumier, l'énergie hydro-électrique, l'énergie géothermique, l'énergie marémotrice, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie nucléaire à partir des surrégénérateurs constituent des sources d'énergie renouvelables, elles ne sont pas exemptes de coûts, souvent élevés, ou de risques.

[1]. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 37.

b) Les conséquences de l'utilisation des combustibles fossiles.

b.1) La raréfaction voire l'épuisement des ressources?

Si la consommation se stabilisait, les réserves de gaz naturel permettraient de couvrir 200 ans, celles de charbon environ 3000 ans et celles de pétrole 30 ans. Il faut noter que cette dernière prévision est constamment révisable au fur et à mesure de la découverte de nouveaux gisements et de la mise au point de techniques meilleures pour leur exploitation.[1] L'hypothèse d'épuisement à plus ou moins long terme est aujourd'hui acceptée par la plupart des experts. Christian Stoffaes parle de "l'épuisement programmé des ressources de gaz et de pétrole"[2] infirmant ainsi l'objection autrefois présentée aux mises en garde du rapport Meadows.

b.2) Les changements climatiques.

Les conséquences d'un accroissement de l'effet de serre sont aujourd'hui bien connues mais la probabilité de sa venue est controversée.

b.2.1) Qu'est-ce que l'effet de serre?

L'image de l'effet de serre est due au physicien suisse Horace-Bénédict de Saussure et fut progressivement théorisée depuis le XIX° siècle par Fourier, Pouillet, Tyndall et Arrhenius. "L'effet de serre repose sur la propriété -commune aux gouttelettes d'eau, aux cristaux de glace et aux gaz polyatomiques comme la vapeur d'eau, le gaz carbonique (CO_2), le méthane (CH_4), l'ozone (O_3), l'oxyde nitreux (N_2O) et les composés chlorofluorocarbonés comme les fréons ou leurs substituts- d'absorber le rayonnement infrarouge."[3] Naturellement, la terre est en équilibre thermodynamique puisqu'elle intercepte la puissance lumineuse solaire dont elle réfléchit une partie, absorbe le reste et en réémet autant vers l'espace. C'est alors qu'une partie du rayonnement tellurique est absorbée et renvoyée vers la terre par les composés gazeux des basses couches atmosphériques parce que, si la chaleur lumineuse solaire peut traverser l'écran de gaz, la chaleur obscure émise par la terre en reste prisonnière. L'effet de serre rend donc la vie possible sur terre, sans lequel il ferait -150° la nuit et 100° le jour.

---

1. Chiffres tirés du Rapport BRUNDTLAND, p. 208; et de CHAPELLE J., *Géographie du pétrole*, dans *Encyclopædia Universalis*, 1985, Corpus 14, p. 356-359. Des chiffres analogues sont donnés par STOFFAES C., *Energie nucléaire, économie, écologie*, dans Commissariat Général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, Commission "Environnement, qualité de vie, croissance", Préparation du XI° Plan, Préface de Bertrand Collomb, Rapport de l'atelier présidé par Christian Stoffaës, Rapporteurs Olivier Godard et Olivier Beaumais, Annexes, Paris, La Découverte/La Documentation Française, 1993, p. 219.

2. STOFFAES C., *Energie nucléaire, économie, écologie*, op. cit., p. 211.

3. SADOURNY R., *L'homme modifie-t-il le climat?*, op. cit., p. 527.

Voir aussi GRINEVALD J., *De Carnot à Gaïa: histoire de l'effet de serre*, La Recherche, vol. 23, n° 243, mai 1992, p. 532-538.

b.2.2) Par ses activités agricoles et industrielles, l'homme est devenu un agent amplificateur des évolutions climatiques naturelles de deux manières:

- La déforestation transforme la circulation atmosphérique et par suite le bilan hydrique et le régime des pluies.

- L'augmentation de l'émission de gaz capables de retenir le rayonnement infrarouge est de nature à réchauffer la planète et ainsi à accélérer le processus de réchauffement. Ainsi, l'augmentation de 30% du taux de gaz carbonique et de 145% du taux de méthane dans l'atmosphère depuis 1750 a eu pour conséquences un réchauffement de 0,3 à 0,6° et une montée du niveau des océans de 10 à 25 centimètres.[1] Cependant, il est pour l'instant impossible de mesurer la part du réchauffement naturel et celle résultant de l'activité humaine. Il n'est pas non plus possible de donner avec précision son ordre de grandeur global à venir: de 1 à 3,5° selon certaines estimations, de 2 à 5,5° selon d'autres pour la fin du siècle prochain avec une élévation du niveau de la mer de 15 à 95 centimètres[2], car on connaît mal notamment le temps de réaction des océans profonds. Enfin, on ne peut prédire la distribution géographique d'un tel réchauffement ni son impact sur les bilans hydriques régionaux. A ces incertitudes s'ajoutent des contestations du rôle du gaz carbonique dans l'effet de serre[3].

Néanmoins, il est possible d'établir que plus de la moitié de l'effet de serre naturel est dû à la vapeur d'eau et un tiers au gaz carbonique. En l'absence d'activités humaines, les flux d'échanges de carbone sous forme de gaz carbonique entre l'atmosphère d'une part et les océans, les organismes vivants et les sols d'autre part, s'équilibrent. Or, les activités humaines rejettent annuellement 7 à 8 milliards de tonnes de carbone supplémentaires dans l'atmosphère (1 à 2 milliards de tonnes pour la seule déforestation) dont un tiers y demeure, le reste étant absorbé par les océans et les organismes vivants. Au total, chaque année voit la quantité de carbone s'accroître dans l'atmosphère de 2,5 milliards de tonnes. Le niveau actuel est de 25% supérieur à ce qu'il était avant l'ère industrielle.[4] Le Groupement Intergouvernemental sur le Changement de Climat indique dans son rapport en 1994 que le taux de gaz carbonique est passé de 312 ppmv (partie par million en volume) en 1957 à plus de 355 ppmv en 1990[5]. Le rapport du même organisme en 1995 fait état du

---

[1]. Rapport du GIEC (en anglais IPCC: Intergovernmental Panel on Climate Change), cité par CANS R., *La hausse des températures pourrait atteindre 3,5 degrés à la fin du XXI° siècle*, Le Monde, 14 décembre 1995.
[2]. CANS R., *La hausse des températures pourrait atteindre 3,5 degrés à la fin du XXI° siècle*, op. cit.
[3]. TAZZIEFF H., *Préface* à MADURO R., SCHAUERHAMMER R., *Un trou pour rien*, Paris, Ed. Alcuin, 1992.
[4]. LAMBERT G., *Les gaz à effet de serre*, La Recherche, n° 243, mai 1992.
[5]. Rapport du GIEC, cité par DUFOUR J.P., *Les mystères de l'effet de serre*, Le Monde, 23 novembre 1994. Ce taux était de 280 ppmv au début de l'ère industrielle et pourrait atteindre 500 ppmv dans moins de 100 ans. GALUS C., *De nouveaux instruments pour rechercher le carbone atmosphérique manquant*, Le Monde, 30 mai 1996.

risque d'élévation du niveau de la mer de 46 centimètres d'ici l'an 2010 à cause de la hausse des précipitations et de la fonte des glaciers dues au réchauffement.[1]

Une étude du Joint Global Ocean Flux Systems montre que sur les 7 milliards de tonnes de gaz carbonique émis chaque année, 3,2 milliards de tonnes restent dans l'atmosphère, 2 sont absorbés par les océans et 1,8 assimilé par la biosphère sans que l'on ait de certitude sur cette dernière destination. Or l'Océan Antarctique qui représente 20% des océans n'absorbe que 10% de la quantité totale absorbée par les océans à cause d'une carence en fer limitant la poussée des algues planctoniques siliceuses absorbant du gaz carbonique lors de la photosynthèse.[2]

Tableau 2.16: Emission de gaz carbonique. (En tonnes par habitant)

Luxembourg	29,1	Pays Bas	12,5
Etats Unis	24,6	Ex-URSS	11,5
Australie	23,1	Norvège	10,7
Ex-RDA	21,6	Japon	10,4
Canada	21,2	Autriche	9,5
Irlande	17,7	France	9
Pologne	15,2	Espagne	8
Danemark	14,7	Suisse	7,5
Ex-RFA	14	Grèce	6
Arabie Saoudite	13,3	Portugal	5,8
Royaume-Uni	13,2	Chine	3,3
Belgique	13,2	Inde	2

Source: Ministère de l'Environnement, dans Le Monde, 9 et 10 avril 1995.

La concentration en méthane, gaz réactif qui se transforme lentement en gaz carbonique par oxydation, a doublé lors de la fin de l'époque glaciaire, il y a 15 000 ans. Elle a de nouveau doublé depuis la révolution industrielle et elle croit à un rythme de près de 1% par an car les sources du méthane sont à 70% humaines (Tableau 2.17).

La couche d'ozone dont le rôle est de servir de filtre au rayonnement ultra-violet semble se dégrader: la teneur en ozone de la stratosphère antarctique a baissé de 30% entre 1970 et 1984; cette baisse atteint 45% en moyenne aujourd'hui. Si cette

[1]. Rapport du GIEC, cité dans Le Monde, 20 septembre 1995.

[2]. SIMON G., *L'Antarctique absorbe moins de gaz carbonique qu'il ne devrait*, Le Monde, 14 septembre 1995. *Le plancton absorbait-il plus de CO_2 à l'ère glaciaire qu'aujourd'hui?*, Le Monde, 19 juin 1996.

dégradation devait se confirmer, les risques de renforcement de l'effet de serre et de changements climatiques s'aggraveraient.[1]

Tableau 2.17: Sources du méthane.

Sources	Millions de tonnes par an	%
Sources naturelles	150	30
- Terrains humides	115	23
- Océans et eaux douces	10	2
- Hydrates	5	1
- Termites	20	4
Sources anthropiques	350	70
- Rizières	100	20
- Bovins	80	16
- Incendies	55	11
- Décharges	40	8
- Gaz et charbon	75	15
		100

Source: G. LAMBERT, *Les gaz à effet de serre*, La Recherche, n° 243, mai 1992; sauf la dernière colonne calculée par nous.

Sans qu'il soit encore possible de dire s'il s'agit d'un phénomène dû à des changements climatiques à court terme ou au renforcement de l'effet de serre, le satellite franco-américain Topex-Poseïdon lancé en août 1992 vient d'enregistrer une montée du niveau des mers de 3,9 millimètres au cours des deux dernières années.[2] De plus, selon le laboratoire de glaciologie de Grenoble, depuis un siècle les glaciers alpins ont perdu entre un tiers et un cinquième de leur surface et pourraient fondre de moitié d'ici l'an 2030.[3]

b.3) La pollution atmosphérique.

Sans aucun doute, elle est liée à l'activité humaine, principalement dans les grands centres urbains et industriels.

Les émissions provenant de combustibles fossiles et provoquant la pollution sont les suivantes: anhydride sulfureux, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, composés organiques volatils, cendres et autres particules en suspension.

---

[1]. DUFOUR J.P., *La dégradation de la couche d'ozone inquiète les Nations Unies*, Le Monde, 16 septembre 1995.

[2]. NEREM R.S., dans Science, 268, 708, 1995, cité dans *Une perceptible montée des eaux*, La Recherche, n° 278, juillet-août 1995, p. 721.

[3]. MORIN H., *Les glaciers alpins ont perdu un tiers de leur surface depuis cent ans*, Le Monde, 11 janvier 1996.

Dommageables pour la santé et pour l'environnement, ces nuisances sont aggravées par leur dissémination à grande distance. Les oxydes de soufre et d'azote, les hydrocarbures volatils se transforment en acide sulfurique, en acide nitrique, en sels d'ammonium, en ozone qui retombent sous forme de particules sèches ou dans les précipitations.

Les principaux dommages concernent:

- la dégradation de la santé publique: la détérioration de l'air due à la pollution automobile provoquerait environ en France un millier de décès prématurés par an[1];

- la croissance des taux d'acidité de milliers de lacs européens et américains ainsi que des nappes phréatiques;

- la croissance de l'acidité des sols avec un risque d'irréversibilité: L'Europe centrale reçoit chaque année plus d'un gramme de soufre par mètre carré, soit cinq fois plus que la quantité naturelle; 30% des forêts suédoises sont endommagées; 14% du massif forestier européen est atteint; bien qu'on ne puisse encore les mesurer, la pollution et l'acidification en Asie et en Amérique du sud apparaissent préoccupantes[2].

c) Les risques du nucléaire.

c.1) Indépendamment de l'erreur longtemps entretenue de sous-estimation du coût de l'énergie nucléaire[3] qui justifierait que le choix de ce type d'énergie soit soumis à une véritable discussion de nature économique, le nucléaire constitue une menace potentielle permanente pour la paix dans le monde et présente des risques pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Ces derniers ne sont plus mis en doute depuis les

---

1. BELOT L., *Un millier de décès par an seraient imputables à la pollution automobile*, Le Monde, 13 juin 1996.

2. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 212-216.

3. Dans le cas français cette sous-estimation se révèle être une catastrophe économique puisque le suréquipement nucléaire aboutit à la sous-utilisation des capacités de production six mois par an qui double (relativement à une situation de pleine utilisation) le coût du Kwh parce que la maintenance d'une centrale revient presque aussi cher à l'arrêt qu'en marche. Cf. CLERC D., *Nucléaire: trop, c'est trop!*, Alternatives économiques, n° 78, juin 1990. Par ailleurs, le choix d'un taux d'actualisation très élevé, 8%, pour évaluer la rentabilité des investissements dans le nucléaire revient à faire payer par les générations futures la gestion des déchets de programmes nucléaires dont elles n'auront pas bénéficié, tout en leur cachant l'importance de ce coût puisque le taux d'actualisation retenu le minimise. Cf. RABL A., *Discounting of long term costs: what would future generations prefer us to do?*, cité par CLERC D., *Le coût du nucléaire*, Alternatives économiques, n° 115, mars 1994. Voir aussi *Entretien avec Florentin Krause* (théoricien du *Least cost planning*, planification au moindre coût), Les Réalités de l'écologie, n° 36, novembre 1992. Enfin le rapport remis le 5 décembre 1994 au Ministre de l'Industrie et au Ministre de la Recherche et de l'Environnement par Jean-Pierre Souviron confirme la critique de l'évaluation des coûts de production de l'électricité d'origine nucléaire. Cf. GALLOIS D., *Le rapport Souviron critique la toute-puissance EDF*, Le Monde, 6 décembre 1994.

accidents de Three Mile Island et de Tchernobyl mais ils débordent largement l'aspect de la sûreté des installations techniques. Ils peuvent être répertoriés en trois catégories:

- retombées radio-actives des essais nucléaires militaires;
- ruptures de la sécurité dans les centrales nucléaires dues à des défaillances techniques ou humaines;
- difficulté, voire impossibilité de l'élimination des déchets radio-actifs en raison de l'ampleur de la durée de leur dangerosité face à laquelle la technique la plus sophistiquée demeure impuissante.

c.2) Trois éléments caractérisent le rayonnement radio-actif:

- le type de rayonnement: alpha, beta, gamma;
- l'activité ou l'intensité de la source de rayonnement à un instant donné;
- la période radio-active.

En combinant ces trois caractéristiques, les déchets radio-actifs sont classés en trois catégories:

- les déchets A présentant une faible activité pendant une période courte qui en France sont stockés à La Hague et à Soulaines;
- les déchets B présentant une activité moyenne pendant une période longue;
- les déchets C présentant une haute activité pendant une période très longue.

Les déchets de type B et C provenant des usines de retraitement sont destinés à être enfouis dans des sols de granite, de schiste, de sel ou d'argile après avoir été noyés dans des conteneurs de béton ou d'acier pour les déchets B et vitrifiés dans des fûts en inox pour les déchets C. La protection contre les conséquences de 80 000 m^3 de déchets B et de 3000 m^3 de déchets C enfouis en France en l'an 2000 reposera donc sur les barrières successives du conteneur et de la roche. Or le conteneur vieillira et tous les spécialistes géologues affirment qu'il est impossible de prédire pour des milliers d'années la capacité d'étanchéité des sols.[1]

Les contradictions auxquelles doivent faire face les gouvernements sont tellement fortes qu'ils en sont pour la plupart réduits à prospecter des populations qui accepteraient de recevoir près de chez elles ces encombrants déchets. Tel est le cas du

---

[1]. BEALU C., *Déchets nucléaires: le choix de l'irréversible*, Les Réalités de l'écologie, n° 50, février 1994.
STOFFAES C., *Energie nucléaire, économie, écologie*, op. cit., p. 216-217.
MORIN H., *Les écologistes contestent l'ensevelissement des déchets radioactifs à La Hague*, Le Monde, 1er novembre 1995.

gouvernement français qui a nommé un médiateur dans ce sens[1] alors que le premier rapport de la Commission nationale d'évaluation relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs[2] reconnaît que la France ne dispose pas d'une stratégie globale de gestion de ses déchets trois décennies après le lancement de son programme électro-nucléaire et alors que l'ANDRA recense 1083 lieux de stockage de déchets en 1996.[3] Tels sont les cas également du gouvernement américain qui recherche "des tribus indiennes accueillantes"[4] et de celui de la Suède qui a choisi de laisser refroidir les combustibles irradiés pendant 40 ans avant de les enfouir ultérieurement dans le sous-sol de deux communes lapones[5].

Bien que les programmes nucléaires aient marqué le pas ces dernières années, la production mondiale d'électricité d'origine nucléaire a atteint, en l'espace de deux décennies, 15%, celle-ci étant concentrée à 75% en Europe occidentale et en Amérique du Nord[6]. En France, en 1990, 74,8% de la production d'électricité était d'origine nucléaire, 13,7% d'origine hydraulique et 11,5% d'origine thermique classique[7]. Les risques demeurent donc. "Jadis révérée par les économistes et les scientifiques comme incarnation du progrès, elle (l'énergie nucléaire) se situe aujourd'hui au centre du conflit entre la rationalité économique et la critique écologique."[8]

d) Le risque de disparition du bois de chauffage.

On estime que 70% des habitants des pays du tiers-monde brûlent du bois: entre 350 et 2900 kg de bois sec par personne et par an, soit une moyenne de 700 kg. Dans la mesure où la coupe de bois se fait à un rythme plus élevé que la régénération

---

1. A ce jour, quatre départements français ont été retenus pour recevoir des déchets destinés à être enfouis: le Gard, la Meuse, la Haute-Marne et la Vienne. Trois sites d'implantation de laboratoires sont à l'étude: Marcoule (Gard), Bure (Meuse et Haute-Marne) et La Chapelle-Bâton (Vienne). GALUS C., *Stockage des déchets radioactifs: l'Etat franchit une étape*, Le Monde, 15 mai 1996.

2. Rapport rendu public le 4 juillet 1995, cité par MORIN H., *La France à la recherche d'une "stratégie globale" pour les déchets radioactifs*, Le Monde, 7 juillet 1995.

3. A.N.D.R.A. (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radio-Actifs), *Inventaire national des déchets radio-actifs*, 1996, cité par MORIN H., *L'inventaire des déchets radio-actifs s'étoffe encore*, Le Monde, 6 juillet 1996.

4. AUGEREAU J.F., *Déchets nucléaires: le mal mondial*, Le Monde, 12 janvier 1994.

5. AUGEREAU J.F., *Où stocker pour toujours les restes de combustible irradié?*, Le Monde, 10 mai 1996.

6. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 222.

7. RADANNE P., JENN F., *Coup de chaleur sur l'électricité*, Alternatives économiques, n° 91, novembre 1991. Voir aussi *Le projet D.E.T.E.N.T.E.* (Diminution des émissions de CO_2 et des tensions sur l'environnement induites par les transformations énergétiques, projet réalisé par l'INESTENE), présenté à la Conférence alternative de l'énergie, Madrid, septembre 1992, extrait publié par BONDUELLE A., RADANNE P., Les Réalités de l'Ecologie, n° 36, novembre 1992.

8. STOFFAES C., *Energie nucléaire, économie, écologie*, op. cit., p. 212.

naturelle dans de nombreux pays, le nombre de personnes vivant dans des régions souffrant de pénurie de bois pourrait passer de 1,3 milliard en 1980 à 2,4 milliards en 2000.[1]

Les conséquences de la raréfaction du bois de chauffage sont triples:

- Lorsqu'il y a pénurie de combustible, le temps de cuisson des aliments est réduit ainsi que le nombre de repas cuisinés, aggravant la malnutrition.

- La raréfaction du bois entraîne l'élévation de son prix lorsqu'il est commercialisé dans les villes. Les personnes les plus pauvres sont obligées de consacrer une part trop élevée de leur revenu à son achat.

- Le remplacement du bois par des bouses de vaches ou des résidus de cultures n'est pas malsain écologiquement mais il raréfie d'autant les engrais naturels disponibles pour cultiver la terre.

Bien que la raréfaction du bois de chauffage et la déforestation ne soient pas directement et totalement liées car, dans beaucoup de cas, le bois de chauffage provient de ramassage de bois mort, les deux problèmes se renforcent mutuellement et rejoignent celui de l'épuisement des sols.

2.2. Les conséquences du modèle agro-alimentaire.

La crise des modes de production agricole et les interrogations qu'elle suscite par rapport à ses conséquences écologiques et humaines portent sur la capacité de nourriture et l'insoutenabilité croissante de l'agriculture mondiale.

a) La capacité de nourriture.

Selon une étude de la FAO et de l'International Institute for Applied System Analysis sur laquelle s'appuie le Rapport Brundtland[2], la taille optimale de la population (et non plus maximale comme le supposait Le Bras dans son étude citée plus haut), compte tenu des potentialités de la production agricole, varie selon les estimations des progrès envisageables de la productivité agricole et selon les perspectives d'évolution des modes de consommation alimentaire.

En retenant une hypothèse basse, l'étude estimait en 1982 que si les progrès techniques étaient faibles, les pays en développement pourraient globalement nourrir en l'an 2000 une fois et demie leur population actuelle mais, parmi eux, 64 pays représentant 1,1 milliard d'habitants n'auraient pas de quoi se nourrir.

---

[1]. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 225.
[2]. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 115-116.

Si la consommation moyenne d'énergie végétale nécessaire pour l'alimentation humaine directe et l'alimentation indirecte (animale) s'élevait de 6 000 calories par personne et par jour à 9 000 calories, la capacité de charge démographique se situerait entre 7,5 et 10 milliards selon le rythme de progression des rendements.

L'avenir ne parait pas irrémédiablement compromis mais préoccupant cependant, à cause des énormes problèmes soulevés par le mode de production agricole dominant à l'échelle mondiale.

b) L'insoutenabilité de l'agriculture mondiale.

La situation agricole mondiale présente ce caractère si coutumier du mode de production capitaliste: la coexistence d'excédents et de pénuries. Excédents dans les pays riches et pénuries dans les pays pauvres conduisent à des impasses économiques, politiques, écologiques et humaines qui, paradoxalement, présentent beaucoup de points communs:

- érosion des sols, dans un cas à cause de rendements trop élevés, dans l'autre par suite d'une insuffisance de rendements;
- difficulté de plus en plus grande d'une prise en charge collective d'un soutien à l'agriculture;
- impossibilité pour une grande partie des paysans de vivre de leur travail.

L'agriculture mondiale apparaît aujourd'hui écartelée entre des impératifs contradictoires.

b.1) La variété des espèces cultivées et élevées diminue.

Depuis l'apparition de l'agriculture il y a près de 10 000 ans, l'homme a utilisé plus de 100 000 espèces végétales comestibles. La perturbation engendrée a pu être assimilée par l'environnement parce que, pendant des millénaires, la lenteur des processus de domestication a permis à de nouveaux équilibres de se mettre en place.

Depuis l'époque moderne, l'accélération des changements, le développement des communications ont provoqué une tendance à l'uniformisation des modes alimentaires et, de ce fait, une considérable diminution de la diversité génétique accentuée par la sélection des variétés à haut rendement. Selon la FAO, la Grèce a perdu au cours des 40 dernières années 95% de ses variétés locales de blé; aux Etats-Unis 95% des arachides cultivées ne proviennent que de 9 variétés.[1]

---

[1]. ESQUINAS-ALCAZAR J.T., *Les ressources phytogénétiques: une base pour la sécurité alimentaire*, Cérès, FAO, juillet-août 1987, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2057, 13 janvier 1988, sous le titre *La réduction du nombre des espèces végétales: une menace pour la sécurité alimentaire de l'humanité*.

Non seulement cette diminution constitue un appauvrissement du patrimoine, mais de plus, elle est source d'une vulnérabilité accrue parce que la base génétique soumise à la sélection naturelle se rétrécit. Esquinas-Alcazar cite l'exemple de la dévastation en 1970 aux Etats-Unis de 50% des champs de maïs provenant de semences hybrides, atteints par le helminthosporium maydis.

La raréfaction des espèces animales domestiques est directement un produit du modèle d'agriculture intensif et productiviste. Dans un rapport récent, la FAO[1] indique que 70% des races animales domestiques menacées sont en Europe. Une race est dite menacée s'il n'existe pas plus de 1000 femelles reproductrices et 20 mâles reproducteurs. Une race est considérée comme étant sur le point de disparaître si on ne compte pas plus de 100 femelles et 20 mâles reproducteurs.

En France, on comptait 300 000 vaches bretonnes Pie Noire il y a 40 ans, il en reste 500 aujourd'hui, et sur 20 000 moutons savoyards en 1947, il n'en reste que 500. L'Association "Sauvegarde et Etude des Races Domestiques Menacées" corrobore cette évolution: en 1914, on comptait 300 000 vaches de race béarnaise dont il ne restait que 70 en 1993; en 1900, il y avait 100 000 vaches de race lourdaise et il en restait 48 en 1993.[2]

---

1. Food and Agriculture Organization of the United Nations (F.A.O.), *World watch list for animal diversity*, Edited by Ronan Loftus and Beate Scherf, 1st edition, Rome, november 1993.

2. Association Sauvegarde et Etude des Races Domestiques Menacées, Conservatoire des Races d'Aquitaine, Ferme Conservatoire de Leyssart, 33 360 Puynormand, France.

Tableau 2.18: Les 30 races animales menacées en France.

Races	Localisation	Nombre de femelles, de mâles et année	Situation
Anes			
Baudet du Poitou	Ouest	Presque éteint	en voie d'extinction
Bovins			
Alpine hérens	Alpes	67 , 3 en 1989	critique
Armoricaine	Bretagne	29 , 5 en 1989	critique
Aure et St Girons	Pyrénées centrales	86 , 15 en 1989	critique
Béarnaise	Pyrénées	94 , 10 en 1984	critique
Froment du Léon	Bretagne nord	31 , 8 en 1988	critique
Lourdaise	Pyrénées centrales	38 , 10 en 1989	critique
Bretonne pie noire	Bretagne	500 , 10 en 1992	en danger
Ferrandaise	Massif Central	225 , 15 en 1988	en danger
Villard de Lans	Vercors	136 , 20 en 1990	en danger
Chevaux			
Auxois	Bourgogne	110 , 9 en 1990	critique
Landais	Landes, Sud-est	105 , 19 en 1990	critique
Boulonnais	Picardie	655 , 37 en 1990	critique
Camarguais	Camargue	500 , 67 en 1990	en danger
Poney français de selle	Charente, Vendée	827 , 50 en 1990	en danger
Poney de Mérens	Ariège	617 , 60 en 1990	en danger
Arennais du Nord	Picardie du nord	662 , 40 en 1990	en danger
Poitevine mulassière	Poitou, vallée Loire	224 , 22 en 1990	en danger
Porcs			
Pie noir du Pays Basque	Pyrénées ouest	70 , 8 en 1983	critique
Gascon	Pyrénées	80 , 15 en 1983	critique
Limousin	Centre de la France	70 , 8 en 1983	critique
Normand	Normandie	200 , 15 en 1983	critique
Moutons			
Mérinos de Rambouillet	Rambouillet	90 , 15 en 1983	critique
Rouge du Roussillon	Pyrénées orientales	30 en 1992	critique
Boulonnais	Littoral du nord	1000 en 1992	critique
Brigasque	Alpes maritimes	1000 en 1983	en danger
Castillonnais	Pyrénées centrales	500 , 20 en 1983	en danger
Caussenard des Garrigues	Gard et Hérault	1000 en 1992	en danger
Landais	Landes	130 , 12 en 1992	en danger
Ouessant	Bretagne, vallée Loire	450 ,140 en 1983	en danger

Source: Food and Agriculture Organization of the United Nations, *Word watch list for domestic animal diversity*, op. cit. Tableau constitué par nous à partir des renseignements fournis pages 112 à 127.

b.2) Les difficultés de l'agriculture européenne et celles de la Politique agricole Commune illustrent jusqu'à la caricature l'impasse dans laquelle le modèle de développement agricole dominant est enfermé[1] et dans laquelle la soumission aux règles du commerce international le maintient.

[1]. On peut en avoir une idée très juste en lisant le roman de RAGON M., *Les coquelicots sont revenus*, Paris, Albin Michel, 1996. "L'agriculteur moderne se trouvait aussi démuni devant la sécheresse que son père ou son grand-père. Le modèle de développement agricole, dans lequel il avait cru aveuglément, se montrait incapable d'assumer un accident climatique." (p. 58); "Vous ne choisissez ni la race des bêtes que vous élevez, ni leur

A partir des années 1960, le choix d'une agriculture productiviste s'est imposé avec l'accord des principaux intéressés, les agriculteurs européens, qui étaient encore à l'époque pour une large part des paysans. Protégés des mouvements désordonnés des cours mondiaux et des fluctuations du dollar, ils purent développer leur productivité et leurs capacités productives et devenir, une décennie plus tard, largement excédentaires, notamment dans les activités les plus soutenues (céréales et produits laitiers). Cette évolution était favorisée par l'essor du commerce international des produits alimentaires. Le mythe du "*pétrole vert*" apportait en France sa caution idéologique à la modernisation des campagnes.

Pourtant, rapidement, les premiers signes de dérèglement étaient apparus. Non seulement le productivisme agricole européen ne permettait pas d'éviter le déficit agricole et alimentaire communautaire global, au contraire il l'aggravait à cause des importations massives d'intrants, mais l'inélasticité de la demande mondiale reprenant son droit, les prix mondiaux s'effondrant, le soutien des prix à l'exportation est devenu de plus en plus coûteux et de plus en plus contesté, ouvertement de l'extérieur de la CEE par les Etats-Unis, et, plus sourdement de l'intérieur même, par certains pays européens qui n'y avaient jamais été très favorables.

Les multiples tentatives de réformes de la PAC n'ont jamais porté sur les fondements du modèle. Au contraire, elles en ont renforcé les travers. L'instauration de quotas garantis sur les céréales n'a eu pour effet que de transférer les capacités de production sur les oléoprotéagineux (colza et tournesol) et les quotas laitiers ont entraîné une augmentation considérable des stocks de viande bovine. En 1992, les stocks d'intervention s'élevaient à 20 millions de tonnes de céréales, 1 million de tonnes de produits laitiers et 800 000 tonnes de viande bovine.[1]

La dernière réforme mise au point en 1992 sous une pression croissante des Etats-Unis lors des négociations du GATT est de nature à renforcer les contradictions de l'agriculture: tenter de limiter la surproduction sans remettre en cause les bases du productivisme. Parce qu'elle privilégie l'attribution des aides en fonction du nombre d'hectares cultivés ou du nombre de têtes de bétail, elle pérennise les avantages accordés aux agriculteurs les plus productifs au détriment de ceux des zones à agriculture plus extensive.

---

bectance que l'on vous fournit. On vous envoie l'alimentation en fonction de l'impératif de l'usine, que vous devez payer sans savoir quelle immondice on vous impose. De temps en temps, la firme vous gratifie d'un prétendu technicien pour vous indiquer comment travailler, en réalité pour surveiller si vous observez bien les plans des multinationales. Les porcs, les veaux, les poulets que vous engraissez, on vous les rémunère au cours du marché. Et comme ce sont les mêmes qui maîtrisent les abattoirs, elles ont toute latitude pour l'effondrement des cours, histoire de vous apeurer et de vous tenir en laisse." (p. 99); "Puisque la CEE ne réussit pas à écouler ses stocks de viande, elle les transforme en farine alimentaire qui servira à nourrir d'autres bovins... qui produiront des excédents de viande... que l'on convertira en farine, qui..." (p. 132). Le roman a été publié avant qu'éclate au grand jour l'affaire de la "vache folle".

[1]. BAZIN G., KROLL J.C., *Satisfaire le marché plutôt que les producteurs*, Le Monde Diplomatique, novembre 1992.

Certaines surproductions ont été récemment limitées (notamment en produits laitiers) et les stocks de céréales ont presque disparu mais le problème de fond demeure: soit le système de la jachère obligatoire peut renforcer le caractère intensif de l'agriculture, soit les organisations syndicales agricoles les plus attachées au productivisme obtiennent la diminution de son taux qui a déjà été ramené de 15 à 10% et que la Commission européenne propose de réduire encore à 5% tandis que la France demande sa suppression totale[1].

A la pression exercée par les membres les plus influents du monde agricole ayant intérêt au maintien des avantages acquis s'ajoute l'espoir illusoire de certains gouvernements (Grande Bretagne, France) de voir leur pays gagner des parts de marché international dès lors que la baisse des prix est organisée. La conclusion de l'Uruguay Round, le 15 décembre 1993, entérinant sans changement notable le pré-accord de Blair House, n'a fait que confirmer la volonté des principaux groupes de pression de voir la collectivité continuer de financer l'accroissement des rendements avec des méthodes polluantes. L'exemple français est significatif car un slogan dominait: "Pas un hectare de jachère de plus!"; aucune voix ne s'est élevée pour demander quelques hectares de production intensive en moins.

"Concentration régionale de la production, dégradation de l'environnement, pollution, désertification de certaines zones rurales, banalisation de la qualité, disparités de revenus croissantes, accélération de la baisse de la population active agricole dans une conjoncture de montée du chômage"[2] sont les conséquences du productivisme agricole.

Une étude de l'INRA montre sur un échantillon de 489 exploitations où la densité d'animaux exprimée en Unités de Gros Bétail par hectare est supérieure à 1,5 que "la moitié des exploitations ont un excédent supérieur à 100 unités d'azote à l'hectare et que 20% ont un excédent supérieur à 200 unités d'azote."[3]

Les travaux du Comité d'Orientation pour la Réduction de la Pollution des Eaux par les nitrates et les phosphates provenant des activités agricoles établissent que le comportement des agriculteurs ne tient pas à l'ignorance des conséquences de leurs choix mais à un calcul rationnel du point de vue de la rentabilité à court terme: comme le manque à gagner en cas d'insuffisance de fertilisation en azote serait supérieur à celui en cas de gaspillage d'engrais, l'agriculteur a intérêt à sur-fertiliser.[4]

---

[1]. LEMAITRE P., *La Commission propose de réduire le taux de jachère de 10% à 5%*, Le Monde, 20 juin 1996.

[2]. BAZIN G., KROLL J.C., *Satisfaire le marché plutôt que les producteurs*, op. cit.

[3]. BONNIEUX F., FOUET J.H., RAINELLI P., VERMERSH V., *Intensification de l'agriculture et environnement*, INRA-Sciences sociales, septembre 1990, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2215, 6 mars 1991.

[4]. DE MONTGOLFIER J., *Agriculture et environnement: offres et demandes*, Economie Rurale, n° 208-209, mars-juin 1992.

Ainsi, l'agriculture renvoie-t-elle l'image parfaite de l'alternative face à laquelle se trouve le monde aujourd'hui: s'engager dans la guerre commerciale (avec le pari que bien entendu on la gagnera aux dépens du concurrent) ou bien s'engager dans la recherche d'un autre mode de vie et de production.

A l'heure où les Pays-Bas sont menacés d'être submergés de lisier, où une grande partie des communes bretonnes manquent pour la même raison d'eau potable[1], où le sud de l'Espagne est ravagé par la sécheresse parce que les cultures qui y ont été introduites récemment sont parmi les plus gourmandes en eau, l'agriculture démontre que cette recherche d'un autre mode de vie et de production concerne certes les pays encore pauvres mais aussi les pays développés. La France est, avec 95 000 tonnes annuelles, le second consommateur mondial de substances chimiques actives, principalement destinées à la production de céréales, derrière les Etats-Unis.[2] Après bien d'autres, la Banque Mondiale reconnaît dans un récent rapport[3] que le manque d'eau est lié à l'urbanisation et au développement des cultures irriguées. Enfin, l'affaire de la maladie dite de la "vache folle" (encéphalopathie bovine spongiforme qui serait à l'origine de la maladie de Creutzfeldt-Jacob chez l'homme[4]) montre l'absurdité d'un système de production qui a fait muter des espèces animales herbivores en espèces quasi carnivores pour des raisons de rendements: apparaissent alors des surplus que l'on écoule en les transformant en farine de viande pour engraisser encore plus rapidement le bétail, dans un cycle productiviste sans fin. L'agriculture contre nature[5], c'est-à-dire littéralement contre la nature, est aussi une agriculture contre l'homme parce que la chaîne alimentaire internationale dévoile sa fragilité sanitaire.[6] Lorsque la rationalité devient l'ennemie de la raison, lorsque la démesure l'emporte sur l'équilibre, le système secrète des catastrophes d'un nouveau genre.

---

1. LAGARDE J.L., *Eau rage, eau désespoir*, Les Réalités de l'Ecologie, n°33, juillet-août 1992.
C.O.R.P.E.P. (Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides), Rapport, 1995, cité par BESSET J.P., *Les pesticides sont une nouvelle cause de pollution des rivières*, Le Monde, 30 novembre 1995.

2. BESSET J.P., *Les pesticides sont une nouvelle cause de pollution des rivières*, op. cit.

3. Cité par CANS R., *Devenue rare, l'eau risque d'être l'enjeu de conflits futurs entre nations*, Le Monde, 16 août 1995.

4. NAU J.Y., *Les épouvantables énigmes de la "Vache folle"* , Le Monde, 4 avril 1996.
COJEAN A., FOTTORINO E., *Chronique d'une négligence d'Etat*, Le Monde, 6 avril 1996.

5. FOTTORINO E., *Une agriculture contre nature*, Le Monde, 28 mars 1996.

6. On peut voir dans cet exemple la force du lien entre la logique de l'accumulation du capital et l'intériorisation dans les consciences individuelles des mythes du progrès. Produire de la viande, des céréales, du soja pour nourrir du bétail ne peut être une finalité en soi; il faut qu'au bout du compte notre mode d'alimentation soit principalement structuré autour de la consommation de protéines animales. C'est ainsi que le mythe du progrès vient s'installer au creux de notre assiette: le développement et, paraît-il, notre bien-être commandent que nous mangions de la viande deux fois par jour, voire trois avec les produits dérivés, viande accompagnée de tomates et de fraises en hiver. Et cela en dépit de tout ce que nous savons sur les besoins caloriques et protéiques du corps humain, et au mépris des besoins alimentaires des habitants des pays produisant pour nos marchés fruits et légumes en toute saison.

Les gâchis provoqués l'agriculture que nous appelons insoutenable ne se limitent pas aux domaines animal et végétal. Le Bureau International du Travail dans son rapport de 1994 sur *Le travail dans le monde* cite l'OMS selon laquelle il faut imputer aux intoxications provoquées par l'usage de pesticides 40 000 décès par an et entre 3,5 millions et 5 millions de personnes intoxiquées, généralement des ouvriers agricoles et petits agriculteurs situés à 99% dans les pays en développement alors que ces pays n'utilisent que 20% des pesticides produits dans le monde.[1]

De plus, on prend conscience que l'agriculture moderne accroît les risques de catastrophes en cas d'inondations. Ainsi l'élimination du bocage breton facilite l'érosion des sols, le remplacement des prairies naturelles et des champs de luzerne absorbant l'eau par des cultures de maïs fourrager accélère le ruissellement.[2] Claude Allègre pense que le processus ira en s'aggravant parce que la disparition du couvert végétal, l'excès d'engrais, la détérioration des sols et l'accroissement de leur teneur en argile, le goudronnage provoquent une tendance à l'accroissement de la proportion de l'eau qui part en ruissellement par rapport à l'évaporation par les plantes et à l'absorption par le sol. Les pleins débits normaux des cours d'eau se transforment alors en inondations au lieu de reconstituer les nappes phréatiques.[3] Beaucoup de bordures de rivières et fleuves et certains de leurs tracés ont été emménagés pour des raisons de construction et de navigation, faisant disparaître marais et terres inondables avoisinants; il en résulte une accélération considérable du débit des eaux fluviales dont le Rhin fournit un parfait exemple.

La disparition des deux tiers des zones humides françaises depuis plus d'un siècle, commencée avec le drainage de la Sologne et la plantation du pin dans les Landes de Gascogne, poursuivie avec la réduction du marais poitevin, des estuaires de la Loire et de la Seine, du delta du Rhône, s'avère très dommageable également parce que ces espaces constituaient des écosystèmes qui abritaient une flore et une faune très spécifiques et qui produisaient une grande quantité de biomasse: du méthane au fond des marais et de la tourbe dans les landes humides. Paul Bernard, auteur d'un rapport sur les zones humides explique que "les zones humides rapportent plus à la collectivité qu'à leur exploitant ou à leur propriétaire"[4]: on ne saurait donner meilleure illustration d'une externalité positive.

---

1. Organisation Internationale du Travail, *Le travail dans le monde*, Rapport du Bureau International du Travail, Genève, 1994, p. 91.

2. SIMON G., *La suppression du bocage favorise-t-elle les inondations?*, Le Monde, 29 et 30 janvier 1995.
CANS R., *L'ampleur des inondations s'explique en partie par les nouvelles pratiques agricoles*, Le Monde, 1er février 1995.

3. ALLEGRE C., *Toutes les inondations ne sont pas fatales*, Le Monde, 2 février 1995.

4. Rapport au Premier Ministre (commission présidée par Paul Bernard), *Les zones humides*, La Documentation française, 1995, cité par CANS R., *Pauvres zones humides!*, Le Monde, 11 février 1995.

Comme nous le retrouverons plus loin, la contradiction apparaît: l'activité humaine se solde ici ou maintenant par les ravages dus à trop d'eau, et ailleurs ou demain par le manque d'eau, dans les deux cas à cause d'une perturbation des équilibres naturels.

c) La surexploitation des océans et des mers.

Le développement considérable de la pêche industrielle fait craindre aujourd'hui que soit mise en péril la survie de nombreuses espèces marines. Selon la FAO, l'utilisation de plus en plus fréquente de filets maillants dérivants dans l'Océan Atlantique et la Mer Baltique menacent d'épuiser les réserves de saumon et de thon tout en détruisant d'autres espèces capturées en même temps comme les dauphins: environ 27 millions de tonnes de poissons, dont 89% meurent, sont rejetées à la mer chaque année parce que non commercialisés. Les prises de pêche sont passées de 20 à 86 millions de tonnes par an de 1959 à 1989, menaçant à ce point les espèces de poissons qu'on constate maintenant depuis quelques années une tendance à la baisse pour cause de raréfaction. Ainsi, les prises de mérou et de vivaneaux ont baissé de 80% au cours de la décennie 1980 et les populations d'espadons de l'Atlantique ont diminué de moitié en 20 ans. Enfin, 44% des stocks de poissons de la planète sont parvenus à la limite de leur rendement.[1]

A leur tour, les fonds marins sont soumis à la loi de la rentabilité: la FAO avance comme explication du gaspillage constitué par les rejets à la mer le fait qu'il reviendrait trop cher de conserver toutes les prises. Les filets dérivants de plusieurs kilomètres rendent possible à la fois le "pillage écologique"[2] et le gaspillage. La pêche et l'agriculture industrielles sont donc dans la même situation de surproduction et de destruction simultanées.

2.3. Les conséquences des choix industriels.

Outre l'impact de l'industrialisation sur l'utilisation des ressources naturelles, sur la combustion d'énergies fossiles polluantes, sur la génération de déchets de toutes sortes, que nous avons déjà mentionné, la poursuite de l'industrialisation en cette fin de XX° siècle s'appuie sur la mise en oeuvre des nouvelles techniques, pleines de promesses de

---

1. Tous les chiffres sont cités par TARDIEU V., *Les biologistes s'inquiètent des abus de la pêche industrielle*, Le Monde, 9 février 1995.
2. Daniel Pauly, Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes (institut consultatif de la FAO), cité par TARDIEU V., *Les biologistes s'inquiètent des abus de la pêche industrielle*, op. cit.

gains de productivité mais aussi de risques nouveaux, tant sur les plans éthique, social qu'environnemental.

Dans la mesure où, malgré la baisse de la part du produit industriel dans le produit total, les gains de productivité réalisés dans l'industrie ou réalisés grâce à des produits industriels sont toujours en fin de compte à la base de tous les gains de productivité dans l'ensemble de l'économie, les choix industriels demeurent fondamentaux pour la dégradation ou la préservation de l'environnement. Le tableau 2.19 fournit quelques indicateurs de ce poids.

Le développement industriel produit des biens dont la durée de vie est souvent éphémère mais il produit des déchets dont la durée de vie et d'encombrement est presque toujours supérieure. Les déchets industriels solides représentent annuellement dans le monde plus de 2 milliards de tonnes, parmi lesquels 338 millions de tonnes sont des déchets dangereux. Les pays de l'OCDE en sont responsables pour 67%, les anciens pays de l'Est pour 24% et les pays du tiers-monde pour 9%. Les habitants des pays de l'OCDE produisent annuellement 420 millions de tonnes d'ordures ménagères; de 1975 à 1985, cette quantité a cru de 13%. Un Américain des Etats-Unis produit 864 kg d'ordures par an, soit 2 fois plus qu'un Européen de l'ouest ou un Japonais, 3 fois plus qu'un habitant de Calcutta ou Manille. Les seuls déchets des ménages français représentent 28 millions de tonnes par an, soit environ 490 kg par personne[1].

Le comportement vis-à-vis de ces déchets est également très différent: les Etats-Unis abandonnent les trois quarts de leurs ordures dans des décharges alors que le Japon incinère la moitié de ses déchets et recycle le tiers du reste, l'Allemagne incinère près du tiers de ses déchets et recycle un tiers du papier, de l'aluminium et du verre.[2]

---

[1]. Le Monde, 7 décembre 1994.

[2]. ALLAIS C., *L'état de la planète en quelques chiffres*, dans BARRERE M. (sous la dir. de), *Terre, patrimoine commun*, Paris, La Découverte-Association Descartes, 1992, p. 176.

Tableau 2.19: Croissance des activités économiques et des équipements en France entre 1970 et 1990. (a)

Facteur multiplicatif (niveaux)	Activités	Taux de croissance ou coefficient multiplicateur entre 1970 et 1990
Quintuplement ou plus que quintuplement	Déchets nucléaires cumulés	>50
	Production d'énergie nucléaire	x 50
	Superficie des hyper et supermarchés	x 7
	Longueur des lignes téléphoniques	x 5,5
Quadruplement	Longueur des lignes électriques 400 kv	x 4
	Kilomètres d'autoroutes	x 4
	Superficies drainées	x 4
Triplement	Consommation de pesticides	x 3,5
	Superficies irriguées	x 3
	Consommation d'électricité	x 2,8
Doublement	Volume de la circulation routière (voitures et camions)	x 2,2
	Parc automobile	x 2
	Population des communes périurbaines	x 2
	Parc des résidences secondaires	x 2
	Taux de départ en vacances d'hiver	x 2
	Superficies remembrées	x 2
	Produits pharmaceutiques et chimie fine	x 2,2
Inférieur au doublement et supérieur au PNB (+ 55 %)	Production chimique	+ 85 %
	Consommation d'engrais azotés	+ 80 %
	Production de métaux non ferreux	+ 70 %
	Production d'énergie	+ 65 %
	Extraction de matériaux de carrière	+ 60 %
Moyenne	Croissance du PNB	+ 55 %
Inférieur au PNB et supérieur à 1	Production agricole	+ 55 %
	Trafic de voyageurs par voie ferrée	+ 50 %
	Production industrielle	+ 45 %
	Papiers et IAA	+ 45 %
	Consommation d'énergie	+ 40 %
	Population	+ 10 %
Décroissance	Surface agricole utile	10 %
	Production sidérurgique (volume)	10 %
	Production de ciment	20 %
	Construction de logements par an	20 %
	Transport de marchandises par rail	20 %
	Consommation de pétrole	25 %
	Énergie consommée par franc de PIB	30 %
	CO2 produit par habitant	40 %
	Population active agricole	45 %

(a) valeurs approchées à 5 % près.

Source: Plan national pour l'environnement, juin 1990, cité par J. THEYS, L. CHABASON, *La situation de l'environnement en France au seuil des années 90*, Cahiers Français, n° 250, mars-avril 1991, p. 20.

3. La contrainte de l'urbanisation sur l'environnement humain.

La croissance absolue et relative des populations urbaines crée les conditions d'une crise urbaine dans les pays du tiers-monde et, dans une certaine mesure, au sein des pays développés.

3.1. La croissance des populations urbaines.

Pendant les 40 dernières années, la population des villes a environ triplé dans le monde, doublé dans les pays développés et quadruplé dans les pays en développement.

De 1985 à l'an 2000, la population urbaine pourrait croître de 43,9% dans le monde, de 13,2% dans les pays développés et de 66,4% dans les pays peu développés (tableau 2.20).

Cependant ces estimations globales cachent des différences importantes. L'Afrique est encore assez peu urbanisée mais est le continent où la croissance du taux d'urbanisation est la plus forte. L'Amérique latine a des taux d'urbanisation voisins de ceux des pays développés. L'Asie contient environ les deux tiers des populations urbaines du tiers-monde mais connaît des taux d'accroissement analogues à ceux qu'avaient connus les pays développés au XIX° siècle. L'ONU prévoit qu'en 2000, 20 agglomérations compteront plus de 10 millions d'habitants, 3 dans les pays développés, 4 en Amérique latine, 12 en Asie et 1 en Afrique. En 2020, le globe comptera 27 mégapoles de plus de 10 millions d'habitants contre 14 aujourd'hui et 2 en 1950[1].

Tableau 2.20: Population vivant dans des agglomérations urbaines.

	%			millions		
Régions	1950	1985	2000	1950	1985	2000
Ensemble du monde	29,2	41,0	46,6	734,2	1 982,8	2 853,6
Régions les plus développées	53,8	71,5	74,4	447,3	838,8	949,9
Régions peu développées	17,0	31,2	39,3	286,8	1 144,0	1 903,7
Afrique	15,7	29,1	39,0	35,2	164,5	340,0
Amérique latine	41,0	69,0	76,8	67,6	279,3	419,7
Asie	16,4	28,1	35,0	225,8	791,1	1 242,4

Source: Rapport BRUNDTLAND, op. cit., extrait du tableau 9-1, p. 282.

[1]. Ces derniers chiffres sont cités par GALLOIS D., "*La consommation mondiale d'énergie devrait augmenter de moitié d'ici à l'an 2020* ", op. cit.

3.2. La crise urbaine dans les pays du tiers-monde.

Elle montre que la crise écologique est une crise frappant l'être humain dans son environnement autant qu'une crise de l'environnement.

En effet, elle porte sur le logement, l'accès aux services de santé, d'éducation, et de transport, l'eau et l'assainissement. Chaque problème réagit sur l'autre et, du seul fait des interactions, s'en trouve aggravé.

La conséquence la plus grave de l'urbanisation dans les mégapoles du tiers-monde est l'extension de l'habitat pauvre, précaire et insalubre. Parfois, les centres-villes se dégradent, mais le plus souvent, ce type d'habitat est rejeté ou s'étend à la périphérie. Selon les pays, et à l'intérieur même de chaque pays, cet habitat prend des formes très variées, en taille et en statut. De quelques baraques regroupant à peine quelques familles aux gigantesques bidonvilles abritant plusieurs centaines de milliers de personnes comme à Sao Paulo ou à Rio de Janeiro, on atteint une situation de ville dans la ville, avec ce que cela suppose de nouveaux réseaux d'infrastructures, précaires mais réelles, et de relations sociales. Par ailleurs, la différence qui sépare la favela brésilienne, en principe illégale, du quartier pauvre de la ville légale est très mince et se réduit souvent au statut de la propriété du sol occupé par les logements[1].

On estime à plusieurs centaines de millions le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles: entre 400 et 700 millions, c'est-à-dire de un tiers à plus de la moitié de la population urbaine du tiers-monde. Parce que la croissance démographique y est souvent encore plus forte qu'ailleurs et parce que la spéculation foncière fait obstacle à l'amélioration de l'habitat[2], le phénomène du bidonville est en extension partout sauf en Corée du sud. A la fin du siècle, cette population pourrait atteindre près d'un milliard si les tendances actuelles se poursuivent.

Alors que l'urbanisation en Europe avait accompagné l'industrialisation, les deux phénomènes ne sont pas aussi bien corrélés aujourd'hui dans les pays du tiers-monde. Malgré les conditions de vie souvent précaires dans les périphéries des grandes villes, les taux de mortalité infantile ont considérablement baissé et la croissance démographique urbaine s'explique de plus en plus par une croissance auto-entretenue. Le phénomène d'exode rural joue un rôle relativement moindre aujourd'hui même si, dans le passé, l'intégration au marché mondial a contribué à l'abandon des cultures traditionnelles par des populations qui n'avaient alors plus d'autre solution que de rejoindre les villes.

---

[1]. Voir notre enquête à Rio de Janeiro, HARRIBEY J.M., *Show devant, froid derrière*, Alternatives économiques, n° 99, juillet-août 1992.

[2]. Voir notre enquête à Rio de Janeiro, op. cit.

Les conséquences sont multiples et on ne peut séparer leur aspect économique et écologique.

- La taille atteinte par la plupart des mégapoles produit des déséconomies d'échelle en matière de fonctionnement des services collectifs.

- La sururbanisation accroît la dépendance alimentaire, principalement en Afrique et dans certains pays d'Amérique latine où la croissance urbaine a été particulièrement forte (Colombie, Mexique et Venezuela). Cette dépendance est encore accentuée lorsque l'extension des villes se fait sur les terres productives limitées comme en Egypte.

- L'hypertrophie des activités tertiaires ou la présence d'un secteur informel dissimulent mal l'aggravation du chômage.

- Enfin, le problème de l'approvisionnement en eau est avant tout celui de son assainissement et de son accès que nous examinerons au § D.

Si les conditions de vie en zones rurales dans beaucoup de pays sont encore plus précaires qu'en zones urbaines, cela n'atténue pas l'ampleur du défi que pose la crise urbaine aux sociétés en voie de développement.

3.3. La crise urbaine dans les pays développés.

Les villes des pays développés ont à faire face à des problèmes qui, s'ils ne présentent pas la même acuité que dans les pays pauvres, sont cependant très préoccupants et préfigurent ceux qui se poseront peut-être ultérieurement ailleurs.

Aux problèmes de pollutions atmosphérique, aquatique, sonore, déjà évoqués s'ajoutent des difficultés dépassant largement les seuls aspects physico-chimiques.

Beaucoup de villes sont confrontées à la dégradation de leurs équipements et de leur environnement ou bien à l'éviction des quartiers pauvres des centres vers les banlieues périphériques. Cette évolution est l'aboutissement de choix qui étaient apparus justifiés par la transformation des modes de vie de l'après-guerre.

Dans l'euphorie de la croissance des années 1950 et 1960, l'architecture et l'urbanisme furent conçus en termes de verticalité (les tours pour le logement social), de cloisonnement (une zone pour le travail, une zone pour le sommeil, une zone pour la consommation et le loisir) et de liaisons (auto-)routières entre ces zones. "On avait tout simplement oublié la vie" juge aujourd'hui Roland Castro[1].

---

[1]. CASTRO R., DUBET F., *La ville incontrôlée*, Entretien avec Les Dossiers du Nouvel Observateur, "*Vaincre les douze peurs de l'an 2000* ", n° 14, p. 35, propos recueillis par F. Armanet et S. Raffy.
CASTRO R., *Civilisation urbaine ou barbarie*, Paris, Plon, 1994.

Tant que la crise des villes et des banlieues est restée de l'ordre de l'urbanisme, elle fut supportable. A partir du moment où elle s'est doublée d'une crise sociale parce que les banlieues sont devenues “des lieux de stockage des sans-emploi, des laissés-pour compte” où “se reconstitue un mode de vie coupé de la société, avec ses gangs, son insécurité, ses contrôles ethniques” explique François Dubet[1] , le risque de ghettoïsation existe.

Le malaise et les explosions périodiques des banlieues trouvent leur source dans la transformation des rapports sociaux dans la ville. A l'origine, espace de liberté, d'échanges et de communication, la ville, “territoire étrange où l'homme, pour se réaliser, vient chercher la solitude au milieu des autres”[2], devient un espace de ségrégation, de discrimination et de souffrance.

“Au début du siècle, la souffrance des gens des banlieues rouges produisait du sens, donnait une capacité de rêver ensemble de s'intégrer dans la société. Or aujourd'hui, dans les banlieues, les marginaux n'ont plus d'univers de référence. Ils sont largués au sens maritime du terme. Ils ne peuvent donc que produire de la violence, de la délinquance. Et aussi une culture du ghetto. Comme le rap, le tag ou d'autres formes d'expression artistique... Les émeutes que nous avons connues ces dernières années se ressemblent toutes. Les violences de Mantes-la-Jolie sont de même nature que celles de Los Angeles, en modèle réduit, avec les fusils en moins. Aux Etats-Unis, l'essentiel de la vie politique, est centré autour du droit des communautés, des quotas, des "politically correct". On peut appeler cela une gestion de l'exclusion... La France risque de suivre le même chemin et produire du "tribalisme", donc toujours plus de peur de l'Autre.”[3]

Telle est également la conclusion à laquelle parviennent Chapour Haghighat après ses enquêtes sur les villes américaines[4] ainsi que les sociologues réunis autour de Bourdieu qui analysent le risque d'évolution des banlieues françaises vers des ghettos de type américain: “La France n'est pas l'Amérique. Les cités des banlieues en déclin ne sont pas des ghettos au sens que revêt cette notion dans le contexte américain. (...) Il n'en reste pas moins qu'au-delà des différences flagrantes de niveaux et de structure, la pente de l'évolution des inégalités urbaines en France durant la dernière décennie tend à créer les conditions propices, à terme, à un rapprochement.”[5]

Il est évident que nous quittons ici le terrain de l'environnement naturel pour mesurer à quel point développement humain et environnement sont liés. Le premier

---

1. CASTRO R., DUBET F., *La ville incontrôlée*, op. cit., p. 35.
2. CASTRO R., DUBET F., *La ville incontrôlée*, op. cit., p. 34.
3. CASTRO R., DUBET F., *La ville incontrôlée*, op. cit., p. 36.
4. HAGHIGHAT C., *L'Amérique urbaine et l'exclusion sociale*, Paris, PUF, 1994.
5. WACQUANT L., dans BOURDIEU P.(sous la dir. de), *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 178.

environnement de l'homme citadin, c'est sa ville. Sa dégradation s'inscrit dans un cadre plus universel qui est lui même menacé.

4. Les menaces pesant sur les écosystèmes.

La science de la biosphère, c'est-à-dire de l'environnement dans sa globalité en est encore à ses balbutiements, mais d'ores et déjà, elle enseigne que la vie dépend de l'environnement et, en retour, que la vie modifie l'environnement. De cet équilibre interactif dépend la régulation de la vie sur la planète. Nous examinerons quatre aspects sur lesquels l'équilibre pourrait être rompu: l'eau, les sols, la forêt, la biodiversité.

4.1. Le cycle de l'eau menacé.

L'une des principales singularités de notre planète est la présence d'eau liquide. Sans elle et sans la composition spécifique de notre atmosphère (78% d'azote, 20% d'oxygène et seulement 0,035% de gaz carbonique), la vie de toute espèce animale et végétale serait impossible.

Comme 70% de la surface de la planète est recouverte par l'eau des océans, ceux-ci sont le grand régulateur thermique de la terre. Un réchauffement éventuel entraînerait une modification de la circulation océanique et en même temps de la vie des espèces et de la taille du phytoplancton dans les eaux de surface. La circulation du carbone vers les eaux profondes et le temps de retour du gaz carbonique vers l'atmosphère seraient alors modifiés, ce qui affecterait la faune et la flore marines.

La circulation de l'eau douce entre la terre, les océans et l'atmosphère s'effectue grâce à l'énergie solaire. Le cycle de l'eau douce est affecté par les pollutions de plus en plus nombreuses qui, pour la plupart, trouvent leur origine dans les activités humaines.

a) Les pollutions de l'eau.

a.1) La capacité de dilution et d'auto-épuration des cours d'eau est dépassée.

Face à l'augmentation de la quantité d'eaux usées déversée, l'oxygène est insuffisant pour que les micro-organismes puissent dégrader les déchets.

Ce problème touche avant tout les pays en voie de développement insuffisamment équipés en stations d'épurations, particulièrement dans les régions sèches. La mauvaise qualité des eaux favorise la diffusion des bactéries et virus: à l'heure actuelle, l'épidémie du choléra frappe encore plusieurs pays d'Amérique du sud.

La situation est meilleure dans les pays développés mais la proportion de traitement des eaux usées domestiques est très variable:

- Suède: 95%
- France: 60%
- Etats-Unis: 60%
- Japon: 30%

Sur l'ensemble des pays de l'OCDE, 330 millions de personnes ne bénéficient pas du service de traitement des eaux usées.[1]

a.2) Les eaux usées charrient des composés toxiques et peu biodégradables tels que les métaux lourds, les pesticides, les isotopes radioactifs, dont la présence est difficilement détectable et l'élimination problématique. La quantité de ces substances qui est déversée dans les eaux souterraines double tous les 15 ans en Amérique latine.[2]

a.3) Les rivières et lacs sont atteints d'eutrophisation, c'est-à-dire d'un développement excessif d'algues absorbant l'oxygène dissous dans l'eau. La prolifération de ces algues est due à l'augmentation de la présence de phosphates utilisés par l'industrie, l'agriculture des pays développés et les ménages consommateurs de lessives.

a.4) Les nappes phréatiques sont polluées par les nitrates infiltrés dans le sol, à la suite de la généralisation dans les pays développés des méthodes de l'agriculture intensive grosse utilisatrice d'engrais azotés et de l'élevage intensif provoquant des concentrations excessives de déjections animales.

a.5) L'acidité des pluies, déjà mentionnée plus haut, s'accroît avec l'émission des gaz d'échappement et les déchets de l'agriculture.

Dans son étude, Falkenmark souligne la gravité de deux problèmes:

---

1. FALKENMARK M., *Comment préserver le cycle de l'eau?*, dans BARRERE M. (sous la dir. de), *Terre patrimoine commun*, op. cit., p. 47.
2. Banque Mondiale, *Rapport 1992*, op. cit., p. 49.

- Par manque d'oxygène pour accomplir une auto-épuration, la pollution des eaux souterraines est difficilement réversible, alors que celle des cours d'eaux et lacs est davantage possible.

- La lenteur du cycle de l'eau est telle que les effets néfastes sur l'homme et son environnement peuvent n'apparaître que beaucoup plus tard. En retour, la modification des procédés de production et de consommation ne pourront apporter d'améliorations rapidement.

b) L'homme et l'eau.

L'homme est confronté à un double problème: les pollutions énumérées ci-dessus et le manque d'eau. Mais tous les hommes ne sont pas logés à la même enseigne.

b.1) Le manque d'eau était relatif, il risque de devenir absolu.

L'eau douce est abondante et renouvelable mais pas toujours là où elle serait nécessaire (tableau 2.21). La plupart des pays où les ressources en eau sont faibles se situent au Moyen-Orient, en Afrique du nord, en Afrique subsaharienne (là où la croissance démographique est la plus rapide), au Mexique et à l'ouest et au sud de l'Inde.

Sandra Postel estime que la quantité d'eau par habitant a diminué de un tiers depuis 1970 à cause de l'augmentation de la population mondiale (+ 1,8 milliard). Actuellement, 232 millions de personnes vivant dans 26 pays, pour la plupart d'Afrique et du Moyen-Orient, disposent de moins de 1000 m^3 par an. Les prévisions pour l'an 2010 font état de 8 pays supplémentaires qui s'ajouteront à la liste, avec partout une diminution de la quantité d'eau disponible par personne pouvant aller jusqu'à la moitié.[1] Selon la Banque Mondiale qui confirme ces estimations, le manque d'eau potable est devenu un problème structurel dû à l'urbanisation croissante et à l'irrigation.[2] Le risque existe pour que le volume par habitant tombe à 650 m^3 par an en 2025. Face à ces menaces, la Banque Mondiale préconise de réduire les subventions et de faire payer l'eau à son prix.[3] Telle est la logique qui conduit à installer des fontaines d'eau à péage dans les villes africaines au risque d'écarter les plus pauvres.

---

1. POSTEL S., *Faire face à la rareté de l'eau*, dans BROWN L.R., *L'état de la Planète 1993*, Paris, Economica, 1993, p. 36-37.
2. CANS R., *Devenue rare, l'eau risque d'être l'enjeu de conflits futurs entre nations*, op. cit.
3. Banque Mondiale, Rapport *From scarcity to security*, cité par CANS R., *La Banque mondiale craint une grave pénurie d'eau au Proche-Orient*, Le Monde, 24 et 25 mars 1996.

b.2) Non seulement, l'eau est inégalement répartie, mais elle est aussi inégalement consommée.

Sur le plan mondial, 73% de l'eau est utilisée pour l'agriculture, 21% pour l'industrie, 6% pour l'eau potable des populations. Un Américain consomme 300 fois plus d'eau qu'un Ghanéen, un Européen 70 fois plus.

L'efficacité de l'irrigation est souvent faible ou bien conduit à des aberrations telles que l'assèchement de la mer d'Aral après détournement des fleuves Syr-Daria et Amou-Daria.

Bien que les populations des pays en voie de développement ayant accès à l'eau s'accroissent, le nombre de citadins n'ayant pas accès à une eau assainie a augmenté de plus de 70 millions entre 1980 et 1990, ce qui porte le nombre d'individus dans ce cas à 1,7 milliard. L'élargissement de l'accès à une eau saine suit à peine la croissance démographique.[1]

Enfin, de nombreuses incertitudes demeurent sur les interactions entre le climat, le cycle de l'eau et la préservation des sols.

Tableau 2.21: Ressources annuelles en eau par région.

Régions	Ressources annuelles locales renouvelables		Pourcentage de la population vivant dans des pays où les ressources annuelles par habitant sont peu abondantes	
	Total (en milliers de km^3)	Par habitant (en milliers de m^3)	Moins de 1 000 m^3	De 1 000 à 2 000 m^3
Afrique subsaharienne	3,8	7,1	8	16
Asie de l'est et Pacifique	9,3	5,3	< 1	6
Asie du sud	4,9	4,2	0	0
Europe de l'est et ex-URSS	4,7	11,4	3	19
Autres pays d'Europe	2,0	4,6	6	15
Moyen-Orient et Afr. du nord	0,3	1,0	53	18
Amérique latine et Caraïbes	10,6	23,9	< 1	4
Canada et Etats-Unis	5,4	19,4	0	0
Monde	40,9	7,7	4	8

Source: Banque Mondiale, *Rapport 1992*, p. 50.

[1]. Banque Mondiale, *Rapport 1992*, op. cit., p. 49.

4.2. La dégradation des sols.

"Le sol, ou pédosphère, est un lieu d'interpénétrations entre la couche terrestre sous-jacente (la lithosphère), l'eau (l'hydrosphère), l'air (l'atmosphère) et la vie (la biosphère)."[1] Les changements affectant l'un de ces niveaux réagissent sur les autres et le sol est au centre de ces interactions: une modification de la teneur en gaz carbonique et en méthane de l'atmosphère à la suite de la déforestation ou du développement de l'agriculture influence la composition des matériaux végétaux et des matières organiques des sols en même temps que le climat et le régime des pluies.

a) Définition de la dégradation des sols.

Ruellan et Targulian estiment qu'il y a dégradation des sols lorsque l'une des quatre fonctions du sol est atteinte:

- la fonction biologique assurée par les espèces animales et végétales, fonction essentielle pour la construction, le fonctionnement et la fertilité des sols;
- la fonction alimentaire pour les plantes et animaux qui y puisent les sels minéraux;
- la fonction de filtre qui préside à la circulation de l'eau et des gaz et à l'épuration de l'eau;
- la fonction de réserve de matériaux et minerais et de support matériel à l'activité humaine.

b) L'influence des activités humaines.

b.1) L'épuisement des sols.

Il a des formes et des origines très diverses.

Le développement de l'agriculture selon le modèle occidental a eu tendance à imposer une uniformisation des cultures sans tenir compte de la diversité naturelle des sols, accélérant le processus de fragilisation et d'épuisement des sols.

Dans les pays pauvres, la surexploitation des terres, l'extension des cultures avec raccourcissement des périodes de jachère dans des zones de faible pluviosité, conduisent à la dégradation progressive des terres agricoles.

Toutes les études confirment le phénomène: depuis 45 ans, 1,2 milliard d'hectares représentant 11% du couvert végétal du monde a subi une dégradation.

---

[1]. RUELLAN A., TARGULIAN V., *La dégradation des sols*, dans BARRERE M. (sous la dir. de), *Terre patrimoine commun*, op. cit., p. 37.

Les rendements céréaliers des Etats-Unis pourraient être réduits de 3 à 10% à la fin du siècle. Les conséquences en seraient autrement plus graves dans les régions tropicales: les pertes pourraient atteindre de 0,5 à 1,5 % des PIB.

Lester R. Brown indique que la surface cultivée en céréales avait augmenté dans le monde de 24% entre 1950 et 1981, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,7%. Par contre, elle a diminué de 5,4% de 1981 à 1992, soit une baisse moyenne de 0,5% par an.[1] Le Worldwatch Institut de Washington estime que la surface de sol cultivé par habitant baissera de 21% d'ici l'an 2010 et que les terres irriguées baisseront de 12%.[2] Cette baisse a des effets sur l'accroissement de la production alimentaire qui s'affaiblit, affaiblissement qui ne peut plus être compensé par une nouvelle intensification à cause de la surcharge des sols en produits chimiques. Ainsi, la production mondiale de céréales a été multipliée par 2,64 entre 1950 et 1984, soit un taux moyen de croissance de 2,9% par an, alors qu'elle n'a cru que de 0,7% par an entre 1984 et 1992.[3] La production mondiale de blé, de maïs et de céréales secondaires a diminué de 1417 à 1327 millions de tonnes au cours des cinq dernières années, tandis que la production de riz progresse moins vite que la demande.[4]

De son côté, la Banque Mondiale constate[5]:

- une baisse du taux de croissance des rendements de la culture de maïs dans le monde;

- une baisse de ces rendements de maïs en Angola, Ouganda, Rwanda, Côte d'Ivoire, Bolivie, Colombie;

- une baisse pour les rendements de manioc en Angola, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Bolivie, Colombie;

- une baisse pour les rendements de millet en Ouganda, Angola.

b.2) L'érosion des sols.

Le tassement est un phénomène qui touche tous les sols du monde, surtout les sols trop humides ou trop secs. La porosité des sols est alors diminuée comme dans les sols limoneux de Bretagne. Le tassement oblige à abandonner les terres comme au Sahel ou en Amazonie.[6] Un sol tassé s'érode plus vite, qu'il soit trop épais comme dans les régions tropicales ou trop mince parce que les eaux de ruissellement et le vent l'emportent. Un sol où le bocage a été détruit en même temps que les haies et fossés s'érode également plus vite.

---

1. BROWN L.R., *Vers une ère nouvelle*, dans BROWN L.R., *L'état de la Planète 1993*, op. cit., p. 15.
2. BESSET J.P., *Sous la menace des "nouveaux déserts"*, Le Monde, 17 juin 1995. Voir aussi du même auteur, *La fracture alimentaire*, Le Monde, 2 mai 1996.
3. BROWN L.R., *Vers une ère nouvelle*, op. cit., p. 14.
4. BESSET J.P., *La fracture alimentaire*, op. cit.
5. Banque Mondiale, *Rapport 1992*, op. cit., p. 59.
6. RUELLAN A., TARGULIAN V., *La dégradation des sols*, op. cit., p. 41.

Chaque année, 6 millions d'hectares de terres agricoles se transforment en désert[1], soit l'équivalent de plus de 1/10 de la superficie de la France. L'équivalent du continent américain et quatre fois la surface des déserts actuels, soit 3,6 milliards d'hectares de terres cultivables, sont en voie de désertification. Ce phénomène concerne une centaine de pays en Asie, Afrique, sur la côte est de l'Amérique latine, au sud-est de l'Amérique du Nord, en Australie, au Caucase et autour du bassin méditerranéen jusqu'au sud de l'Espagne.[2] La caractéristique de ces nouveaux déserts est, au contraire des anciens, d'être habités, et ce de plus en plus, par 900 millions de personnes qui n'ont d'autre solution immédiate que d'accentuer la pression sur leur seule ressource, la terre, face à la baisse des prix de leurs produits agricoles et à la concurrence des produits subventionnés provenant des pays riches.

b.3) La saturation des sols.

L'augmentation de l'irrigation a entraîné des phénomènes de salinisation et d'alcanisation excessives. Sur un peu plus de 200 millions d'hectares irrigués dans le monde, la moitié serait atteinte[3] par ces dommages que l'on peut imputer à une irrigation mal conduite pour 60 millions d'hectares[4]

b.4) La transformation des sols.

Les meilleurs des sols sont parfois transformés irrémédiablement par le béton ou par les exploitations minières qui ont conduit à la disparition de 1,5 million d'hectares de terres fertiles aux Etats-Unis depuis 40 ans[5].

Enfin, la construction de barrages peut noyer des régions entières comme en Amazonie.

4.3. La déforestation.

Le globe terrestre a une surface d'environ 510 millions de km^2 dont 30% de terres émergées, soit 153 millions de km^2. Les forêts en occupent près de 29%, soit 44 millions de km^2 réparties approximativement en trois tiers entre[6]:

- les forêts tropicales humides: situées pour les 2/3 en Amérique latine, le reste en Afrique et Asie;

---

1. ALLAIS C., *L'état de la planète en quelques chiffres*, op. cit., p. 175.
2. BESSET J.P., *Sous la menace des "nouveaux déserts"*, op. cit.
3. RUELLAN A., TARGULIAN V., *La dégradation des sols*, op. cit., p. 42.
4. Banque Mondiale, *Rapport 1992*, op. cit., p. 59.
5. RUELLAN A., TARGULIAN V., *La dégradation des sols*, op. cit., p. 43.
6. BOURNERIAS M., GALOUX A., *Forêts*, dans *Encyclopædia Universalis*, 1985, Corpus 7, p. 1174.

- les forêts tropicales sèches: situées pour les 3/4 en Afrique et surtout constituées de savanes boisées et de pousses secondaires consécutives à des cultures itinérantes;

- les forêts tempérées et boréales: situées pour les 3/4 dans les pays industrialisés.

La forêt remplit une fonction économique, source de bois d'oeuvre ou de chauffage, et une fonction écologique, en tant qu'habitat de la diversité biologique, en tant que régulateur hydrologique, climatique par la fixation du carbone, la libération de l'oxygène et l'évaporation, et en tant que protecteur et régénérateur des sols.

Les forêts tropicales humides qui n'occupent que moins de 10% des terres émergées de la planète abritent plus de la moitié des espèces vivantes animales et végétales connues.

Dans les pays industrialisés le boisement s'est à peu près stabilisé aujourd'hui mais dans les pays en voie de développement le déboisement est un phénomène récent et réitère ce qui s'était produit plus tôt dans les zones tempérées où, au cours des siècles, environ 1/3 du massif forestier tempéré avait été abattu pour des raisons agricoles, industrielles ou domestiques. Selon les estimations[1], la déforestation annuelle des zones tropicales humides varie de 14 à 20 millions d'hectares, soit un taux moyen d'environ 1% par an.

Les raisons du déboisement sont multiples: les constructions d'infrastructures de transport, routes et voies ferrées indispensables au développement économique, sont des atteintes à l'équilibre des écosystèmes sylvestres; mais l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière et minière sont les principaux responsables.

a) L'agriculture et l'élevage.

Le défrichement par les petits paysans d'Amérique centrale, d'Afrique orientale et centrale, d'Asie du sud se solde fréquemment par un appauvrissement progressif des sols non régénérés. La pratique de l'agriculture sur brûlis dans les pays tropicaux et subtropicaux aboutit à la mise à nu des sols et à leur rapide stérilisation, obligeant à l'abandon de la terre pour recommencer plus loin.

Par ailleurs, le déboisement en bordure des déserts accélère l'avancée de ceux-ci.

---

1. BERGERON Y., GAGNON D., MAUFETTE Y., TARDIF J., *La forêt menacée*, dans BARRERE M. (sous la dir. de), *Terre patrimoine commun*, op. cit., p. 58.
Banque Mondiale, *Rapport 1992*, op. cit., p. 60-61.

Le défrichement par les éleveurs qui brûlent le couvert forestier amazonien se fait souvent en dehors de toute rationalité écologique, voire de toute légalité.

Les migrations volontaires ou encouragées de populations à la recherche de leur subsistance vers des régions forestières accélèrent le processus de déboisement: ainsi, les migrations des années 1960-70 de personnes chassées des provinces du Sud et Nord-est brésilien vers l'Amazonie, au sud du Para et autour de l'axe Brasilia-Belem. Lutte pour la subsistance, lutte autour de la propriété foncière et rupture écologique entretiennent ici des rapports complexes.[1]

Il faut noter aussi le rôle néfaste joué par les modèles agricoles tournés vers l'exportation. Le manioc thaïlandais exporté vers l'Europe est cultivé sur les zones de l'est et du nord-est de la Thaïlande autrefois boisés. Le bétail élevé en Amérique centrale et exporté aux Etats-Unis a fait disparaître 60% de la forêt tropicale de plaine depuis 1950.[2]

Carte 1: La diminution des forêts tropicales.

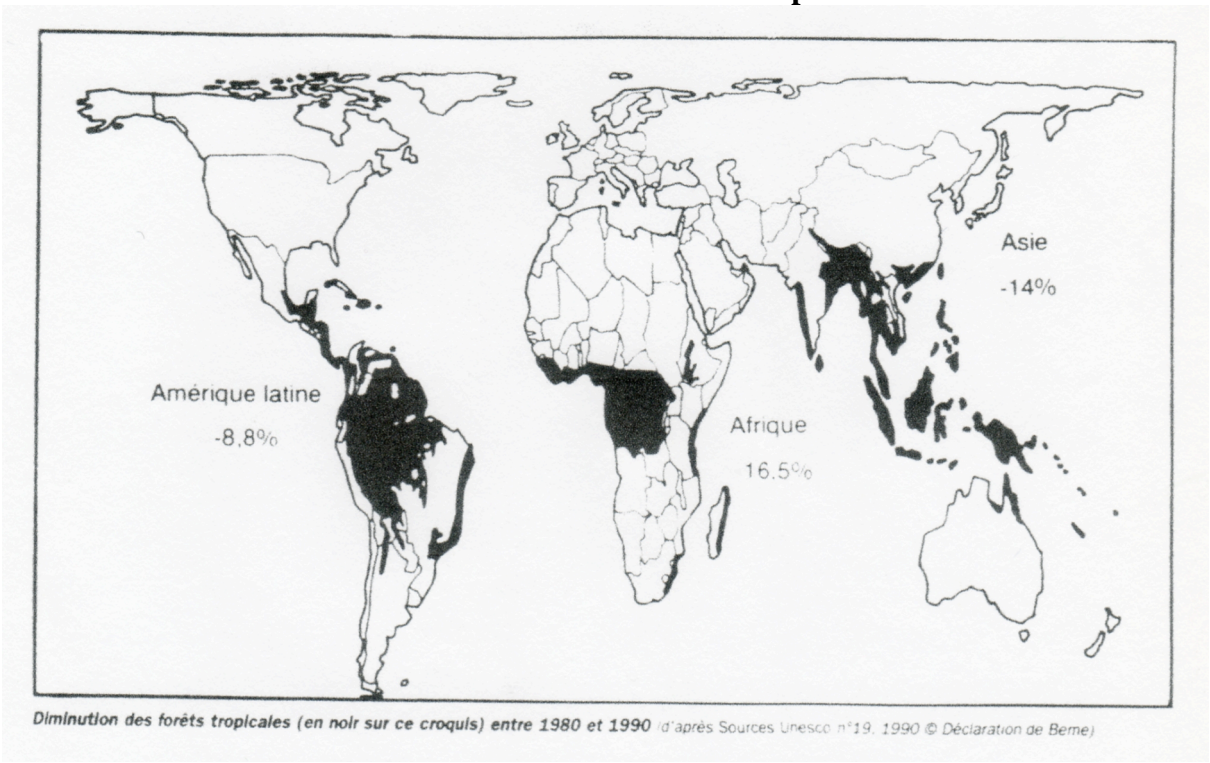

Diminution des forêts tropicales (en noir sur ce croquis) entre 1980 et 1990 d'après Sources Unesco n°19, 1990 © Déclaration de Berne)

Source: ENDA-Vivre autrement, Rio de Janeiro, n°10, 11 juin 1992, p. 6.

---

1. PRESSBURGER M., Entretien avec ENDA-Vivre autrement, propos recueillis par Y. Guyomard et J.M. Harribey, Rio de Janeiro, n° 11, 12 juin 1992.
2. SCHMITZ M., *L'environnement en l'an 2000: à bout de souffle*, dans SCHMITZ M., *Les conflits verts, La dégradation de l'environnement, source de tensions majeures*, Bruxelles, GRIP, 1992, p. 51.

b) L'exploitation forestière et minière.

Elle est à l'oeuvre dans la plupart des régions du monde mais revêt une importance inégale.

Globalement, la vente de bois tropical a augmenté de 145% entre 1950 et 1985. Parallèlement la consommation de papier et de carton avait triplé en Europe.[1]

En Asie de l'est, la forêt tropicale humide est surtout utilisée pour ses bois précieux. Au Sénégal, 4,5% du capital forestier est absorbé chaque année, indépendamment des déchiffrements agricoles et de l'avancée du désert[2].

4.4. La diversité biologique menacée.

Bien que l'inventaire soit très inégalement fait selon les espèces[3], environ 1,4 million d'espèces vivantes peuplant la planète ont été répertoriées sur un total estimé de 33,5 millions[4]. Elles constituent un réservoir fabuleux de richesses sous forme de produits alimentaires, de fibres végétales, de plantes médicinales et de matières premières. Or le taux d'extinction des espèces est très largement supérieur à ce que serait un taux naturel en l'absence de toute influence humaine: de 50 à 1000 fois selon les espèces.[5]

L'extinction d'une espèce est une perte irréversible et qui dépasse de beaucoup sa seule dimension parce qu'elle introduit une rupture dans la chaîne biologique entraînant la disparition d'autres espèces: tel est le cas de la chauve-souris en Malaisie qui assurait la pollinisation de la fleur du durian, un fruit très populaire; tel est le cas de l'éléphant dans certaines zones d'Afrique du Sud dont le départ a entraîné celui d'autres herbivores parce que la savane n'était plus protégée par les piétinement des gros mammifères.[6] Peu à peu se construit l'idée que la protection de la diversité ne consiste pas à sauver telle ou telle espèce menacée mais à respecter l'équilibre écologique sur lequel reposent les interactions dynamiques entre les espèces.[7]

---

1. SCHMITZ M., *L'environnement en l'an 2000: à bout de souffle*, op; cit., p. 51-52.
2. HERSCHEL U.K., *Reboisement: leurres et lueurs de la participation populaire*, ENDA-Vivre autrement, n°10, Rio de Janeiro, 11 juin 1992, p. 5.
3. VINCENT C., *L'inventaire de la nature*, Le Monde, 2 juin 1993.
4. Banque Mondiale, *Rapport 1992*, op. cit., p. 63.
5. Banque Mondiale, *Rapport 1992*, op. cit., p. 61-64.
   ALLAIS C., *L'état de la planète en quelques chiffres*, op. cit., p. 176.
   CANS R., *La biodiversité en réduction*, Le Monde, 2 juin 1993.
6. Banque Mondiale, *Rapport 1992*, op. cit., p. 63.
7. GEE H., *La protection de la diversité biologique doit être globale*, Le Monde, 23 décembre 1995.
   La fragmentation du paysage a des effets pervers, Le Monde, 23 décembre 1995.
   DUFOUR J.P., *L'homme dégrade la biosphère mais peut corriger les dégâts*, Le Monde, 23 décembre 1995.

Les activités humaines sont devenues la cause principale de la disparition des espèces parce qu'elles perturbent et altèrent l'habitat naturel. 65% des habitats de la faune et de la flore en Afrique tropicale et 68% de ceux des pays tropicaux d'Asie du sud et de l'est ont été convertis à d'autres usages.[1]

La forêt tropicale, une fois coupée, laisse la place à une végétation pauvre car les pluies chaudes et fortes abîment rapidement les sols dénudés.

Lorsque les activités humaines ne conduisent pas à la destruction directe et immédiate d'espèces, elles peuvent provoquer cependant des transformations des milieux dans lesquelles elles évoluent. Ainsi, le pin noir méditerranéen n'est pas menacé d'extinction mais la fragmentation de ses biotopes naturels contribue à appauvrir génétiquement les sous-espèces qui le composent alors que "la diversité biologique au sein d'une espèce est la condition de sa survie à long terme"[2].

Par ailleurs, les manipulations génétiques rendues possibles par les développements scientifiques aboutissent, par le biais de la sélection des espèces les plus productives et les plus rentables, à la diminution de la diversité des espèces animales et végétales et à la modification des comportements de consommation. Ainsi, la tomate *flavour savour* (*Flavr Savr*), premier aliment génétiquement modifié, est désormais proposée aux consommateurs du Midwest et de la Californie et bientôt d'ailleurs.[3] Plus grave peut-être, les conséquences des manipulations ne sont pas maîtrisées: le colza génétiquement modifié peut s'hybrider à grande distance, et malgré cela, les Etats-Unis et la Commission européenne autorisent sa commercialisation.[4]

L'apparition et la disparition des espèces sont des lois naturelles. Mais l'intervention de l'homme modifie radicalement les échelles de temps au cours desquelles se produisent ces phénomènes. "Nous sommes en train d'appauvrir considérablement toute une diversité biologique au moment même où nous pourrions commencer à l'appréhender dans sa globalité."[5]

Cette dernière réflexion pourrait être étendue à l'ensemble de la crise du modèle de développement. Au moment où les progrès de la productivité permettraient d'envisager de satisfaire correctement les besoins alimentaires de tous les habitants de la planète, le monde ne réussit pas à faire reculer la pauvreté, ni au sein des pays sous-développés, ni même au sein des pays développés.

Le modèle de développement dont la finalité est la production pour la rentabilité du capital rencontre des limites au regard de ses propres critères:

---

[1]. Banque Mondiale, *Rapport 1992*, op. cit., p. 62.
[2]. BARBAULT R., Forum de l'Union Internationale des Sciences Biologiques, Paris, 5 au 9 septembre 1994, cité par CANS R., *Les mystères de la transmission du vivant*, Le Monde, 14 septembre 1994.
[3]. VINCENT C. *Nourritures géniques*, Le Monde, 1er juin 1994.
[4]. TARDIEU V., *Le colza transgénique laisse échapper ses gènes*, Le Monde, 26 juin 1996.
[5]. BLANC P., *Le capital biologique menacé*, Dossiers du Nouvel Observateur, *Demain la terre*, n° 11, p. 55.

- Le maintien de la pauvreté est, en même temps, un obstacle à l'élargissement des marchés et une nécessité pour que les populations les plus nanties puissent continuer à jouir d'un mode de production et de consommation exclusif et non généralisable. On peut s'interroger sur le point de savoir si la science économique est véritablement sortie de la logique de Malthus qui affirmait *l'utilité de la misère*. Par contre, il ne fait plus de doute que les deux facettes du modèle de développement, à savoir son endroit (le développement réalisé) et son envers (le sous-développement) sont toutes les deux des causes de la dégradation de l'environnement.

- Les atteintes au stock de ressources naturelles, biologiques et minérales, perturbent les modes d'appréhension du calcul rationnel. Il ne s'agit pas simplement de prendre en compte la pollution de tel fleuve, l'épuisement de telle ressource, mais l'ensemble des mécanismes de régulation conditionnant la vie de toutes les espèces et de leur milieu.

- La pollution du monde doit être analysée dialectiquement comme un résultat de la rationalité et comme une source de celle-ci. D'un trait magistral, Serres montre que, non seulement s'approprier aboutit à polluer, mais aussi que polluer, c'est s'approprier: "Dominer, mais aussi posséder. L'autre rapport fondamental que nous entretenons avec les choses du monde se résume dans le droit de propriété. (...) Or j'ai souvent noté qu'à l'imitation de certains animaux qui compissent leur niche pour qu'elle demeure à eux, beaucoup d'hommes marquent et salissent, en les conchiant, les objets qui leur appartiennent pour qu'ils restent leur propre ou les autres pour qu'ils le deviennent. Cette origine stercoraire ou excrémentielle du droit de propriété me paraît une source culturelle de ce qu'on appelle pollution, qui, loin de résulter, comme un accident, d'actes involontaires, révèle des intentions profondes et une motivation première. Allons déjeuner ensemble tout à l'heure: quand passera le plat commun de salade, que l'un de nous crache dedans et aussitôt il se l'approprie, puisque nul autre ne voudra plus en prendre. Il aura pollué ce domaine et nous réputerons sale son propre. Nul ne pénètre plus dans les lieux dévastés par qui les occupe de cette façon. Ainsi la souillure du monde y imprime la marque de l'humanité, ou de ses dominateurs, le sceau ordurier de leur prise et de leur appropriation."[1]

L'examen de la crise du modèle de développement tel qu'il a été promu ou désiré peut apparaître comme un réquisitoire dressé contre lui, mais il se voulait avant tout un diagnostic avant d'aborder la critique du concept de développement.

---

[1]. SERRES M., *Le contrat naturel*, op. cit., p. 59-60.

II- La critique du développement.

Lorsque l'usage du concept de développement se généralisa au cours des années 1950-60 dans la science économique, celle-ci n'était pas absolument vierge de toute discussion sur le développement. Déjà, la plupart des grands économistes s'étaient souciés des perspectives d'évolution à long terme des systèmes économiques. Et, en dépit des quelques efforts tentés par ceux qu'on a appelés les *pionniers du développement*[1] pour prendre leurs distances avec l'économie néo-classique (notamment par la prise en compte du temps, des comportements sociaux ou des facteurs culturels), l'économie du développement s'est tout de même intégrée à la démarche dominante. Le concept de développement ne fonde pas véritablement un nouveau paradigme économique: il s'inscrit dans ceux existants parce qu'il reste prisonnier de son identification au progrès, la croyance en celui-ci constituant la référence commune à tous les discours économiques entendus jusqu'ici et à la plupart des interrogations philosophiques de la pensée occidentale de l'Antiquité à nos jours. Nous essaierons d'analyser la problématique du développement commune à toutes les stratégies mises en oeuvre (A) et la remise en cause qui l'atteint jusque dans sa dimension socio-culturelle (B).

A- Critique de la problématique du développement.

En apparence, les grands courants de la pensée économique s'opposent sur la question du développement. En réalité, ils partagent la même conception du progrès.

1. De faux clivages apparents entre les classiques, les marxistes et les néo-classiques à propos du développement.

Avec le déclenchement de la révolution industrielle, le capitalisme semble porteur d'une dynamique économique que, dès son origine, l'économie politique a placée au centre de ses préoccupations.

---

[1]. MEIER G.M., SEERS D., *Les pionniers du développement*, Paris, Economica, 1988.

1.1. La problématique classique: partage et réinvestissement du surplus social.

Adam Smith situant l'origine des richesses dans le travail humain, expliquait que la division du travail permettait d'augmenter la productivité de celui-ci et de dégager un surplus (= produit net - salaires) croissant si celui-ci est réinvesti. Or, le surplus se partageant en rente foncière et profit capitaliste, la nécessité d'augmenter la production agricole sur des terres de moins en moins fertiles faisait craindre à David Ricardo l'accroissement de la part de la rente et par conséquent une baisse de celle du profit industriel en l'absence d'une baisse des salaires. A long terme, Ricardo envisageait donc une raréfaction des possibilités d'accroissement du capital et une stagnation du capitalisme. Pour des raisons un peu différentes tenant à la croissance démographique, Thomas Malthus entrevoyait la même issue; par ailleurs, il fut l'un des premiers à sentir le risque de crise de sous-consommation dans l'économie capitaliste.

1.2. La problématique marxienne: accumulation et baisse du taux de profit.

Karl Marx souligna sans ambiguïté le progrès matériel apporté par le capitalisme. En reprenant la notion classique de surplus, il mit au jour le ressort de la dynamique capitaliste: le surplus, sous la forme de plus-value, est transformé en capital toujours croissant, permettant le développement des forces productives. Cependant, à la différence des classiques, il ne définit pas le surplus de manière absolue par rapport à un état naturel de rareté: il le voit comme le résultat d'un rapport de forces social. D'autre part, l'accumulation comporte en elle deux contradictions que Marx pense fatales pour le système:

- une contradiction de classes, facteur d'auto-limitation de la plus-value bien que lui-même permettant l'élargissement des débouchés;
- une contradiction interne à la classe capitaliste: la concurrence et le progrès technique poussent à l'élévation de la composition organique du capital qui provoque une baisse du taux de profit.

La réunion de ces deux contradictions engendre des crises périodiques de suraccumulation et de surproduction annonciatrices d'une crise finale.

Indépendamment de leur erreur de prévision sur la fin prochaine du capitalisme, les problématiques classique et marxienne ont pour principal intérêt de mettre en relief le rôle majeur du réinvestissement productif du surplus. Les modèles de croissance modernes, par exemple celui de Von Neumann, définiront un sentier de croissance tel que le

taux de croissance égale le taux de profit, et tous les modèles de développement appliqués aux pays du tiers-monde insisteront sur le rôle-clé de l'investissement.

Par ailleurs, ces deux approches ont en commun de lier l'analyse de l'accumulation à celle des cycles économiques. Enfin, la mise en relation de la croissance économique et de la croissance démographique est récurrente: le plus souvent à propos bien sûr des pays du tiers-monde, mais aussi sur un plan mondial devant le risque d'épuisement des ressources naturelles. A ce propos, le rapport Meadows au Club de Rome[1] fut accusé de contenir une vision de type malthusien.

1.3. La problématique néo-classique: de l'équilibre statique à la croissance équilibrée.

Au départ, l'élaboration théorique néo-classique se consacre entièrement à la détermination des conditions de l'équilibre sur tous les marchés concurrentiels et abandonne les perspectives d'évolution à long terme. Il faudra attendre la seconde génération des modèles de croissance, à partir de celui de Solow, pour que le postulat de concurrence des marchés avec son corollaire, la parfaite flexibilité des prix, permettent, par la substitution des facteurs de production, la croissance à long terme, le long d'un sentier. La croissance équilibrée ne dépend alors que de deux facteurs exogènes: la croissance de la population active et le progrès technique.

Bien que chronologiquement antérieures, les réflexions de Keynes et de Harrod peuvent être considérées comme allant au-delà des thèses néo-classiques: l'équilibre de sous-emploi est plus probable que celui de plein-emploi et le sentier de croissance est instable à long terme. Nul doute que le contexte historique d'élaboration de ces analyses ait joué une grande influence sur leurs auteurs: la crise des années 1930 pour les keynésiens et la croissance soutenue d'après-guerre pour les néo-classiques contemporains.

Compte tenu de la dépendance de ces analyses à l'égard de leur contexte, il est compréhensible que le cadre théorique fourni par l'économie néo-classique et même keynésienne ait été peu attractif pour la théorie du développement naissante. Il existe bien sûr une analyse libérale du sous-développement, mais il s'agit d'une analyse en creux, parce qu'elle se rattache davantage au libéralisme par son côté normatif (des principes de politiques de développement) que par une analyse des causes du sous-développement.

---

[1]. MEADOWS D., *Halte à la croissance?*, Paris, Fayard, 1972.

Un peu en marge des néo-classiques orthodoxes, la démarche schumpéterienne renoue par certains côtés avec les démarches classique et marxienne: le développement du capitalisme dépend de l'innovation, tant technique qu'organisationnelle. Si la vague d'innovations s'estompe, les occasions de profits disparaissent. La question des transferts de technologies dans les pays du tiers-monde pour démarrer et accélérer le processus du développement est l'une des plus discutées.[1]

Le caractère disparate de ces approches ne doit pas faire illusion: il est en fait secondaire par rapport au point commun qui les unit.

2. L'idée de développement est fondée sur celle de progrès et celle de progrès sur une conception linéaire du temps.

2.1. L'idéologie du progrès.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, la pensée occidentale, de Lucrèce aux philosophes du siècle des Lumières, a conféré au temps une vertu prophétique: celle de conduire l'humanité à son Destin. Le temps constitue la trajectoire fléchée menant à l'Age d'or, l'axe orienté sur lequel l'humanité ne peut occuper que des positions sans cesse croissantes.[2]

Raymond Aron a montré combien la notion de sens de l'histoire était typiquement chrétienne : en marchant vers son Destin, l'humanité accomplit le dessein que Dieu a conçu comme un progrès spirituel. Qu'importe si, au fur et à mesure que progressent les sciences et les techniques, la pensée occidentale va peu à peu opérer une dénaturation de l'idée de progrès entre la signification spirituelle qu'en avait donnée Saint Augustin et la signification profane qu'elle prendra au XVIII° siècle lorsque la Raison deviendra l'instrument du progrès en remplacement de la grâce divine et lorsque la foi dans le progrès se résumera à un hymne à la science. Si l'on fait une place à part à Jean-Jacques Rousseau qui voyait plutôt l'âge d'or de l'humanité dans son passé, il subsistera cette croyance en l'association de la science, de la raison, de la civilisation, du progrès, du bonheur, de la justice. Condorcet et surtout Turgot préfigurent Auguste Comte et sa loi des trois états: théologique, métaphysique, positif.

Mais si la chrétienté a fait sienne l'idéologie du progrès et du sens de l'histoire, celle-ci n'est pas née avec elle. Elle remonte au judaïsme pour lequel la révélation

---

1. Cf. la discussion autour de EMMANUEL A., *Technologie appropriée ou technologie sous-développée?*, Paris, PUF, 1981.

2. Par contraste, Louis Dumont a insisté sur le cas de l'Inde qui est restée étrangère à cette idée. DUMONT L., *Homo hierarchicus, essai sur le système des castes*, op. cit.

est progressive: d'Abraham, Père du peuple élu, à Moïse à qui la Loi est donnée, aux prophètes qui la complètent et lui donnent un sens universel, à Isaïe et Ezéchiel qui annoncent l'arrivée du Messie, l'idée d'une promesse d'un paradis bien supérieur à celui jadis perdu est introduite. Le théologien Eugen Drewerman rattache la crise de la modernité à l'anthropocentrisme chrétien hérité de la Bible dans laquelle "la nature est considérée comme une sorte de scène qui n'est là que pour mettre en valeur le rôle de l'homme"[1].

Malgré les controverses liées à sa théorie de l'évolution biologique par la sélection naturelle, Charles Darwin, qui reconnut sa dette intellectuelle envers l'*Essai sur le principe de population* de Malthus, a donné dans *L'origine des espèces* en 1859 un soubassement scientifique à la croyance en la nécessaire, inévitable et bénéfique marche en avant du progrès. Certes, le progrès est bien perçu comme s'accompagnant d'une diversification du tissu social génératrice d'inégalités. Mais le progrès économique en paraît le vecteur principal aux yeux de Smith et même de Marx qui en dénonce pourtant les injustices. Le XIX° siècle est celui de l'apogée de l'idée de progrès et seul peut-être Georges Sorel[2] en contestera l'idéologie qui légitime la bourgeoisie.

Le glissement de sens de *progression des techniques* à *progrès technique*, puis l'assimilation de ce dernier au *Progrès* marque le passage abusif de l'ordre technique qui est cumulatif à l'ordre politique, culturel, symbolique ou psychologique qui est répétitif. Régis Debray fait remarquer que l'ordinateur est plus performant que le boulier, mais que Husserl n'est pas un philosophe plus "profond" que Platon et que les guerres du XX° siècle sont plus sauvages et meurtrières que celles du XIX°, et celles-ci que celles du XVIII°, etc. "La notion de progrès n'a aucun sens dans l'ordre symbolique, intellectuel, affectif ou psychologique (...) pas plus que dans l'ordre politique."[3]

2.2. Le développement est un résultat du progrès technique.

La conception schumpéterienne présente explicitement le développement comme un résultat du progrès technique. Telle est aussi la conception néo-

---

1. DREWERMAN E., *Le défi de l'apocalypse*, Entretien avec Les Réalités de l'écologie, n° 51, mars 1994, propos recueillis par J.P. Besset.
2. SOREL G., *Les illusions du progrès*, Paris, Rivière, 1908.
3. DEBRAY R., *Un mythe occidental*, Le Courrier de l'UNESCO, décembre 1993.

classique: les études de Denison et de Carré, Dubois, Malinvaud attribuent au moins la moitié du taux de croissance à l'influence du progrès technique [1].

Quant à la conception marxienne, d'une part, elle explique le développement cyclique alternant phases d'expansion et de crise d'une durée de 8 à 10 ans par le rythme du renouvellement des équipements, et surtout d'autre part, elle affirme à l'adresse de Feuerbach: "Il ne voit pas que le monde sensible qui l'entoure n'est pas une chose donnée immédiatement et de toute éternité, toujours semblable à elle même, mais le produit de l'industrie et des conditions sociales, et ce au sens de produit historique, de résultat de l'activité de toute une suite de générations, dont chacune s'élevant sur les épaules de la précédente, continue à développer son industrie et son commerce, et modifie son ordre social en fonction du changement des besoins."[2] Marx ne cessera d'affirmer la nécessité de développer les forces productives et il louera les mérites de la bourgeoisie pour avoir accompli cette tâche[3]. Sans doute Marx reprend-il à son compte les idées de continuité et d'accumulation historiques qui sont constitutives de celle du progrès, admises implicitement par tous (sauf peut-être à nouveau par Rousseau pour lequel le progrès matériel n'entraîne pas le progrès moral): le temps est donc linéaire et puisque la continuité de l'histoire acquiert ainsi un sens, il est logique que l'histoire ait une fin, le paradis sur terre, la terre d'abondance, ou bien le communisme sans classes.

2.3. Le développement est la reprise du mythe prométhéen.

Doté de la science des arts et de la puissance du feu, l'homme soumet la nature à sa volonté afin d'accomplir son parcours qui doit le mener au stade de l'homme achevé,... égal des dieux? Le fantôme de Prométhée hante toute la pensée économique, sociale ou philosophique occidentale, explicitement ou implicitement, consciemment ou inconsciemment, avec enthousiasme ou honteusement, péremptoirement ou prudemment.

De René Descartes "...connaissant la force et les actions de feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les corps qui nous environnent, (...) nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et aussi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature"[4], à Francis Bacon "l'homme ne

---

1. CARRE J.J., DUBOIS P., MALINVAUD E., *La croissance française: un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre*, Paris, Seuil, 1972.
2. MARX K., ENGELS F., *L'idéologie allemande*, *Conception matérialiste et critique du monde*, 1845-1846, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1982, tome 3, p. 1078.
3. MARX K., ENGELS F., *Manifeste du Parti Communiste*, 1848, dans *Oeuvres*, tome 1, op. cit.
4. DESCARTES R., *Discours de la Méthode*, VI, 1637, Paris, Union Générale d'Editions, 10/18, 1963, p. 74-75.

commande à la nature qu'en lui obéissant"[1], à Saint-Simon "la société n'a pas pour but de dominer les hommes, mais la nature", à Marx "la philosophie fait sienne la profession de foi de Prométhée: en un mot j'ai de la haine pour tous les dieux! C'est sa propre devise qu'elle oppose à tous les dieux célestes et terrestres, qui ne reconnaissent pas la conscience humaine comme la divinité suprême. (....) Parmi les saints et les martyrs du calendrier philosophique, Prométhée est le plus noble."[2], à Jean Fourastié "nous travaillons pour transformer la nature naturelle"[3], les problématiques sont très proches.

Certes, on peut trouver, notamment chez Marx, d'autres textes où la foi dans le progrès n'excluait pas la prise en compte des dangers que celui-ci faisait courir à la nature.[4] On peut trouver ensuite des auteurs modernes qui y lisent les bases d'un rapprochement entre marxisme et écologie.[5] Notre point de vue, car, ici, il ne peut s'agir de possible démonstration, est que, lorsque Marx parle de la nature, il est parfaitement conscient des risques que fait peser sur elle l'accumulation du capital, mais que, lorsqu'il dresse une problématique de transformation sociale, le développement des forces

---

1. Cité par ROUSSEL A., DUROZOI G., *Philosophie, notions et textes*, Paris, Nathan, 1980, p. 274.
2. MARX K., *Démocrite et Epicure, Avant-propos*, 1841, dans *Oeuvres*, Gallimard, La Pléiade, 1982, tome 3, p. 14-15.
3. FOURASTIE J., *Pourquoi nous travaillons?*, Paris, PUF, Que sais-je? n° 818, 1959.
4. "Concrètement, l'universalité de l'homme apparaît précisément dans le fait que la nature entière constitue son prolongement non organique, dans la mesure où elle est son moyen de subsistance immédiat et la matière, l'objet et l'outil de son activité vitale. La nature, pour autant qu'elle n'est pas elle-même le corps humain, est le corps non organique de l'homme. L'homme vit de la nature -ce qui signifie que la nature est son corps et qu'il doit maintenir des rapports constants avec elle pour ne pas mourir. Dire que la vie physique et intellectuelle de l'homme est liée à la nature ne signifie rien d'autre que la nature est liée à elle-même, car l'homme est une partie de la nature." (MARX K., *Economie et philosophie,* op. cit., p. 62)."Le travail *n'est pas la source* de toute richesse. La nature est tout autant la source des valeurs d'usage (et c'est bien en cela que consiste la richesse matérielle!) que le travail, qui n'est lui-même que la manifestation d'une force matérielle, de la force de travail humaine." (MARX K., *Critique du programme du parti ouvrier allemand*, op. cit., p. 1413) On notera que la nature est source de valeurs d'usage mais pas de valeurs d'échange; nous y reviendrons. "Dans une organisation économique de la société supérieure à la nôtre, le droit de propriété de certains individus sur le globe terrestre paraîtra tout aussi absurde que le droit de propriété d'un être humain sur un autre. Aucune société, aucun peuple ni même toutes les sociétés d'une époque prises ensemble ne sont les propriétaires de la terre. Ils n'en sont que les possesseurs, les usufruitiers, et ils devront la léguer aux générations futures après l'avoir améliorée en *boni patres familias* (bons pères de famille)." (MARX K., *Le Capital, Livre III*, op. cit., p. 1385-1386). "Ainsi à chaque pas il nous est rappelé que nous ne gouvernons nullement la nature à la façon d'un conquérant sur un peuple étranger, comme quelqu'un qui se tiendrait en dehors de la nature, mais que nous appartenons, avec notre chair, notre sang et notre cerveau, à la nature, et que nous existons en son sein, et que toute notre maîtrise sur elle consiste dans le fait que nous avons l'avantage sur tous les autres êtres de connaître et d'appliquer correctement ses lois." (ENGELS F., *Rôle joué par le travail dans la transition du singe à l'homme*, dans MARX K., ENGELS F., *Selected works*, Londres, 1988, p. 361-362, cité par BENTON T., *Marxisme et limites naturelles: critique et reconstruction écologiques*, Actuel Marx, *L'écologie, ce matérialisme historique*, op. cit., p. 89).
5. BIDET J., *Y a-t-il une écologie marxiste?*, op. cit., p. 101-102. "La "valeur-travail", c'est la loi du moindre effort, le travail en tant que recherche rationnelle d'un résultat utile dans le moindre temps. Cette notion est indissociable de celle d'utilité, utilité que le travail tend à produire. La notion marxienne première à cet égard est donc (...) celle de la "valeur-travail-utilité". Le travail en général cherche la production d'une utilité dans le moindre temps de dépense (corporelle-intellectuelle). Le concept marxien de "procès de travail social en général" articule donc la question du travail et celle de l'utilité. Et par là (...) il gouverne une écologie."

productives, envisagé évidemment comme maîtrisé par un prolétariat conscient, prime sur toute considération matérielle, puisque de lui dépend la disparition de la nécessité.

3. La racine commune au libéralisme et au marxisme.

La question du développement est révélatrice de la racine commune au libéralisme et au marxisme dans l'histoire de la pensée.

L'analyse des cinq étapes de la croissance de Rostow[1] est habituellement présentée comme le modèle de base de la théorie libérale du développement. Son caractère libéral ne tient pas aux facteurs auxquels est attribué un caractère explicatif (par exemple, la maturation des conditions matérielles et techniques). Il tient beaucoup plus aux conséquences de politique économique qui résultent de l'automaticité de passage obligatoire d'une phase à l'autre: il faut surtout attendre et laisser faire puisque le processus de développement suit un chemin déjà tracé et exclusif. C'est en ce sens-là que son schéma est libéral. Ce qu'il faut remarquer ici, c'est que, à l'image du progrès en général, le développement économique, synonyme de progrès économique, est linéaire et continu. Lorsque Rostow caractérise la première des cinq phases, la société traditionnelle, par une pensée pré-newtonienne, il fait allusion à un âge où la Raison n'aurait pas encore triomphé.

Marx a la même vision du progrès par lequel doivent passer tous les pays soumis au régime capitaliste: "Le pays le plus développé industriellement ne fait que montrer à ceux qui le suivent sur l'échelle industrielle l'image de leur propre avenir." Il écrit cela pour dégager "des lois, des tendances qui se manifestent et se réalisent avec une nécessité de fer."[2] En voulant découvrir l'essence de l'homme, le Travail, en confiant au prolétariat, celui qui travaille, une mission, construire la société sans classes, Marx donne un sens à la vie humaine, il définit un sens pour l'histoire, et dès lors, ce qui deviendra le marxisme jouera le même rôle que toute métaphysique: le Travail remplace l'âme, la métaphysique de la production remplace la métaphysique religieuse, l'Homme libéré, désaliéné, l'Homme sorti de sa préhistoire remplace Dieu. "Le rapport à Dieu ou le rapport à la Production sont finalement une seule et même chose, transposée à des époques différentes."[3]

Nous retrouvons ici la critique qui atteint Marx dans sa tentative de recherche de l'essence des choses. Mais, à son tour, la critique rencontre sa propre limite: comme le fait remarquer Alain Lipietz, "à chasser le travail par la porte, on s'expose à laisser

---

1. ROSTOW W.W., *Les étapes de croissance économique*, Paris, Seuil, 1960.
2. MARX K., *Le Capital, Préface à la 1° éd.*, op. cit., tome 1, p. 549.
3. LEPERS J.M., *La jouissance symbolique*, Paris, Anthropos, 1978, p. 68.

entrer une autre "substance" par la fenêtre: le "désir d'être" fragmenté par le "manque d'être" "[1]. Avant de tirer une quelconque conclusion, demandons-nous ce que peut signifier dans l'économie la projection des angoisses ou des fantasmes humains.

En faisant de la rareté la malédiction permanente pesant sur les hommes, ou en faisant de la société d'abondance la condition de leur émancipation future, le libéralisme et le marxisme assignent à l'humanité une tâche, presque un devoir: assurer le progrès matériel dans le temps. Cette jonction paradoxale pour deux théories rivales provient du fait qu'elles raisonnent toutes les deux dans le cadre théorique -justificateur ou critique, peu importe ici- défini pour analyser le capitalisme, système qui, selon le libéralisme et son *homo œconomicus*, consacre la prééminence des activités économiques sur les autres activités sociales, ou système dans lequel plus que dans tout autre, selon le marxisme, la détermination "*en dernière instance*" appartient à l'économie, et qui, de ce fait, réduit l'homme à un être de besoins. Or, écrit Patrick Viveret, en s'inspirant de René Girard et en essayant de faire une synthèse entre Marx et Illich, "le carré des besoins, de subsistance, de protection, de reproduction et d'information se transforme en cube du désir, de richesse, de pouvoir, d'amour et de connaissance, où chaque besoin est toujours présent mais est prolongé et bouleversé par la logique du désir"[2]. Si les besoins peuvent être satisfaits, les désirs sont illimités parce qu'ils expriment les manques d'un être qui se sait voué à la mort, ou selon la formule de Heidegger, d'un *être pour la mort*. Aucune passion ne comporte sa propre limitation en elle même puisque sa fonction est de tromper l'angoisse de la mort inévitable. L'homme fuit sa condition par le divertissement disait Pascal[3], la croissance des objets ou des symboles (souvent des objets-symboles d'ailleurs) consommés divertit, détourne son regard de lui-même.

Les couples capitalisme-libéralisme et socialisme-marxisme présentent des réussites-échecs symétriques relativement à la question du développement.

---

[1]. LIPIETZ A., *Le débat sur la valeur: bilan partiel et perspectives partiales*, op. cit., p. 103.
Le monde enchanté, op. cit., p. 73.

[2]. VIVERET P., *Les passions au coeur de l'intelligence*, La lettre de l'économie sociale, janvier 1989, reproduit dans Alternatives Economiques-L'économie en questions, Supplément n° 7, mars 1989, p. 42-46.
Attention Illich, Paris, Cerf, 1976.

[3]. PASCAL B., *Pensées*, Paris, Gallimard, 1936, Livre de Poche, 1962, p. 99-116.

3.1. Réussite et échec du couple capitalisme-libéralisme.

La réussite du capitalisme, en tant que système, est d'avoir canalisé la plus canalisable des quatre passions, celle de la richesse, parce qu'elle est la seule à pouvoir être mesurée et donc à donner l'illusion à tous qu'ils peuvent toujours gagner quelque chose de plus. Par conséquent, la violence qui peut résulter de la lutte pour la richesse sera toujours moins terrible que celle résultant des luttes pour le pouvoir ou des guerres religieuses. Si l'on adopte comme Girard l'hypothèse freudienne selon laquelle toutes les sociétés humaines sont fondées sur la violence tout en cherchant à la limiter au maximum, on peut comprendre comment, en dérivant l'angoisse de la mort vers la course à la consommation matérielle, le capitalisme ait connu un tel développement. Epancher la soif de consommer jouerait le même rôle dans nos sociétés que les sacrifices dans les sociétés primitives. "Si la catharsis sacrificielle parvient à empêcher la propagation désordonnée de la violence, c'est réellement une espèce de contagion qu'elle réussit à arrêter."[1] Déjà, Montesquieu avait souligné les vertus du *doux commerce*.

Mais l'échec du libéralisme, en tant que théorie, en tant que construction intellectuelle susceptible de répondre au désir de connaissance, est d'avoir tenté de faire croire à l'assimilation du progrès humain au développement économique, à l'inéluctabilité de ce dernier pour peu que le marché puisse jouer son rôle, à la fatalité, ou à leur caractère naturel, des crises venant interrompre momentanément la marche en avant, à *l'existence de la pauvreté fondée sur la rareté et non sur la rigidité des rapports sociaux*, et, *a contrario*, à l'identification de l'abondance aux sociétés productives modernes[2]. Dès lors que l'imaginaire collectif est structuré autour de l'aspiration à la croissance matérielle, le ralentissement de celle-ci exaspère les désirs mais son accélération ne les apaise pas car elle les projette en avant.

---

[1]. GIRARD R., *La violence et le sacré*, op. cit., p. 51.

[2]. Marshall Sahlins a montré combien les sociétés dites primitives furent les premières, et sans doute les seules, à connaître l'abondance non pas grâce à une production sans cesse croissante mais par le choix d'une limitation des besoins et d'une claire identification de ce qui était suffisant. SAHLINS M., *Age de pierre, âge d'abondance, L'économie des sociétés primitives*, 1972, éd. fr. Paris, Gallimard, 1976. Dans la *Préface* à ce livre, Pierre Clastres condamne également l'idéologie économique libérale et le marxisme pour avoir placé l'économie au centre des sociétés; à l'égard du marxisme, il est encore plus sévère puisque celui-ci aurait appliqué aux sociétés primitives le schéma du déterminisme économique. Une fois encore, gardons-nous de tout jugement péremptoire et hâtif en distinguant toujours les écrits de Marx et les élucubrations ultérieures du marxisme. Ainsi, Marx écrit-il dans *Principes d'une critique de l'économie politique*, op. cit., p. 326-327: "La question de savoir quelle forme de propriété foncière, etc., est la plus productive, ou crée la plus grande richesse, n'a jamais préoccupé les Anciens. A leurs yeux, la richesse n'est pas le but de la production (...) L'enquête porte toujours sur la question: quel mode de propriété crée les meilleurs citoyens? (...) Ainsi, combien paraît sublime la vieille idée qui fait de l'homme (...) le but de la production, face au monde moderne où la production est le but de l'homme et la richesse le but de la production."

3.2 Réussite et échec du couple socialisme-marxisme.

Il faut porter au crédit de Marx d'avoir élaboré la première analyse globale de l'économie capitaliste et de son développement contradictoire, dont les concepts (à différencier des prédictions) conservent encore leur pertinence (force de travail, plus-value, accumulation, ébauche d'une théorie des crises, articulation entre économie et rapports sociaux notamment). Mais cette relative réussite théorique ne dissimule plus aujourd'hui l'échec du socialisme, en tant que système, se réclamant du marxisme. En effet, ce système a cru pouvoir juguler les méfaits de la passion de richesse en créant un Etat vertueux et rationnel qui est devenu le lieu où la soif de pouvoir, passion encore plus dangereuse que celle de la richesse, a pu se déchaîner, sans que les besoins matériels soient satisfaits correctement.

Le libéralisme (bien au-delà de l'oeuvre de Smith) et le marxisme (bien au-delà de l'oeuvre de Marx) ont donc fonctionné chacun de leur côté comme idéologies. Mais peut-être ont-ils fonctionné également comme deux idéologies liées entre elles, voire comme une même idéologie, en tout cas sur le point du développement économique dont le tracé serait jalonné d'étapes universelles. En allant plus loin, tous les messianismes issus de la pensée occidentale, le messianisme judéo-chrétien, le messianisme marxiste, le messianisme techno-scientiste, ce dernier s'épanouissant à la fois dans le positivisme et le libéralisme, se sont renforcés mutuellement pour ériger en finalités le développement et le progrès que l'on peut atteindre grâce à la rationalité.

La crise sociale (et pas seulement économique) et écologique qui atteint le monde en cette fin de XX° siècle ne présente-t-elle pas l'aspect d'une crise du modèle de développement dans les deux sens du mot modèle: organisation structurée de la planète et projet pour celle-ci? La critique de ce développement ne repose-t-elle pas la question que suggérait Keynes dans ses *Perspectives économiques pour nos petits-enfants*: les crises des sociétés d'abondance ne seraient-elles pas des crises marquant la difficulté de passer de l'ère de l'économique à l'ère de l'au-delà de l'économique où le problème à résoudre n'est plus celui de la subsistance mais celui de la transformation des rapports sociaux? Devant la difficulté de la tâche, et pour éviter de l'affronter, les sociétés organiseraient une régression, au sens psychanalytique, en ramenant le problème à un niveau archi-connu: gérer la pénurie. Ainsi, "ne devons-nous pas nous attendre à une "dépression nerveuse" universelle ?" demandait Keynes[1].

---

[1]. KEYNES J.M., *Perspectives économiques pour nos petits-enfants*, 1930, dans *Essais sur la monnaie et l'économie*, *Les cris de Cassandre*, Paris, Payot, 1971, 1990, p. 135. Bien qu'il s'en défende, Keynes serait particulièrement proche de Marx, et pas seulement pour la théorie de la monnaie ou celle du circuit. D'ailleurs, son traducteur et préfacier Michel Panoff souligne ainsi ce point: "Il s'agit tout bonnement, quoique le mot n'en soit pas prononcé, d'une entreprise de *désaliénation*. Et l'on ne doutera pas que c'est bien ainsi que l'entendait

4. L'idéologie de la fin de l'histoire.

S'il fallait encore une preuve de la très forte imbrication entre le scientisme et la croyance en un progrès linéaire et univoque dont le développement économique est le moyen, on la trouverait dans le discours actuel sur la fin des idéologies.

Le discours sur la fin *des* idéologies nourri par la déroute de l'*une* d'elles va de pair avec l'affirmation que la société libérale, économiquement et politiquement, représente la forme achevée et indépassable de l'histoire humaine. Selon Francis Fukuyama[1], réhabilitant la thèse hégelienne de l'intégration par la conscience universelle des idéaux de la Révolution française, la victoire du libéralisme (ce terme pris dans son sens le plus large) dans le monde entier témoigne du progrès ainsi définitivement acquis. Le marché étant le seul horizon possible, l'histoire serait terminée.

Le but de la démonstration peut être synthétisé ainsi: le progrès (finalité humaine) suppose le développement économique qui lui même suppose le respect des lois du marché. La suite d'implications logiques contenues dans ce raisonnement est la suivante:

progrès $\Rightarrow$ développement économique $\Rightarrow$ économie de marché.

A supposer que cette série d'implications soit vraie, qu'est-ce qui permet d'établir que les implications réciproques soient vérifiées de telle sorte que nous ayons affaire à des identités?

Que ce soit dans la version donnée par le mouvement marxiste (le communisme sera la phase finale de l'histoire) ou dans celle proposée par Fukuyama (le marché représente déjà cette phase), la fin de l'histoire remplit son office d'idéologie. Le marxisme, en tant qu'idéologie, est sans doute défunt; mais, le libéralisme moderne vérifie la phrase de Bertrand Poirot-Delpech: "Le propre des idéologies est de se nier comme telles."[2] En restant seul en lice, le libéralisme rend ainsi un ultime hommage à... Marx pour qui l'idéologie est, par nature, globalement unique et dominante[3] puisqu'elle est fausse conscience pour les classes dominées, servant de légitimation (au sens de Bourdieu) du pouvoir de la classe elle aussi dominante.

Keynes lui-même, quand on aura remarqué que depuis *Economie et Philosophie* de Marx, il ne s'était point vu de portrait aussi puissant de l'homme aliéné que dans ces dernières pages." (p. 10)

1. FUKUYAMA F., *La fin de l'histoire?*, Commentaire, n° 47, automne 1989.
La fin de l'histoire et le dernier homme, Paris, Flammarion, 1992.

2. POIROT-DELPECH B., *Diagonales, Woody contre Kuku*, Le Monde, 19 février 1992.
Diagonales, Retour de l'idéologie, Le Monde, 11 mars 1992.

3. La formule actuelle "la pensée unique" qui a connu un succès foudroyant a-t-elle un autre sens qu'*idéologie dominante*?

L'acceptation assez large de la notion d'un sens de l'histoire (en tant que direction et en tant que signification, comme le note Serge Latouche[1]) et donc d'une fin de celle-ci (en tant qu'achèvement et en tant que finalité, ajoutons-nous) communes à tous les courants de la pensée économique et à beaucoup de courants de la pensée tout court, constitue la limite principale du concept de développement. Ainsi se dessine lentement l'opposition entre une problématique d'un sens de l'histoire et celle d'une pluralité des possibles reflétant la complexité des choses et les diversités culturelles.

B- Critique socio-culturelle du développement.

Il faut noter que la radicalité des critiques apportés au modèle libéral du développement par l'ensemble des courants tiers-mondistes, souvent inspirés par le marxisme et ses analyses de l'impérialisme, a débouché sur des propositions dont la mise en oeuvre s'est révélée décevante.[2]

Aussi, devant la crise du modèle de développement occidental, devant les difficultés persistantes pour le plaquer sur des sociétés différentes, et devant les faiblesses de la plupart des théories pour en rendre compte, des voix s'élèvent pour aller au-delà et remettre en cause la notion de développement, l'idée même de la nécessité du développement. Deux auteurs doivent être particulièrement cités pour une telle contribution: Serge Latouche[3] et François Partant[4]. Ils ne refusent pas seulement une conception économiciste et ethnocentriste du développement dont même les organismes internationaux s'écartent maintenant[5], mais mènent la critique jusqu'à son terme: puisque le développement est inséparable de la culture occidentale, il ne peut que conduire à la mort des autres cultures et doit donc être rejeté.

---

[1]. LATOUCHE S., *Le procès de la science sociale*, op., cit., p. 197.

[2]. Dans notre Mémoire de DEA, op. cit., nous avons essayé de présenter une synthèse des analyses du sous-développement et de leurs limites.

[3]. LATOUCHE S., *Critique de l'impérialisme, Une approche marxiste non léniniste des problèmes théoriques du sous-développement*, Paris, Anthropos, 1979.

Faut-il refuser le développement?, Paris, PUF, 1986.

L'occidentalisation du monde, op. cit.

La planète des naufragés, Essai sur l'après-développement, Paris, La Découverte, 1991.

[4]. PARTANT F., *La fin du développement, Naissance d'une alternative?*, Paris, Maspero, 1982.

La ligne d'horizon, Essai sur l'après-développement, Paris, La Découverte, Cahiers Libres, 1988.

[5]. "Si le développement commence en effet dans la culture des hommes, dans leur culture matérielle comme dans leur culture symbolique, il doit aussi déboucher sur l'épanouissement culturel pour tous et pour chacun. C'est en effet la culture qui constitue la source et la finalité du développement, qui lui donne élan, qualité, sens et durée et qui donne un visage aux promesses de demain." PEREZ DE CUELLAR J., *Le contrat*, Le Monde, 12 décembre 1992.

1. L'analyse socio-culturelle du (sous-)développement.

Nous avons déjà souligné, pour dire notre accord avec cette thèse, que le sous-développement ne pouvait être compris comme un simple résultat d'une exploitation économique mais comme un processus de destruction sociale et culturelle globale. Mais il nous faut maintenant interroger les racines théoriques de cette approche.

1.1. Les bases théoriques de l'analyse socio-culturelle du (sous-) développement.

Serge Latouche récuse les analyses libérale et marxiste selon lesquelles le capitalisme serait par nature auto-dynamique. L'entropie qui le caractériserait rendrait nécessaire la domination impérialiste préalable pour que le développement puisse avoir lieu. Le capitalisme ne peut être considéré comme un *système* transplantable et capable d'impulser le développement du seul fait de sa nature faussement expansive. Les pays pauvres sont aujourd'hui doublement handicapés: le choc impérialiste les a déculturés et, lorsque des rapports de production capitalistes y sont introduits à la suite de ce choc, ils n'ont pas, eux, la possibilité de trouver une impulsion pour leur développement dans un ailleurs qu'ils pourraient dominer. Il faut donc refuser ce développement qui signifie simplement aliénation puisque les déracinés culturellement n'ont d'autre désir que de s'identifier aux occidentaux et n'ont d'autre façon de mesurer cette identification que d'adopter les critères de ceux-ci dont le principal est le PIB par tête sans se rendre compte que cet indicateur est la négation même de la diversité des genres ou des modes de vie puisque "les *genres* de vie ne se différencient plus que par leurs *niveaux*"[1].

Selon Latouche, l'échec du développement est l'échec de l'Occident dans son projet et son oeuvre d'occidentalisation du monde. L'idéologie justifie ce projet et cette oeuvre par un schéma d'une "unité *essentielle* de l'humanité"[2] qui n'est en fait qu'un produit de l'imaginaire de l'homme occidental. Non seulement ce développement secrète l'exclusion mais il ne serait pas possible sans elle: "L'Occident n'a probablement pu produire des ordinateurs *que* parce que quelque part des gens mourraient de faim et de désirs."[3] Le projet occidental s'accommode de l'intégration, ça et là, de quelques pays au train du développement: il y a des cas d'occidentalisation réussie. Mais, il suppose un échec pour le tiers-monde considéré dans son ensemble car le développement est inséparable d'un processus de maîtrise et de domination du monde. Or un tel processus, par définition, ne peut

---

[1]. LATOUCHE S., *La planète des naufragés*, op. cit., p. 179.
[2]. LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 84.
[3]. LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 94.

être accessible à tous: "L'échec se traduit par l'insertion des seules élites dans la modernité de l'Occident, tandis que les masses sont marginalisées."[1]

L'échec du développement ne doit pas être compris seulement comme l'échec des pays pauvres dans leur tentative d'imiter l'Occident, il doit être compris comme l'échec de l'ordre occidental lui-même parce que la culture de la technique et de l'industrialisation qu'il propose et impose est incapable de "réenchanter le monde et de lui donner un sens". En outre, "il ne peut non plus satisfaire ses promesses d'abondance."[2]

Cette analyse s'appuie sur le concept d'Occident que l'auteur définit comme la conjonction d'une entité géographique, l'Europe, d'une religion, le christianisme, d'une philosophie, celle des Lumières marquée par le concept d'universalité dont le vecteur serait la science et la technique et dont la justification serait l'idéologie des droits de l'homme, et enfin d'un système économique, le capitalisme qui a consacré l'utilitarisme et la rationalité et dans lequel la valeur économique a supplanté la valeur éthique.

1.2. Eléments d'appréciation de l'analyse socio-culturelle.

L'analyse de Latouche éclaire de manière souvent forte plusieurs points fondamentaux mais certains d'entre eux soulèvent quelques difficultés concernant le postulat, la problématique et la conclusion.

a) Le postulat.

Le fait que le capitalisme ait besoin pour se développer d'un environnement socio-culturel favorable, voire même de l'intervention d'un Etat, peut-il être considéré comme une preuve qu'il n'est pas auto-dynamique par nature? La difficulté est immédiatement levée dès qu'on admet que les structures étatiques et les systèmes de valeurs font pleinement partie du système. On sait depuis longtemps qu'un mode de production n'est pas seulement une infrastructure; la nouveauté est que cette dernière n'est pas déterminante de façon mécanique. Or, l'argument de Serge Latouche ne tiendrait que si on adoptait une conception très économiciste du système économique, ce qui serait contradictoire avec toutes les thèses défendues par l'auteur.

---

[1]. LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 95.
[2]. LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 112.

Existe-t-il des cas où l'on puisse dire que le *démarrage* industriel fut apporté par une domination exercée *sur* d'autres peuples? Nous n'en connaissons pas. En revanche, il existe des cas où ce démarrage a pu se faire sans empire colonial (Allemagne). Nous sommes donc devant un cas de réfutation typiquement poppérienne. De plus, la spécificité du développement du Japon et des autres NPI d'Asie du sud-est est de s'être fait sans rupture avec les valeurs ancestrales: "rester soi-même"[1] en fut la condition. Paradoxalement, à leur propos, Latouche confirme ce point, mais il se contente d'indiquer que leur cas n'est pas probant pour détruire sa thèse de l'impossibilité de transplanter le développement et de l'assurer sans un impérialisme préalable.[2]

La thèse de Rosa Luxemburg que Serge Latouche remet à l'honneur et selon laquelle le capitalisme ne peut trouver en lui-même le moteur de sa croissance n'implique pas que les débouchés préalables soient nécessairement trouvés à l'extérieur géographique de la sphère capitaliste. Ils ont pu, lors du démarrage industriel, être trouvés localement au détriment des secteurs précapitalistes ou bien par le transfert progressif d'activités effectuées traditionnellement au sein de la sphère domestique: par exemple, la fabrication de vêtements.

Selon Latouche, la capacité destructrice du capitalisme l'emporterait nettement et irrémédiablement sur sa capacité expansive. "Autrement dit, si les rapports capitalistes ont bien une tendance à se répandre, il s'agit d'un phénomène purement destructif, il ne s'ensuit spontanément aucune tendance créatrice, c'est-à-dire une accumulation spontanée et illimitée ou pour prendre comme nos adversaires une image physique, la dynamique de construction est plus faible que celle de destruction. Le balancier va en s'amortissant."[3] Pourquoi cette explication est-elle érigée en loi ne souffrant aucune exception? Pourquoi adopte-t-elle une démarche catastrophiste, au risque de caricaturer l'apport de la thermodynamique à la science physique? A la vision d'une entropie inévitablement destructrice de la matière et des systèmes s'oppose en effet aujourd'hui la vision d'une entropie complexifiant les systèmes. Le désordre et l'entropie n'engendrent pas que la destruction, ils peuvent engendrer organisation et complexification, c'est-à-dire provoquer des phénomènes de destruction créatrice. Le développement capitaliste provoque déséquilibres sociaux et écologiques mais ce n'est pas le chaos, c'est un système qui a sa propre cohérence dont les déséquilibres font partie en tant que mode de régulation.

---

1. LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 85.
2. LATOUCHE S., *Faut-il refuser le développement?*, op. cit.
3. LATOUCHE S., *Faut-il refuser le développement?*, op. cit., p. 45.

b) La problématique.

Dans un dialogue à propos du dernier ouvrage de Serge Latouche, Alain Caillé[1] questionne l'auteur au sujet de la compatibilité entre ses différentes sources d'inspiration (l'anti-utilitarisme, la critique de la modernité, le marxisme, le libéralisme émancipateur). Selon nous, Latouche a parfaitement le droit de les considérer comme compatibles et d'utiliser cette compatibilité pour enrichir l'analyse. A deux conditions.

La première est réunie par l'auteur: il a débarrassé chacune de ses sources, et il s'est ainsi débarrassé, de leurs scories encombrantes, comme par exemple "l'utilitarisme impénitent, l'économisme incorrigible, l'ultramodernisme"[2] du marxisme.

La seconde condition pour rendre ces sources d'inspiration compatibles est de produire ou d'utiliser les concepts capables de les relier. Est-ce le cas? Nous nous interrogeons parce que le renversement de la problématique de l'économisme ne suffit pas: l'idéalisme serait tout aussi inopérant que ce dernier. Si on expliquait que le sous-développement est d'abord un phénomène culturel et ensuite, ou même secondairement, voire pas du tout, un phénomène économique, il y aurait là un risque d'appauvrissement de la pensée. "La religion du développement suppose une conversion des esprits."[3] C'est vrai, mais c'est tautologique car cela revient à dire que changer de religion suppose la conversion. Frappée au coeur du culturel, la société non occidentale est atteinte "*avant* même que ses structures productives aient été détruites par la concurrence des produits étrangers, *avant* même que ses "richesses" aient été pillées par les conquistadores, les sociétés coloniales, les firmes transnationales."[4] Pourquoi se débarrasser d'un *avant* économique et lui en substituer immédiatement un autre? Pourquoi la recherche de la causalité en sciences sociales a-t-elle toujours besoin d'un *avant* (la cause) et d'un *après* (la conséquence)? Pourquoi ne consiste-t-elle pas essentiellement à voir l'interaction? La recherche de cette interaction serait bien sûr une dérobade intellectuelle sans un concept adéquat. Nous pensons que, encore une fois, le concept d'*habitus* peut remplir ce rôle. La déculturation est d'autant plus terrible que les structures économiques sont simultanément détruites et les structures économiques perdent leur possibilité de fonctionner avec l'effondrement du sens. On ne comprendrait pas pourquoi le "simple" laminage des valeurs traditionnelles jetterait sur les routes menant vers les villes mégapoles les masses rurales si en même temps leur mode vie matériel n'était pas déstructuré. Inversement, comment leur mode de vie matériel pourrait-il être déstructuré si leur capacité de résistance morale, esthétique, culturelle en un mot, n'était pas atteinte?

---

1. CAILLE A., *En relisant* La Planète des naufragés *de Serge Latouche*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, n° 2, second semestre 1993.
2. LATOUCHE S., *Réponse à Alain Caillé*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, n° 2, second semestre 1993, p. 39.
3. LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 95.
4. LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 70. C'est l'auteur qui souligne *avant*.

Pourquoi Serge Latouche après avoir affirmé que les gens mourraient de faim et de désirs affaiblit-il aussitôt, dans les deux phrases qui suivent, la portée de cette dualité en affirmant: " La "machine" ne fonctionne que sous pression et la menace de la survie physiologique est un de ses ressorts. Cette nécessité, contrairement à l'analyse tiers-mondiste, n'a rien de "matérielle", elle est purement "*symbolique*"."[1] Est-ce pour pouvoir affirmer par la suite que tout développement économique est à proscrire? Par voie de conséquence, le développement durable ne pourrait être alors qu'un "concept alibi"[2].

Afin de dénoncer le piège des stratégies fondées sur les besoins fondamentaux, Latouche insiste sur le fait qu'"en tant qu'il est humain, le besoin est *entièrement* culturel. Il n'y a rien de *naturel* dans la façon dont l'homme mange normalement et, à plus forte raison, dans la façon dont il s'habille et se loge."[3] Dans *la façon*, c'est indéniable. Dans *le fait*, c'est déjà moins sûr. Qu'on ne puisse pas savoir sur quoi fonder la distinction entre besoins essentiels et secondaires ne constitue pas une preuve de la non pertinence de cette distinction. D'ailleurs, Serge Latouche reconnaît que les naufragés du développement "ont des *besoins* urgents à satisfaire"[4]. Les qualifier d'*urgents* ne revient-il pas à les voir comme *essentiels*? De plus, comment pourrait-on se revendiquer d'une éthique de la sagesse, de la frugalité si cette sagesse et frugalité ne tendaient pas à ramener notre mode de vie vers la satisfaction de besoins... essentiels? Qu'ils deviennent alors une nouvelle norme culturelle ne change rien à l'affaire.

Nous ne pensons pas qu'il y ait là un clivage théorique irréductible si on fait la part de la nécessité de forcer le trait pour rendre la critique des conceptions traditionnelles du développement plus acérée.[5] Aussi, tentons-nous la formulation de synthèse suivante permise par le concept d'habitus. La transformation de la représentation subjective du monde est constitutive de ce monde. Dire qu'elle le précéderait n'aurait pas plus de sens que dire qu'elle le suivrait. Le monde social est, dialectiquement, un rapport de forces entre les dominants et les dominés, reconnu à tout instant, bon gré, mal gré, comme légitime.

---

1. LATOUCHE S., *L'occidentalisation du monde*, op. cit., p. 94.
2. LATOUCHE S., *Développement durable: un concept alibi, Main invisible et main mise sur la nature*, op. cit.
3. LATOUCHE S., *La planète des naufragés*, op. cit., p. 162.
4. LATOUCHE S., *La planète des naufragés*, op. cit., p. 219.
5. Dans sa réponse à Caillé d'ailleurs, Latouche reconnaît, p. 45, que sa formule "L'Occident est la société la plus inhumaine jamais produite" est maladroite. Dans *La Planète des naufragés*, on peut penser que cette idée fait d'abord pièce aux propos complètement inverses de Popper et de Girard rapportés par l'auteur, p. 72-73. Cependant, il reprend plus loin cette idée pour la confirmer: "L'un des moindres paradoxes de la modernité n'est pas d'avoir engendré, à partir de l'humanisme de la Renaissance, la société la plus inhumaine jamais construite par l'homme." p. 218.

Il reste dans la problématique anti-développementiste un dernier point obscur, voire contradictoire. Franck Petiteville présente à Serge Latouche une objection d'ordre logique: "De deux choses l'une: ou le développement réussit et il produit ses effets supposés dévastateurs sur les cultures non occidentales; ou bien il rate, parce que la greffe ne prend pas, et alors il ne peut être tenu pour facteur de déculturation. La position subtile par laquelle Serge Latouche s'extirpe de cette contradiction (...) n'est tenable qu'au prix d'une image inversée des sociétés industrielles, dont les processus d'exclusion sociale constitueraient la règle de fonctionnement, et les voies d'intégration sociale l'exception."[1] Implicitement, Petiteville fait le pari inverse de Latouche: ce qui est la règle pour l'un est l'exception pour l'autre et réciproquement. Dans les deux cas, il y a sous-estimation et sur-estimation de l'un ou l'autre aspect parce qu'il est plus exact, selon nous, de considérer le développement comme un processus destructeur-créateur plutôt que l'un ou (*ou* exclusif) l'autre.

c) La conclusion.

La dénonciation de la prétention à l'universalisme de la culture occidentale est salutaire tant qu'elle n'en vient pas à magnifier les cultures traditionnelles, dont beaucoup avaient ou ont encore la même prétention universaliste (l'Islam par exemple) et dont beaucoup étaient également fondées sur l'exploitation et le domination de l'homme par l'homme (l'esclavage existait en Afrique avant que l'Occident s'en mêle, l'Inde a ses Intouchables, l'Islam réduit la place de la femme). Petiteville reproche à Serge Latouche et à Gilbert Rist[2] de "valoriser l'égalité en dignité des cultures au détriment de l'idée d'égalité en dignité des hommes"[3]. L'argument n'est que partiellement recevable parce qu'il suppose que soit possible la dissociation homme/culture, mais il signale le danger consistant à considérer les transformations culturelles comme nécessairement mortelles pour les sociétés humaines et à sous-estimer les capacités de celles-ci à s'adapter, à intégrer des apports culturels extérieurs tout en conservant leurs propres traits fondamentaux.

La renonciation partielle ou complète à l'apport de la technique occidentale fait courir le risque de l'idéalisation de l'économie informelle qui assure, tant bien que mal, la survie de beaucoup de populations. On ne peut prendre à la légère la remarque caustique de Michel Chauvin: "Pourquoi se soucier de l'avenir des "damnés de la

---

1. PETITEVILLE F., *Intérêt et limites du paradigme culturaliste pour l'étude du développement*, Revue Tiers Monde, tome XXXVI, n° 144, octobre-décembre 1995, p. 868-869.
2. RIST G., *La culture, otage du développement?*, Paris, L'Harmattan, EADI, 1994.
3. PETITEVILLE F., *Intérêt et limites du paradigme culturaliste pour l'étude du développement*, op. cit., p. 866.

terre" puisque la société informelle y pourvoira?"[1] Opposer à la mondialisation du capital la mondialisation (puisque les trois quarts de la population mondiale vit dans les pays pauvres) du système de la débrouille[2] ne serait guère convaincant. Dire cela ne revient ni à légitimer la déculturation qui est vraie, ni à mépriser les multiples formes d'auto-organisation que se donnent, souvent de manière ingénieuse, les populations pour survivre. Mais cela revient à se méfier du refus de l'ethnocentrisme dans sa forme la plus extrême qui peut se traduire par un relativisme culturel lui-même tellement extrémiste qu'il cantonne les sociétés qu'il prétend respecter à leur culture de la pauvreté sinon de la misère.[3] Nous craignons que, pratiquement, le refus du développement soutenable, sous prétexte qu'il ne puisse être que du développement, se traduise inexorablement par du développement insoutenable.

En analysant le *développement*, en dehors de tout cadre légal, de trois secteurs de l'économie péruvienne, le logement, le commerce et le transport urbain, Hernando De Soto[4] montre, implicitement car il ne l'écrit jamais, que, d'une part, l'économie dite informelle est en fait une économie formelle parallèle recréant d'autres lois, règles, normes de socialité et que, d'autre part, cette légalité non légale, soit est une étape transitoire vers un rapprochement de la vraie légalité, soit constituera cette légalité-même lorsque le rapport de forces sera devenu tel qu'elle sera reconnue. Si la description minutieuse que fait l'auteur est juste, ne sommes-nous pas en droit de conclure que la société informelle n'est ni un développement alternatif ni une alternative au développement puisqu'elle est une transition vers une *variante de développement*? Dans la mesure où les catégories marchandes sont de plus en plus au centre de sa dynamique: "En cas de concurrence avec d'autres transporteurs informels désireux de s'approprier cet itinéraire, le vainqueur est celui qui, en mesure d'investir plus de capitaux, sera le plus rentable."[5] Dans la mesure aussi où le choix de l'informalité illustre "le caractère rationnel que revêt l'évaluation des coûts de la légalité"[6] comparativement à ceux de l'illégalité.

---

1. CHAUVIN M., *Tiers-monde, la fin des idées reçues*, Paris, Syros, 1991, p. 113. Nous rejoignons le point de vue de Chauvin: pour avoir vu les conditions inhumaines de vie et de "travail" sur la décharge publique de Rio de Janeiro, nous ne croyons pas possible de parodier Galilée "et pourtant ils vivent" en promettant un tel avenir aux enfants des favelas (cf. HARRIBEY J.M., *Duque de Caxias, une cité (pas?) comme les autres,* Les réalités de l'écologie, n° 33, juillet-août 1992).
2. "Le système D est la loi." LATOUCHE S., *La planète des naufragés*, op. cit., p. 133.
3. RUFFIN J.C. exprime une idée proche de celle formulée ici: *Babélisme et Vendredisme*, dans BESSIS S. (sous la dir. de), *Finalement pillons-nous vraiment le tiers monde?*, Paris, Panoramiques, Arléa, Corlet, Croissance, 1992.
4. DE SOTO H., *L'autre sentier, La révolution informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, 1994.
5. DE SOTO H., *L'autre sentier*, op. cit., p. 78.
6. DE SOTO H., *L'autre sentier*, op. cit., p. 99.

Bruno Lautier[1] souligne bien l'ambiguïté du discours voyant dans l'économie informelle les germes d'une alternative au développement car il peut être en phase, sans pourtant se confondre, avec celui des grandes institutions internationales prônant la déréglementation, la flexibilité, le démantèlement des protections sociales et des garanties d'emploi dans les secteurs publics, ou avec celui des néo-libéraux s'insurgeant contre la tutelle étatique étouffant l'épanouissement de la créativité[2]. Ne serait-il donc pas trompeur de prendre pour de la post-modernité ce qui ne serait qu'un retour à la violence de l'accumulation primitive?

Alors surgit ici la question centrale au coeur de notre propre problématique: à quelle alternative faut-il réfléchir? Toutes les recherches menées sur la base de l'anti-utilitarisme -et, dans leur discussion, Alain Caillé et Serge Latouche se rejoignent complètement sur ce point- récusent la notion de développement alternatif parce qu'il ne pourrait exister d'autre développement que celui qui existe, de la même façon "qu'il ne peut pas exister de véritable économie autre que l'économie de marché"[3], au profit d'une alternative au développement. Sauf à jouer sur les mots et les idées, nous pensons et nous voulons montrer que, *quel que soit le cas de figure, les mêmes problèmes sont à régler*. En ayant pris soin de préciser que, pour nous comme pour ces auteurs, le projet ne peut être économique mais social, c'est-à-dire englobant tous les aspects de la vie en société, la question de son contenu reste entière. A partir du moment où le développement ne réussit son coup de force idéologique que parce qu'il procure à certains et fait miroiter à d'autres la croissance matérielle, et à partir du moment où "une certaine prospérité économique n'est pas intrinsèquement condamnable"[4] comme l'admet Latouche, alors le *refus du développement* peut être un questionnement utile mais non une réponse. Si l'on pense que les populations des pays pauvres, d'autant plus que leur croissance démographique est encore forte, doivent pouvoir revendiquer *un temps* de croissance, alors, pour le coup, l'alternative *développement alternatif* ou *alternative au développement* est fausse, ou bien, ce qui pour nous est équivalent, les deux termes de cette alternative sont identiques, c'est-à-dire l'alternative est faussement posée. Par conséquent, la condamnation *a priori* du concept de développement humain durable ou soutenable est irrecevable. Notre affirmation ne préjuge en rien de la critique sévère que nous ferons de l'idéologie qui s'est immédiatement emparée de ce concept pour y puiser une nouvelle justification du mode de civilisation marchand occidental, mais cette affirmation laisse la porte ouverte à d'autres possibles.[5] Autrement dit, si

---

1. LAUTIER B., *L'économie informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, 1994.
2. Tel est par exemple le discours de MINC A., *L'après-crise est commencé*, Paris, Gallimard, 1982.
3. CAILLE E., *En relisant* La planète des naufragés *de Serge Latouche*, op. cit., p. 25.
LATOUCHE S., *La planète des naufragés*, op. cit., p. 75: "On ne connaît pas vraiment d'autre économie rationnelle que le capitalisme."
4. LATOUCHE S., *Réponse à Alain Caillé*, op. cit., p. 43.
5. Que d'ailleurs le sous-titre du dernier ouvrage de S. Latouche *Essai sur l'après-développement* anticipe

l'humanité se pose le problème de la remise en cause du développement, c'est bien parce qu'il est insoutenable humainement et écologiquement. Le rendre soutenable dans ces deux dimensions est pour nous synonyme de préparer l'après-*développement existant* .

Enfin, si une raison d'ordre éthique[1] ne suffisait pas pour refuser cette fausse alternative entre *développement alternatif* et *alternative au développement*, il resterait une raison d'ordre logique qui nous paraît incontournable. L'économie informelle, très largement, se greffe sur l'économie occidentale, se nourrit de ses déchets en les récupérant et les recyclant. Que serait donc une alternative au développement occidental qui ne pourrait exister sans lui, dans laquelle la richesse et la pauvreté continueraient comme par le passé d'être imbriquées l'une dans l'autre? Que serait un après-développement qui ne surgirait pas des décombres de ce dernier puisqu'il existerait toujours mais qui surgirait de ses dégâts?

2. La diversité des possibles.

Les critiques les plus pertinentes du développement ont souvent, en raison même de leur radicalité, le défaut d'aboutir à un fatalisme inverse de celui qu'elles dénoncent à travers l'évolutionnisme commun à toutes les idéologies du progrès.

Ainsi, François Partant renoue avec une critique du progrès qu'avaient déjà énoncée des auteurs comme Illich ou Ellul. Le développement que promettent capitalisme et socialisme confondus ne peut qu'apporter un surcroît de dépendance et d'hétéronomie, d'extraversion, d'uniformisation générale pour rester compétitif, et d'abdication des Etats face à la logique économique. Le développement aboutira nécessairement à une impasse, terme de sa décomposition. "Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une crise, mais bien plutôt d'un processus de décomposition qui affecte toutes les sociétés, celles des pays industrialisés comme celles du Tiers-Monde."[2] La catastrophe sera alors bénéfique au "*Mouvement alternatif*" porteur de changement social.

Partant n'échappe pas à la contradiction suivante: dénonçant le mythe du progrès technique et du développement partagé par libéraux et marxistes, il le rétablit quand il écrit: "Car notre civilisation n'est pas condamnée parce qu'elle est technicienne ou que sa dimension technique est devenue prépondérante. Elle est condamnée parce qu'elle s'est

---

davantage que l'un de ses titres plus anciens *Faut-il refuser le développement?*

[1]. Nous avons évoqué cette question dans l'introduction de cette thèse et par ailleurs: *Le concept de développement durable*, Mémoire de DEA, op. cit.; *Duque de Caxias, une cité (pas?) comme les autres*, op. cit.; *Show devant, froid derrière*, op. cit.

[2]. PARTANT F., *La fin du développement*, op. cit., p. 17.

épanouie dans un cadre politique et social malsain, qui a certes beaucoup favorisé l'évolution économique et celle des techniques (en permettant une accumulation capitalistique considérable et très rapide), mais qui a dans le même temps rendu cette double évolution fondamentalement perverse."[1] On retrouve l'ambiguïté de Marx affirmant que seuls les rapports sociaux capitalistes faisaient de la technique un instrument d'aliénation.

La critique du progrès et du développement qui doit y conduire a le mérite de dénoncer le mythe du sens de l'histoire, que ce soit celui de Marx, le communisme sans classes, celui de Rostow, la société de consommation, ou celui de Fukuyama, l'identité du marché et de la démocratie. Mais la critique atteint sa limite si elle définit un autre sens à l'histoire, l'entropie du capital, ou la catastrophe planétaire.

D'un point de vue philosophique, il n'y a pas plus de raisons d'accepter une fin de l'histoire qu'une autre. D'un point de vue épistémologique, il n'y a pas plus de raisons d'accepter le développement en tant que concept que de le refuser. D'un point de vue politique n'y a-t-il pas autant de raisons de penser simultanément un développement véritablement humain et un après-développement?

[1]. PARTANT F., *La fin du développement*, op. cit., p. 19.

à-dire la masse qui en est comprimée dans un espace de temps donné, une heure par exemple."[1] Deux définitions générales pour un même objet, c'est une de trop.[2]

c.3) 3° confusion entre la création de valeur et sa réalisation sous forme monétaire: tant que l'intensité du travail reste dans un secteur supérieure à la moyenne, ce secteur réalise un surprofit qui tend à disparaître au fur et à mesure que la concurrence et le mouvement des capitaux réduisent les écarts de conditions de production.

c.4) 4° confusion entre travail et produit du travail, renouvelée dans le passage suivant: "A conditions égales, le manufacturier anglais peut dans un temps donné exécuter une bien plus grande somme de travail que le manufacturier étranger, au point de contrebalancer la différence des journées de travail, la semaine comptant ici soixante heures, mais ailleurs soixante-douze ou quatre-vingts."[3]

L'ensemble de ces confusions sous-jacentes sous la plume de Marx proviennent à notre sens de trois raisons:

- Lorsqu'il parle de l'augmentation de la productivité du travail, il pense à celle qui se produit dans le secteur des biens de consommation et qui permet selon lui d'abaisser la valeur de la force de travail et donc d'augmenter la plus-value relative, alors que l'intensification du travail dans les secteurs des biens autres que ceux destinés à la consommation des salariés n'entraîne pas de modification de la valeur de la force de travail[4] mais revêt l'apparence d'une augmentation de la plus-value absolue au même titre qu'une extension de la durée de la journée de travail. Or, lorsque l'augmentation de l'intensité du travail est limitée à une entreprise ou une branche qui peuvent vendre aux conditions générales de la production et du marché capitalistes, ces dernières engendrant des prix plus élevés, en toute logique marxienne, il faut considérer qu'il s'agit d'un transfert de plus-value d'une branche à l'autre et non d'une création de valeur supplémentaire. Lorsque les gains de productivité se seront diffusés, l'abaissement de la valeur de la force de travail qui s'en suivra provoquera une élévation de la plus-value relative. En fait, il s'avère que Marx a eu le tort de reprendre la notion classique de la valeur d'échange en lui donnant tantôt le même sens (valeur d'échange = contenu en travail), tantôt un sens différent bien plus performant (valeur

---

1. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 950.
2. Indépendamment des réserves que nous émettrons plus loin quant à sa critique de la théorie de la valeur, SCHUMPETER J., dans *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1979, p. 42-43, note 1, souligne à juste titre l'incohérence de Ricardo cherchant à pondérer la durée du travail par sa qualité: "... en raisonnant de la sorte, il perd complètement de vue qu'il fait appel à un autre principe d'évaluation et abandonne en fait le principe de la quantité de travail...".
3. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 1018, note a.
4. Du moins dans l'immédiat car, à terme, les biens de production serviront, tôt ou tard, à fabriquer des biens de consommation.

d'échange = contenu en travail socialement validé, en plus ou moins, par le marché); telle est à notre sens la façon dont il faut recevoir la critique que lui apporte Henri Denis[1]. Parce qu'il est évident que les travaux concrets sont hétérogènes, la théorie ricardienne de la valeur-travail a besoin de la réduction du travail complexe ou intense en travail simple pour résoudre, sans y parvenir d'ailleurs, le problème de la valeur, mais la théorie marxienne n'en a pas besoin, sous peine d'abandonner le concept central de travail *social abstrait* sur lequel Marx ne cesse d'insister: "Tandis que le travail créateur de valeur d'échange est le travail *général abstrait* et *égal*, le travail créateur de valeurs d'usage est en revanche du travail concret et particulier qui, suivant la forme et la matière, se divise en une variété infinie de types de travail."[2] Si l'on s'avise à comparer les qualités des travaux, alors on revient à une comparaison de travaux concrets. Ainsi, dans la théorie ricardienne de la valeur n'entre en jeu que le travail concret, et c'est ce qui fait sa faiblesse, dans la loi marxienne de la valeur correctement interprétée n'entre en jeu que le travail abstrait, et c'est ce qui fait son irréductibilité à la première et sa supériorité par rapport elle.[3] Nous pensons que lorsque Marx utilise les verbes *ramener* ou *réduire* les travaux concrets à du travail abstrait, il introduit le ver dans le fruit; il n'est cohérent avec lui-même que quand il parle de *faire abstraction* des qualités particulières des travaux concrets. Le seul fait de multiplier le travail simple pour soi-disant équivaloir le travail complexe signifie qu'on considère les qualités particulières de chacun d'eux et qu'on n'en fait justement pas abstraction.

---

[1]. DENIS H., *L'économie de Marx, histoire d'un échec*, Paris, PUF, 1980.

[2]. MARX K., *Critique de l'économie politique*, op. cit., tome 1, p. 287. Voir aussi p. 280. Il est alors étrange que Marx et quasiment tous les marxistes considèrent à tort que l'intensification généralisée du travail est une façon d'augmenter la plus-value de manière absolue. Nous voyons là la même incohérence que par rapport à la notion de travail abstrait. Nous ne connaissons que GOUVERNEUR J., *Manuel de théorie économique marxiste*, Ed. De Boeck, Université de Bruxelles, 1987, p. 182, ainsi que du même auteur *Les fondements de l'économie capitaliste, Introduction à l'analyse économique marxiste du capitalisme contemporain*, Paris, L'Harmattan, Bruxelles, Contradictions, 1994, p. 181-182, note 2, et DELAUNAY J.C., GADREY J., *Nouveau cours d'économie politique*, op. cit., tome 1, p. 363-364, qui s'écartent de cette vision.

[3]. DOSTALER G., *Sur la théorie de la valeur de Marx et la transformation*, dans *Actualité du marxisme*, Actes du Colloque de l'UER de sciences économiques et sociales, Université des sciences et des techniques de Lille I (sous la dir. de DELAUNAY J.C.), 26-28 avril 1980, Paris, Anthropos, 1982, tome 1, *Travail, valeur, économie*, p. 187, exprime ainsi le même point de vue: "Dans la théorie ricardienne ne figure que le travail concret, qui apparaît comme l'agrégateur le plus commode, comme, chez Keynes, le salaire."

- Le coût de reproduction de la force de travail qualifiée est supérieur à celui de la force de travail non qualifiée.[1] Alors, il faut, sans même tenir compte du fait que les frais de formation sont pour l'essentiel à la charge de la société, appliquer ici le même traitement qu'à la prise en compte de la valeur des équipements matériels et de leur amortissement dans la valeur du produit fini. Ce qui compte, ce n'est pas seulement le montant global de l'investissement (qu'il soit matériel ou de formation) mais le nombre d'unités de produit final sur lequel le capital fixe ou la formation sont amortis.[2] Autrement dit, en une heure de travail qualifié, il est créé davantage d'unités de produit et non davantage de valeur, davantage de valeurs d'usage et non davantage de valeur d'échange, au sens de la loi de la valeur, qu'en une heure de travail non qualifié appliqué à la fabrication du même type de produit. Nul ne niera qu'un architecte ou un ingénieur porte en lui une certaine quantité de travail social supérieur à celle portée par un manoeuvre. Mais cela ne constitue pas une preuve que les premiers créent plus de valeur que le second. S'ils créent, et c'est souhaitable car sinon la dépense de formation aurait été faite en pure perte, davantage de valeurs d'usage que le manoeuvre, l'amortissement de cette formation se fera sur une plus

[1]. Pour preuve que Marx établit une filiation entre valeur de la force de travail et valeur créée par celle-ci: "Le travail qui est considéré comme travail supérieur et complexe par rapport au travail social moyen, est l'*expression d'une force de travail* dont le coût de formation est plus élevé, dont la production coûte plus de temps de travail et qui a, par conséquent, une valeur supérieure à celle de la force de travail simple. Lorsque la valeur de cette force est plus élevée, elle s'exprime évidemment en un travail supérieur et se matérialise, par conséquent, *dans les mêmes laps de temps*, dans des *valeurs* proportionnellement supérieures." Ce passage figurant dans le texte original allemand ne figure plus dans la traduction française, mais on le trouve en note de M. Rubel à MARX K., *Le Capital, Livre I* , op. cit., p. 1650, note 1. Nous devons dire avec insistance que Marx, ici, n'est pas loin de commettre l'erreur d'Adam Smith qu'il a tant combattue à propos de l'imbroglio travail commandé-travail incorporé et qui faisait aboutir Smith au raisonnement circulaire suivant: les salaires déterminent le prix du blé, le prix du blé détermine les salaires. Pour clarifier cet imbroglio nous proposons le schéma suivant:

Schéma 1.6: Travail commandé et travail incorporé

	Travail incorporé dans la marchandise	Travail commandé grâce à la marchandise	Travail incorporé dans la future marchandise par le travail commandé
Quantité de travail	1 h <——————> 2 h surtravail		2 h
Equivalent monétaire	*x* francs	*x* francs * <——————> 2*x* francs plus-value	

* salaire versé pour fabriquer la future marchandise

[2]. Cette analyse est aussi en partie développée par Jean-Louis Cayatte (CAYATTE J.L., *Méthode de calcul du degré de complexité de la force de travail*, Revue économique, vol. 32, n° 3, mai 1981, p. 563-580) qui n'en tire pas, à notre avis, toutes les conséquences. Nous renvoyons la discussion en Annexe 3.

grande quantité de valeurs d'usage. Nul ne contestera donc l'existence de travaux plus complexes les uns que les autres mais il ne faut pas confondre la production en volume réalisée en un temps donné et la valeur sur laquelle elle se répartit. Sinon comment comprendre que les entreprises performantes captent les marchés aux entreprises qui le sont moins ou qu'elles réalisent des surprofits par rapport à ces dernières (sur ce point, Schumpeter ne fait que rejoindre Marx)?[1]

- Le concept de travail abstrait est sans doute l'un des plus puissants forgés ou utilisés par Marx mais force est de constater qu'il en a donné de trop nombreuses définitions pour qu'elles ne soient pas, à un moment ou à un autre, contradictoires entre elles. Pour notre part nous en dénombrons six si l'on considère, ce qui pourrait être contesté et allongerait alors la liste, qu'on peut tenir pour synonymes travail abstrait et travail socialement nécessaire. Dans ces conditions, travail abstrait peut être entendu chez Marx comme: *travail correspondant aux conditions techniques moyennes du moment*, ou bien *travail validé par le marché après péréquation du taux de profit*, ou bien *travail validé par le marché après péréquation du taux de profit et après ajustement de la demande et de l'offre*, ou bien *travail abstraction faite des différences de son objet*, ou bien *travail abstraction faite des différences de son intensité*, ou bien enfin *travail abstraction faite des différences de qualification*[2]. L'existence des quatre premiers sens n'est pas très gênante pour le débat sur l'homogénéité du travail.[3] Par contre, Marx n'est jamais très clair pour dire si le travail abstrait doit s'entendre avant, après ou sans la prise en compte de l'intensité et de la qualification. Nous considérons que la seule position cohérente d'un bout à l'autre consiste selon nous à ne pas en tenir compte pour définir la valeur: seule la troisième position (qui intègre automatiquement les deux premières) jointe aux trois dernières nous paraît conforme à l'exigence de cohérence.

Par contre, Marx nous paraît fidèle à sa propre problématique dans la fin du second paragraphe (contradictoire d'ailleurs avec le début) du premier chapitre du *Capital*: "Une quantité plus considérable de valeurs d'usage forme évidemment une plus grande

---

[1]. La proposition que nous retenons, à savoir qu'une unité de travail abstrait crée autant de valeur qu'une autre unité implique l'abandon d'un hypothèse présente chez Marx: l'uniformité du taux de plus-value. En effet, si V_i est la valeur créée par un travail i, v_i le salaire de i, et e_i le taux de plus-value appliqué au travail i, et si $v_1 \neq v_2$, alors: $V_1 = V_2 \Leftrightarrow v_1(1+e_1) = v_2(1+e_2) \Leftrightarrow e_1 \neq e_2$.

[2]. En ce qui concerne la définition même de la complexité dont la formation de la qualification se trouve être à l'origine, Cayatte distingue cinq définitions du travail complexe chez Marx. CAYATTE J.L., *Travail simple et travail complexe chez Marx*, Revue économique, vol. 35, n° 2, mars 1984, p. 237-242.

[3]. Il y a une ambiguïté tenant aux deuxième et troisième sens pour la définition de la valeur-argent car, avec l'un comme avec l'autre, la valeur définie comme la quantité de travail abstrait entendu comme travail social validé ne correspond déjà plus exactement aux contenus en travail concret. Cf. ci-dessus à propos de la valeur en termes monétaires.

richesse matérielle; avec deux habits, on peut habiller deux hommes, avec un habit, on ne peut en habiller qu'un seul, et ainsi de suite. Cependant à une masse croissante de la richesse matérielle peut correspondre un décroissement simultané de sa valeur. Ce mouvement contradictoire provient du *double caractère du travail*. L'efficacité, dans un temps donné, d'un travail utile dépend de sa force productive. Le travail utile devient donc une source plus ou moins abondante de produits en raison directe de l'accroissement ou de la diminution de sa force productive. Par contre, une variation de cette dernière force n'atteint jamais directement le travail représenté dans la valeur. Comme la force productive appartient au travail concret et utile, elle ne saurait plus toucher le travail dès qu'on fait abstraction de sa forme utile. Quelles que soient les variations de sa force productive, le même travail fonctionnant durant le même temps, se fixe toujours dans la même valeur."[1]

En définitive, la difficulté d'homogénéiser les travaux de nature différente n'existe que tant qu'on s'évertue à croire qu'un travail qualifié ou plus intense crée plus de valeur qu'un travail non qualifié ou moins intense et qu'on confond ainsi plus grande quantité physique de produit par unité de temps de travail et plus grande valeur par unité de temps de travail. Le travail complexe ou intense est plus productif en unités physiques, en valeurs d'usages, que le travail simple ou moins intense, dans leurs domaines respectifs, mais n'est pas plus productif en valeur.[2]

---

[1]. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 574.

[2]. Parmi les auteurs se réclamant de Marx ou étudiant Marx, peu vont dans ce sens. Jacques Gouverneur, dans *Manuel de théorie économique marxiste*, op. cit., p. 43, et *Les fondements de l'économie capitaliste*, op. cit. p. 49-50, esquisse une telle analyse sur les productivités en valeur respectives du travail complexe ou intense et du travail simple. De son côté, Serge Latouche dans *Le projet marxiste*, op. cit., p. 87, traduit ainsi la pensée de Marx: "Pour Marx, en tant que travail abstrait, une heure de travail d'architecte représente une heure, tout comme une heure de travail de maçon." Henri Denis, dans *La formation de la science économique*, Paris, PUF, 1973, p. 150, affirmait que "le travailleur qualifié crée, dans un temps donné, la même valeur que le travailleur non qualifié", cité par LAPIDUS A., *Le travail qualifié est-il trop complexe pour se laisser réduire? Marx sans les conventions*, Revue économique, vol. 44, n° 5, septembre 1993, p. 985. Mais surtout, Edouard Poulain dans *Production de forces de travail par des forces de travail? (Réponse à Lapidus)*, Revue économique, vol. 45, n° 4, juillet 1994, p. 1095-1106, réfute l'interprétation traditionnelle provenant de HILFERDING R., *Böhm-Bawerk's criticism of Marx*, 1904, dans SWEEZY P.M., *Karl Marx and the close of his system by Böhm-Bawerk and Böhm-Bawerk's criticism of Marx by Rudolf Hilferding*, New York, Augustus Kelley, 1949, et reprise notamment par LAPIDUS A., *Le travail qualifié est-il trop complexe pour se laisser réduire? Marx sans les conventions*, op. cit., p. 971-990, qui conduit à subordonner la production de valeur à la valeur de la force de travail, à faire donc dépendre la valeur produite de la valeur dépensée dans la formation, cette dernière déterminant le salaire qui pourtant était censé être indépendant de la valeur produite, ce qui est logiquement intenable. L'interprétation de Poulain nous paraît être la seule compatible avec la conception du salaire que nous avons retenue à la suite de Lipietz comme variable sociale et institutionnelle et non comme panier de marchandises. De Vroey (DE VROEY M., *La théorie du salaire de Marx, Une critique hétérodoxe*, Revue économique, vol. 36, n° 3, mai 1985, p. 451-480) va encore plus loin en accordant à la force de travail le statut de ressource naturelle particulière et en lui refusant celui de marchandise. Enfin Arghiri Emmanuel (EMMANUEL A., *La dynamique des inégalités, chapitre V: Le salaire dans la perspective marxiste*, Paris, Anthropos, 1985, p. 144), qui a fait du statut de variable institutionnelle du salaire un point-clé de son élaboration théorique, signale qu'un nombre de plus en plus grand d'auteurs adhèrent à ce point et reconnaissent "une fois pour toutes que la valeur produite par une heure de travail est égale à une heure de travail, que cette dernière soit fournie par un col blanc de haut rang ou par un balayeur".

Si l'idée que nous soutenons, à savoir qu'une heure de travail social égale toujours une heure de travail social, est vraie, alors nous pouvons en tirer une conséquence de portée immense pour la problématique que nous voulons développer dans cette thèse. Dès lors que le travail social abstrait et aliéné reculerait parce que la sphère des échanges marchands serait réduite, une unité de temps de vie d'un être humain vaudrait, de façon de plus en plus proche, une unité de temps de vie d'un autre être humain. En d'autres termes, il nous semble fondé sur le plan théorique de maintenir le jugement porté par Marx sur Aristote: "Ce qui empêchait Aristote de lire dans la forme valeur des marchandises que tous les travaux sont exprimés ici comme travail humain indistinct et par conséquent égaux, c'est que la société grecque reposait sur le travail des esclaves, et avait pour base naturelle l'inégalité des hommes et de leur force de travail. Le secret de l'expression de la valeur, l'égalité et l'équivalence de tous les travaux, parce que et tant qu'ils sont du travail humain, ne peut être déchiffré que lorsque l'idée de l'égalité humaine a déjà acquis la ténacité d'un préjugé populaire."[1] Il en résulte qu'une théorie de la valeur correctement posée, ainsi que nous croyons le faire en serrant de près l'esprit du texte de Marx, nous donne la possibilité de fonder théoriquement, et par la suite de justifier, la réduction profonde de l'inégalité des revenus en vue d'assurer l'existence matérielle, honorable et digne, de tous, thème que nous aborderons dans la troisième partie de notre thèse[2].

1.3. Une contradiction au sein du paradigme idéaliste-subjectiviste.

La contradiction que nous relevons chez les auteurs ayant tenté de critiquer la théorie de la valeur illustre l'impossibilité de conserver jusqu'au bout une démarche idéaliste et subjectiviste lorsqu'on veut faire oeuvre scientifique. Tôt ou tard, le retour vers une forme de matérialisme-objectivisme s'impose. Nous en donnerons trois exemples.

---

[1]. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 590-591. On peut s'étonner que Marx et Engels n'aient pas prêté plus d'attention au propos de Dühring: "Si (...) Marx n'arrive pas à échapper à la hantise du fantôme d'un temps de travail qualifié, c'est qu'il a été empêché de toucher juste par la manière de penser traditionnelle des classes cultivées, pour laquelle il semble forcément monstrueux de reconnaître une valeur économique parfaitement égale en soi au temps de travail du manoeuvre et au temps de travail de l'architecte." Cité par ENGELS F., *Anti-Dühring*, Paris, Editions Sociales, 1973, p. 225-226.

[2]. Nous réservons à cette 3° partie la discussion de la thèse de la "valeur-temps" développée notamment par BRESSON Y., *L'après-salariat, Une nouvelle approche de l'économie*, Paris, Economica, 2° éd., 1993.

a) L'abandon implicite de la valeur subjective.

N.G. Pierson, l'un des participants au débat sur la rationalité du socialisme, niant la possibilité de cette dernière, écrivait paradoxalement (au regard de son choix idéologique) au début du siècle: “La valeur n'est pas l'effet mais la cause de l'échange. Les choses n'ont pas de valeur parce qu'elles sont échangées; elles sont échangées parce qu'elles ont de la valeur.”[1]

b) L'abandon implicite de l'*homo œconomicus*.

Von Mises déclare: “L'esprit "commercial" et l'activité "commerciale" de l'entrepreneur sont dus à la situation qu'il occupe dans le processus économique et disparaissent avec elle . (...) On est commerçant parce que l'on occupe dans le processus de production une position particulière, qui fait coïncider les intérêts de l'entreprise avec l'intérêt personnel.”[2] On croirait lire: “Ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leurs conditions d'existence, c’est au contraire leur existence sociale qui détermine leur conscience.”[3] Voilà un beau thème de discussion philosophique que reprend à son compte un pourfendeur de la théorie objective de la valeur, un partisan de la théorie subjective. Et surtout, que devient alors la prétendue nature humaine, l'*homo œconomicus* intemporel et universel? Que devient la rationalité économique universelle et éternelle si des conditions objectives modifiées suffisent à transformer les comportements humains?

c) L'abandon implicite d'une théorie du profit.

En invoquant la non prise en compte du coût du décalage temporel représenté par le détour capitalistique comme ultime argument à l'encontre de la théorie de la valeur-travail, les auteurs néo-classiques ouvrent la voie à un glissement théorique substituant la question de la justification du profit à celle de son origine. Le glissement est rendu possible par la confusion entre plusieurs questions[4]:

---

1. PIERSON N.G., *Le problème de la valeur dans la communauté socialiste*, 1902, dans PIERSON N.G., VON MISES L., HALM G., BARONE E., *L'économie dirigée en régime collectiviste*, op. cit., p. 83.
2. VON MISES L., *Le calcul économique en régime collectiviste*, op. cit., p. 123.
3. MARX K., *Critique de l’économie politique*, op. cit., p. 273.
4. Nous présentons en Annexe 4 un développement plus complet sur la confusion entre ces questions.

c.1) D'où vient le profit? question qui se subdivise en deux sous-questions:

c.1.1) De quelle valeur le profit est-il la contrepartie?

c.1.2) A quelles occasions les entreprises réalisent-elles des profits et des surprofits?

c.2) A quoi sert le profit?

A la question c.1.1., il n'y a pas d'autre réponse dans la théorie que celle de Marx. A la question c.1.2., Schumpeter donne une réponse rejoignant celle de Marx. A la question c.2., la réponse est unanime: à l'accumulation; par rapport aux autres théoriciens, Marx précise que la question "à quoi sert le profit?" dissimule "à qui sert-il?". Cela est d'ailleurs le point récurrent restant en discussion dans la science économique et dans la vie sociale à propos de l'économie. Rappelons, pour revenir au débat sur la prise en compte du temps et de sa rémunération, que Keynes préconisait avec malice l'euthanasie des rentiers.

Tout ceci relevant de la pure logique, il n'y a qu'une manière de comprendre pourquoi les néo-classiques se sont évertués à répéter l'antinomie des lois de la valeur et de la rareté: la loi de la valeur énoncée à partir de la théorie de la valeur-travail pose la question des finalités de la production et la question du droit à l'appropriation ou au contrôle de celle-ci; en même temps, la loi de la valeur fait la part trop belle aux conditions socio-historiques dans le processus de formation de la valeur: il est alors beaucoup plus difficile de réintroduire une telle théorie dans le paradigme individualiste et utilitariste, universel et intemporel. La théorie de la valeur-utilité s'y prête beaucoup mieux: la rationalité de l'individu se raccroche mieux à la recherche de la satisfaction.

1.4. Pour conclure l'examen du débat ancien sur la valeur, il nous faut tirer trois enseignements.

a) La portée de la théorie de la valeur-travail et de la loi de la valeur qui en est issue.

La loi de la valeur est une tentative d'articulation entre le niveau macro-socio-économique et le niveau micro-socio-économique, entre le social et l'individuel. Cependant, à nos yeux, elle ne revêt une réelle utilité conceptuelle qu'au niveau social d'ensemble. Pour deux raisons:

- Les concepts de force de travail, de plus-value sont des concepts nécessaires pour la compréhension de la nature des rapports sociaux. Leur caractère

opératoire s'émousse lorsqu'on veut les utiliser pour mesurer ces rapports sociaux. En vérité, les rapports sociaux ne se mesurent pas: ils sont dissimulés ou au contraire rendus compréhensibles sans pour cela être aisément calculables. Au niveau macro-socio-économique, ce que peut mesurer cependant la loi de la valeur, c'est que "l'économie vraie, l'épargne, consiste à économiser du temps de travail (et à réduire au minimum les frais de production)."[1]

- La valeur globale de toutes les marchandises d'une période donnée est toujours égale à la quantité de travail concret dépensée pendant cette période. Les rapports d'échange entre elles expriment les proportions du travail global concret que la société valide en chacune d'elles. L'estampille sociale transforme le travail concret en travail abstrait. Cette estampille joue un rôle actif dans la mesure où elle fixe des proportions de travail abstrait différentes des proportions de travail concret. Mais ceci n'est pas nouveau, nous prétendons que Marx l'avait exprimé dans des termes pour une fois limpides bien avant tous ses faux critiques. Ce qui est nouveau, ou, en tout cas, car nous prétendons aussi que Marx l'avait pressenti comme l'atteste la citation en exergue de notre thèse, ce que notre époque révèle avec force, c'est que la somme des richesses disponibles est constituée de trois séries d'éléments: les marchandises issues du travail social abstrait et donc aliéné, les éléments fournis par la nature, indépendamment du travail qui peut leur être consacré et indépendamment de l'usage actif ou contemplatif qui en est fait, et les multiples expressions variées de la richesse intérieure des individus.[2] La loi de la valeur s'applique à la seule première catégorie. La richesse, matérielle, esthétique, morale, n'est donc pas réductible au travail. La fraction de la richesse constituée par les seules marchandises augmentant avec la progression de la productivité, sans que, à quantité de travail égale, la valeur globale ne s'accroisse, l'idéologie s'acharne à assimiler croissance de la richesse à augmentation du nombre des marchandises, tout en redoutant qu'une fraction du temps humain soit consacrée à jouir des autres formes de richesses, au premier rang desquelles figure la richesse propre de l'homme. *La clarification du problème de la valeur était donc pour nous fondamentale pour étayer l'intuition au départ de notre thèse: la baisse du temps de travail aliéné compatible avec le respect de l'environnement est la seule finalité et le seul moyen de ce que, faute de mieux, on peut appeler un développement humain qualitatif véritable et durable.*

---

1. MARX K., *Principes d'une critique de l'économie politique*, op. cit., p. 310. Ou bien p. 226: "Economie du temps à laquelle se réduit finalement toute économie." Plus près de nous, Jacques Bidet exprime la même idée: "La "valeur-travail", c'est la loi du moindre effort, le travail en tant que recherche rationnelle d'un résultat utile dans le moindre temps." BIDET J., *Y a-t-il une écologie marxiste?*, Actuel Marx, *L'écologie, ce matérialisme historique*, n° 12, 2° semestre 1992, p. 101-102.

2. Marx lui-même définit ainsi la richesse quand les salariés seront maîtres du surproduit social: "La vraie richesse étant la pleine puissance productive de tous les individus, l'étalon de mesure en sera non pas le temps de travail, mais le temps disponible." MARX K., *Principes d'une critique de l'économie politique*, op. cit., p. 308.

b) Loi de la rareté et loi de la valeur.

Pour sortir de la contradiction théorique de Von Mises à propos de l'*homo œconomicus* abordée ci-dessus, il faut admettre que, loin de s'exclure, ces deux lois sont l'expression d'une même réalité. La loi de la rareté est la condition d'entrée en action de la loi de la valeur et celle-ci est la stricte application du calcul rationnel. La loi de la valeur est plus globale que la simple loi de l'offre et de la demande puisqu'elle intègre celle-ci. Le mérite de Marx est de l'avoir montré. Son tort a été de laisser penser que la loi de la valeur qu'il énonce (travail socialement nécessaire validé par le marché) devait disparaître du fait de la disparition de la propriété privée des moyens de production. La possibilité de dissocier la question de la propriété de celle de l'existence du marché, possibilité à laquelle croyait Lange, n'a pas été envisagée par Marx. Cela lui paraissait impossible, comme à Von Mises, et pour les mêmes raisons: les catégories marchandes seraient inséparables de la propriété capitaliste.

Nous pensons exagérée l'affirmation de Serge-Christophe Kolm selon laquelle Marx, Walras et Keynes auraient les mêmes théories de la valeur, des marchés, des prix, des crises, des salaires, du profit et de l'intérêt, de la firme, de l'emploi et du chômage, de l'accumulation et de l'investissement, de la monnaie, de la justice sociale, de l'évolution du taux de profit[1]. Kolm renoue avec une idée fausse de Berstein qui pensait que la théorie de l'exploitation et celle de la valeur-utilité étaient conciliables.[2] La position de Godelier semble plus mesurée et plus juste: "Nous aboutissons à une situation paradoxale, Marx rejoint Walras sur la base d'une théorie de la valeur complètement différente. Chez Walras, la concurrence pure explique l'équilibre. Chez Marx, la loi de la valeur s'impose à travers la concurrence et explique l'équilibre."[3]

A ceci près, que la situation n'a rien de paradoxal. Ecoutons Marx: "Moins la société a besoin de temps pour produire du blé, du bétail, etc., plus elle en gagne pour d'autres productions matérielles ou spirituelles. Comme pour un individu isolé, la plénitude de son développement, de son activité dépend de l'épargne de son temps. Economie du temps, à laquelle se réduit finalement toute économie. La société doit répartir son temps rationnellement en vue de réaliser une production conforme à ses besoins, tout comme l'individu doit diviser le sien avec exactitude pour acquérir des connaissances dans des proportions convenables, ou pour donner une place suffisante aux différentes tâches qui s'imposent à son activité. L'économie du temps, aussi bien que la répartition méthodique du temps de travail dans les différentes branches de la production, demeure donc la première loi

---

1. KOLM S.C., *Philosophie de l'économie*, op. cit., p. 166.
2. DOSTALER G., *Valeur et prix*, op. cit., p. 88-92.
3. GODELIER M., *Rationalité et irrationalité en économie*, op. cit., tome 1, p. 77.

économique dans le système de la production collective; elle y prend même une importance considérable."[1]

En quoi la proposition de la relation indéfectible entre loi de la rareté et loi de la valeur se différencie-t-elle fondamentalement de l'affirmation libérale sur le caractère naturel de la rareté face à laquelle les hommes devraient inexorablement toujours lutter? En ceci que *cette rareté peut très bien être autant fantasmée que réelle, et que donner au fantasme l'apparence du réel fut la tâche historique de l'économie politique afin que l'imaginaire du développement prenne corps*. Dans ces conditions, tant que la rareté absolue ou relative existe, ou tant que, socialement, la situation est perçue comme telle, que cette perception soit un pur reflet des conditions de lutte pour la survie ou qu'elle participe à la reproduction de ces conditions, alors le travail humain sur la base d'un calcul rationnel s'avère nécessaire, soit dans le cadre d'une rationalité sociale globale des échanges de toute nature (richesses, signes de richesses, époux, ...) sous toute forme (services, prestations, contre-prestations, dons, contre-dons, ...), soit dans le cadre d'une rationalité strictement économiciste sous forme exclusive d'échanges monétaires.

c) La place de la monnaie.

D'une certaine manière, Von Mises avait raison d'affirmer que le calcul économique rationnel était nécessaire face à la rareté réelle ou supposée, mais il avait tort, et avec lui tous les planificateurs de la période stalinienne, de croire que l'usage de la monnaie était alternatif à la loi de la valeur. Au contraire, la monnaie et la loi de la valeur sont indissociables: il n'y a pas expression de cette loi sans prix monétaires, alors qu'en apparence, l'usage de la monnaie et la loi de l'offre et de la demande font croire à une fixation des prix déconnectée des conditions de production. Von Mises ne donne à la monnaie qu'un rôle dans l'échange des marchandises, reprenant en cela une vieille tradition classique conservée par les néo-classiques et qu'ont combattue Marx et Keynes en montrant le rôle que le crédit jouait:

- dans l'accumulation du capital: sans avance bancaire, les entreprises ne peuvent s'échanger entre elles les biens de production correspondant à l'investissement puisque le profit qui pourrait servir à cela n'est encore que potentiellement contenu dans les marchandises en question et n'est donc pas encore transformé en argent;

- dans la possibilité de crise: dissociation marchandise/argent et thésaurisation.

---

[1]. MARX K., *Principes d'une critique de l'économie politique*, op. cit., p. 226.

Finalement, lorsque Von Mises affirme[1] que le rapport travail complexe/ travail simple donné par celui de leurs taux de salaire est le résultat des transactions du marché et non leur condition, il continue d'opposer la vision théorique néo-classique d'une économie de marché à la vision théorique classique d'une économie de production. Il revient à Marx et à Keynes d'avoir élaboré une vision théorique d'une économie de production pour le marché ou d'une économie monétaire de production.

Si la place que doit tenir la loi de la valeur après l'abolition des rapports de propriété capitaliste est ambiguë chez Marx, en revanche, il exprime clairement que le temps de travail ne peut pas servir de monnaie[2], démentant par avance les affirmations que Von Mises et bien d'autres lui attribuèrent ensuite directement[3] ou indirectement[4].

Ainsi, loi de la valeur, accumulation du capital et rationalité sont l'expression d'une même réalité: des rapports sociaux fondés sur le principe premier de l'appropriation du surproduit. De ce fait, la discussion sur la rationalité économique du socialisme a-t-elle été placée par ses protagonistes des années 1920-1930 sur le bon terrain? Lange aurait été plus cohérent s'il avait admis que le calcul rationnel imposé par la rareté se ramenait à la rationalité du profit et que celle-ci se ramenait à des rapports sociaux

---

1. VON MISES L., *Le calcul économique en régime collectiviste*, op. cit., p. 118.

2. MARX K., *Principes d'une critique de l'économie politique*, op. cit., p. 218-227. Bien que tout le dernier paragraphe *Argent, production et temps de travail* du premier chapitre *L'utopie monétaire* mériterait d'être cité, nous en extrayons le passage suivant qui permet de relier parfaitement le travail, la valeur, en tant que phénomène et que forme, et la monnaie: "Le rapport d'échange d'une marchandise particulière contre de l'argent, c'est-à-dire la quantité de monnaie en laquelle est convertible une quantité donnée de marchandise, est déterminée par la quantité de travail matérialisé dans la marchandise. C'est en tant que réalisation d'un temps de travail déterminé que la marchandise est valeur d'échange. La quantité de travail représentant la marchandise trouve sa mesure dans la monnaie -elle y est contenue dans sa forme échangeable, universelle, conforme à son concept. La monnaie est l'intermédiaire concret qui permet aux valeurs d'échange de recevoir une forme correspondant à leur vocation d'universalité. Selon Adam Smith, le travail (le temps de travail) est la monnaie originelle grâce à laquelle on achète toutes les marchandises. Si l'on considère l'activité productrice, cela reste toujours exact (et aussi pour la détermination des valeurs relatives). Dans la production, toute marchandise est continuellement échangée contre du temps de travail. La nécessité d'une monnaie distincte provient justement de ce que la quantité de temps de travail doit s'exprimer non pas dans son produit immédiat et particulier, mais dans un produit médiatisé et universel, dans un produit particulier saisi dans son équivalence et sa convertibilité avec tous les autres produits qui exigent le même temps de travail; temps de travail contenu non pas dans une marchandise donnée, mais dans toutes les marchandises à la fois et, pour cette raison, dans une marchandise particulière qui les représente toutes. Le temps de travail lui-même ne peut pas servir directement de monnaie (autrement dit, l'exigence qui voudrait que chaque marchandise fut sa propre monnaie tombe du même coup) parce qu'il n'existe jamais, en fait, que dans des produits particuliers (comme objet): en tant qu'objet universel il ne peut exister que de façon symbolique, précisément sous forme de marchandise particulière que l'on pose comme monnaie. Le temps de travail n'existe pas comme objet d'échange universel, indépendant et séparé (détaché) des particularités naturelles des marchandises. Or, tel devrait bien être son mode d'existence s'il lui fallait remplir immédiatement les conditions de la monnaie. C'est la matérialisation du caractère social et général du travail (et, par conséquent, du temps de travail contenu dans la valeur d'échange) qui fait précisément de son produit une valeur d'échange et donne à la marchandise sa propriété de monnaie, propriété qui implique à son tour un objet monétaire existant en dehors d'elle de façon autonome."

3. LAVOIE D., *Rivalry and central planning*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

4. SIMMEL G., *Philosophie de l'argent*, Leiptzig, Duncker und Humblot, 1900, éd. fr. Paris, PUF, 1987, p. 519: "la pensée socialiste débouchera nécessairement sur la monnaie-travail".

d'exploitation, et cela quel que soit le régime de propriété. La grande supériorité du capitalisme sur le socialisme d'Etat aujourd'hui disparu n'était pas dans la souveraineté mythique du consommateur mais réside dans sa capacité à faire adhérer, grâce à une productivité supérieure, le salariat à la norme du moment, par exemple la consommation de masse pendant le compromis fordiste. Par ailleurs, contrairement à ce qu'affirmait Von Mises, il n'y a pas plus de raisons de soutenir l'idée de l'universalisme de la rationalité capitaliste que celle de l'irrationalité du socialisme. Comme l'écrit Bernard Chavance, "Les systèmes socialistes, traditionnels ou réformés, ne se distinguaient pas des systèmes capitalistes par leur irrationalité, mais par une rationalité spécifique."[1]

Il y a, à notre sens, possibilité de rendre compatibles l'analyse de Marx sur la monnaie comme but et moyen de l'accumulation du capital dans le cadre de rapports sociaux d'exploitation et l'analyse de Polanyi montrant que la monnaie et le marché ne sont pas réductibles l'un à l'autre puisque l'économie de marché suppose, implique l'existence de la monnaie (marché ⇒ monnaie), mais pas l'inverse. Autrement dit, la monnaie a existé avant le marché parce qu'elle est consubstantielle de la constitution de la société elle-même, étant un outil de communication avant d'être un outil de marché. Peut-être n'est-il pas interdit de penser que la monnaie survivra au marché. De plus, Godelier a soutenu que le calcul économique n'était pas non plus réductible au marché, puisqu'on pouvait le rencontrer dans certaines formes de production agricole: "Dans toutes les sociétés il existe une connaissance empirique très poussée des capacités productives de la société ainsi que des règles d'usage mesuré de ces ressources pour assurer la reproduction, et avec elle, la reproduction de la vie sociale."[2]

Au total, il convient de récuser les deux identités monnaie-marché et calcul économique-marché. Par contre, il semble plus acceptable d'établir une identité monnaie-calcul économique.

---

1. CHAVANCE B., *Du socialisme au capitalisme, difficile transition pour les pays de l'Est*, Sciences Humaines, Hors série, n° 3, novembre-décembre 1993.
2. GODELIER M., *Présentation* de POLANYI K. et ARENSBERG C., *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, 1957, Paris, Larousse, 1975, p. 22.

Schéma 1.7

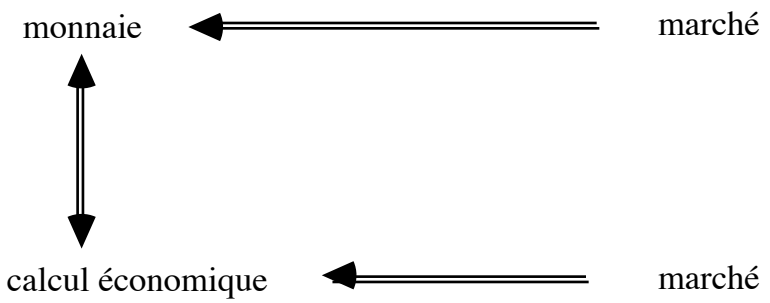

Par voie de conséquence, il convient également de récuser la double identité échange-marché-capitalisme. Les échanges humains et l'utilisation de la monnaie ne se réduisent pas à l'économie de marché et celle-ci ne se réduit pas au capitalisme. Le premier espace relève d'une rationalité sociale irréductible à l'utilitarisme, le second, plus restreint, voit la régulation de l'activité être exercée par le prix, le troisième, encore plus restreint, se caractérise par l'accumulation du capital permise par le rapport social salarial et consacre la rationalité économique.

Schéma 1.8

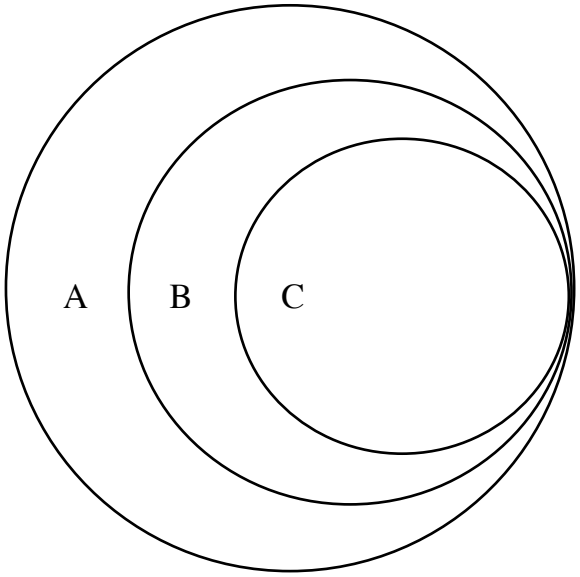

A = échanges humains
B = économie de marché
C = capitalisme

La querelle entre valeur-travail et valeur-utilité a disparu de la science économique. D'une certaine manière, nous pouvons donner raison aux théoriciens néo-

classiques: elle n'a plus lieu d'être. Non pas, comme ils feignent de le croire, parce que l'utilité a supplanté le travail en tant que principe explicatif, mais parce celui du travail social intègre l'utilité, selon l'interprétation de Marx que nous avons retenue.

2. Le débat sous sa forme nouvelle: qu'est-ce que mesure la valeur? Critique de la rationalité et critique de la valeur.

En donnant de la rationalité de l'économie capitaliste une explication cohérente, Marx va produire du même coup l'arme de la critique à l'encontre de la sienne propre. En consacrant la rationalité, il mutile involontairement sa critique sociale parce qu'il la centre sur la question: qui produit et qui crée de la valeur? Certes, il y répond de manière juste, mais il laisse à penser qu'il suffit de traduire politiquement la réponse à cette question (donner le pouvoir aux producteurs) pour que l'ensemble de la question sociale soit résolue. De plus, en insistant sur le fait que la reproduction sociale est avant tout production matérielle, Marx "néglige la production des produits symboliques (ou informations)"[1].

En conférant à sa démonstration la force de la cohérence logique, il accrédite et parachève la conception de l'économie comme entité séparée de la société totale et fonctionnant selon des lois purement matérielles. On comprend alors que les héritiers de Marx aient pu évacuer la question des finalités de la production et s'accommoder de ses ambiguïtés à propos de la neutralité de la technique. La dénonciation des conditions capitalistes de production (division sociale du travail et aliénation du travail) n'a pas suffi pour passer de l'interrogation du comment à celle: que produit-on? Sur les trois questions, qui produit? comment produit-on? que produit-on? l'héritage théorique laissé par Marx permet de répondre totalement à la première, partiellement à la seconde et nullement à la troisième.

En d'autres termes, la critique de l'économie politique a été inaugurée et menée par Marx, mais elle a débouché non pas sur la destruction de l'idéologie économique qui faisait de l'instance économique la cheville de l'édifice social mais sur sa consécration dans cette fonction. Pouvait-il en être autrement puisque Marx analysait une société en pleine mutation qui n'avait pu encore développer tous ses effets et contradictions? Habermas fait remarquer que "Marx avait choisi de faire du "travail" le concept fondamental parce qu'il avait pu observer que les structures de la société bourgeoise étaient *de plus en plus* marquées par le travail abstrait, et donc par le type d'un travail régulé par le marché, mis en valeur par le capitalisme et organisé au niveau de l'entreprise. Cette tendance s'est entre-temps affaiblie,

---

[1]. RACINE L., *Théories de l'échange et circulation des produits sociaux*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 35.

sans pour autant faire disparaître le *type* de pathologie sociale que Marx avait analysé à propos des abstractions affectant réellement le travail aliéné."[1]

La remise cause de l'idée du progrès apporté nécessairement par un développement économique mené rationnellement ne pouvait pas venir avant que ne s'imposent la crise écologique, l'impossible réduction de la pauvreté et l'accroissement de l'exclusion. En écrivant cela, nous sommes conscient que nous conservons une part d'économisme puisqu'implicitement nous sous-entendons plus ou moins que le système doit aller au bout de ses contradictions.[2] Mais, et nous touchons nos propres limites intellectuelles, nous ne voyons pas comment on peut produire une analyse qui ne soit pas, quelque part, partiellement victime de son propre objet. Louis Dumont explique "l'identification de Marx avec l'économie politique et sa racine la plus profonde, son principe idéologique" par le fait que "Marx était en quelque sorte marié à l'individu en tant que sujet de la production par sa volonté révolutionnaire"[3]. De son côté, Serge Latouche écrit: "Cet économisme est nécessaire non seulement parce qu'il importe, pour comprendre la réalité, de comprendre la manière dont les hommes l'appréhendent et qui fait partie de cette réalité elle-même, mais parce que la réalité doit être connue jusque dans l'illusion des résultats pour que ceux-ci puissent être connus comme tels."[4] Jean Baudrillard conclut "que le système de l'économie politique n'a pas encore, du temps de Marx, développé toutes ses contradictions, que donc la critique radicale, même pour Marx, n'en est pas encore possible"[5]. Autrement dit, le discours économique est l'idéologie de la société capitaliste moderne et la critique de ce discours oscille en permanence entre une critique radicale de la société dominée par l'instance économique et une tentative de reconstruire une économie. Tout en affirmant inlassablement sa volonté de s'inscrire dans la première démarche, Marx n'a pas totalement échappé aux risques de la seconde.

---

[1]. HABERMAS J., *Le Discours philosophique de la modernité*, Paris, Gallimard, 1987, dans VAN METER K.M. (sous la dir. de), *La sociologie, Textes essentiels*, op. cit., p. 784-785.

[2]. Mais n'est-ce pas également le même reste de déterminisme que l'on trouve dans l'idée selon laquelle les catastrophes posséderaient une vertu pédagogique, idée que nous nuancerons par la suite, mais qui est développée par exemple par François PARTANT, *Que la crise s'aggrave*, Paris, Solin, 1978, ou bien par Serge LATOUCHE, Intervention au Colloque international *Technique et société dans l'oeuvre de Jacques Ellul*, IEP Bordeaux, 12 et 13 novembre 1993, reprise dans LATOUCHE S., *Raison technique, raison économique et raison politique, Ellul face à Marx et Tocqueville*, dans TROUDE-CHASTENET P. (sous la dir. de), *Sur Jacques ELLUL*, Pessac, L'Esprit du temps, 1994, p. 101-113: "Toutes ces catastrophes sont aussi des occasions de remise en cause, au moins partielle de la technique, des croyances sous-jacentes, dans la science et dans le progrès. Il y a une pédagogie des catastrophes." (p. 110).

[3]. DUMONT L., *Homo aequilis*, op. cit., p. 197-198.

[4]. LATOUCHE S., *Epistémologie et économie, Essai sur une anthropologie sociale freudo-marxiste*, Paris, Ed. Anthropos, 1973, p. 549.

[5]. BAUDRILLARD J., *Le miroir de la production ou l'illusion critique du matérialisme historique*, Paris, Casterman, 1973, p. 54.

2.1. L'effet pervers de la valeur.

La critique dont nous avons besoin pour entreprendre l'analyse du développement doit donc repartir du point où Marx l'a portée et laissée. En dépit des efforts qu'il a prodigués pour combattre le fétichisme sous toutes ses formes qui consiste à attribuer aux phénomènes et aux choses des propriétés naturelles alors qu'elles ne sont que socialement acquises, Marx a construit un système théorique dans lequel le substantialisme voisine avec le fétichisme tant combattu.

En effet, Marx sort du paradigme de l'individualisme méthodologique qui invoque l'existence d'une nature humaine pour entrer dans un paradigme holiste et y chercher une substance. Selon Louis Dumont, en introduisant le concept de travail abstrait socialement nécessaire et en opérant la transformation des valeurs en prix de production, Marx a prouvé sa qualité de savant mais a consacré l' "*épanouissement de l'idéologie économique*": "Naturellement, c'est l'honneur de Marx comme savant que son honnêteté l'ait contraint à introduire une complication aussi radicale, mais elle signifie un glissement important dans la fonction de la théorie. (...) ce qui équivaut purement et simplement à un échec de la théorie dans sa forme originale. Et, ce que je considère essentiel, *une théorie individualiste a été, obligée, pour survivre en nom, de se combiner avec un schéma holiste et de trouver refuge de la sorte au ciel de l'infalsifiable*."[1]

Bourdieu souligne la même difficulté : "Ce n'est pas un mince paradoxe en effet que de retrouver le mode de pensée substantialiste, avec la notion de valeur-travail, chez Marx lui-même, qui dénonçait dans le fétichisme le produit par excellence de l'inclinaison à imputer la propriété d'être une marchandise à la chose physique et non aux relations qu'elle entretient avec le producteur et les acheteurs potentiels."[2]

Au-delà de leur antagonisme, le libéralisme et le marxisme partagent la même conception de la société fondée, en dernière analyse, sur l'économie parce qu'ils ont identifié l'individu, individu *pur* ou individu *social*, au producteur. De plus, pour Marx, le travail productif de l'homme, malgré son caractère aliénant, est porteur d'émancipation d'un double point de vue: premièrement, il permet à l'homme de s'affranchir peu à peu des dures lois de la nature à laquelle il s'affronte; deuxièmement, le caractère de plus en plus social de

---

[1]. DUMONT L., *Homo aequilis*, op. cit., p. 126.
[2]. BOURDIEU P., *Réponses aux économistes*, op. cit., p. 28.

la production raccourcit la distance entre l'individu et la société, réduit l'opacité des rapports sociaux, et rapproche du moment où l'homme pourra atteindre son état générique.

La tentative d'objectivation de la valeur par Marx a tellement bien réussi qu'elle s'est retournée contre la critique qu'elle était censée porter à l'économie politique. Comme nous l'avons vu, Marx n'a pas accordé de prééminence à la valeur-travail sur l'utilité, ce qui eut été un piètre résultat pour un penseur de son envergure, mais il a accordé la prééminence à la valeur, entendue au sens économique, sur la ou les valeurs, entendues aux sens culturel, social, esthétique, éthique. Plus exactement, c'est la société marchande dénommée capitalisme qui a consacré cette prééminence, et Marx, théoricien du capitalisme, a théorisé cette prééminence.

A partir de là, rien n'autorise à en déduire que cette théorisation de Marx vaut pour lui approbation. Cependant, l'objectivation de la valeur aboutit davantage à une justification sociale de la rationalité économique capitaliste qu'à une contestation de celle-ci. Cette justification n'est pas simplement le fait des institutions et des agents producteurs d'une idéologie qui s'imposerait à des individus passifs et dominés. Elle est également largement intériorisée par ceux-ci parce qu'ils y trouvent le moyen de légitimer la distance qui sépare leurs aspirations profondes et la reconnaissance sociale qu'ils obtiennent. Les objets que je peux acheter ont une valeur économique, donc objective, qui me situent dans la hiérarchie sociale ainsi objectivée et par suite justifiée. Le salaire que je reçois a un fondement objectif: donc, à travers mon travail, ou ma force de travail, ici, cela n'a plus d'importance, la société signifie ce que je vaux. Ma carte d'identité économique devient ma carte d'identité sociale, c'est-à-dire ma carte d'identité tout court, sans qu'aucun élément d'ordre subjectif, relationnel, vienne en brouiller la netteté de la photographie.

Voilà donc Marx pris au piège de la valeur objective: le salaire perd son caractère de classe, c'est-à-dire le fait qu'il soit le résultat d'un rapport de forces à un moment donné entre prolétaires et capitalistes. Selon Habermas "Marx n'explique pas à proprement parler le lien entre le travail et l'interaction, mais (...) il réduit l'un de ces deux moments à l'autre sous le titre non spécifique de pratique sociale, en l'occurrence (...) il fait remonter l'activité communicationnelle à l'activité instrumentale. (...) C'est la raison pour laquelle l'intuition géniale du lien dialectique entre les forces productives et les rapports de production pouvait d'emblée faire facilement l'objet d'un fausse interprétation d'ordre mécaniste."[1]

[1]. HABERMAS J., *La technique et la science comme " idéologie", Travail et interaction*, op. cit., p. 209-210.

2.2. L'effet pervers de la valeur n'enlève pas la valeur.

Les commentaires critiques de l'objectivation de l'économie précédents n'annulent pas le programme de recherche, au sens de Lakatos, ouvert par Marx. Ils l'élargissent et signalent les risques que l'un des penchants de sa problématique, l'économisme, fait courir à l'analyse de la société, au regard que l'on porte sur elle, à l'action que l'on peut y entreprendre. Mais ces commentaires comportent eux aussi leurs propres limites qui apparaissent lorsqu'ils perdent de vue la dialectique des phénomènes: quel lien peut-on établir entre économie et histoire? quel est celui entre les différents sens du mot *valeur*?

a) Economie et histoire.

A trop vouloir chasser l'économisme sous l'économie ou l'économie sous le prétexte d'économisme, on peut se trouver complètement démuni pour proposer une intelligibilité de la société. Le désarroi de la pensée s'accroît lorsque des phénomènes majeurs ébranlent les équilibres sociaux planétaires et les certitudes à propos de ces derniers que l'on croyait les mieux établies. Il en va ainsi de la compréhension de la dislocation des pays de l'Est. Dans leur livre au titre évocateur, Perret et Roustang illustrent l'impasse théorique à laquelle une critique extrêmiste peut conduire. Alors qu'ils critiquent, pour une part à juste titre, la tendance commune du libéralisme et du marxisme à autonomiser la sphère économique, ils reviennent sans cesse à une explication économique de l'histoire. Ainsi veulent-ils "replacer la fin du communisme dans l'histoire économique"[1]. La citation suivante n'apporte-t-elle pas un démenti à la démarche qu'ils affirment par ailleurs et, *a contrario*, ne rappelle-t-elle pas la nécessité de ne pas évacuer l'économie mais de la réinsérer, la *réencastrer*[2] dans le social? "Quelle que soit la part des facteurs purement politiques et de l'action d'hommes tels que Sakharov, Havel ou Walesa, ce n'est pas leur faire injure que d'affirmer que le communisme est mort presque naturellement de son échec économique. (...) Risquons une hypothèse, dont on admettra volontiers le schématisme: le communisme s'est effondré parce qu'il s'est montré incapable de dépasser une étape historiquement déterminée du développement industriel."[3] D'une part, cette hypothèse, quoique juste, est banale, sauf lorsque l'influence économique est qualifiée de *naturelle*. D'autre part, les auteurs la contredisent à nouveau immédiatement en inversant la causalité: "Les choix idéologiques ont modelé la structure et le fonctionnement de l'économie

---

1. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 30.
2. La notion d'*encastrement* est due à POLANYI K., *La grande transformation*, op. cit., p. 88: "...la maîtrise du système économique par le marché a des effets irrésistibles sur l'organisation tout entière de la société: elle signifie tout bonnement que la société est gérée en tant qu'auxiliaire du marché. Au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique."
3. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 30-32.

soviétique."[1] De plus, au sein même de leur explication économique, ils produisent deux versions contradictoires: après avoir expliqué l'échec soviétique par l'impossibilité de passer d'une accumulation extensive à une accumulation intensive, c'est-à-dire de type fordien, ils concluent: "L'économie soviétique constituait une monstrueuse caricature du fordisme (...)."[2]

b) Valeur-travail, valeur du travail et valeur-argent.[3]

La conséquence pratique de la position théorique consistant à dénoncer la menace objectiviste est très souvent un retour du subjectivisme. Là où l'objectivisme est réducteur de l'analyse, le subjectivisme en est destructeur.

b.1) Comment est traduite la critique de l'objectivation de l'économie venant des théoriciens? "La fin de la valeur travail?"[4] "Le travail comme valeur s'étiole, au moment où la valeur-travail vacille."[5] Pour le citoyen, cela devient: "Le travail perd sa valeur"[6], ou bien "la "valeur-travail" pourrait perdre de son poids ou de son sens"[7]. La part de vérité qui figure dans ces affirmations est importante[8]: la crise de société que nous traversons empêche, par le biais du chômage, de l'exclusion ou tout simplement d'un travail mécanisé, que les individus trouvent une identité sociale grâce au travail salarié. Les mécanismes de socialisation à l'oeuvre depuis la révolution industrielle sont donc mis en échec. La concordance entre l'évaluation économique du travail, ou de la force de travail, peu importe à nouveau ici, et la perception qu'en ont les individus, création et en même temps résultat du processus de légitimation de la première, vole en éclats. Je suis au chômage: la société me signifie que je vaux zéro alors que je *sens* que je vaux beaucoup plus. Ou bien, j'effectue une tâche répétitive, dépersonnalisante et déresponsabilisante: la société me signifie que je ne suis bon qu'à cela alors que je *sens* que je suis potentiellement créatif et que j'aspire à l'être.

---

1. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 33.
2. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 36.
3. Nous aborderons en détail dans la 3° partie (chapitres 7 et 8) la question de la place du travail et de son rôle social. Nous déflorons le sujet ici pour en voir les relations avec celui de la valeur.
4. MEDA D., *Travail et politiques sociales, à propos de l'article d'Alain Supiot: "Le travail, liberté partagée"* , Droit social, n° 4, avril 1994, p. 339.
5. MINC A., *L'après-crise est commencé*, Paris, Gallimard, 1982, p. 233.
6. LEBAUBE A., *Le travail perd sa valeur*, Le Monde, 8 septembre 1993.
7. LEBAUBE A., *La décote de la "valeur travail"*, Le Monde, 1er décembre 1993 et Dossiers et Documents, n° 218, février 1994.
8. Cela n'empêche pas le même auteur d'entretenir une confusion extrême: "les salariés ont tendance à remettre en cause la valeur travail dans leur existence, et non pas la valeur du travail". LEBAUBE A., *Les surprises du temps libre*, Le Monde Initiatives, *Les métamorphoses du travail*, Cahier n° 3, 17 mai 1995, p. 25.

Mais cette part de vérité charrie avec elle un confusionnisme regrettable. La crise d'identité consécutive aux transformations du mode de production capitaliste porte en germe une contestation de la rationalité économique que ce système a sacralisée mais elle n'est pas la négation de cette rationalité. Elle en est au contraire l'expression. De quelle manière? Le développement économique conduit à l'exclusion progressive du travail vivant du processus de production, ce qui se traduit par une augmentation de la productivité du travail et donc par une baisse des coûts de production et, à long terme, de la valeur des marchandises. Cette exclusion ne constitue pas une négation de la loi de la valeur en tant que tendance, mais au contraire en est la stricte application ou expression. Lorsque nous lisons que l'introduction des nouvelles techniques entraîne que "le temps de travail calculé par rapport à la valeur des marchandises n'existe plus"[1] ou bien que "désormais, il n'est plus possible d'affirmer que le temps de travail soit l'instrument intangible de mesure de la valeur ajoutée fabriquée ou vendue"[2], nous ne pouvons que regretter un double contresens: d'abord, c'est la valeur qui est susceptible d'être calculée par le temps de travail et non l'inverse[3], ensuite, plus les prix diminuent au fur et à mesure que la productivité progresse, plus la loi de la valeur-travail est confirmée. Le dernier contresens n'est que la manifestation du "fantasme"[4] de la productivité du capital: "(...) le changement intervenu depuis un siècle: ce sont désormais les machines et les systèmes qui travaillent au sens propre, et non plus les hommes."[5] D'une part, il y a risque de confusion conceptuelle d'appliquer à la rotation mécanique des machines la notion de travail et de considérer que cette rotation est indépendante de l'intervention humaine et que le capital a une possibilité de s'accroître de manière autonome, d'autre part il y a confusion certaine entre nombre d'unités de marchandises produites et valeur de celles-ci. On ne peut encore une fois que renvoyer à ce qu'écrivait Marx dans les *Grundrisse* qui se montrait bien meilleur théoricien et prévisionniste que les analystes actuels[6]. On y remarque que Marx parle toujours de la

---

[1]. LEBAUBE A., *La décote de la "valeur travail"*, op. cit.

[2]. AFRIAT C., *La dynamique de l'activité et sa traduction en emplois*, Partage, n° 99, août-septembre 1995, p. 3.

[3]. A. Lebaube, dans un article plus récent, supprime lui-même cette première erreur: "le temps n'étant plus le critère de la valeur du travail effectué", *Les contours flous du travail*, Le Monde Initiatives, *Les métamorphoses du travail*, Cahier n° 3, 17 mai 1995, p. 14; mais il en commet une autre, comme la plupart des économistes, à propos de la valeur *du* travail: s'agit-il du salaire ou de la valeur produite?

[4]. Selon l'expression de S. Latouche: "La fécondité du capital est un cas particulier du fétichisme de la marchandise." *Epistémomogie et économie*, op. cit., p. 319; voir aussi p. 504.

[5]. MEDA D., *Travail et politiques sociales, à propos de l'article d'Alain Supiot: "Le travail, liberté partagée"*, op. cit., p. 338.

[6]. MARX K., *Principes d'une critique de l'économie politique*, op. cit., p. 301-306: "Dans la mesure même où le temps -quantum de travail- est posé par le capital comme le seul élément déterminant de la production, le travail direct pris comme principe de création des valeurs d'usage disparaît ou du moins se trouve réduit quantitativement et qualitativement à un rôle certes indispensable, mais subalterne, en regard du travail scientifique en général, de l'application technologique des sciences naturelles, et de la force productive générale issue de l'organisation sociale de l'ensemble de la production -qui apparaît comme le don naturel du travail social (bien qu'il s'agisse d'un produit historique). (...) C'est la division du travail qui, ayant transformé de plus en plus les opérations manuelles en opérations mécaniques, a rendu possible, à la longue, leur remplacement par la machine. (...) On voit ici d'une manière directe comment un mode de travail est transféré de l'ouvrier au

distanciation entre le travail vivant et les richesses créées, c'est-à-dire le travail et les valeurs d'usage, mais jamais il ne parle d'une soi-disant distanciation entre travail et valeur. Au contraire, la dernière phrase citée en note signifie qu'au fur et à mesure de l'augmentation de la productivité du travail et de la disparition du travail vivant -et pour Marx il s'agit d'une "tautologie"[1]- la valeur d'échange disparaît elle aussi, ce qui est, jusqu'au bout, l'esprit et la lettre de la loi de la valeur.[2]

Fondamentalement, nous émettons l'hypothèse que toutes les confusions rencontrées proviennent de la faute de raisonnement suivante. Beaucoup d'auteurs s'accordent pour constater les progrès incessants de la productivité du travail et, immédiatement après, déclarent qu'en raison de la diminution de la quantité de travail nécessaire à la production, et surtout en raison de la diminution de la place du travail ouvrier et du travail manuel, la notion de travail productif perd son sens. Or, ces deux affirmations mises bout à bout sont contradictoires:[3]

---

capital sous forme de machine et comment, par ce transfert, sa force de travail individuelle est dépréciée. (...) L'échange de travail vivant contre du travail matérialisé, autrement dit la détermination du travail social en tant qu'opposition entre capital et travail salarié, constitue l'ultime développement du *rapport de valeur* et du système de production fondé sur la valeur. Sa condition permanente, c'est la masse de temps de travail immédiat, le quantum de travail appliqué en tant que facteur de production décisif de la richesse. Mais à mesure que la grande industrie se développe, la création de la richesse vraie dépend moins du temps et de la quantité de travail employés que de l'action des facteurs mis en mouvement au cours du travail, dont la puissante efficacité est sans commune mesure avec le temps de travail immédiat que coûte la production; elle dépend plutôt de l'état général de la science et du progrès technologique, application de cette science à la production. (...) La richesse réelle se manifeste (...) dans l'énorme disproportion entre le temps de travail et son produit ainsi que dans la disproportion qualitative entre le travail réduit à une pure abstraction et la puissance du processus de la production qu'il contrôle. (...) Ce qui apparaît là, dans cette transformation, comme le maître pilier de la production et de la richesse, ce n'est ni le travail immédiat ni le temps de travail, c'est l'appropriation par l'homme de sa force productive universelle, c'est l'intelligence et la maîtrise de la nature par l'ensemble de la société -bref, l'épanouissement de l'individu social. *Le vol du temps de travail d'autrui, base actuelle de la richesse*, paraît une assise misérable comparée à celle que crée et développe la grande industrie elle-même. Lorsque, dans sa forme immédiate, le travail aura cessé d'être la grande source de la richesse, le temps de travail cessera et devra cesser d'être la mesure du travail, tout comme la valeur d'échange cessera d'être la mesure de la valeur d'usage."

[1]. MARX K., *Principes d'une critique de l'économie politique*, op. cit., p. 284.

[2]. Nous verrons dans le chapitre 7 que beaucoup d'auteurs actuels, en ne faisant pas la distinction entre quantités produites et valeur créée, tombent dans l'erreur consistant à croire que la diminution du travail vivant et la montée du chômage apporteraient un démenti à cette loi.

[3]. Nous renvoyons en Annexe 5 la mise bout à bout des affirmations contradictoires puisées chez les auteurs suivants:

AZNAR G., *Travailler moins pour travailler tous, 20 propositions*, Paris, Syros, 1993.

PASSET R., *La logique d'une mutation*, dans Transversales Science/Culture, *Garantir le revenu, Une des solutions à l'exclusion*, Document n°3, mai 1992.

PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit.

ROBIN J., *Un bluff inhumain: l'économie de marché*, Transversales Science/culture, n° 27, mai-juin 1994; *Quand le travail quitte la société post-industrielle, 1) La mutation technologique informationnelle méconnue,* Paris, GRIT éditeur, septembre 1993, *2) Le travail à l'épreuve des transformations socio-culturelles*, Paris, GRIT éditeur, septembre 1994.

- soit on reconnaît que la productivité du travail augmente et alors la diminution de la quantité de travail nécessaire en est synonyme;

- soit on retient l'idée que le travail productif n'a plus de sens et alors il faut abandonner tout raisonnement à partir de la productivité du travail.

Une variante de cette idée est donnée par Perret et Roustang qui soutiennent que la source de la valeur d'échange s'est déplacée de la production vers l'échange en partant du fait que les entreprises ont plus de difficulté à vendre qu'à produire[1], ce qui est sans doute vrai mais qui est un autre problème que celui de l'origine de la valeur, sauf dans une vision néo-classique de la valeur-utilité.

L'incohérence relevée entraîne chez ces auteurs un contresens et un non-sens. Tout d'abord, s'il est sûr que la naissance de la société industrielle et la généralisation du travail salarié ont conduit à ériger le travail en valeur (au sens éthique) universelle qui s'est transmise jusqu'à nos jours, cela n'implique pas qu'il en ait été de même pour la valeur au sens économique. En effet, la société libérale a fait en sorte de sacraliser le travail mais, à partir des économistes néo-classiques, elle a nié que le travail créait la valeur économique. Seul, Marx a conservé une part de l'héritage des économistes classiques mais en le dépassant par l'affirmation que le travail abstrait était l'unique créateur de la valeur tout en souhaitant l'abolition du travail salarié au terme de l'évolution qui devait conduire l'homme à être son propre producteur.

Ensuite, et ce point découle du précédent, les auteurs critiqués ici assimilent très souvent *valeur du produit du travail* et *valeur du travail*: "Le temps se réifie, s'objective pour devenir la mesure et la valeur du travail.(...) Le temps est de moins en moins un critère adéquat de la mesure de la valeur réelle du travail."[2] Ou bien ailleurs ils définissent le salaire comme la *valeur du travail*: "La valeur du travail au sens économique du terme a perdu de son objectivité, et peut difficilement être reconnue comme la traduction dans la sphère économique d'une valeur éthique."[3] Or, l'expression *valeur du travail* (d'un point de vue économique) n'a pas de sens. Soit on raisonne sur le produit du travail qui a une valeur, soit sur la force de travail qui en a une autre. Ne pas faire cette distinction, c'est revenir à Smith et reproduire l'ambiguïté entre *travail commandé* et *travail incorporé*[4]. Et il ne restera plus à nos auteurs que de conclure sur la dissociation du travail et de l'origine du revenu.[5]

SUE R., *Temps et ordre social*, op. cit.

ZARIFIAN P., PALLOIX C., *La société post-économique, Esquisse d'une Société Alternative*, Paris, L'Harmattan, 1988.

1. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 68.

2. SUE R., *Temps et ordre social*, op. cit., p. 97 et 230. Voir aussi PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 13 et 251.

3. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 251-252.

4. Cf. notre schéma 1.6 ci-dessus.

5. Nous discuterons cette question dans le chapitre 7.

Notre thèse est que les analyses actuelles prétendant trouver dans la révolution technique contemporaine de nouvelles raisons de réfuter la loi de la valeur de Marx ne font en réalité que, à leur tour, réduire la loi de la valeur à la théorie de Ricardo, et, de ce fait, pour certains, tenter d'établir des convergences entre l'analyse marxienne et l'analyse marginaliste alors que la première est une théorie des rapports sociaux, ce qu'ignore la seconde, et, finalement, renouer sans le dire avec l'analyse marginaliste. De plus, nous montrerons[1] que l'adhésion à ce thème, dont on peut trouver une illustration théorique chez Gérard Maarek selon qui Marx "ne soupçonnait pas qu'à l'heure même où paraissait *Le Capital*, l'économie politique amorçait sa révolution copernicienne: le travail allait ne plus être mis au centre de l'univers économique"[2], prépare, d'un point de vue théorique, soit le refus de prendre en compte la possibilité d'utiliser les gains de productivité pour réduire le temps de travail et abandonner le rêve de la croissance économique illimitée préjudiciable à la nature, soit l'entérinement de la division sociale entre ceux qui trouvent une place dans le processus de production et ceux qui en sont exclus devant se contenter de revenus de subsistance concédés par les premiers.

Répétons, que pour nous, reconnaître que la rationalité économique est à l'oeuvre, souvent au détriment des classes sociales dominées et non au bénéfice de tous comme le soutiennent les apologistes libéraux, n'est pas lui donner quitus. C'est au contraire, suivre la voie qui, de Marx à Bourdieu (en passant par Polanyi précisent Accardo et Corcuff[3]), consiste à pratiquer une *sociologie des champs économiques* et non pas l'*économie des champs sociologiques*. En effet, la plupart des études s'accordent pour dire que Georg Simmel[4], à qui Perret et Roustang se réfèrent souvent, est un des fondateurs de la sociologie de l'action et du paradigme interactionniste, persuadé qu'il est possible d'élaborer une connaissance du social qui soit intemporelle et que les phénomènes sociaux ne sont que les conséquences agrégées d'actions individuelles.[5] Alors que Marx s'est attaché à montrer que l'argent, valeur par excellence, n'est que la représentation du travail vivant[6], Simmel considère l'argent comme ayant une réalité indépendante[7]. Perret et Roustang sont donc aux antipodes de Marx qu'ils critiquent et de Polanyi... dont ils se réclament. En fait, Perret et Roustang, représentatifs d'un pan entier de la recherche théorique actuelle, ne se rapprochent-

---

1. Dans notre 3° partie, notamment le chapitre 7.
2. MAAREK G., *Introduction au Capital de Karl Marx*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 32.
3. ACCARDO A., CORCUFF P., *La Sociologie de Bourdieu*, op. cit., p. 106.
4. SIMMEL G., *Philosophie de l'argent*, op. cit.
5. BOUDON R., *Georg Simmel*, dans *Encyclopædia Universalis*, Paris, 1985, Corpus 16, p. 922-924. Boudon, peu suspect de sympathie envers le holisme, reconnaît cette interprétation de Simmel et s'en réclame.
6. HENRY M., *Penser philosophiquement l'argent*, dans DROIT R.P. (sous la dir. de), *Comment penser l'argent ?* Troisième Forum Le Monde Le Mans, Paris, Le Monde Editions, 1992, p. 73-80.
7. VIEILLARD-BARON J.L., *L'argent ou l'échange universel selon Georg Simmel*, dans DROIT R.P., *Comment penser l'argent ?*, op. cit., p. 81-89.

ils pas du courant de pensée autrichien fondé par Böhm-Bawerk? Ce dernier prenait les caractéristiques sociales des marchandises pour des caractéristiques naturelles, ne comprenait pas que la loi de la valeur exprimait une relation entre les hommes et non entre les choses, s'évertuait à faire de la loi de valeur une simple théorie des prix. Hilferding lui avait déjà répondu en ces termes: "C'est donc parce que le travail est le lien social qui unit une société atomisée, et non parce qu'il est le facteur le plus significatif techniquement, qu'il est le principe de la valeur et que la loi de la valeur correspond à la réalité."[1]

La démarche cherchant à critiquer l'objectivation de la valeur et l'autonomie de la sphère économique à partir d'un présupposé individualiste s'invalide d'elle-même puisque précisément le paradigme de la rationalité et celui de l'utilitarisme individualiste ne forment qu'un. La critique de la rationalité ne peut s'effectuer à l'intérieur et de l'intérieur du paradigme de l'individualisme méthodologique. Il faut donc en sortir. Le holisme n'est pas une condition suffisante pour réussir cette critique, mais il en est une condition minimale nécessaire. L'attitude visant à refuser, selon la formule d'Accardo, *l'extrémisme subjectiviste et l'extrémisme objectiviste* n'est pas une voie moyenne parce que, s'il est impossible, à nos yeux, de produire une économie critique du social, il est possible, à la manière de Bourdieu, de produire une sociologie critique de l'économie. Mais cette voie est sans doute la plus inconfortable parce qu'elle n'est jamais définitivement assurée. Elle n'est pas assurée parce qu'elle oblige à comprendre pourquoi l'économie s'autonomise du social, sans tomber dans la croyance que cette autonomisation est dans la *nature* des sociétés et donc sans tomber dans sa justification laudative, et parce qu'elle oblige à retenir l'hypothèse de Marx selon laquelle les conditions sociales de production jouent un rôle dans le fonctionnement et l'évolution des sociétés sans tomber dans l'économisme. Il y a incontestablement une proximité très grande entre Marx et Polanyi dans leur critique des catégories économiques. Bernard Guibert fait remarquer que Polanyi étend la critique marxienne du fétichisme de l'argent: le fétichisme consiste à croire que le travail, la terre, l'argent s'échangent sur des marchés (en fait ce sont de pseudo-marchés) comme les marchandises ordinaires, contre des prix qui en mesureraient l'apport respectif (salaire, rente, intérêt).[2] Sans doute, les limites des analyses de Marx et de Polanyi sont-elles inversées: la première prête le flanc à la critique de l'économisme, la seconde, tout en reconnaissant que les catégories économiques sont critiquables, s'interdit de comprendre qu'elles le sont parce que derrière la catégorie prix, il n'y a pas simplement la rencontre d'une offre et d'une

---

1. HILFERDING R., *Böhm-Bawerks Marx-Kritik*, op. cit., cité par DOSTALER G., *Valeur et prix*, op. cit., p. 113.
2. GUIBERT B., *Le fétichisme de l'argent*, dans DROIT R.P., *Comment penser l'argent ?*, op. cit., p. 267-280.

demande, il y a des rapports sociaux.[1] Une théorie de la valeur comme expression des rapports sociaux est donc nécessaire.[2]

La diminution du temps de travail nécessaire à la production des marchandises consécutive à la progression des techniques et des savoir-faire n'est pas la preuve que le travail cesse d'être le seul facteur de production au sens strict. Cette diminution signifie que le travail voit sa place se réduire d'un point de vue quantitatif mais que son caractère décisif se renforce du point de vue qualitatif[3]. L'idée contraire, souvent avancée, participe de la confusion intellectuelle propice à tous les slogans idéologiques: dans un premier temps, on nie que le travail est seul productif de valeur ajoutée; dans un deuxième temps, on discourt sur la diminution de son caractère productif. Cela rejoint la démarche libérale bien connue qui a pendant plus d'un siècle nié l'existence des classes sociales, et s'attache aujourd'hui à montrer que les classes sociales sont en voie de disparition. Comment un phénomène pourrait-il disparaître s'il n'a jamais existé? [4]

Nous devons donc être extrêmement vigilants pour opérer la distinction entre le discours de celui que Bourdieu appelle l'*intellectuel médiatique* et de celui qu'il appelle l'*intellectuel critique*[5]. Ainsi, au cours des années 1980 a-t-on entendu de manière répétitive que les Français s'étaient réconciliés avec l'entreprise. Seraient-ils de nouveau fâchés pour remettre en cause, à en croire les mêmes commentateurs[6], le travail qu'ils y effectuent? Le côté surprenant des volte-face des commentaires est mis en lumière par Robert Castel: "Il est paradoxal qu'un discours apologétique sur l'entreprise se soit imposé précisément au moment où elle perdait une bonne part de ses fonctions intégratrices."[7]

---

1. Dans *Présentation* de *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, op. cit., p. 25, Godelier reproche à Polanyi de confondre "les rapports sociaux de production et les formes sociales de circulation du produit du procès de production".

2. Nous confrontons cette thèse à celle exprimée dans La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle en Annexe 6.

3. BIDET J., *Le travail fait époque*, Politis La Revue, n° 7, avril-mai-juin 1994, p. 75-80. L'auteur y développe une idée voisine.

4. "La grande bourgeoisie s'affirme comme classe en niant la réalité des classes. Le triomphe de l'idéologie libérale est sans doute d'autant plus aisé que la grande bourgeoisie peut se contenter de la pratique: elle peut fonctionner comme classe organisée et agissant en fonction de ses intérêts bien compris sans avoir à construire la théorie de sa réalité sociale et de sa pratique. La bourgeoisie n'a pas à se déclarer comme classe, et surtout ne doit pas le faire, pour exister réellement." PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *La grande bourgeoisie: une classe mobilisée*, Alternatives économiques, *Les classes sociales font de la résistance*, H.S., n° 29, 3° trimestre 1996, p. 33. Voir aussi des mêmes auteurs *Grandes fortunes, Dynasties familiales et formes de richesse en France*, Paris, Payot, 1996.

5. BOURDIEU P., *La misère des media*, Entretien avec Télérama, n° 2353, 15 février 1995, propos recueillis par F. Granon.

6. LEBAUBE A., *Le travail perd sa valeur*, op. cit. Dans l'article ultérieur, l'auteur parle de "procédure de divorce (...) engagée entre les salariés et l'entreprise", *Les surprises du temps libre*, op. cit., p. 25.

7. CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit., p. 403.

Le discours sur la fin du travail est en prise avec la montée grandissante des inquiétudes des populations prenant conscience que de moins en moins de personnes sont à l'abri des menaces pesant sur leur emploi, donc leur travail, sur leur intégration sociale[1], donc leur identité. Mais ce discours véhicule trois types d'ambiguïtés.

- Il prend pour disparition du travail ce qui n'est qu'un recul lent et cantonné à un pôle de la planète. Il n'est pas sûr que le phénomène soit vérifié de façon sensible à l'échelle mondiale.

- Il entretient l'illusion qu'un jour prochain le travail pourra être proche de zéro et que s'ouvrira la civilisation des loisirs totaux. Depuis des décennies, celle-ci est à l'ordre du jour, mais les auteurs de cette notion n'évoquant trop souvent que les loisirs marchands, ces derniers demandent à être produits par du travail.

- Il confond la réduction, voire la disparition, du travail aliénant avec la négation du travail comme principe générique, unique ou imbriqué à d'autres comme nous le verrons, de l'être humain. Que l'homme puisse atteindre un état d'automatisation qui le dispense presque totalement des tâches productives et qu'ainsi il puisse donner libre cours à ses capacités créatrices restées jusque là virtuelles, ou bien, plus vraisemblablement, qu'il ne puisse y atteindre et qu'ainsi les tâches de nécessité continuent de s'imposer à lui, objectivement ou comme reflet des ses fantasmes, dans les deux cas, le travail, créateur d'objets ou créateur d'oeuvres, producteur de choses, de signes ou producteur de relations, restera le premier besoin de l'homme. Autrement dit, nous nuançons la célèbre phrase de Marx " (...) quand le travail sera devenu non seulement le moyen de vivre, mais encore le premier besoin de la vie (...)"[2], pour indiquer que le travail a été, est et sera à la fois un moyen de vivre, pour le corps et pour l'esprit, et le premier besoin dans la réalisation de son désir d'avoir et de son désir d'être, mais évidemment ce travail s'oppose en tout point au travail salarié.

b.2) Au terme de l'analyse sur les rapports entre valeur, travail et rationalité, la question de la monnaie, valeur par excellence, réapparaît. Elle aussi trouve sa place dans la discussion méthodologique sur l'articulation entre l'individu et la société, entre l'économie et le social.

De la même manière que précédemment, nous ne croyons pas possible de retenir l'une ou l'autre des deux hypothèses opposées suivantes:

---

[1]. Il ne faut pas se laisser abuser par l'expression *intégration sociale*: elle ne porte en elle aucun jugement de valeur. Elle ne doit pas être entendue dans le sens: je suis intégré donc je me sens bien. L'intégration est le résultat du processus de socialisation, fait d'intériorisation des normes et de tous les traits culturels, avec ce que cela comporte de contraintes, de soumission mais aussi de reconnaissance de la part des autres.

[2]. MARX K., *Critique du programme du parti ouvrier allemand*, op. cit., p. 1420. Nous retrouverons cette question dans la troisième partie (chapitre 7) à propos de la critique de l'utopie par Hans Jonas.

- La monnaie comme substitut au troc. Le troc est un mythe[1], non pas qu'il ne puisse exister d'échanges ponctuels directs entre deux producteurs, mais parce qu'en tant que système généralisé, il supposerait que les individus soient totalement isolés; autrement dit, il y aurait une société (puisqu'il y a système général d'échanges) sans socialisation des individus. Il fait partie de ces mythes fondateurs dans lesquels la société projette le sens qu'elle souhaite y voir trouver par les individus et les groupes. Ce présupposé théorique que l'on retrouve de manière récurrente d'Aristote à Smith et sans doute Walras est en filiation directe avec l'individualisme méthodologique et il est intenable logiquement.

- La monnaie comme pur symbole et pur instrument d'exorcisation de la violence par le biais de règlements de comptes (dans les deux sens de cette expression). Cette hypothèse[2], prolongeant certains travaux de René Girard[3], a le mérite d'anéantir la première, et, en apparence, elle explique le phénomène monétaire en se plaçant au niveau social. Mais en se focalisant sur des individus dont on ne pourrait comprendre le comportement qu'en termes d'échanges d'un peu plus de richesse contre un peu moins de violence et de mort, cette démarche théorique renonce au holisme et renoue par un autre biais avec l'individualisme.

En rejetant ces deux hypothèses comme susceptibles de rendre compte, prises séparément, de la totalité du phénomène social qu'est la monnaie, il nous en reste une seule capable de répondre à une telle exigence. C'est celle de la monnaie comme instrument institutionnel de mesure (de la valeur) structurant les rapports sociaux, ceux-ci n'étant pas conçus comme des superstructures mais comme un ensemble articulé de pratiques sociales et de pensées sur ces pratiques. Sans la monnaie, il n'y a pas de valeur, sans la monnaie, il n'y a pas de rapports sociaux, capitalistes, cela va de soi, mais aussi pré- on non capitalistes. Cette hypothèse est de type holiste, mais débarrassée de sa tonalité structuraliste.[4]

---

1. Ce n'est pas une légende ni une fable, parce que tout le monde sait que, lorsqu'une légende est racontée, elle est fausse, alors qu'un mythe fonctionne parce que tout le monde le croit vrai. Nous préférons ainsi la qualification de mythe à celle de fable que retiennent SERVET J.M., dans *La monnaie contre l'Etat ou la fable du troc*, dans *Droit et Monnaie, Etats et espace monétaire transnational*, Travaux du Centre de Recherche sur le Droit des marchés et des investissements internationaux, Université de Bourgogne, Dijon, 1988, vol. 14, ou dans *L'institution monétaire de la société selon Karl Polanyi*, Revue économique, vol. 44, n° 6, novembre 1993, ou encore dans *Du troc au réseau, les marchés dans l'histoire*, Sciences Humaines, Hors série n°3, novembre-décembre 1993, et HAESLER A., dans *Holisme et pseudo-holisme dans la théorie monétaire, Notes critiques à propos de "L'origine de la monnaie" d'André Orléan*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, n° 2, second semestre 1993, p. 175-187.

2. ORLEAN A., *L'origine de la monnaie*, Revue du M.A.U.S.S., n° 14, 1991, p. 126-152, n° 15-16, 1992., p. 111-125.

3. GIRARD R., *La violence et le sacré*, op. cit., 1972.

4. Aldo Haesler dans *Holisme et pseudo-holisme dans la théorie monétaire, Notes critiques à propos de "L'origine de la monnaie" d'André Orléan*, op. cit., établit une typologie de quatre explications de l'origine de la monnaie: 1) hypothèse politico-institutionnelle que retient l'auteur et que rejoint la nôtre; 2) hypothèse sacrale qui correspond à peu près à la seconde des hypothèses que nous avons rejetée; 3) hypothèse marchande qui correspond à la première hypothèse que nous avons rejetée (l'auteur parle de fable à propos du troc); 4) hypothèse débitiste correspondant à la monnaie comme instrument de thésaurisation, et que, pour notre part, nous refusons de mettre à part parce qu'elle fait partie intégrante de la conception que nous avons retenue.

Pour dire les choses schématiquement en terminant ce chapitre, on peut renvoyer dos à dos le libéralisme et le marxisme (celui-ci en tant que mouvement historique) pour leur économisme, mais pas Smith et Marx: les concepts de l'un sont a-historiques, ceux de l'autre sont socio-historiques et ont donc une portée critique, même si elle est inachevée. La portée de cette critique reste fondamentale parce qu'elle révèle:

- L'inversion des valeurs éthiques par le capitalisme: la monnaie n'est plus le moyen d'échanger des valeurs d'usage matérielles ou immatérielles, mais elle devient une finalité en soi. Donc l'économie, en tant que lieu où l'on produit la finalité suprême, et aussi en tant que discours, organise et gouverne le monde selon sa rationalité. Selon la formule de Serge Latouche, "L'argent est ainsi le jugement dernier de la raison."[1].

- L'exclusion: le capitalisme doublé du système technicien exclut ce qui fait sa substance, le travail vivant, privant son auteur, le travailleur vivant, de la possibilité de se construire, de s'épanouir, d'*être*, et le privant du même coup de la reconnaissance sociale qu'il en attend.

- L'aliénation: l'exaltation de l'individu n'est que le masque de sa négation parce que toute l'individualité du travail, et à travers elle, chaque sujet, sont niés par une économie abstractrice.

Le temps nous a permis de saisir le lien qui unit la technique, la rationalité, la valeur et aussi le lien qui unit leur critique. Nous avons pu montrer que le temps qui permettait d'établir ce lien avait un contenu: le travail.

Mais, seul le travail concret possède un caractère inhérent à l'espèce humaine. En revanche, le travail abstrait, producteur de valeur (expression de la rationalité économique), producteur d'autonomie de la sphère économique, et producteur d'hétéronomie aliénante et en même temps d'intégration sociale pour les individus, est inséparable de rapports sociaux historiquement constitués et reproduits.

Le travail au service du capitalisme, revêtu de la parure de la rationalité économique, et la technique érigée en système auto-expansif ont produit le développement économique dont la vocation est de n'avoir pas de limite *a priori*. Le développement a désintégré toutes les formes de cohésions sociales autres que celles issues de la rationalité économique. Mais il n'est pas certain que la cohésion sociale spécifique qui a résulté de la rationalité économique ne soit pas à son tour menacée.

---

[1]. LATOUCHE S., *Le rationnel et le raisonnable*, op. cit., p. 143.

Chapitre 3

L'émergence du concept de développement soutenable

Jusqu'à maintenant, l'homme a été le premier prédateur de son semblable puisque le développement économique est fondé sur l'exploitation du travail humain à des fins d'accumulation, et aussi de la nature puisqu'il en a usé sans compter, la science économique officielle lui ayant apporté une double caution, d'abord en niant que le travail fut le seul facteur de production au sens propre, ensuite en affirmant que le marché n'avait pas à prendre en compte les ressources naturelles sur lesquelles ne pesait aucun droit de propriété. La crise du modèle dominant de développement est venue démentir cette perspective pour faire une place de plus en plus grande à celle d'un développement appelé *durable* ou *soutenable*. Avant que les théoriciens actuels s'en emparent, ce concept avait fait l'objet d'une triple investigation. Tout d'abord, on peut discerner quelques prémices chez les premiers théoriciens du développement (I). Ensuite, il existe une approche institutionnelle du développement durable (II). Enfin, les Organisations Non Gouvernementales ont joué et jouent un grand rôle dans la réflexion et l'action pour un développement autre (III).

I- L'approche du développement durable par les théoriciens du développement.

Malgré la pesanteur attachée à l'idéologie prométhéenne qui le sous-tend, le développement occupe une place originale dans la théorie économique. Depuis l'origine de l'économie du développement dans les années 1950-60, on peut trouver en son sein une conception du développement pour l'homme pris dans sa globalité. Le développement humain (A), le développement endogène et la stratégie des besoins essentiels (B), l'écodéveloppement (C) furent autant d'étapes jalonnant la construction progressive du concept de développement durable.

A- Le développement humain.

Tout au long de son oeuvre, François Perroux n'a cessé de mettre la finalité humaine au centre du développement. Pour lui, le *nouveau développement* est global car il concerne l'ensemble des dimensions de l'homme, il est endogène car il repose avant tout sur la mise en valeur des ressources internes, et il est intégré car il suppose des interactions entre secteurs, régions et classes. Il ne peut être que le "développement de tout l'homme et de tous les hommes"[1].

La conception du développement chez Perroux est inséparable de sa conception de la science économique. "L'économie est l'aménagement en vue de l'avantage de chacun et de tous, des rapports humains par l'emploi de biens rares socialement et approximativement quantifiables et comptabilisables. Cette conception, (...), met l'accent sur les rapports entre hommes et groupes d'hommes et non pas sur les hommes et les richesses."[2] Cette position est aux antipodes des définitions classiques de la science économique, telle celle de Robbins, et n'est pas sans rappeler au contraire celle de Marx qui, au-delà des échanges de marchandises, entendait dévoiler les rapports sociaux.

Se démarquant fortement de la tentative de réduction des comportements humains à la rationalité économique, Perroux souligne l'importance de la prise en compte des valeurs culturelles dans le développement. Il se livre à une réhabilitation de John Stuart Mill dont l'utilitarisme a été, selon lui, ramené à un hédonisme vulgaire: l'idéal utilitariste est le bonheur de tous. En effet, bien qu'appartenant au courant libéral pour lequel le droit de propriété est une condition de l'expression de la liberté humaine, Mill établissait une distinction subtile entre les fruits du travail humain dont la propriété était parfaitement justifiée et la terre et les ressources naturelles qui, n'étant pas le résultat du travail mais l'héritage de l'humanité, ne pouvaient être appropriées qu'à la condition d'être utiles pour la collectivité. Il avait donc en tête une autre vision que celle de l'utilitarisme standard quand il écrivait: "J'espère sincèrement pour la postérité qu'elle se contentera de l'état stationnaire longtemps avant d'y être forcée par la nécessité."[3] Mill, de façon prémonitoire, dissocie la croissance économique du progrès humain, fustige le développement illimité de l'agriculture et assigne à l'industrie l'objectif de diminuer le travail : "Il n'y a pas grand désir à considérer un monde (...) où il resterait à peine une place où pût venir un buisson ou une fleur sauvage, sans qu'on vînt aussitôt les arracher au nom des progrès de l'agriculture. (...) Il n'est pas

---

1. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 32.
2. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 36.
3. MILL J.S., *Principes d'économie politique*, op. cit., p. 300. Cette phrase est également citée dans une traduction très voisine par Perroux, *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 144.

nécessaire de faire observer que l'état stationnaire de la population et de la richesse n'implique pas l'immuabilité du progrès humain. (...) Les arts industriels eux-mêmes pourraient être cultivés aussi sérieusement et avec autant de succès, avec cette seule différence qu'au lieu de n'avoir d'autre but que l'acquisition de la richesse, les perfectionnements atteindraient leur but, qui est la diminution du travail."[1]

Cependant Perroux marque un retrait par rapport à Mill quand il refuse d'adhérer à la croissance zéro mais il demande: "la croissance engendre-t-elle "spontanément" la structure industrielle optimum et répartit-elle d'elle-même le produit et le revenu global pour la satisfaction des besoins de la totalité de la population? (...) Il y a tout lieu d'en douter."[2]

Les préoccupations environnementales sont certes absentes dans la pensée de Perroux mais tout l'aspect humain de ce qu'on appellera plus tard *développement durable* est déjà largement présent.

B- Besoins essentiels et développement endogène.

Devant les difficultés de promouvoir un développement fondé sur la simple imitation du modèle occidental en transférant techniques, savoirs, savoir-faire, institutions et, dans le pire des cas, valeurs culturelles, des stratégies se voulant alternatives ont vu le jour dans la décennie 1970 qui, bien que portant des noms différents, présentent beaucoup de points communs; tels sont les cas de la stratégie dite des besoins essentiels et du développement endogène.

Ces points communs portent sur la définition de priorités et de politiques; de plus, les critiques qui leur ont été adressées contribuent également à les rapprocher.

1. Les priorités.

Le développement doit assurer à tous les membres d'une société la satisfaction des besoins considérés comme essentiels, au premier rang desquels figurent l'alimentation, l'éducation et la santé. Le niveau de couverture de ces besoins est évolutif avec le développement et le critère peut donc être utilisé, en réactualisant en permanence son contenu, à tous les stades du développement.

---

[1]. MILL J.S., *Principes d'économie politique*, op. cit., p. 300.
[2]. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 113.

La conception des besoins essentiels s'inspire d'une notion de justice sociale qui la conduit à mettre l'accent sur la nécessité d'une répartition plus équitable des revenus et des patrimoines.

2. Les politiques.

Le développement doit s'appuyer sur les ressources et les potentiels internes dont la mise en oeuvre incombe moins aux autorités politiques centrales qu'aux populations concernées de la manière la plus décentralisée possible.

Néanmoins la prise en main du développement par les populations suppose un préalable: la transformation des structures, principalement de la propriété foncière.

3. Les critiques.

Satisfaction des besoins essentiels et développement pour et par les hommes sont donc très complémentaires. Ils furent critiqués, d'abord parce que les espoirs fondés sur les réformes agraires ont été souvent déçus, ensuite parce qu'il n'existe que deux moyens pour fixer le niveau des besoins qui devront être satisfaits à un moment donné: ou bien on le fixe en référence aux populations pour lesquelles ils sont quasiment comblés (niveau alimentaire, d'éducation et de santé dans les pays développés), ou bien on fixe un taux de croissance à partir du niveau existant. Dans le premier cas, on retombe sur l'écueil de la référence occidentale obligée sans rapport avec les possibilités locales de réalisation. Dans le second cas, rien n'indique quel est le taux souhaitable.

Néanmoins, malgré les critiques, cette approche a constitué un pas dans la prise de conscience de l'urgence d'un développement à visage humain.

C- L'écodéveloppement.

Cette notion constitue une première synthèse entre la stratégie des besoins essentiels, le développement endogène et l'éco-éco (éco pour l'écologie et éco pour l'économie). Le terme est utilisé pour la première fois lors de la première Conférence sur l'environnement de l'ONU tenue à Stockholm en 1972. Il est repris dans la déclaration de Cocoyoc par le PNUE et la CNUCED en 1974 et dans le rapport Dag Hammarskjöld en 1975. “Nous croyons à la possibilité d’établir des modes de vie et des systèmes nouveaux

plus justes, moins arrogants dans leurs exigences matérielles, plus respectueux de l'environnement de la planète entière."[1]

Peu à peu se précise le contenu de la notion qui rassemble toutes les précédentes et parallèlement à ce début d'officialisation, des recherches théoriques se poursuivent dans le but d' "aider les populations à s'éduquer et à s'organiser en vue d'une mise en valeur des ressources spécifiques de chaque écosystème pour la satisfaction des besoins fondamentaux" et de concevoir un "développement endogène et dépendant de ses propres forces, soumis à la logique des besoins de la population entière et non de la production érigée en fin en soi, enfin conscient de sa dimension écologique et recherchant une harmonie entre l'homme et la nature."[2] Tous les éléments caractérisant le développement durable sont déjà énoncés une douzaine d'années avant que cette dernière expression remplace les précédentes.

L'apparition du concept d'écodéveloppement doit également être rapprochée de la contestation de la croissance économique exponentielle dont le retentissement avait été d'autant plus grand et éphémère qu'elle avait été formulée juste avant que n'éclate au grand jour la crise économique de 1973-74. A l'époque, la vive controverse au sujet de la remise en cause de la croissance partait d'un constat commun mais débouchait sur des conclusions différentes.

Le rapport de Dennis Meadows au club de Rome stigmatisait le caractère insupportable de la croissance indéfinie de la population, de l'utilisation des ressources naturelles épuisables avec pour conséquence l'augmentation de la pollution. Le rapport préconisait de se rapprocher d'un état d'équilibre ainsi défini: "L'état d'équilibre global est donc caractérisé par une population et un capital essentiellement stables, les forces qui tendent à les accroître ou à les diminuer étant soigneusement équilibrées."[3] Faute de rechercher cet état d'équilibre, l'humanité se préparerait à une catastrophe que les pays pauvres paieraient d'un retour des famines et les pays riches d'une asphyxie à cause de la raréfaction des ressources naturelles et de l'amoncellement des déchets.

Alors que le rapport Meadows ne mettait en cause que la croissance matérielle, Barry Commoner[4] et René Dumont[5] estimaient que le capitalisme était incapable de prendre en compte les contraintes écologiques et qu'il convenait donc d'opérer des transformations de la nature du système social.

---

1. *Déclaration de Cocoyoc*, dans PNUE, *Defence of the Earth, The basic texts on environment*, Founex, Cocoyoc, Nairobi, 1981, p. 119, reproduite dans SACHS I., *L'écodéveloppement, Stratégies de transition vers le XXI° siècle*, Paris, Syros, 1993, p. 92.
2. SACHS I., *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Ed. Economie et humanisme, Ed. ouvrières, 1980, p. 11, 12, 32.
3. MEADOWS D., *Halte à la croissance?*, op. cit., p. 275.
4. COMMONER B., *The closing circle*, 1971, éd. fr. *L'encerclement*, Paris, Seuil, 1972.
5. DUMONT R., *L'utopie ou la mort*, Paris, Seuil, 1973.

Au même moment, André Gorz développait une analyse se démarquant des deux précédentes en reliant les limites écologiques et sociales de la croissance. Selon lui, le capitalisme est parfaitement capable d'intégrer les contraintes écologiques au prix d'une création de nouvelles inégalités. "Aussi n'est-ce pas tant à la croissance qu'il faut s'attaquer qu'à la mystification qu'elle entretient, à la dynamique des besoins croissants et toujours frustrés sur laquelle elle repose, à la compétition qu'elle organise en incitant les individus à vouloir, chacun, se hisser "au-dessus" des autres."[1]

De ces trois analyses, c'est la dernière dont la problématique reste la plus actuelle. En effet, même si la croissance économique est devenue aujourd'hui plus sobre en consommation de ressources et d'énergie et si la transition démographique est amorcée dans de nombreux pays du tiers-monde, les impératifs de protection, de préservation, de réparation écologiques et l'épuisabilité des ressources empêchent que le modèle de croissance soit généralisé à l'ensemble de l'humanité. Les limites écologiques rejoignent donc les limites sociales du développement.

Ces analyses furent temporairement oubliées après le déclenchement de la crise, mais, à la fin des années 1970 et au cours des années 1980, le recul des grandes théories générales explicatives du sous-développement et l'échec des stratégies traditionnelles qui leur étaient liées, les firent réapparaître sous des formes nouvelles. Les institutions se saisirent de la préoccupation du développement en faveur des plus pauvres conjointement avec la préoccupation écologique pendant que les Organisations Non Gouvernementales tentèrent de théoriser les multiples pratiques locales de micro-développement menées par les populations pauvres.

[1]. GORZ A., *Ecologie et politique*, op. cit., p. 14.

II- L'approche institutionnelle du développement durable.

L'écho grandissant rencontré par les catastrophes réelles ou potentielles de dimension planétaire a favorisé la saisie de ces préoccupations par les institutions étatiques ou supranationales: adoptions de législations protectrices, de conventions, inscriptions dans les constitutions.

La recherche d'un développement au service des hommes et respectueux de l'environnement a cessé, à partir de la fin des années 1980, d'être isolée. Plusieurs dizaines d'essais de définition ou d'approfondissement des notions de soutenabilité, de croissance durable et de développement durable ont été dénombrées par John Pezzey[1].

Cette recherche a reçu un début de reconnaissance et de popularisation de la part des plus hautes instances régissant les relations internationales (A), ainsi que, dans une tout autre perspective, des dirigeants des principales grandes entreprises multinationales (B).

A- L'approche du développement durable par les grandes instances internationales.

La Conférence de Stockholm en 1972 esquisse la notion en déclarant: "La protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être des populations et le développement économique dans le monde entier."[2] Utilisé pour la première fois au début des années 1980 par l'International Union for the Conservation of Nature dans une perspective écologique[3] et par le Programme des Nations Unies pour le Développement dans une perspective sociale, le concept de développement durable est retenu au cours de la décennie suivante comme l'axe fondamental de l'analyse et de la politique de l'ONU en matière de développement et d'environnement. Deux étapes importantes jalonnent cette évolution: la publication du Rapport Brundtland en 1987 et la

---

1. PEZZEY J., *Economic analysis of sustainable growth and sustainable development*, World Bank, Environment Department Working Paper, n° 15, 1989.

Nous reprendrons dans la seconde partie de cette thèse une revue de la littérature théorique sur les notions de soutenabilité en essayant d'en proposer une typologie.

2. Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 16 juin 1972.

3. I.U.C.N., *World conservation strategy, Living resource conservation for sustainable development*, Gland, 1980, cité par HATEM F., *Le concept de "développement soutenable"*, CEPII, Economie prospective internationale, La Documentation Française, n° 44, 4° trimestre 1990, p. 101.

Conférence de Rio de Janeiro en 1992. Entre Stockholm et Rio, plusieurs accords en matière d'environnement sont intervenus:

- la convention sur le commerce international des espèces animales et végétales en péril (CITES, 1973) interdit ou réglemente le commerce de 20 000 espèces[1];
- la convention sur le droit de la mer (1982) n'est pas encore appliquée faute de ratifications en nombre suffisant;
- la convention de Vienne (1985) vise à développer la recherche et la coopération en matière des effets néfastes de la modification de la couche d'ozone;
- le protocole de Montréal (1987) prévoit la réduction puis l'arrêt de la production de chlorofluorocarbones, de halons, de tétrachlorure de carbone (d'ici l'an 2000) et de méthylchloroforme (avant 2005);
- la convention de Bâle (1989) encourage la diminution de l'émission de déchets, et réglemente leur traitement et leur transport.

Parallèlement, de nombreux programmes de recherche sont lancés, notamment par l'Institut International pour l'Analyse des Systèmes Appliqués, par la CEE et l'OCDE.

1. La définition du développement durable par le rapport Brundtland.

L'Assemblée Générale de l'ONU décida en 1983 de former une Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (C.M.E.D.) présidée par Mme Gro Harlem Brundtland. La Commission a rendu public son rapport en avril 1987 qui affirme des principes et propose des modalités d'action nouvelles.

1.1. Les principes.

a) Le développement durable s'inscrit dans le temps.

Ce premier principe a donné lieu à l'énoncé de la définition suivante qui a été par la suite adoptée comme définition officielle: "Le genre humain a parfaitement les moyens d'assurer un développement soutenable. (...) Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le

[1]. La CITES a abouti à interdire en 1989 le commerce d'ivoire pour protéger les éléphants africains.

concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir."[1]

Alors que le rapport Brundtland prend soin de dire que le concept de besoins est central, deux auteurs, et non des moindres, Pearce et Warford proposent de le remplacer par le terme utilisé par les économistes, celui de bien-être: "Bien que les économistes aient souvent des difficultés avec le terme de "besoins", cette définition du développement soutenable peut aussi être exprimée dans le discours économique en remplaçant le concept de besoins par celui de bien-être. (...) La définition du développement soutenable peut donc être réexplicitée comme le développement qui assure des augmentations de bien-être pour la génération actuelle à condition que le bien-être futur ne diminue pas. Cela est connu sous l'appellation d'équité intergénérationnelle."[2] On pourrait croire que ce changement est mineur. Mais il est à craindre qu'il annonce le ralliement à la conception dominante de l'utilitarisme. En effet même si ces deux auteurs évitent d'employer le terme d'utilité à la place de besoin et préfèrent celui de bien-être, ils n'empêcheront pas la cascade de réductions successives à laquelle se livreront, nous le verrons, la plupart des économistes néo-classiques de l'environnement: besoins est assimilé à bien-être et bien-être à utilité.[3]

L'expression anglaise de *sustainable development* est traduite en français tantôt par *développement durable*, tantôt par *développement soutenable*. Ces deux traductions sont considérées comme équivalentes même si les deux adjectifs n'ont pas la même portée. Les explications qui accompagnent dans le Rapport Brundtland la définition ci-dessus laissent entendre que les concepteurs pensaient à un développement qui serait soutenable dans le temps, c'est-à-dire durablement.

---

[1]. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 10, 51.

[2]. PEARCE D.W., WARFORD J.J., *World without end, Economics, environment, and sustainable development*, Washington, The World Bank, New-York, Oxford University Press, 1993, p. 49, traduit par nous: "Although economists often have difficulty with the term "needs", this definition of sustainable development can also be expressed in the language of economics by replacing the concept of needs with that of weel-being or welfare. (...) The definition of sustainable development can then be restated as development that secures increases in the welfare of the current generation provided that welfare in the future does not decrease. This is know as intergenerational equity."

[3]. Pearce et Warford pourtant sentent ce danger: "Much of the economics literature prefers the term "utility", wich can be translated as pleasure. We avoid the term here because well-being and welfare have a more acceptable, wider connotation. Development cannot be reduced strictly to advances in utility, as the earlier discussion of the meaning of development showed." *World without end, Economics, environment, and sustainable development*, op. cit., p. 61, note 2.

b) Le développement durable est dynamique.

"Le développement soutenable n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir."[1] Mais le rapport Brundtland reste très flou sur la notion de soutenabilité dans le temps à propos de laquelle les théoriciens restent très partagés.

c) Le développement durable s'inscrit dans une logique de meilleur partage des richesses.

"Pour satisfaire les besoins essentiels, il faut non seulement assurer la croissance économique dans les pays où la majorité des habitants vivent dans la misère, mais encore faire en sorte que les plus démunis puissent bénéficier de leur juste part des ressources qui permettent cette croissance."[2]

On remarque que la référence à la notion de besoins essentiels est reliée à un problème de répartition.

d) Le développement durable implique une révision du mode de vie des pays riches et une limitation de la croissance démographique.

La recherche d'une croissance qualitative doit être favorisée. "Le "développement soutenable" devient ainsi un objectif non plus pour les seuls pays "en développement", mais encore pour les pays industrialisés."[3] "Pour que le développement soutenable puisse advenir dans le monde entier, les nantis doivent adopter un mode de vie qui respecte les limites écologiques de la planète. (...) Le développement soutenable n'est possible que si la démographie et la croissance évoluent en harmonie avec le potentiel productif de l'écosystème."[4]

1. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 10-11.
2. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 10.
3. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 5.
4. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 10.

e) Mais le Rapport Brundtland ne précise pas comment définir les besoins des générations présentes et futures en relation avec les capacités de l'environnement. Pour combler cette lacune R.S. Norgaard[1] a proposé plusieurs critères:

- capacité des économies locales à se renouveler indéfiniment sans apport extérieur de techniques, services et facteurs de production non renouvelables;
- dépendance culturelle vis-à-vis du savoir;
- contribution aux changements climatiques globaux et capacité à réagir aux changements imposés par d'autres régions;
- stabilité culturelle et politique.

1.2. Les modalités d'action.

Considérant la terre comme *une*, sur laquelle se constitue le monde qui devient de plus en plus *un*, et constatant que les diverses crises qui le traversent s'imbriquent entre elles, la Commission fait l'inventaire des domaines où l'action est indispensable et des mesures qui paraissent les plus appropriées. Ces domaines, et les mesures qui s'y rattachent, correspondent largement à ceux que nous avions considérés dans le chapitre 2 comme symptômes de la crise de la pauvreté et de la crise écologique. Ils peuvent être regroupés autour de 7 pôles.

a) La population.

- assurer la maîtrise de la croissance démographique essentiellement par la promotion des femmes dont l'accès à la formation doit être facilité;
- élargir les objectifs en matière d'éducation;
- améliorer la santé par les progrès médicaux mais surtout par un meilleur accès à une eau saine.

b) La sécurité alimentaire.

- réorienter les productions agricoles et les formes d'aides dans les pays développés;
- encourager la production de cultures vivrières dans la plupart des pays en développement;

---

[1]. NORGAARD R.S., *Sustainable Development: a co-evolutionary view*, Futures, vol. 20, n° 6, décembre 1988, p. 606-620.

- favoriser une meilleure distribution des revenus en redistribuant des terres et en protégeant les agriculteurs les plus vulnérables;

- faciliter l'utilisation de méthodes de fertilisation naturelle à côté de méthodes chimiques qui ne doivent pas être exclusives.

c) Les choix énergétiques.

- préparer le XXI° siècle qui devra être fondé sur les sources d'énergies renouvelables;

- améliorer le rendement énergétique des appareils;

- atténuer les fluctuations erratiques des prix de l'énergie primaire qui retardent les efforts de conservation de l'énergie.

d) L'industrie.

- produire plus avec moins;

- établir des objectifs, des normes, des règlements et des mesures incitatives d'internalisation en matière d'environnement;

- améliorer la capacité à faire face aux risques industriels, notamment risques chimiques ou liés aux déchets.

e) L'urbanisation.

- préciser les stratégies d'occupation des sols;

- favoriser un meilleur équilibre entre les grandes villes, les petites et l'arrière-pays rural.

f) La préservation des écosystèmes, patrimoine commun.

- maintenir l'équilibre de la vie dans les océans et les mers;

- protéger la diversité des espèces vivantes;

- gérer collectivement l'espace orbital de la Terre.

g) La paix et la sécurité.

- faire reculer la compétition armée, la puissance militaire et les conflits sources de développement non soutenable;
- faire reculer le développement non soutenable source de conflits armés et de révoltes de la misère.

2. La Conférence de l'ONU à Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement.

Vingt ans de crise économique et de crise écologique ont eu pour effet de donner à la seconde Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en juin 1992 un retentissement et un écho médiatique sans commune mesure avec la quasi confidentialité de la première.

La conceptualisation ayant été défrichée par le rapport de sa commission, l'ONU, en présence de presque tous les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres (178 pays étaient représentés), s'est penchée sur les moyens à mettre en oeuvre pour promouvoir le développement de tous et protéger l'environnement de tous. En même temps, cette conférence a été le théâtre (en tant que lieu mais peut-être aussi en tant qu'artifice) d'une gigantesque négociation-confrontation internationale.[1]

2.1. Le bilan des discussions.

La Conférence de Rio a adopté cinq textes: deux déclarations, deux conventions et l'Agenda 21. Un mandat a été donné pour établir une convention sur la lutte contre la désertification qui est encore en cours de négociation.

a) Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement: Charte de la Terre.

Il s'agit d'un texte de portée générale qui définit 27 principes parmi lesquels:

---

[1]. HARRIBEY J.M., *La terre au sommet*, Sud-Ouest-Dimanche, 10 mai 1992.
Le tournant de Rio, Sud-Ouest-Dimanche, 21 juin 1992.
Carnet de voyage pour un Agenda du XXI° siècle, Macunaïma, Bordeaux, n° 8, novembre 1992.

- droit des individus à vivre convenablement dans un environnement sain;

- droits et devoirs des Etats;

- devoir d'information d'Etat à Etat;

- devoir de précaution;

- devoir de participation des citoyens aux décisions liées à leur environnement.

On y note une double ambiguïté: le développement durable y est souhaité en même temps qu'une croissance économique pour tous les pays sans aucun discernement entre eux; le libre-échange est le cadre dans lequel ce développement durable doit s'exercer.[1]

b) Déclaration sur les forêts.

Cette déclaration est non contraignante car elle a donné lieu à de très âpres discussions qui n'ont pu être tranchées:

- les Etats-Unis ont refusé de transférer la technique nécessaire à une meilleure gestion des ressources;

- la CEE et le Japon ont refusé d'envisager la limitation de leurs importations de bois tropicaux;

- les pays du Sud n'ont pu se mettre d'accord sur le contrôle international de l'application de la Déclaration: ainsi, la Malaisie et l'Inde ont-elles opposé un refus catégorique, et, de manière générale, les pays tropicaux n'ont pas accepté que cette déclaration soit un véritable traité.

c) Convention sur les changements climatiques.

Elle fait d'abord le constat que l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre provient de la production et de la consommation des pays développés.

Son objectif est de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre:

- chaque Etat doit faire l'inventaire de cette émission sur son territoire;

- seuls les 24 pays de l'OCDE ont à leur charge le coût des actions;

- les propositions plus avancées, telle que la taxe sur l'énergie proposée par la CEE, seront examinées.

---

[1]. CNUED, *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Principe 12*, dans *Action 21*, Nations Unies, 1993, p. 4.

Le principal point faible de cette convention réside dans l'absence de précision concernant la date à partir de laquelle les pays développés devront réduire leur consommation d'énergie. Nous examinerons plus loin les modifications intervenues lors de la conférence de Berlin.

d) Convention sur la biodiversité.

L'objectif est de protéger la diversité des espèces vivantes végétales et animales et de préserver l'équilibres des écosystèmes dans leur ensemble. Cette convention a été la principale pierre d'achoppement de la Conférence parce que:

- les Etats ont tous eu du mal à abandonner une parcelle de leur souveraineté;

- les Etats-Unis ont refusé de voir les espèces vivantes mieux protégées que leurs droits de propriété intellectuelle (brevets) et de voir réglementées les biotechnologies qu'ils considèrent comme leur meilleure arme pour l'avenir. Derrière eux, les grands groupes industriels et financiers craignaient que leur accès aux ressources, souvent dans les pays du tiers-monde, soit rendu plus difficile. Les Etats-Unis n'ont accepté de signer cette convention qu'un an après la Conférence de Rio, en juin 1993.

e) L'Agenda 21.

Appelé aussi *Action 21*, l'*Agenda 21* est un immense inventaire des actions à mener pour préparer le XXI° siècle. Sa discussion a surtout été marquée par l'évaluation de son coût et sa prise en charge.

Le coût total des dépenses de protection de l'environnement planétaire est estimé à 625 milliards de $ par an. Sur cette somme, la part prise en charge par les pays développés représenterait 20%, c'est-à-dire 125 milliards, soit environ 0,7% du PNB de ces pays, correspondant à un doublement de l'aide actuelle. Or, à la fin de la Conférence, les engagements concrets ne s'élevaient qu'à 2 milliards supplémentaires. De plus, la part demandée aux pays développés (20%) et celle laissée aux pays du tiers-monde (80%) ne représentent approximativement que les parts respectives des populations: on ne peut alors, à propos de ces sommes, parler d'aide aux pays en voie de développement.

L'avenir de cet Agenda est largement conditionné, d'une part, par le statut et les missions du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)[1] et, d'autre part, par l'avancée des autres grandes négociations internationales.

Le FEM sera-t-il un organisme au sein duquel chaque pays disposera d'une voix ou bien le pouvoir de chacun sera-t-il proportionnel à son apport financier comme dans les autres institutions financières internationales? Cet aspect juridique n'est pas sans lien avec la conception du rôle du FEM. Depuis sa création en 1990, le FEM, sans autonomie réelle vis-à-vis de la Banque Mondiale, est resté prisonnier de l'idée que la protection de l'environnement entraîne obligatoirement un surcoût, le *coût incrémental*, des investissements de développement. Cette idée fait fi des économies qu'apporteront à long terme les améliorations dues aux protections réalisées et elle s'inscrit dans une approche essentiellement réparatrice et non préventive.[2] "La notion de coût incrémental apparaît donc conforme à la manière traditionnelle dont les économistes abordent la question de l'environnement, c'est-à-dire sur le mode de l'internalisation des externalités."[3]

De plus, les ressources du FEM ont été plafonnées à 2 milliards de dollars pour la période de 1994 à 1997, somme considérablement inférieure aux estimations du coût annuel de protection de l'environnement et environ dix fois inférieure aux sommes investies pendant la même période par la Banque Mondiale dans des projets énergétiques (essentiellement d'énergie fossile) ou de transports (essentiellement routiers) dont les conséquences heurteront les objectifs du FEM.

Dans le cadre du GATT, les pays développés réclament l'instauration d'un régime universel des droits de propriété intellectuelle, ce qui obligerait les pays du Sud à payer les brevets pour bénéficier des transferts de techniques. Par ailleurs, les exemples maintenant abondent de mesures protectionnistes sous couvert de protection de l'environnement sans qu'il soit possible de discerner la part d'entorse aux règles du libre échange et celle de protection écologique. Comment le pourrait-on puisque si le protectionnisme peut n'avoir aucun objectif de protection de l'environnement, en revanche, la protection de l'environnement implique, lorsque des échanges commerciaux entrent en jeu, une limitation atteignant ceux-ci? Il est dès lors inévitable que surgissent des conflits d'un nouveau type que l'embryon de droit international sur l'environnement ne peut encore résoudre de façon satisfaisante parce que le droit international ne reconnaît pas le droit

---

1. En anglais Global Environment Facility (GEF).

2. DESSUS B., *Le pire n'est jamais sûr*, Entretien avec Alternatives économiques, Hors série n° 17, 3° trimestre 1993, propos recueillis par P. Frémeaux.

3. AUBERTIN C., CARON A., VIVIEN D., *Convention d'environnement global: le GEF et la notion de "coût incrémental"*, Colloque d'inauguration de la Section Européenne de la Société Internationale pour l'Economie Ecologique, *Ecologie, Société, Economie, Quels enjeux pour le développement durable?*, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines, 23 mai au 25 mai 1996, tiré à part, tome II pour le texte en anglais.

ORSTOM, *Coût incrémental et protection de la biodiversité*, Etude réalisée à la demande du Fonds Français pour l'Environnement Mondial et du Ministère de l'Environnement, Document de travail, 2 tomes, avril et mai 1996.

d'ingérence écologique mais seulement celui de protéger son environnement national.[1] Nous touchons là une contradiction flagrante inhérente à la conception du développement durable qui prévaut actuellement: la crise écologique est planétaire, non pas parce que chaque pays est concerné individuellement mais parce que l'air, l'eau, la vie sont *un*, alors qu'aucune conscience, aucune politique n'est globale.

2.2. Les enjeux et les rapports de forces sous-jacents.

Incontestablement la Conférence de Rio a été une première tribune mondiale pour ceux qui voient dans la double crise de la pauvreté et de l'écologie l'impasse d'un modèle de développement fondé sur le double mythe de la possible croissance économique illimitée et de l'amélioration du bien-être qui doit en résulter pour tous. Les deux contradictions, croissance illimitée alors que les ressources ne le sont pas, et croissance pour les uns impliquant le maintien dans la pauvreté pour les autres, sont apparues comme non viables, non soutenables durablement, ni écologiquement, ni socialement.

Cependant, la réalisation des objectifs affirmés lors de la Conférence est pour l'instant verrouillée par les intérêts capitalistes mondiaux et aussi par le confort auquel les populations du Nord sont habituées; celles-ci n'ont pas encore clairement perçu le bénéfice à long terme qu'elles aussi pourraient retirer d'un autre développement, principalement qualitatif. C'est sur ce dernier élément que le Président des Etats-Unis George Bush a pu s'appuyer pour déclarer à la Conférence le 12 juin 1992: "Notre niveau de vie n'est pas négociable." En ce sens, "la CNUED fut avant tout une conférence Nord-Sud comme toutes les conférences des Nations Unies qui l'ont précédée depuis deux décennies."[2]

Le bilan positif de la CNUED s'arrête sans doute à l'énoncé des problèmes: première étape d'un processus qui sera long, elle a buté sur sa mise en oeuvre concrète et sur les intérêts contradictoires qui se sont exprimés, reflétant des positions de pouvoir et des rapports de forces encore figés. Un indice des difficultés à mettre en oeuvre les décisions adoptées à Rio de Janeiro réside dans la lenteur des procédures de ratification des textes

---

[1]. Colloque "*Protection de l'environnement, libre circulation des biens et droit de la concurrence*" organisé par la Société française pour le droit de l'environnement le 20 mai 1994 dont fait état CANS R., *Le commerce international perturbé*, Le Monde, 12 et 13 juin 1994. Il cite l'interdiction de l'accès de l'avion Concorde sur le territoire du Luxembourg, l'interdiction de l'importation de toute boisson en boîte au Danemark, et, en revanche, l'autorisation de laisser rentrer les automobiles à moteur diesel en Grèce et les boîtes de bière en Irlande, ou bien encore l'échec des Etats-Unis pour faire interdire les importations de thon pêché au filet.

[2]. BESSIS S., *Patience la terre*, ENDA-Vivre autrement, numéro bilan, septembre 1992.

signés en juin 1992. Deux ans après, la plupart des parlements ne les avaient pas encore ratifiés. La France était dans ce cas à propos de la convention sur la biodiversité qu'elle avait pourtant signée avec empressement à Rio. Le Congrès américain ne projette de ratifier cette convention qu'après l'examen d'une ""déclaration interprétative" suscitée par l'industrie pharmaceutique"[1], initiative menée semble-t-il parallèlement en France et en Grande Bretagne.

Comment interpréter le fait qu'en dépit de ces difficultés beaucoup de pays[2] aient tenu à présenter devant la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable des plans nationaux de développement durable? Les préoccupations exprimées dans les textes signés en 1992 et traduites en résolutions continuent-elles de servir de référence? Ou bien apporter la preuve de sa conscience écologique est-il devenu le moyen de prendre sa place dans toute négociation internationale, d'obtenir ainsi un assentiment (et donc un financement) pour tout autre projet de développement, ou encore de maintenir sous influence des pays en proie à un même problème écologique grave[3]?

3. La Conférence de l'ONU à Copenhague sur le développement social.

Dans le droit fil des grandes rencontres inaugurées à Rio de Janeiro, l'ONU s'est penchée lors d'un nouveau *Sommet* [4] à Copenhague du 6 au 12 mars 1995 sur le *développement social*. Le Rapport du PNUD préparatoire à cette réunion réaffirmait la nécessité d'un développement humain durable en inventant un nouveau concept-miracle, la *sécurité humaine*: "Il nous faut définir un nouveau paradigme du développement humain

---

1. CANS R., *Deux ans après le sommet de Rio, Le développement durable reste en pointillé*, Le Monde, 12 et 13 juin 1994.

2. Roger Cans cite la Grande Bretagne, les Etats-Unis, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, la Chine qui ont présenté de tels plans à la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable qui s'est réunie à New York du 17 au 24 mai 1994.

3. La France a réussi, par son implication dans la lutte contre la désertification, à rassembler autour d'elle un bon nombre d'Etats africains confrontés à ce problème.

4. Preuve de son impuissance à résoudre les problèmes qu'elle soulève? L'ONU multiplie les rencontres au sommet, après celles de New York sur les enfants en octobre 1990, de Rio sur l'environnement et le développement du 3 au 14 juin 1992, en changeant le titre de la conférence alors que les mêmes questions reviennent sans cesse: Conférence des Droits de l'Homme à Vienne du 14 au 25 juin 1993, Conférence sur la Population au Caire du 15 août au 5 septembre 1994, Conférence sur le Développement social à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, Première Conférence des Parties de la Convention Cadre sur les Changements de Climats à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995, Conférence sur la Femme prévue du 4 au 15 septembre 1995 à Pékin, Conférence sur la Ville prévue à Istanbul en juin 1996, nouvelle Conférence sur les changements climatiques à Kyoto en 1997, Conférence sur la Culture en 1998; l'ONU prépare pour le 1er janvier de l'an 2000 une Conférence mondiale pour établir la Charte de la Terre.

durable, capable de s'adapter aux nouvelles frontières de la sécurité humaine."[1] La définition apportée n'apporte aucun élément nouveau comparativement aux rapports précédents du PNUD, au rapport Brundtland, à la Conférence de Rio. Simplement, les différents axes sont rééquilibrés: le développement durable cesse d'être défini en référence principale à l'environnement comme cela était perceptible dans les textes et les discours de Rio: cette fois, "le développement humain durable est axé sur les gens, sur l'emploi et sur la nature"[2].

L'ONU établit un lien entre la Conférence de Rio et celle de Copenhague en insistant sur l'obligation d'équité entre les générations et au sein d'une génération pour assurer la durabilité: "Dans la mesure où l'équité entre générations doit aller de pair avec l'équité au sein d'une même génération, il se peut que toute stratégie viable de développement durable impose comme condition préalable une refonte des modèles de distribution du revenu et de consommation. Il n'y a aucune raison de privilégier le partage actuel de l'héritage commun de l'humanité entre pays riches et pays pauvres."[3]

La Déclaration finale de la Conférence de Copenhague[4] comporte dix engagements concernant:

- un environnement économique, politique, social, culturel et juridique favorisant le développement social;
- l'élimination de la pauvreté;
- l'intégration sociale dans le respect de la diversité et de la sécurité;
- l'égalité entre les hommes et les femmes;
- l'accès universel à l'éducation et à la santé;
- le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés;
- l'inclusion dans les programmes d'ajustement structurel d'objectifs de développement social;
- l'accroissement des ressources affectées au développement social;
- le cadre de coopération internationale pour le développement social.

---

1. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994, p. 3.
2. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 4.
3. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 19.
4. Pour un compte-rendu de cette Conférence, cf. FAUCON M., *Le sommet de Copenhague: premier bilan*, Transversales Science/Culture, n° 33, mai-juin 1995, p. 21-24.

Pour tenir les engagements de la Déclaration, le Programme d'action envisage cinq axes:

- mettre en place le contexte favorable au développement social, notamment par la participation de la société civile à l'élaboration et l'application des décisions, par le partage des fruits de la croissance, par l'accès à l'enseignement et aux soins;
- éliminer la pauvreté par des actions sur l'éducation (accès universel à l'éducation de base en l'an 2000, égaliser le niveau de scolarité des filles et des garçons en 2005) et sur l'espérance de vie (la porter à au moins 60 ans dans tous les pays en 2000);
- augmenter l'emploi et réduire le chômage essentiellement par le biais de la croissance économique;
- instaurer une société pour tous par l'intégration;
- veiller à l'application de ce programme par un suivi de la coopération internationale.

Il ressort de cette énumération que la distinction entre objectifs, définis dans la Déclaration, et moyens, censés être précisés dans le Programme, n'est pas clairement établie car le Programme n'est guère plus précis que la Déclaration.

Parmi les propositions nouvelles de l'ONU, on peut simplement relever:

- Un pacte "20-20" pour le développement humain: 20% des budgets des pays en développement seraient consacrés à des objectifs prioritaires de développement humain sur une période de 10 ans (1995-2005); la part de l'aide des pays développés affectée à ces priorités passerait de 7% à 20%. Encore faut-il ajouter que ce système "20-20" n'est pas obligatoire mais seulement encouragé.
- Un système mondial de protection sociale au bénéfice des pays les plus pauvres dont le PNB par habitant est inférieur à 1000 $: financé par un impôt mondial sur le revenu de 0,1% prélevé sur les pays dont le PNB par habitant est supérieur à 10 000 $.

Tableau 3.1: Estimation des coûts nécessaires pour atteindre les objectifs essentiels du développement humain entre 1995 et 2005.

Secteur	Objectifs spécifiques	Coûts annuels supplémentaires approximatifs
Education	Enseignement élémentaire universel; réduction de 50% de l'analphabétisme des adultes; analphabétisme des femmes non supérieur à celui des hommes.	5 à 6 milliards de $
Santé	Soins médicaux élémentaires pour tous; vaccination complète de tous les enfants. Réduction de moitié de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, ou taux de mortalité ramené à 70 décès pour mille enfants nés vivants, la solution la plus favorable devant être appliquée.	5 à 7 milliards $
Population	Mise à disposition de tous les couples qui le souhaitent d'un ensemble de services élémentaires de planification familiale.	10 à 12 milliards $
Alimentation en eau et installations sanitaires à faible coût	Accès universel à l'eau potable.	10 à 15 milliards $
Total pour les priorités du développement humain.		30 à 40 milliards $

Source: PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 83.

4. La Conférence de l'ONU à Berlin sur les changements climatiques.

A la veille de celle-ci, des engagements pour stabiliser l'émission de gaz à effet de serre n'avaient été pris que par un petit nombre de pays. En décembre 1994, seuls huit pays industrialisés[1] avaient accepté de s'engager à atteindre l'objectif dit de *Toronto*: baisser de 20% entre 1988 et 2005 leurs émissions de CO_2. L'article 4 de la Convention Cadre sur les Changements de Climats, portant sur la *mise en oeuvre conjointe (Joint Implementation)*, autorisait les pays à satisfaire à leurs engagements individuellement ou conjointement: un pays pouvait incorporer dans ses données nationales le CO_2 réduit par un autre pays qui aurait bénéficié de l'aide financière du premier. Par cette disposition, les pays

[1]. Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Luxembourg, Nouvelle Zélande, République Slovaque. Les Etats-Unis et la France ont refusé par crainte des conséquences sur leur croissance et l'Union Européenne n'a pas réussi à trouver un accord en son sein.

du Sud et beaucoup d'Organisations Non Gouvernementales craignaient que les pays riches n'entreprennent aucune action chez eux.

La Conférence sur les changements climatiques s'est tenue à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995. Elle a d'abord reconnu que la Convention adoptée à Rio trois ans auparavant était totalement inadéquate pour réduire les émissions de gaz carbonique. Mais son apport se résume à affirmer nettement la nécessité d'adopter... ultérieurement, à Kyoto en 1997, un protocole définissant la politique de réduction des émissions de CO_2 après l'an 2000, plus précisément définissant les normes d'émission qui devront s'appliquer en 2005, 2010 et 2020, normes que voulaient absolument éviter jusqu'alors les Etats-Unis, le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Les Etats-Unis ont dû accepter que la procédure de *mise en oeuvre conjointe* soit supprimée; en contrepartie, il sera possible de tenir compte des efforts de *piégeage*[1] du CO_2 par le reboisement pour déterminer les normes de chaque pays. Les pays du tiers-monde ont obtenu que le futur protocole ne comporte aucun engagement supplémentaire à leur charge. L'Allemagne qui accueillait la Conférence a paru faire des propositions très en avance sur les autres pays, fixant la barre des engagements à hauteur de 25% de réduction des émissions d'ici 2005. Or, il s'avère que la réunification allemande a eu pour effet de faire apparaître une baisse de 43% des émissions du seul fait des fermetures d'usines en ex-RDA, pendant que l'augmentation se poursuivait en ex-RFA[2].

Le passage d'un objectif de simple stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à un objectif plus ambitieux de diminution apparaît encore plus contradictoire avec la poursuite d'un développement économique inchangé. L'Agence Internationale de l'Energie annonce que quatre pays seulement (Suisse, Luxembourg, Allemagne et Pays Bas) prévoient d'avoir maîtrisé leurs émissions de gaz à effet de serre en l'an 2000 alors que les autres pays les auront accrues de plus de 10%.[3]

---

1. CANS R., *La conférence de Berlin adopte un compromis sur l'effet de serre*, Le Monde, 9 et 10 avril 1995.
2. CANS R., *En dix ans, l'Allemagne veut réduire de 25% l'émission de gaz carbonique*, Le Monde, 7 avril 1995.
3. Le Monde, 19 juin 1996.

5. La Conférence de l'ONU à Vienne sur la protection de la couche d'ozone.

Du 5 au 7 décembre 1995, réunie à Vienne, la Conférence de l'ONU a essayé d'élaborer un calendrier pour abandonner l'utilisation des substances qui menacent la couche d'ozone:

- CFC: interdiction de fabrication au 1er janvier 1996 dans les pays industrialisés et en 2010 dans les pays en développement;
- HCFC: interdiction en 2020 dans les pays industrialisés et gel en 2016 dans les pays en développement sur la base de l'année 2015;
- bromure de méthyle: réduction de 25% en 2001, de 50% en 2005 et interdiction en 2010 dans les pays industrialisés, et gel en 2002 dans les pays en développement sur la base d'une moyenne des années 1995-1998.[1]

La discussion sur les gaz à proscrire et l'établissement d'un calendrier des interdictions progressives a montré encore la bataille politique entre les pays du Nord et du Sud derrière la façade écologique. Alors que le chlore des CFC et des HCFC est plus nocif que le brome dans la stratosphère, le calendrier d'abandon des CFC s'est révélé beaucoup plus difficile à établir que celui concernant le bromure de méthyle parce que ce dernier est un produit surtout utile pour l'agriculture tropicale qui ne représente pas un gros marché pour les pays industrialisés.

Lorsque nous esquisserons notre proposition de lier développement humain durable, qualité de la vie et diminution du temps de travail, il s'agira pour une part d'examiner la mise en oeuvre des préceptes proclamés par l'ONU mais qui, pour l'instant, restent lettre morte parce qu'elle continue d'affirmer la nécessité de la croissance économique matérielle au sujet de laquelle il est répété de façon inconséquente que le dilemme avec les objectifs sociaux et écologiques "n'a pourtant pas forcément lieu d'être"[2].

---

[1]. CANS R., *Pour protéger la couche d'ozone, l'usage d'un gaz pesticide, le bromure de méthyle, sera interdit en 2010*, Le Monde, 9 décembre 1995.
[2]. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 18.

B- L'approche du développement durable par les grandes entreprises multinationales.

Pendant que les Etats parvenaient difficilement à jeter les bases d'une négociation mondiale, le monde des entreprises se saisissait du concept de développement durable pour baliser le terrain et influencer le contenu des discussions. Regroupé autour de Stephan Schmidheiny, conseiller de Maurice Strong responsable de la CNUED, le Business Council for Sustainable Development[1], composé de cinquante chefs de grandes entreprises, a mené depuis 1990 une réflexion qui a abouti à la publication d'un manifeste présenté publiquement à Rio de Janeiro le 29 mai 1992 quelques jours avant l'ouverture de la Conférence de l'ONU.

Cet ouvrage se propose de préciser le contenu d'un développement durable et de faire connaître les nombreuses actions déjà menées par les industriels pour préserver l'environnement.

Il peut être analysé à la fois comme une tentative d'adhésion à la démarche du développement durable et comme une tentative d'édulcoration de cette démarche.

1. L'adhésion au développement durable.

Sans ambiguïté aucune, le B.C.S.D. déclare: “En tant que dirigeants d'entreprise, nous adhérons au concept de développement durable, celui qui permettra de répondre aux besoins de l'humanité sans compromettre les chances des générations futures.”[2] On retrouve la définition officielle ainsi que les présupposés de celle-ci: “Ce concept pose le caractère indissociable de la croissance économique et de la sauvegarde de l'environnement; la qualité de la vie est aujourd'hui, comme elle le sera demain, fonction de la capacité de l'humanité à satisfaire ses besoins fondamentaux sans détruire pour autant cet environnement dont dépend toute existence.”[3]

Le B.C.S.D. appuie tous les efforts faits pour promouvoir les techniques efficientes écologiquement, c'est-à-dire associant efficacité technique et moindre pollution. Il est favorable à l'utilisation des énergies renouvelables. “L'objectif principal de l'entreprise doit rester la croissance économique; mais nous plaidons que cet objectif soit désormais

---

[1]. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap,* op. cit. Parmi les chefs d’entreprises signataires on trouve notamment les présidents de Volkswagen, Ciba-Ceigy AG, Nissan, Motor Corp, Dow Cheminal, Tata Industries, Dupont de Nemours, Royal Dutch Shell, Lyonnaise des Eaux, Air Liquide.
[2]. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 11.
[3]. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 11.

atteint par une autre voie."[1] Le progrès devra être mesuré par des critères de qualité autant que de quantité.

Il fait siens le principe du pollueur-payeur et le principe de prévention et réclame "de nouvelles manières d'utiliser l'énergie, d'exploiter les forêts, de cultiver la terre, de protéger les espèces animales et végétales, de gérer la croissance urbaine et la production industrielle."[2]

Enfin il préconise la prise en compte des coûts écologiques dans la fixation des prix sur le marché et l'élaboration de nouveaux agrégats de comptabilité nationale desquels seront défalqués non seulement l'usure du capital mais aussi celle du capital naturel.

La réflexion du B.C.S.D. n'est pas isolée dans le monde patronal puisque déjà la Chambre Internationale du Commerce et de l'Industrie avait adopté en 1990 à la seconde Conférence de l'Industrie Mondiale sur la Gestion de l'Environnement et publié en 1991 une *Charte pour le développement durable* énonçant 16 principes.[3] Cette charte avait été signée par quelques 500 firmes de diverses nationalités. De plus, dans de nombreux pays, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Australie et en Europe, des organismes professionnels appellent leurs membres à respecter des codes de bonne conduite à l'égard de l'environnement

2. L'édulcoration du développement durable.

La vision patronale tente d'esquisser une nouvelle éthique vis-à-vis de l'environnement mais elle manque en partie son but parce qu'elle réduit le concept de développement durable et qu'elle se livre à un plaidoyer en faveur du libéralisme.

2.1. La réduction du concept.

a) Le développement humain est réduit à celui de l'entreprise.

Le sous-titre du manifeste du B.C.S.D. est évocateur: *Réconcilier le développement de l'entreprise et la protection de l'environnement*.

---

1. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 20.
2. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 27.
3. Pour une présentation, BERIOT L., *La Charte pour le développement durable, Seize principes pour un nouveau modèle économique*, Futuribles, n° 163, mars 1992, p. 66-75.

D'une part, la problématique de la prise en compte du seul environnement prime sur celle de la prise en compte conjointe de l'environnement et du développement des pauvres.

D'autre part, l'entreprise n'est pas considérée seulement comme un moyen, mais comme une fin, au même titre que la protection de l'environnement (fortement présente dans les objectifs affichés) ou la promotion des plus pauvres (largement absente de ceux-ci). "La préservation de l'environnement et la prospérité de l'entreprise sont deux voies vers un même but, le progrès de la civilisation. C'est notre capacité d'agir pour que ces voies se croisent et se confondent, c'est la vitesse que nous saurons imprimer au processus qui nous permettront de concrétiser cette ambitieuse visée: un développement durable. (...) Nous sommes convaincus que la propension de l'homme à acheter, à vendre, à produire peut constituer un moteur de l'évolution. L'entreprise a contribué à créer une bonne part de la richesse actuelle du monde. Elle contribuera sans nul doute à garantir l'avenir de la planète."[1]

Cette citation montre que la réduction du développement de l'homme à celui de l'entreprise a pour corollaire la prétendue nature humaine marchande, elle même justificatrice des analyses en termes d'*homo œconomicus*. De plus, nous pouvons remarquer l'ordre de présentation de cette trilogie: d'abord acheter et vendre avant de produire; l'économie des hommes serait d'abord une économie de marché avant d'être une économie de production.

b) Le développement est réduit à la croissance.

En dépit de dénégations répétées concédant la nécessité d'une croissance économique qualitative, la problématique patronale n'abandonne pas la croyance qu'une croissance économique forte est nécessaire pour tous les pays du monde. A aucun moment n'est au moins posée la question: ne faut-il pas envisager une croissance ralentie pour les pays déjà développés de façon à permettre une croissance plus rapide pour les pays en développement, l'ensemble étant alors plus supportable par les écosystèmes? Cette absence témoigne du refus d'envisager le problème de la répartition des richesses d'une part entre pays riches et pays pauvres, d'autre part au sein même des pays riches.

Le glissement de sens à propos de la notion de durabilité est manifeste: "(Une croissance durable) est une croissance, en moyenne de l'ordre de 3% à 4% l'an, sans

[1]. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 21, 35.

tension inflationniste. Elle seule permet d'améliorer le bien-être des générations actuelles et à venir, en élargissant leurs possibilités de consommation."[1]

2.2. Le plaidoyer en faveur du libéralisme économique.

a) Des marchés libres et concurrentiels.

La croyance au fonctionnement d'un système de marchés libres et concurrentiels comme fondement d'un développement durable est explicitement posée comme un postulat[2]. A condition que les ressources soient évaluées à leur juste prix, le marché est le meilleur garant de la minimisation de la pollution et du gaspillage. Les outils économiques sont considérés dans cette perspective comme les plus efficaces.

b) L'appropriation privée des ressources naturelles.

Aux yeux des membres du B.C.S.D., l'existence d'externalités est due à l'absence de propriété sur les biens naturels. L'internalisation des coûts sera alors d'autant mieux réussie que la propriété privée sera favorisée.[3]

c) Le productivisme.

Selon eux, il convient, pour assurer le potentiel alimentaire des pays pauvres, de favoriser une forme d'agriculture intensive et d'accentuer la sélection variétale[4], qui constituent pourtant deux graves défauts de l'agriculture moderne.

d) L'insertion dans l'ordre économique mondial.

Avec détermination, le manifeste patronal affirme que les impératifs écologiques ne doivent pas remettre en cause la marche vers la libéralisation des échanges internationaux et le démantèlement des protections, notamment celles des agricultures

---

1. KESSLER D., *Il faut passer d'une économie axée sur le secteur public et social à une économie fondée sur le secteur productif*, Entretien avec Le Monde, 14 février 1996, propos recueillis par A. Faujas.
2. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 37.
3. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 13.
4. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 173.

nationales. “Le GATT ne saurait faire passer les considérations de sauvegarde de l'environnement avant le souci du libre-échange.”[1] Pour éviter que les règles de bonne concurrence ne soient troublées sous prétexte écologique, il faut créer une réglementation “de préférence sous les auspices du GATT”[2]. On ne saurait mieux préparer la subordination des impératifs écologiques aux impératifs commerciaux.

Le B.C.S.D. prévient les pays du tiers-monde qui veulent attirer les investisseurs: “Les principaux éléments générateurs d'un climat attrayant pour les investissements sont connus et éprouvés: la stabilité macro-économique, la liberté du marché, le respect du droit de propriété et la stabilité politique. Si ces quatre conditions ne sont pas en grande partie satisfaites, le développement durable est tout bonnement impossible. Voilà pourquoi les programmes d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et du FMI doivent être accueillis favorablement; ils augmentent la pression sur les Etats en faveur de la réalisation des changements voulus.”[3] A l'évidence, la volonté de garantir pour toutes les populations l'autonomie et la maîtrise de leur développement, affirmée par tous les premiers concepteurs du développement durable et même par l’ONU est oubliée.

En fin de compte, l'adhésion du monde patronal à la démarche du développement durable n'est pas convaincante.

- Elle reproduit les incohérences de l'approche de l'économie de l'environnement réduisant la logique de la biosphère à celle de la rentabilité.[4] En particulier, elle est en contradiction avec elle-même en prônant la prééminence des marchés alors que la naissance de certains d'entre eux (permis de polluer par exemple) suppose l'intervention de l'Etat.

- Elle est davantage mobilisée par l'occupation d'un nouveau créneau porteur de marchés d'avenir et de profits potentiels. Le B.C.S.D. affirme, d'un côté, que les dégradations et les gaspillages doivent être décomptés du PNB, et, de l'autre, parie sur la croissance de l'éco-industrie: “L'industrie de l'environnement devrait devenir l'un des secteurs économiques à la croissance la plus rapide. On évalue déjà le marché international à 280 milliards de dollars par an, et il pourrait doubler d'ici la fin de la décennie. En 1990, la Lyonnaise des Eaux et le groupe Dumez ont fusionné pour former une entreprise vouée à la gestion de l'environnement sans égale dans le monde. Berzelius Umwelt Service a été la première société allemande cotée en bourse à se consacrer exclusivement à la protection de l'environnement; elle vise à tirer parti du resserrement des réglementations sur l'élimination des déchets et de la baisse de capacité des décharges. Le gouvernement japonais considère que la technologie de l'environnement va devenir une industrie de croissance, et les sociétés

---

1. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 101.
2. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 102.
3. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 199.
4. Nous examinerons les incohérences théoriques de cette approche dans la deuxième partie.

nipponnes sont déterminées à récolter les fruits de cette évolution en étant prêtes au bon moment."[1]

L'avertissement de René Passet apparaît alors véritablement prémonitoire: "L'idéal n'est pas qu'une moitié des activités économiques allège ses coûts en polluant le milieu pour que l'autre moitié réalise des profits en le dépolluant."[2]

III- L'approche du développement durable par les Organisations Non Gouvernementales.

Si le Rapport Brundtland, la CNUED, la déclaration du B.C.S.D. furent l'expression des pouvoirs établis dans le monde, pouvoirs des Etats et pouvoirs économiques, l'intervention des O.N.G. marqua l'irruption de la société civile dans un débat jusque-là confiné aux cercles politiques et financiers[3]. Deux temps forts doivent être mentionnés à propos de la tentative de théorisation du développement durable à partir de la pratique menée sur le terrain par de multiples associations agissant soit pour défendre l'environnement, soit pour aider les populations à s'assurer un développement économique au quotidien, souvent les deux à la fois: le premier est la Conférence des O.N.G. de Paris (A), le second est le Forum Global de Rio de Janeiro (B).

A- La Conférence des O.N.G. à Paris en décembre 1991.

Par nature, les O.N.G. engagées dans le monde entier, insérées dans des tissus associatifs multiples, n'avaient pas vocation à fédérer leur action et à unifier leur réflexion spontanément. Pourtant, la Conférence de Paris, que le gouvernement français eut l'idée de proposer pour préparer la CNUED de Rio, leur en fournit une première occasion.

La teneur des discussions et des documents proposés ou adoptés fait apparaître un paradoxe et des analyses assez radicales.

---

1. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 117.
2. PASSET R., *Les approches économiques de l'environnement*, op. cit., p. 54.
3. I. Sachs confirme ce point: "l'émergence de la société civile sur la scène politique", dans *L'écodéveloppement*, op cit., p. 17.

1. Un paradoxe.

Les O.N.G. n'échappent pas totalement aux dilemmes que connaissent les débats des instances plus officielles.

Les différents comités de coordination des O.N.G. chargés de préparer la Conférence ont été partagés entre, d'une part, la défense de l'environnement au sein du modèle de développement occidental sur la base, grosso modo, du Rapport Brundtland, et d'autre part la critique radicale de ce modèle.

Les O.N.G. des pays développés ont eu plus de difficulté à joindre les impératifs environnementalistes et développementistes.

Les O.N.G., très attentives aux risques d'épuisement des ressources de la planète, ont cependant gardé une sensibilité pour refuser la pression qui s'exerce sur les pays du tiers-monde afin qu'ils limitent leur croissance démographique, retrouvant des arguments qui semblaient abandonnés et qui sont contradictoires avec l'attention rappelée plus haut.

2. Des analyses assez radicales.

Elles furent très influencées par les thèses de l'Indien écologue et écologiste Anil Agarwal[1] et du Centre pour la Science et l'Environnement (CSE) qu'il a créé à New Delhi en premier lieu pour évaluer les contributions respectives des pays au phénomène de l'effet de serre. Elles furent ensuite mises en forme dans l'*Agenda Ya Wananchi*, dont la traduction signifie *Les racines du futur*.

Elles posent avec insistance le problème de la reconnaissance de l'existence de biens collectifs planétaires, qu'Alain Lipietz appelle les nouveaux biens communaux ("*global commons*"[2]), et de leur affectation internationale.

2.1. Une méthode d'évaluation.

Agarwal[3] réfute d'abord les méthodes d'évaluation du Groupement Intergouvernemental sur le Changement de Climat (IPCC) et celles du World Resources Institute (WRI). Selon lui, les premières intègrent les conséquences des émissions futures de

---

1. AGARWAL A. et autres, *Déclaration pour les droits écologiques universels*, reproduite dans Ecologie politique, n° 2, printemps 1992, p. 23-36.
AGARWAL A., NARAIN S., *Towards a green world. Should global environmental management be built on legal conventions or human rights?*, New Delhi, Center for Science and Environment, 1992.
2. LIPIETZ A., *Berlin, Bagdad, Rio*, Paris, Quai Voltaire, 1992, p. 107.
3. AGARWAL A., *Pour un juste calcul des responsabilités*, La Recherche, vol. 23, n° 243, mai 1992, p. 610-613.

gaz à effet de serre mais ont le défaut de ne pas tenir compte des émissions passées et donc d'atténuer la responsabilité des pays industrialisés. Les secondes ne s'intéressent qu'aux émissions présentes. Agarwal et le CSE proposent de prendre en compte les émissions passées présentes et à venir. Alors que les premières évaluations attribuent 49,3% de la responsabilité des émissions aux pays développés et 50,7% aux pays en développement, les secondes respectivement entre 52,6% et 55% pour les uns et entre 47,4% et 45% pour les autres selon les échelles de temps retenues, Agarwal et le CSE les évaluent à respectivement 67% et 33%.[1]

2.2 Des propositions.

a) Paiement d'indemnités du Nord envers le Sud pour l'utilisation des ressources biologiques et du savoir fournis par les pays pauvres, en contrepartie de la protection dont bénéficient les brevets des pays industrialisés: "Quelles royalties ont reçu les Indiens natifs d'Amérique pour le savoir qu'ils ont donné au monde sur le caoutchouc, la quinine, le chocolat, le curare, les patates, les tomates, les avocats, le tabac et le maïs?"[2] Cette prise en compte ne doit pas se limiter au passé car l'industrie pharmaceutique s'intéresse de plus en plus aux substances végétales dont une grande partie provient du milieu tropical[3].

b) Attribution à tous les pays de droits de polluer en proportion de la population et non en proportion de la situation existante ou acquise: ainsi est condamnée la proposition visant à diminuer l'émission de gaz à effet de serre d'un certain pourcentage. La création d'un marché d'échange des droits de polluer ne serait équitable qu'à cette condition. Pour tenir compte de la croissance démographique inégale, et pour ne pas donner une prime à celle-ci, les quotas nationaux seraient gelés à la date de l'accord international.

Dans son Rapport 1994, l'ONU donne quelque crédit à cette proposition puisqu'elle déclare: "Si l'environnement faisait l'objet d'une tarification correcte et si des permis de polluer négociables étaient distribués à tous les pays (50% sur la base du PIB et 50% sur la base de la population), il se pourrait que les nations riches aient à transférer jusqu'à 5% de leur PIB consolidé aux nations pauvres."[4]

---

1. AGARWAL A., *Pour un juste calcul des responsabilités*, op. cit., p. 612.
2. AGARWAL A. et autres, *Déclaration pour les droits écologiques universels*, op. cit., p. 27.
3. Colloque "*Les substances naturelles sécrétées chez les végétaux* ", Paris, 10 au 13 janvier 1995, compte rendu par VINCENT C., *Vers des médicaments plus naturels*, Le Monde, 17 janvier 1995.
4. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 19.

c) Mise en place d'une autorité mondiale de l'environnement sur le modèle d'une cour de justice indépendante des Etats à laquelle est attaché un nouveau concept de citoyenneté: citoyen appartenant à une communauté locale et nationale et en même temps à un globe commun.

d) Programme pour le droit à la survie de tous fondé sur un revenu de survie garanti internationalement dont le coût est estimé de 30 à 40 milliards de $ par an. “En comparaison avec les 1000 milliards de dollars de dépenses militaires faites dans le monde chaque année, et en comparaison avec les avantages du désarmement attendu simplement en Europe, une telle somme est extrêmement petite.”[1] Prélevée sous forme d'impôt mondial, cette somme serait considérée comme le paiement d'un droit de consommer par les pays du Nord. En retour, elle constituerait pour les populations pauvres “un salaire de survie assurant deux repas par jour” destiné à favoriser le maintien des populations dans les campagnes “travaillant à la régénération écologique de leur propre territoire”[2].

e) Renforcement d'une vision du monde propre aux pays pauvres: la perspective de se débarrasser de la pauvreté doit être poursuivie dans la prudence écologique.

B- Le Forum Global des O.N.G. à Rio de Janeiro en juin 1992.

En réunissant plusieurs milliers de représentants d'environ 2500 associations du monde entier[3] pendant deux semaines du 1 au 14 juin 1992, les O.N.G. ont gagné un double pari: faire se rencontrer des acteurs fondamentaux des transformations sociales, et les faire reconnaître comme tels par les Etats regroupés au sein de l'ONU. Se pose pour elles alors le problème de la poursuite de leur action.

---

[1]. AGARWAL A. et autres, *Déclaration pour les droits écologiques universels*, op. cit., p. 33.

[2]. AGARWAL A., *Faire payer les riches,* Entretien avec Les Réalités de l’écologie, n° 50, février 1994, propos recueillis par F. Nicolino.

[3]. En fait, 750 associations étaient présentes mais certaines étaient déjà des coordinations d’associations. Parmi les ONG françaises, figuraient les principales organisations de solidarité internationale (CRID, Solagral, Orcades) et celles de protection de l’environnement (France Nature Environnement, Greenpeace). Pour une présentation synthétique des ONG françaises et mondiales, voir FARDEAU J.M., *La galaxie des ONG*, Alternatives économiques, Hors série, n° 17, 3° trimestre 1994, p. 9-10.

1. L'élaboration de traités.

Trente-six textes sont venus compléter l'Agenda Ya Wananchi. Citons parmi eux, les textes sur les modèles économiques alternatifs, l'énergie, les banques de technologie, les traités sur les questions à l'ordre du jour de la CNUED telles que les climats, la biodiversité, la protection des forêts ou sur celles absentes des débats officiels, sur le militarisme, le racisme.

2. La reconnaissance officielle.

Pour la première fois, des représentants d'O.N.G. ont été admis autour de la table de discussions de l'ONU, à côté des membres officiels des délégations nationales. Ils ont pu y apporter les contributions élaborées dans les rencontres de Paris et de Rio.

Certes, il ne faut pas surestimer la portée de la voix des sans-voix au sein d'un organisme international aussi structuré que l'ONU et dans lequel pèsent autant les grandes puissances. Néanmoins, il est apparu que les rapports de forces au sein de la communauté des Etats n'ont pas été insensibles au poids des opinions publiques sensibilisées aux limites du développement de la planète, opinions dont les O.N.G. sont pour une part l'expression.

3. Les perspectives.

Autant les O.N.G. sont en mesure d'agir localement et même de traduire publiquement une expression théorisée de cette action, autant elles paraissent démunies pour en assurer une coordination permanente et la popularisation.

Deux contraintes pèsent fortement:

- La représentation des O.N.G. venant des pays du Nord est encore disproportionnée par rapport à celles venant des pays du Sud. Cela explique en partie que leurs débats soient eux aussi traversés, quoique dans une moindre mesure, par des clivages rappelant ceux de la théorie économique ou des politiques économiques.

- De par leur nature, les O.N.G. ne possédaient pas jusqu'alors de structures permanentes de coordination. Leur travail était plus axé sur les micro-réalisations que sur l'échafaudage de visions planétaires.

Quelques tentatives de suivi ont été envisagées en 1992 pour les mois et années à venir sans qu'il soit possible pour l'instant d'en mesurer l'impact[1]:

- L'Institut International pour le Développement Durable a proposé d'organiser en 1993 à Winnipeg (Canada) une rencontre entre 500 O.N.G. intitulée *Partenariat pour la planète 1993* sur le thème de la pauvreté.

- La Banque Africaine de Développement s'est engagée à financer une rencontre des O.N.G. africaines, avec l'appui de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique.

C- Signification de l'irruption de la société civile dans les débats sur l'avenir de l'humanité.

On ne peut pas seulement mesurer l'importance de l'action et de la réflexion des ONG par la portée de leur interpellation des grandes institutions mondiales lorsque ces dernières débattent au grand jour de l'avenir de la planète. Il faut tenir compte de l'irréversibilité de cette saisie qui marque une évolution de la forme et du contenu du débat. Deux questions fondamentales émergent: l'une semble faire l'objet d'un consensus de plus en plus fort: elle concerne la nécessité de "penser globalement et d'agir localement"[2]; l'autre reste encore entière: elle concerne l'incompatibilité entre l'existence d'un droit international et le principe de la souveraineté nationale qui fait souvent obstacle au respect du premier; cette question renvoie au type de relations que peuvent nouer les ONG avec les Etats.[3]

La préparation de la Conférence de l'ONU de Copenhague en mars 1995 sur le *développement social* a permis de vérifier que la reconnaissance des ONG comme interlocuteurs des organismes officiels avait progressé. D'appendice marginal qu'elles furent à Rio, les ONG sont-elles devenues le porte-parole des citoyens du monde? Vraisemblablement non, mais elles constituent aujourd'hui la seule voix, autre que celle d'un petit nombre de théoriciens, à exprimer la nécessité d'imposer "la primauté du social sur l'économique"[4].

---

1. SOKONA Y., *ONG: rassembler les différences*, ENDA-Vivre autrement, numéro bilan, septembre 1992.
2. Selon la formule de René Char reprise par plusieurs auteurs dont SACHS I., *Penser globalement, agir localement*, Entretien avec Alternatives économiques, Hors série n° 17, 3° trimestre 1993, p. 41-44, propos recueillis par P. Frémeaux; ainsi que GINISTY B., *Le chômage, fracture d'un modèle de société*, Partage, n° 89, mai 1994.
3. CHESNEAUX J., *Les ONG, ferment d'une société civile mondiale?*, Transversales Science/ Culture, n° 24, novembre-décembre 1993, p. 18-19.
4. FAUCON M. (représentant des ONG françaises de développement et de solidarité internationale auprès de l'ONU), *L'enjeu des ONG à Copenhague: Le social doit commander l'économique*, Peuples en marche, n° 101, janvier 1995, p. 9.

Conclusion de la première partie.

La critique de la méthode de l'économie et de sa propension à analyser toute la réalité sociale à travers son prisme, la mise en évidence des multiples aspects de la crise du développement, en tant que dynamique et en tant que paradigme conceptuel, nous conduisent à suggérer les propositions suivantes.

Si:

- il n'existe pas d'objet social, dans l'instant et dans le temps, entièrement indépendant des représentations qui en sont données;
- il n'existe pas de loi universelle pour en rendre compte, pas plus immanente à l'objet que fruit de l'abstraction;
- il n'existe pas de rationalité économique inhérente à l'être humain, intemporelle et universelle, ne s'inscrivant dans des rapports sociaux;

alors:

- on ne peut prétendre qu'il existe un sens inéluctable de la dynamique des sociétés: il n'y a pas de destin préétabli, soit vers le développement dans sa vision prométhéenne de domestication de la nature, soit dans une sacralisation figée de celle-ci;
- la dynamique des sociétés, c'est-à-dire l'histoire humaine, est toujours ouverte à différents possibles.

En témoigne la prise de conscience progressive de la crise du développement mettant en cause la croyance que développement signifie progrès, justice, cohésion et solidarité sociales, respect de tous les êtres vivants et de la nature. En témoigne aussi la pluralité des recherches pour cerner les contours d'un mode de développement (ou d'un mode de vie?) qui prenne en compte la qualité de la vie autant que (plutôt que?) le niveau de vie.

Ce foisonnement pourrait apparaître au premier abord comme salutaire au regard de l'ampleur des questions à résoudre. Cela aurait pu l'être si l'ensemble des réflexions participaient à l'élaboration d'un consensus. Or, ni les théoriciens, ni les responsables économiques et politiques ne s'accordent sur la manière de relever les défis de la pauvreté et de la protection de l'environnement. Les enjeux dépassent largement le domaine conceptuel qui n'est jamais que le paravent de conflits d'intérêts, entre dominants et dominés, entre pays riches et pays pauvres, entre classes sociales au sein de chaque société et au plan mondial.

Le développement soutenable ou durable n'est certainement pas un concept plus scientifique que les autres, ceux qui constituent la trame de l'économie politique, et il n'échappe pas au débat d'idées.

Chapitre 5

La reproduction

des systèmes vivants

L'ampleur des critiques portées à l'encontre de l'économie de l'environnement exige que soit explorée une autre voie qui réinsère l'économie *dans* l'environnement (I). Celle-ci s'écarte d'une vison purement économique au profit d'une approche qui est davantage pluridisciplinaire. Elle met en doute le fait que la rationalité des décisions prises au nom de la rentabilité ou au nom d'une conception utilitariste du bien-être puisse contribuer à la préservation des ressources naturelles et des équilibres écologiques et assurer une véritable équité intergénérationnelle. Elle prolonge la conception de la soutenabilité forte en abandonnant définitivement toute référence à la théorie néo-classique du capital au profit d'une loi d'équilibre des écosystèmes. Plus encore, elle contient en germe une remise en cause de l'hégémonie de la science économique sur les sciences sociales voisines et elle esquisse une prise en compte du patrimoine naturel dans une comptabilité qui s'écarte en partie des critères purement monétaires (II). Mais nous devrons examiner ultérieurement si l'autonomie théorique qu'elle parvient à conquérir vis-à-vis de l'économie *de* l'environnement est suffisante pour la détacher du paradigme de la croissance productiviste.

I- L'économie dans l'environnement: une autre démarche théorique.

La démarche consistant à placer l'économie dans la biosphère parce que celle-ci la dépasse tant par ses finalités, par sa durée, que par ses mécanismes d'évolution, est largement hétérodoxe et, ce qui va souvent de pair, est encore largement minoritaire. Cependant, nous nous apercevrons que son hétérodoxie ne la protège pas totalement d'ambiguïtés quant à ses sources d'inspiration théorique.

La conception théorique de l'économie *dans* l'environnement se caractérise par une méthode de recherche ouverte sur la complexité des phénomènes (A) et par le refus d'appliquer une méthode de gestion de la nature pour laisser la place à une conception d'insertion dans celle-ci (B).

A- La méthode de recherche.

1. Origine.

Elle est née de l'approche systémique et des apports de la thermodynamique.

1.1. L'approche systémique.

Le monde complexe ne peut être perçu uniquement à travers une grille de lecture analytique; il est nécessaire d'appliquer un programme de synthèse *macroscopique* que Joël de Rosnay[1] définit, à la suite de Howard Odum[2], par les traits suivants:

- relier les éléments et les percevoir globalement au lieu de les isoler;
- considérer les effets des interactions et non pas seulement leur nature;
- examiner l'effet de la variation simultanée de plusieurs éléments et non plus d'un seul à la fois;
- intégrer la durée et l'irréversibilité à la place de l'immuabilité et de la réversibilité;
- privilégier les relations non linéaires;
- supposer la connaissance des finalités;
- nécessiter un enseignement pluri-disciplinaire;
- conduire à une action par objectifs car les détails sont flous.

Ce programme consiste donc à partir du tout, du complexe, pour aller vers les éléments simples et non plus l'inverse. Il considère l'imbrication hiérarchisée de niveaux d'organisation dont la complexité est différente.

1.2. Les principes de la thermodynamique.

A partir des travaux de Joseph Fourier en 1811, puis de Sadi Carnot en 1824 et de Rudolf Clausius en 1850, les physiciens ont mis en évidence deux principes essentiels[3].

---

1. DE ROSNAY J., *Le macroscope*, Paris, Seuil, 1975, p. 119.
2. ODUM H.T., *Environment power and society*, New York, Wiley-Interscience, 1971.
3. VIVIEN F.D., *Economie et écologie*, op. cit., p. 34, rappelle que deux autres principes sont associés à ceux-là: le principe de la transitivité de l'équilibre thermodynamique et le principe de Nernst sur le refroidissement continu d'un corps. Voir également du même auteur *Sadi Carnot économiste, enquête sur un paradigme perdu:*

Le premier, appelé *principe de conservation de l'énergie*, indique que la quantité d'énergie dans l'univers reste constante. Le second, appelé *principe de dégradation* ou *entropie*, établit que la quantité d'énergie, bien que constante, se transforme de plus en plus en chaleur irrécupérable, non réutilisable. L'entropie croissante est due au renforcement probabiliste du désordre dans lequel la loi des grands nombres neutralise le mouvement individuel de chaque molécule d'un corps, mouvement qui est à l'origine de l'énergie cinétique. Nicholas Georgescu-Roegen[1] sera l'un des premiers à tirer les conséquences pour l'économie du fait que, "l'entropie d'un système *clos* augmente continuellement (et irrévocablement) vers un maximum; c'est-à-dire que l'énergie utilisable est continuellement transformée en énergie inutilisable jusqu'à ce qu'elle disparaisse complètement."[2] Il a montré que les activités économiques s'inséraient dans un univers physique soumis à la loi de l'entropie. Selon lui, le développement économique est fondé sur l'utilisation inconsidérée du stock terrestre d'énergie accumulé au cours du temps. "Ce qui entre dans le processus économique consiste en *ressources naturelles de valeur* et (...) ce qui en est rejeté consiste en *déchets sans valeur*. (...) Du point de vue de la thermodynamique, la matière-énergie absorbée par le processus économique l'est dans un état de *basse entropie* et elle en sort dans un état de *haute entropie*."[3]

Economie-Thermodynamique-Ecologie, Thèse de doctorat ès Sciences économiques, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, octobre 1991. Nous nous référons aussi à GRINEVALD J., *De Carnot à Gaïa: histoire de l'effet de serre*, op. cit.

[1]. GEORGESCU-ROEGEN N., *The entropy law and the economic process*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.

Dynamics models and economic growth, Economie appliquée, n° 4, PUG, 1974.

Energy and economics myths, New York, Pergamon, 1976.

La décroissance: Entropie-Ecologie-Economie, 1979, 2° éd. fr., présentation et traduction de Jacques Grinevald et Ivo Rens, Paris, Sang de la terre, 1995.

Voir également MATARASSO P., *Quelles modélisations des rapports homme-nature? L'apport de Georgescu-Roegen*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume II, p. 847-858; GRINEVALD J., *Nicholas Georgescu-Roegen (1906-1994) un dissident de l'Occident?*, texte ronéoté, extrait publié dans Transversales Science/Culture, n° 33, mai-juin 1995, p. 16.

[2]. GEORGESCU-ROEGEN N., *La décroissance*, op. cit., p. 81-82. Georgescu précise: " Un système est clos s'il n'échange ni matière ni énergie avec son "environnement". Evidemment, dans un tel système la quantité d'énergie-matière est constante. Cependant, la constance de cette quantité seule ne garantit pas l'augmentation de l'entropie. L'entropie peut même diminuer s'il y a échange." (p. 136, note 8)

[3]. GEORGESCU-ROEGEN N., *La décroissance: Entropie-Ecologie-Economie*, p. 55.

2. Application aux relations entre biosphère et économie.

L'application de l'approche systémique et des principes de la thermodynamique à l'étude des relations entre la biosphère et l'économie a ouvert des perspectives radicalement nouvelles dont les retombées ne sont pas encore totalement perçues, d'autant plus que la thermodynamique est un domaine de la science encore en évolution.

2.1. L'irréversibilité.

En premier lieu, cette approche a brisé la vision de l'univers en termes de répétitivité, d'immuabilité, de déterminisme et de réversibilité. Elle inaugure une vision en termes d'évolution et d'irréversibilité; ainsi rompt-elle avec l'élimination du temps. Au lieu de se cantonner aux seules lois éternelles, la science physique travaille aujourd'hui de plus en plus sur l'histoire de l'univers et de la matière.

Parce que l'activité économique, par essence, provoque des rejets, bouscule les rythmes naturels, réduit la diversité biologique en pratiquant la sélection des espèces animales ou végétales les plus rentables, elle ne peut qu'accélérer le processus d'entropie, au terme duquel toute différence génératrice de mouvement et de vie aura disparu.

Les économistes classiques anglais puis surtout Marx avaient entrevu la propension à l'autodestruction du capitalisme, à rapprocher du principe d'entropie, et le type de relation destructrice que celui-ci entretenait avec la nature: "La production capitaliste (...) trouble les échanges organiques entre l'homme et la terre, en rendant de plus en plus difficile la restitution de ses éléments de fertilité, des ingrédients chimiques qui lui sont enlevés et usés sous forme d'aliments, de vêtements, etc. (...) La production capitaliste ne développe donc la technique et la combinaison du procès de production sociale qu'en épuisant en même temps les deux sources d'où jaillit toute richesse: la terre et le travailleur."[1]

Dès les premières lignes de sa préface au Rapport au Club de Rome, en 1972, Robert Lattès[2] utilisait la métaphore du nénuphar pour poser le problème d'une croissance exponentielle dans un monde fini. Ce rapport exprimait la nécessité d'engager une action de protection, non pour empêcher une perspective inévitable, mais pour éviter d'en accélérer l'avènement.

---

[1]. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., tome 1, p. 997-999.
[2]. LATTES R., *Préface* à MEADOWS D., *Halte à la croissance ?*, op. cit., p. 5-14.

2.2. Entropie et complexification.

Dans un second temps, cette approche s'est elle-même mise en question: comment la vie peut-elle être comprise si l'univers marche vers sa mort à cause de l'entropie qui le guide?

La recherche scientifique moderne suggère que le processus d'entropie n'est pas nécessairement synonyme de destruction mais qu'il peut signifier mouvement de destruction-création-complexification.

Dans la mesure où la Terre n'est pas un système clos mais ouvert, puisqu'elle reçoit et renvoie l'énergie solaire, des phénomènes de structuration peuvent se réaliser, éloignant ainsi les systèmes de l'entropie. Selon Ilya Prigogine et Isabelle Stengers, tous les systèmes vivants se comportent alors le plus souvent comme des "*structures dissipatives*"[1] en contact les unes avec les autres et rarement comme des *structures d'équilibre* à l'instar des mouvements périodiques des planètes.

René Passet souligne que les systèmes économiques sont confrontés à deux mouvements contradictoires: le phénomène d'entropie et celui opposé de néguentropie, c'est-à-dire d'entropie négative ou encore d'accroissement du potentiel énergétique.[2]

B- L'insertion dans la biosphère et dans son évolution.

Au fur et à mesure que la démarche de l'économie dans l'environnement s'affine, elle s'éloigne d'une conception purement défensive de l'environnement pour adopter une perspective de reproduction de la biosphère qu'il est possible de modéliser.

---

1. PRIGOGINE I., STENGERS I., *La nouvelle alliance, Métamorphose de la science*, Paris, Gallimard, 1979, p. 22.

Hasard et nécessité, dans *Encyclopædia Universalis*, Symposium, *Les enjeux*, 1985, p. 324-330.

2. PASSET R., *L'économique et le vivant*, op. cit., p. 127-130 et 275-279.

1. La perspective de reproduction de la biosphère.

1.1 La préservation des ressources naturelles.

Les ressources naturelles ne sont plus estimées à partir de critères purement monétaires mais elles sont appréhendées d'abord comme des réalités physiques[1], mesurées comme telles, pour lesquelles il faut tenir compte de la capacité et du rythme de reproduction s'il s'agit de ressources renouvelables ou du risque d'épuisement si elles ne le sont pas.

La logique qui préside est celle de la subordination des impératifs économiques à ceux de la reproduction des milieux vivants.

1.2. L'économie dans la perspective de reproduction de la biosphère.

Dès qu'il y a la moindre activité économique humaine, il y a pollution. Il ne s'agit donc pas de croire à la pollution zéro qui ne peut exister mais d'inscrire l'activité économique dans le respect des équilibres des écosystèmes de telle sorte que ceux-ci puissent assurer leur propre reproduction.

Cette intégration passe par le discernement de ce qui est vital pour l'évolution de la biosphère et pour celle de l'espèce humaine. La gestion exclusivement monétaire des ressources naturelles fait place alors à ce que René Passet appelle une stratégie de *gestion normative sous contrainte*, c'est-à-dire à une "gestion normative du possible"[2].

Le respect des biorythmes naturels et humains, l'esthétique, la qualité de la vie et la vie elle-même ne relevant pas de la logique de l'économie marchande et de son régulateur, le marché, ils ne sauraient être produits et reproduits spontanément par celle-là et celui-ci. A condition que les activités économiques n'accélèrent pas le processus d'entropie naturelle, c'est-à-dire si elles se déroulent dans les limites autorisées par les capacités de régénération des cycles naturels, l'évolution naturelle et le développement économique peuvent s'harmoniser dans un processus de destruction-création-complexification.

---

1. COSTANZA R., *What is ecological economics?*, Ecological Economics, february 1989, vol. 1, n° 1, p. 1-8.
(sous la dir. de), *Ecological economics: The science and management of sustainability*, New York, Columbia University Press, 1991

2. PASSET R., *L'économie, des choses mortes au vivant*, op. cit., p. 841. Voir aussi *L'économique et le vivant*, op. cit.

Une autre définition du développement durable s'esquisse alors: un développement de l'homme s'inscrivant dans celui de la biosphère, les deux étant en *coévolution*[1] par leur interaction réciproque. De plus, la qualité de la relation de l'homme avec le milieu naturel est inséparable de celle des relations des hommes entre eux au travers de leur activité sociale. Henri Bartoli rejoint René Passet pour qualifier cette démarche de *multidimensionnelle*[2].

2. Les tentatives de modélisation.

2.1. Les travaux de Georgescu-Roegen.

Nicholas Georgescu-Roegen est considéré comme l'un des précurseurs de la réflexion sur le développement soutenable par sa tentative de modélisation des liens organiques entre l'activité humaine et les grands cycles naturels dans la perspective de représenter des changements qualitatifs.

Selon lui, la crise écologique est due à la méconnaissance de la dépendance des processus économiques à l'égard des lois des sciences physiques et naturelles. Cette dépendance nécessite de distinguer, d'un côté, les *variables d'état* qui représentent l'univers physique impliqué par les processus économiques mais qui échappent à l'économie parce qu'elles ne peuvent faire l'objet d'une médiation monétaire, de l'autre, les *variables de contrôle* qui correspondent à l'action des agents privés ou institutionnels dont le comportement peut faire l'objet d'une médiation monétaire. A l'encontre de la tradition, Georgescu-Roegen affirme que la science économique doit reposer sur une représentation des processus *physiques* de production.

La représentation des changements d'ordre qualitatif doit abandonner la vision galiléenne de la mécanique et du mouvement des planètes parce que le mouvement de la vie implique un changement qui modifie la manière même de changer. La compréhension de l'irréversibilité, c'est-à-dire de la non répétition, est qu'il n'y a pas de loi de changement qui demeure identique dans le temps parce qu'il n'y a pas d'homogénéité entre le moment passé, le moment présent et le moment à venir. Le temps n'est pas une succession d'instants, d'états identiques mais une association de processus. Dès lors, on ne peut se satisfaire de produire des variables continues à partir de variables discrètes et de construire des systèmes d'équations décrivant immuablement le mouvement sur toute l'étendue du temps selon une conception empreinte à la fois de déterminisme et de réversibilité.

---

[1]. NORGAARD R., *Sustainable development: a co-evolutionary view*, Futures, vol. 20, n° 6, 1988, p. 606-620.
[2]. BARTOLI H., *L'économie multidimensionnelle*, Paris, Economica, 1991.

Georgescu-Roegen en conclut que les modèles doivent tenir compte de l'état des stocks (naturels ou artificiels) affectés par des flux et de la temporalité des équipements qui exigent une durée de construction et qui ont ensuite une durée de vie.

L'expression physique des processus de production tant présents que prospectifs permet alors de ne pas exclure de l'analyse les limites des ressources. Cela est particulièrement vrai dans le cas où les rapports non marchands ont encore une grande importance. Ainsi, dans le cadre du Centre d'Etudes de Géographie et d'Ecologie Tropicales de Bordeaux[1], plusieurs modèles linéaires à productions jointes s'inspirant de Georgescu-Roegen ont été élaborés et testés à propos de la production des zones côtières rizicoles de l'Afrique de l'Ouest s'étendant du Sénégal à la Sierra Leone (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissao, Guinée, Sierra Leone): les contraintes et les potentialités des systèmes vivriers existants pour assurer la nourriture des villes compte tenu des évolutions démographiques prévisibles ont pu être appréciées.

2.2. Les modèles écologico-économiques.

Ils se démarquent des modèles d'équilibre général calculable examinés dans le chapitre précédent parce qu'ils cessent de considérer le système économique comme la référence par rapport auquel on raisonne seulement en termes d'externalités et de gestion optimale. Les modèles écologico-économiques intègrent la dynamique d'évolution, de régulation et les contraintes de reproduction des éléments naturels. Ils adoptent une position d'*interface au sens strict*[2] entre économie et nature. Ils caractérisent la démarche appelée *économie écologique* par opposition à l'économie de l'environnement

Parmi ces modèles, ceux appelés modèles éco-énergétiques doivent être mentionnés parce qu'ils procèdent à une évaluation énergétique des processus économiques et écologiques engendrés par le développement. L'étalon énergétique permet alors de n'envisager économiquement que ce qui peut l'être physiquement.

Le modèle *Enhancement of Carrying Capacity Options* (ECCO)[3] établit une relation entre la création d'un capital artificiel reproductible et la consommation, et donc l'épuisement, des ressources non renouvelables.

---

[1]. CHENEAU LOQUAY A., MATARASSO P., *Une représentation globale et systémique des zones rurales du tiers monde*, Les Cahiers de la Recherche Développement, CIRAD-SAR, Montpellier, n° 29, mars 1991, p. 45-63.

[2]. LEVARLET F., *Les modèles éco-énergétiques à l'interface économie-environnement, Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, op. cit.

[3]. KING J., SLESSER M., *The natural philosophy of natural capital: can solar energy substitute?*, The Resource Use Institute, Edinburgh, 1992.

Les modèles inspirés des travaux d'Howard Odum[1] permettent de dresser un inventaire de la base écologico-économique d'une région ou d'un pays en retenant les éléments naturels à côté des biens produits et en leur donnant un numéraire physique commun à travers les flux énergétiques. La méthode d'Odum a ceci d'original qu'elle pose comme équivalente la quantité annuelle d'énergie fossile consommée et le revenu national en arguant du fait que la monnaie est un flux qui circule en sens inverse des flux énergétiques.

Parce que la calorie présente des avantages importants, notamment d'universalité temporelle et spatiale et de stabilité, Eugène Odum[2] considère que l'énergie peut être utilisée comme étalon écologique. Le rapport de l'énergie sortante et de l'énergie entrante donne la mesure du rendement énergétique du système.

a) Appliquée à l'agriculture, cette méthode fait apparaître des rendements décroissants et une déperdition d'énergie considérable.

Ainsi une étude déjà ancienne[3] montrait que la production de maïs aux Etats-Unis, exprimée en kilocalories, était passée de 3 427 200 par acre (0,405 hectare) en 1945 à 8 164 800 en 1970, pendant que les intrants nécessaires à cette production passaient de 925 000 à 2 896 800. Par conséquent le rendement énergétique avait chuté de 3 427 200/925 000 = 3,7 à 8 164 800/2 896 800 = 2,8 , soit une perte de 24%.

Les meilleurs rendements dans l'utilisation de l'énergie solaire sont ceux des plantes. L'énergie rendue par les plantes pour produire de la viande animale rendant elle-même de l'énergie à travers l'alimentation humaine est en grande partie perdue. Ainsi 1 kg de blé consommé sous différentes formes alimentaires fournit respectivement:

- 2 400 calories sous forme de pain;
- 774 porc;
- 600 oeufs;
- 505 lait;
- 230 boeuf;
- 193 poulet.[4]

---

[1]. ODUM H.T., *Environment power and society*, op. cit. Ces modèles sont cités par LEVARLET F., *Les modèles éco-énergétiques à l'interface économie-environnement*, op. cit., p. 930-931.

[2]. ODUM E.P., *Fundamentals of ecology*, W.B. Saunders Company, Philadelphie, 3° éd., 1971.

[3]. PIMENTEL D., HURD L.E., BELLOTI A.C., FORSTER M.J., OKA I.N., SHOLES O.O., WHITMAN R.J., *Le gouffre énergétique de l'agriculture occidentale*, Science, Washington D.C., novembre 1973, reproduit dans Les Temps Modernes, n° 349-350, août-septembre 1975, p. 325.

[4]. Calculs personnels à partir d'une étude de HEIERLI U., *Bilan énergétique et développement*, Les Temps Modernes, n° 349-350, août-septembre 1975, p. 285.

Le rendement de la transformation des photons solaires en protéines animales utilisables dans l'alimentation humaine est très faible:

- rendement de la photosynthèse pour produire du maïs : 0,5% à 1%;
- rendement de la transformation du maïs en protéines de boeuf: 16%;
- rendement de la transformation des protéines utilisables dans l'alimentation: 52,5%;
- rendement total: 0,05%.[1]

Dans une étude récente, Gonzague Pillet[2] a effectué une analyse éco-énergétique de l'économie de la Suisse à travers plusieurs exemples dont celui du vignoble genevois. Sa méthode consiste à comptabiliser les intrants ayant une expression monétaire (fuel, électricité, eau d'irrigation, pesticides, engrais minéraux, semences) et aussi les flux en provenance des éléments naturels participant à la production (soleil, vent, pluie, sol) qui constituent des externalités énergétiques. Le dénominateur commun appelé *émergie* sera la quantité d'énergie solaire nécessaire pour produire l'énergie incorporée dans chacun des inputs. L'analyse débouche sur le calcul de trois ratios:

- taux de *rendement émergétique net*: rapport entre l'émergie contenue dans l'extrant et celle contenue dans les intrants produits et donc achetés sur le marché; ce rapport est égal à 1,04 pour le vignoble genevois, ce qui signifie, puisqu'il est supérieur à 1, qu'il y a un rendement net tiré de la source primaire d'énergie;
- taux d'*investissement émergétique*: rapport entre l'émergie contenue dans les intrants achetés sur le marché et celle contenue dans les intrants gratuits environnementaux; dans le cas cité, le rapport est de 27,5;
- taux d'*externalité énergétique*: rapport entre l'émergie des intrants tirés de l'environnement et celle de l'ensemble des intrants utilisés; le rapport est de 0,035, ce qui signifie que l'environnement contribue pour 3,5% à l'apport énergétique dans la production du vignoble.[3]

b) Appliquée à l'industrie, cette méthode permet de comparer les rendements énergétiques des différentes activités ou des différents choix techniques pour retenir celles et ceux dont le rendement est le moins éloigné de 1, puisque, dans l'industrie transformatrice de matières premières, le rendement ne peut qu'être inférieur à 1.

---

1. DE ROSNAY S. et J., *La mal bouffe*, Paris, Ed. Olivier Orban, 1979, p. 78.
2. PILLET G., *Economie écologique*, *Introduction à l'économie de l'environnement et des ressources naturelles*, op. cit.
3. Ces trois ratios sont calculés à partir des données fournies par PILLET G., *Economie écologique*, op. cit., p. 133.

Les analyses éco-énergétiques ne sont pas exemptes de limites. En premier lieu, l'utilisation exclusive d'un critère de mesure énergétique comporte un risque de réduction alors que précisément il avait initialement pour but de pallier les insuffisances des critères monétaires. Autant la réduction des flux physiques à des flux monétaires est critiquable, autant il est difficile de faire des premiers des indicateurs de tendance du marché. La réinsertion de l'économique dans le social, l'insertion des sociétés humaines dans la biosphère s'accommodent mal en outre d'une réduction des échanges humains et des échanges homme-biosphère à une simple quantité d'énergie: "les individus (...) ne sont plus vus que sous l'angle de convertisseurs énergétiques produisant, consommant et échangeant des calories"[1]. En second lieu, la méthode éco-énergétique ne parvient pas à surmonter totalement des difficultés de mesure de la valeur énergétique des biens (faut-il la mesurer, comme c'est le cas le plus fréquemment, à partir de sa teneur en énergie, de son coût énergétique, ou de sa capacité de restitution de l'énergie?).

L'analyse dite *multi-critères* cherche à prendre en compte les différents aspects et fonctions des éléments que l'on veut étudier. Dans la mesure où ceux-ci ont différentes *dimensions*, au sens propre du terme, le but est de parvenir à élaborer un indicateur de valeur synthétique. Conçue pour évaluer la qualité du milieu naturel, la méthode RESY a été utilisée en France pour étudier la forêt.[2] Elle permet de dresser l'état actuel de l'objet observé et de définir un état idéal considéré comme *point de mire*. La distance séparant ces deux états donne la valeur RESY de l'élément étudié.

La théorie de l'économie *dans* l'environnement se construit largement en dehors du cadre de pensée adopté par les économistes *de* l'environnement. Néanmoins, dans la mesure où la prise en compte des éléments naturels en termes physiques s'accorde *a priori* difficilement avec les systèmes de comptabilité nationale traditionnels en termes monétaires, la pratique a conduit à rendre la coupure entre les deux approches moins irrémédiable, ce qui n'a pas manqué de jeter le doute sur la pureté des modèles de l'économie *dans* l'environnement. L'hésitation devant le choix entre une évaluation monétaire ou une évaluation physique et la difficulté de tenir l'une ou l'autre méthode pour certaine expliquent largement le tâtonnement de l'élaboration d'une comptabilité patrimoniale.

---

1. VIVIEN F.D., *Economie et écologie*, op. cit., p. 101-102.
2. Méthode RESY, citée par COMOLET A., *L'évaluation et la comptabilisation du patrimoine naturel, Définitions, méthodes et pratiques*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 102-107.

II- Vers une comptabilité patrimoniale?

Dans la plupart des pays, une intense activité de recherche se déroule pour mettre au point des outils opérationnels pour l'analyse et la protection du patrimoine naturel. Bien que tous les efforts soient tendus vers cet objectif unique, ils sont cependant plus ou moins inspirés et dépendants soit de l'approche en termes d'économie de l'environnement, soit de celle en termes d'économie dans l'environnement. Alors que sur le plan théorique, les deux approches apparaissaient comme largement contradictoires, la confrontation avec la réalité tend plutôt à les rapprocher, ou tout au moins à les envisager de manière complémentaire. Nous aborderons trois types d'instruments: les bilans-matières (A), l'analyse entrées-sorties élargie (B), les comptes de patrimoine naturel (C), avant de présenter la méthode de construction de nouveaux agrégats de la comptabilité nationale (D).

A- Les bilans-matières.

Avant même d'envisager de leur conférer une valeur monétaire, les ressources naturelles sont considérées comme des réalités physiques appréhendées comme des stocks d'où partent et où reviennent des flux.

1. Les stocks.

Privilégier l'évaluation physique d'une réalité physique marque la volonté de gérer le stock en fonction des conditions et rythmes de reproduction naturels dans le cas de ressources renouvelables ou en fonction des risques d'épuisement et des conditions de remplacement dans le cas de ressources non renouvelables.

Indépendamment de leur caractère renouvelable ou non, on distingue les ressources selon les deux critères énoncés par l'ONU: la connaissance géologique de leur existence et la possibilité de leur utilisation. Nous récapitulons l'ensemble des ressources dans la typologie donnée par le schéma 5.1.

Schéma 5.1

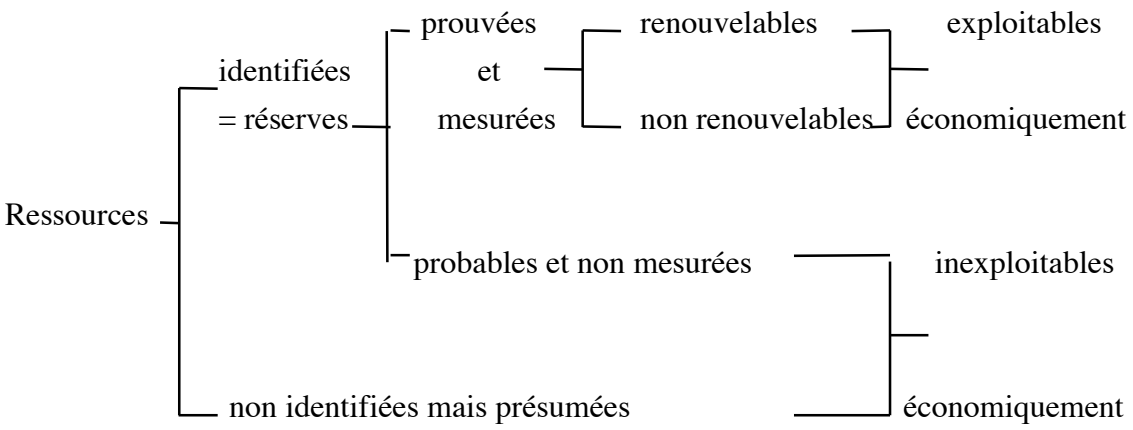

Le schéma quadrangulaire 5.2 suivant permet de croiser le critère de renouvelabilité et celui d'exploitabilité.

Schéma 5.2

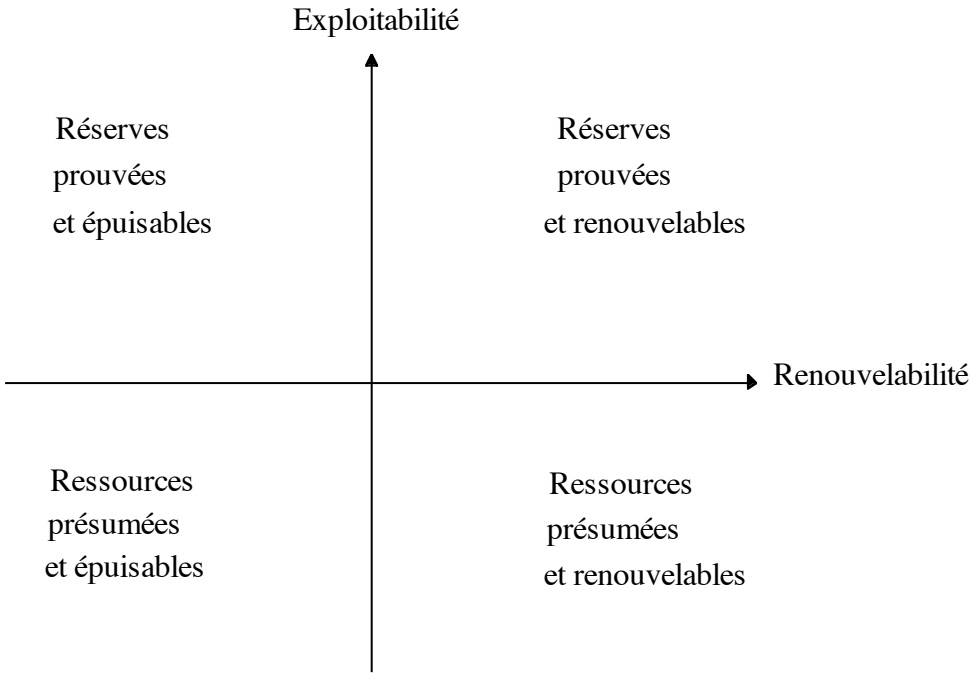

Il ressort que seules les ressources figurant dans le quadrant supérieur droit du schéma 5.2 peuvent faire l'objet d'une exploitation importante à condition toutefois que le taux de renouvellement soit au moins égal au taux de prélèvement, sinon elles cessent d'appartenir à ce quadrant et glissent vers le quadrant supérieur gauche.

Les ressources figurant dans le quadrant supérieur gauche ne peuvent être exploitées qu'avec une modération d'autant plus grande que le délai d'épuisement est court et que les possibilités de substitution par les générations présentes et futures sont faibles.

2. Les flux.

L'activité économique matérielle consiste à effectuer des prélèvements sur les réserves naturelles, considérés comme flux entrants, et à fournir deux types de produits: des biens d'usage et des déchets (ces derniers pouvant être les résultats directs de l'activité de transformation ou les résidus de la consommation des biens d'usage[1]), considérés comme des flux sortants.

Comme dans tout circuit, le bilan des flux est nécessairement équilibré. Selon le principe de conservation de la thermodynamique, les flux de matière retournant à l'environnement sont égaux aux flux de prélèvements sur celui-ci. Les flux entrants *dans* et les flux sortants *de* l'activité économique peuvent être évalués en unité énergétique, comme nous l'avons vu précédemment.

Nous proposons de représenter ce circuit sous forme de schéma triangulaire avec un pôle environnemental, un pôle économique de production-consommation et un pôle de filtre épurateur. Entre chacun de ces pôles s'échangent des flux de ressources, de produits, de déchets bruts ou bio-dégradés ou épurés.

[1]. Sans nous attarder sur la sémantique, il est remarquable de constater que l'économie emprunte au vocabulaire de la morale le terme de *biens* pour désigner les produits: un bien est a priori un *bien*fait, alors qu'il se transforme après usage en déchet encombrant, c'est-à-dire en... mal.

Schéma 5.3

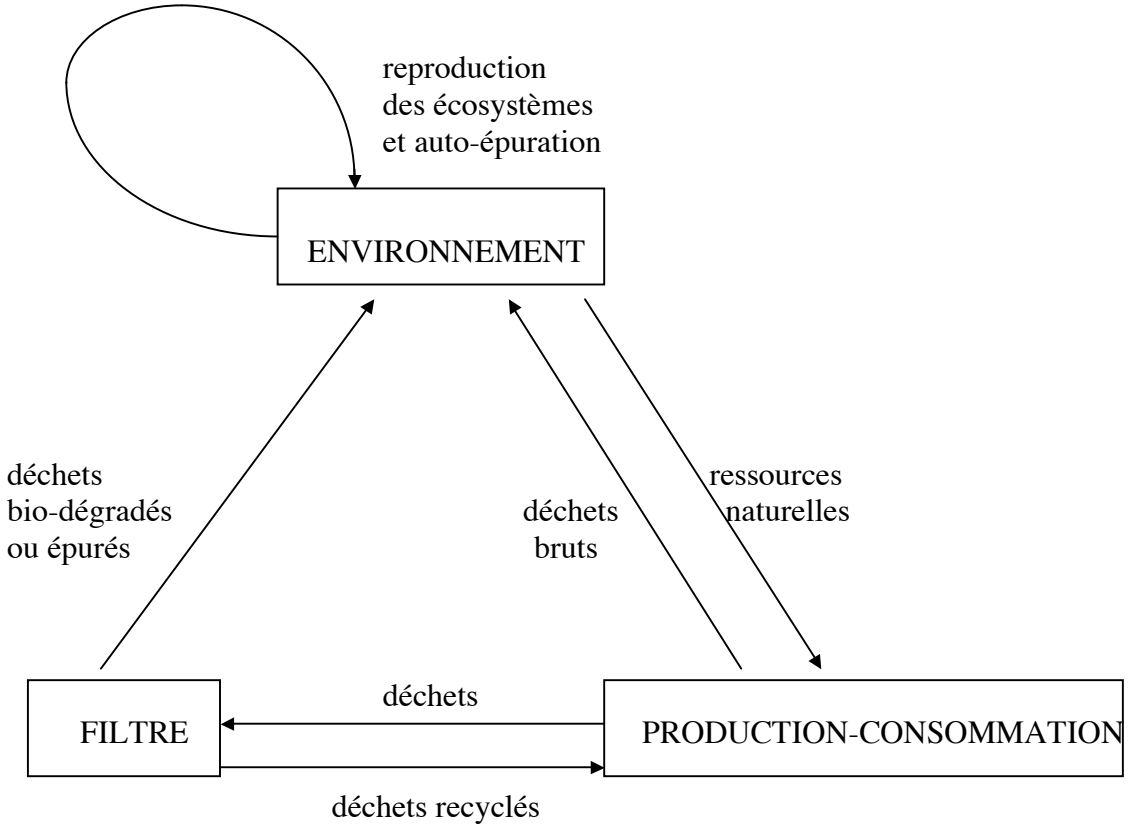

Jusqu'ici, l'activité économique a fonctionné essentiellement en rejetant directement dans l'environnement ses déchets bruts. Face aux atteintes grandissantes à l'environnement, la mise en place d'une fonction de filtre épurateur s'avère indispensable pour renforcer les capacités d'auto-épuration du milieu. Si elle n'était pas réalisée, c'est-à-dire si le triangle ci-dessus se voyait privé de cette fonction, la pointe supérieure de l'environnement s'écroulerait, condamnant à terme l'activité économique humaine.

B- L'analyse entrées-sorties élargie.

A la suite des travaux de Leontief en termes d'échanges interindustriels pendant l'entre-deux-guerres, la prise en compte des éléments environnementaux a fait l'objet de deux types de modèles élaborés par Leontief lui-même et par Daly. C'est sur ces modèles que repose l'élaboration d'un Système de Comptabilité Nationale Elargi à l'Environnement (SCNEE).

1. Le modèle de Leontief élargi.

Pour élargir les tableaux d'entrées-sorties au domaine de l'environnement, Leontief[1] a proposé d'ajouter des lignes supplémentaires correspondant aux produits polluants et des colonnes supplémentaires correspondant aux activités de dépollution. La matrice des coefficients techniques se présente ainsi:[2]

Tableau 5.1

Branches / Produits et polluants	Activités de production	Activités de dépollution
Produits	A_{11}	A_{12}
Polluants	A_{21}	A_{22}

A_{11} = matrice des coefficients techniques classiques exprimés en unités monétaires par unité monétaire de produit de chaque branche de production;

A_{21} = matrice des coefficients techniques de produits polluants exprimés en unités de volume de polluant par unité monétaire de produit de chaque branche de production;

A_{12} = matrice des coefficients techniques des activités de dépollution exprimés en unités monétaires par unité de volume de dépolluant de chaque branche dépolluante;

A_{22} = matrice des coefficients techniques de produits polluants émis par les activités de dépollution exprimés en unités de volume de polluant par unité de volume de polluant éliminé.

---

1. LEONTIEF W., *L'environnement et la structure économique*, Analyse et prévision, mars 1971.
2. Les tableaux 5.1 et 5.2 sont inspirés de LEONTIEF W., *L'environnement et la structure économique*, op. cit., repris par COMOLET A., *L'évaluation et la comptabilisation du patrimoine naturel, Définitions, méthodes et pratiques*, op. cit., p. 97-98.

Le tableau d'échanges inter-industriels comporte alors à chaque intersection de ligne et de colonne une comptabilisation en quantités physiques et en monnaie.

Tableau 5.2

Branches / Produits et polluants	Activités de production	Activités de dépollution	Demande finale	Total
Produits	u.p. u.m.	u.p. u.m.	u.p. u.m.	u.p. u.m.
Polluants	u.p.	u.p.	u.p.	u.p.
Travail	u.p. u.m.	u.p. u.m.		u.p. u.m.
Total	u.p. u.m.	u.p. u.m.	u.p. u.m.	u.p. u.m.

u.p. = unités physiques;
u.m. = unités monétaires.

Le modèle élargi de Leontief met en évidence:

- la responsabilité de chaque branche dans la pollution et les coûts correspondants;
- les activités de dépollution, les coûts correspondants et leurs répercussions sur les prix de tous les produits;
- l'impact d'une variation de la demande finale ou de changements du système productif sur l'émission de la pollution.

Cependant ce modèle conserve les limites du modèle originel de Leontief reposant sur la constance des coefficients techniques et sur la linéarité des relations entre les intrants et les extrants. De plus, il ne prend en compte l'environnement naturel qu'à travers les seules pollutions et il ignore le devenir des déchets ultimes après intervention des activités de dépollution.

2. Le modèle de Daly.

Au lieu d'ajouter des lignes supplémentaires pour les produits polluants et des colonnes supplémentaires pour les activités de dépollution, Herman E. Daly propose d'ajouter en lignes et en colonnes les éléments naturels exprimés physiquement puisqu'ils n'ont pas de valeur économique.[1]

Tableau 5.3

Entrées / Sorties	Agriculture	Industrie	Ménages	Animaux	Plantes	Bactéries	Atmosphère	Hydrosphère	Lithosphère	Entropie
Agriculture Industrie Ménages	A_{11}			A_{12}						
Animaux Bactéries Atmosphère Hydrosphère Lithosphère Soleil	A_{21}			A_{22}						

A_{11} = matrice des coefficients techniques de l'économie;

A_{21} = matrice des coefficients techniques des éléments naturels utilisés par l'économie;

A_{12} = matrice des coefficients techniques des produits de l'économie utilisés pour la nature;

A_{22} = matrice des coefficients techniques correspondant aux relations internes à la nature mais qui sont inconnus.

---

[1]. Le tableau 5.3 est inspiré de DALY H.E., *On economics as a life science*, The Journal of Political Economy, vol. 76, 1968, repris par COMOLET A., *L'évaluation et la comptabilisation du patrimoine naturel,* op. cit., p. 99-101.

Le modèle de Daly est supérieur à celui de Leontief parce qu'il tente d'intégrer les flux inter-industriels et les flux économie-nature mais l'impossibilité d'exprimer les relations internes à la nature, c'est-à-dire les coefficients du quadrant inférieur droit, en constitue une sérieuse limite.

C- Les comptes de patrimoine naturel.

Nous avions vu dans le chapitre précédent que deux conceptions de la soutenabilité s'opposaient à partir de deux conceptions du capital elles-mêmes différentes, selon que l'on considérait que le capital produit par l'homme pouvait être ou non substitué aux ressources naturelles épuisables. Jusqu'ici nous avions tenu pour équivalentes les notions de nature, environnement naturel et patrimoine naturel. Il convient maintenant de les distinguer pour donner toute sa force à la démarche envisageant la relation homme-nature dans la perspective de la reproduction des systèmes vivants.

Nous nous appuierons sur les définitions que propose O. Giarini et que reprend A. Comolet[1]: la nature est l'ensemble des éléments physiques et biologiques dont l'existence, la reproduction et le développement préexistent à l'activité humaine et se déroulent indépendamment de celle-ci; l'environnement naturel est ce même ensemble d'éléments envisagé dans sa relation avec le système social; le patrimoine naturel est à nouveau cet ensemble d'éléments considéré comme la base transmissible, après accumulation ou partielle destruction, de ressources indispensables au développement humain.

A l'évidence, il ressort que l'utilisation du terme *patrimoine* témoigne de l'ambiguïté des rapports que l'homme entretient avec la nature. Celle-ci peut faire l'objet de soins plus ou moins attentifs en vue de sa transmission de génération en génération, mais elle peut également faire l'objet d'une appropriation dont la compatibilité avec le souci de transmission n'est pas automatique.

L'analyse du patrimoine naturel s'appuie depuis une quinzaine d'années sur l'élaboration de comptes selon le principe de la comptabilité en partie double, mais avec une particularité: cette comptabilité est physique lorsqu'il s'agit de mesurer des phénomènes d'auto-régulation et d'auto-reproduction du patrimoine, et elle est monétaire lorsqu'il s'agit de mesurer des flux financiers engendrés par l'exploitation et la gestion du patrimoine. Ainsi, étant données les difficultés analysées dans le chapitre 4, il est vain de rechercher la valeur monétaire des mers, des océans ou de l'atmosphère; seule, une évaluation physique a un sens.

---

[1]. COMOLET A., *L'évaluation et la comptabilisation du patrimoine naturel*, op. cit., p. 28-33.

Par contre, le coût des actions à entreprendre pour reconstituer ou améliorer la patrimoine peut être évalué monétairement.[1]

La Commission Interministérielle des Comptes du Patrimoine Naturel distingue trois types de comptes centraux liés et articulés, d'une part, entre eux grâce à des comptes de liaison, et, d'autre part, avec le système de comptabilité nationale. De plus, tant le Système Elargi de Comptabilité Nationale français (SCEN) que le Système Européen de Rassemblement de l'Information Economique sur l'Environnement (SERIEE) développé dans le cadre d'EUROSTAT utilisent des comptes satellites pour évaluer les dépenses de protection de l'environnement.

1. Les trois types de comptes centraux.

1.1. Les comptes d'éléments.

Ce sont des comptes physiques établis, pour un territoire donné, concernant le sol, le sous-sol, l'atmosphère, les eaux continentales et marines, la faune et la flore.

Ils se présentent de la manière suivante: les flux qui viennent accroître le stock initial sont comptés en ressources et ceux qui le diminuent en emplois.

Le solde des Entrées et des Sorties définit l'accumulation nette du patrimoine au cours d'une période.

Emplois	**Ressources**
	Stock initial
Sorties, mortalité et destructions naturelles	Entrées, apports, accroissement naturels
Sorties, destructions artificielles	Entrées artificielles
Stock final	
Total	Total

[1]. CORNIERE P., *Les comptes du patrimoine naturel, Introduction*, Les Collections de l'INSEE, série C, n° 137-138, décembre 1986.

1.2. Les comptes d'écozones.

Pour analyser un territoire, il convient de procéder à un zonage écologique du niveau le plus petit au niveau le plus global. Les écozones ainsi définies, chacune de manière homogène, s'emboîtent les unes dans les autres.

L'établissement d'un fichier exhaustif et actualisé en permanence est rendu possible grâce à la télédétection par satellite.

Il est alors élaboré des comptes d'éléments selon le modèle ci-dessus pour chaque écozone. Ils permettent de tenir le tableau de bord de l'habitat d'une espèce vivante dans une écozone donnée.

1.3. Les comptes des agents.

Les personnes physiques et morales, c'est-à-dire l'homme et les institutions humaines, utilisent le patrimoine naturel, y prélèvent et y restituent des éléments. L'analyse nécessite alors trois comptes imbriqués: le compte de gestion de l'élément, le compte des opérations sur produits, le compte d'accumulation et de patrimoine des agents.

Emplois Compte de gestion de l'élément Ressources

Prélèvements primaires	Retours
	Solde = pression des agents
Total	Total

Emplois Compte des opérations sur produits Ressources

Consommation totale	Prélèvements primaires
Accumulation d'utilisation	Production nette
Total	Total

Emplois Compte d'accumulation et de patrimoine des agents Ressources

Stock final approprié	Stock initial approprié
	Accumulation d'utilisation
	Accumulation naturelle
Total	Total

2. La liaison et l'articulation des comptes centraux.

Des comptes de liaison sont établis deux à deux entre éléments-écozones, éléments-agents et écozones-agents. Les évaluations faites à un niveau sont croisées avec les nomenclatures des deux autres niveaux. On parle de liaison lorsque les comptes centraux sont exprimés en unités communes et d'articulation lorsque les unités sont différentes mais que les comptes centraux ont une nomenclature commune.

Schéma 5.4: Structure du système de comptes du patrimoine naturel.

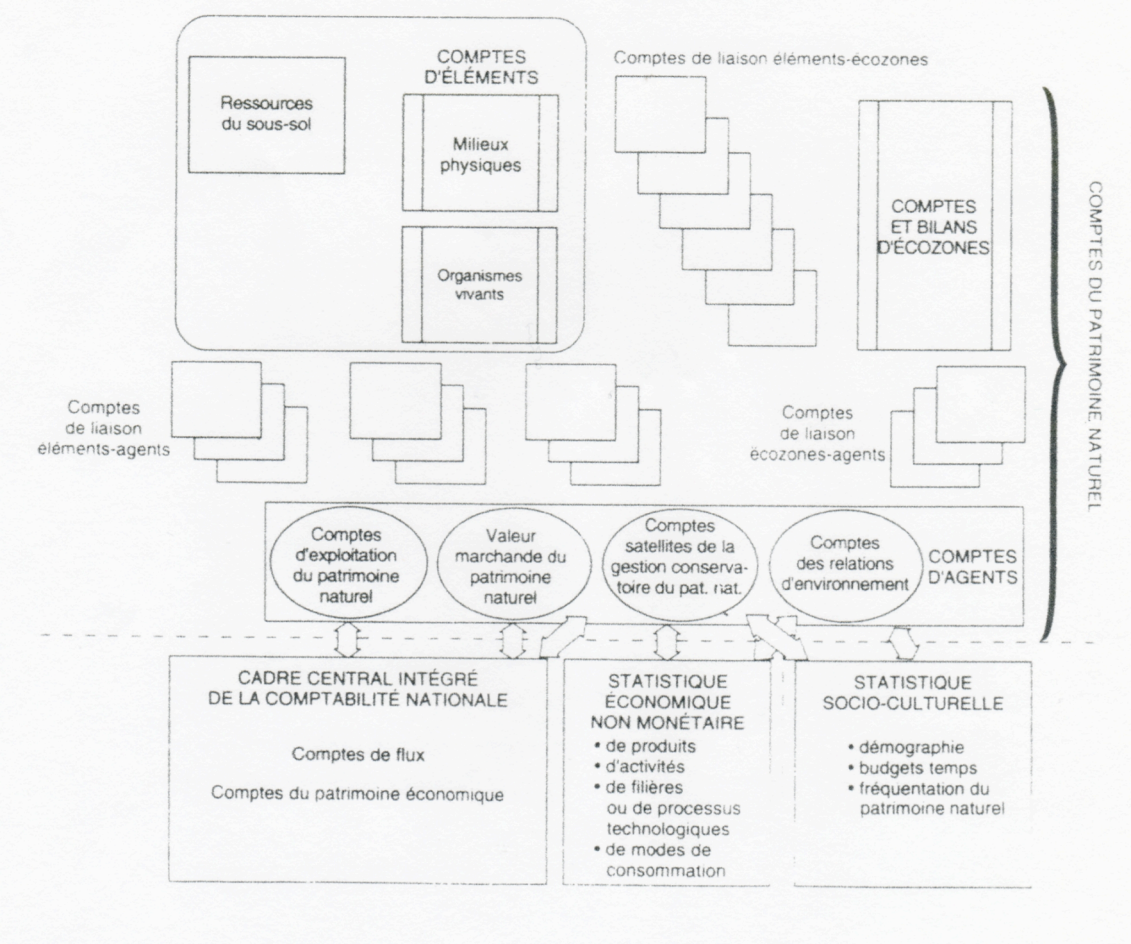

Source: WEBER J.L., *Les comptes du patrimoine naturel, Le système des comptes du patrimoine naturel*, Les Collections de l'INSEE, C, n° 137-138, décembre 1986, p. 66.

3. Les comptes satellites.

L'évaluation des dépenses de protection de l'environnement n'est guère facile parce qu'elles sont pour la plupart intégrées à des actions plus globales, à des investissements au sein desquels il est presque impossible de séparer ce qui relève de l'innovation technique pure et du souci de protéger l'environnement. Le champ de l'environnement retenu par l'INSEE est un compromis entre une conception restrictive (actions spécifiques de lutte contre la pollution) et une conception extensive (en allant jusqu'aux actions d'aménagement du territoire). Le SERIEE établit en outre une distinction entre les activités de valorisation des déchets qui sont rentables et celles qui ne le sont pas. Ainsi, les activités de valorisation dont le coût est inférieur à la valeur économique des déchets ne sont pas considérées comme étant du domaine de la protection de l'environnement et ne sont donc pas incluses dans la dépense intérieure environnementale.[1]

L'INSEE présente six comptes satellites[2]:

- gestion des eaux continentales (incluant la mobilisation des ressources en eau);
- parcs nationaux;
- parcs naturels régionaux;
- élimination et récupération des déchets;
- chasse;
- protection des espaces maritimes.

D- Les méthodes de construction de nouveaux agrégats de comptabilité nationale.

Les comptes des agents décrits plus haut sont à la charnière de la comptabilité du patrimoine naturel et de la comptabilité économique retracée à travers les agrégats de la comptabilité nationale traditionnelle, cela en raison de la tenue des comptes de flux de dépenses et de recettes pour une période donnée, liés à des opérations d'exploitation, d'aménagement, de protection ou de réparation du patrimoine naturel.

L'invention d'un système de comptabilité du patrimoine naturel est l'occasion d'un renouvellement de la réflexion sur le système de comptabilité nationale. Les

---

1. BRAIBANT M., *Prendre en "comptes" l'environnement*, Courrier des Statistiques, mars 1993, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2364, 23 février 1994, sous le titre *Comment intégrer l'environnement dans la comptabilité nationale?* Une version remaniée de ce texte figure dans ARCHAMBAULT E., ARKHIPOFF O., *Mesure et valeur en comptabilité nationale*, Paris, Economica, 1996, p. 351-361, sous le titre *Quels comptes de l'environnement?*

2. INSEE, *Les comptes satellites de l'environnement (méthodes et résultats)*, Les Collections de l'INSEE, série C, n° 130, mars 1986.

critiques à l'égard de celui-ci sont anciennes et connues depuis que Bertrand de Jouvenel[1] les avait formulées. Elles sont de plus officiellement reconnues: “Une telle approche ne fournit pas une mesure du bien-être économique.”[2] On sait, d'une part, que la comptabilité nationale ne retient que les activités humaines qui donnent lieu à un échange monétaire et que sont par conséquent exclues les activités domestiques. On sait, d'autre part, que la comptabilité nationale ne connaît qu'une opération arithmétique, l'addition, et que le PNB grossit de la somme, pêle-mêle, des activités de fabrication, de construction et de démolition, d'embellissement et de dégradation, de pollution et de dépollution, de production de matériels d'armement et de services de santé dépêchés sur les lieux des conflits armés, etc... Peu importe la nature de ce qu’on produit, seul compte le montant du produit.

La prise en compte des biens environnementaux se heurte donc brutalement aux deux limites de la comptabilité nationale: ces biens ne sont que rarement l'objet d'échanges monétaires et ils sont susceptibles d'être dégradés.

Les propositions de réforme de la comptabilité nationale portent sur la mesure de l'environnement pour l’intégrer dans la comptabilité nationale et sur les modalités de cette intégration.[3]

1. La mesure de l'environnement pour l’intégrer dans la comptabilité nationale.

Cette mesure s'effectue à trois niveaux: le prélèvement des ressources naturelles, la protection de l’environnement et les effets de sa dégradation.

---

[1]. DE JOUVENEL B., *Sur la stratégie prospective de l’économie sociale,* 1966, dans *Arcadie, Essais sur le mieux-vivre*, Paris, SEDEIS, 1972, p. 272-317.

La civilisation de puissance, Paris, Fayard, 1976, notamment p. 129-130.

[2]. Commission des finances, de l’économie générale et du Plan de l’Assemblée Nationale, Rapport d’information n° 1912 sur *L’inventaire des réflexions relatives à l’introduction des coûts environnementaux en comptabilité nationale en France et à l’étranger*, *Vers un PIB vert?, Pour la prise en "comptes" de l'environnement,* présenté par Jean-Pierre Brard, 25 janvier 1995, p. 7, extrait publié dans Problèmes économiques, n° 2432, 19 juillet 1995, sous le titre *L’introduction des coûts environnementaux en comptabilité nationale*, p. 15.

[3]. LEVIN J., *Comment traiter l'environnement dans la comptabilité nationale?*, Bulletin du FMI, Washington, 11 juin 1990, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2225, 15 mai 1991.

ARCHAMBAULT E., *L’expérience française de la comptabilité patrimoniale française et le développement soutenable*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, tiré à part.

1.1. Le prélèvement des ressources naturelles.

Les ressources minérales exploitées sont comptabilisées dans le PIB et l'excédent de cette exploitation constitue un revenu de la propriété. Mais l'utilisation de ces ressources n'est pas comptée comme une dépréciation du stock. Il conviendrait donc de les traiter comme du capital consommé au cours du processus d'extraction et de celui de production finale ultérieure. Deux procédures sont envisageables.

a) Les ressources traitées comme des biens de capital fixe.

Leur exploitation serait comptabilisée dans le PIB mais en serait déduite pour obtenir le PIN.

b) Les ressources traitées comme des stocks.

La valeur de ces ressources exploitées, hormis le coût d'extraction, serait déduite du PIB et du PIN.

Une provision pour épuisement du capital naturel peut également être envisagée.

1.2. La protection de l'environnement.

Actuellement seules les dépenses de protection effectuées par les entreprises sont comptées comme des consommations intermédiaires, tandis que celles des ménages et des administrations sont considérées comme consommation finale et donc incluses dans le PIB. Deux procédures sont envisageables pour mettre fin à cette anomalie.

a) Les dépenses de protection de tous les agents économiques sont comptées comme consommation intermédiaire et donc déduites du PIB pour obtenir le PIN.

b) Non seulement ces dépenses sont comptabilisées mais également la dépréciation de l'environnement au même titre qu'une dépréciation de capital fixe.

1.3. Les effets de la dégradation de l'environnement.

La dépréciation de l'environnement doit être comptabilisée ainsi que sa dégradation consécutive à une surexploitation ou à une trop grande pollution. De même, il faut pouvoir comptabiliser les conséquences négatives d'une détérioration des conditions de vie et de santé d'une population résultant d'une moindre qualité du milieu. Evaluées à partir du coût de réparation ou de rétablissement de la qualité, ces conséquences seraient alors déduites soit de la production pour obtenir le PIB, soit du PIB pour obtenir le PIN.

De façon générale, l'amputation du PIB et du PIN correspondant à une diminution des actifs corporels permettra-t-elle de retrouver l'égalité comptable des agrégats Produit et Revenu? Nous examinerons cette question dans le chapitre 9.

2. Les modalités de l'intégration de l'environnement dans la comptabilité nationale.

Les difficultés de mesure de la valeur des biens environnementaux, de leur dépréciation et du coût véritable de leur protection et de leur remise en état sont telles que la révision du système de comptabilité nationale pour le rendre adapté aux nouvelles exigences se heurte à une alternative: faut-il se contenter, vu la difficulté de la tâche, de dresser un compte environnemental annexe de la comptabilité nationale ou faut-il intégrer les modifications dans le corps central de celle-ci pour rendre plus crédibles les politiques de l'environnement?

Au sein de la procédure de révision du système de comptabilité nationale par les Nations Unies, l'intégration de l'environnement aboutit à un tableau d'entrées-sorties rassemblant les activités économiques et l'environnement mais sans que les dégradations de l'environnement soient intégrées dans le cadre central des comptes. L'innovation de l'ONU se limite à l'établissement de priorités pour la mise en oeuvre d'une nouvelle comptabilité nationale (tableau 5.4).

Tableau 5.4: Priorités pour la mise en oeuvre du Système pour une Comptabilité intégrée de l'Environnement et de l'Economie (SCEE).

Problèmes d'environnement	Comptabilité physique		Comptabilité monétaire	
	Pays développés	Pays en développem.	Pays développés	Pays en développem.
1. Emploi des actifs naturels (sauf le rejet de résidus)				
Epuisement				
1.1. des actifs biologiques	+	++	+	++
1.2. des actifs du sous-sol	+	++	+	++
1.3. de l'eau	0	++	0	++
Dégradation des terres (paysages)				
1.5. Restructuration (urbanisation, modification de l'utilisation des terres)	++	++	+	0
1.6. Exploitation agricole (érosion du sol)	0	++	0	++
1.7. Loisirs	+	+	+	+
2. Analyse des flux de produits	++	0	0	0
3. Dégradation de l'environnement naturel par le rejet de résidus				
3.1. Déchets et contamination du sol	++	0	+	+
3.2. Eaux usées	++	+	+	+
3.3. Pollution de l'air	++	+	+	+
4. Coûts effectifs d'environnement				
4.1. Activités de protection de l'environnement			++	+
4.2. Coûts des dommages			+	0

Nota: Deux signes (++) indiquent un rang élevé de priorité, un signe (+) indique un rang intermédiaire de priorité et un zéro (0) indique un faible rang de priorité.

Source: ONU, *Manuel de comptabilité nationale-Comptabilité économique et environnementale intégrée, version intérimaire* , Nations Unies, 1993; cité dans Assemblée nationale, Rapport d'information de la Commission des Finances n° 1912, *Vers une PIB vert? Pour la prise en "comptes " de l'environnement*, op. cit., p. 34.

Les recherches menées pour jeter les bases d'une nouvelle comptabilité sont aujourd'hui bien avancées. Nous en avons indiqué le caractère précieux. Cependant nous devons conserver en mémoire qu'elles s'inscrivent parfois dans le cadre étroit de l'économie de l'environnement. Ainsi, diminuer le PIB du montant estimé de l'atteinte à l'environnement minimise la performance affichée en termes de croissance économique[1] mais ne constituera jamais à elle seule un barrage à cette atteinte. Certes, la possibilité d'inscrire au débit de la

[1]. Ainsi, selon les critères habituels, le PNB japonais a été multiplié par 8,3 entre 1955 et 1985 alors que le Bien-être National Net n'a été multiplié que par 5,8. Chiffres cités par SCHMIDHEMY, *Changer de cap*, op. cit., p. 55.

croissance les atteintes à la qualité de la vie est un pas en direction de la critique des indicateurs du développement censés mesurer le progrès humain, mais, comme nous le verrons dans la troisième partie de notre travail, elle contient en germe l'inanité de la tentative d'élaborer un concept de *revenu national soutenable*. Pour l'instant, rappelons que seuls les dommages causés à l'environnement exprimables en monnaie sont retenus, ce qui dénote d'une "conception minimaliste de l'environnement"[1], et que les dommages n'ont pas véritablement de prix parce qu'ils ne s'échangent pas sur un marché.

Les fondements théoriques de l'économie dans l'environnement s'inscrivant dans une perspective de reproduction des systèmes vivants s'opposent radicalement à ceux de l'économie de l'environnement qui subordonne le second à la première. Mais la mise en oeuvre pratique, la confrontation avec la réalité atténuent cette opposition et tendent à rendre complémentaires les approches en termes monétaires et en termes de flux physiques. N'y a-t-il pas là le signe d'une nouvelle contradiction, cette fois-ci au sein de la démarche théorique consistant à croire qu'il est possible de se soustraire à la domination exercée par les critères marchands? Il apparaît nécessaire alors de dresser un premier bilan de la problématique du développement soutenable.

[1]. BRAIBANT M., *Quels comptes de l'environnement?*, op. cit., p. 360.

2 ème PARTIE

L'ALTERNATIVE

AU SEIN

DU DEVELOPPEMENT

SOUTENABLE

Après l'investigation pionnière de certains théoriciens du développement et parallèlement à l'implication de multiples institutions internationales, étatiques ou associatives, la théorie a fait du développement soutenable ou durable un champ de recherche devenu aujourd'hui considérable. Toutefois, traversée de contradictions, la théorie économique ne fournit pas un cadre de pensée unifié pour explorer ce champ. Deux grandes conceptions s'opposent. La première est une tentative d'intégration des contraintes environnementales dans l'économie (Chapitre 4). Elle occupe une position dominante parce qu'elle prend appui sur le modèle d'équilibre général néo-classique lui-même étant l'*alpha* et l'*oméga* de la théorie. Cependant, les limites de cette approche et les questions qu'elle laisse en suspens donnent une place à une seconde approche fondée sur la nécessité d'assurer ou de respecter le processus de reproduction des systèmes vivants (Chapitre 5). Cette conception s'appuie sur une critique de la précédente: toutes les deux forment donc les deux termes d'une alternative dans la manière de concevoir le développement durable.

Mais, formuler les choses ainsi n'est pas la seule manière envisageable. Au moins deux autres formulations sont possibles. D'abord, on peut considérer les deux conceptions ci-dessus comme complémentaires: c'est le parti pris retenu surtout par les économistes adeptes de la première, c'est-à-dire les néo-classiques toujours prêts à afficher leur vocation à être le noyau du consensus. Ensuite, on peut considérer les deux conceptions comme quasiment identiques, en tout cas, relevant de la même problématique, celle du développement occidental dont le développement durable ne serait que le "dernier avatar" selon le mot de Serge Latouche; c'est le parti pris d'une critique radicale. Nous montrerons sur quels éléments se fonde notre choix de considérer le développement durable comme un enjeu théorique et socio-politique qui reste encore ouvert malgré ses lourdes ambiguïtés; dans ce but, nous serons conduit à discuter les multiples classifications qui ont été proposées pour rendre compte de l'état de la recherche théorique sur la soutenabilité du développement avant de formuler notre proposition de typologie autour des différentes conceptions de la valeur (Chapitre 6).

Chapitre 4

La tentative d'intégration

des contraintes environnementales

dans l'économie

Les menaces pesant sur l'environnement dont nous avons dressé l'inventaire dans le chapitre 2, l'accroissement des pollutions de toutes sortes provenant de l'activité humaine ont amené les économistes à reconsidérer leur attitude traditionnelle face aux ressources et aux biens naturels. Ils ont ouvert une voie de la théorie économique actuellement en plein essor: l'économie de l'environnement qui représente une tentative inédite pour ramener la nature et ses ressources à une catégorie économique (I). Nous montrerons que, de ce fait, l'économie de l'environnement s'intègre dans le paradigme de la croissance économique productiviste contribuant ainsi à faire du développement durable un simple prolongement du développement tel qu'il a existé jusqu'à présent (II).

I- La démarche théorique de l'économie de l'environnement.

Le cadre théorique de l'économie de l'environnement ne peut être compris que s'il est replacé dans l'évolution de la pensée économique, des classiques aux néo-classiques, au sujet des ressources naturelles.

Cette évolution est caractérisée par une mise en perspective de l'ordre naturel et de l'ordre social, et par deux glissements successifs:

- Sans confondre l'ordre naturel qui résulte de la volonté divine et l'ordre social qui résulte de la main invisible du marché harmonisant les intérêts individuels, Adam Smith fut certainement influencé par l'oeuvre de l'historien naturaliste Carl Von Linné[1] mettant en évidence une organisation de la nature garantissant un équilibre *naturel*, c'est-à-dire un équilibre *de la nature* et un équilibre *spontané*.

[1]. Nous nous référons à VIVIEN F.D., *Bioeconomics and sustainable development*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume II, p. 875-886.

- La terre et les ressources naturelles étaient considérées comme rares par Malthus qui, dans son *Essai sur le principe de population*[1], analysait les risques d'une croissance démographique supérieure à la croissance des produits de la terre. C'est surtout sur la terre qu'insistait Ricardo qui, dans ses *Principes de l'Economie Politique et de l'Impôt*, expliquait l'existence d'une rente différentielle par la rareté des terres fertiles. Plus tard, Jevons, dans *La question du charbon* [2], affirma que la suprématie de la Grande Bretagne due au charbon ne serait que passagère. Cependant, entre-temps, Say avait opéré une première rupture avec les classiques anglais en affirmant dans son *Cours complet d'Economie Politique* (1829): "(Les richesses naturelles) nous sont données gratuitement et avec profusion par la nature, comme l'air que nous respirons, la lumière du jour, l'eau qui nous désaltère, et une foule d'autres choses dont l'usage nous est devenu familier, que nous en jouissons sans y penser. (...) En supposant que les hommes pussent créer des richesses naturelles ils n'auraient aucun motif pour s'en donner la peine; on peut faire artificiellement de l'air respirable; mais ce n'est que comme une expérience de chimie; car, si nous en faisions pour notre usage, il nous faudrait payer ce que la nature nous offre gratuitement. D'un autre côté les richesses naturelles sont inépuisables, car, sans cela, nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant être ni multipliées ni épuisées, elles ne sont pas l'objet des sciences économiques."[3] On relève ici l'extraordinaire abus de la notion de réciproque: à supposer que les ressources soient inépuisables, elles seraient alors gratuites, mais qu'est-ce qui permet de renverser la proposition pour déduire de la gratuité des ressources leur caractère inépuisable? Ricardo s'était révélé une fois de plus meilleur analyste que Say parce qu'il n'inversait pas la proposition et faisait de l'inépuisabilité la cause de la gratuité, et non de cette dernière le signe de l'inépuisabilité, ainsi qu'en témoigne le passage suivant: "Lors d'un premier établissement dans un pays où abondent les terres riches et fertiles, seule une très faible proportion d'entre elles est mise en culture (...) Il n'y aura alors pas de rente, car personne ne paiera pour l'usage du sol, alors que nombre de terres ne sont pas encore appropriées et restent disponibles pour quiconque décide de les cultiver. Suivant les principes généraux de l'offre et de la demande, aucune rente ne pourra être versée pour une telle terre au même titre que l'on ne paiera pas pour l'usage de l'air, de l'eau ou de tout autre don de la nature existant en quantité illimitée. (...) De même, pour produire leurs

---

[1]. MALTHUS T.R., *Essai sur le principe de population*, 1798, 1803, éd. fr. Paris, Flammarion, 1992, 2 tomes.
[2]. JEVONS W.S., *The coal question: an inquiry concerning the progress of the nation, and the probable exhaustion of our coal-mines*, London, Macmillan, 1865.
[3]. SAY J.B., *Cours complet d'économie politique pratique*, Paris, Guillaumin, Librairie, 1840, tome 1, p. 65-66, 68.

marchandises, le brasseur, le distillateur et le teinturier utilisent sans cesse l'air et l'eau; mais ces agents, dont l'offre est illimitée, n'ont aucun prix."[1]

Il y avait pourtant chez Say une intuition féconde dont nous reparlerons: la science économique peut-elle s'occuper de la nature? Intuition qui n'eut pas de suite à cause de la conception de l'économie politique qu'avait Say: l'apparente inépuisabilité des ressources naturelles l'avait conduit à appliquer la notion de gratuité à la sphère des richesses naturelles comme une simple extension des règles de la sphère des marchandises: celles-ci étant toujours en quantité limitée, elles avaient un prix; les ressources naturelles étant gratuites seront donc déclarées inépuisables.

Malgré ces oppositions, l'ensemble des classiques considéraient que la terre et les ressources naturelles n'étaient pas reproductibles par le travail humain. Toutefois, dans la mesure où la rareté des ressources naturelles n'était pas ressentie comme une rareté physique mais comme le simple résultat de la rareté des facteurs nécessaires à leur mise à disposition de l'industrie humaine[2], les néo-classiques opérèrent une seconde rupture: peu à peu les facteurs naturels et la terre furent assimilés à du capital et donc susceptibles d'être reproduits grâce à du travail et du capital. Les fondements de la notion de soutenabilité faible que nous examinerons plus loin étaient posés. Ainsi, de Clark et Wicksteed à Knight, les fonctions de production ne distinguèrent plus que deux facteurs de production, le travail et le capital dont la particularité serait d'être substituables. L'idée de la fertilité naturelle de la terre fut définitivement abandonnée car la fertilité pouvait *se construire*, *se fabriquer*.

En distinguant la rente absolue, provenant du fait que les capitaux ne peuvent entrer aussi facilement dans l'agriculture que dans l'industrie à cause de l'existence de la propriété du sol, la rente différentielle de type I, provenant des différences de fertilité des terres, et la rente différentielle de type II, provenant d'investissements successifs en capital sur la même terre, Marx[3] a approfondi l'analyse de la rente foncière de Ricardo, mais il a marqué sa préférence pour l'idée selon laquelle la *productivité* de la terre était le fruit du travail, la fertilité *naturelle* de la terre n'étant que secondaire au regard de sa *mise en valeur* par l'homme. Marx et Engels prêtèrent peu d'attention aux travaux de leur disciple russe Sergueï Podolinsky qui fut l'un des premiers à se livrer à une analyse en termes éco-énergétiques[4]. Lors de la discussion sur la rationalité économique du socialisme au début du

---

[1]. RICARDO D., *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* , op. cit., p. 91. C'est pour cette raison que nous nous séparons quelque peu des analyses de certains commentateurs actuels qui placent tous les économistes classiques sur le même plan pour les vouer aux gémonies. Tel est nous semble-t-il le cas de Martin O'Connor qui dans un article récent se réfère au même passage de Ricardo que nous: O'CONNOR M., *La réciprocité introuvable, L'utilitarisme de John Stuart Mill et la recherche d'une éthique pour la soutenabilité*, Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n° 2, 1995, p. 275.

[2]. YACHIR F., *Théorie économique et environnement*, Revue Tiers Monde, t. XXXIII, n° 130, avril-juin 1992, p. 417-428.

[3]. MARX K., *Le Capital*, *Livre III*, op. cit., sixième section, chapitres XX, XXI, XXII, tome 2, p. 1285-1382.

[4]. MARTINEZ-ALIER J., *Valeur économique, valeur écologique*, Ecologie politique, n° 1, janvier 1992, p. 13-

siècle, Otto Neurath[1] s'attira les foudres de Hayek parce qu'il défendait la thèse que le marché ne pouvait évaluer les effets intergénérationnels de l'utilisation des ressources non renouvelables. Les partisans du socialisme, dont Lange et Taylor, négligeant tout autant que les libéraux ce problème, ne purent faire sortir la discussion des rails sur lesquels elle avait été mise: les prix des biens doivent-ils correspondre aux coûts marginaux? Les réflexions de William Kapp ne connurent pas plus de succès. Pourtant cet auteur suggérait déjà l'incommensurablité monétaire des coûts et avantages sociaux.[2]

Les recherches contemporaines ont admis ensuite tardivement la distinction entre les ressources épuisables, telles que les combustibles fossiles et les minerais, et les ressources renouvelables mais dont le risque d'épuisement ou de dénaturation n'est pas nul, telles que l'eau, l'air, les sols, les forêts, les espèces végétales et animales.

Lorsque la fiction de l'inépuisabilité des ressources s'est effondrée, les néo-classiques ont tenté d'intégrer l'environnement dans le modèle d'équilibre général (A). Cette intégration pose cependant de redoutables problèmes théoriques et pratiques (B).

39.

VIVIEN F.D., *Economie et écologie*, Paris, La Découverte, 1994, p. 39-44, citant MARTINEZ-ALIER J., NAREDO J.S., *A marxist precursor to energy economics: Podolinsky*, Peasant Studies, 1982, n° 9, p. 207-224.

Marxisme et écologie politique, le rendez-vous manqué de Sergueï Podolinsky, Communication au Congrès *Marx International*, Université de Paris X-Nanterre, 27-30 septembre 1995, dans Actuel Marx Confrontation, *Actualiser l'économie de Marx*, Paris, PUF, 1996, p. 127-141.

[1]. NEURATH O., *Wirtschaftsplan und Naturalrechnung*, Berlin, Laub, 1925, cité par MARTINEZ-ALIER J., *Valeur économique, valeur écologique*, op. cit., p. 26-29.

[2]. KAPP W., *Social costs, Economic development and environmental disruption*, 1970, London, University Press of America, Lanham, Md., 1983, cité par MARTINEZ-ALIER J., *Valeur économique, valeur écologique*, op. cit., p. 27: "Le fond du problème, c'est que tant la perturbation que l'amélioration de notre environnement nous impliquent dans des décisions qui ont les effets à long terme les plus hétérogènes et qui, de plus, font peser sur les générations futures les conséquences des choix des générations présentes. On peut toujours donner une valeur monétaire et appliquer un taux d'escompte (lequel?) à des utilités ou des utilités futures afin d'exprimer leur valeur actualisée, cela n'élimine pas le dilemme du choix, ni le fait que nous prenons des risques avec la santé et la survie de l'humanité. C'est pourquoi j'ai tendance à penser que la tentative de mesurer les coûts et les bénéfices sociaux en termes de valeurs strictement monétaires ou marchandes est vouée à l'échec. Les coûts et les bénéfices sociaux doivent être considérés comme un phénomène non marchand; ils sont supportés ou engrangés par la société en tant que réalité complexe; ils sont hétérogènes et ne peuvent être comparés quantitativement, pas même en théorie."

A- L'intégration de l'environnement dans le modèle d'équilibre général.

Elle est réalisée par la définition d'une méthode d'analyse des ressources naturelles et d'une méthode de gestion. Ces deux méthodes constituent les fondements théoriques de l'économie de l'environnement[1].

1. La méthode analytique.

1.1. Les fondements de la méthode analytique.

a) Le modèle de base.

La méthode analytique repose sur le modèle de base proposé en 1931 par Hotelling[2] pour fonder une politique optimale d'utilisation d'une ressource dont le stock est supposé connu et fini.

Soient X_0 le montant des réserves,

X_t le stock à l'époque *t*,

Q_t la quantité extraite à l'époque *t*, c'est-à-dire la production qui est égale au montant de la variation des réserves: $Q_t = - dX_t/dt$,

la dérivée dX_t/dt étant notée $X'_t = - Q_t$,

C_t le coût de production global,

p_t le prix d'une unité de la ressource,

r le taux d'actualisation.

Hotelling définit comme objectif la maximisation, sur une durée de T périodes, de la somme des recettes nettes de chaque période actualisées:

$$\int_0^T \left(p_t\, Q_t - C_t \right) e^{-rt}\, dt$$

sous la contrainte $X'_t + Q_t = 0$.

Ce problème de maximisation sous contrainte se résout par la méthode du multiplicateur de Lagrange:

$$\int_0^T \left[\left(p_t\, Q_t - C_t \right) e^{-rt} + \lambda_t \left(X'_t + Q_t \right) \right] dt \cdot$$

---

[1]. Et non pas du développement durable, à condition de ne pas réduire celui-ci à celle-là, comme nous le montrerons ultérieurement.

[2]. HOTELLING H., *The economics of exhaustible resources*, op. cit.

Les conditions du premier ordre de la maximisation permettent d'écrire que:
$\frac{d\lambda_t}{dt} = 0$, d'où l'on déduit que λ_t est une constante $= \lambda$;
et que: $p_t = \frac{dC_t}{dQ_t} + \lambda\, e^{rt}$.

Le modèle de Hotelling permet d'énoncer trois règles:

a.1) Comme $\frac{dC_t}{dQ_t}$ représente le coût marginal C'_t de la production, le prix doit être supérieur à celui-ci, la différence correspondant à une rente de rareté:

$$R_t = \lambda\, e^{rt} \cdot$$

a.2) Le taux d'accroissement de cette rente noté R'_t/R_t est égal à:

$$\frac{R'_t}{R_t} = \frac{\lambda\, r\, e^{rt}}{\lambda\, e^{rt}} = r \ .$$

La rente d'une ressource naturelle exploitée doit croître de période en période d'un taux égal au taux d'actualisation. Cette règle signifie qu'il n'y a aucun avantage à reporter d'une période sur l'autre l'utilisation de la ressource parce qu'il est indifférent de placer au taux *r* les bénéfices provenant de la vente d'une unité de la ressource ou bien d'attendre la période suivante pour l'exploiter sachant qu'elle rapportera alors un bénéfice augmenté d'un taux *r*.

a.3) Au fur et mesure que les réserves de la ressource s'épuisent, le prix s'élève en même temps que la demande diminue, et l'utilisation de ressources de substitution devient de plus en plus rentable. Il en résulte que l'exploitation de la ressource ne s'arrête que lorsque les réserves sont épuisées.

Les travaux de Hotelling trouvent leur aboutissement dans ceux de Hartwick en 1977[1] qui énonce une règle de compensation intergénérationnelle selon laquelle les rentes prélevées au fur et à mesure de l'épuisement des ressources naturelles doivent être réinvesties pour produire du capital qui puisse remplacer les ressources naturelles épuisées.

---

[1]. HARTWICK J.M., *Intergenerational equity and the investing of rents from exhaustible resources*. American Economic Review, 1977, vol. 67, n° 5, p. 972-974.

L'équité entre générations serait ainsi respectée et pourrait alors être mis en application un principe, proposé par Claude Henry[1], de *copropriété* de l'environnement partagée entre générations actuelles et futures.

b) L'extension du modèle aux ressources renouvelables.

Le modèle précédent a été étendu à l'analyse des ressources renouvelables.

Soit G le montant de reconstitution de la ressource naturelle au cours de chaque période qui dépend du stock disponible car, en dessous d'un seuil minimal, la ressource est vouée à la disparition.

La variation du stock de cette ressource s'écrit:

$X'_t = G_x - Q_t$.

Dans ce cas, le taux de croissance de la rente est plus faible que dans celui des ressources épuisables et le taux d'actualisation doit être d'autant plus élevé que le rythme de renouvellement de la ressource naturelle est faible:

$R'_t / R = r - G'_x$.

Ces modèles ont connu de nombreuses tentatives d'application, principalement pour étudier la surexploitation des réserves de pêche ou des mammifères marins.[2]

1.2. L'approfondissement de la méthode analytique.

La méthode analytique inaugurée par Hotelling trouve des prolongements dans une littérature théorique en extension permanente depuis deux décennies portant sur le concept de soutenabilité. Les discussions portent essentiellement sur les notions utilisées et sur les modèles élaborés.

---

1. HENRY C., *Efficacité économique et impératifs éthiques: l'environnement en copropriété*, Revue économique, 1990, vol. 41, p. 195-214.

2. SCOTT A., *The fishery: the objectives of sole ownership*, Journal of Political Economy, vol. 62, n° 2, 1955, p. 116-124.

SCHAEFER M.B., *Some considerations of population dynamics and economics in relation of the commercial marine fisheries*, Journal of Fisheries Research Board of Canada, n° 14, p. 669-681.

MEURIOT E., *Les modèles bio-économiques d'exploitation des pêcheries*, IFREMER, 1987.

a) Les notions.

A la suite de Hicks[1] qui avait défendu l'idée que le maintien d'un stock de capital constant dans le temps garantissait celui du revenu réel pour les générations à venir, les économistes de l'environnement ont défini la soutenabilité à partir de la notion de capital. Cependant, deux difficultés sont apparues.

L'une concerne le type de mesure à effectuer dont nous reparlerons plus loin: le capital doit-il être mesuré physiquement ou monétairement?

En considérant momentanément que la première difficulté est surmontée, le capital naturel est mesurable monétairement, il reste la seconde qui concerne la définition même du capital: s'agit-il du seul capital produit et reproduit par l'homme, c'est-à-dire du capital artificiel, ou s'agit-il, en plus, des ressources naturelles, renouvelables ou non, c'est-à-dire du capital naturel? Une fois cette question tranchée, le capital reproductible est-il substituable au capital naturel épuisable? Si oui, on adopte une conception faible de la soutenabilité; sinon, on adopte une conception forte de la soutenabilité.

a.1) Les ressources naturelles sont-elles un capital?

La démarche néo-classique[2] considère les ressources naturelles comme un stock de capital susceptible d'être appréhendé comme un équipement productif supplémentaire. Elle suppose que sa mesure monétaire est possible et toute la recherche théorique est orientée vers l'élaboration de méthodes permettant d'y parvenir que nous examinerons plus loin. Les théoriciens de l'économie de l'environnement se partagent alors entre les conceptions faible et forte de la soutenabilité.

Cependant, avant de les aborder, il faut noter que cette démarche est contestée par certains auteurs[3] qui refusent d'assimiler les ressources naturelles, par définition non produites et non reproductibles (en tout cas, pour les non recyclables) par l'homme, à du

---

1. HICKS J.R., *Value and capital*, Oxford, Oxford University Press, 1939, éd. fr. *Valeur et capital*, Paris, Dunod, 1981.

2. HARTWICK J.M., *Degradation of environmental capital and national accounting procedures*, European Economic Review, 1991, vol. 35, p. 642-649.

EL SERAFY S., *Environmental accounting for a sustainable development: a neoclassical approach*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 57-71.

Bien que les auteurs ci-après ne peuvent être assimilés au courant néo-classique on peut les consulter pour leurs commentaires: PEARCE D.W., WARFORD J.J., *World without end, Economics, environment, and sustainable development*, op. cit.

3. VICTOR P.A., *Les indicateurs du développement durable, quelques leçons tirées de la théorie du capital*, dans *Ecologie, économie et prise de décisions, Théories, Indicateurs d'un développement écologiquement soutenable*, Conseil Consultatif Canadien de l'Environnement (CCCE), Ottawa, juillet 1991, cité par LEVARLET F., *Les modèles éco-énergétiques à l'interface économie-environnement, Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume II, p. 931.

capital. Cette remise en cause de l'utilisation de la notion de capital pour les ressources naturelles doit être rapprochée de la conception de l'économie *dans* l'environnement que nous traiterons dans le chapitre suivant. D'ores et déjà, remarquons que l'assimilation de l'environnement à du capital va de pair avec la tentation de considérer l'environnement comme appropriable par l'homme, et, plus précisément, avec celle de considérer l'environnement comme propriété des seuls groupes humains privilégiés qui en font usage.

a.2) La soutenabilité faible.

Cette approche distingue le capital produit et reproductible par l'homme K_m , le capital en ressources naturelles renouvelables ou recyclables K_r , et le capital en ressources naturelles non renouvelables K_{nr} . Le capital total K est alors égal à:

$K = K_m + K_r + K_{nr}$.

Si le capital total doit au moins se maintenir dans le temps, alors nous avons $dK/dt \geq 0$.

Comme nous nous situons dans une hypothèse de substitution possible entre capital produit et ressources épuisables au fur et à mesure que le stock de ces dernières diminue de telle sorte que le capital total se maintienne, le taux d'épargne s doit être tel qu'il permette de renouveler le capital produit et de compenser la diminution du capital naturel:

$s \geq \delta m + \delta r + \delta nr$,

où δm est le taux de dépréciation du capital produit,

δr est le taux de dépréciation des ressources renouvelables,

δnr est le taux de dépréciation des ressources non renouvelables.

L'hypothèse de substituabilité entre capital artificiel et capital naturel est conforme à l'hypothèse néo-classique habituelle de substitution des facteurs de production qui permet d'utiliser pleinement les propriétés mathématiques d'une fonction de production de type Cobb-Douglas dans laquelle l'élasticité de substitution des facteurs de production est égale à 1, c'est-à-dire que la combinaison productive varie dans la même proportion que le prix relatif des facteurs.[1] Il est alors facile de remplacer le capital naturel en voie

[1]. Si nous avons une fonction de Cobb-Douglas $Q = L^{\alpha} K^{\beta} E^{\gamma}$ avec L le facteur travail, K le facteur capital et E le facteur environnement, avec $\alpha+\beta+\gamma = 1$, et avec les rémunérations respectives des facteurs w, i et r, alors l'élasticité de substitution entre deux facteurs, par exemple K et L, est:

$$\sigma = \frac{d\frac{K}{L} \Big/ \frac{K}{L}}{d\frac{w}{i} \Big/ \frac{w}{i}} = \frac{\left(\frac{\partial K/L}{\partial K}dK + \frac{\partial K/L}{\partial L}dL\right)\frac{L}{K}}{\left(\frac{\partial w/i}{\partial K}dK + \frac{\partial w/i}{\partial L}dL\right)\frac{i}{w}} = \frac{\left(\frac{1}{L}dK - \frac{K}{L^2}dL\right)\frac{L}{K}}{\left(\frac{\alpha}{\beta L}dK - \frac{\alpha\beta K}{\beta^2 L^2}dL\right)\frac{\beta L}{\alpha K}} = \frac{\frac{1}{L}dK - \frac{K}{L^2}dL}{\frac{1}{L}dK - \frac{K}{L^2}dL} = 1$$

d'épuisement par du capital produit: William Nordhaus[1] a ainsi proposé la notion de *back-stop technology*, c'est-à-dire de *technique limite* susceptible de répondre à tous les besoins humains et en laquelle on pouvait faire confiance pour faire face à toutes les contraintes de rareté puisque, parallèlement à l'épuisement d'une ressource, son prix s'élève et rend rentable l'utilisation des substituts permis par la technique. Enfin, l'hypothèse de substituabilité entre capital artificiel et capital naturel permet à la théorie néo-classique de conserver l'identité entre croissance de la consommation par tête et amélioration du bien-être collectif. Par exemple, Stiglitz[2] montre que, dans le cadre d'une fonction de Cobb-Douglas, une augmentation de la consommation par tête, et par suite de la satisfaction, est non seulement possible mais optimale, dans le sens où l'on peut maximiser la somme des bénéfices nets actualisés à travers toutes les générations, à la condition que le rapport entre le taux de croissance du progrès technique et la part de la ressource naturelle dans le produit soit suffisamment élevé. Il est donc postulé que le progrès technique permettra toujours de retirer une satisfaction plus grande d'un flux de ressources toujours plus faible. Nous aurons l'occasion de revenir sur le point de savoir si la fonction principale du concept de soutenabilité faible n'est pas de préserver celui de croissance. Indiquons pour l'instant les principales conclusions du modèle de Stiglitz.[3]

Une croissance équilibrée et durable à long terme de la production et de la consommation fondée sur une ressource naturelle épuisable est possible (bien qu'elle soit inférieure à celle réalisable avec une ressource non épuisable) si le ratio consommation/capital, le coefficient de capital et le taux de prélèvement de la ressource environnementale restent constants.

Le sentier de croissance équilibrée soutenable à long terme obéit aux conditions suivantes:

---

1. NORDHAUS W.D., *The allocation of energy resources*, Brooking Papers on Economic Activity, n° 3, 1973, p. 529-576.

2. STIGLITZ J., *Growth with exhaustible natural resources: efficient and optimal growth paths*, Review of Economic Studies, Symposium on the Economics of Exhaustible Resources, Edinburgh, Longman Group Limited, vol. 41, 1974, p. 123-137.

Cf. également TOMAN M.A., PEZZEY J., KRAUTKRAEMER J., *Neoclassical economics and "sustainability"*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable, Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 8, traduit sous le titre: *L'économie néo-classique face à la "soutenabilité"*, Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n°2, 1995, p. 25-57.

3. Nous présentons de manière détaillée le modèle de Stiglitz et ses démonstrations en Annexe 7.

- Le taux de prélèvement de la ressource environnementale épuisable reste positif si le taux d'épargne est inférieur à la part de la rémunération du capital dans le produit total.

- La consommation augmente si le taux de progression des techniques est supérieur à l'opposé du produit de la part de la rémunération du travail et du taux de croissance démographique.

- La consommation par tête reste au moins constante si le taux de croissance de la consommation est au moins égal à celui de la croissance démographique, c'est-à-dire si le taux de progression des techniques rapporté à l'élasticité de la production par rapport au facteur naturel est supérieur au taux de croissance démographique.

- Dans le cas où les taux de progrès technique et de croissance démographique sont nuls et où la consommation par tête est constante, comme le prix de chaque facteur est égal à sa productivité marginale, alors, en vertu de la règle de Hartwick, le montant des rentes rémunérant le facteur naturel doit être réinvesti pour accroître le capital remplaçant la ressource s'épuisant: le taux d'épargne doit être égal à la part de la rémunération du facteur naturel dans le produit et inférieur à celle du capital pour indiquer que même sans progrès technique l'accumulation du capital permet de compenser la raréfaction du facteur naturel.

En introduisant une fonction d'utilité telle que celle présentée dans le modèle de Hotelling, Stiglitz montre que non seulement la croissance est possible mais qu'elle est optimale puisqu'elle permet de maintenir au cours du temps la consommation par tête malgré l'épuisement des ressources. Cependant, la stabilité de cette croissance est précaire car aucune force de marché n'est capable de ramener le taux d'utilisation des ressources vers sa trajectoire optimale si celle-ci n'a pas été adoptée dès le départ. Comme le notent Sylvie Faucheux et Jean-François Noël, la règle de Hotelling est une condition nécessaire mais non suffisante d'une bonne gestion des ressources naturelles au cours du temps[1]. Sous cette restriction, la croissance optimale dépend de l'une ou l'autre des trois conditions suivantes: ou bien l'élasticité de substitution entre environnement et capital ou travail est constante et égale à un et la part du produit rémunérant le capital est supérieure à celle rémunérant le facteur naturel, ou bien l'élasticité est constante et supérieure à un, ou bien elle n'est pas constante et le progrès technique permet de se dispenser de plus en plus de la ressource qui s'épuise.

Finalement, on remarquera combien est important le choix d'une fonction Cobb-Douglas à rendements constants ($Q = L^{\alpha} K^{\beta} E^{\gamma}$ avec *L* le facteur travail, *K* le facteur

---

[1]. FAUCHEUX S., NOEL J.F., *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, Paris, A. Colin, 1995, p. 251, note 8.

capital et *E* le facteur environnement et avec $\alpha+\beta+\gamma = 1$) pour formuler le modèle de Stiglitz: une fonction de type multiplicatif permet de considérer la minoration d'un facteur par la diminution de son exposant et non par sa propre disparition; la compensation par le progrès technique de l'épuisement des ressources naturelles se traduit par l'augmentation de β au fur et à mesure que γ tend vers zéro; de ce fait *E* tend vers l'unité au lieu de tendre vers zéro, et le produit ne dépend plus progressivement du facteur naturel. CQFD: l'économie ne dépend plus de l'écologie! C'est toute la magie d'une fonction mathématique *ad hoc* pour l'économie. Mais qu'en est-il de l'*économie* des ressources naturelles?...

a.3) La soutenabilité forte.

L'approche de la soutenabilité forte récuse l'hypothèse de substituabilité entre capital artificiel et capital naturel. Il s'ensuit que la soutenabilité exige le maintien dans le temps du capital produit et, séparément, celui du capital naturel renouvelable et non renouvelable.

Une première redéfinition de l'équation ci-dessus est alors donnée par Pearce et Warford[1]:

$$K = K_m + K_h + K_n + K_n^*$$

où K_m est le capital produit,

K_h est le capital humain que les auteurs intègrent par ailleurs dans le capital produit,

K_n est le capital naturel auquel on peut substituer du capital produit,

K_n^* est le capital naturel auquel on ne peut pas, ou difficilement, substituer du capital produit.

Le capital artificiel est produit grâce à l'utilisation de ressources naturelles, que l'on puisse compenser l'épuisement de celles-ci ou non. Mais, pour des raisons logiques, la démarche de la soutenabilité faible fondée sur l'hypothèse de substituabilité était obligée de faire abstraction de cette exigence: substituabilité et complémentarité des types de capital peuvent difficilement cohabiter dans la même équation. Une fois de plus, le paradigme néo-classique apporte la preuve de son incapacité à aller jusqu'au bout de sa propre logique.

Seule la démarche de la soutenabilité forte retient l'hypothèse de la nécessaire complémentarité du capital produit et du capital naturel. Mais elle aboutit à la conclusion des limites de l'extension possible du capital produit. En effet, on ne peut pas produire du capital artificiel sans prélever des ressources naturelles dont les réserves diminuent en permanence s'il s'agit de ressources non renouvelables et dont les réserves diminuent lorsque le taux de prélèvement est supérieur au taux de régénération s'il s'agit de

---

[1]. PEARCE D.W., WARFORD J.J., *World without end, Economics, environment, and sustainable development*, op. cit., p. 52-53.

ressources renouvelables. C'est la raison pour laquelle quelques auteurs parlent de *capital naturel critique* pour signifier que l'utilisation des ressources doit s'arrêter en deçà des seuils limites[1]. Victor, Hanna et Kubursi considèrent que six contraintes essentielles à la vie existent: l'eau, l'air, les minerais, l'espace, l'énergie et le potentiel énergétique. Si l'un de ces éléments fait défaut, aucun autre ne peut le remplacer.

Si on appelle ψ le coefficient mesurant la complémentarité entre ressources épuisables et capital produit, c'est-à-dire le nombre d'unités de ressources non renouvelables pour produire une unité de capital artificiel ou encore le coefficient technique de ressources naturelles non renouvelables pour produire du capital artificiel:[2]

$$\psi = \frac{K_{nr}}{K_m} ,$$

$$\text{alors} \quad \frac{\mathrm{d}K_m}{\mathrm{d}t} = \frac{1}{\psi}\frac{\mathrm{d}K_{nr}}{\mathrm{d}t} ,$$

$$\text{comme} \quad \frac{\mathrm{d}K_{nr}}{\mathrm{d}t} \le 0 \ , \ \frac{\mathrm{d}K_m}{\mathrm{d}t} \le 0 \ .$$

De ce fait, la quantité de capital produit doit décliner sauf si le degré de dépendance de la production de capital à l'égard des ressources naturelles épuisables diminue, c'est-à-dire si ψ décroît, ce qui signifierait que les techniques de production deviennent plus efficaces en termes de rendement de l'utilisation des ressources, ou bien que l'on a réussi à substituer l'usage de ressources renouvelables à celui de ressources non renouvelables à condition que:

$$\frac{\mathrm{d}K_r}{\mathrm{d}t} \le \frac{1}{\psi}\frac{\mathrm{d}K_{nr}}{\mathrm{d}t} \qquad \text{avec} \quad \frac{\mathrm{d}K_r}{\mathrm{d}t} \le 0 \ ,$$

ce qui signifie que la diminution des ressources renouvelables doit être inférieure à celle des ressources non renouvelables divisée par le coefficient de complémentarité entre capital produit et ressources non renouvelables. Une présentation voisine des conditions de soutenabilité peut être faite avec la notion de *résilience* qui mesure

---

[1]. VICTOR P.A., HANNA J.E., KUBURSI A., *How strong is weak sustainability?*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 93-114, reproduit dans Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n°2, 1995, p. 75-94.

[2]. Sur ce point nous adoptons une présentation un peu différente, bien que nous en inspirant, de celle faite par LEVARLET F., *Les modèles éco-énergétiques à l'interface économie-environnement, Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, op. cit., p. 932.

la capacité des écosystèmes à subir le choc des perturbations provenant du développement économique ou encore la vitesse de retour à l'équilibre après perturbation[1].

L'énoncé de ces différentes conditions préfigure le débat sur les capacités des écosystèmes à supporter une croissance économique infinie dont nous exposerons les termes plus loin.

b) Les modèles.

A chacune des deux conceptions de la soutenabilité correspond un type de modèle. Nous caractériserons ici ceux correspondant à la soutenabilité faible, réservant les autres pour le chapitre 5.

Les modèles élaborés dans le cadre de la soutenabilité faible pour analyser les relations entre énergie et environnement et plus généralement entre économie et environnement relèvent tous aujourd'hui du schéma de Walras formalisé par Arrow et Debreu. Après une première génération de *modèles macro-énergétiques* d'inspiration keynésienne utilisés en France au cours de la décennie 1980, l'utilisation de *modèles d'équilibre général calculable* ou *modèles d'équilibre général appliqués* en provenance des Etats-Unis s'est imposée.

b.1) Les principes communs à tous les modèles d'équilibre général calculable sont ceux du modèle walrasien:

- Les ménages sont initialement dotés de biens de consommation et services producteurs et leurs préférences sont exprimées par une fonction d'utilité. Leur comportement est orienté vers la maximisation de leur satisfaction sous contrainte budgétaire.

- Les entreprises sont initialement dotées de facteurs de production dont les combinaisons techniques possibles sont exprimées par une fonction de production dans laquelle ils sont parfaitement substituables. En ce qui concerne les biens environnementaux considérés comme des facteurs de production, l'hypothèse de soutenabilité faible est facilement reconnaissable. Le comportement des entreprises est orienté vers la maximisation du profit sous contrainte budgétaire.

- A court terme et d'un point de vue statique, ces hypothèses permettent de connaître les fonctions de demande et d'offre de biens et de services producteurs dépendant des prix de marché. La concurrence pure et parfaite assure alors, sous réserve que les fonctions de demande et d'offre soient continues et bornées, l'existence d'un

---

[1]. PERRINGS C., *Ecological resilience in the sustainability of economic development*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 27-41, reproduit dans Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n°2 , 1995, p. 121-142.

système de prix relatifs d'équilibre. Il suffit de poser l'équilibre du marché de la monnaie pour obtenir des prix monétaires absolus.

- A long terme, si on inclut dans le modèle des hypothèses concernant les anticipations des agents sur le marché des titres permettant de définir un taux d'actualisation ainsi que des hypothèses concernant l'évolution des techniques de production permettant de définir une fonction de production à travers le temps, la détermination du taux d'intérêt peut être intégrée dans la détermination simultanée de tous les prix. Le passage à un modèle d'équilibre général intertemporel de long terme ne dépend plus que de la prise en compte de l'évolution démographique et de celle du coefficient de capital. Ainsi conçu, le modèle walrasien débouche sur le modèle de croissance de Solow[1] selon lequel la croissance économique est équilibrée si la production et le capital croissent au même taux que la population.

b.2) Malgré un fondement théorique commun, les modèles d'équilibre général calculable appliqués à l'environnement sont dans la pratique très diversifiés[2]. De ce fait ils aboutissent à des résultats assez divergents. Ainsi, Pezzey[3] compare les effets d'une taxe qui serait fixée unilatéralement dans les pays de l'OCDE pour y diminuer de 20% la consommation d'énergie fossile. Cette taxe aboutirait certes à diminuer la consommation dans ces pays mais, à cause de l'impact à la baisse sur les prix, conduirait à une hausse de la consommation partout ailleurs: selon le modèle utilisé, on s'aperçoit que l'annulation de l'effet initial peut varier de 70% à seulement 2,5 à 10%.

---

1. SOLOW R.M., *A contribution to the theory of economic growth* , Quarterly Journal of Economics, février 1956, traduit sous le titre *Une contribution à la théorie de la croissance économique*, dans ABRAHAM-FROIS G., BERREBI E. (éd.), *Problématiques de la croissance*, Paris, Economica, 1978.

2. On peut trouver une typologie de ces modèles dans SCHUBERT K., *Les modèles d'équilibre général calculable: une revue de la littérature*, Revue d'économie politique, vol. 103, n° 6, novembre-décembre 1993, p. 775-825; ainsi que dans DESTAIS G., *De l'utilité des modèles d'équilibre général appliqués face aux problématiques environnementales, une mise en perspective à partir de l'expérience française de modélisation macroéconomique keynésienne*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 267-279. On peut trouver un exemple d'application dans BEAUMAIS O., BRECHET T., *La stratégie communautaire de régulation de l'effet de serre: quels enjeux pour la France? L'analyse des modèles Hermès-Midas*, Economie et prévision, n° 117-118, 1/2, 1995, p. 155-174.

3. PEZZEY J., *Analysis of unilateral CO_2 control in the European Community and OECD*, The Energy Journal, vol. 13, 3, 1992, cité par DESTAIS G., *De l'utilité des modèles d'équilibre général appliqués face aux problématiques environnementales, une mise en perspective à partir de l'expérience française de modélisation macroéconomique keynésienne*, op. cit., p. 275.

A l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable, Beaumais et Ragot[1] comparent les impacts en France d'une hausse de 10% du taux de la TVA sur les produits standards polluants, d'une baisse de 10% du taux de la TVA sur les produits verts non polluants et d'une hausse de 10% de la taxe sur les déchets ultimes. Selon les auteurs, la troisième variante s'avérerait la plus efficace compte tenu des arbitrages des consommateurs entre produits standards et produits verts et de ceux des entreprises entre divers processus de production plus ou moins polluants. Cependant, ils font remarquer eux-mêmes qu'ils ne disposent pas des tests qui permettraient d'évaluer la pertinence du modèle.

b.3) Le renouveau récent des théories de la croissance autour du thème de la croissance endogène à la suite des travaux de Romer[2] a permis aux économistes néo-classiques de repenser l'intégration du progrès technique dans l'analyse du phénomène. Pour concilier l'hypothèse de décroissance de la productivité marginale du capital nécessaire à l'équilibre optimal et le fait que le progrès technique améliore l'efficacité de l'investissement, il avait fallu que Solow considère le progrès technique comme autonome: la croissance dépendait alors d'un facteur exogène qui avait le mérite de ne pas venir perturber la répartition des revenus déterminée par une fonction à rendements constants à laquelle pouvait s'appliquer le théorème d'Euler. Mais pour tenir compte du fait que, dans la réalité, les rendements soient souvent croissants grâce à des économies d'échelle, les théoriciens de la croissance ont dû renouer avec le concept d'externalités. Ainsi, au même moment deux branches de la théorie économique néo-classique, celle de la croissance et celle de l'économie de l'environnement ont redécouvert et mis en oeuvre ce concept. Il est compréhensible que, dans les deux cas, le progrès technique soit tenu pour un élément-clé de la croissance endogène et de la croissance soutenable. Dans ce dernier cas qui nous intéresse ici, les modèles de croissance soutenable s'appuyant sur la théorie de la croissance endogène considèrent que le progrès technique est capable de modifier les processus productifs dans un sens de moins en moins polluant[3] et de faciliter la substitution du capital produit aux ressources naturelles épuisables conformément à l'hypothèse de soutenabilité faible.

---

1. BEAUMAIS O., RAGOT L., *Développement durable: éléments de réflexion fondés sur l'examen d'un modèle général calculable*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 293-304.

2. ROMER P., *Increasing returns and long-run growth*, Journal of Political Economy, vol. 94, 1986, p.1002-1037.

Endogenous technical change, Journal of Political Economy, vol. 98, n° 5, 1990, p. S71-S102.

LORDON F., *Théories de la croissance: quelques développements récents, 1ère partie: La croissance cyclique, 2ème partie: La redécouverte des rendements croissants*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 36, avril 1991, p. 159-211, et n° 37, juillet 1991, p. 193-243.

AMABLE B., GUELLEC D., *Les théories de la croissance endogène*, Revue d'économie politique, vol. 102, n° 3, 1992, p. 313-377.

MUET P.A., *Croissance et cycles: Théories contemporaines*, Paris, Economica, 1993.

3. GASTALDO S., RAGOT L., *Une approche du développement soutenable par les modèles de croissance endogène*. Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Quels*

Cependant, si des effets externes positifs sont engendrés à l'échelle sociale en plus des effets privés, cela signifie que l'optimum social ne correspond donc pas à ce qu'indique le marché. De ce fait, l'intervention de l'Etat ne se trouve-t-elle pas réhabilitée? Il est clair en tout cas que l'existence d'externalités positives en termes de croissance ou négatives en termes de dégradation de l'environnement constituent des entorses à la règle de l'optimum parétien que la méthode de gestion de l'environnement va s'efforcer de réduire.

2. La méthode de gestion.

En complément de la démarche théorique précédente, l'intégration de l'environnement au calcul économique concret repose sur la prise en compte des externalités, c'est-à-dire sur l'internalisation des effets externes.

On appelle effet externe un effet engendré par l'activité d'un agent économique qui a des retombées positives ou négatives sur celle d'autres agents sans que ni les uns ni les autres n'en payent le coût. Par extension, un agent peut, ainsi, utiliser gratuitement, ou subir sans compensation, des facteurs environnementaux non intégrés dans un marché et donc sans prix. Autrement dit, la satisfaction de certains agents dépend des biens qu'ils utilisent mais aussi de la satisfaction retirée par d'autres agents de l'utilisation d'autres biens. Analytiquement, la théorie néo-classique pose le problème de la manière suivante.

Soient deux agents i et j dont les fonctions d'utilité dépendent des quantités de biens $q_1, q_2, ..., q_n$ utilisés. Chacun d'eux maximise sa fonction sous sa contrainte budgétaire donnée par son revenu R. Supposons que la satisfaction de j dépende en plus de la quantité de bien 1 utilisé par i. Nous avons:

$$\text{Max } U_i = f_i(q_{i1}, q_{i2}, ..., q_{in})$$

$$\text{sous } R_i = \sum_{k=1}^{n} p_k \, q_{ik} \qquad \text{avec } p_k = \text{prix des biens,}$$

et

$$\text{Max } U_j = f_j(q_{j1}, q_{j2}, ..., q_{jn}, q_{i1})$$

$$\text{sous } R_j = \sum_{k=1}^{n} p_k \, q_{jk} \ .$$

---

apports pour la recherche d'un développement soutenable?, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 233-244.

Il y a un effet externe positif de i envers j si $\frac{\partial U_j}{\partial q_{i1}} > 0$

et un effet externe négatif au contraire si $\frac{\partial U_j}{\partial q_{i1}} < 0$.

Dans ce dernier cas, l'économie n'est plus optimale puisque j a intérêt à réagir pour augmenter sa satisfaction sans que i ne fasse rien et ne voie sa satisfaction se réduire.

La présence d'effets externes négatifs est assimilable à celle d'effets d'encombrement qui empêche que l'on puisse qualifier certains biens collectifs de *biens collectifs purs*[1]. La théorie néo-classique fournit une méthode de détermination de la production optimale des biens collectifs à travers la condition dite de Bowen-Lindahl-Samuelson (§ 2.1.).

L'internalisation consiste à faire supporter les coûts collectifs ou sociaux de ces effets par ceux qui les engendrent. Par conséquent, l'optimum individuel pourra redevenir compatible avec l'optimum social puisque le prix du produit intégrera l'ensemble des coûts, ceux habituellement retenus, coûts en travail et capital, mais aussi ceux des facteurs naturels et ceux provoqués par les dommages éventuels qu'il faudra réparer (§ 2.2.).

2.1. La condition de Bowen-Lindahl-Samuelson.[2]

Imaginons une économie composée de n consommateurs dont les préférences sont révélées par les fonctions d'utilité $U_i\,(x, B_i)$ où x représente la quantité de bien public accessible à tous et B_i représente le budget disponible pour acheter des biens privés. Si R_i et T_i désignent le revenu perçu et l'impôt payé par le consommateur i,

$B_i = R_i - T_i$.

---

[1]. Plusieurs conditions sont nécessaires pour définir un bien collectif: le principe de non rivalité, le principe de non exclusion, l'obligation d'usage, et l'absence d'effet d'encombrement.

[2]. SAMUELSON P.A., *The pure theory of public expenditure*, Review of Economics and Statistics, 36, 1954, dans GREFFE X., *Economie publique*, Paris, Economica, 1975. Pour une présentation résumée, PICARD P., *Eléments de micro-économie, Théorie et applications*, tome 1, Paris, Montchrestien, 3° éd., 1992. Pour une application, MADELIN V., *La rémunération des services environnementaux rendus par l'agriculture*, Economie et Prévision, n° 117-118, 1/2, 1995, p. 77-88. Sur l'ensemble de la question de l'internalisation on peut se référer aussi à:

DESAIGUES B., POINT P., *Economie du patrimoine naturel, La valorisation des bénéfices de protection de l'environnement*, Paris, Economica, 1993.

BARDE J.P., GERELLI E., *Economie et politique de l'environnement*, Paris, PUF, 1977.

ROTILLON G., *Introduction à la microéconomie*, Paris, La Découverte, 1992.

Le bien-être collectif *S* est égal à la somme des satisfactions individuelles pondérées par un coefficient positif α_i mesurant la place accordée à la satisfaction du consommateur *i* dans la fonction d'utilité collective. Le problème consiste à maximiser cette dernière sous la contrainte d'équilibre budgétaire public donnée par l'égalité des impôts prélevés et du coût total de la production du bien public qui est fonction de *x*.

Maximiser $S = \sum_i^n \alpha_i \, U_i(x, R_i - T_i)$

sous la contrainte $\sum_i^n T_i = C(x)$.

Le lagrangien de ce problème conduit à la condition d'optimalité suivante:

$$\sum_i^n \frac{\partial U_i / \partial x}{\partial U_i / \partial B_i} = \mathrm{Cm}(x) \qquad (1)$$

où $\mathrm{C_{m(x)}}$ est le coût marginal de la production en fonction de *x* unités du bien public.

Cela signifie que la production du bien public est optimale lorsque la somme des taux marginaux de substitution des biens privés au bien public de tous les consommateurs est égale au coût marginal du bien public.

Comme le consommateur refuserait toute variation d'impôt dT_i dès lors que sa satisfaction serait affectée:

$$\mathrm{d}U_i = \frac{\partial U_i}{\partial x}\mathrm{d}x - \frac{\partial U_i}{\partial B_i}\mathrm{d}T_i = 0 \Leftrightarrow \frac{\mathrm{d}T_i}{\mathrm{d}x} = \frac{\partial U_i / \partial x}{\partial U_i / \partial B_i} \quad ,$$

alors, la condition (1) signifie l'égalité de la somme des impôts marginaux à payer, ou consentements marginaux à payer ou encore dispositions marginales à payer, pour obtenir une unité supplémentaire du bien public et du coût marginal de celui-ci.

Par ailleurs, cette condition vérifie l'égalité des utilités marginales sociales des revenus de chaque consommateur:

$$\alpha_1 \frac{\partial U_1}{\partial B_1} = \alpha_2 \frac{\partial U_2}{\partial B_2} = \ \ldots \ = \alpha_n \frac{\partial U_n}{\partial B_n}$$

où $\alpha_i \frac{\partial U_i}{\partial B_i}$ représente la variation de bien-être collectif procurée par la mise à disposition du consommateur *i* d'une unité de revenu supplémentaire pour acheter des biens privés.

La méthode de détermination de l'optimum en présence d'un bien public hors marché ouvre la voie à l'internalisation des effets externes parce que la pollution peut s'analyser comme un bien public nocif dont il faut limiter la quantité et la dépollution ou la préservation de l'environnement comme un bien public utile dont il faut déterminer le niveau souhaitable.

2.2. L'internalisation des effets externes.

La présence d'effets externes rend possible la divergence entre optimum privé et optimum collectif et justifie l'internalisation. Ensuite, les modalités de l'internalisation diffèrent selon le degré d'engagement sur la voie d'un véritable marché.

a) La divergence entre optimum privé et optimum collectif.

Dans la mesure où les effets externes ne sont pris en compte sur aucun marché, les prix d'offre sont conditionnés par les coûts des entrepreneurs et les prix de demande reflètent les préférences des consommateurs. Pigou a montré[1] que l'équilibre concurrentiel qui se fixe alors correspond à un optimum privé et non à un optimum collectif. En supposant que l'on puisse évaluer monétairement le coût social non pris en compte par le marché, le décalage entre les deux types d'optimum peut être illustré par le graphique 4.1.

Graphique 4.1

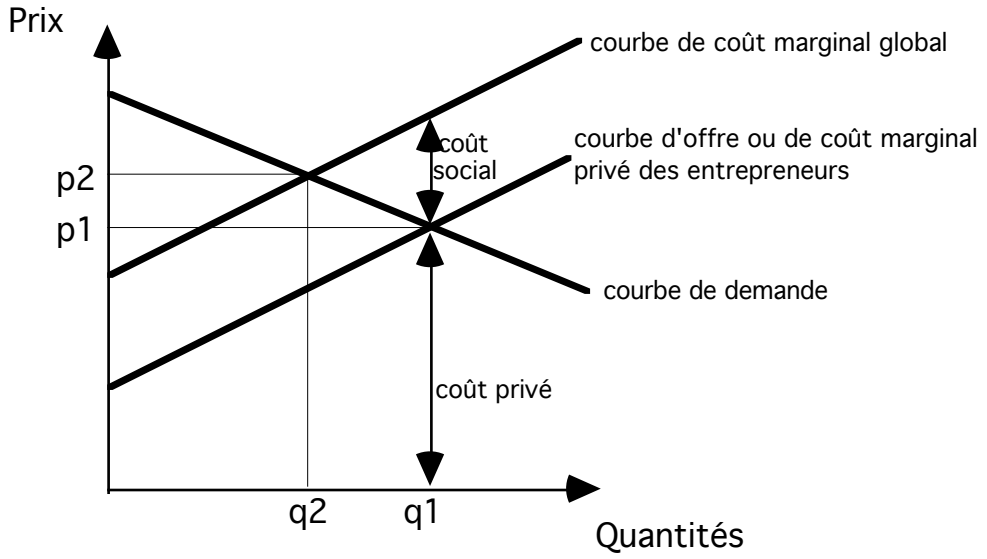

[1]. PIGOU A., *The economics of welfare*, London, Macmillan, 1920, éd. fr. *L'économie de bien-être*, Paris, Dalloz, 1958.

Le point d'équilibre du marché (p1, q1) n'étant pas optimal, la prise en compte des coûts supportés par la société exige une réduction des quantités produites et une augmentation des prix (p2, q2). Comme par hypothèse le marché ne peut y conduire, Pigou proposait d'imposer une taxe égale à la différence entre les coûts sociaux et les coûts privés mesurés à la marge pour compenser les coûts sociaux ou réparer les dommages.

b) La justification théorique de l'internalisation.

Elle repose sur les deux hypothèses principales de l'économie du bien-être: l'évaluation des bénéfices retirés de l'environnement est fondée sur les préférences individuelles dont les individus sont justement les meilleurs juges.

Elle utilise un raisonnement imaginé par Dupuit en 1844 et repris par Marshall en 1920 mettant en évidence les surplus du consommateur et du producteur.

Sur le graphique 4.2 reliant prix et quantités demandées et offertes:

Graphique 4.2

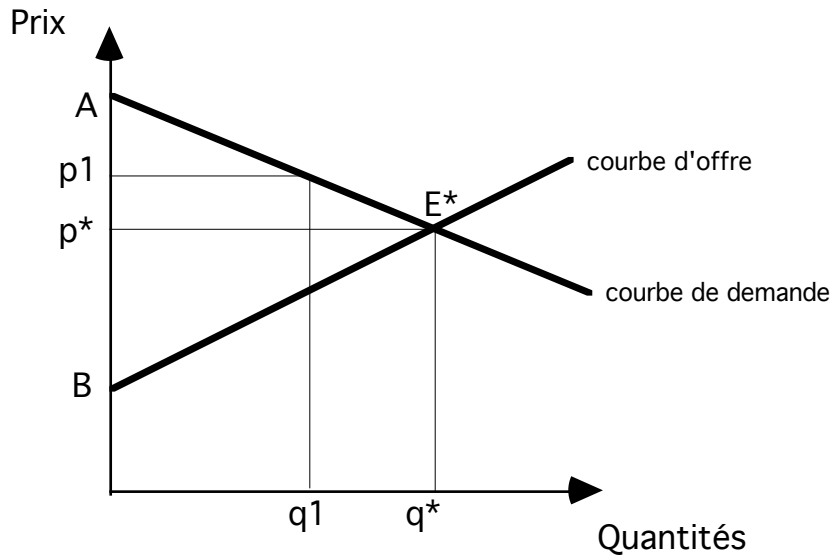

Le prix p* et la quantité q* d'équilibre du marché sont déterminés par l'égalité de la demande et de l'offre. Cependant, une partie des consommateurs étaient prêts à payer un prix $p_1 > p^*$ et à n'acheter qu'une quantité q_1; ils font donc une économie unitaire de $p_1 - p^*$. Pour chaque quantité inférieure à q^*, le raisonnement peut être étendu et l'économie totale des consommateurs, appelée surplus des consommateurs, est mesurée par la surface p^*E^*A.

Si on désigne par $D(q)$ la fonction de demande, le surplus des consommateurs s'écrit:

$$\int_0^{q^*} D(_q)\,\mathrm{d}q \; - p^* q^*$$

Symétriquement on définit le surplus des producteurs qui est représenté par la surface p*E*B. Si la fonction d'offre est $O(q)$, le surplus des producteurs s'écrit:

$$p^* q^* \; - \int_0^{q^*} O(_q)\,\mathrm{d}q$$

Le surplus total est alors la somme des deux surplus précédents et est représenté par la surface AE*B:

$$\int_0^{q^*} D(_q)\,\mathrm{d}q \; - p^* q^* + p^* q^* - \int_0^{q^*} O(_q)\,\mathrm{d}q = \int_0^{q^*} D(_q)\,\mathrm{d}q - \int_0^{q^*} O(_q)\,\mathrm{d}q \; .$$

Ce surplus total sera maximal pour les valeurs de p et q qui annulent sa dérivée première, c'est-à-dire telles que:

$D(q) - O(q) = 0$ ou encore $D(q) = O(q)$.

Les conditions de second ordre sont remplies: puisque $D(q)$ est une fonction décroissante de q et que $O(q)$ est une fonction croissante de q, alors:

$D'(q) - O'(q) < 0$.

Les valeurs annulant la dérivée première du surplus total et égalisant la demande et l'offre sont par définition p^* et q^*. L'équilibre du marché garantit donc la maximisation du surplus.

Avec la méthode des surplus les économistes néo-classiques entendent mesurer la *variation* du surplus, c'est-à-dire du bien-être collectif, associée à l'amélioration ou à la détérioration du service rendu par un bien naturel. Ils appliquent ainsi une forme d'analyse en termes de coûts-avantages.

c) Les modalités de l'internalisation.

c.1) L'internalisation par la tarification.

L'instauration d'un système de taxes est une application du principe pollueur-payeur qui permet la prise en compte par ses responsables du coût de la pollution ou de la dépollution ainsi que la prise en compte du coût de la ressource naturelle prélevée. Ce principe, s'inspirant de Pigou, a été repris par Baumol et Oates.[1]

---

[1]. BAUMOL W.J., OATES W.E., *The use of standards and prices for the protection of the environment*, The Swedish Journal of Economics, 73° année, 1971, p. 42-54.

The theory of environmental policy, Prentice Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1975, 2° éd.

En faisant l'hypothèse réaliste que la pollution est fonction croissante de la production, on parvient à la schématisation suivante. Le coût marginal d'épuration est une fonction décroissante de la pollution car, plus on lutte contre celle-ci et plus on la réduit, plus il devient difficile et onéreux d'obtenir des résultats marginaux équivalents; le coût marginal d'épuration augmente donc au fur et à mesure qu'on tend vers une pollution nulle. Le coût marginal social des dommages dus à la pollution augmente avec la pollution parce que cette dernière nous fait nous éloigner toujours davantage des seuils écologiques d'auto-régulation.

Graphique 4.3

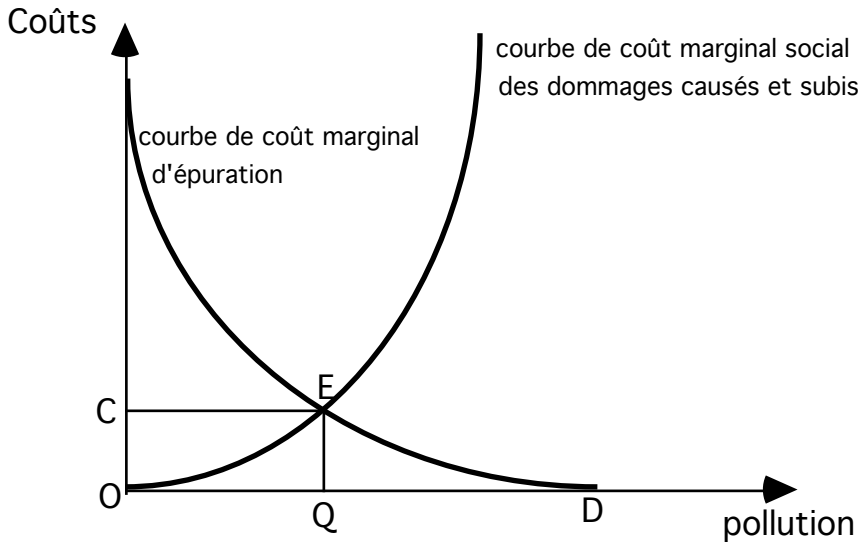

L'optimum économique peut être de nouveau atteint pour la société au point où le coût marginal d'épuration égalise le coût marginal social des dommages. Il subsiste un niveau *Q* de pollution mais dont la suppression occasionnerait un coût supérieur à celui des dommages.

La taxation, en modifiant les prix relatifs des produits, corrige l'affectation des ressources de façon à retrouver une situation optimale. En effet, chaque agent est incité à réduire les atteintes à l'environnement tant que le coût marginal des mesures de préservation qu'il prend est inférieur au montant de la taxe. Alors, la taxation permet l'égalisation des coûts marginaux des mesures de protection pour tous les agents. Les taxes étant répercutées sur le prix du produit final vendu au consommateur, celui-ci est également invité à réorienter ses choix. Dans cette mesure la taxation doit tendre à limiter les coûts de dépollution puisque la pollution sera moindre.

Inversement, si un agent est à l'origine d'effets externes positifs pour l'environnement (naturel ou social d'ailleurs), un système de subventions permet de rémunérer les services qu'il rend à la collectivité.

Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

La variation de bien-être pour la collectivité peut alors être mesurée:

Graphique 4.4

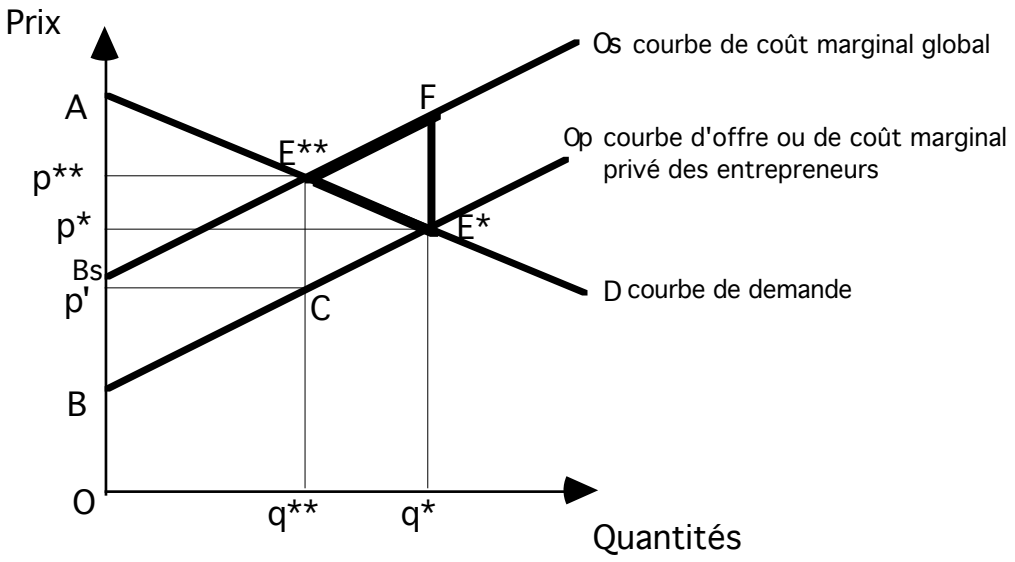

L'équilibre spontané du marché se fixe au point E* (p*, q*) qui égalise le prix de vente et le coût marginal privé des producteurs.

Si les pouvoirs publics décident d'imposer une taxe susceptible de couvrir les coûts sociaux jusque-là non pris en compte, celle-ci relève les coûts de production et diminue la quantité offerte. Le nouvel équilibre se fixe en E** (p**, q**). En l'absence de cette taxe, les entreprises n'auraient produit q^{**} que si le prix du marché avait été égal à p'. Comme q^{**} est produite au prix p^{**}, la différence p** - p' correspond à la taxe couvrant l'écart entre les coûts totaux et les coûts privés et qui est représentée aussi bien par le segment $p'p^{**}$ que par les segments CE^{**} et E^*F.

On remarque que la production et la pollution qui lui est attachée ont diminué et que les consommateurs sont obligés de supporter un accroissement de prix égal à p** - p*, le reste de la taxe p* - p' étant à la charge des entreprises polluantes.

On mesure l'amélioration du bien-être collectif par la variation du surplus total occasionnée par l'imposition de la taxe:

- les consommateurs subissent une variation de surplus négative représentée par la surface $p^*E^*E^{**}p^{**}$;

- les producteurs subissent une variation de surplus négative représentée par la surface p^*E^*Cp';

- l'Etat qui prélève la taxe enregistre une variation de surplus positive représentée par la surface $p'CE^{**}p^{**}$;

- la collectivité bénéficie d'une moindre pollution: en l'absence de taxe, les entreprises produisent q^* avec un coût réel marginal mesuré par le segment q^*F dont seulement q^*E^* est pris en compte; si on suppose qu'au point optimal le coût marginal

égalise le minimum du coût moyen, alors le coût total de la production q^* est représenté par la surface Oq^*FB_S, celui des producteurs par Oq^*E^*B, et donc le coût de la pollution non pris en charge par BE^*FB_S; l'imposition de la taxe ayant fait reculer la production et la pollution, la collectivité enregistre une économie réalisée du fait de la moindre pollution représentée par la surface CE^*FE^{**}.

Le gain net collectif est donc représenté par la surface E^*FE^{**} et il s'écrit ainsi:

$$\int_{q^{**}}^{q^*} O_s(q)\ \mathrm{d}q\ - \int_{q^{**}}^{q^*} D(q)\ \mathrm{d}q\ ,$$

il est positif puisque, en tout point supérieur à q^{**} (point d'intersection entre O_S croissante et D décroissante), $O_s(q) > D(q)$.

A titre d'exemple, François Bonnieux et Pierre Rainelli[1] montrent que, dans le cas d'une agriculture de type céréales-grandes cultures, une politique de taxation de l'utilisation d'engrais est préférable à une politique de baisse des prix des céréales parce qu'elle se révèle moins coûteuse et qu'elle agit à la source de la pollution.

Le principe pollueur-payeur peut donc être mis en application sous réserve que des hypothèses drastiques soient satisfaites. Ainsi, il faut pouvoir déterminer le niveau de pollution optimal et le montant de la taxe. Cela suppose de connaître les fonctions de coût des entreprises polluantes et les capacités ou les dispositions marginales à payer des agents économiques. En l'absence de ces informations, le calcul est subordonné aux méthodes de substitution pour les récolter dont nous reparlerons, et il se heurte aux mêmes difficultés que pour déterminer la production optimale d'un bien collectif.

c.2) L'internalisation par l'émission de droits à polluer.

Elle présente l'avantage d'un usage plus facile parce qu'elle n'exige pas que soient respectées les conditions précédentes.

Abandonnant l'idée pigouvienne reprise par Baumol et Oates d'une taxe prélevée par l'Etat, Ronald H. Coase[2] a proposé de remédier à la défaillance du marché et de rétablir un optimum parétien en instituant des droits de propriété transférables sur les ressources environnementales.

Si, par son activité, une entreprise pollue l'eau qu'utilisent des pêcheurs, et si on représente par Q son niveau de production auquel est liée la pollution, par R le niveau de recette marginale nette (profit marginal) qui est une fonction décroissante (dans la zone de

---

[1]. BONNIEUX F., RAINELLI P., *Politiques agricoles et environnement dans les pays riches*, Economie rurale, n° 189, janvier-février 1989, p. 65-72.

[2]. COASE R.H., *The problem of social cost*, The Journal of Law and Economics, 1960, 3°année.

rendements décroissants) de la production, alors le profit maximal, en l'absence de droits de propriété sur l'eau et de réglementation à son sujet, est atteint au point q_1 où la recette marginale nette est nulle. Par contre, en ce point, les dommages dus à la pollution de l'eau sont maxima.

Graphique 4.5

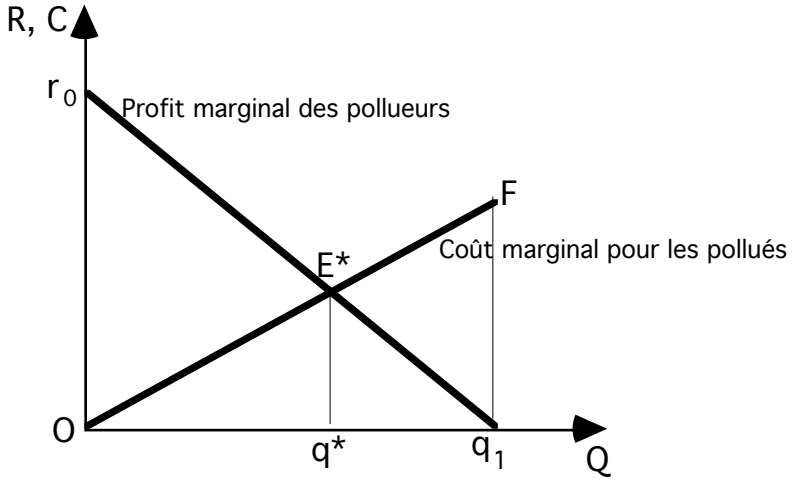

Sur le graphique 4.5 (appelé graphique de Turvey[1]) le profit privé maximal est représenté par la surface Or_0q_1 et les dommages maxima sont représentés par la surface Oq_1F. Le gain social maximal est atteint lorsque le profit marginal égalise le dommage marginal, c'est-à-dire au point E^* qui correspond à la production q^*.

Analytiquement, le problème se pose ainsi:

Soient:

U_i la fonction d'utilité du consommateur i avec i = 1, ..., n;

$$U_i = -\Omega_i(d) + B_i \ ;$$

Ω_i la fonction d'insatisfaction du consommateur utilisateur de la ressource polluée, Ω_i croît avec la quantité d de dommages causés à la ressource, $\Omega_i' > 0$;

B_i le budget du consommateur i pour l'achat de biens privés;

Π_j le profit du producteur j avec j = 1, ..., m;

$$\Pi_j = p_j\, q_j - C_j(q,d) - \pi_j\, d_j \ ,$$

avec p_j le prix du produit j;

q_j la quantité produite du bien j;

C_j le coût total privé du producteur j, fonction croissante de q, c'est-à-dire $C'_j(q_j) > 0$, et fonction décroissante de d car on suppose que polluer évite à l'entreprise la prise de mesures de prévention coûteuses, c'est-à-dire $C'_j(d_j) < 0$;

---

[1]. TURVEY R., *On divergencies between social cost and private cost*, Economica, n° 30, 1963, p. 309-313.

π_j le prix du droit à polluer pour le producteur *j*;
d_j la quantité de déchets rejetés par le producteur *j*.

La fonction de bien-être collectif est:

$$S = \sum_i^n U_i + \sum_j^m \Pi_j = \; - \sum_i^n \Omega_i(d) + \sum_i^n B_i + \sum_j^m \left[p_j\, q_j - C_j(q,d) - \pi_j\, d_j \right]$$

Les deux conditions d'optimalité sont telles que:

$$\frac{\partial S}{\partial q_j} = p_i - \frac{\partial C_j(q,d)}{\partial q_j} = 0 \;\Leftrightarrow\; p_i = \frac{\partial C_j(q,d)}{\partial q_j}$$

$$\frac{\partial S}{\partial d_j} = \; - \sum_i^n \frac{\partial \Omega_i(d)}{\partial d_j} - \frac{\partial C_j(q,d)}{\partial d_j} - \pi_j = 0$$

pour j = 1, ..., m,

La première de ces deux conditions exprime l'égalité des prix et des coûts marginaux.

Dans la mesure où l'Etat va faire en sorte d'offrir une quantité de droits à polluer telle que la somme des consentements marginaux à payer des victimes de chaque type de pollution soit égale au prix de chaque droit à polluer, c'est-à-dire telle que:

$$- \sum_i^n \frac{\partial \Omega_i(d)}{\partial d_j} = \pi_j \quad ,$$

alors la deuxième condition s'écrit:

$$- \frac{\partial C_j(q,d)}{\partial d_j} = 0 \quad ;$$

elle signifie que les entreprises, qui ont spontanément intérêt à polluer, cesseront de le faire lorsqu'une unité supplémentaire de déchet polluant ne leur procurera plus qu'un moindre coût nul. S'il n'y avait pas de mise en vente de droits à polluer, c'est-à-dire si la liberté de polluer était totale parce que p_j serait nul, la deuxième condition se ramènerait à la condition de Bowen-Lindhal-Samuelson d'égalité entre la somme des consentements marginaux à payer et le coût marginal de la réduction de la pollution:

$$- \sum_i^n \frac{\partial \Omega_i(d)}{\partial d_j} = \frac{\partial C_j(q,d)}{\partial d_j} \quad .$$

L'existence d'un prix du droit à polluer vient abaisser le seuil de pollution à partir duquel les entreprises ont intérêt à moins polluer.

La démonstration aboutit à l'énoncé du théorème d'équivalence de Coase. Selon cet auteur, l'internalisation des effets externes peut être obtenue sans intervention de l'Etat autre que l'établissement de droits de propriété et par la seule négociation marchande entre les pollués et les pollueurs quelle que soit la répartition initiale des droits entre eux. En reprenant le graphique ci-dessus, supposons que l'entreprise polluante possède la totalité des droits à polluer; dans ce cas de laisser-faire, elle va fixer sa production au niveau optimal privé q_1; mais, à ce point, le dommage marginal étant supérieur au profit marginal, le pollué jugera préférable de proposer au pollueur de lui racheter une partie de ses droits jusqu'à ramener le niveau de production jusqu'au point optimal collectif q^*. A l'inverse, si tous les droits à polluer sont entre les mains des victimes polluées, le principe pollueur-payeur entre en application car, au départ, le pollueur est contraint à la pollution zéro, mais, comme au point O il a un profit marginal supérieur au dommage marginal, il rachète des droits jusqu'au moment où l'optimum social est atteint. En ce point, les victimes ont monnayé une compensation des dommages subis, compensation représentée par la surface Oq^*E^*, et l'entreprise polluante a accru son profit de l'aire Or_0E^*.

Ainsi, la théorie néo-classique enseigne qu'à partir d'une norme définissant le seuil de tolérance de pollution par l'environnement, l'Etat doit mettre en vente une nouvelle forme de titres qui représentent la quantité maximale de droits à polluer pendant une période donnée. Ensuite ces titres sont négociables sur un marché, imaginé par John Dales en 1968[1], entre agents économiques. La concurrence assure l'optimum social puisque chaque agent est incité à se procurer des droits à polluer tant que leur coût marginal reste inférieur à celui des mesures de dépollution et puisque, si les contraintes de protection de l'environnement s'aggravent, la montée du prix des droits à polluer traduira leur raréfaction relative.

Pour accroître l'efficacité de ce marché par rapport à l'objectif de protection environnementale, il peut être rendu accessible aux victimes potentielles ou réelles de la dégradation, et aux pouvoirs publics, qui peuvent contribuer à raréfier les droits de manière à obliger les pollueurs à renforcer les mesures de prévention ou de réparation.[2]

---

[1]. DALES J.H., *Pollution, property and prices*, Toronto, University of Toronto Press, 1968.

[2]. Claude Henry présente un modèle de fonctionnement d'un marché de droits à polluer dans *Efficacité économique et impératifs éthiques: l'environnement en copropriété*, op. cit.

B- Les limites de l'intégration de l'environnement dans le modèle d'équilibre général.

Les limites de l'intégration de l'environnement dans le modèle d'équilibre général sont d'ordre logique et méthodologique.

1. Les limites logiques.

Les limites logiques ont trait à la définition de l'optimum, l'évaluation monétaire des actifs naturels et la constitution d'un marché.

1.1. La définition de l'optimum.

Les méthodes économiques de gestion des ressources naturelles ont en commun, soit par le biais de la tarification (Pigou), soit par celui de l'établissement de droits de propriété (Coase, Dales), de transformer les biens naturels en biens marchands, à propos desquels les agents économiques pourront alors exprimer des préférences, ou, plus exactement, que les agents pourront intégrer dans leurs échelles de préférences. La justification de cette démarche repose sur le concept d'optimum de Pareto.

Or, la réalisation d'un optimum de Pareto pose généralement deux problèmes que l'on retrouve ici et qui sont prolongés par un effet pervers spécifique.

a) L'existence d'externalités est une raison suffisante pour qu'un optimum de Pareto ne puisse être atteint. Par exemple, si les victimes d'une pollution se cotisent pour financer la dépollution, le critère de Pareto est satisfait puisque les victimes améliorent leur situation sans que celle du pollueur soit dégradée, mais cela prouve que l'équilibre concurrentiel n'était pas optimal. On ne peut se contenter d'affirmer avec Pigou qu'il y a divergence entre deux types d'optimum: par définition, si la notion d'optimum a un sens, il ne peut être qu'unique.

Non seulement l'identification entre droit de propriété et droit de polluer ressort de la critique énoncée par Serres dont nous avons déjà parlé mais la proposition d'attribuer un droit de propriété faite par Coase ne résout pas toutes les difficultés. En effet, la

validité du théorème de Coase repose sur des conditions très restrictives[1] parmi lesquelles: l'absence de coûts de transaction, la parfaite information des agents au sujet des fonctions de coûts et des fonctions de dommages subis, l'absence d'influence du niveau de revenu des parties qui négocient sur la demande et l'offre de droits à polluer.

La thèse de l'efficience des marchandages est contestée par l'existence de coûts de transaction notamment à cause de l'éparpillement et de l'hétérogénéité des agents économiques concernés. Dans ce cas, le seul marchandage concrètement réalisable serait celui qui opposerait deux monopoles (monopole bilatéral). Le fait que Coase ait écarté de son théorème la prise en compte des coûts de transaction doit-il être interprété comme un retour en arrière par rapport à la théorisation de ces derniers qu'il avait menée antérieurement[2]? Les coûts de transaction, nés de l'incertitude et de la difficulté de gérer les rapports, souvent de forces, entre les participants à l'échange, expliquent la présence d'institutions régulatrices ou de coordination[3] et rendent obsolète la croyance en un marché omniscient et auto-suffisant. L'analyse de Coase et celle de Oliver Williamson qui lui fait suite[4] apportent la preuve que la rationalité des agents économiques individuels ne produit pas automatiquement une rationalité sociale.

Par ailleurs, dans la situation de laisser-faire où les pollueurs possèdent tous les droits de propriété, chaque victime polluée peut être tentée d'adopter un comportement de passager clandestin habituel face à un bien collectif en sous-estimant l'utilité que revêt pour lui celui-ci, rendant impossible l'atteinte de l'optimum conditionnée par la connaissance des vraies dispositions marginales à payer. L'établissement de droits de propriété peut faire surgir des conflits d'intérêts entre les victimes confrontées au dilemme du prisonnier.[5]

b) Il existe autant de situations optimales au sens parétien que de dotations initiales différentes possibles et le critère de Pareto ne permet pas de les départager. Le mode d'allocation initiale des droits à polluer (cession gratuite, prix forfaitaire ou vente aux enchères) est donc susceptible de modifier l'optimum.

---

1. HENRY C., *Cours d'économie publique*, Ecole Polytechnique, 1992, cité par BARDE J.P., *Economie et politique de l'environnement*, Paris, P.U.F., 2° éd., 1992, p. 58.
2. COASE R.H., *The nature of the firm* , Economica, NSG, 1937, 4° année.
3. GILLIS X., *La "nature de la firme" et la théorie des coûts de transaction*, Revue française d'économie, volume II, n° 1, hiver 1987, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2268, 25 mars 1992, sous le titre *Ronald H. Coase, II- La "nature de la firme" et la théorie des coûts de transaction*.
4. WILLIAMSON O.E., *Les institutions de l'économie*, Paris, Interéditions, 1994.
5. ENDRES A., QUERNER I., *Wissenschaft für die Praxis!? Anmerkungen zum Nobelspreis 1991 für Ronald H. Coase*, Wirtschaftdienst, novembre 1991, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2268, 25 mars 1992, sous le titre *Ronald H. Coase, prix Nobel d'économie 1991, I- Aux frontières du droit et de l'économie*.

L'hypothèse de non influence de la répartition des revenus et des patrimoines sur l'évaluation des dispositions marginales à payer qui revient à postuler l'indépendance des préférences par rapport à elle est dénuée de fondement. Il s'ensuit que, selon l'avis de Coase lui-même, l'équilibre atteint en situation de pollueur-payeur sera toujours inférieur à celui atteint en situation de laisser-faire. Il n'y a donc pas unicité d'équilibre, détruisant par la même toute prétention à l'optimum.

c) La transformation des satisfactions retirées ou des inconvénients subis par les individus en pénalités ou avantages monétaires provoque un effet pervers pour l'environnement mis en évidence par David Pearce[1]. La pollution ne donne lieu à une pénalité monétaire que lorsque le seuil de capacité d'auto-épuration de l'environnement est franchi. Ainsi, la comparaison des coûts/avantages de la pollution/dépollution tendra à situer l'optimum au-delà de la capacité d'auto-épuration du milieu environnant et contribuera donc à l'aggravation de sa dégradation.

Pearce démontre l'antinomie entre l'optimum économique et l'équilibre écologique à l'aide des graphiques suivants mettant en évidence que la dynamique de l'accumulation du capital conduit à l'accumulation de la pollution[2].

---

[1]. PEARCE D.W., *Toward the sustainable economy: Environment and economics*, The Royal Bank of Scotland Review, décembre 1991, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2278, 3 juin 1992, sous le titre *Economie et environnement: vers un développement durable*.

[2]. PEARCE D.W., *Environmental economics*, London, Longman, 1976. Une présentation de la démonstration de Pearce est donnée par BARDE J.P., GERELLI E., *Economie et politique de l'environnement*, op. cit., p. 117-131.

Graphique 4.6

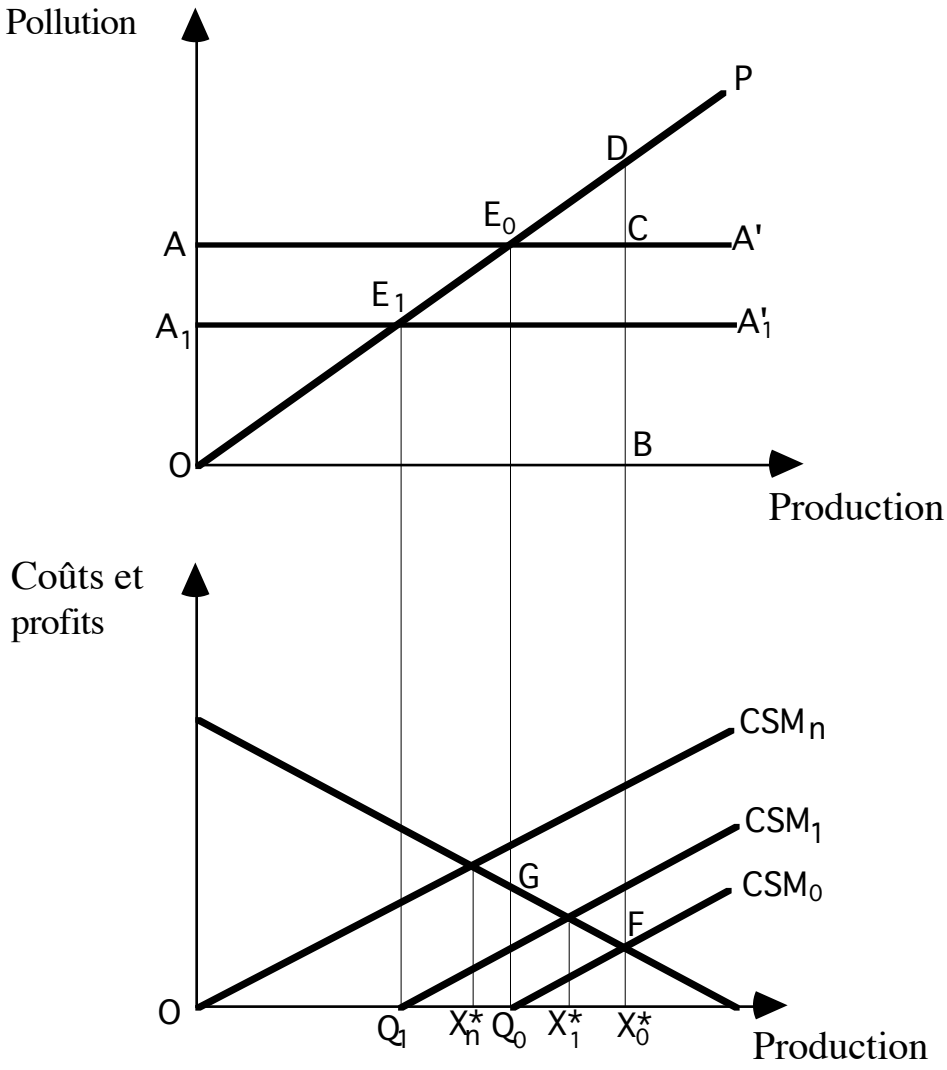

Sur le graphique 4.6, *A* représente le point de pollution au-delà duquel la capacité d'auto-épuration ou d'assimilation de l'environnement est dépassée; il correspond au niveau de production Q_0 à partir duquel la pollution commence à constituer un coût social représenté par la courbe de coût social marginal CSM_0. L'équilibre écologique est donc représenté par le point E_0 . L'optimum économique se situe au niveau de production X^*_0 correspondant à l'égalité du profit marginal et du coût social marginal représentée par l'intersection *F*. La production X^*_0 déclenche une pollution mesurée par le segment *BD* supérieure à celle qui est supportable naturellement mesurée par le segment *OA*. Pearce appelle *écart écologique* le supplément de pollution $BD - OA = CD$ engendré par l'écart $X^*_0 - Q_0$. A la période suivante, le supplément de pollution de la période initiale déversé dans l'environnement et non assimilé par celui-ci réduit d'autant la capacité d'assimilation qui passe de *OA* à OA_1 ramenant l'équilibre écologique au point E_1. Dès lors, la pollution

constitue un coût social à partir du niveau de production Q_1. Le nouvel optimum économique se fixe en X^*_1 provoquant une pollution supérieure à celle supportable, et ainsi de suite jusqu'à ce que la capacité d'assimilation de l'environnement ait été réduite à néant. En définitive, Pearce montre que la recherche de l'optimum économique condamne au déséquilibre écologique ou bien que la sauvegarde de l'équilibre écologique oblige à choisir dès le départ délibérément une situation économiquement sous-optimale, c'est-à-dire un niveau de production Q_0 correspondant à un manque à gagner de profit égal à la surface Q_0FG.

Sur le graphique 4.7, Pearce imagine qu'une technique plus propre est mise en oeuvre permettant de moins polluer pour une même production: la courbe *OP'* a une pente plus faible que la courbe *OP*. L'équilibre écologique correspond maintenant à une production Q_1 plus élevée que Q_0.

Si la nouvelle technique est moins polluante et aussi, par chance, moins coûteuse, la courbe de profit marginal passe de PM_0 à PM_1, l'optimum de production augmente de Q_0 à X^*_1 et il se crée un écart écologique consécutif à la différence de production $X^*_1 - Q_1$.

Si la nouvelle technique est plus coûteuse, la courbe de profit marginal passe à PM_2, l'optimum de production passe de Q_0 à X^*_2 et il se crée un écart écologique consécutif à $X^*_2 - Q_1$.

Si la nouvelle technique n'est ni plus ni moins coûteuse que la polluante, l'optimum de production se fixe en X^*_3 et il subsiste un écart écologique consécutif à la différence $X^*_3 - Q_1$.

Graphique 4.7

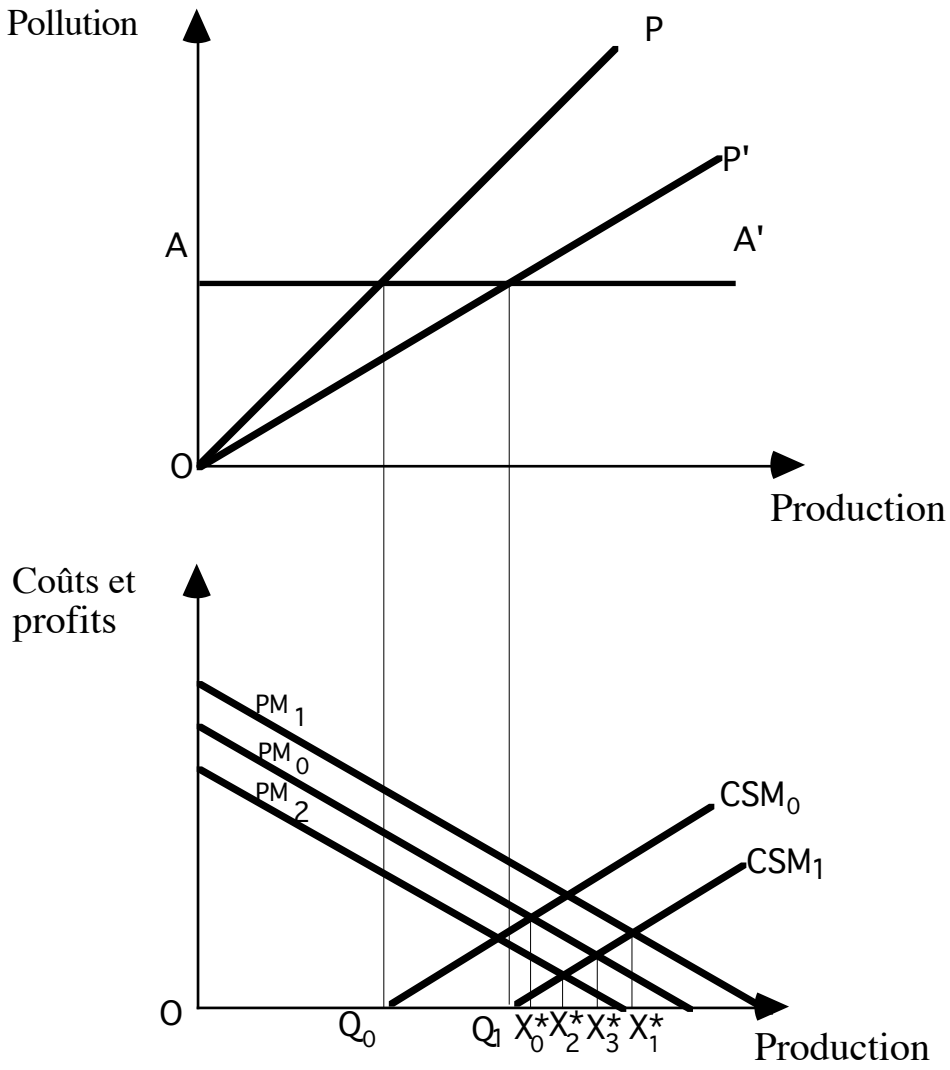

Dans aucun des trois cas, l'antinomie entre optimum économique et équilibre écologique n'est surmontée. Elle ne pourrait l'être que sous l'une des deux dernières hypothèses suivantes:

- si la technique propre était tellement plus coûteuse qu'elle ferait s'annuler le profit marginal pour un niveau de production inférieur au niveau de production correspondant à l'équilibre écologique; or cela conduirait adopter la technique la plus coûteuse possible pour avoir une probabilité assez grande de satisfaire à cette condition: cette conduite est hautement improbable;

- si la pente de la courbe de coût social marginal était immédiatement infinie, c'est-à-dire si cette courbe était une droite verticale issue du niveau de production Q_0 correspondant à l'équilibre écologique: cette condition signifierait que la valeur des biens naturels endommagés est infinie.

La démonstration de Pearce s'arrête là mais nous sommes en droit de conclure que, *si la seule position cohérente consiste à considérer comme inestimable, au sens propre du terme, la valeur du patrimoine naturel, alors la théorie économique doit abandonner toute prétention à la mesurer à l'aide de critères marchands*. De toute façon nous serons amené à reparler de cette question.

Pour l'instant, l'enseignement que l'on peut tirer de la démonstration précédente est le suivant: le principe pollueur-payeur peut aller à l'encontre du principe de précaution dont la logique est tout autre. Ce dernier se présente sous la forme d'un pari pascalien que Michel Serres a clairement formalisé[1]:

Si nous faisons le pari d'être écologiquement imprudents,
et si l'avenir nous donne raison, on ne gagne rien sauf le pari,
on perd tout si le pari est perdu;
si nous faisons le pari d'être prudents,
et si on perd le pari, on ne perd rien,
si on gagne le pari, on gagne tout.

Entre rien ou perte et rien ou gain, le choix est évident, mais que le principe pollueur-payeur peut venir entraver.

1.2. L'évaluation monétaire des actifs naturels.

Dès lors que les économistes néo-classiques admettent la nécessité de remettre en question l'absence de prix pour les éléments naturels, deux premières difficultés se dressent devant eux: les bases d'un calcul de prix et le choix d'un taux d'actualisation. Ces deux difficultés naissent séparément mais leur conjonction favorise l'apparition de deux autres: celle de la projection des individus dans le temps sous forme de projet et celle du choix dans l'incertain.

a) Valeur et prix des actifs naturels.

Cette question soulève de grandes difficultés parce qu'il est impossible d'évaluer les éléments naturels à partir de leur coût de production dans la mesure où, par définition, ils ne sont pas élaborés par l'homme et parce qu'il n'existe pas de demande exprimée pour la réparation des dommages.

---

[1]. SERRES M., *Le contrat naturel*, op. cit., p. 19.

Les économistes néo-classiques ont alors recours à un prix *fictif* correspondant au coût marginal des mesures de protection ou de reconstitution. Ce faisant, ils reconnaissent ne mesurer que le *prix d'usage*[1] d'un bien naturel. Ils admettent que les éléments naturels peuvent posséder en outre une valeur d'*option*[2] (anticipation de la valeur que pourrait avoir un bien naturel, inutilisé aujourd'hui, lors d'une utilisation future) ou de *quasi-option*[3] (avantage dont la société bénéficiera grâce à la collecte d'informations nouvelles lorsque la consommation d'un bien naturel est différée), une valeur de *legs* (liée au désir de transmettre cet élément aux générations futures), une valeur d'*existence*[4] (en dehors de toute utilisation présente ou future), et une valeur *écologique* (liée à la préservation des écosystèmes).

Schéma 4.1

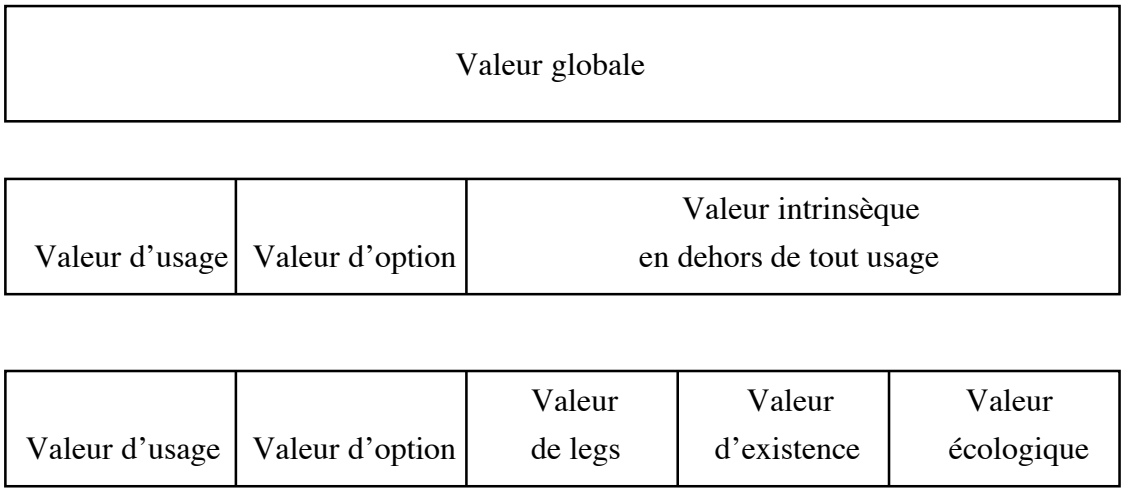

Cette reconnaissance entretient la confusion conceptuelle plus qu'elle ne clarifie les choses. Examinons comment les économistes de l'environnement posent le problème: "Il s'agit de l'idée que certaines choses ont une valeur "en soi": même si l'on ne discerne aucune "utilité" à telle espèce animale ou végétale, une "valeur intrinsèque" leur est

---

[1]. POINT P., *Le prix de la nature*, Cahiers Français, *Environnement et gestion de la planète*, n° 250, mars-avril 1991, p. 39-44.

Les services rendus par le patrimoine naturel: une évaluation fondée sur des principes économiques, Economie et Statistique, *L'économie de l'environnement*, n° 258-259, octobre-novembre 1992, p. 11-18.

DESAIGUES B., POINT P., *Les méthodes de détermination d'indicateurs de valeur ayant la dimension de prix pour les composantes du patrimoine naturel*, Revue économique, vol. 41, n° 2, mars 1990, p. 269-319.

[2]. WEISBROD B., *Collective consumption services of individual consumption goods*, Quaterly Journal of Economics, 1964, vol. 78, n° 3, p. 471-477.

[3]. HENRY C., *Investment decisions under uncertainty: The irreversibility effect*, American Economic Review, december 1974, vol. 64, p. 1006-1012.

Option value in the economics of irremplaceable assets, Symposium on the economics of exaustible resources, Review of Economic Studies, 1974, vol. 41, n° 3, p. 89-104.

[4]. KRUTILLA J.V., *Conservation reconsidered*, American Economic Review, 1967, vol. 47, p. 777-786.

KRUTILLA J.V., FISHER A.C., *The economics of natural environments: Studies in the valuation of commodity and amenity resources*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1975.

conférée. Manifestement, on se situe à l'extrême frontière de la sphère économique qui ne connaît véritablement que les valeurs d'échange et les valeurs d'usage."[1]

Tout d'abord, du point de vue néo-classique même, l'économie ne connaît pas les valeurs d'échange *et* les valeurs d'usage: elle fonde les premières sur les secondes.

Ensuite, l'auteur reconnaît situer la valeur intrinsèque à la frontière de l'économie, en sous-entendant qu'il s'agit plus d'une valeur au sens éthique qu'économique, mais il finit par la ranger sous l'appellation "valeur économique totale"[2] après l'avoir additionnée aux autres composantes économiques. Il poursuit en explicitant: "Nous retrouvons ici un aspect essentiel de la dimension éthique de l'économie."[3] De deux choses l'une: ou bien l'économie englobe l'éthique et l'économiste est fondé à utiliser ses méthodes pour évaluer la dimension éthique; ou bien l'éthique n'est pas réductible à une partie de l'économie mais au contraire dépasse celle-ci, et alors les critères marchands ne peuvent être pertinents. Sous peine de nier sa propre raison d'être l'économiste est contraint d'adopter la première voie. Remarquons alors que c'est la seconde fois que nous rencontrons un doute à propos de l'utilité de l'économiste en tant que théoricien: une première fois lorsque nous avons montré à la suite de Pearce qu'une norme écologique s'imposait en dehors de toute considération économique, maintenant en soulignant la vanité de l'économie à englober une dimension qui lui échappe et la dépasse. Les économistes néo-classiques croient pouvoir réitérer l'astuce permettant d'additionner des quintaux de blé et des hectolitres de vin: en passant par la monnaie. Or ce qui est possible pour deux biens *économiques*, quoique physiquement différents, ne l'est pas dès qu'il y a un non-bien économique: imagine-t-on l'addition de l'esthétique du cirque de Gavarnie et du montant des forfaits de remonte-skis vendus en une saison sur les pentes entourant le cirque? En allant plus loin encore, la prise en compte de la dimension éthique de la vie peut-elle consister à en faire un petit bout de la valeur économique?

Même si on admettait un instant que cette question ait un sens il subsisterait une autre difficulté: les choses naturelles, comme les choses produites d'ailleurs, auraient une **valeur économique** *en soi*, indépendamment du contexte social et culturel, indépendamment de la période historique considérée; bref, on serait revenu à un stade pré-critique de l'économie politique dans lequel les catégories économiques, et notamment celles de valeur et de prix, auraient un caractère universel et intemporel. La seule façon cohérente, et peut-être même la seule façon éthique, de reconnaître une dimension éthique à la vie, traversant le temps et l'éphémérité de chaque vie humaine individuelle, est de lui conserver son caractère fondamentalement différent de l'acte économique de production: si la valeur éthique devient

---

1. BARDE J.P., *Economie et politique de l'environnement*, op. cit., p. 73.

2. BARDE J.P., *Economie et politique de l'environnement*, op. cit., p. 74.
3. BARDE J.P., *Economie et politique de l'environnement*, op. cit., p. 74.

économique, ne cesse-t-elle pas du même coup d'être éthique pour être simplement contingente?

La valeur d'option est-elle une notion pertinente? A son sujet Favereau[1] a montré qu'elle se heurtait à une contradiction: elle ne pourrait être calculée qu'en connaissant les conséquences futures des décisions actuelles, ce qui n'est jamais le cas par définition au moment où les décisions sont prises. Pour lever cette contradiction Decaestecker et Rotillon[2] suggèrent de déduire la valeur d'option associée à un projet de celle qu'on peut calculer *a posteriori* d'une réalisation arrivée à terme et qui présente des similitudes avec le projet nouveau. Mais cette suggestion révèle une conception du temps complètement inadaptée. D'une part, il est postulé que les phénomènes peuvent se reproduire à l'identique de façon récurrente. D'autre part, la comparaison des projets suppose des périodes relativement courtes pour que l'on puisse évaluer les conséquences des projets menés à terme: or, en matière d'environnement la vision nécessaire est de l'ordre du très long terme; que signifierait la projection de résultats actuels sur des décisions pouvant entraîner des conséquences dans un siècle ou plus?

Finalement, le vocabulaire utilisé par les économistes néo-classiques reprend en partie celui des classiques mais l'analyse se situe en deçà de la leur qui était déjà contestable.

a.1) De Smith à Marx, la valeur d'usage doit être distinguée de la valeur d'échange. La première n'a pas de mesure et on ne peut dire que deux choses à son sujet:

- ou bien elle n'existe pour personne si l'objet ne remplit aucune fonction pour quiconque ou elle n'existe pas pour tel individu si elle ne remplit aucune fonction pour lui,

- ou bien elle est plus ou moins grande, voire infinie, pour celui qui désire l'objet ou pour la collectivité, sans que l'on puisse évaluer ce plus ou moins.

Dans le cas des ressources naturelles, une valeur calculée en faisant, si elle était possible, la somme des éléments ci-dessus (prix d'usage, valeur d'option, valeur de legs, valeur d'existence, valeur écologique) aboutirait à une valeur infinie s'il s'agit de ressources conditionnant la survie de l'espèce humaine, c'est-à-dire à une valeur proprement *inestimable*.

---

1. FAVEREAU O., *Valeur d'option et flexibilité: de la rationalité substantielle à la rationalité procédurale*, dans COHENDET P., LLERENA P. (éd.), *Flexibilité, information et décision*, Paris, Economica, 1989, p. 121-182.

2. DECAESTECKER J.P., ROTILLON G., *Peut-on mesurer la valeur d'option?*, dans ARCHAMBAULT E., ARKHIPOFF O., (éd.), *Mesure et valeur en comptabilité nationale*, Paris, Economica, 1996, p. 431-440.

Or, parler de valeur infinie vide de sens toute notion économique de valeur[1]. Comme nous le verrons plus loin, l'introduction de l'utilité marginale n'est pas plus pertinente.

a.2) La nature a une utilité, que l'usage en soit actif (actuellement ou dans le futur) ou passif (regarder la nature sans la toucher, s'y promener, sont des formes d'usage). Mais sa valeur d'échange ou son prix ne peuvent être tirés de cet usage pour deux raisons:

- Le coût de reconstitution des éléments naturels ne peut jamais être calculé exhaustivement s'ils sont épuisables.

- Pour les néo-classiques, les prix s'expliquent par l'égalité entre les rapports des prix et les rapports des utilités marginales. Or, pour parvenir à établir cette égalité, il est nécessaire de construire des fonctions d'utilité dérivables. Leur utilisation traduit l'abandon implicite du concept d'utilité ordinale pour réintroduire subrepticement celui d'utilité cardinale puisque le calcul différentiel suppose de mesurer des accroissements.[2] De la même manière, l'analyse en termes de surplus du consommateur et du producteur pour mesurer le surplus collectif repose sur une conception cardinale de l'utilité.[3] On ne peut pas à la fois, d'un côté, supposer connus les consentements marginaux à payer des agents économiques permettant de mesurer leur surplus et donc la valeur des biens naturels, et, d'un autre côté, prétendre faire du processus d'échange une méthode de détermination des taux marginaux de substitution des biens privés aux biens publics permettant de déduire justement ces consentements marginaux à payer. La théorie fondant le prix sur l'utilité marginale est une *fiction* que seule l'existence d'une production préalable à l'échange permet de dissimuler: les prix relatifs reflétant les coûts de production, niveaux autour desquels agissent les fluctuations de l'offre et de la demande, on peut, *a posteriori*, après l'échange, déduire des rapports des prix ceux des utilités marginales. La création *ex nihilo* d'un marché pour transformer le statut des éléments naturels (non marchandises —> marchandises) ne pourrait provoquer l'effet attendu, fixer un prix de marché, que si ces pseudo-marchandises étaient auparavant produites. En l'absence de production des éléments naturels, ceci devient

---

[1]. Remarquons combien le langage courant et populaire est ici plus scientifique que le langage économique: à propos d'une chose inestimable, on dira à juste titre: cela n'a pas de prix. Si cette référence populaire ne suffisait pas, signalons que Samuelson adopte "la convention de rendre infini le prix de tout bien qui n'est pas disponible". SAMUELSON P.A., *Les fondements de l'analyse économique,* Paris, Gauthiers-Villars Editeur, 2° éd., 1971, tome 1, *Théorie de l'équilibre et principales fonctions économiques*, p. 199.

[2]. Les néo-classiques ne sont jamais parvenus à sortir du dilemme suivant: ou bien raisonner en termes de préférences ordinales et alors toute comparaison interpersonnelle et toute agrégation sont impossibles, ou bien raisonner en termes de préférences cardinales, ce qui rendrait possible la comparaison interpersonnelle mais à condition que l'utilité soit mesurable, or elle ne l'est pas.

[3]. Pour une critique du caractère tautologique du modèle néo-clasique, ANGEL M., *Le modèle de la maximisation de l'utilité est-il tautologique?*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Qu'est-ce que l'utilitarisme? Une énigme dans l'histoire des idées*, n° 6, 2° semestre 1995, p. 177-189.

impossible et tout prix qui leur est attribué ne peut être que *fictif* [1] au sens plein du terme. Il y a deux vices de construction dans l'échafaudage néo-classique. Le premier est de postuler qu'il existe une économie d'échange sans production: *les apparences sont sauves pour toutes les marchandises que l'activité humaine produit; les apparences s'effondrent pour les éléments qui peuvent difficilement atteindre cet état*. Alors, si l'évaluation monétaire de l'environnement s'avère difficile sinon impossible, l'économiste néo-classique ne peut plus résoudre le problème des externalités et donc de la pollution. Le second défaut est de raisonner comme si les rapports sociaux n'existaient pas, n'intervenaient pas dans la fixation des prix au travers de la répartition des revenus. Juan Martinez-Alier donne quelques exemples d'externalités dont la "valeur" dépend complètement du système social de référence: à l'occasion de procès opposant des compagnies américaines à l'Equateur, le problème s'est posé d'évaluer les dommages, en termes de santé notamment, en référence au coût américain ou équatorien. "Il n'existe pas de (...) valeurs "véritables". Il n'y a pas de prix "écologiquement corrects", bien que l'on puisse concevoir des prix "écologiquement corrigés". La valeur des externalités négatives perçues est un produit d'institutions sociales et de conflits distributionnels."[2] Autrement dit, plus les victimes sont pauvres ou plus elles vivront éloignées dans le temps à venir, moins les externalités vaudront.

Loin de dépasser l'approche classique des prix, les économistes néo-classiques effectuent un retour en arrière. Les physiocrates avaient clarifié la distinction entre la richesse entendue comme un stock, comme patrimoine, et la richesse entendue comme flux périodique, comme revenu. Smith avait fait un pas de plus en distinguant la richesse donnée (ressources naturelles) et la richesse produite qui peut être accumulée. Très logiquement, les classiques avaient limité le champ d'application de leur théorie de la valeur aux marchandises produites et affirmé que les ressources naturelles n'avaient pas de valeur puisqu'elles n'étaient pas le fruit d'un travail. Là où les néo-classiques feignent de voir une légèreté conceptuelle ou un mépris de la nature, il n'y avait que parfaite cohérence intellectuelle. Le tort des classiques, sauf de John Stuart Mill sans doute, et celui, au moins partiellement, de Marx, fut de croire que la capacité de transformation de la nature par le travail était sans limites. *Le tort des néo-classiques est de croire qu'il est possible de traiter de la même manière la catégorie prix d'une ressource-stock et la catégorie prix d'une marchandise-flux*.

---

[1]. Selon le propre terme des économistes de l'environnement, comme nous l'avons vu.

[2]. MARTINEZ-ALIER J., *De l'économie politique à l'écologie politique*, Communication au Congrès *Marx International*, Université de Paris X-Nanterre, 27-30 septembre 1995, dans Actuel Marx Confrontation, *Congrès Marx International, Cent ans de marxisme, Bilan critique et perspectives*, Paris, PUF, 1996, p. 174.

Pour conclure sur ce point, les néo-classiques prétendent renouveler la théorie de la valeur alors que véritablement ils ne font qu'étendre les notions de valeur et de prix fondées sur la valeur d'usage, l'utilité, dans des termes aussi peu satisfaisants que ceux qu'avait déjà stigmatisés Marx quand il commentait le *Traité d'économie politique* d'Adolph Wagner.[1] On sait grâce à Marx que les économistes du capitalisme ne savent pas penser la valeur, le capital et les rapports sociaux. Mais de plus, et sans doute pour les mêmes raisons, ils sont totalement désarmés pour envisager la nature: ils lui inventent une valeur économique absurde et la réduisent à du capital au sens technique du terme. Il ne restera plus au programme de recherche néo-classique qu'à inventer la notion de capital humain[2]: alors, l'usage de capital technique, de capital naturel et de capital humain seront trois formes particulières d'instrumentalisation dans un plan de rentabilisation.

b) Le taux d'actualisation.

Tous les modèles d'analyse et de gestion des ressources naturelles, à la suite de Hotelling, intègrent un taux d'actualisation pour indiquer que des coûts (ou des avantages) de même montant n'ont pas la même valeur selon le moment auquel ils sont engagés (ou perçus). Le taux d'actualisation est le moyen d'exprimer la préférence du présent au futur: plus le taux sera élevé, plus la dépréciation du futur sera forte. Cette démarche appelle deux remarques:

b.1) La notion d'actualisation a été forgée pour estimer la rentabilité de placements monétaires. Appliquée à la gestion des éléments naturels, elle attribue à ceux-ci une valeur future inférieure à leur valeur actuelle: l'intérêt des générations à venir qui les utiliseront est donc sacrifié.

b.2) La procédure d'actualisation introduit le temps dans le calcul économique. Mais le temps économique n'a aucune commune mesure avec le temps biologique et écologique. Les processus de constitution et d'évolution des écosystèmes échappent à tout horizon humain. Passet écrit: "En dépréciant l'avenir, l'actualisation contracte les temps du calcul économique déjà ridiculement brefs par rapport aux temps cosmiques. La vision longue, indispensable à la gestion de la nature, se trouve ainsi évacuée

1. MARX K., *Notes critiques sur le Traité d'économie politique d'Adolph Wagner*, op. cit.
2. La notion de capital humain est le renversement jusqu'à son point ultime de la proposition classico-marxienne selon laquelle tout capital est du travail accumulé. Pychologiquement, n'est-elle pas une réminiscence d'une morale d'esclavagiste considérant que tout esclave est du capital ou d'une morale stalinienne ("l'homme, ce capital le plus précieux")?

de l'économie."[1] Même en proposant "d'intégrer la hausse de valeur relative prévisible pour les services d'environnement temporairement ou définitivement dégradés"[2], en diminuant le taux d'actualisation, la problématique réductrice reste la même. Claude Henry proclame l'environnement en copropriété[3] entre la génération actuelle et les générations futures et, pour traduire cette relation, commence par faire l'hypothèse qu'on peut mesurer les bénéfices de projets alternatifs en termes monétaires et compare ensuite leurs conséquences actuelles et futures à l'aide d'un taux d'actualisation: la (non) pertinence de la déduction tient dans la (non) pertinence de l'hypothèse.

c) La projection des individus dans le temps sous forme de projet.

Le modèle d'équilibre général se heurte à une contradiction dans la mesure où il postule que les agents économiques prennent des décisions en fonction de prix qu'ils se voient imposer de l'extérieur alors que ce sont leurs décisions qui déterminent ces prix. Jean-Pierre Dupuy[4] indique que cette contradiction ne pourrait être levée que si deux conditions étaient remplies: l'extériorité des prix et la connaissance préalable de décisions qui ne sont censées être prises qu'après coup. La première n'a jamais pu être démontrée mais, au contraire, postuler son existence revient à réintroduire une méthodologie de type holiste par le biais du commissaire priseur à l'intérieur d'une démarche qui se voulait radicalement individualiste; cela rappelle le point que nous avons déjà rencontré[5] selon lequel la position de l'individualisme méthodologique pur est intenable. La seconde contredit le principe de liberté des agents au moment de leurs choix. "Tout se passe comme si l'agent de la décision rationnelle tenait en même temps les deux rôles présents dans le problème de Newcomb: celui de l'agent qui agit en sachant que son action est anticipée; celui de Dieu qui anticipe son action et agit en conséquence."[6] Cela signifie que l'agent accomplirait un destin pré-établi et en même temps pèserait sur celui-ci. Le paradoxe du physicien William Newcomb[7] permet de mettre en évidence l'existence de deux types de rationalité irréductibles.

---

1. PASSET R., *L'économie: des choses mortes au vivant*, op. cit., p. 836.
2. POINT P., *Les services rendus par le patrimoine naturel*, op. cit., p. 16.
3. HENRY C., *Efficacité économique et impératifs éthiques: l'environnement en copropriété*, op. cit., p. 204.
4. DUPUY J.P., *Temps du projet et temps de l'histoire*, dans BOYER R., CHAVANCE B., GODARD O. (sous la dir. de), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1991, p. 97-134.
5. Chapitre 1, § II.D.1.3. et II.D.2.2.
6. DUPUY J.P., *Temps du projet et temps de l'histoire*, op. cit., p. 113.
7. L'article cité de J.P. Dupuy fournit une présentation du problème et des controverses à son sujet et propose une solution.

d) Les difficultés de la théorie du choix dans l'incertain.

Les décisions que les individus et la collectivité doivent prendre en matière de politique de l'environnement se heurtent à l'incertitude entourant leurs conséquences dans l'avenir. Les modèles théoriques rendant compte de ce type de décisions sont issus de la théorie de la maximisation de l'utilité espérée de John Von Neumann et Oscar Morgenstern et ils sont aujourd'hui très contestés.

d.1) Le modèle de Von Neumann-Morgenstern[1].

La théorie de la maximisation de l'utilité espérée consiste à attribuer des probabilités de réalisation à des événements incertains et à montrer que le choix d'un individu se fait en maximisant l'espérance mathématique de l'utilité des conséquences, à condition de pouvoir classer des préférences vérifiant certains axiomes dont celui d'indépendance des préférences.

Supposons un individu ayant à choisir entre deux loteries $P(p,x)$ et $Q(q,x)$ représentées par deux distributions de probabilités $(p_1, p_2, ..., p_n)$ et $(q_1, q_2, ..., q_n)$ au sujet de conséquences possibles $(x_1, x_2, ..., x_n)$. Si l'individu est capable de classer ses préférences, la fonction d'utilité U de ses gains x, définie à une transformation linéaire croissante près, est telle que la loterie $P(p,x)$ sera préférée à $Q(q,x)$ si et seulement si l'espérance mathématique de l'utilité procurée par la première est supérieure à celle de la seconde:

$$\sum_i p_i \, U(x_i) > \sum_i q_i \, U(x_i) \ .$$

d.2) Les paradoxes et contradictions du modèle.

d.2.1) Remarquons d'abord que l'individu est supposé pouvoir au préalable classer des préférences qui en fait ne sont révélées qu'après coup par la comparaison des espérances mathématiques de l'utilité. Nous retrouvons le même problème que ci-dessus analysé par Dupuy.

d.2.2) Ensuite, les gains obtenus ne sont pas forcément exprimables en monnaie: il suffit alors de classer les conséquences des choix. Mais à partir du moment où l'on pondère par des probabilités parce qu'il s'agit de résultats incertains, le retour à l'utilité cardinale est inévitable. Même si Von Neumann et Morgenstern ont démontré qu'il était possible de substituer des espérances d'utilité à des espérances de gains

---

[1]. VON NEUMANN J., MORGENSTERN O., *Theory of games and economic behaviour*, New York, Princeton University Press, 1944, John Wiley & Son, 3° éd., 1967.

sans qu'il soit nécessaire de savoir à quoi correspond un *util*, il n'en reste pas moins que "les résultats dépendent de l'indicateur d'utilité adopté"[1].

d.2.3) Maurice Allais[2] a mis en évidence le paradoxe qui porte son nom et qui remet en cause l'axiome d'indépendance des préférences. Il suppose un individu qui doit prendre successivement deux décisions portant sur les choix suivants:

- 1er choix entre:

A_1 = certitude de gagner 100 millions de francs;

A_2 = gain de 500 millions avec une probabilité de 0,1,
ou gain de 100 millions avec une probabilité de 0,89,
ou gain nul avec une probabilité de 0,01.

- 2° choix entre:

A_3 = gain de 500 millions avec une probabilité de 0,1,
ou gain nul avec une probabilité de 0,9;

A_4 = gain de 100 millions avec une probabilité de 0,11,
ou gain nul avec une probabilité de 0,89.

Devant ces possibilités, Allais constate qu'un grand nombre d'individus choisissent d'abord A_1 par rapport à A_2, puis A_3 par rapport à A_4, ce qui, en termes de maximisation de l'espérance d'utilité, signifie que:

$$U(100 \text{ millions}) > 0{,}1\ U(500 \text{ millions}) + 0{,}89\ U(100 \text{ millions}) + 0{,}01\ U(0),$$

ou bien $0{,}11\ U(100 \text{ millions}) > 0{,}1\ U(500 \text{ millions}) + 0{,}01\ U(0)$, **(1)**

et que:

$$0{,}1\ U(500 \text{ millions}) + 0{,}9\ U(0) > 0{,}11\ U(100 \text{ millions}) + 0{,}89\ U(0),$$

ou bien $0{,}11\ U(100 \text{ millions}) < 0{,}1\ U(500 \text{ millions}) + 0{,}01\ U(0)$, **(2)**,

ce qui est contradictoire avec l'inégalité **(1)** précédente.

La raison de cette contradiction découle du non-respect par les individus de l'axiome d'indépendance. En effet le premier choix peut être reformulé comme une composition de deux loteries:

$A_1 = 0{,}89\ A_1 + 0{,}11\ A_1$;

$A_2 = 0{,}89\ A_1 + 0{,}11\ B_1$,

où B_1= gain de 500 millions avec une probabilité de 10/11,
ou gain nul avec une probabilité de 1/11.

---

[1]. GUERRIEN B., *La théorie des jeux*, Paris, Economica, 1993, p. 43.

[2]. ALLAIS M., *Fondements d'une théorie positive des choix comportant un risque et critique des postulats et axiomes de l'école américaine*, Econométrie, Collection des Colloques internationaux du CNRS, vol. XL, Paris, 1953.

L'axiome d'indépendance indique que le choix entre A_1 et A_2 ne dépend pas de leur partie commune ($0{,}89\ A_1$) mais du fait que A_1 est préféré à B_1. Mais, selon le même axiome, $0{,}89\ A_0 + 0{,}11\ A_1$ devrait être préféré à $0{,}89\ A_0 + 0{,}11\ B_1$ (où A_0 représente la certitude de ne rien gagner), ce qui contredirait le choix habituel des individus de préférer A_3 à A_4.

Si on remplace les loteries par des choix techniques comportant des risques probabilisables, le paradoxe d'Allais peut s'appliquer aux décisions en matière d'environnement pour lesquelles nous sommes en situation permanente d'incertitude.[1]

d.2.4) A la difficulté précédente s'ajoutent plusieurs effets pervers. Le premier est celui de l'altération des probabilités par les individus qui ont tendance à surestimer les probabilités faibles et à sous-estimer les fortes, ce qui fausse le calcul de l'espérance d'utilité. Le second est l'effet de *framing* qui rend la réponse dépendante de la façon dont est posée la question: pour estimer des risques, les réponses ne seront pas les mêmes si on présente le choix en termes de chances de survie ou de risques de décès. Le troisième est l'effet de renversement des préférences selon le type de mesures proposées, quoique équivalentes entre elles *a priori* en termes d'efficacité: devant le choix entre une amélioration de la qualité de l'air et une augmentation de la consommation, les individus préfèrent la qualité de l'air si on leur demande "quelle amélioration préférez-vous?" et l'augmentation de la consommation si on leur demande "quelle est votre disponibilité à payer?"[2].

En matière de protection environnementale, nous sommes confrontés précisément à des probabilités d'apparition souvent faibles, à de très fortes incertitudes pesant sur les coûts et les avantages, ce qui explique la présence quasi certaine de ces effets pervers.

Pour toutes ces raisons, le modèle de Von Neumann-Morgenstern se révèle peu adapté pour fournir un cadre d'analyse satisfaisant. Des tentatives récentes[3] pour dépasser ces difficultés ont eu lieu. Elles postulent, à la place de l'axiome d'indépendance, des critères de choix non linéaires par rapport aux probabilités. Mais elles restent réductrices parce qu'elles privilégient un critère unique alors que l'inventaire complet des conséquences possibles de décisions est impossible et que leur probabilité d'apparition est le plus souvent inconnue.

---

1. DECAESTECKER J.P., ROTILLON G., *Regards sur la politique de l'environnement*, Paris, CEPII, Economie prospective internationale, 1er trimestre 1993, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2364, 23 février 1994.
2. DECAESTECKER J.P., ROTILLON G., *Regards sur la politique de l'environnement*, op. cit.
3. DECAESTECKER J.P., ROTILLON G., *Regards sur la politique de l'environnement*, op. cit., fournissent une revue de ces tentatives.

1.3. La constitution d'un marché.

Au lieu de se demander si le fait que la nature n'ait pas de prix ne signifiait pas justement que la sphère économique ne pouvait en rendre compte, les économistes néo-classiques renversent le problème: il n'y a pas de prix parce qu'il n'y a pas de marché, créons donc un marché. "L'approche économique des problèmes d'environnement consiste à les ramener à l'analyse du fonctionnement du marché des biens environnementaux (eau, air, espaces naturels, etc.)"[1] . Pour cela il faut plier la nature à la logique marchande: "Cet exercice suppose que l'on situe les services livrés par le patrimoine naturel dans une logique économique."[2] Ainsi sera résolue une difficulté considérée comme mineure: "Le problème de la pollution de l'environnement n'est qu'une simple question de correction d'un *léger défaut* d'allocation de ressources au moyen de redevances de pollution."[3] A la seule condition que la concurrence pure et parfaite soit vérifiée, les économistes néo-classiques soutiennent, à l'instar de Solow[4], que le marché est capable de gérer les ressources naturelles. Or, dans l'optique même de ses partisans, la constitution d'un marché des actifs naturels soulève plusieurs difficultés.

a) Comment identifier les dommages?

Outre les problèmes d'évaluation examinés plus haut, l'identification des dommages créés à l'environnement est difficile parce qu'on n'en connaît pas toujours l'origine, ni leurs effets, pris isolément ou démultipliés par leur combinaison avec d'autres. Habituellement, les économistes cherchent à compenser l'absence de révélation spontanée des préférences des individus par plusieurs méthodes. Le classement de ces méthodes est incertain: dans leur premier ouvrage Barde et Gerelli qualifiaient les études de comportement d'indirectes alors que dans son second ouvrage Barde réserve cette appellation aux méthodes s'intéressant d'abord à la mesure physique et non monétaire des dommages. Cette hésitation

---

1. DELACHE X., GASTALDO S., *Les instruments des politiques d'environnement*, Economie et Statistique, n° 258-259, octobre-novembre 1992, p. 27.
2. POINT P., *Les services rendus par le patrimoine naturel: une évaluation fondée sur des principes économiques*, op. cit., p. 11.
3. BECKERMAN W., *Economists, scientists and environmental catastrophe*, Oxford economic papers, 1972, 24, 3, p. 327, cité par VIVIEN F.D., *Economie et écologie*, op. cit., p. 58, et par PASSET R., *L'économique et le vivant*, op. cit., p. XVI-XVII. Souligné par nous.
4. SOLOW R.M., *The economics of resources or the resources of economics*, American Economic Review, vol. 64, n° 2, 1974, p. 1-14.

s'explique parce qu'entre temps la position de Pearce et Markandya[1] s'était imposée: la valeur économique ne peut être que tirée du marché ou d'un quasi-marché qui en donnent une mesure directe.

a.1) Des études de comportement.

On estime une fonction de demande pour un élément naturel en calculant un taux d'utilisation ou bien les dépenses engagées pour en disposer; ces études sont conduites selon la méthode dite *des marchés de substitution* consistant soit:

- à évaluer les dépenses de protection contre une nuisance (par exemple, pour évaluer le coût social du bruit en Grande Bretagne[2]);
- à mesurer des prix hédonistes attribués aux caractéristiques environnementales d'un bien (par exemple, le calme ou le bruit, la verdure ou la pollution entourant une habitation verront leur valeur mesurée par la différence de prix que les acheteurs acceptent de mettre par rapport à une habitation de même type mais dans un autre environnement); la méthode a été inaugurée par les travaux de Lancaster[3] et de Rosen[4] mais les économistes de l'environnement reconnaissent aujourd'hui qu'elle repose sur deux hypothèses non vérifiées: la souveraineté du consommateur et la commensurabilité des utilités de chacun; la première est illusoire car peu d'individus ont la possibilité de choisir leur lieu de résidence, peu ont conscience des dommages qu'ils subissent du bruit ou d'une pollution de l'air; la seconde est une pure représentation mythique dans la tête des économistes d'une impossible similitude ou comparaison des fonctions d'utilité: "Non seulement la perception subjective du bruit (ou de la pollution), mais encore les "valeurs" attribuées à ces déséconomies, varient d'une personne à l'autre."[5] reconnaît Barde, mais cela nous le savions depuis Adam Smith; enfin Pearce et Markandya ont montré qu'en cherchant à mesurer les consentements à payer des victimes de la pollution, on révèle qu'on a supposé que les droits de propriété sur l'environnement avaient été attribués au départ aux pollueurs et que les victimes devaient payer pour accéder à un environnement sain, ce qui conduira de leur part à une sous-estimation de leur consentement à payer par rapport à ce qu'ils auraient exigé comme équivalent du dommage subi s'ils avaient été considérés initialement comme propriétaires;

---

1. PEARCE D.W., MARKANDYA A., *L'évaluation monétaire des avantages des politiques de l'environnement*, Paris, OCDE, 1989.
2. STARKIE D.N.M., JOHNSON D.M., *The Economic Value of Peace and Quiet*, Lexington, Saxon House, 1975, cité par BARDE J.P., *Economie et politique de l'environnement*, op. cit., p. 79.
3. LANCASTER K.J., *A new approch to consumer theory*, Journal of Political Economy, vol. LXXIV, n° 2, avril 1966, p. 132-157.
4. ROSEN S.H., *Hedonic prices and implicit markets: product differenciation in pure competition*, Journal of Political Economy, 82, janvier-février 1974, p. 34-55.
5. BARDE J.P., *Economie et politique de l'environnement*, op. cit., p. 84.

- à évaluer le coût des déplacements (par exemple, pour se rendre sur un lieu naturel où l'on peut jouir de la propreté, du silence, de la verdure, etc.); cette méthode, ou bien se contente de la prise en compte de coûts monétaires de transport qui est très réductrice, ou bien nécessite la collecte d'informations sur les préférences des utilisateurs et sur les qualités du site et on retombe alors sur les problèmes évoqués plus haut.

a.2) Des enquêtes directes auprès des individus.

Ces méthodes dites *d'évaluation contingente* ou *des marchés hypothétiques*[1] sont menées afin de connaître le *prix de compensation* que les individus sont prêts à payer pour avoir la possibilité de continuer à bénéficier de leur environnement et le *prix d'équivalence* qu'ils accepteraient de recevoir pour renoncer à cet environnement.

L'inconvénient de ces méthodes est encore une fois de conduire à une tendance à la sous-estimation du *prix de compensation* et au contraire à la sur-estimation du *prix d'équivalence* par les individus. Tous les auteurs sont d'accord pour dire qu'il n'y a aucune raison pour que les prix de compensation, c'est-à-dire les consentements à payer, que les victimes doivent acquitter, soient égaux aux prix d'équivalence, c'est-à-dire les consentements à renoncer ou à accepter, qu'elles obtiennent pour renoncer à un environnement sain. On peut montrer alors que ces enquêtes directes auprès des individus peuvent produire quatre types de biais:

- un biais de type stratégique lié à un comportement de passager clandestin;

- un biais de type conceptuel lié d'une part à l'influence que peuvent exercer les enquêteurs sur les enquêtés en faisant une annonce de prix, d'autre part à la capacité des enquêtés à mesurer l'impact de leurs réponses sur la décision finale;

- un biais de type hypothétique lié au fait que le marché fictif imaginé ne sanctionne jamais l'individu qui se trompe;

- un biais de type opérationnel lié au fait que le prix fictif ne peut jamais avoir le statut d'un vrai prix, comme nous l'avons montré plus haut.

De plus, les préférences qui apparaissent grâce à de telles investigations dépendent étroitement de la répartition des revenus: on retrouve le problème de l'indétermination de l'optimum si les dotations initiales se modifient.

Ces limites très puissantes n'empêchent cependant pas certains économistes de l'environnement d'essayer d'appliquer ces méthodes pour estimer les dommages esthétiques consécutifs à l'installation d'une centrale électrique auprès du lac Powel aux

---

[1]. C'est à CIRIACY-WANTRUP S.V., *Capital returns from soil-conservation practices*, Journal of Farm Economics, n° 29, 1947, p. 1181-1196, qu'il faut attribuer cette idée d'évaluer la valeur des ressources naturelles par interrogation directe des individus.

Etats-Unis[1] ou bien les avantages retirés de la protection du paysage dans le Grand Canyon[2] ou dans le comté de Greenville[3] toujours aux Etats-Unis. François Facchini en conclut que "La MEC (méthode d'évaluation contingente) est apparue la plus pertinente pour intégrer le paysage dans le calcul économique public car elle est en mesure de déterminer ce que l'individu est prêt à payer pour conserver un paysage qu'il ne consomme pas forcément. Elle permet donc d'aborder des valeurs qui ne sont pas liées à un usage." Mais c'est pour reconnaître aussitôt que "la logique de l'évaluation est une solution technique à un problème politique"[4].

Involontairement peut-être, une étude récente résume admirablement l'intérêt et la limite de la méthode: "Bien que partielles, ces différentes approches tendent à confirmer la validité de la méthode d'évaluation contingente pour estimer les dommages environnementaux. A la suite du naufrage de l'Exxon Valdez en 1989, l'indemnisation des dommages environnementaux a revêtu une importance considérable."[5] Ainsi les économistes tiennent-ils à la disposition des tribunaux une méthode d'évaluation des indemnisations financières à verser aux victimes de la pollution mais disposent-ils d'un moyen pour prévenir le dommage, ou, plus exactement, disposent-ils des éléments susceptibles d'enclencher des décisions et des actions de prévention? Puisqu'il semble *acquis* que sa réparation pécuniaire sera toujours possible, sa prévention sera-t-elle recherchée?

b) Comment identifier les acteurs?

Le plus souvent, lorsqu'il s'agit de pollutions ou de dégradations générales, il est difficile de distinguer les responsables et les victimes, puisque chacun se trouve être tour à tour en position des uns ou des autres.

---

1. RANDALL A., IVES B., EASTMAN C., *Bidding games for valuation of aesthetic environmental improvements*, Journal of Environmental Economics and Management, 7, 1974, p. 1-19.
BROOCKSHIRE D., IVES B., SCHULZE W., *The valuation of aesthetic preferences*, Journal of Environmental Economics and Management, 3, 1976, p. 325-346.
Cités par FACCHINI F., *L'évaluation du paysage: revue critique de la littérature*, Revue d'économie régionale et urbaine, n° 3, 1994, p. 392.

2. SCHULZE W., BROOCKSHIRE D., WALTHER E., MACFARLAND K., THAYER M., WHITWORTH R., BEN-DAVID S., MALM W., MOLENAR J., *The economic benefits of preserving visibility in National Parklands of the Southest*, Natural Resources Journal, 23, 1, 1983, p. 149-173, cité par FACCHINI F., *L'évaluation du paysage: revue critique de la littérature*, op. cit., p. 392.

3. DILLMAN B.L., BERGSTROM J.C., *Measuring environmental amenity benefits of agricultural land* , dans HANLEY N., *Farming and the countryside, An economic analysis of external costs and benefits*, C.A.B. International, Wallingford, Oxon, 1991, cité par FACCHINI F., *L'évaluation du paysage: revue critique de la littérature*, op. cit., p. 393.

4. FACCHINI F., *L'évaluation du paysage: revue critique de la littérature*, op. cit., p. 394 et 395.

5. BONNIEUX F., LE GOFFE P., VERMERSCH D., *La méthode d'évaluation contingente: application à la qualité des eaux territoriales*, Economie et Prévision, *Agriculture et environnement* , n° 117-118, 1/2, 1995, p. 91.

Le caractère de biens collectifs pour les éléments naturels et leur indivisibilité limitent la possibilité de leur appropriation, appropriation indispensable à la constitution d'un véritable marché.

Lorsque la collectivité décide de mesures de protection ou de réparation de l'environnement, elles acquièrent à leur tour aussitôt ce caractère de biens collectifs par rapport auxquels des individus peuvent se comporter en passagers clandestins.

c) Comment penser un marché concurrentiel qui suppose un Etat?

De l'avis même des théoriciens néo-classiques, les marchés sont défaillants devant des phénomènes de biens collectifs ou d'externalités. Ils préconisent donc leur prise en charge, tout au moins initiale, par l'Etat dont l'action est par ailleurs souvent honnie. Plusieurs contradictions apparaissent alors dans le raisonnement néo-classique.

c.1) L'imposition de taxes ou de subventions par l'Etat perturbe le mécanisme des prix et empêche la réalisation d'un optimum de Pareto car rien ne garantit que les taux marginaux de substitution entre biens privés et bien publics soient alors égaux.

c.2) Les perturbations dans le système des prix induites par l'action de l'Etat amènent les entreprises sur lesquelles pèsent les taxes à répercuter celles-ci sur les prix, réduisant d'autant la demande: on s'achemine alors vers une situation sous-optimale dans laquelle les productions ne sont pas telles que les prix égalisent les coûts marginaux. Ce résultat a été démontré par Lancaster et Kinsey sous le nom de *théorème de second best* et que Bernard Guerrien résume ainsi: “S'il existe un secteur de l'économie où les conditions de Pareto ne sont pas vérifiées, alors il n'est en général pas souhaitable d'un point de vue parétien que les autres secteurs de cette économie cherchent à satisfaire les conditions de Pareto.”[1] Pire, dès que l'Etat intervient dans un domaine, il devrait intervenir partout pour corriger les distorsions qu'il a provoquées, et ainsi de suite, sous peine de ne jamais atteindre l'optimum de Pareto. Guerrien parle d' “engrenage” et de “résultat diabolique”[2] pour le raisonnement néo-classique.

c.3) L'action de l'Etat pour prendre en charge les externalités suppose qu'il soit possible de construire une relation de préférence collective à partir des préférences individuelles. Or la condition de transitivité des préférences n'étant pas vérifiée, les théorèmes de Arrow et de Sonnenschein-Mantel-Debreu montrent qu'il est impossible d'agréger les choix individuels pour déduire de la rationalité des choix individuels une rationalité collective.

---

1. GUERRIEN B., *L'économie néo-classique*, Paris, La Découverte, 1989, p. 59.
2. GUERRIEN B., *L'économie néo-classique*, op. cit., p. 59.

d) Comment penser un marché reliant le présent au futur?

Même en supposant que les générations actuelles soient disposées à prendre compte l'intérêt des générations futures par le biais de l'octroi en leur faveur de droits de propriété sur les ressources naturelles, concrètement, le marché réel capable d'assurer les transactions entre ces générations ne pourrait pas exister.

e) La dynamique du marché a-t-elle le même effet sur tous les agents?

La théorie néo-classique a l'habitude de considérer que le raisonnement tenu de la même façon, c'est-à-dire rationnelle, par les ménages et les entreprises conduit à l'optimum. Or, en prolongeant une réflexion de William Baumol[1], Philippe Van Parijs[2] a mis en évidence le paradoxe selon lequel l'adoption de normes éthiques, écologiques par exemple, par certains ménages entraînait progressivement, par simple intérêt, les entreprises dans un cercle vertueux, ainsi que les autres ménages qui n'accepteront pas longtemps de payer plus cher des produits fabriqués dans des conditions non éthiques ou non écologiques, tandis que si l'adoption des normes éthiques est d'abord le fait d'entreprises, celles-ci vont être laminées inexorablement par la logique du marché qui va faire abandonner toute considération éthique.

Au total, il ne semble pas qu'il y ait de raison logique suffisamment puissante pour nous faire considérer comme satisfaisante l'intégration de l'environnement dans le modèle d'équilibre général.

2. Les limites méthodologiques.

L'économie de l'environnement s'inscrit dans une vision walrasienne de l'économie qui est elle-même héritée de la mécanique de Newton. René Passet[3] a particulièrement analysé cet héritage pour en montrer les limites. De plus, à l'intérieur du

---

1. BAUMOL W.J., *Perfect markets and easy virtue, Business ethics and the invisible hand*, Oxford, Blackwell, 1991.
2. VAN PARIJS P., *Sauver la solidarité*, Paris, Ed. du Cerf, 1995, p. 62-65.
3. PASSET R., *L'économique et le vivant*, op. cit.
L'économie: des choses mortes au vivant, op. cit.
Environnement et biosphère, op. cit.
Les approches économiques de l'environnement ,op. cit.
Régulation marchande et développement durable au temps des pollutions globales, op. cit.
Le copilotage du développement économique et de la biosphère, op. cit.

cadre de pensée développementiste, il n'y a guère de solution crédible de remplacement de la méthode de l'internalisation: la voie réglementaire s'avère peu efficace.

2.1. La mécanique de l'équilibre général.

A l'instar de la physique newtonienne concevant l'univers comme régi par des déterminismes répétitifs (le mouvement des astres obéit à des lois immuables qui permettent à partir de leur position présente d'en déduire leur position passée et d'en prévoir la position future) assurant l'équilibre qu'aucun de ses éléments n'est en mesure de modifier, Walras a construit une théorie de l'équilibre général dans lequel chaque agent participe à la formation de l'équilibre de concurrence parfaite sous la conduite du Commissaire Priseur.

En se concentrant sur l'équilibre du marché, les néo-classiques ont évacué toute idée de production, et *a fortiori* toute idée de reproduction, deux idées qui avaient pourtant été au centre des réflexions des premiers classiques. En allant plus loin René Passet objecte: "Une seule faiblesse dans cette vision: une matière qui répète indéfiniment les mouvements sur elle-même -et donc ne va nulle part- ne peut avoir produit cette vie ni cet homme qui l'observe. Ce dernier ne peut être le fruit que d'un hasard accidentel ou d'une intervention divine. Dans un cas comme dans l'autre, il reste étranger dans un monde qui lui est offert, mais dont il n'est pas issu."[1]

Il est compréhensible que cette démarche ait conduit à une logique d'évacuation des facteurs vivants et que la science économique ne soit plus que "la science de la gestion d'une chose morte, le capital sous sa forme financière la plus abstraite, qu'elle se plaît à servir"[2].

2.2. L'évacuation de la nature et de l'homme.

La théorie économique dominante aboutit au paradoxe suivant: elle pense l'homme comme extérieur à l'univers environnant et en même temps elle le pense comme s'inscrivant dans l'éternité de cet univers. Autrement dit, l'idée que l'activité humaine ne puisse porter atteinte aux équilibres de la biosphère doit être rapprochée de la notion du temps économique appliqué à des phénomènes qui se situent dans un temps radicalement différent.

---

[1]. PASSET R., *L'économie: des choses mortes au vivant*, op. cit., p. 833.
[2]. PASSET R., *L'économique et le vivant*, op. cit., p. 39.

En ayant tout d'abord considéré les ressources naturelles comme inépuisables, l'économie les a pensées exclusivement comme des moyens matériels leur déniant une dimension propre de vie, et donc une dynamique propre d'évolution.

L'attitude vis-à-vis du facteur humain ne fut guère différente. Si la reproduction de la force de travail est vite apparue comme nécessité, celle-ci a été pensée comme une reproduction de moyens.[1] A aucun moment la dynamique du système capitaliste, qui a assuré le développement industriel depuis deux siècles, pas plus que la théorie dominante chargée d'en rendre compte, n'ont considéré l'homme en tant que finalité. La logique marchande a réduit les besoins humains à la demande et celle-ci à la demande solvable. *Mieux-être* se ramène à *plus-avoir*[2].

Il ne reste plus qu'à construire un *homo œconomicus* dont la rationalité va s'appliquer à tous les domaines de l'activité humaine: production, consommation et aussi choix du conjoint, choix du nombre d'enfants, comportement légal ou délinquant, et... protection de l'environnement.

La procédure d'internalisation revient à nier la spécificité des phénomènes naturels et humains en les réduisant à un simple problème de quantification monétaire.

De la monnaie au capital, il n'y a qu'un pas. Dans le meilleur des cas, les facteurs naturels sont pensés comme du capital dont il suffit de prévoir l'amortissement grâce à un taux d'actualisation (modèle de Hotelling pour les ressources naturelles et modèle de Schultz et Becker pour le capital humain) et dont il suffit d'assurer la rentabilité.

2.3. La soumission de la biosphère à l'homme est le corollaire de la soumission de l'homme à l'économie.

a) La biosphère et l'économie obéissent à des logiques étrangères l'une à l'autre.

Passet schématise leur conflit autour de quatre axes que nous résumons dans le tableau 4.1.[3]

---

[1]. Sur ce point, nous nous écartons de Passet qui affirme que l'économie a nié même la nécessité de reproduire l'homme en tant que ressource.

[2]. PASSET R., *L'économie: des choses mortes au vivant*, op. cit., p. 833.

[3]. Nous concevons ce tableau récapitulatif en espérant que sa schématisation, dont nous gardons l'entière responsabilité, ne trahit pas la pensée de l'auteur.

Tableau 4.1: Les rapports biosphère-économie.

	Biosphère	**Economie**
Stocks/flux	maximise des stocks (biomasse) à partir d'un flux (rayonnement solaire)	maximise des flux marchands à partir de stocks naturels dont la diminution n'est pas comptabilisée et n'a pas d'action correctrice sur les flux
Interdépendance/ linéarité	interdépendance et circularité entre les cycles biogéochimiques	relation causale linéaire à sens unique entre une dépense d'investissement et un profit, sans prise en compte des répercussions écologiques
Temps	rythmes se déroulant et s'harmonisant sur des milliers ou des millions d'années	rythmes s'étalant sur quelques années ou au plus quelques dizaines d'années sur lesquelles peut être appliqué un taux d'actualisation
Diversité/ uniformité	diversification et complexification spontanées des écosystèmes qui accroissent ainsi leur stabilité	sélection des variétés les plus performantes et rentables qui aboutit à l'uniformisation et à la vulnérabilité

b) L'inversion des contraintes.

L'économie de l'environnement définit d'abord des contraintes économiques auxquelles doivent s'adapter les préoccupations environnementales au lieu de considérer les contraintes d'environnement auxquelles les objectifs économiques se plieront. La logique du développement économique engendre un appareil productif capable de porter atteinte à la régulation assurant le maintien de la vie de la planète mais seuls les dysfonctionnements du marché ou ses imperfections sont tenus pour responsables des dommages, jamais la logique du marché elle-même n'est interrogée.

c) Qui soumet quoi? Qu'est-ce qui soumet qui?

A première vue, il pourrait sembler que la biosphère est soumise aux impératifs ou caprices humains. Derrière cette apparence, n'y a-t-il pas une soumission plus

puissante: celle de l'homme aux impératifs d'un système technico-social qui échappent à la maîtrise de la plupart de ses membres? Ne s'agit-il pas d'une soumission des mécanismes de vie aux mécanismes économiques ou, comme le dit Passet, du vivant aux choses mortes?

2.4. Une approche parcellaire et découpée du monde.

Cette soumission trouve son ancrage théorique, et par suite sa justification, dans la prétention de la science économique dominante, que nous avons examinée au chapitre 1, à s'ériger en modèle pour les autres sciences sociales, à imposer sa méthode fondée sur la rationalité. Cette tendance, renforcée par le cloisonnement des disciplines, ignore les progrès des sciences de la matière, et se confine dans une méthode analytique cartésienne.

Limites logiques et limites méthodologiques d'une approche de l'environnement en termes de coûts/avantages monétaires trouvent leur aboutissement dans la position définie par Lawrence Summers: "Les pays sous-peuplés d'Afrique sont largement sous-pollués. La qualité de l'air y est d'un niveau inutilement élevé par rapport à Los Angeles ou Mexico (...) Il faut encourager une migration plus importante des industries polluantes vers les pays les moins avancés (...) et se préoccuper davantage d'un facteur aggravant les risques d'un cancer de la prostate dans un pays où les gens vivent assez vieux pour avoir cette maladie, que dans un autre pays où deux cents enfants sur mille meurent avant d'avoir l'âge de cinq ans."[1] Quelle justification rationnelle Summers donne-t-il de ce choix? "Le calcul du coût d'une pollution dangereuse pour la santé dépend des profits absorbés par l'accroissement de la morbidité et de la mortalité. De ce point de vue, une certaine dose de pollution devrait exister dans les pays où ce coût est le plus faible, autrement dit où les salaires sont les plus bas. Je pense que la logique économique qui veut que des masses de déchets toxiques soient déversées là où les salaires sont les plus faibles est imparable."[2] Quelle conception de l'homme, de son développement et de l'environnement se cache derrière cette position caricaturale et pourtant rigoureuse? La valeur d'un être humain se réduisant à son salaire, la

---

[1]. SUMMERS L., Note interne de la Banque Mondiale, 12 décembre 1991, extraits cités par FOTTORINO E., *L'écologie pour le développement*, Le Monde, 19 mai 1992. Les extraits de la note interne de la Banque Mondiale parus dans The Economist, Londres, 8 février 1992, et reproduits dans *Dernière trouvaille de la Banque Mondiale: polluer les pays pauvres*, Courrier International, n° 68, 20 février 1992, p. 4, étaient ainsi rédigés: "J'ai toujours pensé que les pays sous-peuplés d'Afrique sont largement sous-pollués. La qualité de l'air y est probablement d'un niveau inutilement bas *(sic)* par rapport à Los Angeles ou Mexico..."

[2]. SUMMERS L., Extraits, Courrier International, op. cit., repris également par BEAUD M., *Une page se tourne*, Le Monde, 17 mars 1992, d'après The Economist, 8 février 1992, et Financial Times, 10 février 1992.

vie d'un homme du troisième monde vaut moins que celle d'un homme du premier.[1] Il est probable que se révèle ainsi l'incompatibilité à la fois théorique et pratique entre l'utilitarisme et un impératif éthique qui mette au premier rang des préoccupations l'approfondissement de la solidarité entre générations et la justice sociale qu'exigerait un développement humain soutenable. C'est sans doute la raison expliquant la difficulté d'utiliser les principes de justice rawlsiens au sein du paradigme de l'économie de l'environnement.[2]

2.5. Une solution de remplacement: les instruments non économiques?

Les économistes néo-classiques affichent leur préférence pour une gestion des problèmes environnementaux par le biais de l'internalisation des déséconomies externes. Néanmoins, si cette méthode a pour but de réintroduire le marché dans un espace où il s'était montré défaillant, elle ne peut être mise en oeuvre sans que l'Etat intervienne. Or, entre l'intervention de l'Etat pour impulser un marché et mettre sur celui-ci une certaine quantité de droits à polluer, et l'intervention pour fixer une réglementation ou des normes, la frontière est mince. En effet, pour déterminer la quantité souhaitable de droits à polluer qui pourront circuler, il faut au préalable avoir une idée de la protection environnementale souhaitée ou au contraire une idée du niveau de pollution refusé. Qu'est-ce que cette idée sinon une norme, même si elle reste implicite? La fixation du nombre de permis d'émission négociables est plus proche d'une gestion par les quantités comme l'est la détermination de normes que d'une gestion par les prix. De plus, on peut assimiler le cadre réglementaire ou normatif à une *convention* entourant le marché dans les cas où celui-ci n'offrirait pas de garantie suffisante face à des menaces de pollutions ou de dommages trop graves ou occasionnerait des coûts de transaction trop élevés. Deux problèmes se posent alors: comment choisir entre une méthode économique et une méthode non économique? comment fixer les normes?

---

[1]. Il est intéressant de remarquer que le présentateur de cette note interne dans le journal anglais The Economist approuve largement le raisonnement économique de Summers mais concède que "la vie d'un Anglais vaut davantage que celle de cent Indiens" est "de l'utilitarisme naïf poussé jusqu'à l'absurde". Ce présentateur est inconséquent parce que le raisonnement de Summers est sans faille d'un point de vue de la rationalité économique.

[2]. Nous réservons à notre 3° partie, chapitre 8, la présentation de la théorie de la justice de John Rawls et son utilisation éventuelle dans le cadre d'une problématique de développement soutenable.

a) Le choix entre les méthodes économique et non économique.

Le Commissariat Général du Plan français a établi une comparaison des deux méthodes en fonction des circonstances entourant les décisions à prendre (tableau 4.2). Il apparaît que l'action discrétionnaire des pouvoirs publics est subordonnée à la croyance aux vertus de l'efficacité de l'allocation des ressources par les prix sauf lorsque la pente de la courbe de dommages est plus élevée que celle de la courbe de coût marginaux de dépollution.

Tableau 4.2: Variables conditionnant le bien-fondé du recours à la réglementation.

Influence / Circonstances	Favorable à l'emploi de la réglementation	Favorable à l'emploi des instruments économiques
Problème	Définition d'une convention commune	Allocation d'une ressource rare
Nombre d'agents concernés par une situation d'allocation	Restreint	Elevé
Accès à l'information	Connaissance publique	Asymétrique et stratégique
Forme de la courbe de dommage (en situation d'incertitude)	Pente élevée ou seuils	Pente plate
Hétérogénéité des coûts et des opportunités accessibles aux agents décentralisés	Faible	Forte
Potentiel à attendre de l'innovation technologique	Faible	Elevé
Potentiel à attendre de la standardisation	Elevé	Faible

Source: Commissariat Général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, op. cit., p. 65.

b) La détermination des normes.

La détermination des normes est confrontée au dilemme suivant: ou bien les normes sont choisies en fonction de considérations éthiques, par égard vis-à-vis du bien-être des populations actuelles et à venir, ou bien par égard vis-à-vis de la nature, et on sort du cadre de la gestion économique de l'environnement[1], ou bien les normes sont choisies en fonction de considérations techniques ou économiques. Dans le cas de considérations

[1]. Nous aborderons cette approche dans le chapitre suivant.

techniques, c'est souvent leur faisabilité qui tient lieu de critère de choix. Dans le cas de considérations économiques, on est ramené au raisonnement habituel: on compare les fonctions de coûts marginaux de dommages et de coûts marginaux de dépollution. Cependant l'incertitude pesant sur les dommages réels présents et à venir laisse dans l'inconnu la vraie pente de la courbe de coût marginal du dommage et conduit soit à sur-estimer le niveau nécessaire de la norme soit à le sous-estimer. Comme la sous-estimation du dommage ou du risque est plus vraisemblable que l'inverse, la norme de pollution supportable aura tendance à être fixée trop haut (point P_1 du graphique 4.8).

Graphique 4.8

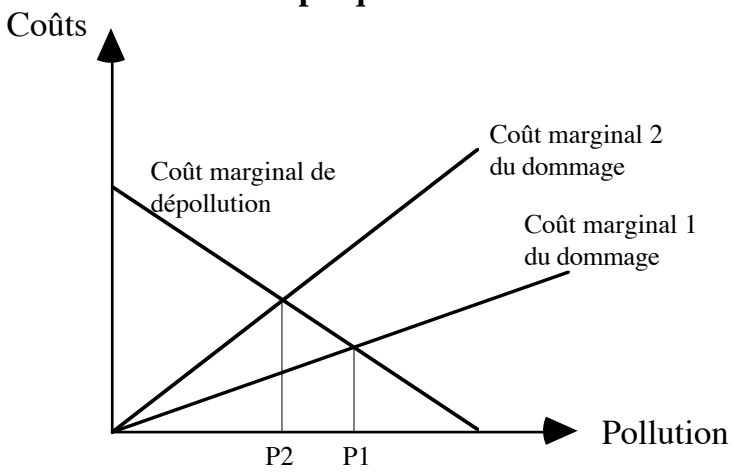

Pour pallier les inconvénients précédents, Baumol et Oates ont proposé de combiner des normes fixées à partir de critères non économiques, par exemple écologiques, et des taxes pour inciter au respect des normes. Ainsi ils quittent quelque peu la vision de la rationalité optimisatrice. Les écotaxes peuvent accompagner un changement du rapport des hommes à la nature mais elles ne peuvent tenir lieu de politique globale de prévention et de respect. De la même façon, tant que la détermination de normes ou de règlements reste à l'intérieur de la problématique économique classique, elle n'offre pas de solution véritablement différente de l'internalisation des effets externes.

Lorsque les risques d'épuisement des ressources naturelles sont apparus avec netteté, les économistes de l'environnement s'étaient empressés d'étendre le programme de recherche néo-classique à ce domaine. Or ce programme théorique, malgré ses extensions successives, n'a réussi à surmonter aucune de ses contradictions. On pourrait alors considérer son horizon fermé. Pourtant sa puissance normative reste intacte.

II- La subordination de l'homme et de l'environnement au productivisme.

L'hégémonie de celle des conceptions théoriques du développement durable qui est fondée sur la démarche néo-classique repose en grande partie sur le fait que la plupart des agents sociaux et des institutions se situent dans une perspective de croissance économique illimitée. La question des rapports entre soutenabilité et croissance économique rassemble autour d'elle l'essentiel des enjeux et sans doute conditionne le sens effectif qui pourra être donné à un développement soutenable durablement. La confusion entre développement et croissance, la réduction du premier à la seconde[1], préfiguraient la présentation largement dominante aujourd'hui selon laquelle un développement durable nécessite la poursuite de la croissance, celle-ci étant simplement infléchie vers davantage d'activités marchandes écologiques. Le mouvement progressif inexorable qui en résulte est souvent appelé productivisme. Nous définirons ce terme[2] comme la recherche de la croissance de la production dont la seule finalité est l'accumulation de profits, privés ou collectifs, dont la légitimité est intériorisée par les individus grâce à sa prétendue capacité à améliorer le sort de la condition humaine, mais sans que ceux-ci aient conscience que l'accumulation, de richesses ou de pouvoir, conjure leurs angoisses face à la mort. L'éternité du développement économique apportée par la modernité prend le relais de l'éternité promise par la religion.

Toutes les institutions chargées de définir la norme du progrès et de veiller à son respect s'inscrivent largement dans cette perspective de croissance illimitée (A) avec la caution des principaux groupes d'experts, nouveaux prêtres ou sorciers modernes, qui élaborent les scénarios de croissance pour les années à venir (B).

A- La réponse institutionnelle.

La plupart des institutions officielles ainsi que tous les représentants des forces socio-économiques dominantes affirment sans ambiguïté que la poursuite ou la reprise de la croissance économique est indispensable à la mise en oeuvre d'un développement durable. Aucune distinction n'est établie entre les pays ou régions du monde sur les rythmes de croissance respectifs nécessaires.

---

[1]. HARRIBEY J.M., *Le concept de développement durable*, op. cit., chapitre 1.
[2]. Nous reviendrons dans le chapitre 7 sur les ambiguïtés de l'utilisation de cette notion.

A cette dominante commune s'ajoutent la foi en la vertu des mécanismes du marché pour assurer le développement humain et la préservation de l'environnement, et la foi dans les moyens fournis par le progrès technique pour résoudre tous les problèmes qu'il engendre lui même. Les éléments fédérateurs de cet unanimisme sont le *libéralisme économique*[1] et la conception de *l'économie de l'environnement*. Ils sont présents dans toutes les institutions.

1. La Commission Brundtland.

Parmi les institutions officielles, elle est celle dont la position est la plus nuancée tout en restant à l'intérieur du paradigme de la croissance: "Pour répondre aux besoins essentiels, il faut réaliser tout le potentiel de croissance; le développement soutenable nécessite de toute évidence la croissance économique là où les besoins ne sont pas satisfaits. Ailleurs, développement et croissance sont compatibles, à condition que le contenu de celle-ci respecte les principes que sont la soutenabilité et la non-exploitation d'autrui."[2]

Position nuancée mais contradictoire car elle conçoit la protection de l'environnement comme un moyen de redémarrage de la croissance économique sans voir qu'une telle logique porte en elle le risque de maximiser les nuisances pour faire naître de nouvelles activités: polluons sans retenue puisque cela engendre une production réparatrice.[3] "Une enquête (...) est arrivée à la conclusion que les dépenses consacrées à des mesures de protection de l'environnement au cours des deux dernières décennies avait eu un effet positif à court terme sur la croissance et l'emploi du fait que la demande accrue qu'elles ont engendrée a augmenté la production des économies fonctionnant en-dessous de leur pleine capacité."[4]

2. L'ONU.

Le PNUD a adopté une position voisine: "Le plaidoyer pour le développement durable (...) ne se résume pas à réclamer la protection de l'environnement. Le développement durable implique au contraire un nouveau concept de croissance économique

---

[1]. Cela n'exclut pas le fait que le culte de la croissance économique se retrouve chez beaucoup d'adversaires du libéralisme.
[2]. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 52.
[3]. De la même façon, dans beaucoup de pays la production et l'exportation d'armes sont encouragées puisqu'elles créent des emplois.
[4]. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 252.

qui doit offrir équité et égalité des chances à tous les habitants du globe -et pas à seulement quelques privilégiés- ceci sans continuer à détruire les ressources naturelles limitées et sans compromettre la capacité de la planète à assurer la subsistance de ses habitants. (...) Y a-t-il lieu de freiner la croissance économique? De prime abord, on peut penser que oui, mais ce serait ignorer les graves problèmes que doivent résoudre les pays en développement où un milliard d'individus vivent dans la pauvreté absolue et un milliard de plus à la limite de la pauvreté. (...) Il ne saurait être question de choisir entre croissance économique et protection de l'environnement. La croissance ne constitue pas une option mais un impératif. Il ne s'agit pas de définir l'amplitude mais bien plutôt les modalités de la croissance économique. L'absence de croissance économique peut être aussi néfaste pour l'environnement qu'une croissance accélérée. (...) Les pays en développement ont besoin d'accélérer leur croissance économique, mais ils doivent adopter à cette fin, dans toute la mesure du possible, des stratégies respectueuses de l'environnement. Ils devront donc recourir à des technologies différentes de celles qu'ont utilisées avant eux les pays industrialisés, à savoir des technologies plus efficaces en énergie et écologiquement plus rationnelles. Les pays industrialisés, de leur côté, souhaitent poursuivre leur croissance. Mais il faudra que leur développement consiste en grande partie en une amélioration de la qualité de la vie afin de ne pas imposer de contraintes supplémentaires à la capacité potentielle de la planète."[1]

La Conférence de l'ONU de Rio de Janeiro a, dans son *Agenda 21*, consacré la promotion du développement durable par le commerce fondé sur les principes de l'avantage comparatif: "Un système commercial ouvert, équitable, sûr, non discriminatoire, prévisible, compatible avec les objectifs du développement durable, et conduisant à une répartition optimale de la production mondiale selon les principes de l'avantage comparatif est bénéfique à tous les partenaires commerciaux."[2] Croissance économique, croissance des échanges et protection de l'environnement sont déclarés parfaitement compatibles (au prix d'un glissement de sens de développement *soutenable* à développement *soutenu*?): "Les politiques commerciales et les politiques de l'environnement devraient s'étayer mutuellement. Un système d'échanges multilatéral, à caractère ouvert, permet d'allouer et utiliser plus efficacement les ressources, contribuant ainsi à accroître la production et les recettes et alléger la pesée exercée sur l'environnement; il permet donc de dégager les ressources supplémentaires pour assurer la croissance économique et le développement et pour mieux protéger l'environnement. A son tour, un environnement sain génère les richesses écologiques et autres nécessaires à une croissance durable et à un développement soutenu des échanges. Un système d'échanges comme celui qui est préconisé ici aurait des incidences

---

1. PNUD, *Rapport 1992*, p. 18-20.
2. CNUED, *Action 21,* Principe d'action 2.5, ONU, New York, 1993, p. 9.

positives sur l'environnement et contribuerait à un développement durable."[1] L'enchaînement *libéralisation du commerce-augmentation du revenu-protection de l'environnement-développement durable* est appelé par Michel Damian et Basudeb Chaudhuri le "carré naïf du développement durable par le libre-échange"[2].

3. La Banque Mondiale.

Dans son Rapport consacré au développement et à l'environnement, la Banque Mondiale se contente de généralités sur les rapports entre croissance économique et développement: "La croissance économique est essentielle au développement, mais le développement ne saurait se ramener à la croissance économique."[3] Ou bien entre développement et environnement: "La croissance économique s'accompagne souvent d'une grave dégradation du cadre de vie. Heureusement, celle-ci peut être fortement réduite et, avec une bonne politique et de bonnes institutions, la croissance de revenu peut procurer les ressources nécessaires pour améliorer la gestion de notre environnement."[4]

Il est vraisemblable que la sauvegarde de l'environnement ne sera pour la Banque Mondiale qu'une condition supplémentaire imposée aux pays en développement pour octroyer des aides[5]. Ainsi, les pays africains candidats à l'aide devaient déposer avant juillet 1993 leur Programme d'Action Nationale sur l'Environnement. Les programmes d'ajustemement structurel comporteront désormais des clauses environnementales.

4. L'OCDE.

Dans une étude datant de 1991, l'OCDE, de manière tout à fait explicite, analyse les relations entre économie et environnement uniquement sous l'angle de "l'interaction entre l'évolution de l'environnement et la croissance au sens classique du terme"[6]. Le concept de croissance durable éclipse celui de développement durable dans les deux définitions auxquelles se réfèrent les auteurs: une définition à l'envers: "Si la croissance

---

1. CNUED, *Action 21,* Principe d'action 2.19, op. cit., p. 12.
2. DAMIAN M., CHAUDHURI B., avec la collaboration de BERTHAUD P. et CATZ F., *Commerce international, environnement et développement durable*, op. cit., p. 11-12 de l'article.
3. Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, p. 34.
4. Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, p. 27.
5. LE PRESTRE P., *La Banque Mondiale et les ressources renouvelables: l'art du possible*, Economie rurale, n° 208-209, mars-juin 1992.
6. NICOLAISEN J., DEAN A., HOELLER P., *Economie et environnement: Problèmes et orientations possibles*, Revue économique de l'OCDE, n° 16, printemps 1991, p. 17.

économique actuelle devait aboutir à une diminution du bien-être, mesuré par le potentiel de consommation de biens marchands et de biens environnementaux par habitant, le sentier de croissance ne pourrait pas être considéré comme durable."[1]; une définition à l'endroit: "la durabilité peut être définie comme la non-diminution du potentiel de consommation, au sens large, par habitant"[2].

Le moyen de rendre la croissance durable est alors pour l'OCDE de veiller à ce que le stock capital constitué par les ressources environnementales et le capital produit se maintienne. L'OCDE adopte donc l'hypothèse de la substituabilité et de la soutenabilité faible. Si K représente le capital produit et E le capital environnemental, le bien-être W sera une fonction croissante de K et de E:

$W = W(K, E)$.

L'objectif de non diminution de W a pour "condition nécessaire et suffisante d'un développement durable"[3]: $-\ q\ \Delta E \leq \Delta K$ où q est le prix fictif du capital environnemental mesuré comme le rapport des productivités marginales de E et de K: W'_E / W'_K.

Cela signifie que la valeur de la diminution du capital environnemental doit au plus être égale à la valeur des investissements nets en capital produit.

Comme les possibilités de substitution d'un capital à l'autre sont limitées, reconnaît l'OCDE, le prix fictif de l'environnement devrait augmenter et par conséquent le coût de la pollution. De ce fait, conclut l'OCDE: "La question de la durabilité est donc intrinsèquement liée à celle des externalités."[4]

L'approche de l'OCDE représente sans doute le noyau le plus dur de l'économisme de la théorie standard: soutenabilité uniquement envisagée en termes de résultats économiques, négation de l'irréversibilité, aller-retour entre développement durable et croissance durable, le premier étant réduit à la seconde.

5. L'Union Européenne.

Le Traité sur l'Union Européenne, appelé communément Traité de Maastricht, emboîte le pas de l'OCDE puisqu'il ne parle plus de développement durable mais de croissance durable: "La Communauté a pour mission (...) de promouvoir un

---

1. NICOLAISEN J., DEAN A., HOELLER P., *Economie et environnement: Problèmes et orientations possibles*, op. cit., p. 17.
2. NICOLAISEN J., DEAN A., HOELLER P., *Economie et environnement: Problèmes et orientations possibles*, op. cit., p. 17.
3. NICOLAISEN J., DEAN A., HOELLER P., *Economie et environnement: Problèmes et orientations possibles*, op. cit., p. 18. Notons le retour du développement durable dans la terminologie et donc l'assimilation à la croissance.
4. NICOLAISEN J., DEAN A., HOELLER P., *Economie et environnement: Problèmes et orientations possibles*, op. cit., p. 19.

développement harmonieux et équilibré des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement, un haut degré de convergence des performances économiques, un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, le relèvement du niveau de vie et de la qualité de vie, la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les Etats membres."[1]

Au sujet du choix de la Communauté européenne, la confusion entre développement et croissance est entretenue par beaucoup de commentateurs et d'analystes. Ainsi Armand Lepas écrit-il, de manière erronée compte tenu de la citation ci-dessus, que "Le Traité de Maastricht l' (l'idée de développement durable) a retenue."[2]

L'ensemble des dispositions environnementales prévues par le Traité de l'Union Européenne s'inscrivent dans le cadre de l'économie de marché ouverte à la concurrence (article 3A) et dans laquelle sont interdites toutes restrictions à la liberté de circulation des capitaux (articles 73B et 73C).

6. Le Commissariat Général du Plan français.

Dans le cadre de la préparation du XI° Plan français, la Commission "*Environnement, qualité de vie, croissance*" présidée par Bertrand Collomb[3] a entendu un rapport de l'atelier présidé par Christian Stoffaës qui revient longuement sur le contexte dans lequel le concept de développement durable est apparu et qui précise la façon dont les planificateurs français analysent les rapports entre la croissance et l'environnement.

En examinant ce rapport, on s'aperçoit qu'il contient une contradiction qui n'empêche pas ses auteurs de se prononcer en faveur de la poursuite de la croissance exponentielle. Le rapport considère d'abord que les "conclusions alarmistes"[4] du Rapport Meadows en 1972 portant sur les risques d'une croissance exponentielle de la population et des niveaux de vie n'étaient pas justifiées et qu'une autre problématique a vu le jour: "Il ne convenait pas de récuser la croissance en tant que telle, mais d'identifier les modalités de la croissance susceptibles de préserver la qualité de l'environnement."[5] Or le rapport reconnaît un peu plus loin que: "Au total, malgré le progrès technique, le produit des phénomènes de croissance démographique et d'amélioration des niveaux de vie s'est traduit par des niveaux

---

1. CEE, *Traité sur l'Union Européenne* soumis à la ratification, article 2, 1992.
2. LEPAS A., *Modèle libéral et environnement*, dans Commissariat Général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, op. cit., p. 144.
3. Commissariat Général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, op. cit.
4. Commissariat Général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, op. cit., p. 29.
5. Commissariat Général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, op. cit., p. 29.

absolus croissants de prélèvement de ressources et d'émission de déchets. Ce processus tend à provoquer l'épuisement progressif de certaines ressources (par exemple, l'épuisement des ressources mondiales de pétrole se profile vers 2050) et à engendrer un problème croissant d'encombrement par les déchets."[1]

A cette incohérence dans le raisonnement s'ajoute un défaut de démonstration. Il est vrai que la problématique alarmiste du rapport Meadows a été battue en brèche par des propos aujourd'hui plus rassurants. Mais en quoi le fait qu'un discours en remplace un autre constitue-t-il une preuve que le second est supérieur au premier? Pourquoi les peurs et les fantasmes à propos du ralentissement de la croissance depuis les années 1970 seraient-ils davantage dignes d'intérêt que ceux issus de deux siècles de développement inégal pour tous les hommes et dévastateur pour la planète? Pourquoi ne pas voir dans la force du discours dominant, qui se veut maintenant rassurant quant aux méfaits de la croissance illimitée, la caractéristique de l'idéologie du développement beaucoup plus que celle d'une démonstration scientifique?

Sur la base de ce rapport d'atelier, la Commission a présenté son rapport au Premier Ministre dans lequel elle s'estime fondée à remplacer le concept de développement durable par celui "croissance durable et de qualité" qui est jugé "plus complet".[2]

Nous examinerons un peu plus loin la portée de ce glissement sémantique de développement à croissance. Dès maintenant, nous soulignons que, loin de constituer un nouvel axe de réflexion et d'action pour les temps à venir, les contraintes environnementales ne sont intégrées aux prévisions qu'accessoirement sans qu'elles rejaillissent sur les propositions stratégiques pour orienter la croissance française. Ainsi le rapport du groupe transversal "*Perspectives économiques* " du XI° Plan[3] n'envisage à aucun moment, de façon explicite ni même allusive, le contenu qualitatif de la croissance dont fait état le rapport précédent. Un autre rapport, celui du groupe "*Emploi* ", affirme que "pour créer de l'emploi industriel, il faut faire de la croissance"[4].

---

[1]. Commissariat Général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, op. cit., p. 31.

[2]. Commissariat Général du Plan, *Croissance et environnement: les conditions de la qualité de la vie*, Commission "*Environnement, qualité de vie et croissance* " présidée par Bertrand Collomb, Préparation du XI° Plan, La Documentation Française, Paris, 1993, p. 10 et p. 64.

[3]. Commissariat Général du Plan, *L'économie française en perspective*, Préface de Jean-Baptiste de Foucauld, Introduction de Jean-Michel Charpin, Rapport du groupe "*Perspectives économiques* " du XI° Plan présidé par Jean-Michel Charpin, Rapports des ateliers présidés par Patrick Artus, Michel Glaude, Pierre-Yves Hénin, Jean Pisani-Ferry, Rapporteurs Claude Bismut et Pierre Ralle, Paris, La Découverte/La Documentation Française, 1993.

[4]. Commissariat Général du Plan, *Choisir l'emploi*, Rapport du groupe "Emploi" présidé par Bernard Brunhes, Rapporteur général: Annie Gauvin, Paris, La Documentation française, janvier 1993, p. 25.

7. Le Business Council for Sustainable Development.

Le choix est déclaré sans ambages: “Pour que le développement soit durable, il faut une croissance rapide.” Non sans reconnaître les grandes difficultés: “Dans cette vaste ambition qui vise à asseoir un développement durable, l'impératif d'une croissance économique propre et équitable reste l'obstacle le plus difficile à négocier.” Cependant: “Changer de cap conformément à ce constat n'implique pas d'abandonner un système qui a fait ses preuves.”[1]

8. L’Organisation Internationale du Travail.

Bien que la préservation de l’environnement ne relève pas du domaine de compétence et d’intervention de l’OIT, terminons cet inventaire en indiquant que la réflexion de cet organisme se situe entièrement à l’intérieur du paradigme de la croissance sans prendre en compte les conséquences de celle-ci. Analysant les causes de la montée du chômage dans les pays industriels et les moyens de le résoudre, le BIT impute le chômage à l’insuffisance de la croissance économique et préconise donc une action pour augmenter son rythme: “La clé du problème du chômage est donc la croissance économique.”[2] Le BIT reprend à son compte les projections établies par l’OFCE selon lesquelles, pour ramener le taux de chômage à 5% en l’an 2000, l’Espagne devrait connaître de 1995 à 2000 un taux de croissance annuel moyen de 12,2%, l’Irlande de 8%, la Finlande de 6,9%, la France de 6,2%, l’Italie de 5,6%, La Belgique de 5,1%, l’Allemagne de 4,4%.[3] Outre l’irréalisme de la plupart de ces taux, la préoccupation environnementale est totalement absente.[4]

---

[1]. SCHMIDHEINY S. et BCSD, *Changer de cap*, op. cit., p. 30, 31, 56.

[2]. Organisation Internationale du Travail, *L’emploi dans le monde 1995*, Rapport du Bureau International du Travail, Genève, février 1995, p. 177.

[3]. Organisation Internationale du Travail, *L’emploi dans le monde 1995*, op. cit., chiffres extraits du tableau p. 177.

[4]. De plus, signalons qu’une erreur grossière est répétée à deux reprises, à savoir la confusion entre la diminution d’une grandeur et le simple infléchissement de son taux de croissance: “La production mondiale s’est accrue d’au moins 3 pour cent par an depuis 1950, mais elle a décliné au cours des deux dernières décennies.” (p. 5); “Ces différences dans les situations de l’emploi s’expliquent par la diversité des taux de baisse de la productivité du travail.” (p. 18). Il est vrai que ces erreurs sont commises dans le *Résumé* du rapport et ne figurent pas dans les développements ultérieurs.

B- Les prévisions de la croissance ont un caractère normatif.

La subordination du progrès humain et de la sauvegarde de l'environnement à la croissance productiviste, à laquelle adhèrent toutes les institutions précédentes, est cautionnée par les études et la parole des experts, tant privés que ceux travaillant pour le compte des pouvoirs publics. La plupart des modèles de prévision mis en oeuvre ne se contentent pas d'annoncer le probable, ils expriment la norme à atteindre, la performance à réaliser pour participer aux Olympiades de la croissance, laissant de côté toute préoccupation environnementale et ne présentant le plus souvent que peu de garanties en termes sociaux.

1. Les prévisions normatives de la croissance mondiale.

Le troisième rapport du Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales[1] a ceci de particulier qu'il fait état de la problématique centrale d'un organisme qui, tout en étant placé auprès du Commissariat Général du Plan, lequel affiche sa volonté d'intégrer les contraintes environnementales dans la croissance économique, affirme la nécessité de retrouver une croissance économique mondiale forte sans évoquer une seule fois[2] les contraintes écologiques.

Dans un premier temps le rapport du CEPII déplore la croissance mondiale insuffisante au cours de la période passée et regrette la perspective d'une croissance médiocre jusqu'en l'an 2000. Ainsi, il prévoit un taux de croissance annuel moyen pour l'ensemble du monde de 2,4% sur la période 1991-1995 et de 3,2% sur 1996-2000.[3] Cette estimation varie fortement selon les grandes zones géographiques puisque les taux annuels moyens prévus sur la décennie 1991-2000 sont les suivants[4]:

---

1. Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales, *Economie mondiale 1990-2000: l'impératif de croissance*, Rapport du CEPII en collaboration avec l'équipe MIMOSA de l'OFCE, Economica, Paris, 1992.
2. Le rapport compte 521 pages.
3. CEPII, Rapport, op. cit., p. 13.
4. Calculs effectués par nous à partir du tableau 1.1. du rapport du CEPII, p. 14.

Tableau 4.3: Taux de croissance moyens prévus et souhaités.

	Scénario croissance médiocre	Scénario souhaitable (différentiel)
Amérique latine	3,6%	+ 1,1
Monde arabe	4,0%	+ 0,5
Afrique noire	3,3%	+ 1,0
4 NPI d'Asie	6,9%	+ 0,7
Reste de l'Asie	6,0%	+ 0,5
Europe de l'Est	1,5%	+ 1,4
CEE	2,7%	+ 0,6
OCDE	2,6%	+ 0,5
Monde	3,1%	+ 0,7

Source: CEPII-OFCE, Modèle MIMOSA, extrait du tableau 6.11 du rapport CEPII, op. cit., p. 488.

On peut remarquer que le taux de croissance que le CEPII juge médiocre et insatisfaisant est déjà supérieur au taux de croissance moyen de long terme qu'ont connu les pays aujourd'hui industrialisés depuis la révolution industrielle: 2,5% selon les estimations de Maddison[1]. La justification qui en est donnée s'appuie sur le constat de la nécessité d'une croissance au sein des pays du Sud et de l'Est qui est jugée impossible sans celle très forte des pays du Nord. Seuls ces derniers seraient capables d'entraîner les premiers par le biais des exportations et de financer leurs projets. Or, le moins qu'on puisse dire est que la croissance actuelle de certains pays d'Asie se passe d'une croissance forte en Europe.

Dans un deuxième temps, le CEPII étudie les conditions d'une croissance mondiale plus soutenue. La plus importante, celle qui est susceptible d'éviter que se creuse l'écart entre les pays riches et les pays les plus pauvres, consiste à "élargir la division internationale du travail pour que ces régions y trouvent une place et soient ainsi peu à peu entraînées sur la voie du progrès économique"[2]. Par ailleurs, et sous réserve que l'on réussisse à stabiliser l'évolution du prix de pétrole, le scénario d'intégration de l'économie mondiale "ne bute, au niveau macroéconomique, sur aucune contrainte qui ne puisse être gérée"[3].

Cette affirmation optimiste est démentie par les éléments que le CEPII souligne lui-même. Le monde se trouve confrontée à la contradiction suivante. Ou bien le

---

1. MADDISON A., *L'économie mondiale, Analyse et statistiques*, Etudes du Centre de Développement de l'OCDE, Paris, 1995, p. 62, 64. Voir aussi du même auteur *Les phases du développement capitaliste*, Paris, Economica, 1981, cité par ABRAHAM-FROIS G., *Dynamique économique*, op. cit., p. 1.
2. CEPII, Rapport, op. cit., p. 475.
3. CEPII, Rapport, op. cit., p. 447-448.

prix de pétrole reste stable et le moindre surcroît de croissance économique entraînera une augmentation de la demande de combustible sans que la variation de son prix ne puisse la modérer; ou bien toute augmentation de la demande de pétrole consécutive à un regain de croissance se traduira par une hausse de son prix qui accroîtra la dépendance du monde entier vis-à-vis des pays du Golfe.[1]

Ainsi, conformément à l'indication donnée par le rapport du CEPII, et contrairement à la conclusion qui semble curieusement la sous-estimer, il semble qu'au-delà de la nécessaire simple diminution de l'intensité énergétique de la croissance, la poursuite d'une croissance forte pour tous les pays du monde n'aille pas de soi.

Pourtant, à la fin de l'année 1994, la plupart des organismes internationaux s'accordaient sur une prévision de reprise forte de la croissance mondiale, voire même sur l'ouverture d'une nouvelle période longue de croissance d'une vingtaine d'années faisant suite à celle de croissance ralentie depuis deux décennies. Cette perspective est unanimement saluée avec enthousiasme comme le résultat de la libéralisation de l'économie à l'échelle mondiale. Etablissant des projections économiques à l'horizon 2004, le rapport de la Banque Mondiale[2] présente deux scénarios pour cette date. Le premier envisage une croissance moyenne annuelle de 2,8% pour les pays développés et de 4% pour les pays en développement. Le second scénario envisage des taux respectivement pour ces deux groupes de pays de 4,2% et 5,3% pendant les années 1995-1997, et de 1,3% et 3,5% pendant les années 1997-2000. Dans ce contexte à la fois euphorisant et incertain les contraintes sociales et écologiques sont-elles évoquées? "L'après-crise est déjà largement commencée. Elle ne ressemblera pas aux "trente glorieuses". Mais comme ces années d'après-guerre, elle devrait être marquée par une croissance forte, saine et durable."[3] répondent les commentateurs. Ainsi le développement d'après-guerre, par définition sain, n'aurait pas débouché sur la crise et la remise en cause de son modèle? Ainsi l'on pourrait refermer la parenthèse malheureuse de 1973-1993 et reprendre le chemin *durable* de la croissance? Nous avons déjà noté à plusieurs reprises le glissement de sens dû à l'emploi de cet adjectif. Il est aujourd'hui complètement officialisé: la durabilité n'a plus rien à voir avec la promotion de tous les êtres humains et la préservation des écosystèmes, elle caractérise une "croissance sans inflation"[4] selon le Gouverneur de la Banque de France. Enfin ces prévisions de croissance optimistes sont démenties quelques mois à peine après avoir été formulées: à la fin de l'année 1995 elles sont revues à la baisse par la plupart des instituts de conjoncture. Ainsi une étude de l'OFCE prévoit pour les pays de l'OCDE une croissance moyenne de 2,8% de 1994 à 1996, de 2% en 1997, de 1,2% en 1998, de 2,1% en 1999 et de 2,6% en 2000-2002 avec un maintien du taux

---

1. CEPII, Rapport, op. cit., p. 468-474.
2. Banque Mondiale, *Global economic prospects and the developing countries*, Washington, 1995.
3. IZRAELEWICZ E., *Les "vingt merveilleuses"* , Le Monde, 17 décembre 1994.
4. TRICHET J.C., *La politique monétaire et la reprise de l'activité, "La création d'emplois requiert des réformes structurelles* ", Entretien avec Le Monde, 17 décembre 1994, propos recueillis par P. Labarde, E. Le Boucher, E. Leser.

de chômage à un niveau élevé en Europe.[1] La non prise en compte des contraintes environnementales de la croissance se confirme et pourtant le diagnostic est le même: avec ou sans croissance, le chômage perdurera.

2. Les prévisions pour l'économie française excluent toute idée de soutenabilité.

En retenant les hypothèses d'intégration de l'économie mondiale du modèle MIMOSA, trois modèles ont été élaborés pour prévoir l'évolution de l'économie française à l'horizon du XI° Plan (1993-1997): le modèle HERMES réalisé par l'Ecole Centrale, le modèle MOSAIQUE réalisé par l'OFCE, le modèle AMADEUS réalisé par l'INSEE. Aucun d'entre eux n'intègre de contraintes nouvelles en matière d'environnement et tous les trois se contentent d'effectuer des projections classiques sans que, d'ailleurs, elles fassent apparaître d'améliorations sensibles en termes d'emploi auquel la croissance devait pourtant contribuer.

Tableau 4.4: Projections comparées de l'économie française.
(moyennes annuelles 1993-1997)

	Ecole Centrale	OFCE	INSEE
PIB marchand (taux de croissance en %)	2,8	2,8	3,0
Population active potentielle supplémentaire (en milliers par an)	111	166	111
Créations nettes d'emploi (en milliers par an)	70	76	99
Taux de chômage (en %)	10,2		10
Evolution du taux de chômage sur la période 1992-1997 (en points)	0	+ 1,1	- 0,3
Productivité du travail dans le sect. marchand (taux de crois. en %)	2,4	2,3	2,4
Pouvoir d'achat du salaire brut par tête (taux de croissance en %)	1,5	1,4	1,6
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut (taux de croissance en %)	2,4	2,2	2,6

Source: Commissariat Général du Plan, *L'économie française en perspective*, op. cit., extrait du tableau 2, p. 260.

[1]. Equipe MIMOSA (sous la dir. de DELESSY H. et STERDYNIAK H.), *Quand les marchés triomphent... Une projection de l'économie mondiale à l'horizon 2002*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 55, octobre 1995, p. 95-150.

3. Une relance keynésienne à l'échelle européenne?

Au cours de l'année 1993, un certain nombre d'économistes regroupés autour de Jacques Drèze et Edmond Malinvaud[1] ont confirmé le diagnostic qualifié de pessimiste concernant la croissance économique et les perspectives d'emploi.

Deux éléments importants pour notre discussion doivent être relevés dans l'analyse et les propositions de ces économistes: l'un porte sur l'emploi, l'autre sur l'absence de l'environnement.

En premier lieu, le chômage est considéré comme un problème social majeur depuis vingt ans dont ces économistes attribuent les raisons de l'aggravation au cours des dernières années au ralentissement de la croissance après "l'embellie"[2] de la deuxième moitié des années 1980. Ainsi, un phénomène durable, de long terme, comme le chômage depuis près d'un quart de siècle, dont l'aspect structurel apparaît de plus en plus nettement, est rattaché à un événement qui continue d'être caractérisé lui-même de conjoncturel, le ralentissement de la croissance. Un problème de méthode surgit ici. Ou bien la prétendue cause du chômage, à savoir le ralentissement de la croissance, est un phénomène conjoncturel, et, dans ce cas il est légitime de se demander quelle est la part de l'aggravation du chômage qui lui est due: on s'aperçoit alors que, sur un peu plus de vingt ans, chaque reprise de la croissance stoppe l'ascension du chômage et son ralentissement la fait repartir, mais que jamais la réduction du chômage n'est décisive. La caractérisation de chômage principalement *conjoncturel* est donc fort douteuse. Ou bien le ralentissement de la croissance n'est pas lui même un phénomène conjoncturel[3]: dans ce cas, soit le chômage lui est toujours attribué mais il n'est pas conjoncturel puisque sa cause ne l'est pas non plus, soit le chômage est attribué à d'autres causes et il est tout aussi illégitime de le lier à l'évolution de la conjoncture. Est-il satisfaisant de tourner cette difficulté théorique en émettant une hypothèse d'hystérésis au sujet d'un chômage d'origine conjoncturelle qui se transformerait en chômage structurel? Dans ce cas, que pourrait-on dire des raisons du passage d'un phénomène à l'autre et de celles qui feraient persévérer dans la poursuite d'une politique conjoncturelle? Peut-on se contenter des analyses libérales en termes de rigidités structurelles, entendues ici comme

---

1. DREZE J.H., MALINVAUD E., avec DE GRAUWE P., GEVERS L., ITALIANER A., LEFEBVRE O., MARCHAND M., SNEESSENS H., STEINHERR A., CHAMPSAUR P., CHARPIN J.M., FITOUSSI J.P., LAROQUE G., *Croissance et emploi: l'ambition d'une initiative européenne*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 49, avril 1994, p. 247-288.

2. DREZE J.H., MALINVAUD E., *Croissance et emploi: l'ambition d'une initiative européenne*, op. cit., p. 252.

3. Sans parler des analyses en termes de cycles longs auxquelles nous avons déjà fait référence, Ferenc Janossy (JANOSSY F., *La fin des miracles économiques, Apparences et réalité du développement économique*, Paris, Seuil, 1972) avait montré il y a trente ans (l'édition originale date de 1966) que c'était la période de forte croissance économique d'après-guerre qui devait être considérée comme une parenthèse et non la fin de cette période.

rigidités salariales, qui conjecturent que la baisse du coût salarial stimulerait l'emploi et, par suite, l'activité économique qui à son tour enclencherait un cercle vertueux de croissance de la production et de l'emploi?

Nous émettons l'hypothèse suivante: la persistance avec laquelle les économistes continuent d'attribuer, contre l'épreuve des faits et contre toute logique, la montée du chômage à un déficit de croissance économique et de proposer une relance de celle-ci pour y remédier, sans égard pour l'environnement ou pour les peuples qui en sont privés, est à rapprocher de leur incapacité à comprendre que le chômage, l'exclusion et même le ralentissement de la croissance sont une manifestation de la crise du modèle de développement en vigueur jusqu'ici, en somme est liée à leur attachement au paradigme de la rationalité et du progrès dont nous avons vu qu'il constituait le cadre de pensée à l'intérieur duquel évolue (ou s'assoupit?) la théorie économique.[1]

En second lieu, le groupe d'économistes mentionnés ci-dessus rejoint les prévisions du CEPII et celles du Rapport économique annuel de la CEE pour 1993 pour lequel "Même si en 1995-1996 l'expansion revenait sur une pente de près de 3%, (...) le chômage pourrait se maintenir dans une fourchette de 10 à 11%"[2]. Aussi, le groupe propose-t-il de: "Pour y remédier, nous cherchons à identifier des politiques propres à hâter le retour durable à une expansion de l'ordre de 3,5% par an à moyen terme."[3] Or, à aucun moment dans ce document de 42 pages le groupe n'intègre les conséquences de cette accélération de la croissance sur l'environnement. La seule allusion à celui-ci est faite à propos de la taxe sur les émissions de CO_2 que le groupe propose d'utiliser pour financer la protection sociale en compensation des exonérations de charges sur les bas salaires pour faciliter l'embauche des travailleurs peu qualifiés.[4] Autrement dit, il est prévu de taxer les atteintes à l'environnement mais le produit de ces taxes servirait à autre chose qu'à protéger ou réparer celui-ci[5], et bien sûr ne pourrait être utilisé, ne serait-ce que partiellement, pour aider les pays du tiers-monde pour compenser le préjudice causé par la surconsommation énergétique des pays riches. En

---

1. Nous avons eu l'occasion de poser de vive voix la question suivante à Edmond Malinvaud: "Monsieur Malinvaud, pourquoi continuez-vous ainsi que la plupart des économistes à placer tous vos espoirs dans la croissance pour résoudre le problème du chômage?" Monsieur Malinvaud nous a répondu: "Parce que nous ne savons pas faire autre chose." Conférence à l'IEP de Bordeaux, 27 janvier 1994.

2. Cité par DREZE J.H., MALINVAUD E., *Croissance et emploi: l'ambition d'une initiative européenne*, op. cit., p. 257.

3. DREZE J.H., MALINVAUD E., *Croissance et emploi: l'ambition d'une initiative européenne*, op. cit., p. 258.

4. DREZE J.H., MALINVAUD E., *Croissance et emploi: l'ambition d'une initiative européenne*, op. cit., p. 268, 269, 287.

5. Faut-il voir *a contrario* une preuve de l'unité de la crise du développement dans le fait que les économistes cherchent à pallier les dégâts d'un aspect de la crise (le chômage) par les dégâts de l'autre aspect (la pollution). Dans ce cas, il faut polluer le plus possible, puis taxer le plus possible pour financer les embauches, de la même façon qu'on encourage la destruction des automobiles âgées. Aveu? Humour noir? Insuffisance théorique et politique?

faisant abstraction pour l'instant de ces deux éléments négatifs, l'impact sur l'emploi, mesuré à l'aide du modèle HERMES, d'une écotaxe serait de toute façon très faible: environ 0,7%, c'est-à-dire 132 000 emplois[1].

Parallèlement à cette initiative privée des économistes ci-dessus, la Commission Européenne a présenté devant le Conseil Européen un *Livre Blanc*[2] dans lequel est préconisé un programme annuel de grands travaux de 20 milliards d'écus, soit 0,3% du PIB communautaire, financé pour les 3/5 par le Fonds de Cohésion et la Banque Européenne d'Investissement et pour les 2/5 par le recours à l'emprunt. Ce projet souffre des mêmes contradictions que le précédent. D'une part, une hausse de l'investissement privé et public correspondant à un point de PIB par an provoquerait une hausse du PIB communautaire de deux points mais n'entraînerait une baisse du taux de chômage que d'un point.[3] D'autre part, la relance de la croissance économique est envisagée sans repenser les caractéristiques de celle-ci ni ses finalités.[4]

En dépit des préoccupations exprimées lors de la C.N.U.E.D. à Rio de Janeiro et des conventions qui y furent signées par les représentants de presque tous les pays, les politiques économiques menées et prévues pour la décennie à venir ne sont pas fondamentalement infléchies dans le sens d'une croissance économique modérée pour les pays déjà développés, ni même dans le sens d'une croissance plus économe en ressources, ni enfin même dans le sens d'une meilleure répartition des richesses créées permettant d'envisager une autre politique de l'emploi et de l'insertion. Ainsi, les deux volets du développement soutenable contenus dans le programme de Rio sont absents, à savoir la préservation de l'environnement et le recul de la pauvreté. Indépendamment de la lenteur avec laquelle s'effectuent les changements de comportements des gouvernants et des citoyens, il faut y voir l'influence d'une recherche théorique restée prisonnière de l'idéologie.

A cet égard, l'économie de l'environnement se rattache au paradigme dominant dans la science économique que nous avons analysé dans le chapitre 2: celui qui va de la rationalité à la recherche de l'intérêt individuel, du mythe du progrès technique à la domestication de la nature, de la domination du social par l'économique à la sacralisation de la croissance économique forte et infinie.

---

1. STERDYNIAK H., FOURMANN E., LERAIS F., DELESSY H., BUSSON F., *Lutter contre le chômage de masse en Europe*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 48, janvier 1994, notamment p. 188-191.
2. Commission Européenne, *Croissance, compétitivité et emploi*, Conseil Européen des 10 et 11 décembre 1993.
3. STERDYNIAK H., FOURMANN E., LERAIS F., DELESSY H., BUSSON F., *Lutter contre le chômage de masse en Europe*, op. cit., p. 212-213.
4. On pourrait s'étonner que tant d'experts, tant d'organismes aboutissent en même temps aux mêmes impasses. En fait, à les lire, on s'aperçoit qu'ils puisent leurs références les uns chez les autres, se citent mutuellement et utilisent les mêmes modèles. La discipline économique y gagne en unité ce qu'elle perd en clairvoyance.

L'économie de l'environnement ne surmonte aucune des difficultés méthodologiques de la pensée néo-classique et elle ne dépasse pas la tendance à l'autonomie dominatrice de la sphère économique. Non seulement elle n'abandonne pas la vision anthropocentrique faisant de l'homme le centre de l'univers, mais elle ne réussit même pas à se défaire d'une vision de l'homme réduit au simple *homo œconomicus*.

L'affirmation selon laquelle il n'y a pas de valeur économique autre que monétaire est juste. Seulement, en matière d'environnement, elle peut être comprise de deux façons totalement opposées et incompatibles: comme il faut absolument donner une valeur économique aux *biens* naturels, appréhendons-les avec les seuls critères possibles marchands; ou bien, comme la nature est un ensemble de systèmes vivants irréductibles aux catégories marchandes, changeons notre rapport avec elle. Aussi, l'économie de l'environnement qui adopte la première attitude ne peut-elle être tenue pour satisfaisante épistémologiquement, théoriquement et politiquement. Un optimum introuvable, une évaluation dénuée de sens, un marché dépendant de l'Etat, une conception de l'économie subordonnant la biosphère: le programme de recherche néo-classique atteint ses limites, voire même pourrait être considéré comme clos. Nous ne pouvons cependant pas rester indifférent à l'objection selon laquelle le renoncement à l'évaluation des problèmes environnementaux selon des critères économiques conduirait à perpétuer des gaspillages et des dommages pires encore. Il convient alors d'envisager une autre démarche conceptuelle.

Chapitre 6

L'ambiguïté du concept de développement soutenable

Nous avons déjà noté à plusieurs reprises que le concept de développement durable ou soutenable se prêtait à des interprétations différentes pour de multiples raisons. Parce qu'il prétendait rassembler à la fois un projet de réduction de la pauvreté et un projet de préservation des écosystèmes, les deux n'étant pas *a priori* nécessairement compatibles compte tenu de la croissance démographique. Parce qu'il émanait d'origines diverses, institutionnelle, patronale, associative, théorique. Parce qu'il pouvait rapidement devenir l'enjeu de rapports de forces entre groupes sociaux, pays ou groupes de pays. Son caractère multiforme (I) constitue la première ambiguïté fondamentale du concept dont aujourd'hui tout le monde se réclame sans en mesurer pareillement la portée.

Toutefois, derrière l'apparente dispersion caractérisant les démarches des théoriciens, des promoteurs ou tout simplement des partisans du développement durable, on peut discerner un élément autour duquel se fédèrent les principaux clivages et qui conditionne le sens véritable qui peut être donné à un tel projet: il s'agit des rapports entre développement durable et croissance économique (II). On verra alors que la façon de concevoir ces rapports marque la frontière entre, d'une part, l'adhésion en dernière analyse au mythe et à l'idéologie d'un développement tel qu'il a existé jusqu'ici, et, d'autre part, la recherche d'un mode de vie formant avec ce développement une alternative.

I- Un concept multiforme.

La distinction que nous avons présentée dans les deux chapitres précédents a le mérite de poser clairement, pour une première réflexion, l'antinomie entre la démarche de l'économie de l'environnement et celle de l'intégration de l'économie dans la dynamique de reproduction des systèmes vivants. Cependant, elle a l'inconvénient de laisser penser qu'à l'intérieur de chacune des problématiques il existerait une cohérence des outils théoriques et que les deux ensembles ne se chevaucheraient à aucun moment, gage de leur propre cohérence interne. En allant plus loin, et compte tenu de la solidité des critiques apportées à la première démarche, cette simple distinction encourageait à choisir la seconde, plus à même de

prendre en compte les questions ne relevant pas de critères marchands. Or, il convient de montrer maintenant que les ambiguïtés du développement durable tiennent à des difficultés que la simple distinction ci-dessus ne permet pas de lever. De ces difficultés sont nées des controverses dont on peut dresser un inventaire provisoire (A). Dans la mesure où ces controverses peuvent être rapportées à la question de la valeur, elles portent moins sur des considérations techniques ou méthodologiques qu'éthiques (B).

A- Inventaire des controverses sur le développement durable.

Dans une étude pour la Banque Mondiale, John Pezzey[1] a recensé dans la littérature de la décennie 1980, de manière non exhaustive précise-t-il, 60 définitions se rapportant à la soutenabilité provenant de 36 sources différentes. Au sein de ces définitions rapportées par l'auteur nous en dénombrons 21 concernant strictement la notion de soutenabilité, 27 faisant référence explicitement au développement durable, 9 à la croissance durable, et 3 rappelant la différence entre croissance et développement.

Cette multiplicité peut toutefois être réduite si l'on procède à des recoupements et des rapprochements. Nous présenterons deux méthodes: une classification par les finalités concrètes du développement durable, une reformulation autour de la conceptualisation de l'environnement.

1. Classification selon les finalités concrètes du développement durable.

Fabrice Hatem[2] a proposé une classification ordonnée autour des finalités du développement durable. En se référant à C. Tisdell[3], il distingue une conception *écocentrée* et une conception *anthropocentrée* du développement soutenable. La première privilégie la protection de la vie supposée avoir une valeur en elle-même: alors, les êtres vivants non humains ont un droit à l'existence pour une raison éthique et non utilitariste. La seconde privilégie la recherche du bien-être humain: la préservation des autres espèces que l'homme est justifiée par l'intérêt qu'elles revêtent pour ce dernier. Cependant cette seconde

---

1. PEZZEY J., *Economic analysis of sustainable growth and sustainable development*, op. cit., notamment p. 63-71.
2. HATEM F., *Le concept de "développement soutenable"*, op. cit., p. 101-117.
3. TISDELL C., *Sustainable development: differing perspectives of ecologists and economists, and redevance to LDC*, World Development, 16, 1988, cité par HATEM F., *Le concept de "développement soutenable"*, op. cit., p. 103.

approche comporte trois variantes qui mettent l'accent soit sur les conditions économiques, soit sur les conditions écologiques, soit sur les conditions sociales du bien-être humain. Hatem résume cette classification dans le schéma suivant.

Schéma 6.1

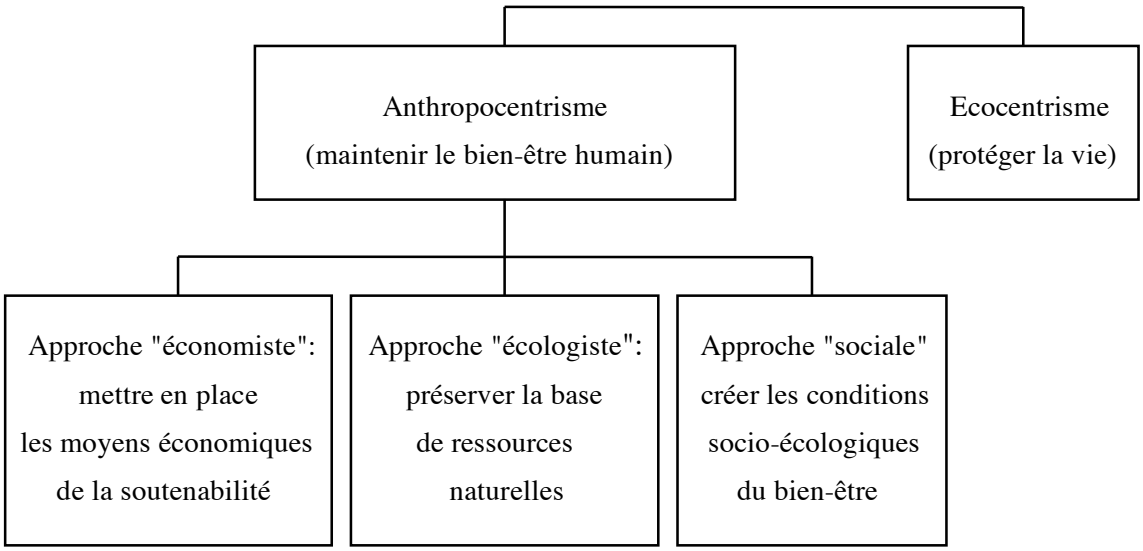

Source: HATEM F., *Le concept de " développement soutenable"*, op. cit., p.102.

Hatem caractérise l'approche économiste par "l'hypothèse d'une forte substituabilité entre ressources naturelles et capital artificiel"[1] pour compenser l'épuisement des premières par l'accumulation du capital et le progrès technique. Elle retient donc la conception de la soutenabilité faible et c'est celle qui se prête le mieux à l'utilisation des instruments d'analyse néo-classiques: la dégradation de l'environnement n'est que le signe d'un dysfonctionnement du marché qu'il s'agit de rétablir en définissant des droits de propriété et des prix. Globalement cette approche du développement durable correspond à ce que l'on appelle l'économie de l'environnement.

L'approche écologiste retient plutôt une conception de la soutenabilité forte parce qu'elle ne pense pas possible de substituer du capital artificiel aux ressources naturelles dont il faut maintenir le stock comme base. Elle tient compte des phénomènes d'irréversibilité et d'entropie et récuse le marché comme indicateur d'optimum social.

L'approche sociale, que Hatem appelle aussi *radicaliste* ou *socio-culturelle*, établit la jonction entre, d'une part, une critique traditionnelle du développement, telle que celle dénonçant l'insatisfaction des besoins fondamentaux ou l'origine socio-politique du sous-développement, et, d'autre part, l'aspect écologique du développement et du sous-développement. Nous précisons que, dans cette approche, il n'y a pas de référence à une

[1]. HATEM F., *Le concept de "développement soutenable"*, op. cit., p. 103.

critique du développement lui-même telle que l'expriment par exemple Serge Latouche ou Wolfgang Sachs: on reste à l'intérieur du paradigme du développement en regrettant simplement la confusion entre croissance et développement. Disons que la radicalité de cette approche se résume à une dimension qu'aurait sans doute approuvée un auteur comme Perroux.

Autant il est facile de rapprocher la première démarche économiste de la théorie néo-classique, autant la recherche de proximités théoriques est plus délicate en ce qui concerne les deux autres. Ainsi, la problématique de la reproduction des systèmes vivants[1] peut être retrouvée partiellement dans l'approche écologiste et dans l'approche sociale, et même dans l'approche écocentrée. Des auteurs comme Passet ou Georgescu-Roegen pourraient n'être que difficilement rattachés à une seule des ces trois dernières catégories.[2] Alors que Passet a particulièrement contribué à dénoncer la réduction de la logique de la biosphère à celle de l'économie, n'écrit-il pas tout de même: "Il nous faut tenter de définir une approche susceptible d'intégrer, *dans une même logique*, les phénomènes de la sphère économique et ceux de la biosphère."[3] S'il s'agit de dire que les premiers doivent être soumis aux seconds, Passet reste dans la logique de la reproduction des systèmes vivants qu'il a définie par ailleurs. S'il s'agit effectivement de trouver une logique *commune* alors que les logiques respectives sont antagonistes, il est à craindre que la logique commune retenue soit la plus simple, la logique économique. Un auteur comme Pearce[4] a simultanément utilisé des outils d'analyse néo-classiques comme le calcul à la marge et montré que l'optimum économique et l'équilibre écologique étaient incompatibles. Le raisonnement en termes d'optimum le conduit à proposer de retenir une définition de l'optimum fondée non pas sur la comparaison des satisfactions individuelles mais sur celles des générations, tout en doutant de la capacité régulatrice du marché. Pearce revendique lui-même cette position intermédiaire au sein des cinq écoles d'économie verte (*green economics*) qu'il distingue.[5] La première préconise la réduction d'échelle (*Negative Increase in Scale: NIS*), c'est-à-dire la réduction absolue de la production et de la population. La seconde est favorable à l'arrêt de la

---

1. Cf. notre chapitre 5.

2. Signalons que dans un article récent, Sylvie Faucheux et René Passet proposent une classification des théories du développement soutenable en quatre groupes qui rappelle fortement celle de Hatem: approche préservationniste de la biosphère (correspondant assez bien à l'écocentrisme distingué par Hatem), approche néo-classique (économiste de Hatem), approche conservationniste (écologiste de Hatem), approche coévolutionniste (seule conception qui n'a pas de correspondante exacte dans la classification de Hatem, mise à part l'approche sociale distinguée par celui-ci dont elle est la moins éloignée). FAUCHEUX S., PASSET R., *Introduction* à *Quelle économie pour l'environnement?, op*. cit. De même, Norton avait distingué quatre stratégies possibles vis-à-vis des ressources naturelles que la classification de Hatem recoupe partiellement: exploitationnisme, conservationnisme et préservationnisme avec deux variantes: naturaliste et extensionniste. NORTON B.G., *Intergenerational equity and environmental decisions: a model using Rawls' veil of ignorance*, Ecological Economics, vol. 1, n° 2, mai 1989, p. 137-159.

3. PASSET R., *L'économique et le vivant*, op. cit., p. 91, souligné par nous.

4. Cf. notre chapitre 4, § I-B-1.1.

5. PEARCE D., *Green economics*, Environmental Values, Cambridge, White Horse Press, vol. 1, n° 1, printemps 1992.

croissance de la production et de la population (*Zero Increase in Scale: ZIS*). La troisième, dans laquelle se reconnaît Pearce, est celle où le capital reste constant, tant pour le capital naturel que pour le capital produit (hypothèse de soutenabilité forte). La quatrième fait confiance au progrès technique pour résoudre les problèmes posés par l'augmentation de la production et de la population et par la raréfaction des ressources naturelles (hypothèse de soutenabilité faible). La cinquième fait confiance au marché pour rétablir les équilibres écologiques (hypothèse de la possibilité d'internaliser les effets externes négatifs). Cette classification n'apporte pas d'éclaircissement nouveau majeur car, même si l'on peut, d'un côté, rapprocher la première école et la seconde par leur croyance en l'impossibilité de poursuivre le mouvement de développement économique illimité, et, de l'autre, considérer que la croyance au progrès technique et celle au marché ne font qu'une, il n'en reste pas moins que la multiplicité des approches distinguées par Pearce témoigne de la difficulté d'établir une catégorisation précise et des filiations théoriques certaines.

Il n'y a donc pas lieu de considérer les trois approches anthropocentrées distinguées par Hatem comme irréductibles les unes aux autres. Pearce lui-même souligne que "les différences dans les définitions de la soutenabilité n'impliquent pas beaucoup de différences dans les politiques opérationnelles nécessaires pour y parvenir"[1]. En tout cas, l'opposition porte moins sur les méthodes et les politiques que sur les principes.

2. Reformulation autour de la conceptualisation de l'environnement.

En proposant une approche originale de l'environnement, Olivier Godard et Jean-Michel Salles[2] font de celui-ci une catégorie abstraite et non plus un ensemble d'éléments concrets *environnants*.

Ces auteurs s'écartent d'abord de la notion d'écosystème, utilisée par les biologistes, qui comporte le risque de considérer la nature comme si les hommes n'existaient pas, et ensuite de la notion statique de l'environnement assimilé à une contrainte immuable. Ils formulent alors une conception de l'environnement inspirée des travaux sur les systèmes autonomes appelés *systèmes complexes auto-organisateurs*[3] et qui privilégie l'idée de co-évolution du système humain et du système de l'environnement.

---

[1]. Cité par HATEM F., *Le concept de "développement soutenable"* , op. cit., p. 107.

[2]. GODARD O., SALLES J.M., *Entre nature et société, Les enjeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement*, dans BOYER R., CHAVANCE B., GODARD O. (sous la dir. de), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, op. cit., p. 233-272.

[3]. ATLAN H., *Entre le cristal et la fumée, Essai sur l'organisation du vivant*, Paris, Seuil, 1979.
MORIN E., *La méthode 2, La vie de la vie*, Paris, Seuil, 1980.
DUPUY J.P., *Ordres et désordres, Enquête sur un nouveau paradigme*, Paris, Seuil, 1982.
VARELA F., *Autonomie et connaissance*, Paris, Seuil, 1989.

Chacun des deux systèmes possède une autonomie relative, c'est-à-dire qu'il peut fonctionner de manière indépendante de l'autre, en quelque sorte clos ou bouclé sur lui-même -ce qui paraît douteux pour le système humain- mais chacun comporte également une ouverture sur l'autre, conditionnant la possibilité et le sens de son évolution.

Il en résulte premièrement que l'environnement est "un noeud intermédiaire de tension entre les concepts de patrimoine et de nature: le patrimoine, c'est l'objet tellement approprié qu'il en devient ressource identitaire; la nature, c'est ce qui existe en soi et pour soi, indépendamment de l'usage ou de l'appropriation"[1]. Deuxièmement, l'environnement est "une figure de "hiérarchie enchevêtrée""[2] parce qu'il peut tour à tour être considéré comme infra-niveau ou supra-niveau par rapport au système humain selon qu'il est soumis à l'homme prométhéen ou qu'il s'impose comme une contrainte indépassable à celui-ci. Ainsi, la démarche de Godard et Salles repose sur ce qu'ils appellent "la distinction/confusion de deux niveaux logiques"[3] qui a pour conséquences, d'une part, de faire de l'environnement un objet extérieur à l'homme, d'autre part de rendre difficile l'interprétation d'un événement altérant l'environnement parce que son sens peut différer selon le niveau depuis lequel on le considère.

Godard et Salles concluent que le déploiement dans le temps de cette hiérarchie enchevêtrée "engendre une dynamique irréversible mettant en jeu l'identité des deux pôles" parce que la reproduction du système humain et de l'environnement dans une perspective de co-évolution "dépend de la conciliation paradoxale des deux hiérarchies en cause"[4]. Dans ces conditions, ils distinguent une co-évolution permettant à chaque pôle de se reproduire tout en s'adaptant, et une évolution aboutissant à la disparition de l'un ou de l'autre, l'irréversibilité n'ayant pas la même incidence dans chacun de ces cas.

La conceptualisation de Godard et Salles a le mérite de souligner la relation dialectique entre le système social et la biosphère mais elle n'échappe pas totalement, à notre sens, au risque qu'ils tentent d'éviter: partant de l'idée de co-évolution de deux systèmes dans une relation hiérarchique enchevêtrée entre deux pôles, ils en viennent progressivement à ne parler que de la relation entre *le* système et l'environnement, du "couple "système-

---

1. GODARD O., SALLES J.M., *Entre nature et société, Les enjeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement*, op. cit., p. 244-245.
2. GODARD O., SALLES J.M., *Entre nature et société, Les enjeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement*, op. cit., p. 243. Cette notion de *figure de hiérarchie enchevêtrée* est également utilisée par d'autres auteurs dans d'autres contextes: ainsi DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 160, que nous retrouverons dans notre chapitre 8; également du même auteur *Introduction aux sciences sociales*, op. cit.
3. GODARD O., SALLES J.M., *Entre nature et société, Les enjeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement*, op. cit., p. 245.
4. GODARD O., SALLES J.M., *Entre nature et société, Les enjeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement*, op. cit., p. 246.

environnement""[1]. Le seul système restant est le système social humain, qui est alors le système de référence. L'approche de Godard et Salles retrouve sa place à l'intérieur d'une classification du type de celle de Hatem parce qu'elle conserve une dimension anthropocentriste.

Par ailleurs, la conceptualisation de Godard et Salles se heurte à deux difficultés. La première, que les auteurs signalent eux-mêmes, réside dans le paradoxe de l'adaptation[2]: dans la mesure où il est impossible de définir l'environnement d'un organisme avant cet organisme lui-même, comment peut-on s'adapter à un environnement qui n'existe pas avant que cette adaptation se réalise? Godard et Salles tentent d'échapper au piège de la notion d'environnement inséparable d'une vision de l'homme au centre de l'univers récusée par Michel Serres[3] en faisant de l'environnement non pas quelque chose d'environnant justement mais une relation. Malheureusement, ils abandonnent, à notre sens, cette démarche en cours de route, tout simplement parce que *l'environnement* ne peut qu'*environner* un élément considéré comme *central*.

La deuxième difficulté découle de la précédente: les écosystèmes n'existent plus sans l'homme puisque celui-ci y imprime sa marque, mais ils ont pu et ils pourraient exister sans lui, alors que l'inverse n'est pas vrai: l'homme ne peut exister sans eux. Il n'est donc pas certain que les hiérarchies s'enchevêtrent à un point qui pourrait laisser croire qu'elles s'équilibrent et s'équivalent. La conceptualisation de Godard et de Salles ne peut-elle être considérée comme l'ultime tentative de sauver une vision anthropocentriste pour ne pas dire prométhéenne?

Herbert Simon avait montré que l'individu évoluait dans un univers borné parce qu'il n'avait qu'une connaissance approximative des choix possibles; de ce fait, il ne pouvait faire preuve que d'une rationalité limitée en définissant simultanément ses objectifs et les moyens d'y parvenir. Dans cette lignée, Olivier Favereau[4] et Jean-Michel Salles[5] distinguent une rationalité *substantielle* qui est le fait d'agents prenant leurs décisions en fonction de toutes leurs conséquences certaines ou probables selon le critère de maximisation de l'espérance de l'utilité, et une rationalité *procédurale* qui est le fait d'agents déterminant, à l'issue d'un processus de délibération individuelle et collective, des objectifs intermédiaires

---

1. GODARD O., SALLES J.M., *Entre nature et société, Les enjeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement* , op. cit., p. 246.
2. Les auteurs précisent, dans une note p. 245, que ce paradoxe a été énoncé par LEWONTIN R., *L'évolution*, La Pensée, n° 223, 1981.
3. Cf. notre chapitre 2, § I-B.
4. FAVEREAU O., *Valeur d'option et flexibilité: de la rationalité substantielle à la rationalité procédurale*, op. cit.
5. SALLES J.M., *Rationalité substantielle et rationalité procédurale dans la modélisation du développement durable*, Symposium International, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Paris, 16-18 mars 1994, tiré à part.

procurant un certain niveau de satisfaction. Salles utilise cette distinction pour souligner combien les modèles de développement durable ont intérêt à s'orienter vers des décisions touchant moins aux buts (notion substantielle) qu'aux chemins (notion procédurale).

La théorisation esquissée par tous ces auteurs est largement placée sous le signe de la complexité des phénomènes, des contradictions entre les systèmes et de l'incertitude les concernant, fragilisant les processus cognitifs. Bien que la science ne puisse apporter de vérité établie, il n'en reste pas moins vraisemblable que, plus les décisions sont prises selon une rationalité procédurale, plus les références à la valeur ont tendance à disparaître.

B- Développement durable et valeur.

Sans remettre en cause la pertinence des méthodes et typologies précédentes, nous allons essayer de montrer que l'éclatement du concept de développement durable traduit une pluralité d'approches de la valeur et une pluralité d'articulations de la valeur au sens économique et de la valeur au sens éthique. Trois approches peuvent être différenciées (schéma 6.2).

Schéma 6.2

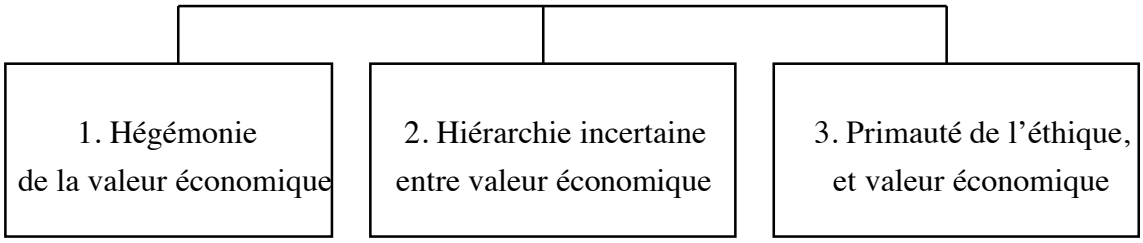

1. Le développement durable ou l'hégémonie de la valeur économique.

Selon cette première approche, la valeur résulte du marché. Celui-ci permet de définir une exploitation optimale des ressources naturelles au même titre que les facteurs de production habituels, travail et capital, à condition de privatiser les éléments jusque-là en libre accès. Alors, ressources naturelles, travail et capital sont considérés comme substituables.

Deux conséquences parfaitement complémentaires en résultent: la nature est instrumentalisée et l'être humain est soumis aux impératifs de la rationalité économique.

La justification philosophique de cette conception tient dans une conception du bien-être mesuré en termes de croissance de la consommation par tête. La finalité et le moyen sont donc un accroissement des valeurs d'échange dont le support est constitué de valeurs d'usage matérielles et/ou symboliques. Le temps est traduit par un taux d'actualisation, c'est-à-dire par un taux d'actualisation des valeurs d'échange, confondant l'horizon économique tout au plus éloigné de quelques décennies correspondant à la durée de vie du sujet économique et l'horizon physique et biologique de la biosphère et des espèces vivantes, sacrifiant ainsi, quoi qu'on en dise, celles-ci ainsi que les générations futures.

2. Le développement durable ou la hiérarchie incertaine entre les valeurs économique et éthique.

Dans cette seconde approche, la valeur d'échange liée à l'usage résulte du marché mais des procédures doivent être mises en oeuvre pour rendre compte de la valeur d'option et de la valeur dite intrinsèque, c'est-à-dire de la valeur de legs, d'existence et écologique.[1] La valeur intégrant les coûts sociaux n'élimine pas cependant le déséquilibre écologique.

Les ressources naturelles et le capital ne sont pas substituables parfaitement et continûment. La notion d'irréversibilité apparaît.

La valeur économique ne peut donc représenter la valeur éthique constituée par la reconnaissance de l'existence de ressources naturelles et d'espèces vivantes. La notion de patrimoine naturel est alors forgée mais sans pour autant résoudre la contradiction entre, d'une part, la nécessité de transmettre ce patrimoine pour des raisons de nécessité physique concernant les générations futures ou pour des raisons symboliques, le patrimoine étant fondateur d'identité et de différenciation sociale[2], et d'autre part, la nécessité de l'utiliser comme instrument d'adaptation et de développement humain. Selon Godard et Salles, cette contradiction se manifeste parce que la seconde nécessité peut menacer la première.

---

[1]. Cf. notre schéma 4.1.

[2]. GODARD O., SALLES J.M., *Entre nature et société, Les enjeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement*, op. cit., p. 262.

3. Le développement durable ou la primauté de l'éthique.

Selon cette troisième approche, la valeur économique est une catégorie sociale parce que l'économie s'insère dans la société humaine, qui elle-même s'inscrit dans la biosphère.[1] La rationalité de la reproduction des systèmes vivants fonde une nouvelle éthique dont les valeurs ne sont pas réductibles à l'économie et qui peuvent s'exprimer par deux principes:

- Les écosystèmes ont une existence qui ne peut être mesurée en termes marchands et dont le respect est un principe de vie et non un principe économique.

- La reproduction des systèmes vivants inclut le respect de la vie des êtres humains, dans ses formes matérielles et culturelles.

L'articulation de ces deux principes commande *une organisation sociale qui économise les ressources naturelles en cessant de faire de l'augmentation de la consommation par tête l'objectif ultime, et qui économise l'homme dont l'effort productif est représenté par son travail*.

La définition d'un optimum social passe alors par:

- la minimisation de la consommation des ressources naturelles, c'est-à-dire la diminution du contenu en ressources naturelles de la production, de telle sorte que le taux de prélèvement des ressources renouvelables soit inférieur ou égal à leur taux de renouvellement et que la variation des ressources renouvelables substituables aux non renouvelables soit inférieure ou égale à la variation des ressources non renouvelables divisée par le coefficient technique de ressources non renouvelables utilisées pour la production du capital manufacturier; dans ce cas, la valeur économique du prélèvement de ressources (prélèvement qui est lui-même un acte de production mesurable par du travail) diminue; cette valeur économique n'a rien à voir avec une prétendue valeur d'option ou intrinsèque dont le contenu éthique serait rendu économique alors qu'il n'est pas mesurable pour deux raisons: il est d'ordre qualitatif et, à supposer qu'on puisse lui attribuer une grandeur, celle-ci pourrait être infinie;

- la prise en compte du coût de réparation des nuisances qui n'ont pu être prévenues et évitées, et du coût de la prévention de nuisances éventuelles; ces coûts (là encore réductibles à du travail) sont donc parties intégrantes du coût de production global social, c'est-à-dire de la valeur économique;[2]

---

1. C'est une reconnaissance pleine et entière et non pas une concession comme celle que semble faire Claude Henry: "Il est *néanmoins* vrai que, lorsque des choix entre générations sont en cause, le prix doit céder à la norme. Il ne s'agit plus de céder la place, mais de reconnaître la prééminence de la valeur éthique qu'exprime alors la norme." HENRY C., *Efficacité économique et impératifs éthiques: l'environnement en copropriété*, op. cit., p. 196, souligné par nous.

2. De ce point de vue, Alain Lipietz (LIPIETZ A., *L'écologie politique et l'avenir du marxisme*, op. cit.) a-t-il raison de considérer que la présence d'écotaxes, de sociotaxes, éloignerait les prix des temps de travail socialement nécessaires? Au contraire, ne les rapprocherait-elle pas de ces temps véritables que le capitalisme a ignorés jusqu'ici? La "valeur soutenable" comme dit Lipietz (p. 191) mérite son nom si l'ensemble des coûts

- la minimisation du travail par tête, dans la mesure où l'augmentation de la productivité ne se ferait que dans le respect des conditions écologiques précédentes; dans ce cas, la valeur économique de chaque unité produite baisse, et, à volume de la production constant, la valeur économique globale de la production diminue également.

En définitive, la valeur économique diminue pour que les valeurs éthiques soient respectées.

La classification que nous proposons, ordonnée autour des notions de valeur, recoupe partiellement celles utilisées auparavant, notamment la première que nous avons rencontrée: économie de l'environnement et économie dans l'environnement, ainsi que celle de Hatem: approches anthropocentrée et écocentrée. Elle n'invalide pas les deux précédentes, nous la concevons dans un souci de complémentarité et pour reprendre l'un des fils conducteurs de notre thèse: la crise sociale et la crise écologique sont une crise de la (des) valeur(s). L'idéologie économique a asséné l'idée que la rationalité consistait à faire reculer la rareté par la croissance de la production alors qu'en fait le soi-disant recul de la rareté n'aboutit qu'à accroître celle-ci sur le plan des ressources naturelles et à assujettir la vie humaine à un renvoi à l'infini de la satisfaction des besoins. Autrement dit, la rareté ne tend pas vers zéro, comme elle devrait le faire si réellement elle reculait, mais elle tend vers l'infini par la conjonction de deux phénomènes: les ressources naturelles menacent de tendre vers zéro, et la barrière des besoins essentiels est indéfiniment repoussée. Ainsi notre classification nous permet maintenant d'aborder et de critiquer la relation entre croissance et développement durable.

II. Développement durable et croissance économique.

Au cours du chapitre 4 nous avons analysé comment la théorie économique dominante essayait d'intégrer les effets externes de la croissance de la production à l'intérieur du modèle d'équilibre général pour aboutir à une traduction politique subordonnant le bien-être humain et l'environnement à la croissance productiviste. Nous avions indiqué avec quelle unanimité toutes les institutions politiques ou émanant des groupes socio-économiques considéraient comme nécessaire la poursuite de la croissance économique, souvent d'ailleurs

---

externes est englobé. Il ne faut pas se laisser abuser par le fait que l'intégration de taxes dans le prix de certains produits entraînerait des transferts de valeur entre secteurs, ce problème est banal à partir du moment où il s'agit d'un problème de *transformation* comme l'exprime d'ailleurs Lipietz (p. 191).

perçue comme allant naturellement de soi, affirmant qu'elle était une condition du développement durable, l'aboutissement logique du raisonnement étant la substitution de la notion de croissance durable à celle de développement durable.

Nous voudrions examiner maintenant les fondements théoriques de cette assimilation et finalement de cette substitution. L'idéologie économique considère, ou feint de croire car ce n'est explicite dans aucune théorie, que la croissance illimitée est possible afin de pouvoir affirmer qu'elle est souhaitable et même indispensable. Nous allons tenter d'étudier de manière critique chacune de ces assertions.

A- La croissance économique illimitée est-elle possible?

La crise écologique et la crise sociale analysées dans le chapitre 2 montrent que la croissance économique infinie se heurte à des limites ou des contraintes qui sont naturelles et également sociales.

1. Les limites naturelles de la croissance économique prétendument illimitée.

Ce sont celles des ressources et celles des capacités d'absorption des rejets de la croissance par l'ensemble des écosystèmes.

En postulant que les besoins humains sont illimités, l'idéologie économique justifie par avance la *nécessité* de la croissance économique illimitée. Il suffit ensuite d'assimiler *nécessité* à *possibilité* puisqu'il est postulé[1] qu'on peut, grâce à du capital et du travail, seuls facteurs de production rares, *produire* le facteur naturel sinon le remplacer: substituabilité et soutenabilité faible sont les seuls arguments en faveur de la thèse de la possibilité d'une croissance économique illimitée. Or, la croissance durable qui est toujours exponentielle -et *a fortiori*, la croissance illimitée dans le temps- est une chose impossible: croissance et durée sont antinomiques. Parce que, explique Herman Daly[2], l'économie humaine est un sous-système de l'écosystème terrestre qui est fini et fermé. Bernard Charbonneau avait déjà exprimé la même idée il y a plus de vingt ans[3]: le développement illimité ne peut conduire qu'au chaos parce que "un développement indéfini est impossible

---

[1]. Les avertissements de Ricardo et de quelques classiques furent oubliés par les néo-classiques.
[2]. DALY H.E., *Il n'y a pas de croissance durable*, Transversales Science/Culture, n° 13, janvier-février 1992, p. 10-11.
[3]. CHARBONNEAU B., *Le système et le chaos*, Paris, Anthropos, 1973, 2° éd. Paris, Economica, 1990.

dans un espace-temps fini"[1]. Le sous-système économique se heurte donc aux limites du système total, d'autant plus fortement que si tous les habitants de la terre devaient bénéficier du même niveau de ressources qu'un Américain moyen, il faudrait multiplier le produit mondial par 7. Daly pense que la croissance durable est une notion trompeuse, un "slogan provocateur"[2] et que le développement durable n'a de sens que si le développement cesse d'être quantitatif et devient exclusivement qualitatif. Michel Beaud précise que le développement soutenable doit être un "développement humain sans croissance"[3] dès lors qu'on peut répondre aux besoins essentiels de tous.

Les limites naturelles de la croissance économique apparaissent d'autant plus que la croissance démographique[4] est encore forte dans une large partie des pays du tiers-monde et que la nécessité de réduire les fortes inégalités de niveau de développement humain se fait plus pressante.

Or, tous les experts, les instituts, les pouvoirs publics[5] espèrent des taux d'au moins 3% par an pour la prochaine décennie, c'est-à-dire, en moyenne, beaucoup plus que les taux en vigueur dans l'ensemble du monde au plus fort des Trente Glorieuses. Compte tenu de la croissance démographique annuelle des pays développés quasi nulle mais d'un taux moyen mondial proche de 1,6%[6], cela signifie, si l'on veut que le niveau de vie moyen mondial par tête progresse au même rythme que le celui des habitants des pays développés, qu'un taux de croissance économique de 4,6% est nécessaire[7]. Jamais la planète n'a atteint de tels taux sur une longue période.

Pourtant l'existence des limites naturelles à la croissance économique infinie n'est pas unanimement reconnue par les économistes. Certes, les positions se contentant de railler le vieux cri d'alarme malthusien que l'on retrouvait dans le rapport au Club de Rome n'ont plus cours et les affirmations péremptoires telles que "la croissance apparaît bien sans frontière physique"[8] se font rares parce qu'aujourd'hui presque tout le

---

1. CHARBONNEAU B., *Le système et le chaos*, op. cit., cité par CEREZUELLE D., *La critique de la modernité chez Charbonneau, Aspects d'un compagnonnage intellectuel*, dans TROUDE-CHASTENET P. (sous la dir. de), *Sur Jacques Ellul* , op. cit., p. 71.

2. DALY H.E., *Il n'y a pas de croissance durable*, op. cit., p. 11.

3. BEAUD M., *Face à la croissance mortifère, quel développement durable?*, Revue Tiers-Monde, *Après le Sommet de la Terre: Débats sur le développement durable*, Tome XXXV, n° 137, janvier-mars 1994, p. 143.

4. Nous précisons que les limites naturelles des écosystèmes dont nous parlons et sur lesquelles pèserait une poursuite d'une croissance démographique forte n'ont rien à voir avec les soi-disant causes naturelles de la surpopulation défendues par Malthus. En d'autres termes, l'origine de la contradiction entre écosystèmes et démographie est sociale, et cela doublement: par le système productif et par les conditions techniques et socio-culturelles de l'évolution démographique.

5. Cf. notre chapitre 4, § II.

6. Cf. notre chapitre 2, § I-B.

7. $1{,}03 \times 1{,}016 - 1 = 4{,}6\%$.

8. ALBERTINI J.M., *Préface* à SIBIEUDE C., SIBIEUDE T., *Les rouages économiques de l'environnement*, Paris, Les Editions de l'Atelier, Les Editions Ouvrières, 1993, p. 8.

monde s'accorde pour au moins accepter de réfléchir au problème: outre celle dont nous venons de faire état soulignant l'impossibilité de croître indéfiniment et qui nous paraît être la plus prudente sinon la plus réaliste, il existe plusieurs thèses concernant les relations entre la croissance économique et la destruction/protection de l'environnement.

Parmi elles, une première thèse affirme qu'il existe un découplage de plus en plus grand entre la croissance et les pollutions émises provenant d'une substitution entre ressources naturelles et artefacts et également de la diminution du contenu énergétique de la production. Cette thèse, défendue notamment par l'Institut pour l'Economie Mondiale de Kiel, s'appuie sur des résultats positifs en matière de pollution atmosphérique par dioxyde de soufre ou de pollution des eaux, mais est infirmée par les résultats en matière de pollution par hydrocarbures, combinés azotés et surtout dioxyde de carbone ainsi que par ceux concernant les déchets ménagers et industriels.[1] Par ailleurs, cette thèse ne distingue pas suffisamment les améliorations dues au découplage entre croissance et pollutions et celles qui proviennent du ralentissement de la croissance au cours des dernières années.

Une seconde thèse soutenue par la Commission Européenne[2] prétend que la croissance économique permet de lutter de plus en plus efficacement contre les diverses pollutions. D'abord parce que le progrès technique apporte des solutions techniques aux problèmes suscités par la croissance antérieure. Ensuite parce que la croissance engendre des ressources fiscales supérieures pour financer les mesures de protection de l'environnement. Ces deux arguments se révèlent faibles. En effet, l'amélioration de la productivité agricole est le plus souvent synonyme d'intensification des procédés de production et d'augmentation des nuisances émises. L'urbanisation, le développement des transports et du tourisme, correspondant au phénomène de la croissance économique, expliquent que les taux d'émissions polluantes des services tendent à se rapprocher de ceux de l'industrie. La demande de biens et de services liés à l'évolution vers une société consommatrice d'information s'accompagne de beaucoup plus de pollution que ne le laisserait croire un mythe de l'immatériel qui serait propre par définition. Enfin, les délocalisations des vieilles industries souvent très polluantes vers les pays du Sud ne peuvent en aucun cas être considérées comme contribuant à la diminution de la pollution mondiale. Par ailleurs, en dépit de la croissance, la part relative dans le PIB des investissements publics consacrés à la protection de l'environnement n'a guère varié depuis vingt ans, et, de l'aveu même de celle-

---

1. SPRENGER R.U., *Umweltschutz und Wirtschaftswachstum, zum für und wider der zentralen Thesen in einer Kontroverse ohne Ende*, Gewerkschaftliche Monaftshefte, Düsseldorf, août 1994, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2407, 18 janvier 1995, sous le titre *Croissance économique et protection de l'environnement: les thèses en présence*.

2. Commission Européenne, *Livre Blanc "Croissance, compétitivité et emploi"*, Supplément au Bulletin des Communautés Européennes, juin 1993.

ci, l'Union Européenne a vu sa politique dans ce domaine échouer.[1] Nous retrouvons ainsi la démonstration de Pearce selon laquelle une politique de protection de l'environnement n'élimine pas la menace de crise écologique.

Un point de vue synthétisant ces deux premières thèses peut être trouvé dans les travaux de Grossman et Krueger et de Griffiths[2] qui ont transposé la relation de Kuznets entre la croissance et les inégalités à la relation entre croissance et pollution. Cette dernière relation suivrait une *courbe environnementale de Kuznets*. D'autres travaux, notamment de Pearson[3], ont montré que s'il y avait effectivement une partie droite de cette courbe, elle ne serait pas due à la croissance elle-même mais aux politiques de protection environnementale.

Une troisième thèse se place d'un point de vue tout à fait différent puisqu'elle renverse la problématique: il ne s'agit plus de se demander si la croissance facilite ou gêne la protection de l'environnement mais l'inverse: le souci écologique ne serait-il pas un handicap pour la croissance? Si on mesure la croissance en termes de solde de bien-être social entre les améliorations dues à la protection de l'environnement et les désutilités dues aux dégradations, le bilan s'avère positif. Si on mesure la croissance en termes de potentiel de production, les ressources naturelles sont alors considérées par les tenants de cette thèse comme des facteurs de production, et à ce titre toute amélioration de l'environnement ou toute gestion correcte des ressources rares contribuent à la croissance. Si on mesure la croissance en termes de PIB, il est impossible de cerner l'impact des mesures de protection de l'environnement, qui ne seront, au mieux, efficaces qu'à long terme, sur l'évolution des activités marchandes ou assimilées recensées par le PIB. C'est la raison pour laquelle on ne dispose pas d'études empiriques montrant les relations quantitatives et spatio-temporelles entre la politique de l'environnement et l'évolution du PIB.[4]

Au total, en l'état actuel des connaissances, il convient sans doute de retenir comme la plus crédible la thèse de l'existence de limites naturelles à la croissance économique. Qu'on ne puisse exactement apprécier à quel niveau elles se situent, à quel

---

1. SPRENGER R.U., *Umweltschutz und Wirtschaftswachstum, zum für und wider der zentralen Thesen in einer Kontroverse ohne Ende*, op. cit.

2. GROSSMAN G.M., KRUEGER A.B., *Environmental impacts of a Nord America free trade*, dans GARBER P.M. (ed.), *The Mexico-U.S. trade agreement*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 1993, p. 13-56.
GRIFFITHS C., *The environmental Kutznets curve: Examining economic growth and environmental degradation*, World Bank, Environment Department, Dissemination Notes, n° 9, octobre 1994.
Ces auteurs sont cités par DAMIAN M., CHAUDHURI B., avec la collaboration de BERTHAUD P. et CATZ F., *Commerce international, environnement et développement durable*, op. cit. p. 16-17 de l'article.

3. PEARSON P.J.G., *Energy externalities and environmental quality: Will development cure the ills it creates?*, Energy Studies Review, vol. 6, n° 3, 1995, p. 199-215, cité par DAMIAN M., CHAUDHURI B., avec la collaboration de BERTHAUD P. et CATZ F., *Commerce international, environnement et développement durable*, op. cit. p. 17 de l'article.

4. SPRENGER R.U., *Umweltschutz und Wirtschaftswachstum, zum für und wider der zentralen Thesen in einer Kontroverse ohne Ende*, op. cit.

moment elles seront atteintes, que ces seuils puissent être reculés temporairement ou reculés pour certaines ressources particulières, ne nous autorise pas à nier leur existence.

2. Les limites sociales de la croissance économique prétendument illimitée.

Les limites sociales sont celles engendrées par le mode de vie provoqué par la croissance, principalement en matière d'urbanisation et de désertification des campagnes, et par les dégâts sociaux de cette croissance, en termes d'accroissement des inégalités, de sous emploi, de précarisation du salariat ou d'exclusion de celui-ci. Par analogie, il n'est pas exagéré de qualifier le chômage et la pauvreté de *pollutions sociales*[1] ou bien d'*externalités sociales négatives*[2]. On pourrait objecter que ces coûts sociaux sont dus à un type d'économie et non à sa croissance. Ce serait oublier que le capitalisme implique nécessairement l'accumulation, que celle-ci passe par l'extension permanente de la production et des marchés et par la prolétarisation des producteurs à l'échelle mondiale.

Ce constat nous amène à examiner maintenant la faillite théorique du raisonnement tendant à faire de la croissance économique la condition nécessaire, *sine qua non* et invariable dans le temps quel que soit le niveau de développement matériel déjà atteint, du progrès humain. Depuis longtemps, les économistes, conscients que la croissance matérielle apportait son lot de nuisances, substituait de nouvelles inégalités aux anciennes, ne procurait pas automatiquement un mieux-être qualitatif aux individus, ont admis qu'on ne pouvait réduire le développement et, *a fortiori*, le progrès humain, à la croissance du PNB par tête. A telle enseigne, qu'ils ont, là encore depuis longtemps, précisé clairement que les définitions de la croissance et du développement différaient précisément par la prise en compte dans ce dernier des aspects qualitatifs non retenus par la première. Cependant, cette distinction perd une grande partie de sa force et de sa pertinence quand on sait que la croissance économique est censée apporter spontanément avec le temps les éléments qualitatifs qui font d'elle du développement. Autrement dit, le fond du raisonnement consiste à présenter le développement comme une retombée sociale de la croissance économique: à partir d'un certain seuil de croissance, celle-ci engendre un *trickle down effect*, par simple effet de diffusion, de ruissellement, dont tous les individus profitent. De deux choses l'une:

---

1. L'expression est employée par LACOUR C., *Pour une planification écologique stratégique: l'éco-aménagement des territoires*, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, 1992, n° 3, p. 477.

2. KAPP K.W., *Les coûts sociaux dans l'économie de marché*, 2° éd. 1963, Paris, Flammarion, 1976. Voir également pour une synthèse du parallèle entre les différentes externalités MUNDLER P., *Partage du travail et écologie, Un rapprochement aux multiples facettes*, Sciences de la Société, *Travail, emploi, formation*, Presses Universitaires du Mirail, n° 36, octobre 1995, p. 93-109.

ou bien le développement et le progrès humain ne résultent pas automatiquement de la croissance, et alors l'association croissance-développement-progrès humain doit être sur le plan théorique rompue, ou bien le développement et le progrès humain résultent, si l'on sait attendre suffisamment, de la croissance, et alors la distinction entre croissance et développement est sans objet puisque la croissance est une condition suffisante du développement. Plus encore, dans ce dernier cas, la croissance du PNB par tête, ou de tout autre indicateur qui en est issu, est véritablement le seul indicateur pertinent de l'amélioration du bien-être et nous devons humblement remiser les critiques à son encontre.

La thèse des retombées sociales *automatiques* de la croissance économique ne résiste pas à un examen sérieux. Récapitulons ici les raisons qui nous conduisent à cette affirmation:

- Les économistes ont cru, pour la plupart, que l'augmentation du niveau de vie dans les pays occidentaux pendant la période des Trente Glorieuses constituait le modèle généralisable à toute la planète et reproductible indéfiniment, sans comprendre que ce modèle était fondé sur la création permanente de nouveaux besoins, nécessitant elle-même la reproduction permanente d'inégalités ressenties par les individus comme potentiellement réductibles par une consommation croissante.

- Les économistes et, de manière générale, les producteurs de discours économique ont accrédité l'idée que les retombées dites sociales de la croissance seraient d'autant plus importantes que la croissance serait forte: à cet égard, l'image du gâteau qui grossit et qui permet de donner davantage à tous a rempli son office, et le remplit encore puisque le Secrétaire Général de l'ONU écrit au moment d'ouvrir la session de Copenhague sur le développement social: "Il faut promouvoir l'idée de redistribution. C'est une question de justice sociale. Encore faut-il ne pas avoir sur cette question une pensée naïve. Nous savons que la redistribution n'est pas seulement un transfert aux plus défavorisés d'une part plus ou moins grande des avantages internationaux existants. Nous savons qu'il peut y avoir des transferts stérilisants qui risquent de rétracter l'étendue des richesses à répartir. Les transferts doivent donc aller de pair avec l'augmentation de la production. Car ces transferts seront d'autant plus grands que le domaine à partager sera plus vaste. Bien sûr, il faut mener des actions directes, urgentes, vers les plus défavorisés. Mais, dans le même temps, il faut promouvoir des actions de portée générale dont le but est d'augmenter les richesses disponibles, et qui donc bénéficieront indirectement aux plus défavorisés."[1]

Une analyse de texte très serrée serait nécessaire pour analyser de manière critique cette déclaration car tout le corpus théorique et idéologique de la science économique

[1]. BOUTROS-GHALI B., *L'ONU et la question sociale*, Le Monde, 9 mars 1995.

sur le développement y figure. Premièrement, si les mots ont un sens, redistribution signifie toujours transfert des uns vers les autres et ne signifie que cela. Deuxièmement, l'idée qu'il y aurait des transferts stérilisants est directement tirée du postulat que les inégalités et le maintien d'une partie de la population dans la misère sont nécessaires à la croissance économique parce que l'incitation à produire est plus forte et parce que les surplus pour l'accumulation sont davantage mobilisables.[1] Ainsi, le discours économique oscille entre un éloge de la misère chère à Malthus pour promouvoir la croissance et le bien-être futurs, et un éloge de la croissance pour éliminer la pauvreté. La contradiction du paradigme de la croissance et de ses retombées est ici flagrante. Enfin, troisièmement, il est dit que l'augmentation des richesses produites doit profiter *indirectement* aux plus pauvres. Or, si les mots ont, là encore, un sens, l'augmentation de la production est *directement* ressentie par la population, sauf à supposer que les revenus primaires directs d'une partie de la population n'augmentent pas avec la croissance économique et que tout le surplus de croissance est accaparé par l'autre partie, mais il ne s'agirait pas de redistribution, ni vers les uns ni vers les autres, puisque nous raisonnons sur les revenus primaires; ce sont les transferts qui sont une conséquence indirecte de l'activité économique lorsqu'ils ont lieu. Il y a là une inversion qui révèle la confusion conceptuelle dans laquelle se débat la pensée sur le développement et sur l'économie en général qui n'a jamais pu clarifier nettement le sens de *social*: le plus souvent le terme de développement accompagné de cet adjectif renvoie à une conception restrictive de ce dernier[2] et *développement social* désigne l'appendice humanitaire de la croissance[3]; lorsque l'adjectif est employé dans son sens le plus global et donc le plus correct, *développement social* est alors un pléonasme si l'on a défini précisément le développement par les aspects qualitatifs que le terme *social* englobe.

Compte tenu de ce qui précède, l'utilisation de la notion logique d'implication est abusive car elle aboutit à la contradiction suivante:

si développement ⇒ croissance (croissance condition nécessaire du développement),

et si croissance ⇒ misère d'une partie de la population (misère condition nécessaire de la croissance),

---

1. ARTUS P., *La croissance est-elle possible sans spoliation?*, Revue française d'économie, vol. VII, n° 2, printemps 1992, p. 31-52. L'interrogation de l'auteur est sans ambiguïté.

2. Cf. notre chapitre 1, § I-A-1.1.d.

3. Robert Castel situe ainsi ce problème: "Le "social" consiste en systèmes de régulations non marchandes institués pour tenter de colmater cette béance (entre l'organisation politique et le système économique)"; ""Faire du social", c'est travailler sur la misère du monde capitaliste, c'est-à-dire sur les effets pervers du développement économique. C'est tenter d'apporter des correctifs aux contre-finalités les plus inhumaines de l'organisation de la société, mais sans toucher à sa structure." CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit., respectivement p. 19 et 245. A ce dernier endroit, l'auteur cite René Worms (WORMS R., *L'économie sociale*, Revue internationale de sociologie, 1898): "L'économie sociale est une économie politique attendrie."

alors développement ⇒ misère (misère condition nécessaire du développement),

c'est-à-dire développement ⇒ non développement.

Nous refuserons donc dorénavant de souscrire sans préalable à l'affirmation courante: *la croissance est une condition nécessaire mais non suffisante du développement humain*, ou à sa variante tirée de son prolongement: *la misère des uns est la condition du développement de tous*. D'abord, parce que, dans l'esprit de la plupart des économistes, *développement ⇒ croissance* est une litote pour exprimer en fait *développement ⇔ croissance*. Ensuite, parce qu'on ne peut apporter de preuve que la croissance se traduit par un progrès humain. Sans doute y a-t-il des *progressions*: progression du taux d'alphabétisation, progression de l'indice d'espérance de vie, progression en matière de diminution de la mortalité infantile par dysenterie, mais y a-t-il progrès en matière de mortalité infantile par génocide à coups de bombes ou de machettes?[1] A l'envers, on peut apporter la preuve que la pauvreté et l'exclusion ne sont pas des accidents. "Le développement de l'exclusion économique a toutes les apparences d'un aboutissement et non d'une scorie transitoire du développement économique" écrivent justement Perret et Roustang[2]. La seule part de vérité que nous reconnaissons à l'affirmation critiquée ci-dessus est que la croissance économique peut constituer une condition nécessaire *momentanée* du progrès de la qualité de vie, mais elle ne peut être tenue pour vraie indéfiniment.

Ainsi, à la fois pour des raisons théoriques (il n'y a aucun processus qui puisse être conçu en croissance infinie et il y a incohérence dans l'analyse des rapports entre croissance et développement), et pour des raisons pratiques (la planète est limitée), la croissance économique illimitée dans le temps ne semble pas possible.

B- La croissance économique est-elle souhaitable?

Pour éviter une possible équivoque, nous raisonnerons, compte tenu de la croissance démographique, sur la croissance par tête d'habitant. Alors la question sur le caractère souhaitable ou non de la croissance appelle une réponse différenciée et une restriction.

---

[1]. On peut se référer au *Rapport 1995* d'Amnesty International sur le génocide rwandais, cité par GHERARDI S., *L'horreur s'étale au grand jour dans le rapport d'Amnesty International*, Le Monde, 7 juillet 1995.

[2]. PERRET B., ROUSTANG G., *L'économie contre la société*, op. cit., p. 47.

1. Une réponse différenciée.

1.1. Dans les pays du tiers-monde.

L'immensité des besoins alimentaires, en matière d'éducation, de santé, d'équipements matériels pour satisfaire ceux-ci, et d'investissements pour produire ces derniers, est telle que la croissance économique peut fournir les bases d'une amélioration quantitative et qualitative du niveau de vie. La croissance *pendant une certaine durée,* variable selon les situations, est donc souhaitable. Elle devrait alors être soumise à certaines conditions fortes: ne pas aggraver les inégalités, ne pas contraindre de manière irréversible l'environnement, ne pas briser les cadres de références culturels donnant du sens à la vie des peuples. Ne s'agit-il pas là de la quadrature du cercle puisque les formes de la croissance que le monde a connues jusqu'ici impliquaient l'aggravation des inégalités, la dégradation écologique et le triomphe des valeurs occidentales?

1.2. Dans les pays développés.

Les objectifs de croissance économique forte mesurés en termes habituels de PIB doivent être progressivement délaissés pour deux raisons.

a) Si la croissance économique illimitée à l'échelle planétaire n'est pas viable, il appartient aux pays développés de laisser aux pays plus pauvres la priorité de *l'augmentation* de l'utilisation des ressources matérielles et environnementales.

b) La croissance économique nécessaire pour fournir le point de départ de l'amélioration du niveau de vie peut se retourner contre les individus:

- si l'extension de la sphère marchande des activités humaines s'élargit au point de vider une à une celles-ci de leur sens, de tout sens;
- si cette extension conduit à l'approfondissement d'un dualisme social entre ceux bénéficiant d'un emploi ou d'une position sociale garantis, procurant des revenus élevés ou assez élevés, et ceux marginalisés et contraints soit de vivre en assistés, soit comme *serviteurs*[1] des premiers.

L'abandon dans les pays riches de la priorité donnée à la croissance économique donne alors la possibilité d'utiliser différemment les gains de productivité tout en

[1]. GORZ A., *Pourquoi la société salariale a besoin de valets*, Le Monde Diplomatique, juin 1990.

répartissant la richesse existante autrement. Nous essayerons d'en déterminer les conditions dans la troisième partie de notre thèse.

2. Une restriction.

Un ralentissement subi ou accepté de la croissance dans les pays riches ne créerait pas *ipso facto* de meilleures conditions pour la croissance des pays pauvres qui en ont besoin.

On peut même penser, au contraire, qu'en termes marchands, les pays pauvres peuvent voir, dans un premier temps, certains débouchés à leurs produits se fermer ou se rétrécir à la suite d'une réorientation des économies développées.

De même, un ralentissement de la croissance de la consommation d'énergie fossile dans les pays développés n'accroît pas de lui-même la capacité d'accès des pays pauvres si ceux-ci ne disposent pas des moyens financiers et techniques et si leurs modèles de production et de consommation ne s'y prêtent pas.

Par ailleurs, la réduction des émissions de CO_2 dans l'atmosphère par les pays riches ne garantit pas une moindre augmentation des émissions dans les pays pauvres.

La restriction est importante. Il ne peut donc lui être opposé qu'une considération de bon sens et une considération d'ordre éthique:

- de bon sens: il faut de la place matérielle pour tout habitant de la planète et pour ses déchets inévitables;
- éthique: la planète étant finie, son partage doit être envisagé de manière plus équitable *dans l'instant* entre tous ses habitants, et *dans le temps* entre générations présentes et futures.

C- La croissance est-elle indispensable?

Pour différencier cette question de la précédente il faut préciser l'objectif par rapport auquel elle est posée: indispensable à quoi? Nous voudrions examiner s'il est possible qu'une économie sans croissance continue de dégager un fonds d'investissement de façon à continuer d'engendrer des gains de productivité, ces derniers entendus comme une réduction du volume de travail social nécessaire à la production.

1. Croissance et productivité.

Une stratégie de développement durable doit considérer comme irréversibles les progrès techniques déjà réalisés ou potentiels. Il faut donc tenir pour acquise la diminution progressive du travail vivant des processus de production. Une telle stratégie doit intégrer en outre la poursuite de tels gains de productivité[1], sous réserve qu'ils soient supportables par l'environnement. Or, cette poursuite est largement conditionnée par l'amélioration permanente des équipements productifs qui elle-même réclame des programmes permanents d'investissements.

Peut-on alors concevoir un investissement, qui ne soit pas simplement de renouvellement, sans qu'il y ait croissance économique? Peut-on concevoir un investissement visant à améliorer la productivité qui soit soutenable?

2. Surplus social et surplus de croissance.

En termes physiques, l'investissement dépend de l'existence d'un surplus.[2] Nous allons d'abord expliquer de quel surplus il s'agit et ensuite examiner les objections possibles à notre analyse.

2.1. De quel surplus s'agit-il? Le surplus social.

A un instant donné, l'investissement net dépend de l'existence d'un surplus social, au sens où les classiques l'entendaient, c'est-à-dire la partie de la valeur ajoutée nette non consommée et affectée à des fins de reproduction.

Par ailleurs, l'accroissement de l'investissement net entre deux périodes est possible si la frontière entre la consommation et le surplus a été abaissée du côté de la consommation ou bien s'il y a eu un supplément de production apporté par la croissance économique que nous appellerons, pour le distinguer du surplus social, *surplus de croissance*. Pour une consommation constante, l'accroissement de l'investissement net suppose donc un surplus de croissance. Remarquons au passage que le compromis social fordien noué pendant les Trente Glorieuses a fonctionné parce que l'existence du surplus de croissance permettait

---

[1]. Nous serons amené plus loin (chapitre 9) à établir une distinction entre l'augmentation de la productivité par unité de temps de travail et celle de la productivité individuelle et donc à nuancer l'affirmation ci-dessus.

[2]. Dans une conception circuitiste de l'économie capitaliste, on montre que les avances bancaires permettent aux entreprises de financer les achats de ce surplus. Cf. COMBEMALE P., QUILES J.J., *L'économie par le circuit, Comprendre la macroéconomie*, Paris, Nathan, 1990; et POULON F., *Macroéconomie approfondie*, op. cit.

de ne pas déplacer la frontière relative entre masse salariale et profits, c'est-à-dire entre masse salariale et surplus social.

Si l'on confondait investissement net et accroissement de celui-ci, ou bien accroissement de capital et accroissement de l'accroissement de capital, on s'exposerait à ne pas comprendre que la croissance économique n'est exigée, pour une frontière masse salariale/surplus social inchangée, que dans le cas où l'accroissement de l'investissement net est envisagé. Autrement dit, cela reviendrait à confondre surplus social et surplus de croissance. Cette dernière confusion est récurrente dans la littérature économique. Pour ne prendre qu'un exemple faisant pourtant autorité, Schumpeter commente ainsi la thèse de Marx suivant laquelle le capital constant ne fait que transmettre sa propre valeur au cours de la production: "Il existe toutefois dans cette théorie un élément qui n'est pas erroné et dont la perception, pour confuse qu'elle soit, doit être portée au crédit de Marx. Contrairement à ce que tous les économistes admettent, même de nos jours, il n'est aucunement certain que les moyens de production "produits" procureraient un revenu net dans une économie parfaitement stationnaire. Si, en pratique, ces moyens de production semblent procurer des revenus nets, ceci peut parfaitement tenir au fait que l'économie n'est jamais stationnaire."[1] Or, l'existence d'un surplus affecté en profits distribués ou en profits accumulés est totalement disjointe de la croissance économique. Nous nous trouvons face à une erreur de raisonnement qui ressemble fort à celle que Marx reprochait à John Stuart Mill quand celui-ci confondait accroissement de la productivité du travail et surplus social.[2]

Essayons d'apporter une démonstration dont nous nous resservirons par la suite.

Soit la valeur ajoutée nette au cours d'une période = Y,

elle est partagée en salaires = wY,

et en surplus (profits) = $(1 - w)\ Y$.

Si au cours d'une deuxième période, le produit augmente d'un taux t , le nouveau produit = $(1 + t)\ Y$, et le surplus de croissance = tY.

a) Si le nouveau produit est partagé en conservant la structure de répartition ancienne,

salaires = $wY + wtY = w\ (1 + t)\ Y$,

profits (surplus social) = $(1 - w)\ Y + (1 - w)\ tY = (1 - w)\ (1 + t)\ Y$.

---

[1]. SCHUMPETER J.A., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, op. cit., p. 49, note 1.

[2]. Cf. notre chapitre 1, § II-D-1.3.c.1.2) et Annexe 4.

b) Si les salaires se voyaient attribuer la totalité du surplus de croissance, on aurait:

salaires = $wY + tY = (w + t)\ Y$,
et profits (surplus social) = $(1 - w)\ Y$.

c) Si les profits accaparaient tout le surplus de croissance, on aurait:

salaires = wY,
et profits (surplus social) = $(1 - w)\ Y + tY = (1 - w + t)\ Y$.

d) Les deux cas de figure intermédiaires seraient les suivants:

d.1) augmentation des salaires > celle des profits:
la nouvelle part des salaires dans le produit = $w' > w\ (1 + t)$,
et celle des profits (surplus social) $= (1 - w') < (1 - w)\ (1 + t)$;

d.2) augmentation des salaires < celle des profits:
la nouvelle part des salaires dans le produit = $w' < w\ (1 + t)$,
et celle des profits (surplus social) $= (1 - w') > (1 - w)\ (1 + t)$. [1]

Dans aucun des cas de figure a), b), c), d.1) et d.2), le surplus social ne se confond avec le surplus de croissance *tY*. Dans le seul cas c), l'*accroissement* du surplus social est égal au surplus de croissance *tY*.

Comme l'existence du surplus social est indépendante de celle du surplus de croissance, il en résulte que des gains de productivité peuvent être obtenus grâce à l'investissement net indépendamment de l'accroissement de celui-ci. Il reste à décider ensuite une affectation de ces gains de productivité conforme à une stratégie de développement durable si celle qui prédominait jusqu'ici, l'accroissement de la production, est délaissée. Nous examinerons ce problème dans la troisième partie de notre thèse.

---

[1]. Soit l'exemple suivant: à la période 1, valeur ajoutée 1000, partagée entre salaires 600 et profits 400; à la période 2, valeur ajoutée 1100 produite dans le même temps, partagée entre salaires 700 et 400. A la période 1, le surplus social approprié par les capitalistes est de 400. A la période 2, tout le surplus de croissance est affecté aux salariés (cas *b* ci-dessus), et ainsi ils bénéficient de l'intégralité des 10% de gain de productivité mais il subsiste toujours un surplus social. On pourrait multiplier les exemples de partage des gains de productivité sans jamais confondre les deux notions.

Pour l'heure, réaffirmons la distinction entre le surplus social et le surplus de croissance. La confusion, fréquente dans la littérature économique, vient peut-être du fait que l'existence d'un surplus de croissance tient à l'utilisation productive du surplus social, mais cela ne justifie pas l'assimilation. En d'autres termes, *surplus de croissance* $\Rightarrow$ *surplus social*, mais la réciproque n'est pas vraie. De même, l'égalité du taux de profit et du taux de croissance définissant un sentier de croissance dans le modèle de Von Neumann n'autorise pas à identifier surplus social et surplus de croissance. S'agirait-il d'une faute de raisonnement confondant le phénomène de la croissance avec sa cause, l'investissement, ou bien d'un trait idéologique? Si cette dernière hypothèse était confirmée, alors on serait en droit de dire comme Serge Latouche: "Le surplus, présenté comme l'effet de la productivité, n'est jamais que l'effet d'une structure sociale, celle qui prive les producteurs de la disposition des marchandises qu'ils ont créées..."[1].

2.2. Les objections possibles.

a) Accumulation et répartition.

Dans son modèle de croissance de l'après-guerre, Harrod[2] avait montré que le taux d'investissement était égal au coefficient de capital multiplié par le taux de croissance économique:

$$\frac{\Delta K}{Y} = \frac{K}{Y}\frac{\Delta Y}{Y}$$ en appelant K le capital et Y le produit.

De cette égalité, on déduit que si le taux de croissance économique est nul ($\frac{\Delta Y}{Y} = 0$), nécessairement le taux d'investissement est lui aussi nul ($\frac{\Delta K}{Y} = 0$). Il n'y a donc pas d'accumulation possible en l'absence de croissance économique, et par conséquent peu de chances de voir apparaître des gains de productivité.[3]

---

[1]. LATOUCHE S., *Epistémologie et économie*, op. cit., p. 548.

[2]. HARROD R., *Towards a dynamic economics*, Londres, Macmillan, 1948.

[3]. Abraham-Frois affirme que "le remplacement ne s'opère en effet jamais à l'identique et des accroissements de productivité (et de production) sont en conséquence possibles en l'absence d'accumulation nette." ABRAHAM-FROIS G., *Dynamique économique*, op cit., p. 181. Cela nous paraît peu convaincant parce que si le remplacement ne s'opère pas à l'identique, c'est qu'il y a une part d'investissement net dans l'investissement dit de remplacement.

Mais comment Harrod était-il parvenu à établir la relation ci-dessus? A partir d'une hypothèse de fixité du coefficient de capital. Il supposait que:

$$\frac{\Delta K}{\Delta Y} = \frac{K}{Y} \quad ,$$

d'où il déduisait successivement:

$\frac{\Delta K}{K} = \frac{\Delta Y}{Y}$, taux d'accroissement du capital = taux de croissance économique,

$$\Delta K = K \frac{\Delta Y}{Y} \quad , \quad \text{puis} \quad \frac{\Delta K}{Y} = \frac{K}{Y} \frac{\Delta Y}{Y} \quad ,$$

taux d'investissement = coefficient de capital × taux de croissance économique.

L'hypothèse de stabilité du coefficient de capital signifie soit que les facteurs de production sont complémentaires dans une fonction de production à rendements constants, soit que les facteurs de production sont techniquement potentiellement substituables, toujours dans le cadre d'une fonction de production homogène de degré un, mais que, leurs coûts relatifs ne variant pas, leur combinaison reste la même lorsqu'il se produit un changement d'échelle de la production.[1]

Si on supprime l'hypothèse très restrictive de stabilité du coefficient de capital, et si on le suppose croissant:

$$\frac{\Delta K}{\Delta Y} > \frac{K}{Y} \Leftrightarrow \frac{\Delta K}{K} > \frac{\Delta Y}{Y} \quad ,$$

alors, même si le taux de croissance économique est nul, le taux d'accroissement du capital reste positif: $\frac{\Delta K}{K} > 0$.

L'investissement est donc possible sans croissance. Dans ce cas, l'augmentation du coefficient de capital signifie que le surplus social affecté à l'investissement net voit sa part dans le produit total augmenter de période en période. Comment cela peut-il être socialement acceptable? A deux conditions: une répartition plus équitable du revenu distribué et une compensation de la non croissance de la consommation matérielle par la diminution du temps de travail parallèle à l'augmentation du coefficient de capital et du capital par tête et parallèle à l'augmentation de la productivité du travail qui en résulte. Ces deux conditions qui constitueront le coeur de notre troisième partie sont à l'exact opposé de celles des modèles de croissance traditionnels qui supposaient la stabilité du coefficient de capital et la stabilité de la répartition des revenus. Elles définissent ce que l'on pourrait appeler la *reproduction simple (*ou *identique) intensive*.

---

[1]. ABRAHAM-FROIS G., *Dynamique économique*, op cit., p. 69-70.

Cependant, cette reproduction simple intensive étant tributaire d'un accroissement du coefficient de capital nécessiterait vraisemblablement une utilisation accrue de ressources naturelles, en vertu d'une hypothèse de complémentarité entre le capital produit et le capital naturel[1], augmentant ainsi la pression sur l'environnement. Dépasser les contradictions sociales ne suffit donc pas puisque s'ajoutent des contraintes écologiques. Ainsi, même l'amélioration de la qualité de la vie fondée sur la réduction du temps de travail peut connaître une limite tenant à l'obligation de prélever des ressources sur la nature pour l'obtenir. Nous aurons à nous en souvenir lorsque nous discuterons la thèse de la "fin du travail" qui tient plus du mirage que de la réalité.

b) Répartition et décroissance.

Arrêtons-nous enfin sur les objections que François Perroux présentait à l'encontre de la croissance zéro, avec d'autant plus d'attention qu'il fut l'un des pionniers de la réflexion sur un développement de type nouveau.

b.1) Il réfute la croissance zéro à partir de trois arguments.[2]

- Une redistribution du revenu global accompagnée de l'augmentation de la part des salaires ne pourrait se faire, en l'absence de croissance, qu'au détriment des profits et donc de l'investissement.

- Les modifications relatives de salaires sectoriels ne pourraient se faire que si certains salaires ne reflétaient pas les productivités respectives et elles se heurteraient à l'hostilité des catégories sociales qui verraient leur sort se dégrader.

- L'augmentation des transferts sans croissance est facteur d'inflation.

b.2) Les objections de François Perroux nous suggèrent deux remarques.

b.2.1) En l'absence de croissance économique, il est indéniable que l'augmentation relative de la masse salariale ne pourrait se faire qu'au détriment du surplus social. Dans une perspective de nouvelle répartition *à l'intérieur de la masse des revenus distribués*, il est non moins certain que la redistribution au bénéfice des bas revenus, soit par le biais des revenus primaires dont l'éventail serait réduit, soit par le biais des transferts accrus, est potentiellement génératrice d'inflation si l'on est proche de la pleine utilisation des capacités de production ou si l'on raisonne à production constante, à cause des propensions marginales à consommer différentes des catégories sociales.

---

[1]. Sinon on retomberait dans le cas de la soutenabilité faible avec l'hypothèse de substituabilité.
[2]. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit.

Ces objections sont cohérentes tant qu'on conçoit l'amélioration du bien-être comme résultant avant tout, sinon exclusivement, de la consommation croissante de biens. Mais la problématique de la soutenabilité telle que nous la définissons et dont nous décrirons une possible mise en oeuvre dans la troisième partie envisage la *redistribution* des revenus et *l'utilisation* des gains de productivité non pour favoriser d'abord la croissance des revenus monétaires individuels mais pour ouvrir la voie à l'emploi de tous, à la diminution du temps de travail de tous, et donc à l'accroissement de la part du temps libéré partiellement des contraintes de la consommation marchande.

b.2.2) Le raisonnement de Perroux comporte une ambiguïté. Si le produit ne s'accroît pas, le taux de croissance est nul. Pourquoi alors indiquer que la redistribution entraînerait une "baisse du taux de croissance réalisé "[1] puisque cette baisse a déjà eu lieu (passage d'un taux de croissance positif à un taux nul)? S'agirait-il d'un taux de croissance qui deviendrait négatif? Auquel cas, la production ne serait pas stationnaire mais diminuerait. Dans le passage cité critiquant la croissance zéro, Perroux oscille entre un raisonnement portant sur une croissance nulle de la production et un raisonnement portant sur une croissance nulle du taux de croissance: "*S'en tenir à un taux atteint* de la croissance en t_0, c'est oublier que les investissements en cours à cette date, ont été entrepris en t_{-1}, t_{-2}, sur anticipations de l'accroissement ultérieur du produit et des changements relatifs dans ses composantes."[2] Tantôt, Perroux refuse une croissance nulle de la production, tantôt, il va jusqu'à redouter un simple infléchissement du taux de croissance de celle-ci.

Pour synthétiser cette discussion, indiquons qu'il existe 5 cas de figure de variation de la production:

- cas 1: décroissance exponentielle = taux négatifs constants ou décroissants;
- cas 2: décroissance amortie = taux négatifs croissants, c'est-à-dire tendant vers 0 par valeurs négatives;
- cas 3: croissance nulle = taux nuls;
- cas 4: croissance amortie = taux positifs décroissants, c'est-à-dire tendant vers 0 par valeurs positives;
- cas 5: croissance exponentielle = taux positifs constants ou croissants.

---

[1]. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 55.
[2]. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 55, souligné par nous.

Les cas 2 et 4 tendent vers le cas 3. Il ne subsiste que les cas 1, 3 et 5. L'examen de ces derniers est à dissocier de celui de l'évolution du surplus social à l'intérieur du produit total. Il faut ensuite combiner les évolutions des deux grandeurs (tableau 6.1).

Tableau 6.1: Evolutions combinées du produit et du surplus.

Produit Surplus social réinvesti	Décroissance exponentielle 1	Croissance nulle 3	Croissance exponentielle 5
A Part stable	Baisse du niveau de vie de la population.	Maintien du niveau de vie moyen. Le coefficient de capital K/Y croît de plus en plus faiblement, le taux d'investissement ΔK/Y reste stable et le taux d'accroissement du capital ΔK/K décroît: alors, la productivité horaire du travail croît et soit le chômage se développe (A3a), soit le temps de travail est réduit (A3b).	Hausse du niveau vie quantitatif à un taux égal à celui de la croissance du produit.
B Part croissante	La croissance économique va repartir.	K/Y, ΔK/Y, ΔK/K et la productivité croissent. Le niveau de vie matériel moyen baisse et le chômage augmente (B3a), mais la croissance tend à redémarrer avec risque de surproduction et de chômage(B3b); ou bien le temps de travail est réduit (B3c).	Hausse du niveau de vie à un taux inférieur à celui de la croissance du produit: risque de surproduction.
C Part décroissante	L'investissement est condamné.	L'augmentation de la consommation n'est que provisoire et l'investissement est condamné à terme: la croissance va devenir négative.	La hausse du niveau de vie n'est qu'éphémère car la croissance va ralentir.

Les cas C3 et C5 tendent vers C1. Un retournement peut s'opérer dès que le taux de variation du surplus devient supérieur à celui du produit; C1 se rapproche alors de A5 ou B5.

Les cas B1 et B3b tendent vers B5 qui n'est pas un cas stable non plus car il comporte le risque de surproduction; pour l'éviter, B5 doit se rapprocher de A5.

Le cas A5 correspond au modèle de la croissance d'après-guerre des Trente Glorieuses. Longtemps considéré comme stable, ce cas s'est révélé à long terme ne pas l'être puisque ce modèle de développement est entré en crise profonde et que, ou bien il oscille aujourd'hui entre le cas A1 et A3a, ou bien il les combine dans des doses variables selon les pays, les peuples, les groupes sociaux.

Le cas B3a tend vers A1.

Les cas A1 et A3a ne peuvent eux non plus constituer des perspectives de long terme.

Le cas B3c peut théoriquement constituer une perspective de moyen et long terme. Cependant, à très long terme, la poursuite de l'augmentation de la productivité liée à l'utilisation de plus en plus intensive de capital peut rencontrer une limite écologique si la production de capital exige une ponction sur les ressources naturelles dépassant leurs capacités d'auto-renouvellement.

Notre thèse est alors qu'il ne faut pas écarter l'éventualité d'un repli raisonnable et durable vers le cas A3b. Si seul ce cas était écologiquement viable, on passerait de la soutenabilité du développement à celle de la vie, à la viabilité en somme. Enfin, les cas B3c et A3b ne sont soutenables socialement que s'ils s'appuient sur le dépassement permanent des conflits sociaux que la modification des positions relatives suscite.

Cependant, nous sommes conscient que le défaut de l'analyse que nous présentons est de se situer dans l'absolu et exclusivement au niveau macro-social. Dans la réalité du système économique *existant*, la concurrence capitaliste entre firmes individuelles pousse chacune d'elles, sous réserve d'anticipations de débouchés suffisants, à concevoir des programmes d'investissement qui soient toujours en expansion. Plus précisément, la distinction entre investissement net et accroissement de celui-ci devient inopérante pour notre propos: dans une économie capitaliste en situation de non crise, la tendance est à la croissance permanente du volume de l'investissement net sinon du taux d'investissement par rapport à la production. Le problème posé par le théoricien est qu'il apparaît que le choix d'une société dont le rythme d'évolution soit soutenable pour l'environnement est incompatible avec le capitalisme. Le problème qui se pose alors au décideur est celui de la réunion des conditions de débat collectif pour que la société décide librement et démocratiquement de l'affectation de ses gains de productivité, et du rythme de ceux-ci s'ils risquaient de perturber gravement les équilibres sociaux et écologiques.

L'ambiguïté du concept de développement durable est telle que de multiples interprétations en sont possibles et que plusieurs typologies de celles-ci peuvent être dressées. Ces typologies se recoupent assez largement parce qu'en dernière analyse elles renvoient toutes à l'articulation entre l'économique et le social selon les uns, ou à l'insertion de l'économique dans le social, lui-même dans le processus de la vie, selon les autres. Pour notre part, nous avons voulu montrer que le critère décisif permettant de tracer une frontière nette entre le développement durable, simple prolongement, simple palliatif, simple "alibi"[1] du développement existant, et un développement qualitatif autre ou un après-développement, est celui de la pérennité ou non de la croissance économique impulsée par le capitalisme. Dans la mesure où la très grande majorité des intervenants sur cette question acceptent ou tentent de faire admettre que tous les pays de la planète doivent promouvoir encore en leur sein une forte croissance économique, nous croyons pouvoir conclure que le concept de développement durable n'ouvre pas un nouveau paradigme car il reste fondamentalement à l'intérieur de celui qui prévaut au sujet du développement.

Le clivage que nous discernons permet de retrouver la critique de l'idéologie pour partie commune aux grandes familles de la pensée économique. Le libéralisme a fait de la croissance le moyen de vaincre la rareté présentée comme une réalité objective et jamais une réalité fantasmée. Le marxisme a fait du développement des forces productives une obligation et rares sont les penseurs se réclamant de Marx qui se souviennent que celui-ci, entre deux déclarations enflammées sur les vertus du progrès, a quand même recommandé de gérer la terre en bons pères de familles pour la léguer aux générations futures.[2] Enfin, les économistes contemporains se réclamant de la pensée de Keynes s'arc-boutent sur la nécessité de relancer durablement la croissance en oubliant que leur maître avait déjà envisagé dès les années 1930 la diminution considérable du temps de travail comme alternative à la crise sociale.

---

1. Selon le mot de LATOUCHE S., *Développement durable: un concept alibi, Main invisible et main mise sur la nature*, op. cit.

2. MARX K., *Le Capital, Livre III*, op. cit., p. 1385-1386; cf. notre chapitre 2, § II-A-2.3. Voir aussi un auteur qui a longuement analysé la vision de la nature chez Marx: SCHMIDT A., *Le concept de nature chez Marx*, Paris, PUF, 1994.

Conclusion de la deuxième partie.

Nous avions montré dans la première partie sur quelles bases on pouvait fonder une remise en cause du développement. De façon immédiate, il y a la réalité des graves atteintes que celui-ci porte aux équilibres des systèmes vivants et celle de l'exacerbation des tensions sociales nées de la marchandisation du monde, de l'exclusion et de la déculturation que le développement amène avec lui. Sur le plan théorique, le paradigme du développement montre des signes d'épuisement parce qu'il révèle sa propension à justifier une vision du monde dans laquelle la nature est domestiquée, et dans laquelle la très grande majorité des êtres humains sont asservis à des règles de rentabilité, règles qu'ils intériorisent soit parce qu'ils obtiennent en échange le privilège d'accéder à la consommation, soit parce qu'ils sont purement et simplement coupés de leurs racines culturelles et qu'il leur est vainement promis la même récompense, dans les deux cas parce que le développement économique canalise leurs angoisses face à la mort par la croissance que Michel Beaud appelle "mortifère"[1].

[1]. BEAUD M., *Face à la croissance mortifère, quel développement durable*, op. cit., p. 131-149.

Dans la seconde partie, nous avons montré que la théorie économique, ayant horreur du vide, s'est emparée des questions que posait à la fin du XX° siècle l'insoutenabilité à long terme du gaspillage des ressources et de l'amoncellement des nuisances du développement, tant écologiques que sociales. La théorie néo-classsique n'en a pas pour autant abandonné sa démarche méthodologique devant la non prise en compte par le marché des effets externes négatifs de la croissance. Au contraire, elle en a profité pour essayer de lui donner une plus grande généralité en élargissant son domaine d'application à la gestion des biens naturels. Mais cela s'est fait en réduisant le temps biologique au temps économique et en augmentant l'étendue des catégories marchandes. Il s'agit là d'un véritable tour de force ou d'un coup de force face auquel une autre théorie a du mal à s'imposer. D'abord parce que la plupart des tentatives de conceptualisation s'inscrivent plus ou moins à l'intérieur du paradigme du développement qui joue ici un véritable rôle de matrice idéologique. Ensuite, parce que la pensée occidentale, fondamentalement anthropocentriste, peut difficilement favoriser la naissance en son sein d'une vision où l'homme ne soit pas le centre de l'univers. En fait, elle en reste à un état pré-copernicien.

N'y aurait-il pas d'autre voie possible de réflexion et d'action? Est-il... contre-nature à l'être humain de ne pas se concevoir au *centre* d'un *environnement*? Ou bien est-il envisageable de penser la dynamique de la vie humaine et de ses activités au sein de la dynamique de l'ensemble des systèmes et des êtres vivants? Il ne s'agirait alors sans doute plus uniquement de soutenabilité de l'économie.

UNIVERSITE DE PARIS I - PANTHEON - SORBONNE
INSTITUT D'ETUDE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Développement soutenable et réduction du temps de travail

Analyse critique appliquée au cas de la France

tome 2

Thèse de Doctorat en Sciences Economiques

présentée et soutenue publiquement par

Jean-Marie HARRIBEY

30 septembre 1996

Jury:

M. Serge LATOUCHE, Professeur à l'Université Paris-Sud, Directeur de la recherche

Mme Catherine AUBERTIN, Directrice de recherche à l'ORSTOM

M. Simon CHARBONNEAU, Maître de Conférences à l'Université Bordeaux I

M. Bernard MARIS, Professeur à l'Université Toulouse I

M. René PASSET, Professeur émérite à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne

M. Frédéric POULON, Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV

3 ème PARTIE

LA REDUCTION

DU TEMPS DE TRAVAIL

DANS LA PROBLEMATIQUE

DE LA REPRODUCTION

DES ÊTRES

ET DES SYSTEMES VIVANTS

Au fur et à mesure que nous progressions dans l'analyse critique de l'idéologie et de la pratique du développement, dans la présentation, également critique, des différentes approches du développement durable, nous avons laissé transparaître à plusieurs reprises la direction dans laquelle notre propre recherche nous conduirait. L'objet de cette dernière partie est de préciser la relation que nous établissons entre une forme d'organisation sociale en évolution permanente respectant les conditions de reproduction de tous les systèmes vivants et un développement qualitatif fondé sur la diminution du temps de travail.

Afin de dissiper d'éventuels malentendus clarifions dès maintenant le vocabulaire que nous utiliserons. Le fait que nous appelions encore *développement* l'évolution d'une société qui utiliserait ses gains de productivité non pour accroître la production génératrice de pollutions, de dégradations de l'environnement, d'insatisfactions, de désirs refoulés, d'inégalités et d'injustices, mais pour diminuer le travail de tous en partageant plus équitablement les revenus de l'activité, ne constitue pas un retour en arrière par rapport à la critique du développement. Le fait de réfléchir à l'utilisation différente des gains de productivité condamnerait-il à rester à l'intérieur du paradigme utilitariste? A partir du moment où l'on admet que l'humanité ne reviendra pas à l'avant-développement et que, de ce fait, les gains de productivité *existent*, leur utilisation différente doit être pensée et rendue compatible avec la reproduction des systèmes vivants. La sortie de l'imaginaire économique ne se fera pas en niant l'existant mais en le domestiquant, et nous conjecturons que la baisse du temps de travail peut contribuer à "décoloniser notre imaginaire"[1]. Nous avons déjà dit que nous considérions que le débat théorique, et par voie de conséquence le débat politique, ne se situaient pas entre l'acceptation ou le refus du développement en soi, ce qui d'une certaine manière, traduirait une forme de naïveté alors que toutes les forces techniques et sociales sont tendues vers le développement, mais que le débat consistait à définir un contenu au mouvement des sociétés contemporaines de telle sorte que ce dernier respecte l'être humain et les autres espèces. Sans aucune équivoque possible nous situons notre travail de recherche dans la voie de la critique et du dépassement du développement *existant*, ainsi que le nomme Serge Latouche, mais nous avons la faiblesse de penser que l'*après-développement existant*

---

[1]. LATOUCHE S., *Autre économie ou autre société*, dans LATOUCHE S. (sous la dir. de), *L'économie dévoilée, Du budget familial aux contraintes planétaires*, Paris, Ed. Autrement, Série Mutations, n° 159, 1995, p. 195.

sera encore une forme de développement, principalement, sinon exclusivement, qualitatif -ne serait-ce que parce que la population mondiale est encore et sera encore longtemps elle-même en *développement* quantitativement parlant- ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il soit une forme *du* développement ayant existé ou existant. Le post-développement ne sera pas comme si le développement n'avait pas été.[1]

Nous ne prétendons pas que, dans cette perspective, la diminution du temps de travail soit la seule condition pour avancer dans la voie d'un développement qualitatif qui soit supportable par les écosystèmes et bénéfique à tous les êtres humains, et qui soit donc, au sens propre des termes, soutenable durablement. Ainsi, le démarrage d'une croissance économique pour les pays les plus pauvres et sa poursuite pendant une durée suffisante pour permettre la satisfaction des besoins essentiels aujourd'hui ignorés, reste un objectif souhaitable. C'est la raison pour laquelle nous avons centré notre analyse sur le cas des pays développés, grosso modo la plupart des pays de l'OCDE, qui, premièrement, portent la principale responsabilité dans la dégradation de l'environnement résultant du développement industriel, et qui, deuxièmement, se trouvent confrontés aujourd'hui à deux difficultés qui paraissent insurmontables dans le cadre de la poursuite du mode de vie induit par ce développement: celle d'enclencher une véritable réduction des pollutions et une réparation des dégâts déjà causés, et celle de diminuer le chômage et d'éradiquer la pauvreté. Dans ce cas, la croissance économique révèle ses impasses. Pour ces pays développés nous allons donc essayer de montrer comment la diminution du temps de travail peut représenter un axe stratégique permettant de rendre enfin compatibles l'amélioration du bien-être de tous et la sauvegarde de la planète.

Il apparaît que cette démarche implique une révision des conceptions théoriques et des choix qui ont prévalu jusqu'à maintenant. Dans le prolongement de la critique de la technique, de la rationalité et de la valeur que nous avons menée dans le chapitre 1, nous montrerons qu'une transformation du mode vie, qui suppose celle des modes de production et de consommation, soulève des questions que nous regroupons en trois sous-ensembles qui feront l'objet des trois derniers chapitres de ce travail de recherche: les questions de nature éthique qui se posent à l'économiste, au sociologue, au philosophe, mais avant tout au citoyen et à l'être humain vivant en société, celles de nature sociale qui associent en permanence la production des conditions matérielles d'existence et la répartition de son résultat, et enfin celles de nature plus technique dont l'économiste surtout est friand parce qu'elles concernent la mesure de l'amélioration du bien-être. Nous montrerons ainsi

[1]. D'ailleurs, dans le texte pionnier en matière de critique du développement durable que nous avons déjà cité, Serge Latouche (LATOUCHE S., *Développement durable: un concept alibi,* op. cit., p. 79, note 2) estime que la formule d'*écodéveloppement* utilisée à la Conférence de l'ONU de Stockholm avait été une "trouvaille plutôt heureuse". La formule ne contenait-elle pas la notion de développement tant critiquée?

que le problème éthique se résout en un principe de responsabilité (chapitre 7), que le problème social se résout en un principe de solidarité (chapitre 8), et que le problème économique se résout en un principe... d'économie (chapitre 9).

Chapitre 7

Le problème éthique

et le principe de responsabilité

François Perroux avait souligné la carence de la formation contemporaine des économistes en matière de philosophie, alors que les fondateurs de l'économie politique avaient été de grands philosophes. Aussi, l'ambition que nous avons de faire précéder notre proposition de développement qualitatif soutenable par le biais de la diminution du temps de travail d'une réflexion de nature philosophique dépasse largement les limites de notre compétence et de notre savoir-faire ainsi que celles assignées habituellement à une recherche économique. Mais, si nous voulons garder la cohérence de notre démarche qui a eu jusqu'ici pour objectifs de montrer la racine commune de la crise sociale et de la crise écologique, et de montrer la révision du mode de vie que leur résolution impliquait, nous ne pouvons pas faire comme s'il suffisait de remédier à une insuffisance de débouchés, à un chômage frictionnel ou conjoncturel, à un problème d'approvisionnement ou à un quelconque problème d'intendance. Que l'économiste actuel soit mal préparé à envisager les problèmes dans leur complexité et leur globalité n'est pas une raison suffisante pour les ignorer. L'humilité commande alors de se tourner vers des recherches menées ailleurs et qui permettront peut-être de refaire de l'économie politique au sens plein du terme.

D'autres rapports entre les hommes et d'autres rapports des hommes avec la nature ne peuvent être élaborés sans que, parallèlement, une éthique nouvelle oriente l'action. Quels sont les fondements d'une nouvelle éthique? (I) Quels sont les obstacles à dépasser pour qu'elle devienne effectivement une véritable éthique collective? (II) Ce seront les deux questions que nous traiterons dans ce chapitre: nous montrerons que les justifications idéologiques du progrès et du développement qui leur tiennent lieu souvent de fondements philosophiques sont remises en cause aux niveaux des rapports que l'homme entretient avec la nature et des rapports que nouent les hommes entre eux à l'occasion du travail qu'ils effectuent avec et contre cette nature.

I- Les fondements d'une nouvelle éthique collective.

Il s'agira ici non pas d'élaborer un quelconque traité[1] de synthèse mais de faire appel aux quelques penseurs contemporains qui ont intégré dans leur réflexion les éléments qui caractérisent la crise écologique et la crise sociale que connaît la civilisation moderne. En particulier, nous examinerons l'éthique fondée sur la responsabilité à l'égard de la vie (A), et le sens des rapports de l'homme avec son travail et avec la nature (B). Nous verrons que la préoccupation de garantir la poursuite de la vie dans des conditions dignes rejoint l'interrogation fondamentale sur la signification et la finalité du travail.

A- L'éthique fondée sur la responsabilité.

Dans un ouvrage publié en 1979, *Le Principe responsabilité*, Hans Jonas[2] a essayé de définir une éthique pour l'être humain et a critiqué la notion d'utopie qui a tenu lieu jusqu'à présent non seulement de finalité mais également de valeur.

1. La définition de l'éthique.

Parce que toute éthique s'occupe de l'action humaine, Jonas procède d'abord à une analyse de "la transformation de l'essence de l'agir humain"[3] pour en définir une nouvelle et élabore ensuite une théorie de la responsabilité.

1.1. "La transformation de l'essence de l'agir humain".

Les présupposés sur lesquels se fondait l'éthique jusqu'à maintenant ne sont plus valables à cause de la technique moderne. La condition humaine était tenue pour immuable, le bien-être et le mal-être étaient proches de l'action et n'étaient pas l'objet de planification à long terme car les conséquences de l'action étaient quasi immédiates. De ce

---

1. qui serait au mieux un traité quelconque.
2. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, *Une éthique pour la civilisation technologique*, op. cit.
3. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 17 et suiv.

fait, une éthique exclusivement anthropocentrique est aujourd'hui insuffisante. Par un processus cumulatif, la nature est devenue vulnérable du fait de l'intervention technique de l'homme et notre savoir prévisionnel reste inférieur à notre pouvoir de faire. De plus, ni l'éthique du passé ni la science ne nous ont préparés à tenir le rôle de "chargés d'affaires de la nature"[1]. La science ne nous invite guère à respecter la nature car elle nous la présente comme le fruit de la nécessité et du hasard. A cause de la dynamique de transformation enclenchée par la technique, malgré la puissance de calcul de notre science, nous ne pouvons pas mieux prévoir que nos ancêtres qui, vivant dans un monde stable, pouvaient avoir des certitudes sur les moeurs, les coutumes, les structures économiques et sociales, les rapports inter-humains futurs. Par ailleurs, les progrès de la technique permettent de prolonger la vie humaine et d'espérer éloigner toujours un peu plus la perspective de la mort. Or, est-ce vraiment souhaitable? A la limite, en repoussant indéfiniment la mort, on élimine la procréation et la naissance qui sont "la réponse de la vie à la première"[2], donc la vie elle-même: le monde ne serait peuplé que de vieux. Jonas reviendra à maintes reprises dans son ouvrage sur la nécessité du regard neuf de l'enfant. Bref, il faut que nous sachions que nos jours sont comptés pour que nous fassions qu'ils comptent. Un nouvel impératif aux conséquences importantes se dessine.

a) Le nouvel impératif.

La dynamique propre de la technique conduit à se poser une question nouvelle. Autrefois, "la présence de l'homme dans le monde était une donnée première"[3]. De cette donnée indiscutable découlaient les préceptes et obligations. Aujourd'hui, "elle est devenue elle-même un *objet* d'obligation"[4]. Cela signifie qu'un monde pouvant "être habité par une humanité digne de ce nom"[5] doit continuer d'exister et que ses conditions d'existence doivent être assurées.

Alors que l'*impératif catégorique*[6] de Kant s'adressait à l'individu, le nouvel impératif concerne la chose publique non seulement dans l'acte lui-même mais aussi dans ses effets. D'un point de vue logique, rien ne permet de choisir entre sacrifier le présent

1. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 27.
2. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 40.
3. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 29.
4. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 29.
5. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 29.
6. "Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. (...) Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée en loi universelle de la nature." KANT E., *Fondements de la métaphysique des moeurs*, 1785, Paris, Delagrave, 1924, p. 136-137.

à l'avenir ou sacrifier l'avenir au présent, mais, dans le premier cas, la vie peut continuer, et pas dans le second. Nous n'avons donc pas le droit de risquer l'existence des générations futures. Ceci est un axiome qui n'a pas à être justifié, "il ne peut être fondé que métaphysiquement"[1]. Jonas énonce ainsi le nouvel impératif: "Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre."[2] Ceci signifie que "nous avons bien le *droit* de risquer notre propre vie, mais non celle de l'humanité"[3].

b) Les conséquences de cet impératif.

b.1) Priorité du mauvais pronostic sur le bon.

L'axiome de base étant qu'il doit impérativement y avoir un avenir, Jonas souligne l'heuristique de la peur qui est bonne conseillère pour intérioriser les deux obligations de l'éthique de l'avenir: se procurer une idée des effets lointains en imaginant le mal même non encore éprouvé; et se laisser affecter par la crainte pour l'espèce même si nous ne sommes pas personnellement menacés. "Il faut davantage prêter l'oreille à la prophétie du malheur qu'à la prophétie du bonheur"[4] parce que le temps humain et le temps de l'évolution ne sont pas les mêmes et que la technique qui a sa propre dynamique est cumulative. Dans un ouvrage récent, Luc Ferry critique ce thème majeur de la pensée écologique concernant les craintes vis à vis de la technique qui évoquent selon lui le monstre de Frankenstein[5] parce que "l'écologie semble être le premier mouvement politique révolutionnaire qui se fonde sur l'évacuation du risque de la mort"[6]. Cette critique nous semble peu fondée parce que le point de départ de Jonas est justement un regard différent sur la vie et la mort, stigmatisant le fantasme, alimenté par les progrès techniques et médicaux, de l'éloignement perpétuel de l'échéance fatale.

b.2) L'enjeu du pari.

Dans la mesure où l'homme ne pourrait pas vivre avec le mal suprême mais où il peut vivre sans le bien suprême, nous devons *renoncer* à la recherche de l'excès par rapport au nécessaire, que rendrait possible la technique, si le progrès de celle-ci risquait de mettre en péril l'inconditionnalité de la vie. En renversant le principe cartésien du doute

---

1. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 30.
2. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 30.
3. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 31.
4. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 54.
5. FERRY L., *Le nouvel ordre écologique*, Paris, Grasset & Fasquelle, 1992, p. 137.
6. FERRY L., *Le nouvel ordre écologique*, op. cit., p. 138.

méthodique selon lequel ne peut être tenu pour vrai que ce qui n'est pas mis en doute, lequel est alors tenu pour faux, Jonas aboutit à considérer comme équivalente une mise en doute et une certitude pour justifier une décision, par exemple préventive. Jonas indique que l'on retrouve ainsi le pari pascalien sans son aspect utilitariste: "Notre principe (...) interdit (...) le jeu du va-tout dans les affaires qui concernent l'humanité."[1] Jonas élabore les bases de la formulation du principe de précaution en matière de protection de l'environnement dont nous avions déjà rencontré une première expression avec Michel Serres et que le rapport Brundtland avait adopté.

1.2. La théorie de la responsabilité.

L'obligation inconditionnelle de l'avenir, c'est-à-dire l'obligation d'existence de l'humanité qui nous incombe, fonde une éthique radicalement nouvelle parce que celle-ci n'est pas fondée sur la réciprocité traditionnelle entre droit et devoir. L'obligation à l'égard de la postérité n'est pas l'image inversée de celle de la postérité à notre égard. L'éthique d'avenir à laquelle réfléchit Jonas se heurte à une difficulté car le droit d'exister ne peut précéder le fait d'exister: "La revendication de l'être commence seulement avec l'être."[2] Or, précisément, l'éthique de l'avenir s'occupe de ce qui n'existe pas encore et qui ne peut donc avoir de revendication propre. Jonas sort de cette contradiction en montrant que même dans la morale traditionnelle il existe un cas d'obligation non réciproque: celle à l'égard de l'enfant. Le devoir envers l'enfant est irréfutable dès l'instant où il suffit de dire: "vois et tu sauras"[3].

a) La définition de la responsabilité.

Jonas définit alors progressivement le contenu de la responsabilité: veiller à ce que les conditions futures d'existence des hommes leur permettent à leur tour d'assurer la pérennité de ces conditions. Bien sûr, nous ne leur demandons pas leur avis pour savoir s'ils désirent ce fardeau, "mais le leur imposer présuppose que nous présumons leur capacité de le porter"[4]. Ainsi assumons-nous "notre responsabilité ontologique à l'égard de l'idée de l'homme"[5]. C'est une responsabilité abstraite en ce sens qu'elle ne peut être identifiée à la responsabilité de permettre à tel ou tel individu de vivre.

---

1. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 63.
2. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 64.
3. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 180.
4. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 69.
5. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 69.

b) La justification de la responsabilité.

La théorie de la responsabilité ne serait pas définitivement établie si une dernière question n'était abordée: pourquoi faut-il considérer que l'être est préférable au néant? Ce qui est une façon de repenser la question de Leibniz: pourquoi y a-t-il plutôt quelque chose que rien? Selon Jonas, la question n'a rien à voir avec une explication causale, notamment avec celle postulant l'existence d'un Dieu: ce n'est pas pourquoi *y a-t-il quelque chose?* qui est important mais pourquoi *quelque chose doit être?* Ainsi apparaît le concept de *valeur* attaché à la possibilité d'être: la possibilité d'être exige l'existence, ou, ce qui revient au même, "l'existence une fois donnée réclame légitimement la continuation de son existence"[1]. La possibilité de l'existence doit être toujours ouverte, ou encore, l'existence de l'humanité est le "premier commandement"[2].

c) Les rapports entre fins, valeurs, devoir et être.

Jonas suppose que dans le monde des hommes la subjectivité est aussi objective que les choses elles-mêmes. "De même que le subjectif manifeste (...) est quelque chose comme un phénomène de surface émergé de la nature, de même il prend également racine en celle-ci et est en continuité essentielle avec elle: de sorte que l'une et l'autre participent à la "fin"."[3] Il postule ainsi la finalité dans le vivant pour des espèces vivantes douées de conscience dont une partie des actes dépendent de cette conscience, c'est-à-dire sont volontaires. "Avec la production de la vie la nature manifeste au moins *une* fin déterminée, à savoir la vie elle-même."[4] On ne peut conclure que la vie est *la* fin de la nature parce que rien ne nous autorise cette hypothèse bien qu'elle ne soit pas déraisonnable.

Le fait que la nature ait des fins, au moins une, suffit-il à ce qu'elles soient légitimes?

---

1. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 76.
2. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 141.
3. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 107.
4. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 107.

d) La légitimation de la fin en soi.

"Le simple fait que l'être ne soit pas indifférent à l'égard de lui-même fait de sa différence avec le non-être la valeur de base de toutes les valeurs."[1] L'auto-affirmation de l'être ne peut être démentie car logiquement cet éventuel démenti contiendrait en lui-même une fin. En reprenant un thème pascalien Jonas explique que l'homme n'a d'autre avantage sur les autres êtres vivants que d'être le seul à pouvoir avoir la responsabilité de leur propre vie, c'est-à-dire de leur fin.

e) Comment intervient la responsabilité politique?

Tout comme la responsabilité parentale, la responsabilité politique ne doit pas s'interrompre et doit "veiller à ce que l'art de gouverner reste possible dans l'avenir"[2]. Miser sur la capacité de la technique, sur un miracle de celle-ci, pour nous sortir de l'embarras "serait totalement irresponsable"[3]. La tentation de se fier à cette capacité technique est pourtant grande car il est à craindre que la technique puisse effectivement réaliser cette prouesse, mais à quel prix pour l'homme? Jonas insiste en disant: "Car ici la question n'est pas: cela marchera-t-il? (on doit craindre que si), mais: à quoi l'homme *doit*-il s'habituer?"[4]

Si la responsabilité n'avait pas dans le passé la place centrale dans l'éthique, c'est parce qu'on ne peut être responsable que de ce qui change ou que de ce qui est menacé de changement: nous sommes responsables du périssable. L'ontologie platonicienne faisait accéder le temporel à l'éternel, et de ce fait, la promesse de l'éternité nous dispensait de responsabilité. Elle est abandonnée par Jonas au profit d'une ontologie de la temporalité qui place l'essentiel non dans un être transcendant mais dans l'être tout court.

2. La critique de l'utopie.

Selon Jonas l'éthique de la responsabilité est antinomique avec la notion d'utopie que la modernité a consacrée et dont le marxisme représente la forme la plus pure. Deux types de critiques peuvent et doivent être adressées à l'utopie: elle est d'abord impossible; mais ceci ne suffit pas car elle pourrait malgré cela continuer d'être souhaitable et souhaitée, or, elle n'est pas bonne en soi et donc l'idéal utopique doit surtout être critiqué.

---

1. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 117.
2. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 165.
3. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 169.
4. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 169.

2.1. L'utopie est impossible.

Le succès de l'idéal baconien de domination de la nature a été tel que la menace de catastrophe est devenue de plus en plus pressante. Les réserves naturelles sont d'autant plus atteintes que la croissance démographique exige une production toujours plus grande. Tant que la nature apparaissait invulnérable, la solidarité de destin entre elle et l'homme était ignorée. Désormais, même si l'égoïsme des espèces justifiait encore que l'homme passe avant la nature, cette dernière est devenue une "condition de sa propre survie *et* (...) un des éléments de sa propre complétude existentielle"[1]. La nature a pris le plus grand risque en laissant naître l'homme et ce risque était faible face à la contemplation aristotélicienne de la nature; il est devenu immense avec la pratique humaine de la technique. La seule possibilité d'assurer encore une auto-régulation, dont l'issue serait malgré tout incertaine, réside dans la faculté morale de l'homme.

2.2. Critique de l'idéal utopique.

Jonas mène cette critique sur deux plans: il rappelle les liens entre le mythe du progrès et le prétendu sens de l'histoire et il dénonce l'utopie de l'homme véritable à venir.

a) Mythe du progrès et sens de l'histoire.

On ne peut comparer l'histoire des sociétés à une histoire organique comportant une enfance, une maturité et une sénescence. A chaque époque, "l'être humain, même s'il fut autrement, n'était pas plus "inachevé" qu'il ne l'est aujourd'hui"[2]. Parler d'une enfance de l'humanité n'a pas de sens parce que si nos ancêtres s'étaient comportés en enfants nous ne serions pas là.[3] De la même manière, on doit s'écarter de tout discours prétendant énoncer un but de l'histoire prédéterminé dont la phase actuelle ne serait que la

---

[1]. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 188.
[2]. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 154.
[3]. Cette raison invoquée à cet endroit par Jonas pour refuser la notion d'immaturité de l'humanité nous paraît faible. Certes, on peut donner raison à Jonas qui fait remarquer que l'homme soi-disant inachevé avait su faire preuve d'une ruse pour déjouer la nature dont le citadin moderne est devenu totalement incapable privé de ses moyens techniques. Mais, ce n'est pas en comparant les comportements individuels aux différentes époques que l'on peut apprécier le caractère d'humanité, c'est en reconnaissant d'emblée à l'homme la dignité et la liberté qui le caractérisent. C'est d'ailleurs le point central de l'apport de la réflexion de Jonas.

préparation. Le marxisme, selon Jonas, relève tout particulièrement de cette critique. D'une part, l'impulsion technique est inscrite dans le marxisme qui est "l'exécuteur testamentaire du baconisme"[1]. D'autre part, il s'efforce de faire "arriver ce qui doit arriver" car "la volonté politique doit s'identifier avec la nécessité de l'histoire"[2]. Ici, il n'est plus question d'éthique hors celui de l'intérêt de classe assumant la fonction du devoir. Dès lors, on ne peut admettre que l'acteur historique s'auto-absolve en rejetant sa responsabilité sur le compte de la nécessité. Maximilien Rubel reproche à Jonas d'assimiler ici la pensée de Marx à la vulgate marxiste.[3] Mais le passage du *Capital*[4] auquel se réfère Rubel, même s'il atteste que Marx avait parfaitement conscience des risques que faisait peser l'accumulation capitaliste sur la nature, ne le dédouane pas de la croyance en la nécessité et aux vertus du développement des forces productives débarrassées de leur cadre capitaliste.

Le marxisme a clairement affiché comme mot d'ordre l'extension illimitée de la production qu'autorisera le progrès technique. Or, les bases matérielles de l'utopie marxiste, comme celles d'ailleurs de l'idéologie libérale[5], qui auraient permis de passer du "règne de la nécessité" au "règne de la liberté"[6] ne seront jamais réunies. Compte tenu des limites de tolérance de la nature, la promesse de prospérité doit être abandonnée, notamment parce qu'il sera impossible de faire accéder les pays sous-développés au niveau des pays développés sans avoir recours encore davantage au progrès technique, ce qui accroît la contradiction à l'égard du principe de responsabilité. Jonas énumère les multiples raisons écologiques très connues qui interdisent d'envisager la poursuite de la croissance économique illimitée et il insiste particulièrement sur le double risque de la fusion nucléaire: ce risque réside bien sûr dans son possible usage militaire mais peut-être encore davantage dans son usage pacifique; en effet, la fusion nucléaire est une promesse d'énergie illimitée à des fins d'augmentation de la production mais elle comporte une limite indépassable tenant à la loi d'entropie qui veut que toute production d'énergie connaisse une déperdition et que toute énergie se dégrade en chaleur, chaleur supplémentaire que la terre n'est pas certaine de pouvoir supporter.

La réalisation de l'utopie est impossible mais elle doit être rejetée en elle-même parce qu'elle pourrait nous entraîner à maudire la situation présente par déception due à l'inaccessibilité de l'utopie de l'*être véritablement humain* .

---

1. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 209.
2. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 159.
3. RUBEL M., *Introduction* à MARX K., *Oeuvres, Politique I*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1994, tome 4, p. CXXXI-CXXXIV.
4. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 998-999.
5. Si Jonas s'attache à analyser l'utopie marxiste, c'est à cause de sa nouveauté qui tient dans le rôle joué par la révolution pour rendre possibles les conditions de l'homme nouveau.
6. MARX K., *Le Capital, Livre III*, op. cit., tome 2, p. 1488.

La réfutation par Jonas du projet de développement illimité des forces productives renforce la critique qu'avait déjà émise Simone Weil[1] en 1934 à l'encontre de Marx qui aurait été victime de l'illusion selon laquelle les forces productives héritées du capitalisme seraient porteuses d'émancipation. Même un auteur actuel qui s'est pourtant attaché à réhabiliter l'utopie marxienne, Henri Maler, est catégorique: il s'agit d' "illusions funestes"[2].

b) Critique de l'utopie de l'*être véritablement humain*.

b.1) En tant qu'ontologie.

"La critique de l'utopie n'est pas seulement celle de sa vision finale. Elle est encore celle de l'affirmation que l'histoire soit déterminée vers la réalisation de cette fin."[3] Bien que l'utopie soit la tentation la plus noble du marxisme, elle est aussi la plus dangereuse car elle accrédite l'idée que le confort matériel est une condition de sa réalisation, que l'abondance amènera l'homme véritablement homme, plus libre, plus moral, plus sage que l'homme soi-disant *pré*historique. "La vérité toute simple, ni exaltante ni accablante, mais qui toutefois réclame une obéissance respectueuse, est que "l'homme authentique" existe depuis toujours -avec ses hauts et ses bas, sa grandeur et sa misère, son bonheur et ses tourments, sa justification et sa culpabilité- bref, dans toute son ambivalence qui est inséparable de lui.(...) Il est (...) important de comprendre que chaque présent de l'homme est sa propre fin, et qu'il l'était donc également dans n'importe quel passé."[4] Vouloir abolir son ambivalence, c'est vouloir abolir l'homme. L'erreur anthropologique de l'utopie est de ne pas comprendre que la problématique de l'homme, son essence, est d'être problématique. Ne faire confiance qu'à l'homme de l'avenir serait marquer sa méfiance vis-à-vis de l'homme du présent, dit Jonas, et renier celui du passé, pourrait-on ajouter. Après avoir théorisé l'ontologie de l'être, Jonas critique ainsi "l'ontologie du pas-encore-être"[5] du philosophe allemand Ernst Bloch[6].

---

1. WEIL S., *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale*, Paris, Gallimard, 1934.
2. MALER H., *Convoiter l'impossible, L'utopie avec Marx, malgré Marx*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 245.
3. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 299.
4. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 293 et 297.
5. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 288.
6. BLOCH E., *Le principe espérance*, 1954-1959, éd. fr. Paris, Gallimard, 3 tomes, 1977, 1982, 1991.

Dans ces conditions, quoique l'utopie ait un caractère intrinsèquement souhaitable, celui-ci disparaît en raison même de la... réussite de la reconstruction de la nature qui a fait d'une nature sauvage mais humaine une nature soumise et dès lors inhumaine: la nature humanisée est inhumaine. Quand bien même les prémisses de l'utopie seraient réalisées, l'utopie cesserait d'être. Cette contradiction interne à la notion même d'utopie condamne définitivement celle-ci, que ce soit celle du marxisme ou que ce soit celle que contient par sa dynamique propre le progrès de la technique qui lui est équivalente. "Ce que nous apprend l'exemple de la "nature" est ainsi la même chose que ce que nous apprenaient les autres exemples: que le caractère intrinsèquement *souhaitable* de l'utopie, une fois qu'il est jugé d'après la *qualité* de la vie, s'anéantit du fait de la réussite totale de ses prémisses -en l'occurrence la reconstruction radicale de la nature- et que les chances de bonheur en elle dépendent du caractère incomplet de la réalisation de son programme. Sa *conception* échoue du fait de cette contradiction interne, même si ses prémisses réelles pouvaient être produites."[1]

Est-ce-à dire que l'on doit se désintéresser de l'amélioration des conditions matérielles d'existence? Non, mais "il est hautement nécessaire de *libérer l'exigence de la justice, de la bonté et de la raison de l'appât de l'utopie*"[2]. L'erreur de Marx et celle de Bloch qui, aux yeux de Jonas, systématise la première, sont d'avoir séparé le royaume de la nécessité et celui de la liberté. Belle leçon de dialectique adressée au maître de cette méthode: "*En rompant avec le royaume de la nécessité la liberté se prive de son objet*, sans lui elle devient aussi vaine que la force sans la résistance."[3]

Toutefois, il faut signaler qu'Alfred Schmidt s'est livré à une comparaison minutieuse des textes d'Engels dans *L'anti-Dühring* et de Marx dans *Le Capital* d'où il ressort que Marx procède à une analyse dialectique plus fine qu'Engels qui le disculperait d'une partie des reproches ci-dessus: "Tandis que, pour Engels, avec la socialisation des moyens de production, tout s'arrange, et d'un bond la transition du règne de nécessité au règne de la liberté est posée, pour Marx, beaucoup plus sceptique, et aussi beaucoup plus dialecticien, le règne de la liberté ne remplace pas simplement le règne de la nécessité, mais le conserve en même temps en lui-même de manière ineffaçable. La dualité dialectique du matérialisme de Marx se reflète dans le fait qu'une organisation plus rationnelle de la vie peut

---

1. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 286.
2. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 296.
3. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 278.

certes limiter la durée du travail nécessaire à sa reproduction, mais ne peut pas entièrement supprimer le travail. (...) Marx réconcilie la liberté et la nécessité sur la base de la nécessité."[1]

b.2) En tant que contenu.

Comme si cette charge contre l'utopie ne suffisait pas, Jonas termine sa réfutation en examinant le contenu de l'utopie auquel Marx attachait sans doute le plus d'importance: l'abolition ou la libération du travail[2]. Marx espérait de la mécanisation, bien sûr délivrée du joug capitaliste, une réappropriation de son travail par l'homme et une libération du temps pour que l'être humain puisse se consacrer aux activités qui l'épanouiraient, les deux aspects s'unifiant dans ce que Marx qualifiait de travail en tant qu'activité de l'homme comme premier besoin de sa vie, conforme à la dignité véritablement humaine. Or, il s'avère que plus la technique s'améliore, plus la division du travail et la complexification des processus de production s'approfondissent, plus le travail répondant aux exigences de la nécessité qui subsiste encore se concentre en un nombre de mains restreint de spécialistes, certains, techniciens exécutants, d'autres, chercheurs, et plus les conditions objectives de l'exclusion du plus grand nombre de la participation au travail qui reste encore nécessaire et donc utile se mettent en place.

Il résulte de cette situation selon Jonas deux paradoxes. Le premier concerne les travailleurs qui continuent d'être intégrés au processus de production nécessaire: en raison de la division du travail et de la parcellisation des savoirs, le travail de la plupart se stérilise et se déshumanise, mais en même temps leur position sociale par rapport à tous ceux qui sont exclus du processus de production nécessaire se renforce et acquiert une légitimité de moins en moins contestable.[3] Le deuxième paradoxe concerne l'ensemble de la société: la masse de temps disponible pour les loisirs ou les activités autonomes s'accroît sans cesse mais il devient de plus en plus difficile de satisfaire le *besoin premier* .

Cela vient du fait que ces deux paradoxes sont liés. Contrairement à ce qu'avaient cru les utopistes (ici, Jonas renvoie une nouvelle fois à Marx et Bloch), l'évolution technique ne conduit pas à l'effacement de la différence entre le travail corporel et le travail intellectuel par disparition du premier au profit du second. "La perte de variété physique (et d'effort!) va de pair avec la perte d'activité spirituelle. *Avec le corps l'esprit lui aussi est mis*

---

[1]. SCHMIDT A., *Le concept de nature chez Marx*, op. cit., p. 183-184. Schmidt se réfère au dernier alinéa de la célèbre conclusion du *Livre III* du *Capital*: MARX K., *Le Capital, Livre III*, op. cit., p. 1487-1488.

[2]. Marx utilisa d'abord la formule de *l'abolition du travail* parce qu'il associait le travail à sa forme aliénée par le capital par opposition à l'activité propre de l'homme, et ensuite utilisa la formule de *l'émancipation du travail* en distinguant le travail libre et le travail aliéné.

[3]. Nous considérons ce point fondamental et nous en reparlerons à propos de la critique du revenu d'existence.

au chômage."[1] Mise à part la poignée de chercheurs de haut niveau dont toutes les capacités motrices, physiques, sensitives, cérébrales seront tendues vers le but assigné, dans une liberté très grande quoique exprimée au prix d'un engagement sans faille, il ne subsistera personne exerçant une activité non morcelée. L'opposition qui persiste est celle entre un travail nécessaire dans lequel l'activité corporelle et l'activité intellectuelle se sont atrophiées simultanément à cause de la technique et pas seulement à cause de la nature capitaliste des rapports sociaux, et un travail accompli par très peu d'individus répondant seul au critère du *besoin premier* parce qu'il conserve en lui la plénitude de son caractère psycho-sensitif-cérébral-physique. Seul ce travailleur du dernier type n'aura pas besoin de compenser la "nullité psycho-physique"[2] de son travail en dehors de celui-ci.[3]

A partir de là, Jonas peut se livrer à la critique de la notion de loisir dont les mérites avait été loués par Bloch bien que celui-ci reconnaissait que la réalisation matérielle du loisir poserait problème. D'abord, rappelons que pour Jonas il y a déjà une première contradiction entre la nécessité de l'abondance permettant la mise à disposition de temps libre et le principe de responsabilité. Ensuite, une seconde contradiction éclate quand le loisir, qui est obligatoirement actif sans quoi il ne pourrait être qualifié de digne de *l'homme véritable*, est en passe d'occuper la totalité du temps de l'homme: le loisir à plein-temps est un violon d'Ingres-métier qui perd sa spontanéité et il entraîne la privation de la liberté puisque s'y livrer devient une obligation pour obtenir les biens de subsistance. Le plus grave est alors atteint: l'existence humaine perd de sa réalité puisque tout devient frime et que l'oisiveté, potentiellement possible pour tout le monde, menace la société d'anomie et "éventuellement de la démence collective"[4]. Sans réalité, l'homme perd sa dignité alors que précisément il s'agissait de l'atteindre. Une fois de plus, croire que les anciens n'avaient pas de dignité parce qu'ils devaient se battre contre la réalité de la nature n'a pas de sens. Le vice de l'utopie réside dans "le prétendu échange de la *dignité* contre la *réalité*"[5].

L'analyse de Hans Jonas est en définitive une tentative de formalisation de l'alternative suivante: utopie ou éthique de la responsabilité. La critique de la première sert à fonder la seconde: l'éthique de responsabilité est "antiutopique" car elle "n'est *pas*

---

[1]. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 267. Notons que Marx avait déjà souligné ce phénomène: "Dans la manufacture, l'enrichissement du travailleur collectif, et par suite du capital, en forces productives sociales, a pour condition l'appauvrissement du travailleur en forces productives individuelles. (...) Un certain rabougrissement de corps et d'esprit est inséparable de la division du travail dans la société." *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 905-906.

[2]. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 268.

[3]. Nous verrons plus loin s'il n'y a pas contradiction entre l'affirmation que toute activité humaine comporte intrinsèquement en elle-même sa dignité humaine et l'affirmation que le travail de presque tous soit frappé de nullité psycho-physique.

[4]. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 275.

[5]. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 278.

eschatologique"[1] alors que "l'éthique de l'eschatologie révolutionnaire se voit elle-même comme une éthique de la transition"[2] en attendant que les conditions de sa disparition et de son remplacement par l'éthique authentique promise aient été réunies. L'adoption de l'éthique de responsabilité *ici et maintenant* conduit l'auteur à proposer une attitude de "renoncement" pour les pays développés dont le style de vie est "dilapidateur"[3]. Jonas est conscient que "la magie de l'utopie" de l'abondance qui fait miroiter le "plus" a une force d'attraction bien supérieure à celle de "la mise en garde contre des maux encore plus grands" qui ne fait espérer que du "moins"[4]. Il n'empêche: "La restriction beaucoup plus que la croissance devra devenir le mot d'ordre (...) Renoncer à un rêve chéri d'adolescent -et c'est ce qu'est l'utopie pour l'humanité- devient un commandement de l'âge adulte."[5] Que l'on ne se méprenne pas sur le sens de cette éthique du renoncement: Alain Gras précise qu'il s'agit bien d'un "renoncement aux gadgets et prothèses inutiles, pas au plaisir des sens"[6].

La critique de l'utopie par Jonas, aussi stimulante soit-elle, présente l'inconvénient de n'offrir aucune possibilité aux efforts, menés pour construire une société juste et responsable, de se rejoindre et de se fédérer. Nous retrouverons un problème similaire avec la théorie de la justice de Rawls qui définit ce qu'est l'idéal d'une société juste sans préciser simultanément ce que peut être une action en faveur de la justice. Pour cette raison, plusieurs auteurs revendiquent encore la notion d'utopie au sein d'une philosophie fondée sur la liberté, le droit et la justice, conçue "non pas comme une utopie dernière, mais comme un horizon mobile qui puisse donner à toutes les luttes en cours un horizon de convergence"[7], parce que, en dépit de son "ambivalence"[8] qui tient au fait que chez Marx "une utopie promise se substitue à l'utopie démise qu'elle prétendait dépasser"[9], l'utopie contient une "fonction émancipatrice"[10] si l'on réussit à élaborer un "utopisme raisonné"[11] permettant de

---

1. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 38.
2. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 37.
3. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 217-218. Dans *Le meilleur des mondes*, Aldous Huxley écrivait: "La civilisation industrielle n'est possible que s'il n'y a pas de renoncement. La jouissance jusqu'aux limites extrêmes que lui imposent l'hygiène et les lois économiques. Sans quoi les rouages cessent de tourner." (HUXLEY A., *Le meilleur des mondes*, 1932, Paris, Plon, Presses Pocket, 1977, p. 262).
4. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 218.
5. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 218.
6. GRAS A., *Dangers des grands systèmes d'énergie et de communication, Pour une technologie pacifiée*, Le Monde, 11 janvier 1994.
7. BIDET J., *L'autocritique du marxisme doit remonter jusqu'à Marx*, op. cit.
8. MALER H., *Convoiter l'impossible*, op. cit., p. 135-138.
9. MALER H., *Convoiter l'impossible*, op. cit., p. 135.
10. MALER H., *Convoiter l'impossible*, op. cit., p. 264.
11. BOURDIEU P., avec WACQUANT L.J.D., *Réponses,* op. cit., p. 169-170: "S'il est vrai que la sociologie, et peut-être plus particulièrement celle que je pratique, peut encourager le sociologisme comme soumission aux lois d'airain de la société (et cela même si son intention est exactement à l'opposé), je pense que l'alternative qu'établissait Marx entre l'utopisme et le sociologisme est assez trompeuse: il y a place, entre la résignation sociologiste et le volontarisme utopiste, pour un utopisme raisonné, c'est-à-dire un usage politiquement conscient et rationnel des limites de liberté accordées par une véritable connaissance des lois sociales et spécialement de leurs conditions *historiques* de validité."

"dépasser l'alternative entre le volontarisme utopique et le fatalisme scientiste"[1]. L'utopie devient alors ce qui peut être réalisé dans la société telle qu'elle est et cesse d'être ce qui est de toute façon irréalisable. Dans ces conditions, peut-il exister une "utopie de bon aloi"[2] comme l'estime Maler? Question embarrassante dont Jonas se défait en répondant que le meilleur de l'homme est déjà présent avec le pire et qu'il suffit de le laisser être. Il est tentant alors de faire un rapprochement entre la pensée de Jonas et les fondements du libéralisme: dans un cas comme dans l'autre, on ne modifie pas ce qui est considéré comme la nature humaine, on tire le constat que l'homme n'est ni bon ni mauvais ou qu'il est les deux à la fois, on laisse la société existante exister, et si, chez Jonas, les conditions de la vie sont préservées, si, chez Smith et Mandeville, les règles de la liberté sont respectées, alors la société fonctionne pour le bien-être collectif. Le parallèle s'arrête là parce que, pour Jonas, la définition d'une éthique de responsabilité est nécessaire, tandis que pour les libéraux, la morale n'a rien à voir avec l'efficacité.

Comment peut-on situer Jonas au sein des courants intellectuels du XX° siècle? D'un point de vue épistémologique, Jonas s'inscrit dans la même démarche que nous avions déjà trouvée chez des auteurs comme Bourdieu, Godelier, Dumont, Latouche, Di Ruzza, selon laquelle les représentations sont constitutives des rapports sociaux: nous avions montré que la problématique de l'imaginaire social était de nature à aider à dépasser l'opposition subjectivisme/objectivisme.

Du point de vue philosophique, Jonas fut élève de Heidegger et tout en se démarquant de la façon la plus nette des positions politiques adoptées par ce dernier à l'égard du nazisme, il conserva de son maître l'analyse du phénomène technique et on retrouve chez lui la même idée forte que chez Ellul[3] concernant l'autonomie de la technique, son caractère dynamique et cumulatif capable de créer sa propre nécessité.

Parce que Jonas se livre à une comparaison des capacités respectives du capitalisme et du socialisme à maîtriser le danger de la technique et à promouvoir une frugalité raisonnable, Luc Ferry l'accuse de sympathie et de faire acte de "profession de foi"[4] vis-à-vis des anciens régimes communistes de l'Est. Le propos nous semble déplacé parce que précisément Jonas entreprend une critique pointilleuse de l'utopie ayant dégénéré (ou

---

1. MALER H., *Convoiter l'impossible*, op. cit., p. 284.
2. MALER H., *Convoiter l'impossible*, op. cit., p. 263.
3. Remarquons que, curieusement, Jonas ne se réfère jamais dans son ouvrage à Ellul, pas plus d'ailleurs explicitement qu'à Heidegger. Pourtant Ellul avait lui aussi souligné la symbiose entre la technique et l'utopisme (ELLUL J., *Le système technicien*, op. cit.). Sur ce point voir HOTTOIS G., *L'impossible symbole ou la question de la "culture technique"*, dans TROUDE-CHASTENET P. (sous la dir. de), *Sur Jacques ELLUL,* op. cit., p. 271-298.
4. FERRY L., *Le nouvel ordre écologique*, op. cit., p. 134.

ayant engendré ces régimes) en ne reconnaissant qu'une vertu *a priori* au marxisme: favoriser la disponibilité au renoncement par la recherche de l'égalité. Mais c'est pour, immédiatement après, montrer que les régimes communistes concrets ne sont pas en mesure de la mettre en oeuvre.[1] Plus généralement Ferry reproche à Jonas "l'arrière-fond romantique, antihumaniste, qui est réinvesti dans cette nouvelle philosophie de la nature"[2]. Lorsque Jonas semble attribuer une conscience à la nature (le risque pris par la nature en laissant naître l'homme est selon lui sans doute la marque d'une belle inconscience mais d'une sorte d'inconscience qu'on reproche habituellement aux êtres dotés de conscience qui, pour le coup, n'en ont pas fait preuve) il considère que la matière contient une force spirituelle, un peu à la manière d'un Pierre Teilhard de Chardin qui discernait une intention cosmique derrière les propriétés physiques de l'univers pour que puisse apparaître la vie. Jonas ne rejoint-il pas le *principe anthropique* de l'astrophysicien Brandon Carter? Il se situe quelque part entre un panthéisme divinisant la nature et une philosophie romantique de la nature dans laquelle l'homme représente le sommet de l'évolution naturelle. Que cette caractérisation énoncée par certains auteurs critiques de la pensée écologique tels que Ferry soit assez juste n'invalide pas la redéfinition nécessaire des rapports homme-nature. Il est sûr que cette redéfinition s'oppose largement à une forme d'humanisme, celui triomphant de la nature, hérité des Lumières, mais il est non moins sûr qu'elle propose une nouvelle forme d'humanisme puisque, en reprenant même le critère kantien de la liberté humaine, il s'agit de fonder une nouvelle éthique au niveau de l'agir humain en définissant d'autres fins et utilisant d'autres techniques et pas seulement de la fonder biologiquement.

Par ailleurs, y a-t-il une parenté entre le principe de responsabilité de Jonas et l'éthique de responsabilité dont parlait déjà Max Weber?[3] Il semblerait que non. Weber distinguait deux types de morale guidant l'action humaine: la morale de conviction (nous agissons conformément à nos convictions sans nous soucier des résultats ou des conséquences de nos actes) et la morale de responsabilité (nous agissons en tenant compte des effets de nos actes indépendamment de nos convictions). Pour Weber, le critère déterminant l'action de l'homme responsable, au contraire de l'homme de conviction, est l'efficacité. Cela est totalement étranger à la problématique de Jonas qui qualifie de responsable l'éthique consistant à assurer la perpétuation de l'espèce humaine dans ce qu'elle a d'humain. Peut-être serait-il possible de dire tout de même que l'éthique de responsabilité de Jonas est une tentative de dépassement du conflit entre les deux éthiques de Weber. En

---

[1]. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 195-212.
[2]. FERRY L., *Le nouvel ordre écologique*, op. cit., p. 135.
[3]. "Toute activité orientée selon l'éthique peut être subordonnée à deux maximes totalement différentes et irréductiblement opposées. Elle peut s'orienter selon l'éthique de la responsabilité (Verantwortungsethisch) ou selon l'éthique de la conviction (Gesinnungsethisch)." WEBER M., *Le savant et le politique*, 1919, éd. fr. Paris, Librairie Plon, 1959, p. 187.

effet, la conviction de Jonas est que l'axiome de la nécessité de pérenniser une vie authentiquement humaine sur terre n'a pas à être démontré; la responsabilité consiste à assurer efficacement les conditions de cette pérennité. Chez Jonas le conflit des deux éthiques wéberiennes disparaît dès lors que l'efficacité ne peut être qu'au service de la conviction. Il reste toutefois une question en suspens: le conflit des valeurs que met en scène Weber n'a-t-il pas sa source dans le fait que la morale est avant tout du ressort de l'individu alors que la politique est avant tout de celui de la collectivité? Jonas résout cette contradiction en expliquant que "la nature de l'agir humain s'est transformée au point qu'(...) une responsabilité est entrée dans la sphère d'action de l'agir politique et ainsi également de la morale politique"[1].

B- "Quête du sens": les rapports de l'homme avec son travail et avec la nature.

Nous empruntons le début du titre de ce paragraphe au livre d'André Gorz[2] qui mène une double critique s'inscrivant dans une perspective de développement pour l'homme: critique de l'utopie de l'humanisation du travail et critique de la rationalité économique. Comme nous avons déjà abordé la deuxième question dans le chapitre 1, nous reprendrons seulement ici la première parce que la problématique du développement durable repose avec beaucoup de force la question des finalités du travail humain à l'origine de l'activité économique et de plus, cette problématique oblige à repenser les rapports de l'homme à la nature.

1. Le travail et ses finalités: le rapport de l'homme à son travail.

La transformation des procédés de production sous l'impulsion de l'évolution technique, la révélation de l'inadaptation du rapport salarial fordiste, la mise au chômage de fractions de plus en plus importantes de la main d'oeuvre, la difficulté sinon l'impossibilité d'évoluer vers un travail humanisé conduisent aujourd'hui à s'interroger sur la réalité et le concept du travail. Nous avons déjà évoqué sur le plan méthodologique, pour la

[1]. JONAS H., *Le Principe responsabilité*, op. cit., p. 170.
[2]. GORZ A., *Métamorphoses du travail, Quête du sens*, op. cit.

rejeter largement, la thèse de la fin de la valeur-travail. Nous devons étudier maintenant la question du concept de travail lui-même pour pouvoir aborder ensuite comment s'ouvre la problématique de la diminution de la durée du travail en liaison avec celle du développement soutenable.

Une première difficulté surgit mais qui paradoxalement peut constituer une chance dans une perspective pluri et inter-disciplinaire. Ce n'est pas du côté des analyses économiques que l'on peut se tourner pour examiner le concept de travail. Certes, la théorie économique a considérablement renouvelé ces dernières années les analyses du soi-disant marché du travail, les analyses du salaire, celles du contrat de travail, des organisations et des règles qui en assurent l'établissement et le maintien. Mais le travail lui-même est ignoré par la plupart de ces travaux. Par contre, de nombreuses recherches en marge de l'orthodoxie économique et faisant appel à la sociologie et parfois à la philosophie ont essayé de définir la place du travail dans le processus moderne de production parce que l'éventualité de diminuer le temps de travail exigeait que l'on remette en discussion l'objet même de la diminution. Alors apparaît une deuxième difficulté plus redoutable encore. La clarification conceptuelle faisant défaut[1], la discussion fait naître des fausses oppositions, des malentendus qui obscurcissent les vrais clivages théoriques et qui rendent difficile l'énoncé de propositions de politique économique et sociale. Nous allons tenter d'amorcer une clarification en regroupant le débat autour de quatre questions: le travail est-il une catégorie anthropologique ou historique? quels rapports existe-t-il entre les différentes fonctions et finalités du travail? est-il possible d'humaniser le travail? le travail est-il en voie de disparition ou seulement se réduit-il lentement?

1.1. Le travail est-il une catégorie anthropologique ou historique?

Le fait que le mot *travail* désigne des réalités extrêmement différentes dans le temps et dans l'espace est un premier obstacle à lever. Depuis l'origine, l'homme répartit son temps de vie éveillée entre la production de ses moyens de subsistance et d'autres activités sociales, culturelles, ludiques, relationnelles. Si l'on appelle travail la fraction de son activité consacrée à la production qu'on qualifie aussi de nécessaire, cette catégorie peut être

[1]. A telle enseigne que l'inversion complète du sens des mots est fréquente. En voici un premier exemple: "L'idée que le travail pourrait devenir, dans nos sociétés européennes, une denrée rare, a un mérite..." SCHWARTZ Y., *Le travail à sa place*, Projet, hiver 1993-1994, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2396-2397, 2-9 novembre 1994, sous le titre *Penser le travail*, p. 69. Si la demande de travail comme facteur de production diminue, cela signifie que son offre va devenir abondante relativement. Ce n'est donc pas le travail qui est rare alors mais l'emploi proposé. La confusion serait évitée si l'on distinguait le travail à accomplir et la *force de travail* disponible, manuelle ou intellectuelle, pour le faire. Ce dernier concept révèle une nouvelle fois sa pertinence.

considérée comme anthropologique, inhérente à la condition humaine, indépendante de sa forme sociale et historique. Cependant, la mise en relation du mot *travail* avec le contenu précédent ne peut être tenue pour universelle. Dans un article récent Marie-Noëlle Chamoux[1] énumère de nombreux cas montrant que la notion de travail est absente dans certaines sociétés ou a un contenu différent de celui de nos sociétés modernes, mais il est tout de même remarquable de constater que tous les exemples cités indiquent que les différentes sociétés possèdent un terme du langage associé soit à la production des moyens de subsistance, soit à l'utilisation de techniques, soit encore à une peine, un effort, ou bien à la réunion de deux ou trois de ces catégories. Dans ce cas, sans nier la nécessité de relativiser l'ethnocentrisme de la notion de travail, il y a quelques raisons de considérer la tâche de production, prise en elle-même, abstraction faite de ses conditions sociales et historiques, comme anthropologique. Remarquons que notre langue a perdu en précision puisque, à côté du résultat du travail (*opus*), les Latins distinguaient l'activité elle-même (*opera*) et la forme dominante de travail à l'époque qui était soit agricole soit militaire pour les hommes soit l'accouchement pour les femmes (*labor*). Notre terme *travail* s'est-il simplement appauvri ou bien symbolise-t-il l'abstraction que la société moderne a fait subir à la partie du temps de vie que nous consacrons à la production de nos conditions matérielles d'existence, en réduisant ses facettes à l'une d'entre elles? Poser cette question revient à montrer que le travail sous sa forme moderne du salariat a été apporté par le capitalisme industriel: le travail entendu comme la forme dominante de l'activité nécessaire est de ce point de vue une catégorie historique. André Gorz dit: "Le moderne concept de travail représente (...) une catégorie socio-historique, non une catégorie anthropologique."[2] En effet, le *travail*, au sens où on l'entend aujourd'hui, a été inventé par le capitalisme à partir du moment où l'activité productive humaine a cessé d'être privée et soumise aux nécessités naturelles. "Ce qui s'est passé au XIX° siècle n'est pas autre chose que l'invention du travail"[3] écrit également Dominique Méda à qui Danièle Blondel[4] reproche pourtant de n'avoir pas compris que Polanyi avait montré que l'invention du capitalisme avait été le marché du travail et non le travail lui-même.

Peut-on trancher le débat? Si l'on distingue l'activité productive elle-même et le rapport social dans lequel elle s'exerce, l'invention du travail dont parlent Gorz et Méda n'est pas autre chose que l'invention du marché du travail décrite par Polanyi. Pour ce dernier, le fait de considérer le travail comme une marchandise est une fiction qui a permis

---

1. CHAMOUX M.N., *Sociétés avec et sans concept de travail*, op. cit., p. 57-71. A l'appui de sa thèse, on peut lire aussi FREYSSENET M., *Quelques pistes nouvelles de conceptualisation du travail*, Sociologie du travail, H.S., 1994, p. 105-122.
2. GORZ A., *Capitalisme, Socialisme, Ecologie, Désorientations, Orientations*, Paris, Galilée, 1991, p. 113.
3. MEDA D., *Travail et politiques sociales*, op. cit., p. 336.
4. BLONDEL D., *Pour une prospective économique du travail utile aux politiques sociales*, Droit social, n° 1, janvier 1995, p. 16-23.

justement d'organiser le marché du même nom.[1] Cependant, si l'on considère qu'à chaque époque historique il n'est pas possible de séparer l'activité et le rapport social qui lui permet d'exister, alors, par analogie avec le capital comme rapport social, le travail est lui-même un rapport social, le même d'ailleurs que le précédent.[2] Il nous faut cependant explorer davantage cette thèse de l'invention du travail au XIX° siècle parce qu'elle pose des problèmes d'ordre épistémologique, c'est-à-dire concernant les rapports du réel et de la pensée. Dominique Méda fait de cette idée le coeur d'un grand ouvrage de synthèse récent[3]. Selon elle, les auteurs classiques, Smith, Say et Malthus, ont réservé aux seules activités productrices de richesses matérielles le concept de travail; ainsi, celui-ci "n'est pas le résultat d'une analyse des situations vécues mais (...) il est construit pour les besoins de la cause, et plus particulièrement déduit des définitions de la richesse données par les auteurs. (...) Le travail n'est que "ce qui produit la richesse". Mieux, les caractéristiques du travail sont déduites de ce que les auteurs entendent par richesse (...), c'est-à-dire une conception extrêmement restrictive de la richesse."[4] Cette citation appelle plusieurs remarques. Premièrement, Méda a l'air de s'étonner qu'un concept soit une pure construction intellectuelle, une abstraction de la réalité concrète; il n'y a là rien d'autre qu'une règle de la pratique scientifique. Deuxièmement, le parti pris philosophique de l'auteur est ici de tendance idéaliste comme le confirme la suite: "C'est bien *parce que le travail est conçu* par Smith comme une quantité de dépense physique mesurable, s'inscrivant durablement sur un objet matériel et dès lors susceptible d'augmenter d'autant la valeur de celui-ci, *que sa "marchandisation" est possible*."[5] Ce parti pris de Méda est respectable à condition qu'il soit assumé jusqu'au bout; or, il est contredit quelques lignes plus loin: "Smith n'invente pas cette nouvelle conception du travail: il ne fait que donner forme aux différents éléments qui se mettent en place sous ses yeux pour constituer le travail salarié."[6] On ne saurait mieux dire pour rendre compte véritablement de la transformation sociale, réalité matérielle, qui va donner lieu à théorisation, laquelle contribuera en retour à la légitimation des nouveaux rapports sociaux et donc au renforcement de ceux-ci. En essayant de comprendre pourquoi l'ordre des valeurs s'est inversé au XVIII° siècle ("Pourquoi la richesse est-elle soudainement apparue comme la véritable fin que doivent poursuivre les sociétés?"[7]), Méda récuse les explications à partir des techniques (la révolution industrielle), des mentalités (explication de type webérien), des transformations sociales (autonomisation de l'économie expliquée par

---

[1]. POLANYI K., *La grande transformation*, op. cit., chapitre 6 dont le titre est explicite: "Le marché autorégulateur et les marchandises fictives: travail, terre et monnaie"; essentiellement p. 106-108.

[2]. Dominique Méda utilise également la notion de travail comme rapport social mais sans jamais la relier à son *alter ego*, le capital comme rapport social.

[3]. MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, Paris, Alto Aubier, 1995.

[4]. MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 66. Elle dira un peu plus loin (p. 68) que "le travail sera une catégorie économique, coupée de ses référents concrets".

[5]. MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 71, souligné par nous.

[6]. MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 72.

[7]. MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 74.

Louis Dumont), pour proposer une vision selon laquelle, en mettant le travail au centre de la vie sociale, l'économie "oblige la société à ne pas cesser de produire, d'échanger, de travailler"[1]. Ainsi le travail vient à point nommé pour socialiser l'individu par l'invention d'un nouveau type de contrat social dominant prenant la forme de l'échange marchand, individu qui surgit au moment où s'effondrent l'ordre naturel pré-copernicien et pré-newtonien et ses justifications politiques. En jouant sur le fait que le terme *économie* désigne à la fois la réalité et le discours sur celle-ci, Méda ne clarifie pas selon nous la discussion: ou bien le terme désigne la réalité et alors la thèse est acceptable mais n'est pas originale, ou bien il désigne le discours et la thèse devient franchement circulaire puisque l'inversion des valeurs qu'il s'agissait d'expliquer est due à un changement des idées, et se situe bien deçà de la synthèse qu'on peut tirer d'une lecture non contradictoire des textes de Marx et de Weber[2] et en deçà de la thèse hégélienne approfondie par Dumont qui fait de l'idéologie économique une création de la société moderne. Yves Schwartz[3] considère qu'on ne peut séparer l'interrogation anthropologique des processus historiques de différenciation car il y a trois seuils décisifs à partir desquels il serait tout aussi légitime de situer l'origine du travail: l'époque de l'*homo habilis*, celle du néolithique et celle du capitalisme et du salariat. Antoine Tosel[4] refuse le passage de la *centralité* à la *non-centralité* du travail ainsi que la dissociation du travail et du non-travail théorisée par beaucoup de partisans du temps libre car l'économie capitaliste engendre un double mouvement: l'abstraction grandissante du travail produit une masse d'exclus du travail vivant qui deviennent les "hommes superflus" du système, rejetés dans le néant social, au-delà de la surpopulation relative, qui ne sont même plus disponibles dans l'armée de réserve industrielle.

Le travail salarié a donc été inventé par la société moderne capitaliste, de même que l'activité productive des hommes érigée en fin ultime coupée des capacités d'expression, de décision, de maîtrise des individus sur elle, de même que les représentations de ce travail, et de même enfin que l'exclusivité de pouvoir conférer une identité sociale qui lui est attachée. Pour cela, en un mot, la nécessité de produire *toujours plus* a été inventée, mais pas la nécessité de produire. Nous dirons donc que le travail en tant que fraction de la vie humaine affectée à la recherche ou la production de subsistance est de nature anthropologique, mais que le travail en tant que rapport social est de nature historique, ainsi que la représentation du travail et la relation établie entre travail et statut social qui ne sont ni universelles ni immuables.

---

1. MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 91.
2. Cf. ci-dessus notre chapitre 1, § II-C-2.1.
3. SCHWARTZ Y, *Circulations, dramatiques, efficacités de l'activité industrieuse*, dans BIDET J., TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, op. cit., p. 133-153.
4. TOSEL A., *Centralité et non-centralité du travail ou la passion des hommes superflus*, dans BIDET J., TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, op. cit., p. 209-218.

1.2. Quels rapports existe-t-il entre les différentes fonctions et finalités du travail?

a) Hegel ou Arendt?

La discussion précédente n'est toutefois pas close. Doit-on considérer à la suite de Hegel que par son travail l'homme entretient trois types de relations indissociables: une relation à la nature d'ordre instrumental dont le résultat est objectivé en outils et biens propres à le satisfaire, une relation aux autres hommes susceptible de lui procurer reconnaissance sociale et identité, une relation à lui-même synonyme d'épanouissement personnel?[1] Doit-on considérer au contraire, dans une tradition remontant aux Grecs avec laquelle a renoué Hannah Arendt[2], que le travail n'a jamais été constructeur de lien social et d'épanouissement de soi? Dans la démocratie athénienne antique, la citoyenneté et la qualité d'homme n'étaient pas associées au travail que seuls les esclaves exécutaient, mais exclusivement à la participation à une communauté politique formée d'égaux dégagés de toute préoccupation laborieuse. Au Moyen-Age, les artisans oeuvraient, seuls travaillaient leurs compagnons et les serfs. Poursuivant l'analyse, Arendt reprend la coupure entre le travail tel qu'il existe dans la société moderne, qui est essentiellement contraint et hétéronome et qui correspond à l'activité productive, et l'*oeuvre*, fruit d'une activité autonome qui seule serait susceptible de procurer épanouissement de soi et relations sociales. Arendt, reprenant une distinction d'Aristote, différencie enfin la *praxis*, c'est-à-dire l'action, inséparable de son auteur, au milieu des autres, de la *poiesis*, c'est-à-dire la production. Dominique Méda conclut le raisonnement: "Ce n'est pas seulement le travail lui-même dont on peut dater l'apparition aux XVIII° et XIX° siècles, mais également l'idée qu'il est réalisation de soi et source de lien social."[3]

---

1. Paul Valéry écrivait: "Tout métier, même très humble, ébauche en nous une éthique et une esthétique, tellement que, à partir de l'obligation de "gagner sa vie" au moyen d'un travail bien défini, quelqu'un peut s'élever à une possession de soi-même et à un pouvoir de compréhension en tous genres, qui surprennent parfois celui qui les observe chez des individus dont il n'eût pas attendu des remarques d'artiste ou des sentiments de philosophie, exprimés en termes semi-pittoresques, semi-professionnels." VALERY P., *Métier d'homme*, 1937, dans *Regards sur le monde actuel et autres essais*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1960, tome 2, p.1108; voir aussi dans le même recueil *La France travaille*.

2. ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961.

3. MEDA D., *Travail et politiques sociales*, op. cit., p. 337.

Ce nouvel aspect revêt une triple importance. Premièrement, il rouvre le débat précédent. Si Hegel a raison, alors on ne peut réduire le travail à une simple catégorie historique puisque, par delà la nécessité pour l'homme de produire en s'affrontant à la nature, et cela dans des conditions variables dans le temps, le travail est constitutif de son essence, c'est-à-dire de sa condition d'être social et de son désir d'épanouissement. Alors le travail est anthropologique dans le fond et historique dans ses formes. Si Arendt a raison, le point de savoir si le travail est une catégorie anthropologique ou historique est définitivement et exclusivement tranché en faveur du second aspect.

Deuxièmement, si le travail est une catégorie anthropologique, il convient de le libérer seulement de son caractère contraint, hétéronome pour permettre à l'homme d'être progressivement lui-même et de s'accomplir enfin par un travail générateur. Si le travail est par contre une catégorie historique, c'est-à-dire, présentement, le travail salarié exploité, il convient de se libérer de ce travail pris dans sa totalité puisqu'il n'est et ne peut être qu'aliénation. Dans le premier cas, le travail représente une valeur au sens éthique du terme, dans le second, la perspective de réduction du temps de travail doit être recherchée aussi loin que possible.

Troisièmement, le fait que la rationalité, qu'on peut ici considérer comme raisonnable, vise à économiser de plus en plus le travail, c'est-à-dire à augmenter sa productivité, n'est-il pas la preuve que le travail dans sa forme inventée par la modernité et le capitalisme ne porte pas en lui sa propre finalité?

b) Abolition du travail ou abolition du salariat?

On comprend que Marx, héritant de la pensée hégelienne, ait hésité entre deux formulations.[1] On se souvient qu'il utilisa d'abord la formule de *l'abolition du travail* parce qu'il associait le travail uniquement à sa forme aliénée par le capital par opposition à l'activité propre de l'homme, et ensuite il utilisa la formule de *l'émancipation du travail* en distinguant le travail libre et le travail aliéné. Ce n'est pas le lieu de discuter pour savoir si cette évolution de vocabulaire signifie une modification de la conception du travail qu'avait Marx. Remarquons seulement que s'il y avait évolution de la pensée de Marx, elle irait dans le sens d'un abandon de la position réductrice du travail qui lui est précisément reprochée, désamorçant ainsi la critique et renforçant l'interprétation à laquelle nous nous rangeons de la

[1]. En revanche sont moins admissibles certaines confusions actuelles que nous retrouverons plus loin entre abolition du travail, abolition du salariat et abolition des protections salariales.

permanence chez Marx d'une conception humaniste du travail qu'Erich Fromm a notamment mise en évidence.[1] La transformation par le capitalisme de l'activité humaine en travail abstrait a un caractère historique complexe et contradictoire: destructeur de sens et en même temps incapable d'empêcher totalement le travailleur d'en redonner un à son action[2]. Beaucoup de commentateurs actuels tirent argument de cette complexité pour indiquer que la théorisation du travail abstrait menée par Marx en reprenant le concept de Hegel équivaut à une instrumentalisation du travail amorcée par l'économie politique classique parce que le travail aurait été ainsi réduit à sa valeur d'échange. Il est étonnant de constater une fois encore que ce que Marx considérait comme dévoilement, comme critique, est transformé en mouvement participatif de l'avènement de l'objet dénoncé.[3] Au lieu de voir la contradiction dans la dialectique de la réalité qui fait sans doute du travail un composé inextricable d'asservissement et de libération, ces commentaires la situent dans la conceptualisation de Marx. André Gorz parle à ce sujet d'égarement de Hannah Arendt.[4] Paradoxalement, le rapprochement effectué par des travaux récents, dans une intention critique, entre le concept de travail abstrait et l'instrumentalisation du travail, c'est-à-dire sa réduction à une simple valeur d'échange, l'est, premièrement, à la fois au nom du refus de la perspective de réduction du temps de travail et au nom de son souhait, et, deuxièmement, à la fois au nom de la dialectique et à l'encontre de celle-ci. Ainsi Alain Supiot pense-t-il que le travail n'est pas réductible à une valeur d'échange comme le sous-entend la notion de travail abstrait dont le partage du travail n'est qu'un "avatar"[5]. Danièle Blondel soutient l'idée, qui ne manque pas de sel, que la critique marxiste de l'aliénation du travail a eu pour effet de faire retourner les partisans actuels de la réduction du temps de travail à la conception ricardienne du travail-

---

[1]. FROMM E., *La conception de l'homme chez Marx*, Paris, Payot, 1977.

[2]. La célèbre dialectique du maître et de l'esclave de Hegel peut reprendre ses droits: il n'y a pas d'esclavage, de servage, de salariat sans que l'esclave, le serf, le prolétaire ne puisent dans leur situation de dépendance la conscience de celle-ci et la force de lutter, et ne puissent alors retrouver une part de leur dignité d'hommes, c'est-à-dire du sens. L'insistance mise à nier le caractère complexe et contradictoire du travail par un auteur comme Méda ne tient-elle pas à la crainte de voir le travail *sous sa forme aliénée* réhabilité: "En disant que dans l'acte le plus déterminé, c'est-à-dire même au coeur du pire taylorisme, le sujet garde sa créativité, ne risque t-on pas, d'une certaine manière de justifier celui-ci?" (MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p, 333, note 261). Si c'était le cas, premièrement l'argumentation de Méda ne reposerait plus sur aucun argument logique et théorique, deuxièmement il s'agirait d'un mauvais procès fait à des chercheurs peu suspects de complaisance à l'égard de l'aliénation subie par le travail.

[3]. Bernard Charbonneau pointe également ce type de renversement opéré sur la pensée de Marx: "De l'idéal libertaire de Marx, la bourgeoisie retint l'idée que l'infrastructure économique est absolument déterminante; et ce qui n'était chez lui que jugement de fait devint chez ses épigones jugement de valeur." CHARBONNEAU B., *Le système et le chaos*, op. cit., p. 68.

[4]. GORZ A., *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 34. Gorz ne donne pas d'exemple étayant sa remarque contre Arendt mais en se reportant à ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p. 99, on peut y lire que Marx aurait méprisé le travail improductif parce que n'enrichissant pas le monde de nouveaux biens. Guy Roustang répète exactement les mêmes mots (ROUSTANG G., *Passé et avenir du travail*, Partage, n° 97, mai 1995, p. 7). Or, pour Marx, le caractère productif ou non du travail ne tient pas à la création de valeurs d'usage mais à celle de plus-value pour le capital. Il n'y a là aucune marque de mépris mais encore une fois un élément de critique.

[5]. SUPIOT A., *Le travail, liberté partagée*, Droit social, n° 9-10, septembre-octobre 1993, p. 716.

marchandise qui considère celui-ci comme quantifiable.[1] Par son outrance, la critique s'invalide elle-même: si dénoncer le caractère instrumental de la thèse ricardienne allait jusqu'à interdire de comptabiliser le nombre de chômeurs, *a priori* individus non interchangeables et donc non additionnables, sous prétexte que cela signifierait une coupable complaisance à l'égard de la dite thèse, toute "prospective économique du travail utile aux politiques sociales"[2] serait vaine. Pour Dominique Méda, si elle ne nie pas que le travail moderne ait pu être source de lien social, "l'idée que le travail est une relation sociale fondamentale, exposée par Marx, par Durkheim et par toute une tradition sociologique et politique est à l'évidence elle aussi historiquement marquée."[3] Elle en conclut que "l'historicité de ces notions va de pair, évidemment avec leur possible disparition"[4] à laquelle conduit l'effacement du travail dans le processus de production, que cet effacement résulte du développement spontané des forces productives ou d'une volonté politique. Avant de suggérer une interprétation remarquons quatre choses.

Premièrement, il n'y a pas de raison logique pour exclure *a priori* une autre conclusion de l'analyse de l'évolution possible du capitalisme. Ainsi, Michel Freyssenet note: "De ce point de vue, on peut dire que le travail devient toujours plus central: à la fois parce qu'il est pour le plus grand nombre la forme obligée d'activité pour accéder aux ressources matérielles et immatérielles nécessaires pour vivre dans nos sociétés, et parce qu'il devient de plus en plus la forme de réalisation des activités humaines quelle qu'en soit la nature."[5]

Deuxièmement, l'idée d'une historicité des notions, des catégories d'analyse, est typiquement marxienne. Mais les auteurs théorisant aujourd'hui la disparition du travail salarié sont très discrets sur celle du système social reposant sur le salariat. On a presque l'impression que chez eux le caractère dépassable et quasiment dépassé du travail va de pair avec le caractère indépassable du marché, voire du capitalisme. Contradiction?

Troisièmement, amalgamer Marx et Durkheim sur la question du travail et de sa division sociale est très contestable. Autant Marx mettait l'accent sur le caractère destructeur, aliénant de la division sociale et faisait preuve d'indulgence (coupable?) à l'égard de la division technique, autant Durkheim soulignait les bienfaits, en termes de solidarité et

---

1. BLONDEL D., *Pour une prospective économique du travail utile aux politiques sociales*, op. cit., p. 17.
2. C'est le titre de l'article déjà cité de l'auteur.
3. MEDA D., *Travail et politiques sociales*, op. cit., p. 337.
4. MEDA D., *Travail et politiques sociales*, op. cit., p. 337.
5. FREYSSENET M., *Historicité et centralité du travail*, op. cit., p. 236-237. Cette remarque de l'auteur n'équivaut pas à un acquiescement car il poursuit: "C'est aujourd'hui une question de société que de savoir si des limites ne doivent pas être établies, question que certains se posent en termes de marchandisation des rapports humains." (p. 237).

non pas en termes d'efficacité, apportés par la division sociale du travail: "sa véritable fonction est de créer entre deux ou plusieurs personnes un sentiment de solidarité"[1].

Quatrièmement, les réflexions issues de la psychanalyse[2] suggèrent que l'homme éprouve et a toujours éprouvé du plaisir à exercer une activité de travail, sans que l'on puisse réduire exclusivement cette tendance à l'expression d'habitudes serviles, mais comme si l'homme avait besoin de s'approprier non seulement le produit mais aussi les gestes qu'il accomplit et le savoir-faire nécessaire. Tony Andréani remarque: "On dira que ces observations s'appliquent parfaitement aux activités de temps libre (...) Certes, mais seul le travail, parce qu'il est une activité contrainte, et socialement contrainte, nous met pleinement en situation d'agir. Quant à la paresse, elle ne semble jamais mieux vécue et goûtée que lorsqu'elle succède au travail. Reste de morale d'esclave que ce sentiment du repos mérité? Rien n'est moins sûr: toute détente suppose, pour être appréciée comme telle, une tension."[3] Christophe Dejours ajoute: "L'identité ne peut pas se construire uniquement sur l'espace privé. La sphère de l'amour, elle-même, ne peut suffire. Aucun être humain ne peut jouer entièrement son identité dans le champ de l'économie érotique, car c'est se placer là dans une situation extrêmement périlleuse. Chacun cherche donc à former des substitutions, par lesquelles on peut reprendre ce qui ne s'est pas accompli dans la sphère amoureuse, et jouer cela dans un autre champ, au moyen d'un déplacement que la théorie baptise "sublimation", et qui se déroule, selon les termes de Freud, dans une "activité socialement valorisée". Dès lors, et dans le meilleur des cas, les succès dans la sphère sociale et dans la sphère privée s'alimentent mutuellement."[4] Enfin, peut-on tenir pour quantité négligeable les résultats convergents de toutes les enquêtes approfondies menées auprès des travailleurs ou auprès des jeunes faisant apparaître que ceux-ci aspirent à un travail pour le revenu mais aussi pour l'insertion sociale qu'il procure[5], démentant beaucoup de discours sur

---

1. DURKHEIM E., *De la division du travail social*, 1893, Paris, PUF, 1991, p. 19.

2. Voir notamment DEJOURS C., *Entre souffrance et réappropriation, Le sens du travail*, Politis, La Revue, n° 7, avril-mai-juin 1994, p. 19-24; ainsi que MENDEL G., *La psychanalyse revisitée*, Paris, La Découverte, 1988, et *La société n'est pas une famille*, Paris, La Découverte, 1992, cité par ANDREANI T., *Critique des utopies de la fin du travail*, dans AC! (Agir Ensemble Contre le Chômage), Données & arguments n°2, Paris, Ed. Syllepse, 1995, p. 180.

3. ANDREANI T., *Critique des utopies de la fin du travail*, op. cit., p. 180.

4. DEJOURS C., *Entre souffrance et réappropriation, Le sens du travail*, op. cit. p. 23.

5. Cf. notamment le travail de synthèse rédigé par RIFFAULT H., *Les Européens et la valeur travail* , Futuribles, n° 200, juillet-août 1995, p. 25-46. Ainsi que l'enquête américaine de JUSTER F.T., *Preferences for work and leisure*, dans STAFFORD J. and F.P. (eds), *Time, goods, and well-being*, Ann Arbor, MI, Institute for Social Research, 1985; cité par LANE R.E., *Le travail comme "désutilité" et l'argent comme mesure du bonheur? Deux erreurs dans l'équation hédoniste des économistes*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Pour une autre économie*, Paris, La découverte, n° 3, 1994, p. 21. Il faut remarquer que l'argumentation de Lane au sein de ce numéro de La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle montrant que les motifs de satisfaction des individus viennent davantage du travail que des loisirs apporte un sérieux démenti aux présupposés de beaucoup d'auteurs de la revue qui sont pour la plupart proches des thèses de l'évanouissement de la "valeur travail". Voir enfin le compte-rendu de plusieurs études récentes dans SUBTIL M.P., *Malgré le chômage, l'emploi reste une référence centrale pour les jeunes*, Le Monde, 26 mars 1996.

la baisse de la valeur travail[1], sous prétexte que les opinions rapportées refléteraient des normes anciennes et toujours imposées? Certes, la sociologie ne saurait se satisfaire de ne rapporter que des opinions, mais elle ne peut non plus les ignorer, voire les mépriser, à partir du moment où l'on a compris que les représentations n'étaient jamais un pur reflet des structures mais étaient parties prenantes de leur constitution. Ainsi, ce serait moins l'aspiration au travail qui serait remise en question que l'inégale répartition de l'effort de travail dont les conséquences néfastes s'exercent à deux niveaux: une inégale répartition interindividuelle, certains s'épuisant à trop travailler pendant que d'autres sont réduits à l'inactivité professionnelle, et inégale répartition dans la structure du temps de vie entre les différents temps (travail, éducation, relation, loisirs, repos, etc...) qu'impose l'organisation sociale.[2]

c) Des rapports au travail multiples?

Les recherches de Renaud Sainsaulieu[3] ne restent-elles pas encore largement pertinentes pour montrer la complexité, la multiplicité des formes d'identités salariales irréductibles à un modèle unique? Sainsaulieu distinguait en 1977 quatre types d'appartenance professionnelle définissant autant de modèles de rapport au travail:

- Le modèle du *retrait*: le travail nécessite de la part des individus une faible implication personnelle. Ceux-ci occupent le plus souvent un emploi non qualifié menacé par la modernisation; ils n'espèrent aucune progression professionnelle, craignent l'exclusion et la perte d'identité dans la mesure où leur appartenance à un collectif de travail s'effrite.

- Le modèle *négociateur*: le travail exige une forte implication personnelle. Il concerne surtout les cadres très qualifiés s'identifiant à la réussite de leur entreprise et cherchant à négocier constamment leur reconnaissance de sa part. Leur vie au travail empiète sur leur vie hors travail au point que la crise d'identité se révèle plus forte en cas de licenciement, lequel apporte la preuve désespérante que l'investissement personnel dans l'entreprise et l'allégeance au pouvoir ont été réalisés en vain.

---

[1]. Les auteurs exprimant cette idée de disparition de la valeur travail sont aujourd'hui très nombreux. Parmi eux figurent beaucoup de ceux dont nous citons les travaux. Non seulement leur discours n'est pas confirmé par les enquêtes mais il tend à faire passer pour une "baisse de la valeur travail" le constat des multiples formes de la précarité aujourd'hui imposée aux travailleurs. Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin.

[2]. BOULIN J.Y., *Le temps de travail: quels partages?*, dans BIDET J. et TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail* , op. cit., p. 167-183.

[3]. SAINSAULIEU R., *L'identité au travail, Les effets culturels de l'organisation*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, 1985.

- Le modèle *fusionnel*: le travail crée une identité et une communauté fortes. Il concerne les métiers à tradition corporatiste comme les ouvriers du livre, les marins, les cheminots, les mineurs. Le recul de ces professions accroît les replis identitaires de leurs membres parce que la seule perspective professionnelle qui leur est offerte est une mobilité transversale sur des emplois différents mais de même niveau hiérarchique alors qu'ils espéreraient toujours bénéficier d'une promotion, comme le voulait la tradition, au sein d'une filière. L'identité d'entreprise n'a pas remplacé l'identité de métier construite sur une qualification garantissant la reconnaissance sociale.

- Le modèle *affinitaire*: la reconnaissance n'est plus liée à l'appartenance à une communauté mais à la mobilisation d'un réseau de relations personnelles constitué sur la base d'échanges d'informations, de savoirs susceptibles d'assurer la réussite d'un projet strictement personnel. L'attachement à l'entreprise est abandonné au profit de la mobilité dès lors que l'individu n'y trouve pas une valorisation conforme à ses attentes.

Dans une présentation ultérieure[1], Sainsaulieu a situé ces modèles identitaires par rapport à une double dialectique individuel/collectif et oppositions/alliances: les modèles du retrait et affinitaire combinent la préférence individuelle et respectivement la stratégie d'oppositions et celle d'alliances; les modèles fusionnels et négociateurs combinent la préférence collective et respectivement la stratégie d'alliances et celle d'oppositions.

---

[1]. SAINSAULIEU R., *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Dalloz, 1987, p. 209-213 où il propose le graphique suivant:

Graphique 7.1

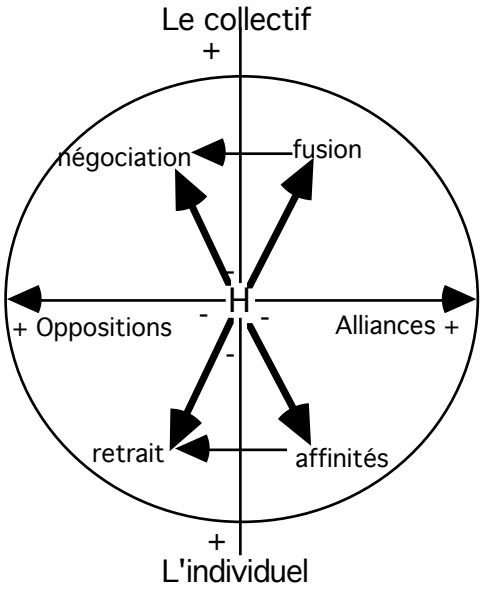

L'hétérogénéité des situations vécues et subies par les salariés explique la diversité des formes d'identification et d'expression de soi sans autre point commun que le renforcement de la menace de la précarité, menace qui constitue déjà en elle-même une précarisation. Il devient alors de plus en plus difficile de conserver telle quelle la vieille utopie de l'humanisation du travail. Mais ceci n'a absolument rien à voir avec une prétendue disparition de la *valeur travail*. Près de trente ans après ses premiers travaux, Sainsaulieu considère que celle-ci s'est au contraire enrichie et différenciée: le travail est devenu "la plus importante "machine" à produire de l'identité sociale, loin devant le quartier, la famille, les lois, les études"[1] car l'entreprise exige de plus en plus d'implications de la part de ses salariés tandis que la vie sociale hors du travail s'est appauvrie du fait de l'affaiblissement des solidarités collectives au profit de l'individualisme. Ainsi, comme le remarque Bernard Perret: "Contrairement à toutes celles qui l'ont précédée, la société moderne se caractérise par le fait que l'identité sociale, en principe tout au moins, procède de l'action, et non l'inverse: je suis ce que je fais. (...) Mais il reste vrai que l'action ne se réduit pas au travail, et que celui-ci n'est pas le seul vecteur de l'émancipation individuelle."[2] Même si Claude Dubar relativise la thèse de Sainsaulieu en soulignant la diversité des "*espaces de reconnaissance identitaire*"[3], il note cependant que "parce qu'il est devenu une denrée rare, l'*emploi* conditionne la construction des identités sociales"[4].

Pour notre part, nous proposons pour clore provisoirement cette discussion l'interprétation suivante: l'erreur de Marx et des sciences sociales ultérieures, y compris l'économie bien entendu, n'a pas été de forger le concept *critique* de travail abstrait par l'utilisation de la méthode dialectique, mais de ne pas pousser la dialectique jusqu'à son terme. A partir du moment où l'on reconnaît que le travail nécessaire a plusieurs finalités, économique, sociale et psychologique, parce qu'il est créateur de moyens matériels, de lien et de reconnaissance sociaux, d'épanouissement de soi, et cela simultanément bien que les rapports de production et les rapports à la technique aient tendance à briser les deux dernières finalités, il n'est plus possible d'envisager, comme l'ont fait toutes les utopies du travail, dont celle de Marx est la plus achevée, de réduire la part d'aliénation et de gonfler celle d'humanité comme s'il s'agissait d'un dosage alternatif. A l'intérieur d'un travail donné, on ne peut conserver un petit bout qui serait bénéfique et donner congé à la partie malfaisante. Le travail est dialectiquement un. Nous retrouvons la leçon tirée de Hans Jonas: on ne peut

---

1. SAINSAULIEU R., *Le travail est la plus importante machine à produire de l'identité sociale*, Entretien avec Le Monde Initiatives, *Les métamorphoses du travail*, Cahier n° 3, 17 mai 1995, p. 26, propos recueillis par M.C. Bedbeder .
2. PERRET B., *L'avenir du travail: des tendances contradictoires*, Esprit, *L'avenir du travail*, n° 214, août-septembre 1995, p. 103-104.
3. DUBAR C., *La socialisation, Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1991, p. 127.
4. DUBAR C., *La socialisation*, op. cit., p. 8.

échanger de la dignité contre de la réalité. La critique de l'humanisation du travail s'impose donc.

1.3. La difficile, voire impossible, humanisation du travail.

La sociologie allemande, plus particulièrement l'école de Francfort, a été longtemps la seule à développer des thèmes en rupture avec les conceptions traditionnelles du travail. Ainsi, Dahrendorf[1] et Habermas[2] présageaient il y a quinze ans la fin de la société fondée sur le travail. En France, très isolé, mais en relation avec les sociologues allemands, André Gorz a mené une réflexion qui l'a conduit à critiquer l'utopie de cette humanisation du travail que Marx lui-même résumait ainsi: "Un jour viendra où l'on assistera à la réconciliation des hommes entre eux, à leur réconciliation avec leur outil de travail, à leur réconciliation avec la nature." Cette utopie ne s'est pas réalisée. Selon Gorz, cet échec s'explique parce que l'invention du travail salarié a été facteur de désintégration sociale et parce que la division du travail empêche de donner un sens à ce travail autre que celui que les individus lui apportent parce qu'ils sont hommes, c'est-à-dire, au sens de Jonas, parce qu'ils possèdent en eux, de tout temps à jamais, leur dignité d'hommes.

L'activité productive fut dénuée de sens pour devenir un simple moyen de gagner un salaire. Cette privation de sens prend trois formes: elle coupe le travailleur des moyens matériels de production, elle le coupe du produit de son travail et désormais elle lui interdit de tisser des liens de coopération avec ses semblables.

Les deux premiers aspects constituent les critiques traditionnelles vis-à-vis de la division sociale du travail que l'on trouve chez Marx. Mais Gorz met l'accent sur le troisième pour montrer que la transformation de l'*ouvrier-producteur* (d'une oeuvre) en un *travailleur-consommateur* amène le capitalisme à socialiser ce dernier pour lui faire accepter de courir constamment à la poursuite d'un salaire. En retour, le système doit accroître sans cesse les compensations monétaires et élargir de même le champ des activités monétisées, autrefois lieu des relations inter-personnelles non marchandes, telles que les loisirs ou les relations affectives. "L'individu socialisé par la consommation n'est plus un individu socialement intégré mais un individu incité à vouloir "être soi-même" en se distinguant des

---

1. DAHRENDORF R., *Im Entschwinden der Arbeitsgesellschaft* (La société de travail en disparition), Merkur, n° 8, 1980, cité par MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 27.

2. HABERMAS J., *Le Discours philosophique de la modernité*, *Douze conférences*, 1985, éd. fr. Paris, Gallimard, 1988. Il écrit dans la 3° conférence *Trois perspectives: les hégeliens de gauche, les hégeliens de droite et Nietzsche, Digression sur le caractère désormais obsolète du paradigme de la production*: "Le paradigme de la production donne du concept de praxis une signification si clairement empirique qu'on peut se demander, enfin, si, avec la fin historiquement prévisible de la société fondée sur le travail, il ne perd pas sa crédibilité." (p. 97)

autres et qui ne leur ressemble que par ce refus, *canalisé socialement* dans la consommation, d'assumer par une action commune la condition commune."[1]

Le rôle de désintégration sociale joué par l'invention du travail moderne a été occulté parce qu'en même temps s'est renforcée l'idée que le travail était un puissant facteur d'intégration dans la société salariale en permettant de se réaliser et de nouer des liens sociaux. Or, l'acceptation de ce travail fonctionnel, hétéronome dirait Illich, ne peut pas produire un être social, un sujet, trouvant dans le travail l'unité de sa vie. Dans ces conditions, faut-il se libérer du travail, de ce travail, ou bien faut-il libérer le travail, c'est-à-dire son contenu?

Même si les travailleurs récupéraient la propriété des moyens de production, ils ne recouvreraient pas un sens à leur travail. L'industrie rend nécessaire la séparation du travailleur et des finalités de la production, quel que soit le régime économique, car, avec la mécanisation, plus le travail mort s'accroît relativement au travail vivant, plus il s'interpose pour faire obstacle à ce que ce dernier soit vécu comme une oeuvre. Certes, une réunification des tâches peut être introduite dans les ateliers, mais Gorz distingue la division des tâches à l'intérieur d'une entreprise qui est aménageable, et la division macro-sociale du travail qui est irréversible. Le discours sur la ressource humaine fonctionne alors comme idéologie. Dominique Méda confirme l'analyse de Gorz et explique pourquoi le travail ne peut pas changer fondamentalement: "Parce que la force des rapports sociaux de travail tire son origine de la puissance de l'impératif qui lui donne sens: l'organisation du travail est dirigée par le principe d'efficacité, qui vient lui-même de l'impératif absolu d'accroître toujours les richesses."[2] Afin que la nature du système économique ne soit pas occultée derrière une manifestation de son fonctionnement, nous ajoutons que cet impératif absolu n'est qu'un moyen d'atteindre un objectif encore plus profond, la rentabilité du capital.

Puisqu'il n'est pas possible de retrouver un sens au travail, de voir se constituer une culture ouvrière positive, "pour la masse des travailleurs, l'utopie directrice n'est plus le "pouvoir des travailleurs" mais de pouvoir ne plus fonctionner comme travailleurs; l'accent porte moins sur la libération *dans* le travail et davantage sur la libération *du* travail."[3]

Autrement dit, selon Gorz qui s'écarte ici sensiblement de Jonas, le contenu éthique de l'utopie marxienne peut et doit être conservé (le libre épanouissement de l'individu), mais il ne faut pas attendre que le développement des forces productives produise *de lui-même* la libération des individus et les auteurs de cette libération. *L'histoire n'a pas d'autre sens que celui qu'on lui donne.*

---

1. GORZ A., *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 66.
2. MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 162.
3. GORZ A., *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 80.

La rationalité économique s'est imposée jusque dans la vie des individus au détriment des rapports spontanés, des rapports de dons, des rapports de solidarité. Pour Gorz, la rationalité économique était seule capable de faire se réaliser une économie (au sens d'économiser) du volume de travail toujours plus grande, et, en ce sens-là, elle doit être considérée positivement, du moins tant que cette économie est vérifiée. Gorz concède ici que l'allocation optimale des ressources peut être mise au crédit de la rationalité économique.[1]

Cependant, dans la mesure où le travail a pour finalité l'échange marchand, l'individu n'est plus maître de déterminer lui-même le niveau de ses besoins et celui de l'effort qu'il est prêt à fournir. La rationalité économique recule toujours la limite de la nécessité: elle exclut la notion de "suffisant"[2] qui dans la société traditionnelle était une catégorie centrale parce qu'elle réglait "l'équilibre entre le niveau de satisfaction et le volume de travail pour soi"[3]; la rationalité économique ne connaît que la notion du "plus qui vaut plus que moins"[4] et "l'établissement d'une norme du suffisant est incompatible -en raison de l'autolimitation des besoins et de l'effort consenti qu'elle implique- avec la recherche du rendement maximum qui constitue l'essence de la rationalité et de la rationalisation économiques"[5]. Pour Gorz "la catégorie du suffisant n'est pas une catégorie économique: c'est une catégorie culturelle ou existentielle. (...) Ce qui est suffisant est ce qu'il y a de mieux"[6]. Elle est à rapprocher de celle de renoncement émise par Jonas et elle constitue un prolongement de la démonstration de Marshall Sahlins[7] dont on peut tirer la certitude que les sociétés d'abondance le sont grâce à leurs traits culturels et que les sociétés de rareté le sont à cause des leurs.

La rationalité économique dont le principal indicateur est le taux de profit exige que soit recherchée la meilleure productivité du travail puisque celui-ci dépend toujours en dernière analyse de celle-là. Pour ce faire, la réponse est dans l'accumulation du capital. Mais cette dernière exige un élargissement constant de la consommation, au-delà des besoins ressentis à chaque instant. "C'est dans la mesure où la consommation s'affranchit des besoins

---

1. On ne trouve pas cette idée explicitement dans *Métamorphoses du travail*, op. cit. On la trouve de manière plus précise dans *Capitalisme, Socialisme, Ecologie*, op. cit., p. 87.
2. GORZ A., *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 142.
3. GORZ A., *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 142.
4. GORZ A., *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 143.
5. GORZ A., *L'écologie politique entre expertocratie et autolimitation*, dans Actuel Marx,*L'écologie, ce matérialisme historique*, op. cit., p. 22.
6. GORZ A., *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 142.
7. SAHLINS M., *Age de pierre, âge d'abondance*, op. cit.

ressentis et les dépasse qu'elle peut être mise au service de la production, c'est-à-dire des "besoins" du capital."[1]

Il s'ensuit une dynamique irrésistible qui n'est pas inhérente au seul capitalisme, mais qui est inhérente à la rationalité économique elle-même que seul le capitalisme a pu libérer de toute entrave. Cette dynamique explique que le travail de l'homme moderne ne puisse coïncider avec son oeuvre: "Nous sommes donc aujourd'hui dans une époque entièrement soumise à cette contradiction qui consiste à penser le travail comme notre oeuvre alors qu'il reste régi, plus que jamais, par la logique de l'efficacité."[2]

Si, dans les sociétés contemporaines développées, toutes les forces sociales dominantes s'opposent à ce que soit envisagée une réduction du temps de travail de tous pour continuer à utiliser rationnellement les économies de volume de travail social nécessaire, c'est, selon Gorz, parce que cette mesure serait susceptible de faire découvrir aux travailleurs les limites de la rationalité économique à laquelle ils sont contraints. Leur vie entièrement préoccupée, sinon occupée, par le travail ne le leur permet actuellement pas. Au contraire, l'essentiel du discours dominant consiste à faire espérer le mieux-être et la création d'emplois de la marchandisation de nouveaux services. On peut alors se demander quelle évolution de la quantité de travail se dessine.

1.4. Le travail est-il en voie de disparition ou seulement se réduit-il lentement?

Une chose semble sûre: sur le long terme, la réduction de la durée moyenne individuelle du travail est nette, massive et générale dans tous les pays développés. Elle résulte essentiellement de la conjugaison d'avancées sociales conquises par paliers et d'une croissance régulière de la productivité du travail -provenant elle-même de l'accumulation du capital et de l'amélioration parallèle de la qualification- qui n'a pas été affectée intégralement en élévation du niveau de vie.

---

[1]. GORZ A. , *Métamorphoses du travail*, op. cit., p. 152.
[2]. MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 166.

Tableau 7.1: Evolution de la durée annuelle moyenne du travail en France de 1831 à 1991. (en heures)

Années	Durée	Années	Durée
1831	3041	1938	2022
1836	3068	1949	2096
1846	3029	1954	2086
1851	3021	1961	2053
1866	3015	1963	2035
1881	3006	1969	1972
1896	2913	1970	1955
1911	2701	1973	1893
1913	2676	1979	1788
1921	2353	1984	1681
1929	2287	1989	1649
1931	2202	1991	1642
1936	2227		

Source: MARCHAND O., THELOT C., *Deux siècles de travail en France*, Paris, INSEE, Etudes, 1991, p. 190. Sauf dernière ligne (année 1991): RIGAUDIAT J., *Réduire le temps de travail*, Paris, Syros, 1993, p. 58. Une autre étude de l'INSEE indique la durée annuelle effective des salariés à temps plein est passée de 1950 heures dans les années cinquante à 1520 heures en 1995; étude citée dans La Tribune Desfossés, 28 mars 1996.

Graphique 7.2: Evolution de la durée annuelle du travail en France par secteurs.

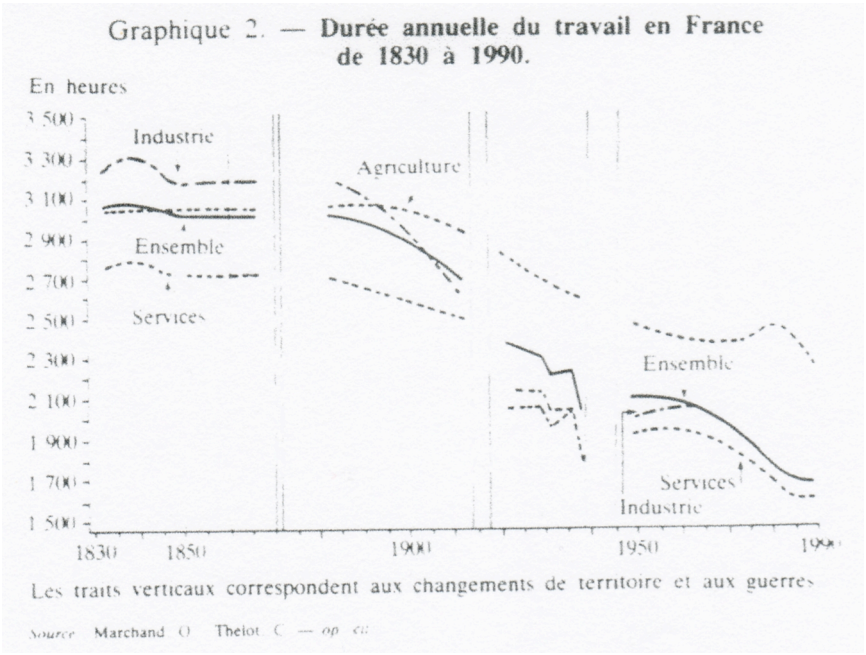

Source: MARCHAND O., THELOT C., *Deux siècles de travail en France*, op. cit., p. 123.

Graphique 7.3: Evolution de la durée annuelle du travail dans les principaux pays développés de 1960 à 1990..

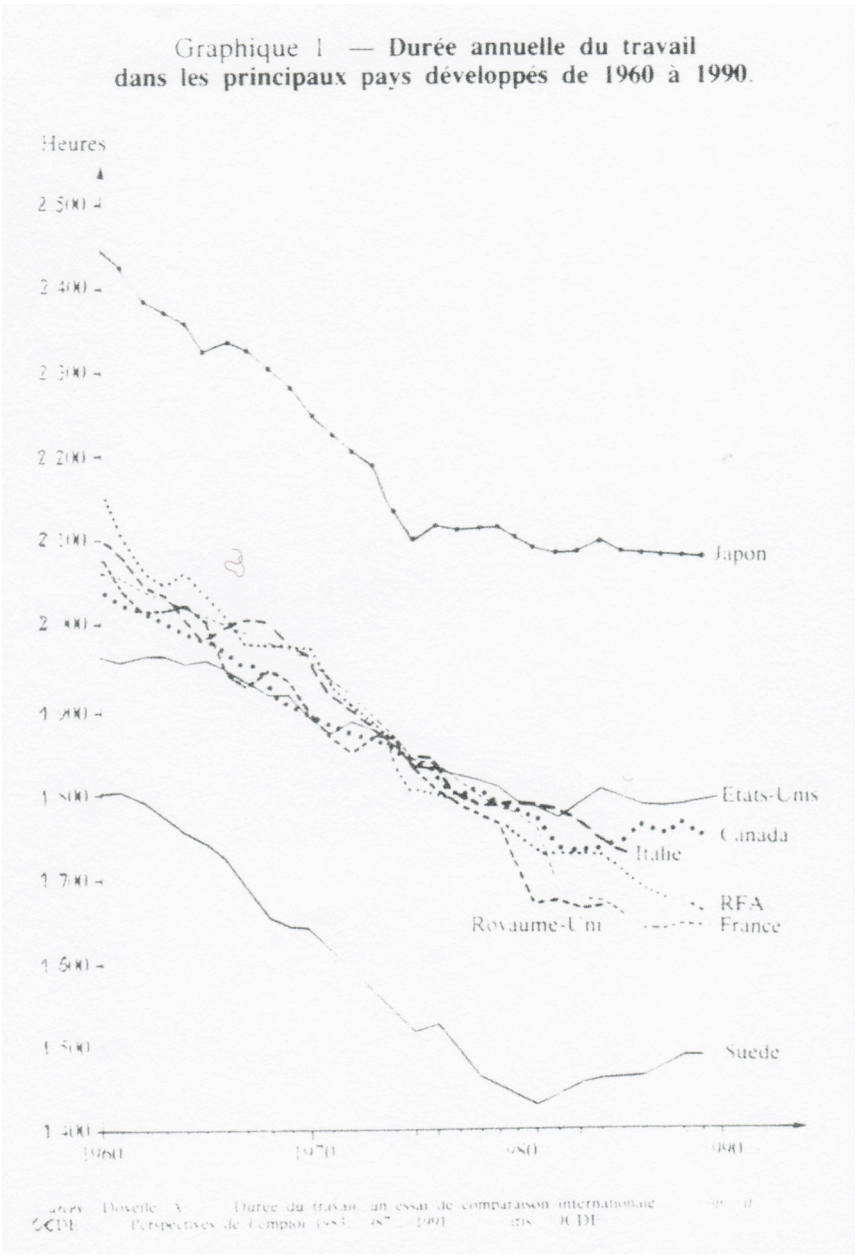

Source: Futuribles, n° 165-166, mai-juin 1992, p. 31

Tableau 7.2: Evolution du nombre d'emplois en France depuis 1896.

(en milliers)

Années	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Total
1896	8 881	5 926	4 943	19 050
1901	7 975	6 059	5 214	19 248
1906	7 903	6 286	5 433	19 622
1911	7 732	6 524	5 631	19 887
1921	7 214	6 406	5 849	19 469
1926	6 856	7 167	5 869	19 892
1931	6 398	7 218	6 327	19 943
1936	6 028	5 952	6 347	18 327
1946	6 001			19 011
1949	5 698	6 373	7 184	19 255
1955	5 144	6 640	7 670	19 354
1962	3 952	7 105	8 602	19 659
1968	3 160	7 589	9 517	20 266
1974	2 291	8 292	10 978	21 561
1980	1 887	7 697	12 305	21 889
1985	1 603	6 767	13 019	21 389
1990	1 357	6 467	14 290	22 114
1994				22 100

Source: MARCHAND O., THELOT C., *Deux siècles de travail en France*, op. cit., p. 174, sauf la dernière ligne (année 1994) citée par CHARPENTIER D., *La lente progression de l'emploi*, Alternatives économiques, n° 124, février 1995, p. 27.

Tableau 7.3: Evolution du volume d'emploi en France de 1949 à 1991.

	1949	1974	1991	Taux de croissance (en %)					
				global			annuel moyen		
				1974/ 1949	1991/ 1974	1991/ 1949	1974/ 1949	1991/ 1974	1991/ 1949
1. Nombre d'emplois en milliers	19 047,3	21 591,1	22 204,5	+13,36	+ 2,84	+16,58	+ 0,5	+ 0,16	+ 0,37
2. Durée annuelle en heures	1 952	1 753	1 537	-10,2	- 12,3	- 21,3	- 0,43	- 0,77	- 0,57
3. Volume d'activité (1 x 2) en milliards d'heures	37,180	37, 850	34,130	+ 1,8	- 9,8	-8,2	+ 0,07	- 0,06	- 0,02

Source: Extrait de RIGAUDIAT J., *Réduire le temps de travail*, op. cit., p. 73, pour les trois premières colonnes des deux premières lignes; les taux et la dernière ligne calculés par nous.

Il ressort des tableaux et graphiques ci-dessus que le volume d'heures travaillées décroît sous l'influence de la réduction individuelle du travail observée sur une année: en 160 ans, elle fut réduite de près de moitié (la baisse est de 46%). Cette réduction s'est certes ralentie au cours des deux dernières décennies mais le phénomène serait confirmé à l'échelle d'une vie individuelle si l'on prenait en compte le raccourcissement de la durée de vie active. En 1969, l'entrée dans la vie active se faisait en France en moyenne à l'âge de 18,3 ans et la sortie à 62,4 ans, soit une durée de 44,1 ans. En 1989, l'entrée était à 20 ans et la sortie à 59,1 ans, soit une durée de 39,1 ans, correspondant à une baisse de 11,34% en 20 ans.[1] Le rapport du temps de travail au temps de vie éveillée est passé de 70% en 1850 à 42% en 1900, 18% en 1980 et 14% en 1990.

Il faut noter cependant que globalement le nombre d'emplois ne diminue pas si l'on excepte la première moitié de la décennie 1980 et le début de celle de 1990; il a même plutôt à tendance à progresser lentement: un peu plus d'un demi-million au cours des 20 dernières années, soit 2,5%.[2] En ce qui concerne les deux dernières années connues, les

[1]. Chiffres tirés du graphique de RIGAUDIAT J., *Réduire le temps de travail*, op. cit., p. 88. Il est évident que ces chiffres ne sont que des ordres de grandeur car les actifs qui commencèrent de travailler en 1969 cesseront à un moment où l'âge de la retraite ne sera plus le même qu'en 1969, les chiffres donnés ont plutôt tendance à sous-estimer le raccourcissement de la durée de vie active. Les estimations prévisionnelles auxquelles s'était livré Jean Fourastié seront certainement vérifiées; FOURASTIE J., *Les 40 000 heures*, *Le travail d'une vie, demain*, Paris, R. Laffont, Gonthier, 1965, Denoël, Gonthier, 1972.

[2]. L'enquête annuelle sur l'emploi de l'INSEE indique que, de mars 1994 à mars 1995, 374 000 emplois salariés ont été créés en France, soit 322 000 créations nettes compte tenu de la baisse des emplois non salariés. Que ces

statistiques de l'UNEDIC portant sur les entreprises de plus de 10 salariés font état de 192 500 créations nettes d'emplois salariés en 1994 et 101 800 (l'INSEE en compte 141 000) en 1995.[1] Par secteurs d'activité l'évolution est contrastée, forte baisse dans l'agriculture et l'industrie, forte hausse dans les services. Globalement l'emploi augmente donc mais l'augmentation n'a pas correspondu à l'attente sociale qu'indique la progression de la population active.

Au vu de ces indications peut-on accorder un crédit aux affirmations selon lesquelles le travail serait en voie de disparition?[2] Celles-ci prennent appui sur la révolution informationnelle qui est en train de bouleverser les processus de production. Jacques Robin en tire la conclusion que "le travail quitte la société post-industrielle"[3]. Or, nous l'avons vu, accroissement du chômage ne signifie pas diminution équivalente du nombre d'emplois. De plus, le rythme d'évolution de la durée du travail (-0,38% par an en moyenne de 1831 à 1991), s'il se poursuivait sans impulsion volontariste, ne permet pas d'entrevoir prochainement la fin du travail. L'hypothèse la plus sérieuse pour les prochaines années, à l'horizon d'au moins une décennie, est donc que, compte tenu des aspirations toujours croissantes de la population, notamment des femmes, à demander un emploi, les mutations techniques se traduiront par des créations d'emplois insuffisantes, car très faibles pendant les périodes d'expansion, voire nulles lors des récessions, et, sous l'effet de la hausse de la productivité, par une croissance du chômage ou, au mieux, par une non décroissance de celui-ci, en l'absence d'une autre répartition du volume de travail à accomplir.

Par ailleurs, il apparaît dans les secteurs modernes de la production, tant dans l'industrie que dans les services, un triple phénomène. Premièrement, l'organisation taylorienne du travail, bien que remise en cause, est loin d'avoir disparu. Deuxièmement, là où l'automatisation est la plus avancée, là où la pratique du *juste à temps* est devenue la règle, les travailleurs sont appelés à s'impliquer beaucoup plus dans la préparation et l'organisation des opérations en amont et à leur suivi en aval. Troisièmement, contrairement à ce que l'on

---

emplois soient surtout des emplois précaires (actuellement, le nombre d'emplois précaires est de 3,2 millions soit 14,9% des actifs) n'enlève pas le fait de leur création; leur précarité relève du rapport de forces en défaveur des salariés et non d'une tendance à la disparition du travail. Chiffres cités par Jean-Michel BEZAT, *L'INSEE confirme que l'emploi progresse grâce au travail précaire*, Le Monde, 28 juin 1995, et *L'emploi salarié a retrouvé en 1994 son niveau de 1992*, Le Monde, 11 août 1995.

[1]. Chiffres cités par BEUVE-MERY A., *La stagnation de l'emploi a été totale au quatrième trimestre 1995, Sur l'année entière, le bilan des créations d'emplois est cependant positif (+1,1%)* , Le Monde, 7 mars 1996.

[2]. Les auteurs de telles affirmations sont nombreux. Citons par exemple: Centre des Jeunes Dirigeants, *L'illusion du plein emploi*, Introduction au colloque "*5 tabous en questions pour le travail de demain* ", Paris, 21 janvier 1994, publiée dans Futuribles, n° 183, janvier 1994, p. 55; ou encore DRANCOURT M., *La fin du travail*, Paris, Hachette, 1984.

[3]. ROBIN J., *Changer d'ère* , Paris, Seuil, 1989.

Quand le travail quitte la société post-industrielle, 1) La mutation technologique informationnelle méconnue, 2) Le travail à l'épreuve des transformations socio-culturelles, op. cit.

pensait au début des années 1980, l'automation et la robotisation ne progressent que lentement: le rythme d'implantation s'est ralenti même dans les industries en pointe comme l'automobile. Selon certaines estimations, la chute de la demande de robots en France avait été de 19,4% en 1992 et de 47,4% dans le seul secteur de l'automobile.[1] Une étude plus récente relativise le phénomène mais confirme un ralentissement de la progression de la robotisation particulièrement sensible dans l'automobile.[2] Ce phénomène est-il simplement passager et lié à la mauvaise conjoncture? Ce n'est pas sûr puisque les industriels interrogés mettent en avant la complexité des systèmes et leur manque de fiabilité: il s'agit vraisemblablement d'une pause, le temps que les entreprises arrivent à maîtriser, relativement à la flexibilité dont elles ont besoin, la nouvelle technique qu'est la robotique.

De l'évolution technique contemporaine il faut certainement retenir beaucoup moins une disparition quantitative du travail qu'une évolution qualitative. Les aspects mécaniques, répétitifs, et donc susceptibles d'être standardisés ont vocation à être accomplis par la machine. En revanche, le travail exigera vraisemblablement une implication personnelle plus forte qui fait dire à Bernard Perret: "Le travail reposera sans cesse davantage sur ce qu'il y a de spécifiquement humain, et donc de plus noble, dans nos compétences."[3] Il n'est pas loin de retrouver, sans le dire, la thèse de Marx sur le travail créateur de l'homme. En outre, Perret fait remarquer avec justesse que l'activité économique moderne est entropique car elle engendre de plus en plus de déchets dont le traitement maintient un besoin de travail à un niveau élevé.

Nous ne pouvons donc tenir pour légitime la thèse exclusive selon laquelle la disparition du travail entraînerait un effacement total de son rôle d'intégrateur social: la cause faisant défaut, la conséquence ne tient plus. Notre conclusion est qu'il faut trouver *une autre justification* à la proposition de réduction massive du temps de travail.

Cette justification peut être formulée à partir de la synthèse des principes que nous avons mis en évidence jusqu'ici. Le principe de responsabilité commande la perpétuation de l'espèce et des conditions de l'espèce parce que l'homme *est* sans qu'il y ait besoin d'attendre l'hypothétique fin de la nécessité; il interdit la poursuite indéfinie de la croissance économique; il est antagonique à la recherche et l'accomplissement de l'utopie d'abondance; et il se concrétise par l'affectation des gains de productivité à la diminution du

---

1. DE FILIPPIS V., ELETA R., *Robotisation: le désenchantement*, Futuribles, n° 175, avril 1993, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2350, 17 novembre 1993, p. 13, sous le titre *Les limites de la robotisation*. Voir aussi, bien que les chiffres soient un peu anciens, GOLLAC M., *La modernisation à deux vitesses*, dans INSEE, *Données sociales 1990, La société française,* 1990, p. 116-119.

2. Le parc de robots industriels en France: 1989: 7 063 (+17,4%); 1990: 8 551 (+21,1%); 1991: 9 808 (+14,7%); 1992: 10 821 (+10,3%); 1993: 11 975 (+9%); 1994: 12 992 (+10,1%); 1995: 14 376 (+10,7%). Etude de RobAut, janvier-février 1996, citée par Clarisse Fabre, *L'industrie automobile française prend ses distances avec le tout-robot*, Le Monde Initiatives, 27 février 1996.

3. PERRET B., *L'avenir du travail: des tendances contradictoires* , op. cit., p. 113.

temps de travail contraint -lorsque ces gains sont obtenus sans causer de préjudice irrémédiable à la nature et sans menacer les conditions de vie des générations futures- et par le recul du consumérisme. Ainsi formulé dans ses implications, le principe de responsabilité permet de rouvrir la discussion des rapports de l'homme à la nature dans la mesure où la conception d'une essence humaine se révélant par le travail est le corollaire de celle de l'homme transformant la nature précisément par son travail. Les deux conceptions ne font qu'une depuis la philosophie des Lumières jusqu'à Hegel et Marx.

2. Le rapport de l'homme à la nature.

Nous avons analysé dans le chapitre 2 les multiples aspects de la crise écologique, crise qui ne résulte pas de dysfonctionnements du système économique mais qui est inscrite au coeur même de l'entreprise prométhéenne de domestication de la nature théorisée par Descartes, Bacon jusqu'à, dans une assez large mesure, Marx[1]. Le principe de responsabilité instaure donc une modification radicale du rapport de l'homme à la nature.

La nécessité et l'urgence de cette révision ne sont pas encore véritablement comprises par beaucoup de scientifiques et de penseurs. Parmi les objections les plus fortes émises à l'encontre des thèmes écologiques apparus ces dernières années, figurent le risque de passéisme à travers la critique de la modernité et l'impossibilité de constituer la nature en sujet de droit.

2.1. Retour au passé?

La revendication de développement durable, dans sa version exprimée notamment par les mouvements écologistes, est-elle dangereuse dans la mesure où une philosophie de la nature serait incompatible avec l'humanisme fondé sur l'affranchissement permanent vis-à-vis de la nature? C'est l'idée développée par les adversaires de l'écologie politique qu'a fort bien synthétisée Luc Ferry[2] mais à partir d'une argumentation contestable.

---

[1]. Au sujet de la position de ce dernier, rappelons toutefois qu'Alfred Schmidt, philosophe de l'école de Francfort, a développé en 1962 une thèse très nuancée: SCHMIDT A., *Le concept de nature chez Marx*, op. cit.
[2]. FERRY L., *Le nouvel ordre écologique*, op. cit.

a) L'argumentation.

Luc Ferry distingue trois formes d'écologie. La première, qu'il appelle écologie environnementaliste, se préoccupe de préserver la qualité de l'environnement indispensable à l'homme et à son développement. La seconde, appelée écologie utilitariste, place les intérêts des animaux sur le même plan que ceux des hommes. La troisième, l'écologie profonde, s'oppose encore plus radicalement à la première parce qu'elle affirme l'existence de droits de la nature. Parmi ces trois courants centrés sur l'homme, l'animal ou l'univers, Ferry n'admet que le premier parce qu'il est le seul anthropocentrique et véritablement humaniste: "Il (l'être humain) est par excellence indétermination: la nature lui est si peu un guide qu'il s'en écarte parfois au point de perdre la vie. (...) Son *humanitus* réside dans sa liberté, dans le fait qu'il n'a pas de définition, que sa nature est ne pas avoir de nature, mais de posséder la capacité de s'arracher à tout code où l'on prétendait l'emprisonner."[1] En somme, l'homme est un être d'anti-nature. Son argumentation peut être rassemblée autour de trois points.

- La critique écologique est le dernier avatar de la critique de la civilisation capitaliste occidentale dont le XX° siècle a été fécond. Elle est donc d'essence totalitaire puisqu'elle ne vise pas moins que de proposer un nouveau modèle révolutionnaire, tous les autres ayant failli. Ferry s'élève contre le *danger totalitaire et réactionnaire* de l'écologie en cherchant à établir des liens entre les fondements *anti-humanistes* de l'écologie et le nazisme.[2]

- La vision cartésienne de domestication de la nature est, selon Ferry, certes exagérée et il faut retrouver une voie moyenne sur la base de l'esthétique kantienne, mais l'écologie doit abandonner toute vision politique et se cantonner à la défense de l'environnement.

- La tentative d'élaborer un droit autonome de la nature est la négation de la spécificité humaine: le droit ne peut être dit que par les hommes et que pour les hommes.

---

[1]. FERRY L., *Le nouvel ordre écologique*, op. cit., p. 39-40.
[2]. FERRY L., *Le nouvel ordre écologique*, op. cit., p. 147-168.

b) Un questionnement utile mais des réponses incohérentes.

A partir de questions pourtant fondamentales, l'argumentation se révèle partiale et contradictoire.

b.1) Pour démontrer le caractère réactionnaire des thèmes écologiques, Ferry se réfère exclusivement à la tendance de la *Deep ecology* (écologie profonde) établie surtout aux Etats-Unis et ignore l'extrême diversité des courants de pensée ayant influencé la réflexion européenne ainsi que l'inévitable foisonnement et éparpillement des recherches tant l'étendue des problèmes à résoudre est immense. Principalement, est ignorée l'indéniable volonté de rattacher l'écologie politique à l'écologie scientifique, celle-ci ayant été d'ailleurs historiquement première. Le premier sans doute, Bernard Charbonneau avait déjà signalé le risque de dérive écologique: “La valorisation de la nature sans le contrepoids de la liberté mène tôt ou tard à un déterminisme biologique dont la conclusion est un "écofascisme", qui s’apparenterait d’ailleurs plus au nazisme qu’à la tragi-comédie mussolinienne.”[1] Mais pour Charbonneau il s’agissait d’une mise en garde contre l’une des multiples facettes de l’écologie et non pas d’une assimilation de l’ensemble de la réflexion écologique à la plus contestable d’entre elles.

En déniant aux thèmes écologiques le droit de poser les problèmes de la société dans leur globalité, par exemple de lier les thèmes de l'emploi, du chômage, de la pauvreté à ceux de l'environnement, et en les cantonnant à la défense de ce dernier, les adversaires de l'écologie créent eux-mêmes le phénomène de la nature érigée en finalité extérieure et supérieure à l'homme, phénomène qu'ils dénoncent par ailleurs. Cette contradiction théorique et politique n'est-elle pas le signe que, derrière les assauts dirigés au nom d'une rationalité pseudo-scientifique, se dissimule l'idéologie d'un progrès immuable qui ne peut être atteint par aucune interrogation, surtout pas par celle visant la problématique du développement économique, qu'il soit libéral, social-démocrate ou étatiste? D’ailleurs, Ferry ne cache pas son rejet de la critique du libéralisme économique menée au nom de l’écologie.

b.2) En fondant son refus absolu d'une quelconque philosophie de la nature ou même d'un “*contrat naturel*” sur la seule référence à la philosophie de Kant qui ne s'intéresse et ne s'adresse qu'aux individus, Ferry oublie que les problèmes soulevés par la crise écologique et celle de la pauvreté sont des problèmes qui concernent certes tous les individus pris un par un, mais qui sont collectifs parce qu'ils atteignent l'espèce humaine dans sa totalité unique.

---

[1]. CHARBONNEAU B., *Le feu vert, Auto-critique du mouvement écologique*, Paris, Ed. Karthala, 1980, p. 91.

b.3) En considérant la nature comme une série d'éléments juxtaposés entre lesquels l'homme saurait et devrait faire le tri, Ferry ignore complètement l'unité du monde vivant, les inter-relations existant entre tous les êtres, l'équilibre nécessaire à la vie elle-même: "C'est aussi dans cette voie qu'on pourrait tenter de définir *ce qui dans la nature elle-même* doit être respecté et ce qui, en revanche, doit être combattu au nom d'un interventionnisme bien compris. Faute d'une telle distinction, l'idée de devoir envers "LA" nature perdrait son sens, tant il est vrai que tout, en elle, ne mérite pas d'être protégé."[1] Il est sûr que tout ne se vaut pas dans la nature mais tout n'est-il pas nécessaire à la vie elle-même?

2.2. La nature peut-elle être sujet de droit?

Alors que la nature est objet de droit, peut-elle devenir sujet ? Peut-on et faut-il attribuer des droits aux animaux et aux plantes? Question embarrassante parce que nous rencontrons peu à peu la difficulté de trouver un chemin entre l'anthropocentrisme et l'animisme. Question curieuse si l'on songe que des institutions, des organisations, des entreprises, qui n'appartiennent pas à l'espèce humaine, jouissent déjà de droits par le biais de la personnalité morale. La recherche d'une réponse peut prendre trois formes.

a) Un retour à l'épistémologie.

L'attribution d'une valeur *intrinsèque* à la nature, indépendante de toute utilisation humaine, se heurte à une contradiction. En effet, par définition, cette attribution est humaine puisqu'elle est le fait de l'homme, et, de plus, humaniste puisqu'elle dépend d'éléments subjectifs, passionnels et de finalités éthiques ou morales.

Cette objection est importante mais elle n'est pas propre à la nature. Elle caractérise également toute démarche scientifique: au départ, l'entreprise scientifique connaît une phase subjective qui ne l'empêche pas de produire ensuite des connaissances objectives.[2]

---

[1]. FERRY L., *Le nouvel ordre écologique*, op. cit., p. 209-210.
[2]. LATOUR B., *Arrachement ou attachement à la nature?*, Ecologie politique, n° 5, hiver 1993, p. 15-26.

b) Un changement de problématique.

Michel Serres invite non pas à préserver la nature mais à établir un *contrat naturel*[1]. Cette notion a soulevé beaucoup de discussions et presque autant de malentendus. Serres analyse la notion de contrat sous trois formes caractérisant trois étapes.

b.1) Le contrat social.

Serres le formule ainsi: “Il n’existe pas de collectif humain sans choses; les rapports entre les hommes passent par les choses, nos rapports aux choses passent par les hommes: voilà l'espace un peu plus stable que décrivent les droits.”[2]

b.2) Le contrat scientifique.

La science permet à l'homme de connaître les objets mais aussi de se substituer un instant à eux pour leur prêter une voix, de la même façon que le contrat social permet de se placer du point de vue du partenaire.

b.3) Le contrat naturel.

Il s'agit d'un prolongement des deux précédents. Par une *morale objective*, Serres propose de tenir les deux bouts de la chaîne en croisant deux conceptions:

- celle qui permet de parler des choses “comme si nous n'étions pas là”[3];

- celle qui permet aux hommes de parler entre eux “comme si les choses n'étaient pas là”[4].

“Dans quel langage parlent les choses du monde pour que nous puissions nous entendre avec elles, par contrat? Mais après tout, le vieux contrat social, aussi, restait non dit et non écrit. (...) Certes, nous ignorons la langue du monde, ou ne connaissons d'elle que les versions animiste, religieuse ou mathématique. (...) En fait, la Terre nous parle en termes de forces, de liens et d'interactions, et cela suffit à faire un contrat. ”[5]

L'établissement d'un contrat naturel ne doit pas être alors compris comme la reconnaissance ou l'attribution d'une âme, d'un esprit, d'une conscience habitant les espèces vivantes autres que l'humaine, mais comme l'affirmation de la responsabilité de l'homme qui doit assurer sa propre vie et assurer la vie future. Cette considération n'est pas seulement

---

1. SERRES M., *Le Contrat naturel*, op. cit.
2. SERRES M., *Le Contrat naturel*, op. cit., p.77.
3. LATOUR B., *Arrachement ou attachement à la nature?*, op. cit., p. 24.
4. LATOUR B., *Arrachement ou attachement à la nature?*, op. cit., p. 24.
5. SERRES M., *Le Contrat naturel*, op. cit., p. 69.

d'ordre biologique, elle le dépasse pour devenir éthique: l'impératif "n'est pas seulement qu'il existe des hommes après nous, mais précisément que ce soit des hommes conformes à l'idée même d'humanité."[1] L'inspiration est ici directement puisée chez Hans Jonas.

c) De nouveaux rapports entre l'humanité, la science et la nature.

Un gigantesque contresens n'est-il pas été commis habituellement sur Rousseau qui affirmait davantage la nécessité de repenser ces rapports que celle d'un retour au passé?[2]

Jusqu'à maintenant l'éthique définissait ce que devaient être les rapports entre les hommes, elle doit intégrer dorénavant les rapports avec la nature parce qu'ils influencent les premiers. C'en est fini de la séparation entre ce qui relève des premiers, régis par le politique, et ce qui relève des seconds, régis par la science et la technique. Dans la mesure où les rapports entre les hommes sont intermédiés par la nature, ils ont favorisé l'émergence de celle-ci en tant que partenaire, qui, plus elle est menacée, plus elle menace à son tour les hommes. L'élargissement du contrat entre les hommes à un élément jusque-là refoulé à l'extérieur est indispensable, estime Serres. Ce n'est pas une démarche transcendantale, religieuse. Elle est d'ordre politique. L'auteur renoue avec un thème qu'avait abordé Bertrand de Jouvenel: "Oui, par essence même, la nature ne peut pas discuter avec ses utilisateurs humains l'usage qui est fait d'elle. Il faut donc des agents humains qui puissent discuter en son nom et en fonction de l'intérêt collectif à long terme des communautés humaines."[3]

Michel Serres est conscient que seuls les hommes peuvent être des sujets de droit naturel au sens du siècle des Lumières. Mais il pense que la nature peut être représentée par la science qui en serait le porte-voix, et à qui il appartient de dire *l'émotion de la Terre*. A notre avis, il ne faut pas interpréter cette métaphore comme une reconnaissance de sentiments prêtés à la nature, mais comme une reconnaissance par l'*homo sapiens* de la différence fondamentale entre un être vivant, animal ou végétal, et une machine, par exemple un micro-

---

[1]. RICOEUR P., *La responsabilité et la fragilité de la vie*, Le Messager européen, n° 5, 1991, cité par PERSTUNSKI E., *L'éternel retour des philosophies de la nature?*, Ecologie politique, n° 3-4, automne 1992, p. 58.

[2]. A l'appui de cette interrogation, Edith Perstunski écrit dans *L'éternel retour des philosophies de la nature?*, op. cit., p. 52: "Quand Jean-Jacques Rousseau écrivait, en 1755, dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, qu'il se proposait de connaître cet état de nature "*qui n'existe plus, qui n'a peut-être point existé, qui probablement n'existera jamais*", il fallait être bien borné pour lire en cette formule un désir névrotique ou un fantasme nostalgique de retour à un état antérieur de civilisation, à une nature pure de toute souillure humaine. Jean-Jacques Rousseau ne projetait-il pas (et déjà dans le *Discours sur les sciences et les arts*) de penser autrement le processus humain d'appropriation de la nature, et leur réalisation commune, par le détour fictif par la nature et le passé?"

[3]. DE JOUVENEL B., *La civilisation de puissance*, op. cit., p. 130.

processeur le plus performant: *l'être vivant est auto-organisé*. “La Terre s'émeut, la Terre se meut”, comme le dit Serres avec beaucoup de finesse[1]. Et *l'homme est le seul à le savoir*; sa responsabilité est donc de ne pas porter atteinte à cette capacité d'auto-organisation. Nous retrouvons un thème déjà analysé par Jonas.

La démarche de Serres rencontre ici peut-être ses limites.[2] L'unité du monde vivant doit être affirmée par la science. Or existe-t-il aujourd'hui un intérêt commun de la société internationale, représentative du seul véritable sujet de droit, l'humanité? L'existence d'une multiplicité de nations et surtout de groupes sociaux, dont certains membres exigent avant tout de vivre confortablement, tandis que d'autres ne sont même pas en mesure d'exprimer le besoin de simplement vivre, permet-elle pour l'instant de dire l'unité du monde vivant, puisque l'unité de la seule espèce humaine n'existe pas? L'érection de la nature en sujet de droit représenté par l'homme pourrait-elle être un acte d'humanisation de l'homme?

La prise conscience de l'unité des écosystèmes vivants est justement l'occasion d'un pas de plus vers cette humanisation.[3] Un pas modeste car des obstacles difficiles se dressent devant une éthique nouvelle.

---

1. SERRES M., *Le contrat naturel*, op. cit., p. 136.
2. LARRERE C., *Ethique et environnement, à propos du contrat naturel*, Ecologie politique, n° 5, hiver 1993, p. 27-49.
3. DELEAGE J.P., *Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature*, Paris, La Découverte, 1991.
L'écologie, humanisme de notre temps, Ecologie politique, n° 5, hiver 1993.

II- Les obstacles à dépasser pour fonder une éthique.

L'établissement de nouveaux rapports de l'homme avec lui-même et avec ses semblables ainsi qu'avec la nature se heurte à l'idéologie du développement économique et du progrès censé accompagner celui-ci, que nous avons déjà analysée. Mais il se heurte aussi à deux dérives possibles se renforçant mutuellement: la dérive du scientisme (A) et celle d'une fétichisation des rapports avec la nature et des rapports sociaux (B).

A- La résurgence du scientisme.

Pendant la tenue de la CNUED à Rio de Janeiro en juin 1992, plusieurs centaines de scientifiques avaient signé un appel dit *de Heidelberg* dans lequel ils déclaraient notamment: "Nous assistons à l'émergence d'une idéologie irrationnelle qui s'oppose au progrès scientifique et industriel et nuit au développement économique et social. Nous affirmons que l'état de nature, parfois idéalisé par des mouvements qui ont tendance à se référer au passé, n'existe pas et n'a probablement jamais existé depuis l'apparition de l'homme dans la biosphère, dans la mesure où l'humanité a toujours progressé en mettant la nature à son service et non l'inverse. Nous soulignons que nombre d'activités humaines essentielles nécessitent la manipulation de substances dangereuses ou s'exercent à proximité de ces substances, et que le progrès et le développement reposent depuis toujours sur une maîtrise grandissante des ces éléments hostiles pour le bien de l'humanité. Nous considérons par conséquent que l'écologie scientifique n'est rien d'autre que le prolongement de ce progrès constant vers des conditions de vie meilleures pour les générations futures."[1]

Cet appel trouva un écho sur le plan philosophique à travers l'ouvrage de Luc Ferry étudié ci-dessus. Tous les éléments que nous avons déjà analysés dans le chapitre 1 se retrouvent dans l'appel de Heidelberg: l'idée de progrès, l'assimilation du progrès scientifique et du progrès industriel, la domestication de la nature. Plus important encore, on retrouve l'extrémisme méthodologique consistant à sur-objectiviser la nature par la science sous prétexte d'éviter la sur-subjectivisation mystique de la nature ou son anthropomorphisation. L'attention est focalisée sur les dérives à partir de *l'hypothèse Gaïa* formulée par James Lovelock[2] selon laquelle la Terre est assimilée à un être vivant mais qui a

---

[1]. *Appel de Heidelberg*, Le Monde, 3 juin 1992.

[2]. LOVELOCK J., *Gaïa, La Terre est un être vivant*, Monaco, Le Rocher, 1986.
Les Ages de Gaïa, Paris, Laffont, 1990.

donné lieu à des extensions purement idéologiques visant à combler le vide laissé par les grands systèmes de pensée en crise, religieux ou politiques.[1]

Dans les rapports de forces qui se nouent pour mettre en oeuvre un développement durable, la prise de position de Heidelberg fait dire à Jacques Robin: "La science a pris en Occident le relais de la religion pour revendiquer l'absolu de la connaissance, pour se considérer, en forçant les secrets de la nature, comme la seule source de la vérité, pour représenter le progrès inéluctable. (...) Non seulement la science est asservie chaque jour davantage à la technique, mais elles le sont l'une et l'autre à l'impératif de la société industrielle: maximiser la production, la consommation et l'information afin d'accumuler toujours plus de capital pour maximiser encore plus la consommation et la production ."[2] Robin reprend un thème qu'avait déjà abordé Bernard Charbonneau: "Prométhée réenchaîné. A l'origine, la connaissance scientifique est un fruit de la liberté. Prométhée a dérobé le feu du ciel que gardaient jalousement Zeus et ses prêtres. Poursuivant elle aussi la vérité, la Science a dû se libérer de la religion instituée. Malheureusement c'est pour se réenchaîner finalement à la Finance et à la Politique, dont l'exigence, seulement matérielle et pragmatique, est autrement stérile que celle de la religion, qui permet d'en appeler de l'Eglise à Dieu."[3]

Jean-Marc Levy-Leblond confirme et élargit ces analyses: "A la vérité, comme toute union sacrée, celle-ci est fondée sur la peur. Il faut y voir l'expression -irrationnelle!- du désarroi de la collectivité scientifique -ou plutôt de ses dirigeants- devant la mutation accélérée de la nature et du statut de la science, désormais devenue technoscience, mercantilisée et industrialisée chaque jour davantage. La plupart des chercheurs constatent alors, sans en comprendre les raisons, que devient dérisoire leur rêve d'un savoir objectif et positif, à la fois intéressant pour eux et utile pour l'humanité. Ils se retrouvent face à des problèmes dont la complexité technique les met en échec, et dont les enjeux socio-politiques les dépassent. Leur profession, leurs institutions leur échappent de plus en plus, soumises à la régulation du politique et aux contraintes de l'économique. Plutôt que de reconnaître la source de ces transformations dans la nature même du système dont ils vivent, ils préfèrent se créer un adversaire fantasmatique, -cet "irrationalisme écologique" mythifié. Ce rejet de la menace sur un ennemi extérieur imaginaire est évidemment une constante de toute communauté humaine en crise d'identité et de projet."[4]

---

[1]. Pour une synthèse critique de l'hypothèse Gaïa et de ses dérives, cf. BENEY G., *Gaïa: de l'hypothèse au mythe*, Futuribles, n° 144, juin 1990, p. 43-57.
[2]. ROBIN J., *Des scientifiques en mal d'écologie*, Libération, 13 et 14 juin 1992.
[3]. CHARBONNEAU B., *Ultima ratio*, dans *Nuit et jour, science et culture*, Paris, Economica, 1991, p. 207.
[4]. LEVY-LEBLOND J.M., *Scientisme contre écologie, le pavé de Heidelberg*, Le Monde Diplomatique, août 1992.

Quatre ans après cet appel, l'émoi qu'il a provoqué parmi les scientifiques reste vivace. Ignacy Sachs l'interprète lui aussi comme une manifestation de désarroi de la communauté scientifique qui résiste mal, ajoute-t-il, aux manipulations politiciennes[1]. Louis Dumont souligne la contradiction qu'il y a à se déclarer favorable à la préservation de l'environnement et en même temps à voir dans l'écologie un simple prolongement de l'ancienne conception du progrès[2].

L'aspect assez polémique de l'appel de Heidelberg semblerait donner raison à Kuhn contre Popper: ce qui caractérise le fonctionnement habituel de la pratique scientifique en période normale (c'est-à-dire en dehors des périodes de crise et de remise en cause d'un paradigme dominant), c'est davantage le dogmatisme que le rationalisme critique. Selon Dominique Lecourt, il convient désormais d'unifier la recherche scientifique et la pensée philosophique et de détacher la conception de la science du positivisme qui la domine[3].

B- La fétichisation des rapports avec la nature et des rapports sociaux.

La critique de l'entreprise prométhéenne et celle de la sacralisation du travail comportent le risque de faire apparaître les rapports de l'homme à la nature comme des fétiches supposés avoir une existence autonome par rapport aux rapports sociaux à l'instar des marchandises. Cette fétichisation a alors des retentissements sur les visions de la place du travail et du non-travail.

1. Le sens de cette fétichisation.

La fétichisation consisterait à séparer les rapports de l'homme à la nature des rapports des hommes entre eux et particulièrement des rapports sociaux. Plus précisément, elle consisterait à oublier que les hommes nouent des rapports entre eux dans leur relation à la nature et, réciproquement, que leur relation à la nature se noue dans le cadre de rapports sociaux. Deux écueils, miroirs l'un de l'autre, sont donc à éviter: la "naturalisation des contradictions sociales"[4] (version d'un écologisme lénifiant qui nierait la

---

[1]. SACHS I., *Faut-il encore y croire?*, Entretien avec Politis, Le magazine, n° 20, octobre-novembre 1994, p. 9, propos recueillis par A.S. Boisgallais.

[2]. DUMONT L., *Le tournant écologique doit représenter une atténuation de la dominance économique du monde*, Entretien avec Le Monde, 23 et 24 avril 1995, propos recueillis par N. Weil.

[3]. LECOURT D., *Contre la peur*, suivi de *Critique de l'appel de Heidelberg*, Paris, Hachette, 1993.

[4]. GARNIER J.P., *L'écologisme ou la fétichisation de l'espace-temps*, Economies et Sociétés, Série Etudes de Marxologie, S, n° 30-31, 6-7/1994, p. 300.

logique de l'accumulation du capital et ses conséquences sur la façon dont les hommes s'approprient la nature), et la socialisation des contradictions de la destruction de la nature (version d'un marxisme vulgaire qui en serait resté à l'idée que seuls les rapports de propriété pervertissent l'usage de la technique et de la nature).

Cette dichotomie théorique se révèle être une impasse à double titre. Premièrement, elle puise sa source dans une fausse opposition entre un rapport homme/nature sans référence aux rapports sociaux et un rapport travail/capital sans référence à l'imaginaire de la domestication de la nature. Deuxièmement, elle trouve un prolongement politique dans une autre fausse opposition entre la question écologique et la question sociale, dont une vision caricaturale est donnée par la problématique exprimée au nom du Commissariat Général au Plan par Christian Stoffaës: "Y a-t-il aujourd'hui une "crise écologique" qui a pris le relais de la "crise sociale"?"[1]

La crise écologique est provoquée par le développement économique impulsé par l'accumulation capitaliste mais en même temps elle dépasse les difficultés de celle-ci parce qu'elle résulte de la mise en oeuvre de la vision prométhéenne du monde. La crise écologique n'a donc pas pris le relais d'une crise sociale qui lui aurait laissé la place. Cette dernière est inscrite au coeur des rapports sociaux capitalistes dès l'origine de ceux-ci: les rapports de d'exploitation, de domination, d'aliénation, à l'échelle nationale ou planétaire, sont inhérents à l'accumulation du capital et n'ont donc pas disparu.[2] L'apparence d'une prise de relais vient du fait que la crise écologique n'a pas été visible immédiatement et que la croissance d'après-guerre a entretenu l'illusion d'une disparition de la pauvreté. Ce n'est qu'une apparence car sans l'exploitation de la nature, celle du travail n'a plus de support matériel, et sans l'exploitation du travail, celle de la nature ne peut s'enclencher et se généraliser. Tel est le sens de la formule que nous avons déjà employée: crise sociale et crise écologique ont la même racine. A la suite de Schelling, de Hegel et de Marx, Thomas Maldonado[3] qui établit une distinction entre la nature (une donnée) et l'environnement (un

---

1. STOFFAES C., *Avant-propos* à Commissariat Général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, op. cit., p. 11.

2. Fernand Braudel écrivait: "Certes, le capitalisme d'aujourd'hui a changé de taille et de proportions, fantastiquement. Il s'est mis à la mesure des échanges de base et des moyens, eux aussi fantastiquement agrandis. Mais, *mutatis mutandis*, je doute que la nature du capitalisme ait changé de fond en comble." BRAUDEL F., *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985, p. 115.

René Passet écrit: "L'image des sphères possédant chacune sa logique, adoptée ici, pourrait laisser supposer que cette analyse évacue le problème des rapports sociaux pour substituer au mécanisme du marché propre aux néo-classiques, un autre mécanisme -certes plus large- à base écosystémique. Cependant, le constat qu'au sein d'un mode de production, un groupe d'hommes réussit à imposer ses valeurs et sa dominance à l'ensemble de la collectivité et à les faire apparaître comme fonction d'utilité sociale de cette dernière, soulève immédiatement la question de savoir comment historiquement et pour quelles raisons ce phénomène a pu se produire. *La présente approche n'évacue pas les rapports sociaux mais les situe et invite à les approfondir*. Si nous n'avons pas cru devoir insister sur ce point, c'est que cette analyse est largement poursuivie ailleurs, notamment dans la pensée marxienne ou dans l'oeuvre de Perroux. Il nous a paru préférable de mettre l'accent sur ce qui, précisément, est négligé par l'ensemble des écoles économiques." PASSET R., *L'économique et le vivant*, op. cit., p. 208, note a.

3. MALDONADO T., *Environnement et idéologie*, Paris, Union Générale d'Editions, 10/18, 1972.

produit humain) a donc toutes les raisons de refuser de séparer la protection de la nature et la construction d'une société juste.

Il existe une dernière forme de cette fétichisation: celle qui sépare les rapports de l'homme à la nature et les rapports sociaux en faisant une mauvaise utilisation du concept de productivisme débouchant sur une critique de faible portée. Le productivisme ne peut se définir seulement par la recherche d'une "production sans autre finalité qu'elle-même"[1] comme le croient certains écologistes, car, sinon, l'économie capitaliste ne ralentirait à aucun moment son activité. La production n'est jamais la finalité ultime. La distinction classico-marxienne entre valeur d'usage et valeur d'échange prend ici toute son importance et n'a jamais été autant justifiée. Le productivisme n'est pas la production croissante de valeurs d'usage mais de valeurs d'échanges susceptibles de valoriser le capital, c'est-à-dire de valeur au sens marxien. Le productivisme est la recherche de la production sans autre finalité ultime que le profit, qu'il soit privé ou collectivisé.[2] Le fait que le capitalisme ait agi de sorte que se construise un imaginaire collectif autour de la croissance de la production et de la consommation pour *légitimer* la marche en avant ne doit pas être confondu avec la *finalité* du système économique.

2. Les conséquences de cette fétichisation sur la place du travail.

Le fantasme de la fécondité du capital analysé par Serge Latouche[3] et que nous avons déjà mentionné réapparaît chez un grand nombre d'auteurs explorant l'utopie de la baisse de la durée du travail. Parmi eux, on trouve notamment Guy Aznar, Yoland Bresson, René Passet, Bernard Perret, Guy Roustang, Jacques Robin, Roger Sue. Ces auteurs ont en commun de soulever la place du travail dans le processus productif et celle subséquente de la théorie de la valeur.

Pour la plupart d'entre eux, la théorie de la valeur-travail selon laquelle les marchandises auraient une valeur déterminée par la quantité de travail nécessaire à leur production verrait sa validité remise en question par le fait que le travail est progressivement exclu du processus de production soumis à un accroissement continu de l'intensité capitalistique. Nous avons déjà critiqué sur le plan méthodologique cette vision dans le

---

1. DELEAGE J.P., *L'écologie, humanisme de notre temps*, op. cit., p. 12.
2. Michel Husson écrit: "Le capitalisme est un système économique qui préfère ne pas produire... plutôt que de produire sans profit. (...) Il (le chômage) est le fruit empoisonné d'un déni de production, d'un refus du capitalisme qui consiste à ne pas satisfaire un certain nombre de besoins (et donc à ne pas créer les emplois correspondants) plutôt que d'avoir à le faire dans des conditions de rentabilité qui n'atteignent pas les normes courantes. On préfère refuser à une frange sociale de plus en plus étendue le droit à l'emploi, faute de lieux propices à l'accumulation du capital." (HUSSON M., *Misère du capital, Une critique du néolibéralisme*, Paris, Syros, 1996, p. 81).
3. LATOUCHE S., *Epistémologie et économie*, op. cit., p. 319 et 504.

chapitre 1 mais il convient maintenant d'ajouter en quoi elle interfère avec celle de la place du travail dans la société et de montrer qu'elles ne peuvent se servir mutuellement de fondement théorique. En effet, à la suite de l'incohérence consistant à affirmer que la notion de travail productif perd son sens tout en soulignant les progrès incessants de la productivité du travail[1], beaucoup d'auteurs aboutissent à la conclusion suivante: "Si le travail est un temps de plus en plus réduit, (...), peut-on continuer à faire du travail la source principale de la création de la valeur, sa mesure en même temps que la clé essentielle de sa répartition?"[2] Or, le travail n'a jamais été en système capitaliste la clé de la répartition des richesses. C'est le capital qui est cette clé. Cornélius Castoriadis exprime la même chose ainsi: "à chacun, *selon ce qu'il possède* -au capitaliste, selon son capital, à l'ouvrier selon "sa force de travail"."[3] Croire que chaque travailleur salarié ait jamais reçu l'équivalent de son travail, entendu comme le produit de son travail, est une trivialité mystificatrice. De même, le lien établi abusivement par la théorie dominante entre salaire et productivité ne l'a jamais été au nom de la théorie de la valeur-travail mais en référence à la théorie marginaliste. Lorsque Bresson dit que notre organisation économique est bâtie sur la valeur-travail[4], l'emploi du mot *valeur* est ici ambigu: sur le plan *des valeurs*, la phrase est juste; sur le plan économique, elle ne l'est qu'en partie car le capitalisme n'a jamais reconnu la justesse de la valeur-travail: tout au plus le *principe* du lien emploi-revenu est reconnu, en aucun cas le *montant* du revenu. Lorsque René Passet écrit que "la formation des revenus se détache de plus en plus de l'activité productive"[5], c'est encore ambigu car, macro-économiquement, tous les revenus sont toujours formés dans, et issus de, l'activité productive; en revanche, c'est la distribution individuelle des revenus qui est détachée de l'activité productive des individus, phénomène qui n'apparaît nouveau qu'aux yeux de ceux qui pensaient que les salaires individuels reflétaient la productivité marginale, comme l'enseigne la théorie économique dominante; ainsi Aznar écrit-il en se référant à Samuelson: "Traditionnellement, le revenu versé à tout facteur de production (entre autres le travail) était supposé avoir pour justification et contrepartie la fonction du produit qu'il avait contribué à créer."[6] René Passet ne laisse-t-il pas entendre que la théorie néo-classique a pu avoir un jour une fonction explicative du salaire: "Dans ces conditions, le coût marginal et la productivité marginale d'un facteur, pris isolément, perdent toute signification et la contrepartie qui servait de base à sa rémunération disparaît du même coup."[7]? Perret et Roustang abondent dans le même sens: "le lien entre le

---

1. Cf. Annexe 5.
2. SUE R., *Temps et ordre social*, op. cit., p. 231; voir aussi p. 234. Ainsi que PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 65-66.
3. CASTORIADIS C., *Valeur, égalité, justice, politique: de Marx à Aristote et d'Aristote à nou*s, dans *Les carrefours du labyrinthe*, Paris, Seuil, 1978, p. 286.
4. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 22.
5. PASSET R., *La logique d'une mutation*, op. cit., p. 17.
6. AZNAR G., *Travailler moins pour travailler tous*, op. cit., p. 102.
7. PASSET R., *La logique d'une mutation*, op. cit., p. 16.

salaire et la productivité du travail s'estompe"[1]. Notre thèse est que plus le travail vivant est exclu du processus de production et plus l'informationnel joue un rôle, comme l'indique avec raison Passet[2], alors plus la productivité devient collective et cesse d'être individuelle: ce qui est sûr, c'est qu'il est de plus en plus impossible d'établir une relation entre la productivité individuelle, qui perd toute réalité et toute signification[3], et la rémunération individuelle, mais cela n'a rien à voir avec une soi-disant disparition du travail comme créateur de richesses. Enfin, Perret et Roustang fournissent un argument surprenant: "Un *compte de surplus* retraçant la destination finale des gains dus aux accroissements de productivité dans chaque secteur ferait apparaître massivement le phénomène suivant: le rôle du partage direct de la valeur ajoutée entre les salaires et les profits diminue au profit de mécanismes plus indirects, qui dépendent davantage de l'organisation de la société (...): - la modification des prix relatifs entre secteurs (le prix des services marchands augmentant plus vite que la moyenne); (...) - l'accroissement du prélèvement fiscalo-social pour financer les services non marchands. (...) Dans les deux cas de figure, le lien normatif établi par la théorie économique entre la productivité du travail et sa rémunération devient encore plus irréel."[4] De l'aveu même de ces auteurs, il s'agit bien de *destination*, de *répartition* des gains de productivité apparus, par définition, dans la production; il ne s'agit donc en aucun cas de génération spontanée de valeur dans l'échange et la vente comme ils le disaient plus haut. On pourrait presque dire qu'à travers la modification des prix relatifs ils réinventent la thèse de la péréquation du taux de profit!...

Il ne faut donc pas s'étonner que la plupart de ces auteurs aboutissent, tout en affirmant la fausseté de la théorie de la valeur-travail, à renouer avec celle de la valeur-

---

[1]. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 65.

[2]. "L'information est tout entière relation. L'importance de la relation dans les combinaisons productives devient prépondérante. Les dépenses relatives à l'investissement immatériel (...) se situent pour la plupart *en amont de la phase de production proprement dite*." (PASSET R., *L'économique et le vivant*, op. cit., p. XIII, souligné par nous). Pourquoi René Passet oscille-t-il entre, d'une part, une conception étendue de la production qui est compatible avec sa thèse sur la productivité collective et sur la perte de pertinence des notions courantes de productivité marginale et de coût marginal, et, d'autre part, une conception étroite de la production réduite au simple assemblage terminal matériel des intrants à laquelle étaient attachées les notions traditionnelles de productivité marginale et de coût marginal? Sans doute n'y a-t-il là qu'une divergence de formulation et nous proposons celle-ci pour conserver une cohérence d'un bout à l'autre: 1) la production est un processus global et complexe allant des tâches s'exerçant sur l'immatériel à celles s'exerçant sur le matériel, d'amont en aval; 2) l'efficacité productive ne peut être appréhendée que collectivement; 3) les revenus engendrés dans la production le sont toujours et exclusivement par le travail humain, et leur répartition individuelle n'a rien à voir avec les productivités individuelles dénuées de sens mais avec les postions dans la division sociale.

[3]. Que la productivité individuelle perde toute signification ne signifie pas que les savoir-faire et les compétences individuels soient sans importance. Au contraire, ceux-ci sont déterminants dès qu'ils sont intégrés à l'organisation d'ensemble, mais à ce moment-là ils ne sont plus séparables les uns des autres et leur influence individuelle n'est pas isolable et donc pas mesurable.

[4]. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 64.

utilité.[1] Ce qui, à nouveau, entre en contradiction avec leur volonté d'opérer une critique de l'utilitarisme et, en revanche, contribue à l'occultation des rapports sociaux. En effet, la négation du travail comme seul créateur de valeur va de pair avec l'hypothèse de déconnexion du revenu et du travail, confondant raisonnements micro-économique et macro-économique ainsi que production et répartition dont l'équivalence n'a jamais été que macro-économique. Négation et déconnexion qui vont à leur tour de pair avec la prétendue disparition de la *nature productive* du travail, nature productive confondue avec la *quantité* de travail, réduisant à néant la notion de productivité et contredisant l'observation de son augmentation. Négation, déconnexion et disparition qui vont enfin de pair avec l'incapacité de comprendre la dialectique des finalités du travail.[2]

La pression fétichiste du discours dominant s'exerce finalement par le biais de trois affirmations fausses dont le succès idéologique est pourtant patent:

- ce n'est pas le travail qui produit, ce sont les machines ou bien c'est le capital, deux variantes de la même idéologie[3] cherchant à accréditer la thèse de l'autonomie du capital, qu'il soit capital physique ou capital-argent, confondant l'autonomie de circulation, de mouvement et celle de son accroissement, de son accumulation[4];

- ce n'est pas le travail qui socialise les individus, oubliant la distinction essentielle établie aussi bien par Tönnies, Durkheim et Habermas entre deux formes de socialisation: celle provenant de l'appartenance à une communauté de proximité qui sert d'intermédiaire entre l'individu et la société, et celle provenant de la place trouvée dans l'organisation sociale dont la production est un fondement[5];

- la "valeur travail" (au sens des aspirations) disparaît, confondant une "baisse de la valeur travail" et la multiplication des formes de précarité imposées aux travailleurs aujourd'hui; ainsi, Christine Afriat donne-t-elle quelques exemples de déstabilisation de la "valeur travail": substitution de plus en plus fréquente du contrat commercial au contrat de travail, disparition progressive du contrat de travail à durée indéterminée, recours à l'intérim[6]. Que signifie cette confusion entre précarisation imposée et prétendues aspirations nouvelles? La seule part de vérité qui pourrait être contenue là-dedans est qu'à la longue, les victimes de la précarité intérioriseraient peu à peu les normes nouvelles

---

1. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 33-34 et 68.
2. Freyssenet stigmatise ainsi le discours selon lequel le travail ne serait plus, s'il l'a jamais été, le fondement de la production de la valeur: "Comme si le travail se limitait à celui de l'atelier, comme si les travailleurs étaient indifférents par exemple à ce que la production se fasse en rafale ou en flux tendu, comme si ces différentes modalités n'étaient pas une mise en forme du travail, comme si l'émergence des formes nouvelles de conception, de gestion et d'organisation ne correspondaient pas à des moments, à des conjectures, à des phases du rapport salarié." FREYSSENET M., *Historicité et centralité du travail*, op. cit., p. 242.
3. On peut entendre ou lire fréquemment que "les machines travaillent" ou que "l'argent travaille".
4. Pour critiquer cette thèse voir HENRY M., *Penser philosophiquement l'argent* , op. cit.
5. GORZ A., *Revenu minimum et citoyenneté*, Futuribles, n° 184, février 1994, p. 57.
6. AFRIAT C., *La dynamique de l'activité et sa traduction en emplois*, op. cit., p. 3.

et les considéreraient comme inévitables. Qu'ils réussissent à s'y adapter prouvera leur capacité à le faire, leur intelligence, mais n'autorisera pas les sociologues et économistes à inverser la relation de cause à effet.

La critique de la fétichisation des rapports de l'homme à la nature et des rapports humains nous conduit à reconsidérer les visions du travail et du non-travail.

3. Les différentes visions du travail et du non-travail.

La réflexion sur la place du travail dans une société ayant à affronter simultanément le problème de la réduction de la quantité de travail nécessaire et celui de la soutenabilité écologique est liée à celle menée par la sociologie du loisir dont Joffre Dumazedier[1] fut un pionnier il y a plus de trente ans. Pour cet auteur, l'accroissement des plages de temps libre, fins de semaines, congés, retraites liées à l'allongement de la durée de la vie, introduit un fait social nouveau: les contraintes du travail et des institutions qui l'organisent (entreprises, administrations) se relâchent. Ce relâchement des contraintes ouvre alors selon Dumazedier "un champ de possibilités pour le mode de vie des hommes et des femmes de toutes les classes et à tous les âges"[2] et appelle une *révolution culturelle du temps libre*[3]. Dumazedier fait remarquer que l'évolution des concepts de loisir et de temps libre marque le changement d'état d'esprit et des aspirations par rapport à l'utilisation du temps pour l'épanouissement de soi et pour la participation sociale que le travail ne permet pas d'accomplir. Selon lui, la conquête sociale du temps permet à l'individu de se construire lui-même "à la fois dépendant de déterminismes, d'influences, mais qui se forge également sa propre existence au cours de ce temps libéré"[4]. Ainsi un sujet social émerge dans le temps de loisir.

L'analyse du temps libre ou du temps libéré ne pouvait manquer d'interférer avec celle de la diminution de la durée du travail et de relancer la discussion sur le point de savoir si le travail était encore ou devait être encore l'unique source du lien social ou bien s'il partageait de plus en plus cette fonction avec d'autres activités humaines considérées comme du non-travail. Nous pouvons considérer que trois visions se dessinent

---

1. DUMAZEDIER J., *Vers une civilisation du loisir*, Paris, Seuil, 1962.
2. DUMAZEDIER J., *Entretien avec Joffre Dumazedier*, Sciences Humaines, n° 44, novembre 1994, p. 37.
3. DUMAZEDIER J., *Révolution culturelle du temps libre*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1988.
Le temps libre, cet inconnu, Futuribles, *Numéro spécial temps de travail, Réduction et aménagement du temps de travail dans les pays industrialisés, tendances et enjeux*, n° 165-166, mai-juin 1992, p. 227-237.
4. DUMAZEDIER J., *Entretien avec Joffre Dumazedier*, op. cit., p. 39.

dans les recherches socio-économiques menées actuellement: la première substitue le temps libre au travail comme facteur d'accomplissement de soi et d'intégration sociale, la seconde maintient la vision traditionnelle du travail, et la troisième montre la diversité des temps sociaux tout en laissant planer une ambiguïté sur leurs rapports.

3.1. Le temps libre à la place du travail.

Cette première approche part de l'influence des nouvelles techniques sur l'expulsion progressive du travail de la production des biens et services et sur la remise en cause de celui-ci en tant qu'élément central de la vie individuelle et sociale. Pour simplifier nous appellerons cette approche *utopie de la fin du travail* ou *utopie du non-travail*. Roger Sue et Jacques Robin ont récemment théorisé l'évolution des temps sociaux dominants. "Par "temps sociaux", j'entends les grandes catégories ou blocs de temps qu'une société se donne et se représente pour désigner, articuler, rythmer et coordonner les principales activités sociales auxquelles elle accorde une importance particulière. Ces grands temps sociaux se décomposent généralement aujourd'hui en temps de travail, temps de l'éducation, temps familial, temps libre."[1] Mais les temps dominants ont changé au cours de l'histoire: temps sacré et temps religieux dans les sociétés primitives et au Moyen-Age, temps du travail dans la société industrielle, temps libre dans la société post-industrielle qui serait quittée par le travail.[2] Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser de cette analyse du *départ* du travail. Quelles sont les conséquences du passage d'un temps dominant à un autre aujourd'hui? Selon Robin, le fondement majeur de l'activité économique et sociale devient la connaissance à cause des techniques fondées sur l'information. Les conditions de l'accomplissement de soi résident alors dans la satisfaction de besoins qualitatifs (culturels, démocratiques), dans la conquête de l'autonomie individuelle, dans l'épanouissement de nouvelles compétences: "créativité, curiosité, ouverture conviviale à l'altérité" tandis que deux valeurs "la solidarité et la responsabilité créent le lien-relais entre accomplissement de soi et projet collectif de la société"[3]. Ainsi s'ouvre "la société du temps libéré"[4].

---

1. SUE R., *Temps et ordre social*, op. cit., p. 29.
2. ROBIN J., *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, op. cit.
3. ROBIN J., *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, op. cit., tome 2, p. 57.
4. ROBIN J., *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, op. cit., tome 2, p. 59.

3.2. Le maintien de la vision traditionnelle du travail.

a) Critique du temps libre.

Malgré la possibilité qu'elle offre de contribuer à réduire le chômage et d'améliorer la qualité de la vie, certains auteurs soulignent les risques de la baisse de la durée du travail. Ainsi Daniel Mothé adresse une triple critique à la nouvelle utopie du temps libre.

- Il souligne d'abord la difficulté de partager le travail intellectuel, le travail qu'il appelle travail d'excellence, qui est le fait d'individus non interchangeables sans perte de temps et d'efficacité. Cette critique est forte mais elle paraît contradictoire avec une autre affirmation de l'auteur selon laquelle "le travail est aujourd'hui de plus en plus un travail coopératif"[1].

- Il montre que l'exclusion sociale a pris une telle ampleur que la réparation de ses dommages, matériels, sociaux, culturels, auprès des populations qui en sont les victimes, va nécessiter de gigantesques efforts humains pour soigner, requalifier, réinsérer, atténuer les tensions sociales, qui se traduiront peut-être davantage par un transfert de moyens que par une baisse de la mobilisation de ces moyens.[2] Cette observation est juste mais, en confirmant l'absurdité d'un système perpétrant en toute connaissance des dégâts qu'il faut réparer ensuite, elle rend encore plus nécessaire la réflexion sur la place du travail aujourd'hui.

- La troisième critique adressée par Mothé aux concepteurs de la société du temps libre, plus qu'au principe du temps libre d'ailleurs, nous paraît la plus pertinente. Il leur reproche de faire "l'apologie de la consommation des loisirs et d'une morale qui tend à restreindre les moyens d'y accéder"[3] en se plaçant du point de vue des classes aisées qui jouissent, et dans le fond, souhaitent continuer d'en jouir, d'un haut niveau de consommation tout en appelant à un changement des mentalités de la grande masse de la population. Cette exhortation serait recevable selon Mothé à une condition: "Le changement de mentalité consisterait à ce que les pauvres restent pauvres par conviction et non par obligation et que les riches, comme Saint François d'Assise, se conduisent en vrais pauvres pour ne pas susciter leur convoitise."[4] Robert Castel le rejoint quand il dénonce le fait que

---

1. MOTHE D., *Le mythe du temps libéré*, Esprit, *La France et son chômage: crise économique ou crise structurelle?* n° 204, août-septembre 1994, p. 58.
2. MOTHE D., *Critique des utopies du temps libre*, dans EME B., LAVILLE J.L. (sous la dir. de), *Cohésion sociale et emploi*, op. cit., p. 85-112.
3. MOTHE D., *Raréfaction du travail et mutations des mentalités*, Esprit, *L'avenir du travail*, n° 214, août-septembre 1995, p. 99.
4. MOTHE D., *Raréfaction du travail et mutations des mentalités*, op. cit., p. 100.

l'on demande aux exclus de porter "la révolution culturelle qu'impliquerait la sortie de l'hégémonie du travail"[1].

La priorité n'est-elle donc pas d'abord de partager les revenus "non pas seulement au nom d'une morale égalitaire mais au nom d'une rationalité bien simple: (...) pour que (les) richesses puissent être acquises par ceux qui en ont besoin"[2], et ensuite de susciter un "nouvel imaginaire social et politique"[3] collectif plutôt qu'un imaginaire individuel? En effet, l'augmentation du temps libre pour chaque individu peut se traduire de deux manières opposées: le repli individuel qui trouvera son expression dans une consommation marchande de loisirs accrue, ou le développement d'un autre mode de relations sociales, du niveau associatif local aux niveaux plus globaux. On peut penser que les tensions sociales, qui ne disparaîtront pas par enchantement, seront la traduction du conflit entre ces deux pôles.

Les questions posées par Mothé sont pertinentes mais elles nous paraissent pouvoir trouver une réponse à l'intérieur d'une certaine problématique de la diminution du temps de travail et cet auteur n'est pas autorisé à condamner *a priori* en bloc toutes les recherches menées à ce sujet. Par exemple, Gorz écrit: "Le sens fondamental d'une politique écosociale (...) est de *rétablir politiquement la corrélation entre moins de travail et moins de consommation d'une part, plus d'autonomie et plus de sécurités existentielles, d'autre part, pour chacun et chacune*. Il s'agit, autrement dit, de garantir institutionnellement aux individus qu'une réduction générale de la durée du travail ouvrira à tous les avantages que chacun pouvait en obtenir jadis pour lui-même: une vie plus libre, plus détendue et plus riche. L'autolimitation se déplace ainsi du niveau du choix individuel au niveau du projet social. La norme du suffisant, faute d'ancrage traditionnel, est à définir politiquement."[4] Nous ajoutons: démocratiquement, pour garantir que ce ne soit pas le fait d'une planification centralisée autoritaire.

---

1. CASTEL R., *Tracer une ligne de partage entre le "bon" pauvre et le "mauvais", c'est entrer dans une logique terrible*, Le Monde, 20 septembre 1995, propos recueillis par V. Devillechabolle et F. Bonnet. Voir aussi du même auteur, *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit.
2. MOTHE D., *Raréfaction du travail et mutations des mentalités*, op. cit., p. 101.
3. MOTHE D., *Critique des utopies du temps libre*, op. cit., p. 112.
4. GORZ A., *L'écologie politique entre expertocratie et autolimitation*, op. cit. 26-27.

b) Restauration de la centralité du travail.

La vision traditionnelle du travail peut prendre une autre forme que celle de la critique du temps libre. Ainsi Jacques De Bandt, Christophe Dejours et Claude Dubar plaident pour “remettre le travail au centre de l’économie”[1] et n’envisagent le partage du travail et la réduction de sa durée que comme des “mesures transitoires qui doivent permettre de "passer le cap"”[2]. Autant nous adhérons à l’analyse que font ces trois auteurs du rôle du travail (production et obtention de revenu, intégration et reconnaissance sociales, accomplissement de soi), et de l’éviction dont il est l’objet, autant nous restons réservé sur les causes et les remèdes proposés. Ils y voient la conjonction de trois crises: une crise de transition entre deux modèles de croissance (le premier dépassé et le second en gestation difficile), une crise de gestion de la transition inspirée par un libéralisme à tout-va, enfin une “"banale" récession”[3] conjoncturelle. Non seulement cette explication reste dans le cadre étroit de l’économie, mais elle exclut toute interrogation sur le développement: la mutation dont il est question est celle du passage entre deux phases de croissance, à l’intérieur du même modèle. Restaurer la “centralité du travail”[4] conduit à produire, certes pour “satisfaire les besoins des hommes”[5] est-il précisé, mais sans que les finalités du développement et de la production soient réellement mises en discussion: “Il faut par ailleurs réussir à rendre plus positifs et dynamiques les comportements privés et publics: détourner les acteurs de comportements conservateurs et défensifs vers des comportements inspirés par des stratégies de développement.”[6] La justification est claire: “remettre le travail au centre, c’est rétablir le lien organique qui va de l’homme qui travaille à l’homme qui consomme”[7].

---

1. DE BANDT J., DEJOURS C., DUBAR C., avec GADEA C. et TEIGER C., *La France malade du travail*, Paris, Bayard Editions, 1995, p. 204.
2. DE BANDT J., DEJOURS C., DUBAR C., *La France malade du travail*, op. cit., p. 111.
3. DE BANDT J., DEJOURS C., DUBAR C., *La France malade du travail*, op. cit., p. 59.
4. DE BANDT J., DEJOURS C., DUBAR C., *La France malade du travail*, op. cit., p. 114
5. DE BANDT J., DEJOURS C., DUBAR C., *La France malade du travail*, op. cit., p. 114.
6. DE BANDT J., DEJOURS C., DUBAR C., *La France malade du travail*, op. cit., p. 101-102.
7. DE BANDT J., DEJOURS C., DUBAR C., *La France malade du travail*, op. cit., p. 114.

3.3. La diversité des temps sociaux: quels sont leurs rapports?

La dernière vision se situe dans le prolongement de la critique de l'utopie de l'humanisation du travail. André Gorz distingue trois formes de travail[1].

- Le travail à but économique, qui est un temps contraint effectué dans le but d'en retirer un revenu monétaire, est celui hérité du mode de développement capitaliste et qui ne peut être humanisé bien qu'il soit constitutif d'identité.

- Le travail domestique, et de façon générale le travail pour soi, n'est pas effectué en vue d'un échange marchand mais a pour fondement une mise en commun au sein d'une communauté restreinte comme la famille. Sauf à transformer ce travail domestique en emploi *de* domestique, il ne peut donner lieu à rémunération.

- L'activité autonome accomplie parce qu'elle constitue en elle-même une fin en soi: "Il s'agit là de toutes les activités éprouvées comme épanouissantes, enrichissantes, sources de sens et de joie: activités artistiques, philosophiques, scientifiques, relationnelles, éducatives, charitables, d'entraide, d'autoproduction, etc. Toutes ces activités requièrent un "travail" au sens d'effort, d'application méthodique, mais portent leur sens et leur récompense dans leur accomplissement autant que dans leur résultat: elles ne font qu'un avec le temps de vivre."[2] Le développement de ces activités autonomes est donc synonyme d'un élargissement des espaces non marchands qui va à l'encontre de la solvabilisation de tous les services envisagée par certains qui ne pourrait conduire qu'à une dépendance accrue vis-à-vis des critères de rentabilité et à l'accentuation d'une société divisée en serviteurs et en maîtres.[3] Pour renforcer encore davantage la rigueur du raisonnement, ne convient-il pas de cesser de parler de travail à propos de la troisième catégorie d'activité ci-dessus, celle qui est autonome? C'est ce que demande Dominique Méda: "Par conséquent, considérer l'effort créateur, la contrainte, la douleur de la mise en forme, la réflexion, l'écriture, la politique comme du travail; dire qu'il faut sauvegarder le travail au nom d'une certaine idée de l'homme comme être capable d'effort et de création; affirmer que si l'on sort du travail, on

---

1. GORZ A., *Métamorphoses du travail, Quête du sens*, op. cit., p. 267-269.
2. GORZ A., *Métamorphoses du travail, Quête du sens*, op. cit., p. 269.
3. GORZ A., *Pourquoi la société salariale a-t-elle besoin de nouveaux valets?*, op. cit. Finalement, l'argumentaire des partisans, sans le dire, de la dualisation croissante de la société n'a pas beaucoup évolué par rapport à ce qu'écrivaient Quesnay et Malthus. "On ne doit point gêner les riches dans la jouissance de leurs richesses ou de leurs revenus, car c'est la jouissance des riches qui fait naître et qui perpétue les richesses! Ainsi la surabondance de domestiques nécessités par la misère à s'abandonner à la servitude, est moins désavantageuse que s'ils restaient dans leur état de misère, et de non valeur." (QUESNAY F., *Hommes*, dans *François Quesnay et la physiocratie*, Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, 1958, tome II, p. 568). "On observe généralement que l'état moyen est, dans la société, le plus favorable à la vertu, à l'industrie et aux talents de tout genre. Mais il est évident que tous les hommes ne peuvent pas former les classes moyennes. Les supérieures et les inférieures sont inévitables, et de plus très utiles. Si l'on ôtait de la société l'espérance de s'élever et la crainte de déchoir, si le travail ne portait pas avec lui sa récompense et l'indolence sa punition, on ne verrait nulle part cette activité, cette ardeur avec laquelle chacun travaille à améliorer son état, et qui est le principal instrument de la prospérité publique." (MALTHUS T.R., *Essai sur le principe de population*, op. cit., tome 2, p. 326).

retombe dans les rapports privés, c'est commettre une grave faute historique. La commettent tous ceux qui considèrent que l'emploi ou le travail salarié ne sont qu'une des formes que peut prendre le travail parce que celui-ci recouvre un champ beaucoup plus vaste. Il ne s'agit pas là que d'un problème de mots. Confondre culture et travail, c'est oublier que la vie est aussi action, et pas seulement production, c'est faire courir le risque à nos sociétés de ne concevoir la vie humaine que comme une exhaustion de soi. Ainsi s'explique d'ailleurs l'idée de pleine activité, présentée aujourd'hui comme la solution au problème du chômage. Si tout le monde ne peut accéder à l'emploi, mais que tous doivent pourtant avoir du travail, il suffit d'élargir le champ de ce qui est reconnu comme travail, nous dit-on. Après avoir réduit théoriquement la culture (ou la formation de soi) au travail -en particulier au travers de Marx- la logique de nos sociétés est désormais de faire prendre à toutes les activités la forme du travail."[1]

Peut-on établir une convergence entre la tentative de Jonas de forger les bases d'un éthique de la responsabilité et celle qu'a contribué à formuler Gorz sur la réduction du temps de travail? Des deux côtés figure la critique de l'utopie: celle de l'abondance parce qu'elle renvoie à plus tard la reconnaissance de la dignité humaine chez Jonas, celle de l'humanisation du travail contraint parce que la technique et l'impératif de rationalité l'interdisent chez Gorz. Tenter le rapprochement aboutit au paradoxe suivant: à partir d'une hypothèse commune, la difficile maîtrise de la technique, le renoncement du premier à l'utopie équivaut à reconnaître l'*être* humain dans son activité laborieuse et à critiquer le loisir, tandis que le renoncement du second à l'utopie signifie pour celui-ci nier la possibilité d'*humaniser* le travail et fonder de nouveaux espoirs sur l'extension des activités autonomes hors du travail. Bref, les deux utopies de l'abondance et de l'humanisation du travail étaient-elles identiques et les deux renoncements peuvent-ils se rejoindre? Si ce n'était pas le cas, le risque serait de voir une utopie se substituer à une autre, ce qui est concevable pour Gorz mais ne l'est pas pour Jonas.

---

[1]. MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 300. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur la question du glissement de sens entre plein emploi et pleine activité.

Pour éviter les querelles de mots, nous avons déjà dit pour notre part qu'il fallait critiquer Marx sur l'assimilation qu'il fait entre travail productif et potentialité émancipatrice et non pas sur l'assimilation entre cette potentialité et le *travail* de l'ère de l'après-abolition du travail souhaité par lui. Son tort a été de l'appeler encore travail et de croire que cela serait encore du travail. Dominique Méda a raison de souligner le caractère équivoque du terme de travail employé par Marx pour deux situations bien distinctes, avant et pendant le communisme (*Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 112-113) mais elle en conclut que "comme Marx, notre société croit que la plus haute forme de manifestation de l'homme, c'est le travail, *que toute activité est appelée à devenir travail* " (*Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 299-300, souligné par nous). C'est vrai pour notre société, mais c'est faux à propos de Marx pour qui tout travail est appelé à devenir activité épanouissante dans la société communiste, ce qui est précisément le point contestable, et non pas l'inverse: toute activité n'est pas appelée à devenir travail.

Pour sortir de cette contradiction, il est nécessaire de cerner les points forts et les limites de ces deux thèses. Gorz refuse l'utopie marxienne de l'humanisation du travail parce qu'elle s'est révélée impossible à cause du développement des forces productives qui va à l'encontre de l'autonomie du travailleur. Il déplace le lieu de l'utopie: Marx pensait que dans le communisme le travail cesserait d'être aliénant et que l'homme deviendrait humain puisque toutes ses capacités créatives seraient alors libérées. En abandonnant l'espoir d'humaniser le travail contraint, Gorz place l'utopie hors de ce travail: "Cette utopie éthique - le libre épanouissement des individus dans la poursuite d'activités sans rationalité économique- ne coïncide, nous l'avons vu, avec aucun travail ou métier à finalité économique."[1] Il substitue à l'utopie de Marx une autre utopie: non plus celle du sens que donne l'histoire, mais, et cela nous semble le point fort de son argumentation, celle du sens qu'on donne à l'histoire. Mais sa limite tient au fait que la jouissance d'un temps de non-travail croissant est lié à l'utilisation des performances renouvelées d'une technique par ailleurs fort critiquée. Jonas par contre refuse l'utopie marxienne parce que la notion elle-même est perverse: l'être humain *est*, avec son génie et sa folie, sa dignité d'homme est inscrite dans son activité, même celle de lutte pour sa survie. Tel est le point fort qui nous semble ressortir de sa démonstration mais qui se heurte immédiatement à une limite lorsqu'il affirme que l'évolution technique enlève à presque tous les travailleurs la plénitude de leur engagement psycho-sensoriel et physique. Le premier aspect tendrait à adopter une conception hégélienne et pour partie marxienne selon laquelle le travail est l'acte d'auto-engendrement de l'homme. Le second apporterait une justification aux utopies du non-travail si Jonas n'avait pas récusé d'avance à la fois l'utopie et le non-travail. Enfin, en renonçant définitivement à l'idée même d'utopie, Jonas ne renonce-t-il pas à toute idée d'hominisation? Or, ce que nous apprennent aujourd'hui les paléontologues et les historiens de l'homme indique que depuis plusieurs millions d'années il y a eu un processus d'hominisation. Sans doute, Jonas centre-t-il son analyse de l'être humain, quoiqu'il ne le dise jamais, sur l'*homo sapiens sapiens*, vieux d'une centaine de milliers d'années, mais, en prenant au pied de la lettre la recommandation de Jonas pour la préservation de l'espèce humaine, pourquoi refuser l'idée que des êtres humains -puisque leurs ascendants, à commencer par nous, le leur auront permis- puissent vivre dans plusieurs centaines de milliers, voire plusieurs millions, d'années, et avoir connu une évolution qui les différencie de nous autant que nous pouvons nous différencier des australopithèques et des kenyapithèques?[2]

---

[1]. GORZ A., *Métamorphoses du travail, Quête du sens*, op. cit., p. 127.

[2]. Parce que sa discussion n'entrerait pas dans le cadre de notre travail présent de recherche, nous nous contentons de poser sans essayer d'y répondre la question suivante: la philosophie de Hans Jonas ne revient-elle pas à poser l'homme comme immuable, conforme à l'image que son créateur (?) lui aurait donnée pour l'éternité?

Notre thèse essaie de se situer au centre de gravité de l'anti-utopie, de l'utopie du travail et de l'utopie du non-travail. De la première nous retenons l'éthique de l'être humain ici et maintenant, de la seconde nous retenons le travail comme acte spécifiquement humain et constitutif de l'être social, de la troisième nous retenons que l'existence de la seconde est constamment menacée par des forces contraires exercées par les rapports sociaux d'aliénation et par l'autonomie de la technique. Cette position est certainement inconfortable mais elle nous paraît être la seule susceptible de comprendre le caractère complexe et ambivalent de la place du travail et de comprendre également les hésitations théoriques de penseurs importants comme Jonas qu'on peut ranger dans le camp de l'anti-utopie au nom d'une certaine éthique de l'homme mais aussi dans celui d'une utopie d'un genre nouveau qui ferait de l'existant, avec son lot de situations inhumaines au sens habituel du terme, la base de l'humanité de demain, comme Marx qu'on peut ranger dans le camp de l'utopie du travail et de celui de l'utopie du non-travail, comme Habermas qui est dans le même cas que Marx car, simultanément, il entrevoit la fin du travail et il critique Marx d'avoir entrevu la même nécessité, comme Gorz qu'on peut ranger principalement dans le camp de l'utopie du non-travail mais qui reconnaît que le travail est source d'identité sociale. Nous ne croyons pas possible d'adopter une position figée sur un seul de ces trois pôles. D'ailleurs, Dominique Méda, que l'on peut considérer comme une représentante actuelle pertinente des utopistes du non-travail parmi les plus critiques vis-à-vis de ceux qu'elle accuse de vouloir "sauver le travail"[1] à tout prix, nous livre une réflexion surprenante montrant que le débat ne gagne pas nécessairement à figer les oppositions: "Nous savons que le travail n'est que dans de rares cas la réalisation de soi et la source de lien social. Certes, il est quasiment impossible de mener une vie normale sans les revenus que procure le travail. Certes, les lieux de travail sont souvent des lieux de rencontre, de camaraderie, d'échange. Mais le travail n'est source de lien social que de façon dérivée, accidentelle, parce qu'il regroupe des hommes et des femmes sur un même lieu et les oblige de fait à coopérer. Il n'est pas source de lien social par essence, car il n'est simplement pas fait, pas conçu en vue du lien social mais toujours en vue d'autre chose. Il serait pour le moins curieux que des individus passant la plus grande partie de leur temps éveillé les uns à côté des autres n'en viennent pas à se parler mais *est-ce là ce que l'on appelle lien social, est-ce là le lien social que nous désirons?*"[2] Il faut dire avec insistance que nous ne pouvons assimiler l'analyse du travail comme créateur de lien social avec le souhait ou la reconnaissance d'une certaine qualité de ce lien. En d'autres termes, la critique des utopistes du non-travail envers les utopistes du travail est irrecevable si elle consiste à amalgamer la thèse du caractère social du travail avec la thèse libérale se satisfaisant de l'actuelle condition salariale. Cette discussion

---

[1]. MEDA D., *Travail et politiques sociales*, op. cit., p. 337.
[2]. MEDA D., *Travail et politiques sociales*, op. cit., p. 340, souligné par nous.

recoupe celle sur le marché: nous avons déjà vu que l'échange marchand était facteur de socialisation, mais dire cela n'équivaut pas à admettre qu'il en est le seul.

Enfin, en dépit de leur opposition sur la question de l'utopie, la conciliation des éthiques de Jonas et de Gorz peut être recherchée à partir des deux notions très voisines de *renoncement* et de *suffisant*. Pour le premier, il s'agit de renoncer à l'abondance matérielle dont la technique est porteuse, pour le second, il s'agit d'accepter le suffisant qui se définit comme le renoncement à faire toujours reculer les limites de la nécessité, à l'encontre de la rationalité économique. Doit-on alors se priver des apports joints de la technique et de la rationalité qui se manifestent précisément par l'augmentation de la productivité du travail, pivot de l'amorce d'une meilleure qualité de la vie? La contradiction serait inextricable en dehors de la réponse suivante: *la technique pour l'augmentation de la productivité du travail, augmentation utilisée non pour accroître indéfiniment la production et la consommation mais pour laisser les individus se réapproprier peu à peu leur temps de vie*.

Aussi est-il possible de tenir le partage du temps de vie entre les différents temps sociaux comme le résultat d'une tension. Le travail salarié ne disparaît pas par miracle avec la suppression de la propriété privée pas plus qu'il n'est appelé à disparaître rapidement sous la poussée des techniques. Par contre, celle-ci l'a fait et le fera encore reculer, dégageant du temps permettant aux individus de nouer des relations qui pourront relever d'espaces qui ne soient pas nécessairement marchands. Telle nous paraît être également la vision de Gorz à mi-chemin entre les deux pôles utopiques absolus du travail et du non-travail: "Le travail est appelé à devenir une activité parmi d'autres, tout aussi importantes ou même plus importantes que lui. L'éthique du libre épanouissement des individualités, que Marx croyait pouvoir situer dans le prolongement d'une vie de travail de moins en moins astreignante et de plus en plus stimulante, cette éthique exige et implique aujourd'hui qu'au lieu de s'identifier à leur emploi les individus prennent du recul, développent d'autres centres d'intérêt et d'autres activités, inscrivent leur travail rémunéré, leur métier, dans une vision multidimensionnelle de leur existence et de la société. Les activités à but économique n'ont à y être qu'une des dimensions d'importance décroissante."[1]

Dire que les individus partagent leur vie entre des parties de temps complémentaires serait une pure banalité si l'on ne précisait pas que les rapports qui s'instaurent entre elles dépendent étroitement de l'organisation sociale. En un mot, la lente diminution du volume de travail salarié ne fait pas disparaître, ni même reculer, la centralité exercée par le rapport social capitaliste, qui n'est autre que le salariat, sur les choix de la société et la régulation de l'ensemble social. Le recul des salariés ne signifie pas le recul du salariat en temps que rapport social, il est au contraire l'expression de la victoire du capital sur le travail, c'est-à-dire de la pérennité du premier à travers celle du rapport salarial. Il y

[1]. GORZ A., *Métamorphoses du travail, Quête du sens*, op. cit., p. 129-130.

aurait donc une forme de naïveté ou d'angélisme à croire que le coup d'arrêt à l'extension de la sphère marchande proviendrait de la seule éviction d'un nombre de plus en plus grande de travailleurs de l'activité marchande qui n'auraient plus qu'à entamer individuellement une reconversion salvatrice. Le conflit sphère marchande/sphère non marchande sera géré collectivement par la société ou bien il tournera à l'avantage de la première. Finalement, la notion de temps sociaux peut se révéler féconde si on la relie aux structures sociales mais perverse si on l'utilise pour se livrer à une simple addition des différents temps qui masquerait leur subordination à une logique extérieure à chaque individu pris isolément. Le conflit des deux sphères ne peut se résoudre par un retrait des individus sur leur espace privé en laissant au capital le soin de continuer à gérer l'avenir collectif. C'est la raison pour laquelle nous n'adhérons pas à l'idée qu'il serait possible et souhaitable de "sortir de l'économie"[1] en laissant à celle-ci le champ libre.

L'équilibre entre les positions anti-utopiste, utopiste du travail et utopiste du non-travail est d'autant plus nécessaire[2] qu'elles se traduisent par des propositions divergentes en matière de répartition du travail nécessaire à accomplir et en matière de répartition des revenus. Le problème éthique devient alors un problème social.

---

[1]. L'expression figure dans CAILLE A., *Sortir de l'économie*, dans LATOUCHE S. (sous la dir. de), *L'économie dévoilée, Du budget familial aux contraintes planétaires*, Paris, Ed. Autrement, Série Mutations, n°159, 1995, p. 177-189.

[2]. Imaginons (Graphique 7.4) un triangle équilatéral dont les sommets soient l'anti-utopie (A), l'utopie du travail (T) et l'utopie du non-travail (N). Grâce à un point (M) extérieur au plan formé par ce triangle, point représentant la modernité constituée par la technique et la rationalité économique, nous pouvons construire un polyèdre à quatre faces. Si la perpendiculaire au plan formé par le triangle de base issue du centre de gravité du triangle passe par M, le polyèdre est une pyramide parfaite, sinon la pyramide est déformée et déséquilibrée vers l'un ou l'autre des pôles du triangle selon la position de M par rapport à cette perpendiculaire. Plus le point M est distant du plan formé par un triangle de base donné, plus la pyramide est fragile, *a fortiori* si M n'est pas dans l'axe de symétrie.

Graphique 7.4

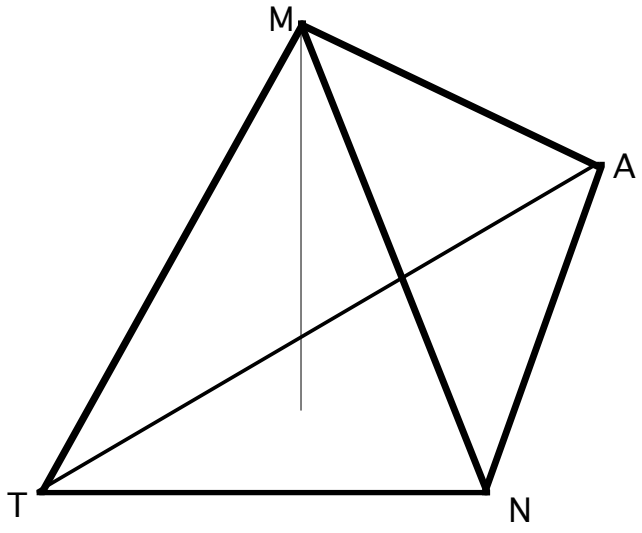

Chapitre 8

Le problème social

et le principe de solidarité

La sociologie et l'économie du travail sont confrontées au problème de la compréhension de l'évolution actuelle de la société dont le rapport social dominant est fondé sur le salariat, qu'elles nomment de plus en plus fréquemment société salariale, mais qui, nous l'avons déjà noté, n'est qu'une autre manière, plus euphémique, de désigner la société capitaliste puisque le rapport social du salariat et celui du capital ne sont qu'une seule et même chose. Les affirmations souvent définitives sur la disparition, la mort, la fin de la société salariale se multiplient mais doivent être accueillies avec beaucoup de prudence, voire de réserves. Parmi les auteurs qui les formulent, peu regrettent l'évolution qu'ils croient constater et beaucoup s'en félicitent. Nous pourrions à notre tour nous réjouir de voir la volonté de dépasser le salariat en tant qu'organisation sociale marquée par l'aliénation. Mais il n'est pas certain que le dépassement envisagé ne soit pas une régression. En effet, la société salariale peut se métamorphoser pour donner à tous les individus une place reconnue et une autonomie meilleure mais elle peut aussi évoluer en accentuant les clivages sociaux et en rejetant de plus en plus d'individus dans des formes de précarité que la société fondée sur le salariat avait eu justement pour mérite de faire reculer. Robert Castel stigmatise ainsi les analyses sur la soi-disant fin de la société salariale: "Erreur d'analyse sociologique d'abord: la société actuelle est encore massivement une société salariale. Mais aussi, souvent, expression d'un choix de nature idéologique: l'impatience de "dépasser le salariat" pour des formes plus conviviales d'activité est fréquemment la manifestation d'un rejet de la modernité s'enracinant dans de très anciennes rêveries champêtres qui évoquent "le monde enchanté des rapports féodaux", le temps de la prédominance de la protection rapprochée, mais aussi des tutelles traditionnelles. J'ai fait ici le choix opposé, "idéologique" peut-être lui aussi, que les difficultés actuelles ne soient pas une occasion de régler des comptes avec une histoire qui a aussi été celle de l'urbanisation et de la maîtrise technique de la nature, de la promotion du marché et de la laïcité, des droits universalistes et de la démocratie -l'histoire, justement, du passage de la *Gemeinschaft* à la *Gesellschaft*."[1] Il y a dans le texte de Castel le risque de considérer la modernité comme un horizon indépassable, et celui de ne penser la nature autrement qu'en termes de maîtrise, mais il y a aussi l'avertissement, justifié selon nous, lancé contre le retour en arrière. La discussion sur l'après-salariat rejoint celle sur l'après-

[1]. CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit., p. 462.

développement, sur l'après-modernité. Maintenir le cap entre les deux écueils de la fin de l'histoire (la modernité, le développement, le salariat, le marché indépassables) et de la régression (la liquidation de ceux-ci pour des formes pré-modernes, pré-développées, pré-salariales, pré-marchandes fondées exclusivement sur la violence) est difficile. Mais l'objet de notre recherche n'a pas d'autre sens que d'essayer d'en clarifier les enjeux théoriques.

Une nouvelle éthique collective susceptible de rassembler les hommes autour des valeurs de respect de la vie et de la préservation des conditions futures de la vie étant définie selon le principe de responsabilité à l'égard des êtres vivants actuels et futurs, au premier rang desquels figurent les êtres humains, se pose le problème de la constitution et du renforcement permanent d'une double solidarité: entre les générations et au sein même d'une génération. La première sert de toile de fond à toutes les conceptions du développement durable: le plus souvent, la solidarité intergénérationnelle, sous le nom d'équité intergénérationnelle, en reste, au mieux, au stade des intentions, ou, au pire, sert d'alibi à la perpétuation du prélèvement sur les ressources naturelles puisqu'elle se réduit à prévoir l'actualisation des coûts et avantages de leur utilisation, sacrifiant ainsi le très long terme et les générations futures. Pour que cette solidarité intergénérationnelle soit véritablement pensée et mise en oeuvre, deux conditions seraient nécessaires: la prise en compte du temps biologique et écologique que nous avons déjà examinée et l'établissement de la seconde solidarité, évoquée ci-dessus, entre les êtres humains d'une même génération, en commençant par la présente. Le principe de responsabilité est inséparable de celui de solidarité parce que le problème éthique est indissociable du problème social. En effet, que signifierait un engagement de la société, des gouvernants, des décideurs économiques, des citoyens vis-à-vis des générations futures si ceux-ci s'avéraient incapables d'assurer une solidarité intragénérationnelle ici et maintenant?[1] Quel crédit pourrait-on accorder à un engagement à assurer les conditions futures de la vie humaine si celles permettant une vie humaine digne de tous les humains vivants n'étaient pas respectées? Ces deux questions se situent sur le plan éthique mais les fondements des réponses qui y sont apportées doivent être analysés avec la raison pour guide en soumettant tout le discours économique et sociologique à une critique rigoureuse.

Le fait que nous mettions maintenant l'accent sur le problème que nous appelons social va nous conduire à privilégier dans ce chapitre l'analyse de la solidarité intragénérationnelle parce que, du point de vue social, seule celle-ci a véritablement un sens tandis que la solidarité intergénérationnelle ne peut s'établir qu'entre des sociétés différentes situées à des époques différentes, ou, autrement dit, les transferts entre générations ne peuvent se faire que dans un sens, celui du temps, les générations futures ne pouvant rien pour les

[1]. Le Rapport Brundtland disait cela ainsi: "Même au sens le plus étroit du terme, le développement soutenable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération." Rapport Brundtland, op. cit., p. 51.

démunis de la génération présente. L'analyse nous amènera à essayer de clarifier le débat théorique au sujet de notions qui sont trop souvent envisagées indépendamment les unes des autres alors que la double crise sociale et écologique exige de les réunir (I). Ces notions concernent les conditions d'insertion des individus dans l'activité économique/sociale et les conditions de définition de la justice sociale. Ensuite, notre analyse nous conduira à émettre une proposition de mise en oeuvre concrète de la réduction du temps de travail susceptible à la fois de renforcer la solidarité et de préserver les équilibres naturels de la planète (II).

I- Les fondements théoriques du principe de solidarité.

Dans le chapitre précédent nous avons montré que, contrairement à certaines assertions, le travail humain n'avait pas disparu et ne disparaissait pas, quoiqu'en diminution sensible et permanente, à la fois comme fondement de l'acte productif et comme forme d'insertion des individus au sein de la division sociale (du travail!) et au sein de multiples réseaux de relations sociales constitutifs d'identité, tout en partageant de plus en plus ce second aspect avec d'autres activités hors-travail.

Or, la mise hors-jeu d'un nombre croissant d'individus au sein des pays riches, sans parler de ceux des pays pauvres qui n'ont jamais fait partie du *jeu*, et l'incapacité du système social à résoudre ce problème parce qu'il semble davantage s'en nourrir, conduisent aujourd'hui beaucoup de chercheurs à s'interroger sur les rapports entre les notions de travail, d'activité, d'emploi, de solidarité et de justice et à renouveler leurs cadres de pensée dans la perspective d'un développement humain qui soit soutenable durablement. Nous allons essayer de montrer que l'état de la recherche sur ces questions révèle autant d'ambiguïtés, de contradictions, voire d'impasses, que celui sur le développement durable, et de dire quelles en sont les raisons. Nous examinerons d'abord la relation entre activité, travail et emploi (A), ensuite le renouveau de la notion de justice pour fonder la solidarité intragénérationnelle (B). La portée limitée de ce renouveau nous amènera enfin à nous demander comment on pourrait définir une société solidaire (C).

A- Activité, travail, emploi et principe de solidarité.

Le considérable accroissement du nombre de demandeurs d'emploi dans les pays industrialisés depuis plus de deux décennies et l'inefficacité de la multitude de plans qui se sont succédé pour y mettre un terme ont peu à peu accrédité l'idée que le temps du plein emploi, qui avait prévalu pendant la croissance des Trente Glorieuses, était révolu. La double incapacité, celle du système économique à fournir spontanément un emploi à tous ceux qui souhaitaient en occuper un, et celle des politiques à compenser la faiblesse du système, a favorisé l'émergence d'un concept de substitution: puisque le *plein emploi* semble devenu impossible à atteindre, cet objectif est remplacé par celui de *pleine activité*. Nous chercherons à comprendre la portée de cette substitution pour en faire la critique, avant d'émettre des propositions de définitions des notions d'activité, travail et emploi.

1. La substitution de l'activité à l'emploi: une confusion.

La notion de pleine activité est apparue dans la littérature économique et les rapports officiels à une date très récente mais s'étend aujourd'hui rapidement. Une note de l'OCDE[1] la mentionne pour la première fois semble-t-il en 1988, et en France un rapport du Commissariat Général du Plan[2] y consacre un paragraphe en 1991 tandis que le Centre des Jeunes Dirigeants[3] réunit un colloque sur ce thème en 1994.[4] Ces études présentent un double intérêt: d'une part, elles s'écartent sensiblement des discours politiques sur la question de

---

1. O.C.D.E., Comité de la Main d'Oeuvre et des Affaires Sociales, *La société active*, Note, 5 septembre 1988.
2. Commissariat Général du Plan, *Emploi-Croissance-Société*, Rapport de M. Guy Roustang, La Documentation Française, juin 1991.
3. Centre des Jeunes Dirigeants, *L'illusion du plein emploi*, op. cit.
4. On peut ajouter le livre de MINC A., SEGUIN P., *Deux France?*, Paris, Plon, 1994. Ainsi que celui de BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., sur lequel nous reviendrons longuement plus loin. Et ainsi que celui de Michel Godet dont le sous-titre permet de le situer dans le même courant de réflexion: GODET M., en collaboration avec Régine Monti, *Le grand mensonge, L'emploi est mort, Vive l'activité!*, Paris, Ed. Fixot, 1994. Ce livre contient beaucoup de réflexions stimulantes mais aussi beaucoup de contradictions. "La croissance ne repartira pas... Tant mieux." (p. 26) à côté de "Ne bridons pas la création de richesses. C'est l'abondance qu'il faut entretenir et partager autrement." (p. 127) Ou bien encore: "Face à la montée du chômage, les fausses bonnes idées-papiers ne manquent pas comme la semaine des quatre jours. (...) La réduction du temps de travail se justifie dans cas précis et limités comme le travail posté (...) dans les situations d'entreprises en difficulté où le partage du travail est une forme de solidarité pour partager les risques et la flexibilité." (p. 123) à côté d'une longue citation (p. 289) tirée des fameuses *Perspectives économiques pour nos petits-enfants* (op. cit.) de Keynes et de la *Préface de l'auteur* dans lesquelles Keynes prédisait le jour où le problème économique de l'humanité serait résolu; or, simultanément, dans ces mêmes textes, Keynes prédisait justement une formidable réduction du temps de travail: un effort humain divisé par quatre pour ne plus travailler que trois heures par jour ou quinze heures par semaine (KEYNES J.M., *Perspectives économiques pour nos petits-enfants*, op. cit., p. 132 et 137).

l'emploi cherchant toujours à justifier les actions (ou l'inaction) menées et elles essaient d'intégrer les résultats de recherches indépendantes; d'autre part, elles ont souvent un aspect prospectif. Cependant, elles restent marquées par la faiblesse du corps théorique qui entoure le traitement des questions du travail et de l'emploi surtout lorsqu'il s'agit de les intégrer dans une perspective d'évolution de la société vers des formes de développement moins agressives pour l'environnement et bénéfiques à tous les êtres humains.

Généralement, le point de départ de l'analyse est le constat que les changements techniques, la croissance économique, l'élargissement de la consommation de biens et de services, ne sont déjà plus et ne seront plus capables d'assurer le plein emploi, renforçant de manière irrémédiable les phénomènes d'exclusion sociale. Dans un second temps, ce diagnostic est porté à l'encontre du secteur industriel générateur de gains de productivité permettant d'économiser du travail, mais aussi du secteur des services marchands moins performants de ce point de vue et ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour créer des emplois en assez grand nombre, et enfin à l'encontre des services non marchands frappés par la crise de l'Etat-Providence. Dans un troisième temps, on découvre qu'à côté de l'économie officielle, celle qui constitue le PIB, existent des activités hors du champ de l'économie monétaire, dont certaines ont d'ailleurs des frontières floues avec celle-ci, que l'on désigne par les appellations suivantes: économie sociale, économie solidaire, activités désintéressées, trois formes caractérisées par un éloignement croissant avec l'économie officielle.[1] Enfin, le dernier temps de l'analyse consiste à faire comme si ces différentes économies cohabitaient sans qu'aucune hiérarchie ne vienne présider à cette cohabitation: certes, l'évidente supériorité quantitative de l'économie marchande est reconnue[2] mais jamais celle-ci n'imprime à la société par sa logique de l'accumulation une quelconque dynamique irréversible. La conclusion s'impose alors: "Il faut envisager de nouvelles articulations entre les différentes formes d'activités économiques ainsi qu'entre celles-ci et les activités désintéressées."[3] En reconnaissant ainsi "toute leur place" aux activités désintéressées, on pourra "passer progressivement d'une société du plein emploi à une société de la pleine activité"[4]. La même idée est introduite en réclamant curieusement la "distinction entre le "travail" et "l'emploi salarié""[5] comme s'il n'était pas d'usage de la faire lorsqu'on parle de travailleurs indépendants, ou, encore plus curieusement, en indiquant qu' "il est illusoire de vouloir offrir plus de travail de type taylorien ou même post-taylorien à la plus grande masse

---

1. Commissariat Général du Plan, *Emploi-Croissance-Société*, op. cit., Chapitre 3.
2. Pas toujours d'ailleurs. SUE R., *L'économie quaternaire*, Partage, n° 99, août-septembre 1995, p. 19: "Il s'agit d'une économie qui se réalise hors du travail formel (économie domestique, autoproduction individuelle ou associative, etc.) et qui "pèse" déjà plus lourd que l'économie formelle." Cet auteur évolue en pleine contradiction. D'un côté, il affirme que ce secteur quaternaire est basé sur du travail non formel, et de l'autre, que ses activités "déchiffrent de nouveaux marchés et font preuve d'une grande capacité d'entraînement de l'économie dans son ensemble".
3. Commissariat Général du Plan, *Emploi-Croissance-Société*, op. cit., titre du Chapitre 3, p. 53.
4. Commissariat Général du Plan, *Emploi-Croissance-Société*, op. cit., p. 53.
5. Centre des Jeunes Dirigeants, *L'illusion du plein emploi*, op. cit., p. 57.

de tous ceux (...) qui aspirent à exercer une activité"[1] comme si cette idée était la pierre d'angle de l'argumentation de ceux qui proposent de partager les emplois.

Comment la pleine activité est-elle définie? "Il s'agit non seulement de donner un emploi rémunéré à tous ceux qui le souhaitent, mais de favoriser pour tous ceux qui ne participent pas à la population active, telle que définie par les statisticiens, des occasions d'activité, qu'il s'agisse de participation à la vie sociale, à la vie culturelle et aux loisirs."[2] Que reste-t-il de l'avertissement qui précédait la définition: "la notion de pleine activité n'est pas une alternative à la notion de plein emploi, mais elle l'englobe"[3] puisque l'activité ainsi évoquée est celle de ceux qui ne sont pas... actifs au sens des statistiques? Le glissement est définitif avec Jacques Robin: "Nous avons à tendre non plus vers une société de plein emploi, mais vers une société de pleine activité."[4] On est donc bien en présence d'une alternative, d'une coupure entre travail et activité, que le rapport sur *La France de l'an 2000* présenté par Alain Minc entérine puisqu'il dissocie le droit au travail et le droit à l'activité: "Nous avons besoin d'un débat sur les droits fondamentaux que notre démocratie entend assurer à chaque personne. Comment doit être assuré le droit au travail prévu par le préambule de la Constitution? Ne faut-il pas expliciter de nouveaux droits: droit à l'activité, à l'insertion, au temps choisi, à l'environnement?"[5] Jean-Baptiste de Foucauld confirme sans le vouloir cette vision en posant comme une des conditions de la lutte contre l'exclusion: "que des initiatives émergent pour fournir de l'activité à des personnes sans emploi. On a commencé à le faire avec les contrats-emploi-solidarité."[6] Après la remise en cause du droit *du* travail par les diverses déréglementations des quinze dernières années, n'assiste-t-on pas à celle du droit *au* travail à travers la proposition du *droit à l'activité*? C'est ainsi que Michel Drancourt appelle à une révision du 5° paragraphe du Préambule de la Constitution française[7] qui reprend l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme prononcée par l'Assemblée Générale de l'ONU du 10 décembre 1984 et qui aurait le tort, à ses yeux, de stipuler que "chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi". Cet auteur confirme pleinement le choix d'écarter définitivement de la sphère productive une fraction croissante de la population: "La recherche de la rentabilité optimale par les entreprises ne favorisera pas

---

1. DRANCOURT M., *La fin du travail*, Futuribles, n° 183, janvier 1994, p. 64.
2. Commissariat Général du Plan, *Emploi-Croissance-Société*, op. cit., p. 82.
3. Commissariat Général du Plan, *Emploi-Croissance-Société*, op. cit., p. 82.
4. ROBIN J., *Quand le travail quitte la société industrielle*, op. cit., tome 2, p. 61.
5. Commissariat Général du Plan, *La France de l'an 2000*, Rapport au Premier Ministre de la commission présidée par Alain Minc, Paris, Ed. Odile Jacob, La Documentation française, 1994, p. 90.
6. DE FOUCAULD J.B., *L'exclu lutte seul, tant qu'une main n'est pas tendue*, op. cit. On remarquera que l'exemple donné par l'auteur, les C.E.S., est typiquement celui qui constitue peut-être la pire caricature de l'institutionnalisation de l'exclusion.
7. DRANCOURT M., *La fin du travail*, Futuribles, op. cit., p. 66.

l'embauche massive des demandeurs d'emploi (...) Mais si la richesse produite est importante, elle permettra d'alimenter en ressources non seulement les salariés des entreprises et ceux des services plus ou moins nécessaires à leur fonctionnement, *mais encore, par transferts, un nombre croissant de personnes non salariées*."[1]

Il faut noter enfin que, derrière ces propositions, transparaît un volontarisme un peu naïf au sujet des valeurs et des comportements: "L'identité par le travail monopolise trop le champ social et monopolise trop la personnalité de certains individus. Il n'y a rien à perdre ni pour la société ni pour l'individu à ce qu'elle joue un rôle moins grand. Mais il faudrait faire l'inverse de ce qu'on fait."[2] Or l'identité ne se décrète pas, les attentes des individus ne se modifient pas par des circulaires dictant ce qu'elles doivent être. N'est-ce pas l'indice que le soubassement philosophique de ces propositions politiques est empreint d'idéalisme consistant à croire que la transformation des valeurs est du ressort des valeurs? Le problème est bouclé sur lui-même mais n'est pas résolu.[3]

Des variantes de ces propositions se retrouvent chez des auteurs de plus en plus nombreux. Dominique Méda les range en trois catégories de "propositions de "sortie de crise""[4]. La première consiste à pronostiquer la disparition de l'emploi salarié au bénéfice d'un modèle rappelant le travail indépendant parce que l'entreprise se contenterait de répartir des projets entre des individus autonomes et pleinement investis pour les mener à bien.[5] La seconde institutionnalise l'existence d'activités socialement utiles pour intégrer les exclus dans un secteur dit *quaternaire* régi par la logique d'une *économie solidaire*.[6] La troisième

---

[1]. DRANCOURT M., *La fin du travail*, Futuribles, op. cit., p. 64-65, souligné par nous.

[2]. DE FOUCAULD J.B., *L'exclu lutte seul, tant qu'une main n'est pas tendue*, op. cit.

[3]. Il est intéressant de remarquer que le rapport du Commissariat Général du Plan cité ci-dessus date de 1991 et que le groupe de travail "Emploi" dans le cadre de la préparation du XI° Plan qui a remis son propre rapport en 1993 ne mentionne à aucun moment le concept de pleine activité mis en avant dans le rapport antérieur. Ou bien le concept est abandonné, ce qui n'est pas le cas puisqu'on le retrouve dans des écrits ultérieurs, ou bien la preuve est faite que la pleine activité n'est pas conçue pour réduire le nombre de chômeurs mais pour institutionnaliser, entériner, tout en en compensant partiellement les méfaits les plus criants, ce que certains appellent la fracture sociale. Cf. Commissariat Général du Plan, *Choisir l'emploi*, Rapport du groupe "Emploi", op. cit.

[4]. MEDA D., *La fin de la valeur "travail"?*, Esprit, *L'avenir du travail*, n° 214, août-septembre 1995, p. 75-93.

[5]. Pour illustrer cette première thèse, Méda cite BRIDGES W., *La fin du travail salarié*, 1994, Management et Conjoncture Sociale, janvier 1995, extrait paru dans Partage, n° 95, février-mars 1995. Or, si on se reporte au texte de cet auteur, on se rend compte qu'il ne fait qu'analyser et justifier la flexibilisation grandissante du travail (jusqu'à l'absolu puisque tous les effectifs sont progressivement *externalisés* de l'entreprise), baptisée outre-atlantique *re-engineering*, sans que l'on puisse y voir une quelconque solution au chômage qu'il ne revendique d'ailleurs pas lui-même. Au contraire le processus de *déssalarisation* selon le mot de Bridges ne vise rien de moins que le cadre juridique et social qui faisait du contrat de travail salarié, certes un contrat avalisant l'exploitation, mais aussi, et en même temps, un contrat garantissant que le salariat n'était ni l'esclavage ni le servage.

[6]. Selon Méda, relèvent de cette catégorie l'approche du Centre des Jeunes Dirigeants, *Construire le travail de demain, Cinq tabous au coeur de l'actualité*, Paris, Les Editions d'organisation, 1995, ainsi que celle de FERRY

vise à reconnaître toutes les activités humaines comme du travail par le biais d'un contrat conciliant l'aspect productif et l'aspect social du travail.[1] Le point commun de ces trois approches est de "dénommer travail des activités toujours plus nombreuses"[2] dans le but de trouver une solution à l'exclusion, de favoriser l'épanouissement et de maintenir le lien social. Méda leur reproche de ne pas comprendre le déclin du paradigme productiviste et de celui du travail qui lui est lié. Elle leur oppose sa vision du lien social à rechercher en dehors du travail.

On pourrait penser à première vue que les auteurs utilisant la notion de pleine activité se sont appuyés sur les réflexions sociologiques et philosophiques sur le travail que nous avons abordées dans le chapitre précédent. Ne retrouve-t-on pas par exemple la nécessité de faire se développer les activités autonomes échappant à la marchandisation, idée chère à André Gorz notamment? Ne retrouve-t-on pas également chez beaucoup d'entre eux la volonté d'abandonner la vision du travail salarié comme seul facteur de lien social et de reconnaître à toute forme de participation à la vie sociale la même qualité, en se référant explicitement à Hannah Arendt[3]?

Notre thèse est que l'erreur théorique contenue dans l'alternative mentionnée ci-dessus (identité et lien social obtenus *exclusivement* dans le travail ou hors de celui-ci), et, par voie de conséquence, le danger social et politique qu'elle fait encourir, consistent à définir le concept d'activité indépendamment du champ social qu'il est censé représenter. Cette erreur est, premièrement, d'entretenir la confusion entre les activités économiques qui relèvent directement du niveau social global et les activités ne faisant pas l'objet d'échange monétaire qui relèvent purement du domaine privé ou, au plus, micro-social, et, deuxièmement, de prétendre que les premières et les secondes peuvent se situer au même niveau et être articulées. Ou bien la société, et derrière celle-ci il faut sans doute voir les groupes économiques qui y ont intérêt, fait en sorte de marchandiser les secondes et alors la distinction avec les premières tombe de même que la justification du maintien d'une discrimination en termes de revenu et de statut social et juridique entre les individus exerçant les unes ou les autres, ou bien la société ne les marchandise pas et alors la nécessité de réinclure tous les individus dans le premier champ, l'accès au second n'étant pas par nature du ressort de l'intervention publique, s'impose de nouveau.[4] Lorsque Arendt réfute l'idée du

---

J.M., *L'allocation universelle, Pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Editions du Cerf, 1995. Cette thèse est selon nous celle qui se rapproche le plus de celle développée autour de la notion de pleine activité analysée ci-dessus.

[1]. La troisième thèse est représentée selon Méda par SUPIOT A., *Le travail, liberté partagée*, op. cit.

[2]. MEDA D., *La fin de la valeur "travail"?*, op. cit., p. 78.

[3]. Commissariat Général du Plan, *Emploi-Croissance-Société*, op. cit., p. 81.

[4]. Ce sont ces points que ne comprend manifestement pas le Centre des Jeunes Dirigeants quand il propose "la rupture du lien emploi-salaire" puisque "la notion de revenu ne serait plus simplement liée à un emploi salarié, mais plus largement à l'exercice de toute activité". D'abord, le CJD confond revenu et salaire et ne voit pas que d'autres que les salariés perçoivent des revenus, ne serait-ce que les travailleurs indépendants ou les capitalistes rentiers. Ensuite, il propose de faire s'ajouter le revenu d'existence dont nous parlerons plus loin et le revenu de l' "activité", ce qui prouve bien que l' "activité" n'atteint pas le statut d'un emploi à part entière: "Un revenu d'activité pourrait venir compléter ce revenu d'existence, en fonction de la participation de chacun à une activité

travail source d'épanouissement, lorsque Méda annonce la disparition du travail créateur de lien social, lorsque Gorz encourage l'extension des activités autonomes, en aucun cas ces penseurs n'envisagent que soit consacrée et pérennisée la coupure entre ceux qui continueraient à assurer les tâches de production des marchandises et ceux qui trouveraient exclusivement la reconnaissance sociale qu'ils attendent dans la participation à la vie culturelle et aux loisirs. Au contraire, la régression du travail comme facteur de socialisation, parallèle à la diminution de la quantité de travail nécessaire, est concomitante de l'importance croissante de la participation à des activités autonomes, mais cela pour tous les individus. Dans ces conditions, le concept de pleine activité apparaît comme un concept de substitution pour dissimuler l'incapacité à assurer le partage du travail à accomplir de telle sorte que tout le monde ait un emploi, réduit en temps, et puisse jouir de toutes les autres formes de vie sociale.

Les concepteurs de la pleine activité trouvent une caution théorique dans certaines recherches contemporaines qui se prêtent facilement à ce détournement.[1] Pourtant, Dominique Méda souligne fortement la nécessité de trois règles: "garantir un accès égal au travail; viser à un partage acceptable de l'ensemble du travail, revenus, statuts, protections; accepter d'autres moyens de distribution du revenu que le seul travail."[2] Mais les deux premières règles étant indissociables, leur mise en oeuvre est pour l'instant refusée par la société, et se met alors en place la séparation entre ceux qui tiendront leur reconnaissance sociale d'une participation totale à la vie en société (dans le travail et hors du travail) et ceux qui, au mieux, la tiendront du droit qui leur sera tout de même reconnu de participer à des loisirs, culturels bien sûr... *Le concept de pleine activité est une tentative de théorisation apologétique de la dualisation irrémédiable de la société*. Répéter que les chômeurs n'aspirent pas véritablement à trouver un emploi mais simplement une *activité* au sens de Alain Minc et du Commissariat Général du Plan ne peut que conduire à adhérer à l'invraisemblable croyance libérale au chômage volontaire.[3] C'est une version plus

---

de production, qu'elle soit salariée ou non." Toutes ces citations proviennent de *L'illusion du plein emploi*, op. cit., p. 59.

[1]. En annonçant la "fin du travail salarié", la "disparition de la valeur travail" (avec ou sans trait d'union) ou encore la "disparition du travail", les auteurs de ces maximes sont immédiatement utilisés pour justifier les positions ultra-libérales les plus extrêmes prônant une totale flexibilité et externalisation du travail. Ainsi Bridges écrit-il: "En tant que moyen d'organiser le travail, le salariat est un artifice social qui a cessé d'être utile." (BRIDGES W., *La fin du travail salarié*, op. cit., p. 2) On n'est plus ici en train d'envisager la disparition du salariat pour laisser la place à un mode d'organisation supérieur mais à un retour à des formes plus anciennes. Et Robert Castel a raison de rétorquer: "Le salariat n'est pas un artifice social, mais une construction sociale, ce qui est tout différent." (CASTEL R., *A propos de "la fin du travail salarié" de William Bridges*, Partage, n° 96, avril 1995, p. 22).

[2]. MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 304. Nous verrons un peu plus loin en quoi la troisième règle est le paravent de la dérive théorique et politique critiquée ici.

[3]. Nous trouvons après coup chez Jean-Paul Fitoussi une analyse sur ce point semblable à la nôtre dans son dernier ouvrage. FITOUSSI J.P., *Le débat interdit, Monnaie, Europe, Pauvreté*, Paris, Arléa, 1995, p. 254-257. Par ailleurs le tout nouveau rapport du Commissariat Général du Plan prend quelques distances avec la notion de pleine activité: "Le contrat d'activité n'a pas pour objectif de masquer la réalité du chômage ou bien de

sophistiquée de l'apologie des "petits boulots", des emplois de serviteurs, qui prône l'emploi pour l'emploi indépendamment des valeurs d'usage créées, de leur utilité sociale et du statut des travailleurs qui en seraient à l'origine.

Il est possible d'établir une certaine correspondance entre les différentes visions philosophiques et sociales du travail analysées dans le chapitre précédent et les propositions de sortie de la crise du travail et de l'emploi. A partir d'une première dichotomie entre les deux visions philosophiques (anthropologique et historique) du travail, on peut distinguer au moins trois courants normatifs au sujet du travail aujourd'hui.[1]

Aux extrêmes figurent:

- Un premier courant fondé sur une vision philosophique purement anthropologique pour lequel il est possible de redonner un sens au travail, d'abord en améliorant l'organisation du travail (Sainsaulieu), et ensuite parce que le travail ne se réduit pas au travail salarié moderne; bien plus, il est possible ou souhaitable soit d'étendre à d'autres activités que le travail les fonctions de socialisation, d'épanouissement et d'autonomie que celui-ci porte en lui (Perret, Roustang, Laville, CJD), soit de restaurer la centralité du travail (De Bandt, Dejours, Dubar).

- Un deuxième courant fondé sur une vision purement historique du travail pour lequel il faut renoncer à l'utopie du sens du travail et de la possibilité de lui redonner autonomie. A cette utopie du travail est substituée l'utopie du non-travail ou du temps libre.

Ces deux premiers courants ont un *a priori* théorique puissant mais aboutissent à des conclusions plus fragiles.

- Entre ces deux courants extrêmes nous en distinguons un troisième qui emprunte à la fois aux deux visions anthropologique et historique, ce qui le place dans une position philosophique inconfortable, un peu comme Marx il y a un siècle et demi, mais, paradoxalement, lui assure une plus grande cohérence sur le plan normatif parce qu'il vise à instaurer un accès égal pour tous au travail et à l'emploi par la réduction du temps de travail de tous, sans entretenir d'illusions sur leur caractère émancipateur. L'émancipation doit alors être recherchée dans des activités autonomes non marchandes dont la sphère doit s'étendre

---

promouvoir le concept de "pleine activité" où les notions d'emploi, de travail et d'activité seraient à tort confondues et qui justifierait la prise en charge par la collectivité, sous forme d'allocation universelle ou de revenu d'existence, d'une partie de la population, de fait exclue durablement du travail." Commissariat Général du Plan, *Le travail dans vingt ans*, Rapport de la Commission présidée par Jean Boissonnat, Rapporteur général: René Mabit, Paris, Odile Jacob, La Documentation française, octobre 1995, p. 286.

[1]. Nous opposons notre classification résumée dans le schéma 8.1 à celle présentée par le Commissariat Général du Plan (*Le travail dans vingt ans*, Annexe 2, *Le travail à travers le temps, à travers les textes*, op. cit., p. 321-343) qui ne retient que deux courants correspondant aux deux extrêmes ci-dessus, ce qui permet de rester à l'intérieur d'une fausse alternative. C'est le même écueil que n'évite pas à notre sens Méda.

(Gorz, Lipietz, Méda avec quelques réserves à son sujet, certains auteurs de la Revue Actuel Marx): l'articulation avec une remise en cause du productivisme développementiste est immédiate.

Schéma 8.1

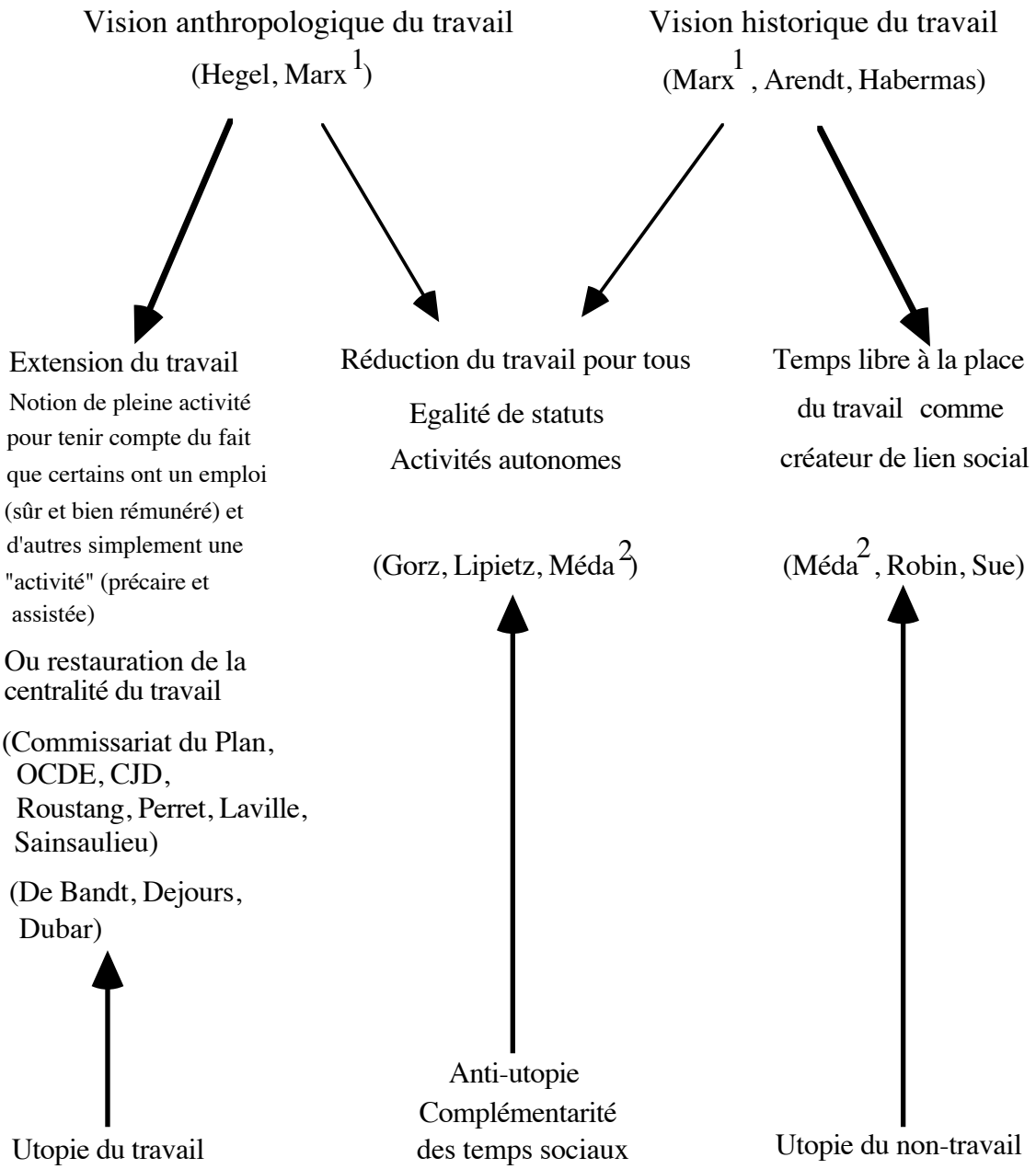

1. Marx a une position ambivalente.
2. Méda peut être rattachée totalement à la vision historique du travail mais, par ses propositions, elle peut être rattachée à la position intermédiaire.

2. Propositions de définitions.

Les propositions qui suivent visent à éclaircir un peu le domaine théorique des définitions de manière à lever si possible certaines ambiguïtés et les malentendus qui en résultent: la critique pourra alors laisser la place à la recherche de convergences.

Activité: manière d'utiliser son temps de vie. Ce peut être effectuer un travail productif, mais aussi accomplir des tâches domestiques, lire, écrire, chanter, jouer, discuter, intervenir socialement et politiquement, parler avec ses enfants, aimer, dormir, ou même ne rien faire du tout les yeux éveillés.[1] C'est la notion la plus générale et globale qui n'implique pas de jugement sur sa nature puisqu'elle comprend aussi bien les tâches de production, les tâches domestiques, que les loisirs et les actes de sociabilité. La notion dépasse donc bien sûr celle d'emploi salarié mais aussi la notion d'activité économique au sens habituel du terme quand on parle de la population dite *active*. L'activité peut être poursuivie dans une intention précise, dans un but déterminé, ou bien sans but, ou bien encore sans autre fin qu'elle-même.

Occupation: activité poursuivie dans un but déterminé. Cette notion est déjà plus restreinte que la précédente et y est incluse.[2]

Travail:[3] activité poursuivie dans le but de produire des biens et services à usage domestique ou non domestique[4], cette dernière catégorie correspondant à l'activité économique telle qu'elle est entendue lorsqu'il est question de la population active[5]. Cette notion de travail est elle aussi plus restreinte et est incluse dans la précédente. A son tour

---

[1]. Cette définition recoupe les quatre types d'activités discernées d'Aristote à Arendt: activités productives, politiques, culturelles et affectives.

[2]. Cette seconde définition pourrait être supprimée si on écartait de la première le fait de pouvoir ne rien faire.

[3]. En proposant ici une définition du travail, nous n'éliminons pas la discussion menée dans le chapitre précédent qui a montré la difficulté sinon l'impossibilité de parvenir à une notion universelle et intemporelle, mais nous l'envisageons maintenant de façon à rendre compte de la société moderne actuelle en crise et à pouvoir émettre quelques propositions de transformation.

[4]. Cette définition n'a rien de nouveau puisque, déjà, Marx disait: "Le processus de travail tel que nous venons de l'analyser dans ses moments simples et abstraits -l'activité qui a pour but la production de valeurs d'usage, l'appropriation des objets extérieurs aux besoins- est la condition générale des échanges matériels entre l'homme et la nature, une nécessité physique de la vie humaine, indépendante par cela même de toutes ses formes sociales, ou également commune à toutes." MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 735.

[5]. Pour être complet, il faudrait définir la place à laquelle on affecte les activités d'auto-production destinées à l'auto-consommation. Deux possibilités: la plus cohérente serait de les assimiler à une forme de travail domestique mais elle ne cadrerait pas avec la pratique par exemple des comptables nationaux qui les intègrent dans les activités économiques; la seconde possibilité est donc d'en faire une forme d'activité économique mais cela ne cadrerait plus avec le travail non domestique. Cet inconvénient nous paraissant supérieur au précédent nous préférons et choisissons la première solution.

l'activité économique peut être subdivisée en travail indépendant et travail salarié, ce dernier permettant de réaliser une production marchande mais aussi non marchande. Une autre manière selon nous équivalente de définir le travail est de dire qu'il s'agit de la mise en oeuvre des capacités physiques et intellectuelles des individus, c'est-à-dire de la force de travail.

L'encastrement des différentes notions entre elles est illustré par le schéma suivant.

Schéma 8.2

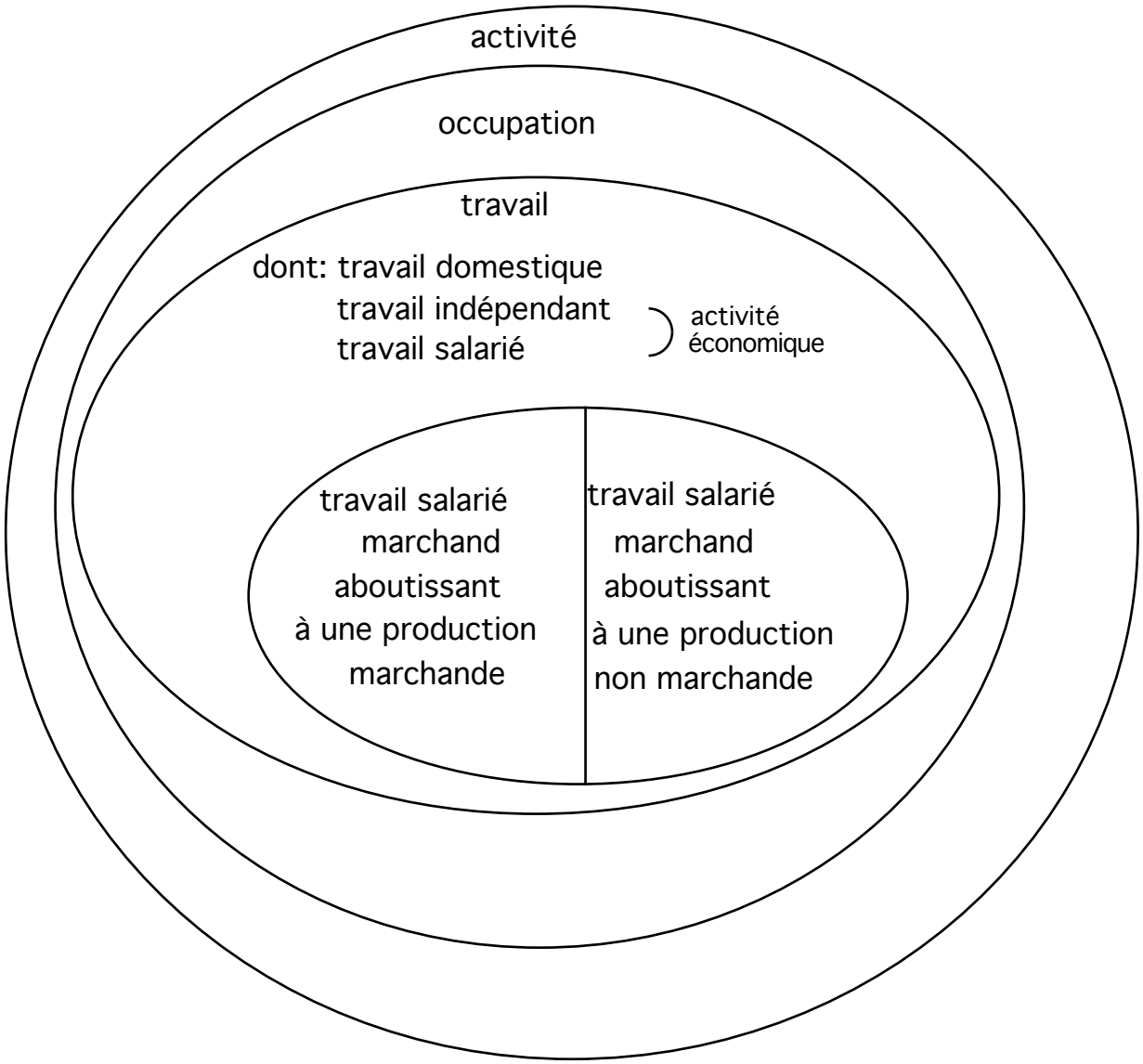

Le croisement des notions de travail et de production doit permettre de différencier la travail salarié qui est toujours marchand et la production qui ne l'est pas toujours (cf. tableau 8.1)

Tableau 8.1

Travail / Production	Marchand	Non marchand
Marchande	travail salarié en entreprises	travail indépendant
Non marchande	travail salarié en administrations	travail domestique

A partir de ces premières définitions, nous pouvons préciser la notion d'**emploi**. De manière à pouvoir établir un peu plus loin une correspondance entre les différents concepts, nous définissons l'emploi de la manière suivante: cadre institutionnel, défini par la loi (à ce moment-là, il s'agira d'un cadre juridique) ou la coutume, dans lequel s'exerce un travail salarié ou indépendant[1], engendré soit par le secteur marchand soit par le secteur non marchand. L'emploi désigne donc l'emploi salarié et non salarié. Cependant, une difficulté subsiste: la définition de l'emploi que nous venons de donner est d'ordre qualitatif mais possède un correspondant quantitatif lorsqu'on parle du nombre d'emplois. Il faut alors entendre le nombre de cas relevant d'un cadre institutionnel donné, salarié ou non salarié, ou les deux réunis.

Autant il faut se méfier du langage courant lorsqu'il charrie toutes les confusions, autant nous pensons pouvoir l'utiliser quand il est compris par tout le monde et qu'il ne souffre pas d'ambiguïtés. Ainsi l'emploi (au sens quantitatif) existant et le travail (non domestique) effectué doivent être tenus pour équivalents dans le sens où ils sont les deux faces de la même réalité. On évitera ainsi les erreurs grossières signalées plus haut consistant à confondre demande et offre de travail avec demande et offre d'emploi qui sont symétriques.[2] Le plein emploi est atteint lorsque la demande d'emploi ou l'offre de travail

[1]. Il faut noter que le terme d'emploi, d'abord utilisé exclusivement à propos des employés et des fonctionnaires fut progressivement étendu aux ouvriers et à l'ensemble des salariés avant de désigner comme aujourd'hui l'ensemble des statuts associés aux différentes formes du travail qu'il soit salarié ou indépendant. Sur ce point cf. MEDA D., *Travail, emploi, activité, de quoi parle-t-on?*, dans INSEE, *Données sociales 1996*, *La société française,* 1996, p. 104-109.

[2]. L'offre de travail et la demande d'emploi émanent au même instant des travailleurs, l'offre d'emploi et la demande de travail émanent au même instant des employeurs.

sont satisfaites. Donc, à un instant donné, quantitativement parlant, emploi = travail (non domestique); en revanche, ce sont les demandes et les offres qui sont définies de manière inversée. De la même façon, nous tiendrons pour synonymes un peu plus loin les expressions de partage de l'emploi et de partage du travail[1], ainsi que celles de droit à l'emploi et de droit au travail.

Il n'y a pas lieu de substituer le terme activité (dans le sens large défini plus haut) au terme emploi pour désigner la participation à des tâches considérées comme socialement utiles et financées par la collectivité. Les emplois offerts par le secteur non marchand doivent être considérés comme des emplois à part entière au même titre que ceux offerts par le secteur marchand. On ne parle pas d'*activité* pour les emplois actuels d'enseignant dans les écoles, d'infirmière dans les hôpitaux; beaucoup de ceux qui en parlent aujourd'hui pour désigner les futurs emplois d'utilité sociale à créer prennent le risque de les faire passer pour des emplois de seconde zone, vraisemblablement précaires, moins payés, pour une forme d'assistanat déguisé. En fait, à partir du moment où la société reconnaît à telle ou telle activité le mérite de recevoir une rémunération[2], elle doit lui accorder de ce fait le statut d'activité *économique*, c'est-à-dire d'emploi et de travail égaux en droits pour celui qui occupe l'un et exécute l'autre. Notre thèse est d'ailleurs confirmée par le droit positif puisque, comme le fait remarquer Jean-Jacques Dupeyroux, la législation sur les accidents du travail s'applique déjà à des catégories de personnes exerçant des tâches non rémunérées. Il ajoute même que pour éventuellement passer d'une société de plein emploi à une société de pleine activité, cela "suppose, par hypothèse, une promotion sociale de la notion d'*activité*, hissée, en dignité, sur le même plan que le *travail* au sens traditionnel, cette mise à niveau permettant une fusion -ou une confusion- des deux concepts"[3]. De ce fait, en étendant légitimement la

---

[1]. Nous pensons le choix contraire de Perret et Roustang non fondé: "Il est sans doute plus clair et plus pédagogique de parler de "partage de l'emploi" que de "partage du travail": cette expression signifie mieux qu'il ne peut y avoir de relation simple entre la durée du travail et l'emploi. Il est plus honnête d'annoncer clairement que l'on vise une nouvelle modalité du partage social, ayant des conséquences en termes de revenu mais aussi, dans certains cas, de statut et de pouvoir, et non une solution technique susceptible de satisfaire miraculeusement tout le monde sans rien changer aux comportements, comme en inventent périodiquement les experts." (PERRET B., ROUSTANG G., *L'économie contre la société*, op. cit., p. 213). Considérer comme nous le faisons l'emploi et le travail comme deux faces de la même réalité implique justement de ne pas avoir une vision purement instrumentale du travail mais au contraire une vision prenant en compte la multiplicité et la complexité de sa signification en termes de revenu, statut, identité, etc. De la même façon, nous nous opposons à Jacques Texier qui exprime, à notre avis, un contresens à travers sa proposition: "non pas partage du travail, mais réduction massive du temps de travail" (TEXIER J., *Chômage de masse, réduction du temps de travail et augmentation de la demande solvable*, dans BIDET J., TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, op. cit., p. 182). Sauf à jouer sur les mots, réduction du temps de travail et partage du travail sont une seule et même chose: le partage du travail à effectuer se fait par la réduction du temps de travail individuel pour tous, et réciproquement, puisqu'il s'agit d'en répartir le volume. Comme nous ne faisons pas injure à ces auteurs prestigieux de ne pas comprendre cette identité, nous pensons que leur position tient en fin de compte à leur choix implicite de ne concevoir l'embauche des chômeurs que par une extension de la production et des activités marchandes, par "une augmentation de la demande solvable" comme le dit Texier (*Chômage de masse, réduction du temps de travail et augmentation de la demande solvable*, op. cit., p. 183 et dans le titre p. 179). Que devient alors la soutenabilité? Nous y reviendrons.

[2]. Ceci est déjà une notion plus restreinte qu'une activité reconnue par la société comme utile.

[3]. DUPEYROUX J.J., *Travail et activité sociale*, Droit social, n° 1, janvier 1995, p. 24.

notion d'emploi à toutes les occupations économiques utiles dont la société aurait besoin et qu'elle déciderait de faire accomplir, celles-ci devraient être rémunérées au même titre que les emplois déjà existants des secteurs marchand et non marchand. En se référant au schéma 8.1, l'activité *économique* ainsi reconnue ne doit pas être confondue avec l'activité au sens large. Ainsi, en élargissant l'équation précédente: à un instant donné, quantitativement parlant, emploi = travail (non domestique) = activité économique.

Il ne faut pas confondre cette double égalité avec les inégalités éventuelles en cas de chômage entre demande et offre de travail et entre demande et offre d'emploi.

La conséquence de cette double égalité est que, en toute rigueur, nous définissons le *plein emploi* et la *pleine activité économique* comme deux notions totalement synonymes. Si la seconde était utilisée dans un sens différent, et c'est malheureusement le cas dans beaucoup d'écrits et de discours aujourd'hui, elle obscurcirait les choses et serait inutile. Par contre, il est évident que les notions de plein emploi et de pleine activité au sens le plus large du schéma 8.2 ne se recoupent pas puisque l'activité, ici, déborde les activités productives. Sur ce point, nous rejoignons totalement Dominique Méda: "Quand on dit que l'on vise la pleine activité, il faut entendre l'ensemble diversifié de ces activités et l'étendre à l'échelle de chaque individu, et non de la société prise en général. L'idéal régulateur que l'on pourrait donc se donner, pour parler comme Kant, c'est que chacun ait accès à la gamme entière de ces activités."[1]

Il existe deux explications courantes du chômage actuel: pour les uns, le chômage serait dû à la crise économique entraînant une faible croissance économique depuis vingt ans, pour les autres, il serait la manifestation d'une profonde mutation n'ayant rien à voir avec une crise conjoncturelle passagère. Tous les économistes qui soutiennent la première idée ne savent que placer leurs espoirs dans un retour à cette croissance mythique (temporairement?) disparue ou en léthargie. Un grand nombre de ceux qui soutiennent la deuxième idée font leur deuil du plein emploi et font assaut d'imagination pour inventer les formes futures d'assistanat accompagnant la précarité grandissante. Ces deux démarches sont condamnables théoriquement et politiquement. Cependant, on aurait tort de renvoyer dos à dos les deux diagnostics car ils ne sont pas aussi faux l'un que l'autre. Il y a indéniablement une mutation, dont la crise n'est qu'une manifestation, à caractère technique (informatisation, robotisation), économique (modification des champs de rentabilité et des rapports de forces entre puissances économico-politiques) et culturel (changements des comportements, des aspirations et des valeurs), mutation qui n'est pas sans conséquence sur la place du travail dans la société. Dans ces conditions, l'objectif du plein emploi ne peut être atteint par la seule extension, c'est à dire solvabilisation, des activités jusqu'alors non solvables bien qu'utiles,

---

[1]. MEDA D., *Réduisons la place du travail et de l'économie dans nos sociétés*, Entretien avec Le Monde, 13 février 1996, propos recueillis par F. Lemaître.

mais il doit être simultanément recherché par la redistribution permanente du volume de travail à accomplir au fur et à mesure que les gains de productivité permettent de réduire la durée individuelle du travail, parce qu'une forte croissance économique des pays développés pour résorber le chômage serait, comme nous l'avons montré, aujourd'hui irréaliste et surtout non souhaitable: elle accroîtrait les méfaits du productivisme à l'égard de l'environnement et elle écarterait encore davantage les pays pauvres de la possibilité d'une croissance qui est pour eux indispensable pour un temps.

Au total, le financement collectif des activités socialement utiles est inséparable de la révision de notre mode d'appréhension du travail et des finalités de la production, c'est-à-dire de la problématique d'un développement soutenable *dont puissent bénéficier de manière égale tous les individus*. Il convient donc maintenant de s'interroger sur la notion de justice sociale.

B- Le renouveau de la notion de justice sociale pour fonder la solidarité intragénérationnelle.

La complexité des phénomènes que sont les finalités et le sens du travail, l'orientation de l'activité productive, l'insertion des individus, leurs rapports entre eux, la répartition des rôles, des statuts, des revenus, complexité renforcée par leur mise en relation, fait qu'ils ne peuvent être étudiés sans référence à une conception, à une théorie, de la justice.

Tant que les sociétés furent organisées selon un principe hiérarchique rattaché aux fonctions religieuses "parce que la religion est la forme que prend l'universel dans ces sociétés"[1], la recherche de l'égalité n'avait pas de sens car la justice sociale s'identifiait au respect de l'ordre naturel de l'univers voulu par Dieu, à l'intérieur duquel tout le monde avait sa place[2]. Avec la sortie du temps du religieux qui, selon l'expression de Max Weber, marque le *désenchantement du monde*, débute l'ère de la modernité. Celle-ci consacre l'émancipation de l'individu par rapport au social et celle du social par rapport au sacré. Le libéralisme fut d'abord la philosophie politique théorisant cette émancipation. Il fut ensuite, sous l'impulsion décisive de Smith, l'idéologie économique cherchant à fonder un lien social stable sur l'échange marchand dans une société privée de sacré dont la seule réminiscence de

---

[1]. DUMONT L., *Homo hierarchicus, Essai sur le système des castes, (Appendice A, Caste, racisme et "stratification")*, op. cit., p. 318. Dumont précise au même endroit que "la hiérarchie, dans le sens où nous prenons le mot ici, en accord avec son étymologie, ne s'attache jamais au pouvoir comme tel, mais toujours aux fonctions religieuses".

[2]. GAUCHET M., *Le désenchantement du monde, Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985.

toute-puissance était la Main invisible. L'acte de naissance de l'individu est un certificat de liberté: la liberté devint la valeur suprême par rapport à laquelle l'égalité fut subordonnée.

C'est sur cette fondation que s'est bâtie depuis plus d'un siècle la théorie de l'équilibre général affirmant que, sous l'hypothèse de classement des préférences personnelles, des prix de marché allaient se former garantissant une situation optimale qui recueillerait dès lors un assentiment unanime permettant de conclure le contrat social le plus solide possible. Puisque la théorie économique démontre ainsi que l'optimum est synonyme d'efficacité, elle n'a pas à s'intéresser à l'éthique, à la philosophie politique, elle n'a pas à se préoccuper de justice sociale, celle-ci étant obtenue par surcroît grâce à l'affectation optimale des ressources. Autrement dit, l'économiste s'occupe d'affectation mais pas de répartition. C'est l'analyse de Hayek[1] pour qui une société *juste* n'a pas de sens: une société est seulement plus ou moins optimale. Selon lui, le lien social capable d'assurer une amélioration absolue de la position de chacun naît de la *catallaxie*, c'est-à-dire de "l'ordre engendré par l'ajustement mutuel de nombreuses économies individuelles sur un marché"[2]. C'était aussi le point de vue de Pareto dont la construction repose sur le critère de l'*unanimité*: il suffit que la situation de tous soit améliorée pour que le passage d'un état à l'autre soit rationnel (conception faible), ou bien il suffit que la situation d'un seul soit améliorée, celle de tous les autres n'étant pas modifiée (conception forte). C'est une condition suffisante mais non nécessaire. Par exemple, dans la conception faible, le critère parétien n'exige pas que, pour juger que le passage d'un état à l'autre est rationnel, la situation de tous soit améliorée: ainsi, il est indifférent de choisir entre un état A jugé au moins aussi bon que B et un état B jugé au moins aussi bon que A. En revanche, le critère d'unanimité n'est pas capable, par définition, de permettre un jugement sur un passage à propos duquel les appréciations des individus divergent. Il suffit de la divergence d'un seul par rapport au sentiment général pour que les deux états soient incomparables entre eux.[3]

---

1. HAYEK F. (VON), *Droit, législation et liberté, Une nouvelle formulation des principes libéraux de justice et d'économie politique*, tome 2, *Le mirage de la justice sociale*, 1976, Paris, PUF, 1981. Nous nous référons aussi à NEMO P., *La société de droit selon F.A. Hayek* , Paris, PUF, 1988.

2. HAYEK F. (VON), *Droit, législation et liberté,* tome 2, *Le mirage de la justice sociale*, op. cit., p. 131.

3. Nous nous référons à Jean-Pierre Dupuy pour la distinction entre *indifférence* et *incomparabilité*. DUPUY J.P., *L'économie: une éthique scientifique? Critique des théories libérales de la justice*, Ecole Polytechnique, Centre de Recherche en Epistémologie Appliquée, Cahiers du C.R.E.A., août 1980, p. 24-33, spécialement p. 26, note 1 et p. 30, note 2. Sur toutes les questions qui vont suivre, cet article de Dupuy est une référence fondamentale; l'auteur l'a intégré ensuite en le remaniant quelque peu à *Le sacrifice et l'envie, Le libéralisme aux prises avec la justice sociale*, op. cit., chapitres II, III et IV. Le passage concerné se trouve dans ce livre p. 51-56, p. 334, note 2 et p. 335, note 7.

Or l'unanimité, n'est qu'illusion: elle n'apparaît que parce que les situations inter-personnelles ne sont pas comparées. La comparaison signifierait la négation de l'autonomie, de l'indépendance des individus, postulat de base du libéralisme. Le modèle de l'équilibre général est moins une théorie scientifique qu'un mythe fondateur destiné, selon l'expression de Jean-Pierre Dupuy, à "conjurer la menace"[1] d'une perte ou d'une absence de l'autonomie de choix des individus, c'est-à-dire de leur liberté.

C'est dans ce contexte intellectuel que s'est renouvelée au cours des vingt-cinq dernières années la réflexion sur la justice sociale et par voie de conséquence sur le rôle de l'Etat. Cette réflexion est venue du camp du libéralisme même si elle a impulsé ensuite une discussion autour du libéralisme et en partie contre celui-ci.

1. Le renouveau des théories libérales de la justice sociale.

Il est paradoxal de constater que l'affirmation de la primauté de l'individu a engendré deux philosophies politiques opposées. L'une, héritière du *Léviathan* de Hobbes en 1651 et du *Deuxième Traité du Gouvernement Civil* de Locke en 1690, attribuant à l'Etat le rôle de protecteur des droits de l'individu, sous-entendu les droits à la vie et à la propriété, débouchera au XX° siècle sur l'extension de cette protection aux droits économiques et sociaux de l'individu-travailleur garantis par l'Etat-Providence. L'autre, poussant le raisonnement libéral jusqu'à son terme, n'envisagera l'intervention de l'Etat que dans la perspective de faire respecter les mécanismes du marché. Cette seconde tradition va elle-même donner naissance à plusieurs courants dont le point commun est d'essayer de dépasser l'obstacle rencontré plus haut: si les individus sont autonomes, comment peuvent-ils avoir conscience de la situation optimale collective? Réciproquement, si les individus comparent leurs situations entre eux, comment peuvent-ils être autonomes? Cet obstacle peut également être repéré à cause de l'existence de deux conceptions de l'utilitarisme qui semblent *a priori* incompatibles: un utilitarisme défini comme la maximisation de l'utilité individuelle qui suppose donc l'indifférence totale de chacun à l'égard de tous les autres et de l'entité collective, et un utilitarisme défini comme la maximisation du bien-être collectif lui même égal à la somme du bien-être (ou utilité) de tous les individus qui suppose que chacun de ceux-ci ne raisonne pas uniquement en regard de ses préférences hédonistes mais aussi de ses "préférences morales (...) si l'on reconnaît à celles-ci la capacité d'orienter, fût-ce

[1]. DUPUY J.P., *L'économie: une éthique scientifique?*, op. cit., p. 33. Egalement *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 55.

sporadiquement, le comportement humain"[1]. C'est la mise en évidence des contradictions internes de l'utilitarisme qui va donner un relief particulier à la tentative de Rawls de construire une théorie de la justice sociale.

1.1. Les contradictions internes de l'utilitarisme.

Jeremy Bentham et John Stuart Mill pensaient que la loi psychologique selon laquelle les individus agissent en fonction d'un hédonisme qui, bien qu'égoïste, contribue à la satisfaction de tous, permettait de justifier le principe d'utilité, seul fondement des jugements moraux des individus. Les travaux de John Rawls[2] et la discussion autour d'eux, notamment celle menée en France par Jean-Pierre Dupuy[3], ont montré que Henry Sidgwick s'était démarqué des deux fondateurs en cherchant au contraire à fonder les jugements sur la raison qui seule peut tenir les hommes pour égaux. Si une collectivité est composée d'éléments en tous points identiques, le bien de l'un d'entre eux n'a pas plus ni moins d'importance que celui d'un autre: il s'agit d'un principe d'impartialité dont il s'ensuit que "en tant qu'être rationnel, c'est au bien universel que je dois viser, et non pas simplement à l'une de ses parties" et que "chacun est moralement tenu d'accorder autant de poids au bien de chacun de ses congénères qu'au sien propre"[4]. Cette maxime est dite *maxime de bienveillance sous sa forme abstraite* dont le corollaire est le principe du sacrifice que la société moderne n'a pas véritablement expurgé de son sein malgré la désacralisation qui la caractérise. Si le sacrifice d'un individu concourt à une plus grande satisfaction pour le reste de la société, cela peut conduire à légitimer une violation des droits de l'homme à l'encontre de la victime. On pourrait croire qu'il s'agit, comme dans les sociétés traditionnelles, d'une entorse à la règle de l'unanimité rapidement surmontée puisque l'exclu est déclaré différent. Mais en fait, c'est au nom même de l'égalité que l'exclusion est décrétée. "L'utilitarisme, c'est donc la transparence du mécanisme victimaire, nimbé de la lumière crue du calcul

---

1. VAN PARIJS P., *Qu'est ce qu'une société juste? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Seuil, 1991, p. 33.

2. RAWLS J., *Théorie de la justice*, The Belknap Press of Harvard University Press, 1971, éd. fr. Paris, Seuil, 1987.

3. DUPUY J.P., *L'économie: une éthique scientifique?*, op. cit. Cet article nous sert encore de référence fondamentale. Un extrait de cet article concernant ce point a également été repris sous le titre *John Rawls et la question du sacrifice*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *A quoi bon (se) sacrifier? Sacrifice, don et intérêt* , n° 5, 1er semestre 1995, p. 41-59. Dupuy cite SIDGWICK H., *The methods of ethics*, New York, Macmillan, 1907, extrait repris dans PHELPS E. (éd.), *Economic justice*, London, Penguin Books, 1973, dans *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 345.

Nous nous référons aussi à l'ouvrage collectif: AUDARD C., BOUDON R., DUPUY J.P., DWORKIN R., HÖFFE O., OST F., RAWLS J., RICOEUR P., SEVE R., VAN PARIJS P., VULLIERME J.L., *Individu et justice sociale, Autour de John Rawls*, Paris, Seuil, 1988.

4. DUPUY J.P., *L'économie: une éthique scientifique?*, op. cit., p. 101. Egalement *John Rawls et la question du sacrifice*, op. cit., p. 44, et *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 118.

rationnel, et cette clarté même est insupportable."[1] La société, en tant qu'organe collectif, ne peut, sous peine de se nier comme tel, tolérer cette violation. Telle est la contradiction interne qui mine l'utilitarisme: "*Cette contradiction n'est pas d'ordre logique*: elle est au coeur de la conscience éthique de ceux que Mishan appelle les civilisés. Comment, si l'on reconnaît dans l'autre le visage du même, continuer longtemps à l'exclure? A moins que ce ne soit: comment arriver à reconnaître dans l'autre, que l'on est en train d'immoler, le visage du même?"[2]

Robert Nozick[3] a tenté de pousser la critique de l'utilitarisme plus loin que Sidgwick en affirmant le refus de la violation des droits des hommes quitte à limiter les possibilités d'action de chacun. Cette affirmation peut à son tour se révéler contraire au but recherché si la non violation des droits de certains humains interdit d'engager une action pour empêcher une violation peut-être plus importante des droits d'autres humains. Le refus de l'utilitarisme se traduit alors par une violence supérieure. Nozick justifie cependant rationnellement ce refus en indiquant que le bien envisagé au niveau collectif n'existe pas: la logique libérale est poussée jusqu'au bout puisque seuls les individus existent, ressentent plaisirs et déplaisirs indépendamment, sans que les premiers des uns compensent ou soient compensés par les seconds des autres.

Jean-Pierre Dupuy analyse les deux raisonnements de Sidgwick et Nozick comme parfaitement circulaires et symétriques l'un de l'autre. Pour que le sacrifice puisse être légitimé comme favorisant le bien collectif, il faudrait que le bien collectif puisse être défini indépendamment du sacrifice. Or ce n'est pas le cas. "S'ils n'existent pas, ni l'un ni l'autre n'existent: voilà tout l'enseignement de Nozick. S'ils existent, ils existent ensemble: voilà tout l'apport de Sidgwick."[4] Dupuy explique alors que, à partir de là, Rawls a voulu "démontrer l'irrationalité du sacrifice sans renoncer pour autant à parler au nom de la volonté collective. S'en tenir si strictement au principe d'unanimité que d'en faire, non plus seulement un principe suffisant, mais un principe *nécessaire* du contrat social. Dépasser le conflit et la

---

1. DUPUY J.P., *L'économie: une éthique scientifique?*, op. cit., p. 104. Egalement *John Rawls et la question du sacrifice* , op. cit., p. 45-46. Dans *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 121: "L'utilitarisme sacrificiel, c'est donc le mécanisme victimaire -l'unanimité retrouvée contre une même victime- rendu transparent, nimbé de la lumière crue du calcul rationnel, et cette clarté même est insupportable."

2. DUPUY J.P., *L'économie: une éthique scientifique?*, op. cit., p. 104. Egalement *John Rawls et la question du sacrifice*, op. cit., p. 46, et *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 121.

3. NOZICK R., *Anarchy, state and utopia*, New York, Basic Books, 1974, cité par DUPUY J.P., *L'économie: une éthique scientifique?*, op. cit., p. 104 et suiv.; également *John Rawls et la question du sacrifice*, op. cit., p. 46 et suiv, et *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 41 et suiv.

4. DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 124. Egalement sous une forme voisine *L'économie: une éthique scientifique?*, op. cit., p. 108, et *John Rawls et la question du sacrifice*, op. cit., p. 47.

violence de telle sorte qu'il n'y ait plus jamais de victimes."[1] C'est dans cette perspective que Rawls a élaboré une nouvelle théorie de la justice.

1.2. La théorie de la justice sociale de Rawls.

La parution en 1971 de l'ouvrage de John Rawls *Théorie de la Justice* renouvela le cadre de référence pour l'analyse et la définition d'une politique visant à instaurer la justice sociale. Il permit de rouvrir la discussion sur l'opposition entre cette dernière et l'efficacité économique. Ce traité constituant une véritable somme, nous ne reprendrons dans le cadre de notre travail que trois questions: l'objectif et le point de départ du raisonnement de Rawls, les principes de justice, la relation entre la justice sociale et la justice entre les générations.

a) L'objectif et le point de départ du raisonnement de Rawls.

L'objectif de Rawls n'est pas de définir un idéal de justice absolue mais les principes et les conditions d'une justice la plus grande possible dans une société de libertés politique et économique. Les termes d'un contrat social redéfini sur ces bases de justice permettront de concevoir une "société bien ordonnée (...) où, premièrement, chacun accepte et sait que les autres acceptent les mêmes principes de la justice et où, deuxièmement, les institutions de base de la société satisfont, en général, et sont reconnues comme satisfaisant ces principes"[2].

La théorie de Rawls part d'une critique de l'utilitarisme: une société ne peut être dite juste pour sa seule propension à maximiser la somme des satisfactions individuelles, ou encore pour sa capacité à définir le bien indépendamment du juste et ensuite le juste "comme ce qui maximise le bien"[3]. Pour Rawls, "le trait saillant de la conception utilitariste de la justice est que, sauf indirectement, la façon dont la somme totale des satisfactions est répartie entre les individus ne compte aucunement, pas plus que ne compte, sauf indirectement, la façon dont un homme répartit dans le temps ses satisfactions"[4].

Rawls, en s'écartant de l'utilitarisme, ne renonce pas au libéralisme. En définissant la justice comme une *équité* par opposition à une justice définie comme une *égalité*, il se réfère à une organisation sociale de type individualiste alors que la seconde

---

1. DUPUY J.P., *L'économie: une éthique scientifique?*, op. cit., p. 109. Egalement *John Rawls et la question du sacrifice*, op. cit., p. 47-48.
2. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 31; voir aussi p. 495-496.
3. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 50. L'utilitariste définit le bien comme la somme des utilités et définit, si l'on peut dire, le juste comme la maximisation de cette somme.
4. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 51.

conception se rapporterait à une organisation sociale de type holiste. L'équité se différencie de l'égalité parce qu'elle se situe au niveau de la procédure ou des règles de mise en oeuvre d'un contrat dont chacun a l'assurance qu'elles seront respectées par les autres. "Une procédure équitable transmet donc son caractère au résultat, mais seulement à la condition d'être réellement appliquée."[1] Alors, il n'y a nul besoin de prévoir et d'organiser l'égalité au niveau du résultat.

b) Les principes de la justice.

Après avoir retenu la notion de justice comme une *équité*, Rawls pose qu'une société est équitable si elle fondée par des partenaires contraints à l'impartialité du fait de la distribution aléatoire dans la société des positions et des dons naturels. Dans une telle *situation originelle* d'égalité, les individus libres et rationnels adopteront des règles sociales équitables. Le respect d'un tel contrat social est fondé sur deux principes:

"*En premier lieu: chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres*.

En second lieu: les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois, (a) l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun et (b) qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous."[2]

Le premier principe appelé *principe de liberté* est prioritaire par rapport au second appelé *principe de différence*. Celui-ci est en outre soumis à deux conditions:

- les situations avantageuses sont accessibles à tous (égalité des chances);
- les inégalités doivent conduire à une efficacité économique permettant d'améliorer la situation de tous, même celle du plus mal loti.

Ainsi, il résulte de ces deux principes et de la hiérarchie établie entre eux que la liberté ne peut rencontrer d'autre limite qu'elle-même: aucune réduction des inégalités ne peut donc justifier une restriction de liberté. Il en résulte également que toutes les inégalités de revenu et de patrimoine ne sont pas injustes car il existe entre les individus des différences de travail, de créativité, d'initiative, et certaines inégalités qui en découlent

---

1. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 118. Pour un commentaire approfondi, voir AUDARD C., *Principes de justice et principes du libéralisme: la "neutralité" de la théorie de Rawls*, dans AUDARD C. et autres, *Individu et justice sociale, Autour de John Rawls*, op. cit., p. 158-189.
2. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 91. Souligné par l'auteur.

peuvent être efficaces tant qu'elles ne remettent pas en cause la cohésion sociale; autrement dit, une victime potentielle des inégalités ne sera pas sacrifiée au nom d'un quelconque bien commun. Les inégalités doivent être corrigées quand elles dégradent la situation des plus pauvres, mais jusqu'au point où la redistribution par l'impôt freinerait l'initiative. Par contre elles sont acceptables et même légitimes quand elles ont une conséquence heureuse sur la croissance des richesses produites qui bénéficiera à tous, même aux plus défavorisés. Nous ne pouvons pas manquer d'effectuer un rapprochement entre Jonas qui assigne à l'humanité le devoir non pas de construire l'homme idéal mais de garantir que l'humanité puisse continuer d'exister, et Rawls qui définit la justice non pas comme l'absence d'inégalités mais comme la tolérance des seules inégalités qui profitent à tous. Par ailleurs, il faut noter que la justification des inégalités efficaces rappelle la thèse des retombées sociales automatiques de la croissance.

Rawls se demande ensuite comment appliquer une telle théorie de la justice. Il répond que les membres de la société doivent se placer dans une situation hypothétique qu'il nomme *position originelle* dans laquelle: "personne ne connaît sa place dans la société, sa position de classe ou son statut social, pas plus que personne ne connaît le sort qui lui est réservé dans la répartition des capacités et des dons naturels, par exemple l'intelligence, la force, etc. (...) Les principes de la justice sont choisis derrière un voile d'ignorance."[1]

Comment peut-on déterminer le meilleur système politique pour que la théorie de la justice puisse être mise en pratique? En examinant plus attentivement les deux critères qui servent à définir le second principe, celui de différence: les inégalités doivent être *à l'avantage de tous* et les positions et fonctions *ouvertes à tous*.

Chacun des deux critères peut revêtir deux significations.

A l'avantage de tous peut s'entendre en référence à l'efficacité parétienne ou en référence à la différence.

Ouvertes à tous peut se comprendre par rapport à l'accès des carrières à ceux qui ont des talents ou par rapport à l'accès aux biens fondamentaux appelés "biens sociaux premiers"[2]. Par cette expression Rawls entend les biens provenant de la nature: la force, l'intelligence, ou provenant de l'organisation sociale: les bases sociales du respect de soi-même (le respect de soi-même peut être traduit par le terme de dignité), les droits, les libertés, les pouvoirs, les revenus.

La notion de biens sociaux premiers, qui n'est pas sans rappeler celle de besoins essentiels ou plus précisément celle des biens propres à satisfaire ces besoins, est très importante pour Rawls parce qu'elle lui permet de se démarquer de manière décisive de l'utilitarisme: tout le monde est en droit d'attendre ces biens qui sont définis *a priori*, qui ne font pas l'objet de classement de préférences et qui ne sont donc pas des biens *utiles*. La

---

[1]. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 38.
[2]. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 121-125.

notion lui permet aussi d'éviter que des *goûts dispendieux* portant sur des biens ordinaires, qui eux sont *utiles*, viennent fausser l'application du principe de différence.[1] L'établissement du contrat sous le voile d'ignorance peut alors se faire avec la raison pour seul guide puisque ce n'est pas au niveau de satisfaction retiré personnellement de ces biens que l'on porte attention mais aux attentes des individus les moins avantagés à partir du moment où il y a entente pour considérer les deux principes de *justice* (de liberté et de différence) comme les principes définissant la société *juste*.[2]

Le croisement des deux significations de chaque critère détermine quatre cas possibles de système politique[3]:

- Le système de la liberté naturelle: l'égalité des chances y est purement formelle car elle se limite à l'énoncé de droits légaux d'accès aux carrières et l'incitation à l'efficacité y est forte; la société est injuste car la répartition est influencée par des facteurs arbitraires liés à la nature et à la société contre lesquels cette dernière ne tente pas de lutter.

- Le système de l'égalité libérale: les chances sont plus équitables mais il y règne encore la domination de la loterie naturelle de distribution des dons et talents, loterie dont les inconvénients sont aggravés par l'existence de l'institution familiale et qui n'aboutit qu'à une justice calquée sur le modèle d'une compétition sportive.

---

[1]. Un exemple éclairant de goût dispendieux est donné par VAN PARIJS P., *Qu'est ce qu'une société juste?*, op. cit., p. 173-174.

[2]. Cette fin de phrase peut sembler contenir une redondance: nous verrons plus loin qu'elle constitue le point faible du raisonnement de Rawls.

[3]. Voici le tableau récapitulatif que donne Rawls, *Théorie de la justice*, op. cit., p. 97.

Tableau 8.2

	"L'avantage de chacun"	
"Ouvertes à tous"	Principe d'efficacité	Principe de différence
Egalité définie par les carrières ouvertes aux talents	A. Système de la liberté naturelle	C. Aristocratie naturelle
Juste (fair) égalité des chances	B. Egalité libérale	D. Egalité démocratique

- Le système de l'aristocratie naturelle: l'égalité des chances est simplement formelle mais, tout de même, les avantages des favorisés se limitent à ceux qui permettent d'améliorer les conditions des défavorisés.

- Le système de l'égalité démocratique: l'égalité des chances est réelle et le principe de différence est respecté, c'est-à-dire, concernant ce dernier point, la seule inégalité initiale qui soit admise est celle qui permet d'améliorer la situation absolue des plus démunis.

Des quatre systèmes, seul celui de l'égalité démocratique est stable car il ne se satisfait d'aucune donnée arbitraire, qu'elle provienne de dotations naturelles ou du hasard de la naissance dans tel ou tel milieu social. Il est le seul à se saisir des différences initiales pour les mettre au service de tous, sous-entendu encore une fois jusqu'au plus démuni. La règle ainsi dégagée peut être qualifiée de *maximin* puisqu'il s'agit de maximiser la position minimale.[1] Cependant Rawls n'utilise ce terme qu'avec beaucoup de précaution: "Il se peut que les économistes souhaitent appeler le principe de différence le critère du "maximin", mais j'ai évité soigneusement ce terme pour plusieurs raisons; le critère du "maximin" est généralement compris comme étant une règle de choix dans des conditions de grande incertitude, tandis que le principe de différence est un principe de justice."[2]

La différence entre la doctrine utilitariste et la conception de Rawls prend ici tout son sens: alors que l'utilitarisme ne voit que des individus isolés, n'étant pas convenus entre eux de règles, pouvant modifier leurs choix dès qu'ils sont en possession de nouvelles informations, la conception rawlsienne prévoit un contrat que la levée du voile d'ignorance ne rompt pas parce que la raison seule a poussé les individus à le conclure. Dans le premier cas, le plus mal placé dans la société sera tôt ou tard sacrifié. Dans le second cas, Rawls tend à prouver qu'il reste membre à part entière de la collectivité.

c) La relation entre la justice sociale et la justice entre générations.

Bien que Rawls adopte le point de vue selon lequel "les générations s'étendent dans le temps et (...) les bénéfices économiques ne vont que dans une direction"[3], il estime nécessaire d'examiner le problème de la justice entre générations parce que le principe

---

[1]. Plusieurs auteurs remarquent que, *stricto sensu*, l'application de la règle du maximin ne suffit pas à assurer l'optimalité parétienne. Pour y parvenir, la règle du *leximin* (que sous-entend Rawls par "principe de différence lexical" (p. 114) doit être retenue: parmi les états possibles, ceux qui donnent le bien-être le plus élevé à l'individu le plus défavorisé sont choisis, puis parmi ceux-ci, ceux qui sont donnent le bien-être le plus élevé à l'individu le plus défavorisé après le premier ci-dessus sont choisis, puis parmi ceux-ci, etc... Cf. DUPUY J.P., *L'économie: une éthique scientifique?*, op. cit., p. 123, note 1. Egalement *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 149, p. 349-352, notes 60, 73 et 76. Ainsi que VAN PARIJS P., *Qu'est ce qu'une société juste?*, op. cit., p. 173, note 1.

[2]. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 115.

[3]. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 327.

de différence implique que soit défini un minimum social et que celui-ci à son tour peut avoir des répercussions sur le taux d'épargne dont dépendent bien sûr la satisfaction des générations futures mais surtout, dans son optique, la réalisation des conditions de la justice envers les futurs défavorisés.

Le choix d'un *juste* taux d'épargne doit se faire dans les conditions du voile d'ignorance et il doit être tel qu'il garantisse la constitution d'une base matérielle suffisante au maintien des institutions indispensables pour remplir le devoir de justice. Comme dans la position originelle chacun est placé sous le voile d'ignorance et ne peut donc savoir à quelle génération il appartient, "chaque génération se soucie de toutes les autres"[1], l'intérêt de toutes est pris en compte et le taux d'épargne adopté représente un "compromis équitable"[2] répartissant la charge de l'accumulation entre les générations. De plus, Rawls suppose que les individus rationnels ne prennent pas leurs décisions en fonction de préférences intertemporelles, c'est-à-dire reposant sur le degré plus ou moins élevé de certitude ou de probabilité de l'obtention de biens à des dates différentes, ce qui au passage lui permet de se démarquer une nouvelle fois de l'utilitarisme, mais uniquement en fonction de la symétrie qu'ils reconnaissent aux situations présentes et futures. "Dans le cas de l'individu, une pure préférence intertemporelle est irrationnelle, elle signifie qu'il ne considère pas tous les moments comme des parties égales de sa vie. Dans le cas de la société, une préférence purement intertemporelle est injuste: elle signifie (dans le cas le plus courant pour lequel le futur compte d'un poids moindre) que les vivants tirent avantage de leur position dans le temps pour favoriser leurs propres intérêts."[3] Dans la mesure où on suppose que les individus, sous le voile d'ignorance, ignorent à quelle génération ils appartiennent, ils ne peuvent marquer de préférence pour l'une ou l'autre.

Les économistes néo-classiques qui ont tenté de théoriser l'intégration de l'équité intergénérationnelle dans les modèles de gestion des ressources naturelles ont cherché à utiliser les principes de justice de Rawls. En interprétant le critère de différence comme un maximin, Arrow[4] et Dasgupta[5] ont construit un programme de maximisation de la forme:

---

1. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 328.
2. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 330.
3. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 334.
4. ARROW K. J., *Rawls's principle of just saving*, Swedish Journal of Economics, n° 75, 1973, p. 323-335, cité par MERAL P., *L'équité intergénérationnelle en économie de l'environnement: réflexion critique de l'utilisation de la théorie de la justice de Rawls par l'analyse standard*, Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n° 2, 1995, p. 328.
5. DASGUPTA P., *On some alternative criteria for justice between generations*, Journal of Public Economics, n° 3, 1974, p. 405-423, cité par MERAL P., *L'équité intergénérationnelle en économie de l'environnement*, op. cit., p. 328.

Max [Min $_t$ ($U_{t, t+1}$)]

sous la condition $U_{t, t+1} = u_t + b\, u_{t+1}$

où $U_{t, t+1}$ est la fonction d'utilité intergénérationnelle,

u_t et u_{t+1} sont les utilités des générations t et $t+1$,

b est le degré de sensibilité de la génération t à l'égard de la génération $t+1$ qui est inférieur à 1 pour tenir compte du fait que les générations futures bénéficieront de la croissance de la production et qu'il faut donc privilégier le présent.

Or, c'est précisément le point qu'avait récusé par avance Rawls parce qu'il dénote d'une erreur de conception: "Nous pouvons arriver à la conclusion que ces modifications du principe d'utilité sont nécessaires afin de parvenir à la justice dans les rapports entre les générations. Et il est certain qu'introduire une préférence intertemporelle, dans de tels cas, peut être un progrès; mais je crois que le fait d'y avoir recours de cette façon montre que le point de départ est faux. (...) A la différence du principe d'égalité, la préférence intertemporelle n'a pas d'intérêt éthique intrinsèque. Elle est introduite de façon purement *ad hoc* pour atténuer les conséquences du critère d'utilité."[1]

Cette utilisation du maximin peut alors être qualifiée d'"abusive"[2] parce qu'elle est faite dans une optique typiquement parétienne. En effet, elle reste conforme à la non prise en compte de la répartition initiale et ne parvient pas à départager les différentes situations optimales possibles en fonction de dotations différentes, ce qui signifie qu'elle est impuissante à définir un critère de justice entre les membres d'une génération. De plus, elle ne se départit pas d'une conception du bien-être social découlant de l'augmentation de la consommation par tête, problématique étrangère à Rawls: "Finalement, la dernière étape n'est pas caractérisée par une grande abondance. (...) Davantage de richesses pourrait ne pas être inutile pour plusieurs objectifs; effectivement, le revenu moyen n'est peut-être pas très élevé en termes absolus. La justice n'exige pas que les générations présentes épargnent pour que celles qui viendront ensuite soient simplement plus riches. L'épargne est prise comme une condition permettant de pleinement réaliser des institutions justes et les libertés égales pour tous. Y ajouter une accumulation supplémentaire de capital ne peut que servir d'autres buts. C'est une erreur de croire qu'une société juste et bonne devrait aller de pair avec un haut niveau de vie matériel. Ce dont les hommes ont besoin, c'est d'un travail ayant un sens, en association libre avec d'autres travailleurs, dans le cadre d'institutions de base justes. Une abondance de richesses n'est pas nécessaire pour réaliser cet objectif. De fait, au-delà d'un certain niveau, elle risque plutôt d'être un obstacle, au mieux une distraction sans signification, au pire une tentation de facilité et de vide."[3]

---

1. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 337.
2. MERAL P., *L'équité intergénérationnelle en économie de l'environnement,* op. cit., p. 306.
3. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 331-332. Nous laissons de côté ici l'allusion de Rawls à la question du sens du travail que nous avons abordée plus haut; mais remarquons la proximité de la distraction chez Rawls et du divertissement chez Pascal.

2. Les limites du renouveau des théories de la justice sociale.

Que la théorie de la justice de John Rawls ait été récupérée par les utilitaristes, que ceux-ci considèrent cet auteur comme l'un des leurs[1], ne constituent pas des arguments pour invalider les démonstrations contenues dans *Théorie de la justice*. Beaucoup de grands penseurs ont vu ainsi leur oeuvre dénaturée ou utilisée à d'autres fins que celles qu'avait imaginées leur concepteur. Bien que l'analyse critique de la façon dont chaque oeuvre est lue, entendue, comprise, soit nécessaire pour critiquer l'oeuvre elle-même, on ne peut assimiler l'oeuvre et ses interprétations. Que Rawls se réclame ouvertement d'une pensée libérale ne constitue pas non plus une raison de la récuser, parce qu'on peut dire de lui que son libéralisme est beaucoup plus un libéralisme philosophique et politique, porteur d'aspiration à la liberté et à l'autonomie des individus vis-à-vis de tout ordre social, qu'un libéralisme économique s'identifiant à la recherche du profit et à la régulation sociale par le seul marché.

Aussi faut-il chercher à l'intérieur de la méthode elle-même, minutieuse et rigoureuse s'il en est, de Rawls les faiblesses éventuelles de son analyse. A propos de celle-ci, Jean-Pierre Dupuy a dit qu'elle était une "tentative grandiose mais désespérée"[2]; il y voit deux raisons essentielles: la première a trait aux rapports que Rawls établit entre l'arbitraire, le mérite et l'envie, la seconde est la mauvaise querelle cherchée à l'utilitarisme au sujet du sacrifice. Nous en ajouterons une troisième qui tient au privilège accordée aux positions absolues des individus par rapport à leurs positions relatives qui empêche de concevoir les principes de justice comme un impératif catégorique d'action.

2.1. Les rapports entre l'arbitraire, le mérite et l'envie.

[1]. A ce sujet voir ce qu'en dit DUPUY J.P., *L'économie: une éthique scientifique?*, op. cit., p. 85-86; également *John Rawls et la question du sacrifice*, op. cit., p. 42, et *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 109 et p. 344, note 5.
[2]. DUPUY J.P., *L'économie: une éthique scientifique?*, op. cit., p. 108. Egalement *John Rawls et la question du sacrifice*, op. cit., p. 47. Dans *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 124, la tentative est toujours grandiose mais l'adjectif "désespérée" a disparu.

Le principe rawlsien de différence signifie qu'une société juste ne nie pas l'existence de l'arbitraire de la loterie naturelle et de l'héritage social qui attribue initialement des dons, talents, dispositions, capacités intrinsèques différents aux individus, mais qu'elle refuse de laisser cet arbitraire gouverner le devenir de ces derniers. La stabilité de l'édifice social juste tient à la possibilité de maintenir les institutions qui permettent cette justice. La conséquence selon Rawls est que nul ne peut prétendre *mériter moralement* de récompense pour l'utilisation productive des dons qui résultent de l'arbitraire. Si les capacités productives des uns sont mieux rémunérées que celles des autres, c'est uniquement parce que les meilleurs ont des "attentes légitimes"[1] qui ne découlent pas de leur vertu mais sont commandées par "l'efficacité et la justice"[2]. Il faut entendre efficacité au sens économique habituel et justice au sens rawlsien.

Toute la construction théorique de Rawls s'effondrerait si l'on arrivait à montrer que les inégalités tolérables au sens de l'auteur ne peuvent que susciter inévitablement l'envie de ceux qui sont en position défavorisée par rapport à ceux qui sont en meilleure position. Si cette envie est compréhensible et admissible, "excusable"[3] dit Rawls lorsqu'elle jaillit d'une révolte contre l'injustice, la société ne court-elle pas le risque de la voir s'amplifier au point de menacer la stabilité, c'est-à-dire la pérennité des conditions de la justice?

Rawls n'esquive pas le problème de ce que Dupuy appelle "le travail de sape de l'envie"[4]. Mais il s'attache à montrer que les inégalités acceptables ne sont pas susceptibles de compromettre la stabilité de l'ensemble. Pour cela il reprend et discute la notion d'envie analysée par l'anthropologue américain George M. Foster[5]. Il adopte pour hypothèse que la source de l'envie est le manque de confiance en soi-même: "les plus défavorisés tendent à être d'autant plus envieux des plus favorisés que leur respect d'eux-mêmes est moins solide et que le sentiment de ne pas pouvoir améliorer leurs perspectives est plus grand"[6]. Rawls ayant pris soin de définir l'égalité des chances en premier lieu par la garantie pour tous de disposer des bases sociales du respect de soi-même, il s'estime autorisé

---

1. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 348-353.
2. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 353.
3. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 577.
4. DUPUY J.P., *John Rawls et l'instabilité de tout modèle de la justice sociale*, dans *Le libéralisme et la question de la justice sociale*, Cahiers du C.R.E.A., Centre de Recherche en Epistémologie Appliquée, Ecole Polytechnique, n° 4, septembre 1984, p. 27. Cet article a été intégré dans *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., chapitres V et VI. L'expression citée se trouve dans ce dernier livre p. 188.
5. Rawls cite le nom de Foster dans la note 7 de la page 631. Pour la discussion des thèses de Foster, nous nous référons aux commentaires de DUPUY J.P., *Le signe et l'envie*, dans DUMOUCHEL P., DUPUY J.P., *L'enfer des choses, René Girard et la logique de l'économie*, Paris, Seuil, 1979, p. 20 et suiv.; et également à ceux du même auteur, *John Rawls et l'instabilité de tout modèle de la justice sociale*, op. cit., p. 26-28, et *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 186 et suiv.
6. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 577.

à affirmer que sa conception de la justice ruine les possibilités d'apparition de l'envie destructrice.

Or, le point faible de l'argumentation de Rawls est de sous-estimer la propension des sociétés modernes à déclencher des réactions d'envie en chaîne non maîtrisables. Selon Foster, les sociétés traditionnelles réussissaient à se protéger des ravages de l'envie grâce à des représentations culturelles par lesquelles les défavorisés attribuaient leur faiblesse à une cause extérieure à eux-mêmes, les mettant à l'abri d'un sentiment de dévalorisation personnelle. Dans les sociétés modernes libérales où le savoir se répand au détriment des représentations traditionnelles, où les valeurs ne peuvent trouver leur source que dans la sphère individuelle, il n'y a plus d'échappatoire, aucune cause extérieure ne peut être invoquée: la condition des individus ne peut que refléter leur valeur personnelle. Dès lors, frustrations et pertes de confiance en soi ne peuvent que favoriser le développement de l'envie. A ce point, Dupuy n'a pas de mal à montrer[1] que le refus de l'arbitraire et celui du mérite qui lui est associé ne peuvent pas être assumés jusqu'au bout par Rawls. En effet, si un individu ne peut imputer sa triste condition qu'à lui-même, c'est-à-dire à l'arbitraire du hasard de sa naissance, deux solutions s'offrent à lui: ou bien il culpabilise et parfois même considère que son sort n'est qu'une juste sanction de son faible mérite, ou bien il développe une envie rageuse; dans le premier cas, l'ordre social ne sera sans doute pas perturbé mais on imagine l'ampleur des inégalités sociales qui peut être ainsi facilement justifiée; dans le second cas, l'accord sur les principes de justice peut être remis en cause. Alors que Rawls s'efforçait d'évacuer l'arbitraire, celui-ci fait son retour et rend la société inspirée de ses principes profondément et éternellement instable.

L'impasse relative à laquelle aboutit la tentative de Rawls donne un intérêt particulier à celle de Duncan Foley[2] menée en parallèle à peu près au même moment et qui a rencontré un écho chez bon nombre d'auteurs[3].

Dans un premier temps Foley a défini l'équité comme une situation ne suscitant aucune envie de la part de quiconque vis-à-vis d'un autre. L'envie est un sentiment d'injustice ressenti par un individu vis-à-vis d'un autre dont l'origine peut être diverse: position sociale, statut, pouvoir, dotation en ressources. La non-envie ou l'absence d'envie correspond donc à un état de la société où personne ne préférerait être à la place d'un autre

---

1. DUPUY J.P., *John Rawls et l'instabilité de tout modèle de la justice sociale*, op. cit., p. 28. Egalement *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 188-189.

2. FOLEY D.C., *Resource allocation and the public sector*, Yale economic essays, n° 7, spring 1967, p. 45-98. Nous nous référons à la présentation qu'en donne VAN PARIJS P., *Qu'est ce qu'une société juste?*, op cit., p. 174-179.

3. KOLM S.C., *Justice et équité*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1972.
VARIAN H., *Equity, envy and efficiency*, Journal of Economic Theory, n° 9, 1974, p. 63-91.

plutôt qu'à la sienne propre. A partir de cette définition, l'économiste se demande si cet état équitable est efficace. La réponse à cette question se fait en deux étapes.

Dans une économie d'échange pur, si l'on donne au départ à chacun une part strictement égale en volume et en structure, la distribution n'est pas optimale dès l'instant où les individus ont des préférences différentes. Pour parvenir à une situation optimale au sens de Pareto il suffit alors de laisser à un marché concurrentiel le soin de réaffecter les ressources en fonction des préférences. Maintenant, la situation n'est certes plus égale mais elle reste quand même équitable puisque plus personne ne désire quelque chose possédée par un autre après des échanges mus par la liberté d'action, et par surcroît elle est efficace. La réconciliation de l'équité et de l'efficacité donne la *justice* .

Dans une économie de production, à partir de dotations initiales égales, suffit-il pour parvenir à une situation optimale de laisser opérer un marché concurrentiel portant cette fois non plus seulement sur les biens mais également sur les contributions productives de chacun? Est-il vrai qu'une rémunération supérieure des travailleurs plus productifs ne déclenche pas d'envie chez les moins productifs parce que ces derniers, qui échangeraient volontiers leur panier de biens, ne veulent ou ne peuvent faire de même pour leur contribution productive et le revenu qui lui est associé? La théorie de l'équité comme non-envie s'appuie sur l'hypothèse que l'envieux envie son voisin à partir de sa propre échelle de préférences et non pas à partir de celle du voisin. Le principe d'autonomie des individus est respecté puisque les préférences sont indépendantes mais la source de l'envie n'est pas tarie et l'état est toujours sous-optimal. Dans la mesure où les capacités productives individuelles sont différentes, les deux principes d'équité et d'unanimité (celui-ci étant équivalent d'efficacité) sont *logiquement* incompatibles.

Selon Van Parijs, les efforts réalisés pour surmonter ces difficultés ne donnent pas de résultats satisfaisants. Ainsi, Ronald Dworkin[1] propose d'assurer l'égalité des ressources initiales sans se soucier de la distribution finale pour laisser la liberté d'action pleine et entière. Mais alors toute transmission à quelque moment que ce soit devient impossible, même sous la forme du don le plus gratuit. C'est là, dit Van Parijs, une restriction considérable de la liberté, d'autant plus étonnante selon Dupuy qu'elle aboutit au paradoxe suivant : "Liberté complète pour les actes intéressés, contrôle strict pour les actes gratuits"[2]. On peut ajouter avec Méral[3] que, s'il est impossible d'envisager tout type de legs entre

---

[1]. DWORKIN R., *What is equality? Part 1: Equality of welfare*, Philosophy and Public Affairs, n° 10 (3), été 1981, *What is equality? Part 2: Equality of resources*, Philosophy and Public Affairs, n° 10 (4) automne 1981, cité par VAN PARIJS P., *Qu'est ce qu'une société juste?*, op cit., p. 181-183; ainsi que par DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 70-72, qui cite en plus les deux autres parties: DWORKIN R., *What is equality? Part 3: The place of liberty*, Iowa Law Journal, 1989, *What is equality? Part 4: Political equality*, San Francisco Law Review, 1990.

[2]. DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 72.

[3]. MERAL P., *L'équité intergénérationnelle en économie de l'environnement*, op. cit., p. 316-317.

générations, le problème de l'équité inter-générationnelle est insoluble. Ensuite, G.A. Cohen[1] a suggéré d'associer à la garantie de la liberté de chacun sur soi-même une convention instaurant la propriété publique de toute ressource naturelle et de tout bien. Mais alors la liberté proclamée est vidée de tout contenu si elle n'est pas accompagnée du droit de disposer à sa guise des biens que l'on possède.[2] Enfin, la légitimation par Kolm[3] de l'intervention publique par le biais de l'impôt redistributif est jugée par Van Parijs insuffisante parce que la correction des inégalités est laissée à la discrétion de la générosité des gagnants du marché.

De quelque côté que l'on se tourne, il semblerait bien que la liberté totale et l'égalité totale (ou tout simplement l'équité) soient inconciliables. Faut-il, comme le pense Van Parijs, se résoudre à considérer le principe de différence de Rawls comme préférable[4] parce que le moins insatisfaisant, en tout cas par rapport à l'équité définie comme absence d'envie? Faut-il comme le suggère Dupuy délimiter parfaitement le territoire de l'égalité et celui de la liberté afin que la coexistence de ces deux principes antagoniques puisse être pacifique[5]?

2.2. L'utilitarisme, Rawls et le sacrifice.

Est-ce le principe utilitariste de l'efficacité-unanimité qui fait entrer dans une logique du sacrifice ou bien est-ce tout simplement la raison? En effet, quel être raisonnable pourrait s'opposer à une transformation sociale si celle-ci ne dégrade la situation de personne et améliore celle d'au moins un? Quelle philosophie politique contredirait ce principe? Mais on voit immédiatement la perversité morale de cette rationalité: si tous les membres du petit navire qui n'avait jamais navigué sont condamnés à mourir de faim, la raison exige que le plus jeune matelot (puisque le sort tombe sur lui!) soit mangé, sinon tous mourront. Face à cela André Comte-Sponville fait remarquer[6], en citant Kant, Dostoïevski, Bergson et Camus, que si la survie de l'humanité commande qu'on torture un enfant, alors cette humanité ne mérite pas de vivre et de porter le nom d'humanité. Existerait-il donc un principe moral supérieur à la raison qui ferait refuser la décision prise au nom de celle-ci, ou

---

1. COHEN G.A., *Self ownership, world ownership and equality, Part II*, Social Philosophy and Policy, n° 3, 1986, p. 7-96, cité par VAN PARIJS P., *Qu'est ce qu'une société juste?*, op cit., p. 183-185.
2. Il nous semble que cette restriction apportée par Van Parijs est faible car, à cet endroit du texte, il ne distingue pas les biens de consommation et les biens de production. Or, il est évident qu'utiliser les premiers ou les seconds n'a pas la même signification en termes de justice sociale puisque seule l'utilisation des seconds donne la possibilité de s'approprier du travail gratuit d'autrui.
3. KOLM S.C., *Le contrat social libéral*, Paris, PUF, 1985, cité par VAN PARIJS P., *Qu'est ce qu'une société juste?*, op cit., p. 185-186.
4. VAN PARIJS P., *Qu'est ce qu'une société juste?*, op cit., p. 177.
5. DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 73.
6. COMTE-SPONVILLE A., Entretien avec J. Testart, France Culture, A voix nue, 10 août 1995.

bien, comme tente de le prouver Rawls, les principes éthiques sont-ils fondamentalement raisonnables, plus raisonnables que les principes utilitaristes?

A l'encontre de la plupart des interprétations, Jean-Pierre Dupuy avance la thèse[1] que la logique sacrificielle est inscrite autant dans les principes de la justice de Rawls que dans le principe utilitariste de l'efficacité et qu'il est donc mal venu de critiquer l'utilitarisme sur cette base-là. Il résume sa démonstration par l'énoncé de trois propositions[2]:

"*Proposition 1*: appliqués à une situation sacrificielle, les principes de justice de John Rawls justifient la logique sacrificielle."

"*Proposition 2*: Les seules situations intéressantes dans lesquelles l'utilitarisme justifie le sacrifice de certains au nom d'un plus grand bien partagé par d'autres sont:

- soit des situations sacrificielles,
- soit des contextes sociaux dérivés de façon plus ou moins directe de situations sacrificielles."

"*Proposition 3*: Les principes de justice ne s'appliquent pas, et ne sont pas conçus pour s'appliquer, aux situations sacrificielles."

Les deux premières propositions de Dupuy peuvent paraître paradoxales ou tautologiques et la troisième contradictoire avec la première. En fait, Dupuy explique que la première met en jeu le principe de liberté qui, tout comme le principe de différence qui n'est pas ici en jeu, est organisé selon un ordre lexical. Ainsi, lorsqu'est en balance la vie (première des libertés) de tous et celle d'un, la logique sacrificielle s'impose sans que l'on puisse discerner en elle ce qui relève de l'utilitarisme le plus vulgaire et de la justice rawlsienne la plus sophistiquée. La deuxième proposition vise à mettre en évidence la contradiction existant entre l'idéal démocratique empreint de liberté, de tolérance et de souci d'équité, et l'apparente inéluctabilité de la logique sacrificielle. Cette contradiction selon Dupuy ne peut être résolue que par la troisième proposition. La raison en est que la "machinerie"[3] de Rawls a pour effet de rendre impossible et inconcevable la réunion des conditions d'apparition d'une situation sacrificielle. La position originelle sous le voile d'ignorance donne un statut privilégié aux victimes potentielles (les plus défavorisés) et empêche tout mécanisme de constitution d'un phénomène collectif ayant besoin d'un bouc émissaire.

Ainsi Dupuy estime-t-il que Rawls cherche une mauvaise querelle aux utilitaristes: "L'utilitarisme est accusé de favoriser le sacrifice dans des contextes que la justice comme équité exclut de son propre champ - alors même que, si elle devait y être

---

[1]. DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie* , op. cit., p. 145-160. A notre connaissance, il est le seul auteur actuel à s'être engagé dans cette voie.
[2]. DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 148, 151, 158.
[3]. DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 158.

appliquée, ses principes justifieraient le sacrifice tout autant que l'utilitarisme; tout cela sous le motif que l'utilitarisme, contrairement à la justice comme équité, se donne comme une doctrine morale globale, d'application universelle."[1] Dupuy ne manque pas de relever que Rawls lui avait préparé son argument: "Ainsi, comme tous les autres préceptes, ceux de justice sont dérivés du but unique qui est d'atteindre le plus grand total de satisfactions. C'est pourquoi il n'y a pas de raison de principe pour laquelle les gains de certains ne compenseraient pas les pertes des autres ou, et ceci est plus important, pour laquelle la violation de la liberté d'un petit nombre ne pourrait pas être justifiée par un plus grand bonheur pour un plus grand nombre. Il se trouve simplement que, dans la plupart des conditions, du moins à un stade avancé de la civilisation, ce n'est pas de cette façon que l'on atteint la plus grande somme d'avantages."[2]

La conclusion de Dupuy au terme de son analyse des relations entre l'utilitarisme et de la théorie de Rawls est d'ordre méthodologique. Le sacrifice est exclu de la société juste rawlsienne simplement en éliminant le champ d'application du sacrifice: "ce que la théorie exclut de son champ est de fait constitutif de la théorie, et en fait partie intégrante"[3]. Le problème est donc supposé résolu: on pourrait dire que Rawls exclut l'exclusion parce que dans les situations sacrificielles, celles justement qui font problème, ses principes de justice rétablissent la prédominance de la raison sacrificielle sur la raison anti-sacrificielle alors qu'ils prétendaient fonder la hiérarchie inverse. "Cette figure de "hiérarchie enchevêtrée", je l'interprète comme la manifestation d'une tension inhérente à nos sociétés démocratiques, tension que Rawls neutralise en n'en voyant qu'un des pôles: elles sont, il est vrai, fortement animées d'un esprit antisacrificiel mais elles conservent, jusque dans ce qu'elles nomment la logique et dans ce qu'elles tiennent pour axiomes incontestables (comme le principe d'unanimité), des traits profondément sacrificiels. Telle est la source de la troublante identité entre la théorie rawlsienne et la philosophie utilitariste - ces deux soeurs ennemies."[4]

2.3. La nature des principes de justice de Rawls.

Il nous faut aborder maintenant la troisième raison qui explique selon nous pourquoi la théorie de la justice de Rawls est une construction du plus haut intérêt mais qui

---

1. DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 159.
2. RAWLS J., *Théorie de la justice*, op. cit., p. 52.
3. DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 160.
4. DUPUY J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 160.

reste inachevée. Cette théorie accorde la priorité aux positions absolues des individus par rapport à leurs positions relatives. Cette priorité est une entrave à ce que les principes de justice soient un impératif catégorique.

a) Positions absolues et relatives des individus.

Nous avions vu que les seules inégalités des positions initiales qui étaient admises étaient celles qui permettaient d'améliorer la situation absolue des plus démunis. Autrement dit, on peut imaginer une situation où un individu A jouit d'un niveau de vie matériel supérieur à un autre individu B pour des raisons qui tiennent par exemple à des capacités productives différentes. Si ces inégalités *efficaces* permettent à la collectivité de faire croître la production de telle sorte que le niveau de B augmente de 10% et celui de A de 20%, le principe de différence rawlsien est respecté mais la position relative de B par rapport à A s'est dégradée. Il convient alors de reprendre l'analyse proposée par Serge Latouche à propos de la notion de paupérisation[1] selon laquelle la conscience de la modification de sa position *relative* est ressentie par la victime comme une détérioration *absolue* de son statut social. A trop considérer les positions absolues sans se préoccuper des positions relatives, on perd de vue que les individus se situent les uns par rapport aux autres selon des critères symboliques au moins autant que matériels. Evacuer les positions relatives de l'analyse est une autre manière de chasser l'envie dont nous avons vu qu'elle était la bête noire des théoriciens de la justice. Or, si l'envie réapparaît ou s'amplifie, de l'avis de Rawls lui-même, les bases de l'accord instituant les principes de justice d'une société, reconnus comme tels par tous ses membres, peuvent être remis en cause. On pourrait objecter avec Rawls que la position originelle est là pour précisément éviter que les conditions du respect de soi-même ne soient pas respectées. Mais, d'une part, on a vu précédemment combien il était périlleux de poser au départ du raisonnement ce qu'il s'agissait de démontrer, de partir d'une société juste pour construire une société juste; d'autre part, la dynamique sociale n'a-t-elle pas pour conséquence de défaire (et de refaire) constamment les termes du contrat social?

L'incertitude concernant la réunion des conditions du respect de soi-même pose la question des relations entre la liberté et les conditions de la liberté. Le philosophe et économiste Amartya Sen propose un dépassement des catégories rawlsiennes: "La manière dont Rawls rend compte de l'inégalité met au premier plan, non la distribution de l'"utilité", mais celle des "biens premiers". (...) Toutefois, comparer les biens premiers dont disposent des individus différents ne revient pas tout à fait à comparer les libertés dont jouissent

[1]. Nous avions présenté une synthèse de cette analyse dans le chapitre 2, § I-A-2 et le tableau 2.13, Typologie de la paupérisation.

réellement différentes personnes, même si ces deux choses entretiennent sans doute d'étroits rapports entre elles. *Les biens premiers sont des moyens de liberté*, mais, étant donné la diversité des façons dont les êtres humains convertissent les biens premiers en liberté de poursuivre leurs objectifs respectifs, ces biens ne peuvent représenter l'étendue de la liberté."[1] Sen forge alors le concept de "capabilité de base" qui est "le fait qu'une personne soit capable d'accomplir certains actes fondamentaux"[2]. A ses yeux, ce concept permet de s'intéresser non aux biens, fussent-ils premiers, mais aux effets de ces biens: "Si l'on affirme que les ressources doivent servir à éliminer ou réduire fortement le désavantage du handicapé, en l'absence d'argument fondé sur l'utilité marginale (parce que cela coûte cher), en l'absence d'argument fondé sur l'utilité totale (parce qu'il est content de son sort), et en l'absence de privation de biens premiers (parce qu'il dispose des mêmes biens que les autres), il faut alors trouver un autre argument. Je pense que la question fondamentale est l'interprétation des besoins en termes de capabilités de base. Cette interprétation des besoins et des intérêts est souvent implicite dans l'exigence d'égalité. J'appellerai ce type d'égalité "l'égalité des capabilités de base"."[3]

b) Principes de justice et impératif catégorique.

Finalement, il semble légitime de se demander si la facilité avec laquelle la théorie de la justice de Rawls a été assimilée, voire récupérée, par la branche la plus contestable du libéralisme, à savoir la théorie économique néo-classique, ne tiendrait pas au fait que Rawls a une conception du contrat social, et de la coopération qui doit en résulter, purement individualiste. Il écarte toute idée de régulation collective autre que celle que doit assurer l'ordre marchand efficace. Quelle place peut-il y avoir pour la pensée d'un projet collectif. Ainsi Jacques Bidet lui fait-il ce reproche: "Il préconise certes une action de l'Etat à l'encontre des maux publics. Mais il manque à son concept économique de quoi penser positivement "l'oeuvre" commune, -ce qu'exige pourtant l'unité systémique des diverses productions humaines dans leur rapport global au système écologique, soit l'effet de savoir, de progrès et de sens, ou de destruction, que, toutes ensemble, elles produisent."[4] Il résulte de cette carence que Rawls propose une théorie de la société juste mais pas une théorie pour *être juste* dans une société qui est encore injuste. Nous rapprochons cette difficulté de celle que nous a laissée Jonas posant en préalable le principe de l'être sans que celui-ci éprouve le besoin pour exister de se penser dans l'utopie, mais sans que l'on sache comment en garantir

1. SEN A., *La liberté individuelle: une responsabilité sociale*, Esprit, n° 170, mars-avril 1991, p. 17, souligné par nous.
2. SEN A., *Quelle égalité?*, dans *Ethique et économie, Et autres essais*, Paris, PUF, 1993, p. 210.
3. SEN A., *Ethique et économie,* op. cit., p. 211.
4. BIDET J., *John Rawls et la théorie de la justice*, Paris, PUF, Actuel Marx Confrontation, 1995, p. 130.

l'application. Bidet pousse la critique jusqu'à accuser Rawls d'avoir effectué une régression par rapport à Kant: "Dans leur version rawlsienne, les principes de justice, loin de constituer une reformulation de l'impératif juridique kantien ("agis..."), ne définissent que les caractères d'une société juste. Ils expriment une utopie, non une exigence, -si ce n'est une exigence morale: il est bon d'être juste. Ils ne déclarent pas un exigible. (...) Mais cette casuistique ne peut masquer le manque d'une théorie éthico-politique de la pratique. Qui doit inclure -dans une situation ou toute pratique de la justice doit faire face à des forces sociales qui entretiennent un ordre injuste- une théorie de la juste lutte politique. (...) Le principe de justice appelle certes le concept de société juste. Mais, en tant qu'impératif, il est une règle immédiate de l'action. Il s'énonce donc ainsi: "abolissons toute inégalité qui n'est pas à l'avantage de ceux qui ont moins". Il faut pourtant souligner qu'il n'est pas un principe d'action en vue de l'instauration programmée d'une société idéale. Il s'énonce dans le temps d'acteurs concrets et dans l'horizon de leur vie."[1]

Nous avons vu trois types d'arguments qui viennent affaiblir la portée de la conception de la justice de Rawls. Ils ne sont pas sans rapports entre eux. La société juste de Rawls examine aussi loin que possible la définition et la mise en place des conditions pour qu'une véritable égalité des chances existe. Les inégalités qui subsistent dans la société ne peuvent donc être imputées à l'organisation sociale; elles n'ont alors dans le système de Rawls pour seule origine possible que les différences d'aptitudes, de capacités, de talents, de savoir-faire personnels. Or, l'arbitraire de la distribution des dons par la nature, en tant que facteur explicatif, est inadmissible pour l'individu moderne car il le prive de son mérite si c'est un gagnant et de sa culpabilité si c'est un perdant. L'arbitraire renvoie le problème à l'extérieur de l'individu alors que la modernité consacre l'individu comme le lieu d'où procèdent toutes les valeurs. Cette contradiction est la cause de l'impossibilité d'empêcher l'envie de naître et rend de ce fait, selon le mot de Dupuy, tout modèle de la justice sociale "instable"[2].

Le modèle de Rawls est sans doute le plus conséquent de tous les modèles s'inscrivant dans la lignée philosophique et politique libérale. Son mérite est, *a contrario*, de démontrer la très grande difficulté, voire l'impossibilité, de définir une société juste ainsi que la nécessité de donner aux principes de justice toute leur signification: des principes d'action. Peut-on dans ces conditions se servir de cette tentative de théorisation pour définir une société

---

1. BIDET J., *John Rawls et la théorie de la justice*, op. cit., p. 130-135.
2. DUPUY J.P., *John Rawls et l'instabilité de tout modèle de la justice sociale*, op. cit., p. 28. Egalement *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 189.

aussi juste que possible, quoique non totalement exempte d'injustices, mais qui serait solidaire parce que les citoyens travailleraient à les faire reculer?

C- Qu'est-ce qu'une société solidaire?

Compte tenu de notre problématique, la solidarité à définir s'exercerait premièrement (l'ordre est ici chronologique et non pas hiérarchique) entre tous les membres de la société actuelle, en priorité à l'égard de ceux qui sont défavorisés, et deuxièmement à l'égard des générations futures. Dans ce cadre, nous soumettons à la discussion l'idée suivante. Si la justice n'est pas seulement un idéal à atteindre mais un impératif, au sens kantien, à exécuter ici et maintenant, alors la priorité rawlsienne du principe de liberté sur le principe de différence est incohérente sur un point: celui de la place accordée à l'égalité devant l'accès aux biens sociaux premiers. Ces biens sociaux sont dits *premiers* et se différencient des simples biens utiles parce qu'ils donnent accès aux moyens de bénéficier de la liberté: sans eux, celle-ci ne peut s'exercer. En réévaluant le niveau où l'on situe les biens sociaux premiers nous pourrons définir ce que nous appellerons le *principe de solidarité* mais auparavant il convient d'examiner les obstacles théoriques qui rendent la tâche difficile. Nous les regrouperons autour de deux questions qui prennent aujourd'hui des allures de controverses: égalité et/ou équité; droit à l'emploi et/ou au revenu.

1. Egalité et/ou équité?

L'acuité des problèmes sociaux dans les pays subissant chômage et exclusion a contribué à la diffusion de concepts et de thèmes jusqu'alors réservés à la discussion entre théoriciens. Ainsi la notion d'équité, qui est au centre de la théorie de Rawls, est abondamment reprise aujourd'hui. Mais cette médiatisation lui a fait subir un retournement qui la rend inapplicable. Nous allons le voir à travers l'exemple du débat français impulsé par la publication du rapport *La France de l'an 2000* qui montre que, lues d'une certaine manière, les conceptions rawlsiennes font courir le risque de justifier les pires inégalités.

Le rapport en question part du constat désormais banal que, malgré l'accroissement des richesses produites, les liens sociaux se détruisent avec l'exclusion.[1] En se référant explicitement à Rawls[2], le rapport oppose l'équité à l'égalité en indiquant que, puisque "*l'équité est une condition de l'efficacité*", il faut "identifier les inégalités inefficaces et injustes qui doivent être combattues, développer les formes d'équité qui sont un facteur d'efficacité, et trouver le niveau acceptable d'inégalités nécessaires pour assurer le dynamisme de l'économie"[3]. Une véritable égalité des chances doit passer par "le principe de la "discrimination positive"" pouvant "conduire à revoir le principe de gratuité de certains services publics"[4].

A première vue, le rapport semble assez proche des principes rawlsiens. Cependant, il faut noter que l'équité n'est à aucun moment définie si ce n'est par opposition à une égalité qui est victime dans le rapport d'une curieuse caractérisation. En effet, non définie elle-même, l'égalité est simplement située en référence à une période de l'histoire économique et sociale française: "Performance économique et contrat social, implicite ou explicite, sont intimement liés: le compromis de 1945 productiviste, keynésien et égalitaire y parvenait. (...) La France est à la recherche d'un "compromis de combat" qui rende compréhensible et acceptable pour tous la course à l'efficacité et ses sacrifices. Ce compromis se substituera à celui des années de forte croissance. *La Commission souhaite qu'il soit fondé sur le principe d'équité*, par opposition à l'aspiration égalitaire qui a bercé toute l'histoire sociale d'après-guerre."[5] Cette référence historique appelle plusieurs remarques. Premièrement, le compromis social d'après-guerre, appelé souvent fordiste, ne fut pas principalement, ni dans ses fins, ni dans ses résultats, égalitaire; il visait prioritairement à répartir les gains de croissance entre salaires et profits, l'aspect redistributif ayant un impact finalement assez faible, parce que, sous couvert d'aspiration égalitaire, c'était l'aspiration au consumérisme qui fonctionnait.[6] "*Redonner à chacun une possibilité d'ascension sociale est une condition de l'équité* "[7] indique le texte du rapport. Mais, comme il est évident ici qu'il ne peut s'agir que d'ascension absolue et non pas relative à d'autres personnes ou groupes sociaux, il est faux d'assimiler amélioration des positions absolues de tous et égalité. Deuxièmement, la critique de l'aspiration égalitaire est faite par le rapport au nom d'une véritable équité pour donner plus à ceux qui ont besoin de plus et moins à ceux qui n'en ont pas besoin. Or, précisément, c'était le fondement de l'action de l'Etat-Providence théorisé et mis en oeuvre après 1945, Etat-Providence qui est la cible du rapport présenté par Minc.

---

1. Commissariat Général du Plan, *La France de l'an 2000*, op. cit., p. 30.
2. Commissariat Général du Plan, *La France de l'an 2000*, op. cit., p. 88.
3. Commissariat Général du Plan, *La France de l'an 2000*, op. cit., p. 89.
4. Commissariat Général du Plan, *La France de l'an 2000*, op. cit., p. 92.
5. Commissariat Général du Plan, *La France de l'an 2000*, op. cit., p. 82, 87.
6. Nous avons déjà vu que l'un des ressorts de la croissance économique fut justement le maintien d'inégalités toujours renouvelées, ressenties comme réductibles par le biais d'une consommation croissante mais jamais comblées par définition.
7. Commissariat Général du Plan, *La France de l'an 2000*, op. cit., p. 28.

Comment comprendre cette contradiction: prôner des discriminations positives, fondement d'une politique de redistribution véritable par un Etat, et en même temps refuser la redistribution mise en oeuvre; dénoncer les injustices de la protection sociale et simultanément affaiblir la protection sociale? Le rapport joue constamment sur deux registres à la fois: la remise en cause de la mission de l'Etat-Providence et la dénonciation de l'impuissance de l'Etat-Providence à remplir cette mission. Il ne pourrait y avoir qu'une raison logique justifiant la critique contenue dans le rapport: la redistribution est insuffisante au regard de l'enjeu d'une instauration d'une véritable égalité des chances, et, en cela, la réhabilitation de discriminations positives pourrait être une bonne chose. Mais est-ce là vraiment le parti pris par la Commission présidée par Alain Minc dont la profession de foi en faveur des discriminations positives s'inscrit dans une stratégie de baisse des prélèvements obligatoires à caractère social et d'extension des rapports marchands? Il ne le semble pas et c'est sans doute là que réside quasiment l'imposture intellectuelle de la référence à Rawls. Pourquoi? Nous y voyons plusieurs raisons.

D'abord, l'objectif de la théorie de Rawls est de concevoir une société juste, l'efficacité des inégalités étant au service de l'équité par l'amélioration de la condition des plus défavorisés. Celui du rapport *La France de l'an 2000* est totalement inverse: explicitement, ce qui est appelé *équité* est une *condition*, un *facteur* de l'efficacité. Alors que Rawls s'ingénie à élaborer les conditions d'un contrat social faisant de la vie en société le contraire d'un compétition sportive, le rapport dit que "la France doit trouver une traduction raisonnable de la société de compétition".[1] De plus, Rawls se montre très réservé vis-à-vis d'une recherche de l'abondance matérielle par la croissance économique, voyant même dans cette dernière un risque d'obstacle à l'instauration d'une société juste. Au contraire, *La France de l'an 2000* aurait souhaité une croissance soutenue si cela avait été possible: "*La Commission ne tient évidemment pas pour acquise une telle perspective de 4% de croissance. En effet, il n'est pas sûr que l'environnement international nous permette de dépasser sensiblement 3%*."[2] Les quelques allusions à la sauvegarde de l'environnement contenues dans le rapport se limitent d'ailleurs à conseiller une meilleure internalisation des nuisances dans les tarifs[3] sans analyser le problème du développement économique lui-même puisque l'adhésion aux principes libéraux du traité de l'Union économique et monétaire de Maastricht est réaffirmée en même temps que la *course à l'efficacité*. Enfin, contrairement à Rawls, l'utilisation de la notion d'équité a pour objectif de promouvoir une philosophie résolument conservatrice quoique moderne. Finalement, en plaidant en faveur des discriminations positives qui, en elles-mêmes, ne sont pas condamnables *a priori* s'il s'agit de mesures

[1]. Commissariat Général du Plan, *La France de l'an 2000*, op. cit., p. 87.
[2]. Commissariat Général du Plan, *La France de l'an 2000*, op. cit., p. 29.
[3]. Par exemple, Commissariat Général du Plan, *La France de l'an 2000*, op. cit., p. 283.

ponctuelles et transitoires mais qui le deviennent si elles visent à compenser médiocrement et donc reproduire les inégalités fondamentales qui les ont rendues nécessaires, Alain Minc renouvelle la justification du maintien des inégalités que la vague libérale des années quatre-vingt avait apportée. Ainsi, les exemples ne sont pas choisis au hasard: "Distribuées sans référence au revenu, et qui plus est défiscalisées, les allocations familiales rapportent après prélèvement, deux fois et demi davantage à un cadre supérieur imposé dans la tranche la plus élevée de l'IRPP qu'à un smicard."[1] En focalisant l'attention sur un problème réel mais mineur -les allocations versées indistinctement, donc *également*- on évite de poser le problème des inégalités primaires bien plus importantes que les retombées *inégales* de prestations *égales* et on feint de croire que l'action par le biais de la suppression de ces prestations, certes pernicieuses, serait susceptible de remédier aux inégalités se situant en amont et à une tout autre échelle.[2] Les partisans de la substitution de l'équité à l'égalité auraient raison s'ils ne confondaient pas l'égalité formelle et l'égalité réelle et si, par un curieux retournement de l'histoire, ils ne proposaient pas de sacrifier l'égalité formelle à une minuscule, et donc dérisoire, amélioration de l'égalité réelle.[3]

---

[1]. MINC A., *Egalité ou équité?*, Le Monde, 5 janvier 1995.

[2]. Avec beaucoup d'humour, l'éditorialiste d'Alternatives économiques (n° 124, février 1995, p. 11), sous le nom de Pierrot, *Le fusil à tirer dans les coins*, met en évidence le problème: "La technique de l'illusionniste, c'est d'attirer le regard du public sur un truc brillant, coloré, mais accessoire, et pendant que l'attention est détournée, il réalise la vraie manipulation. Celle qui compte. Ainsi ton "cadre supérieur imposé dans la tranche la plus élevée", s'il touche des allocations familiales, c'est qu'il a au moins deux enfants. Fiscalement, ça lui fait donc trois parts. Compte tenu des règles fiscales en 1994, s'il était avec trois parts dans la tranche la plus élevée, cela signifie qu'il gagnait (salaire net après déduction des cotisations sociales) autour de 1 200 000 F par an, 100 000 F par mois (107 657,40 F avec les allocations familiales pour deux enfants de moins de quinze ans). Il gagnait donc (après impôt) 13,41 fois plus que le smicard (SMIC net) lui aussi avec deux enfants. Si on décide, par esprit "d'équité", de ne plus lui verser d'allocations familiales, alors que le smicard continue à les toucher, l'écart tombe à... 13,29! Chercher la "vieille réponse égalitaire", c'était se demander ce qui pouvait justifier que quiconque gagne treize fois plus qu'un autre. Causer moderne d'équité, c'est vouloir réduire cet écart de 0,12 point! L'équité, est-ce finalement autre chose qu'une nouvelle façon d'inventer le fusil à tirer dans les coins?"

[3]. Jadis, les pourfendeurs des libertés dites formelles, se réclamant du marxisme-léninisme, n'avaient pas compris la double dimension de la nature du contrat dans la société libérale. S'il est toujours aussi pertinent de critiquer le rapport d'exploitation, de domination et d'aliénation qui se dissimule derrière le contrat salarial, il faut aussi reconnaître que la forme juridique qu'il revêt n'est pas simplement d'ordre superstructurel, presque irréel, mais constitue un élément tout à fait structurel et structurant, comme le dit Jacques Bidet: "Paradoxe du salariat. Le salariat est cette possibilité d'un engagement contractuel de sa force de travail. Mais celui-ci relève d'une contractualité qui est aussi la base de l'association possible entre salariés. Et d'un rapport de forces avec le centre, d'une ambition de contrôler celui-ci. Le salariat ouvre donc à la possibilité de promouvoir d'autres rapports que ceux du salariat, d'"abolir le salariat"." BIDET J., *Théorie de la modernité*, suivi de *Marx et le marché*, op. cit., p. 77.

Dans cette discussion, il nous semble important de repérer que ce n'est pas la recherche de l'équité qui pose question, au contraire celle-ci est conforme aux exigences de justice formulées par Rawls, mais c'est l'*objet* de l'équité. Si l'on pose comme base du contrat social équitable l'égalité de l'accès aux droits fondamentaux, l'opposition entre équité et égalité n'a plus de sens puisque la seconde est la condition de la première. En d'autres termes, cette opposition, mise en avant aujourd'hui par certains théoriciens et politiques, relève d'une problématique consistant à compenser les inconvénients d'une inégalité de l'accès aux droits fondamentaux et non pas à supprimer ou atténuer cette inégalité. Prenons un exemple: on peut juger équitable, socialement, moralement, de verser un RMI à une personne privée d'emploi et de toute ressource; on peut encore juger équitable que ce type de prestation soit fourni indéfiniment puisque le chômage de certaines catégories de travailleurs semble définitif. Mais n'est-ce pas la preuve que le droit à l'emploi n'est pas garanti, que l'on prend acte de ce non respect pour en fin de compte l'accepter? *L'objet de l'équité est donc détourné: ce n'est plus l'égalité devant le droit fondamental qui est considérée comme essentielle, c'est l'égalité devant le palliatif.*

L'instabilité du modèle de justice sociale formulé par Rawls ne doit pas nous faire oublier la force de sa démonstration logique basée sur l'ordre lexical des principes: la liberté est prioritaire par rapport au bien-être et à la richesse, puis, le plus mal loti au regard du bien-être et de la richesse est prioritaire par rapport aux autres plus favorisés. Or la liberté est définie précisément par le respect de tous et pour tous des droits fondamentaux. C'est ce qu'oublient les auteurs de *La France de l'an 2000* et tous ceux qui substituent l'équité à l'égalité et l'activité à l'emploi.[1] Le même débat se retrouve à propos du droit à l'emploi et au revenu.

[1]. Est-il hasardeux d'effecteur le rapprochement suivant? Au cours de la Conférence mondiale sur les femmes organisée à Pékin en septembre 1995, la notion d'égalité entre les sexes a été mise en cause par certains Etats religieux qui lui préféraient la notion d'équité parce que celle-ci donne plus de latitude pour justifier certaines inégalités et définir ce qui est équitable: par exemple, la loi islamique prévoit qu'en matière d'héritage une femme ne perçoit que la moitié de ce que reçoit un homme. Textes cités par AULAGNON M., *Climat pesant sur la conférence des femmes*, Le Monde, 3 et 4 septembre 1995. Voir aussi BENAIM L., *Les Etats religieux émettent des réserves sur les textes adoptés à la Conférence des femmes à Pékin*, Le Monde, 17 et 18 septembre 1995.

2. Droit à l'emploi et/ou au revenu?

Nous avons montré dans le chapitre 7 que la thèse de la disparition totale (qui va beaucoup plus loin que celle de la simple diminution) du travail comme facteur de lien social allait de pair avec celle de la négation du travail comme seul créateur de valeur. Nous avons montré que ces thèses nous paraissaient erronées telles qu'elles étaient formulées chez beaucoup d'auteurs et nous avions laissé entendre qu'elles étaient également liées à celle de la déconnexion du revenu et du travail. Nous allons maintenant essayer d'établir que cette dernière thèse s'oppose elle aussi à l'établissement d'une solidarité entre les membres de la société.

Beaucoup d'auteurs actuels[1], croyant que le travail humain cesse de créer les richesses, concluent qu'il convient maintenant de dissocier le revenu du travail et d'attribuer à chaque individu, quels que soient son âge, son sexe, son activité, un revenu d'existence. L'argumentation s'appuie sur une conception éthique parfaitement recevable: chaque être humain a droit à un revenu minimum garanti qui lui permette de vivre matériellement et d'arbitrer entre travail et non-travail. Elle s'appuie aussi sur des conceptions économiques faisant davantage appel au raisonnement logique. L'ensemble des arguments peuvent être regroupés autour de deux thèmes: la justification théorique de l'*existence* du revenu d'existence et celle de l'*évaluation* de celui-ci. Nous allons tenter de discuter ces justifications.

2.1. La dissociation du revenu et du travail est-elle théoriquement justifiée?

La dissociation entre revenu et travail trouve sa pleine expression dans la proposition aujourd'hui largement débattue du revenu d'existence ou revenu de citoyenneté ou encore allocation universelle.[2] Cette proposition reprend une idée ancienne qu'on peut déjà

---

[1]. Parmi eux on retrouve beaucoup de ceux qui réfléchissent à la place du travail aujourd'hui et dont nous avons déjà parlé, à l'exception de Gorz et de Aznar. Ce dernier déclare: "Je pense que l'idée du revenu minimum d'existence est l'idée la plus pernicieuse, la plus dangereuse, la plus destructrice qu'il soit possible d'imaginer et je considère qu'il est souhaitable de réunir toutes les forces sociales, morales, politiques pour lutter contre ce projet" (AZNAR G., *Pour le travail minimum garanti, Non au revenu d'existence oui à l'indemnité de partage du travail*, Futuribles, n° 184, février 1994, p. 61). Par contre Henri Guitton, créateur de l'AIRE (cf. ci-dessous), illustre bien le courant qui pose simultanément les deux questions du passage de l'emploi à l'activité et de la création du revenu d'existence: GUITTON H., *Revenu d'existence et revenu d'activité*, Futuribles, n° 124, septembre 1988, p. 43-47.

[2]. Cette proposition accède à la notoriété grâce notamment à l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE), membre du réseau BIEN (cf. ci-dessous), dont on peut trouver une présentation de sa thèse dans RICHE P., *Le revenu d'existence, Un moyen essentiel de sortir de l'impasse sociale*, Futuribles, n° 184, février 1994, p. 31-42. Voir également le quatrième congrès du Basic Income European Network (BIEN), "Au-delà du RMI et de l'Etat-Providence", Paris, 18 et 19 septembre 1992. Pour un historique de la notion voir VAN PARIJS P., *Quel destin pour l'allocation universelle?*, Futuribles, n° 106, janvier 1987, p. 17-31.

trouver chez Thomas Paine[1] à la fin du XVIII° siècle qui suggérait de taxer la rente foncière et de distribuer le montant de la taxe sous la forme d'une prestation attribuée à toute personne adulte. En 1879, Henry George[2], dans une perspective socialiste réformiste, se déclarait partisan de la confiscation des rentes foncières. En 1918, Bertrand Russel[3] soutenait l'idée d'un revenu composé d'une part égale attribuée inconditionnellement à tous et d'une part proportionnelle au travail de chacun. On retrouve des propositions encore plus radicales chez Jacques Duboin[4] qui plaidait dans les années 1930 à 1950 pour une économie distributive où tout le revenu national net serait partagé sous la forme d'un revenu social égalitaire. Plus près de nous, Milton Friedman, à la fin des années 60, avait transformé l'idée originelle sous la forme d'un impôt négatif dont l'un des buts était d'inciter les moins bien placés sur le marché du travail à accepter n'importe quel emploi à n'importe quel prix.

Remis à l'honneur récemment par un courant libéral conservateur, les arguments en faveur du revenu d'existence furent ensuite repris par un courant libéral social-démocrate mais en s'appuyant sur l'évolution de la place du travail dans la société aujourd'hui et sur une conception de la justice inspirée du renouveau de la réflexion libérale.

a) Revenu d'existence et place du travail.

Le premier argument en faveur de la dissociation du travail et du revenu est la mécanisation toujours plus poussée des opérations de production, mais nous avons déjà montré que la diminution du travail nécessaire ne signifiait aucunement sa disparition ni en tant que facteur productif ni en tant que facteur de socialisation. Par ailleurs, une part de plus en plus grande du revenu national est socialisée et, de ce fait, les revenus perçus par les ménages sont partiellement déconnectés de leur activité productive personnelle et nous avons déjà dit que ceci était juste lorsqu'on raisonne à l'échelle individuelle mais faux à l'échelle sociale car les revenus versés sont toujours tirés de l'activité productive.

---

1. PAINE T., *Agrarian justice*, 1796, dans FONER P.F. (ed.), *The life and major writings of Thomas Paine*, Secaucus, New Jersey, Citadel Press, 1974, p. 605-623, cité par VAN PARIJS P., *Au delà de la solidarité, Les fondements éthiques de l'Etat-providence et de son dépassement*, Futuribles, n° 184, février 1994, p. 20. Voir un extrait de PAINE T., *La justice agraire opposée à la loi et aux privilèges agraires*, précédé de *A la Législature et au Directoire*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Vers un revenu minimum inconditionnel?*, n° 7, 1er semestre 1996, p. 23-36.

2. GEORGE H., *Progrès et pauvreté*, 1879, cité par DENIS H., *Histoire de la pensée économique*, Paris, PUF, 4° éd., 1974, p. 569.

3. RUSSEL B., *Roads to Freedom, Socialism, Anarchism and Syndicalism*, London, Georg Allen & Unwin, 1918.

4. DUBOIN J., *Kou l'ahuri ou la misère dans l'abondance!*, 1934, rééd. Marie Louise Duboin, 1982.
Du travail ou de l'argent?, La Grande Relève, Editorial, 27 février 1954.
DUBOIN M.L., *Les affranchis de l'an 2000*, Paris, Syros, 1984.

André Gorz[1] effectue un rapprochement entre les risques que fait courir le revenu d'existence et les conséquences qu'eurent en Angleterre les lois sur les pauvres à partir de 1601, élargies par l'Act de Speenhamland en 1795: instaurées pour compenser la détérioration des conditions de vie des plus pauvres au moment de la loi sur les enclosures et de la suppression de la propriété communale, elles permettaient de garantir un revenu minimum indexé sur le prix du pain à la population marginalisée dans laquelle les propriétaires terriens pouvaient, au gré de leurs besoins puisqu'ils étaient dispensés d'employer des salariés en permanence, puiser une main d'oeuvre bon marché. Karl Polanyi quant à lui avait montré que, dans un premier temps, la loi de Speenhamland avait empêché la création d'un marché du travail, et que, très rapidement, elle avait conduit à un affaissement des salaires puisque le complément était apporté par le revenu social lorsque le salaire était inférieur au barème de celui-ci. L'abrogation de la loi de Speenhamland en 1834 fut donc selon Polanyi un bienfait pour la bourgeoisie qui y vit la possibilité de créer un véritable marché du travail mais aussi pour les salariés pour qui "le "droit de vivre" était un piège"[2] car "Speenhamland précipita une catastrophe sociale. (...) A moins d'être capable de gagner sa vie par son propre travail, il (le *laborer*) n'était pas un ouvrier, mais un indigent. Le réduire artificiellement à cet état, ce fut la suprême abomination de Speenhamland. Cet acte d'humanitarisme ambigu empêcha les *laborers* de se former en classe économique et les priva ainsi du seul moyen d'éviter le sort auquel ils étaient condamnés dans la grande machine économique"[3].

Nous avons vu que Gorz faisait également remarquer[4] que les partisans du revenu d'existence confondaient les deux formes d'intégration sociale que distinguaient Tönnies, Durkkheim et Habermas: l'intégration provenant de l'appartenance à une communauté qui sert d'intermédiaire entre l'individu et la société globale, et l'intégration provenant de la place trouvée dans l'organisation sociale globale complexe qui est dominée par le travail. Ces deux formes d'intégration sont indispensables et le revenu d'existence a le défaut de considérer comme définitive l'exclusion de certains de la deuxième forme. Ainsi, Chantal Euzéby, étend-elle à titre définitif au revenu d'existence le raisonnement tenu de manière acceptable à titre temporaire à propos du RMI: "Dès lors que le droit au travail ne peut plus être assuré, le droit au RMI doit devenir "objectif", c'est-à-dire détaché de toute contrepartie en termes de recherche d'emplois."[5] Comme "le RMI correspond de moins en

---

1. GORZ A., *Qui ne travaille pas mangera quand même*, Futuribles, n°101, juillet-août 1986, p. 56-73.
2. POLANYI K., *La grande transformation*, op. cit., p. 115.
3. POLANYI K., *La grande transformation*, op. cit., p. 139-140.
4. GORZ A., *Revenu minimum et citoyenneté*, op. cit., p. 49-60.
5. EUZEBY C., *Du revenu minimum d'insertion au revenu d'existence*, Futuribles, n° 177, juin 1993, p. 47.

moins à la solution de dépannage à laquelle on pensait"[1], il faut le remplacer par un revenu minimum d'existence. Serait-il une solution de dépannage perpétuel? De la même façon que l'activité se substituait à l'emploi, le revenu d'existence se substitue à un revenu du travail parce que le droit au travail n'est pas assuré. En outre, Euzéby, parmi les avantages du revenu d'existence, voit l'assouplissement du marché du travail qui en résulterait: "Du côté du marché du travail, en donnant la possibilité aux individus de ne pas travailler ou de se retirer temporairement, voire durablement, de leur emploi, il réduirait l'offre de main d'oeuvre, rendrait le travail à temps partiel plus attractif pour les entreprises comme pour les ménages, et libérerait des énergies au profit d'emplois nouveaux. Il en résulterait un gain du côté du chômage et un meilleur partage des emplois."[2] Yoland Bresson tombe dans le même travers: "Ce n'est pas le partage des emplois qu'il faut rechercher; le "plein emploi" n'existera plus, ni comme objectif, ni comme résultat, si par emploi nous entendons le contrat de travail à durée indéterminée. Ce qui vient, c'est l'intermittence, une autre répartition et gestion de son temps de vie et ce qu'il faut réclamer, ce sont les moyens donnés à tous, le plus également possible, de s'insérer dans le nouveau système et le plus librement possible de gérer et de maîtriser son devenir. C'est en cela que le revenu d'existence est un passage obligé et non une fin en lui-même."[3] A quoi Alain Lipietz répond: "Ainsi donc, selon vous, il faudrait accepter l'état de chose existant, la précarité que vous jugez irréversible, et le revenu d'existence serait le moyen de passage entre deux emplois intermittents."[4]

Plus fondamentalement, le thème du revenu d'existence ne traduit-il pas, à cause de la crise des utopies, l'acceptation du caractère indépassable du capitalisme et de son mode de développement? N'y a-t-il pas confusion entre ses caractéristiques et celles de l'économie de marché, oubliant les enseignements de Polanyi et ceux de Braudel?

---

1. EUZEBY C., *Du revenu minimum d'insertion au revenu d'existence*, op. cit., p. 46.
2. EUZEBY C., *Mutations économiques et système de protection sociale*, Cahiers Français, *Les frontières de l'Etat, Economie et société*, n° 271, mai-juin 1995, p. 19. Voir aussi *Du revenu minimum d'insertion au revenu d'existence*, op. cit., p. 49.
3. BRESSON Y., *Lettre ouverte à Partage*, Partage, n° 95, février-mars 1995, p. 23.
4. LIPIETZ A., *Lettre ouverte à Yoland Bresson*, Partage, n° 96, Avril 1995, p. 11.

b) Revenu d'existence et justice sociale.

Dans la suite logique de ses réflexions critiques sur les théories de la justice proposées par Rawls et les autres philosophes anglo-saxons, Philippe Van Parijs[1] a essayé d'intégrer la notion d'allocation universelle et inconditionnelle comme dispositif propre à renforcer le caractère juste de la société. Sa démarche doit être d'autant plus examinée par nous qu'il a cherché à inscrire sa proposition dans une perspective de soutenabilité écologique.[2]

Le raisonnement de Van Parijs suit deux étapes. Il commence par établir une typologie des théories traditionnelles de la justice économique, puis une typologie des formes d'Etat-Providence. Le croisement des deux typologies débouche-t-il finalement sur une formulation théorique justifiant l'allocation universelle sur le plan éthique?

b.1) Les théories de la justice économique.

En premier lieu, Van Parijs affirme la nécessité d'une justification théorique de l'allocation universelle. En cela il suit l'épistémologue norvégien Jon Elster[3] qui pense qu'une vérification expérimentale des bienfaits de cette allocation est insuffisante et que la société doit avoir la conviction, appuyée sur une démonstration, que la mesure répond aux exigences de la justice. Aussi Van Parijs examine-t-il et compare-t-il cinq théories que nous allons présenter et commenter.

La première conception de l'allocation universelle examinée est celle du philosophe libertarien canadien Hillel Steiner[4]. Fidèle à une tradition philosophique allant de Locke à Nozick, Steiner soutient que chacun est libre de faire ce qu'il veut de lui-même et des

---

1. Parmi les nombreux écrits de Van Parijs sur la question de l'allocation universelle, nous utiliserons surtout:
VAN PARIJS P., *Peut-on justifier une allocation universelle? Une relecture de quelques théories de la justice économique*, Futuribles, n° 144, juin 1990, p. 29-42.
Au delà de la solidarité, op. cit.

2. Le souci de soutenabilité n'est pas pris en compte par tous les théoriciens de l'allocation universelle. Ainsi Jean-Marc Ferry inscrit sa proposition dans un programme de relance économique keynésien à l'échelle mondiale sans évoquer un instant les répercussions écologiques d'une croissance mondiale forte au Nord comme au Sud. Selon lui, comme le marché intérieur des pays développés n'absorbe pas toute leur production, "Il nous faut donc créer, si besoin est, une demande solvable au Sud. Au Sud, la demande potentielle non solvable est énorme; la rendre solvable ferait rentrer le Nord dans une phase de croissance inédite." FERRY J.M., *L'allocation universelle, Pour un revenu de citoyenneté*, op. cit., p. 22.

3. Cité par VAN PARIJS P., *Peut-on justifier une allocation universelle?*, op. cit., p. 31.

4. STEINER H., *Three just taxes*, Colloque international *Liberty, Equality, Ecology, Around the ethical fondations of basic income*, Louvain-la-Neuve, septembre 1989, cité par VAN PARIJS P., *Peut-on justifier une allocation universelle?*, op. cit., p. 32-33.

biens qu'il a légitimement acquis parce qu'il en est propriétaire, mais que, la terre et les ressources naturelles n'étant initialement la propriété de personne, tous les hommes ont sur elles un droit égal. Puisqu'elles ont à travers l'histoire été appropriées, il est justifié de taxer et de redistribuer la fraction du revenu global correspondant à la valeur des ressources naturelles utilisées pour créer ce revenu et qui y est donc incorporée. En outre, Steiner assimile à des ressources naturelles les biens laissés sans propriétaire lors d'un décès, de même que l'information génétique dont dépendent tous les savoir-faire. Ces ressources doivent donc être également taxées. L'ensemble des taxes sert à verser une allocation universelle en monnaie puisque l'appropriation privée ou la destruction des ressources empêche l'attribution d'une allocation en nature. Selon Steiner, il s'agirait là d'un principe de droit et non de charité. Est-ce certain? Nous soutenons l'idée que le principe retenu par Steiner équivaut à taxer un revenu issu d'un stock, le capital de ressources naturelles ou assimilées, pour compenser le fait qu'on ne puisse plus disposer librement et également du stock. Autrement dit, un droit premier fondamental, l'égal accès aux ressources, n'étant pas respecté, on invente un droit à l'allocation, pâle succédané du droit fondamental. Les conditions de la liberté pour tout être humain n'étant pas remplies, un revenu monétaire sera chargé d'en apaiser la rigueur. Il est vrai que Steiner a raison de dire que son raisonnement ne se situe pas sur le plan de la charité, il crée un nouveau droit. Mais ce droit se situe-t-il au même niveau que celui qui est bafoué? Nous le répétons, la force de Rawls est d'avoir hiérarchisé les principes de justice et les droits attenants. Ce n'est plus le cas avec Steiner.

La deuxième conception justifiant un revenu d'existence est qualifiée par Van Parijs d'égalitariste. Elle a été présentée par le philosophe John Baker[1] qui considère que le travail doit être rémunéré de façon à récompenser davantage la pénibilité et la durée de l'effort: la fonction mathématique du revenu par rapport à ces deux critères est donc de type exponentiel. Mais Baker précise que le revenu attribué en contrepartie de chaque type de travail est déterminé en référence au revenu que l'on toucherait si l'on ne travaillait pas et qui correspond au niveau du revenu d'existence. Contrairement à Van Parijs, nous considérons que le raisonnement de Baker constitue un double tour de passe-passe. Premièrement, alors qu'il s'agit de justifier et de déterminer le revenu d'existence, celui-ci est posé comme référence, comme existant indépendamment de toute activité productive. Deuxièmement, le surplus que Baker se propose de distribuer sous forme d'allocation universelle est égal à la différence entre le revenu global et les salaires versés en contrepartie du travail à l'origine de ce revenu. Il n'est donc pas préexistant. De plus, nous estimons que Van Parijs retombe dans l'erreur déjà commise par John Stuart Mill quand il écrit: "Dans toute économie productive, il y a une importante différence entre le produit global et le revenu nécessaire pour compenser

[1]. BAKER J., *An egalitarian case for basic income*, Colloque international *Liberty, Equality, Ecology, Around the ethical fondations of basic income*, op. cit., cité par VAN PARIJS P., *Peut-on justifier une allocation universelle?*, op. cit., p. 33-35.

adéquatement ceux qui le produisent."[1] Le surplus dont il est question est tout simplement le surplus social ou plus-value qui n'a rien à voir, du point de vue de sa nature (nous ne parlons pas de l'évolution de son niveau), avec la productivité du travail. Enfin, et cet argument, quoique découlant des précédents, nous paraît le plus important au regard de la recherche de fondements éthiques du revenu d'existence, une telle justification du revenu d'existence revient à légitimer la pratique du passager clandestin avec la particularité suivante: cette pratique est vouée à la généralisation. Nous serions en face de ce nous pourrions appeler le problème de la *foule passagère clandestine*. On pourrait nous objecter que si l'allocation est véritablement universelle le problème de la clandestinité disparaît. Mais deux difficultés demeurent. L'une est politique: la question des inégalités n'est pas résolue ni même abordée. L'autre est théorique et retient davantage notre attention dans le cadre de cette discussion: si l'allocation est versée à tous comme un revenu de base forfaitaire inconditionnel en même temps qu'est versé à tous un revenu du travail parce que tous ont la possibilité d'en effectuer un, alors il n'y a plus de passager clandestin, et la collectivité ne court pas de risque de voir se tarir la source de tous les revenus, il ne reste (!) qu'à examiner si la répartition est équitable ou non; en revanche, si l'allocation est versée à tous mais que certains se voient refuser le droit de participer au travail collectivement nécessaire, alors le tarissement est théoriquement possible[2]. Nous considérons donc que l'existence du revenu d'existence est suspendue au travail humain. Elle n'est pas préalable à celui-ci, elle lui est subordonnée. Elle n'est pas un point de départ, elle est un aboutissement. Elle n'est pas une condition de l'équité mais elle pourrait, sous certaines conditions, être un résultat de celle-ci. L'équité n'implique pas l'allocation, l'allocation pourrait impliquer l'équité.

La troisième conception possible est celle que l'on peut extrapoler de l'oeuvre de Marx[3]. Ce dernier a défini le communisme comme la phase dans laquelle chaque individu contribuerait à l'effort productif selon ses capacités et recevrait selon ses besoins. Van der Veen et Van Parijs[4] estiment, à juste titre, qu'il s'agit là d'un découplage qui, avec l'abondance, est total entre travail et revenu. Aussi suggèrent-ils d'anticiper cette phase finale idéale en assurant en quelque sorte un découplage partiel, aussi élevé que l'état de l'économie l'autorise. Comme l'expérience socialiste des pays s'étant prétendus communistes a prouvé que l'efficacité y avait été bien moindre que dans le capitalisme, les auteurs recommandent d'adopter la voie du capitalisme pour aller vers le communisme: "S'il est vrai que le capitalisme est supérieur du point de vue du progrès des forces productives, alors c'est au

---

1. VAN PARIJS P., *Peut-on justifier une allocation universelle?*, op. cit., p. 35.
2. Pour être complet et cohérent, il faudrait préciser que le tarissement n'est évité que tant que le dernier homme contraint à travailler est suffisamment productif et/ou exploité pour faire vivre tous les autres.
3. Sinon de son oeuvre, du moins des principes esquissés dans la *Critique du Programme de Gotha*, op. cit.
4. VAN DER VEEN R.J., VAN PARIJS P., *A capitalist road to communism*, Theory and Society, n° 15, 1986, p. 635-655, cité par VAN PARIJS P., *Peut-on justifier une allocation universelle?*, op. cit., p. 36.

capitalisme qu'un "Marxien" conséquent doit, au nom même de son idéal, accorder sa préférence."[1] On peut se demander si cette dernière proposition est réellement innovante par rapport à la pensée de Marx quand on se rappelle l'estime dans laquelle celui-ci tenait ce système dans sa capacité à développer les forces productives et à tirer l'humanité du règne de la nécessité. Mais, plus gravement, la croyance en la possibilité du règne de l'abondance et en la vertu humanitaire de cette abondance pour créer les conditions d'une société bonne et juste définissent, nous l'avons vu avec Jonas, l'aspect le plus critiquable de l'utopie marxienne. Cette croyance suppose l'acceptation du mode de développement dévastateur pour l'être humain et tous les systèmes vivants dont le capitalisme est inséparable. Elle discrédite à l'avance tout engagement à tenir compte des préoccupations des générations futures en termes de soutenabilité. On pourrait nous répondre que la proposition d'instauration immédiate de l'allocation universelle marque justement le refus d'attendre l'hypothétique échéance de l'abondance et qu'en cela elle accorde la priorité à l'exigence d'équité sur celle d'efficacité. Cela est exact mais le problème majeur n'est pas d'adopter cette priorité là car elle fait quasiment l'unanimité parmi les théoriciens et nous y adhérons pleinement. Le problème est de définir sur quel type de droit interne à l'exigence d'équité la priorité va porter.

La quatrième conception théorique pouvant justifier un revenu d'existence est celle que l'on peut tirer des principes de justice de John Rawls. Van Parijs s'efforce de montrer que, parmi les avantages socio-économiques ou biens sociaux premiers selon la formule de Rawls, les bases de la dignité personnelle ou du respect de soi-même étant primordiales, il convient d'accorder une allocation universelle (et non pas un revenu minimum ne touchant qu'une fraction de la population, celle qui se trouve sans autre ressource[2]) pour que ceux qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins ou à ceux de leur famille ne puissent être distingués de la masse et désignés ainsi publiquement comme incapables. L'argument est tellement fort qu'il serait imparable s'il ne dissimulait le problème qu'il est censé résoudre. Parce qu'enfin, quelle est la différence, en termes de dignité humaine, entre la désignation publique de quelqu'un qui perçoit une prestation sociale parce qu'il n'a pas d'autre revenu et la désignation de celui qui ne se détache pas par le fait qu'il perçoit une allocation égale et universelle mais *par le fait qu'il ne perçoit que celle-là*, étant par exemple privé d'emploi?

La cinquième théorie voulant fonder une allocation universelle est proposée par Ronald Dworkin[3]. Pour réaliser l'égalité des ressources, il convient d'estimer la valeur, telle qu'elle résulterait du fonctionnement d'un marché concurrentiel, de tout ce que reçoivent les membres d'une société à un moment donné en dehors de leurs talents personnels:

---

[1]. VAN PARIJS P., *Peut-on justifier une allocation universelle?*, op. cit., p. 36.
[2]. On pense par exemple au RMI français.
[3]. DWORKIN R., *What is equality?*, op. cit.

héritages, dons, biens, emplois. La valeur ainsi mesurée est ensuite taxée à 100%, c'est-à-dire qu'elle est intégralement répartie entre tous de manière égale. Nous avons déjà présenté les objections à la position de Dworkin tenant essentiellement à l'impossibilité de toute transmission gratuite et donc de toute équité intergénérationnelle.

Van Parijs pense que ces cinq approches ne sont pas équivalentes. Selon lui, l'approche de Rawls, en fixant le montant du revenu d'existence au maximum de ce qui est économiquement possible, est la plus généreuse. Plus généreuse que celle qui résulte de l'application anticipée de l'idéal marxien qui ne vise qu'à maximiser le niveau relatif de l'allocation par rapport à la contrainte de la subsistance de tous. Plus généreuse que la formule de Baker car la distribution des autres revenus que l'allocation n'est soumise à aucune autre règle que celle du rendement fiscal maximal. Plus généreuse que la solution de Dworkin car elle ne limite pas l'assiette de la taxe à ce qui est donné et car elle privilégie la maximisation de la dotation des plus démunis par rapport à l'égalité. La solution de Dworkin est à son tour supérieure à celle de Steiner puisque l'ensemble de ce que reçoit la génération présente contient au moins les ressources naturelles.

La typologie et la hiérarchie ci-dessus établies par Van Parijs ont beau être intéressantes, elles n'en restent pas moins à côté de la question à nos yeux essentielle. Van Parijs a sans doute bien saisi que la seule objection fondamentale possible au revenu d'existence était qu'il ne soit pas équitable et non pas qu'il ne soit pas finançable. Et, véritablement, cette allocation est équitable, mais au regard d'un critère lexicalement inférieur à un autre critère: celui qui est à l'origine de tout revenu, celui sans lequel tout revenu, d'activité ou de transfert, est impossible: le travail. Nous considérons donc que toutes les théories cherchant à légitimer une allocation universelle dissociée du travail ne sont admissibles qu'une fois reconnue l'équité devant un droit fondamental supérieur à la fois parce qu'il est conforme à la réalité (l'activité productive précède la distribution de revenus[1]) et parce qu'il est respectueux de la dignité de soi, bien premier parmi les premiers: nous voulons parler du droit de participer au travail à accomplir.

[1]. Si des revenus sont distribués *ex ante*, notamment par l'injection de crédit nécessaire à l'accumulation, c'est qu'ils sont anticipés et la production ultérieure devra valider cette anticipation sous peine de nullité des revenus réels.

b.2) Les formes de l'Etat-Providence.

Si le principe de l'allocation universelle n'est pas encore reconnu majoritairement dans la société comme équitable, c'est, selon Van Parijs[1], parce que les modèles de l'Etat-Providence qui prévalent encore et qui imposent leurs normes éthiques sont basés sur des notions qu'il considère dépassées.

Le premier modèle *bismarckien* de l'Etat-Providence est fondé sur la notion d'assurance. Ce qui le caractérise et qui va le différencier des autres, c'est le fait qu'il ne prévoit que des transferts *ex post*, qu'il n'y a pas de place pour des transferts *ex ante* que pourraient justifier des handicaps de départ, et qu'enfin tout bénéficiaire de transfert éventuel doit faire la preuve qu'il est privé contre son gré de sa capacité à subvenir à ses besoins (âge, maladie, accident), c'est-à-dire qu'il ne manifeste pas une volonté délibérée de ne pas travailler.

Le second modèle *beveridgéen* est fondé sur la notion de solidarité. Il élargit les possibilités créées par la première forme d'Etat-Providence parce qu'il admet les transferts *ex ante* tout en maintenant la seconde contrainte. La conséquence est que maintenant il n'est pas nécessaire d'avoir cotisé au préalable pour bénéficier d'une prestation. La société admet cette possibilité parce que ses membres raisonnent comme sous un voile d'ignorance, ne sachant pas si eux-mêmes seront frappés ou non de handicaps. Les dispositifs chargés de concrétiser ce principe de solidarité sont plus ambitieux, plus globaux que ceux de l'assurance. Selon Van Parijs l'histoire de l'Etat-Providence est une histoire faite à la fois de mélange et de lutte des deux systèmes: solidarité faible réduite à l'intérêt personnel et relevant d'une logique parétienne (un transfert est justifié s'il profite à quelqu'un sans que personne n'en souffre) contre solidarité forte incluant le souci des autres relevant d'une logique d'assurance sous voile d'ignorance.

La troisième forme d'Etat-Providence possible est celle qui n'exigerait aucune des deux conditions précédentes parce qu'elle instituerait une allocation universelle à chaque individu. Van Parijs la définit en référence à Paine et à la notion d'équité. La tentative de démonstration de la supériorité de ce modèle sur les deux premiers par l'auteur suit deux étapes. Il imagine d'abord une situation fictive: des naufragés échouent sur un île inhabitée mais où abondent les ressources. L'équité commande non pas de les distribuer également mais d'attribuer à chacun un nombre de tickets, c'est-à-dire un pouvoir d'achat, égal permettant l'acquisition des ressources lors d'une vente aux enchères afin de tenir compte des préférences individuelles. L'auteur quitte ensuite l'île et revient à l'Etat-Providence et la

[1]. VAN PARIJS P., *Au delà de la solidarité*, op. cit.

société réels. Le passage de la fiction à la réalité suppose quatre conditions ou, comme il le dit, de franchir "quatre pas"[1]:

- L'économie est une économie de production: les ressources sont donc des ressources initiales et une part égale de leur valeur est distribuée à chaque période sous forme de revenu correspondant à la rente concurrentielle obtenue par la mise en valeur de ces ressources pendant la période.

- Comme il faut tenir compte de la succession des générations entre elles, l'allocation universelle doit être financée par une taxation optimale (c'est-à-dire qui donne le rendement maximum) de l'ensemble des héritages et dons.

- Pour donner à l'allocation universelle un niveau suffisant, il suffit d'élargir la source de son financement d'abord en décidant du seuil tolérable de pollution, puis en instituant des droits de pollution négociables sur un marché après répartition initiale égale, et enfin en créant une écotaxe dès que le franchissement des seuils de pollution menace la soutenabilité écologique.

- La quatrième condition élargit encore un peu plus la catégorie des ressources externes à répartir également en prenant en compte les emplois qui sont devenus une ressource rare. Cette rareté s'exprime quantitativement mais aussi qualitativement puisque certains emplois sont plus attrayants que d'autres. Il convient donc de taxer les emplois existants et de manière générale tous les revenus marchands.

L'argumentation de Van Parijs appelle plusieurs remarques.

Premièrement, l'auteur quitte le terrain qu'il avait lui-même délimité comme celui où devait se situer la discussion: il annonçait la placer exclusivement sur le terrain de l'éthique et non sur celui de la capacité à financer le revenu d'existence. Or, explicitement, il indique que le passage de son deuxième pas au troisième ci-dessus est nécessaire à cause du niveau insuffisant auquel se situerait sinon l'allocation universelle.[2] Plus loin, il conclut à "la légitimité d'une allocation universelle au niveau maximal qui soit durablement finançable par la taxation des dons et successions, de la pollution et des revenus marchands"[3] De quelle légitimité Van Parijs veut-il assurer la promotion? Celle du revenu d'existence comme on pouvait le croire au début? Ou bien celle du *financement* de celui-ci comme il l'écrit en cours de raisonnement: "La traduction institutionnelle concrète (...) du droit négociable à une part égale de la pollution aboutit -c'est le troisième pas- à légitimer le financement d'une allocation universelle par des écotaxes au niveau requis pour réduire la

[1]. VAN PARIJS P., *Au delà de la solidarité*, op. cit., p. 21.
[2]. VAN PARIJS P., *Au delà de la solidarité*, op. cit., p. 22.
[3]. VAN PARIJS P., *Au delà de la solidarité*, op. cit., p. 26.

pollution à un niveau soutenable"[1]? A lire Van Parijs on a parfois l'impression que les trois modèles de l'Etat-Providence sont distingués par la largeur de l'assiette des ressources pour financer *durablement* l'allocation alors qu'il semblait adhérer à l'idée que l'impératif de justice ne pouvait se déduire de considérations techniques.

Deuxièmement, nous avons dans le chapitre 4 suffisamment commenté la non pertinence de la démarche de l'économie de l'environnement consistant à internaliser les nuisances alors que le principe du pollueur payeur décidé *a priori* va à l'encontre du principe de précaution qui devrait normalement lui être supérieur, pour nous étonner que Van Parijs fasse sienne cette problématique. Que signifierait en effet un revenu d'existence financé par des taxes sur la pollution? Ou bien on fait en sorte que la pollution soit minimale et l'allocation le sera aussi. Ou bien on souhaite une allocation maximale et *quid* de la pollution? Certes, Van Parijs parle d'une allocation maximale compatible avec le niveau de pollution soutenable, mais alors la célèbre démonstration de Pearce[2] montrant qu'il subsiste toujours un écart écologique -pérennisant l'antinomie entre optimum économique et équilibre écologique- doit lui être opposée. En fait, il se confirme que l'on peut rattacher l'allocation universelle à la tradition libérale, d'abord parce qu'elle s'apparente à l'internalisation de type pigouvien des externalités[3], ensuite parce qu'elle contribue à redonner au "marché" du travail souplesse et capacité de régulation.

Troisièmement, Van Parijs n'a pas de peine à démontrer la supériorité éthique de la logique de la solidarité contenue dans le modèle beveridgéen sur celle de l'assurance du modèle bismarckien. Mais là n'est pas son but qui est de démontrer la supériorité de la logique qu'il appelle de l'équité sur les deux autres et particulièrement celle de la solidarité. Y parvient-il? A notre sens, non, pour deux raisons.

La première est qu'il ne présente aucun argument au sujet de la seule question décisive pour départager les deux logiques qui restent en lice: y a-t-il une ou des raisons pour lesquelles le droit au non travail serait admis par la société? Supprimer la deuxième condition caractérisant de manière spécifique la logique de la solidarité équivaut à reconnaître le droit à l'oisiveté complète pendant une vie entière sans qu'elle soit justifiée par un handicap de quelque nature que ce soit. Il se peut que cette position soit défendable sur un plan éthique et philosophique et nous nous garderons bien d'apporter la contradiction à quelqu'un d'aussi prestigieux que l'auteur du *Droit à la paresse* mais rappelons que Paul Lafargue[4] mettait en garde les travailleurs de ne pas succomber à la frénésie de la course au travail et aux cadences pour produire et consommer toujours davantage, et ne leur suggérait

---

[1]. VAN PARIJS P., *Au delà de la solidarité*, op. cit., p. 23.
[2]. Cf. notre chapitre 4, § I-B-1.1.c.
[3]. Cf. les remarques de ABDELMALKI L., MUNDLER P., *Travail, emploi et développement soutenable*, Colloque *Ecologie, Economie, Société*, 23 au 25 mai 1996, op. cit., tome II.
[4]. LAFARGUE P., *Le droit à la paresse*, 1883, Paris, Ed. Mille et une nuits, 1994.

aucunement d'attendre que d'autres produisent pour eux: ce qu'il voulait, c'était mettre fin au travail contraignant et non pas à l'activité productive raisonnable. Pour être respectueux de la réflexion des auteurs dont nous discutons et critiquons les analyses, il faut signaler tout de même l'invocation, parfois en filigrane, d'un ultime argument qui mérite que l'on s'y arrête. En dernière analyse, le revenu d'existence serait justifié au nom d'un droit à l'héritage de la société: richesses accumulées, matérielles ou intellectuelles que nous recevons sans aucun effort des générations antérieures et sur lesquelles tout le monde possède un droit égal. A cet argument nous opposons la réponse suivante: ces richesses représentent un stock et non un flux. S'il n'y a pas de travail effectué à partir de ce stock, aucun revenu, c'est-à-dire aucun flux, ne peut être engendré. Or, répétons-le, tout revenu, d'existence ou d'activité, n'apparaît qu'à partir d'un travail productif sans lequel le stock ne peut être valorisé, sans lequel le stock n'a pas de valeur, c'est-à-dire, entendons-nous bien, est inestimable comme nous l'avons démontré dans notre critique des conceptions de la valeur avancées par les économistes de l'environnement. Nous craignons que les théoriciens de revenu d'existence ne soient victimes de la même illusion qu'eux. Les économistes classiques, de nos jours chargés de tous les maux, et surtout eux, avaient compris que les rentes étaient un prélèvement sur le travail productif. La rente qui est censée financer le revenu d'existence ne pourrait jamais être un prélèvement sur le stock de ressources mais sur le flux continuellement produit par le travail humain, sur la valeur ajoutée nette comme nous disons aujourd'hui. Notre position est qu'envisager un prélèvement sur le stock serait incompatible avec une exigence de soutenabilité. D'ailleurs, Van Parijs termine son raisonnement par l'idée d'une taxe sur tous les revenus marchands, mais qu'y a-t-il d'original dans cela? On ne taxe jamais que des revenus. Quand on parle de taxe sur un capital, c'est un abus de langage: le capital peut bien servir de base au calcul de la taxe, c'est toujours sur le revenu issu de l'utilisation du capital (rectifions: issu de l'utilisation de travail effectué sur ce capital) que la taxe est prélevée.[1]

La deuxième raison de l'échec de la démonstration de Van Parijs est la conséquence de la première. A aucun moment il n'est démontré l'existence d'une faille théorique dans la logique de la solidarité. La seule faille possible serait apportée par la preuve du caractère non éthique et donc non équitable du fait de soumettre la solidarité à une participation au travail collectif pour ceux qui sont exempts d'handicaps. Or cette preuve n'a pas été apportée dans la discussion précédente. Car, en effet, il s'agit de la même: la preuve de l'infériorité supposée de la deuxième forme d'Etat-Providence est identique à la preuve de la supériorité supposée de la troisième forme d'Etat-Providence. Allons plus loin: dans la

[1]. On entend souvent dire qu'il faudrait aujourd'hui taxer les machines au lieu des salaires pour financer la protection sociale. Cette façon de s'exprimer est critiquable dans la mesure où, taxe assise sur l'emploi de machines ou taxe assise sur l'emploi de travail, la taxe sera toujours prélevée sur la valeur ajoutée; seuls différeront les agents économiques sur lesquels finalement reposera le financement, ce qui signifie que les effets seraient différents. Cette confusion n'est pas possible quand on parle de taxe sur le travail ou sur les salaires car, là, il est évident qu'il s'agit d'une taxe, dont le montant est une fraction de la valeur ajoutée nette, assise directement sur le flux que constitue cette dernière.

mesure où à la base de tout contrat social, il y a l'acceptation de l'idée qu'il n'y a pas de droit sans devoir et réciproquement, apporter la preuve que la participation au travail nécessaire collectif n'est pas un devoir pour toutes les personnes valides serait apporter la preuve que le droit au travail n'est pas un droit fondamental. Reconnaître ce dernier point serait une contradiction insupportable pour des démocrates sincères. On pourrait objecter: à l'inverse, qu'est-ce qui démontre que le droit au travail est un droit fondamental? La réponse est simple: les privés d'emploi le disent et la démocratie exige qu'on entende cette parole[1] car comme l'écrit Castel "le travail (...) est plus que le travail, et donc le non-travail est plus que le chômage, ce qui n'est pas peu dire"[2]. Ne pouvant apporter de preuve ni à propos de l'infériorité supposée de la deuxième forme d'Etat-Providence, ni à propos de la supériorité supposée de la troisième, Van Parijs se limite à dénoncer les failles de l'Etat-Providence beveridgéen qui tiennent au fait que sa logique est souvent battue en brèche par sa rivale, celle de l'Etat-Providence bismarckien. Et il n'a pas tort, mais on ne peut logiquement imputer à une faiblesse de la solidarité, qui serait congénitale, les insuffisances de sa mise en oeuvre parce que celle-ci est contrecarrée par une autre logique.[3] En fustigeant la logique de la solidarité et la forme d'Etat-Providence qui lui est associée, la proposition de Van Parijs ne risque-t-elle pas de faire passer directement les personnes les plus modestes du statut d'assuré (correspondant à la première forme d'Etat-Providence) à celui d'assisté (correspondant à l'hypothétique troisième forme)? Notre thèse est qu'il n'est pas possible de soutenir l'idée que l'exclusion sociale et la mise en coupe réglée de la planète sont dues à l'absence d'allocation universelle (ou qu'elles cesseraient si on versait cette dernière) assise sur... le maintien de certains à l'écart des lieux de production et de jouissance de celle-ci et sur... la perpétuation de la mise en coupe réglée de la planète.

---

1. "Travail = dignité" proclamait la pancarte brandie par un chômeur lors de la manifestation des chômeurs à Paris le 23 mars 1996.

Cette expression contient autant de justesse qu'une analyse savante plus élaborée: "On comprend mieux encore la signification de la stabilité dans l'identité sociale de ces salariés: c'est la reconnaissance par l'entreprise (via le chef direct) et, au-delà, par la société, de la légitimité de leur existence telle qu'ils sont (identité pour soi), c'est-à-dire tels qu'ils ont été produits par leur socialisation initiale et tels qu'ils se sont produits à travers elle. Cette identité de base a été, une fois pour toutes, reconnue dans et par l'accès à leur emploi auquel ils se sont alors identifiés. Y toucher c'est porter atteinte à leur intégrité." DUBAR C., *La socialisation*, op. cit., p. 214.

Cette expression est une constante de l'histoire sociale. Voici comment R. Castel commente la revendication du droit au travail telle qu'elle s'exprimait lors de la révolution de 1848: "La seule forme sociale que peut prendre le droit de vivre, pour les travailleurs, c'est *le droit au travail*. Il est l'homologue du droit de propriété pour les possédants. Une telle revendication est évidemment exorbitante pour l'Assemblée nationale, même légitimement élue au suffrage universel. Car elle n'implique rien de moins qu'une transformation fondamentale du rapport que l'Etat entretient avec la société pour abolir le clivage entre le capital et le travail et promouvoir la socialisation de la propriété industrielle. Implications parfaitement dégagées par Karl Marx dans *La lutte des classes en France*: "Derrière le droit au travail, il y a le pouvoir sur le capital, derrière le pouvoir sur le capital, l'appropriation des moyens de production, leur subordination à la classe ouvrière associée, c'est-à-dire la suppression du salariat, du capital et de leurs rapports réciproques."" CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit., p. 272.

2. CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit., p. 386.

3. Rappelons que le Rapport présenté par Minc sur *la France de l'an de l'an 2000*, op. cit., souffre du même défaut de raisonnement. L'inspiration du rapport est évidente.

2.2. L'évaluation du revenu d'existence est-elle théoriquement fondée?

Il est une autre manière de chercher à fonder théoriquement le revenu d'existence. C'est de remonter un peu plus en amont dans l'étude de l'utilisation de leur temps de vie par les êtres humains.

Yoland Bresson[1] a présenté la formulation théorique la plus achevée de la mesure du revenu d'existence consacrant la dissociation de la participation à l'activité productive et de l'obtention d'un revenu. Selon lui, une unité de temps est identique pour tous les individus mais, dans la sphère économique, les unités de temps ont des valeurs d'échange différentes parce que les revenus monétaires comportent deux parts, l'une, égale pour tous, traduit la valeur du temps identique pour tous, et l'autre traduit l'efficacité de la part du temps qui est contraint c'est-à-dire consacré à l'activité productive. Il convient donc, selon Bresson, d'attribuer à tous l'équivalent de la valeur du temps: ce sera le revenu d'existence.

Résumons comment Bresson définit ce qu'il appelle "la clé de l'intégration économique: la valeur-temps"[2]. Le temps de vie est partagé en deux parties: le temps contraint consacré à l'activité productive, c'est-à-dire grosso modo le travail, et le temps libre ou disponible. Dans la mesure où tous les individus ne répartissent pas leur temps de manière identique entre ces deux parts, l'unité de monnaie, sans laquelle il ne peut y avoir d'insertion dans la société, ne peut servir d'unité de mesure de la valeur. Mais l'intégration reste possible parce que "la masse de monnaie est répartie selon les individus de manière inégale, de telle façon que l'unité de temps représente, pour tous, la même valeur économique"[3].

En appelant x la fraction du temps disponible d'un individu,

m la quantité moyenne de monnaie disponible par individu, c'est-à-dire le revenu monétaire moyen dans l'économie,

---

1. BRESSON Y., *Capital-temps et répartition des revenus, De la remise en cause des fondements théoriques de la microéconomie à une nouvelle loi macroéconomique de la répartition des revenus*, Economie appliquée, tome XXXIV, n° 2, 1981, p. 517-548.

Le participat, solution au problème de la cohésion?, Université de Bordeaux I, Les Cahiers de DECTA III, *La cohésion sociale en France aujourd'hui*, n° 3, 1988, p. 59-74.

L'après-salariat, op. cit.

2. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 56.

3. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 57.

R le revenu perçu par l'individu,

n le nombre d'individus,

$$R = k.\frac{m}{1-x}$$

avec k désignant l'expression de l'étalon-temps obtenu en faisant la moyenne harmonique des temps contraints de tous les individus, c'est-à-dire la moyenne harmonique des temps de travail, ou encore la proportion moyenne (harmonique) du temps physique consacrée à l'activité économique; inversement 1/k représenterait le coefficient multiplicateur du temps économique par rapport au temps physique[1]:

$$k = \frac{n}{\frac{1}{1-x_1} + \frac{1}{1-x_2} + \ldots + \frac{1}{1-x_n}} = \frac{n}{\sum_{i=1}^{n} \frac{1}{1-x_i}}$$

Nous allons ordonner les remarques et objections à la thèse de Bresson autour de deux pôles: le premier concerne l'origine des revenus et leur affectation, le second concerne la nouvelle théorie de la valeur que prétend élaborer Bresson.

a) <u>L'origine des revenus et leur affectation dans la théorie de la valeur-temps de Bresson.</u>

a.1) La répartition des revenus est-elle posée comme un fait à partir duquel sont déduites les occupations différentes du temps et donc la valeur de k, ou bien les différentes occupations sont-elles postulées pour en déduire la répartition? Il semblerait que, dans la partie théorique de son livre[2], Bresson parte des affectations différentes entre temps libre et temps contraint, et, au sein de ce dernier, entre les temps affectés à chaque bien, et que, dans l'annexe 1 du même livre, il parte de la répartition des revenus existante lorsqu'il écrit: "En observant la répartition constatée des revenus primaires personnels, on peut extraire la mesure de la valeur-temps."[3]

En reprenant les notations:

R_i pour le revenu monétaire de l'individu i ,

x_i la fraction du temps qui est libre,

et en appelant[4] y_i celle qui est contrainte (c'est-à-dire $y = 1 - x$),

on déduit de son analyse que $R_1 y_1 = R_2 y_2 = \ldots = R_i y_i = km \quad \forall\, i$, km étant la valeur réelle de l'unité de temps[5].

---

1. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 57.
2. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., chapitre 1.
3. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 196.
4. C'est nous qui introduisons cette notation *y* pour alléger certains calculs.
5. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 57.

Donc $R_i = km/y_i$ et par suite $\sum R_i = km \sum 1/y_i$,

puis on obtient en calculant le rapport:

$$\frac{R_i}{\sum R_i} = \frac{\frac{km}{y_i}}{km\sum\frac{1}{y_i}} = \frac{1}{y_i\sum\frac{1}{y_i}}$$ = part de l'individu *i* dans le revenu national.

Autrement dit, plus la fraction du temps contraint est faible, plus le revenu de l'individu est grand, ou bien encore, plus l'individu est performant, plus il gagne d'argent. Cela est bien montré par l'analyse de Bresson[1]:

$$\text{si } R_i = \frac{km}{1-x_i} = \frac{km}{y_i} = \frac{km(y_i + x_i)}{y_i} = km + km\frac{x_i}{y_i} = km\left(1 + \frac{x_i}{y_i}\right)$$

$$\text{alors } \frac{R_i}{\sum R_i} = \frac{km\left(1+\frac{x_i}{y_i}\right)}{km\sum\frac{1}{y_i}} = \frac{\left(1+\frac{x_i}{y_i}\right)}{\sum\frac{1}{y_i}}$$

Mais comment distinguer un faible temps contraint du fait d'une haute productivité et efficacité et celui contraint du fait d'être réduit au chômage? A cette question Bresson répond: "C'est la participation à la distribution des revenus primaires, tirés des échanges de temps médiatisés par la monnaie, qui sépare le chômeur du faible temps contraint dû à une haute productivité"[2]. Comme nous le verrons plus loin cette réponse détruit la cohérence de l'argumentation de l'auteur car il est obligé de faire procéder la génération et la distribution des revenus de l'organisation productive. Il ne pouvait en être autrement.

a.2) L'étalon *k* est la moyenne harmonique des temps contraints. Il n'y a là aucun hasard ou "clin d'oeil au destin"[3] comme le croit Bresson. Cela résulte simplement du fait que le revenu moyen monétaire *m* a été défini comme une moyenne arithmétique. Si on avait posé l'inverse, c'est-à-dire si le revenu moyen avait été la moyenne harmonique des revenus, alors l'étalon *k* aurait été une moyenne arithmétique. Cette symétrie est obligatoire dès lors que dans les deux cas la valeur-temps de Bresson (*km*) est postulée égale au revenu d'un individu multiplié par la fraction de son temps contraint. Ainsi, en appelant, pour les différencier de ceux de Bresson, *r* le revenu moyen et *h* l'étalon, on aurait:

---

[1]. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 82.
[2]. BRESSON Y., Lettre personnelle du 25 mai 1994 en réponse à la question que nous lui avions posée par écrit.
[3]. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 58.

$r = n / \sum 1/R_i \Leftrightarrow n = r \sum 1/R_i$ avec $R_i y_i = hr \Leftrightarrow y_i = hr/R_i \ \forall i$,

d'où: $\sum y_i = hr \sum 1/R_i = hn$,

et: $h = \sum y_i / n$.

a.3) Comment évolue l'étalon *k*?

Supposons que x soit nul pour tout individu.

Donc $y_i = 1 \ \forall i$.

Dans ces conditions, $k = n / (\sum 1/y_i) = n/n = 1$.

D'où $km = m$. Le revenu moyen correspond alors au revenu créé pendant le temps total ou pendant le temps contraint puisqu'ils sont identiques. Cela signifie que les actifs sont soit trop peu productifs, soit trop avides, soit trop peu productifs par rapport à leur avidité et qu'ils sont donc totalement contraints.

Il suffit d'un seul $y_i \neq 1$ pour que $k < 1$ et $km < m$, m étant la valeur produite pendant une unité de temps contraint (mais aussi pendant une unité de temps total puisque seul le temps contraint est productif).

La limite de k quand un seul y_i tend vers 0 est 0.

a.4). Un résultat tautologique?

Supposons l'individu *i* et le bien *j*.

A partir du moment où l'on définit la valeur du bien *j* pour l'individu *i* comme suit: $p_{ij} = km\, y_{ij}/y_i$;

en appelant q_{ij} la quantité de bien *j* produite par l'individu *i*,

la valeur des biens pour l'individu *i* est égale à:

$$p_{i1}\, q_{i1} + p_{i2}\, q_{i2} + \ldots = \sum_j p_{ij}\, q_{ij} = \sum_j km \frac{y_{ij}}{y_i} q_{ij} = \frac{km}{y_i} \sum_j y_{ij}\, q_{ij} = km \frac{y_i}{y_i} = km \, .$$

Ce résultat n'est-il pas tautologique puisqu'il découle de la définition de la valeur? *km* tire sa signification de celle de *k* qui est la proportion du temps total occupée par le temps contraint. Comme *m* est la valeur par tête créée pendant le temps total, dont seule une partie est active et productive, *km* n'est-elle pas la part de *m* que l'on décide d'affecter à cette part de temps qui est contrainte?

La répartition $km/y = km\ (1 + x/y)$ scinde comme le dit Bresson le revenu de chaque individu en deux parts, l'une correspondant à cette part affectée en proportion du temps social moyen contraint, l'autre correspondant à cette même part pondérée par le coefficient de liberté, dépendant du degré de productivité (ou d'exclusion!). Cette somme algébrique constitue-t-elle une preuve de la validité théorique de cette coupure puisqu'elle découle d'une des hypothèses de départ: les revenus individuels sont proportionnels aux productivités? Bresson n'indique-t-il pas que la part kmx/y rémunère les différences entre

individus? “Différence dans les performances temps avec lesquelles sont réalisés des programmes différents.”[1]

a.5) Quels sont les individus entrant dans la population étudiée?

Si on se dispense de préciser comment on distingue le faible temps contraint d'un individu très productif et le faible temps contraint d'un chômeur exclu, n'aboutit-on pas à une contradiction? Prenons un individu exclu noté *e*. La valeur de k sera influencée par y_e proche de 0:

$k = n / (1/y_1 + 1/y_2 + ... + 1/y_e + ... + 1/y_n)$.

Si y_e tend vers 0, k tend vers 0. Comme le revenu d'un exclu $R_e = km/y_e$, tant que y_e est différent de 0, R_e est en quelque sorte retenu (tiré vers le haut) par la moyenne des temps contraints qui entrent dans la composition de k. Mais plus y_e s’approche de 0 ou plus le nombre d'exclus augmente, plus k tend rapidement vers 0, sauf à supposer que l'exclusion des uns contribue à améliorer la productivité des autres de telle sorte que cette dernière conséquence fasse plus que compenser l'augmentation de l'exclusion. Par conséquent, si k tend vers 0, alors km aussi. Ne débouche-t-on pas sur un revenu d'existence qui mériterait bien son qualificatif de minimum?

On voit bien à nouveau ici les limites du fameux “clin d’oeil” de la moyenne *harmonique*: la valeur nulle d’un seul élément suffit à annuler la moyenne harmonique de tous les éléments. Si l’on avait défini l’étalon comme la moyenne arithmétique des temps contraints, nous avons vu que la moyenne des revenus monétaires aurait été la moyenne harmonique des revenus monétaires versés. Dans ce cas, si le temps contraint y_e d’un individu exclu est nul, cela a pour conséquence d’annuler son revenu monétaire. Il ne toucherait même pas le revenu d’existence que lui promet Bresson. Démontrons-le, en reprenant les notations ci-dessus pour les différencier de celles correspondant à l’hypothèse de Bresson:

$R_e\ y_e = hr$; si $y_e = 0$, alors $R_e\ y_e = 0$ et donc $hr = 0$; mais comme $h \neq 0$, $r = 0$; et comme $r = n/(\sum 1/R_i)$, il y a au moins un R_i nul puisque n ne l’est pas. Existe-t-il une raison pour que l’exclu ne soit pas celui qui ne perçoit rien?

a.6) Y a-t-il une loi statistique de la répartition des revenus?

Yoland Bresson renoue avec la recherche d’un modèle statistique universel de la répartition du revenu disponible inaugurée à la fin du siècle dernier par Pareto. Or un tel

---

[1]. BRESSON Y., *L’après-salariat*, op. cit., p. 82. Dans la lettre personnelle citée plus haut, Bresson nie que son hypothèse soit que les revenus individuels sont proportionnels aux productivités (“L’inégalité des revenus distribués, qui apparaissent liés à la productivité, est une conséquence de l’inégalité d’utilisation du temps et de la nécessité que la monnaie assure convenablement la médiation des échanges”), mais il poursuit en indiquant que “les paramètres d’inégalité (...) dépendent de l’organisation productive”.

modèle universel n'existe pas[1]: pas plus un modèle résultant d'une loi naturelle comme le croyait Pareto que celui résultant des différences d'occupation du temps comme le croit Bresson. Au lieu de poser *a priori* l'utilisation du temps dont découleraient les inégalités de revenus, ne faut-il pas considérer d'abord les positions sociales et les procédures institutionnelles qui les légitiment ou les corrigent déterminant largement et de manière simultanée les deux éléments suivants qui sont effectivement liés entre eux: les revenus et les manières d'occuper le temps?

b) Une nouvelle théorie de la valeur?

Quelle est l'idée directrice qui sous-tend nos interrogations et celle que nous croyons percevoir dans les analyses de Bresson? Il faut d'abord éviter les malentendus et dire notre accord total avec quelques propositions simples. Ainsi, la pauvreté et l'exclusion ne sont pas à mettre au compte d'une insuffisance de ressources ou de croissance de celles-ci mais à celui de leur répartition. De même, le droit à l'existence matérielle et à la reconnaissance sociale de chacun est un droit fondamental; traduire cela sur le plan monétaire par la reconnaissance d'un droit pour chacun de disposer d'un revenu est moralement, humainement, indiscutable. Nous sommes par contre moins convaincu par les justifications théoriques qui en sont données.

b.1) Bresson dit que "la valeur-temps va supplanter la valeur-travail comme fondement de toutes les valeurs"[2]. Or son modèle répartit le revenu national (*m* en étant la moyenne par individu), revenu national qui est issu du temps de travail contraint. Autrement dit, la théorie de la valeur-temps ne semble pas fonder une nouvelle théorie de l'origine de la valeur mais propose un mode de répartition original des richesses *déjà créées* par le travail.

b.2) Le souci de fonder une *nouvelle* théorie de la valeur est récurrent dans la pensée économique.

Mais, d'une part, cela n'aboutit-il pas à de simples quiproquos? Par exemple, à deux reprises[3], Bresson invoque Proudhon pour expliquer que le propre du travail humain est de dégager un surplus au fur et à mesure que la production économise du temps, et il en conclut que le concept de plus-value de Marx est erroné. Or, Bresson assimile deux notions totalement différentes: le surplus social approprié que Marx appelle plus-value et le

1. Sur cette question: CHAUVEL L., *Inégalités singulières et plurielles: les évolutions de la courbe de répartition du revenu disponible*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 55, octobre 1995, p. 211-240.
2. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 16.
3. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 56 et 106.

surplus de croissance et de productivité auquel fait allusion Proudhon. Dans un cas on raisonne à un moment donné, dans l'autre dans le temps.[1] Ne faisons pas injure à Marx de ne pas avoir compris cette distinction alors qu'il n'a cessé de raisonner en termes de reproduction élargie et d'accumulation.

D'autre part, Bresson n'atteint pas son but d'échapper à l'alternative valeur-travail/valeur-utilité tout en reconnaissant les mérites de l'une et de l'autre.[2] Dans la mesure où il postule l'égalité: $km = \sum_j p_{ij}\, q_{ij} \qquad \forall i$,

égalité qui naît de l'échange, n'est-ce pas retourner à la problématique néo-classique considérant que la valeur des biens est subjective?

b.3) Enfin, risquons une dernière question: la force d'un idéal (donner un revenu décent à chacun) peut-elle reposer sur une philosophie... idéaliste? Bien que Bresson affirme s'en démarquer, ne reproduit-il pas une conception de l'économie qui fait abstraction de la production (on la considère réalisée puisque *km* évolue avec la croissance économique)?

Pierre Bourdieu insiste beaucoup sur ce qu'il appelle l'*effet de théorie* pour se garder d'une analyse matérialiste sommaire. Mais il faut peut-être se garder encore davantage de l'excès inverse: quand Bresson écrit à propos de l'interprétation marxienne du chômage comme résultante de la lutte des classes: "Lumineuse vérification de la théorie qui recrée par ses conséquences pernicieuses, les fondements hypothétiques sur lesquelles elle est construite"[3], on s'attend presque à la conclusion: le chômage est de la faute de Marx. Celui-ci aura dû décidément expier l'échec du "socialisme réel" (ce qui est déjà théoriquement intenable) et maintenant expier celui du capitalisme (ce qui est pour le moins paradoxal).

Disons le nettement, l'intuition de Bresson est juste: toute relation d'échange est un échange de temps.[4] Mais de quel temps? Nous ne croyons pas à la justesse de la conséquence qu'il en tire: "seul le temps produit, il est la substance donnant une valeur au produit"[5]. Sauf si on précise qu'il s'agit du temps contraint, puisque par définition ce ne peut

---

[1]. Nous avons déjà donné une démonstration pour clarifier la distinction entre ces deux notions dans le chapitre 6, § II-C-2.1.

[2]. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 60. Nous avons vu que pour la première, celle de Ricardo, la valeur est une qualité intrinsèque de la marchandise du fait qu'elle est produite par le travail; pour la seconde, celle des marginalistes, la valeur est aussi une qualité intrinsèque du bien parce qu'il est utile. Dans un cas, la valeur naît dans la production, dans l'autre sur le marché. Marx n'adhère à aucune de ces deux positions puisqu'il déclare que la valeur résulte d'un travail social validé par le marché.

[3]. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 175.

[4]. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 41 et 42.

[5]. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 56. On pourrait relever en outre un substantialisme aussi désuet que celui dont faisaient preuve les classiques avec leur conception de la valeur-travail et dont font preuve les néo-classiques avec celle de la valeur-utilité. Nous avons vu que Marx avait montré que le travail, pas plus que l'utilité d'ailleurs, ne donnait une valeur aux marchandises indépendamment des rapports sociaux et de la régulation marchande.

être le temps libre qui, selon l'auteur, "*correspond à une réserve* "[1]; *1/k* est d'ailleurs le coefficient d'extension possible de la production compte tenu de l'efficacité productive. Si on ne précise pas ce point, on retombe dans la conception autrichienne qui substitue la valeur du temps à l'exploitation du travail pour expliquer l'origine du profit. Que vaudrait *km* si *x* était égal à 1 pour tout le monde, c'est-à-dire si tout le temps de vie était du temps libre? Il vaudrait doublement zéro puisque *k* serait nul (moyenne des temps contraints nulle) et *m* aussi (il n'y a rien à répartir[2]). Ce double zéro n'est-il pas un sacré clin d'oeil en retour de la valeur-travail à un modèle d'affectation, de répartition de celle-ci?...

Enfin, quelle est la portée éthique de l'attribution d'une valeur monétaire au temps libre? Pour Bresson, la valeur-temps est la contrepartie en monnaie de la valeur du temps libre: "Ethiquement c'est la valeur de la vie, de toute vie avant qu'elle se remplisse d'échanges et pour qu'elle puisse échanger du temps avec les autres."[3] Comment concilier le fait que la valeur-temps serait la valeur de toute vie et celui que les valeurs-temps seraient différentes entre deux populations aux niveaux de développement différents? La *valeur de la vie*, pour reprendre les termes de l'auteur, d'un Africain serait-elle moindre que celle d'un Européen puisque les valeurs-temps calculées par Bresson différent? Cela augure bien mal d'une problématique de justice et de solidarité véritables et cela rappelle trop l'expression pour le moins malheureuse de Lawrence Summers au sein de la Banque Mondiale.

Pour conclure ce point, nous ne pouvons tenir la théorie de la valeur-temps formulée par Bresson comme fondatrice d'une nouvelle théorie de la valeur. Elle est tout au plus une théorie de la répartition. Et nous avons vu que celle-ci était contestable dans le cadre d'une problématique de la solidarité intragénérationnelle.

---

[1]. BRESSON Y., *L'après-salariat*, op. cit., p. 49.

[2]. On pourrait objecter que si x=1, cela signifie que l'ère de l'abondance est arrivée grâce à l'automatisation absolue. Dans ce cas, dilemme: ou bien on considère que m=0 parce que le revenu national physiquement infini n'a pas de valeur étant obtenu sans aucun effort, alors km=0, ou bien on considère que $m=\infty$ comme le fait Yoland Bresson dans la lettre personnelle citée plus haut, mais alors c'est qu'on substitue sous *m* la notion de production en nature à celle de revenu monétaire et qu'on confond infinité de produits et infinité de valeur; de plus, cette solution se heurte à une indétermination: $km = 0\infty$.

[3]. BRESSON Y., Lettre personnelle, op. cit.

2.3. Résumé de la discussion sur le découplage du travail et du revenu pour dégager l'axe de notre propre réflexion.[1]

a) Droit au travail et société de droit.

Dans la mesure où la diminution du travail nécessaire ne signifie pas son abolition, l'automatisation absolue étant un mirage, et où la diminution du rôle du travail comme facteur d'intégration sociale ne signifie pas la disparition de celui-ci, la conclusion *politique* que nous en tirons est qu'aussi longtemps (c'est-à-dire, sans grand risque de nous tromper, toujours) que le travail sera nécessaire à la production, et aussi réduit soit ce temps nécessaire, il conviendra de le partager et de continuer à lier au moins une partie des revenus distribués à la participation à la production.[2] De ce fait, le travail, même réduit, gardera encore, parmi d'autres facteurs, un rôle d'insertion sociale auquel chacun peut prétendre, non seulement comme un droit d'accès à une part de la production, mais aussi comme *un droit à pouvoir remplir librement un devoir* de participer à celle-ci. Nous considérons ce *droit* ainsi défini comme la marque distinguant une société appelée précisément *de droit* et une société où le travail serait forcé comme dans l'esclavage. Contrairement à ce que pense Jean-Marc Ferry, l'obligation collective de travailler pour produire n'est pas une nécessité imposée aux hommes de l'extérieur, elle est une nécessité inhérente à l'espèce humaine.[3] Ce qui s'impose à

---

1. Dans HARRIBEY J.M., *Théorie de la justice, revenu et citoyenneté*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Vers un revenu minimum inconditionnel?*, n° 7, 1er semestre 1996, p. 188-198, nous avons proposé, en reprenant l'argumentation présentée ici, une interprétation du dialogue suivant de Victor Hugo entre son héros Gauvain, qui va mourir à l'aube sur l'échafaud, et Cimourdain:

"- L'idée aussi est nourriture. Penser, c'est manger.

- Pas d'abstractions. La République c'est deux et deux font quatre. Quand j'ai donné à chacun ce qui lui revient...

- Il vous reste à donner à chacun ce qui ne lui revient pas.

- Qu'entends-tu par là?

- J'entends l'immense concession réciproque que chacun doit à tous et que tous doivent à chacun, et qui est toute la vie sociale.

- Hors du droit strict, il n'y a rien.

- Il y a tout.

- Je ne vois que la justice.

- Moi je regarde plus haut.

- Qu'y a-t-il donc au-dessus de la justice?

- L'équité.

Par moments ils s'arrêtaient comme si des lueurs passaient.

Cimourdain reprit:

- Précise, je t'en défie.

- Soit. Vous voulez le service militaire obligatoire. Contre qui? contre d'autres hommes. Moi, je ne veux pas de service militaire. Je veux la paix. Vous voulez les misérables secourus, moi je veux la misère supprimée..."(HUGO V., *Quatrevingt-treize*, 1874, Genève, Edito Georges Naef S.A., p. 441-442).

2. On a coutume d'ironiser aux dépens de ceux qui réclament en même temps le beurre et l'argent du beurre. Ici il s'agit de critiquer ceux qui proclament en outre le refus du travail nécessaire pour fabriquer le beurre et pour émettre la monnaie qui lui correspond.

3. Jean-Marc Ferry écrit: "Il s'agit,(...), de *dissocier le droit au revenu de la contrainte du travail* et, ce faisant, de *mieux penser le droit au travail comme tel* et non pas comme un devoir imposé de l'extérieur par la nécessité

la volonté de certains groupes humains, ce sont les formes que revêt l'obligation de travailler, les rapports qu'ils nouent avec d'autres à cette occasion. Les partisans de l'allocation universelle confondent la dissociation du droit au travail et du droit au revenu qu'ils réclament sur la base de faux arguments avec la nécessaire rupture entre la nécessité de travailler pour reproduire les conditions matérielles de vie et les formes modernes et capitalistes de cette nécessité, rupture sur laquelle ils restent pour la plupart très discrets. Dans la mesure où le travail pour produire est par nature une contrainte dont aucune norme sociale ou juridique ne permettrait de s'affranchir[1], la transformation sociale positive de cette contrainte naturelle consiste à l'ériger en *droit constitutif de la citoyenneté*. La conclusion s'impose alors: si réduit que soit le travail nécessaire à la production des biens et services, le travail, salarié ou non, reste indispensable pour que chacun accède à une citoyenneté libre et non concédée. En *octroyant* un revenu d'existence, la société achèterait le silence de l'exclu pendant qu'une fraction de plus en plus faible d'individus pourraient participer à la production et disposer de celle-ci en toute légitimité. A-t-on en effet suffisamment réfléchi au fait que l'univers de la production reste encore un lieu stratégique de pouvoir, ne serait-ce que parce que ceux qui y agissent, c'est-à-dire qui créent les richesses, ont toujours à leur disposition une arme dont sont privés les exclus de cet univers: le pouvoir de s'arrêter? Lorsque Alain Caillé écrit que "dans l'univers des travailleurs productifs non seulement toute peine mérite salaire mais, plus encore, tout salaire mérite une peine"[2], il souligne avec raison combien les travailleurs ont intériorisé les valeurs de la société moderne qui s'est constituée en condamnant l'oisiveté et en conférant au travail une fonction de sanction et de contrôle social[3], mais il oublie deux choses: d'abord, que le revenu d'existence perçu sans travailler proviendrait obligatoirement du travail de quelqu'un d'autre[4], ensuite, que ce qui serait admissible pour une période courte de la vie d'un individu, ne le serait sans doute pas pour une vie entière ni aux propres yeux de l'individu en question ni à ceux de ses semblables, tant il est vrai que le regard qu'on porte sur soi-même est lié au regard des autres, tant il est vrai que la dignité est inséparable de la reconnaissance tirée d'une insertion sociale complète. Au moment où il devient urgent de recréer des solidarités indispensables à la démocratie, peut-on créer des droits sans devoirs? Le revenu d'existence tel qu'il est conçu le plus souvent risque donc d'éluder la question que l'économie capitaliste ne sait pas résoudre, le droit au travail pour tous, et en même temps

---

de gagner un revenu, lequel ne fait toujours pas l'objet d'un droit indépendant. (...) Tant que le travail est une contrainte, il n'est pas un droit." FERRY J.M., *L'allocation universelle*, op. cit., p. 46-47.

1. L'affranchissement de cette contrainte ne pourrait jouer que pour la classe dominante vivant de l'exploitation ou que pour les exclus, les Intouchables de l'Occident.

2. CAILLE A., *Vers de nouveaux fondements symboliques*, dans *Garantir le revenu*, op. cit., p. 27.

3. Michel Foucault a bien mis en lumière cet aspect dans *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1961.

4. D'ailleurs, implicitement, Caillé reconnaît qu'on ne peut créer de revenu d'existence indépendamment du travail productif puisqu'il dit: "Son adoption -à un niveau proportionné aux richesses- pourrait se généraliser à travers le monde et commencer à illustrer à l'échelle planétaire la montée du respect de l'homme par l'homme." (CAILLE A., *Sortir de l'économie*, op. cit., p. 188-189). Faut-il considérer l'entre-deux tirets de l'auteur comme une remarque incidente? De plus, on peut s'étonner de voir ressusciter l'aide au... développement...

d'occulter l'indispensable réduction des inégalités de revenus extrêmes qui n'ont d'autre fondement que celui de refléter et de conforter des positions sociales. Il est à craindre que l'octroi de quelques miettes aux plus démunis permettrait d'éviter la question du partage du gros du gâteau.[1]

b) L'ordre lexical des droits.

De la discussion des thèses sur la justice sociale et sur les moyens d'y parvenir se dégage la nécessité de préciser, pour reprendre la formule de Rawls, l'ordre lexical des droits assurant l'équité entre les individus:

- *Principe premier*: fusion du principe de liberté et du principe d'égalité devant l'accès aux biens sociaux premiers en un *principe de citoyenneté*. La fonction des biens sociaux premiers étant d'assurer les conditions de la liberté, parmi lesquelles les droits au travail et au revenu afférent occupent une place essentielle. Nous proposons de prendre au pied de la lettre, précisément pour rester fidèle à son esprit, la définition même que donne Rawls des biens sociaux premiers et de l'appliquer au droit au travail puisque celui-ci est la première condition assurant les bases du respect de soi-même.[2] Concernant le droit au revenu attenant à celui du droit au travail, la condition de réalisation du principe de citoyenneté est que le revenu issu du travail tend à se rapprocher de la part distribuée de la valeur de la contribution productive et à voir disparaître l'élément qui ne reflète que la

[1]. Alain Caillé propose de subordonner l'économie à deux fins inconditionnelles: l'attribution d'un revenu d'existence et la préservation de la démocratie. "La traduction économique de cette deuxième exigence d'inconditionnalité est nettement moins évidente que la première. Si celle-ci implique que personne ne puisse tomber au-dessous d'un certain niveau de ressources, la seconde est sans doute que personne ne dépasse un certain quantum de revenu. Le niveau de revenu maximum pourrait être fixé très haut. La promulgation d'un maximum n'implique donc aucune idéologie égalitariste. Ce qui importe, c'est l'affirmation du principe qu'*il doit exister des limites* à l'accumulation de la richesse, que l'excès et la démesure sont en eux-mêmes aussi asociaux que le manque et la misère." (CAILLE A., *Sortir de l'économie*, op. cit., p. 189). Cela appelle plusieurs remarques. Premièrement, les niveaux des différents revenus ne sont jamais définis de manière absolue isolément les uns des autres: les écarts sont relatifs et reflètent les rapports sociaux. Deuxièmement, les revenus élevés ne tirent leur existence que de l'exploitation: accepter un revenu maximum "très haut" revient à avaliser cette dernière. Troisièmement, que signifie le principe des limites si elles sont repoussées à ce niveau très élevé? Un tel principe n'aurait de sens que si les limites étaient fixées à un niveau raisonnable et non pas très haut. Quatrièmement, Caillé est aux antipodes de Rawls: il fixe le revenu d'existence de telle sorte que "personne ne puisse tomber au-dessous d'un certain niveau de ressources", il s'agit donc d'un seuil minimum de survie, alors que Rawls cherche à maximiser le sort des plus démunis.

[2]. Nous décidons d'appliquer la définition de Rawls au droit au travail alors que Rawls ne le fait pas. Le paradoxe n'est qu'apparent. Rawls ne reste-t-il pas prisonnier de son choix de ne prendre en compte que les positions absolues et de son refus de tenir compte des positions relatives des individus? En choisissant de soutenir la proposition d'allocation universelle, il s'assure que les plus démunis atteindront le seuil de subsistance qui est, par définition, absolu, mais il néglige le fait que la désignation du niveau absolu de subsistance désigne du même coup ceux qui l'occupent et le fait que ceux-là ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre... Chassez l'envie, elle revient au galop...

position sociale. Dans une perspective d'équité à la fois intragénérationnelle et intergénérationnelle, le droit égal aux ressources naturelles doit aussi être considéré comme un bien social premier.[1]

- *Principe second*: *principe de solidarité* défini par la maximisation des positions les plus désavantagées. Ce principe est second parce qu'il s'applique à l'ensemble des revenus et des biens utiles par opposition aux biens sociaux premiers. C'est à ce stade-là que peut éventuellement intervenir le versement d'une allocation forfaitaire venant atténuer les inégalités nées de la participation à l'activité économique précédente régie par le critère de l'efficacité.

c) Trois critiques qui n'en font qu'une.

Notre conclusion sur la question de la dissociation de l'emploi et du revenu rejoint la conclusion sur la critique de la notion d'activité comme substitut à celle de travail et la conclusion sur les rapports entre égalité et équité: premièrement, il n'y a pas lieu de substituer à un droit un autre droit qui lui est lexicalement inférieur, et deuxièmement, la reconnaissance sociale doit, pour chaque individu, pouvoir provenir d'une participation totale à la vie sociale totale, dans le travail et hors du travail, comme le souligne très justement Guy Aznar: "On voit ainsi se dessiner le contour d'une société "bi-polaire" qui est l'exact opposé de la société "duale": non pas une coupure entre deux catégories d'hommes, mais la participation de chaque homme à deux sphères complémentaires et opposées."[2]

Dominique Méda soutient un point de vue analogue: "Nous devrions pouvoir organiser de manière raisonnable une répartition continue, programmée, volontaire et ambitieuse de l'emploi et de ce à quoi il donne accès, sur l'ensemble de la population active. (...) La pleine activité ne devrait-elle pas plutôt s'appliquer à la société dans son ensemble et à chaque individu en particulier?"[3] Mais si nous nous écartons sensiblement de cet auteur c'est parce qu'elle appuie son point de vue sur une argumentation contradictoire. D'un côté, elle réclame comme nous que l'emploi (c'est-à-dire le travail) soit réparti entre tous et que soit rééquilibré le partage des activités entre des sphères différentes, et de l'autre, elle fustige ceux

---

1. HARRIBEY J.M., *Développement soutenable et justice sociale: l'outil de la réduction des inégalités de revenus*, Colloque d'inauguration de la Section Européenne de la Société Internationale pour l'Economie Ecologique, *Ecologie, Société, Economie, Quels enjeux pour le développement durable?*, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines, 23 mai au 25 mai 1996, tome II.

2. AZNAR G., *Pour le travail minimum garanti*, op. cit., p. 70-71. Robert Castel situe l'enjeu de la même manière: "Elle (l'allocation universelle) entérine la coupure entre revenus d'une part et droits attachés au travail d'autre part, que la problématique du partage du travail s'efforce au contraire de sauvegarder." CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit., p. 453, note 1.

3. MEDA D., *La fin de la valeur "travail"?*, op. cit., p. 92-93.

qui continuent à penser que le travail est un mode d'intégration sociale[1]. Autrement dit, la position finale de Méda est juste mais avec une argumentation incohérente; elle ironise sur le syllogisme implicite qu'elle croit déceler dans ce qu'elle appelle les philosophies des sociétés malades du travail: "Le lien social est en crise, or le travail est le coeur du lien social, donc il faut plus de travail."[2] On peut faire deux commentaires sur ce syllogisme: premièrement, Méda, tantôt refuse la prémisse mineure, tantôt elle y adhère; ensuite, la conclusion de ce syllogisme n'est absolument pas imposée nécessairement par les deux prémisses car une autre conclusion pourrait être: donc il faut moins de travail pour chacun et du travail pour tous, ce qui est d'ailleurs la position défendue à quelques lignes d'intervalle par Méda.

Les auteurs partisans de la substitution de la pleine activité au plein emploi quant à eux ont une position qui n'est pas équitable mais elle est cohérente avec leur argumentation niant que le travail conserve encore le rôle principal d'intégration sociale. Enfin, les partisans du revenu d'existence ont une position en apparence généreuse mais en réalité elle n'est ni juste ni cohérente[3].

Nous pensons que la position équitable et cohérente consiste à reconnaître au travail son rôle complet et à en proposer le partage complet. Nous précisons que cela n'a rien à voir avec une quelconque sacralisation du travail ni avec la reconnaissance d'un concept de *valeur intrinsèque*[4] du travail par analogie avec celui de *valeur intrinsèque* de la nature: l'un comme l'autre n'ont aucun sens s'il s'agit de les traduire en termes économiques. Quant au reproche de Méda aux tenants de la pleine activité qui souhaiteraient selon elle "étendre constamment le nombre d'activités productives"[5], nous le considérons comme non pertinent s'il signifie un refus de voir toutes les activités productives procurer des statuts égaux; nous le considérons par contre comme pertinent s'il s'agit de critiquer la marchandisation croissante des besoins humains, mais, à l'intérieur d'une société capitaliste, il n'y a pas d'autre solution équitable que l'égalisation des droits correspondant à une participation à l'activité productive de biens et de services. La marchandisation est contestable mais la reconnaissance des droits afférents au travail qui résulte de cette marchandisation n'est pas contestable. Le régime du salariat est critiquable mais, à l'intérieur

---

1. Après une condamnation sans appel on s'étonne de trouver sous la plume de D. Méda: "C'est même parce que c'est lui (le travail) qui continue, aujourd'hui, à ouvrir l'accès aux autres biens sociaux, y compris à la liberté réelle, qu'il doit absolument être réparti (...)." MEDA D., *Le travail, Une valeur en voie de disparition*, op. cit., p. 304.

2. MEDA D., *Le déclin du travail?*, Sciences humaines, *Le lien social en crise?*, Hors série, n° 13, mai-juin 1996, p. 16.

3. L'histoire se répéterait-t-elle: la théorie du revenu d'existence s'apparenterait-elle à un nouveau socialisme utopique?

4. VAN HAEPEREN B., *Les femmes, les hommes et la "libération" du temps*, La Revue Nouvelle, n° 4, 1985, p. 386-389, cité par ABDELMALKI L., MUNDLER P., *Travail, emploi et développement soutenable*, op. cit., p. 10 de l'article.

5. MEDA D., *La fin de la valeur "travail"?*, op. cit., p. 92.

de ce régime, il n'y a pas d'autre voie équitable que d'instaurer des droits pour les salariés et de veiller à leur respect. Le respect de ces droits ne peut être assimilé à un quitus donné à un système social dont la nocivité rend indispensable leur instauration.

3. Le principe de solidarité.

Nous soutiendrons ici la thèse que, contrairement à ce que pense Van Parijs, le principe de solidarité n'a pas failli mais qu'il convient de le redéfinir en rapport avec les deux exigences de la solidarité à l'intérieur d'une génération et à l'égard des générations futures, et de l'ordonner par rapport aux autres principes déjà mis en évidence.

Pour cela, nous retiendrons de Hans Jonas que la première valeur, n'ayant d'autre fondement qu'elle-même, est *la vie*. Le corollaire de cette valeur première que l'on peut tenir pour équivalent à elle est *les conditions de la vie*.

Nous retiendrons ensuite de John Rawls et d'Amartya Sen que la deuxième valeur est *la liberté*, et, de manière corollaire, *les conditions de la liberté* définies par l'égalité de l'accès aux biens sociaux premiers. Cette valeur deuxième constitue le premier principe de justice.

Nous synthétiserons l'apport de ces deux auteurs en disant que l'égalité économique ne pouvant être érigée en valeur située immédiatement après la liberté car elle risque de compromettre celle-ci (Rawls), la valeur troisième sera *la solidarité* et *les conditions de la solidarité* permettant de réduire autant que possible les différences de capacités de mise en oeuvre des conditions de la liberté précédentes (Sen).

S'agit-il d'un choix par défaut? La solidarité à la place de l'égalité? La solidarité à la place de l'équité? Nous ne le pensons pas car l'équité et la solidarité ne sont pas les deux termes d'une alternative: la solidarité est une manière de définir la procédure ou l'ensemble des procédures chargées d'assurer l'équité entre les membres de la société et à l'égard des générations à venir. Voyons cela plus en détail.

A un moment donné, dans une société donnée, deux séries de choses sont rares: *les ressources*, physiques ou emmagasinées en savoir-faire, et *les occasions d'accroître les ressources*, c'est-à-dire *les emplois* dans lesquels le travail humain peut s'exercer compte tenu de l'organisation socio-technique. L'équité exige de partager également ces ressources en veillant à ce que l'accès des générations futures aux ressources naturelles soit garanti. Si au moment considéré, toutes les ressources et occasions de ressources (les emplois) sont accessibles également à toute la population, l'équité est réalisée sans que n'ait besoin d'entrer en application le principe de solidarité. Si au contraire les ressources et occasions de ressources ne sont pas accessibles à une fraction de la population, alors un nouveau partage

est nécessaire. Prenons le cas des emplois: le partage des emplois disponibles entre tous les membres susceptibles de les occuper exige de mettre en oeuvre le principe de solidarité parce qu'il implique le partage des revenus correspondant à ces emplois, c'est-à-dire comme nous le montrerons dans la deuxième partie de ce chapitre, la réduction des inégalités de ces revenus primaires. Il ne s'agit plus de distribuer une allocation universelle compensatrice de l'impossibilité ou de l'absence de volonté de redistribuer les ressources ou occasions de ressources. Il s'agit d'affirmer la primauté d'un droit premier par rapport au palliatif de son non respect. Alors que l'allocation universelle dans la version de Van Parijs ou Bresson vise à créer une *nouvelle* citoyenneté parce que l'ancienne n'est pas respectée, nous disons que la tendance vers l'équité naît des rapports de solidarité qui font constamment redistribuer simultanément emplois et revenus.[1] L'allocation universelle éventuelle que la société peut décider en outre de verser à chacun de ses membres[2] est un pas de plus vers la maîtrise des forces aveugles du marché, la part de revenu perçu par chacun relevant de la logique de la rationalité économique capitaliste reculant au profit de celle signifiant la volonté collective d'atténuer les conséquences de l'arbitraire du destin de chacun.

Autrement dit, le couplage macro-socio-économique entre travail et revenu est maintenu, et il ne peut en être autrement, mais la dissociation s'effectue à l'échelle individuelle de manière universelle (égale pour tous) et non pas sélective: emplois et revenus partagés entre tous auxquels s'ajoute une allocation forfaitaire perçue par tous, et non pas allocation pour tous et emplois pour quelques uns. Comme le dit Gorz "ce n'est pas le lien entre revenu et travail qui est rompu mais le lien entre droit au revenu et durée du travail"[3]. Notre position s'écarte donc nettement de celle des partisans de l'allocation universelle inconditionnelle (Van Parijs, Bresson) ou de celle des partisans d'une allocation modulée selon les caractéristiques (âge, nature du handicap) de l'allocataire (Euzéby, Caillé) parce que dans les deux cas elle est versée *a priori*. Notre position ne s'écarte sensiblement de celle des partisans de l'allocation versée en contrepartie d'un travail (Aznar, Gorz) que parce qu'un revenu versé en contrepartie d'un travail est, par définition, un revenu du travail et non pas un revenu d'existence. Si celui-ci doit intervenir, c'est *a posteriori* et indépendamment de tout travail si tout l'emploi disponible dans la société est partagé *a priori* .

---

1. Van Parijs considère que la proposition de Dworkin de partager emplois et ressources ou bien les rentes qui leur sont associées taxées à 100% est une justification de l'allocation universelle (VAN PARIJS P., *Peut-on justifier une allocation universelle?*, op. cit., p. 39). Or, si l'on redistribue la totalité des revenus tirés des ressources et emplois, il ne s'agit plus selon nous d'une allocation universelle dans le sens habituel mais d'un revenu d'activité dont la particularité est ici d'être totalement redistribuée.

2. La proposition du *deuxième chèque* de Guy Aznar pour compenser une baisse de salaire consécutive à une réduction du temps de travail serait susceptible de rentrer dans ce cadre. Cf. AZNAR G., *Revenu minimum et deuxième chèque, Solution régressive et solution prospective*, Futuribles, n° 120, avril 1988, p. 59-68.

3. GORZ A., *Qui ne travaille pas mangera quand même*, op. cit., p. 70.

La supériorité que nous croyons voir dans la démarche que nous proposons ne tient pas seulement à son caractère plus équitable dans l'instant. Elle tient aussi à une autre utilisation des gains de productivité que celle de la recherche d'une production sans cesse croissante. En cela, elle peut s'intégrer dans une problématique de soutenabilité véritable respectant les systèmes vivants et l'intérêt des générations futures. Equité et solidarité ne sont pas alternatives mais complémentaires comme peut le montrer l'étude d'une politique de diminution du temps de travail accompagnée de la réduction des inégalités de revenus.

II- La mise en oeuvre du principe de solidarité.

Les ambiguïtés, les limites du concept de développement durable, tel qu'il est formulé généralement, tiennent au fait qu'il s'agit avant tout d'un concept forgé au sein de la problématique du développement. Le concept de développement économique était un concept occidental, celui de développement durable l'est aussi. Il porte avec lui la perception occidentale des problèmes de la planète, des problèmes nés principalement du modèle de civilisation lui-même occidental. Qu'y a-t-il alors d'étonnant dans les réserves et la prudence dont ont fait preuve jusqu'ici les pays en voie de développement à son égard? On comprend de plus la confrontation assez véhémente au sein même des élites occidentales à la tribune des Nations Unies lors de la Conférence de Rio: les élites représentant les forces économiques déclarant par la voix de G. Bush: "Notre niveau de vie n'est pas négociable." et les élites éclairées déclarant par la voix de M. Strong "Notre modèle de développement n'est pas viable. Nous devons en changer."

Malgré sa vocation planétaire, la préoccupation de la soutenabilité est née au sein des pays riches. La clé de sa mise en oeuvre se situe peut-être aussi au sein de ces pays puisque la modération de leur croissance économique constitue une *condition, non suffisante, mais nécessaire* à une croissance temporaire plus rapide des pays pauvres. Un développement qualitatif qui, seul, peut être réellement soutenable passe par une distanciation vis-à-vis du productivisme.

Cependant, le réalisme s'impose: le renoncement volontaire à une croissance matérielle illimitée, véritable veau d'or de la modernité, ne viendra pas d'un mouvement d'altruisme soudain et généralisé de la part des classes dirigeantes des pays développés ni de leurs populations. Ce renoncement ne peut provenir que de la mise en évidence du caractère raisonnable, et de ce fait réaliste, des propositions de développement qualitatif que le renoncement au développement quantitatif ne condamne pas mais qu'il permet au contraire de faire naître. Nous pensons qu'il existe au moins deux domaines dans lesquels et à partir desquels la soutenabilité pourrait être envisagée dans les pays développés: celui d'une autre agriculture soucieuse de tous les êtres humains et respectant les équilibres biologiques, que nous avons abordé par ailleurs[1], et celui d'une autre utilisation des gains de productivité pour réduire massivement le temps de travail auquel nous allons consacrer la fin de ce chapitre.

La crise économique qui se prolonge encore après deux décennies et celle du modèle de développement lui-même ont, selon les apparences, pour première conséquence de priver d'emploi plusieurs dizaines de millions de personnes dans les pays développés. Il peut paraître paradoxal d'affirmer qu'une stratégie de soutenabilité dans les pays développés doit se fonder sur une croissance économique volontairement modérée alors que le monde occidental est dans l'attente d'une reprise vigoureuse de la croissance qui ne soit pas qu'éphémère pour résorber le chômage. L'impasse à laquelle aboutit la course à la production et à la consommation marchandes est pourtant l'occasion d'envisager une utilisation différente des gains de productivité: le développement humain qualitatif basé sur la réduction du temps de travail prendrait la priorité sur la croissance quantitative.

Dans le domaine théorique, cette stratégie se heurte à l'obstacle suivant: l'augmentation incessante du chômage dans tous les pays capitalistes développés depuis vingt-cinq ans fait l'objet d'analyses à la fois les plus contradictoires et les plus consensuelles. On pourrait même dire que ces analyses sont en apparence contradictoires et dans le fond assez consensuelles, les différences se situant plus au niveau des modalités que des finalités.

Si on classe les grandes familles de pensée économique contemporaines en trois groupes: néo-classique, keynésienne et marxiste, pour la première, le chômage involontaire est impensable, pour la seconde, il résulte de l'insuffisance de la demande effective anticipée par les entreprises, pour la troisième, il est dû aux formes et rythmes de l'accumulation du capital. Selon la première, le meilleur remède est de laisser faire le marché en lui supprimant ses entraves. Selon la seconde, la seule pour laquelle une politique de l'emploi ait un sens, il faut tout mettre en oeuvre pour relancer l'activité. Selon la troisième, il est vain d'espérer une amélioration dans le cadre des rapports sociaux capitalistes.

---

[1]. HARRIBEY J.M., *Le concept de développement durable*, op. cit., p. 234-240. Voir aussi VAN MANSVELT J.D., *Vers une agriculture renouvelable et durable, Agriculture biologique: D'une avant-garde marginale au fer de lance d'une agriculture d'avenir*, Revue Tiers Monde, tome XXXIII, n° 130, avril-juin 1992, p. 311-328.

Pourtant un point commun unit ces trois familles, totalement en ce qui concerne les deux premières, partiellement en ce qui concerne la troisième: la recherche du plein-emploi doit se faire par la reprise ou la poursuite d'une croissance économique forte. Or, d'une part, le paradigme de la croissance se heurte aux faits: la croissance ne revient que faiblement dans la plupart des vieux pays industrialisés et elle est génératrice de gaspillages sans que la pauvreté soit éliminée; et d'autre part, le paradigme de la croissance peut être critiqué théoriquement à partir d'une réflexion sur l'utilisation des gains de productivité.

Malgré la crise du modèle de développement occidental, ce paradigme maintient encore sa domination sur la théorie économique (A). Face à cette domination, comment la réduction du temps de travail[1] peut-elle constituer l'autre terme de l'alternative pour amorcer une réduction du chômage (B) et, par-delà, un autre mode de développement ou un "après-développement économique" selon certaines formulations?

A- La question de l'emploi dominée par le paradigme de la croissance.

Cette domination prend deux formes, l'une déjà très ancienne: l'emploi serait une résultante automatique de la croissance; l'autre plus récente et plus insidieuse: le thème de la RTT est récupéré à l'intérieur du paradigme.

1. L'emploi résulte-t-il de la croissance?

1.1. Position du problème.

Si P = production
p = productivité de l'unité de temps de travail
T = temps de travail individuel moyen
N = actifs occupés

[1]. Nous désignerons celle-ci le plus souvent par l'abréviation RTT.

$$p = \frac{P}{N\,T} \Leftrightarrow T = \frac{P}{N\,p} \Leftrightarrow N = \frac{P}{T\,p} \quad .$$

En indiçant par 1 et 2 pour deux périodes consécutives:

$$\frac{T_2}{T_1} = \frac{\frac{P_2}{N_2 p_2}}{\frac{P_1}{N_1 p_1}} = \frac{P_2}{P_1}\frac{p_1}{p_2}\frac{N_1}{N_2} \Leftrightarrow \frac{N_2}{N_1} = \frac{P_2}{P_1}\frac{p_1}{p_2}\frac{T_1}{T_2} \quad .$$

Il résulte de cela que la production, la productivité, le temps de travail et l'emploi sont liés. La difficulté est de déterminer les conditions sociales permettant d'arbitrer entre les variables que l'on admet comme contraintes, celles que l'on choisit comme objectifs, celles que l'on utilise comme moyens.

Jusqu'ici, la production et la productivité ont été essentiellement considérées comme des finalités, le temps de travail comme une contrainte, l'emploi comme un moyen, parce que la croissance des deux premières variables permettait à la dynamique du capitalisme de se poursuivre.

Les gains de productivité furent affectés prioritairement à la croissance de la production par rapport à la réduction individuelle du temps de travail. En France, depuis un siècle et demi, selon les chiffres de l'INSEE[1], la productivité du travail a été multipliée par environ 26 (une hausse de 2500%) alors que le temps de travail a été divisé par 1,85 (une baisse de 46%) permettant à la production d'être multipliée par 13 (une hausse de 1200%) et à la production par actif occupé d'être multipliée par 14 (une hausse de 1300%)[2]. Deux raisons liées expliquent cet arbitrage: il garantissait une accumulation de plus en plus intensive et il permettait d'en échanger les inconvénients auprès de la population contre un accès croissant à la consommation marchande. L'augmentation du pouvoir d'achat a permis une élévation considérable du *niveau* de vie. Ce fut indéniablement la marque du progrès considéré sous l'angle quantitatif; peut-il être poursuivi indéfiniment de la même manière?

1.2. Peut-on fonder l'emploi sur une croissance insoutenable?

Dans beaucoup de vieux pays industrialisés comme la France, la croissance est devenue faible et les gains de productivité, qui en dernière analyse sont

[1]. MARCHAND O., THELOT C., *Deux siècles de travail en France*, op. cit.

[2]. T a été multiplié par 0,54 (ou divisé par 1,85) et, sachant que la population active N a été multipliée par 0,93, la production par tête a été multipliée par 13 / 0,93 = 14. Par ailleurs, on a bien 26 = 13 / (0,93 × 0,54)

toujours la source de la croissance, se sont eux aussi ralentis (voir les tableaux 8.3, 8.3 bis et 8.3 ter)[1].

Tableau 8.3: Variation annuelle du PIB et de la productivité horaire apparente du travail en France. (en %)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
PIB	1,6	1,2	2,5	0,7	1,4	1,7	2,4	2,2	4,3	3,9	2,4	0,8	1,2	-1,4	2,6
Productivité du travail	1,6	3,1	6,2	1,5	2,3	3,7	2,7	1,6	3,0	2,9	2,1	1,2	2,5	1,2	2,6

Sources: INSEE, *TEF*, 1987, p. 93, 1993-1994, p. 89, 1995-1996, p. 101, pour le PIB;
INSEE, *Comptes et indicateurs économiques, Rapport sur les Comptes de la Nation 1994*, Economie générale, n° 109-110-111, juin 1995, tableau 03.06, p. 59, pour la productivité.

Tableau 8.3 bis: Taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée, de l'emploi, de la durée du travail et de la productivité du travail en France. (en %)

	1970-74	1974-80	1980-85	1985-90	1990-94
Agriculture, sylviculture et pêche					
Valeur ajoutée	1,2	0,6	3,0	1,5	-1,1
Emploi	-5,1	-3,4	-3,6	-4,0	-4,4
Durée du travail	-0,4	-0,9	-1,8	-1,4	-1,4
Productivité horaire	6,7	5,0	8,4	6,4	4,8
Industrie					
Valeur ajoutée	4,3	2,4	0,3	2,2	-0,1
Emploi	1,2	-1,2	-2,4	-1,0	-3,0
Durée du travail	-1,2	-0,7	-1,3	-0,1	-0,1
Productivité horaire	4,3	4,3	4,0	3,2	3,1
Tertiaire marchand					
Valeur ajoutée	6,2	2,8	2,5	4,2	1,1
Emploi	2,3	1,7	1,0	2,5	0,2
Durée du travail	-1,1	-0,6	-1,2	-0,2	-0,2
Productivité horaire	5,0	1,7	2,7	1,6	1,1
Ensemble du secteur marchand					
Valeur ajoutée	5,0	2,2	1,5	3,4	0,3
Emploi	0,5	-0,2	-1,1	0,7	-1,3
Durée du travail	-1,0	-0,9	-1,4	-0,3	-0,3
Productivité horaire	5,4	3,3	4,0	2,6	1,9

Source: INSEE, Comptabilité nationale, dans O.F.C.E., *L'économie française 1996*, Paris, La Découverte, 1996, p. 50.

[1]. Ce ralentissement des gains de productivité est continu dans l'ensemble des branches industrielles françaises depuis 30 ans. Cf. PELERAUX H., *Effort productif et productivité du travail dans l'industrie française*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 56, janvier 1996, p. 73-93.

Tableau 8.3 ter: Taux de croissance annuel moyen de la productivité du travail. (en %)

	1960-1973	1974-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1994
Allemagne	4,0	2,3	1,8	2,1	1,4
France	4,7	2,2	1,8	2,4	1,3
Italie	5,6	2,7	1,4	2,3	2,8
Royaume-	2,9	1,3	2,5	0,8	2,8
Uni	1,9	0,3	1,1	0,8	1,4
Etats-Unis	7,9	3,3	2,7	3,2	0,0
Japon					

Source: O.C.D.E., Comptes nationaux, dans O.F.C.E., *L'économie française 1996*, op. cit.,, p. 51.

De plus, la croissance, quand elle existe, n'est plus créatrice nette d'emplois en nombre suffisant. Certains soulignent que l'emploi repart quand la croissance redémarre (cf. la période 1988-90) mais le chômage ne diminue pas dans les mêmes proportions. L'OFCE estime que le seuil à partir duquel la croissance est créatrice d'emplois était de 4,5% entre 1960 et 1973 et qu'il s'est abaissé à 2% aujourd'hui.[1] Il n'y aurait donc pas lieu de tenir la croissance économique pour stérile en emplois et au contraire il conviendrait de profiter de la faible augmentation de la productivité pour encourager la croissance. Or, le raisonnement n'est-il pas vicié puisque la croissance de la production et celle de la productivité sont très étroitement corrélées positivement ainsi que l'admet l'OFCE? Le ralentissement de la croissance accroît le chômage mais sa relance ne le fait pas décroître dans la même proportion. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène: d'abord, l'évolution démographique continue de jouer dans le sens d'un accroissement de la population désireuse de travailler[2]; ensuite, l'inemployabilité des chômeurs s'accroît avec la durée du chômage; enfin, les entreprises, anticipant de plus en plus des reprises de la croissance de courte durée et une demande de plus en plus fluctuante, assurent la reprise par les gains de productivité plus que par l'augmentation de l'emploi. On peut dire que l'accumulation intensive se fait moins de manière linéaire et plus par à-coups, par paliers.

Au-delà de ces considérations, la croissance forte n'est peut-être plus souhaitable dans les pays développés en raison des gaspillages qu'elle engendre et de son impuissance à éradiquer la pauvreté, dans le monde entier ou dans les pays riches, comme nous l'avons montré auparavant.

---

1. O.F.C.E., *L'économie française 1996*, op. cit., p. 50.
2. Depuis les années 1960, l'augmentation de la proportion de femmes actives a été à peu près compensée par la prolongation de la scolarité et l'abaissement de l'âge de la retraite qui ont fait chuter le taux d'activité masculin.

1.3. Les contradictions théoriques de la liaison croissance-emploi.

Il faut souligner le consensus du modèle libéral et du modèle keynésien traditionnel sur cette question et l'insuffisance des tentatives de synthèse.

Même si les modalités diffèrent (partage de la valeur ajoutée en faveur des profits pour restaurer les conditions de l'offre du côté libéral, impulsion de la demande du côté social-démocrate keynésien), il n'est question que de redonner vigueur à la croissance.

Depuis quelques années, l'habitude a été prise, à la suite d'Edmond Malinvaud[1], de caractériser le chômage au moins autant par les remèdes qui pourraient lui être opposés que par son ou ses origines. Sont distinguées essentiellement deux sortes de chômage: le chômage classique et le chômage keynésien. Le premier est ainsi nommé parce qu'une solution classique serait la plus appropriée: baisser les salaires pour restaurer la compétitivité des entreprises et inciter celles-ci à embaucher. Le second est associé à Keynes parce que la relance de la demande de consommation ou d'investissement permettrait de revenir vers une situation de plein-emploi. D'un côté, l'excès des salaires grevant la rentabilité d'entreprises ne pouvant tirer parti des débouchés élevés expliquerait les licenciements, tandis que, de l'autre, l'insuffisance de la demande provoquerait le même résultat à cause d'anticipations de ventes pessimistes.[2]

---

[1]. MALINVAUD E., *Réexamen de la théorie du chômage*, Paris, Calmann-Lévy, 1980.

[2]. **Graphique 8.2**

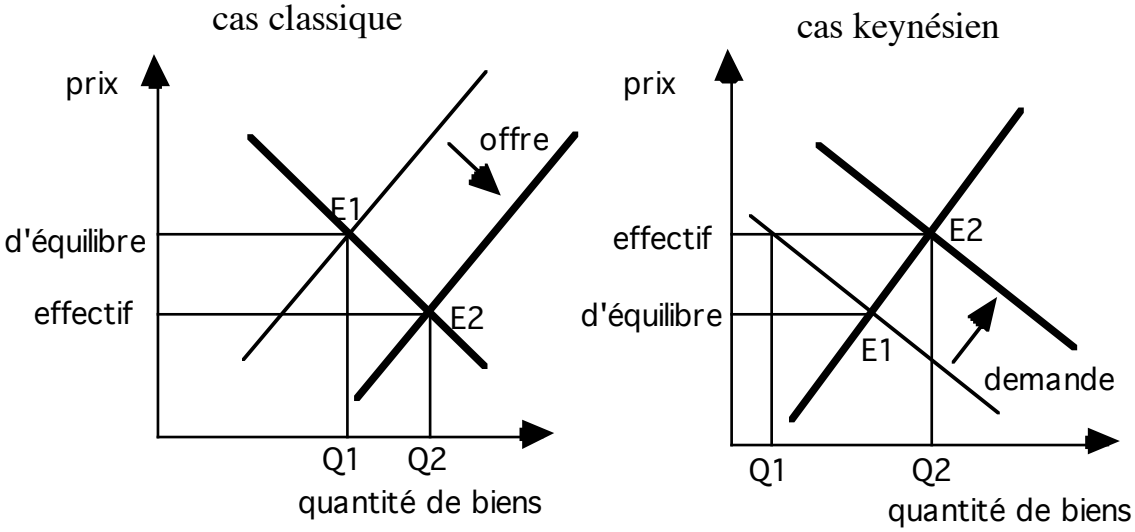

Dans chaque cas, E1 est l'ancien point d'équilibre et E2 est le nouveau. Dans le premier cas, il s'agira de porter la production au niveau de la demande supérieure. Dans le second, il s'agira de porter la demande au niveau de l'offre supérieure. Les prix étant rigides, il faut dans les deux cas retrouver une situation d'équilibre en ramenant les quantités (offre ou demande) du *côté court* au niveau du *côté long* .

Comme il semblerait n'y avoir que deux sortes de chômage (nous laissons de côté le chômage à cause du manque de formation car cette explication confond la *composition* de la population sans emploi et le *phénomène* du chômage), et donc deux seules solutions envisageables, toutes les tentatives de lutte ont tourné jusqu'ici autour de cette alternative avec le résultat que l'on sait. Les plus hardies de ces tentatives ont tenté de combiner les deux solutions: baisser les salaires internes pour que la *désinflation compétitive* assure la relance par la demande extérieure.

L'impossibilité de caractériser le chômage autrement que *classique* ou *keynésien* traduit la difficulté de sortir du paradigme de la croissance. Malinvaud affirmait que la décennie 80 était caractéristique d'un chômage classique alors que le taux d'utilisation des capacités de production n'était que de 80 à 85% sauf à la fin de la décennie où il était un peu plus élevé[1]: on ne pouvait donc parler de capacités de production insuffisantes qu'avec circonspection. La restauration des profits des entreprises lui paraissait garantir la reprise de la croissance et de l'emploi: "Le plus probable est en effet un taux de croissance satisfaisant pour les cinq années à venir."[2] pronostiquait-il.

Que dire d'une synthèse entre une théorie néo-classique fondamentalement micro-économique et une théorie de l'insuffisance de la demande globale? Une preuve supplémentaire de l'inadaptation de ces modèles tient dans le fait que la résolution d'un chômage classique peut déboucher sur un chômage keynésien et inversement parce qu'à des mécanismes d'offre se superposent des mécanismes de demande. Autrement dit, la sortie d'un type de chômage par la dynamique économique, que ce soit celle des profits via l'investissement ou celle des salaires via la consommation, aboutit à un autre type de chômage: la croissance ne permet donc pas de sortir de ce dilemme**.** La faiblesse théorique débouche sur l'impuissance politique. Au total, il semblerait que les tentatives de synthèse entre théories classique et keynésienne du chômage ainsi que la dite nouvelle macro-économie keynésienne se soldent par une reddition devant le socle fondamental néo-classique: le chômage serait dû aux rigidités salariales.[3] Ou bien la pression des monétaristes a conduit à annihiler les instruments budgétaire et monétaire keynésiens traditionnels, ou bien l'impossibilité d'expliquer les rigidités des prix et des salaires provoquant les situations de déséquilibre se répercutant d'un marché sur l'autre a entraîné les nouveaux keynésiens sur la voie d'une analyse en termes de comportements micro-économiques rationnels dont l'aboutissement est le concept de taux de chômage structurel qui n'est qu'une copie retouchée du taux de chômage naturel. Que signifie la phrase "l'incitation au travail suppose un écart

---

[1]. INSEE, *Comptes et indicateurs économiques, Rapport sur les Comptes de la Nation 1994*, op. cit., tableau 03.07, p. 60. Ce taux a de nouveau fléchi depuis 1990.

[2]. MALINVAUD E., *Le chômage en France*, Entretien avec Alternatives économiques, n° 73, janvier 1990, p. 24, propos recueillis par P. Frémeaux.

[3]. Cf. à ce sujet HOANG-NGOC L., *Salaires et emploi, Une critique de la pensée unique*, Paris, Syros, 1996.

suffisant entre le salaire minimum net et les ressources alternatives telles que les allocations chômage"[1] sinon un ralliement à la thèse du chômage volontaire?

Les discussions contemporaines n'ont pas véritablement renouvelé les termes d'un débat récurrent depuis les affrontements entre partisans et adversaires de la loi des débouchés poursuivis par ceux entre Keynes et Pigou, Rueff, Hayek, puis entre keynésiens et monétaristes et enfin entre "nouveaux" keynésiens et "nouveaux" classiques.[2] A cet égard, l'accent mis par Phelps[3] sur l'insuffisance d'épargne, notamment à cause des déficits publics, génératrice de hausse des taux d'intérêt et de tensions financières, et sur le rôle néfaste d'une hausse de la consommation si les salaires réels ne baissent pas n'est pas sans rappeler l'insistance de Hayek dans les années 1930 avec laquelle il expliquait à Khan qu'il contribuerait à augmenter le chômage s'il achetait un nouveau pardessus[4].

Malgré tout, l'intérêt de certaines de ces analyses est, de manière indirecte, de remettre à l'honneur une vieille idée classique et marxienne: la crise capitaliste est une crise de rentabilité: crise de *profitabilité* selon Malinvaud, chômage lié moins au poids des salaires qu'au grossissement des marges de profit rendu nécessaire par les taux d'intérêt réels élevés selon Fitoussi et Le Cacheux[5]. Cela nous amène à considérer que la montée inexorable du chômage n'est principalement ni classique, ni keynésienne, ni un peu des deux à la fois, mais est due à la crise de l'accumulation intensive du capital, du développement qui lui correspond, et au mode de régulation de cette crise consistant essentiellement à *tenir la variable emploi pour une... variable à la baisse* dès lors qu'une création d'emploi ou simplement le maintien de celui-ci ne pourraient se faire conformément aux normes habituelles de rentabilité.[6] Au cours des Trente Glorieuses, le plein-emploi fut le résultat de l'accumulation intensive fordienne de la période. Aujourd'hui, le sous-emploi est le résultat de la révolution technique produite par cette même accumulation, ou plus exactement de la façon

---

1. DREZE J.H., MALINVAUD E., *Croissance et emploi: l'ambition d'une initiative européenne*, op. cit. p. 31.
2. D'ailleurs Gérard Maarek plaide pour une réhabilitation de Pigou et de Rueff. MAAREK G., *La réponse de Gérard Maarek*, dans *Forum, Coût du travail et emploi: une nouvelle donne?*, Futuribles, *Coût du travail et emploi: diagnostic et propositions, consensus et controverses*, n° 197, avril 1995. p. 83-88.
3. PHELPS E.S., *Economie politique*, Paris, Fayard, 1990.
4. L'anecdote est rapportée par DOSTALER G., *Aperçus sur la controverse entre Keynes et Hayek*, Economies et Sociétés, série MP 7, n° 6, juin 1990, p. 159, note 27.
5. FITOUSSI J.P., LE CACHEUX J., *Les politiques économiques des pays de l'OCDE: ruptures et continuités,* Cahiers Français, *Les politiques économiques*, n° 245, 2° trimestre 1990, p. 3-10; extrait de Revue de l'OFCE, Observations et Diagnostics Economiques, n° 22, janvier 1988.
6. Nous considérons notre formulation comme tout à fait différente de celle que l'on trouve aujourd'hui chez plusieurs analystes selon lesquels le chômage ne serait pas un problème mais une solution adoptée en silence par la majorité des salariés en place qui auraient ainsi préféré leur pouvoir d'achat à l'emploi des chômeurs. Tel est par exemple le point de vue de OLIVENNES D., *La préférence française pour le chômage*, Note de la Fondation Saint-Simon, février 1994. Si choix il y a eu, ce ne peut être que celui des décideurs de l'embauche (entreprises et marchés financiers) mais pas de ceux qui attendent cette dernière ni de ceux qui redoutent que ne soit mis fin à celle dont ils ont bénéficié et dont ils jouissent de manière de plus en plus précaire.

dont est utilisée cette révolution technique dans le cadre de la mondialisation du capital.[1] De façon encore plus précise, au fur et à mesure qu'augmente la composition organique du capital, technique ou en valeur, c'est-à-dire qu'une unité de travail vivant met en oeuvre une quantité de plus en plus grande de travail mort, la *poursuite* de la croissance économique exige une nouvelle augmentation de la composition organique qui ne peut plus garantir automatiquement que le solde des emplois qu'elle crée par diversification accrue des activités, et des emplois qu'elle supprime, soit positif ou suffisamment positif compte tenu des évolutions de la démographie et des comportements. S'il fallait à tout prix caractériser le chômage par une référence à un auteur ou à un courant de pensée, nous caractériserions le chômage principal actuel de chômage marxien-keynésien. D'abord parce que Marx avait expliqué que l'emploi dans une économie capitaliste était soumis à l'accumulation du capital et à l'exigence de rentabilité et parce qu'il aspirait, comme Keynes plus tard, à une société où le temps serait libéré; la formule de chômage marxien-keynésien présenterait un double avantage: elle contient l'explication fondamentale et la solution d'avenir. Ensuite parce que les incertitudes de l'accumulation induisent des anticipations des entrepreneurs qui, pour Keynes, se traduisent par des ajustements par la quantité de travail et non par le salaire qui reste une variable autonome. De ce point de vue, dans la mesure où l'adéquation de l'emploi à la production se fait par un ajustement par la quantité de force de travail, l'école des conventions

---

[1]. Il n'entre pas dans notre propos ici de rouvrir la discussion chère à Alfred Sauvy (SAUVY A, *La machine et le chômage*, Paris, Dunod, 1981) pour savoir si la modernisation technique supprimait ou non plus d'emplois qu'elle n'en créait, mais, concernant la période actuelle, André Gorz a présenté une série d'arguments importants: "Si la robotisation demandait autant de travail qu'elle en économise, elle ne permettrait aucun abaissement du coût salarial total et serait sans effet sur le niveau de l'emploi industriel. Or ce niveau baisse rapidement. (...) Si (l') argument (la baisse de l'emploi industriel direct compensée par l'expansion de l'emploi indirect dans les services utilisés par l'industrie) était vrai, le coût salarial total devrait rester constant, l'entreprise reversant aux salariés des sociétés de services les salaires économisés en s'automatisant. On a vu qu'il n'en était rien. (...) D'où viendra l'argent pour vous payer tous ces services (ceux dont la demande serait induite par la révolution électronique)? Sûrement pas du secteur de la production matérielle, largement robotisée, qui n'emploiera plus grand monde (...) et donc ne distribuera guère de salaires. L'argent vous viendra donc du secteur des services, principalement des services de personne à personne? (...) Intéressante idée: plus de 80% des gens pourront donc gagner leur vie en se rendant mutuellement des services les uns aux autres. Nous nous paierons mutuellement pour la garde de nos enfants, les soins de beauté, les services sexuels, les séances de thérapie de groupe, etc., chacun étant spécialisé dans une seule activité dont l'exercice professionnel lui permet d'acheter tout le reste aux autres. Mais où est la création de valeur dans tout cela? Où est la production d'un surplus? Ça ne vous rappelle pas le fameux paradigme de Bertrand de Jouvenel: deux mères se paient mutuellement pour garder chacune les trois enfants de l'autre, créant ainsi deux emplois et augmentant le P.N.B. de deux salaires?" GORZ A., *Qui ne travaille pas mangera quand même,* op. cit., p. 56-73. Au sujet de l'argument de Gorz demandant où se situerait la création de valeur et de surplus dans la vente mutuelle de services, la formulation de son texte est malheureuse et celle qu'il a utilisée ailleurs est de loin bien préférable (notamment dans le même texte, p. 68-69, et dans *Pourquoi la société salariale a besoin de valets*, op. cit.): par rapport à une situation où chacun satisferait lui même ses besoins, le recours à des services personnels extérieurs n'apporterait aucun supplément de productivité ou très peu; par contre, dans le second cas il y aurait bien création d'une valeur marchande puisque par définition elle n'existe pas dans le premier, mais cette création n'est pas représentative d'un gain collectif. C'est ce point que ne comprend pas Christian Charpy (CHARPY C., *L'analyse de Gorz en question*, Futuribles, n°101, juillet-août 1986, p. 74) qui tente de répondre à Gorz en lui reprochant de restreindre la création de valeur à l'industrie. C'est un mauvais procès fait à Gorz qui a parfaitement compris que la marchandisation des services créait de la valeur marchande (c'est d'ailleurs tautologique) mais qu'elle n'engendrait pas un gain de productivité collectif.

n'a fait que renommer *convention de chômage*[1] ce que Marx appelait condition prolétarienne et exprimer autrement ce que Keynes entendait par chômage involontaire.

2. La récupération du thème de la réduction du temps de travail à l'intérieur du paradigme de la croissance.

La réorganisation du temps de travail, après avoir été éclipsée pendant la décennie 1980 revient au centre des débats de théorie et de politique économiques. Cependant, dans une assez large mesure, elle se situe encore à l'intérieur du paradigme de la croissance libérale, de manière plus ou moins explicite selon qu'il s'agisse de flexibilité ou d'aménagement du temps de travail.

2.1. La flexibilité du travail.

Que ce soit dans sa version flexibilité du temps de travail (horaires variables ou niveau d'emploi modulable en fonction de l'activité, temps partiel) ou dans sa version flexibilité des salaires, la flexibilité du travail est une forme de distribution du travail qui n'a eu jusqu'ici que très peu d'impact sur l'emploi et qui ne peut que maintenir, voire accroître, les inégalités. Selon Richard B. Freeman[2], la flexibilité ne modifie pas le niveau de la production et de l'emploi mais seulement la répartition entre salaires et profits à l'avantage de ces derniers. L'encouragement au travail à temps partiel reste limité et de toute façon constitue une dénaturation de la réduction du temps de travail puisque la référence du temps complet demeure inchangée.[3] Parce que notre propos est ailleurs nous n'entrerons pas ici dans l'analyse détaillée des procédures de flexibilisation.

---

[1]. SALAIS R., *L'analyse économique des conventions de travail*, Revue économique, vol. 40, n° 2, mars 1989, p. 199-240.
[2]. FREEMAN R.B., *La flexibilité ne mène pas loin*, Alternatives économiques, n° 135, mars 1996, p. 60-61.
[3]. Nous reviendrons plus loin sur la question du temps partiel lorsque nous critiquerons les objections à la RTT.

2.2. La Réduction-Réorganisation du Travail.

La Réduction-Réorganisation du Travail (2RT) théorisée par Gilbert Cette et Dominique Taddei[1] représente une avancée de la réflexion importante par rapport à la flexibilité mais reste néanmoins prisonnière du cadre de la croissance économique.

Les deux auteurs montrent que la 2RT permet une augmentation de la productivité du travail et du capital. La baisse des coûts unitaires de production qui en résulte a des effets d'autant plus favorables sur l'activité et l'emploi que les entreprises la répercutent plutôt sur les prix que sur la hausse des profits. L'enchaînement dynamique des effets bénéfiques est décrit par Cette et Taddei selon le schéma 8.3. De plus, les finances publiques et les comptes extérieurs seraient améliorés.

Nous proposons une critique du soubassement théorique de la 2RT pour la distinguer de la RTT qui serait mise en oeuvre selon le principe de solidarité.

D'une part, la réduction de la durée du travail n'est envisagée que dans le cadre d'une augmentation de la durée d'utilisation des équipements pour compenser l'augmentation des coûts du travail, ce qui suppose une augmentation des besoins en énergie et ressources naturelles, un élargissement des marchés de consommation pour absorber le supplément de production[2]; on reste donc dans une logique d'insoutenabilité écologique ou au mieux de soutenabilité faible. D'autre part, la réduction de la durée du travail envisagée implique une augmentation du travail posté, dont les inconvénients pour les travailleurs postés sont bien connus, ou bien une intensification du travail[3]; l'insoutenabilité sociale s'ajoute à la précédente. Notre jugement sur le fait que la 2RT de Cette et Taddei ne sort pas du cadre théorique limité par le productivisme s'appuie sur les propres écrits de ces auteurs. "D'un côté, (...), le temps libre des uns n'est que le temps contraint des autres."[4] L'affirmation précédente n'est vraie que dans le cas de rapports exclusivement marchands, que dans celui où le temps libre est en totalité utilisé pour consommer des biens et services marchands produits et/ou vendus par d'autres. Les auteurs poursuivent: "De l'autre côté, dans nos sociétés marchandes, l'usage du temps ne peut prendre tout son sens que par l'usage de la monnaie: à quoi sert au chômeur privé de ressources un temps apparemment disponible? Comment oublier ce principe fondateur de nos sociétés: la majorité de nos concitoyens aliène une partie essentielle de leur temps de vie dans un travail prescrit pour un pouvoir d'achat,

---

1. CETTE G., TADDEI D., *Les effets économiques d'une réduction réorganisation du travail*. Futuribles, *Numéro spécial temps de travail, Réduction et aménagement du temps de travail dans les pays industrialisés, tendances et enjeux*, n° 165-166, mai-juin 1992, p. 171-192.
Temps de travail, Modes d'emplois, Vers la semaine de quatre jours?, Paris, La Découverte, 1994.
2. CETTE G., TADDEI D., *Les effets économiques d'une réduction réorganisation du travail*, op. cit., p. 191.
3. CETTE G., TADDEI D., *Les effets économiques d'une réduction réorganisation du travail*, op. cit., p. 175.
4. CETTE G., TADDEI D., *Temps de travail, Modes d'emplois*, op. cit., p. 170.

c'est-à-dire pour la possibilité de mieux vivre le temps restant."[1] L'extrait cité ne contient-il pas trois erreurs de raisonnement qui *a contrario* justifient la problématique que nous essayons de construire depuis le début de notre travail? Premièrement, Cette et Taddei juxtaposent deux éléments, en les faisant précéder de "d'un côté" et "de l'autre" sans se rendre compte qu'il s'agit du même phénomène marchand. Deuxièmement, en aucune manière, il n'est possible d'assimiler le temps libre ***contraint*** *d'un chômeur* et le temps libre parce qu'il est *libéré* grâce à la réduction du temps de travail *de tous*. Troisièmement, ces auteurs ne conçoivent l'amélioration du bien-être que par le biais d'un gain de pouvoir d'achat, seule manière de "mieux vivre" le temps "réellement libre" qu'ils définissent ainsi: "c'est-à-dire qu'il ne soit pas vide -vide de possibilités concrètes de choisir librement comment *dépenser* son temps"[2]. C'est également la conclusion de Jean-Hervé Lorenzi et Jean Bourlès[3] qui préconisent une baisse de la durée du travail permettant de disposer de plus de temps pour consommer de nouveaux biens et services. Tout d'abord, on ne peut trouver meilleure illustration de l'équation de la modernité et du capitalisme présentée en introduction: *plus = mieux*. Quelle angoisse existentielle se cache derrière cette horreur du vide? La jouissance d'objets masquerait-elle notre impuissance à jouir de la vie et à bâtir des relations humaines? Pire, ces dernières exigeraient-elles en tout lieu et en tout... temps une médiatisation matérielle? Ensuite, ce serait faire fi de la possibilité inépuisable, hormis la contrainte de temps et non de pouvoir d'achat, d'utiliser son temps libre dans le cadre de rapports humains ne nécessitant pas, ou peu, pour les nouer, de biens marchands. Ce serait faire fi de la possibilité, déjà largement utilisée, offerte par la vie associative dont la seule condition est la participation des individus.[4] Enfin, nous pouvons maintenant comprendre les nombreuses réticences dans la société, pour ne pas dire les rejets catégoriques, vis-à-vis de la notion de partage du travail ou de l'emploi. C'est que celui-ci n'a nul besoin de croissance économique pour être mis en oeuvre: il peut être conçu avec ou sans cette dernière. Il n'est pas une mesure "complémentaire de la croissance" parce que celle-ci est insuffisante, il n'est pas un "moindre mal"[5]. Il s'inscrit dans une autre logique.

---

[1]. CETTE G., TADDEI D., *Temps de travail, Modes d'emplois*, op. cit., p. 170.
[2]. CETTE G., TADDEI D., *Temps de travail, Modes d'emplois*, op. cit., p. 169, souligné par nous.
[3]. LORENZI J.H., BOURLES J., *Le choc du progrès technique*, Paris, 1995.
[4]. Un mélomane peut choisir de satisfaire son goût pour la musique en achetant le plus de disques possibles; il peut aussi chanter dans une chorale et devenir musicien. Un passionné de sport peut s'offrir un billet pour tous les matches de la saison; il peut aussi marcher et courir.
[5]. CETTE G., TADDEI D., *Durée du travail: pas sérieux s'abstenir*, Libération, 16 et 17 septembre 1995.

Schéma 8.3
Réduction-réorganisation du temps de travail et coût de production

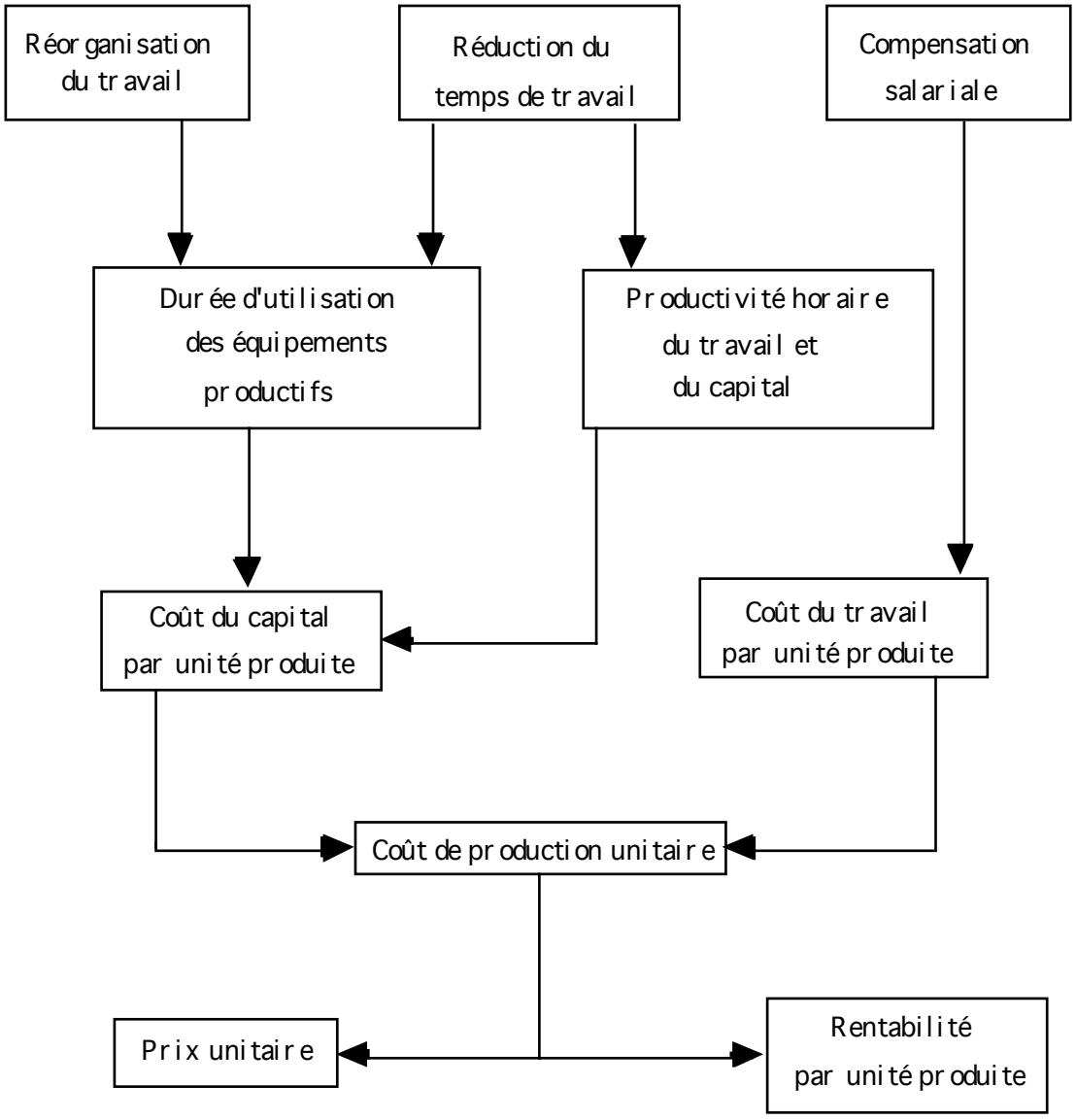

Source: CETTE G., TADDEI D., *Temps de travail, Modes d'emploi*, op. cit., p. 53, Graphique 3.

Un dernier point important reste à examiner pour montrer que la RTT conçue comme un partage est alternative à la 2RT à la manière de Cette et Taddei. Ces auteurs distinguent six possibilité théoriques du financement de la RTT, celle-ci n'étant pas gratuite[1]:

[1]. CETTE G., TADDEI D., *Temps de travail, Modes d'emplois*, op. cit., p. 172: "Nul doute que si la réduction du temps de travail était gratuite pour tout le monde -grâce à une quelconque manne céleste-, elle bénéficierait

- les profits des entreprises;
- la non compensation partielle ou totale des salaires;
- le financement public;
- "les gains de productivité tendanciels du travail, qui se seraient produits indépendamment de toute réduction du temps de travail"[1] utilisés pour augmenter le taux de salaire horaire et réduire d'autant la durée individuelle du travail;
- "les gains de productivité du travail induits par la réduction du temps de travail"[2];
- "les gains de productivité du capital"[3] résultant de l'augmentation de la durée d'utilisation des équipements.

Dans la mesure où les auteurs accordent la priorité aux trois dernières possibilités, nous discuterons essentiellement celles-là. Elles appellent deux types de remarques: quant au contenu et quant à la méthode.

a) Remarques sur le contenu des possibilités de financement de la réduction-réorganisation du temps de travail.

La quatrième possibilité théorique de financement de la 2RT par les gains de productivité tendanciels du travail consiste à utiliser les gains de productivité qui se seraient produits et qui auraient entraîné une hausse proportionnelle de la production, à volume de travail constant, si on les avait laissés se produire. Mais, comme il est proposé de réduire la durée individuelle du travail proportionnellement à cette potentialité de gain de productivité, la production reste stable, de même que la masse des salaires et les salaires individuels (en supposant le partage salaires-profits constant), tandis que le taux de salaire horaire augmente. Il n'y a donc aucune création d'emplois possible pour intégrer des demandeurs d'emploi.

La cinquième possibilité consiste à diminuer le volume d'emploi pour, à production constante, augmenter la productivité. Si le taux de salaire horaire reste constant, cela signifie que, soit on peut embaucher des demandeurs d'emploi, soit le gain de productivité est absorbé par les profits. Si le taux de salaire augmente pour maintenir constants les salaires individuels et la masse salariale, il ne peut y avoir d'emplois créés.

---

d'un beaucoup plus grand nombre de partisans!" Cette phrase est peut-être exacte mais elle invalide passablement celle où les auteurs ont tenté de nous montrer que l'obstacle à la RTT était la peur, quasi obsessionnelle, du vide.

[1]. CETTE G., TADDEI D., *Temps de travail, Modes d'emplois*, op. cit., p. 173.
[2]. CETTE G., TADDEI D., *Temps de travail, Modes d'emplois*, op. cit., p. 174.
[3]. CETTE G., TADDEI D., *Temps de travail, Modes d'emplois*, op. cit., p. 174.

La sixième possibilité consistant à utiliser les gains de productivité du capital provenant de l'allongement de la durée d'utilisation des équipements présente deux cas de figure selon que l'on augmente la durée individuelle de travail proportionnellement à la durée d'utilisation des équipements sans embaucher ou que l'on augmente le nombre d'emplois. Dans les deux cas le financement est assuré tant que la baisse du coût résultant de l'allongement de la durée d'utilisation des équipements[1] est supérieure à la hausse du coût salarial résultant de l'augmentation du volume d'emploi, quelle qu'en soit la modalité (augmentation de la durée individuelle du travail ou création d'emplois), à taux de salaire inchangé. Dans les deux cas, il en résulte une augmentation de la production.

b) Remarques de méthode.

b.1) Trop souvent, les raisonnements tenus à propos de la notion de la productivité du travail confondent les modalités de la hausse de la productivité et les causes de celle-ci.

Dans la mesure où la productivité du travail est le rapport entre le volume de la production et le volume d'emploi, ce dernier étant égal au nombre d'emplois multiplié par la durée individuelle du travail, il existe trois modalités de variation de la productivité, chacune d'elles pouvant être combinée avec les autres: variation relative du numérateur (c'est-à-dire hausse de la production relativement au volume d'emploi), variation relative du dénominateur (qui peut provenir d'une variation du nombre d'emplois ou d'une variation de la durée individuelle du travail).

En appelant x le taux de variation de la productivité du travail, y celui de la production, h celui du nombre d'emplois et t celui de la durée individuelle du travail, x est positif si $(1 + y) > (1 + h)(1 + t)$.

Ces modalités doivent être différenciées des causes pour lesquelles la productivité va varier selon, précisément, l'une ou l'autre des modalités précédentes. Ces causes peuvent être classées en trois groupes: variation de l'intensité du travail ou de l'organisation du travail à durée inchangée, variation de la qualification ou de l'état de santé des travailleurs et variation des performances des équipements. Ces trois groupes de *causes* peuvent agir sur le numérateur et le dénominateur du rapport productivité, donc sur les *modalités* de variation de la productivité. En retour, le déclenchement d'une modalité indépendamment de toute action d'une quelconque cause peut être l'occasion de mettre en

[1]. Les auteurs font implicitement l'hypothèse, justifiée pour partie seulement, que l'allongement de la durée d'utilisation des équipements ne se traduit pas par une accélération proportionnelle du vieillissement de ces équipements, auquel cas leur amortissement, et donc leur coût, par unité produite n'auraient pas diminué.

oeuvre l'une des causes possibles: ainsi par exemple, si la durée quotidienne du travail diminue, la fatigue diminuant, l'employeur peut exiger un accroissement de l'intensité des heures qui restent travaillées, mais ce n'est pas la réduction de la durée du travail qui, *ipso facto*, amène un accroissement de l'intensité; si cette intensité s'accroissait sans que l'employeur en exprime l'exigence, cela signifierait que les travailleurs ont anticipé l'exigence ou ont intériorisé la norme ou encore tout simplement sont rémunérés à la pièce ce qui est une façon d'exprimer l'exigence et de la faire intérioriser. Ne pas faire la distinction entre cause et modalité de l'augmentation de la productivité conduirait à ne pas comprendre le cas de figure suivant. Soit une variation (à la baisse) de la durée du travail d'un taux *t* et une augmentation du nombre de travailleurs d'un taux *h* telles qu'elles se compensent en termes de volume d'emploi: (1 + t) (1 + h) =1; si l'intensité du travail ne varie pas, la production et la productivité horaire ne varieront pas non plus, et la productivité individuelle diminuera; si l'intensité augmente, la production et la productivité horaire augmenteront, et la productivité individuelle augmentera si l'intensité augmente plus que le nombre de travailleurs.

Il résulte de la distinction précédente qu'on ne peut à notre avis conduire un raisonnement comme si la réduction du temps de travail était une cause de l'augmentation de la productivité, alors qu'elle n'en est qu'une modalité.[1] En d'autres termes, il y a simultanéité de la variation de l'une ou plusieurs des trois composantes des numérateur et dénominateur du rapport productivité, et de la variation de ce rapport. On ne peut donc, ni sur le plan pratique, ce que reconnaissent Cette et Taddei[2], ni même sur le plan théorique, ce que méconnaissent ces deux auteurs et beaucoup d'autres, parler de gains de productivité *induits* par la réduction du temps de travail. Parce que cela voudrait dire qu'il y a, d'abord, réduction du temps de travail, et ensuite, les autres variables ne bougeant pas, augmentation de la productivité. Non, il y a, pour l'une ou l'autre des trois causes énumérées ci-dessus, variation simultanée, d'une part, de l'une ou l'autre des trois composantes de la productivité, définissant les trois modalités possibles, et, d'autre part, du rapport productivité. S'il y a une diminution de la durée du travail qui est *suivie* d'une augmentation de la productivité horaire,

---

[1]. Il nous semble que Philippe Zarifian a l'intuition de cette distinction quand il dénonce ce qu'il appelle la tautologie de la productivité de l'emploi, par opposition à la "véritable" hausse de la productivité du travail par la formation, la valorisation des compétences. Selon nous, sa notion de productivité de l'emploi n'est pas éclairante parce qu'il conviendrait de parler d'*augmentation* de la productivité *par l'emploi*, c'est-à-dire par la *modalité* d'une réduction d'effectifs, mais Zarifian ouvre quand même la voie à la distinction entre modalité et cause de la hausse de la productivité du travail. ZARIFIAN P., *Vous avez dit productivité?*, Le Monde Initiatives, 11 octobre 1995; et du même auteur *Productivité et emploi*, Politis, La Revue, n° 7, avril-mai-juin 1994, p. 69-73.

[2]. CETTE G., TADDEI D., *Temps de travail, Modes d'emplois*, op. cit., p. 174.

c'est qu'entre les deux une cause est intervenue, par exemple ici l'augmentation de l'intensité du travail.[1]

b.2) Nous maintenons enfin les réserves que nous avons déjà émises au sujet de l'utilisation de la notion de productivité du capital. Les deux cas de figure que nous avons distingués en explicitant la sixième possibilité de financement de la 2RT énoncée par Cette et Taddei permettent de voir que ce qui est appelé productivité du capital n'est rien d'autre que l'inverse mathématique du coefficient de capital. Le coefficient de capital a une signification économique, son inverse n'en a que dans l'imaginaire capitaliste. Soit l'allongement de la durée d'utilisation des équipements s'accompagne d'un allongement proportionnel de la durée du travail, et alors la productivité *individuelle* du travail augmente dans les mêmes proportions, de même d'ailleurs que la production, tandis que la productivité de l'unité de *temps* de travail (par exemple l'heure) reste constante[2]: dans ce cas la notion de productivité du capital est redondante. Soit l'allongement de la durée d'utilisation des équipements s'accompagne d'une création d'emplois correspondante, et alors la productivité du travail (quelle que soit la modalité de mesure) reste constante[3], tandis que la production enregistre une variation proportionnelle à l'allongement de la durée d'utilisation des équipements: dans ce cas encore la notion de productivité du capital est redondante.

Nous pensons avoir accumulé maintenant suffisamment de raisons pour qualifier le fantasme de la fécondité du capital, qu'analyse par ailleurs Serge Latouche, de fantasme *bourgeois*. Mais il faut ajouter qu'il se prolonge dans la croyance en la nécessité de poursuivre la croissance économique et de ne partager que les gains futurs sans toucher aux inégalités de la répartition des revenus existante ni à celles de la répartition du volume de travail effectué. Cette croyance s'exprime ainsi: "Toute l'histoire a montré que la réduction de moitié du temps de travail depuis un siècle (de 3200 à 1600 heures annuelles) s'est effectuée de manière dynamique en affectant une part (minoritaire) des gains de productivité à la réduction. (...) Dès lors, le mouvement peut maintenant s'achever, et les gains de productivité présents et à venir doivent, pour assurer une croissance équilibrée, permettre une

---

[1]. Voici un autre exemple de confusion fréquente: "Faute d'expansion, pour rester compétitif, il faut sans cesse augmenter la productivité, laquelle s'obtient au prix de la réduction du nombre des hommes au travail." DALLE F., RACHLINE F., *De la monnaie unique à l'Europe de la croissance*, Le Monde, 28 mai 1996. Nous redisons que la réduction du nombre de travailleurs ne produit pas d'elle-même une augmentation de la productivité si elle n'est pas accompagnée d'une intensification du travail ou d'une amélioration des équipements; en l'absence de celles-ci, la réduction du nombre de travailleurs n'aboutirait qu'à diminuer la production.

[2]. Notons x le taux d'allongement de la durée d'utilisation des équipements et de la durée individuelle du travail. La production s'accroît du même taux. La productivité individuelle passe à $P(1+x)/N$. La productivité horaire du travail demeure égale à $P(1+x)/N.T(1+x) = P/N.T$.

[3]. Dans ce cas, la productivité individuelle demeure égale à $P(1+x)/N(1+x) = P/N$. La productivité horaire du travail est $P(1+x)/N(1+x)T = P/N.T$.

augmentation parallèle de la masse salariale. Cette position rompt donc avec la conception -fausse- d'un partage du travail, qui repose sur l'idée d'un gâteau fixe qu'il conviendrait de découper en plus petites parts et qui, en fait, consiste à partager une masse salariale, qu'il ne faudrait pas augmenter, prenant aux seuls salariés de quoi payer les chômeurs. A partage statique du travail, des salaires... et du chômage, nous opposons le partage dynamique des gains de productivité."[1] Nous montrerons plus loin que la dynamique dont parlent Cette et Taddei n'est que la dynamique du capital, de sa croissance et du développement économique dont la réussite en termes de recul du chômage, de la pauvreté, et de l'exclusion se passe de nouveaux commentaires, et qu'à cette dynamique-là, nous opposons pour notre part la dynamique sociale engendrée par l'avancée de la solidarité et le recul des inégalités qui se traduiraient, non pas par une réduction des parts de tous, mais par un accroissement de celles d'une grande majorité, comme nous le montrerons dans le cas français. Il est symptomatique que Cette et Taddei ainsi que beaucoup d'auteurs passent totalement sous silence la source de financement de la réduction du temps de travail que constitue la réduction des inégalités de tous les revenus et pas seulement des salaires. Sous couvert de défense de tous les salariés, quels intérêts sont principalement pris en compte derrière l'affirmation: "L'idée d'une compensation salariale différentielle suivant le niveau de salaire initial (...) est perverse si on prétend l'imposer de façon indifférenciée: les salariés moyens et supérieurs qui ont déjà accepté un éventail fermé des salaires seraient pénalisés par rapport à ceux qui ont obtenu un large éventail."[2]?

La dynamique sous-jacente à la 2RT est donc bien inscrite dans le paradigme du productivisme qui ignore la crise écologique et la crise sociale, qui entretient l'illusion de leur dépassement par la perpétuation des mécanismes qui les ont produites. Le fantasme bourgeois de la fécondité du capital est maintenant total: non seulement, sur le plan matériel, il propage le mythe du capital en lui même productif de valeur économique, mais, sur le plan symbolique, spirituel, éthique il propage également le mythe du bien-être individuel et de l'harmonie sociale apportés par un supplément de croissance engendré par un capital de plus en plus... "productif". Le fétichisme de la marchandise opère donc dans un espace à plusieurs dimensions intégrant le temps: le voilement des rapports sociaux à travers l'échange instantané de marchandises est d'autant mieux réussi qu'il est lui-même voilé au second degré par l'illusion que le malheur humain, voire la malédiction de la condition humaine, peuvent être combattus par l'extension perpétuelle de la marchandise. "Une

---

1. CETTE G., TADDEI D., *Temps de travail, Modes d'emplois*, op. cit., p. 176-177. On retrouve l'opposition farouche à toute idée de partage du travail et des revenus chez beaucoup d'auteurs d'un courant qu'on pourrait appeler libéral-social, par exemple Alain Minc: "L'économie de rareté où nous entrons n'appelle qu'un pis-aller: le partage. Partage des ressources rares, c'est-à-dire du travail productif, des revenus primaires et du revenu socialisé." MINC A., *L'après-crise est commencé*, op. cit., p. 10.
2. CETTE G., TADDEI D., *Temps de travail, Modes d'emplois*, op. cit., p. 175.

économie sans surplus à distribuer appelle naturellement le partage"[1] se lamente Alain Minc. L'ennemi est désigné: le partage. La désignation est plus civilisée que *les partageux* mais le problème est le même: la fuite en avant de la croissance économique évite la question des rapports sociaux ou les renvoie à plus tard, c'est-à-dire à l'infini comme la croissance du même nom.

Malgré tout, les travaux autour de la 2RT ont le mérite de montrer que la RTT est une proposition à prendre au sérieux. Cette et Taddei se réfèrent au modèle HERMES qui estime jusqu'à 2 300 000 créations nettes d'emplois en 5 ans dans la CEE. Le modèle MOSAIQUE[2] utilisé par l'OFCE estime autour de 2 000 000 les possibilités de créations en 5 ans en France en passant aux 35 heures avec, il est vrai, des conditions tellement strictes en matière de non compensation salariale et en matière d'obligation de croissance qu'elles suggèrent d'envisager la RTT dans le cadre d'un autre paradigme.

B- La réduction du temps de travail dans l'optique du principe de solidarité.

Pour la distinguer de la flexibilité du temps de travail conçue comme une adaptation aux seuls besoins de l'entreprise, du travail à temps partiel (défini par rapport à la référence du temps complet) ou du travail à temps choisi souvent l'objet d'un choix individuel, nous définirons la réduction du temps de travail comme la réduction qui concerne la norme légale revêtant donc un caractère général et collectif.

Une fois acceptée, au sein des pays développés, l'hypothèse d'une croissance économique douce, modérée, surtout en ce qui concerne les biens matériels, économe de ressources (naturelles et humaines), voire une fois acceptée l'hypothèse de la réduction de certaines productions (ex. agriculture, automobile) au profit de la qualité, la politique économique et sociale peut opérer *une inversion des variables: la croissance faible devient la contrainte (de subie, elle est acceptée), la productivité devient le moyen pour atteindre les objectifs que sont l'emploi et le temps de travail, ce dernier pouvant être à la fois un objectif et un moyen*[3]. Les emplois créés ne dépendent pas alors d'activités de *services*

---

[1]. MINC A., *L'après-crise est commencé*, op. cit., p. 113. L'auteur revient plusieurs fois sur ce thème.

[2]. CONFAIS E., CORNILLEAU G., GUBIAN A., LERAIS F., STERDYNIAK H., *1993-1998: Veut-on réduire le chômage?*, Lettre de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 112, 3 mars 1993.

[3]. Totalement ignorée il y a quelques années encore, on commence aujourd'hui à rencontrer un peu plus fréquemment l'idée que l'emploi pourrait ne plus être un moyen ou une variable d'ajustement: "L'emploi est une résultante de la satisfaction des besoins et non un moyen." DE FOUCAULD J.B., *Perspectives de l'économie solidaire*, dans EME B., LAVILLE J.L., *Cohésion sociale et emploi*, op. cit., p. 206.

domestiques sans utilité sociale dénoncées par Gorz mais de l'utilisation rationnelle et surtout raisonnable des gains de productivité[1].

Il convient alors de montrer comment peuvent être utilisés les gains de productivité avant de faire de la réduction des inégalités de revenus une condition de la réduction du temps de travail.

1. L'utilisation des gains de productivité.

Nous allons poursuivre la discussion menée dans le chapitre 6 au sujet des notions de surplus social et surplus de croissance.

En reprenant les notations déjà utilisées ci-dessus, et en appelant V le volume de travail $N\,T$, alors, si la productivité croît entre deux périodes d'un taux x :

$$\frac{P_2}{V_2} = \frac{P_1}{V_1}(1+x) \quad ,$$

comment peut-on envisager l'utilisation des gains de productivité?

1.1. Si les gains de productivité sont entièrement affectés à l'accroissement de la production, à volume de travail inchangé.

Nous sommes dans le cas où $V_2 = V_1$,

alors $P_2 = P_1\,(1 + x)$,

le taux d'accroissement de la production est égal à celui de la productivité.

---

[1]. GORZ A., *Pourquoi la société salariale a besoin de nouveaux valets*, op. cit. Cet auteur montre que les créations d'activités productrices de biens et services nouveaux depuis la révolution industrielle furent un progrès pour la société tant qu'elles permettaient des gains de productivité, c'est à dire des gains de temps à l'échelle sociale dont, peu ou prou, tout le monde bénéficiait. Aujourd'hui, la proposition de multiplier les services aux personnes présente le double danger de consacrer la coupure sociale définitive entre *servis* et *serviteurs* tout en ne permettant aucun gain social de productivité. On ne peut même pas invoquer un argument en termes d'avantages relatifs (celui qui achète les services domestiques d'un autre pouvant se consacrer à des tâches dans lesquelles il est plus productif) puisque les gains de productivité réalisés par les uns dans le système productif équivalent, à court terme, c'est-à-dire à technique constante, par simple effet mathématique, à l'éviction des autres. "La tendance dominante (...) est de poser le problème à l'envers: comment faire pour que, malgré les gains de productivité, l'économie consomme autant de travail que par le passé?"

Avec les hypothèses suivantes:

- si la production est utilisée dans une proportion c pour renouveler le capital consommé, dans une proportion w pour verser des salaires, et dans une proportion s pour l'investissement net (il s'agit donc de la part correspondant au surplus social lorsqu'il n'y a pas de profits distribués),

$c + w + s = 1$, avec $C = c\,P$, $W = w\,P$, $S = s\,P$;

- si ces proportions ne varient pas entre les deux périodes,

$c_2 = c_1 = c$, $w_2 = w_1 = w$, $s_2 = s_1 = s$;

- si les gains de productivité sont identiques dans le secteur des biens de production et dans celui des biens de consommation;

alors, chaque composante du produit augmente du taux x :

$$C_2 + W_2 + S_2 = (C_1 + P_1 + S_1)\,(1 + x)$$

$$c\,P_2 + w\,P_2 + s\,P_2 = (c\,P_1 + w\,P_1 + s\,P_1)\,(1 + x)$$

$$= c\,P_1\,(1 + x) + w\,P_1\,(1 + x) + s\,P_1\,(1 + x)$$

$$= c\,P_2 + w\,P_2 + s\,P_2 ,$$

donc $C_2 = C_1\,(1 + x)$,

$W_2 = W_1\,(1 + x)$,

$S_2 = S_1\,(1 + x)$.

Dans ce cas, le surplus de croissance permet au pouvoir d'achat des ménages de croître au taux x et l'investissement net de croître au taux x. L'accroissement du capital est de S_2 et l'accroissement de l'accroissement de capital est de $x\,S_1$. Grosso modo, c'est la situation de type fordien des Trente Glorieuses.

1.2. Si les gains de productivité sont utilisés pour diminuer le volume de travail, à production inchangée.

Nous sommes dans le cas où $P_2 = P_1$,

alors $V_2 = \dfrac{V_1}{1 + x} \Leftrightarrow N_2\,T_2 = \dfrac{N_1\,T_1}{1 + x}$.

Trois cas doivent être envisagés.

a) Si N reste stable: $N_2 = N_1$,

$$T_2 = \frac{T_1}{1+x} \quad .$$

Le temps de travail est divisé par le coefficient multiplicateur de la productivité.

b) Si T reste stable: $T_2 = T_1$,

$$N_2 = \frac{N_1}{1+x} \quad .$$

Le nombre d'actifs occupés diminue:

$$N_2 - N_1 = \frac{N_1}{1+x} - N_1 = -\frac{x\,N_1}{1+x}$$

c'est-à-dire le nombre de chômeurs augmente de: $\frac{x\,N_1}{1+x}$,

d'un taux $\frac{x}{1+x}$.

Si le partage relatif masse salariale/surplus social n'est pas modifié, les salaires individuels des actifs qui restent occupés croissent au taux x .

c) Si N augmente pour résorber le chômage dont le taux[1] est h^* ,

$$T_2 = \frac{T_1}{1+x}\ \frac{N_1}{N_2} = \frac{T_1}{1+x}\ \frac{N_1}{N_1(1+h^*)} = \frac{T_1}{(1+x)(1+h^*)} \quad ,$$

le temps de travail individuel doit varier alors d'un taux t égal à:

$$t = \frac{T_2}{T_1} - 1 = \frac{1}{(1+x)(1+h^*)} - 1 \quad ,$$

ou bien $t = \frac{-x - h^* - x\,h^*}{(1+\mathrm{x})(1+h^*)}$.

[1]. Par souci de simplification des notations, h^* est le rapport du nombre de chômeurs à N_1 , c'est-à-dire à la population active occupée ne les comprenant donc pas.

En appelant h le taux de variation des effectifs employés,

$$1+h=\frac{1}{(1+x)(1+t)} \Leftrightarrow h=\frac{-x-t-xt}{(1+x)(1+t)} \quad ,$$

l'emploi augmente si $h>0$, c'est-à-dire si[1]:

$$-x-t-xt>0 \Leftrightarrow -t(1+x)-x>0$$

$$\Leftrightarrow -t>\frac{x}{1+x} \qquad (1) \ ,$$

ou encore si:

$$-x(1+t)-t>0 \Leftrightarrow \frac{-t}{1+t}>x \Leftrightarrow -t>x(1+t) \ .$$

De (1) on déduit en ajoutant - 1 membre à membre:

$$-1-t>-1+\frac{x}{1+x} \Leftrightarrow 1+t<\frac{(1+x)-x}{1+x} \Leftrightarrow 1+t<\frac{1}{1+x} \ .$$

Cela signifie que, pour que l'emploi augmente, le coefficient multiplicateur du temps de travail doit être inférieur à l'inverse de celui de la productivité. Plus l'écart est grand, plus h se rapproche de h^*.

1.3. Si les gains de productivité sont affectés, partie pour diminuer le temps de travail et partie pour accroître la production.

a) Position du problème de base.

Appelons y le taux de variation de la production.

$$1+x=\frac{1+y}{(1+t)(1+h)} \Leftrightarrow 1+h=\frac{1+y}{(1+x)(1+t)} \Leftrightarrow 1+t=\frac{1+y}{(1+x)(1+h)}$$

$$\Leftrightarrow t=\frac{1+y}{(1+x)(1+h)}-1=\frac{y-x-h-xh}{(1+x)(1+h)} \ .$$

[1]. Dans l'équation $h = -x-t-xt/(1+x)(1+t)$, le dénominateur ne peut être < 0 car les variables x et t ne peuvent jamais diminuer de plus de 100%.

Le temps de travail peut diminuer si[1]:

$$y - x - h - x\,h < 0 \;\Leftrightarrow\; y - x - h(1+x) < 0$$

$$\Leftrightarrow\; h > \frac{y-x}{1+x} \;\Leftrightarrow\; 1+h > \frac{1+y}{1+x}\ .$$

L'emploi augmente si:

$$y - x - t - x\,t > 0 \;\Leftrightarrow\; y - x - t(1+x) > 0$$

$$\Leftrightarrow\; -t > \frac{x-y}{1+x} \;\Leftrightarrow\; t < \frac{y-x}{1+x} \;\Leftrightarrow\; 1+t < \frac{1+y}{1+x}\ .$$

On vérifie bien que la chose est plus facile que lorsque $y = 0$.

On vérifie également que lorsque le temps de travail individuel est considéré comme immuable (c'est-à-dire $t = 0$), l'emploi ne peut augmenter que si:

$h > 0 \;\Leftrightarrow\; y - x > 0 \;\Leftrightarrow\; y > x$.

A considérer le temps de travail comme immuable ou quasi immuable, on est condamné à rechercher des taux de croissance économique supérieurs aux taux de croissance de la productivité pour résorber le chômage. Autrement dit, on repousse toujours plus loin la perspective d'un développement soutenable durablement.

b) Une variante de cette situation peut consister à augmenter les salaires individuels d'un taux z, en supposant encore que le rapport masse salariale/surplus social ne change pas.

Dans ce cas, la variation de la production est à partager entre l'augmentation du pouvoir d'achat et les créations d'emplois.

$1 + y = (1 + h)(1 + z)$.

L'emploi augmente si:

$$1 + h = \frac{1+y}{1+z} > 1 \;\Leftrightarrow\; y > z\ .$$

Le temps de travail évolue ainsi:

$$1 + t = \frac{1+y}{(1+x)(1+h)} = \frac{1+z}{1+x}\ .$$

[1]. Dans l'équation $t = y\text{-}x\text{-}h\text{-}xh/(1+x)(1+h)$, le dénominateur ne peut être < 0 car les variables x et h ne peuvent jamais diminuer de plus de 100%.

Sont ainsi mises au jour les différentes articulations possibles entre les quatre variables, productivité, production, effectifs employés et durée individuelle du travail. Nous pouvons dès lors considérer, conformément à l'esprit de notre recherche, qu'il n'y a dans ce domaine, pas plus que dans les autres, de fatalité, de déterminisme poussant à postuler la croissance éternelle de la production et à utiliser, au fur et à mesure des gains de productivité réalisés, les effectifs comme variable d'ajustement (sous-entendu à la baisse). *La RTT doit désormais, dans le cadre d'un développement humain qualitatif durable, devenir la variable d'ajustement, compte tenu de l'évolution de la productivité, de la démographie, des contraintes environnementales et de la croissance modérée sinon nulle de la production*.

Pour notre part, nous définirions volontiers le développement durable comme une stratégie d'inversion des variables d'ajustement économique et de régulation sociale, par opposition aux conceptions habituelles du développement économique et du développement durable.

2. La réduction des inégalités de revenus comme condition de la réduction du temps de travail.

Notre thèse est que la réduction des inégalités de revenus est la clé de voûte de toute RTT qui ne soit pas synonyme d'amputation des revenus pour les détenteurs de revenus modestes et qui soit possible dans un contexte de faible croissance. Sans redistribution des revenus, la RTT n'est ni crédible, ni opératoire. La redistribution des revenus s'oppose à la non compensation salariale pour financer la création d'emplois consécutive à la RTT. La réduction des inégalités de revenus s'oppose à la baisse des salaires souvent invoquée surtout à propos des bas salaires. Mais cette clé est tenue par ceux qui seraient mis à contribution. Le problème n'est donc pas seulement économique mais il est aussi sociologique, politique et culturel: il s'agit donc d'un problème social au sens large. La possibilité de mise en oeuvre d'une telle redistribution conjointe des revenus et du travail à accomplir dans le sens d'une réduction des inégalités a été jusqu'ici peu explorée. On peut citer cependant l'étude de Persson et Tabellini[1] qui, bien que réalisée dans une autre intention, n'en est pas moins éclairante. Ces deux auteurs montrent que les inégalités exercent un effet défavorable sur la croissance parce qu'elles incitent à des politiques redistributives autoritaires basées sur des prélèvements obligatoires préjudiciables à l'activité privée. La réduction *ex ante* des inégalités primaires évite alors d'avoir à organiser une redistribution *ex post*. Sans adopter le principe de l'effet d'éviction sous-jacent à l'exposé des motifs ni le

1. PERSSON T., TABELLINI G., *Is inequality harmful for growth?*, The American Economic Review, juin 1994, p. 600-621.

plaidoyer en faveur de la croissance, on peut trouver là une confirmation de la possible compatibilité entre justice et efficacité. Dans une optique moins libérale et plus keynésienne, Fitoussi[1] réfute la thèse selon laquelle le retour à la compétitivité passerait par un affaiblissement de la protection sociale et de la solidarité. C'est pour étayer ces intuitions que nous construisons le modèle ci-dessous dont la vocation n'est pas de promouvoir de nouvelles bases de la croissance, encore qu'il en serait capable, mais de favoriser la cohésion sociale par la solidarité.

Le modèle a pour but d'essayer de mesurer l'ampleur du resserrement de la hiérarchie à opérer pour financer les créations d'emplois réalisées par le biais d'une RTT; nous essaierons de l'appliquer ensuite.

2.1. Le modèle de réduction des inégalités de revenus pour financer la diminution du temps de travail.

Appelons N la population active occupée répartie en n tranches de revenus; comme les tranches comprennent le même nombre d'actifs, la proportion d'actifs occupés dans chaque tranche est: $q = 1/n$.

Le total des revenus versés aux actifs occupés est W. Pour simplifier, on supposera les revenus versés aux inactifs nuls. Pour notre propos, cela reviendrait au même de les ajouter à ceux de la population active et de raisonner alors sur la population des ménages percevant des revenus. On ne fera pas de différence, dans la formalisation du modèle, entre les revenus salariaux et les revenus non salariaux; cette distinction interviendra au niveau de l'application.

La hiérarchie entre les revenus moyens de chaque tranche est exprimée par les rapports d'inégalités:

$a_1, a_2, a_3, ..., a_n$, avec les conditions $a_1 = 1 < a_2 < a_3 < ... < a_n$.

La proportion de chômeurs dans chaque tranche[2] par rapport au total de chômeurs est: $h_1, h_2, h_3, ..., h_n$, avec $h_1 + h_2 + h_3, ... + h_n = 1$.

Le taux de chômage par rapport à la population active occupée est h^*. Si la population active occupée augmente d'un taux $h = h^*$, le chômage disparaît.

---

[1]. FITOUSSI J.P., *Compétitivité et cohésion sociale*, Lettre de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 133, 7 décembre 1994, repris dans O.F.C.E., *L'économie française 1996*, op. cit., p. 67-73.
Le débat interdit, op. cit.

[2]. On suppose que, si ces chômeurs étaient embauchés, ils se répartiraient dans les tranches en proportion $h_1, h_2, h_3, ..., h_n$.

Examinons le cas d'une hiérarchie resserrée des revenus ainsi définie: $a'_1, a'_2, a'_3, ..., a'_n$,

avec $a'_1=1 < a'_2 < a'_3 < ...< a'_n$, et $a'_1 \leq a_1,\ a'_2 \leq a_2, ..., a'_n < a_n$. [1]

Les revenus moyens de la 1ère tranche avant et après resserrement de la hiérarchie sont appelés respectivement R et R'.

a) Entre les deux situations, on considère d'abord que la production et le total des revenus distribués n'ont pas varié.

Alors, avant resserrement de la hiérarchie des revenus:

$$W = q\,N\,R + a_2\,q\,N\,R + a_3\,q\,N\,R + ... + a_n\,q\,N\,R$$
$$= q\,(1 + a_2 + a_3 + ... + a_n)\,N\,R$$
$$R = \frac{W}{q(1 + a_2 + a_3 + \ldots + a_n)N} = \frac{n}{N}\frac{W}{(1 + a_2 + a_3 + \ldots + a_n)}$$
$$= \frac{W}{qN\sum_{i=1}^{n} a_i} \ .$$

Après resserrement de la hiérarchie des revenus:

$$W = [(q + h\,h_1) + (q + h\,h_2)\,a'_2 + (q + h\,h_3)\,a'_3 + ... + (q + h\,h_n)\,a'_n\,]\,N\,R'$$
$$= [q\,(1 + a'_2 + a'_3 + ... + a'_n) + h\,(h_1 + a'_2\,h_2 + a'_3\,h_3 + ... + a'_n\,h_n)]\,N\,R'$$

$$R' = \frac{W}{\left[q\left(1 + a'_2 + a'_3 + \ldots + a'_n\right) + h\left(h_1 + a'_2\,h_2 + a'_3\,h_3 + \ldots + a'_n\,h_n\right)\right]N}$$
$$= \frac{W}{\left(q\sum_{i=1}^{n} a'_i + h\sum_{i=1}^{n} h_i\,a'_i\right)N} \ .$$

[1]. Au moins un des rapports d'inégalités dans la nouvelle répartition doit être *strictement* inférieur au rapport correspondant dans l'ancienne répartition pour qu'il y ait resserrement de la hiérarchie.

La variation du revenu moyen de base dans la 1ère tranche a pour expression générale (**EG 1**):

$$\frac{R'}{R} = \frac{q\left(1 + a_2 + a_3 + \ldots + a_n\right)}{q\left(1 + a'_2 + a'_3 + \ldots + a'_n\right) + h\left(h_1 + a'_2 h_2 + a'_3 h_3 + \ldots + a'_n h_n\right)} = \frac{q\sum_{i=1}^{n} a_i}{q\sum_{i=1}^{n} a'_i + h\sum_{i=1}^{n} h_i a'_i}.$$

Posons cette expression $\frac{R'}{R} = 1 + r$,

et appelons $1 + r$ le *coefficient multiplicateur de solidarité*.

Remarque: il n'est pas indispensable que la population soit répartie en fractiles égaux; s'ils sont différents et tels que: q_1, q_2, q_3, ..., q_n, alors le coefficient multiplicateur de solidarité aura pour expression générale (**EG 2**):

$$1 + r = \frac{q_1 + q_2 a_2 + q_3 a_3 + \ldots + q_n a_n}{q_1 + q_2 a'_2 + q_3 a'_3 + \ldots + q_n a'_n + h\left(h_1 + a'_2 h_2 + a'_3 h_3 + \ldots + a'_n h_n\right)}$$

$$= \frac{\sum_{i=1}^{n} q_i a_i}{\sum_{i=1}^{n} q_i a'_i + h\sum_{i=1}^{n} h_i a'_i} .$$

En appelant a'_2/a_2 , ..., a'_i/a_i , ..., a'_n/a_n , les *coefficients de réduction des inégalités* appliqués à chacune des $n - 1$ dernières tranches,

la variation du revenu moyen dans la 2e tranche est:

$$\frac{a'_2 R'}{a_2 R} = \frac{a'_2}{a_2}(1 + r) ;$$

la variation du revenu moyen dans la tranche *i* est:

$$\frac{a'_i R'}{a_i R} = \frac{a'_i}{a_i}(1 + r) ;$$

etc.;

la variation du revenu moyen dans la ne tranche est:

$$\frac{a'_n R'}{a_n R} = \frac{a'_n}{a_n}(1 + r) .$$

Nous avons obtenu les *n* coefficients multiplicateurs des revenus moyens de chaque tranche de façon à dégager les revenus nécessaires au paiement des hN actifs nouvellement embauchés. Les taux de variation s'en déduisent immédiatement.

Si la production, le total des revenus distribués et la productivité horaire du travail n'ont pas varié, le temps de travail individuel moyen varie de:

$$1 + t = \frac{1}{1 + h} \ .$$

b) Considérons maintenant que entre les deux situations, avant et après resserrement de la hiérarchie des revenus, la production ait été multipliée par $1 + y$.

Faisons les hypothèses suivantes:

- le partage entre revenus distribués aux ménages et surplus social ne change pas;
- les salaires et autres revenus individuels varient tous d'un taux égal z indépendamment de la variation des revenus liée à la réduction des inégalités;
- la productivité horaire varie d'un taux x ;
- le temps de travail individuel varie d'un taux t ;
- le nombre d'emplois varie d'un taux h .

Nous avons $(1 + y) = (1 + x)\,(1 + t)\,(1 + h) = (1 + z)\,(1 + h)$,
ou bien $(1 + z) = (1 + x)\,(1 + t) = (1 + y)/(1 + h)$.

Le revenu moyen dans la 1° tranche ci-dessus peut alors varier de:

$$\frac{R'}{R} = (1 + r)(1 + z) = \frac{(1 + r)(1 + y)}{1 + h} \ ;$$

dans la tranche i ($i = 1,..., n$):

$$\frac{a'_i R'}{a_i R} = \frac{a'_i}{a_i}(1 + r)(1 + z) = \frac{a'_i}{a_i}\frac{(1 + r)(1 + y)}{1 + h} \ .$$

Dans chaque tranche, le revenu moyen n'augmente que si le produit du coefficient multiplicateur de solidarité et du coefficient multiplicateur des revenus individuels est supérieur à l'inverse du coefficient de réduction des inégalités de la tranche i considérée: $(1 + r)\,(1 + z) > a_i / a'_i$.

Le temps de travail individuel varie de:

$$1 + t = \frac{1 + y}{(1 + x)(1 + h)} = \frac{1 + z}{1 + h} \ .$$

2.2. L'application du modèle.

Nous allons tester l'application du modèle de la réduction du temps de travail financée par la diminution des inégalités de revenus à la société française. Les statistiques dont nous aurions besoin pour être immédiatement utilisables dans ce modèle devraient porter sur la répartition des revenus individuels (salariaux et non salariaux) des actifs occupés par fractiles. En face de chacun de ces fractiles devrait figurer la distribution des demandeurs d'emploi répartis selon le niveau de revenu qu'ils percevraient s'ils étaient embauchés.

Or les salaires individuels sont assez bien connus mais ce n'est pas le cas des revenus non salariaux. Pour pallier cette absence nous utiliserons les déclarations de revenus fiscaux des ménages français. Nous essaierons ensuite de tester le modèle sur la réduction des inégalités des seuls salaires.

a) Application du modèle à tous les revenus.

En utilisant les déclarations de revenus fiscaux des ménages français nous introduisons plusieurs biais ayant des conséquences de sens opposés.

- Les ménages comprennent des ménages d'actifs et des ménages d'inactifs. Parmi les ménages d'actifs, certains comprennent un actif, d'autre deux, voire davantage. Alors qu'il y a 21 798 000 actifs occupés[1], il n'y a que 13 602 905 ménages comprenant un ou plusieurs actifs[2]. Les revenus fiscaux ne pourront donc pas refléter exactement les revenus perçus par chaque actif sauf pour les ménages composés d'un seul actif; pour les autres la tendance sera à la surestimation du revenu de chaque actif. En sens contraire, les déclarations de revenus au fisc tiennent compte des abattements dont celui de 20% qui concerne les salaires. Cependant, nous faisons l'hypothèse que ces biais jouant sur l'ensemble de la hiérarchie des revenus, ils ne modifient pas fondamentalement celle-ci.

- En 1993, 150,595 milliards de francs[3] ont été versés sous forme d'allocations de chômage et d'incitation au retrait d'activité; en 1994, ce montant était de 147,150 milliards[4]. Si les chômeurs trouvaient un emploi, ces dépenses passives n'existeraient plus et devraient donc être décomptées des revenus supplémentaires versés aux personnes nouvellement embauchées. Nous ne le ferons pas pour deux raisons: d'abord parce que même si, au mieux, la totalité des demandeurs d'emploi actuels en trouvaient un, on fait

---

[1]. INSEE, TEF, 1995-96, p. 71: l'INSEE indique qu'en mars 1994 il y avait en France 22 022 000 actifs occupés dont 224 000 appelés au service national que nous enlevons pour notre modèle.
[2]. INSEE, *Revenus et patrimoine des ménages*, Synthèses, n°1, juin 1995, extrait du tableau 4, p. 16.
[3]. INSEE, TEF, 1995-96, p. 75.
[4]. Ministère du Travail, cité par GIRARD D., *Plus d'un million et demi de personnes bénéficient de ces dispositifs*, La Tribune Desfossés, 22 et 23 mars 1996.

l'hypothèse que de nouveaux demandeurs se manifesteraient et que pendant une période au moins transitoire, des prestations seraient encore nécessaires; ensuite, parce que nous voulons tester l'impact de la seule réduction des inégalités de revenus sur la résorption du chômage par la diminution du temps de travail.

Tableau 8.4 : Le revenu fiscal des ménages en 1990 selon les fractiles de revenu.

1 Déciles	2 Limite supérieure de la classe (en francs)	3 Revenu fiscal moyen du ménage (en francs)	4 Hiérarchie des revenus	5 Cumul des revenus distribués (en %)
		24 900	1	
D1	43 141			1,68
		54 200	2,18	
D2	63 773			5,33
		72 600	2,92	
D3	81 143			10,22
		89 500	3,59	
D4	98 277			16,25
		107 800	4,33	
D5	117 336			23,51
		128 000	5,14	
D6	139 109			32,13
		152 300	6,12	
D7	165 614			42,39
		182 900	7,35	
D8	203 013			54,71
		230 800	9,27	
D9	267 230			70,26
		301 500	17,72	
95° cent.	347 953			80,42
		581 000		
Ensemble		148 500		100

Source: INSEE, *Revenus et patrimoine des ménages*, Synthèses, n°1, juin 1995, extrait du tableau 2, p. 14, sauf les 4° et 5° colonnes calculées par nous. Pour notre utilisation nous regroupons les données des revenus du 10° décile autour de la moyenne de 301 500 et de 581 000 = 441 250 à partir de laquelle est calculé le dernier rapport hiérarchique de la 4° colonne. La 5° colonne est obtenue à partir du nombre de ménages recensé par l'INSEE: 21 913 500; en multipliant chaque revenu moyen par 2 191 350, on obtient le montant des revenus distribués dans chaque décile que l'on rapporte au total des revenus distribués, rapports que l'on cumule enfin.

La fonction de répartition des revenus que l'on peut déterminer à partir de la cinquième colonne du tableau 8.4 correspond à une loi de probabilité relativement

dissymétrique[1]. La fonction réciproque de la fonction de répartition correspond à la fonction représentative de la progression des rapports hiérarchiques. Cette progression des rapports hiérarchiques exprimée en fonction des déciles suit une courbe logarithmique puis exponentielle[2]. Le point d'inflexion se situe un peu au-delà de la fin du 4° décile. Nous allons tester l'hypothèse d'une réduction des inégalités de revenus de telle sorte que la hiérarchie resserrée soit la poursuite de la tendance des quatre premiers déciles, tendance que nous allons déduire par un ajustement logarithmique.

En désignant par x les déciles de 1 à 4,

et y les rapports hiérarchiques 1 à 3,59.

On obtient l'ajustement:

$y = 1,84335 \text{ Ln } x + 0,95712$

pour un coefficient de corrélation de 0,997789.

En utilisant cette fonction on peut calculer les rapports hiérarchiques ajustés que nous ramènerons ensuite de 1 à... On pourra alors tester l'impact de la réduction des revenus sur l'emploi des chômeurs. L'ajustement ayant pour effet de légèrement accroître la hiérarchie entre les quatre premiers déciles, on retiendra comme test définitif celui réalisé avec les rapports hiérarchiques réels jusqu'au 4° décile et avec les rapports hiérarchiques ajustés au-delà du 4°.

Tableau 8.5 : Resserrement de la hiérarchie des revenus.

Déciles	Hiérarchie réelle actuelle	Hiérarchie resserrée ajustée	Hiérarchie resserrée ajustée rapportée de 1 à ...	Hiérarchie resserrée et ajustée à partir de D5
D1	1	0,96	1	1
D2	2,18	2,23	2,34	2,18
D3	2,92	2,98	3,11	2,92
D4	3,59	3,51	3,67	3,59
D5	4,33	3,92	4,10	4,10
D6	5,14	4,26	4,45	4,45
D7	6,12	4,54	4,75	4,75
D8	7,35	4,79	5,00	5,00
D9	9,27	5,00	5,23	5,23
D10	17,72	5,20	5,43	5,43

[1]. Cette dissymétrie peut être mesurée par un coefficient de Yule égal à environ 0,36. Yule est défini par $[(Q_3-M_e)-(M_e-Q_1)]/[(Q_3-M_e)+(M_e-Q_1)]$.

[2]. A partir du 4° décile, l'ajustement exponentiel est de la forme: $y = 3,5291604 \cdot 1,2687806^x$; avec un coefficient de corrélation de 0,961407.

Tableau 8.6 : Chômage par CSP en mars 1994.

CSP	Effectifs (en milliers)
Agriculteurs exploitants	3,5
Artisans, commerç., chefs d'entreprises	66,0
Cadres, prof. intellectuelles supérieures	159,5
Professions intermédiaires	363,8
Employés	1 094,1
Ouvriers	1 098,9
N'ayant jamais travaillé	328,9
Total	3 114,7

Source: INSEE, TEF, 1995-96, p. 73.

Rapportés à la population active occupée, les chômeurs représentent:
$h^* = 3\,114{,}7/21\,798 = 14{,}29\%$.

A partir de la répartition des demandeurs d'emploi par catégories socio-professionnelles, nous allons supposer que chacun trouverait un emploi dans sa catégorie à l'exception des anciens agriculteurs exploitants, des anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprises, et enfin de ceux n'ayant jamais travaillé. De ce fait nous répartirons ainsi les demandeurs d'emploi:

- demandeurs d'emploi ouvriers et employés à raison de 10% dans le 2° décile des ménages, 40% dans le 3°, 40% dans le 4° et 10% dans le 5°;
- demandeurs d'emploi professions intermédiaires à raison de 10% dans le 4° décile, 40% dans le 5°, 40% dans le 6° et 10% dans le 7°;
- demandeurs d'emploi cadres et professions intellectuelles supérieures à raison de 10% dans le 6° décile, 20% dans le 7°, 32% dans le 8° et 38% dans le 9°;
- demandeurs d'emploi agriculteurs ainsi que artisans, commerçants et chefs d'entreprises à raison de 20% dans le 2° décile, 50% dans le 3°, 20% dans le 4° et 10% dans le 5°;
- demandeurs d'emploi n'ayant jamais travaillé à raison de 10% dans le 2° décile, 20% dans le 3°, 20% dans le 4°, 20% dans le 5°, 15% dans le 6°, 10% dans le 7°, 4,5% dans le 8° et 0,5% dans le 9°.

Tableau 8.7: Intégration des chômeurs à la population percevant des revenus.

Déciles	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et prof. intel. supérieures	Professions intermédiair.	Ouvriers, employés	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Proportion
D1							
D2	13 900			219 300	32 890	266 090	0,08543
D3	34 750			877 200	65 780	977 730	0,31391
D4	13 900		36 380	877 200	65 780	993 260	0,31889
D5	6 950		145 520	219 300	65 780	437 550	0,14048
D6		15 950	145 520		49 335	210 805	0,06768
D7		31 900	36 380		32 980	101 170	0,03248
D8		51 040			14 800,5	65 840,5	0,02114
D9		60 610			1 644,5	62 254,5	0,01999
D10							
Total	69 500	159 500	363 800	2 193 000	328 900	3 114 700	1

a.1) Application du modèle pour la résorption totale immédiate du chômage.

En conservant les mêmes notations que dans le § 2.1 ci-dessus:

N = population percevant des revenus avant modification de la répartition et emploi des chômeurs;

h^* = taux de chômage par rapport à la population active occupée que l'on veut réduire à zéro; donc le taux de progression de la population active occupée et percevant des revenus est $h = h^*$;

h_i = proportion de chômeurs embauchés par rapport au total des chômeurs et située dans l'ancien décile D_i . Il faut remarquer que, dans la mesure où les h_i sont différents les uns des autres, cela modifie la répartition de la population qui ne sera plus exprimée en déciles mais cela n'altère pas les conclusions car on ne réutilise pas ensuite cette dernière répartition.[1]

R = revenu moyen du premier décile avant modification de la répartition et emploi des chômeurs;

R' et R'' = revenus moyens du premier décile après resserrement de la hiérarchie des revenus et emploi des chômeurs, respectivement selon la hiérarchie ajustée et selon la hiérarchie ajustée à partir de D5;

---

[1]. Pour obtenir les nouvelles proportions de la population percevant des revenus on part de la colonne 5 du tableau 8.8, on rapporte chaque ligne au total et on obtient pour chaque tranche:
1: 8,75%; 2: 9,82%; 3: 12,67%; 4: 12,74%; 5: 10,51%; 6: 9,6%; 7: 9,15%; 8: 9,01%; 9: 9%; 10: 8,75%. Les sept premières tranches regroupent 73,24% de la population percevant des revenus.

W = total des revenus distribués que l'on suppose inchangé d'une répartition à l'autre;

on aboutit aux résultats regroupés dans le tableau 8.8.

Avant modification de la répartition des revenus, le total des revenus distribués est: W = 5,961 N R.

Après modification de la répartition et emploi des chômeurs, le total des revenus est: W = 4,422 N R' (hiérarchie ajustée),

ou: W = 4,374 N R'' (hiérarchie ajustée à partir de D5).

Donc 5,961 N R = 4,422 N R' (hiérarchie ajustée),

ou 5,961 N R = 4,374 N R'' (hiérarchie ajustée à partir de D5).

On en déduit les coefficients multiplicateurs de solidarité:

$1 + r' = R'/R = 5,961/4,422 = 1,348$;

et $1 + r'' = R''/R = 5,961/4,364 = 1,366$.

On peut également calculer ces coefficients à partir de la formule générale (**EG 1**) démontrée dans le § 2.1 ci-dessus:

$$1 + r' = R'/R = 0,1 \,.\, 59,61 \,/\, 0,1 \,.\, 39,09 + 0,1429 \,.\, 3,5916 = 5,961/4,422 = 1,348 ;$$

avec $3,5916 = 2,34 \,.\, 0,0853 + 3,12 \,.\, 0,3138 + 3,67 \,.\, 0,3191 + 4,1 \,.\, 0,1405 + 4,45 \,.\, 0,0677 + 4,75 \,.\, 0,0325 + 5 \,.\, 0,0211 + 5,23 \,.\, 0,02$.

$$1 + r'' = R''/R = 0,1 \,.\, 59,61 \,/\, 0,1 \,.\, 38,65 + 0,1429 \,.\, 3,4896 = 5,961/4,364 = 1,366 .$$

avec $3,4896 = 2,18 \,.\, 0,0853 + 2,92 \,.\, 0,3138 + 3,59 \,.\, 0,3191 + 4,1 \,.\, 0,1405 + 4,45 \,.\, 0,0677 + 4,75 \,.\, 0,0325 + 5 \,.\, 0,0211 + 5,23 \,.\, 0,02$

Tableau 8.8: Résultats du resserrement de la hiérarchie des revenus sur l'emploi.

1 Population percevant des revenus répartie en déciles	2 Hiérarchie des revenus individuels moyens	3 Total du revenu distribué dans chaque décile (1).(2)R	4 Répartition des chômeurs en proportion du total	5 Population percevant des revenus après emploi des chômeurs (1)+(4)hN	6 Hiérarchie des revenus après resserrement selon l'ajustement	7 Nouveau revenu distribué (5).(6)R'	8 Hiérarchie des revenus resserrée et ajustée à partir de D5	9 Nouveau revenu distribué (5).(8)R''
0,1 N	1	0,1 N R	-	0,1 N	1	0,1 N R'	1	0,1 N R''
0,1 N	2,18	0,218 N R	0,08543	0,1122 N	2,34	0,263 N R'	2,18	0,245 N R''
0,1 N	2,92	0,292 N R	0,31391	0,1448 N	3,12	0,452 N R'	2,92	0,423 N R''
0,1 N	3,59	0,359 N R	0,31889	0,1456 N	3,67	0,534 N R'	3,59	0,523 N R''
0,1 N	4,33	0,433 N R	0,14048	0,1201 N	4,10	0,492 N R'	4,10	0,492 N R''
0,1 N	5,14	0,514 N R	0,06768	0,1097 N	4,45	0,488 N R'	4,45	0,488 N R''
0,1 N	6,12	0,612 N R	0,03248	0,1046 N	4,75	0,497 N R'	4,75	0,497 N R''
0,1 N	7,35	0,735 N R	0,02114	0,1030 N	5,00	0,515 N R'	5,00	0,515 N R''
0,1 N	9,27	0,927 N R	0,01999	0,1029 N	5,23	0,538 N R'	5,23	0,538 N R''
0,1 N	17,72	1,772 N R	-	0,1 N	5,43	0,543 N R'	5,43	0,543 N R''
N	59,61	5,961 N R	1	1,1429 N	39,09	4,422 N R'	38,65	4,364 N R''

Les revenus moyens dans chaque tranche varient proportionnellement au coefficient de réduction des inégalités de la tranche et au coefficient multiplicateur de solidarité.

Tableau 8.9: Variation des revenus moyens et du temps de travail.

Classes	En fonction de la hiérarchie resserrée ajustée	En fonction de la hiérarchie resserrée et ajustée à partir de D5	Taux de variation du temps de travail[1]
1	+ 34,8%	+ 36,6%	0 %
2	+ 44,7%	+ 36,6%	- 10,87%
3	+ 44,0%	+ 36,6%	- 30,94%
4	+ 37,8%	+ 36,6%	- 31,32%
5	+ 27,6%	+ 27,6%	- 16,74%
6	+ 16,7%	+ 16,7%	- 8,84%
7	+ 4,6%	+ 4,6%	- 4,40%
8	- 8,3%	- 8,3%	- 2,91%
9	- 23,9%	- 23,9%	- 2,82%
10	- 58,7%	- 58,7%	0 %

1. Les coefficients multiplicateurs du temps de travail s'obtiennent en prenant l'inverse du quotient de la 5° colonne par la 1° colonne du tableau 8.8.

Il ressort du tableau 8.9 que si la réduction des inégalités de revenus était utilisée pour financer la réduction du temps de travail de telle sorte que le chômage soit immédiatement résorbé, 73,24% de la population verrait son revenu augmenter et 26,76% le verrait diminuer: -58,7% pour 8,75% d'entre eux, -23,9% pour 9% d'entre eux et -8,3% pour 9,01% d'entre eux.

La RTT moyenne qu'il est ainsi possible de financer est égale à:

$1 + t = 1/1{,}1429 = 0{,}875$,

d'où $t = -\ 12{,}5\%$.

a.2) Application du modèle pour la résorption du chômage étalée sur quatre ans.

Pour tenir compte des difficultés de mise en oeuvre d'une réduction des inégalités de revenus tenant aux réticences du corps social à envisager une telle mesure, et, avant tout à celles des groupes sociaux qui en pâtiraient, et pour tenir compte aussi de la nécessaire adaptation des chômeurs aux emplois offerts, nous allons étaler cette réduction des inégalités sur quatre périodes, par exemple quatre années en considérant que la diminution du niveau hiérarchique de chaque décile depuis la position de départ jusqu'à celle d'arrivée se fait à taux constant. Ainsi, à partir du 5° décile, les coefficients multiplicateurs annuels des niveaux hiérarchiques sont:

$(4,1/4,33)^{1/4} = 0,9865$

$(4,45/5,14)^{1/4} = 0,9646$

$(4,75/6,12)^{1/4} = 0,9386$

$(5/7,35)^{1/4} = 0,9082$

$(5,23/9,27)^{1/4} = 0,8667$

$(5,43/17,72)^{1/4} = 0,744$

Tableau 8.10: Echéancier de la réduction des inégalités de revenus.

Déciles	Hiérarchie réelle actuelle	Hiérarchie progressivement resserrée			
		1° année	2° année	3° année	4° année
D1	1	1	1	1	1
D2	2,18	2,18	2,18	2,18	2,18
D3	2,92	2,92	2,92	2,92	2,92
D4	3,59	3,59	3,59	3,59	3,59
D5	4,33	4,27	4,21	4,16	4,10
D6	5,14	4,96	4,78	4,61	4,45
D7	6,12	5,74	5,39	5,06	4,75
D8	7,35	6,68	6,06	5,51	5,00
D9	9,27	8,03	6,96	6,03	5,23
D10	17,72	13,18	9,81	7,30	5,43

Pendant chacune des trois premières années, on supposera qu'un tiers des chômeurs actuels trouve un emploi et que pendant la quatrième année un nombre équivalent correspondant à un quatrième tiers s'est porté nouveau demandeur d'emploi et en trouve un également. Dire que la résorption du chômage équivaut à créer des emplois pour les 4/3 du nombre de chômeurs actuels revient à supposer que le nombre de chômeurs ne diminue jamais en proportion du nombre d'emplois créés. Le coefficient de multiplication 1,33 que nous adoptons est plus élevé que celui que retient le Commissariat Général du Plan[1] pour tenir compte du fait que la réduction du temps de travail ne se traduit pas dans la réalité par un nombre d'emplois supplémentaires proportionnel car la valeur absolue de l'élasticité de l'emploi par rapport à la durée du travail est souvent inférieure à l'unité[2]. Nous faisons le choix de ne pas faire intervenir un coefficient d'élasticité spécifique jouant dans le sens d'une atténuation de la portée de la réduction de la durée du travail parce que le principal obstacle à

[1]. Le Commissariat du Plan indique que si la durée du travail avait continué de baisser après 1986 au rythme de 0,8% par an comme de 1970 à 1986 et compte tenu des gains de productivité, il aurait fallu créer environ 312 000 emplois, ce qui aurait diminué le chômage de 250 000; le coefficient est donc de 1,25. Commissariat Général du Plan, *L'économie française en perspective*, op. cit., p. 268.

[2]. Nous indiquerons pourtant plus loin que certains instituts ont effectué des simulations avec des élasticités voisines de -1.

la réduction du temps de travail dans les entreprises est levé dans notre simulation qui se déroule à masse des revenus distribués constante, la seule augmentation possible provenant d'une éventuelle croissance économique.

Précisément on suppose que l'étalement de la résorption du chômage et de la réduction des inégalités sur quatre années s'accompagne d'un taux de croissance économique annuel moyen de 1,5% et d'un taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail de 2,5%. Afin d'atténuer le choc social provoqué par la baisse des revenus des groupes sociaux pénalisés par la réduction des inégalités, la croissance économique est supposée être utilisée pour augmenter les revenus individuels d'un taux uniforme annuel de 1,5%, le partage revenus distribués/surplus social restant donc inchangé.

En appelant R_1, R_2, R_3 et R_4 les nouveaux revenus moyens de la première tranche pour les quatre années successives après resserrement de la hiérarchie des revenus et emploi des chômeurs et après augmentation du taux uniforme de 1,5%, on établit les variations annuelles successives des répartitions des revenus et de l'emploi (tableaux 8.11 à 8.14).

a.2.1) Le tableau 8.11 fait apparaître pour la 1° année:

- un coefficient multiplicateur de solidarité:

$1 + r_1 = 5{,}961 \,/\, 5{,}42988 = 1{,}0978$

ou bien par (**EG 1**), $1 + r_1 = 0{,}1 \,.\, 59{,}61 \,/\, 0{,}1 \,.\, 52{,}55 + 0{,}1429 \,.\, 1{,}2338 = 1{,}0978$.

avec $1{,}2337 = 2{,}18 \,.\, 0{,}02847 + 2{,}92 \,.\, 0{,}10463 + 3{,}59 \,.\, 0{,}1063 + 4{,}27 \,.\, 0{,}04683 + 4{,}96 \,.\, 0{,}02256 + 5{,}74 \,.\, 0{,}01083 + 6{,}68 \,.\, 0{,}00705 + 8{,}03 \,.\, 0{,}00666$.

- une augmentation du revenu de base:

$R_1/R = (1 + r_1)(1 + z) = 1{,}0978 \,.\, 1{,}015 = 1{,}114267.$

- une augmentation des revenus individuels pour 80,82% de la population;

- une diminution moyenne[1] du temps de travail individuel:

$t_1 = 1{,}015 \,/\, 1{,}0476 \,.\, 1{,}025 - 1 = -5{,}48\%$.

a.2.2) Le tableau 8.12 fait apparaître pour la 2e année:

- un coefficient multiplicateur de solidarité:

$1 + r_2 = 5{,}18295 \,/\, 4{,}80452 = 1{,}07877$;

le calcul par (**EG 2**) aboutit au même résultat[2];

---

[1]. Nous calculerons plus loin la diminution du temps de travail pour chacune des catégories de travailleurs présentes dans chaque classe de la distribution de revenus.

[2]. 5,183/[4,641 + (0,1429/1,04763)1,2016].

- une augmentation du revenu de base:

$R_2/R_1 = (1 + r_2)(1 + z) = 1{,}07877 \,.\, 1{,}015 = 1{,}09495$;

- une augmentation des revenus individuels pour 72,25% de la population pendant la 2e année;

- une diminution moyenne du temps de travail individuel:

$t_2 = 1{,}015 \,/\, 1{,}04546 \,.\, 1{,}025 - 1 = -5{,}28\%$.

a.2.3) Le tableau 8.13 fait apparaître pour la 3e année:

- un coefficient multiplicateur de solidarité:

$1 + r_3 = 4{,}59562 \,/\, 4{,}33013 = 1{,}061312$;

le calcul par (**EG 2**) aboutit au même résultat[1];

- une augmentation du revenu de base:

$R_3/R_2 = (1 + r)(1 + z) = 1{,}061312 \,.\, 1{,}015 = 1{,}077232$;

- une augmentation des revenus individuels pour 73,24% de la population pendant la 3e année;

- une diminution moyenne du temps de travail individuel:

$t_3 = 1{,}015 \,/\, 1{,}04349 \,.\, 1{,}025 - 1 = -5{,}10\%$.

A l'issue des ces trois premières années, la population active occupée et percevant des revenus est donc égale à:

$1{,}04349 \; N_2 = 1{,}04349 \,.\, 1{,}09526 \, N = 1{,}1429 \, N.$

Tous les chômeurs recensés au début de la 1e année ont donc été intégrés à l'activité productive.

En même temps la réduction moyenne du temps de travail individuel sur trois années est de:

$T_3 = 1{,}015^3 \,/\, 1{,}1429 \,.\, 1{,}025^3 - 1 = -15{,}04\%$.

[1]. 4,5957/[4,176 + (0,1429/1,09526)1,18175].

a.2.4) Le tableau 8.14 fait apparaître pour la 4e année:

- un coefficient multiplicateur de solidarité:

$1 + r_4 = 4{,}1496659 \;/\; 3{,}9634703 = 1{,}0469779$;

le calcul par (**EG 2**) aboutit au même résultat[1];

- une augmentation du revenu de base:

$R_4/R_3 = 1{,}0469779 \,.\, 1{,}015 = 1{,}0626826$;

- une augmentation des revenus individuels pour 65,22% de la population pendant la 4e année;[2]

- une diminution moyenne du temps de travail individuel:

$t_4 = 1{,}015 \;/\; 1{,}041677 \,.\, 1{,}025 - 1 = -4{,}94\%$.

A l'issue de ces quatre années, la population active occupée et percevant des revenus est égale à:

$1{,}041677 \; N_3 = 1{,}041677 \,.\, 1{,}1429 \, N = 1{,}1905 \, N$.

La réduction moyenne du temps de travail individuel sur quatre années est de:

$T_4 = 1{,}015^4 \;/\; 1{,}1905 \,.\, 1{,}025^4 - 1 = -19{,}23\%$.

Sur une base de départ de 39 heures de travail hebdomadaires, cette diminution équivaut à un passage à 31,50 heures. Cette diminution peut prendre d'autres formes: elle équivaut à passer de 5 semaines de congés à 14 par an, d'environ 1550 heures annuelles à 1250, ou encore à passer de 37 années et demies de vie active à un peu plus de 30 et quart. Les diverses formes de RTT pourraient être combinées au gré des individus et en fonction des besoins et contraintes de telle ou telle activité socio-économique pour allier à la fois un peu de réduction hebdomadaire, quelques congés supplémentaires et quelques années sabbatiques au cours d'une vie.

---

1. 4,197/[3,818 + (0,1429/1,1429)1,163].

2. A la fin de la 4° année, les proportions de la population percevant des revenus sont dans chaque classe: 1: 8,4%; 2: 9,77%; 3: 13,42%; 4: 13,5%; 5: 10,65%; 6: 9,48%; 7: 8,92%; 8: 8,74%; 9: 8,72%; 10: 8,4%.

Tableau 8.11: Répartition des revenus et de l'emploi à la fin de la 1° année.

1 Population percevant des revenus répartie en déciles au début de la 1° année	2 Hiérarchie des revenus individuels moyens au début de la 1° année	3 Total du revenu distribué dans chaque décile (1).(2)R	4 Répartition des chômeurs en proportion du total pendant chacune des 4 années	5 Population percevant des revenus après emploi des chômeurs (1)+(4)hN	6 Hiérarchie des revenus resserrée à la fin de la 1° année	7 Nouveau revenu distribué (5).(6)R1 = (5)(6)(1+ r)(1+ z)R	8 Nouveau revenu moyen (6) R_1 = (6)(1+r)(1+z)R	9 Variation du revenu moyen par classe[1] (1+r)(1+z)(6)/(2) -1 ou (8)/(2)R - 1
0,1 N	1	0,1 N R	-	0,1 N	1	0,1 NR1	1,11427 R	+ 11,43%
0,1 N	2,18	0,218 N R	0,02847	0,10407 N	2,18	0,22687 NR1	2,42913 R	+ 11,43%
0,1 N	2,92	0,292 N R	0,10463	0,11495 N	2,92	0,33566 NR1	3,25370 R	+ 11,43%
0,1 N	3,59	0,359 N R	0,10630	0,11519 N	3,59	0,41353 NR1	4,00027 R	+ 11,43%
0,1 N	4,33	0,433 N R	0,04683	0,10669 N	4,27	0,45557 NR1	4,75798 R	+ 9,88%
0,1 N	5,14	0,514 N R	0,02256	0,10322 N	4,96	0,51199 NR1	5,52684 R	+ 7,53%
0,1 N	6,12	0,612 N R	0,01083	0,10155 N	5,74	0,58288 NR1	6,39598 R	+ 4,51%
0,1 N	7,35	0,735 N R	0,00705	0,10101 N	6,68	0,67473 NR1	7,44340 R	+ 1,27%
0,1 N	9,27	0,927 N R	0,00666	0,10095 N	8,03	0,81065 NR1	8,94768 R	- 3,48%
0,1 N	17,72	1,772 N R	-	0,1 N	13,18	1,318 NR1	14,68623 R	- 17,12%
N	59,61	5,961 N R	0,3333	1,04763 N	52,55	5,42988 NR1		

[1]. Il est possible d'isoler la variation du revenu moyen imputable à la seule réduction des inégalités des revenus en multipliant le coefficient multiplicateur de solidarité par le coefficient de réduction des inégalités de chaque tranche:

1: +9,78%; 2: +9,78%; 3: +9,78%; 4: +9,78%; 5: +8,26%; 6: +5,94%; 7: +2,96%; 8: -0,23%; 9: -4,90%; 10: -18,35%.

Tableau 8.12: Répartition des revenus et de l'emploi à la fin de la 2° année.

1 Population percevant des revenus répartie en classes au début de la 2° année	2 Hiérarchie des revenus individuels moyens au début de la 2° année	3 Total du revenu distribué dans chaque classe (1).(2)R1	4 Répartition des chômeurs en proportion du total pendant chacune des 4 années	5 Population percevant des revenus après emploi des chômeurs (1)+(4)hN = (1)+(4)hN$_1$/1,0476	6 Hiérarchie des revenus resserrée à la fin de la 2° année	7 Nouveau revenu distribué (5).(6)R2 = (5)(6)(1+ r)(1+ z)R1	8 Nouveau revenu moyen (6) R2 = (6)(1+r)(1+z)R1	9 Variation du revenu moyen par classe[1] (1+r)(1+z)(6)/(2) -1 ou (8)/(2)R1 - 1
0,09545 N1	1	0,09545 N1R1	-	0,09545 N1	1	0,09545 N1R2	1,09495 R1	+ 9,49%
0,09934 N1	2,18	0,21654 N1R1	0,02847	0,103223 N1	2,18	0,22503 N1R2	2,38698 R1	+ 9,49%
0,10972 N1	2,92	0,32038 N1R1	0,10463	0,123992 N1	2,92	0,36206 N1R2	3,19724 R1	+ 9,49%
0,10995 N1	3,59	0,39477 N1R1	0,10630	0,124450 N1	3,59	0,44677 N1R2	3,93086 R1	+ 9,49%
0,10184 N1	4,27	0,43486 N1R1	0,04683	0,108228 N1	4,21	0,45564 N1R2	4,60973 R1	+ 7,96%
0,09853 N1	4,96	0,48871 N1R1	0,02256	0,101607 N1	4,78	0,48568 N1R2	5,23385 R1	+ 5,52%
0,09693 N1	5,74	0,55638 N1R1	0,01083	0,098407 N1	5,39	0,53041 N1R2	5,90176 R1	+ 2,82%
0,09642 N$_1$	6,68	0,64409 N1R1	0,00705	0,097382 N1	6,06	0,59013 N1R2	6,63538 R1	- 0,67%
0,09636 N1	8,03	0,77377 N1R1	0,00666	0,097268 N1	6,96	0,67699 N1R2	7,62083 R1	- 5,10%
0,09545 N1	13,18	1,25803 N1R1	-	0,09545 N1	9,81	0,93636 N1R2	10,74143 R1	- 18,50%
N1 = 1,0476 N	52,55	5,18295 N1R1	0,3333	1,04546 N1	46,90	4,80452 N1R2		

[1]. Il est possible d'isoler la variation du revenu moyen imputable à la seule réduction des inégalités des revenus en multipliant le coefficient multiplicateur de solidarité par le coefficient de réduction des inégalités de chaque tranche:

1: +7,88%; 2: +7,88%; 3: +7,88%; 4: +7,88%; 5: +6,36%; 6:3,96%; 7: +1,30%; 8: -2,14%; 9: -6,50%; 10: -19,71%.

Tableau 8.13: Répartition des revenus et de l'emploi à la fin de la 3° année.

1 Population percevant des revenus répartie en classes au début de la 3e année	2 Hiérarchie des revenus individuels moyens au début de la 3e année	3 Total du revenu distribué dans chaque classe (1).(2)R2	4 Répartition des chômeurs en proportion du total pendant chacune des 4 années	5 Population percevant des revenus après emploi des chômeurs (1)+(4)hN = (1)+(4)hN$_2$/1,09526	6 Hiérarchie des revenus resserrée à la fin de la 3e année	7 Nouveau revenu distribué (5).(6)R3 = (5)(6)(1+ r)(1+ z)R2	8 Nouveau revenu moyen (6) R3 = (6)(1+r)(1+z)R2	9 Variation du revenu moyen par classe[1] (1+r)(1+z)(6)/(2) -1 ou (8)/(2)R2 - 1
0,09130 N2	1	0,09130 N2R2	-	0,09130 N2	1	0,09130 N2R3	1,077232 R2	+ 7,72%
0,09873 N2	2,18	0,21523 N2R2	0,02847	0,102445 N2	2,18	0,22333 N2R3	2,348366 R2	+ 7,72%
0,11860 N2	2,92	0,34631 N2R2	0,10463	0,132251 N2	2,92	0,38617 N2R3	3,145517 R2	+ 7,72%
0,11905 N2	3,59	0,42739 N2R2	0,10630	0,132919 N2	3,59	0,47718 N2R3	3,867263 R2	+ 7,72%
0,10352 N2	4,21	0,43582 N2R2	0,04683	0,109630 N2	4,16	0,45606 N2R3	4,481285 R2	+ 6,44%
0,09719 N2	4,78	0,46457 N2R2	0,02256	0,100133 N2	4,61	0,46161 N2R3	4,966039 R2	+ 3,89%
0,09413 N2	5,39	0,50736 N2R2	0,01083	0,095543 N2	5,06	0,48345 N2R3	5,450794 R2	+ 1,13%
0,09314 N2	6,06	0,56443 N2R2	0,00705	0,094060 N2	5,51	0,51827 N2R3	5,935548 R2	- 2,05%
0,09304 N2	6,96	0,64756 N2R2	0,00666	0,093909 N2	6,03	0,56627 N2R3	6,495709 R2	- 6,67%
0,09130 N2	9,81	0,89565 N2R2	-	0,09130 N2	7,30	0,66649 N2R3	7,863793 R2	- 19,84%
N2 =1,04546 N1 =1,09526 N	46,90	4,59562 N2R2	0,3333	1,043490 N2	42,36	4,33013 N2R3		

[1]. Il est possible d'isoler la variation du revenu moyen imputable à la seule réduction des inégalités des revenus en multipliant le coefficient multiplicateur de solidarité par le coefficient de réduction des inégalités de chaque tranche:

1: +6,13%; 2: +6,13%; 3: +6,13%; 4: +6,13%; 5: +4,87%; 6: +2,36%; 7: -0,37%; 8: -3,50%; 9: -8,05%; 10: -21,02%.

Tableau 8.14: Répartition des revenus et de l'emploi à la fin de la 4° année.

1 Population percevant des revenus répartie en classes au début de la 4^{e} année	2 Hiérarchie des revenus individuels moyens au début de la 4^{e} année	3 Total du revenu distribué dans chaque classe (1).(2)R3	4 Répartition des chômeurs en proportion du total pendant chacune des 4 années	5 Population percevant des revenus après emploi des chômeurs (1)+(4)hN = (1)+(4)hN$_3$/1,1429	6 Hiérarchie des revenus resserrée à la fin de la 4^{e} année	7 Nouveau revenu distribué (5).(6)R4 = (5)(6)(1+ r) (1+ z)R3	8 Nouveau revenu moyen (6) R4 = (6)(1+r)(1+z)R3	9 Variation du revenu moyen par classe[1] (1+r)(1+z)(6)/(2) -1 ou (8)/(2)R3 - 1
0,0874948 N3	1	0,0874948 N3R3	-	0,0874948 N3	1	0,0874948 N3R4	1,0626826 R3	+ 6,27%
0,0981753 N3	2,18	0,2140222 N3R3	0,02847	0,1017350 N3	2,18	0,2217823 N3R4	2,3166480 R3	+ 6,27%
0,1267391 N3	2,92	0,3700782 N3R3	0,10463	0,1398213 N3	2,92	0,4082781 N3R4	3,1030332 R3	+ 6,27%
0,1273793 N3	3,59	0,4572917 N3R3	0,10630	0,1406703 N3	3,59	0,5050063 N3R4	3,8150305 R3	+ 6,27%
0,1050609 N3	4,16	0,4370533 N3R3	0,04683	0,1109162 N3	4,10	0,4547564 N3R4	4,3569986 R3	+ 4,74%
0,0959597 N3	4,61	0,4423742 N3R3	0,02256	0,0987804 N3	4,45	0,4395730 N3R4	4,7289375 R3	+ 2,58%
0,0915610 N3	5,06	0,4632987 N3R3	0,01083	0,0929151 N3	4,75	0,4413467 N3R4	5,0477423 R3	- 0,24%
0,0901398 N3	5,51	0,4966703 N3R3	0,00705	0,0910213 N3	5,00	0,4551064 N3R4	5,3134130 R3	- 3,57%
0,0899951 N3	6,03	0,5426705 N3R3	0,00666	0,0908278 N3	5,23	0,4750295 N3R4	5,5578300 R3	- 7,83%
0,0874948 N3	7,30	0,6387120 N3R3	-	0,0874948 N3	5,43	0,4750968 N3R4	5,7703665 R3	- 20,95%
N3 =1,04349 N2 =1,09092 N1 = 1,1429 N	42,36	4,1496659 N3R3	0,3333	1,041677 N3	38,65	3,9634703 N3R4		

[1]. Il est possible d'isoler la variation du revenu moyen imputable à la seule réduction des inégalités des revenus en multipliant le coefficient multiplicateur de solidarité par le coefficient de réduction des inégalités de chaque tranche:

1: +4,69%; 2: +4,69%; 3: +4,69%; 4: +4,69%; 5: +3,18%; 6: +1,06%; 7: -1,72%; 8: -5,00%; 9: -9,20%; 10: -21,35%.

Tableau 8.15: Récapitulation de la simulation de la réduction des inégalités de revenus sur 4 années.

1 Classes	2 Coefficient multiplicateur du revenu moyen	3 Taux de variation du revenu moyen	4 Coefficient multiplicateur du temps de travail[1]	5 Taux de variation du temps de travail	6 Coefficient multiplicateur du revenu par unité de travail (2)/(4)	7 Taux de variation du revenu par unité de travail
1	1,3967	+ 39,67%	0,961543	- 3,85%	1,45256	+ 45,26%
2	1,3967	+ 39,67%	0,827139	- 17,29%	1,68859	+ 68,86%
3	1,3967	+ 39,67%	0,601745	- 39,83%	2,32108	+ 132,11%
4	1,3967	+ 39,67%	0,597976	- 40,20%	2,33571	+ 133,57%
5	1,3225	+ 32,25%	0,758521	- 24,15%	1,74353	+ 74,35%
6	1,2062	+ 20,62%	0,851709	- 14,83%	1,41621	+ 41,62%
7	1,0837	+ 8,37%	0,905474	- 9,45%	1,19683	+ 19,68%
8	0,9501	- 4,99%	0,924272	- 7,57%	1,02794	+ 2,79%
9	0,7880	- 21,20%	0,926283	- 7,37%	0,85071	- 14,93%
10	0,4280	- 57,20%	0,961543	- 3,85%	0,44512	- 55,49%

1. Les coefficients multiplicateurs du temps de travail sont calculés ainsi:
$1{,}015^4/[$(5° colonne du tableau 8.14 /1° colonne du tableau 8.11) $1{,}1429 \cdot 1{,}025^4]$.

A l'issue des quatre années, la simulation d'une réduction des inégalités de revenus fait apparaître une hausse de revenu pour près de 3/4 des personnes et une hausse du revenu par unité de temps de travail pour plus de 80% d'entre elles pendant que se résorbe le chômage grâce à la réduction du temps de travail. Le revenu moyen ne diminue fortement (sans compensation équivalente en temps de travail moindre) que pour les deux dernières tranches (-57,20% et -21,20%), soit environ 17% des personnes.

La fiabilité de nos résultats dépend de celle de la connaissance exacte de tous les types de revenus. Or, s'agissant de cette dernière, la prudence s'impose; aussi allons-nous tester notre modèle sur les salaires, mieux connus que les autres revenus.

b) Application du modèle aux salaires.

L'application du modèle aux seuls revenus salariaux ne vise pas à abandonner l'objectif d'associer tous les revenus au financement des créations d'emplois rendues possibles par la RTT mais de lever une équivoque qui pèse fortement sur les débats à propos de cette dernière: pour beaucoup la RTT ne serait pas possible sans imposer une diminution des salaires à la plupart des salariés qui n'épargnerait même pas les plus modestes d'entre eux. Nous allons réfuter cette assertion et montrer que la discussion sur la compensation ou la non compensation salariale de la RTT peut être aisément clarifiée. La simulation effectuée sur les salaires offre en outre deux autres avantages: elle permet d'éviter un biais provenant du fait que les statistiques portant sur l'ensemble des revenus sont tirées de l'enquête sur les déclarations fiscales des ménages qui peuvent comprendre une ou plusieurs personnes actives en leur sein; de plus elle se prête mieux à l'étude d'une répercussion de la réduction du temps de travail sur l'emploi parce que celle-ci ne peut concerner principalement à court terme que les salariés.

Nous partons de la distribution des salaires nets de prélèvements correspondant aux effectifs de salariés à temps complet des secteurs privé et semi-public ainsi que de l'Etat. En appliquant la même méthode que pour tous les revenus nous chercherons à mesurer l'impact d'une réduction des inégalités de salaires sur l'emploi des chômeurs. Nous ferons les mêmes hypothèses que précédemment, à savoir que la productivité croît de 2,5% par an en moyenne et que la croissance économique annuelle de 1,5% sert à augmenter d'un taux uniforme tous les salaires pendant qu'un tiers des chômeurs trouve un emploi chaque année; enfin, nous supposerons que la création d'emplois suscite l'arrivée de demandeurs d'emploi supplémentaires équivalents à un quatrième tiers trouvant un emploi la 4^{e} année.

Tableau 8.16: Distribution des salaires nets en 1992.

Classes de salaires	Répartition des salariés	Limite supérieure de la classe (en francs)	Salaire moyen de la classe (en francs)	Hiérarchie des salaires moyens
			60 000	1
1	0,0851	62 900		
			67 300	1,122
2	0,0886	71 700		
			75 900	1,265
3	0,0906	80 100		
			84 050	1,401
4	0,0937	88 000		
			92 400	1,540
5	0,0979	96 800		
			102 000	1,700
6	0,1022	107 200		
			114 250	1,904
7	0,1074	121 300		
			132 600	2,210
8	0,1185	143 900		
			167 650	2,794
9	0,1141	191 400		
			278 000	4,633
10	0,1019			
	1			

Sources: Pour les données sur les salaires des secteurs privé et semi-public: INSEE, TEF, 1995-96, p. 83, *Distribution des salaires nets par déciles*; pour celles sur les agents de l'Etat: QUARRE D., *Les salaires des agents de l'Etat en 1992*, INSEE Résultats, n° 388-389, Emploi-Revenus, n° 84-85, avril 1995, p. 245. Nous avons regroupé dans ce tableau les données concernant tous les salariés alors que l'INSEE présente la distribution des salaires des agents de l'Etat séparément; l'intégration des salaires des agents de l'Etat à l'intérieur des bornes de classes de salaires de la distribution en déciles des salaires des secteur privé et semi-public entraîne que la distribution présentée dans ce tableau ne correspond plus à des déciles; nous avons indiqué la nouvelle répartition dans la 2° colonne. A partir du tableau de INSEE Résultats, n° 388-389, op. cit., p. 245, nous avons estimé dans cette 2° colonne les fractions de population des agents de l'Etat en supposant qu'ils étaient répartis de manière linéaire entre les bornes inférieure et supérieure de chaque centile fourni par l'INSEE. Voici l'extrait du tableau de l'INSEE que nous utilisons:

Tableau 8.16 bis: Effectifs des agents de l'Etat à temps complet en 1992.

Centiles maximum	Salaire	Centiles maximum	Salaire	Centiles	Salaire maximum	Centiles	Salaire maximum
1	64 349	9	82 686	60	133 265	93	216 720
2	67 196	10	84 240	70	144 134	94	225 080
3	70 788	15	90 039	75	151 570	95	236 286
4	74 298	20	94 993	80	160 910	96	249 872
5	76 412	25	99 754	85	174 295	97	267 129
6	78 183	30	104 294	90	196 785	98	293 934
7	79 665	40	113 127	91	202 661	99	340 760
8	81 317	50	123 400	92	209 674		

La progression des rapports hiérarchiques peut être approximée par une relation exponentielle de la forme:

$y = 0{,}790521 \cdot 1{,}156524^{x}$

avec un coefficient de corrélation de 0,9555.

Cependant cette approximation dissimule le fait que la progression de ces rapports hiérarchiques est quasiment parfaitement linéaire jusqu'à la cinquième tranche de salaires. L'ajustement linéaire portant de la première à la cinquième tranches donne une relation de la forme:

$y = 0{,}1359\ x + 0{,}8579,$

avec un coefficient de corrélation de 0,99972.

Nous allons tester l'impact sur l'emploi d'un rétrécissement de la hiérarchie des salaires tel que celle-ci soit ramenée au niveau qu'elle occuperait si la progression des rapports hiérarchiques se poursuivait de manière linéaire au-delà de la cinquième tranche de salaires. Le tableau 8.17 indique les nouveaux rapports hiérarchiques ainsi que l'échéancier du rétrécissement de la hiérarchie si celui-ci s'étale sur 4 ans.

Tableau 8.17 : Resserrement de la hiérarchie des salaires.

Classes	Hiérarchie actuelle	Hiérarchie finale (à la fin de la 4e année) resserrée et ajustée à partir de la 6e classe[1]	Hiérarchie resserrée à la fin de la 1e année	Hiérarchie resserrée à la fin de la 2e année	Hiérarchie resserrée à la fin de la 3e année
1	1	1	1	1	1
2	1,122	1,122	1,122	1,122	1,122
3	1,265	1,265	1,265	1,265	1,265
4	1,401	1,401	1,401	1,401	1,401
5	1,540	1,540	1,540	1,540	1,540
6	1,700	1,673	1,6932	1,6864	1,6797
7	1,904	1,809	1,8798	1,8559	1,8323
8	2,210	1,945	2,1405	2,0733	2,0081
9	2,794	2,081	2,5956	2,4113	2,2401
10	4,633	2,217	3,8533	3,2049	2,6656

1. A partir de la 6° classe, la 3° colonne est obtenue par l'application de la relation $y = 0{,}1359\ x + 0{,}8579$. A partir de la 6e classe, les racines quatrièmes des rapports de la 3e et de la 2e colonnes donnent les coefficients multiplicateurs annuels des nouveaux niveaux hiérarchiques (4e colonne); par exemple pour la 10e classe: $(2{,}217/4{,}633)^{1/4} = 0{,}8317$ que l'on multiplie par 4,633 pour trouver 3,8533, etc.

Le nombre de salariés à temps complet des secteurs privé et semi-public est en 1992 de 12 519 460 et celui des agents de l'Etat est de 2 332 839. Le total des salariés à temps complet est de 14 852 299.[1]

Rapportés à la population active salariée occupée à temps complet, les chômeurs représentent:

$h^* = 3\ 114\ 700/14\ 852\ 299 = 20{,}97\%$.

Nous répartissons ainsi les demandeurs d'emploi:

- demandeurs d'emploi ouvriers et employés à raison de 15% dans la 1e tranche, 20% dans la 2e, 30% dans la 3e, 20% dans la 4e, 10% dans la 5e et 5% dans la 6e.
- demandeurs d'emploi professions intermédiaires à raison de 5% dans la 3e tranche, 15% dans la 4e, 25% dans la 5e, 30% dans la 6e, 15% dans la 7e et 10% dans la 8e;
- demandeurs d'emploi cadres et professions intellectuelles supérieures à raison de 20% dans la 6e tranche, 25% dans la 7e, 25% dans la 8e, 20% dans la 9e et 10% dans la 10e;
- demandeurs d'emploi agriculteurs ainsi que artisans, commerçants et chefs d'entreprises à raison de 10% dans la 1e tranche, 20% dans la 2e, 30% dans la 3e, 25% dans la 4e, 10% dans la 5e et 5% dans la 6e;
- demandeurs d'emploi n'ayant jamais travaillé à raison de 10% dans la 1e tranche, 15% dans la 2e, 20% dans la 3e, 15% dans la 4e, 12% dans la 5e, 10% dans la 6e, 8% dans la 7e, 5% dans la 8e, 3,5% dans la 9e et 1,5% dans la 10e.

[1]. Nous estimons le nombre de salariés des secteurs privé et semi-public en 1992 à partir de celui de 1991 (12 395 500 salariés) fourni par l'INSEE Résultats, n° 367-368-369, Emploi-Revenus n° 76-77-78, février 1995, p. 209, et en lui appliquant une progression de 1% conforme à la moyenne des progressions des années 1989-1991. Le nombre des agents de l'Etat est fourni par QUARRE D., *Les salaires des agents de l'Etat en 1992*, INSEE Résultats, n° 388-389, Emploi-Revenus n° 84-85, avril 1995, p. 245.

Tableau 8.18: Intégration des effectifs de chômeurs à la population active occupée salariée.

Déciles	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et prof. intel. supérieures	Professions intermédiair.	Ouvriers, employés	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Proportion
1	6 950			328 950	32 890	368 790	0,11840
2	13 900			438 600	49 335	501 835	0,16112
3	20 850		18 190	657 900	65 780	762 720	0,24488
4	17 375		54 570	438 600	49 335	559 880	0,17975
5	6 950		90 950	219 300	39 468	356 668	0,11451
6	3 475	31 900	109 140	109 650	32 890	287 055	0,09216
7		39 875	54 570		26 312	120 757	0,03877
8		39 875	36 380		16 445	92 700	0,02976
9		31 900			11 511,5	43 411,5	0,01394
10		15 950			4 933,5	20 883,5	0,00670
Total	69 500	159 500	363 800	2 193 000	328 900	3 114 700	1

b.1) Le tableau 8.19 fait apparaître pour la 1e année:

- un coefficient multiplicateur de solidarité:

$1 + r_1 = 2{,}01221 \;/\; 1{,}995845 = 1{,}0082$;

- une augmentation du revenu de base:

$R_1/R = (1 + r_1)(1 + z) = 1{,}0082 \,.\, 1{,}015 = 1{,}023323$;

- une augmentation des salaires individuels pour 68,41% de la population salariée;

- une diminution moyenne[1] du temps de travail individuel:

$t_1 = 1{,}015 \;/\; 1{,}06990388 \,.\, 1{,}025 - 1 = -7{,}45\%$.

b.2) Le tableau 8.20 fait apparaître pour la 2e année:

- un coefficient multiplicateur de solidarité:

$1 + r_2 = 1{,}865440 \;/\; 1{,}8631046 = 1{,}0012535$;

- une augmentation du revenu de base:

$R_2/R_1 = (1 + r_2)(1 + z) = 1{,}0012535 \,.\, 1{,}015 = 1{,}0162723$;

[1]. Nous calculerons plus loin la diminution du temps de travail pour chacune des catégories de travailleurs présentes dans chaque classe de la distribution de revenus.

- une augmentation des salaires individuels pour 70,03% de la population salariée;

- une diminution moyenne du temps de travail individuel:

$t_2 = 1{,}015 \;/\; 1{,}0653362 \,.\, 1{,}025 - 1 = -7{,}05\%$.

b.3) Le tableau 8.21 fait apparaître pour la 3e année:

- un coefficient multiplicateur de solidarité:

$1 + r_3 = 1{,}748843 \;/\; 1{,}7565013 = 0{,}99564$;

- une augmentation du revenu de base:

$R_3/R_2 = (1 + r_3)(1 + z) = 0{,}99564 \,.\, 1{,}015 = 1{,}010575$;

- une augmentation des salaires individuels pour 61,92% de la population salariée;

- une diminution moyenne du temps de travail individuel:

$t_3 = 1{,}015 \;/\; 1{,}0613298 \,.\, 1{,}025 - 1 = -6{,}70\%$.

A l'issue des ces trois premières années, la population active salariée occupée à temps complet est donc égale à:

$1{,}0613298 \; N_2 = 1{,}0613298 \,.\, 1{,}139807 \, N = 1{,}2097 \, N.$

Tous les chômeurs recensés au début de la 1e année ont donc été intégrés à l'activité productive.

En même temps, la réduction moyenne du temps de travail individuel sur trois années est de:

$T_3 = 1{,}015^3 \;/\; 1{,}2097 \,.\, 1{,}025^3 - 1 = -19{,}73\%$.

b.4) Le tableau 8.22 fait apparaître pour la 4e année:

- un coefficient multiplicateur de solidarité:

$1 + r_4 = 1{,}655337 \;/\; 1{,}6710059 = 0{,}990623$;

- une augmentation du revenu de base:

$R_4/R_3 = (1 + r_4)(1 + z) = 0{,}990623 \,.\, 1{,}015 = 1{,}0054824$;

- une augmentation des salaires individuels pour 63,52% de la population salariée[1];

- une diminution moyenne du temps de travail individuel:

$$t_4 = 1{,}015 \,/\, 1{,}0577855 \,.\, 1{,}025 - 1 = -6{,}39\% \,.$$

A l'issue de ces quatre années, pour tenir compte des nouveaux demandeurs d'emploi attirés par les créations, la population active salariée occupée à temps complet est égale à:

$$1{,}0577855\, N_3 = 1{,}0577855 \,.\, 1{,}2097\, N = 1{,}2796\, N.$$

La réduction moyenne du temps de travail individuel sur quatre années est de:

$$T_4 = 1{,}015^4 \,/\, 1{,}2796 \,.\, 1{,}025^4 - 1 = -24{,}86\% \,.$$

[1]. A la fin de la 4° année, les proportions de la population de la population salariée sont dans chaque classe:
1: 9,24%; 2: 10,44%. 3: 12,43%; 4: 11,25%; 5: 10,15%; 6: 10,00%; 7: 9,24%; 8: 9,91%; 9: 9,22%; 10: 8,11%.

Tableau 8.19: Répartition des salaires et de l'emploi à la fin de la 1e année.

1 Population percevant des salaires répartie en classes au début de la 1° année	2 Hiérarchie des salaires individuels moyens au début de la 1° année	3 Total des salaires distribués dans chaque classe (1).(2)R	4 Répartition des chômeurs en proportion du total pendant chacune des 4 années	5 Population percevant des salaires après emploi des chômeurs (1)+(4)hN	6 Hiérarchie des salaires resserrée à la fin de la 1c année	7 Nouveau total des salaires distribués (5).(6)R1 = (5)(6)(1+ r)(1+ z)R	8 Nouveau salaire moyen (6) R1 = (6)(1+r)(1+z)R	9 Variation du revenu moyen par classe (1+r)(1+z)(6)/(2) -1 ou (8)/(2)R - 1
0,0851 N	1	0,08510 NR	0,039468	0,093377 N	1	0,093377 NR1	1,023323 R	+ 2,33%
0,0886 N	1,122	0,09944 NR	0,053706	0,099863 N	1,122	0,112046 NR1	1,148168 R	+ 2,33%
0,0906 N	1,265	0,11460 NR	0,081626	0,107718 N	1,265	0,136263 NR1	1,294503 R	+ 2,33%
0,0937 N	1,401	0,13125 NR	0,059918	0,106266 N	1,401	0,148879 NR1	1,433675 R	+ 2,33%
0,0979 N	1,540	0,15073 NR	0,038170	0,105905 N	1,540	0,163094 NR1	1,575917 R	+ 2,33%
0,1022 N	1,700	0,17374 NR	0,030720	0,108642 N	1,6932	0,183953 NR1	1,732691 R	+ 1,92%
0,1074 N	1,904	0,20446 NR	0,012923	0,110110 N	1,8798	0,206985 NR1	1,923642 R	+ 1,03%
0,1185 N	2,210	0,26196 NR	0,009921	0,120581 N	2,1405	0,258104 NR1	2,190422 R	- 0,89%
0,1141 N	2,794	0,31890 NR	0,004646	0,115074 N	2,5956	0,298686 NR1	2,656136 R	- 4,93%
0,1019 N	4,633	0,47203 NR	0,002235	0,102369 N	3,8533	0,394458 NR1	3,943169 R	-14,89%
N	19,569	2,01221 NR	0,333333	1,069905 N	18,4904	1,995845 NR1		

Tableau 8.20: Répartition des salaires et de l'emploi à la fin de la 2e année.

1 Population percevant des salaires répartie en classes au début de la 2° année	2 Hiérarchie des salaires individuels moyens au début de la 2° année	3 Total des salaires distribués dans chaque classe (1).(2)R1	4 Répartition des chômeurs en proportion du total pendant chacune des 4 années	5 Population percevant des salaires après emploi des chômeurs (1)+(4)hN = (1)+(4)hN$_1$/1,0699	6 Hiérarchie des salaires resserrée à la fin de la 2° année	7 Nouveau total des salaires distribués (5).(6)R2 = (5)(6)(1+ r)(1+ z)R1	8 Nouveau salaire moyen (6) R2 = (6)(1+r)(1+z)R1	9 Variation du revenu moyen par classe (1+r)(1+z)(6)/(2) -1 ou (8)/(2)R1 - 1
0,087276 N1	1	0,087276 N1R1	0,039468	0,0950121 N1	1	0,0950121 N1R2	1,0162723 R1	+ 1,63%
0,093338 N1	1,122	0,104725 N1R1	0,053706	0,1038649 N1	1,122	0,1165364 N1R2	1,1402575 R1	+ 1,63%
0,100680 N1	1,265	0,127360 N1R1	0,081626	0,1166795 N1	1,265	0,1475996 N1R2	1,2855845 R1	+ 1,63%
0,099323 N1	1,401	0,139152 N1R1	0,059918	0,1110675 N1	1,401	0,1556056 N1R2	1,4237975 R1	+ 1,63%
0,098985 N1	1,540	0,152437 N1R1	0,038170	0,1064667 N1	1,540	0,1639587 N1R2	1,5650593 R1	+ 1,63%
0,101544 N1	1,6932	0,171934 N1R1	0,030720	0,1075654 N1	1,6864	0,1813983 N1R2	1,7138416 R1	+ 1,22%
0,102916 N1	1,8798	0,193461 N1R1	0,012923	0,1054490 N1	1,8559	0,1957028 N1R2	1,8860998 R1	+ 0,34%
0,112703 N1	2,1405	0,241241 N1R1	0,009921	0,1146476 N1	2,0733	0,2376989 N1R2	2,1070374 R1	- 1,56%
0,107555 N1	2,5956	0,279170 N1R1	0,004646	0,1084657 N1	2,4113	0,2615433 N1R2	2,4505374 R1	- 5,59%
0,095680 N1	3,8533	0,368684 N1R1	0,002235	0,0961181 N1	3,2049	0,3080489 N1R2	3,2570511 R1	-15,47%
N1 = 1,0699 N	18,4904	1,865440 N1R1	0,333333	1,0653362 N1	17,5598	1,8631046 N1R2		

Tableau 8.21: Répartition des salaires et de l'emploi à la fin de la 3e année.

1 Population percevant des salaires répartie en classes au début de la 3° année	2 Hiérarchie des salaires individuels moyens au début de la 3° année	3 Total des salaires distribués dans chaque classe (1).(2)R2	4 Répartition des chômeurs en proportion du total pendant chacune des 4 années	5 Population percevant des salaires après emploi des chômeurs (1)+(4)hN = (1)+(4)hN$_2$/1,139807	6 Hiérarchie des salaires resserrée à la fin de la 3° année	7 Nouveau total des salaires distribués (5).(6)R3 = (5)(6)(1+ r)(1+ z)R2	8 Nouveau salaire moyen (6) R3 = (6)(1+r)(1+z)R2	9 Variation du revenu moyen par classe (1+r)(1+z)(6)/(2) -1 ou (8)/(2)R2 - 1
0,089185 N2	1	0,089185 N2R2	0,039468	0,0964467 N2	1	0,0964467 N2R3	1,0105746 R2	+ 1,06%
0,097495 N2	1,122	0,109389 N2R2	0,053706	0,1073763 N2	1,122	0,1204762 N2R3	1,1338647 R2	+ 1,06%
0,109524 N2	1,265	0,138548 N2R2	0,081626	0,1245423 N2	1,265	0,1575460 N2R3	1,2783769 R2	+ 1,06%
0,104256 N2	1,401	0,146063 N2R2	0,059918	0,1152802 N2	1,401	0,1611508 N2R3	1,4158151 R2	+ 1,06%
0,104256 N2	1,540	0,153903 N2R2	0,038170	0,1069598 N2	1,540	0,1647181 N2R3	1,5562849 R2	+ 1,06%
0,099937 N2	1,6864	0,170274 N2R2	0,030720	0,1066211 N2	1,6797	0,1790915 N2R3	1,6974622 R2	+ 0,66%
0,100969 N2	1,8559	0,183701 N2R2	0,012923	0,1013597 N2	1,8323	0,1857214 N2R3	1,8516759 R2	- 0,23%
0,098982 N2	2,0733	0,223120 N2R2	0,009921	0,1094414 N2	2,0081	0,2197693 N2R3	2,0293349 R2	- 2,12%
0,107616 N2	2,4113	0,245504 N2R2	0,004646	0,1026681 N2	2,2401	0,2299868 N2R3	2,2637882 R2	- 6,12%
0,101814 N2	3,2049	0,289156 N2R2	0,002235	0,0906342 N2	2,6656	0,2415945 N2R3	2,6937877 R2	-15,95%
0,090223 N2	_____	_____	_____	_____	_____	_____		
_____	__	1,748843 N2R2	0,333333	1,0613298 N2	16,7538	1,7565013 N2R3		
N2 =1,065336 N1 = 1,139807 N	17,5598							

Tableau 8.22: Répartition des salaires et de l'emploi à la fin de la 4e année.

1 Population percevant des salaires répartie en classes au début de la 4° année	2 Hiérarchie des salaires individuels moyens au début de la 4° année	3 Total des salaires distribués dans chaque classe (1).(2)R3	4 Répartition des chômeurs en proportion du total pendant chacune des 4 années	5 Population percevant des salaires après emploi des chômeurs (1)+(4)hN = (1)+(4)hN$_3$/1,2097	6 Hiérarchie des salaires resserrée à la fin de la 4° année	7 Nouveau total des salaires distribués (5).(6)R4 = (5)(6)(1+ r)(1+ z)R3	8 Nouveau salaire moyen (6) R4 = (6)(1+r)(1+z)R3	9 Variation du revenu moyen par classe (1+r)(1+z)(6)/(2) -1 ou (8)/(2)R3 - 1
0,090873 N3	1	0,090873 N3R3	0,039468	0,0977150 N3	1	0,0977150 N3R4	1,00548242 R3	+ 0,55%
0,101171 N3	1,122	0,113514 N3R3	0,053706	0,1104813 N3	1,122	0,1239600 N3R4	1,12815127 R3	+ 0,55%
0,117346 N3	1,265	0,148443 N3R3	0,081626	0,1314964 N3	1,265	0,1663430 N3R4	1,27193353 R3	+ 0,55%
0,108619 N3	1,401	0,152175 N3R3	0,059918	0,1190062 N3	1,401	0,1667277 N3R4	1,40868087 R3	+ 0,55%
0,100779 N3	1,540	0,155200 N3R3	0,038170	0,1073960 N3	1,540	0,1653899 N3R4	1,54844293 R3	+ 0,55%
0,100460 N3	1,6797	0,168743 N3R3	0,030720	0,1057855 N3	1,673	0,1769792 N3R4	1,68217209 R3	+ 0,15%
0,095503 N3	1,8323	0,174990 N3R3	0,012923	0,0977433 N3	1,809	0,1768176 N3R4	1,81891770 R3	- 0,73%
0,103117 N3	2,0081	0,207069 N3R3	0,009921	0,1048369 N3	1,945	0,2039078 N3R4	1,95566331 R3	- 2,61%
0,096735 N3	2,2401	0,216696 N3R3	0,004646	0,0975404 N3	2,081	0,2029816 N3R4	2,09240892 R3	- 6,59%
0,085397 N3	2,6656	0,227634 N3R3	0,002235	0,0857845 N3	2,217	0,1901841 N3R4	2,22915452 R3	-16,37%
N3 =1,0613298 N2 =1,1306731 N1 = 1,20971 N	16,7538	1,655337 N3R3	0,333333	1,0577855 N3	16,053	1,6710059 N3R4		

Tableau 8.23: Récapitulation de la simulation de la réduction des inégalités de salaires sur 4 années.

1 Classes	2 Coefficient multiplicateur du salaire moyen	3 Taux de variation du salaire moyen	4 Coefficient multiplicateur du temps de travail[1]	5 Taux de variation du temps de travail	6 Coefficient multiplicateur du salaire unitaire (2)/(4)	7 Taux de variation du salaire unitaire
1	1,0567	+ 5,67%	0,69224	- 30,78%	1,52650	+ 52,65%
2	1,0567	+ 5,67%	0,63743	- 36,26%	1,65775	+ 65,78%
3	1,0567	+ 5,67%	0,54765	- 45,24%	1,92952	+ 92,95%
4	1,0567	+ 5,67%	0,62583	- 37,42%	1,68847	+ 68,85%
5	1,0567	+ 5,67%	0,72457	- 27,54%	1,45838	+ 45,84%
6	1,0400	+ 4,00%	0,76791	- 23,21%	1,35431	+ 35,43%
7	1,0040	+ 0,40%	0,87338	- 12,66%	1,14955	+ 14,96% +
8	0,9300	- 7,00%	0,89845	- 10,16%	1,03512	3,51%
9	0,7871	- 21,29%	0,92980	- 7,02%	0,84653	- 15,35%
10	0,5057	- 49,43%	0,94418	- 5,58%	0,53560	- 46,44%

1. Les coefficients multiplicateurs du temps de travail sont calculés ainsi:
$1{,}015^4/[$(5° colonne du tableau 8.22 /1° colonne du tableau 8.19) $1{,}20971 \,.\, 1{,}025^4]$.

A l'issue des quatre années la simulation d'une réduction des inégalités de salaires fait apparaître une hausse de salaire pour environ 70% des salariés et une hausse du salaire horaire pour plus de 80% des salariés pendant que se résorbe le chômage grâce à la réduction du temps de travail. Ainsi, seule la fraction (un peu plus de 17%) des cadres supérieurs et professions intellectuelles supérieures les mieux rémunérés serait pénalisée par une forte réduction des inégalités de salaires (le revenu moyen des deux dernières tranches diminuerait respectivement de 49,43% et de 21,29% en 4 ans). Environ seulement moins de 10% des salariés, situés immédiatement en dessous des cadres les mieux rémunérés dans l'échelle des salaires, auraient une réduction de leur temps de travail qui ne serait pas totalement compensée par une hausse du salaire horaire, ou, plus clairement, auraient une baisse de leur salaire plus que compensée par une réduction du temps de travail. Cette dernière remarque nous permet de souligner combien le vocabulaire économique et social, une fois encore, induit une perception unilatérale de la réalité: on parle habituellement de compensation salariale d'une baisse du temps de travail pour indiquer qu'il faut compenser cette dernière par une augmentation du salaire afin de maintenir le pouvoir d'achat, pourquoi ne parle-t-on pas d'une compensation de la baisse de salaire par la réduction du temps de travail? Dans le premier cas la baisse du salaire est tenue pour dramatique, dans le second elle apparaîtrait comme mineure au regard de l'amélioration qualitative apportée par la réduction du temps de travail, surtout si cette baisse de salaire n'affecte que les titulaires de salaires élevés. Enfin, les inégalités de salaires, et à plus forte raison les inégalités de revenus, sont si

importantes en France que leur réduction suffit à garantir le maintien et même la progression du pouvoir d'achat pour la très grande majorité des salariés au fur et à mesure que le temps de travail diminue.

Cette réduction de l'éventail des salaires aurait-elle des chances d'être acceptée par ceux qui en pâtiraient? Nous pouvons nous référer à plusieurs enquêtes qui permettent de conjecturer une réponse positive.

Une enquête réalisée en 1994 par le CNRS pour le compte de l'Union parisienne des syndicats CFDT de la métallurgie auprès de 7000 salariés de la métallurgie parisienne indique que parmi les salariés gagnant plus de 15 000 francs mensuels, 44% envisagent une forte réduction du temps de travail avec le maintien du pouvoir d'achat seulement jusqu'à un certain niveau de salaire; parmi eux seuls 9% exigeraient que les salaires du niveau du leur soient garantis; aux 44% il faut ajouter 35% qui envisagent une forte réduction du temps de travail avec une diminution du pouvoir d'achat de tous[1]. Parmi les salariés gagnant entre 12 000 et 15 000 francs mensuels, 46% se prononcent pour le maintien du pouvoir d'achat seulement jusqu'à un certain niveau de salaire; parmi eux seuls 25% exigeraient que les salaires du niveau du leur soient garantis; aux 46% s'ajoutent 26% qui envisagent une forte réduction du temps de travail avec une diminution du pouvoir d'achat de tous.[2] Une enquête réalisée par les mêmes auteurs en 1995 auprès de 11 000 salariés de la chimie confirme les résultats précédents.[3]

Un sondage réalisé par CSA pour le compte du journal La Tribune indique que 62% des personnes dont le revenu de leur foyer est compris entre 15 001 et 20 000 francs se prononcent pour une réduction de 20% du temps de travail avec le maintien du pouvoir d'achat pour les bas salaires. Chose remarquable en ce qui concerne la conscience que peut avoir chaque groupe social des clivages sociaux, de la place qu'il occupe en leur sein et du positionnement idéologique qu'il doit adopter pour servir ses intérêts, le pourcentage tombe à 50% pour les personnes dont le revenu de leur foyer dépasse 20 000 francs.[4]

---

[1]. Il est vrai qu'on ne peut additionner ce pourcentage au précédent qu'avec précaution car il n'est pas sûr que ceux qui acceptent de voir réduire le revenu de tous avec le temps de travail accepteraient cette baisse de salaire s'ils savaient que tous n'y étaient pas soumis.

[2]. I.F.E.A.S. (Institut d'Intervention, de Formation et d'Etudes pour l'Action Sociale), CNRS (Laboratoire IRIS Travail et Société), Alternatives Economiques, *7000 salariés s'expriment sur la réduction du temps de travail*, Enquête, IFEAS et UPSM CFDT, Document octobre 1994, p. 60.

[3]. Fédération Unifiée des industries Chimiques CFDT, *11 000 salariés de la chimie s'expriment sur la réduction du temps de travail*, Enquête, IFEAS et FUC CFDT, Document janvier 1996, p. 47-48 notamment.

Voir également l'étude réalisée par le Centre Idées, *Enquête sur les lieux, les outils et les temps de travail des cadres*, pour le compte de l'UGC-CFDT, citée par BAVEREL P., *La moitié des cadres travaillent plus de 46 heures par semaine*, Le Monde Initiatives, 20 mars 1996; la même étude est citée dans Les Echos, 15 et 16 mars 1996.

[4]. C.S.A., Enquête, La Tribune Desfossés, 20 février 1995.

2.3 Des limites du modèle à la définition d'une stratégie de transition.

Dans la seconde partie de ce chapitre, notre objectif était double: premièrement, définir les bases théoriques d'une nouvelle solidarité sociale permettant de financer les créations d'emplois permises par la RTT; deuxièmement, démontrer que ce financement était possible: ainsi, la mise en oeuvre d'une stratégie de résorption véritable du chômage n'est pas un problème de niveau de ressources mais un problème de répartition de celles-ci.

La mise en oeuvre d'une forte réduction des inégalités de revenus conduirait à un relèvement rapide et important des revenus les plus modestes, et cela d'autant plus que l'ensemble des revenus seraient mis à contribution et pas seulement les salaires: si le principe de solidarité est appliqué aux seuls salaires, l'ampleur de la hausse des bas et moyens salaires est très modeste, mais si le principe est appliqué à tous les revenus cette ampleur est beaucoup plus grande. Or la propension marginale à consommer des titulaires de revenus modestes est plus forte que celle des titulaires des revenus qui seraient amputés par la réduction des inégalités. Il est donc très probable que l'accroissement des revenus faibles serait suivi d'un accroissement significatif de la consommation et, par le biais d'un phénomène de multiplication, déclencherait une croissance économique beaucoup plus importante que celle que nous connaissons en moyenne depuis deux décennies. La réduction rapide du chômage, la hausse des bas et moyens revenus et le retour de la croissance économique risqueraient donc d'entrer en contradiction avec la recherche d'une soutenabilité écologique. Si cette contradiction s'aiguisait, non seulement elle ruinerait les espoirs d'une conciliation possible entre le mieux-être de tous les hommes et le respect des écosystèmes, mais, de plus, elle constituerait sur le plan théorique un démenti à la thèse que nous avons essayé de démontrer depuis le début de ce travail de recherche, à savoir que la crise sociale et la crise écologique ayant une origine commune devaient trouver une solution simultanée.

De ce fait, il nous paraît essentiel de terminer ce chapitre en réfléchissant aux éléments susceptibles d'aider à la définition d'une stratégie de transition de telle sorte que la résolution de la crise sociale et celle de la crise écologique puissent être recherchées de façon non contradictoire: l'utilisation des gains de productivité pour donner un emploi à tous et pour promouvoir un développement plus qualitatif que quantitatif. Nous tenterons de clarifier les différentes options possibles en matière d'objectifs et de moyens.

a) Les choix d'objectifs.

Opter pour la soutenabilité écologique et sociale par la mise en oeuvre du principe de solidarité, lui-même s'inscrivant dans la suite du principe de responsabilité, signifie que les choix dépassent largement le terrain de l'économie et qu'ils correspondent véritablement à des choix de société engageant l'avenir. Bien que nous partions de la question "que faire des gains de productivité?", nous ne sommes pas en présence d'une alternative économique mais d'une alternative sociale. Pour nous, cela ne signifie pas que l'économie est délaissée mais qu'elle est réinsérée, domestiquée à l'intérieur de la vie sociale globale. Nous présentons les enjeux de cette alternative sociale sous forme d'arbre dans le schéma 8.4.

Schéma 8.4 : L'alternative sociale devant les gains de productivité

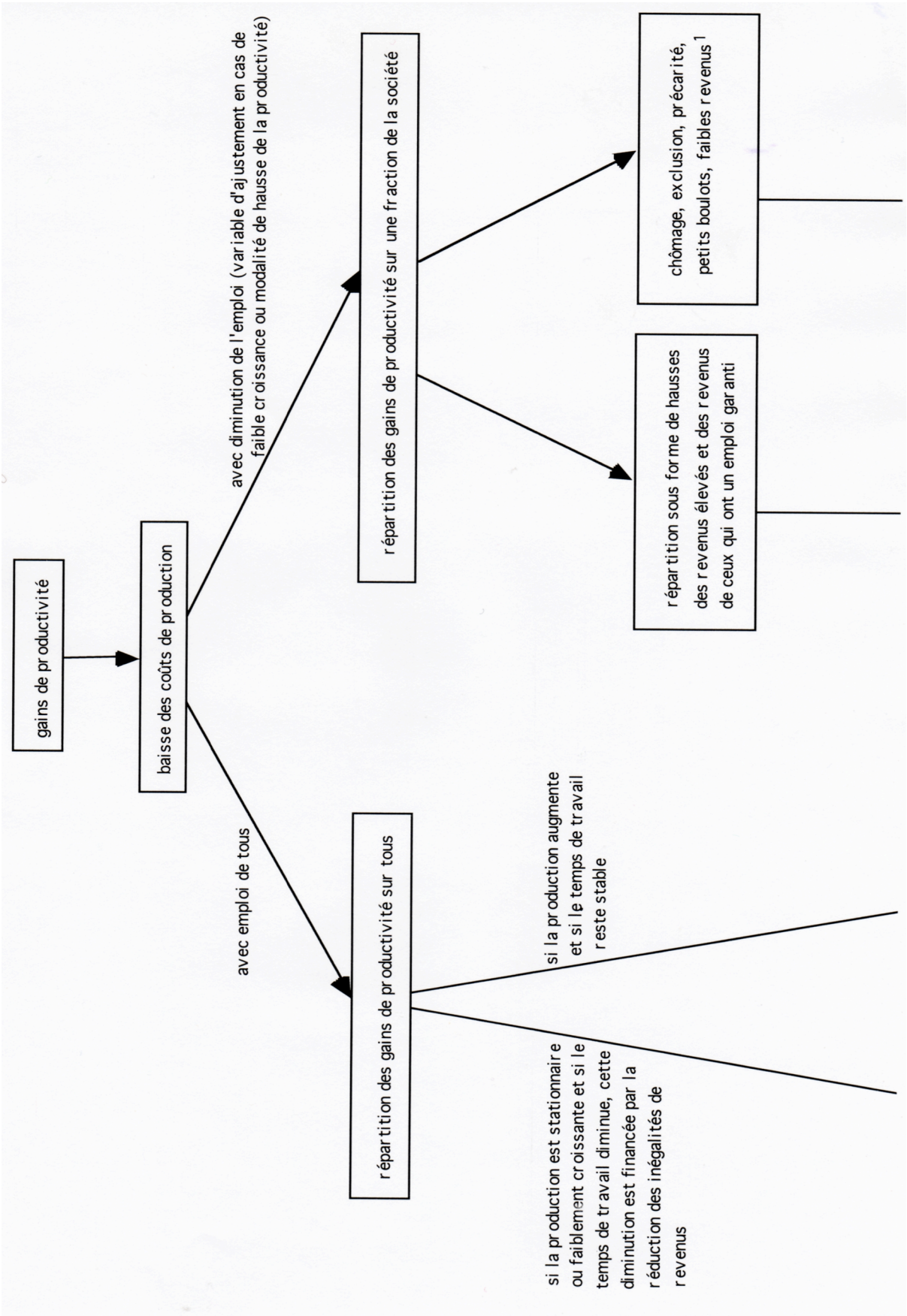
gains de productivité
baisse des coûts de production
avec diminution de l'emploi (variable d'ajustement en cas de faible croissance ou modalité de hausse de la productivité)
répartition des gains de productivité sur une fraction de la société
chômage, exclusion, précarité, petits boulots, faibles revenus[1]
répartition sous forme de hausses des revenus élevés et des revenus de ceux qui ont un emploi garanti
avec emploi de tous
répartition des gains de productivité sur tous
si la production augmente et si le temps de travail reste stable
si la production est stationnaire ou faiblement croissante et si le temps de travail diminue, cette diminution est financée par la réduction des inégalités de revenus

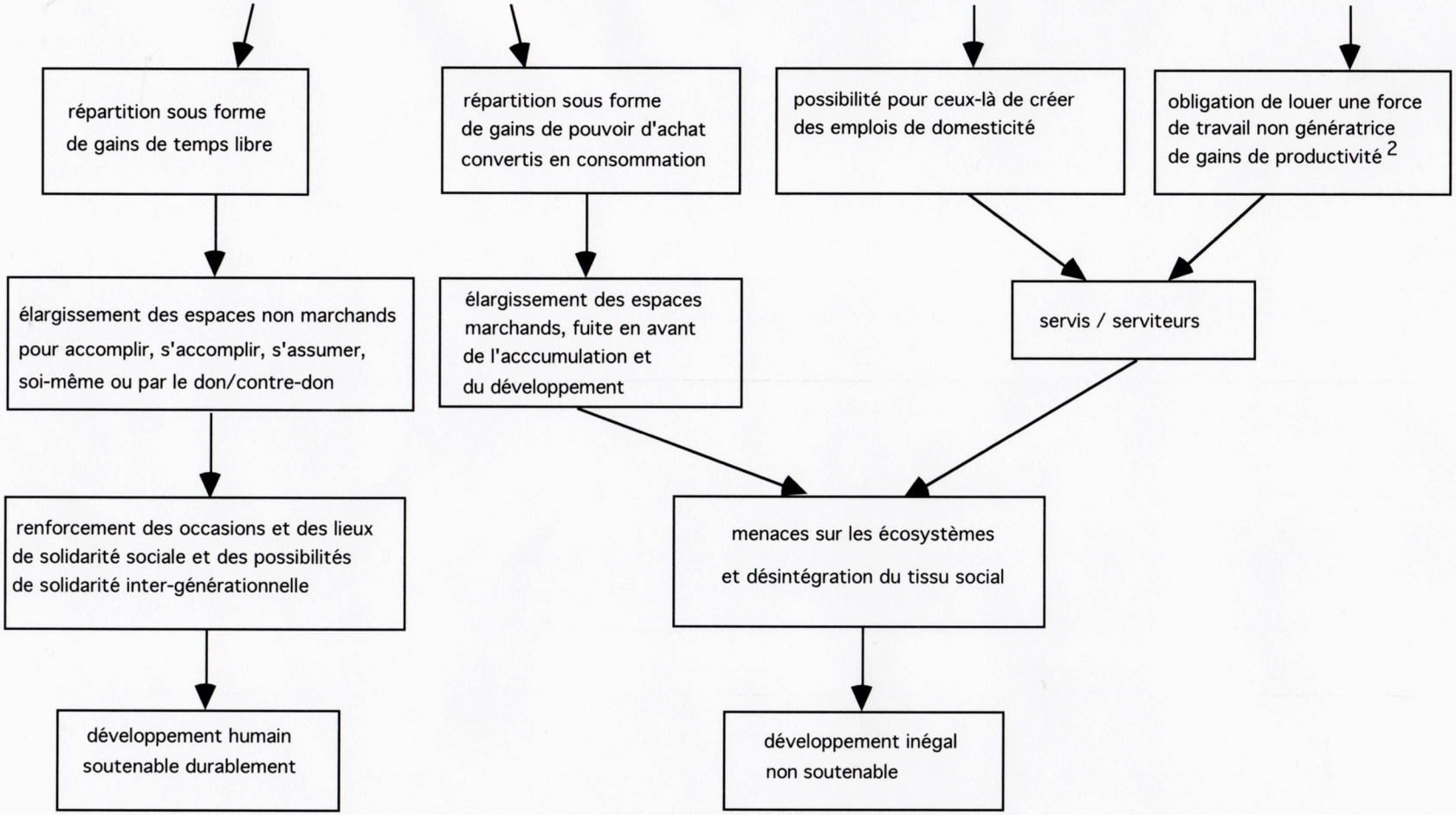

1 Il ne "servirait" à rien, en termes d'emploi, de les augmenter puisque la hausse se traduirait par une demande de biens marchands qui sont justement produits avec de moins en moins de travail. Par contre, il "vaut mieux" augmenter les revenus des riches. C'est cette logique que l'on retrouve dans tous les plaidoyers en faveur d'un accroissement des inégalités (SALIN P., *Vive l'inégalité* , Le Monde, 10 juillet 1990; LEBAUBE A., *Une hiérarchie des inégalités, pour lutter contre l'injustice du chômage, il faut élargir l'éventail des salaires* , Le Monde, 21 juillet 1990) ou bien dans les propositions d'exonérations fiscales en faveur des ménages employant des gens de maion (voir la critique de DUPEYROUX J.J., *Un cadeau pour les riches* , Le Monde, 20 décembre 1991).

2. Comparativement avec une situation où le maitre accomplirait la tâche.

b) Les choix de moyens.

Nous faisons l'hypothèse que parmi l'éventail d'options possibles, le choix de l'ensemble de la société se soit porté démocratiquement sur celle que nous avons appelée dans le schéma 8.4 *développement humain soutenable durablement* dont la caractéristique principale serait d'être qualitatif.

Ensuite, plusieurs scénarios sont envisageables pour faire en sorte que la réduction des inégalités et la résorption du chômage ne se transforment pas en une reprise trop vigoureuse de la croissance dommageable pour les écosystèmes.

b.1) Etalement de la réduction des inégalités et de la RTT propres à supprimer le chômage sur une durée longue de l'ordre d'une décennie.

Avantage: probable moindre résistance des classes dominantes au changement dans la répartition des revenus.

Inconvénient: risque de prolongation du chômage et de tensions sociales inverses des précédentes.

b.2) Réduction des inégalités pour seulement amorcer le mouvement de recul du chômage dont la poursuite tiendra à la relance de type keynésien enclenchée par la reprise de la consommation.

Avantage: le renouveau de la croissance économique sera limité en ampleur et en durée.

Inconvénients: risque de recul simplement partiel du chômage et de retour dès que l'effet de relance de la croissance s'estompe; idéologiquement, poursuite du mythe des bienfaits de la croissance et des illusions subséquentes.

b.3) Réduction des hauts revenus jusqu'au seul point où le chômage est résorbé en excluant tout effet d'augmentation absolue des rémunérations basses et moyennes induit par une réduction globale des inégalités.

Avantage: la relance de la croissance économique restera modérée car elle ne proviendra que de l'augmentation du pouvoir d'achat des chômeurs ayant trouvé un emploi.

Inconvénient: non prise en compte du fait que l'ensemble des salariés ont payé un lourd tribut à la crise en termes d'austérité depuis une quinzaine d'années et que leurs exigences deviennent plus grandes.

b.4) Réduction des inégalités incluant la progression absolue des bas et moyens revenus mais accroissement des prélèvements obligatoires pour ponctionner une partie des hausses des revenus.

Avantages: possibilité de moduler l'augmentation des revenus disponibles en fonction d'un objectif de croissance modérée; réduction des déficits publics.

Inconvénients: accroissement des prélèvements sur les seuls revenus modestes qui ont bénéficié de la réduction des inégalités; risque de mécontentement social.

b.5) Renoncement à une réduction des inégalités de revenus directs au profit d'un accroissement important de la fiscalité sur les hauts revenus et d'un allégement sur les bas revenus.

Avantage: maîtrise macro-économique pour éviter une trop forte reprise de la croissance.

Inconvénients: pas de dynamique sociale en faveur de la solidarité au sein des entreprises qui restent assez en marge du mouvement en faveur de l'emploi, l'essentiel des créations d'emplois étant alors le fait des administrations au sein du secteur non marchand; sauf si l'Etat adopte des mesures d'incitations véritables à la création d'emplois stables et durables par les entreprises.

b.6) Réduction des inégalités des revenus utilisée faiblement pour augmenter les bas et moyens revenus et principalement utilisée pour réduire le temps de travail d'autant plus que les revenus sont bas.

Avantages: faible risque de croissance économique trop forte; déconnexion idéologique entre bien-être et croissance.

Inconvénients: discrimination entre individus qui ne bénéficieraient pas tous de la même réduction du temps de travail; lourdeur de la mise en place de la RTT.

Si l'on écarte les solutions b.1 et b.2 parce qu'elles n'offrent pas de garantie suffisante pour atteindre l'objectif du plein emploi, il est possible de réduire le temps de travail en combinant les solutions b.3, b.4, b.5 et b.6. A l'intérieur de cette combinaison la solution b.6 semble offrir davantage de garanties par rapport à la soutenabilité. Cette combinaison comprendrait:

- une réduction des inégalités intermédiaire entre le maintien du statu quo et la réduction correspondant à l'application de notre modèle ci-dessus;
- une progression de la fiscalité sur les hauts revenus et les revenus financiers d'autant plus importante que la réduction des inégalités de revenus directs sera faible;
- une progression de la fiscalité sur les bas et moyens revenus d'autant plus faible que la réduction des inégalités de revenus directs sera faible;
- au minimum un maintien du pouvoir d'achat pour tous les revenus bas et moyens et au maximum une progression de ce pouvoir d'achat d'autant plus faible que la RTT est importante; cela revient à répartir la masse de revenus rendue disponible par la

réduction des inégalités sur un nombre de chômeurs intégrés à la vie active plus grand ou autrement dit cela équivaut à raccourcir le délai d'intégration des chômeurs;

- une refonte complète du système d'aides de l'Etat à la création d'emplois par les entreprises, aides dorénavant soumises à la signature de contrats entre les entreprises et les collectivités locales d'un même bassin d'emploi, les organismes gestionnaires des fonds publics et l'Etat.[1]

c) La mise en oeuvre.

Nous avons conçu notre modèle de façon à prouver qu'il est possible de financer la résorption du chômage dans les pays développés en excluant tout recours à une croissance économique forte non soutenable par (la) nature et en construisant les bases d'une nouvelle solidarité. Une fois cette démonstration apportée, il est possible de faire fonctionner le modèle à l'envers: à partir des contraintes écologiques imposant une croissance économique faible et des contraintes sociales imposant une amélioration sensible de la situation matérielle des couches sociales ayant subi le choc de l'austérité et de la précarisation des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, on peut déterminer l'ampleur de la réduction des inégalités nécessaire à la résorption rapide du chômage.

En nous reportant à l'année 1982 qui ouvrit en France la période de blocage de la progression des salaires et du pouvoir d'achat, nous observons que le PIB a augmenté de 27,56% depuis le début de l'année 1982 à la fin de l'année 1994, pendant que le pouvoir d'achat du SMIC brut n'augmentait que de 16,90%.[2] En nous fixant, pendant la période de deux ans sur laquelle nous testons maintenant notre modèle de réduction des inégalités, pour limite d'augmentation du revenu moyen de la tranche de revenu la plus basse ce déficit cumulé d'augmentation du pouvoir d'achat par rapport à la progression du PIB, le rattrapage à effectuer est donné par le rapport progression du PIB/progression du SMIC: 1,275640294/1,168984933 = 1,091237584. En supposant qu'une croissance économique modérée assure une augmentation annuelle moyenne supplémentaire de 1,5%, la progression globale du revenu moyen le plus bas est de:

---

1. Nous nous référons à la réflexion et aux propositions de l'association "Un Travail pour Chacun" à l'élaboration desquelles nous avons participé: NIKONOFF J., avec la participation de BERNARD M., BORDAT J., BITOUN Y., COQUIN P.L., DELACROIX H., DOTTON F., DURAND D., GODIN M., HARRIBEY J.M., HONGRE G., LECOINTE F., MORIN F., RIOU J., SOUDANI K., *La République du droit à l'emploi pour chacun*, Paris, Un Travail pour Chacun, mars 1995, 177 pages.

2. Pour la progression du PIB, nos sources sont celles déjà utilisées pour notre tableau 8.3: le produit des 13 coefficients multiplicateurs est: 1,275640294. Pour la progression du pouvoir d'achat du SMIC horaire brut: INSEE, TEF, 1995-1996, p. 87; les indications sont les suivantes respectivement de 1982 à 1994 (en %): 2,0; 3,0; 0,4; 2,6; 0,4; 1,0; 0; 0,6; 3,3; -0,6; 2,2; 0,4; 0,5. Le produit des 13 coefficients multiplicateurs est: 1,168984933.

$(1 + r)(1 + z) = 1{,}091237584 \,.\, 1{,}015^2 = 1{,}12422024$, soit un peu plus de 6% pendant chacune des deux années (+ 6,029% par an).[1]

Nous testerons le modèle en assurant une progression des revenus moyens décroissante de un point de pourcentage dans chaque décile du premier au septième: 2: 5%; 3: 4%; 4: 3%; 5: 2%; 6: 1%; 7: 0%. Pour les trois derniers déciles situés en haut de la hiérarchie, la diminution des revenus moyens sera telle que ceux-ci atteignent le niveau correspondant au rétrécissement de la hiérarchie déjà appliqué dans le tableau 8.12. Le choix de n'amputer les revenus moyens qu'au-delà du 7e décile a pour but de ne pas pénaliser plus de ménages que dans les estimations précédentes. Les résultats auxquels nous parvenons sont récapitulés dans le tableau 8.24. Comme dans les simulations précédentes, seules les deux dernières tranches (représentant 20,38% des titulaires de revenus) voient leur revenu fortement amputé [-37,76% et -15,59% sur deux ans (colonne 6 du tableau 8.24)]. Il apparaît alors que le raccourcissement à deux ans du délai de résorption du chômage est possible à condition de limiter la hausse des bas et moyens revenus que permet la diminution des inégalités.

- Le coefficient multiplicateur de solidarité montre que la masse de revenus dégagée par la réduction des inégalités ne se traduit pas par une augmentation au moins égale du revenu de base comme c'était le cas dans les simulations précédentes; en effet ce coefficient multiplicateur (1 + r) est supérieur à celui du revenu de base alors même que ce dernier inclut l'augmentation issue de la croissance économique:

$1 + r = 5{,}961 \,/\, 5{,}28888 = 1{,}127081726$;

$R_2/R = 1{,}12422024 = (1 + r)\,(1 + z)$,

d'où $1 + z = 1{,}12422024/1{,}127081726 = 0{,}997461154$.

Autrement dit, l'augmentation du revenu de base de 12,71% qui résulterait de la seule application du coefficient multiplicateur de solidarité est diminuée de 0,25% environ. Cette diminution peut être analysée comme la combinaison d'une hausse provenant des gains de croissance économique et d'une hausse plus importante des prélèvements fiscaux. Si y est le taux de croissance économique et f le taux de croissance de la pression fiscale: $(1 + z)\,(1 + f) = 1 + y$, d'où:

$1 + f = 1{,}015^2/0{,}997461154 = 1{,}032847239$.

- La diminution moyenne du temps de travail sur 2 ans est de:

$t = [1{,}015^2/(1{,}190533 \,.\, 1{,}025^2)] - 1 = -17{,}63\%$.

---

[1]. Remarquons que le coefficient multiplicateur du revenu moyen de base, ici 1,12422024, correspond au résultat du produit $(1+r)(1+z)$, mais que 1,091237584 n'est pas $(1+r)$ et que $1{,}015^2$ n'est pas $(1+z)$; ces deux derniers coefficients sont pour l'instant inconnus et seront déterminés plus loin.

Tableau 8.24: Répartition des revenus et de l'emploi en deux ans.

1 Population percevant des revenus répartie en déciles au début de la 1e année	2 Hiérarchie des revenus individuels moyens au début de la 1e année	3 Total du revenu distribué dans chaque décile (1).(2) R	4 Répartition des chômeurs en proportion du total pendant les 2 années	5 Population percevant des revenus après emploi des chômeurs (1) + (4) hN	6 Coefficient multiplicateur des revenus moyens sur 2 ans pour les trois derniers (7).1,12422/(2)	7 Hiérarchie des revenus resserrée à la fin de la 2e année (2).(6)/1,12422 sauf pour les trois derniers	8 Nouveau revenu distribué (5).(7) R_2	9 Nouveau revenu moyen (7) R_2 = (7)(1+r)(1+z)R	10 Taux de variation du temps de travail[1]	11 Taux de variation du revenu par unité de travail[2]
0,1 N	1	0,1 NR	-	0,1 N	1,12422	1	0,1 NR2	1,12422 R	- 1,94%	+ 14,65%
0,1 N	2,18	0,218 NR	0,113907	0,116277 N	1,10250	2,14	0,24883 NR2	2,40583 R	- 15,67%	+ 30,73%
0,1 N	2,92	0,292 NR	0,418544	0,159810 N	1,08160	2,81	0,44907 NR2	3,15906 R	- 38,64%	+ 76,27%
0,1 N	3,59	0,359 NR	0,425192	0,160760 N	1,06090	3,39	0,54498 NR2	3,81111 R	- 39,00%	+ 73,93%
0,1 N	4,33	0,433 NR	0,187305	0,126766 N	1,04040	4,01	0,50833 NR2	4,50812 R	- 22,65%	+ 34,50%
0,1 N	5,14	0,514 NR	0,090241	0,112895 N	1,02010	4,66	0,52609 NR2	5,23887 R	- 13,14%	+ 17,44%
0,1 N	6,12	0,612 NR	0,043309	0,106189 N	1,00000	5,44	0,57767 NR2	6,11576 R	- 7,66%	+ 8,39%
0,1 N	7,35	0,735 NR	0,028185	0,104028 N	0,92691	6,06	0,63041 NR2	6,81277 R	- 5,74%	- 1,67%
0,1 N	9,27	0,927 NR	0,026650	0,103808 N	0,84407	6,96	0,72250 NR2	7,82457 R	- 5,54%	- 10,64%
0,1 N	17,72	1,772 NR	-	0,1 N	0,62238	9,81	0,981 NR2	11,02860 R	- 1,94%	- 36,53%
N	59,61	5,961 NR	1,333333	1,190533 N		46,13	5,28888 NR2			

[1]. Les coefficients multiplicateurs du temps de travail sont calculés ainsi: $1{,}015^2/[$(5° colonne du tableau/1° colonne du tableau) $1{,}025^2]$.

[2]. Les coefficients multiplicateurs du revenu par unité de travail sont calculés ainsi: coefficients multiplicateurs des revenus moyens/coefficients multiplicateurs du temps de travail.

2.4. Vraies et fausses objections à la réduction du temps de travail.

Le principe de solidarité qui sous-tend notre modèle de réduction des inégalités de revenus pour résorber le chômage tout en préservant les équilibres écologiques des menaces d'une croissance économique trop forte ne peut être mis en oeuvre mécaniquement. Il convient donc d'apprécier justement les obstacles, de vérifier la validité des hypothèses et de répondre aux objections fréquemment présentées.

a) Les obstacles.

Nous ne sous-estimons pas le fait que le premier et principal obstacle à la transformation qualitative du mode vie qui implique la diminution du temps de travail, la réduction des inégalités, la modification importante de la répartition des richesses, l'adoption d'une croissance économique faible consentie et non plus subie, est d'ordre social et non pas technique ni économique. Les réticences des classes dominantes face à la remise en cause des positions établies expliquent largement que le discours sur le caractère indispensable de la croissance pour porter remède à tous les maux tienne encore le devant de la scène, en dépit des doutes grandissants qui se manifestent vis-à-vis d'elle. Les comportements inspirés par le mythe du bien-être exclusivement matériel sont suffisamment répandus dans toutes les classes des populations occidentales pour que les réticences précédentes y trouvent un prolongement puissant bien au-delà des couches privilégiées de la population. Tel est l'obstacle majeur dont nous sommes conscient mais dont nous pensons que ce n'est pas le lieu de discuter ici puisqu'il revient à la société de mener et de trancher démocratiquement ce débat. Notre travail consiste simplement à contribuer à en éclairer les enjeux.

D'autres obstacles plus techniques, donc moins fondamentaux, mais qui n'en sont pas moins réels, devront être surmontés. Tout d'abord, la non adéquation qualitative actuelle des offres et des demandes d'emploi exigera un gros effort de formation pour adapter les qualifications aux postes de travail offerts; paradoxalement cette difficulté grandira au fur et à mesure qu'on réussira à réduire le chômage parce que les derniers à trouver un emploi seront ceux qui auront été les plus durablement exclus et donc les plus déqualifiés. A ce risque d'inadaptation s'ajoutera celui de l'inadéquation géographique des offres et des demandes. Enfin l'adoption de nouvelles réglementations concernant la durée du travail devra tenir compte de la diversité des situations économiques dépendant du secteur d'activité ou de la taille de l'entreprise.

b) Quelle est la validité de nos hypothèses?

Nous avons fait fonctionner notre modèle de nouvelle répartition de l'emploi et des revenus en adoptant certaines valeurs pour le taux de croissance économique, le taux de croissance de la productivité et le délai pour résorber le chômage. Quelle justification peut-on leur donner?

Le taux de croissance de la production de 1,5% par an en moyenne correspond à la tendance basse de la croissance économique qu'ont connue la plupart des pays occidentaux au cours des deux dernières décennies. Ce taux est ainsi le plus souvent considéré comme le *seuil minimum intolérable* au-dessus duquel il faudrait absolument s'élever pour revivre les Trente Glorieuses à travers Vingt Merveilleuses. Nous le choisissons donc à dessein comme le *seuil maximum tolérable* parce qu'il suffit largement pour couvrir les besoins nés de la croissance démographique des pays riches et accessoirement parce qu'il a une probabilité de réalisation séculaire beaucoup plus grande que des taux plus élevés.[1]

Le taux de croissance de la productivité horaire du travail de 2,5% que nous avons retenu correspond à la tendance actuelle en vigueur en Europe. Son niveau moins élevé par rapport à la période de l'après-guerre doit être relié à la moindre croissance économique. Le maintien d'une croissance économique et de gains de productivité modérés sont donc pour nous des hypothèses liées.[2]

Dans les différentes simulations que nous avons effectuées nous avons adopté un délai de 2 à 4 ans pour résorber le chômage en France. Est-ce un délai raisonnable? Sa brièveté ne peut-elle discréditer nos conclusions? Remarquons qu'il s'aligne sur ceux qui sont toujours annoncés, mais jamais respectés, par les responsables économiques et politiques.[3] Il nous paraissait important de tester son réalisme à travers une démarche opposée à toutes celles essayées jusqu'à maintenant. De plus, ce délai correspond à celui adopté par des simulations tentées ailleurs, symbolisées par les formules *Un pour dix, dix pour un* et *La semaine de quatre jours*, que les nôtres corroborent[4].

---

[1]. Nous nous référons à l'étude toute récente de Angus Maddison qui indique un taux de croissance annuel moyen du PIB de l'Europe occidentale de 2,2% pour la période 1820-1992 ainsi que pour 1973-1992, et un taux de croissance du PIB par habitant de 1,5% pour 1820-1992 et de 1,8% pour 1973-1992. Le taux de croissance moyen du PIB de la France pour 1973-1992 est de 1,7% par an, celui d'un échantillon de 12 pays d'Europe occidentale est de 1,8%. MADDISON A., *L'économie mondiale, Analyse et statistiques*, op. cit., p. 62, 64.

[2]. Maddison fournit les taux de croissance annuels moyens de la productivité horaire du travail suivants pour la période 1973-1992: 2,7% en France et 2,3% dans 12 pays d'Europe occidentale. MADDISON A., *L'économie mondiale, Analyse et statistiques*, op. cit., p. 80.

[3]. Pour prendre un exemple hors de la France, au cours de la négociation pour un nouveau "Pacte pour l'emploi" qui s'est déroulée en janvier 1996 entre le patronat et les syndicats allemands, l'objectif affiché était de diminuer d'ici l'an 2000 le chômage de la moitié des 4 millions aujourd'hui recensés.

[4]. Voir notamment: NIKONOFF J. et al., *La République du droit à l'emploi*, op. cit.

LARROUTUROU P., *Ca ne peut plus durer, 12 propositions pour une société plus humaine*, Paris, Seuil, 1993.

Du temps pour vivre, Paris, Flammarion, 1995.

Il pourrait sembler surprenant qu'en voulant réduire les inégalités de revenus nous aboutissions à recréer de nouvelles inégalités puisque notre modèle prévoit que les différentes catégories d'actifs ne verraient pas leur temps de travail réduit de manière égale. Il n'y a là rien d'illogique: cette inégalité de traitement tient au fait que la structure de la population de chômeurs ne correspond pas à la structure de la population active occupée, les catégories peu qualifiées étant sur-représentées. Dès lors, la diminution du temps de travail des actifs déjà occupés nécessaire pour intégrer les demandeurs d'emploi devra être d'autant plus forte que le nombre de chômeurs de qualification correspondante sera élevé. Mais cette inégalité n'est que très temporaire puisqu'elle disparaît en même temps que le chômage. Lorsque tous les demandeurs d'emploi ont eu satisfaction, la réduction du temps de travail peut se faire de manière égale entre les catégories de travailleurs au fur et à mesure des gains collectifs de productivité. Cette inégalité temporaire est inévitable et vise précisément à répondre partiellement à l'une des fausses objections à la réduction du temps de travail.

Enfin, nous avons retenu comme base de calcul une réduction de l'éventail des revenus de 1 à 17,72 entre les déciles extrêmes à 1 à 9,81, soit environ une réduction de moitié de l'éventail des revenus. Est-ce trop ou trop peu? Compte tenu, d'une part, de l'ampleur des inégalités et de leur croissance dans les principaux pays développés, et, d'autre part, de l'importance du chômage et de l'exclusion, cette indication peut fournir une base à la proposition faite notamment par Alain Caillé[1] de fixer un revenu maximum. Sur le fond, nous considérons comme équivalentes les deux propositions: réduire les inégalités et fixer un revenu maximum, à condition que ce dernier ne soit pas... aussi élevé qu'actuellement.

c) Les objections à la réduction du temps de travail sont-elles pertinentes?

On peut rassembler les raisons invoquées à l'encontre de la RTT autour de quatre thèmes: le coût salarial d'une RTT, l'hétérogénéité du travail, le caractère réglementaire de la RTT, l'impératif de travailler toujours davantage.

Diviser le chômage par deux, Sud-Ouest, 18 décembre 1995.

[1]. CAILLE A., *Sortir de l'économie*, op. cit.

Vers un nouveau contrat social, dans CAILLE A., LE GOFF J.P., *Le tournant de décembre*, Paris, La Découverte, 1996.

c.1) L'argument des salaires peut être avancé dans deux directions opposées. Soit il est utilisé par les employeurs pour attirer l'attention sur le risque de hausse du coût salarial unitaire si la RTT est accompagnée d'une compensation salariale, soit par les représentants des salariés qui craignent que la RTT signifie une baisse du salaire si elle est décidée sans compensation salariale. A ces deux appréhensions une première réponse est fournie par Cette et Taddei qui suggèrent d'accroître la durée d'utilisation des équipements et diminuer ainsi le coût unitaire du capital pour compenser l'augmentation de celui du travail. Nous avons déjà émis quelques réserves quant à la pertinence de cette réponse et nous lui en préférons une autre: la RTT et l'emploi d'un plus grand nombre sont possibles à masse des revenus versés aux ménages inchangée, à condition de réduire les inégalités de rémunérations.

c.2) Selon certains auteurs la RTT massive et générale se heurterait au fait que le travail est très hétérogène et que beaucoup d'emplois ne peuvent être partagés.[1] Ils s'élèvent ainsi contre ce qu'ils considèrent être une application simpliste d'une règle de trois. Quatre éléments au moins peuvent être opposés à cet argument.

Le chômage frappe aujourd'hui toutes les catégories socio-professionnelles, certes à des degrés divers, mais il existe des demandeurs d'emploi aptes à remplir des fonctions à tous les niveaux de qualification à condition qu'on ne les laisse pas se déqualifier en les éloignant durablement de la production. L'hétérogénéité des travailleurs est indéniable mais celle des demandeurs d'emploi s'accroît de plus en plus même si la structure des deux populations n'est pas encore identique.

Le travail est de plus en plus coopératif et, comme nous l'avons vu, la productivité n'a de sens qu'envisagée sous l'angle collectif et il n'est plus possible de l'imputer à tel ou tel individu; inversement l'alternance des individus au sein d'équipes de travail ne peut être tenue pour synonyme de perte de productivité. Le raisonnement n'est pas seulement valable pour les tâches les plus déqualifiées et les plus répétitives; il l'est aussi, et peut-être surtout, pour une grande partie des travaux qualifiés: personne ne peut douter aujourd'hui du caractère collectif de la recherche, ni de la facilité de partager les tâches dont les procédures sont bien établies telles que la gestion ou la commercialisation. Si l'argument de la spécificité du travail des cadres empêchant tout partage était vrai, on ne comprendrait pas pourquoi cette catégorie socio-professionnelle a connu la plus forte augmentation d'effectifs au cours des dernières décennies et pourquoi leur travail n'est pas resté concentré entre peu de mains ou de têtes. L'évolution technique a donc déjà commandé une nouvelle répartition des emplois. Il est probable que le souci de préserver un statut social privilégié

---

[1]. BOISARD P., *Partage du travail: les pièges d'une idée simple*, Esprit, n° 204, août-septembre 1994, p. 44-51.
MOTHE D., *Le mythe du temps libéré*, op. cit.

conduit certaines catégories de personnel d'encadrement à résister à tout partage des informations afin d'apparaître comme irremplaçables. De leur côté les directions d'entreprises peuvent craindre un effet déstabilisateur sur tout le personnel si l'identification des cadres à l'entreprise se dissout dans la réduction de la durée du travail.

Comment peut-on prétendre que les travailleurs sont difficilement interchangeables alors que les entreprises se sont toutes engagées progressivement sur la voie des contrats à durée déterminée et que les administrations abusent de la rotation imposée à des jeunes sous contrat du type Contrat-Emploi-Solidarité? La même question peut être posée à propos de tous les contrats mis en place en direction de telle ou telle catégorie de chômeurs dont le principal effet est non pas de créer de nouveaux emplois mais d'inciter les entreprises à substituer un type de population à une autre par le biais de ces nouveaux statuts.

Aucune proposition de réduction de temps de travail n'a jamais été faite en pensant qu'elle se traduirait mécaniquement par un création proportionnelle d'emplois. Deux types de fuites en termes d'efficacité de la proposition doivent être en effet attendus. L'un joue sur l'offre d'emploi: la valeur absolue de l'élasticité de l'emploi par rapport au temps de travail est inférieure à 1. On estime que la réduction de 40 à 39 heures hebdomadaires et la cinquième semaine de congés payés en 1982 a permis la création de 145 000 emplois sur trois ans.[1] Si l'on rapporte ces emplois supplémentaires au nombre d'emplois salariés, environ 17 000 000, cela représente 0,85% d'emplois supplémentaires grâce à une baisse de 4,5% de la durée du travail, soit une élasticité de -0,19. Cette élasticité est faible quoique non négligeable parce que l'ordonnance de janvier 1982 a organisé la réduction du temps de travail dans les pires conditions: faible diminution hebdomadaire sans impact dans l'organisation du travail dans les entreprises, compensation salariale intégrale quel que soit le niveau de salaire sans poser le problème des inégalités de la répartition. Les simulations effectuées par divers organismes d'étude adoptent des élasticités beaucoup plus fortes: INSEE: -0,52; OFCE: -1; Larrouturou: -0,66. Dans chaque cas la réduction de la durée du travail est assortie de conditions différentes en matière d'organisation du travail, d'utilisation des équipements et de compensation salariale, mais toutes améliorent son efficacité.[2]

L'autre type de fuites joue sur la demande d'emploi: dès l'annonce de la création d'emplois en assez grand nombre, beaucoup de demandeurs d'emploi découragés se portent à nouveau candidats. Ces deux types de fuite nous avaient conduit à effectuer notre propre simulation en adoptant un coefficient de multiplication du nombre de demandeurs d'emploi encore plus élevé que celui retenu par le Commissariat du Plan. Ce coefficient

---

1. CETTE G., *Quelques éléments d'évaluation des effets sur l'emploi de la réduction de la durée du travail induite par l'ordonnance de janvier 1982*, Note de la Banque de France, DEER-SEMEF, mimeo, n° 92-50/1, 24 juin 1992. Les estimations de Cette sont reprises par le Commissariat Général du Plan, *L'économie en perspective*, op. cit., p. 267.

2. DE ROBIEN G., CHAMARD J.Y., *Rapport de la Mission d'information sur l'aménagement du temps de travail*, Assemblée Nationale, juin 1994, extrait dans Problèmes économiques, n° 2404, 28 décembre 1994. Nous avons calculé ces trois dernières élasticités à partir des données fournies dans ce rapport.

multiplicateur surévalué vient en quelque sorte compenser une élasticité de l'emploi par rapport à la durée du travail dont la valeur absolue est inférieure à 1.

Notre conclusion est que le partage de l'emploi existant ne peut certes pas se produire comme l'exécution d'une règle mathématique mais l'énoncé de cette dernière a une double portée: il fournit la preuve que la réduction du chômage *peut n'être pas* une question du niveau des ressources comme la plupart des théories l'enseignent[1] mais une question de répartition de celles-ci; de ce fait il indique la voie macro-économique et sociale à suivre qui n'exclut pas la souplesse pour les applications nécessairement diverses à l'échelle micro-économique.

c.3) La réduction de la durée du travail étant définie comme générale et obligatoire, elle implique l'intervention des pouvoirs publics qui prennent l'initiative de la mesure par voie législative ou qui entérinent un accord entre salariés et employeurs. De ce fait, sa portée serait faible et Patrick Mundler établit un parallèle avec les politiques environnementales réglementaires: "L'idée d'imposer un partage du travail (et donc un partage du chômage) de manière réglementaire, s'apparente, nous semble-t-il, à une internalisation des coûts sociaux dus au chômage, par attribution administrative de droits à produire. La transférabilité de ces droits n'a pas été évoquée pour le moment, mais il est probable que le problème pourrait se poser rapidement dès lors qu'une réduction forte des droits individuels à produire serait imposée."[2] Nous proposons deux éléments de réponse à cet argument.

Premièrement, les droits à produire ou à polluer sont inséparables des marchés sur lesquels ils s'échangent. L'ambiguïté vient de l'utilisation de la notion de droit. Le droit au travail ou à l'emploi dans un sens post-rawlsien tel que nous l'entendons n'est pas un quota. Les quotas laitiers sont véritablement des droits à produire dans le sens utilisé par Mundler car ils peuvent être aisément transférables. L'aliénation marchande du "droit à produire" que serait le droit au travail équivaudrait à l'abandon de la liberté, ou au rachat de celle-ci par l'esclave, ou encore à la prostitution. Cette hypothèse n'est pas absurde mais elle est étrangère aux principes d'une société juste.

Deuxièmement, en toute logique, l'émission de "droits à produire" ne pourrait être que rare car s'ils étaient suffisamment abondants pour satisfaire tous les demandeurs d'emploi, cela signifierait que le problème qu'ils sont censés résoudre n'existe

---

[1]. Nous formulons cela de manière négative pour bien montrer que la réduction de chômage pourrait être aussi une question du niveau de la production, mais à des taux de croissance de celle-ci tels que nous les croyons impossibles et de toute manière à proscrire dans une perspective de soutenabilité.

[2]. MUNDLER P., *Partage du travail et écologie*, *Un rapprochement aux multiples facettes*, Sciences de la Société, *Travail, emploi, formation*, Presses Universitaires du Mirail, n° 36, octobre 1995, p.103.

pas. Ce n'est d'ailleurs que dans cette circonstance de rareté que la remarque entre parenthèses de Mundler est compréhensible: si le travail est partagé, c'est-à-dire l'emploi, de telle sorte que le chômage tend à disparaître, parler de partage du chômage n'a pas de sens sauf si l'on assimile travail à temps réduit pour tout le monde à chômage partiel. Mais alors, on commet une nouvelle erreur, celle de considérer implicitement que le temps de travail *normal* est en fait immuable.

c.4) Y aurait-il enfin un impératif (voire une malédiction) de (à) travailler toujours davantage? Certains auteurs, se référant aux hypothèses néo-classiques, récusent une RTT qui aboutirait selon eux au contraire de l'effet recherché: l'aggravation du chômage[1] ou la pénurie d'emplois qualifiés[2]. L'argumentation repose sur l'idée que le chômage serait dû aux obstacles qui entravent la liberté contractuelle entre salariés et employeurs (droit du travail, conventions collectives, salaire minimum) et à "l'extraordinaire spoliation fiscale"[3] qui pénalise l'activité économique. Dans ces conditions, la RTT, ne s'attaquant pas à la cause du mal, serait une mauvaise solution qui provoquerait une augmentation des coûts unitaires fixes salariaux liés au fait que les salariés ne sont pas interchangeables, et, par suite, une diminution du volume d'heures de travail, une contraction de l'activité et une augmentation du chômage. Au contraire, une défiscalisation, une meilleure flexibilité et la liberté de pouvoir augmenter la durée du travail seraient bénéfiques pour relancer l'emploi. On peut discuter cette argumentation sur plusieurs plans.

Aucune étude économétrique en Europe ou aux Etats-Unis n'établit avec certitude une relation entre une baisse des salaires et une hausse de l'emploi parce que cette dernière est contrariée par des effets pervers (le salaire moindre engendre une perte d'efficience) et des effets macro-économiques keynésiens inversés (les salaires réduits engendrent moins de dépenses de consommation).[4]

---

[1]. CAHUC P., GRANIER P., *The consequences of a shorter working time: some lessons from a general equilibrium analysis*, Paris, Aix-en-Provence, novembre 1993.

SALIN P., *Les obstacles à l'emploi*, Revue française d'économie, vol. X, n° 4, automne 1995, p. 3-35.

Le partage du travail créera plus de chômage, Libération, 4 novembre 1993.

Restaurer la liberté du temps de travail, Le Monde, 21 décembre 1995.

[2]. HATEM F., *Contre une réduction autoritaire du temps de travail*, Libération, 9 mai 1995.

Partage du travail: inefficace ou inutile, Libération, 18 octobre 1995.

[3]. SALIN P., *Restaurer la liberté du temps de travail*, op. cit.

[4]. Nous nous référons aux deux ouvrages suivants:

- l'ouvrage collectif issu du Colloque international d'Arles des 30 septembre et 1er octobre 1993: BENHAYOUN G., BAZEN S. (sous la dir. de), *Salaire minimum et bas salaires*, Paris, L'Harmattan, 1995; particulièrement l'Avant-propos de FITOUSSI J.P., *Le SMIC, instrument de la cohésion sociale*, p. 9-13; ainsi que les articles de CETTE G., CUNEO P., EYSSARTIER D., GAUTIE J., *Les effets sur l'emploi d'un abaissement du coût du travail des jeunes, Quelques éléments d'évaluation*, p. 179-241; SKOURIAS N., *Salaire minimum et emploi des jeunes: l'expérience française*, p. 255-279; SKOURIAS N., VAUGHAN-WHITEHEAD D., *Salaire minimum, salaire d'efficience et productivité, Etude empirique auprès d'entreprises françaises*, p. 335-356.

- BAZEN S., BENHAYOUN G., *Les bas salaires en Europe*, Paris, PUF, Que sais-je?, n° 3069, 1996, notamment p. 85-90.

La pétition de principe contre la pression fiscale génératrice de chômage et de désincitation au travail et à l'activité ne sort pas des sentiers battus de l'excès des prélèvements obligatoires. Pour ne pas nous écarter ici du cadre de notre travail de recherche nous nous limiterons à souligner que lorsqu'il est dit que près de la moitié du PIB (environ 45% en France) est prélevé pour être redistribué, il est admis implicitement que si ce prélèvement n'existait pas ou était moindre, le PIB serait en quelque sorte intact, sans comprendre qu'il serait en fait d'un niveau inférieur, sans voir que la proportion prélèvements/PIB est calculée *a posteriori* avec un PIB déjà augmenté par le fait de l'intervention publique.[1]

Il est pour le moins paradoxal d'insister sur l'hétérogénéité du travail pour réfuter la proposition d'en diminuer la durée au bénéfice de ceux qui sont sans emploi tout en se référant aux postulats de l'analyse néo-classique dans laquelle la fonction de production est basée sur l'hypothèse d'homogénéité des facteurs de production.

L'argument selon lequel la RTT accroît la partie du coût salarial unitaire qui est fixe (coût de recherche du travailleur par l'employeur, coût de qualification) est incomplet et donc faux: il ignore que toute baisse de la durée du travail est le plus souvent l'occasion de provoquer une augmentation de l'intensité du travail et par conséquent une augmentation de la productivité, notamment grâce aux accidents et à la fatigue moindres.

Finalement l'argumentaire met en évidence l'alternative entre la réduction du temps de travail et la flexibilisation du travail appelée par Pascal Salin "liberté du temps de travail". On peut reconnaître à cette dernière position le mérite d'une certaine cohérence dont ne font pas toujours preuve certains partisans de la réduction du temps de travail: elle s'inscrit dans le paradigme de la poursuite infinie de la croissance puisque l'emploi ne peut provenir que de la marchandisation toujours plus accrue de la satisfaction des besoins et donc de l'extension des activités économiques. Faut-il y voir le signe d'une crainte que le partage du travail existant ne réussisse à saper l'outil de régulation du système économique que constitue

---

Par ailleurs voici ce que déclare Edmund S. Phelps: "Je n'ai pour ma part jamais trouvé d'études statistiques sérieuses permettant d'expliquer le chômage par le salaire minimum." PHELPS E.S., *L'aide à l'emploi des salariés non qualifiés doit être massive et permanente*, Entretien avec Le Monde, 12 mars 1996, propos recueillis par E. Izraelewicz. Phelps dément les propos inverses tenus par Gary Becker: "L'une des causes principales de l'explosion du chômage se révèle être la croissance rapide des coûts du travail." BECKER G., *Eurochômage: le poids des politiques*, Le Monde, 28 mars 1996.

[1]. Perversion du langage économique? Ce qui est appelé prélèvements obligatoires ne mériterait-il pas d'être appelé ajouts obligatoires ou suppléments obligatoires? La suppression des recettes et dépenses publiques ne se traduirait-elle pas par un recul du revenu national et donc par une destruction obligatoire? A notre sens cela serait une autre manière de retrouver le théorème de Haalvelmo en refaisant le chemin inverse de celui-ci.

le chômage? De plus apparaît en filigrane une conception du travail tout à fait figée qui ne peut imaginer que le travail à *temps plein* puisse être réduit et qui fait de tout travail dont la durée est diminuée un travail à *temps partiel*. Ainsi Pierre Boisard, confondant réduction du temps de travail et temps partiel écrit-il: "Deux conditions nous paraissent décisives: que les travailleurs soient libres individuellement d'opter pour la réduction de leur durée du travail et qu'il y ait la garantie de possibilité de *retour au temps plein*."[1] Il ne s'agit pas bien entendu de condamner le travail à temps partiel, voire de suggérer son interdiction, mais de souligner les dangers à faire de cette mesure un instrument de lutte contre le chômage car, tant que celui-ci existe, la logique du temps partiel est celle des contrats-emploi-solidarité et des contrats précaires.[2] La liberté de choisir son temps de travail, et donc pour les pouvoirs publics l'encouragement au temps choisi, prennent un autre sens à partir du moment où le droit à l'emploi est garanti à tous. Il convient donc de distinguer le moyen permettant à la liberté individuelle de s'exprimer et l'instrument de lutte contre le chômage.[3]

Le mouvement social qu'a connu la France à la fin de l'année 1995 n'a-t-il pas donné l'occasion à la société civile, et en son sein au monde salarial, de se saisir de tous les termes du débat à la fois et de les reposer d'une manière radicalement différente? Le financement de la protection sociale et la résorption du chômage sont des problèmes de répartition, le premier parce qu'en dépit du vieillissement démographique, en dépit de la baisse de la proportion d'actifs par rapport aux inactifs, le produit par tête continue d'augmenter, le second parce que la croissance du produit par tête est utilisée pour évincer une masse croissante de travailleurs de la possibilité d'avoir une activité sociale pleine. Dès lors, la recherche théorique peut trouver un point d'appui pour progresser encore car elle cesse d'être socialement isolée. Au terme de ce chapitre nous croyons pouvoir dire que le refus d'envisager une autre utilisation des gains de productivité en réduisant le temps de travail (refus auquel nous n'assimilons pas les réflexions qui peuvent être critiques sur cette question), et le refus de reconsidérer la question de la croissance et du développement économiques, nous semblent révéler une profonde incompréhension des transformations techniques, sociales et culturelles en cours et de celles qui restent à opérer. Pire, ils témoignent du fait que la pensée économique dominante reste campée sur le terrain d'une rationalité peu raisonnable puisqu'elle veut ignorer que les principes de responsabilité et de

---

[1]. BOISARD P., *Partage du travail: les pièges d'une idée simple*, op. cit., p. 51, souligné par nous.

[2]. On peut se reporter pour en avoir la confirmation pratique à LEMAITRE F., *Le temps partiel subi se développe et accroît la précarité*, Le Monde, 18 mai 1996.

[3]. C'est cette distinction qu'à notre avis ne fait pas suffisamment Alain Caillé quand il prône simultanément la réduction du temps de travail et la "révolution du temps choisi" pour lutter contre le chômage. CAILLE A., *Vers un nouveau contrat social?*, op. cit., p. 131.

solidarité pourraient se conjuguer avec un principe d'économie du travail humain ainsi que des ressources rares. C'est le dernier volet qu'il nous reste à examiner.

Chapitre 9

Le problème économique

et le principe d'économie

Traditionnellement, l'analyse économique, tirant sa légitimité de l'hypothèse d'universalité de la rationalité individuelle, prétend couvrir de sa compétence l'ensemble des actes sociaux, ou plus exactement pour respecter le cadre de sa problématique, l'ensemble des actes des individus au sein de la société. Beaucoup de travaux théoriques d'orientation plus holiste et inter-disciplinaire ont montré la vanité d'une telle ambition. Mais il pourrait s'avérer qu'elle ne puisse pas prétendre non plus à rendre compte des seuls faits économiques, si tant est qu'il soit possible de les isoler, c'est-à-dire des actions économiques dont la décision et la conduite relèveraient de l'application de la raison humaine dont la dite *rationalité économique* n'est peut-être qu'un avatar grossier. La rationalité du profit et de la rentabilité peut-elle résumer la raison? La raison peut-elle se réduire à la tentative désespérée de conjurer l'angoisse de la mort par la soif de richesse?

La théorie économique évite de poser ouvertement ces questions mais elle ne les ignore pas cependant totalement car elle a entrepris une réflexion méthodologique pour proposer des instruments de mesure de l'amélioration du bien-être humain qui dépassent le cadre étroit de la production et de la production par tête. Ces instruments sont censés fournir une aide à la décision d'orientation de l'activité humaine vers des objectifs de soutenabilité écologique et sociale s'inscrivant dans la durée. Ils essaient de la sorte de retrouver l'étymologie du mot *économie*: mais que subsiste-t-il de la racine grecque *oikonomia* (*oikos,* demeure, *nomos*, ordre) pour restituer l'idée d'*être économe de la peine des hommes, de leur travail, de leur temps, de leur vie, et économe des ressources naturelles limitées dont ils disposent*? Si nous définissons ainsi le principe d'économie, sans doute n'est-il pas possible de concilier croissance économique et activité humaine économe. La notion de *croissance économe* peut-elle avoir un sens? En dépit de tentatives nombreuses, et souvent ingénieuses sur le plan technique, le principe d'économie n'est pas restitué parce qu'il est dénaturé au sein du paradigme du développement économique sans que celui-ci soit à cette occasion questionné, amendé et corrigé, encore moins *a fortiori* abandonné. Le dévoiement du principe d'économie (I) n'est pas pour autant irrémédiable; il est peut-être possible de repenser ce principe en dehors du cadre de la poursuite d'une croissance économique éternelle (II).

I- Le dévoiement du principe d'économie.

Aussi bien dans les travaux de la discipline nouvelle appelée *économie de l'environnement* ou de celle appelant à une *économie écologique*, que dans les travaux récents sur le *développement humain*, des propositions sont nées pour rendre compte différemment des activités humaines et de leurs retombées positives et négatives sur le bien-être des individus. On peut les rassembler autour de deux références: un agrégat de *produit national* ou de *revenu national soutenable* qui trouve notamment une expression dans la formule familière de *PIB vert* (A), et un *Indicateur de Développement Humain* (B). Nous allons présenter et discuter ces deux propositions avant de conclure à leur incapacité à apprécier correctement le principe d'économie.

A- Le revenu national soutenable.

Au cours du chapitre 5 nous avions fait un inventaire des méthodes inaugurées par les systèmes de comptabilité nationale pour prendre en compte le patrimoine naturel. A cet égard, trois types d'instruments sont utilisés: les bilans-matières, l'analyse entrées-sorties élargie et les comptes de patrimoine naturel. A côté de cette comptabilité du patrimoine naturel s'est développée la recherche pour mettre au point des agrégats capables de mesurer l'accroissement de la richesse nationale mais aussi sa diminution constituée par les atteintes au patrimoine naturel résultant de la croissance du PIB au sens strict. Nous avions présenté l'état des travaux concernant la mesure de l'environnement pour l'intégrer dans la comptabilité nationale et les modalités de cette intégration. Nous avions à ce moment-là indiqué les limites techniques des procédés utilisés sans nous attacher aux fondements théoriques qui les conditionnent et les handicapent. Après avoir montré les enjeux et les ambiguïtés du concept officiel de développement durable dans le chapitre 6 ainsi que les conditions éthiques et sociales d'une réelle mise en oeuvre dans les chapitres 7 et 8, il est possible maintenant de reprendre et d'achever la discussion sur les indicateurs économiques de soutenabilité écologique et sur leur traduction en comptabilité nationale.

1. Les indicateurs de soutenabilité écologique.

Nous examinerons successivement les fondements théoriques de ces indicateurs et leur signification.

1.1. Les fondements théoriques des indicateurs de soutenabilité écologique.

Afin de construire des indicateurs de soutenabilité écologique, plusieurs auteurs, notamment El Serafy[1], Repetto[2], Peskin[3], Solow[4], ont prolongé la conception de la soutenabilité faible qui fait du capital artificiel un substitut possible au facteur naturel, c'est-à-dire qui fait de ce dernier un *capital* naturel, une composante du capital global, lui enlevant ainsi toute spécificité pour aboutir à la négation de contraintes à caractère absolu et définitif.

La règle de Hicks, Hartwick, Solow (dite HHS) indique qu'il y a accroissement de capital si le montant de l'épargne investi est supérieur à la dépréciation du capital global:

$$\dot{K} = S(t) - \delta K(t) \geq 0 ;$$

cette équation peut être détaillée en fonction des diverses sortes de capital, humain, artificiel et naturel:

$$\dot{K} = S - \delta h K_h - \delta m K_m - \delta n K_n \geq 0 ;$$

en divisant par le produit Y, Pearce et Atkinson[5] ont proposé un indicateur de soutenabilité faible de la forme:

---

[1]. EL SERAFY S., *The proper calculation of income from depletable natural resources*, dans AHMAD Y., EL SERAFY S., LUTZ E. (ed.), *Environmental accounting for sustainable development*, A UNEP-World Bank Symposium, Washington D.C.,1989.

Environmental accounting for a sustainable development: A neoclassical approach, op. cit.

[2]. REPETTO R., *National accounts and the environment*, OCDE, Joint Seminar on the economics of environmental issues, octobre 1989, cité par FAUCHEUX S., FROGER G., *Le "revenu national soutenable" peut-il être un indicateur de soutenabilité?*, Revue française d'économie, printemps 1994, vol. IX, n° 2, p. 3-37.

[3]. PESKIN H.N., *Alternative environmental and resource accounting approaches*, dans COSTANZA R. (dir.), *Ecological Economics: The science and management of sustainability*, New York, Columbia University Press, 1991, cité par FAUCHEUX S., NOEL J.F., *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, op. cit., p. 257.

[4]. SOLOW R.M., *An almost practical step toward sustainability, resources for the future*, 40th anniversary lecture, Washington D.C., R.F.F., 1992, cité par FAUCHEUX S., NOEL J.F., *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, op. cit., p. 257.

[5]. PEARCE D.W., ATKINSON G.D., *Capital theory and the measurement of sustainable development: an indicator of "weak" sustainability*, Ecological Economics, vol. 8, n° 2, 1993, p. 103-108. Pour être parfaitement exact, Pearce et Atkinson (op. cit., p. 104) considèrent que $\delta K_h = 0$ puisque les connaissances humaines ne se dévalorisent pas au cours du temps, au contraire: de ce fait, l'équation de *Z* ci-dessus est allégée.

$$Z = \frac{S}{Y} - \frac{\delta h K_h}{Y} - \frac{\delta m K_m}{Y} - \frac{\delta n K_n}{Y} \geq 0 .$$

Si Z est négatif, l'économie est dite insoutenable. Les auteurs ont tenté de mesurer ainsi le degré de soutenabilité des pays suivants (tableau 9.1).

Tableau 9.1: L'indicateur de développement soutenable.

	S/Y -	$\delta K_m/Y$ -	$\delta K_n/Y$ =	Z
Sustainable economies				
Costa Rica	26	3	8	+ 15
Czechoslovakia	30	10	7	+ 13
Germany (pre-unif)	26	12	6	+ 8
Hungary	26	10	5	+ 11
Japan	33	14	2	+ 17
Netherlands	25	10	1	+ 14
Poland	30	11	10	+ 9
USA	18	12	4	+ 2
Marginally sustainable				
Mexico	24	12	12	0
Philippines	15	11	4	0
Unsustainable				
Burkina Faso	2	1	10	- 9
Ethiopa	3	1	9	- 7
Indonesia	20	5	17	- 2
Madagascar	8	1	16	- 9
Malawi	8	7	4	- 3
Mali	- 4	4	6	- 14
Nigeria	15	3	17	- 5
Papua New Guinea	15	9	7	- 1

Source: PEARCE D.W., ATKINSON G.D., *Capital theory and the measurement of sustainable development: an indicator of "weak" sustainability*, op. cit., p. 106.[1]

De manière complémentaire Pearce et Warford[2] définissent un agrégat de revenu soutenable net en défalquant du PNB la dépréciation du capital manufacturier et celle du capital naturel:

$$RSN = PNB - \delta K_m - \delta K_n .$$

[1]. Dans *Le "revenu national soutenable" peut-il être un indicateur de soutenabilité?*, op. cit., Faucheux et Froger reprennent (p. 10) le tableau de Pearce et Atkinson en citant ces auteurs mais d'abord en ajoutant les données de quatre pays dont elles ne donnent pas la provenance: Brésil (respectivement: 20, 7, 10, +3), Finlande (28, 15, 2, +11), Zimbabwe (24, 10, 5, +9), Royaume Uni (18, 12, 6, 0), ensuite en donnant pour l'indice Z des USA la valeur +3, et enfin en transformant le Nigeria figurant dans le tableau de Pearce et Atkinson en Niger. FAUCHEUX S., NOEL J.F., *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, op. cit., p. 265, procèdent aux mêmes transformations du tableau sans fournir d'explication. De même pour SHERP J., *Prise en compte de l'environnement dans les systèmes d'information statistique*, dans ARCHAMBAULT E., ARKHIPOFF O. (éd.), *Mesure et valeur en comptabilité nationale*, op. cit., p. 323, (l'erreur concernant le Nigeria ne figure pas dans le tableau reproduit par Sherp). Nous reproduisons donc ici l'original de ce tableau tiré de Pearce et Atkinson.

[2]. PEARCE D.W., WARFORD J.J., *World without end* , op. cit., p. 85.

Les auteurs précisent que les dommages environnementaux qui doivent être déduits du PNB sont de deux sortes: ceux qui occasionnent une déperdition de PNB par disparition d'une espèce vivante, et ceux qui occasionnent une déperdition de PNB qui aurait pu ne pas se produire si l'environnement n'avait pas été atteint. Il est important de préciser que cette évaluation est de type monétaire et non pas physique.

La théorie de la soutenabilité faible est fondée sur l'utilisation de fonctions de type Cobb-Douglas ou CES qui permettent de remplir les conditions gouvernant les élasticités de substitution entre facteurs. En dehors de ces fonctions il n'est pas possible d'atteindre les résultats de soutenabilité. A l'intérieur de ces fonctions il n'y a pas de place pour la prise en compte des lois de la thermodynamique parce qu'elles sont bâties pour exprimer une production à croissance infinie. Georgescu-Roegen a montré que, au mieux, l'économiste retient le premier principe de la thermodynamique dit de conservation de l'énergie, mais en se limitant à cet aspect, il ignore que "l'opposition irréductible entre la mécanique et la thermodynamique provient du Deuxième Principe, la loi de l'Entropie."[1] Les estimations des élasticités de substitution par le biais de fonctions Translog[2] aboutissent à des résultats extrêmement divergents[3] et ne permettent pas de toute façon de lever l'impossibilité de remplacer certains biens naturels par des biens fabriqués: quel substitut peut-on trouver pour l'air pollué, comment remplacer une espèce vivante disparue?

Que ce soit dans les modèles de croissance traditionnels ou dans les modèles de croissance endogène, l'isolement du rôle du progrès technique sur l'efficacité des différents facteurs de production s'avère très délicat. Si l'autonomie du progrès technique est aujourd'hui rejetée, la difficulté d'abandonner les hypothèses de neutralité du progrès technique adoptées autrefois par Harrod, Hicks et Solow et reprises par Stiglitz n'est toujours pas véritablement surmontée. Benhaïm et Schembri écrivent: "Néanmoins, estimer la valeur de cette élasticité de substitution s'avère une tâche aussi difficile que d'intégrer le progrès technique dans la formalisation. Sachant que la valeur de cette élasticité dépend fortement de la fonction de production utilisée, quel crédit peut-on accorder au résultat de ce test? Stiglitz reconnaît lui-même qu'"aucune simulation ne pourra jamais résoudre le problème de

---

1. GEORGESCU-ROEGEN N., *La décroissance*, op. cit., p. 81.
2. Transcendal Logarithmic Production Function. Cf. CHRISTENSEN L.R., JORGENSON D.W., LAU L.J., *Transcendal logarithmic production frontiers*, The Review of Economics and Statistics, 1973, 53, cités par FAUCHEUX S., NOEL J.F., *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, op. cit., p. 258.
3. ARTUS P., PERROUX C., *Fonctions de production avec facteur énergie: estimations pour les grands pays de l'OCDE*, Annales de l'INSEE, n° 44, 1981, p. 3-38, cités par FAUCHEUX S., NOEL J.F., *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, op. cit., p. 259.
BROWN G.M., FIELD B.C., *The adequacy of measures for signaling the scarcity of natural resources*, dans SMITH V.K. (ed.), *Scarcity and growth revisited*, Berkeley, John Hopkins University Press, 1979; cités par FAUCHEUX S., NOEL J.F., *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, op. cit., p. 259.

l'exactitude d'un paramètre tel que l'élasticité de substitution" (1979, p. 44)."[1] De plus, il s'avère que l'impact le plus important du progrès technique passerait non par la substitution entre facteurs telle que la décrit une fonction de production mais par l'amélioration de l'organisation productive entraînant la modification de la fonction elle-même.[2]

Enfin, toutes les difficultés tenant à l'évaluation des biens naturels et dont nous avons déjà parlé réapparaissent lorsqu'il s'agit d'élaborer des indicateurs de soutenabilité qui supposent connu le prix de tout capital et en particulier du capital naturel.

1.2. La signification des indicateurs de soutenabilité écologique.

Indépendamment des difficultés de mesure de la valeur des biens naturels et de leur dépréciation, et indépendamment des insuffisances de la théorie néo-classique du capital dans laquelle s'inscrit la démarche visant à élaborer un nouveau type d'agrégat, il existe une autre difficulté qu'il convient de préciser. La notion de revenu national soutenable telle qu'elle apparaît dans la formulation de Pearce et Warford s'apparente davantage à un agrégat de revenu national conventionnel simplement corrigé de certaines dégradations. Or la notion de soutenabilité, même dans son sens faible, implique que soit pris en compte le maintien dans le temps du stock de capital pour un niveau de vie considéré. Autrement dit un véritable agrégat de revenu national soutenable, dans la conception même de la soutenabilité faible, serait celui qui indiquerait le niveau de revenu engendré de période en période en maintenant le stock de capital global au moins constant. C'est la raison pour laquelle Sylvie Faucheux et Geraldine Froger pensent que ce qui est appelé *revenu national soutenable* n'est en fait qu'un *revenu national corrigé environnementalement* qui est davantage un indicateur du coût de la soutenabilité que de la soutenabilité elle-même.[3]

---

1. BENHAIM J., SCHEMBRI P., *Technical change: an essential variable in the choice of a sustainable development trajectory*, Symposium international, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, op. cit., volume II, p. 599. Traduit par nous: "Nevertheless, estimating the value of this elasticity of substitution means a task as difficult as integrating technical progress into formalisation. Knowing that the value of this elasticity is strongly dependent on the production function used, wich credit can be granted to the result of the test? Stiglitz himself recognizes that "no simulation exercise will ever resolve the question of the correct value of a parameter such as the elasticity of substitution" (1979, p. 44)."

2. GODARD O., *L'action face au problème du changement climatique: controverses économiques, enjeux politiques*, Working paper, CIRED, Paris, 1991.

3. FAUCHEUX S., FROGER G., *Le "revenu national soutenable": indicateur de soutenabilité ou du coût de la soutenabilité?*, 5° Colloque de comptabilité nationale de l'Association de Comptabilité Nationale, Paris 13, 14, 15 décembre 1993, C3E-METIS, Cahier n° 93-23.

Le "revenu national soutenable" peut-il être un indicateur de soutenabilité?, op. cit.

Les tentatives d'élaboration d'un agrégat de revenu soutenable en dehors du cadre de la théorie néo-classique du capital et adoptant une optique de la soutenabilité forte échappent-elles à cette critique? L'économiste néerlandais Hueting[1] a proposé une méthodologie s'inspirant de celle de Baumols et Oates qui consiste à déterminer *a priori* des normes environnementales en termes physiques que l'on cherchera à atteindre au moindre coût économique. Le facteur naturel n'est plus appréhendé comme un capital mais comme un ensemble susceptible de rendre plusieurs usages que Hueting appelle *fonctions environnementales*. Ces fonctions peuvent entrer en concurrence les unes contre les autres, entraînant des pertes de fonctions qu'il s'agit d'évaluer pour les déduire du PIB. Hueting détermine alors des prix de marché qui représenteront les prix fictifs de ces pertes, ce qui suppose de connaître les courbes d'offre et de demande des fonctions environnementales. Il obtient la courbe d'offre en estimant les coûts annuels des mesures de préservation et de restauration des fonctions menacées ou détruites. Il renonce à construire une courbe de demande complète à partir des préférences individuelles et y substitue une courbe traduisant une inélasticité totale de la demande par rapport aux prix et respectant la norme environnementale comme gage de soutenabilité forte. Hueting aboutit au graphique suivant 9.1.

---

[1]. HUETING R., *Correcting national income for environmental losses: towards a practical solution*, dans AHMAD Y., EL SERAFY S., LUTZ E. (ed.), *Environmental accounting for sustainable development*, The World Bank, Washington, D.C.

Correcting national income for environmental losses: towards a practical solution for theoretical dilemma, dans COSTANZA R. (dir.), *Ecological Economics: The science and management of sustainability*, New York, Columbia University Press, 1991.

HUETING R., BOSCH P.R., *Sustainable national income in the Netherlands: the calculation of environmental losses in money terms*, Symposium international, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, op. cit., volume I, p. 43-56.

HUETING R., BOSCH P.R., DE BOER B., *Methodology for the calculation of sustainable national income*, Netherlands Central Bureau of Statistics, Statistical Essays, M 44, 1992, publié également par WWF International, Gland, Switzerland.

Graphique 9.1

Translation of costs in physical units into costs in monetary units.

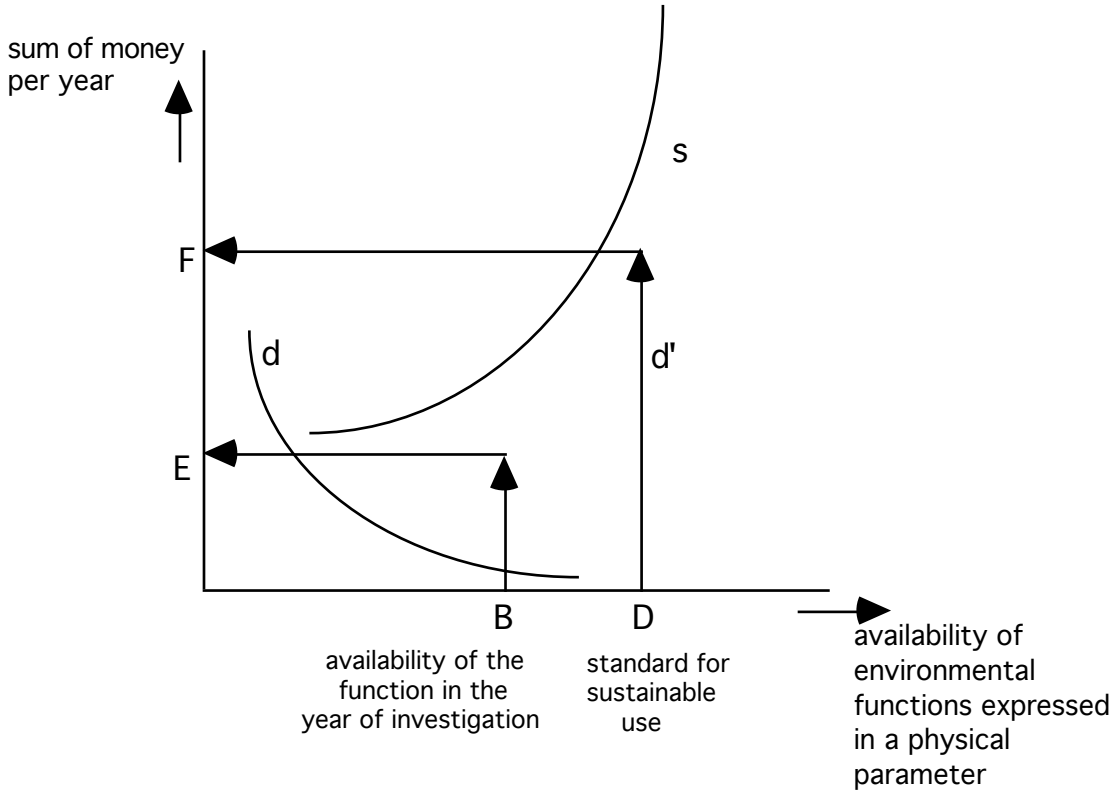

Source: HUETING R., BOSCH P.R., *Sustainable national income in the Netherlands: the calculation of environmental losses in money terms* , op. cit. p. 46.

s : courbe d'offre;

d : courbe de demande incomplète basée sur les préférences individuelles;

d' : courbe de demande basée sur la norme de soutenabilité;

BD : distance qui doit être parcourue afin d'arriver à un usage soutenable des fonctions environnementales;

EF : coûts des pertes de fonctions exprimés en monnaie;

les flèches indiquent le chemin par lequel la perte de fonctions environnementales enregistrées en unités physiques est convertie en unités monétaires.

A partir des normes physiques (représentées par le point D du graphique 9.1) permettant le respect des fonctions environnementales, la méthode de Hueting consiste à évaluer le coût des mesures nécessaires pour passer du point B au point D. Les mesures peuvent encourager les améliorations techniques, l'utilisation de ressources renouvelables à la place de ressources non renouvelables, le développement d'activités propres et le recul d'activités polluantes, la diminution de l'activité économique. Les coûts de l'ensemble de ces

mesures qui représentent les coûts d'un usage soutenable de l'environnement doivent enfin être déduits du PIB pour obtenir le revenu national soutenable:

RNS = PIB - EF.

L'agrégat redéfini de cette manière par Hueting satisfait aux exigences normatives écologiques de la soutenabilité forte définies par la société, à condition que l'utilisation des ressources renouvelables reste inférieure au taux de renouvellement, que l'émission de déchets soit inférieure à la capacité d'assimilation et d'auto-épuration de l'environnement et que l'utilisation des ressources non renouvelables ou épuisables reste inférieure au taux de remplacement par des ressources renouvelables.

Il s'ensuit que Faucheux et Froger ont raison de noter que l'agrégat de Hueting est lui aussi un indicateur du coût de la soutenabilité et non pas un indicateur de soutenabilité: à la différence de celui de Pearce et Warford qui était un indicateur du coût de la soutenabilité faible, il s'agit dans le cas de Hueting d'un indicateur du coût de la soutenabilité forte. En dépit de cette différence, Faucheux et Froger concluent à leur complémentarité parce que, dans le cas des ressources naturelles unifonctionnelles épuisables telles que le pétrole, le charbon ou le cuivre, leur prix de marché incluant la rente de rareté constitue une bonne mesure de la raréfaction de la ressource, dans la mesure où l'élévation progressive du prix suffit à assurer un progrès technique suffisant pour améliorer l'utilisation de la ressource et à assurer un remplacement des ressources épuisables par du capital artificiel. Les deux auteurs suggèrent alors un agrégat de synthèse de la forme[1]:

$RNS = PIB - \delta m - R_{ep} - C_{nr} - C_{na}$,

où δm = dépréciation du capital manufacturé,

R_{ep} = rente de rareté agrégée des ressources épuisables,

C_{nr} = coût d'atteinte de la norme de renouvellement des ressources renouvelables,

C_{na} = coût d'atteinte de la norme d'assimilation des déchets.

Faucheux et Froger font état des difficultés d'établissement des normes physiques parce que les scientifiques ne sont pas parvenus à des conclusions suffisamment sûres en ce qui concerne les problèmes écologiques, parce que ces normes peuvent faire l'objet de conflits sociaux, et parce qu'on ne sait pas établir d'équivalence entre une diminution de la pollution par une émission moindre de dioxyde de carbone et une augmentation de la pollution par une émission plus grande de dioxyde de soufre. Ces réserves sont fondées mais elles ne suffisent pas. L'agrégat de RNS proposé par Faucheux et Froger contient un élément qui à lui seul anéantit toute sa portée. La rente de rareté des ressources épuisables dont le principe remonte à Hotelling repose sur un taux d'actualisation dont nous

---

1. FAUCHEUX S., FROGER G., *Le "revenu national soutenable": indicateur de soutenabilité ou du coût de la soutenabilité?*, op. cit., p. 16; *Le "revenu national soutenable" peut-il être un indicateur de soutenabilité?*, op. cit., p. 27.

avons vu qu'il s'opposait radicalement à une véritable équité intergénérationnelle puisqu'il ne garantissait pas le non épuisement des ressources et se contentait au mieux d'assurer un financement du capital de substitution. Faucheux et Froger ne quittent donc pas le terrain de l'économie néo-classique; il n'est pas surprenant qu'elles soulignent une complémentarité des méthodes d'évaluation des agrégats de soutenabilité faible et forte. La complémentarité consiste simplement ici en une retraite définitive de la soutenabilité forte devant la soutenabilité faible. De ce fait, nous suggérons la classification suivante (tableau 9.3) des approches du concept de revenu national soutenable qui s'écarte sensiblement de celle proposée par Faucheux et Froger[1] et de celle de Sherp[2].

A notre sens, la tentative de réaliser une approche mixte entre soutenabilité faible et soutenabilité forte est un échec, mais elle a néanmoins un mérite: elle met en lumière l'inanité d'un agrégat économico-écologique tant que le second aspect est ramené au premier.

---

1. FAUCHEUX S., FROGER G., *Le "revenu national soutenable" peut-il être un indicateur de soutenabilité?*, op. cit., p. 30.
2. SHERP J., *Prise en compte de l'environnement dans les systèmes d'information statistique*, op., cit., p. 339.

Tableau 9.3: Classification des approches du revenu national soutenable

Conception de la soutenabilité	Définition de la soutenabilité	Référence théorique	Objectif	Moyen	Type d'évaluation	Auteurs
Faible	Renouvellement du stock de capital total dans le temps	Théorie néo-classique du capital	Calcul du RNS par déduction des dépréciations des ressources naturelles non marchandes	Comptes de ressources	Evaluation monétaire grâce à une méthode d'évaluation simple	Repetto El Serafy Solow Pearce et Atkinson Faucheux et Froger (pour partie)
			Calcul du RNS par déduction des dépréciations de toutes les ressources naturelles	Comptes intégrés entre économie et environnement	Evaluation monétaire grâce à une méthode d'évaluation contingente	Peskin Pearce et Warford
Forte	Stock de capital naturel constant dans le temps Préservation des fonctions environnementales	Loi d'équilibre des écosystèmes considérée comme norme	Calcul de l'EDP par déduction des dépréciations de toutes les ress. naturelles	Comptes satellites de l'environnement	Evaluation par la mesure des coûts de restauration	ONU (SEEA)
			Calcul du RNS par déduction des dépréciations de toutes les ress. naturelles	Comptes intégrés entre économie et environnement		Hueting Faucheux et Froger (pour partie)[1]

[1]. La tentative de réaliser une synthèse entre la soutenabilité faible et la soutenabilité forte est à notre avis vouée à l'échec puisqu'elle vide de tout contenu la notion de soutenabilité forte.

2. Le PIB vert est-il un contresens ou un non-sens?

Dans bon nombre de pays, notamment aux Etats-Unis avec l'adoption du dernier *Clear Air Act* en 1990 et la publication par le *Congressional Budget Office* d'un rapport intitulé *Verdir les comptes nationaux*, et en France avec la publication d'un rapport de l'Assemblée Nationale intitulé *Vers un PIB vert?*, les recherches théoriques concernant la notion de revenu soutenable trouvent un écho dans la société et auprès des pouvoirs politiques. Cette notion de *PIB vert* a-t-elle un sens?

2.1. Un contresens?

Le PIB (exprimé au coût des facteurs) est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, celles ne donnant lieu à aucune destruction ni restauration de ressources naturelles (appelons-les *propres*: VAB_p), celles donnant lieu à une destruction de celles-ci (VAB_d) et celles ayant été créées pour les restaurer (VAB_r):

$$PIB = \sum VAB$$
$$= \sum VAB_p + \sum VAB_d + \sum VAB_r .$$

En faisant abstraction de toute TVA et du solde des revenus en provenance et en direction du reste du monde, le revenu national est égal au PIB moins l'amortissement du capital artificiel:

$$RN = PIB - \delta K_m$$
$$= \sum VAB_p + \sum VAB_d + \sum VAB_r - \delta K_m .$$

Ce revenu national est encore égal à: RN = salaires + profits.

A quoi serait égal le revenu national soutenable?

$$RNS = \sum VAB_p + \sum VAB_d + \sum VAB_r - \delta K_m - \delta K_n ,$$

or la dépréciation du capital naturel δK_n étant estimée par les coûts de restauration du patrimoine naturel endommagé, on aurait:

$$RNS = \sum VAB_p + \sum VAB_d + \sum VAB_r - \delta K_m - \sum VAB_r$$
$$= \sum VAB_p + \sum VAB_d - \delta K_m .$$

L'identité de ce nouvel agrégat RNS avec la somme des revenus versés aux agents économiques, salaires et profits, n'est donc plus possible, le RNS étant inférieur au RN, sauf en inventant la notion de salaires et profits soutenables. C'est la première raison qui fait du revenu national soutenable, du PIN vert et donc du PIB vert de vulgaires contresens.[1]

---

[1]. Isabelle Cassiers fait remarquer (CASSIERS I., *Comptes et légendes: les limites de la comptabilité nationale*, Reflets et perspectives de la vie économique, décembre 1995, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2467, 10 avril 1996) que si le coût social d'une dégradation de l'environnement était estimé pour une valeur supérieure à ce qu'il serait possible de réparer, alors, en dépit d'un solde environnemental négatif, le PIB s'accroîtrait: par exemple avec un dégât estimé à 3 milliards d'écus dont on pourrait réparer seulement le tiers, le PIB s'accroîtrait de 1 milliard alors que la ressource naturelle endommagée aurait vu sa valeur diminuer de 2 milliards. Cela est

Si, d'une période à l'autre, la variation du PIB et celle du coût de restauration des éléments naturels sont égales ou proportionnelles, les indications fournies par le PIN ou le RNS sont sans différence significative. En sens inverse, que signifierait une variation du RNS sans que l'on sache si elle est due à une variation du PIB plus ou moins importante que celle du coût de restauration, c'est-à-dire sans que l'on sache si elle est due à une variation des activités propres, des activités destructrices ou des activités de réparation? Devant cette incertitude, il y a de forts risques pour que le RNS tombe en désuétude et que l'on revienne à l'observation de l'agrégat brut, c'est-à-dire que l'on délaisse la mesure des dépréciations de toutes sortes, celles du capital artificiel comme du patrimoine naturel, de la même façon que l'habitude est de suivre l'évolution du produit intérieur brut alors que c'est véritablement le produit intérieur net qui est l'indicateur de la richesse créée au cours de la période. Cela constitue la deuxième raison qui fait du PIB vert un contresens. Mais ne débouche-t-on pas sur un non-sens?

2.2. Un non-sens?

La logique du PIB est de comptabiliser les activités monétisées marchandes et non marchandes, qu'elles soient destructrices et polluantes ou au contraire économes et réparatrices. Mais, comme nous venons de le voir, il est illogique de concevoir un agrégat qui aurait pour tâche simultanément d'additionner les activités de réparation des dommages et de soustraire ces dommages qu'on ne sait pas mesurer autrement que par la valeur de la réparation. Il résulte de cette contradiction que le principe d'économie des ressources naturelles ne peut être traduit dans un agrégat économique pour la simple raison qu'un agrégat économique n'est pas un agrégat d'*économie*. On peut discerner trois raisons à cette impossibilité.

D'abord, seules les activités monétisées étant prises en compte, l'activité humaine non monétisée qui serait protectrice des écosystèmes échappe au recensement fait par le PIB et donc par le RNS. Ainsi le paysan traditionnel qui entretient ses haies, au détriment de sa productivité, mais au profit de la protection des sols et de la faune, ne contribue pas à l'augmentation du PIB ni à celle du RNS. De même, l'agriculteur pratiquant l'agro-biologie apporte une contribution au PIB moindre que celle de l'agriculteur pratiquant l'agriculture et l'élevage intensifs; s'il s'avise de nettoyer régulièrement sa forêt, il diminue le risque d'incendie à la saison sèche et il contribue au marasme de la croissance du PIB parce que les pompiers interviendront moins souvent et la quantité d'eau dépensée sera moindre!

---

juste mais les économistes de l'environnement pourraient objecter qu'il suffirait de défalquer les 3 milliards de dégâts avant de rajouter le milliard de réparation. Il faut donc dire que cette procédure serait la preuve même de la faillite théorique de leur démarche puisqu'ils n'évalueraient plus le dégât par la réparation.

Ensuite, la mesure du PIB n'a aucune raison d'être en dehors de la recherche de sa croissance: si on mesure le PIB, c'est pour enregistrer pas à pas, année après année, sa progression, que celle-ci soit obtenue grâce à un surcroît ou grâce à une moindre quantité de matières premières. En cas de conflit entre eux dans le cadre de la problématique du développement économique, le principe de croissance l'emporte sur le principe d'économie. Ce n'est que dans le cas où l'on atteint une situation de rendements croissants des ressources que le principe d'économie refait surface, mais jamais en tant qu'objectif, toujours en tant que résultat heureux et circonstancié du progrès technique.

Enfin, la notion de soutenabilité implique la protection des intérêts des générations présentes et futures. Si l'on pouvait garantir à nos descendants la préservation de leurs intérêts par la sauvegarde des ressources naturelles, notre mission de soutenabilité à leur égard serait remplie. Mais la mission de soutenabilité à l'égard de la génération actuelle exige pour être remplie que le principe d'économie s'applique non seulement aux ressources naturelles mais également aux ressources humaines. Autrement dit, l'économie de la peine des hommes devrait être un objectif pris en compte dans les tentatives de mesure de la soutenabilité. Or ceci est antinomique avec la notion d'agrégat économique, qu'il soit ou non mâtiné de correction environnementale. La production étant un acte humain, exigeant un travail souvent fatigant ou destructeur de la santé, on ne peut construire un agrégat soutenable donnant la mesure en même temps de l'augmentation de la première et de l'économie du second puisque depuis deux siècles la diminution du temps de travail est bien moins forte que l'accroissement de la production. Seul un agrégat rapporté à la peine des hommes quantifiée exprimerait cette forme de soutenabilité: nous reviendrons un peu plus loin sur la notion de productivité soutenable. Mais le dilemme suivant persisterait. Supposons une population dont la structure par âge, sexe, actifs/inactifs, ne change pas. Que signifie une variation de sa consommation de médicaments? Si elle augmente, le PIB fait de même: est-ce le signe d'une amélioration de son état de santé ou d'une dégradation, ou encore d'une dégradation stoppée et transformée en maintien par l'augmentation de la consommation?[1] Un RNS devrait augmenter dans le premier cas, diminuer dans le second et rester stable dans le troisième. Si elle diminue, le PIB l'imite mais le RNS réagit en sens inverse de précédemment.

Pour toutes ces raisons, la notion de revenu national soutenable ou de produit intérieur vert nous apparaît comme un non-sens. Le principe d'économie est irrémédiablement noyé et dévoyé dans tout agrégat économique. Le PIB est la seule manière de mesurer l'activité monétisée et réciproquement il ne peut exprimer que la variation de

---

[1]. Cf. le Rapport d'Edouard Zarifian, cité par FOLLEA L., *Un rapport dénonce la surconsommation de somnifères et de tranquillisants en France*, Le Monde, 30 mars 1996.

celle-ci. Toute adjonction qualitative à un indicateur qui ne supporte que des caractéristiques quantitatives est dépourvue de sens; pire, les éléments qualitatifs que l'on tenterait d'y intégrer, indépendamment de la difficulté de les quantifier à leur tour, pourraient alternativement venir accroître ou diminuer l'agrégat traditionnel sans qu'il y ait de critère de choix entre les deux possibilités. Précisons que ce jugement n'équivaut pas à un quitus donné à l'agrégat traditionnel qui reste critiquable dans sa prétention à vouloir mesurer le bien-être. Ce dernier ne relève pas du niveau atteint par un agrégat. En revanche, l'activité économique produite par le développement est rendue par cet agrégat. Peut-on porter le même jugement sur la tentative d'élaboration d'un indice de développement humain?

B- L'indicateur de développement humain.

En 1990, le Programme des Nations Unies pour le Développement a proposé de mesurer les progrès accomplis vers un développement humain durable grâce à un indicateur synthétique appelé Indicateur de Développement Humain (IDH). L'IDH a repris une démarche amorcée quelques années auparavant par M.D. Morris qui avait construit un premier indicateur synthétique appelé *Physical Quality of Life Index* (PQLI)[1] obtenu en faisant la moyenne arithmétique de trois indices reflétant la mortalité infantile, l'espérance de vie à un an et l'analphabétisme. Depuis lors, l'IDH a soulevé beaucoup de discussions qui ont permis au PNUD d'en proposer une version améliorée dans chacun de ses rapports annuels ultérieurs de 1991 jusqu'en 1995. Nous en verrons la signification, la méthodologie, les résultats et la critique.

1. La signification de l'IDH.

L'Indicateur de Développement Humain proposé par le PNUD se fonde sur une conception du développement humain: celui-ci est défini comme "le processus d'élargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain." [2]

---

1. MORRIS D.M., *Measuring the condition of the world's poor: the Physical Quality of Life Index*, Washington, Pergamon Policy Studies-Overseas Development Council, 1979.

2. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1990*, Paris, Economica, 1990, p.11.
Rapport mondial sur le développement humain 1991, op. cit., 1991, p. 13.
Rapport mondial sur le développement humain 1992, op. cit., 1992, p. 13.

Par conséquent l'IDH se veut représentatif des objectifs globaux du développement humain, il possède un caractère composite, et il s'inscrit dans un processus durable.

1.1. L'IDH veut représenter les objectifs du développement humain.

Ces objectifs peuvent être rassemblés autour de trois pôles:

- l'amélioration du revenu pour toutes les populations;
- la jouissance d'une vie longue, en bonne santé et l'accès à l'éducation;
- l'expression de la créativité et de la participation des individus par opposition à la seule acquisition de biens matériels.

1.2. L'IDH est un indicateur composite.

Il cherche à synthétiser plusieurs indicateurs d'ordre économique, social et politique intégrant:

- la croissance économique considérée non comme une fin mais comme un moyen indispensable;
- l'ensemble des besoins sociaux, pas seulement ceux de base et pas seulement ceux des pays pauvres;
- le progrès en matière de liberté humaine.

Le PNUD justifie le caractère composite de l'IDH en indiquant que “le développement doit être un développement de la population, par la population et pour la population ”[1].

1.3. L'IDH entend prendre en compte la soutenabilité durable.

Il cherche à mesurer:

- le degré de développement de tous les êtres humains par la réduction des inégalités;
- la possibilité de préserver les chances de développement des générations futures par la préservation de l'environnement.

---

[1]. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1991*, op. cit., p. 13.

2. La méthodologie de l'IDH.

En 1990, le PNUD avait retenu trois indicateurs partiels pour composer l'IDH: le revenu national, l'espérance de vie et le niveau d'instruction. Depuis cette date le PNUD a proposé chaque année des améliorations et des compléments à ces indicateurs.

2.1 . Définition de l'IDH.

a) L'IDH de base (version 1990).

Pour un pays *j*, l'IDH sera égal à:

IDHj = 1 - *Ij*

avec *Ij* défini comme l'indicateur moyen de manque égal à la moyenne arithmétique des trois indicateurs partiels de manque:

$$\mathrm{Ij} = \frac{1}{3}\sum_{i=1}^{3} I_{ij}$$

avec *Iij* représentant l'indicateur de manque pour le pays *j* relativement à chaque variable *i*:

X_1 l'espérance de vie,
X_2 le taux d'alphabétisation,
X_3 le logarithme du PIB par habitant.

$$\mathrm{I_{ij}} = \frac{\max X_i - \max X_{ij}}{\max X_i - \min X_i}$$

avec $max\ X_i$ et $min\ X_i$ étant respectivement les maximum et minimum observés dans le monde pour la variable i.

b) Améliorations de l'IDH (méthodologie 1994).

L'IDH synthétique est conservé mais les indicateurs X_1, X_2 et X_3 ont été modifiés de la manière suivante.

La longévité est toujours mesurée par l'espérance de vie mais les valeurs maximale et minimale retenues ne sont pas celles rencontrées par des pays se situant en haut ou en bas de l'échelle. La modification permanente de ces seuils interdisait des comparaisons dans le temps. Aussi, le PNUD retient-il dorénavant comme seuils "les valeurs extrêmes observées ou anticipées sur une longue période (60 ans). Les valeurs minimales sont celles qui ont été observées au cours des trente dernières années. Les valeurs maximales sont celles prévues pour les trente prochaines années."[1]. Ces valeurs sont de 85 ans et de 25 ans.

Le niveau d'instruction est obtenu en pondérant par le coefficient 2 le taux d'alphabétisation des adultes (qui peut être compris entre 0 et 100%) et par le coefficient 1 le taux de scolarisation tous niveaux confondus (qui peut être compris entre 0 et 100%) en dessous de 24 ans.

Les niveaux du maximum et du minimum du PIB par habitant retenus correspondent d'une part à une projection du PIB par habitant maximum dans les pays les plus riches en l'an 2020 sur la base des taux de croissance économique actuels (40 000$ par an exprimés en $ ajustés selon la Parité de Pouvoir d'Achat), et d'autre part au minimum observé (100 $ par an exprimés en PPA). Le bien-être retiré du revenu est mesuré en tenant compte du rendement décroissant du revenu. Plus le revenu (noté y) est élevé par rapport au seuil de pauvreté (noté y^*) correspondant à la moyenne actuelle mondiale du PIB par habitant (en $ par an exprimés en PPA), plus le revenu additionnel a un rendement marginal faible. Cet effet marginal décroissant est représenté par le paramètre ε après avoir décomposé le revenu en multiples du revenu équivalent au seuil de pauvreté. On obtient le *revenu ajusté* pour chaque tranche de revenu selon la formule:

$$\frac{1}{1-\varepsilon} y^{1-\varepsilon}$$

Si $0 < y \leq y^*$, $\varepsilon = 0$,
$y^* < y \leq 2y^*$, $\varepsilon = 1/2$,
$2y^* < y \leq 3y^*$, $\varepsilon = 2/3$, etc...
$ny^* < y \leq (n+1)y^*$, $\varepsilon = n/(n+1)$.

[1]. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., 1994, p. 98.

Il en résulte alors:

$X_3 = y$ si $0 < y \leq y^*$,

$X_3 = y^* + 2(y - y^*)^{1/2}$ si $y^* < y \leq 2y^*$,

$X_3 = y^* + 2(y^*)^{1/2} + 3(y - 2y^*)^{1/3}$ si $2y^* < y \leq 3y^*$,

etc...

L'IDH pour un pays *j* donné sera égal à la moyenne arithmétique des indicateurs partiels correspondant à chaque variable *i*:

$$IDH_j = \frac{1}{3}\sum_{i=1}^{3} I_{ij} \quad ,$$

avec I_{ij} défini comme l'indicateur partiel correspondant à la variable *i* pour le pays *j*:

$$I_{ij} = \frac{X_{ij} - \min X_i}{\max X_i - \min X_i} \ .$$

Récapitulation des seuils retenus par le PNUD en 1995:

- Espérance de vie maximum: 85 ans;
- Espérance de vie minimum: 25 ans;
- Indice de niveau d'éducation maximum: $[(2 \times 1) + (1 \times 1)] \div 3 = 1$;
- Indice de niveau d'éducation minimum: $[(2 \times 0) + (1 \times 0)] \div 3 = 0$;
- PIB par habitant équivalent au seuil de pauvreté: 5 120 $ PPA (moyenne PIB par habitant mondial);
- PIB par habitant maximum: 40 000 $ PPA (projection en l'an 2020);
- PIB par habitant minimum: 100 $ PPA (revenu féminin minimal).

Le PIB par habitant maximum ajusté selon la méthode exposée ci-dessus est:

$$\max X_3 = 5\,120 + 2(5\,120)^{1/2} + 3(5\,120)^{1/3} + 4(5\,120)^{1/4} + 5(5\,120)^{1/5} + 6(5\,120)^{1/6} + 7(5\,120)^{1/7} + 8(40\,000 - 7 \,.\, 5\,120)^{1/8}$$

$$= 5\,448 \text{ \$ PPA.}$$

2.2. Exemples de calcul de l'IDH.[1]

a) L'IDH pour la France.

- Espérance de vie à la naissance en 1992: 76,9 ans;
- Taux d'alphabétisation des adultes en 1992: 99%;
- Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus en 1992: 86%;
- PIB par habitant en 1992: 19 510 $ PPA.

Il résulte des données brutes ci-dessus:

$I_{1France} = (76,9 - 25)/(85-25) = 0,865.$

$I_{2France} = \{ 2 [(0,99-0)/(1 - 0)] + (0,86 - 0) /(1 - 0) \} \div 3 = 0,947.$

$X_{3France} = 5\ 120 + 2(5\ 120)^{1/2} + 3(5\ 120)^{1/3} + 4(19\ 510 - 3\ .\ 5\ 120)^{1/4}$
$= 5\ 347$ $ PPA;

$I_{3France} = (5\ 347 - 100)/(5\ 448 - 100) = 0,981.$

$IDH_{France} = (0,865 + 0,947 + 0,981) \div 3 = 0,931.$

b) L'IDH pour le Brésil.

- Espérance de vie à la naissance en 1992: 66,3 ans;
- Taux d'alphabétisation des adultes en 1992: 81,9%;
- Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus en 1992: 70%;
- PIB par habitant en 1992: 5 240 $ PPA.

Il résulte des données brutes ci-dessus:

$I_{1Brésil} = (66,3 - 25)/(85-25) = 0,688;$

$I_{2Brésil} = \{ 2 [(0,819-0)/(1 - 0)] + (0,70 - 0) /(1 - 0) \} \div 3 = 0,779;$

$X_{3Brésil} = 5\ 120 + 2(5\ 240 - 5\ 120)^{1/2} = 5\ 142$ $ PPA;

---

[1]. Nous utilisons les données brutes fournies par le PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Paris, Economica, 1995, p. 175 et suiv.

$I_{3Brésil} = (5\ 142 - 100)/(5\ 448 - 100) = 0{,}943.$

$IDH_{Brésil} = (0{,}688 + 0{,}779 + 0{,}943) \div 3 = 0{,}803.$

3. Les résultats fournis par l'IDH.

Le PNUD a conçu ses indicateurs de développement humain pour permettre une analyse dans l'espace et dans le temps.

3.1. La comparaison du développement humain par pays.

a) Le classement selon l'IDH.

Le PNUD a calculé un IDH pour chaque pays et, lorsque les statistiques étaient disponibles, calculé un indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) ainsi qu'un indicateur ajusté selon la répartition des revenus (IDHR).

L'ISDH se différencie de l'IDH parce qu'il tient compte des inégalités entre les hommes et les femmes au sujet de tous les indicateurs partiels composant l'IDH. Les inégalités pondèrent à la baisse l'IDH d'autant plus fortement qu'elles sont elles-mêmes importantes.[1]

L'IDH ajusté selon la répartition des revenus est obtenu en multipliant l'IDH par le rapport entre la part du revenu global perçue par le quintile de la population le plus pauvre et la part du revenu global perçue par le quintile de la population le plus riche.[2]

---

[1]. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 77-92 et 136-142.
[2]. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 104.

Tableau 9.4: IDH, ISDH et IDH ajusté selon la répartition des revenus.

1 Pays et rang selon l'IDH 1992		2 IDH 1992	3 PIB par habitant (en $ PPA) et rang 1992		4 ISDH et rang 1992		5 IDH ajusté selon la répartition des revenus 1992	
Dévelop. humain élevé		**0,888**	**13 605**					
Canada	1	0,950	20 520	8	0,891	9	0,763	8
Etats-Unis	2	0,937	23 760	1	0,901	5	0,740	11
Japon	3	0,937	20 520	8	0,896	8	0,875	1
Pays Bas	4	0,936	17 780	20	0,851	20	0,773	5
Finlande	5	0,934	16 270	24	0,918	2	0,740	10
Islande	6	0,933	17 660	21				
Norvège	7	0,932	18 580	15	0,911	3	0,772	6
France	8	0,931	19 510	11	0,898	7	0,765	7
Espagne	9	0,930	13 400	29	0,795	34	0,683	17
Suède	10	0,929	18 320	17	0,919	1	0,829	2
Australie	11	0,927	18 220	18	0,901	6	0,695	15
Belgique	12	0,926	18 630	14	0,852	18	0,817	3
Suisse	13	0,925	22 580	2	0,852	19	0,749	9
Autriche	14	0,925	18 710	13	0,882	10		
Allemagne	15	0,921	21 120	6			0,797	4
Danemark	16	0,920	19 080	12	0,904	4	0,730	13
Nouvelle-Zélande	17	0,919	14 990	26	0,868	12	0,668	19
Royaume-Uni	18	0,916	17 160	23	0,862	13	0,731	12
Irlande	19	0,915	12 830	30	0,813	30		
Italie	20	0,912	18 090	19	0,861	14	0,730	14
Israël	21	0,907	14 700	27			0,689	16
Grèce	22	0,907	8 310	43	0,825	27		
Chypre	23	0,906	15 050	25				
Hong-Kong	24	0,905	20 340	10	0,854	17	0,668	18
Barbade	25	0,900	9 667	37	0,878	11		
Bahamas	26	0,894	17 360	22	0,828	26		
Luxembourg	27	0,893	21 520	5	0,790	35		
Costa Rica	28	0,883	5 480	60	0,763	42	0,546	23
Belize	29	0,883	5 619	57				
Argentine	30	0,882	8 860	39	0,768	39		
Rép. de Corée	31	0,882	9 250	38	0,780	37		
Uruguay	32	0,881	6 070	53	0,802	32		
Chili	33	0,880	8 410	41	0,759	43	0,540	25
Malte	34	0,880	8 281	44				
Singapour	35	0,878	18 330	16	0,822	28	0,593	22
Portugal	36	0,874	9 850	34	0,832	25		
St-Kitts-et-Nevis	37	0,873	5 938	56				
Rép. Tchèque	38	0,872	7 690	46	0,858	15		
Trinité-et-Tobago	39	0,872	9 760	36	0,786	36		
Slovaquie	40	0,872	6 690	48	0,855	16		
Brunei Darussalam	41	0,868	20 589	7	0,812	31		
Bélarus	42	0,866	6 440	51				
Estonie	43	0,862	6 690	48	0,839	21		
Bahreïn	44	0,862	14 590	28	0,686	56		
Emirats arabes unis	45	0,861	21 830	4	0,674	57		
Fidji	46	0,860	5 410	63	0,722	48		
Venezuela	47	0,859	8 520	40	0,765	40	0,534	26
Lettonie	48	0,857	6 060	54	0,833	24		
Panama	49	0,856	5 600	59	0,765	41	0,511	27
Hongrie	50	0,856	6 580	50	0,836	23	0,655	20
Pologne	51	0,855	4 830	71	0,838	22	0,598	21
Russie	52	0,849	6 140	52	0,822	29		
Mexique	53	0,842	7 300	47	0,741	46	0,503	31
Ukraine	54	0,842	5 010	68				
Antigua-et-Barbuda	55	0,840	4 436	72				
Qatar	56	0,838	22 380	3	0,639	61		

Colombie	57	0,836	5 480	60	0,720	50	0,508	29
Thaïlande	58	0,827	5 950	55	0,798	33	0,508	30
Malaisie	59	0,822	7 790	45	0,768	38	0,499	32
Maurice	60	0,821	11 700	32	0,722	49		
Koweït	61	0,821	8 326	42	0,716	51		
Seychelles	62	0,810	5 619	57				
Brésil	63	0,804	5 240	64	0,709	53	0,436	38
Dévelop. humain moyen		**0,632**	**2 631**					
Kazakhstan	64	0,798	4 270	74				
Bulgarie	65	0,796	4 250	76				
Turquie	66	0,792	5 230	65	0,744	45		
Grenade	67	0,786	3 822	79				
Equateur	68	0,784	4 350	73	0,641	60		
Dominique	69	0,776	3 526	85				
Iran	70	0,770	5 420	62	0,611	66		
Lituanie	71	0,769	3 700	82	0,750	44		
Cuba	72	0,769	3 412	88	0,726	47		
Jamahiriya ar. lyb.	73	0,768	9 782	35	0,534	75		
Botswana	74	0,763	5 120	67	0,696	55	0,374	42
Tunisie	75	0,763	5 160	66	0,641	59	0,427	39
Arabie saoudite	76	0,762	9 880	33	0,514	81		
Suriname	77	0,762	3 730	81	0,699	54		
Syrie	78	0,761	4 960	69	0,571	72		
Saint-Vincent	79	0,761	3 322	93				
Jordanie	80	0,758	4 270	74				
Moldova	81	0,757	3 670	83				
Albanie	82	0,739	3 500	86				
Rép. pop. dém. Corée	83	0,733	3 026	97				
Sainte-Lucie	84	0,732	3 026	97				
Algérie	85	0,732	4 870	70	0,508	84		
Turkménistan	86	0,731	3 400	89				
Paraguay	87	0,723	3 390	90	0,628	63		
Jamaïque	88	0,721	3 200	96	0,710	52	0,542	24
Kirghizistan	89	0,717	2 850	102				
Arménie	90	0,715	2 420	111				
Oman	91	0,715	11 710	31				
Géorgie	92	0,709	2 300	117				
Pérou	93	0,709	3 300	94	0,631	62	0,461	35
Ouzbékistan	94	0,706	2 650	106				
Afrique du Sud	95	0,705	3 799	80				
Rép. dominicaine	96	0,705	3 280	95	0,590	69	0,455	36
Sri Lanka	97	0,704	2 850	102	0,660	58	0,510	28
Roumanie	98	0,703	2 840	104				
Azerbaïdjan	99	0,696	2 550	108				
Philippines	100	0,677	2 550	108	0,625	64	0,485	33
Liban	101	0,675	2 500	110	0,622	65		
Samoa-Occidental	102	0,651	1 869	124				
Tadjikistan	103	0,643	1 740	129				
Indonésie	104	0,637	2 950	99	0,591	68	0,447	37
Guyana	105	0,622	1 800	125	0,584	70		
Iraq	106	0,617	3 413	87	0,523	78		
Egypte	107	0,613	3 540	84	0,453	92		
Namibie	108	0,611	4 020	77				
Nicaragua	109	0,611	2 790	105	0,560	73		
Mongolie	110	0,604	2 389	116	0,596	67		
Chine	111	0,594	1 950	123	0,578	71	0,484	34
Guatemala	112	0,591	3330	92	0,481	87	0,366	43
Bolivie	113	0,588	2 410	112	0,519	80		

Gabon	114	0,579	3 913	78				
El Salvador	115	0,579	2 250	118	0,533	76		
Honduras	116	0,578	2 000	120	0,524	77	0,412	40
Maroc	117	0,554	3 370	91	0,450	93	0,365	44
Maldives	118	0,554	1 200	145	0,522	79		
Vanuatu	119	0,541	1 956	122				
Vietnam	120	0,539	1 010	151	0,537	74		
Zimbabwe	121	0,539	1 970	121	0,512	82		
Congo	122	0,538	2 870	101				
Cap-Vert	123	0,536	1 750	127	0,502	85		
Swaziland	124	0,522	1 700	131	0,508	83		
Iles Salomon	125	0,511	2 616	107				
Papaouasie-N.G.	126	0,508	2 410	112	0,487	86		
Cameroun	127	0,503	2 390	115	0,462	90		
Faible dévelop. humain		**0,403**	**1 299**					
Pakistan	128	0,483	2 890	100	0,360	103	0,294	48
Ghana	129	0,482	2 110	119	0,460	91	0,332	46
Kenya	130	0,481	1 400	137	0,471	88	0,351	45
Lesotho	131	0,473	1 060	148	0,466	89	0,386	41
Myanmar	132	0,457	751	161	0,448	94		
Sâo Tomé-et-Pr.	133	0,451	600	169				
Inde	134	0,439	1 230	141	0,401	99	0,324	47
Madagascar	135	0,432	710	165	0,432	95		
Zambie	136	0,425	1 230	141	0,403	97		
Yémen	137	0,424	2 410	112	0,307	117		
Rép. dém. pop. lao	138	0,420	1 760	126	0,405	96		
Comores	139	0,415	1 35 0	138	0,402	98		
Togo	140	0,409	1 220	144	0,380	101		
Nigeria	141	0,406	1 560	135	0,383	100		
Guinée équatoriale	142	0,399	700	167				
Zaïre	143	0,384	523	172	0,372	102		
Soudan	144	0,379	1 620	134	0,332	109		
Côte d'Ivoire	145	0,369	1 710	130	0,341	107	0,290	49
Bangladesh	146	0,364	1 230	141	0,334	108	0,253	51
Tanzanie	147	0,364	620	168	0,359	104	0,271	50
Haïti	148	0,362	1 046	149	0,354	105		
Rép. centrafricaine	149	0,361	1 130	147	0,350	106		
Mauritanie	150	0,359	1 650	132	0,309	116		
Népal	151	0,343	1 170	146	0,310	115	0,233	53
Sénégal	152	0,340	1 750	127	0,316	111		
Cambodge	153	0,337	1 250	140				
Djibouti	154	0,336	1 547	136	0,315	112		
Bénin	155	0,332	1 630	133	0,314	114		
Rwanda	156	0,332	710	165			0,241	52
Malawi	157	0,330	820	155	0,315	113		
Ouganda	158	0,329	860	154	0,316	110	0,219	55
Libéria	159	0,325	1 045	150				
Bhoutan	160	0,305	750	163				
Gambie	161	0,299	1 260	139	0,277	119		
Tchad	162	0,296	760	160	0,260	122		
Guinée-Bissau	163	0,293	820	155	0,276	120		
Angola	164	0,291	751	161	0,286	118		
Burundi	165	0,286	720	164	0,274	121		
Somalie	166	0,246	1 001	152				
Mozambique	167	0,246	380	173	0,229	123		
Guinée	168	0,237	592	170	0,214	125		
Burkina Faso	169	0,228	810	159	0,214	126		
Afghanistan	170	0,228	819	158	0,169	130		
Ethiopie	171	0,227	330	174	0,217	124	0,230	54
Mali	172	0,222	550	171	0,195	128		
Sierra Leone	173	0,221	880	153	0,195	129		
Niger	174	0,207	820	155	0,196	127		
Total pays en dévelop.		**0,570**	**2 591**					

Pays les moins avancés	**0,337**	**935**		
Afrique subsaharienne	**0,389**	**1 346**		
Pays industrialisés	**0,916**	**15 291**		
Monde	**0,759**	**5 410**		

Sources: PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, op. cit., 1995 pour les colonnes 1, 2, 3 (p. 175-177) et 4 (p. 80-81), 1994 pour la colonne 5 (p. 114). Regroupements effectués par nous.

La lecture du tableau 9.4 montre que:

a.1) Globalement, le classement selon l'IDH est assez proche du classement selon le PIB par habitant. Les coefficients de corrélation linéaire entre les rangs de classement des variables prises deux à deux sont élevés (tableau 9.5). Ceci confirme la forte corrélation entre le niveau de la production, l'espérance de vie et le niveau d'instruction.

Tableau 9.5: Matrice des coefficients de corrélation entre indicateurs.

	PIB	IDH	ISDH	IDHR
PIB	1			
IDH	0,947	1		
ISDH	0,893	0,972	1	
IDHR	0,918	0,959	0,950	1

Coefficients calculés par nous à partir des rangs de classement figurant dans le tableau 9.4. Comme les deux derniers indicateurs ne sont pas connus pour un certain nombre de pays, nous avons procédé à un reclassement sur les seuls pays concernés avant de calculer les coefficients de corrélation linéaire.

a.2) Cependant, plusieurs pays remontent fortement dans le classement selon l'IDH par rapport à celui selon le PIB par tête:

- Saô Tomé-et-Principe: 36 places,
- Costa Rica: 32 ,
- Vietnam: 31 ,
- Madagascar: 30 ,
- Myanmar: 29 ,
- Zaïre: 29 ,
- Belize: 28 ,
- Maldives: 27 ,
- Tadjikistan: 26 ,
- Géorgie: 25 ,
- Guinée équatoriale: 25 ,
- Samoa-Occidental: 22 ,

- Grèce: 21 ,
- Uruguay: 21 ,
- Arménie: 21 ,
- Tanzanie: 21 ,
- Espagne: 20 ,
- Pologne: 20 ,
- Guyana: 20 .

a.3) En revanche, d'autres pays régressent fortement:

- Oman: 60 places,
- Qatar: 53 ,
- Arabie Saoudite: 43 ,
- Emirats arabes unis: 41 ,
- Jamahiriya arabe libyenne: 38 ,
- Gabon: 36 ,
- Brunei Darussalam: 34 ,
- Namibie: 31 ,
- Maurice: 28 ,
- Pakistan: 28 ,
- Sénégal: 25 ,
- Maroc: 26 ,
- Yémen: 24 ,
- Egypte: 23 ,
- Luxembourg: 22 ,
- Bénin: 22 ,
- Gambie: 22 ,
- Congo: 21 ,
- Guatemala: 20 ,
- Sierra Leone: 20 .

De façon générale, la comparaison des deux classements montre que le développement humain selon l'IDH est moins élevé que le laisse apparaître le PIB par tête pour tous les pays du Moyen-Orient producteurs de pétrole bénéficiaires d'une rente ainsi que pour beaucoup de pays africains.

a.4) Le principal enseignement de l'ISDH est que l'inégalité entre les sexes reste un élément important dans tous les pays du monde bien qu'elle ait généralement reculé au cours des vingts dernières années. La plupart des pays dont le classement selon l'ISDH est meilleur que celui selon l'IDH sont ceux qui ont investi dans l'éducation et la santé, deux domaines grâce auxquels les femmes peuvent améliorer leur situation dans la société.

a.5) La diminution de l'IDH ajusté selon la répartition des revenus par rapport à l'IDH de base est particulièrement importante pour les pays au niveau

de développement moyen, confirmant l'analyse déjà développée dans le chapitre 2. Par contre, il y a très peu de différence entre les deux indicateurs pour les pays les plus pauvres.

b) Le classement selon l'Indicateur de Liberté Humaine.

Dans ses Rapports de 1991 et 1992, le PNUD a proposé une mesure du respect des libertés qu'il n'a pu intégrer dans l'IDH; il a cependant tenté d'en fournir des éléments de manière séparée. Par ailleurs, l'IDH évoluant lentement, les brusques variations de la liberté dues aux changements politiques qui peuvent être soudains auraient pu en affecter la signification.

b.1) La liberté politique est appréciée à partir de cinq groupes d'éléments:[1]

- la sécurité personnelle: arrestations et détentions arbitraires, tortures, peines ou traitements cruels, exécutions arbitraires, disparitions;
- la primauté du droit: audiences publiques et objectives, tribunal compétent, indépendant et impartial, conseil juridique, révision de la déclaration de culpabilité, défaut de poursuites envers les fonctionnaires ne respectant pas les droits et libertés d'autrui;
- la liberté d'expression: restrictions apportées aux lois et pratiques, censure des media, propriété des media;
- la participation politique: liberté d'association, élections libres et justes, continuité du système démocratique, collectivité et prise de décision au niveau local;
- l'égalité des chances: garanties légales, violence ou harcèlement contre certains groupes, exclusion de groupes de la vie politique, discriminations économiques.

b.2) La liberté humaine est appréciée par le PNUD grâce à la classification proposée par Charles Humana dans son *World Human Rights Guide*[2] qui utilise 40 indicateurs regroupés autour:

- du droit;
- de l'absence de contraintes et de violences;
- de la liberté de pensée et d'expression;
- des libertés individuelles.

---

1. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1992*, op. cit., p. 34.
2. Cité par le PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1991*, op. cit., p. 21.

Grâce à une notation dichotomique, 1 lorsque le droit ou la liberté est reconnue, 0 lorsqu'ils sont bafoués, le PNUD aboutit à une notation de 0 à 40 et à un classement des pays selon un Indicateur de Liberté Humaine (tableau 9.6).

La corrélation entre développement humain et liberté humaine est très forte; d'ailleurs, même si la seconde est mesurée séparément du premier, elle en est un élément essentiel.

La corrélation entre liberté humaine et niveau de revenu est également forte.

Tableau 9.6: Classement selon l'ILH.

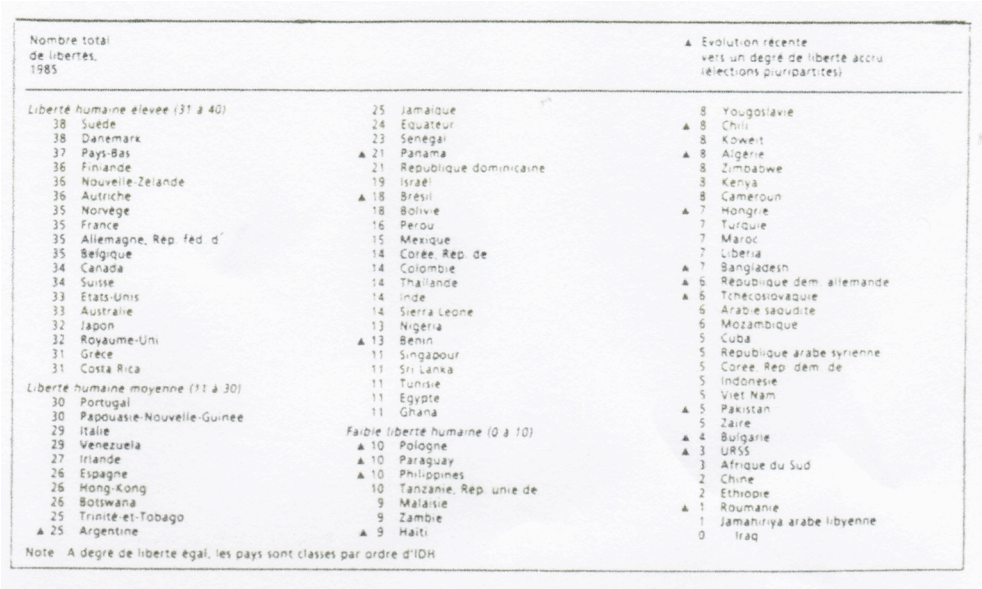

Nombre total de libertés, 1985			▲ Evolution récente vers un degré de liberté accru (élections pluripartites)
Liberté humaine élevée (31 à 40)	25 Jamaïque	8 Yougoslavie	
38 Suède	24 Equateur	▲ 8 Chili	
38 Danemark	23 Sénégal	8 Koweït	
37 Pays-Bas	▲ 21 Panama	▲ 8 Algérie	
36 Finlande	21 République dominicaine	8 Zimbabwe	
36 Nouvelle-Zélande	19 Israël	8 Kenya	
36 Autriche	▲ 18 Brésil	8 Cameroun	
35 Norvège	18 Bolivie	▲ 7 Hongrie	
35 France	16 Pérou	7 Turquie	
35 Allemagne, Rép. fed. d'	15 Mexique	7 Maroc	
35 Belgique	14 Corée, Rép. de	7 Libéria	
34 Canada	14 Colombie	▲ 7 Bangladesh	
34 Suisse	14 Thaïlande	▲ 6 République dém. allemande	
33 Etats-Unis	14 Inde	▲ 6 Tchécoslovaquie	
33 Australie	14 Sierra Leone	6 Arabie saoudite	
32 Japon	13 Nigéria	6 Mozambique	
32 Royaume-Uni	▲ 13 Bénin	5 Cuba	
31 Grèce	11 Singapour	5 République arabe syrienne	
31 Costa Rica	11 Sri Lanka	5 Corée, Rép. dém. de	
Liberté humaine moyenne (11 à 30)	11 Tunisie	5 Indonésie	
30 Portugal	11 Egypte	5 Viet Nam	
30 Papouasie-Nouvelle-Guinée	11 Ghana	▲ 5 Pakistan	
29 Italie	*Faible liberté humaine (0 à 10)*	5 Zaïre	
29 Venezuela	▲ 10 Pologne	▲ 4 Bulgarie	
27 Irlande	▲ 10 Paraguay	▲ 3 URSS	
26 Espagne	▲ 10 Philippines	3 Afrique du Sud	
26 Hong-Kong	10 Tanzanie, Rép. unie de	2 Chine	
26 Botswana	9 Malaisie	2 Ethiopie	
25 Trinité-et-Tobago	9 Zambie	▲ 1 Roumanie	
▲ 25 Argentine	▲ 9 Haïti	1 Jamahiriya arabe libyenne	
		0 Iraq	

Note : A degré de liberté égal, les pays sont classés par ordre d'IDH

Source: PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1991*, op. cit., p. 21.

Il faut remarquer que depuis le Rapport 1993, le PNUD n'a pas repris le calcul d'un ILH. Etait-il si difficilement intégrable dans l'IDH ou son caractère ethnocentrique était-il trop manifeste?

3.2. L'évolution de l'IDH dans le temps.

La comparaison dans le temps de l'IDH posait des problèmes méthodologiques tels que le PNUD a modifié en 1994 la définition de l'indicateur.[1] La fixation de normes minimales et maximales absolues pour les indicateurs partiels facilite une lecture historique.

---

[1]. Nous avons présenté l'ancienne méthodologie permettant d'effectuer des comparaisons dans le temps dans notre mémoire de DEA, op. cit., p. 203-204.

Tableau 9.7. Evolution de l'IDH par régions de 1960 à 1992.

Régions	1960	1970	1980	1992
Tous pays en développement	0,260	0,347	0,428	0,541
Pays les moins développés	0,165	0,209	0,251	0,307
Pays indust. sauf Europe orientale et ex-URSS	0,799	0,859	0,889	0,918
Monde	0,392	0,460	0,519	0,605
Afrique subsaharienne	0,200	0,255	0,306	0,357
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,277	0,363	0,480+	0,631
Asie du Sud	0,202	0,248	0,290	0,376
Asie du Sud sauf l'Inde	0,188	0,231	0,270	0,358
Asie orientale	0,255	0,379	0,484+	0,653
Asie orientale sauf la Chine	0,416+	0,547	0,686>	0,861
Asie du Sud-Est et Océanie	0,284	0,373	0,469+	0,613
Amérique latine et Caraïbes	0,467+	0,568	0,682	0,757
idem sauf le Mexique et le Brésil	0,504	0,586	0,654	0,735

+ Région dont le développement humain est passé de faible à moyen.
> Région dont le développement humain est passé de moyen à élevé.

Source: PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 101, extrait du tableau 5.5.

Selon les calculs du PNUD aucun pays n'a régressé sur l'échelle du développement humain alors que certains ont connu dans le même temps une chute de leur PIB. Est-ce une raison pour parler d'une "marée montante du développement humain"[1]? Il faut remarquer que ce résultat n'était pas obtenu avec l'ancienne méthodologie puisque 10 pays avaient connu une baisse de leur IDH[2].

4. La critique de l'IDH.

Lorsque le PNUD a produit son nouvel indicateur en fournissant en même temps une méthodologie et un chiffrage pour tous les pays de la planète, cet outil a été accueilli avec enthousiasme parce qu'enfin les économistes pouvaient disposer d'un instrument qui échappait en apparence aux critiques traditionnellement adressées au PIB et au PIB par tête. Or une analyse attentive permet de montrer que l'IDH ne peut prétendre à la qualité d'universalité parce qu'il reflète très largement la culture occidentale et qu'il ne peut exprimer le principe d'économie restant prisonnier du mythe de la croissance économique.

[1]. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 22, titre du Diagramme 1.1.
[2]. Voir notre mémoire de DEA, op. cit., p. 204.

4.1. La fausse universalité de l'IDH.

L'IDH se différencie d'un agrégat traditionnel comme le PIB parce qu'il intègre deux éléments qualitatifs que sont l'espérance de vie et le niveau d'instruction. Les deux éléments privilégiés se prêtent assez facilement à la quantification parce que nous disposons de statistiques relativement précises fournies par les démographes ou les services centraux d'enseignement. Mais la raison essentielle de leur choix est qu'il sont censés refléter le progrès social, humain, à travers des indicateurs universels indépendants des normes et des habitudes de production et de consommation matérielles. Derrière cette innovation, quels présupposés théoriques reflétant quels traits culturels peut-on déceler?

On peut les mettre à jour en interrogeant tour à tour la méthodologie utilisée et le type d'indicateur social retenu.

a) Critique de la méthodologie.

Dans la première version de l'IDH, le PNUD avait pour chaque dimension de l'IDH (espérance de vie, éducation, PIB par habitant) calculé une distance relative comprise entre 0 et 1. Cette distance était relative par rapport aux maximum et minimum enregistrés dans le monde qui étaient donc considérés comme modèle à atteindre et anti-modèle dont il fallait s'éloigner. Si on supposait qu'un pays avait le PIB par tête le plus élevé au monde et qu'en même temps l'espérance de vie de ses habitants et leur scolarisation étaient les plus élevés, alors l'IDH de ce pays était égal à 1. Autrement dit, l'IDH aurait atteint le maximum possible du développement humain, le bonheur parfait, tout en proposant au monde entier la norme de celui-ci. On pourrait objecter à cette critique que la valeur 1 pour l'IDH ne serait qu'une valeur d'indice, relative non pas à un niveau indépassable mais relative à une position de ce pays par rapport aux autres dans chacun des trois domaines retenus. Mais alors, la méthodologie de l'IDH tomberait sous le coup d'une autre critique: elle n'a pour but que d'arriver à un classement des pays sur l'échelle du développement tel que l'ont mis en oeuvre et imposé au monde entier le capitalisme et la culture occidentale.

Dans les versions les plus récentes de l'IDH, le PNUD a modifié sa méthode de calcul pour fixer les normes de référence en abandonnant les maxima observés dans le monde au profit de projections sur l'avenir. Examinons le cas du PIB par habitant. Le PNUD prévoit que le PIB par habitant le plus élevé au monde passera de 23 760 $ en 1992 (Etats-Unis) à 40 000 $ en 2020. Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,88%. Sur la période 1973-1992, le PIB par habitant américain a cru de 1,38% par an et le PIB par habitant mondial de 1,2%; sur l'ensemble de la période 1820-1992, le PIB par habitant américain avait augmenté de 1,65% et le PIB par habitant mondial de 1,2%. Ainsi, si

l'on excepte la période exceptionnelle de 1950-1973 où ces taux furent respectivement de 2,42% et de 2,9% pour le PIB par habitant américain et celui mondial, les projections réalisées par le PNUD pour le quart de siècle prochain sont plus élevées que la moyenne des taux de croissance du passé.[1] L'indicateur de *développement humain* se révèle donc être un instrument de mesure dont le caractère apologétique vis-à-vis de la croissance ne fait aucun doute. L'habillage humanitaire et social de cet indicateur ne fait pas disparaître le point central autour duquel il est ordonné: mesurer la croissance pour la promouvoir. D'ailleurs, sauf pour quelques monarchies pétrolières, la corrélation est si forte entre le classement des pays selon leur PIB par habitant et selon leur IDH qu'on peut se demander si cette mesure supplémentaire apporte un élément d'information véritablement nouveau.

En allant plus loin, on s'aperçoit que les perfectionnements apportés à l'IDH par les économistes du PNUD au fil des ans permettent de délaisser les références normatives de maxima à atteindre fixées par rapport aux pays les plus avancés sur l'échelle du développement économique, mais ces perfectionnements aboutissent à fixer des normes de croissance absolues qui ne sont plus identifiées à tel ou tel pays-modèle mais qui constituent des références en elles-mêmes. Le but n'est même plus de donner un niveau de vie à tous les êtres humains qui soit équivalent à celui qu'ont déjà atteint certains, mais il est de croître sans fin. La méthodologie du PNUD n'est alors que pure idéologie. Mais elle ne serait pas une pleine idéologie si elle ne reflétait des intérêts en même temps que des valeurs. Comme il y a de fortes chances pour que les pays en tête du classement mondial aujourd'hui le soient encore dans 25 ans même s'ils n'y figurent plus seuls, et comme par contre la probabilité pour que la planète puisse fournir à tous des ressources en quantité suffisante pour atteindre le plus haut niveau est très faible, la méthodologie de l'IDH consacre la division du monde entre riches et pauvres en mesurant le progrès humain à l'aune d'une norme qui ne résulte pas d'une procédure d'élaboration objective mais qui est la simple projection dans l'avenir de l'image chiffrée d'une situation socio-économique dont est exclue la majorité de l'humanité et qui précisément ne peut être érigée en norme que parce que la pérennité de cette exclusion est d'avance programmée. La norme devient la norme à atteindre pour une minorité et la norme inatteignable pour la majorité, une sorte de miroir aux alouettes qui remplit parfaitement son rôle en attirant les peuples vers les mirages du développement centré sur l'économie. Sachant que la planète est limitée et que, dans ces conditions, la pauvreté dans toutes ses formes n'est que l'envers de la richesse, les normes de progrès humain retenues par l'IDH entérinent pour demain le partage du monde d'aujourd'hui. Que reste-t-il alors du développement humain ou social devant accompagner naturellement la croissance économique?

---

[1]. Nous avons calculé tous ces taux à partir des données brutes fournies par MADDISON A., *L'économie mondiale, 1820-1992*, op. cit., p. 20, 62.

b) La relativité du type d'indicateur social retenu.

Les deux indicateurs partiels composant l'IDH dont la fonction est de rendre compte du progrès social envisagé d'un point de vue qualitatif sont la longévité exprimée par l'espérance de vie et le degré d'éducation exprimé par le taux d'alphabétisation et le taux de scolarisation. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans une discussion pour savoir si ces deux facteurs représentent la forme la plus absolue du bonheur de l'être humain et du progrès de sa qualité de vie: cela est discutable, mais il est parfaitement concevable que le recul de la mortalité, particulièrement celui de la mortalité infantile, puisse être considéré comme un progrès. Il s'agit de comprendre que ces indicateurs sociaux ne peuvent prétendre à l'universalité et qu'ils représentent la conception occidentale du progrès mise au premier plan à l'ère de la modernité. La durée de la vie n'a pas la même importance dans toutes les cultures; même en Occident où elle revêt une importance primordiale, le phénomène est récent dans l'histoire. Nous avions déjà vu avec Hans Jonas que la façon dont l'individu moderne refusait la mort était significative d'une certaine conception de la vie. Philippe Ariès[1] le rejoint en montrant qu'au sein des sociétés modernes développés la mort n'est plus ressentie comme une nécessité naturelle mais comme un échec. Ainsi l'IDH du PNUD est-il le reflet de la conception occidentale de la vie, il est le produit d'une culture et il vise à classer l'ensemble des sociétés selon les normes de l'une d'entre elles. A la fin du XX° siècle, la norme du développement économique occidental s'est imposée partout et elle a nécessité l'imposition d'un indicateur unique présenté comme synthétique. Véritablement, c'est un indicateur de synthèse, mais la synthèse ne porte que sur des éléments dont l'enracinement culturel est bien particulier.

Certains auteurs[2] font en outre remarquer que la définition des libertés humaines entrant dans le calcul d'un ILH fait exactement référence à la conception occidentale des libertés et à l'organisation juridique chargée de les garantir.

---

[1]. ARIES P., *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.
[2]. SERAPHIN G., *L'indicateur du développement humain (IDH)*, Note du GRAEEP, Sceaux, 1994.

4.2. L'IDH et le principe d'économie.

Quelle est la portée de la critique des indicateurs tirés des comptabilités nationales, tels le PIB, et des indicateurs amendés en fonction d'éléments sociaux d'ordre qualitatif? Cette question peut être subdivisée en deux nouvelles questions: peut-on se passer d'indicateurs? et, si comme nous allons le faire, on répond négativement, quelle signification peut-on leur accorder alors?

a) Peut-on se passer d'indicateurs?

Dans la mesure où l'essentiel de la critique des indicateurs porte sur leur nature réductrice, leur ethnocentrisme et leur adéquation au modèle de la croissance économique infinie, il semblerait logique de les rejeter avec le modèle qui les sous-tend. Et comme il n'est pas d'indicateur qui soit totalement indépendant de ce modèle, il est tentant de rejeter toute forme d'indicateur. Pourtant nous ne tirerons pas cette conclusion extrême. Pourquoi?

La première raison est que, au même titre que les besoins de subsistance, de sécurité et d'amour, le besoin de sens et de connaissance peut être considéré comme inhérent à l'espèce humaine. Nier ce dernier besoin reviendrait à nier une composante essentielle du comportement humain. Le fait que cette composante prenne des formes variées dans les différentes cultures et que l'utilisation des connaissances accumulées y diffère profondément ne justifierait pas davantage sa négation.

La deuxième raison est que la connaissance passe en partie par la connaissance chiffrée. Les inventions de l'écriture et du calcul, leur apprentissage, ont été des étapes fondamentales de l'histoire de l'humanité qui n'ont rien à voir avec la domination de la culture occidentale contemporaine.

b) Quelle signification accorder aux indicateurs?

Considérer comme nécessaires des indicateurs n'élimine pas la critique que l'on peut en faire. Cela ne sous-estime pas non plus la capacité des producteurs d'indicateurs à récupérer les critiques pour partiellement les prendre en compte dans la production d'indicateurs toujours plus performants mais toujours subordonnés à la problématique de la croissance. Il s'agit ici de montrer que les agrégats issus du PIB, quelle que soit la coloration sociale que l'on y apporte, sont construits pour mesurer l'activité économique monétarisée et ne peuvent mesurer que cela. Le plus bel agrégat du monde ne peut mesurer que ce pour quoi il est fait. Les appendices sociaux qui sont ajoutés sont de ce fait immédiatement instrumentalisés pour justifier la croissance du vecteur principal de l'agrégat puisque le

postulat est que le progrès social est une résultante naturelle de la croissance économique. Dans cette problématique, l'allongement de l'espérance de vie et la disparition de l'analphabétisme n'ont pas d'autonomie par rapport au développement économique. Que l'on nous comprenne bien, il ne s'agit pas de mépriser, de condamner ou de refuser ces deux phénomènes dont il faut reconnaître que l'humanité entière profite, mais de dire que ces *progrès* sont associés exclusivement à une conception individualiste de la promotion des êtres humains. En aucun cas les indicateurs traditionnels ou les indicateurs de développement humain du PNUD ne mettent au premier plan les relations sociales à l'intérieur d'une communauté, d'un pays. Par exemple, aucun indicateur, strictement économique ou *amélioré*, n'est capable d'exprimer le fait que lorsque des rapports de coopération et de solidarité l'emportent sur les rapports de force et de domination dans un groupe, alors la pauvreté y est inconnue ou limitée, et la croissance n'y est plus nécessaire pour soi-disant faire reculer une pauvreté qui ne provient pas d'une absence ou insuffisance de croissance mais au contraire de l'engrenage de la croissance. Aucun indicateur actuel n'est capable d'exprimer le fait que lorsque les relations sociales sont coopératives les besoins ressentis par les membres de la société sont généralement satisfaits. Au contraire, l'indicateur économique a pour but d'installer l'idée qu'il mesure le manque et le recul de celui-ci au fur et à mesure que lui-même progresse. Ce recul du manque est une illusion et une mystification idéologique.

Si le développement est assimilé comme aujourd'hui à la croissance économique entraînant automatiquement tous les progrès sociaux, il est inutile de chercher un indicateur synthétique puisque le PIB remplit cet office; les indicateurs de *développement humain* ne sont que des habillages et des façades différents du même phénomène dont le but est, en dernière analyse, de conforter la thèse du *trickle down effect*. Et surtout, pour la problématique de notre recherche, ces indicateurs sont aux antipodes du principe d'économie puisqu'ils sont construits pour mesurer la négation de celui-ci: ce qui augmente et non ce qui est économisé ou ce qui économise. Il n'y a donc pas de possibilité d'avoir un indicateur de développement humain qui, à la fois, d'un côté, s'accroît de tous les gaspillages, destructions atteignant les hommes et la nature, puis des pseudo-réparations, et, de l'autre, enregistre les économies et les préservations.

Si le développement humain était déconnecté de la croissance, si les cohésions sociales, les formes de coopération, d'épanouissement et de bien-être étaient recherchées en dehors de la croissance de la production et de la consommation, l'indicateur pour en rendre compte devrait être découplé de l'évolution du PIB.

De la même façon que vouloir construire un agrégat de PIB vert n'a pas de sens parce qu'il ne pourrait rendre compte de l'évolution de la relation de l'homme à son environnement, un indicateur de développement humain n'a pas de sens s'il ne reflète pas l'évolution des relations humaines. Ni l'un ni l'autre ne sont... en mesure d'apprécier correctement le principe d'économie parce qu'ils ignorent l'idée d'être économe de la peine des hommes, de leur temps, de leur vie, et économe des ressources naturelles limitées dont ceux-ci disposent. Y a-t-il une place pour une autre démarche?

II- Vers un respect du principe d'économie?

Qu'est-il économiquement raisonnable de proposer qui soit supérieur à ce qui a été jusqu'ici présenté comme rationnel en soi alors qu'il n'était rationnel qu'au regard du profit espéré? Nous définirons l'*économiquement raisonnable* comme ce qui est *économe* par opposition à l'*économiquement rationnel* défini comme ce qui est *profitable*. Pour saisir la portée théorique de cette distinction dans la perspective d'une mise en oeuvre dans un pays comme la France qui garantisse la possibilité d'y accéder aux autres pays ainsi qu'aux générations futures, nous proposons de conduire à l'intérieur de notre travail de recherche une dernière discussion au sujet du passage de l'économiquement rationnel à l'économiquement raisonnable (A) et au sujet de l'économiquement raisonnable dans les relations internationales (B). Dans le premier volet, nous effectuerons un dernier retour sur la notion de productivité en montrant dans quelle mesure la poursuite d'un gain de productivité relève du raisonnable ou du rationnel; dans le second volet, nous reviendrons une dernière fois sur la notion de valeur en indiquant les voies d'une nouvelle politique d'échanges entre les hommes des pays riches et les hommes des pays pauvres qui soit compatible avec l'écologiquement et l'humainement soutenables.

A- Le passage de l'économiquement rationnel à l'économiquement raisonnable.

Une controverse est née sur le bien-fondé de la poursuite de gains de productivité alors que le chômage s'accroît depuis vingt ans dans tous les pays développés. Elle a pris le relais d'une querelle plus ancienne mais qui lui ressemble étrangement: la machine contre l'emploi. Cette controverse oppose ceux qui attribuent la montée du chômage

aux investissements dits de productivité prédominants à l'ère de l'informatisation et de l'automatisation, et ceux qui continuent d'espérer que les emplois supprimés d'un côté seront compensés par des créations suscitées de l'autre précisément grâce aux gains de productivité générateurs de revenus supplémentaires. De cette discussion résulte une apparente alternative: pour ou contre les gains de productivité?

Nous voudrions montrer ici que cette alternative est fausse dès l'instant où l'on clarifie la distinction entre productivité individuelle et productivité horaire. Il s'avérera peut-être possible ensuite de mesurer le progrès réalisé en matière d'économiquement raisonnable, c'est-à-dire le progrès respectueux du principe d'économie. Alors le respect du principe d'économie rejoindra celui des principes de responsabilité et de solidarité.

1. Productivité individuelle et productivité horaire.

Les impacts d'une croissance de la productivité individuelle et de celle de la productivité horaire ne peuvent être envisagés de la même manière selon qu'ils agissent sur l'emploi ou sur l'équilibre des écosystèmes.

1.1. Productivité individuelle, productivité horaire et emploi.

C'est au niveau de l'impact sur l'emploi qu'intervient la distinction entre l'évolution de la productivité individuelle et celle de la productivité de l'unité de temps de travail. En termes d'emploi, la recherche de gains de productivité individuelle doit être abandonnée tant que le chômage n'a pas été éradiqué. Au contraire, la diminution de la productivité individuelle est synonyme, à production constante, de l'augmentation de l'emploi par diminution du temps de travail individuel; dans le même temps, pour un même volume d'heures travaillées (nombre d'emplois multiplié par la durée individuelle du travail), la productivité horaire reste constante. Toutes les possibilités de combinaison reprennent les différents cas de figure que nous avons analysés dans le chapitre 8[1]. Le parti pris adopté par certains auteurs[2] de ne pas différencier les deux formes de productivité n'est à notre avis pas justifié ni sur un plan logique ni sur un plan historique.

D'abord, l'augmentation de la productivité individuelle dans une économie est inadmissible si elle se traduit par un gonflement du chômage, ce qui signifie un gaspillage

---

[1]. Dans le § II-B-1.

[2]. Par exemple, le Groupe du Chêne (chez Daniel CEREZUELLE), *Le travail en question*, Bordeaux, 1993; reproduit également dans La Ligne d'Horizon "Les amis de François Partant", *Le travail a-t-il un avenir sur terre?*, Actes de colloque, novembre 1993, p. 5-27.

des potentialités créatrices humaines, une concentration de l'effort productif sur quelques uns, et cela au mépris du principe d'économie; dans ce cas, sa diminution, à production constante, est une condition nécessaire et suffisante pour que le chômage diminue.

Ensuite, la diminution de la productivité horaire n'est pas une condition nécessaire de la résorption du chômage puisque son maintien, toujours à production constante, est une condition suffisante dès l'instant où l'on compense un temps de travail individuel en baisse par un plus grand nombre de travailleurs, par stricte application du principe de l'économie de la peine des hommes.

Résumons cela par les deux implications suivantes en raisonnant à production constante:

- diminution de la productivité individuelle consécutive à l'embauche ⇔ baisse du chômage, ce qui signifie qu'il y a identité entre les deux phénomènes;
- maintien de la productivité horaire suite à la substitution temps/nombre ⇒ baisse du chômage.

Enfin, on voit mal comment il serait possible d'interrompre le mouvement d'allégement de la peine des hommes que provoque la lente mais irréversible diminution du temps de travail individuel qu'il faut mettre au crédit de l'utilisation d'outils de plus en plus perfectionnés. Cependant, il convient de ne pas commettre à notre tour l'erreur d'assimiler diminution du temps de travail et allégement de la peine humaine car la première peut s'accompagner d'une intensification des heures travaillées aussi éprouvante, sinon davantage, que l'étaient les heures qui ne sont plus travaillées: dans ce cas-là, la productivité horaire augmente au détriment du principe d'économie. Ainsi l'implication suivante est-elle vérifiée mais pas sa réciproque[1]:

allégement de la peine des hommes ⇒ baisse du temps de travail.

Lorsque règne la situation de plein emploi, à intensité du travail et à production constantes, l'augmentation de la productivité horaire vérifie le principe d'économie.

---

[1]. On pourrait faire remarquer que, puisque l'intensité du travail peut augmenter, elle peut aussi diminuer; de ce fait, on pourrait considérer l'implication ci-dessus comme fausse: l'intensité moindre suffit à alléger la peine sans qu'il y ait besoin de diminuer le temps de travail. On peut résoudre logiquement le problème de deux manières: ou bien en raisonnant à intensité donnée, dans ce cas allégement de la peine des hommes ⇔ baisse du temps de travail, ou bien en raisonnant dans le cadre le plus fréquent de notre système économique qui n'organise pratiquement que des intensifications du travail, dans ce cas nous avons l'implication que nous avons retenue.

En revanche, s'il y a chômage, la diminution de la productivité individuelle est *impérative* pour le résorber, le maintien de la productivité horaire étant nécessaire pour avoir une production constante.

1.2. Productivité et équilibre des écosystèmes.

La distinction opérée ci-dessus entre productivité individuelle et productivité horaire n'intervient plus exactement de la même manière au niveau des répercussions de leur croissance sur les équilibres des systèmes écologiques.

Considérons le cas où l'accroissement de la productivité individuelle se fait à production croissante puisque nous avons déjà traité de celui où la production est constante dans l'examen des répercussions sur l'emploi. Ici, le principe d'économie est mis à mal en ce qui concerne la raréfaction des ressources naturelles et la production de déchets et nuisances auxquelles conduit une croissance économique soutenue. Le même principe d'économie est également battu en brèche si l'augmentation de la productivité horaire accompagne celle de la production.

Toutefois, les répercussions de la croissance des productivités sur les écosystèmes dépendent non de l'augmentation elle-même de ces productivités mais du fait qu'elles s'exercent ou non dans le cadre d'une croissance économique engendrant un rendement productif accru des ressources naturelles et une génération de déchets moindre. Mais l'espoir de voir une croissance économique forte qui soit de plus en plus écologique repose sur la croyance en la possibilité de toujours trouver une solution technique à un problème qui n'est pas que technique. S'il est souhaitable de diminuer le prélèvement absolu sur le stock de ressources épuisables pour assurer le sort des générations futures, l'amélioration du rendement productif des ressources ne suffit pas si celui-ci est conçu comme un moyen de perpétuer la croissance économique. Plus encore, le maintien d'une production constante n'est éthiquement admissible que si le rendement productif des ressources s'accroît. Très certainement, les solutions techniques, s'il y en a, devront être employées dans le but d'économiser et non de croître.

Nous pouvons alors conclure que la poursuite de gains de productivité n'est *admissible* socialement et écologiquement, c'est-à-dire n'est compatible avec le principe d'économie pris dans ses deux dimensions sociale et écologique, que si et seulement si:

- pour la productivité individuelle: la production est constante (à rendements des ressources croissants, sinon la production devrait décroître) et il n'y a ni intensification du travail ni chômage;

- pour la productivité horaire: la production est constante (à rendements des ressources croissants, sinon la production devrait décroître) et il n'y a pas d'intensification du travail.

Nous avions antérieurement conclu que l'on ne pouvait considérer que l'heure de la fin du travail, comme agent de production et comme facteur d'intégration sociale, était venue, ni même qu'elle approchait. Nous devons maintenant conclure que la réduction du temps de travail, si elle représente aujourd'hui une voie pour sortir de l'impasse du développement, ne peut cependant pas constituer une perspective sans limite, autre que zéro, parce qu'elle suppose une augmentation de la productivité qui elle-même entraîne l'amélioration des équipements matériels, laquelle enfin ne pourra pas vraisemblablement être totalement déconnectée de la ponction sur les réserves de ressources naturelles. Bien entendu, on peut concevoir qu'une amélioration de la productivité soit aussi le fruit de l'amélioration des savoirs et des savoir-faire, de l'intégration dans les processus de production du facteur informationnel, et de la croissance des investissements immatériels. Mais il n'y a pas d'investissement immatériel pur: sa mise en oeuvre nécessite, en amont et en aval, un investissement matériel.

Nous avons jusqu'ici souligné la racine commune de la crise sociale et écologique et la nécessité de leur trouver des solutions compatibles entre elles. Nous insistons maintenant sur le fait que l'économie de la peine des hommes, de leur travail doit s'inscrire dans l'économie des ressources, c'est-à-dire dans la biosphère, et ne pas perdre de vue qu'il y a des limites écologiques au développement économique tout comme il y en aurait à la sortie du développement économique par le biais d'une nouvelle rationalité de la réduction du temps de travail qui pourrait se révéler à son tour déraisonnable si elle était transformée en absolu, c'est-à-dire en objectif à atteindre à *tout prix*: réduire le travail à néant.

2. La mesure du progrès économiquement raisonnable.

Dès lors que nous avons admis la possibilité d'utiliser un indicateur, nous devons nous interroger sur le bien-fondé d'un indicateur différent et émettre une proposition.

2.1. Le bien-fondé d'un indicateur différent?

Nous adopterons ici une attitude identique à celle que nous avons prise à propos de la discussion sur la possibilité et le bien-fondé d'un développement différent. Nous

avons déjà souligné en quoi consistait selon nous la fausse alternative[1] entre *développement alternatif* et *alternative au développement* parce que dans les deux cas le *contenu* d'un mode de vie centré sur la qualité (notamment des relations humaines) au lieu de la quantité (des biens marchands) était à définir de la même façon. La même problématique s'impose au sujet d'un indicateur qui serait dit *alternatif*: il y a autant de raisons de refuser d'être victime du fétichisme de la quantification, du fétichisme du chiffre, en condamnant la couverture idéologique des indicateurs officiels, que de raisons de refuser d'être victime du fétichisme opposé, le refus absolu du chiffre. Il est mille façons de conforter la pensée dominante, la moindre ne serait-elle pas de s'interdire par exemple de compter le nombre de chômeurs allant grandissant? Nous refusons donc de nous laisser enfermer dans une logique de refus *a priori* et définitif de toute proposition parce qu'elle ne pourrait échapper au risque de récupération.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de ne considérer comme économiquement raisonnable strictement que les progrès des indicateurs économiques enregistrés *parallèlement* à ceux d'un indicateur d'ordre qualitatif, totalement disjoint des précédents, qu'il s'agit maintenant de définir.

2.2. Proposition d'indicateur.

Parce que nous ne disposons pas autour de nous de moyens d'investigation et d'enquêtes statistiques importants, nous concevrons une proposition simple d'*Indicateur de Progrès Qualitatif* en posant des principes de construction que des affinements ultérieurs permettraient de conforter. Nous en verrons ensuite une application et les limites inévitables qu'il comporte.

a) Construction.

Nous émettons les deux hypothèses suivantes:

- Il est impossible de mesurer à la fois par le même indicateur le progrès de la richesse économique et celui de la richesse qui n'est pas économique mais sociale. Vouloir mesurer les deux en même temps et avec les mêmes critères et instruments est un non-sens.

- Il est possible de dissocier la mesure des deux formes de richesse à condition de reconnaître à la richesse sociale une spécificité intégrale dont l'appréciation, dans les deux sens de ce terme (estimation et amélioration), résulte du respect des principes

[1]. Cf. notre chapitre 2, § II-B-1.2.c), et l'introduction à la 3° partie.

de responsabilité, de solidarité et d'économie se traduisant par la préservation des conditions de vie, l'épanouissement individuel et collectif et le non gaspillage. Autrement dit, la richesse sociale pas plus que le bonheur national ne sont mesurables car on ne mesure pas la qualité des relations humaines, des relations sociales, la valeur de la pureté de l'eau ou de l'air, mais on peut mesurer les conditions matérielles qui rendent possible cette qualité ou, plus prosaïquement, qui ne l'interdisent pas.

Nous écartons donc d'emblée toute référence à tout *niveau* d'agrégat de production ou de revenu national parce qu'aucun n'est à même de rendre compte du respect du principe d'économie, au contraire toute croissance d'un agrégat de type PIB pourrait être le signe que ce principe est bafoué.

Nous retenons quatre indicateurs partiels composant notre indicateur IPQ synthétique. Chacun d'eux peut lui-même être un indicateur composite si l'information nécessaire est disponible; il pourra être étoffé à l'avenir en conservant la méthodologie suivante: chaque indicateur partiel mesure sur une échelle de 0 à 1 le respect de l'un ou l'autre des trois principes rappelés ci-dessus. Ces quatre indicateurs partiels sont:

a.1) Un indicateur culturel.

Il est noté I_C et est égal à la moyenne pondérée du taux d'alphabétisation des adultes noté I_A et du taux de scolarisation de 6 à 23 ans noté I_{Sc} (nous retiendrons la pondération de l'IDH du PNUD: respectivement 2 et 1). Ces taux, nous l'avons vu, étant largement corrélés avec le développement économique, seront les seules concessions en référence à celui-ci; si nous les choisissons de préférence à l'espérance de vie que l'IDH du PNUD intègre, c'est parce leur degré de potentialité universaliste nous paraît, à tort peut-être mais la discussion pourra s'ouvrir[1], supérieur. Pour la même raison nous écartons tout indicateur relatif à la santé qui serait trop dépendant du niveau des dépenses de santé ou bien qui refléterait des manques ou des pathologies trop liés aux modes de vie particuliers.

D'où $I_C = 1/3\ (2\ I_A + I_{Sc})$.

a.2) Un indicateur environnemental.

Il est noté I_E : le choix pourrait porter sur la préservation de la qualité de l'air ou de l'eau, ou bien sur la préservation d'une ressource naturelle représentative; pour des raisons de disponibilités statistiques[2], nous optons pour la moyenne arithmétique du taux de

---

[1]. Ainsi, il est indéniable que le taux d'alphabétisation et le taux de scolarisation dévaluent les formes orales d'apprentissage et de transmission. Cet inconvénient pourrait être atténué si l'on pouvait adjoindre un indicateur de préservation des patrimoines culturels traditionnels, mais pas en éliminant la référence au langage écrit.

[2]. Les tentatives de constructions d'indicateurs synthétiques de pression sur l'environnement sont encore aujourd'hui extrêmement rares. Signalons trois études: 1) une portant sur la région de Bâle qui agrège les données concernant l'émission de neuf polluants de l'air et de l'eau; 2) une sur le Royaume-Uni sur la base de neuf types de pression sur l'environnement; 3) une menée par Eurostat qui synthétise des indices de pression pondérés. Pour une présentation résumée de ces études: GROSCLAUDE P., *Comptabilité nationale et indices d'environnement*, dans ARCHAMBAULT E., ARKHIPOFF O., *Mesure et valeur en comptabilité nationale*,

préservation des ressources en eau[1] (c'est-à-dire du complément à 1 du taux de prélèvement annuel) noté I_U, et du coefficient de préservation vis-à-vis de l'effet de serre noté I_G [I_G étant le complément à 1 du coefficient d'émission de gaz à effet de serre lui-même égal au rapport des émissions annuelles par habitant dans le pays considéré et du maximum des émissions constaté dans le monde: $I_G = 1$ - (émissions par habitant/maximum des émissions par habitant)].

D'où $I_E = 1/2 (I_U + I_G)$.

a.3) Un indicateur d'activité.

Il est noté I_T et est égal à la moyenne arithmétique de la proportion de temps libre par rapport au temps disponible total (c'est-à-dire du complément à 1 du temps de vie éveillée passé à travailler) notée I_V , et de la part de la population active qui est occupée (c'est-à-dire du complément à 1 du taux de chômage) notée I_O .

D'où: $I_T = 1/2 (I_V + I_O)$.

a.4) Un indicateur de cohésion sociale.

Il est noté I_S et est égal à la moyenne arithmétique du rapport entre la part du revenu national reçue par le quintile de la population le plus pauvre et celle reçue par le quintile plus riche noté I_R, et du rapport entre la part du patrimoine détenu par le quintile de la population le plus pauvre et la part détenue par le quintile plus riche noté I_P .

D'où: $I_S = 1/2 (I_R + I_P)$.

---

op. cit., p. 393-407. La méthodologie que nous adoptons pour notre indicateur environnemental ressemble à celle de ces études qui consiste à calculer une moyenne pondérée de sous-indices.

[1]. On pourrait objecter à ce choix du taux de préservation des ressources en eau qu'une faible utilisation des ressources en eau peut s'expliquer par des causes très diverses: un souci de protection environnementale mais aussi une telle pauvreté que les besoins premiers de l'alimentation et de l'hygiène ne sont même pas assurés, ou bien encore une très grande abondance des ressources. Le premier cas rentre parfaitement dans le cadre des objectifs de mesure de notre indicateur. Concernant le second, on se rend compte en examinant les statistiques du taux de prélèvement annuel d'eau élaborées par la Banque Mondiale que les pays dont le taux est élevé ou très élevé sont eux qui ont adopté des processus de production agricole intensifs avec des productions très consommatrices d'eau ou bien ceux dont le développement extraverti a été poussé à son paroxysme. Par contre, la plupart des pays pauvres pour lesquels le taux de prélèvement est faible sont dotés de conditions hydrauliques favorables (cf. Annexe 8, Tableaux A.S.10 et A.S.11). Ainsi, le troisième cas ne constitue pas une objection insurmontable: le prélèvement sur l'environnement est inhérent à l'activité humaine, il n'y a pas de prélèvement zéro; l'important est que le prélèvement puisse être toléré par l'environnement dont les capacités d'auto-renouvellement seraient sauvegardées.

L'indicateur de progrès qualitatif sera égal à la moyenne arithmétique des quatre indicateurs partiels:

$$IPQ = \frac{1}{4}\left(I_C + I_E + I_T + I_S\right) = \frac{1}{4}\left[\frac{1}{3}\left(2I_A + I_{Sc}\right) + \frac{1}{2}\left(I_U + I_G\right) + \frac{1}{2}\left(I_V + I_O\right) + \frac{1}{2}\left(I_R + I_P\right)\right].$$

On remarquera que ne figure pas dans cet indicateur un indice de productivité parce que celui-ci étant le rapport de la production au travail ne peut comme nous le souhaitions éliminer sa référence à la croissance des quantités produites. L'IPQ conserve donc son caractère principalement qualitatif, étant entendu que l'évolution quantitative est suffisamment rendue par les divers agrégats habituels qu'utilisent les économistes.

b) Application.

Le tableau 9.8 indique les résultats auxquels nous parvenons en utilisant la méthodologie décrite ci-dessus. Nous avons calculé un indicateur de progrès qualitatif pour 22 pays. La liste est pour l'instant restreinte parce que les statistiques nécessaires permettant de déterminer tous les indicateurs partiels sont peu disponibles. Ainsi, la durée du travail est pratiquement inconnue pour beaucoup de pays du tiers-monde et n'aurait d'ailleurs pas la même signification que dans les pays industrialisés. Il en est de même pour les taux de chômage et pour les émissions de gaz à effet de serre. La concentration des revenus est par contre bien connue mais pas celle des patrimoines.

Par ailleurs, lorsque les statistiques seront disponibles sur une période suffisamment longue, il sera possible de mettre en parallèle les évolutions des agrégats économiques et de l'IPQ pour que ce dernier puisse jouer son rôle de *facteur limitant*[1] dans l'évaluation du bien-être.

[1]. Nous avons défini cette notion dans le chapitre 2, § I-B.

Tableau 8.1: Indicateur de Progrès Qualitatif.

Pays	1 Indicateur de niveau d'éducation	2 Indicateur de préserva-tion de l'eau	3 Indicateur de préserva-tion vis-à-vis de l'effet de serre	4 Indicateur environne-mental	5 Indicateur de temps libre	6 Indicateur d'emploi	7 Indicateur d'activité	8 Indicateur d'égalité de revenus	9 Indicateur d'égalité de patrimoines	10 Indicateur de cohésion sociale	11 IPQ	12 IPQ hors environ-nement
Suède	**0,92**	0,984	0,657	**0,8205**	0,692	0,918	**0,805**	0,217		**0,217**	**0,691**	0,647
Norvège	**0,95**	0,995	0,555	**0,775**	0,702	0,940	**0,821**	0,169		**0,169**	**0,679**	0,647
Suisse	**0,91**	0,976	0,626	**0,801**	0,682	0,963	**0,8225**	0,116		**0,116**	**0,662**	0,616
Nouvelle Zélande	**0,94**	0,994	0,595	**0,7945**	0,678	0,905	**0,7915**	0,114		**0,114**	**0,660**	0,615
Japon	**0,92**	0,834	0,459	**0,6465**	0,655	0,975	**0,815**	0,233		**0,233**	**0,654**	0,656
Finlande	**0,98**	0,981	0,422	**0,7015**	0,703	0,823	**0,763**	0,167		**0,167**	**0,653**	0,637
Pays Bas	**0,95**	0,913	0,339	**0,626**	0,704	0,917	**0,8105**	0,222		**0,222**	**0,652**	0,661
Espagne	**0,94**	0,724	0,668	**0,696**	0,695	0,773	**0,734**	0,227		**0,227**	**0,649**	0,634
France (a)	**0,95**	0,809	0,603	**0,706**	0,698	0,883	**0,7905**	**0,133**	0,0058	0,0694	**0,645**	0,6245
Danemark	**0,94**	0,908	0,272	**0,590**	0,710	0,876	**0,793**	0,141		**0,141**	**0,616**	0,625
Italie	**0,88**	0,663	0,563	**0,613**	0,698	0,885	**0,7915**	0,167		**0,167**	**0,613**	0,613
Australie	**0,92**	0,957	0,171	**0,564**	0,699	0,892	**0,7955**	0,104		**0,104**	**0,596**	0,6065
Etats-Unis	**0,98**	0,811	0,000	**0,4055**	0,674	0,933	**0,8035**	0,112		**0,112**	**0,575**	0,632
Belgique	**0,94**	0,278	0,342	**0,310**	0,703	0,904	**0,8035**	0,219		**0,219**	**0,568**	0,654
Algérie	**0,60**	0,797	0,444	**0,6205**	0,657	0,762	**0,7095**	0,148		**0,148**	**0,520**	0,486
Venezuela (b)	**0,84**	0,997	0,885	**0,941**	0,650	0,936	**0,793**	0,097		**0,097**	**0,668**	0,577
Costa Rica (b)	**0,85**	0,986	0,885	**0,9355**	0,615	0,959	**0,787**	0,079		**0,079**	**0,663**	0,572
Bolivie (b)	**0,76**	0,996	0,885	**0,9405**	0,656	0,946	**0,801**	0,116		**0,116**	**0,654**	0,559
Colombie (b)	**0,83**	0,995	0,885	**0,940**	0,625	0,909	**0,767**	0,0645		**0,0645**	**0,650**	0,554
Pérou (b)	**0,84**	0,847	0,885	**0,866**	0,643	0,906	**0,7745**	0,0953		**0,0953**	**0,644**	0,570
Mexique (b)	**0,81**	0,783	0,885	**0,834**	0,660	0,976	**0,818**	0,0733		**0,0733**	**0,634**	0,567
Honduras (b)	**0,67**	0,979	0,885	**0,932**	0,638	0,969	**0,8035**	0,0425		**0,0425**	**0,612**	0,505

(a) Nous ne disposons de la répartition par quintiles des patrimoines que pour la France. Aussi nous n'intégrons pas pour l'instant dans le calcul de l'IPQ cet indicateur. Mais si nous l'avions fait, cela aurait considérablement affaibli la valeur de l'indicateur de cohésion sociale et par suite celle de l'IPQ. Ainsi, pour la France, on estimait en 1986 que le quintile le plus pauvre détenait 0,4% du patrimoine et le quintile le plus riche 68,9% (Alternatives économiques, *Les chiffres de l'économie*, Hors série, n° 14, 4° trimestre 1992, p. 20), ce qui donne un rapport de 0,0058 dont la moyenne avec le rapport symétrique concernant la répartition des revenus (0,133) donne 0,0694. L'IPQ serait alors de 0,629 au lieu de 0,645 comme dans le tableau. Les données fournies par l'INSEE en 1996 pour la période 1991-1992 sont pratiquement identiques: GUILLAUMAT-TAILLIET F., MALPOT J.J., PAQUEL V., *Le patrimoine des ménages: répartition et concentration*, dans INSEE, *Données sociales 1996*, op. cit., p. 354-362.

(b) Les émissions de gaz à effet de serre par chaque pays d'Amérique latine ne sont pas détaillées dans les documents statistiques disponibles. Seules sont disponibles les émissions globales pour tout le continent. Nous appliquons donc une moyenne qui vraisemblablement surestime les émissions pour tous les pays présents dans le tableau sauf pour le Venezuela et le Mexique. Nous séparons de ce fait dans le tableau les pays pour lesquels nous disposons de la quantité de gaz à effet de serre émis de ceux pour lesquels nous ne disposons que d'une moyenne continentale.

La 1e colonne est tirée de PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 175-177.

La 2e colonne est calculée par nous à partir du pourcentage de la consommation annuelle domestique, agricole et industrielle d'eau d'un pays (comprenant la consommation d'eau non renouvelable provenant des nappes aquifères) sur la période 1970-1994 par rapport à ses ressources en eau renouvelables. Ces pourcentages pour chaque pays sont fournis par la Banque Mondiale, *The World Bank Atlas 1996*, Washington, D.C., 1995, p. 26-27.

La 3e colonne est calculée par nous à partir du volume des émissions de gaz à effet de serre en 1990 rapporté à la population de chaque pays cette même année. Ces volumes sont donnés par OCDE, *Données OCDE sur l'environnement*, Compendium 1993, p. 35, tableau 2.3. Nous utilisons les populations fournies par la Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*, op. cit., p. 212-213, tableau 1.

La 4e colonne est le moyenne des colonnes 2 et 3.

La 5e colonne est calculée par nous à partir des durées de travail normales en vigueur dans les industries manufacturières en 1993 fournies par le B.I.T., *Le travail dans le monde 1995*, Genève, 1995, n° 8, p. 128-129, Annexe statistique, tableau VI.

La 6e colonne est calculée par nous à partir des taux de chômage en 1993 fournis par le B.I.T., *Le travail dans le monde 1995*, op. cit., p. 126-127, Annexe statistique, tableau V, et par le PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 222.

La 7e colonne est la moyenne des colonnes 5 et 6.

La 8e colonne est calculée par nous à partir des données fournies par la Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1995, Le monde du travail dans une économie sans frontières*, Washington, 1995, p. 240-241, tableau 30, et par le PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 198-199 et 223.

Les données nécessaires pour la 9e colonne ne sont pas disponibles.

La 10e colonne reprend la 8e puisque la 9e est vierge.

La 11e colonne est la moyenne des colonnes 1, 4, 7 et 10 (sauf pour la France). Les nombres en gras des colonnes 1, 4, 7 et 10 sont les indicateurs partiels servant à calculer l'IPQ.

La 12e colonne est la moyenne des colonnes 1,7 et 10 (sauf pour la France).

L'analyse des résultats auxquels nous parvenons permet de dégager deux enseignements.

- Comme nous avons construit notre indicateur de telle sorte qu'un pays qui respecterait totalement le principe d'économie dans les quatre domaines retenus aurait un indicateur égal à 1, la qualité du progrès atteint par les 22 pays est très modérée pour ne pas dire assez faible si l'on tient compte de l'absence de l'indicateur de concentration des patrimoines qui aboutit à une surestimation[1].

- Le classement des pays selon notre indicateur bouleverse complètement celui auquel nous sommes habitués avec le PIB par habitant ou l'IDH. Plusieurs pays industrialisés sont ainsi sanctionnés à cause des atteintes à l'environnement, du chômage élevé, ou des fortes inégalités: c'est le cas des Etats-Unis relégués en bas de l'échelle. Le bouleversement serait atténué si l'on avait isolé l'indicateur environnemental car il pénalise surtout les pays développés: ainsi en calculant un IPQ avec les seuls indicateurs de niveau d'éducation, d'activité et de cohésion sociale (colonnes 1, 7 et 10 du tableau 9.8), on aurait obtenu une hiérarchie (colonne 12 du tableau 9.8) rappelant celle donnée par les indicateurs habituels. L'absence de forte corrélation entre notre indicateur environnemental d'un côté et nos trois indicateurs sociaux de l'autre calculés pays par pays n'infirme pas à nos yeux l'idée que crise sociale et crise écologique sont liées parce que cette relation est une relation globale mondiale. Les particularités nationales peuvent préserver localement d'une forte atteinte à l'environnement (par exemple: l'abondance des ressources en eau), ou bien les positions dans les rapports de forces économiques peuvent permettre de reporter sur d'autres le chômage ou faire subir à d'autres de faibles revenus, sans que cela démente la thèse que les graves problèmes sociaux et environnementaux du monde soient dus au mode de développement.

Par ailleurs, nous devons nous garder d'une conclusion hâtive quant à la présence de certains pays en tête du classement de notre IPQ à cause du caractère limité des informations statistiques dont nous disposons encore. La seule véritable conclusion que nous pouvons tirer pour l'instant est que la preuve est faite que la hiérarchie établie habituellement à partir d'indicateurs de *niveaux de vie* est toute relative et ne reflète que les présupposés de leurs auteurs. A partir du moment où l'on postule que la croissance de la production et de la consommation de biens et services est synonyme d'amélioration du bien-être, il est normal d'aboutir à une hiérarchie des bien-être calquée sur la hiérarchie des PIB. Il faut dire que notre indicateur n'échappe pas à cette règle: nous postulons qu'il n'y a pas de voie unique pour le bien-être et qu'il peut s'exprimer par un tissu de relations sociales faites de cohésion et de solidarité et par un respect du milieu environnant autant, sinon davantage, que par un produit matériel abondant, et ainsi il est logique d'aboutir à un bouleversement des

[1]. La concentration des patrimoines est la plupart du temps plus forte que celle des revenus parce que le patrimoine est un stock résultant d'une accumulation: les inégalités de revenus se transforment avec le temps en inégalités plus fortes de patrimoines.

hiérarchies habituelles. De ce fait notre indicateur n'est pas supérieur aux autres, il dit simplement autre chose et, comme eux, il ne peut dire que ce pour quoi il est fait.

c) Extension possible de l'Indicateur de Progrès Qualitatif.

Tel qu'il est conçu, notre IPQ pourra s'étendre en intégrant des données supplémentaires tout en répondant aux conditions de sa définition. Nous indiquons ci-après des pistes possibles pour quelques uns des indicateurs partiels:

- Indicateur environnemental: taux de déforestation et taux de reboisement pour diversifier les domaines dans lesquels l'environnement peut être endommagé (les pays qui déforestent ne sont pas ceux qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre);

- Indicateur d'activité: taux de la population occupée dans des activités répondant aux normes éthiques retenues par la société;[1]

- Indicateur de cohésion sociale: taux d'emplois non précaires pour compenser l'effet trompeur du faible taux de chômage de certains pays qui connaissent par ailleurs de forts taux de précarité des nouveaux emplois créés (notamment aux Etats- Unis et en Grande Bretagne).

Les éléments qui seraient intégrés en plus de ceux figurant déjà dans l'IPQ devraient comme eux mesurer les conditions de respect des principes de responsabilité, solidarité et économie.

Malgré les limites inhérentes à son statut d'indicateur, l'IPQ peut alors remplir son rôle pour connaître l'avancée ou le recul de l'économiquement raisonnable: en cas de recul ou de stagnation de l'IPQ, les progressions du PIB et du PIB par tête sont sans valeur autre que monétaire.

[1]. On pourrait objecter que les critiques que nous avons apportées aux indicateurs de type PIB pourraient être retournées à l'encontre de notre propre indicateur: de la même façon qu'il est vain de reprocher au PIB d'ajouter ce qui devrait être retranché pour des raisons éthiques puisque le PIB est par nature un agrégat qui n'est pas éthique mais économique, il pourrait paraître absurde de retrancher du taux d'activité de la population occupée celle qui est occupée à fabriquer par exemple des armes ou des produits chimiques polluants. A cette éventuelle objection, nous répondons que notre indicateur est conçu pour déplacer la nature de l'objet mesuré: il serait évidemment absurde de comparer, de mettre en parallèle un taux d'activité diminué de l'activité *non éthique* et le PIB habituel duquel rien n'a été retranché; mais l'absurdité disparaît si l'on considère isolément la nature des activités. Ainsi, aujourd'hui, le commerce de la drogue est jugé illégal; la preuve est donc faite que la société peut à tout moment déclarer démocratiquement telle ou telle autre activité comme ne répondant pas désormais aux critères éthiques.

B- Economiquement raisonnable et relations internationales.

Nous avions, en commençant ce travail de recherche, décidé d'effectuer une analyse critique du développement soutenable à travers la relation que l'on pouvait établir entre cette perspective et la baisse du temps de travail dans un pays industrialisé comme la France. Il y avait là deux raisons: parce que nous souhaitions délimiter notre champ de recherche mais aussi parce que nous pensions que l'impasse du développement et du système social dans lequel il s'inscrivait, le capitalisme, prenait son origine au sein des pays développés, même si l'extension de ce modèle dans le monde entier était en voie d'achèvement. Mais cette généralisation qui s'accompagne d'une uniformisation forcée des modèles culturels et des aspirations -uniformisation qui paradoxalement se nourrit du maintien d'énormes disparités- renforce les interdépendances et condamne à l'avance toute tentative de solution isolée et parcellaire. Il n'y a plus de frontières pour les capitaux, ni pour les marchandises; il n'y en a pas non plus pour la pollution de l'air, de l'eau, ni pour les conséquences d'éventuelles mais probables modifications climatiques. Il faut aller plus loin et se demander ce qu'il subsiste des barrières entre les relations humaines et des différences entre les conditions de travail et de vie aux quatre coins de la planète, ce qui va bien au-delà du simple examen des barrières entre les marchandises produites et vendues par les hommes. Il convient donc de réintroduire dans notre analyse une dimension internationale et mondiale dont l'étude de la réorganisation des modes de travail, de répartition et de vie en France et dans tous les pays développés ne peut être dissociée.

Proposer comme nous le faisons d'entrer dans une voie d'amélioration qualitative du mode vie par l'utilisation des gains de productivité raisonnables (c'est-à-dire ne portant pas atteintes aux écosystèmes) sous forme de diminution de la durée du travail et par la constante réduction des inégalités de telle sorte que le productivisme soit fortement tempéré, implique de réviser le type de relations qu'entretiennent les pays riches avec les pays pauvres. Autrement dit, quelles sont les implications de la soutenabilité écologique et sociale pour les relations internationales? Cette question est aujourd'hui obscurcie par la présence d'un chômage important dans les pays bénéficiant d'un niveau de développement élevé qui était censé les en protéger. Nous souhaiterions contribuer à la clarifier à l'aide du principe d'économie que nous avons défini et qui permet de retrouver une conception correcte de la valeur présidant aux échanges internationaux. Alors, conception de la valeur, éthique du travail et de sa répartition, abandon du productivisme et politique commerciale extérieure apparaîtront comme liés.

Les économies occidentales sont engagées de manière semble-t-il définitive dans la voie de l'intégration mondiale. Elles sont touchées d'autre part par un chômage immense et qui semble incompressible. La tentation est d'établir une corrélation entre les deux phénomènes et plus précisément d'attribuer la cause du second à l'ouverture des frontières aux produits étrangers dont les prix sont plus compétitifs, ou bien (les deux éléments ne s'excluant pas) à la délocalisation des activités nationales des pays développés dans les pays à bas salaires. En termes populistes, ces derniers "nous voleraient nos emplois" qu'il s'agirait de reconquérir pour assurer une nouvelle croissance... durable. Alors renaît une double tentation: celle du protectionnisme censé protéger non plus les industries naissantes mais les industries vieillissantes ou mourantes au regard de la rentabilité du capital, et celle de l'exportation conjointe du chômage et de la pollution.

Notre thèse est que la logique du capital mondial et celle de la guerre commerciale entre les Etats-nations, la seconde étant l'expression de l'une des contradictions de la première, sont incompatibles avec une soutenabilité écologique et sociale. Ecologiquement parce que, comme nous l'avons montré, elles impliquent une fuite en avant de la production, et socialement, parce que, comme nous allons le montrer, elles impliquent l'enfermement des politiques de l'emploi dans le faux dilemme suivant:

- exportation du chômage pour conserver ou augmenter le nombre d'emplois tout en laissant inchangée la durée individuelle du travail;[1]

- ou bien, acceptation du rétrécissement du nombre d'emplois, à durée individuelle du travail inchangée.

Le dépassement de ce dilemme exige que le volume d'emploi fasse l'objet d'une re-répartition permanente pour que le nombre d'emplois puisse se maintenir, voire progresser, grâce à la réduction de la durée individuelle du travail. Il permet de renouer alors avec l'exigence de soutenabilité.

1. Le faux dilemme du *nombre* d'emplois.

Les deux termes du dilemme défini ci-dessus admettent implicitement que la deuxième variable contenue dans le produit *nombre d'emplois* × *durée individuelle du travail = volume d'emploi* est postulée quasi immuable à court et moyen terme. En conséquence, la première variable, le nombre d'emplois nationaux, fluctuerait au gré de la conquête ou de la perte de parts de marché: le maintien, et à plus forte raison l'accroissement,

[1]. Le gouvernement français vient d'annoncer que 60 000 emplois étaient menacés dans l'industrie d'armement d'ici l'an 2002 (ISNARD J., *60 000 emplois sont menacés dans l'armement*, Le Monde, 11 juin 1996). La mesure préconisée pour y remédier est "exporter sans état d'âme". Voir aussi à ce sujet Amnesty International, *Rapport 1996*, Ed. francophones, EFAI, cité par COLSON M.L., *Amnesty dénonce le commerce de la terreur*, Libération, 19 juin 1996.

de ce nombre ne dépendrait que de la réussite commerciale. Accepter ce dilemme conduit à adopter une politique internationale coincée entre la promotion du libre-échange lorsqu'il s'agit de vendre à l'étranger et la fermeture des frontières lorsque, en retour, l'étranger veut vendre. De plus, cette politique sous-entend que la concurrence des pays du tiers-monde serait la cause principale du chômage dans les pays développés en ignorant les conditions de l'accumulation du capital et les conséquences des bouleversements techniques contemporains sur la place du travail dans la société. Les fondements théoriques d'une telle politique sont incertains et largement contredits par les faits.

1.1. Les fondements incertains du dilemme sur le nombre d'emplois.

La théorie économique classique et néo-classique affirme que le commerce international bénéficie à tous les participants, et qu'il conduit à l'égalisation des prix des facteurs (Ricardo, Heckscher-Ohlin, Stolper-Samuelson). Selon Heckscher[1] et Ohlin[2], à la suite de la spécialisation dans les productions nécessitant le facteur relativement abondant, l'échange international doit conduire à l'égalisation des rémunérations des facteurs dans le monde entier sous l'hypothèse de rendements décroissants. Selon Stolper et Samuelson[3], le libre-échange doit réduire le revenu relatif du facteur de production qui est rare dans un pays par rapport à ce qu'il est dans les pays partenaires; en particulier, le prix de la main d'oeuvre non qualifiée des pays développés face à celui de la main d'oeuvre non qualifiée des pays du tiers-monde se réduira par rapport au prix du capital. Le premier théorème implique le second mais pas l'inverse. De ces considérations théoriques il ne pouvait résulter qu'une seule politique, celle cherchant à abolir toutes les barrières aux échanges.

En France, depuis la publication du rapport Arthuis[4], un large débat s'est instauré autour du phénomène des délocalisations et qui est venu relayer celui sur la concurrence exercée par les nouveaux pays industrialisés. Cependant l'analyse pose de redoutables problèmes méthodologiques, tant de définition que de mesure.

---

1. HECKSCHER E., *The effect of foreign trade on the distribution of income*, Economisk Tidskrift, 1919, p. 497-512; trad. fr. dans LASSUDRIE-DUCHENE B., *Echange international et croissance*, Paris, Economica, 1972.
2. OHLIN B., *Interregional and international trade*, Harvard U.P. Cambridge, 1933.
3. STOLPER W.F., SAMUELSON P.A., *Protection and real wages*, Review of Economic Studies, 1941, vol. IX, p. 58-74.
4. ARTHUIS J., *L'incidence économique et fiscale des délocalisations hors du territoire national des activités industrielles et de services*, Rapport de la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation du Sénat, n° 237, Paris, 4 juin 1993, extrait reproduit dans Problèmes économiques, n° 2338, 25 août 1993, sous le titre *Les délocalisations des activités industrielles et de services hors de France*.

a) Problèmes de définition.

Plusieurs définitions différentes des délocalisations existent. Pour Arthuis, la délocalisation consiste à séparer les lieux de production et de consommation. Pour Mucchielli[1], il s'agit d'une fermeture d'une usine sur le territoire national pour en ouvrir une autre à l'étranger. Pour la Direction des Relations Economiques Extérieures[2], il existe quatre types de délocalisations (filiale commune d'une entreprise française et d'une entreprise locale, accord de coopération, licence accordée, sous-traitance). Ces notions sont plus ou moins extensives, à tel point que Krugman[3] considère la délocalisation comme une simple forme de progrès technique puisqu'il s'agit de substituer un procédé de production à un autre.

b) Problèmes de mesure.

On ne peut facilement isoler les raisons de délocalisations qui tiennent à la recherche de moindres coûts salariaux en termes réels ou à la recherche de gains liés à la sous-évaluation des monnaies locales: certains parlent de dumping monétaire plutôt que de dumping social, mais en fait l'écart entre taux de change et parité des pouvoirs d'achat tend à se réduire avec le développement et l'on ne peut donc parler de dumping délibéré à propos des pays du tiers-monde.

Enfin et surtout, la mesure des retombées en termes d'emplois des délocalisations et de la concurrence des pays en développement sur les pays développés ne fait pas l'objet d'une méthodologie certaine et unanimement partagée. En faisant la différence entre le nombre d'emplois contenus dans les exportations et celui qui aurait été contenu dans les biens importés si la France les avait fabriqués, Vimont[4] estime à 106 000 emplois le solde net positif résultant de nos échanges extérieurs en 1991 et trouve un déficit minime en emplois industriels mais qui devrait s'aggraver à l'avenir. Wood[5] conteste la méthode du contenu en emplois, d'une part parce qu'elle suppose que la production nationale est

---

1. MUCCHIELLI J.L., audition devant la Commission d'enquête sur les délocalisations à l'étranger d'activités économiques, présidée par BOROTRA F., CHAVANNES G., *Délocalisations économiques à l'étranger*, n° 781, Paris, Assemblée Nationale, 2 décembre 1993, tome 2, p. 234-244.

2. D.R.E.E., D.R.E.E.-Résultats, avril 1993; cité par DELALANDE D., *Les délocalisations*, Cahiers Français, *L'économie mondiale*, n° 269, janvier-février 1995, p. 61-62.

3. KRUGMAN P., *What do undergrads need to know about trade?*, American Economic Review, papers and proceedings, mai 1993, vol. 83, n° 2, p. 24; cité par DELALANDE D., *Les délocalisations*, op. cit., p. 62.

4. VIMONT C., *Le commerce extérieur français créateur ou destructeur d'emplois? Le cas des produits industriels et des services*, Paris, Economica, Institut de l'entreprise, 1993.

5. WOOD A., *How much does trade with South affect workers in the North?*, The World Bank Research Observer, 1991, vol. 6, n° 1, p. 19-36.

substituable aux importations alors que ces biens proviennent de secteurs intensifs en main d'oeuvre peu qualifiée qui ont presque disparu des pays développés, d'autre part parce qu'elle suppose que les prix des facteurs et des marchandises sont les mêmes partout, ce qui revient à sous-estimer les pertes d'emplois. Wood parvient à des estimations plus élevées mais incertaines (9 à 36 millions de pertes d'emplois industriels en 30 ans pour les pays du Nord). En retenant la deuxième critique, l'INSEE et la Direction de la Prévision évaluent à 330 000 les pertes d'emplois industriels pour la France en 1992[1]. L'ensemble des études soulignent en revanche que la mondialisation se traduirait par la mise en concurrence des travailleurs les moins qualifiés et la baisse de leurs salaires réels. Elles apporteraient ainsi un certain crédit au théorème de Stolper-Samuelson si l'on reste dans un cadre de répartition de l'emploi et des revenus inchangé.

1.2. Les fondements du dilemme sur le nombre d'emplois sont contredits.

a) Par la place du commerce des pays du Nord avec les pays du Sud.

La part des exportations manufacturières du pays du Sud dans le monde est passée de 6% à 16% en 20 ans mais leurs échanges avec la zone OCDE restent globalement déficitaires. Leur développement ne s'explique pas par un excédent commercial puisqu'il entraîne une croissance aussi rapide des importations.

Les pays du Nord commercent surtout entre eux et la tendance s'accentue d'autant plus que la mondialisation s'accompagne paradoxalement d'un renforcement du commerce régional. La France réalise près de 80% de son commerce extérieur avec les pays de l'OCDE, 15% avec les pays du tiers-monde avec lesquels les échanges sont au pire équilibrés. A titre d'exemple, en 1995, "le commerce extérieur français à destination de l'Asie a été excédentaire de 9,2 milliards de francs, de 7,1 milliards dans les échanges avec les pays de l'Asean[2], de 2,2 milliards avec les autres pays de l'"Asie riche". L'excédent avec

---

[1]. CORTES O., JEAN S., *Comment mesurer l'impact du commerce international sur l'emploi?*, Economie et statistique, *Ouvertures à l'est et au sud*, n° 279-280, 9/10-1994, p. 3-11.

BONNAZ H., COURTOT N., NIVAT D., *Le contenu en emplois des échanges industriels de la France avec les pays en développement*, Economie et statistique, *Ouvertures à l'est et au sud*, op. cit., p. 13-33.

CLING J.P., *Les échanges avec les pays en développement et leurs conséquences sur l'emploi*, Economie et statistique, *Ouvertures à l'est et au sud*, op. cit., p. 47-68.

[2]. Indonésie, Thaïlande, Malaisie, Singapour, Vietnam, Brunei et Philippines.

Hong Kong (15,7 milliards de francs) est supérieur au déficit avec la Chine (-12,4 milliards de francs) et Taiwan (-1,5 milliard de francs)."[1]

Le chômage croissant dans les pays développés ne peut être imputé aux échanges extérieurs ou aux délocalisations. Même en retenant des estimations assez larges, la part du chômage qui pourrait leur être imputée atteint à peine 10% de celui-ci dans l'exemple de la France.

La tendance de l'Occident à attribuer la crise économique ou le ralentissement de la croissance économique à des causes exogènes (chocs pétroliers, concurrence des NPI) fait l'impasse sur deux phénomènes majeurs:

- L'apparente concurrence des NPI n'est en fait le plus souvent que la concurrence exercée par des grandes firmes multinationales à l'encontre d'autres firmes multinationales.[2] La constitution de ces grands groupes a souvent été encouragée d'ailleurs par les Etats des pays développés et par les mesures de déréglementation: on a constaté une très forte poussée des investissements directs à l'étranger, des participations croisées et des firmes réseaux depuis 1985.

- Les causes internes au système: d'une part, l'augmentation du chômage a servi de variable de régulation permettant de peser sur les salaires et de simple modalité d'augmentation de la productivité dans un contexte de relative stagnation des marchés et de la production; d'autre part, en mettant l'accent sur des causes extérieures, le mode de développement atteignant ses limites est dégagé de toute responsabilité.

b) Par la théorie elle-même.

Le libre-échange devait conduire à l'optimum mondial, égaliser les rémunérations des facteurs de production par le haut puisque le commerce international se traduisait pour tous par une augmentation de pouvoir d'achat et donc de niveau de vie. La justification du libre-échange n'était traditionnellement contestée que par les partisans du protectionnisme au nom de l'épanouissement des industries naissantes. Or aujourd'hui, les théoriciens néo-classiques s'interrogent sur le point de savoir si l'égalisation ne va pas se réaliser par le bas pour les salaires de la main d'oeuvre peu qualifiée. Le théorème de Stolper-

---

1. ORANGE M., *Taiwan rêve d'imposer ses marques dans le monde. La France excédentaire dans la région*, Le Monde, 21 mai 1996.

2. Aujourd'hui, le commerce mondial est partagé en trois tiers: le premier est celui des échanges intra-groupes entre sociétés-mères et filiales ou affiliées (1587 milliards de $ en 1993); le second est celui des multinationales à destination de sociétés non affiliées (1555 milliards); le troisième est celui de toutes les autres sociétés non multinationales (1620 milliards). Les firmes multinationales contrôlent donc les deux tiers du commerce mondial. Chiffres tirés de FREMEAUX P., *Mondialisation: les inégalités contre la démocratie*, Alternatives économiques, n° 138, juin 1996, p. 31.

Samuelson jouerait donc mais à l'envers. L'affirmation est cependant contestée par certains auteurs parce que des économies d'échelle liées à la spécialisation permettent d'accroître la productivité marginale et donc les salaires réels, compensant la baisse éventuelle. Bhagwati[1] indique que la cause de la baisse des salaires des travailleurs non qualifiés doit être cherchée ailleurs que dans l'échange international et davantage dans la façon d'utiliser le progrès technique à l'intérieur des pays développés.

Les programmes d'ajustement structurel, d'inspiration libérale, préconisent le rééquilibrage des balances extérieures des pays du tiers-monde par des stratégies d'exportations mais de très fortes réticences se manifestent dès que les produits en provenance du tiers-monde cherchent à pénétrer sur les marchés occidentaux. La contradiction libérale se situe là: en vertu de la loi des coûts comparatifs, tout échange profite à tout le monde, or, les pays à bas salaires ne possèdent un avantage comparatif qu'en raison de ces bas salaires.[2]

Que faire? Il y a la réponse abrupte de Maurice Allais[3]: la loi des coûts comparatifs est vraie mais... il ne faut pas l'appliquer. Il y a la solution américaine et française d'imposer une clause sociale[4] aux échanges, soit en termes de normes de conditions de travail à respecter, soit en termes de taxes pour contrer le dumping social, en oubliant que le plus grand dumping jamais imaginé et pratiqué fut et est encore le dumping agricole des Etats-Unis et de la France (au sein de l'Europe) particulièrement néfaste pour les agricultures du tiers-monde[5]. Outre les problèmes politiques que la proposition de clause sociale pose, un problème théorique apparaît: au risque de renier la loi des coûts comparatifs, une taxe imposée pour combler les écarts de salaires qui s'éloigneraient des écarts de productivité reviendrait à gommer... tout avantage relatif et donc à supprimer tout échange dans le monde.[6] Comment ne pas s'étonner d'entendre proposer que l'O.M.C., dont la vocation est de libérer

---

1. BHAGWATI J., *Free trade: old and new challenges*, The Economic Journal, Oxford, mars 1994; reproduit dans Problèmes économiques, n° 2406, 11 janvier 1995, sous le titre *Libre-échange: anciens et nouveaux défis*.

2. De plus, Serge Latouche fait justement remarquer que "Le même dumping social du Sud-Est asiatique qui ronge la société d'abondance et l'Etat providence d'Occident favorise la survie des exclus". LATOUCHE S., *Capitalisme populaire ou survie conviviale: Travail, économie et société informelle*, dans La Ligne d'Horizon "Les amis de François Partant", *Le travail a-t-il un avenir sur terre?*, op. cit., p. 49.

3. ALLAIS M., *La politique de libre-échange, le Gatt, et la construction européenne*, Revue d'économie politique, vol. 104, n°1, janvier-février 1994, p. 3-23.

4. La proposition est née au moment de la négociation de la dernière phase de l'Uruguay Round en 1993. Elle a été relancée en 1996: cf. HERZLICH G., *Jacques Chirac veut relancer la "clause sociale" dans le cadre d'une "mondialisation maîtrisée"*, Le Monde, 12 juin 1996.

5. Cf. HERVIEU B., PISANI E., *Quelle agriculture pour l'Europe?*, Le Monde, 12 mars 1996.

6. Sauf si la taxe sociale était reversée aux pays du Sud par les pays du Nord qui l'encaissent; mais pourquoi imaginer de transférer des ressources alors qu'il serait plus simple d'annuler une dette "plusieurs fois remboursée par référence à des taux d'intérêt raisonnables" demande Michel Husson? HUSSON M., *Les fausses évidences de la mondialisation*, Le Monde, 25 juin 1996.

la concurrence de toute entrave, soit chargée de la réglementer![1] La contradiction entre la logique du capital, dont l'intérêt global est de libéraliser l'économie mondiale au maximum, et les tensions opposées auxquelles sont soumis les Etats-nations, conduit ces derniers au redoutable choix suivant:

- positionnement dans la guerre économique internationale pour garantir les intérêts capitalistes nationaux qui peut prendre des formes ayant des conséquences différentes sur l'emploi: promotion des investissements extérieurs qui conduit à exporter l'emploi, et promotion des ventes à l'étranger qui signifie le renvoi du chômage comme une sorte de mistigri dont on se défausserait;

- ou bien préservation de l'emploi national dont la remise en cause trop forte menacerait les équilibres sociaux..

Dans ces conditions, la politique commerciale libérale soit est condamnée soit n'a pas d'autres voies que celle de la rupture de la cohésion sociale et donc celle de l'insoutenabilité. Deux articles récents en montrent les deux volets indissociables et les popularisent en termes simples. D'un côté, Alain Madelin[2] soutient que lorsqu'on achète à l'étranger un produit moins cher que celui qu'on aurait fabriqué chez nous, on réalise un double gain: d'abord, on économise la différence qui peut être alors utilisée pour effectuer d'autres achats, ce qui signifie un gain de pouvoir d'achat, ensuite, l'importation qu'on a faite crée une créance de l'étranger en devises qui tôt ou tard reviendra vers nous pour compléter l'exportation déjà réalisée simultanément à l'importation. De l'autre, Pierre-Noël Giraud[3] stigmatise cet échange qui selon lui serait inégal (à notre détriment, habitants des pays développés) parce que le contenu en emplois de nos exportations est plus faible que celui de nos importations à cause de la différence de salaires. La conséquence qu'il en tire est que nous allons vers un accroissement des inégalités pour résister aux pays à bas salaires: baisser les salaires les plus bas pour conserver les emplois peu qualifiés des actifs exposés à la concurrence internationale ou protégés d'elle et augmenter les hauts revenus pour que leurs

---

[1]. Nous émettons des réserves (HARRIBEY J.M., *Clause sociale*, Alternatives économiques, n° 118, juin 1994, p. 4) vis-à-vis de la proposition de clause sociale (nous dirions pratiquement la même chose pour une clause écologique) parce que deux problèmes radicalement différents sont confondus: d'un côté la garantie des droits fondamentaux de la personne humaine au travers du droit du travail inexistant ou bafoué dans beaucoup de pays du monde, de l'autre la concurrence. L'exigence du respect des premiers est totalement indépendante du respect de la seconde et l'on ne saurait confier aux gardiens de celle-ci les clés du palais de justice international.

L'instauration d'une TVA sociale ou bien l'utilisation de la TVA existante pour financer les protections sociales seraient un moindre mal par rapport à un droit de douane baptisé clause sociale car la TVA s'applique ou s'appliquerait à tous les produits et donc le consommateur français d'un produit étranger participerait par son achat au financement des dépenses sociales nationales, alors que ce n'est pas le cas avec le mode de financement actuel français basé sur des cotisations salariales tandis que le consommateur étranger paye aujourd'hui une partie de la sécurité sociale française. Sur ce point, voir LIPIETZ A., *La TVA est-elle de droite?*, Alternatives économiques, n° 138, juin 1996, p. 60-63; et FEDOU D., *Mieux que la CSG*, Le Monde, 24 octobre 1995.

[2]. MADELIN A., *Cher Philippe, cher Jimmy...* , Le Monde, 24 juin 1994.

[3]. GIRAUD P.N., *Libre-échange et inégalités*, Gérer et comprendre, Paris, Annales des Mines, n° 37, décembre 1994, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2421, 26 avril 1995.

Le libre-échange crée l'inégalité, Le Monde, 1er novembre 1994.

titulaires beaucoup plus compétitifs créent des emplois et nouent avec les travailleurs peu qualifiés “une relation de "clientèle" au sens romain du terme”[1]. Cette évolution est jugée inéluctable sauf si l’on restreint le libre-échange avec les pays à bas salaires “ayant de bonnes capacités d’absorption rapide de nos technologies”[2]. Or, plusieurs études contestent l’importance du rôle du commerce avec les pays à bas salaires dans l’accroissement des inégalités de rémunérations: Krugman[3] et l’OCDE[4] attribuent cet accroissement à l’évolution technique qui réduit la demande de travail non qualifiée.

Il convient donc d’examiner comment sortir du dilemme dans lequel l’idéologie économique enferme la relation entre l’emploi et les échanges internationaux.

2. Le dépassement du dilemme du nombre d’emplois: vers une nouvelle répartition du *volume* d’emploi.

Les écarts de salaires permettant aux pays du Sud d’accéder aux marchés des pays industrialisés reflètent avant tout les écarts de développement et de productivité (la preuve en est que ces écarts de salaires se réduisent rapidement avec l’Asie du sud-est dont les taux de croissance sont élevés). Dans une optique de croissance, l’accession à ces marchés est souvent un moyen de sortir du piège de l’ancienne spécialisation primaire ou d’accélérer le décollage. Le FMI ne conteste d’ailleurs pas la légitimité de cette nécessité. Pour échapper à cet enfermement théorique et politique, n’est-il pas possible alors de formuler au sein des pays développés une problématique fondée sur une autre utilisation du haut niveau de productivité atteint et des gains qui continuent d’être engendrés, de telle sorte que la coopération internationale prenne le pas sur la guerre économique? Les fondements d’une telle politique apparaissent solides mais ses conditions seront difficilement réunies.[5]

---

1. GIRAUD P.N., *Libre-échange et inégalités*, op. cit., p. 11.
2. GIRAUD P.N., *Libre-échange et inégalités*, op. cit., p. 6.
3. KRUGMAN P., *Chômage ou baisse des salaires: les formes d’ajustement du marché du travail en Europe et aux Etats-Unis*, op. cit.
4. O.C.D.E., *L’étude sur l’emploi, Données et explications, Partie I: Evolution des marchés du travail et des facteurs de changement, Partie II: Possibilités d’adaptation des marchés du travail*, 1994, notamment *Partie I*, p. 100-114.
5. Notre thèse visant à montrer comment dépasser le dilemme que nous avons exposé est très éloignée de la vision que propose PISANI-FERRY J., *Mondialisation: guerre économique ou lutte des classes?*, Alternatives économiques, n° 139, juillet-août 1996, p. 9. Il y aurait selon lui trois lectures de la mondialisation et de la conduite à tenir: la première oppose nations riches et pauvres, la seconde oppose capital et travail à l’échelle mondiale, la troisième oppose travail qualifié et travail non qualifié. A notre sens, ce découpage théorique est faux car ce sont les mêmes économistes qui parlent à la fois de concurrence entre pays riches et pauvres et de concurrence entre types de travail, ou plus exactement entre travail non qualifié du Nord et travail équivalent du Sud. La première et la troisième lecture de Pisani-Ferry n’en font qu’une qui n’est autre que la vision néo-classique du monde, c’est-à-dire celle grosso modo du capital. En revanche, il existe plusieurs types de réaction des Etats, chargés de réguler les conséquences nationales de la dynamique du capital, que nous résumons par le dilemme analysé ici.

2.1. Les fondements d'une politique internationale axée sur la répartition du volume d'emploi.

Un curieux mélange d'un peu de libéralisme et de néo-protectionnisme a réussi le tour de force de renverser ces dernières années la problématique de l'échange inégal théorisée il y a vingt-cinq ans par Emmanuel[1]. Il est possible de la rétablir.

Il est vrai que la plus grande partie de l'habillement et des téléviseurs et autres appareils ménagers que les consommateurs d'un pays industrialisé comme la France utilisent provient des NPI, mais comme nos échanges sont relativement équilibrés, voire excédentaires, cela signifie que lorsqu'on importe 1000 francs de chaussures ou de magnétoscopes, on exporte simultanément 1000 francs d'airbus ou de TGV. Le contenu en emplois des chaussures que nous ne fabriquons plus n'est certes pas le même que celui des 1000 francs d'airbus. Mais l'inégalité de l'échange est-elle dans le sens indiqué par les discours libéral et/ou néo-protectionniste? Dans la mesure où les salaires au Sud sont beaucoup plus faibles qu'au Nord, derrière le contrat 1000 francs contre 1000 francs, nous donnons peu de travail qualifié contre beaucoup de travail non qualifié, la différence de qualification ne justifiant aucunement de tels écarts de salaires puisqu'un travail non qualifié de là-bas est payé également moins cher qu'un même travail non qualifié d'ici. Le travail à l'origine de toutes les richesses créées représentant toujours une peine, le travail étant (avec les ressources naturelles non renouvelables) le seul facteur, au sens propre, rare (puisque le capital n'est que du travail accumulé), il est au moins aussi légitime, en vertu du principe d'économie, de mesurer l'équité des échanges[2] en termes de *quantité de travail* qu'en termes

---

[1]. EMMANUEL A., *L'échange inégal*, op. cit. Dans notre mémoire de DEA, op. cit., nous avons présenté un inventaire des critiques à la problématique d'Emmanuel. L'hypothèse d'Emmanuel concernant l'exogénéité du salaire, qui est une variable institutionnelle, est une des plus fécondes de la théorie contemporaine. Elle permet de renouer avec une interprétation de Marx (sans doute la plus pertinente des interprétations de celui-ci qui écarte la notion de salaire comme seul panier de biens pour retenir celle de variable de répartition conflictuelle entre les classes) et avec Keynes (qui refuse la notion de marché du travail et du salaire comme prix de celui-ci); cette hypothèse enfin constitue une passerelle possible entre les écoles de la régulation et des conventions. En revanche, Emmanuel a sans doute eu tort d'exagérer les transferts de valeur de la périphérie vers le centre et de conclure que le développement de tout pays du tiers-monde était impossible: le sud-est asiatique a montré qu'un échange inégal pouvait être, lorsque le type de produits exportés rompait avec la spécialisation primaire traditionnelle, préférable (en termes de croissance) à pas d'échange du tout.

[2]. Nous précisons que la discussion de l'équité des échanges en termes de quantité de travail que nous abordons ne cherche pas à résoudre la question des prix équitables pour les produits exportés par les pays du tiers-monde en direction des pays développés. Dans un système capitaliste mondialisé où la circulation des capitaux ne connaît plus d'entraves, où la loi de la valeur, c'est-à-dire de la loi de la rentabilité la plus uniforme possible du capital, s'exprime, parler de prix équitables n'a pas de sens puisque, dès lors que les conditions de production et de salaires diffèrent, les quantités de travail échangées ne sont jamais équivalentes. Cela ne dispense pas de chercher les moyens pour que les prix soient le moins inéquitables possibles: si l'on ne peut atteindre des prix corrects, il est possible d'envisager des prix corrigés. De ce fait nous restons sceptique devant l'alternative "prix équitables ou société informelle?" (LATOUCHE S., *Prix équitables ou société informelle?*, Alternatives économiques, n° 109, juillet-août 1993, p. 33). Il faut sans doute les deux choses suivantes: "limiter le recours au marché pour reconstruire la cohérence interne" (op. cit.) et des prix les moins inéquitables pour tout le champ d'activités qui reste lié à l'échange international qui ne peut, et peut-être qui ne doit pas, disparaître brutalement.

du *nombre* d'emplois.[1] A commerce extérieur équilibré, plus on "perd d'emplois", plus cela signifie que nos termes de l'échange s'améliorent, c'est-à-dire plus l'échange devient inégal à notre avantage. Les pays exportateurs du tiers-monde, et *a fortiori* leurs travailleurs exploités sans aucune garantie sociale ou moyen syndical de défense, ne sont pas responsables de la façon dont les pays capitalistes de l'OCDE organisent, délibérément pourrait-on dire, compte tenu de la productivité résultant des techniques utilisées, la répartition du *volume* d'emploi de telle sorte qu'il y ait parmi eux 40 millions de chômeurs et que l'on puisse en tirer prétexte pour vouloir baisser les salaires des plus démunis ou flexibiliser davantage le "marché du travail"[2]. A l'enfermement de la politique dans le dilemme exposé ci-dessus, il est donc possible d'opposer une action sur la variable *durée individuelle du travail* contenue dans l'équation du volume d'emploi pour que celui-ci soit réparti sur un *nombre* d'emplois supérieur.

Dans ces conditions, une politique commerciale d'un pays développé qui voudrait s'intégrer dans une stratégie de soutenabilité devrait s'éloigner du libre-échange sauvage parce qu'il signifie soumission aux règles de la finance internationale mais aussi du protectionnisme intransigeant qui flirte trop souvent avec la xénophobie et qui empêche de tisser des liens de coopération. Le libre-échange n'est tolérable qu'en proportion de la coopération internationale. Le protectionnisme ne peut être qu'un palliatif temporaire au manque de coopération. Déjà au XIX° siècle, Marx avait noté que "le système protecteur est conservateur, tandis que le système du libre-échange est destructeur"[3].

Dans le même temps, les pays les plus pauvres doivent pouvoir construire des structures qui les préservent d'un alignement sur les règles dictées par les instances de l'économie mondiale, qui leur garantissent une relative autonomie surtout dans le domaine de l'auto-suffisance alimentaire et qui les préservent d'une dépendance à l'égard de certaines exigences quasiment absurdes exprimées par les marchés des pays développés.[4]

---

[1]. La difficulté d'inverser le raisonnement habituel provient du fait que celui-ci est toujours exprimé en termes monétaires et que l'on oublie que l'argent n'est que la représentation du travail vivant.

[2]. Les recommandations de l'OCDE dans ce sens sont innombrables et toujours répétées. Cf. le dernier exemple O.C.D.E., Perspectives économiques de l'OCDE, n° 59, juin 1996, notamment le chapitre *Interactions entre réforme structurelle, politique macroéconomique et performance économique*, p. 47-65.

[3]. MARX K., *Discours sur le libre-échange*, 1848, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome 1, p. 156.

[4]. Jacques Decornoy souligne l'absurdité de consommer au Nord des cerises à Noël, ce qui détourne les productions locales du Sud de la satisfaction des besoins locaux: "Imaginons qu'une crise majeure en Occident (ce n'est pas absurde) fasse qu'on ne puisse plus acheter ou transporter les fraises chiliennes ou les tulipes colombiennes au mois de janvier. Ces produits vont pourrir sur pied là-bas. Autrement dit, la crise sera des deux côtés à la fois." DECORNOY J., *Rechercher des modes de développement originaux*, dans La Ligne d'Horizon "Les amis de François Partant", *Le travail a-t-il un avenir sur terre?*, op. cit., Débats, p. 31.

2.2. Les conditions d'une telle politique peuvent-elles être réunies?

a) Une politique structurelle?

Dominique Taddei[1] pense qu'en économie ouverte, et surtout en économie ouverte, il y a place pour une politique de formation, de recherche, de réseaux de communication, de qualité de l'environnement. Une région ou un pays qui réunit ces facteurs seraient attractifs pour les implantations d'activités économiques, quel que soit le niveau des salaires; d'autant plus attractifs s'il y a des niveaux élevés de salaires parce qu'ils signifient justement la présence de ces éléments environnementaux favorables, générateurs d'externalités positives. Cependant, ne s'agirait-il pas de s'inscrire dans une perspective de redynamisation de la croissance en sous-estimant les retombées négatives de celle-ci?

b) Une coopération internationale?

L'absence totale de structure de concertation internationale capable de faire contrepoids aux marchés financiers rend impossible toute politique économique visant à réduire les inégalités sociales, interrégionales ou internationales. Le champ est libre pour l'expression nue des rapports de forces. Les instances de négociation internationale telles que celles du G.A.T.T. et de l'O.M.C. ou celle plus restreinte du G7 ont pour mission d'organiser la *compétition* dans un sens favorable aux plus forts et non la *coopération*.

Les partisans de la logique de la compétition et de celle du libre-échange réunies justifient celles-ci par le fait qu'il s'agirait d'un jeu à somme positive fondé sur l'extension illimitée des marchés à l'image de celle des besoins humains. Or, cette vision n'est que la conséquence de la prémisse: l'homme agirait conformément à un calcul rationnel et conformément à sa "nature" qui serait d'aspirer à une consommation croissante infinie. Parce qu'il *serait* un *homo œconomicus*, l'homme *agirait* comme un *homo œconomicus*: cette explication est tautologique. De plus, cette vision ignore que le fameux jeu à somme positive se révèle être à l'usage un jeu à somme négative pour les ressources épuisables, et ce d'autant plus que la généralisation du mode de vie occidental s'accomplirait. Enfin cette vision oublie que l'extension des besoins passe par la recréation permanente d'inégalités et de distances sociales que les individus pensent (illusion?) réductibles.

---

[1]. TADDEI D., *Des politiques industrielles indispensables*, Alternatives économiques, Hors série, n° 23, 1er trimestre 1995, p. 30-31.

Extension des marchés, compétition, voire guerre économique, ou bien qualité de la vie? L'ONU se penche régulièrement sur ce grave dilemme: Conférence sur le développement durable à Rio en 1992, Conférence sur le développement social à Copenhague en 1995. Le second terme de l'alternative est chaque fois proclamé en séance plénière. Le premier fait l'objet des tractations de couloir. La situation perdurera tant qu'on ne procédera pas à une "*campagne de dévalorisation de l'impératif de compétitivité* et des nombreux indicateurs qui constituent, à l'heure actuelle, l'abc de la "pensée" économique (indices de la croissance du produit national brut, de la productivité du travail, de la compétitivité des entreprises, des économies nationales ou des régions) et qui nourrissent la culture de guerre économique"[1] explique Riccardo Petrella. Pour notre part, nous redisons qu'il est exact que la recherche de la compétitivité implique celle de la croissance de la productivité à tout prix, notamment à celui du gâchis humain et naturel, et qu'en cela elle doit être rejetée dans une perspective de soutenabilité, mais en retour une amélioration *raisonnable* -et non pas rationnelle- de la productivité[2], c'est-à-dire respectant les nombreuses conditions dont nous avons parlé (refus du chômage, respect des écosystèmes), est envisageable et est alors déconnectée de la compétitivité.

c) La cohésion sociale.

Puisque la productivité élevée dans les pays développés permet de produire avec moins de travail direct et de distribuer des salaires élevés que ne peuvent encore rejoindre la plupart des pays du tiers-monde, et qu'il est donc illusoire et illégitime de défendre seulement un nombre d'emplois, il convient de répartir le volume d'emploi disponible entre tous les actifs, chacun travaillant moins. Mais, nous l'avons vu, une condition très difficile à mettre en place est nécessaire: une autre répartition des revenus. La réduction du temps de travail est impossible sans réduction des inégalités sauf à la faire payer par les salariés les plus modestes. Cette option repose sur l'abandon de l'espoir insensé de vouloir dominer éternellement tous les marchés mondiaux, afin que les pays pauvres puissent y trouver une place qui peut, sous certaines conditions, leur être bénéfique. Mais elle implique aussi l'abandon de la course à la croissance économique illimitée. Dans un article récent, Jean-Paul Fitoussi[3] réfute la thèse selon laquelle le retour à la compétitivité passerait par un affaiblissement de la protection sociale et de la solidarité. Il fait donc justice de ces idées pseudo-scientifiques qu'on a vu fleurir ces deux dernières décennies: augmentons les

1. PETRELLA R., *Critique de la compétitivité*, Futuribles, n°198, mai 1995, p. 79.
Groupe de Lisbonne, *Limites à la compétitivité*, Paris, La Découverte, 1995.
2. En distinguant bien productivité individuelle et productivité horaire si le plein emploi n'est pas réalisé.
3. FITOUSSI J.P., *Compétitivité et cohésion sociale*, op. cit.; thème repris dans *Le débat interdit*, op. cit.

inégalités pour réduire le chômage, baissons les bas salaires pour faciliter l'embauche des faibles et encourager les forts. Il montre ensuite que la recherche d'une meilleure cohésion sociale peut stimuler l'efficacité de l'économie: les dépenses publiques sont génératrices d'effets externes positifs, le salaire s'apparente plus à un salaire d'efficience qu'à un prix de marché. Les exemples du Japon et de l'Allemagne où les grilles de salaires sont les plus resserrées montrent leur efficacité. De même pour les quatre dragons d'Asie qui ont mis en place des politiques de partage de la croissance.

Certes, Fitoussi n'a pas encore dissocié la cohésion sociale de la croissance économique forte mais il soutient une idée originale. Comme ces dernières années ont été marquées par la croissance rapide des revenus du capital, des rentes, des hauts salaires, leurs bénéficiaires n'auraient plus intérêt à la croissance économique; pire, leur situation sûre et rémunératrice, leur capital humain leur donneraient une rente de situation d'autant plus importante que le chômage augmenterait. C'est une idée forte qui s'applique aussi bien à l'intérieur d'un pays qu'au sein des relations internationales: on préférerait une logique de part de marché à une logique de croissance. Cependant Fitoussi a le tort, à notre sens, de sous-estimer le fait que la logique de croissance n'exclut pas la logique de la lutte pour la répartition. Autrement dit, il s'agit du renversement abusif d'une proposition logique: le recul de la croissance peut engendrer la lutte pour la répartition si les esprits sont tendus vers un gain supérieur, mais la croissance ne supprime pas la lutte pour la répartition, peut-être... au contraire...

Aucune politique commerciale ne peut donc être définie et mise en oeuvre indépendamment des autres politiques touchant aux rapports des hommes entre eux et à leurs rapports avec l'environnement. La mondialisation des activités humaines ne peut être seulement celle des marchés; peut-être est-il temps de choisir entre une voie de compétition où les règles ne sont respectées que lorsqu'elles sont profitables et sont bafouées lorsqu'elles sont gênantes, et une voie de renforcement des solidarités et des cohésions sociales à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Le respect du principe d'économie des hommes et des ressources pouvait être défini au départ comme un principe de l'économiquement raisonnable. Dans la mesure où son explicitation débouche sur l'affirmation qu'il faut dépasser le dilemme gagner ou perdre la guerre commerciale et adopter une logique de paix, la discussion commencée sur le terrain économique s'achève par un retour à l'éthique. Tel est pour nous le sens de l'unité des trois principes de responsabilité, de solidarité et d'économie.

Conclusion de la troisième partie.

A la fin des deux premières parties de notre travail, nous nous interrogions pour savoir s'il était possible d'explorer une voie de réflexion et d'action qui s'éloigne du paradigme d'un progrès de l'humanité réduit à une croissance économique infinie dont les effets pervers l'emportaient de plus en plus sur les effets bénéfiques. Si tant est que cette voie puisse être ouverte elle reste difficile, semée d'embûches et jalonnées d'incertitudes. Le principal obstacle provient de la trop parfaite concordance qui existe encore entre, d'une part, une organisation économique structurée par et pour la recherche du profit, et, d'autre part, des aspirations à un bien-être matériel. D'un côté, la croissance est voulue, attendue, encouragée, stimulée, surveillée, mesurée, soignée, chérie, mythifiée par tous ceux qui pensent ou croient penser, ceux qui décident et croient choisir, ceux qui dirigent et croient gouverner, ceux qui calculent et croient anticiper, ceux qui s'enrichissent et savent, eux, qu'ils s'enrichissent. De l'autre, la socialisation ayant bien réussi, des individus, du premier au dernier, en passant par l'auteur de ces lignes, emportés dans un tourbillon sans fin, un Maelström irrésistible, goûtent ou aspirent à goûter aux délices de la consommation d'objets ou à jouer (jouir?) avec les informations magiques, quasiment cosmiques, d'Internet.

La voie d'un développement humain soutenable durablement qui ne soit pas un développement économique est donc difficile. Difficile surtout à engager, et pour les hommes de décider de s'y engager. Pourtant, elle n'est pas, croyons-nous, inexistante ou, comme on le dit trivialement, utopique. Elle n'est pas utopique au sens d'irréaliste car c'est au contraire la poursuite du développement économique existant qui devient de plus en plus irréaliste et peut-être dangereuse sinon mortelle. Elle n'est pas utopique non plus dans le sens où l'entendaient les grandes constructions idéologiques visant à construire de force l'Homme nouveau habitant un monde nouveau devenu sans contradictions. Il n'y aura pas d'homme nouveau, il n'y aura que des hommes ou rien, il y aura des contradictions ou rien. Cette voie est par contre utopique dans le bon sens du terme, celui où elle peut constituer un projet collectif démocratique et démocratisant.

Bien que largement minoritaire encore, ce projet n'est plus vierge aujourd'hui. De nombreux travaux ont contribué à le défricher. Tous s'articulent autour de deux idées et de plus tentent de les articuler entre elles: premièrement, le développement économique conduit par le capitalisme a marchandisé la moindre activité humaine, brisant toutes les cultures et les anciennes formes de cohésion sociale et de solidarité au bénéfice du primat de l'individu et de son accession au plaisir de consommer; ce développement économique a également sacrifié les équilibres naturels, souvent par ignorance de leur fragilité, toujours par croyance en la vertu universelle des mécanismes d'ajustement par le marché; deuxièmement et symétriquement, tous les travaux de recherche dont nous avons fait état remettent au premier plan le lien entre la transformation des rapports humains et la transformation des rapports des hommes à la nature.

Nous nous sommes attaché à montrer que la définition d'un contenu au mouvement permanent des sociétés contemporaines qui soit respectueux de l'être humain, des autres espèces et de leur milieu, c'est-à-dire de tous les êtres et systèmes vivants, devait s'appuyer sur les trois principes de responsabilité, de solidarité et d'économie, puis essayer de les harmoniser. Chacun de ces principes tente de résoudre un problème spécifique. Le premier problème est d'ordre éthique, le second est d'ordre social, le troisième est d'ordre économique. Mais il s'agit là d'un découpage conceptuel que la réalité fait disparaître. La réalité n'a pas trois aspects, trois facettes autonomes, mais nous avons trois outils, télescope, macroscope ou microscope pour l'analyser et intervenir sur elle. De ce fait, il ne pourrait y avoir de solution séparée à la crise écologique et à la crise sociale, il ne pourrait y avoir d'avancée dans la prise de conscience de la responsabilité humaine vis-à-vis de la planète et des autres espèces qui ne se traduirait pas par un renforcement de la solidarité sociale et de l'économie du travail et des ressources. Le schéma suivant résume l'articulation entre les différents principes à propos de la crise écologique et de la crise sociale et l'articulation entre les conditions de résolution de la première crise et celles de résolution de la seconde.

Schéma III-1: Les principes et la résolution des crises

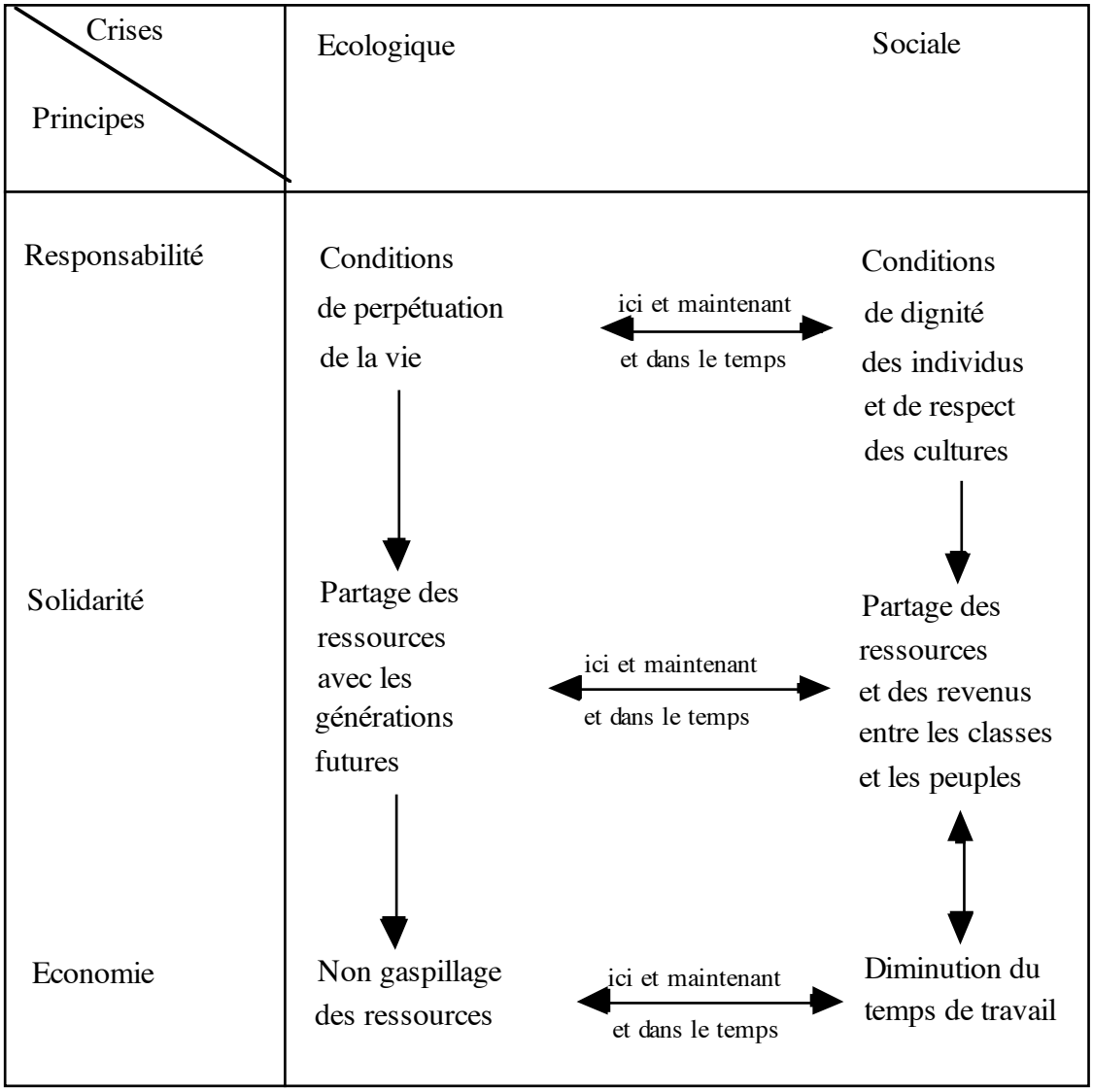

CONCLUSION

Le concept de développement soutenable ou durable visant à promouvoir le bien-être de tous les humains actuels et futurs tout en respectant les écosystèmes est à la fois ancien et nouveau, peu convaincant et novateur. Il fait l'objet d'interprétations différentes, certaines réductrices, d'autres riches de sens. Il est peut-être vain de chercher ou d'établir une frontière étanche entre les unes et les autres. Il est en revanche utile de repérer les filiations, les constantes que l'on retrouve dans l'histoire de la théorie, du développement au développement durable.

Une première filiation se dégage nettement. A la logique assimilant la croissance économique et le développement humain correspond celle instituant la croissance, toujours et partout, comme une condition du développement durable. Le paradigme de l'*homo œconomicus* gouverne la démarche de l'économie de l'environnement qui consiste à internaliser les effets externes négatifs par le biais de l'attribution d'un prix aux actifs naturels, par celui de la création d'un marché des droits de polluer, voire par la privatisation de certains biens naturels, au risque de transformer le principe pollueur-payeur en son inverse, payeur-pollueur: d'un côté, je pollue, donc je dois payer, de l'autre, je paye, donc je peux polluer. La rationalité économique conduit ainsi à l'élargissement constant du champ des activités marchandes. Elle conduit logiquement à détruire l'environnement pour avoir à le produire ensuite.

Une seconde filiation apparaît également, mais elle est moins précise, plus tâtonnante, se prêtant moins à la mesure selon des critères économiques. Selon elle le développement passerait par la croissance mais ne s'y réduirait pas. Sauf à être une clause de style que la première démarche peut très bien adopter, cette affirmation veut dire que, parvenue à un certain stade, la croissance quantitative devrait céder le pas à l'amélioration qualitative. Toujours selon cette seconde démarche, les changements économiques s'inscrivent dans des comportements sociaux que la rationalité ne peut à elle seule expliquer. Replacer l'économie dans l'environnement et dans la perspective d'une amélioration de la qualité de vie de tous les hommes signifie d'une part que l'accent est mis sur les relations d'équilibre au sein de la biosphère permettant sa vie et son évolution, et d'autre part constitue une problématique centrée sur les rapports humains et les rapports sociaux. A l'occasion de conclusions partielles, nous avions d'abord dit qu'une telle approche de la soutenabilité permettait de repenser les rapports de l'homme avec la nature et les rapports des hommes

entre eux, puis nous avions dit qu'il s'agissait des rapports de l'homme avec son semblable, c'est-à-dire finalement du rapport de l'homme à lui-même.

Nous avons souligné plusieurs fois les points de jonction entre ces deux démarches qui, de ce fait, évitent une coupure irrémédiable. Mais l'existence de ces jonctions révèle les limites du concept de développement durable dans la mesure où la conception dominante est beaucoup plus proche de la première démarche que de la seconde, d'autant plus que celle-ci ne parvient pas à rompre radicalement avec l'autre, à tel point que certains économistes de l'environnement et/ou de l'économie écologique n'hésitent pas à affirmer que l'approche de la soutenabilité faible est compatible avec celle de la soutenabilité forte au travers d'indicateurs de revenu national soutenable.

Nous pensons qu'en dernière analyse cette connexion, dont le risque est une dilution de la seconde approche dans la première, est rendue possible par le fait que le développement économique reste la matrice commune à la plupart des recherches théoriques. Celles-ci n'ont pas pris l'exacte mesure de l'ampleur de la crise sociale faite de pauvreté, de précarité, d'exclusion et de déracinement culturel, et de celle de la crise écologique dont on discerne mal les retombées futures si les pollutions de toutes sortes devaient s'aggraver encore et si l'épuisement des ressources naturelles se confirmait. Beaucoup de ces recherches hésitent encore à voir dans ces crises jumelées le résultat de la marchandisation généralisée des activités humaines et de l'emprise d'un système socio-technique devenu pourtant une "mégamachine"[1].

Au cours de notre travail, nous avons voulu montrer qu'il était possible de sortir théoriquement et pratiquement du dilemme enfermant et réducteur constitué par les deux conceptions les plus répandues du développement soutenable:

- celle qui consacre l'hégémonie de la valeur économique, valeur dont la mesure pourrait être donnée par un marché censé garantir une exploitation optimale des ressources naturelles privatisées mais au prix (c'est le cas de le dire) d'une soumission de la nature à la rationalité économique, voire à la rationalité du profit, et d'un assujettissement de l'être humain à une production et une consommation toujours croissantes;

- celle qui semble hésiter entre l'hégémonie de la valeur économique ou de la valeur au sens éthique, mais qui, en fait, a tendance à ramener la seconde à la première, à considérer que la seconde peut être exprimée au moyen des critères de la première, la conséquence étant que le déséquilibre écologique n'est ni éliminé ni même significativement réduit.

Au-delà de ces deux conceptions, il y a place, à notre avis, pour une troisième qui consacre sans confusion possible la primauté de la valeur au sens éthique en affirmant que la valeur économique est une catégorie sociale et que la société humaine

[1]. Selon le mot de L. Mumford que reprend S. Latouche dans *La mégamachine*, op. cit.

s'insère elle-même dans la biosphère. La rationalité de la reproduction des systèmes vivants prend le pas sur la rationalité économique parce que les écosystèmes ont une existence dont le respect est un principe de vie et non un principe économique au sens habituel et parce que la reproduction des systèmes vivants inclut le respect de la vie matérielle et culturelle des êtres humains. L'organisation sociale (nous ne disons plus l'organisation économique et sociale) *économise* alors les ressources naturelles et l'homme dans son effort du travail en cessant de faire de l'augmentation de la consommation par tête l'objectif ultime, l'unique moyen d'accomplissement et d'épanouissement de l'individu. Dans les deux cas, minimisation de la consommation de ressources naturelles et minimisation du travail par tête, la valeur économique diminue au fur et à mesure que les valeurs éthiques de vie sont davantage respectées. L'éventuelle tarification marchande des externalités n'est plus alors un substitut au respect physique des équilibres écologiques, elle s'ajoute éventuellement à celui-ci pour le faciliter. Parallèlement à l'*économie* générale qu'elle tente, la société ne se contente pas de définir un modèle idéal de justice de type rawlsien mais s'organise pour agir en faveur de plus de justice ici et maintenant.

Après avoir ainsi rappelé brièvement le cadre de notre réflexion, nous voudrions dégager quelques conclusions provisoires théoriques et politiques que nous soumettons à la discussion (I). Enfin nous indiquerons pour terminer les recherches ultérieures qu'il nous paraîtrait important de mener pour prolonger celle-ci et pour la confronter avec d'autres (II).

I- Conclusions provisoires.

Nous allons séparer pour les énoncer les conclusions d'ordre théorique (A) et celles qui sont de l'ordre de la politique sociale (au sens global, incluant l'économique) à mettre en oeuvre (B) mais il va de soi qu'elles sont liées entre elles car, ici comme toujours, la *compréhension* des enjeux d'une soutenabilité sociale et écologique est inséparable de l'*action* en faveur de cette soutenabilité.

A- Conclusions théoriques.

L'entrée dans l'ère de la modernité, le décollage du développement industriel jumelé avec l'instauration de rapports sociaux capitalistes et l'entreprise de domestication de la nature ont conduit la théorie économique dominante dans le cadre du

paradigme classique puis surtout néo-classique à exclure dans un premier temps de son programme de recherche les éléments naturels réputés sans valeur et dans un deuxième temps à nier le travail humain comme fondement de la valeur d'échange des marchandises. Cette double exclusion s'est révélée être une contradiction théorique insurmontable parce que l'irruption de la question de la soutenabilité écologique et sociale du développement a remis en lumière la nécessité d'une théorie cohérente de la valeur économique et d'une réflexion éthique sur ce que l'on peut considérer comme ayant une valeur, mais dans un sens tout à fait différent, parce que non réductible, non agrégeable à l'objet de la mesure économique.

Face à cette double incapacité de penser la valeur (en confondant ses deux acceptions) de la nature et de penser la place du travail dans le fondement de la valeur économique et dans la vie de chaque être humain, nous suggérons une reformulation de la théorie dite *loi de la valeur*, c'est-à-dire théorie *macro-sociale de la valeur-travail*, cohérente avec une exigence de soutenabilité, que nous allons résumer en sept propositions. Nous dirons ensuite comment nous les situons dans le corpus théorique à notre disposition.

1. Propositions théoriques.

Proposition 1: travail et production.

La production est un acte exclusivement humain accompli dans un cadre social. Cela signifie que toute production provient et ne provient que du travail humain. A un moment donné, le stock de richesses matérielles disponibles est le résultat du travail passé. C'est une autre manière de dire que tout capital est du travail accumulé. Les ressources naturelles, à l'exception de l'air, mais hélas pour peu de temps encore, ne sont rendues disponibles que par l'exécution d'un travail humain.

Proposition 2: la valeur économique ou loi macro-sociale de la valeur.

Pour une période donnée, le flux de valeur ajoutée est le résultat du travail de la période. La valeur sociale, c'est-à-dire la valeur économique pour l'ensemble de la société, est donc mesurée par le travail social de la période.[1] Dès lors qu'une activité économique est *validée*, c'est-à-dire jugée utile socialement (et par conséquent, dès lors que le travail qui a été accompli est utile socialement) parce qu'elle est soit sanctionnée positivement par le marché s'il s'agit d'une activité marchande, soit décidée et validée *a*

[1]. L'expression monétaire du produit net d'une période, la quantité de travail vivant de la période et l'équivalent monétaire de l'unité de travail sont liés par la relation: expression monétaire du produit net = quantité de travail vivant × équivalent monétaire de l'unité de travail.

priori collectivement s'il s'agit d'une activité non marchande[1], une unité de temps de travail social, définie comme une fraction du travail social total, crée autant de valeur qu'une autre unité de temps de travail social[2], et cela d'autant plus que la production ne cesse de devenir un acte de plus en plus social et que la croissance de la productivité est de plus en plus le fruit d'une collectivité et non d'individus isolés. Cette socialisation n'est pas un argument circonstanciel: elle est le phénomène même de l'abstraction du travail. Ainsi, il n'y a pas de correspondance entre les quantités de travail concret et les valeurs d'échange monétaires; la cohérence et la régulation du système viennent alors de l'abstraction du travail dont Marx a eu la formidable intuition. C'est à ce niveau que l'équivalence une heure de travail abstrait contre une heure de travail abstrait prend ses droits. Il y a donc un changement de dimension: le capital exige la redistribution dans l'espace des prix du travail concret effectué dans le temps réel.

Il en résulte que la justification théorique d'inégalités de rémunérations des travaux concrets, au nom de l'apport productif prétendu différent ou de l'efficacité, perd le peu de pertinence qu'elle avait pour se découvrir comme une pure idéologie confortant les positions sociales établies. Cela découle de la conception du salaire, et par extension de tout revenu, comme sanction d'un rapport de forces et non comme panier de marchandises. Dans la société capitaliste, non seulement la rémunération moyenne de l'unité de travail social s'écarte de la valeur qu'elle a créée (phénomène macro-social de la plus-value), mais les positions sociales acquises, maintenues et reproduites par l'instauration de rapports de forces déterminés par la possession, souvent simultanée, de capital économique, social ou culturel, permettent de réallouer le revenu social (soustraction faite de la part du surplus social réinvestie) en faisant s'écarter les rémunérations des unités de travail concrètes, individuelles, de la rémunération moyenne de l'unité de travail social, et cela proportionnellement à l'échelle des positions sociales.

Proposition 3: la valeur éthique.

La proposition que nous venons d'énoncer (une unité de travail social crée autant de valeur qu'une autre) opère dans l'espace de l'économie. Cette proposition possède une symétrique opérant dans l'espace de l'éthique: une unité de temps de vie d'un individu vaut éthiquement autant qu'une unité de temps de vie d'un autre individu, et par extension aucune vie humaine ne peut se situer hiérarchiquement au-dessus d'une autre. La différence entre les deux propositions symétriques est que la première est quantifiable par le biais d'un

---

[1]. Nous ne retenons pas ici le critère marxien habituel déterminant le caractère productif d'un travail (productif de plus-value accumulable) puisque nous incluons le travail effectué dans la production non marchande. Le critère devient la *validation* soit *a posteriori* par le marché soit *a priori* par la décision collective.

[2]. Parvenu à ce stade, nous nous contentons de rappeler d'abord que ceci est indépendant de la possible différence de la valeur à la hauteur de laquelle ces deux unités de travail peuvent être rémunérées dans la société actuelle, et ensuite qu'il s'agit de valeur et non de valeurs d'usages.

équivalent-général monétaire et que la seconde ne l'est pas[1]. Il en découle que la possibilité de la vie, la possibilité d'être, est la valeur éthique de référence en vertu du principe de responsabilité.

Les deux espaces ne sont pas connectables sauf tendanciellement ou asymptotiquement: au fur et à mesure que l'inégalité des rémunérations régresse, la société reconnaît de plus en plus *économiquement* l'égalité *éthique* des temps de vie.[2] Remettre en cause les rapports sociaux capitalistes signifierait donc remettre en cause l'abstraction du travail de telle sorte que la société reconnaisse que toutes les vies humaines sont également dignes et qu'une unité de temps de vie passée à travailler vaut économiquement autant qu'une autre unité de vie passée à travailler.

Proposition 4: quel développement?

Le développement *économique* étant défini comme l'augmentation de la production par tête, alors:

- l'augmentation de la productivité de l'unité de travail (par exemple horaire), à production égale ou croissante et à quantité de travail décroissante, mesure la diminution de la valeur globale produite;

- l'augmentation de la productivité de l'unité de travail, à production croissante et à quantité de travail égale, mesure la stabilité de la valeur globale produite;

- l'augmentation de la productivité de l'unité de travail, à production égale ou croissante et à quantité de travail croissante, mesure l'augmentation de la valeur globale produite.

Le premier cas est un développement d'ordre qualitatif intensif si la production est constante: il signifie une *reproduction simple (ou identique) intensive* de l'économie; par contre, il est d'ordre quantitatif intensif si la production augmente.

Le second cas est un développement quantitatif intensif.

Le troisième cas est un développement quantitatif extensif et intensif.

Proposition 5: le changement qualitatif du mode de vie.

Le développement qualitatif est à tendance égalitaire si la durée du travail diminue pour tous au même rythme et si elle est accompagnée d'une redistribution du revenu

---

[1]. Lorsqu'une compagnie d'assurances évalue le "prix" d'une vie, elle chiffre un manque à gagner du fait de la vie interrompue mais pas la vie elle-même. Si elle dédommage un préjudice moral, ce n'est pas celui subi par le disparu, et pour cause, mais celui subi par ses proches survivants, donc de nouveau ce n'est pas la vie qui est évaluée.

[2]. La réduction des inégalités ne signifie pas que chaque unité de travail est rémunérée à hauteur de ce qu'elle a créée: le surplus social pour l'investissement peut subsister. La démonstration qu'une unité de travail crée autant de valeur qu'une autre sert simplement à enlever toute justification aux inégalités économiques qui prétendent refléter une hiérarchie éthique.

social issu de ce travail vers les plus pauvres en vertu des principes de solidarité et d'économie. Le développement qualitatif ouvre la voie alors à une transformation qualitative du mode de vie.

Le développement est inégalitaire d'une part si la durée du travail varie inégalement, avec comme situation paroxysmique la diminution de la durée du travail de 100% pour les personnes mises au chômage et le maintien de la durée pour ceux qui conservent un emploi, et d'autre part si la coupure rentiers/travailleurs perdure ou s'aggrave, les deux situations, le chômage et cette coupure, ne s'excluant pas.

Proposition 6: la soutenabilité.

Le caractère de soutenabilité ne peut être attribué au mode de vie que si celui-ci se transforme qualitativement et égalitairement, mais aussi, et simultanément, si le taux d'utilisation des ressources naturelles est réduit en deçà du seuil d'auto-renouvellement de celles-ci en vertu du principe d'économie. La transformation du mode de vie remplit alors les conditions de qualité et d'égalité vis-à-vis des générations présentes et futures et respecte les trois principes de responsabilité, de solidarité et d'économie. La *loi macro-sociale de la valeur soutenable* peut s'énoncer ainsi: la valeur économique diminue au fur et à mesure que sont économisés travail et ressources dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle.

La soutenabilité au regard des critères sociaux s'inscrit dans une soutenabilité plus large au regard des équilibres de la biosphère. Aussi l'économie du travail humain a-t-elle pour limite la capacité des écosystèmes à la supporter. Si un arbitrage doit être rendu entre l'économie du travail et l'économie des ressources naturelles, la soutenabilité exige que ce soit en faveur de la seconde. En effet, si la rationalité économique magnifiée par le capitalisme a conduit au développement sans fin, la raison commande sans doute la fin du développement; symétriquement, si une certaine rationalité de la réduction du temps de travail conduisait à faire tendre celui-ci vers zéro, la raison amènera à subordonner cet objectif au respect de la vie sous toutes ses formes et de ses conditions. Autrement dit, il pourrait s'avérer que la poursuite de la réduction de la durée du travail ne puisse se faire qu'en la déconnectant d'un accroissement de la productivité si celui-ci était impossible sans porter atteinte aux écosystèmes; à ce moment-là, l'acceptation d'une limitation de la production en serait la condition.

Une stratégie de soutenabilité est donc la gestion d'une tension entre trois pôles que l'on peut schématiser par un *triangle de la soutenabilité*.[1] Du pôle de l'économie

[1]. Il est évident que nous nous inspirons du triangle de Mundell d'incompatibilité de la libre circulation des capitaux, de la stabilité du change et de l'autonomie de la politique monétaire, tiré de PADOA-SCHIOPPA T., *Efficacité, stabilité, équité*, Paris, Economica, 1987. Nous appelons le nôtre tragique par opposition au mythe de la magie d'un célèbre carré.

(économie ici dans le sens capitaliste du terme) part un axe orienté sur les caractères *rationnel/raisonnable*, du pôle social part un axe portant les caractères *équitable/efficace*, et du pôle écologique part un axe portant les caractères *équilibre et évolution/déséquilibre et disparition*. La particularité de ce triangle est d'être moins magique que tragique parce que le plus probable est qu'il ne soit pas possible de réunir à la fois la rationalité économique (celle de la rentabilité), la justice sociale et l'équilibre écologique. Toutefois, la figuration sous forme tripolaire évite de définir les tensions et l'arbitrage à rendre de façon bilatérale: aucun pôle ne s'oppose à un autre sans médiation du troisième.

Plus on se situe près du point A, plus la situation est insoutenable sur les plans écologique et social; à l'opposé, le point B correspond à une soutenabilité parfaitement équilibrée. Les points C, D, E, F correspondent à des situations intermédiaires.

Schéma C.1: Le triangle tragique de la soutenabilité

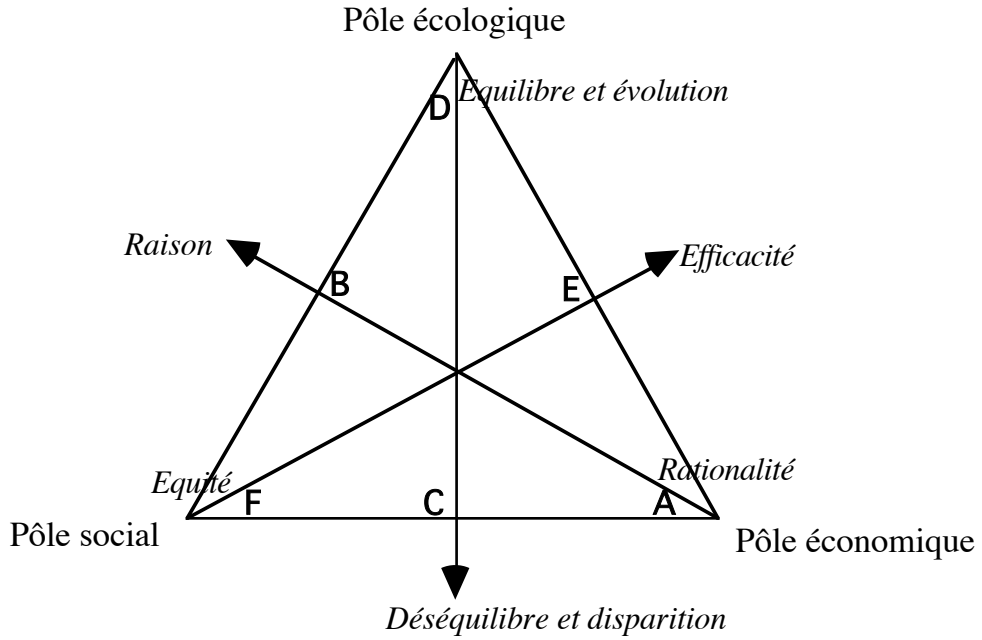

Proposition 7: place du travail et valeur.

La réhabilitation de la loi de la valeur issue de la théorie de la valeur-travail pour fonder la réduction du temps de travail et donc la soutenabilité sociale et écologique est totalement étrangère à la sacralisation du travail inhérente à l'idéologie économique habituelle[1] puisqu'elle vise à diminuer la valeur économique, diminution au fur et à mesure de laquelle l'homme s'affranchit peu à peu de la contrainte du temps passé à produire et jouit

[1]. Idéologie qui, contradictoirement, continue de nier le rôle exclusif du travail comme créateur de valeur.

plus librement de son temps de vie. La loi de la valeur et une éthique de vie fondée sur un recul progressif du travail sont donc parfaitement compatibles sur le plan théorique contrairement à ce que prétendent l'idéologie économique et la critique vulgaire de celle-ci. Mieux, le recul du travail a immédiatement une traduction dans le champ d'application de la loi macro-sociale de la valeur. Le recul de l'un entraîne la restriction du champ d'application de l'autre mais en aucune manière la négation de son effet à l'intérieur de ce champ.

La diminution de la sphère des activités marchandes porte en elle la limitation du salariat en tant que rapport salarial. Cette évolution positive doit être radicalement distinguée de la régression des protections (ce que certains appellent la "fin du salariat") dont bénéficient les salariés à l'intérieur du rapport social salarial.

2. L'environnement théorique de nos propositions.

La critique du développement économique, point de départ de notre travail, est pour nous inséparable de la critique des rapports sociaux au sein desquels il a été mis en oeuvre depuis deux siècles et au sein desquels il continue de s'étendre. Elle est inséparable enfin de la critique de la théorie qui prétend rendre compte des bouleversements apportés par ce développement régulé par les seules vertus du marché. La critique de l'économie politique n'a donc pas cessé d'être à l'ordre du jour.

C'est la raison pour laquelle nous croyons pouvoir dire avec netteté que la méthode et les concepts de Marx constituent le point de départ indispensable[1] d'une analyse de la crise du développement accompli par le capitalisme. Parce que Marx fut le premier, et reste celui qui est allé le plus loin dans cette direction, à montrer que le capitalisme instituait l'argent, la monnaie, valeur par excellence, comme finalité, non seulement économique mais existentielle, et que l'économie de profit, lieu où est produite cette finalité, dirige le monde selon sa rationalité. Parce qu'il fut également le premier à montrer que l'accumulation capitaliste, autre façon de dénommer le développement, tirait sa dynamique de l'aliénation du travail et aussi, paradoxalement, du maintien dans l'exclusion d'une fraction, variable selon les besoins de l'accumulation, des travailleurs. Nous devons à Marx la dénonciation de la légitimité et de la légitimation de la domination du capital; en d'autres termes, nous lui devons la réintroduction, dans le champ des représentations du réel, du travail, noeud vital du système productif que l'analyse économique moderne s'attache à évacuer, ainsi que la démonstration de l'historicité des catégories économiques toujours présentées comme universelles et intemporelles.

---

[1]. Dire que la pensée de Marx est indispensable est totalement différent du jugement faux et pour le moins maladroit que Jean-Paul Sartre prononça un jour sur une "pensée indépassable".

Mais, si le procès de l'économie politique a été instruit par Marx, le jugement de l'histoire est allé au-delà des réquisitions du procureur puisqu'il a mis en doute le bien-fondé du développement *illimité* des forces productives dévastateur de l'environnement naturel ainsi que le caractère nécessaire et suffisant de la transformation du régime de la propriété pour promouvoir des rapports sociaux non aliénants. La critique de l'économie politique ne fut donc pas achevée avec Marx, elle doit être reprise et renouvelée.

Plusieurs grands auteurs ont posé des jalons décisifs et peuvent être intégrés dans la voie ouverte par la critique de l'économie politique et servir de passerelles avec celle conduisant à la critique du développement et à la démystification du développement durable:

- Polanyi pour son analyse du désencastrement de l'économie du social permettant de faire apparaître aujourd'hui les enjeux d'une lutte contre l'hégémonie de l'économie, tant théorique que pratique;

- Ellul et Charbonneau pour leur clairvoyance dans l'annonce de l'avènement d'un système socio-technique dont l'emprise et l'autonomie sont grandissantes;

- Jonas pour la refondation de principes éthiques respectueux des conditions de la vie elle-même;

- l'école de Francfort pour la richesse des études qu'elle a inspirées tant sur la place du travail dans les sociétés modernes que sur le rôle de l'imaginaire dans la reproduction des pratiques quotidiennes de consommation et des modes de vie;

- Bourdieu pour la finesse dialectique de l'analyse de la relation entre individus et structures sociales permettant de dépasser le dilemme théorique entre objectivisme et subjectivisme et de comprendre les processus de reproduction des phénomènes de domination auxquels contribue l'intériorisation par les dominés, les exclus, les exploités de la légitimité de la domination, de l'exclusion et de l'exploitation qu'ils subissent.

On ne sera pas étonné de voir dans cette liste des penseurs dont la discipline majeure est la philosophie ou la sociologie tellement il manque souvent à l'économie une vision globale de la société. Si nous avons essayé de donner à notre travail de recherche une orientation pluri-disciplinaire, c'est parce qu'elle nous semble seule capable de satisfaire à des exigences scientifiques pour comprendre une société dans sa complexité et dans sa dynamique évolutive, mais c'est aussi parce que "la sociologie nous donne une petite chance

de comprendre le jeu que nous jouons et de réduire l'emprise des forces du champ dans lequel nous évoluons, et celle des forces sociales incorporées qui opèrent au-dedans de nous"[1].

Situer notre travail dans un ensemble théorique et un programme de recherche (au sens de Lakatos) cohérent bien que diversifié ne signifie pas que nous cherchons une caution pour dissimuler nos insuffisances et encore moins que nous plaçons notre travail à la hauteur d'une telle ambition. Mais nous nous référons à l'apport des auteurs ci-dessus pour dire que nous croyons possible le renouvellement de la pensée sociale (pour le dire brièvement: économique et sociologique) dans une perspective critique et le renouvellement des politiques orientées vers la soutenabilité.

B- Conclusions politiques.

Les conclusions politiques que nous tirons de notre investigation ont trait à l'organisation de la cité, de la collectivité humaine. Elles ont une portée pratique immédiate mais elles énoncent surtout des principes éthiques, puisque depuis Aristote nous savons que politique et éthique sont inséparables, alors que pourtant l'idéologie économique s'est attachée à dissimuler, en raison même de cette inséparabilité, les liens unissant économie et politique. La mise au premier plan des principes de responsabilité, de solidarité et d'économie qui fonde notamment le passage à ce que nous avons appelé l'*économiquement raisonnable* est un premier pas vers la prééminence du raisonnable sur le rationnel: "La quête du raisonnable, dans le domaine des sciences morales et politiques, réintroduit ce que la rationalité économique en avait fait sortir, très précisément la morale et la politique."[2] Curieusement mais de façon salutaire, le renouveau de la critique de l'économie politique passe par une forme de réhabilitation de l'économie politique.

Le caractère éthique des trois principes énoncés ne leur est pas seulement inhérent: il tient aussi au fait qu'ils sont l'objet d'un débat démocratique; mieux, leur caractère éthique vient à la conscience individuelle en grande partie par ce débat. Aussi les conclusions politiques que nous rassemblons en sept propositions obéissent-elles à des conditions que nous essayerons de préciser.

1. Propositions de politiques.

Proposition 1: justesse et justice des choix.

Il n'y a pas de choix juste qui ne soit juste: la justesse des choix engageant les conditions de vie et la vie elle-même des humains et de tous les êtres vivants actuels et

---

[1]. BOURDIEU P., *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, op. cit., p. 171.
[2]. LATOUCHE S., *Le rationnel et le raisonnable, les antinomies du postulat métaphysique de la raison économique*, op. cit., p. 158.

futurs est conforme à la justice vis-à-vis d'eux. En ce qui concerne les êtres humains, la justice exige de garantir la citoyenneté par l'accès égal aux biens sociaux premiers parmi lesquels figure le droit à l'emploi, et d'assurer la solidarité par la maximisation des positions les plus désavantagées. De la même façon que la réduction de la place du travail dans le processus de production n'apporte pas de démenti, au contraire, à la loi de la valeur, la réduction de la place du travail dans la vie humaine ne signifie pas davantage un moindre besoin pour tout individu d'obtenir une reconnaissance sociale pleine et entière par la participation à tous les aspects de la vie sociale. En aucun cas un droit ne peut se substituer à un droit qui lui est supérieur.

Proposition 2: développement et soutenabilité.

Dans l'expression *développement soutenable* ou *durable*, c'est *soutenable* ou *durable* qui doit être retenu. Si l'on entendait par développement le développement économique que l'on a connu, le qualifier de soutenable serait une contradiction dans les termes, et le qualifier d'insoutenable serait une redondance. Le développement économique tel qu'il a existé jusqu'à maintenant est dorénavant à proscrire parce que les retombées sociales de la croissance devant se produire automatiquement sont un leurre.

Proposition 3: la pauvreté insoutenable.

La pauvreté que le développement économique a pour une assez large part suscitée, qu'il suscite encore, ou qu'il a été impuissant à résorber est insoutenable. Puisque le développement a créé la rareté matérielle infinie en transformant l'imaginaire de populations entières, les pays et les populations pauvres ont un droit légitime à une croissance économique, pendant un temps, pour que leurs besoins matériels essentiels soient satisfaits.

Proposition 4: la croissance économe.

La croissance économique doit céder le pas à la croissance économe conçue comme *transition* dont la durée dépend de l'avancée de la réalisation de la proposition précédente. L'instauration de procédures d'internalisation, l'imposition d'écotaxes ou de mesures réglementaires ne prennent un sens que si elles servent des objectifs repensés et redéfinis. L'humanité ayant connu le développement économique et technique ne reviendra pas à l'avant-développement, il s'agit donc d'assurer une transition vers l'après-développement économique par le biais d'"une pause pour l'humain"[1] qui permette à celui-ci de *se* développer lui-même en dehors de l'économie, c'est-à-dire de *se penser en devenir* en dehors du développement de l'économie.

[1]. FRAPPAT B., *Une pause pour l'humain*, Le Monde, 6 janvier 1994.

Proposition 5: renoncement à la croissance et transformation des rapports sociaux.

Les pays appelés développés et ceux qui sont sur le point de les rejoindre en abondance matérielle et aussi en dégâts écologiques et sociaux devraient renoncer progressivement à la croissance économique, en organisant un *processus de décélération* du développement économique, pour assurer la soutenabilité à l'échelle mondiale compte tenu de la nécessité de la période transitoire pour les pays pauvres. Seules les productions concourant à l'amélioration de la qualité de vie (logement, services de santé, éducation et transports collectifs notamment) seraient encouragées, les autres seraient orientées vers la longévité des biens et non leur renouvellement accéléré.

Les étalons de mesure du progrès cesseraient d'être les indicateurs issus du (ou intégrant le) PIB. La seule mesure de la soutenabilité deviendrait un indicateur qualitatif bâti sur le principe de l'économie des ressources et du travail humain. Il apparaît donc que ce principe d'économie qui vise à assurer le plein emploi des travailleurs sans la croissance et à restreindre l'impact des activités humaines sur l'environnement est antagonique à l'accumulation capitaliste (la reproduction sans cesse élargie) qui au contraire tend à soumettre à ses exigences autant les espaces naturels que les espaces de temps et de liberté humains. Le renoncement à la croissance est donc inséparable de la transformation des rapports sociaux. La critique du développement ne peut être coupée de celle du système social à l'intérieur duquel il *exécute* son programme et tous ceux qui n'entrent pas dans ce programme ou en sont écartés.

Proposition 6: la répartition soutenable.

A court terme, les pays développés ont les moyens de réduire en leur sein le chômage et la pauvreté par la réduction du temps de travail financée par la diminution des inégalités de revenus; l'ampleur actuelle des inégalités dans un pays comme la France donne une marge de manoeuvre considérable pour que le financement de la réduction du temps de travail ne repose pas sur les bas et moyens salaires puisque seul un quart de la population verrait son revenu diminuer, la proportion de la population concernée tombant à 10% pour les très fortes baisses de revenu.[1] A court, moyen et long terme, ils utiliseraient les gains de productivité raisonnables pour diminuer la durée individuelle du travail et favoriser le

[1]. Au cours du Colloque international *Ecologie, Société, Economie, Quels enjeux pour le développement durable?*, Université de Versailles, St Quentin en Yvelines, 23 au 25 mai 1996, l'anthropologue Jacques Weber nous a présenté l'objection suivante à la réduction des inégalités de revenus et au principe de solidarité: aujourd'hui, les riches n'auraient plus besoin des pauvres, et ce serait une situation inédite dans l'histoire humaine. Nous répondons que jamais les riches n'ont eu besoin des pauvres en tant que surnuméraires, mais qu'ils en ont toujours eu et en auront toujours besoin en tant que producteurs, sous peine de cesser d'être riches et surtout de s'enrichir. Croire le contraire, c'est être victime de l'illusion de la possibilité pour le capital de s'accumuler de manière autonome: répétons que le capital est libre de ses mouvements mais n'a aucune autonomie vis-à-vis du travail quant à son accroissement.

développement des activités autonomes. L'objectif ne serait plus de partager selon l'expression consacrée "les fruits de la croissance" c'est-à-dire les quelques points de pourcentage supplémentaires annuels mais l'ensemble des richesses produites et des moyens de les obtenir (ressources naturelles si l'on raisonne en termes d'équité intergénérationnelle et emplois si l'on intègre en plus la dimension intragénérationnelle). Le principe de solidarité appliqué à la répartition du revenu social issu du travail social trouve sa justification théorique dans le caractère collectif de l'acte productif. Il s'agit donc d'une politique raisonnée, c'est-à-dire qui a un fondement parce qu'elle est observée dans la réalité et théorisée par la raison. Le raisonnable est raisonné et il inaugure de ce fait une rationalité supérieure à la rationalité de la rentabilité qui ne fut jamais que celle de la domination des uns sur les autres et de tous sur la nature.

Cette proposition remet en cause l'un des dogmes établis par le marxisme, et ce pratiquement depuis Marx lui-même: les rapports de répartition découleraient mécaniquement des rapports de production et s'occuper de répartition laisserait intact le facteur déterminant. Or, cette coupure théorique est irrecevable. Il n'y a pas *d'abord* les rapports de production et *ensuite* les rapports de répartition: les deux types de rapports sont les deux faces d'une même réalité, l'organisation sociale. La crise des rapports de production capitalistes, c'est-à-dire du salariat, et du développement que permettent ces rapports, s'exprime par la crise des rapports de répartition devenus insoutenables tant au niveau des richesses produites et de l'emploi aujourd'hui que des ressources naturelles entre les générations.[1] Récuser la prise en compte des problèmes de répartition reviendrait à abandonner toute *action* en faveur de la justice.[2] Inversement, la justice sans la transformation des rapports de production ne serait que de la charité.

Proposition 7: la logique de paix.

L'application à l'échelle mondiale des propositions précédentes implique une régulation mondiale démocratique qui s'attache à promouvoir une logique de paix à la place d'une logique de guerre, fut-elle simplement commerciale. Cette régulation mondiale est aujourd'hui totalement à construire. Elle nécessitera vraisemblablement la constitution d'entités géographiques relativement homogènes différentes des pôles régionaux actuels seulement gouvernés par un libre-échange sans retenue.

---

1. Nous pensons même que cette crise des rapports de répartition n'est pas étrangère à la crise de mise en valeur du capital.

2. Serait -il hasardeux de dire qu'une possible erreur de Marx aurait sa correspondante chez Rawls? Le premier laissant penser qu'il suffirait de changer la propriété pour que le reste suive, le second disant que puisque le contrat est décidé sous voile d'ignorance, le résultat juste suivra la procédure juste.

2. Conditions politiques de la transition vers la soutenabilité.

Les obstacles à surmonter pour pouvoir commencer à mettre en oeuvre les propositions précédentes sont importants et pour tout dire seront sans doute permanents, jamais définitivement dépassés, car ils tiennent à des enjeux d'intérêts, à des rapports de forces objectifs, à des angoisses existentielles individuelles inscrites en chacun et à des peurs collectives constitutives de chaque société. Il n'est pas imaginable alors que, sous la baguette inspirée d'un despote éclairé ou le bâton rugueux d'un tyran planificateur, la transition vers la soutenabilité soit imposée de force à des populations qui n'en auraient pas compris la nécessité et reproduise les erreurs et atrocités de la transition vers le socialisme et le communisme. La soutenabilité étant inséparable de la réhabilitation de la notion de "suffisant", l'intériorisation de cette dernière procédera de processus complexes de débats, confrontations conflictuelles et conviviales, de sagesse en fin de compte. L'accroissement du temps libre n'engendre pas *ipso facto* une plus grande citoyenneté, une plus grande responsabilité, c'est la *participation à tous les actes de la vie sociale* qui donne un contenu à celles-ci.

La transition vers la soutenabilité ne peut donc être que le résultat d'un processus démocratique: le respect des écosystèmes et le partage social seront décidés démocratiquement ou bien ne verront tout simplement jamais le jour. En sachant que la démocratie est une condition nécessaire mais qu'elle n'offre pas de garantie pour réduire deux risques: celui du temps et celui du marché. En effet, la démocratie prend du temps et en avons-nous suffisamment devant nous? D'autre part, la démocratie a été jusqu'à maintenant, et peut être encore, corrélée avec l'extension infinie du marché producteur d'insoutenabilité.

La démocratie ne donnant pas l'assurance de cette transition, peut-on espérer mieux de la vertu pédagogique des catastrophes?[1] L'ennuyeux avec les catastrophes, c'est qu'il faut qu'elles soient suffisamment grandes pour engendrer les prises de conscience et inciter aux changements rapides, et point trop fortes pour que l'on puisse encore être en état de se poser des questions. Autrement dit, on pourrait souhaiter la venue de la catastrophe *optimale*. Mais l'optimalité n'étant vérifiable qu'après coup, miser sur la catastrophe revient à choisir le mauvais côté du pari dont les termes ont été exposés par Michel Serres: en étant imprudent, dans le meilleur des cas on ne gagne rien sauf le pari et dans le pire on perd tout.

---

[1]. Tchernobyl a-t-il servi à quelque chose? Pourtant, pour les Ukrainiens, il s'agissait d'une catastrophe maximale. L'affaire du sang contaminé par le virus du sida a-t-elle servi à quelque chose? On peut en douter à voir sa réédition avec l'affaire de la maladie de la "vache folle". Dans un premier temps, les experts n'ont-ils pas dit: "Le nuage de Tchernobyl ne présente aucun danger pour notre pays", puis: "La transfusion sanguine ne présente aucun danger pour la population", et: "L'encéphalopathie bovine spongiforme ne peut être transmise à l'homme"?

Pour sortir de ces contradictions entre l'exigence de la démocratie et l'urgence du temps, entre l'illusion du bien-être apporté par la consommation marchande et l'aspiration générale à celle-ci, contradictions inscrites au coeur des rapports sociaux eux mêmes contradictoires, doit-on s'en remettre à l'Etat? Le coup d'envoi, l'amorçage, l'impulsion de départ, un peu à la manière des années 30 mais pour un objectif différent, la chiquenaude keynésienne, incombent sans doute aux pouvoirs publics nationaux et mondial. Cette impulsion porterait simultanément sur la méthode et le contenu. Pour créer les conditions d'un débat permanent, sans fin, sur les fins. Pour inaugurer le double processus de soutenabilité sociale et écologique par la réduction des inégalités sociales et la conservation des éléments naturels. Mais n'est-ce pas renvoyer le problème un peu plus loin puisque l'Etat n'est jamais un arbitre au-dessus des intérêts particuliers mais avant tout un garant de l'ordre social et de sa reproduction? On est alors ramené à l'importance des projets et des mouvements collectifs pour peser sur les décisions. Serions-nous ramenés à la première phrase de la première section du fameux *Manifeste* de 1848? Avec la démocratie en plus, certainement, c'est-à-dire en rompant le lien entre le principe d'intelligibilité du mouvement des sociétés, toujours parfaitement recevable, et le messianisme attribué à une classe, aujourd'hui irrecevable[1]. A la lumière de multiples tentatives d'expériences et de recherches également.

II- Perspectives de recherches ultérieures et convergences possibles.

L'analyse critique du développement et du développement soutenable fait appel à l'ensemble des disciplines couvrant le champ de la société. La principale difficulté pour la mener en profondeur provient du fait que les "sciences" sociales ne forment pas un outil pur, un scalpel aseptisé qui nous permettrait d'"opérer" sans avoir à nous poser à tout instant la question de son innocuité. De manière permanente nous avons à conduire simultanément deux types d'analyse critique: celle de l'objet d'étude et celle de l'outil d'analyse[2]. La critique de la rationalité à l'oeuvre dans le développement économique est inséparable de la démystification de la problématique théorique construite autour du postulat unique et universel de rationalité.[3]

---

[1]. FOSSAERT R., *L'avenir du socialisme*, Paris, Stock, 1996, p. 125.

[2]. On pourrait rappeler que la première démystification consiste à mettre en doute la capacité des "sciences" sociales à saisir un objet indépendant de ses représentations.

[3]. Une preuve *a contrario* de cette nécessité ne nous est-elle pas donnée par l'extraordinaire propension à l'impérialisme théorique du paradigme néo-classique: "Un économiste explique nécessairement le fonctionnement du marché du travail comme il le fait pour le fonctionnement de n'importe quel marché, parce

Cette difficulté procure néanmoins un avantage: le chercheur est amené rapidement à ouvrir le champ de ses investigations vers d'autres domaines. Nous allons indiquer les voies que nous souhaiterions continuer d'explorer dans le cadre de notre problématique (A) et celles avec lesquelles nous pensons pouvoir dégager des convergences importantes et constructives (B).

A- Recherches complémentaires ultérieures.

Tout n'est pas joué avions-nous écrit en commençant; l'aspiration au respect de la dignité humaine, à la justice, à l'économie de la peine humaine et des ressources limitées, la reconnaissance du droit à la vie de toutes les espèces ne sont pas des objectifs que l'on doit tenir pour définitivement coupés de ce que, faute de mieux, on peut appeler un progrès. Non pas *le* Progrès qui est un mythe trompeur, mais une avancée parmi *des* progrès possibles. Si la mort par malnutrition ou par la guerre diminue dans le monde, ce sera *un* progrès, si les inégalités diminuent, ce sera *un* progrès, si le chômage disparaît ou recule nettement, ce sera *un* progrès, si le nombre de kilomètres parcouru en automobile individuelle envoyant de l'oxyde de carbone dans l'air diminue, ce sera *un* progrès, si la Bretagne retrouve une eau potable et si l'air que nous respirons redevient respirable, ce sera *un* progrès, si la diversité de la faune et de la flore est maintenue, ce sera *un* progrès, etc... Ces progrès n'ont pas besoin du développement économique pour être réalisés, ces progrès ne seront donc pas *le* Progrès, il constitueront une forme de développement de l'humanité qui sera autre que celle menée par et pour la croissance économique.

Si le développement économique est à proscrire, nous avions fait le choix de ne pas abandonner l'idée de développement, d'abord parce que la population mondiale continue d'augmenter et qu'il serait irresponsable de ne pas se préparer à l'exigence économique que cela représente[1], ensuite parce que cette idée est un enjeu dans le combat pour la soutenabilité sociale et écologique. Ce sont les raisons pour lesquelles nous croyons indispensable d'approfondir notre recherche dans plusieurs directions.

---

qu'il part de l'hypothèse fondamentale que les problèmes économiques résultent des choix conscients d'êtres rationnels. (...) De ce point de vue, on peut dire qu'une proposition qui n'est pas compatible avec ce savoir économique est nécessairement et logiquement fausse." SALIN P., *Les obstacles à l'emploi*, op. cit., p. 5, et note 2, p. 34.

[1]. Remarquons en outre que lorsqu'on suggère, au Nord comme au Sud, de substituer des transports collectifs aux transports individuels surtout dans les zones urbaines, cela passe obligatoirement par un... développement des premiers.

1. La démystification de la croissance diffusant ses effets sociaux et la réhabilitation de l'état stationnaire.

Le PNUD a annoncé en 1995 que son rapport de 1996 serait consacré "à inscrire plus complètement la croissance économique dans le cadre du concept et de la stratégie du développement humain"[1]. Pourquoi tant d'insistance alors que ce thème revient comme un leitmotiv depuis 1990 dans les six éditions successives des rapports de l'ONU, alors que tous les commentaires, toutes les réponses apportées chaque année aux critiques du concept de développement humain portent déjà sur ce thème? N'est-ce pas l'indice que dans les lieux où s'élaborent les représentations du monde à diffuser ensuite, où se confectionnent les prêts-à-penser, on sait bien que l'idée de *la croissance condition nécessaire mais non suffisante* n'est pas, malgré sa répétition incessante, une évidence admise spontanément. Nous voyons là une raison toute raisonnable de continuer un travail de bénédictin d'analyse du discours économique surtout lorsque celui-ci se pare de social. Dans la mesure où l'alternative par rapport à la croissance se présente schématiquement ainsi: poursuite éternelle de la croissance ou renoncement à celle-ci immédiatement pour les pays riches et progressivement pour ceux qui ne le sont pas, nous devons rouvrir la discussion sur l'état stationnaire. Non seulement la rouvrir mais la réhabiliter car elle n'a pas droit de cité: quiconque évoque cette perspective est immédiatement taxé de conservatisme ou même de passéisme. Il faut redécouvrir les thèmes refoulés, presque au sens psychanalytique, qui pourtant sont présents dès l'aube de la pensée économique classique jusqu'à nos jours: Stuart Mill souhaitait l'avènement de l'état stationnaire qui seul affranchissait l'homme de la servitude de la compétition économique, Marx, malgré ses emportements dithyrambiques sur les forces productives, prônait l'économie du travail, Keynes, en dépit de son obsession pour la relance, pronostiquait la diminution de moitié du temps de travail et, plus près de nous, Georgescu-Roegen, se démarquant des ambiguïtés ou erreurs des penseurs précédents, remettait en cause le type de besoins que nous satisfaisons. Sortir de la croissance n'est-il pas une manière de se mettre à l'écoute des exclus, des déshérités, des "naufragés"[2]? Or, la seule proposition de l'Occident riche aux pauvres du monde entier a été et est une exhortation à la croissance qui justement les a faits devenir pauvres, les a faits se sentir pauvres, se vivre comme pauvres, c'est-à-dire les a transformés en pauvres dans leurs corps et dans leurs têtes.

---

[1]. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 135.
[2]. LATOUCHE S., *La planète des naufragés*, op. cit.

2. La notion de pauvreté.

La composante sociale de la soutenabilité exige que soit approfondie la conception de la pauvreté: quel type de pauvreté est pris en compte par les analyses de la pauvreté? la pauvreté est-elle matérielle, culturelle, symbolique? est-elle tout à la fois? la pauvreté est elle prise en compte par la mesure qui en est faite à l'aide d'instruments le plus souvent monétaires calqués sur ceux mesurant le développement économique créateur d'insoutenabilité? la pauvreté est-elle connaissable avec les critères d'un développement qui la provoque souvent? enfin la vision de la pauvreté n'est-elle pas ethnocentrique? Ces interrogations étaient sous-jacentes à notre travail, nous avons abordé certaines, nous espérons en approfondir de nouvelles, et cela avec d'autres[1].

3. La notion de besoins essentiels.

L'étude de la pauvreté et, au-delà, celle de la soutenabilité sociale, rencontrent obligatoirement la notion de besoins essentiels dont la définition et les critères soulèvent des difficultés tout aussi importantes parce que les besoins sont, dans leurs formes, très peu objectifs et fortement sociaux et culturels. Dans la mesure où nous avons mis l'accent sur la réduction des inégalités comme condition essentielle de la soutenabilité sociale, l'articulation entre la répartition des richesses et l'accès à celles-ci d'un côté, la définition et la satisfaction des besoins de l'autre, nous semble être une voie intéressante à explorer.

4. Les effets des mesures de protection de l'environnement.

A l'heure actuelle, nous disposons de très peu de recul pour connaître l'impact de mesures de protections environnementales dans le long terme, que celles-ci soient à caractère économique (écotaxes, droits à polluer) ou à caractère physique (normes de prélèvements, quotas). Il est à craindre malheureusement que les efforts déployés pour connaître, grâce aux dispositifs sophistiqués de l'économie de l'environnement, les fameux prix fictifs des biens naturels, aboutissent non à diminuer les nuisances mais au contraire à les perpétuer tout en proposant une compensation monétaire dérisoire au regard des risques et des enjeux. Dans ce contexte, nous pensons préférable que la société oriente les recherches vers la mise au point de procédés non polluants, non destructeurs, n'hypothéquant pas l'avenir, et

---

[1]. Signalons la réflexion amorcée par le Groupe de Recherche en Anthropologie, Epistémologie et Economie de la Pauvreté (GRAEEP, Université Paris-Sud).

Cf. aussi RAHNEMA M., *La pauvreté globale: une invention qui s'en prend aux pauvres*, Interculture, Institut Interculturel de Montréal, vol. XXIV, n° 2, printemps 1991.

vers les procédures d'éducation et de formation pour faciliter leur utilisation, tandis que l'économiste et le sociologue travaillent à en étudier les retombées.

5. La qualité des emplois.

Nous avons surtout insisté au cours de cette recherche sur la complémentarité des solutions à la crise sociale et à la crise écologique dont l'origine commune s'enracine dans l'hégémonie de l'économie et de ses règles rationnelles de rentabilité. Mais il conviendra d'analyser, au fur et à mesure de leur mise en oeuvre (pour l'instant encore hypothétique), les éventuelles contradictions entre les solutions à une crise et à l'autre. On constate de plus en plus fréquemment que des groupes de pression s'opposent à la mise en place de réglementations protectrices de l'environnement ou de la santé humaine au nom de la défense de l'emploi dans certains secteurs industriels.[1] Inversement, un gros effort d'explication est nécessaire pour montrer qu'il devient de plus en plus insoutenable de parcourir le monde à la recherche de marchés pour les industries d'armement grosses pourvoyeuses d'emplois. C'est ici que le renoncement à la croissance, la diminution de la durée du travail peuvent prendre leur pleine signification, allant bien au-delà d'un simple accroissement du temps libre: l'instauration d'autres rapports humains est conditionnée par le partage des emplois mais ne saurait se contenter d'une attribution de n'importe quel emploi. Le respect de la dignité humaine commande de promouvoir des activités et des emplois remplissant des conditions éthiques. L'économiste qui chercherait à étudier la qualité du progrès de l'activité humaine devrait donc tenir compte de la nature des emplois offerts au moment de les intégrer dans ses mesures.

6. La soutenabilité dans les pays pauvres.

L'après-développement économique axé sur la soutenabilité, le renoncement à la croissance infinie devront s'amorcer dans les pays riches en utilisant les gains de productivité pour diminuer l'effort productif de tous les individus. C'est un impératif moral vis-à-vis des pays pauvres et des pauvres des pays riches. C'est aussi un impératif biologique compte tenu

---

[1]. Le Parlement européen vient de refuser d'adopter les dispositions proposées par la Commission visant à renforcer le contrôle sur la production et la commercialisation des aliments et ingrédients génétiquement modifiés au motif qu'elles auraient nui à l'emploi dans le secteur agro-alimentaire. Cf. CANS R., *L'Europe renonce à renforcer le contrôle sur les aliments génétiquement modifiés*, Le Monde, 14 mars 1996. Cette décision est intervenue quelques jours à peine avant l'éclatement de l'affaire de la maladie de la "vache folle".

de la pollution provenant massivement du développement industriel. Mais un immense chantier de recherche s'ouvre pour définir les conditions d'une soutenabilité au sein des pays pauvres qui à la fois ne peuvent se passer d'un temps de croissance économique et devront rapidement penser à une forme de croissance économe. Le fait qu'ils se trouvent aujourd'hui confrontés à penser simultanément leur développement et leur après-développement est peut-être plus prometteur que les contributions savantes d'une ou l'autre instance internationale. Inventer des formes d'organisation sociale, d'échanges, de productions centrées sur les besoins locaux, se réalise parfois au coeur d'une situation que l'indicateur du PNUD décrit comme *développement humain faible*. Nous prenons cette interpellation comme une invitation à rechercher des convergences théoriques mais aussi sociales.

B- Convergences possibles.

Le grand paradoxe de l'histoire de l'utilitarisme aura été de consacrer la valeur d'échange au détriment de la valeur d'usage. Contre l'utilitarisme, il s'agit aujourd'hui de contraindre rapidement au recul les *délires conjoints* du productivisme et du consumérisme, deux phénomènes dont la raison d'être tient à la réunion de la nécessité de reproduire des rapports sociaux d'exploitation et de domination d'une part, et de l'angoisse de la vie et de la mort enracinée en chacun de nous d'autre part. En fait, ce qui peut apparaître comme une charge contre l'économie n'est qu'une interrogation pour une autre société, dans laquelle l'économie, en tant qu'activité productive humaine, ne disparaîtrait pas mais serait subordonnée et *domestiquée*[1], dans laquelle les échanges entre les hommes ne prendraient pas la seule forme de l'échange monétaire parce qu'y seraient établis un champ non négligeable de gratuité et un espace pour le don. Ce sont les deux dernières questions dont nous voudrions examiner les liens avec la problématique de la soutenabilité avant de terminer en questionnant la modernité, en *nous* questionnant sur la façon dont nous assumons cette dernière.

1. Soutenabilité et gratuité.

L'insoutenabilité du développement économique est inscrite dans l'accumulation du capital et dans l'extension infinie de la marchandise, tant sur le plan social puisqu'elle implique la généralisation du rapport salarial, que sur le plan écologique

[1]. De l'économie domestique à l'économie domestiquée après la grande parenthèse du développement économique, tel pourrait être le raccourci de la présentation de notre histoire contemporaine.

puisqu'elle implique la domestication de la nature. Mais les limites à la marchandisation et les contradictions qu'elle engendre et qui avaient parfaitement été mises en lumière par Marx sur le plan social apparaissent aujourd'hui d'autant plus crûment qu'aux contradictions sociales se sont ajoutées les contradictions écologiques dont on voudrait nous faire croire qu'elles pourraient se résoudre par une extension encore plus grande des activités marchandes, celles consacrées à la dépollution.

Or, ce qu'oublient les apologistes du marché, c'est que, de la même façon que le marché ne pourrait fonctionner et réguler l'ensemble de la vie sociale s'il n'était pas encadré de règles, de contrats explicites ou implicites, et d'institutions chargées de veiller à leur application, l'économie marchande cesserait immédiatement d'exister si la gratuité ne fonctionnait pas simultanément. Quelle activité économique serait possible sans la lumière gratuite du soleil? Imagine-t-on une économie qui nécessiterait de devoir payer pour donner la vie à des enfants? Inversement, parce que cela est parfaitement imaginable, quelle civilisation se préparerait si nous devions acheter notre air quotidien avec notre pain? Il existe donc déjà un champ ou s'exerce pleinement la gratuité. La soutenabilité qui est antagonique avec la marchandisation extrême peut donc trouver dans l'extension du champ de la gratuité une possibilité intéressante.

Réfléchir à la gratuité nous ramène aux confins de l'économie politique et de l'éthique. Lorsque les économistes de l'environnement feignent de s'étonner que les biens fournis par la nature n'aient pas de prix et qu'ils clament: "mais cela ne vaut pas rien, fixons un prix", ils ignorent ou veulent ignorer que la gratuité est ici synonyme d'infinitude et que, par voie de conséquence, tout ce qui a trait à la vie, celle des hommes ou des autres espèces et tout ce qui a trait aux conditions de la vie, qu'elles soient biologiques, culturelles ou affectives, échappent au marché, au champ de la monnaie, pour rentrer dans celui de la gratuité. Réciproquement, la gratuité confère *ipso facto* un degré de valeur incommensurable. Comme l'écrit Jean-Louis Sagot-Duvauroux: "Seules les choses gratuites donnent sa *valeur* à la vie humaine."[1] Ce que l'auteur dit des choses de la vie humaine peut être étendu aux choses du monde qui nous entoure. La lumière du soleil, l'air doivent rester gratuits. La santé, l'éducation, l'eau qu'il faut acheminer ont certes un coût mais leur gratuité signifie que la cotisation versée par chacun lui donne droit à sa part de bien ou service dont la production est collectivement décidée et organisée. Et nous voici revenus au lancinant problème de la répartition.[2] La sauvegarde des gratuités existantes et l'extension de leur champ sont-elles des manifestations des *rigidités de la société*? S'il s'agit de défense vis-à-vis de l'extension de la

---

[1]. SAGOT-DUVAUROUX J.L., *Pour la gratuité* , Paris, Desclée de Brouwer, 1995, p. 20.

[2]. Remarquons avec quelle insistance Denis Kessler, vice-président du C.N.P.F. théorise l'insoutenabilité: "Il faut que le débat, en France, ne se polarise plus sur les problèmes de répartition -déficit, réduction du temps de travail, sécurité sociale, impôts, cotisations, prestations-, mais se concentre sur les questions qui gouverneront notre avenir: formation, investissements, production, innovation, exportation, compétition internationale." KESSLER D., *Il faut passer d'une économie axée sur le secteur public et social à une économie fondée sur le secteur productif*, op. cit.

marchandise à l'ère de la déréglementation et de la mondialisation de la production, s'il s'agit de se prémunir contre une stratégie de développement durable qui se résumerait à l'*éco-business* annoncé par des capitaines d'industrie audacieux et avisés, assurément. Mais ce qui est accusé d'être du conservatisme est éminemment porteur de *valeurs humaines* tout en restreignant les possibilités d'accroissement des *valeurs d'échange*.[1]

Les aspirations à la soutenabilité et à l'extension de la gratuité renouvellent le sens que l'on peut donner à la notion de citoyenneté. Mieux la charge de travail nécessaire à la production et les revenus qui en sont issus sont répartis et plus la société reconnaît à chacun de ses membres l'égalité de sa vie, de son temps de vie, de son apport à la production collective par rapport à ceux de ses semblables (combien ce mot est-il signifiant!), alors plus il est possible à chacun de trouver identité, reconnaissance sociale à la fois dans le travail, au sens de travail contraint socialement, et dans des activités autonomes libérées de la contrainte marchande. En d'autres termes, la soutenabilité, la réduction des inégalités, l'extension de la gratuité forment une alternative avec la dualisation de la société, celle-ci fut-elle atténuée, ou plutôt confortée car entérinée, par l'attribution d'un revenu minimum d'assistance. Le partage et la gratuité unifient la société là où la marchandisation la dissout, la fissure, la... fracture!

Nous avons signalé que la réduction du temps de travail en permettant l'accroissement du temps libre n'était pas exempte de risques dont les principaux étaient sans doute celui de stimuler la consommation de loisirs marchands, substituant ainsi l'aliénation dans le loisir à celle dans le travail, et celui d'exiger si l'on n'y prenait garde une consommation accrue de capital et de ressources naturelles. La réappropriation par l'homme de son temps, de son temps de vie, donc de sa vie elle-même, n'est véritable que si le temps libre est du temps gratuit. Le développement économique et l'accumulation capitaliste n'ont été possibles que par le découpage du temps de vie en tranches, dont au moins une était transformée en quasi marchandise, le temps de travail, pour produire de véritables

---

[1]. On n'en finirait pas de citer des exemples montrant que l'enjeu de l'extension de la marchandise ou de la gratuité est fondamental. Voici le regret et l'espoir exprimés par Serge Trigano, Président du Club Méditerranée: "La France connaît aujourd'hui une situation unique dans le monde, où plus de 50% des personnes consomment encore gratuitement leurs vacances en allant chez des amis ou dans leur famille en province. Mais cela va s'estomper avec le temps." TRIGANO S., *La consommation de loisirs fait du surplace*, Entretien avec La Tribune Desfossés, 18 mars 1996, propos recueillis par C. Colomer et G. Bridier. Ces propos ne sont-ils pas la reproduction de la tirade du Directeur de l'Incubation et du Conditionnement, l'un des personnages centraux du *Meilleur des mondes* d'Aldous Huxley: "Les primevères et les paysages, fit-il observer, ont un défaut grave: ils sont gratuits. L'amour de la nature ne fournit du travail à nulle usine. On décida d'abolir l'amour de la nature, du moins parmi les basses classes, d'abolir l'amour de la nature, mais non point la tendance à consommer du transport. Car il était essentiel, bien entendu, qu'on continuât à aller à la campagne, même si l'on avait cela en horreur. Le problème consistait à trouver à la consommation du transport une raison économiquement mieux fondée qu'une simple affection pour les primevères et les paysages. Elle fut dûment découverte. Nous conditionnons les masses à détester la campagne (...) mais simultanément nous les conditionnons à rafoller de tous les sports de plein air. En même temps, nous faisons le nécessaire pour que tous les sports de plein air entraînent l'emploi d'appareils compliqués. De sorte qu'on consomme des articles manufacturés, aussi bien que du transport." (HUXLEY A., *Le meilleur des mondes*, op. cit., p. 41).

marchandises, une autre en consommation de marchandises, en faisant en sorte de restreindre la tranche restante à la portion congrue. L'aliénation du temps de vie, qui est à la base de tout rapport social d'exploitation et de domination, empêche la libre disposition de l'existence que chaque homme reçoit gratuitement. La malédiction divine -tu travailleras à la sueur de ton front- qui habite la philosophie judéo-chrétienne et sa version puritaine, place l'*obligation* d'aliéner son temps, c'est-à-dire l'*interdit* de sa libre-jouissance, dans les têtes et les consciences. Temps libre et temps gratuit: là se trouve à notre sens l'enjeu du conflit sur la réduction du temps de travail car le capitalisme ne peut se permettre de ne plus contrôler une part du temps de vie qui ne serait consacrée ni à travailler, ni à consommer, ni à se reposer du travail, ni à se reposer du travail en consommant.

Bouleversement des modes de vie matériels pour assurer la soutenabilité, bouleversement culturel pour en comprendre la nécessité mais aussi les bienfaits: la culture du suffisant et celle de la gratuité forment un ensemble, un couple dont l'enfant naturel mais légitime est la culture du don.

2. Soutenabilité, gratuité et don.

Fondamentalement, la gratuité a sa source dans le don de la vie et la soutenabilité fonde sa légitimité dans la perpétuation de cette vie reçue et donnée gratuitement.

Inexorablement, le développement économique, l'accumulation du capital et l'ère de la modernité ont entraîné une régression de la réciprocité et lui ont substitué une conception de l'échange économique nécessairement égal, profitant aux deux parties, renversant ainsi l'ancienne vision du commerce, cette activité s'apparentant au banditisme, où l'on devait avoir toujours un gagnant et un perdant. Mercure et Hermès, les dieux du commerce, n'étaient-il pas aussi ceux des voleurs?

Depuis les travaux de Malinowski[1] et de Mauss[2] nous savons que la réciprocité se définit par la triple obligation de donner, accepter et rendre dans une succession de dons et contre-dons réciproques qui trouvent leur équilibre dans l'extrême durée: le principe de la réciprocité ne vise pas à retirer l'équivalence immédiate de l'objet abandonné dans l'échange, mais à rendre un service susceptible d'en attirer un autre dans le futur. Le respect de cette triple obligation est liée au fait qu'elle s'inscrit dans une organisation sociale (un *fait social total* selon Mauss) qui exclurait celui qui ne s'y soumettrait pas. De plus,

---

[1]. MALINOWSKI B., *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, 1989.
[2]. MAUSS M., *Essai sur le don*, op. cit.

Polanyi a suggéré que la réciprocité et la redistribution permanente qui lui est attachée remplissent un rôle d'intégration au sein de la communauté, la *Gemeinschaft* de Tönnies. En distinguant à la suite de Sahlins[1] la réciprocité généralisée (donner quelque chose contre rien), la réciprocité équilibrée (donner et recevoir quelque chose d'équivalent) et la réciprocité négative (recevoir en échange de rien), Carlo Gambescia[2] montre que la dernière forme de réciprocité caractérise la société moderne, la *Gesellschaft*, où règnent la compétition économique, la course au gain, dont deux symboles sont la spéculation boursière et l'échange inégal entre le Nord et le Sud. Ainsi, le recul de la réciprocité généralisée et équilibrée semble lié à la montée de l'hégémonie de l'utilitarisme.

Cependant, malgré l'hégémonie de l'utilitarisme comme modèle explicatif et normatif qui consacre ce qu'Alain Caillé[3] appelle une *socialité secondaire*, espace dans lequel les relations humaines ne sont que des relations entre fonctions rendues impersonnelles notamment par l'égalité de l'échange marchand, subsiste une *socialité primaire*, sans laquelle d'ailleurs la précédente ne pourrait fonctionner, qui est celle où s'expriment des relations personnelles, personnalisées parce qu'elles concernent les relations affectives, familiales, amicales, associatives. La forme première du rapport d'échange entre les hommes n'est donc pas l'échange marchand, qu'il soit sous forme de troc ou monétaire, mais le don soumis à une règle d'inextinguibilité qui fait circuler la dette instauratrice de rapport social.

La soutenabilité exige la prééminence des principes de responsabilité, de solidarité et d'économie. Ces trois principes réexpriment pour notre époque moderne le non-dit du don primitif: Mauss lui-même expliquait que sous le don primitif subsistait toujours une forme d'intérêt et que, derrière lui, il ne fallait pas voir la générosité pure mais l'intérêt de l'existence de la relation sociale. Les trois principes rappelés garantissent des formes plurielles d'échanges entre les humains, c'est-à-dire garantissent l'existence et le respect d'une pluralité de valeurs humaines. Borner le marché, le contraindre au recul et à la sortie des espaces qui touchent aux valeurs essentielles de l'humain et de la vie, promouvoir au contraire les lieux, "les espaces de mise en commun"[4], où la créativité et l'inventivité humaines peuvent s'exprimer librement et gratuitement, favoriser et protéger les activités non marchandes nées sous le régime de la libre association des individus unis par des liens de

---

1. SAHLINS M., *Age de pierre, âge d'abondance*, op. cit.

2. GAMBESCIA C., *Le déclin de la réciprocité, Réflexions sur l'économie politique du don*, Krisis, *L'argent* , n° 12, octobre 1992, p. 47-59.

3. CAILLE A., *Sortir de l'économie*, op. cit.

Tout le monde gagne, Comment un état d'endettement mutuel positif est-il possible? Brefs commentaires sur l'article de Jacques Godbout, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *A qui se fier? Confiance, interaction et théorie des jeux*, n° 4, 2° trimestre 1994, p. 220-226.

La démission des clercs, La crise des sciences sociales et la démission du politique, op. cit.

GODBOUT J.T., *L'état d'endettement mutuel*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *A qui se fier? Confiance, interaction et théorie des jeux*, n° 4, 2° trimestre 1994, p. 205-219.

GODBOUT J.T., CAILLE A., *L'esprit du don*, Paris, La Découverte, 1992.

4. ROUSTANG G., LAVILLE J.L., EME B., MOTHE D., PERRET B., *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996, p. 162.

réciprocité, sont des voies opposées à la fixation à tout prix d'un... prix, d'autant plus dérisoire et incongru qu'il est fictif, pour s'engager vers la soutenabilité de la vie dans des sociétés gagnées par la modernité.

3. Soutenabilité, gratuité, don et modernité.

La soutenabilité et la durabilité qu'il faut organiser et préserver ne sont pas celles du développement comme les expressions de développement soutenable ou développement durable le laisseraient croire d'emblée. La soutenabilité est celle de la vie dans des sociétés que le mouvement de l'histoire a conduit ou conduit vers le développement et la modernité. L'histoire ne recule pas. L'après-développement ne sera pas un retour à l'avant-développement. Le dépassement de la modernité retiendra la promotion et la défense des droits de l'Homme comme un acquis universel. Mais il dissociera sans aucun doute ces droits des intérêts du capital revêtus de l'habit du marché; il distinguera ce que Pierre Rosanvallon appelle le *libéralisme positif* et le *libéralisme utopique*[1]. Réussira-t-il à s'opposer à la dissolution de l'universalité des valeurs dans la mondialisation de l'économie?[2] Vouloir échapper au développement ou le refuser n'ont pas de portée réelle. Seuls les combats pour l'impératif de justice ici et maintenant transformant les conditions de vie concrètes des peuples et les combats pour la déconstruction-reconstruction de l'imaginaire obnubilé par la croissance économique ont une portée pratique véritable et une perspective théorique... soutenable. Peut-on dire qu'il y aurait, dans le temps, une transformation de l'imaginaire précédant celle des conditions matérielles?[3] Il n'y a pas selon nous un *d'abord* ou un *avant tout*, il y a un *simultané*, parce qu'il ne suffit pas de *voir* le monde pour le *concevoir* et le *changer*. Les pratiques humaines et la conscience de ces pratiques ont une relation beaucoup plus dialectique que ne le supposerait l'idée d'une dissociation dans le temps de leurs évolutions respectives. Ce parti-pris a des retombées pour l'action mais renvoie également aux présupposés théoriques que nous avons adoptés dans notre travail de recherche sous

---

[1]. ROSANVALLON P., *Le libéralisme économique, Histoire de l'idée de marché*, Paris, Seuil, 1989.

[2]. Cf. la distinction établie par BAUDRILLARD J., *Le mondial et l'universel*, Libération, 18 mars 1996.

[3]. "Si l'on veut desserrer l'étreinte de la nécessité économique sur l'existence sociale concrète des individus, il faut d'abord diminuer le poids de la *croyance économique* sur les esprits contemporains." CAILLE A., *Sortir de l'économie*, op. cit., p. 179.

"Il faut commencer par voir les choses *autrement* pour qu'elles puissent devenir autres, pour que l'on puisse concevoir des solutions originales et novatrices." LATOUCHE S., *Autre économie ou autre société*, dans LATOUCHE S., *L'économie dévoilée*, op. cit., p. 191.

"Encore une fois, le changement du monde passe d'abord par un changement de notre regard sur le monde." LATOUCHE S., *Autre économie ou autre société*, op. cit., p. 194.

"Bien sûr il s'agit de sortir de l'*imaginaire* de la croissance et du développement. C'est cela d'abord et avant tout." LATOUCHE S., *Réponse à Alain Caillé*, op. cit., p. 43.

l'autorité précisément des auteurs que nous citons ici, présupposés selon lesquels les représentations du monde et des rapports sociaux sont constitutives de ceux-ci mais ne les précèdent ni ne les suivent.

A l'évidence, ces interrogations ou ces prises de position montrent la nécessité d'une pensée complexe pour saisir une réalité complexe dont aucune loi déterministe ne commande l'évolution inéluctable. Le développement des *forces productives* nous a fait toucher du doigt ses propres limites; il ne nous conduit pas automatiquement vers l'harmonie sociale durable, pas plus qu'il ne dégage de force messianique capable de nous y mener. Il met à la portée de l'homme les moyens matériels de l'assurer, mais celui-ci ne sait ou ne veut pas les utiliser pour l'assumer. Comme le XX° siècle a prouvé que la construction d'un Homme nouveau était une chimère dangereuse, que les progrès étaient toujours précaires et réversibles, que l'improbable était plus probable que le certain, il reste à élargir ici et partout les espaces de solidarité, souvent synonymes d'espaces non marchands, il reste aussi à rendre des arbitrages pour que ne règne pas l'arbitraire et que se pacifie une évolution qui n'a cessé jusqu'à présent d'être violente: violence sociale, violence urbaine, violence technique, violence physique, violence symbolique... "Sauver la planète menacée par notre développement économique. Réguler et contrôler le développement technique. Assurer un développement humain. Civiliser la terre. Voilà qui prolonge et transforme l'ambition socialiste originelle."[1] Ambition que Marx avait imaginée mais qui peut être reformulée: "le dépassement de la domination de l'économique, remis à sa place, subordonné à une société se donnant librement ses fins"[2]. Elle est simplement devenue plus modeste et donc plus humaine, à l'échelle du temps sur lequel l'homme a prise.

Le temps de vie d'un être humain représente une infime partie de l'histoire humaine et surtout de l'histoire de l'univers. Comment penser le long terme dans ces conditions? La pensée ne peut guère dépasser l'horizon d'une vie humaine, trois quarts de siècle à un siècle, alors que les conséquences de certains actes peuvent s'étaler sur des millénaires.

Comment comprendre que, paradoxalement, la préoccupation du long terme exige l'urgence des mesures? Qualifier la problématique de la soutenabilité de problématique de long terme comporte le risque de renvoyer à plus tard le moment des décisions sous le prétexte: "on a encore le temps...". Or la préparation d'un avenir ne se renvoie pas dans l'avenir, sinon cet avenir cesse d'en être un puisqu'il est en quelque sorte

---

[1]. MORIN E., *La pensée socialiste en ruine*, Le Monde, 21 avril 1993.
[2]. GORZ A., Entretien avec Globe Hebdo, 28 avril au 4 mai 1993, propos recueillis par M. Najman.

gommé. L'avenir est un avenir s'il est préparé dans le présent. "*Le temps du monde fini commence*"[1] écrivait déjà Paul Valéry en 1931 en réunissant dans un raccourci brillant les deux limites à l'action humaine: le temps et l'espace.

Avec la question des rapports entre les êtres humains, celle du temps fut l'un de nos fils conducteurs. Elles sont très proches l'une de l'autre. Nous avons voulu essayer de montrer que le *développement* durable n'avait de sens que si c'était celui qui permettait de disposer de temps pour nouer d'autres rapports et pas seulement de consommer davantage. Du temps gagné peut alors être perdu et regagné pour l'amour, la solidarité, l'art, les arts, une simple marche à pied dans une nature point trop dénaturée, bref pour l'éthique et l'esthétique. Le temps, le travail, la valeur, les valeurs restent au coeur des interrogations de la pensée contemporaine. L'économie (la discipline) peut continuer de feindre de les ignorer, gageons que la société a la capacité de les réhabiliter. Cette réhabilitation sera alors partie prenante de la domestication de l'économie (l'activité) dans l'espace qui nous est donné. Domestiquer l'économie et non la nature, promouvoir l'homme et non l'asservir, seraient une manière d'introduire le troisième, mais en fait premier, sens du mot économie que le verbe économiser restitue sans ambiguïté. Aujourd'hui le conflit entre l'économie (deuxième sens ci-dessus) et la nature a éclaté et doit être résolu par l'économie (troisième sens) de l'homme et celle de la nature, mais la tension entre ces deux dernières subsistera. Soumettre la nature pour réduire le travail à néant conduirait aux mêmes contradictions que la soumettre pour augmenter sans fin la production: que servirait à l'homme de gagner du temps s'il venait à perdre son espace?

Il n'y a pas d'avenir prédéterminé, il n'y a pas d'éthique préalablement conçue. Ils seront ce que les individus et les sociétés en feront, en gérant des contradictions incontournables: comment assurer et dépasser le développement sans gâchis humain et naturel? comment instaurer d'autres rapports sociaux par la démocratie? comment être écologiste tout en assumant la modernité, ce qui implique de rompre avec le mythe prométhéen et avec celui du bon sauvage? comment progressivement cesser de produire plus et essayer de produire mieux avec moins, et peut-être un jour produire moins pour mieux? Si l'objectif restait de toujours produire davantage, il n'y aurait jamais assez de tout.

---

[1]. VALERY P., *Avant-propos* à *Regards sur le monde actuel*, op. cit., p. 923.

Annexes

Annexe 1

(Chapitre 1)

Compléments sur le concept d'habitus

Le concept d'habitus se révèle opérant pour saisir l'articulation micro/macro-socio-économique et éviter le double écueil: transformation de la société née de la seule addition des changements de comportements des individus d'un côté; individus passifs, purs produits des structures de l'autre.

Pour le sociologue Pierre Bourdieu, remettant à l'honneur une notion dont Aristote avait déjà eu l'intuition, l'habitus est le "système de dispositions à agir, percevoir, sentir et penser d'une certaine façon, intériorisées et incorporées par les individus au cours de leur histoire, qui se manifeste fondamentalement par le sens pratique, c'est-à-dire l'aptitude à se mouvoir, à agir et à s'orienter selon la position occupée dans l'espace social, selon la logique du champ et de la situation dans lesquels on est impliqué, et cela sans recours à la réflexion consciente, grâce aux dispositions acquises fonctionnant comme des automatismes."[1]

A l'aide de ce concept, il est possible de repenser les termes du débat sur la dialectique de la transformation des structures. "Par exemple, contre la régression ordinaire du marxisme vers l'économisme, qui ne connaît que l'économie au sens restreint de l'économie capitaliste et qui explique tout par l'économie ainsi définie, Max Weber étend l'analyse économique (au sens généralisé) à des terrains d'ordinaire abandonnés par l'économie, comme la religion. Ainsi, il caractérise l'Eglise, par une magnifique formule, comme détentrice du monopole de la manipulation des biens du salut. Il invite à un matérialisme radical qui recherche les déterminants économiques (au sens le plus large) sur des terrains où règne l'idéologie du "désintéressement", comme l'art ou la religion. Même chose avec la notion de légitimité. Marx rompt avec la représentation ordinaire du monde social en faisant voir que les "relations enchantées" -celles du paternalisme par exemple- cachent des rapports de forces. Weber a l'air de contredire radicalement Marx: il rappelle que l'appartenance au monde social implique une part de reconnaissance de la légitimité. (...) La

---

[1]. ACCARDO A., CORCUFF P., *La sociologie de Bourdieu*, op. cit., p. 67-68. La définition que donnent Accardo et Corcuff rassemble plusieurs éléments épars contenus dans l'oeuvre de Bourdieu qui définit l'habitus ainsi: "système de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations". BOURDIEU P., *Le sens pratique*, op. cit., p. 88.

logique de la recherche conduit à dépasser l'opposition, en remontant à la racine commune. Marx a évacué de son modèle la vérité subjective du monde social contre laquelle il a posé la vérité objective de ce monde comme rapport de forces. Or, si le monde social était réduit à sa vérité de rapport de forces, s'il n'était pas, dans une certaine mesure, reconnu comme légitime, ça ne marcherait pas. La représentation subjective du monde social comme légitime fait partie de la vérité complète de ce monde." [1]

La méthode d'analyse préconisée dans ce texte de Bourdieu est à rapprocher de celle de Perroux dans le passage suivant: "D'innombrables observations et des études de tout milieu établissent que les luttes sociales ne sont jamais motivées par les seuls objectifs matériels, elles sont colorées ou déterminées par des individus qui combattent pour leur identité, leur dignité, l'estime de leur milieu, le respect de leur profession dans la cité. Dans les nations industrialisées, parce qu'ils ont pris une expérience du fonctionnement de la société, ils se proposent d'infléchir en leur faveur les règles du jeu social. L'analyse économique, déjà, atteint l'individu dans sa dimension intellectuelle et morale, disons -pour faire bref, sans référence pour le moment à un style de pensée philosophique- la personne dont les aspirations débordent de toute part, les besoins. Dans les réseaux de communication muette ou parlée, les personnes s'influencent par imitation, mimétisme d'adhésion ou d'opposition, échanges verbaux, dialogues entre individus et groupes. Les mots ont un sens et un retentissement: ils désignent des objets et des actions, entourés d'un halo sensible; ils déforment selon les perspectives ce qu'ils expriment, consciemment ou non. L'économie est immergée dans un milieu culturel où chacun participe des usages, des coutumes, des réflexes sociaux de ses groupes sans être entièrement déterminés par eux. La personne, au nom d'objectifs plus ou moins hiérarchisés par des valeurs plus ou moins définies, participe aux développements économiques et sociaux mais aussi y oppose objections et résistances. C'est la dialectique, que l'histoire montre inépuisable, du développement d'un ensemble et du développement de l'individu personnel."[2]

La volonté de dépasser l'opposition entre objectivisme et subjectivisme est encore plus nette ici: "L'action, conditionnée par le milieu technique, économique et social, n'est pas déterminée par lui, mais en reçoit des spécifications qui lui procurent ses points d'application et précisent les formes de son efficacité. Les contraintes de cet ordre qui pèsent sur la formation de nos projets existentiels et sur le choix de nos moyens sont incontestables. (...) En économie, le subjectivisme pur n'est pas tenable; il n'y a pas plus de sujet parfaitement isolable et rationnel qu'il n'y a de marché parfait. La complète détermination de l'agent par des conditions qui lui seraient extérieures n'est pas davantage acceptable. Des faits

---

[1]. BOURDIEU P., *Questions de sociologie*, op. cit., 1980, p. 24-25.
[2]. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p.56-57.

massifs mais difficilement contestables le prouvent; le capitalisme a été modifié, depuis les débuts de l'industrie, par l'action intentionnelle des travailleurs, de leurs groupes et de leurs chefs. Il ne l'a pas été par le jeu d'un mécanisme inexorable et aveugle, dérivé des proportions entre profit, plus-value, capital fixe, capital variable, mais par l'action programmée des syndicats organisés et des partis. Le colonialisme n'a pas disparu par suite de contradictions économiques, mais par pressions politiques organisées et par la conquête du pouvoir, les armes à la main."[1]

D'une part, on croirait lire dans la dernière phrase: *La lutte des classes est le moteur de l'histoire dans des conditions matérielles historiques données*. D'autre part, même si la comparaison des textes de Bourdieu et de Perroux fait apparaître une volonté commune de dépassement des oppositions traditionnelles, nous ne pensons pas que les pensées de ces deux auteurs soient parfaitement assimilables. Chez Perroux, les facteurs subjectifs et objectifs coexistent (et à ce titre, il faut les prendre en compte sans les hiérarchiser), alors que chez Bourdieu, ils ne coexistent pas, ils sont intégrés par la médiation de l'habitus qui permet à l'histoire de *se faire corps*, au sens propre autant que figuré. C'est ainsi, qu'à notre avis, la dialectique d'incorporation de Bourdieu va plus loin que la dialectique de simple juxtaposition de Perroux. Il ne s'agit pas chez Bourdieu d'une volonté de dépassement se bornant à rechercher un juste milieu entre des thèses présentées comme contradictoires ni même à tenter une conciliation rappelant la préoccupation de Walras qui cherchait à retenir les parties vraies de chaque théorie et à rejeter les fausses. La tentative de dépassement n'est pas une négation de la contradiction rendant compatible des choses opposées. Elle consiste pour Bourdieu à prendre en compte l'ensemble des dispositions mentales que l'individu emprunte au groupe social dans lequel il s'insère et qui lui fait adopter des comportements propres à reproduire le système social. Il s'agit donc de l'établissement d'une relation entre le pôle de l'agent et le pôle de la structure. A la dialectique du réel doit donc correspondre la dialectique de la pensée. "Suivant le programme suggéré par Marx dans les *Thèses sur Feuerbach*, la notion d'habitus vise à rendre possible une théorie matérialiste de la connaissance qui n'abandonne pas à l'idéalisme l'idée que toute connaissance, naïve ou savante, présuppose un travail de construction (...). Tous ceux qui ont utilisé avant moi ce vieux concept (...) s'inspiraient (...) d'une intention théorique voisine de la mienne, c'est-à-dire de l'intention d'échapper à la fois à la philosophie du sujet, mais sans sacrifier l'agent, et à la philosophie de la structure, mais sans renoncer à prendre en compte les effets qu'elle exerce sur l'agent et à travers lui."[2]

---

1. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 150-151.
2. BOURDIEU P., avec WACQUANT L.J.D., *Réponses, Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992, p. 97.

Il nous paraît maintenant vain de continuer à opposer indéfiniment Marx et Weber pour savoir si la naissance et le développement du capitalisme sont dus à la transformation des rapports sociaux (l'*infra*structure) ou bien à la prééminence des valeurs protestantes (les prétendues *super*structures). Nous croyons plus fécond d'expliquer que la révolution industrielle a pu se produire parce que les conditions matérielles en avaient été réunies et parce que les acteurs dominants ont trouvé dans les nouvelles mentalités et valeurs la légitimation dont le nouveau système avait besoin pour se développer. Nous trouvons une extraordinaire preuve de la complémentarité des analyses de Marx et de Weber dans leur façon commune de décrire les conditions concrètes de l'industrialisation et de la prolétarisation des travailleurs par le capitalisme au XIX° siècle: "Il (l'homme) ne se demandait pas: combien puis-je gagner en une journée si je fournis le plus de travail possible? mais: combien dois-je travailler pour gagner les 2,5 marks que j'ai reçus jusqu'à présent et qui couvrent mes besoins courants? (...) Il ne restait plus qu'à recourir au procédé inverse: par un *abaissement* du salaire contraindre l'ouvrier à un travail accru afin de conserver le même gain."[1] Et Weber met en garde contre la tentation de faire de sa thèse une inversion de celle de Marx: "Il est hors de question de soutenir une thèse aussi déraisonnable et doctrinaire qui prétendrait que "l'esprit du capitalisme" (...) *ne* saurait être *que* le résultat de certaines influences de la Réforme, jusqu'à affirmer même que le capitalisme en tant que *système économique* est une création de celle-ci. (...) Est-il nécessaire de protester que notre dessein n'est nullement de substituer à une interprétation causale exclusivement "matérialiste", une interprétation spiritualiste de la civilisation et de l'histoire qui ne serait pas moins unilatérale?"[2]

[1]. WEBER M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon-Agora, 1964, p. 61.
[2]. WEBER M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, op. cit., p. 103, 226.

Annexe 3

(Chapitre 1)

Valeur des marchandises et valeur de la force de travail.

Parmi les éléments invoqués dans la discussion concernant le rapport entre travail complexe et travail simple figure la question du coût de reproduction de la force de travail qui est plus élevé pour la force de travail qualifiée que pour la non qualifiée. Il faut remarquer d'abord que les frais de formation sont pour l'essentiel à la charge de la société et non à celle des individus en formation. Ensuite, il convient d'appliquer ici le même traitement qu'à la prise en compte de la valeur des équipements matériels et de leur amortissement dans la valeur du produit fini. Ce qui compte, ce n'est pas seulement le montant global de l'investissement (qu'il soit matériel ou de formation) mais le nombre d'unités de produit final sur lequel le capital fixe ou la formation sont amortis.

Cette analyse est aussi en partie développée par Jean-Louis Cayatte[1] qui n'en tire pas, à notre avis, toutes les conséquences. Examinons le cas soumis par cet auteur: "Supposons une économie A comprenant uniquement 1000 producteurs de blé, dont la force de travail est simple. La valeur ajoutée totale en un an est égale à 1000 années-travail, et la valeur produite en 50 ans à 50 000. Supposons maintenant une économie B, qui ne diffère de A qu'en ce que l'année 1, dix forces de travail, au lieu de produire du blé, se consacrent à l'apprentissage du travail de forgeron. L'année 2, grâce à la formation acquise, ils produisent des faucilles, puis des années 3 à 50, ils retournent à la production de blé. Supposons de plus que ces faucilles s'usent intégralement dans la production de blé en 48 ans. Quelle est la valeur du blé produit en 50 ans dans cette économie? (...) Le blé vaut donc 50 000. (...) Il en découle que les faucilles valent 50 000 - 49 980 = 20. Or elles ont été produites en un an par dix producteurs. Il est donc nécessaire de conclure que cette année-là, chaque producteur a produit, en travaillant avec l'intensité moyenne, une valeur de 2, et que donc la force de travail était cette année-là complexe de degré 2. Ou encore, le travail direct incorporé dans les faucilles étant de 10, la formation des forgerons, amortie en un an, valait 20 - 10 = 10."[2]

---

[1]. CAYATTE J.L., *Méthode de calcul du degré de complexité de la force de travail*, op. cit., p. 563-580.
[2]. CAYATTE J.L., *Méthode de calcul du degré de complexité de la force de travail*, p. 566.

Nous disons pour notre part que si le travail direct est de 10, et ceci est juste, le travail indirect (représenté par le temps de formation) est de 10 également, la valeur ajoutée pendant la 2° année est de 10 et non pas de 20, en raison même des hypothèses de l'auteur. Le degré de complexité de la force de travail qu'il cherche à évaluer perd de ce fait toute consistance: chaque forgeron a produit en un an la valeur de 1, bien que la valeur de chaque faucille soit de 2, valeur en quelque sorte produite en 2 ans. L'erreur consistant à attribuer au travail de la 2° année la création de la totalité de la valeur des faucilles, tout en, on se demande alors bien pourquoi, distinguant travail direct et indirect, confondant ainsi valeur de la production et valeur ajoutée en un an, apparaît encore plus nettement quand l'auteur essaie de généraliser sa méthode en introduisant des formateurs eux-mêmes formés. Il oscille constamment entre deux explications contraires: ou bien il attribue aux seuls agriculteurs et forgerons la création de la valeur totale des deux produits finals, les forgerons ajoutant une valeur égale à leur temps de travail multiplié par le degré de complexité de leur travail, et alors les enseignants qui forment les forgerons et les enseignants n'ajoutent aucune valeur, ou bien les enseignants ajoutent une valeur qui est transmise dans le produit final, et alors le degré de complexité perd tout intérêt: "De même que pour le maçon, le temps passé à construire l'échafaudage est créateur de valeur au même titre que le temps passé à poser des briques, de même le temps de formation est un travail préparatoire à la production de valeurs d'usage spécifiques, et doit être pris en compte dans la valeur du produit final."[3] Ce n'est pas cette dernière prise en compte qui pose problème, et Cayatte le fait correctement, mais, pour pouvoir faire intervenir un degré de complexité du travail des forgerons créateur d'une valeur supérieure au travail simple, il est obligé de déposséder le formateur de sa création et ne lui applique pas le même sort qu'au maçon. Cela signifie-t-il que s'il y avait un autre maçon (ou un manoeuvre!) qui dressait l'échafaudage, le premier cité, c'est-à-dire le... vrai maçon, serait crédité de la totalité de la création de valeur? Cayatte évolue ici en pleine contradiction et le fait que la valeur finale de la production soit toujours égale dans ses calculs à la somme de tous les travaux de toutes les catégories de travailleurs (producteurs, formateurs, formés), et cela est fondamentalement correct parce que la valeur globale est dans tous les cas toujours égale à la durée de travail sans coefficient pondérateur d'aucune sorte, ne sauve pas le reste de la démonstration.

La méthode de Cayatte n'est en fait qu'un redéploiement sur les seules têtes des producteurs directs de l'ensemble de la valeur créée par les producteurs indirects et directs. Le degré de complexité du travail, que Cayatte définit comme 1 + f/x (avec f la valeur de la formation acquise et x la durée sur laquelle elle est amortie) n'est autre que le rapport du travail total au travail direct ou encore de la valeur totale à la valeur ajoutée. En effet, en appelant T le temps de travail total et d le temps de travail direct, la valeur de la

[3]. CAYATTE J.L., *Méthode de calcul du degré de complexité de la force de travail*, p. 567

formation transmise pendant *d* est d.f/x, donc T/d = [d + d.f/x] / d = d(1 + f/x) / d = 1 + f/x . Qu'à la suite de ce redéploiement, on retrouve une valeur globale correcte, ne constitue pas une preuve que les producteurs directs soient les seuls créateurs de valeur, et est de toute façon contradictoire avec l'affirmation selon laquelle les formateurs sont eux-mêmes productifs. Sauf si on les considérait comme productifs seulement d'une valeur d'usage particulière, la force de travail qualifiée. Mais alors celle-ci n'aurait-elle aucune valeur d'échange? Nouvelle contradiction. Nous pensons que ces contradictions trouvent leurs racines chez Marx: si celui-ci a bien défini le *concept* de travail productif comme le travail s'échangeant contre du capital, il a mal défini les frontières *concrètes* des travailleurs productifs: à écarter les travailleurs en amont ou en aval de la production matérielle proprement dite (organisateurs, concepteurs, employés de bureau, etc..., *pour être sûr d'écarter le capitaliste*) on s'expose aux pires incohérences.

Dans un article ultérieur[4], Cayatte pense que les deux propositions suivantes sont compatibles: "la valeur créée ne dépend pas de la valeur de la force de travail" et "le travailleur complexe produit plus de valeur et sa force de travail a plus de valeur"[5]. Examinons les raisons qu'il donne à cette compatibilité, dont la recherche aurait selon lui effarouché Marx, avant de voir si ces propositions sont correctes. La force de travail complexe créerait plus de valeur non pas parce qu'elle en a davantage elle-même mais "la supériorité de sa valeur et la supériorité de la valeur qu'elle crée sont deux conséquences distinctes d'une même cause: le travail dépensé dans la formation du travailleur, qui, d'une part, majore le coût (en travail) de reproduction du travailleur et, d'autre part, majore la valeur du produit fabriqué par le travailleur"[6]. Cayatte veut dissocier deux conséquences alors que le coût en travail de reproduction du travailleur n'est rien d'autre que la valeur de la force de travail; donc le travail de formation valoriserait en même temps la force de travail et le produit final sans que la première n'intervienne sur la seconde. En fait, la seconde proposition de Marx et de Cayatte est fausse. Voici à notre avis la proposition juste: le produit *final* qui sort des mains (ou du cerveau) d'un travail *direct* complexe a plus de valeur que celui qui sort des mains d'un travail *direct* simple non pas parce que le travail direct complexe lui a ajouté une valeur supérieure mais parce qu'il a assuré la *transmission* d'un travail *indirect* plus important, et ceci sous réserve que le temps *T* soit supérieur au temps *T'* qu'aurait nécessité l'intervention d'un travail simple et que les conditions d'amortissement soient identiques; dans la plupart des cas l'amélioration de la productivité du travail résultant de l'emploi d'une main d'oeuvre qualifiée conduira à l'infériorité de *T* par rapport à *T'*. Nous

4. CAYATTE J.L., *Travail simple et travail complexe chez Marx* op. cit., p. 221-245
5. CAYATTE J.L., *Travail simple et travail complexe chez Marx*, op. cit., p. 245.
6. CAYATTE J.L., *Travail simple et travail complexe chez Marx*, op. cit., p. 245.

nous risquons à affirmer que le mythe de la fécondité supérieure du travail direct complexe n'est que l'*alter ego* du mythe de la fécondité du capital. Il ne faut pas s'étonner que la thèse du travail complexe créateur de plus de valeur présente d'étranges similitudes avec celle du capital humain. Pour clore notre discussion de cette question, nous disons qu'il faut choisir entre les thèses du capital productif de valeur et du travail complexe créateur de plus de valeur d'un côté et la thèse de la *transmission de la valeur* du capital et de la formation par le travail vivant de l'autre. Nous optons pour le second choix.

Annexe 2

(Chapitre 1)

Compléments sur la théorie de la valeur-travail et la loi de la valeur

1. La solution de Dumenil et Lipietz au problème de la transformation.

La solution de Dumenil et Lipietz[1] au problème dit de la transformation de la valeur en prix de production s'inspire d'indications laissées par Marx[2].

La démonstration à laquelle nous nous référons pour parvenir à nos propres conclusions peut être résumée de la manière suivante en suivant la présentation qu'en donne Lipietz.

1.1. Hypothèses.

La valeur de la force de travail n'est pas assimilable à celle d'une marchandise ordinaire car la force de travail n'est pas produite comme les autres marchandises et les travailleurs salariés ne sont pas réductibles à des animaux ou des esclaves réclamant leur pitance. La valeur de la force de travail est donc définie comme une quantité d'heures payées et non comme un panier de biens d. Le salaire a une double détermination résumée par la double condition: $S \geq \sum p_i d_i$, et taux de plus-value $e = P_l/V$. La valeur de la force de travail est, sur la base d'une norme de consommation minimale, susceptible d'assurer la reproduction économique et sociale en termes de demande s'adressant à la section 2 des biens de consommation. Elle est alors définie comme une fraction de la valeur du produit net, c'est-à-dire une fraction de ce que les comptables nationaux appellent la valeur ajoutée nette: $w = \frac{1}{1+e}$. Lorsque les salariés se battent pour leurs salaires, ce n'est jamais en termes de biens à acheter mais en termes d'augmentations de salaires monétaires permettant de conserver ou de modifier la norme de consommation. w s'exprime en une quantité d'argent par le biais de l'équivalent-monnaie de l'unité de travail (= prix du produit net/quantité de

---

1. DUMENIL G., *De la valeur aux prix de production, une réinterprétation de la transformation*, op. cit.
LIPIETZ A., *Le monde enchanté, De la valeur à l'envol inflationniste*, op. cit.

2. MARX K., *Le Capital, Livre III*, op. cit., tome 2, p. 953. Nous avons essayé de montrer l'intérêt de cette solution pour présenter une approche du circuit monétaire de Marx dans HARRIBEY J.M., *Schémas de la reproduction, prix de production et circuit monétaire*, op. cit.

travail vivant, que l'on peut à l'aide d'un numéraire approprié poser égal à 1) que les salariés dépensent en achetant des biens dont les prix représentent des rapports d'échange déjà "transformés". La transformation ne dépend donc pas du panier *d* choisi, qui diffère d'un salarié à l'autre, mais de la structure de répartition du produit net. En sens inverse, la valeur de la force de travail ne dépend pas de la réallocation de la plus-value sociale: le salaire est formé dans le rapport de classe comme fraction de la valeur ajoutée nette et il est dépensé en fonction d'une norme de consommation en achetant des biens à leur prix de production. La fixation du salaire monétaire ne dépend pas des prix de production alors que le salaire réel en dépend. Une fois le salaire monétaire fixé on peut passer au salaire réel.

1.2. Démonstration en 4 temps.

En appelant Y et y les produits brut et net, A la matrice des coefficients techniques des biens i entrant dans la production des biens j, l le vecteur des quantités de travail direct, M la matrice socio-technique $A + d\,l$, V le capital variable, C le capital constant, Z la consommation improductive des capitalistes, v et p la valeur-travail unitaire et le prix de production, r le taux uniforme de profit.

a) La plus-value sociale est égale à la valeur des emplois du profit car:

$Y = M\,Y + Z + M\,\Delta Y$

$Y - M\,Y = Z + M\,\Delta Y$

$v(Y - M\,Y) = v(Z + M\,\Delta Y)$

or la plus-value sociale $v(Y - M\,Y)$ peut aussi s'écrire en partant de la valeur ajoutée nette $l\,Y$:

$l\,Y - w\,l\,Y = (1 - w)\,l\,Y = (1 - \frac{1}{1+e})\,l\,Y = e\,w\,l\,Y.$

Donc: $e\,w\,l\,Y = v(Z + M\,\Delta Y)$.

b) La somme des plus-values est égale à la somme des profits car:

si on pose somme des valeurs = somme des prix du produit: $v\,y = p\,y$,

alors, somme des plus-values = $v\,y - v\,M\,y = \frac{r}{1+r}\,v\,y$, avec (1/1+r) valeur propre dominante de M,

somme des profits = $r\,p\,M\,y = \frac{r}{1+r}\,p\,y = \frac{r}{1+r}\,v\,y$.

Cela résulte de l'invariance dans la transformation de la valeur ajoutée nette ($V+P_l$) et de la part de celle-ci qui revient aux salariés. L'égalité de la somme de la plus-value et de la somme des profits n'est donc plus une hypothèse mais une conséquence.

c) Le taux de profit est indépendant de la production des biens de luxe (point de vue de Ricardo redémontré par Bortkiewicz et Sraffa contre l'avis erroné de Marx).

d) Le problème à résoudre est alors double. D'abord il s'agit de réallouer la valeur totale nette de la période, c'est-à-dire le travail abstrait vivant, sur l'ensemble du produit net de la période. Soit alors p_i la valeur réallouée à la marchandise i, le vecteur p est le système des prix de production relatifs. Ensuite il s'agit de péréquer la plus-value de telle sorte que le prix de production de la marchandise i, c'est-à-dire la valeur péréquée, soit $(1+r)$ fois plus grand que l'addition du prix de production du capital constant et de celui du capital variable:

$p = (1+ r) (p A + w l)$.

Mais la somme des valeurs = somme des prix, et la valeur à l'époque 0:

$C_0 + V_0 + P_{l0}$ peut être décomposée en $C_{-1}+ V_{-1} + P_{l-1} + V_0 + P_{l0}$,

et en décomposant à l'infini:

$$\sum_{n=0}^{\infty} V_{-n} + \sum_{n=0}^{\infty} P_{l_{-n}} = \sum_{n=0}^{\infty} V_{-n} (1+r)^{n+1} = (1+r)\sum_{n=0}^{\infty} V_{-n} (1+r)^{n} = (1+r)w\sum_{n=0}^{\infty} (1+r)^{n} \; l A^{n},$$

car $V_{-n} = w\, l\, A^n$.

Or la $\sum$ converge vers $(I/_{1+r} - A)^{-1}$,

donc $p = w\, l(I/_{1+r} - A)^{-1} = (1+r)\, w\, l\, [I - (1+r)A]^{-1}$.

Comme p est une application continue et croissante de $(1+r)$, py est une fonction continue et croissante de $(1+r)$, et il n'existe qu'un seul taux de profit r, et donc un seul vecteur p, tel que $p\, y = v\, y$.

Le taux de profit est relié au taux de plus-value par $r = \dfrac{e}{1+q}$ où q est la composition organique du capital exprimé en prix de production.

2. Généalogie de la théorie de la valeur-travail (TVT).

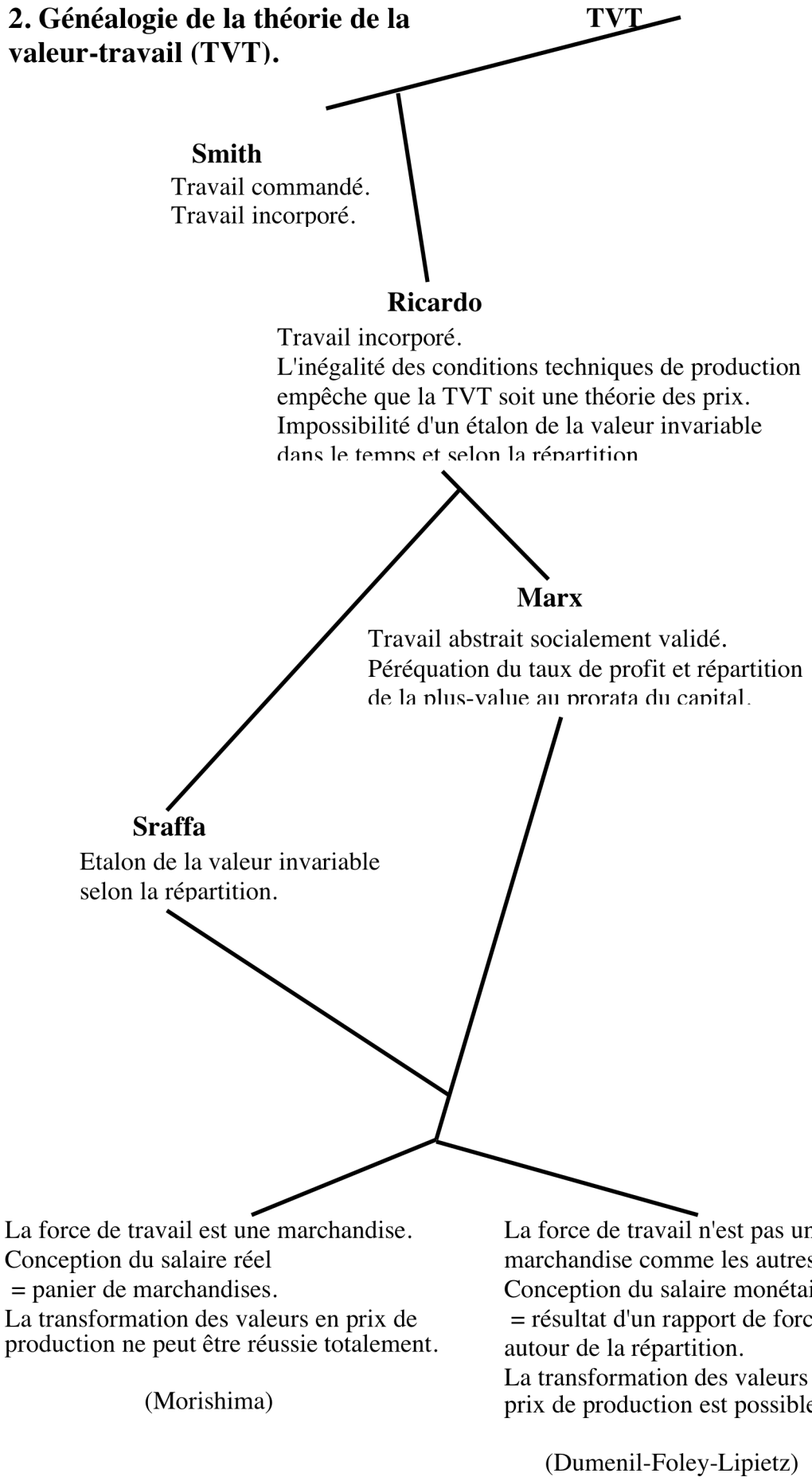

Annexe 4

(Chapitre 1)

Les confusions théoriques à propos de l'origine du profit.

En invoquant la non prise en compte du coût du décalage temporel représenté par le détour capitalistique comme ultime argument à l'encontre de la théorie de la valeur-travail, les auteurs néo-classiques ouvrent la voie à un glissement théorique substituant la question de la justification du profit à celle de son origine. Le glissement est rendu possible par la confusion entre plusieurs questions:

1. D'où vient le profit? question qui se subdivise en deux sous-questions:

1.1. De quelle valeur le profit est-il la contrepartie?

1.2. A quelles occasions les entreprises réalisent-elles des profits et des surprofits?

2. A quoi sert le profit?

A la question 1.1. Marx apporte une réponse: le profit est une partie de la valeur ajoutée nette correspondant au surtravail, la plus-value. Il n'existe pas d'autre réponse à cette question dans la théorie économique[1]. Les autres "réponses" répondent à d'autres questions que nous examinerons plus loin. De ce fait, la théorie de la plus-value n'a jamais

[1]. Nous rectifions: il existe en fait, à notre connaissance, une autre réponse, celle dite de l'échange échelonné que Paul FABRA, *L'anticapitalisme, Essai de réhabilitation de l'économie politique*, Arthaud, Paris, 1974, a essayé de développer pour réhabiliter Ricardo face à Marx, et qui retrouve la même difficulté à laquelle s'était heurté sans s'en rendre compte Böhm-Bawerk qui avait confondu les problèmes de l'origine de l'intérêt et du niveau de celui-ci, s'attirant les foudres de Bortkiewicz (cf. DOSTALER G., *Valeur et prix*, op. cit., p. 159, note 10). S'il m'a fallu 5 heures, dit Fabra, pour récolter 1200 g de fruits et si je les mets à la disposition d'un salarié, il devra me restituer 1200 g et me verser en plus 1200 g à titre de compensation de la mise à disposition du salaire avancé pendant un laps de temps égal au temps nécessaire à la récolte de 1200 g. La réponse de Fabra présente un vice de forme et un vice de fond. Vice de forme parce que si je procède à un échange échelonné dans le temps (je donne A aujourd'hui et je ne recevrai B que dans un an), alors je ne suis pas privé pendant un an des deux biens puisque, de toute façon, même en cas d'échange immédiat, je n'aurais pu disposer que de B. Vice de fond parce que Fabra confond profit et taux d'actualisation.

été réfutée[1]; au contraire l'existence de la plus-value a même été démontrée (théorème d'Okishio-Morishima). Elle ne peut d'ailleurs pas être réfutée sauf si on démontre que la production et la valeur de celle-ci ne proviennent pas exclusivement du travail humain. Or, à ce jour, personne n'a pu démontrer, et pour cause, que la production n'était pas un acte exclusivement humain (sauf peut-être... les banques qui nous invitent à "faire travailler" notre argent mais qui dévoilent ainsi qu'elles en savent moins qu'Aristote et Thomas d'Acquin qui eux avaient compris que l'argent n'était pas productif). De ce fait, les adversaires de la théorie de la valeur-travail disqualifient celle-ci en la traitant de croyance mais sont obligés de faire appel à une autre croyance, celle du "capital productif". A ce sujet, Serge Latouche parle de *fantasme de la fécondité du capital*: "La fécondité du capital est un cas particulier du fétichisme de la marchandise"[2].

---

[1]. SCHUMPETER J. *Capitalisme, socialisme et démocratie*, op. cit. L'auteur consacre tout le chapitre III à annoncer qu'il va la réfuter mais n'y parvient pas. Son argumentation vise à montrer que, la théorie de la valeur-travail n'étant pas confirmée par la réalité des prix ("l'écart qui sépare la théorie de la valeur-travail et les faits patents de la réalité économique", p. 49), la plus-value n'est plus fondée théoriquement. Le premier point du constat de Schumpeter est conforme à la pensée de Marx et même de Ricardo; le second point montre qu'il oublie que la plus-value n'a jamais été pour Marx un concept micro-économique mais un concept conçu pour dévoiler la *nature* des rapports sociaux, c'est-à-dire qui a d'emblée une portée systémique. Ensuite, Schumpeter distingue deux types de situation. En situation statique (p. 47-48), il pense que, même si la théorie de la valeur-travail était valable pour toutes les marchandises, elle ne pourrait être appliquée à la marchandise travail. Or, précisément, Marx ne l'applique pas à la marchandise *travail* parce que celui-ci n'en est pas une, mais à la "marchandise" *force de travail*; sinon, effectivement, il y aurait raisonnement circulaire. De plus, Schumpeter affirme qu'en concurrence pure et parfaite il ne peut y avoir de profits d'exploitation parce qu'autrement tous les employeurs s'efforceraient de développer la production et les profits disparaîtraient en raison de la hausse des salaires inévitable en l'absence de chômage caractérisant la situation de concurrence. Il reprend ainsi la thèse néo-classique selon laquelle le profit est inexistant en concurrence, confondant surprofit et profit déjà comptabilisé comme rémunération du capital. En situation dynamique (p. 48), Schumpeter explique que, l'économie n'étant jamais en équilibre stable, on pourrait concevoir que tendanciellement les plus-values soient réduites à zéro et recréées en permanence par les modifications de structures, mais, précise-t-il, c'est l'innovation qui concrétise les possibilités de profits (p. 53). Il confond alors nos questions 1.1 et 1.2. Enfin, Schumpeter affirme péremptoirement la supériorité de la théorie de la valeur-utilité sur celle de la valeur-travail (p. 43) après avoir dénoncé l'hypothèse ricardienne de l'homogénéité du travail alors que la théorie néo-classique repose également sur l'hypothèse de l'homogénéité des facteurs de production. Curieusement il concède (p. 43) que les prix relatifs mesurés par les rapports des utilités marginales peuvent sous certaines conditions être proportionnels aux quantités de travail, mais en renversant la causalité et sans se demander si l'égalité des rapports de prix et des rapports d'utilités marginales n'était pas un résultat de l'échange au lieu de fonder celui-ci; nous avons retrouvé ce problème au moment de la définition d'un prix des biens naturels dans le cadre de l'intégration de l'environnement dans le modèle d'équilibre général.

[2]. LATOUCHE S., *Epistémologie et économie, Essai sur une anthropologie sociale freudo-marxiste*, op, cit., p. 319. Déjà Marx avait ironisé à plusieurs reprises sur les vertus prolifiques du capital: "C'est la propriété naturelle du travail qu'en créant de nouvelles valeurs, il conserve les anciennes. A mesure donc que ses moyens de production augmentent d'efficacité, de masse et de valeur, c'est-à-dire à mesure que le mouvement ascendant de sa puissance productive accélère l'accumulation, le travail conserve et éternise, sous des formes toujours nouvelles, une ancienne valeur-capital toujours grossissante. Mais, dans le système du salariat, cette faculté naturelle du travail prend la fausse apparence d'une propriété qui est inhérente au capital et l'éternise; de même les forces collectives du travail combiné se déguisent en autant de qualités occultes du capital, et l'appropriation continue de surtravail par le capital tourne au miracle, toujours renaissant, de ses vertus prolifiques." *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 1113-1114. Voir aussi *Matériaux pour l' "économie"*, dans *Oeuvres*, op. cit., tome 2, p. 383.

Les économistes n'ont donc le choix qu'entre deux croyances. Mais, une fois n'est pas coutume, sur ce point, les néo-classiques sont complètement isolés face à tous les autres économistes, classiques, marxistes, keynésiens, post-keynésiens, néo-ricardiens[1]: il n'existe qu'une seule source de création de valeur ajoutée; au sens propre, il n'y a donc qu'un *facteur* de production, le travail dont la productivité s'élève grâce à l'amélioration du capital technique. Le phénomène (création de valeur ajoutée), l'évolution dans le temps du phénomène (augmentation de la productivité) et la cause de cette évolution (le progrès technique) sont consciemment ou inconsciemment confondus.[2] A supposer que le temps justifie l'appropriation du profit, ce n'est pas le temps qui crée la marchandise-contrepartie réelle du profit monétaire. Imaginons un détour de production... improductif: non seulement, un bien de production inutilisé ne sert à produire aucune valeur nouvelle, mais il perd lui-même sa propre valeur puisque celle-ci ne sera jamais transmise dans celle d'un produit final; transmise par quoi? par le temps? non, par le travail de transformation. Sans travail, le capital est dévalorisé. Imaginons un cas inverse: automatisation généralisée de la production des biens de production et de celle des biens de consommation. La valeur de la production est alors nulle. Ce cas d'école est un cas limite, au sens mathématique du terme: plus la production s'automatise, c'est-à-dire plus la productivité du travail (on devrait dire de la productivité du peu de travail qui reste à l'oeuvre) tend vers l'infini, plus les quantités produites deviennent grandes, mais plus la valeur tend vers zéro.[3] L'automatisation totale ne

---

1. Par exemple, PASINETTI L., *Structural change and economic growth*. Cambridge University Press, 1981, p. 199-200; SCHMITT B., *L'or, le dollar et la monnaie supranationale*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, p. 36-37; BOISSONNAT J., *Bloc-notes*, L'Expansion, 4-7 février 1993, p. 9.

2. Comment ne pas s'étonner de l'embarras ou de la confusion de l'INSEE proposant une définition de la productivité? De 1976 à 1992, à l'occasion de 16 éditions successives des *Tableaux de l'Economie Française*, l'INSEE a proposé la définition suivante: "**Productivité horaire apparente du travail**. Son évolution se calcule en faisant le rapport de l'évolution de la valeur ajoutée en volume des branches à celle de l'activité (produit des effectifs par la durée offerte du travail). Sa croissance résulte souvent d'une plus grande consommation de capital et le qualificatif "apparente" cherche à mettre en garde contre la tentation de n'en attribuer la cause qu'à la seule productivité du travail." (TEF, 1987, p. 96) Résumons la seconde phrase: la croissance de la productivité apparente du travail ne doit pas être entièrement attribuée à la... productivité du travail. A elle seule, cette phrase, dans laquelle le complément de nom du sujet est en même temps... complément d'agent du verbe, contient toute l'impasse théorique de la science économique néo-classique. L'INSEE a-t-il été touché par la grâce? A partir de la 17° édition des TEF, la définition a été changée et la seconde phrase citée plus haut est ainsi rédigée: "Sa croissance résulte d'une plus grande consommation de capital d'où le qualificatif de productivité "apparente" du travail." (TEF, 1993-1994, p. 88) Nous avons eu la curiosité d'interroger l'INSEE sur les raisons de ce changement de définition. Marc Tapiero, chef de la Division "Chiffres-Clés" nous a répondu: "Cet allégement a été réalisé dans le seul but d'en améliorer la lecture." (Lettre personnelle, 7 octobre 1993, Réf. INSEE: 141/H220) Ce souci de clarté est louable mais il trahit l'impasse à laquelle aboutit la notion néo-classique de facteur de production.

L'affirmation selon laquelle le travail aurait été autrefois la source du surplus social, donc du profit, mais qu'il ne le serait plus aujourd'hui à cause des techniques modernes, est, sur le plan théorique, dénuée de sens. Ainsi "Notons pourtant qu'au temps où le capitalisme trouvait sa principale source de plus-value, donc de profit, non point dans des technologies encore dans l'enfance, mais dans le travail humain..." ROBIN J., *Un bluff inhumain: l'économie de marché*, op. cit., p. 2.

3. On peut trouver un tel mode de raisonnement chez un auteur marxiste, ce qui ne surprendra pas, comme MANDEL E., *Initiation à la théorie économique marxiste*, Les Cahiers du Centre d'Economie Socialiste, Paris, Etudes et Documentation Internationale, n° 39 à 41, 1er février-1er mars 1964, p. 23, mais aussi, ce qui est plus savoureux, chez SAY J.B., *Traité d'économie politique*, op. cit., p. 334-335, souligné par l'auteur: "Un pays est

signifiant rien d'autre que l'abondance absolue, voilà, pourrait-on dire, la théorie de la valeur-travail et la fameuse loi de la rareté réconciliées. Pas du tout: elles n'ont pas à être réconciliées puisqu'elles signifient toutes les deux la même chose. Le travail humain implique (au sens mathématique) la rareté (ou la croyance en la rareté, peu importe ici[1]): l'existence du premier suppose l'existence de la seconde.

L'inéluctabilité de l'écoulement du temps et la certitude de la mort expliquent que le futur soit déprécié par rapport au présent et que cette dépréciation soit compensée par un taux d'actualisation. Le temps et la mort sont objectifs. Mais la perception de cette dépréciation n'a rien d'objective, de naturelle ou d'universelle. Elle est tout à fait socio-culturelle: lorsque la certitude de la vie dans l'au-delà était présente dans tous les esprits, l'Eglise catholique était tout à fait fondée à condamner le prêt à intérêt. Admettons un instant qu'un taux d'actualisation soit justifié: on prête aujourd'hui un capital d'une valeur de 1000 et on récupère 1100 dans un an. Ce n'est pas l'écoulement du temps qui, de lui même, a engendré un supplément de valeur de 100. Quelque part dans le circuit économique, un travail a été effectué pendant l'écoulement de ce temps. L'aphorisme de Benjamin Franklin "le temps, c'est de l'argent" ne doit pas être mal interprété: le temps n'est de l'argent que s'il est du temps de travail. Seule la proposition renversée possède en vérité une signification:

---

d'autant plus riche et mieux pourvu, que le prix des denrées y baisse davantage. Mais je suppose qu'on insiste, et que, pour mettre à l'épreuve un tel principe, on pousse la supposition à l'extrême: *Si d'économies en économies*, dira-t-on, *les frais de production se réduisaient à rien, il est clair qu'il n'y aurait plus ni rente pour les terres, ni intérêts pour les capitaux, ni profits pour l'industrie: dès lors plus de revenus pour les producteurs*. Dans cette supposition, je dis qu'il n'y aurait plus même de producteurs. Nous serions, relativement à tous les objets de nos besoins, comme nous sommes relativement à l'air, à l'eau, que nous consommons sans que personne soit obligé de les produire, et sans que nous soyons obligés de les acheter. Tout le monde est assez riche pour payer ce que coûte l'air; tout le monde est assez riche pour payer ce que coûteraient tous les produits imaginables: ce serait le comble de la richesse. Il n'y aurait plus d'économie politique; on n'aurait plus besoin d'apprendre par quels moyens se forment les richesses: on les aurait toutes formées. Quoiqu'il n'y ait pas de produits dont le prix soit tombé à rien et ne vaille pas plus que l'eau commune, il y en a néanmoins dont le prix a éprouvé des baisses prodigieuses, comme le combustible aux lieux où l'on a découvert des houillères; et toute baisse analogue est sur le chemin de l'état de l'abondance dont je viens de parler." Si l'on fait abstraction ici des exemples (l'air et l'eau) pris par Say et qui sont devenus avec le temps de mauvais exemples de gratuité au regard de leur pollution, du besoin de l'acheminement de l'eau, et donc de la nécessité de les produire qui en résulte, mais qui, tout de même, *a contrario*, vérifient le raisonnement de l'auteur puisque ces biens, maintenant produits, ont un prix qui a cessé d'être nul, on peut y trouver une confirmation de notre conclusion sur le rapport entre la loi de la valeur et celle de la rareté. Robert Tartarin (TARTARIN R., *Gratuité, fin du salariat et calcul économique dans le communisme*, dans LAVIGNE M. (sous la dir. de), *Travail et monnaie en économie socialiste*, op. cit., p. 239, note 13) cite un autre passage de Say très ressemblant: ""Si d'économies en économies, les frais de production se réduisaient à rien, il est clair qu'il n'y aurait plus ni rentes pour les terres ni intérêts pour les capitaux, ni profit pour l'industrie, dès lors plus de revenus pour les producteurs. Nous serions relativement à tous les objets de nos besoins comme nous sommes relativement à l'air, à l'eau... Tout le monde serait assez riche pour payer ce que coûteraient tous les produits imaginables: ce serait le comble de la richesse, il n'y aurait plus d'économie politique." Cité par Bernard (M.), *Introduction à une sociologie des doctrines économiques des Physiocrates à Stuart Mill*, Ephe, Mouton, 1963, p. 102-103."

[1]. Pour notre propos ici, le travail implique la rareté, que celle-ci soit une réalité objective ou fantasmée. Le propre de la société moderne en "développement" est d'avoir construit un imaginaire autour de la rareté. L'économie politique fournit le cadre de cette construction.

l'argent, la valeur, c'est du temps. L'argent n'engendre l'argent que si un travail est effectué.[1] Nous avons eu l'occasion, au cours de notre recherche, de le vérifier en examinant les propositions utopiques actuelles telles que "la valeur-temps". Ici, rappelons que plusieurs questions sont trop souvent confondues: l'origine du surplus de valeur (et par-delà celle de la valeur), sa répartition et éventuellement sa justification.

A la question 1.2. les théoriciens que l'on cite habituellement (J.S. Mill, Schumpeter, Knight) répondent par la récompense de l'abstinence, de l'innovation, du risque, de l'incertitude. Mais cela n'est en rien une réfutation du fait que le profit tiré de la vente des marchandises représente une part de la valeur de ces marchandises[2]. Ces thèses sont

---

[1]. D'ailleurs, dans la longue citation rapportée par Max Weber, il apparaît clairement que c'est bien ainsi que Franklin l'entendait: "Souviens-toi que le *temps*, c'est de l'*argent*. Celui qui, pouvant gagner dix shillings par jour en travaillant, se promène ou reste dans sa chambre à paresser la moitié du temps, bien que ses plaisirs, que sa paresse, ne lui coûtent que six pence, celui-là ne doit pas se borner à compter cette seule dépense. Il a dépensé en outre, jeté plutôt, cinq autres shillings." Dans WEBER M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, op. cit., p. 44-45.

[2]. D'ailleurs John Stuart Mill ne s'y était pas trompé quand il justifiait le profit au nom de l'abstinence et en même temps déclarait: "La cause du profit est que le travail produit plus qu'il n'est nécessaire pour son entretien. (...) Ainsi nous voyons que les profits naissent, non du jeu des échanges, mais de la puissance productive du travail." MILL J.S., *Principes d'économie politique*, 1848, éd. fr., Paris, Dalloz, 1953, Textes choisis et Préface par François Trevoux, p. 194. Marx raillera Mill pour une autre raison: parce que celui-ci n'avait pas su distinguer la productivité et le surtravail. MARX K., *Le Capital, Livre I*, op. cit., p. 1009.

Par contre, la plupart des auteurs contemporains semblent ne pas comprendre le point explicité par Mill. On trouve pourtant une idée voisine chez VAN PARIJS P., *Qu'est ce qu'une société juste?*, op. cit., mais qui est édulcorée par une succession d'affirmations contradictoires ainsi qu'en témoignent les citations suivantes: "Si utiles que puissent être de telles théories (qui invoquent le risque, l'innovation et la vigilance par exemple) pour expliquer tant l'existence de l'exploitation que la répartition des profits entre les capitalistes, remarquons cependant que l'existence de l'exploitation (au sens marxiste) *explique* l'existence des profits au sens (faible) où la première constitue une condition nécessaire de la seconde." (p. 136) Dans cette phrase, l'accent mis par l'auteur sur le verbe *expliquer* est correct; par contre l'exploitation n'est pas seulement une condition nécessaire des profits, elle est aussi suffisante dès lors que les marchandises sont vendues. "La différence entre le travail vivant et le capital est que ce dernier présuppose l'"attente", l'"abstinence", l'"épargne" et, éventuellement, le "risque". C'est précisément en cela que constitue la contribution spécifique des capitalistes." (p. 100) Tout le côté correct de la première phrase est annulé par la seconde dans laquelle, comme beaucoup d'autres, l'auteur ne fait pas la différence entre la justification du profit et sa source. Ou plutôt il argumente en faveur de l'existence de plusieurs sources: "L'honnêteté exige cependant que l'on concède que le terme "expliquer" (ou "source") est utilisé ici dans un sens extrêmement faible, puisque beaucoup d'autres propositions pourraient expliquer en ce même sens l'existence des profits. Définissons par exemple, la *valeur-pétrole* d'un bien comme la quantité de pétrole socialement nécessaire (directement ou indirectement, y compris *via* la reproduction de la force de travail) à sa production. Définissons l'exploitation-pétrole comme suit: un travailleur est *pétrole-exploité* si la valeur-pétrole de sa production excède la valeur-pétrole de sa consommation. L'exploitation-pétrole des travailleurs est, au même titre que leur exploitation(-travail) orthodoxe, une condition nécessaire de l'existence des profits." (p. 136-137) Jusqu'ici, l'auteur n'a rien fait de plus que mettre en évidence le concept de surplus social ou surproduit (en nature) équivalent (et provenant) du surtravail, mais continuons à le lire. "Et l'on peut aller plus loin. Considérons le pétrole (brut) comme un bien non produit et qualifions de *pétrole exploité* quiconque fournit plus de pétrole que la valeur-pétrole (telle que nous l'avons définie plus haut) à laquelle il a accès grâce à ses revenus. L'exploitation-pétrole des propriétaires de pétrole est, tout comme l'exploitation(-travail) orthodoxe des détenteurs de force de travail, une condition nécessaire de l'existence des profits. Enfin et surtout, considérons au contraire le pétrole comme un bien produit (grâce à la construction et l'entretien de plates-formes d'extraction, etc.). Une certaine quantité de pétrole est indirectement nécessaire à cette production. Une condition nécessaire à l'existence de profits positifs dans l'économie est que la quantité de pétrole affectée à la production d'un baril de pétrole n'excède pas un baril, et que donc le pétrole soit exploité en un sens (tout comme la force de travail est exploitée dès le moment où moins d'une heure de travail est affectée *via* le panier

parfaitement compatibles avec celles des classiques et de Marx pour lesquels les situations de monopole, les avances technologiques permettent à certaines entreprises ou branches de pratiquer des prix dégageant des surprofits par rapport à ceux de leurs concurrents. Dans l'esprit de Marx, il s'agissait de surprofits par rapport aux profits normaux, ces derniers résultant de l'établissement de prix de production.

Les pistes de réflexion, ouvertes par les circuitistes keynésiens[1] à la suite de Keynes et de Kalecki, concernant la nécessité de la création monétaire pour assurer la réalisation de la plus-value en profit monétaire macro-économique, ne peuvent pas se substituer non plus à une analyse en terme de surtravail pour expliquer l'origine du surplus social dont le profit est l'équivalent monétaire.

Quant à la question 2., les fausses querelles doivent être évitées: qui met en doute qu'une économie d'accumulation doit dégager un surplus? Certainement pas Marx, théoricien de l'accumulation.

---

de consommation des travailleurs, à la production d'une heure de travail." (p. 137) Dans l'hypothèse du deuxième cas de figure de l'auteur, le pétrole est utilisé indirectement, c'est à dire en tant que moyen de production; si le pétrole devait être *exploité*, c'est le pétrole *direct* qui le serait et non le pétrole *indirect*, tout comme c'est le travail vivant qui est exploité et non le travail mort. Mais le pétrole *direct* n'a aucun sens. Sauf à faire réapparaître le fantasme de la productivité du capital, l'auteur est donc obligé de sous-entendre que la production de pétrole exige du travail vivant (sur les plates-formes). C'est ce travail-là qui sera exploité. Remarquons d'ailleurs le glissement qui avait conduit l'auteur à parler du propriétaire du pétrole qui était (lui, pas le pétrole) *pétrole-exploité*, puis du pétrole qui est *exploité*. Dire que la fraction de baril de pétrole affectée à la production d'un baril entier est *exploitée* n'a pas plus de sens que de dire que le grain de blé que nous semons est *exploité* parce que nous récoltons un épi. Le produit net dégagé (égal, en supposant qu'il n'y a pas d'autre moyen de production que le grain, au nombre de grains de l'épi moins un, ou au baril moins la fraction de baril), à ne pas confondre avec le profit (ou surplus ou surproduit) sera l'objet d'une affectation. C'est cette dernière qui peut faire l'objet d'une analyse en terme d'exploitation.

[1]. POULON F., *Macro-économie approfondie*, op. cit.
COMBEMALE P., QUILES J.J., *L'économie par le circuit: comprendre la macro-économie*, op. cit.

Annexe 5
(Chapitre 1)

Examen de quelques références concernant l'évolution du travail productif.

Nous proposons ci-après une comparaison des analyses au sujet de l'évolution de la productivité du travail et de la soi-disant perte de sens de la notion de travail productif. Ces analyses sont tirées de quelques écrits récents. Mises bout à bout, elles se révèlent contradictoires au sein de chaque auteur.

Auteurs	Analyse de la productivité du travail	Analyse de la notion de travail productif
Aznar	"Non seulement l'amélioration de la productivité est une loi physique mais c'est une loi économique. La valeur d'un objet, donc son prix, est la résultante d'une série d'ingrédients que l'on a incorporés, en amont, notamment l'ingrédient capital et l'ingrédient travail. Améliorer la productivité des facteurs de production, c'est entraîner l'abaissement du coût d'un objet."[1] "Les progrès de la productivité du travail, (...),paraissent inéluctables, programmés par les développements et les innovations de la technologie."[2]	"La réduction de la durée du travail, (...), ne peut se produire (...) que par l'instauration d'un mécanisme de compensation, redistribuant *les richesses produites par le système sans travail*. (...) *La source de la richesse n'est plus exclusivement le travail, le prélèvement des financements sociaux (...) n'est plus assuré exclusivement par le travail...*"[3] "L'erreur est de croire encore que c'est le travail qui génère la richesse."[4]

[1]. AZNAR G., *Travailler moins pour travailler tous, 20 propositions*, op. cit., p. 61, voir aussi p. 59-62. On remarquera la confusion, due à l'utilisation de la notion de facteurs de production, déjà relevée entre le phénomène (hausse de la productivité du travail) et l'une de ses causes (l'amélioration du capital), confusion pourtant absente de la citation suivante.
[2]. AZNAR G., *Travailler moins pour travailler tous, 20 propositions*, op. cit., p. 128.
[3]. AZNAR G., *Travailler moins pour travailler tous, 20 propositions*, op. cit., p. 103-104, souligné par nous.
[4]. AZNAR G., *Travailler moins pour travailler tous, 20 propositions*, op. cit., p. 132.

Passet	"La rupture est nette entre l'augmentation du produit national et la quantité de travail nécessaire pour l'obtenir." [1]	"Si la production peut s'effectuer *indépendamment* du travail des hommes, elle ne saurait s'écouler sans eux."[2]
Perret, Roustang	"C'est dans l'industrie que se concrétise le progrès technique, que se réalise l'essentiel des accroissements de productivité qui se diffusent, ou sont répartis, au bénéfice de l'ensemble de l'économie."[3]	"La mondialisation des marchés et le progrès technique ont considérablement accru les possibilités de choix du consommateur et, surtout, *ont déplacé la source réelle de la valeur d'échange*: (...) ce sont les détails destinés à séduire , le savoir-faire commercial, ainsi que les services liés aux marchandises (...) qui *font la différence*. Une part croissante de l'activité dite "économique" est faite d'efforts pour connaître, capter et activer les désirs des consommateurs. Dans une large mesure, la recherche industrielle elle-même est orientée par l'étude des marchés futurs."[4]
Robin	"La première (la mutation technologique), sous la poussée des technologies informationnelles, entraîne une production sans précédent des biens et des services avec de moins en moins de travail humain."[5]	"La "création des richesses" elle-même est de moins en moins tributaire du travail-emploi."[6]

[1]. PASSET R., *La logique d'une mutation*, op. cit., p. 17. Cela est la définition même de l'augmentation de la productivité du travail.

[2]. PASSET R., *La logique d'une mutation*, op. cit., p. 17. Souligné par nous: cet adverbe contient à notre sens tout le point du raisonnement qui pose question, à savoir que produire avec de moins en moins de travail a un sens alors que produire indépendamment du travail est pour le moins ambigu.

[3]. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 56; voir aussi p. 40-42, 56-58, 62-64, 66-68.

[4]. PERRET B., ROUSTANG G., *L'Economie contre la société*, op. cit., p. 68; voir aussi p. 68-70. Souligné par nous: faire la différence de quoi? de la valeur créée? que sont ces nouveaux efforts sinon du travail? Le fantasme de la fécondité du capital associée à la valeur-utilité ou à la création des richesses par la vente fonctionne pleinement.

[5]. ROBIN J., *Un bluff inhumain: l'économie de marché*, Transversales Science/culture, n° 27, mai-juin 1994, p. 2.

[6]. ROBIN J., *Quand le travail quitte la société post-industrielle, 2) Le travail à l'épreuve des transformations socio-culturelles*, op. cit., p. 23. On notera l'ambiguïté de cette dernière formulation qui est correcte si elle entend signifier l'accroissement de la productivité mais qui est fausse si elle prétend que la production de valeur dépendrait d'autre chose que du travail.

Sue	"Cette loi de la productivité peut s'énoncer de manière très simple: il s'agit de produire toujours plus avec de moins en moins de travail. Ce qui est rendu possible tout à la fois par une meilleure productivité du travail (effet du niveau de formation) et de son organisation (effet de structure), et par la substitution progressive du capital au travail (processus d'automation)."[1]	"Le travail est de plus en plus dépendant de processus qui lui sont extérieurs. Dans ces conditions, le travail est avant tout un lieu d'une *redistribution* d'une richesse qui se produit ailleurs, et plus le temps de travail se réduira plus il en sera ainsi."[2] "Cette redistribution se fait en grande partie par un prélèvement sur les revenus du travail."[3]

[1]. SUE R., *Temps et ordre social*, op. cit., p. 106-107, voir aussi p. 105-108, 232-235. On notera de nouveau l'incohérence absolue déjà signalée à propos de l'INSEE consistant à faire de la hausse de la productivité du travail la première cause de la... hausse de la productivité du travail; cette incohérence durera tant qu'on n'acceptera pas de distinguer le phénomène (la hausse de la productivité du travail) et ses causes associées (formation, organisation, intensification, mécanisation).

[2]. SUE R., *Temps et ordre social*, op. cit., p. 235. Cela est rigoureusement le contraire de la citation précédente et également le contraire de la citation suivante.

[3]. SUE R., *Temps et ordre social*, op. cit., p. 235.

Zarifian, Palloix	"Les crises sont différentes les unes des autres (...). Mais elles ont cependant une caractéristique commune: c'est lorsque la baisse de la valeur des composantes unitaires d'avances, et en particulier la baisse de la valeur des moyens de production, ne parviennent plus à compenser une hausse de la composition technique devenue suffisamment forte pour atteindre le taux de profit, et ceci dans une structure donnée du mode de produire. Le paradoxe est que l'*essor de la productivité du travail apparaît trop fort et pas assez fort*: trop fort du fait de la composition technique du capital qui désormais supporte le mode concret de produire et pas assez fort du fait des limites atteintes dans la baisse de la valeur des composantes du système d'avances. Ce paradoxe lui donne l'apparence d'une crise de productivité et pousse à modifier, qualitativement, la structure et l'efficacité du mode concret de produire, et avec lui des formes de coopération."[1]	"*La référence centrale à l'économie du temps de travail humain qu'impulse la forme valeur devient hautement contestable par rapport à la réalité et potentialités actuelles des combinaisons productives*."[2]

[1]. ZARIFIAN P., PALLOIX C., *La société post-économique*, op. cit., p. 47-48.
[2]. ZARIFIAN P., PALLOIX C., *La société post-économique*, op. cit., p. 55.

Annexe 6
(Chapitre 1)

La théorie de la valeur comme expression des rapports sociaux.

Nous avons montré qu'utiliser la loi de la valeur issue de la théorie de la valeur-travail comme une simple théorie explicative des prix constituait un retour en arrière par rapport à la critique de l'économie politique. La loi de la valeur prenait sa pleine signification dans la démystification des rapports sociaux. Une autre démarche semble voir le jour qui consiste à expliquer les prix par les statuts sociaux des vendeurs des marchandises. Y a-t-il convergence avec notre propre démarche? Examinons la discussion impulsée par Paul Jorion dans La Revue du M.A.U.S.S.[1].

Son modèle explicatif de la valeur des biens échangés entre un maçon et un savetier se résume à une modulation de la théorie de la valeur-travail par un coefficient représentant la différence de statut social entre les deux producteurs, sans que soient précisés le ou les facteurs déterminant ce coefficient. Or, si l'on voulait innover par rapport à la théorie de la valeur-travail, c'est bien cela qu'il s'agirait de faire.

Pour illustrer sa thèse selon laquelle "le prix est un effet de frontière reflétant le rapport de forces instantané entre vendeur et acheteur"[2], Jorion prend deux exemples. Le premier est celui d'une vente aux enchères de biens ayant appartenu à la famille *Von Thun und Taxis* à un prix très supérieur aux estimations préalables; comment cet exemple peut-il être tenu pour représentatif des lois de reproduction sociale des marchandises? Le deuxième exemple est celui de la vente de poissons entre pêcheurs et mareyeurs bretons à un prix reflétant le rapport de forces entre ces deux groupes sociaux; certes, il faut accorder à l'auteur le fait de ne pas restreindre l'échange à une relation entre des individus, mais la distance qui sépare une démarche individualiste d'une démarche holiste ne se réduit pas à envisager le rapport de forces entre deux collections d'individus. Nous continuons de penser que la loi de la valeur esquissée par Marx est bien supérieure à cette vision: le prix du poisson à Quimper ne dépend pas uniquement (on pourrait dire: ne dépend presque pas) du rapport de

---

1. JORION P., *L'économique comme science de l'interaction humaine vue sous l'angle du prix, Vers une physique sociale*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Pour une autre économie*, Paris, La Découverte, n° 3, 1994, p. 161-181.
2. JORION P., *L'économique comme science de l'interaction humaine vue sous l'angle du prix, Vers une physique sociale*, op. cit., p. 162.

forces entre pêcheurs et mareyeurs bretons mais plutôt des rapports de forces qui se nouent sur le marché aujourd'hui mondial du poisson, c'est-à-dire des exigences de la reproduction du capital investi dans la pêche, et ailleurs, sur le plan mondial. Autrement dit, le prix du poisson breton ne reflète pas le statut social de ces deux catégories de Bretons, peut-être reflète-t-il l'image du statut que leur envoie le marché global, nous préférons dire que leurs poissons ne valent pas ce qu'ils valent eux mais qu'eux-mêmes voient leur statut social mesuré à l'aune de ce que vaut le poisson en général. On ne sera pas étonné de voir revenir derrière cette discussion l'immense portée que revêtent pour nous les deux concepts marxiens de travail abstrait et de fétichisme: en l'occurrence, la dénonciation du fétichisme consiste à dévoiler les relations entre les hommes derrière celle entre les marchandises, ce que fait parfaitement Jorion, mais aussi à relier ces relations aux conditions historiques d'existence et de reproduction de l'ensemble de la société, ce qu'il ne fait pas, nous semble-t-il, dans la mesure où, poussé dans ses retranchements, il fait dépendre en dernier ressort le rapport de forces d'un phénomène de rareté relative des protagonistes[3], ou, dit plus simplement, à un croisement d'offre et de demande indépendamment des conditions sociales d'ensemble de leur formulation.

La théorie de la valeur comme expression des rapports sociaux ne doit pas être entendue comme expression de rapports entre individus, ni même entre groupes d'individus, mais comme expression des rapports entre les forces sociales structurant la dynamique d'ensemble de la société, c'est-à-dire ici du capital.

[3]. JORION P., *L'économique comme science de l'interaction humaine vue sous l'angle du prix, Vers une physique sociale*, op. cit., p. 164.

Annexe 7

(Chapitre 4)

Le modèle de Stiglitz.

L'hypothèse de substituabilité entre capital artificiel et capital naturel permet à la théorie néo-classique de conserver l'identité entre croissance de la consommation par tête et amélioration du bien-être collectif. Stiglitz[1] montre que, dans le cadre d'une fonction de Cobb-Douglas, une augmentation de la consommation par tête, et par suite de la satisfaction, est non seulement possible mais optimale, dans le sens où l'on peut maximiser la somme des bénéfices nets actualisés à travers toutes les générations, à la condition que le rapport entre le taux de croissance du progrès technique et la part de la ressource naturelle dans le produit soit suffisamment élevé. Il est donc postulé que le progrès technique permettra toujours de retirer une satisfaction plus grande d'un flux de ressources toujours plus faible. Nous avons montré que la fonction principale du concept de soutenabilité faible était de préserver celui de croissance. Comment le modèle de Stiglitz s'inscrit-il dans cette démarche?

En appelant:

Q : la quantité produite utilisée soit pour la consommation C soit pour l'augmentation de capital $\dot{K}$,

L , K , E : les quantités de facteurs travail, capital et environnement utilisés,

α , β, γ : les élasticités partielles de la fonction de production par rapport à chaque facteur, avec $\alpha + \beta + \gamma = 1$ (rendements d'échelle constants),

λ : le taux de progrès technique supposé constant,

t : le temps,

n : taux de croissance démographique qui conditionne le taux de croissance de l'offre de travail,

---

[1]. STIGLITZ J., *Growth with exhaustible natural resources: efficient and optimal growth paths*, Review of Economic Studies, op. cit.

Cf. également TOMAN M.A., PEZZEY J., KRAUTKRAEMER J., *Neoclassical economics and "sustainability"*, op. cit., traduit sous le titre: *L'économie néo-classique face à la "soutenabilité"*, op. cit.

C : la consommation,

s : le taux d'épargne égal à $\dot{K}/\mathrm{Q}$, c'est-à-dire au taux d'investissement net,

χ : la propension moyenne à consommer, avec $\chi + s = 1$,

i : le taux d'intérêt égal à la productivité marginale du capital $\beta \dfrac{Q}{K} = \beta\ \theta$ qui sert de taux d'actualisation et qui est aussi égal au taux d'accroissement du prix de la ressource environnementale en concurrence parfaite,

θ : la productivité moyenne du capital Q/K égale à l'inverse du coefficient de capital, avec $\mathrm{C/K} = \chi\ \theta$,

μ : le taux d'utilisation de la ressource environnementale égal au rapport E/E_d de la quantité utilisée E et du stock disponible E_d au départ,

p : le prix de la ressource environnementale égal à la productivité marginale de celle-ci $\gamma \dfrac{Q}{E}$,

g (indicé par le symbole de la variable): le taux de croissance de la variable correspondante, égal à la dérivée logarithmique par rapport au temps de la variable, par exemple pour la variable Q : $g_Q = \dfrac{{}^{dQ}\!/_{dt}}{Q} = \dfrac{\dot{Q}}{Q} = \dfrac{dLnQ}{dt}$;

le modèle s'exprime par les relations suivantes:

(1) $\mathrm{Q} = \mathrm{f(L, K, E, t)} = L^{\alpha} K^{\beta} E^{\gamma} e^{\lambda t}$,

et en différenciant logarithmiquement,

(2) $g_Q = \alpha\, g_L + \beta\, g_K + \gamma\, g_E + \lambda$, avec $g_L = n$, et $g_K = \dfrac{\dot{K}}{K} = \dfrac{\dot{K}}{Q}\dfrac{Q}{K} = s\ \theta$,

(3) $g_p = \beta\ \theta = g_Q - g_E$,

(4) $g_\mu = g_E - g_{E_d} = g_E + \mu$,

(5) $g_\theta = g_Q - g_K$,

(6) $g_C = g_\chi + g_Q$, avec g_C = taux de croissance de la consommation et g_χ = taux de croissance de la propension à consommer,

on déduit de (2) et de (3):

(7) $g_Q = \alpha\ n + \beta\ \theta\ s + \gamma \left(g_Q - \beta\ \theta\right) + \lambda$,

(8)

$$g_Q = \frac{\alpha\, n + \lambda + \beta\, \theta\, (s - \gamma)}{1 - \gamma} = \frac{\alpha\, n + \lambda + \beta\, \theta\, (1 - \chi - \gamma)}{1 - \gamma} = \frac{\alpha\, n + \lambda - \beta\, \theta\, \chi}{\alpha + \beta} + \beta\, \theta$$

et:

(9) $$g_E = \frac{\alpha\, n + \lambda - \beta\, \theta\, \chi}{\alpha + \beta} \quad ,$$

de (5):

(10)

$$g_\theta = \frac{\alpha\, n + \lambda - \beta\, \theta\, \chi}{\alpha + \beta} + \beta\, \theta - \theta\, s = \frac{\alpha\, n + \lambda - \beta\, \theta\, \chi - \theta\, s\, (\alpha + \beta)}{\alpha + \beta} + \beta\, \theta$$

$$= \frac{\alpha\, n + \lambda - \beta\, \theta\, (\chi + s) - \theta\, (1 - \chi)\, \alpha}{\alpha + \beta} + \beta\, \theta = \frac{\alpha\, n + \lambda + \alpha\, \theta\, \chi}{\alpha + \beta} - (1 - \beta)\, \theta$$

et de (6):

(11) $$g_C = g_\chi + \frac{\alpha\, n + \lambda - \beta\, \theta\, \chi}{\alpha + \beta} + \beta\, \theta \quad ,$$

(12)

$$g_{C/K} = g_\chi + g_\theta = g_C - g_Q + g_\theta$$

$$= g_\chi - \frac{\alpha\, n + \lambda - \beta\, \theta\, \chi}{\alpha + \beta} - \beta\, \theta + \frac{\alpha\, n + \lambda + \alpha\, \theta\, \chi}{\alpha + \beta} - (1 - \beta)\, \theta$$

$$= g_\chi + \theta\, \chi - \theta = g_C - \theta\, s \quad .$$

Une croissance équilibrée et durable à long terme de la production et de la consommation fondée sur une ressource naturelle épuisable est possible (bien qu'elle soit inférieure à celle réalisable avec une ressource non épuisable) si le ratio consommation/capital ne croît pas, c'est-à-dire si $g_{C/K} = 0$, et si le coefficient de capital ne croît pas, c'est-à-dire si $g_\theta = 0$:

(13) $$g_C - \theta\, s = 0 \Leftrightarrow s = \frac{g_C}{\theta} \quad ,$$

(14)

$$g_\theta = 0 \Leftrightarrow \frac{\alpha\, n + \lambda + \alpha\, \theta\, \chi}{\alpha + \beta} - (1 - \beta)\, \theta = 0$$

$$\Leftrightarrow \alpha\, n + \lambda + \alpha\, \theta\, \chi = (\alpha + \beta)(1 - \beta)\, \theta$$

$$\Leftrightarrow \alpha\, n + \lambda = \theta\left[\beta(1 - \alpha - \beta) + \alpha(1 - \chi)\right]$$

$$= \theta\,(\beta\, \gamma + \alpha\, s) = \theta\left(\beta\, \gamma + \alpha \frac{g_C}{\theta}\right)$$

$$\Leftrightarrow \theta = \frac{\lambda + \alpha\,(n - g_C)}{\beta\, \gamma}$$

d'où l'on tire à partir de (13):

(15) $$s = \frac{\beta\, \gamma\, g_C}{\lambda + \alpha\,(n - g_C)}$$

et (16) $$g_C = \frac{s\,(\alpha\, n + \lambda)}{\beta\, \gamma + s\, \alpha}\ ,$$

et par suite le taux de prélèvement de la ressource environnementale peut être exprimé soit en fonction de g_C , soit en fonction de s , avec dans chaque cas le taux $\mu = -g_E$ si on fait en sorte que le taux de croissance du taux de prélèvement soit nul, c'est-à-dire que ce taux de prélèvement soit constant ($g_\mu = g_E + \mu = 0$):

(17) $$\mu = \frac{\alpha\, n + \lambda - g_C\,(1 - \beta)}{\gamma}$$

ou (18) $$\mu = \frac{(\alpha\, n + \lambda)(\beta - s)}{\beta\, \gamma + s\, \alpha}\ .$$

Quelles sont les conclusions du modèle de Stiglitz?

Le sentier de croissance équilibrée soutenable à long terme obéit aux conditions suivantes:

- Le taux de prélèvement de la ressource environnementale épuisable reste positif si le taux d'épargne est inférieur à la part de la rémunération du capital dans le produit total: à partir de (18): $\mu > 0 \Leftrightarrow s < \beta$;

ou bien encore si le taux de croissance de la consommation est inférieur au rapport suivant: à partir de (17): $\mu > 0 \Leftrightarrow g_C < \frac{\alpha\, n + \lambda}{1 - \beta}$.

- La consommation augmente si le taux de progression des techniques est supérieur à l'opposé du produit de la part de la rémunération du travail et du taux de croissance démographique: à partir de (16):

$$g_C > 0 \Leftrightarrow \lambda > -\alpha n = \gamma n - n\left(1 - \beta\right) = \gamma n - n\left(\alpha + \gamma\right).$$

- La consommation par tête reste au moins constante si le taux de croissance de la consommation est au moins égal à celui de la croissance démographique: à partir de (16):

$$g_C \geq n \Leftrightarrow \frac{s\left(\alpha n + \lambda\right)}{\beta\,\gamma + s\,\alpha} \geq n \Leftrightarrow \lambda \geq \frac{n\,\gamma\,\beta}{s}\ ;$$

comme $\frac{\beta}{s} > 1$, alors $\lambda > n\,\gamma \Leftrightarrow \frac{\lambda}{\gamma} > n$, c'est-à-dire que le taux de progression des techniques rapporté à l'élasticité de la production par rapport au facteur naturel doit être supérieur au taux de croissance démographique.

- Dans le cas où les taux de progrès technique et de croissance démographique sont nuls et où la consommation par tête est constante ($\lambda = n = g_C = 0$), l'équation (12) devient:

$$g_{C/K} = -\theta\ s \Leftrightarrow -g_K = -\theta\ s \Leftrightarrow s = \frac{g_K}{\theta}$$

$$= \frac{\dot{K}}{K}\frac{K}{Q} = \frac{\dot{K}}{Q} = \frac{\frac{\dot{K}}{E}}{\frac{Q}{E}} = \frac{\frac{\dot{K}}{E}}{\frac{p}{\gamma}} = \frac{\dot{K}}{E}\frac{\gamma}{p}\ ,$$

or, comme le prix de chaque facteur est égal à sa productivité marginale, $E\,p = \gamma\,Q$, et que, en vertu de la règle de Hartwick, le montant des rentes rémunérant le facteur naturel doit être réinvesti pour accroître le capital remplaçant la ressource s'épuisant, il s'en suit:

$$s = \frac{\dot{K}}{\dot{K}}\gamma = \gamma\ ,$$

ce qui signifie que le taux d'épargne doit être égal à la part de la rémunération du facteur naturel dans le produit et inférieur à celle du capital: on a donc: $s = \gamma < \beta$, pour indiquer que même sans progrès technique l'accumulation du capital permet de compenser la raréfaction du facteur naturel.

- En introduisant une fonction d'utilité telle que celle présentée dans le modèle de Hotelling, Stiglitz montre que non seulement la croissance est possible mais

qu'elle est optimale puisqu'elle permet de maintenir au cours du temps la consommation par tête malgré l'épuisement des ressources. Cependant, la stabilité de cette croissance est précaire car aucune force de marché n'est capable de ramener le taux d'utilisation des ressources vers sa trajectoire optimale si celle-ci n'a pas été adoptée dès le départ. Comme le notent Sylvie Faucheux et Jean-François Noël, la règle de Hotelling est une condition nécessaire mais non suffisante d'une bonne gestion des ressources naturelles au cours du temps[1]. Sous cette restriction, la croissance optimale dépend de l'une ou l'autre des trois conditions suivantes: ou bien l'élasticité de substitution entre environnement et capital ou travail est constante et égale à un et la part du produit rémunérant le capital est supérieure à celle rémunérant le facteur naturel, ou bien l'élasticité est constante et supérieure à un, ou bien elle n'est pas constante et le progrès technique permet de se dispenser de plus en plus de la ressource qui s'épuise.

Finalement, on remarquera combien est important le choix d'une fonction Cobb-Douglas à rendements constants ($Q = L^{\alpha} K^{\beta} E^{\gamma}$ avec L le facteur travail, K le facteur capital et E le facteur environnement et avec $\alpha+\beta+\gamma = 1$) pour formuler le modèle de Stiglitz: une fonction de type multiplicatif permet de considérer la minoration d'un facteur par la diminution de son exposant et non par sa propre disparition; la compensation par le progrès technique de l'épuisement des ressources naturelles se traduit par l'augmentation de β au fur et à mesure que γ tend vers zéro; de ce fait E tend vers l'unité au lieu de tendre vers zéro, et le produit ne dépend plus progressivement du facteur naturel. CQFD: l'économie ne dépend plus de l'écologie! C'est toute la magie d'une fonction mathématique *ad hoc* pour l'économie. La magie concerne-t-elle aussi l'*économie* des ressources naturelles?...

---

[1]. FAUCHEUX S., NOEL J.F., *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, op. cit., p. 251, note 8.

Annexe 8

Tableaux d'annexes statistiques.

1. Tableau A.S.1: Indicateurs de base. (p. 764-765)
Source: Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1995*, op. cit., p. 182-183.

2. Tableau A.S.2: Indicateurs de base pour les autres économies. (p. 766)
Source: Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1995*, op. cit., p. 248.

3. Tableau A.S.3: Indicateur du développement humain. (p.767-769)
Source: P.N.U.D., *Rapport sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 175-177.

4. Tableau A.S.4: Indicateurs de sécurité alimentaire. (p. 770-771)
Source: P.N.U.D., *Rapport sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 192-193.

5. Tableau A.S.5: Indicateurs de richesse, pauvreté et investissement social des pays en développement. (p. 772-773)
Source: P.N.U.D., *Rapport sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 198-199.

6. Tableau A.S.6: Indicateurs de détresse humaine des pays industrialisés. (p. 774)
Source: P.N.U.D., *Rapport sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 217.

7. Tableau A.S.7: Indicateurs de chômage des pays industrialisés. (p. 775)
Source: P.N.U.D., *Rapport sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 222.

8. Tableau A.S.8: Indicateurs de richesse, pauvreté et investissement social des pays industrialisés. (p. 776)
Source: P.N.U.D., *Rapport sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 223.

9. Tableau A.S.9: Indicateurs de salaires réels, rémunérations de salariés et durée du travail. (p. 777-778)
Source: O.I.T., *Le travail dans le monde 1995*, Rapport du B.I.T., op. cit., p. 128-129.

10. Tableau A.S.10: Bilan des ressources naturelles dans les pays industrialisés. (p. 779)
Source: P.N.U.D., *Rapport sur le développement humain 1995*, op. cit., p. 229.

11. Tableau A.S.11: Indicateurs d'utilisation de l'environnement. (p. 780-781)
Source: *The World Bank Atlas 1996*, op. cit., p. 26-27.

12. Tableau A.S.12: Indicateurs d'émission de gaz à effet de serre. (p. 782)
Source: O.C.D.E., *Données sur l'environnement*, op. cit., p. 35.

Ces tableaux ne sont pas reproduits ici sur ce site. Mais ils sont accessibles avec les références indiquées. Et ils figurent dans notre texte sur papier de la page 764 à la page 782

Bibliographie

I- Ouvrages et articles de revues.

ABDELMALKI L., MUNDLER P., *Travail, emploi et développement soutenable*, Colloque d'inauguration de la Section Européenne de la Société Internationale pour l'Economie Ecologique, *Ecologie, Société, Economie, Quels enjeux pour le développement durable?*, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines, 23 mai au 25 mai 1996, tome II.

ABRAHAM-FROIS G., *Economie politique*, Paris, Economica, 4° éd, 1988.
Dynamique économique, Paris, Dalloz, 7 ème éd., 1991.

ABRAHAM-FROIS G., BERREBI E. (éd.), *Problématiques de la croissance*, Paris, Economica, 1978.

AC! (Agir Ensemble Contre le Chômage), *Données & arguments*, n°1, Paris, Ed. Syllepse, 1994.
Données & arguments, n°2, Paris, Ed. Syllepse, 1995.

ACCARDO A., *Conférence*, 30 mars 1990, Bordeaux, Texte ronéoté.

ACCARDO A., CORCUFF P., *La sociologie de Bourdieu, Textes choisis et commentés*, Bordeaux, Le Mascaret, 2° éd., 1986.

AFFICHARD J. et DE FOUCAULD J.B. (sous la dir. de), Commissariat Général du Plan, *Justice sociale et inégalités*, Paris, Editions Esprit, 1992.

AFRIAT C., *La dynamique de l'activité et sa traduction en emplois*, Partage, n° 99, août-septembre 1995.

AGARWAL A., *Pour un juste calcul des responsabilités*, La Recherche, vol. 23, n° 243, mai 1992, p. 610-613.

AGARWAL A. et autres, *Déclaration pour les droits écologiques universels*, reproduite dans Ecologie politique, n° 2, printemps 1992, p. 23-36.

AGARWAL A., NARAIN S., *Towards a green world, Should global environmental management be built on legal conventions or human rights?*, New Delhi, Center for Science and Environment, 1992.

AHMAD Y., EL SERAFY S., LUTZ E. (ed.), *Environmental accounting for sustainable development*, A UNEP-World Bank Symposium, Washington D.C.,1989.

ALBERTINI J.M., *Préface* à SIBIEUDE C., SIBIEUDE T., *Les rouages économiques de l'environnement*, Paris, Les Editions de l'Atelier, Les Editions Ouvrières, 1993.

ALLAIS C., *L'état de la planète en quelques chiffres*, dans BARRERE M. (sous la dir. de), *Terre, patrimoine commun*, Paris, La Découverte-Association Descartes, 1992, p. 172-176.

ALLAIS M., *Fondements d'une théorie positive des choix comportant un risque et critique des postulats et axiomes de l'école américaine*, Econométrie, Collection des Colloques internationaux du CNRS, vol. XL, Paris, 1953.
La politique de libre-échange, le Gatt, et la construction européenne, Revue d'économie politique, vol. 104, n°1, janvier-février 1994, p. 3-23.

Alternatives économiques, *Les chiffres de l'économie*, Hors série, n° 14, 4° trimestre 1992.
Demain la terre, Hors série, n° 17, 3° trimestre 1993.
Les chiffres de l'économie, et de la société, Hors série, n° 18, 4° trimestre 1993.
Crise des banlieues ou crise de société?, Hors série, n° 19, 1er trimestre 1994.
Economie mondiale: Y a-t-il un pilote dans l'avion?, Hors série, n° 20, 2° trimestre 1994.
Spécial emploi, Hors série, n° 21, 3° trimestre 1994.
Les chiffres de l'économie et de la société, Hors série, n° 22, 4° trimestre 1994.
La mondialisation, Hors série, n° 23, 1er trimestre 1995.
Les chiffres de l'économie et de la société 1995-1996, Hors Série, n° 26, 4° trimestre 1995.
La France dans l'Europe, L'état de l'économie 1996, Hors série, n° 28, 2° trimestre 1996.
Les classes sociales font de la résistance, Hors série, n° 29, 3° trimestre 1996.

Alternatives économiques, L'économie en questions, *Quinze ans de crise*, Supplément n° 7, mars 1989.

AMABLE B., GUELLEC D., *Les théories de la croissance endogène*, Revue d'économie politique, vol. 102, n° 3, 1992, p. 313-377.

AMAND-MADELIN V., *La prise en compte de l'environnement dans les politiques agricoles*, Economie et statistique, *L'économie de l'environnement*, n° 258-259, octobre-novembre 1992, p. 105-112.

Amnesty International, *Rapport 1996*, Ed. francophones, EFAI.

A.N.D.R.A. (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radio-Actifs), *Inventaire national des déchets radio-actifs*, 1996.

ANDREANI T., *Critique des utopies de la fin du travail*, dans AC! (Agir Ensemble Contre le Chômage), *Données & arguments*, n°2, Paris, Ed. Syllepse, 1995, p. 172-187.

ANGEL M., *Le modèle de la maximisation de l'utilité est-il tautologique?*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Qu'est-ce que l'utilitarisme? Une énigme dans l'histoire des idées*, n° 6, 2° semestre 1995, p. 177-189.

ANSART P., *L'imaginaire social*, dans *Encyclopædia Universalis*, Symposium, *Les Enjeux*, Paris, 1985, p. 710-713.

ANTOINE S., BARRERE M., VERBRUGGE G. (sous la coord. de), *La planète Terre entre nos mains, Guide pour la mise en oeuvre des engagements du Sommet planète Terre*, Paris, La Documentation française, 1994.

ARCHAMBAULT E., *L'expérience française de la comptabilité patrimoniale française et le développement soutenable*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, tiré à part.

ARCHAMBAULT E., ARKHIPOFF O., (éd.), *Mesure et valeur en comptabilité nationale*, Paris, Economica, 1996.

ARCHAMBAULT E., BAUDELOT C., *Sociologie et économie*, dans GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie économique*, Paris, Economica, 1990, tome 1, p. 277-303.

ARENDT H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961.

ARIES P., *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.

ARKHIPOFF O., *Peut-on mesurer le bien-être national?*, Collections de l'INSEE, série C, n° 41, mars 1976.

ARON R., *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Paris, Gallimard, 1962.

ARROW K.J., *Choix collectifs et préférences individuelles*, 1951, éd. fr. Paris, Calmann-Lévy, 1974.

Rawls's principle of just saving, Swedish Journal of Economics, n° 75, 1973, p. 323-335.

Effet de serre et actualisation, Revue de l'énergie, octobre 1995, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2456, 24 janvier 1996, sous le titre *L'application de l'analyse économique de l'investissement à la lutte contre "l'effet de serre"*.

ARTHUIS J., *L'incidence économique et fiscale des délocalisations hors du territoire national des activités industrielles et de services*, Rapport de la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation du Sénat, n° 237, Paris, 4 juin 1993, extrait reproduit dans Problèmes économiques, n° 2338, 25 août 1993, sous le titre *Les délocalisations des activités industrielles et de services hors de France*.

ARTUS P., *La croissance est-elle possible sans spoliation?*, Revue française d'économie, vol. VII, n° 2, printemps 1992, p. 31-52.

ARTUS P., PERROUX C., *Fonctions de production avec facteur énergie: estimations pour les grands pays de l'OCDE*, Annales de l'INSEE, n° 44, 1981, p. 3-38.

ASSOULINE M., BRECARD D., ZAGAME P., *Politiques fiscale de l'environnement, emploi et croissance, Les conditions d'un double bénéfice*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), tiré à part.

ATLAN H., *Entre le cristal et la fumée, Essai sur l'organisation du vivant*, Paris, Seuil, 1979.

AUBERTIN C., CARON A., VIVIEN D., *Convention d'environnement global: le GEF et la notion de "coût incrémental"*, Colloque d'inauguration de la Section Européenne de la Société Internationale pour l'Economie Ecologique, *Ecologie, Société, Economie, Quels enjeux pour le développement durable?*, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines, 23 mai au 25 mai 1996, tiré à part, tome II pour le texte en anglais.

AUBERTIN C., COGNEAU D., *Présentation* de Cahiers des Sciences Humaines, *Marché et développement*, vol. 30, n° 1-2, 1994, p. 1-16.

AUDARD C., *Principes de justice et principes du libéralisme: la "neutralité" de la théorie de Rawls*, dans AUDARD C. et autres, *Individu et justice sociale, Autour de John Rawls*, Paris, Seuil, 1988, p. 158-189.

AUDARD C., BOUDON R., DUPUY J.P., DWORKIN R., HÖFFE O., OST F., RAWLS J., RICOEUR P., SEVE R., VAN PARIJS P., VULLIERME J.L., *Individu et justice sociale, Autour de John Rawls*, Paris, Seuil, 1988.

AZNAR G., *Revenu minimum et deuxième chèque, Solution régressive et solution prospective*, Futuribles, n° 120, avril 1988, p. 59-68.

Travailler moins pour travailler tous, 20 propositions, Paris, Syros, 1993.

Pour le travail minimum garanti, Non au revenu d'existence oui à l'indemnité de partage du travail, Futuribles, n° 184, février 1994, p. 61-71.

Emploi, la grande mutation, Paris, Hachette, 1996.

AZOULAY G., *Globalisation des échanges et sécurité alimentaire mondiale à l'horizon 2010*, Les Cahiers du CREMOC, Centre de Recherches sur le Monde Contemporain, Université Paris-Sud, n° 6, 1995.

BACHELARD G., *La philosophie du non*, Paris, PUF, 1940.

Le matérialisme rationnel, Paris, PUF, 1953.

L'engagement rationaliste, Paris, PUF, 1972.

BAIROCH P., *Le Tiers-Monde dans l'impasse*, Paris, Gallimard, 1971, 1983, 1990.

Développement, dans GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie Economique*, Paris, Economica, 1990, tome 1, p. 133-175.

Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, Le développement et l'environnement*, Washington, 1992.

Global economic prospects and the developing countries, Washington, 1995.

The World Bank Atlas 1996, Washington, D.C., 1995.

Rapport sur le développement dans le monde 1995, Le monde du travail dans une économie sans frontières, Washington, 1995.

BARDE J.P., *Economie et politique de l'environnement*, Paris, P.U.F., 2° éd., 1992.

BARDE J.P., GERELLI E., *Economie et politique de l'environnement*, Paris, PUF, 1977.

BARRERE M. (sous la dir. de), *Terre, patrimoine commun*, Paris, La Découverte-Association Descartes, 1992.

BARTOLI H., *L'économie multidimensionnelle*, Paris, Economica, 1991.

BAUDRILLARD J., *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard, 1972.
Le miroir de la production ou l'illusion critique du matérialisme historique, Paris, Casterman, 1973

BAUMOL W.J., *Perfect markets and easy virtue, Business ethics and the invisible hand*, Oxford, Blackwell, 1991.

BAUMOL W.J., OATES W.E., *The use of standards and prices for the protection of the environment*, The Swedish Journal of Economics, 73° année, 1971, p. 42-54.
The theory of environmental policy, Prentice Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1975, 2° éd. Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

BAZEN S., BENHAYOUN G., *Les bas salaires en Europe*, Paris, PUF, Que sais-je?, n° 3069, 1996.

BAZEN S., MARTIN J.P., *L'incidence du salaire minimum sur les gains et l'emploi en France*, Revue économique de l'OCDE, n° 16, printemps 1991, p. 225-248.

B.C.S.D. (Business Council for Sustainable development), *Le monde des affaires africains face aux problèmes de développement et d'environnement*, Genève, BCSD, 1992.

BEAUD M., *Face à la croissance mortifère, quel développement durable?*, Revue Tiers Monde, *Après le Sommet de la Terre: Débats sur le développement durable*, Tome XXXV, n° 137, janvier-mars 1994, p. 131-149.

BEAUD M. et C., BOUGUERRA M.L., *L'état de l'environnement dans le monde*, Paris, La Découverte, Fondation pour le Progrès de l'Homme, 1993.

BEAUMAIS O., BRECHET T., *La stratégie communautaire de régulation de l'effet de serre: quels enjeux pour la France? L'analyse des modèles Hermès-Midas*, Economie et prévision, n° 117-118, 1/2, 1995, p. 155-174.

BEAUMAIS O., RAGOT L., *Développement durable: éléments de réflexion fondés sur l'examen d'un modèle général calculable*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable, Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 293-304.

BEAUMAIS O., SCHUBERT K., *Equilibre général appliqué et environnement, De nouveaux comportements pour le consommateur et le producteur*, Revue économique, vol. 45, n° 3, mai 1994, p. 905-916.

BECKER G.S., *Human Capital, a theorical and empirical analysis*, Columbia University Press, 1964.
The economic approach to human behavior, Paris, 28-30, 1977, Communication CNRS-MSH.

BECKERMAN W., *Economists, scientists and environmental catastrophe*, Oxford economic papers, 1972, 24, 3, p. 327-344.

BELLOC B., LAGARENNE C., *Emplois temporaires et emplois aidés*, dans INSEE, *Données sociales 1996, La société française*, Paris, 1996.

BENEY G., *Gaïa: de l'hypothèse au mythe*, Futuribles, n° 144, juin 1990, p. 43-57.

BENHAIM J., SCHEMBRI P., *Technical change: an essential variable in the choice of a sustainable development trajectory*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume II, p. 597-612.

BENHAYOUN G., BAZEN S. (sous la dir. de), *Salaire minimum et bas salaires*, Paris, L'Harmattan, 1995.

BENTON T., *Marxisme et limites naturelles: critique et reconstruction écologiques*, Actuel Marx, *L'écologie, ce matérialisme historique*, n° 12, 2° semestre 1992, p. 59-95.

BERGERON Y., GAGNON D., MAUFETTE Y., TARDIF J., *La forêt menacée*, dans BARRERE M. (sous la dir. de), *Terre patrimoine commun*, Paris, La Découverte-Association Descartes, 1992, p. 55-64.

BERIOT L., *La Charte pour le développement durable, Seize principes pour un nouveau modèle économique*, Futuribles, n° 163, mars 1992, p. 66-75.

BESSIS S., *L'arme alimentaire*, Paris, F. Maspero, 1982.
La faim dans le monde, Paris, La Découverte, 1991.
(sous la dir. de), *Finalement pillons-nous vraiment le tiers monde?*, Paris, Panoramiques, Arléa, Corlet, Croissance, 1992.

BHAGWATI J., *Free trade: old and new challenges*, The Economic Journal, Oxford, mars 1994; reproduit dans Problèmes économiques, n° 2406, 11 janvier 1995, sous le titre *Libre-échange: anciens et nouveaux défis*.

BIDET J., *Théorie de la modernité,* suivi de *Marx et le marché*, Paris, PUF, 1990.
Y a-t-il une écologie marxiste?, Actuel Marx, *L'écologie, ce matérialisme historique*, n° 12, 2° semestre 1992, p. 96-112.
Le travail fait époque, Politis La Revue, n° 7, avril-mai-juin 1994, p. 75-80.
John Rawls et la théorie de la justice, Paris, PUF, Actuel Marx Confrontation, 1995.

BIDET J., TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, Actuel Marx Confrontation, Paris, PUF, 1995.

BIRNBAUM P., LECA J. (éd.), *Sur l'individualisme*, Presses Nationales des Sciences Politiques, 1986.

BLAUG M., *La pensée économique, origine et développement*, 1978, Paris, Economica, 3° éd., 1981.

BLOCH E., *Le principe espérance*, 1954-1959, éd. fr. Paris, Gallimard, 3 tomes, 1977, 1982, 1991.

BLOCH-LORDON C., BOISARD P., BOULIN J.Y., COUTROT T., *Les processus locaux de "partage du travail"*, Paris, DARES, Ministère du travail, Travail et emploi, n°59, février 1994, p. 4-17.

BLONDEL D., *Pour une prospective économique du travail utile aux politiques sociales*, Droit social, n° 1, janvier 1995, p. 16-23.

BÖHM-BAWERK E. (VON), *Histoire critique des théories de l'intérêt du capital*, 1884, Paris, V. Giard et E. Brière, 1903.

BOISARD P., *Partage du travail: les pièges d'une idée simple*, Esprit, n° 204, août-septembre 1994, p. 44-51.

BONCOEUR J., *Le traitement du travail dans quelques modèles théoriques de planification de la production en économie socialiste*, dans LAVIGNE M. (sous la dir. de), *Travail et monnaie en économie socialiste*, Paris, Economica, 1981, p. 205-232.

BONCOEUR J., THOUEMENT H., *Histoire des idées économiques, de Platon à Marx*, Paris, Nathan, 1989, tome 1, *de Walras aux contemporains*, Paris, Nathan, 1992, tome 2..

BONNAZ H., COURTOT N., NIVAT D., *Le contenu en emplois des échanges industriels de la France avec les pays en développement*, Economie et statistique, *Ouvertures à l'est et au sud*, n° 279-280, 9/10-1994, p. 13-33.

BONNIEUX F., FOUET J.H., RAINELLI P., VERMERSH V., *Intensification de l'agriculture et environnement*, INRA-Sciences sociales, septembre 1990, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2215, 6 mars 1991.

BONNIEUX F., LE GOFFE P., VERMERSCH D., *La méthode d'évaluation contingente: application à la qualité des eaux territoriales*, Economie et Prévision, *Agriculture et environnement* , n° 117-118, 1/2, 1995, p. 89-106.

BONNIEUX F., RAINELLI P., *Politiques agricoles et environnement dans les pays riches*, Economie rurale, n° 189, janvier-février 1989, p. 65-72.

BOROTRA F., CHAVANNES G., *Délocalisations économiques à l'étranger*, n° 781, Paris, Assemblée Nationale, 2 décembre 1993.

BORTKIEWICZ (VON) L., *Essai de rectification de la construction théorique fondamentale de Marx dans le troisième livre du Capital*, 1907, Cahiers de l'I.S.E.A., n° 76, janvier 1959, p. 20-36.

BOUDON R., *La place du désordre*, Paris, PUF, 1984.

Georg Simmel, dans *Encyclopædia Universalis*, Paris, 1985, Corpus 16, p. 922-924.

L'individualisme méthodologique, dans *Encyclopædia Universalis*, Symposium, *Les enjeux*, Paris, 1985, p. 644-647.

Le changement social, dans *Encyclopædia Universalis*, Symposium, *Les enjeux*, Paris, 1985, p. 730-737.

L'idéologie ou l'origine des idées reçues, Paris, Fayard, 1986.

Individualisme et holisme dans les sciences sociales, dans BIRNBAUM P., LECA J. (éd.), *Sur l'individualisme*, Presses Nationales des Sciences Politiques, 1986.

BOULIN J.Y., *L'évolution du temps de travail en Europe*? Futuribles, n° 164, avril 1992, p. 69-95.

Les politiques du temps de travail en France, Futuribles, n° 165-166, *Numéro spécial temps de travail, Réduction et aménagement du temps de travail dans les pays industrialisés, tendances et enjeux*, mai-juin 1992, p. 41-62.

Le temps de travail: quels partages?, dans BIDET J. et TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, Actuel Marx Confrontation, Paris, PUF, 1995, p. 167-183.

BOURDIEU P., *La société traditionnelle, Attitude à l'égard du temps et conduite économique*, Sociologie du travail, vol. V, n° 1, janvier-mars 1963, p. 24-44.

Le champ scientifique, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 2-3, juin 1976, p. 88-104.

Algérie 60, Structures économiques et structures temporelles, Paris, Ed. de Minuit, 1977.

La distinction, Critique sociale du jugement, Paris, Ed. de Minuit, 1979.

Le sens pratique, Paris, Ed. de Minuit, 1980.

Leçon sur la leçon, Leçon inaugurale prononcée au Collège de France le vendredi 23 avril 1982, Paris, Editions de Minuit, 1982.

Ce que parler veut dire, Paris, Fayard, 1982.

Réponse aux économistes, Economies et sociétés, Cahiers de l'ISMEA, tome XVIII, série P.E., *Histoire de la pensée économique*, n° 2, PUG, 1984, p. 23-32.

(sous la dir. de), *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

BOURDIEU P., avec WACQUANT L.J.D., *Réponses, Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992.

BOURNERIAS M., GALOUX A., *Forêts*, dans *Encyclopædia Universalis*, 1985, Corpus 7, p. 1164-1180.

BOYER R., *Capitalismes fin de siècle*, Paris, PUF, 1986.

La théorie de la régulation, Une analyse critique, Paris, La Découverte, 1986.

Economie et histoire: vers de nouvelles alliances, CEPREMAP, Documents de travail, septembre 1989, extrait reproduit dans Problèmes économiques, n° 2167, 21 mars 1991, sous le titre *L'économie peut-elle oublier qu'elle s'inscrit dans l'Histoire?*

BOYER R., CHAVANCE B., GODARD O. (sous la dir. de), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1991.

BOYER R., SAILLARD Y. (sous la dir. de), *Théorie de la régulation, L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1995.

BRAIBANT M., *Prendre en "comptes" l'environnement*, Courrier des Statistiques, mars 1993, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2364, 23 février 1994, sous le titre *Comment intégrer l'environnement dans la comptabilité nationale?* Une version remaniée de ce texte figure dans ARCHAMBAULT E., ARKHIPOFF O., *Mesure et valeur en comptabilité nationale*, Paris, Economica, 1996, p. 351-361, sous le titre *Quels comptes de l'environnement?*

BRAUDEL F., *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985.

BRESSON Y., *Capital-temps et répartition des revenus, De la remise en cause des fondements théoriques de la microéconomie à une nouvelle loi macroéconomique de la répartition des revenus*, Economie appliquée, tome XXXIV, n° 2, 1981, p. 517-548.

Le participat, solution au problème de la cohésion?, Université de Bordeaux I, Les Cahiers de DECTA III, *La cohésion sociale en France aujourd'hui*, n° 3, 1988, p. 59-74.

L'après-salariat, Une nouvelle approche de l'économie, Paris, Economica, 2° éd., 1993.

Lettre ouverte à Partage, Partage, n° 95, février-mars 1995

BRIDGES W., *La fin du travail salarié*, 1994, Management et Conjoncture Sociale, janvier 1995, extrait paru dans Partage, n° 95, février-mars 1995.

BROCHIER H., *La valeur heuristique du paradigme économique*, Economies et sociétés, Cahiers de l'ISMEA, tome XVIII, série P.E., *Histoire de la pensée économique*, n° 2, PUG, 1984, p. 3-21.

Les théories économiques sont-elles réfutables?, Economie et sociétés, n° 10/1987, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2121, 19 avril 1989.

Critères de scientificité en économie, dans GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie économique*, Paris, Economica, 1990, tome 1, p. 25-54.

A propos de l'individualisme méthodologique: l'ouverture d'un débat, Revue d'économie politique, n° 104 (1), janvier-février 1994, p. 25-52.

BROWN L.R., *L'état de la Planète 1993*, Paris, Economica, 1993.

Vers une ère nouvelle, dans BROWN L.R., *L'état de la Planète 1993*, Paris, Economica, 1993. p. 1-31.

BROWN G.M., FIELD B.C., *The adequacy of measures for signaling the scarcity of natural resources*, dans SMITH V.K. (ed.), *Scarcity and growth revisited*, Berkeley, John Hopkins University Press, 1979.

BÜRGENMEIER B., *La socio-économie*, Paris, Economica, 1994.

Cahiers Français, *Environnement et gestion de la planète*, n° 250, mars-avril 1991.

CAHUC P., GRANIER P., *The consequences of a shorter working time: some lessons from a general equilibrium analysis*, Paris, Aix-en-Provence, novembre 1993.

CAILLE A., *La sociologie de l'intérêt est-elle intéressante? A propos de l'utilisation du paradigme économique en sociologie*, Sociologie du travail, n° 3, juillet-septembre 1981, p. 257-274, reproduit dans Problèmes économiques, n° 1742, 7 octobre 1981, sous le titre *L'utilisation du paradigme économique en sociologie: un point de vue*.

Esquisse d'une critique de l'économie générale de la pratique, Lectures de Bourdieu, Cahiers du LASA, n° 8-9, Université de Caen, reproduit dans D.E.E.S., n° 72, juin 1988, p. 76-96.

La démission des clercs, La crise des sciences sociales et l'oubli du politique, Paris, La Découverte, 1993.

En relisant La Planète des naufragés *de Serge Latouche*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, n° 2, second semestre 1993, p. 23-35.

Tout le monde gagne, Comment un état d'endettement mutuel positif est-il possible? Brefs commentaires sur l'article de Jacques Godbout, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *A qui se fier? Confiance, interaction et théorie des jeux*, n° 4, 2° trimestre 1994, p. 220-226.

La démission des sciences sociales, Entretien avec Sciences Humaines, n° 38, avril 1994, propos recueillis par J.F. Dortier.

La démocratie est-elle soluble dans le marché?, Alternatives économiques, n° 117, mai 1994, p. 56-59.

Sortir de l'économie, dans LATOUCHE S. (sous la dir. de), *L'économie dévoilée, Du budget familial aux contraintes planétaires*, Paris, Ed. Autrement, Série Mutations, n°159, 1995, p. 177-189.

CAILLE A., LE GOFF J.P., *Le tournant de décembre*, Paris, La Découverte, 1996.

CALAME P., *Les méfaits de l'idéologie de la productivité*, Esprit, n° 204, août-septembre 1994, p. 18-26.

CARRE J.J., DUBOIS P., MALINVAUD E., *La croissance française: un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre*, Paris, Seuil, 1972.

CASSIERS I., *Comptes et légendes: les limites de la comptabilité nationale*, Reflets et perspectives de la vie économique, décembre 1995, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2467, 10 avril 1996.

CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
A propos de "la fin du travail salarié" de William Bridges, Partage, n° 96, avril 1995.

CASTORIADIS C., *Valeur, égalité, justice, politique: de Marx à Aristote et d'Aristote à nous*, dans *Les carrefours du labyrinthe*, Paris, Seuil, 1978.
Technique, dans *Encyclopædia Universalis*, Paris, 1985, Corpus 17, p. 755-761.

CASTRO R., *Civilisation urbaine ou barbarie*, Paris, Plon, 1994.

CAYATTE J.L., *Méthode de calcul du degré de complexité de la force de travail*, Revue économique, vol. 32, n° 3, mai 1981, p. 563-580.
Travail simple et travail complexe chez Marx, Revue économique, vol. 35, n° 2, mars 1984, p. 221-245.

C.E.E., *Traité sur l'Union Européenne*, 1992.

C.E.P.I.I. (Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales), *Economie mondiale 1990-2000: l'impératif de croissance*, Rapport du CEPII en collaboration avec l'équipe MIMOSA de l'OFCE, Economica, Paris, 1992.

C.E.R.C., *Les Français et leurs revenus: le tournant des années 80*, Documents, n°94, 3° trimestre 1989.

CEREZUELLE D., *La critique de la modernité chez Charbonneau, Aspects d'un compagnonnage intellectuel*, dans TROUDE-CHASTENET P. (sous la dir. de), *Sur Jacques ELLUL*, Pessac, L'Esprit du Temps, 1994, p. 61-74.

CETTE G., *Quelques éléments d'évaluation des effets sur l'emploi de la réduction de la durée du travail induite par l'ordonnance de janvier 1982*, Note de la Banque de France, DEER-SEMEF, mimeo, n° 92-50/1, 24 juin 1992.

CETTE G., CUNEO P., EYSSARTIER D., GAUTIE J., *Les effets sur l'emploi d'un abaissement du coût du travail des jeunes, Quelques éléments d'évaluation*, dans BENHAYOUN G., BAZEN S. (sous la dir. de), *Salaire minimum et bas salaires*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 179-241.

CETTE G., TADDEI D., *Les effets économiques d'une réduction réorganisation du travail*. Futuribles, *Numéro spécial temps de travail, Réduction et aménagement du temps de travail dans les pays industrialisés, tendances et enjeux*, n° 165-166, mai-juin 1992, p. 171-192.
Temps de travail, Modes d'emplois, Vers la semaine de quatre jours?, Paris, La Découverte, 1994.

CHAMOUX M.N., *Sociétés avec et sans concept de travail*, Sociologie du travail, H.S., 1994, p. 57-71.

CHAPELLE J., *Géographie du pétrole*, dans *Encyclopædia Universalis*, 1985, Corpus 14, p. 356-359.

CHARBONNEAU B., *Le système et le chaos*, Paris, Anthropos, 1973, 2° éd. Paris, Economica, 1990.
Le feu vert, Auto-critique du mouvement écologique, Paris, Ed. Karthala, 1980.
Ultima ratio, dans *Nuit et jour, science et culture*, Paris, Economica, 1991.

CHARBONNEAU S., *La gestion de l'impossible, La protection contre les risque techniques majeurs*, Paris, Economica, 1992.

CHARPY C., *L'analyse de Gorz en question*, Futuribles, n°101, juillet-août 1986, p. 74.

CHAUVEL L., *Inégalités singulières et plurielles: les évolutions de la courbe de répartition du revenu disponible*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 55, octobre 1995, p. 211-240.

Autopsie des inégalités économiques: les années quatre-vingt, Lettre de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 152, 25 juin 1996.

CHAUVIN M., *Tiers-monde, la fin des idées reçues*, Paris, Syros, 1991.

CHAVAGNE Y., *L'agriculture industrielle en crise*, Paris, Syros, 2° éd., 1984.

CHAVANCE B., *Du socialisme au capitalisme, difficile transition pour les pays de l'Est*, Sciences Humaines, Hors série, n° 3, novembre-décembre 1993.

CHENEAU LOQUAY A., MATARASSO P., *Une représentation globale et systémique des zones rurales du tiers monde*, Les Cahiers de la Recherche Développement, CIRAD-SAR, Montpellier, n° 29, mars 1991, p. 45-63.

CHESNAIS F., *La mondialisation du capital*, Paris, Syros, 1994.

Contribution au débat sur le cours du capitalisme à la fin du XX° siècle, Communication au Congrès *Marx International*, Université de Paris X-Nanterre, 27-30 septembre 1995, dans Actuel Marx Confrontation, *Actualiser l'économie de Marx*, Paris, PUF, 1996, p. 63-86.

CHESNEAUX J., *Les ONG, ferment d'une société civile mondiale?*, Transversales Science/ Culture, n° 24, novembre-décembre 1993, p. 18-19.

CHRISTENSEN L.R., JORGENSON D.W., LAU L.J., *Transcendal logarithmic production frontiers*, The Review of Economics and Statistics, 1973, 53.

CIRIACY-WANTRUP S.V., *Capital returns from soil-conservation practices*, Journal of Farm Economics, n° 29, 1947, p. 1181-1196.

C.J.D. (Centre des Jeunes Dirigeants), *L'illusion du plein emploi*, Introduction au colloque "*5 tabous en questions pour le travail de demain* ", Paris, 21 janvier 1994, publiée dans Futuribles, n° 183, janvier 1994, p. 55-59.

Construire le travail de demain, Cinq tabous au coeur de l'actualité, Paris, Les Editions d'organisation, 1995.

CLASTRES P., *Préface* à SAHLINS M., *Age de pierre, âge d'abondance, L'économie des sociétés primitives*, 1972, éd. fr. Paris, Gallimard, 1976.

CLERC D., *Nucléaire: trop, c'est trop!*, Alternatives économiques, n° 78, juin 1990, p. 16-17.

Les records de la bourse, Alternatives économiques, n° 114, février 1994, p. 17-19.

Le coût du nucléaire, Alternatives économiques, n° 115, mars 1994, p. 26-29.

CLING J.P., *Les échanges avec les pays en développement et leurs conséquences sur l'emploi*, Economie et statistique, *Ouvertures à l'est et au sud*, n° 279-280, septembre-octobre 1994, p. 47-68.

COASE R.H., *The nature of the firm* , Economica, NSG, 1937, 4° année.

The problem of social cost, The Journal of Law and Economics, 1960, 3° année.

COHEN D., *Les salaires ou l'emploi*, Note de la Fondation Saint-Simon, n° 71, mai 1995, reproduit dans Esprit, n° 214, août-septembre 1995, p. 33-52.

COHEN G.A., *Self ownership, world ownership and equality, Part II*, Social Philosophy and Policy, n° 3, 1986, p. 7-96.

COHENDET P., LLERENA P. (éd.), *Flexibilité, information et décision*, Paris, Economica, 1989.

Colloque de La Villette, 27-28 avril 1994, *Les paradoxes de l'environnement, Responsabilité des scientifiques, pouvoir des citoyens*, Paris, Albin Michel, Cité des Sciences et de l'Industrie, 1994.

C.M.E.D (Commission mondiale sur l'environnement et le développement), Rapport BRUNDTLAND, *Notre avenir à tous*, Montréal, Fleuve, 1987.

COMBEMALE P., PARIENTY A., *La productivité, analyse de la rentabilité, de l'efficacité et de la productivité*, Paris, Nathan, 1993.

COMBEMALE P., QUILES J.J., *L'économie par le circuit, Comprendre la macroéconomie*, Paris, Nathan, 1990.

COMELIAU C., *Développement du développement durable ou blocages conceptuels?*, Revue Tiers-Monde, *Après le Sommet de la Terre: Débats sur le développement durable*, tome XXXV, n° 137, janvier-mars 1994, p. 61-76.

Commissariat Général du Plan, *Emploi-Croissance-Société*, Rapport de M. Guy Roustang, La Documentation Française, juin 1991.

L'économie face à l'écologie, Commission "Environnement, qualité de vie, croissance", Préparation du XI° Plan, Préface de Bertrand Collomb, Rapport de l'atelier présidé par Christian Stoffaës, Rapporteurs Olivier Godard et Olivier Beaumais, Annexes, Paris, La Découverte/La Documentation Française, 1993.

Croissance et environnement: les conditions de la qualité de la vie, Commission "*Environnement, qualité de vie et croissance* " présidée par Bertrand Collomb, Préparation du XI° Plan, La Documentation Française, Paris, 1993.

L'économie française en perspective, Préface de Jean-Baptiste de Foucauld, Introduction de Jean-Michel Charpin, Rapport du groupe "*Perspectives économiques* " du XI° Plan présidé par Jean-Michel Charpin, Rapports des ateliers présidés par Patrick Artus, Michel Glaude, Pierre-Yves Hénin, Jean Pisani-Ferry, Rapporteurs Claude Bismut et Pierre Ralle, Paris, La Découverte/La Documentation Française, 1993.

Choisir l'emploi, Rapport du groupe "Emploi" présidé par Bernard Brunhes, Rapporteur général: Annie Gauvin, Paris, La Documentation française, janvier 1993,

La France de l'an 2000, Rapport au Premier Ministre de la commission présidée par Alain Minc, Paris, Ed. Odile Jacob, La Documentation française, 1994.

Le travail dans vingt ans, Rapport de la Commission présidée par Jean Boissonnat, Rapporteur général: René Mabit, Paris, Odile Jacob, La Documentation française, octobre 1995.

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan de l'Assemblée Nationale, Rapport d'information n° 1912 sur *L'inventaire des réflexions relatives à l'introduction des coûts environnementaux en comptabilité nationale en France et à l'étranger*, *Vers un PIB vert?, Pour la prise en "comptes" de l'environnement*, présenté par Jean-Pierre Brard, 25 janvier 1995, extrait publié dans Problèmes économiques, n° 2432, 19 juillet 1995, sous le titre *L'introduction des coûts environnementaux en comptabilité nationale*.

Commission Européenne, *Rapport de la Commission des Communautés Européennes à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement*, *Rio de Janeiro juin 1992*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1992.

Livre Blanc "Croissance, compétitivité et emploi", Supplément au Bulletin des Communautés Européennes, juin 1993.

COMMONER B., *The closing circle*, 1971, éd. fr. *L'encerclement*, Paris, Seuil, 1972.

Rapid population growth and environmental stress, dans *Consequences of rapid population growth in developing countries*, United Nations Expert Group Meeting, 1988.

COMOLET A., *L'évaluation et la comptabilisation du patrimoine naturel, Définitions, méthodes et pratiques*, Paris, L'Harmattan, 1994.

COMTE-SPONVILLE A., *Sur les droits des animaux*, Esprit,, n° 217, décembre 1995, p. 140-148.

CONFAIS E., CORNILLEAU G., GUBIAN A., LERAIS F., STERDYNIAK H., *1993-1998: Veut-on réduire le chômage?*, Lettre de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 112, 3 mars 1993.

CORNIERE P., *Les comptes du patrimoine naturel, Introduction*, Les Collections de l'INSEE, série C, n° 137-138, décembre 1986.

CORTES O., JEAN S., *Comment mesurer l'impact du commerce international sur l'emploi?*, Economie et statistique, *Ouvertures à l'est et au sud*, n° 279-280, septembre-octobre 1994, p. 3-11.

COSTANZA R., *What is ecological economics?*, Ecological Economics, february 1989, vol. 1, n° 1, p. 1-8.
(sous la dir. de), *Ecological economics: The science and management of sustainability*, New York, Columbia University Press, 1991.

COURNOT A.A., *Considération sur la marche des idées et des événements dans les temps modernes*, Paris, Bovin, 1872.

COUTURIER B., Orcades, *An 2025: huit milliards de visages*, Dossier documentaire, CNDP/CRDP de Poitou-Charentes, Orcades, 1993.

CROZET Y, *La dissertation économique*, Paris, Nathan, 1990.

DAHRENDORF R., *Im Entschwinden der Arbeitsgesellschaft* (La société de travail en disparition), Merkur, n° 8, 1980.

DALES J.H., *Pollution, property and prices*, Toronto, University of Toronto Press, 1968.

DALY H.E., *On economics as a life science*, The Journal of Political Economy, vol. 76, 1968.
Toward some operational principles of sustainable development, Ecological Economics, vol. 2, n° 1, avril 1990, p. 1-6.
Il n'y a pas de croissance durable, Transversales Science/Culture, n° 13, janvier-février 1992, p. 10-11.

DAMIAN M., CHAUDHURI B., avec la collaboration de BERTHAUD P. et CATZ F., *Commerce international, environnement et développement durable*, Colloque d'inauguration de la Section Européenne de la Société Internationale pour l'Economie Ecologique, *Ecologie, Société, Economie, Quels enjeux pour le développement durable?*, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines, 23 mai au 25 mai 1996, tome II.

D.A.R.E.S. (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques,), *Les expériences d'ajustement des salaires et de "partage du travail"*, Premières synthèses, Ministère du Travail, de l'emploi et de la Formation professionnelle, n° 43, 16 février 1994.

DASGUPTA P., *On some alternative criteria for justice between generations*, Journal of Public Economics, n° 3, 1974, p. 405-423.

DE BANDT J., DEJOURS C., DUBAR C., avec GADEA C. et TEIGER C., *La France malade du travail*, Paris, Bayard Editions, 1995.

DE FILIPPIS V., ELETA R., *Robotisation: le désenchantement*, Futuribles, n° 175, avril 1993, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2350, 17 novembre 1993, p. 13, sous le titre *Les limites de la robotisation*.

DE FOUCAULD J.B., *Exploitation et exclusion*, Alternatives économiques, n° 114, février 1994, p. 37.
Perspectives de l'économie solidaire, dans EME B., LAVILLE J.L., *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, op. cit., p. 205-208.

DE JOUVENEL B., *Sur la stratégie prospective de l'économie sociale,* 1966, dans *Arcadie, Essais sur le mieux-vivre*, Paris, SEDEIS, 1972, p. 272-317.
La civilisation de puissance, Paris, Fayard, 1976.

DE MONTGOLFIER J., *Agriculture et environnement: offres et demandes*, Economie Rurale, n° 208-209, mars-juin 1992, p. 11-16.

DE RAVIGNAN F., *La faim, pourquoi?*, Paris, Syros, 4° éd. 1993.

DE ROBIEN G., CHAMARD J.Y., *Rapport de la Mission d'information sur l'aménagement du temps de travail*, Assemblée Nationale, juin 1994, extrait dans Problèmes économiques, n° 2404, 28 décembre 1994.

DE ROSNAY J., *Le macroscope*, Paris, Seuil, 1975.

DE ROSNAY S. et J., *La mal bouffe*, Paris, Ed. Olivier Orban, 1979.

DE SOTO H., *L'autre sentier, La révolution informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, 1994.

DE VROEY M., *La théorie du salaire de Marx, Une critique hétérodoxe*, Revue économique, vol. 36, n° 3, mai 1985, p. 451-480

La théorie marxiste de la valeur, version travail abstrait. Un bilan critique, dans DOSTALER G. (sous la dir. de), LAGUEUX M. (avec la collaboration de), *Un échiquier centenaire, Théorie de la valeur et formation des prix*, Paris, La Découverte, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1985, p. 31-57.

DEBRAY R., *Un mythe occidental*, Le Courrier de l'UNESCO, décembre 1993, p. 9-12.

DECAESTECKER J.P., ROTILLON G., *Regards sur la politique de l'environnement*, Paris, CEPII, Economie prospective internationale, 1er trimestre 1993, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2364, 23 février 1994.

Peut-on mesurer la valeur d'option?, dans ARCHAMBAULT E., ARKHIPOFF O., (éd.), *Mesure et valeur en comptabilité nationale*, Paris, Economica, 1996, p. 431-440.

DECORNOY J., *Rechercher des modes de développement originaux*, dans La Ligne d'Horizon "Les amis de François Partant", *Le travail a-t-il un avenir sur terre?*, Actes de colloque, novembre 1993, Débats, p. 31-32.

DEJOURS C., *Entre souffrance et réappropriation, Le sens du travail*, Politis, La Revue, n° 7, avril-mai-juin 1994, p. 19-24.

DELACHE X., GASTALDO S., *Les instruments des politiques d'environnement*, Economie et Statistique, *L'économie de l'environnement*, n° 258-259, octobre-novembre 1992, p. 27-34.

DELALANDE D., *Les délocalisations*, Cahiers Français, *L'économie mondiale*, n° 269, janvier-février 1995, p. 61-62.

DELAUNAY J.C. (sous la dir. de), *Actualité du marxisme*, Actes du Colloque de l'UER de sciences économiques et sociales, Université des sciences et des techniques de Lille I, 26-28 avril 1980, Paris, Anthropos, 1982, tome 1, *Travail, valeur, économie*.

DELAUNAY J.C., GADREY J., *Nouveau cours d'économie politique*, Paris, Cujas, 1979, tome 1, 1984, tome 2.

DELEAGE J.P., *Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature*, Paris, La Découverte, 1991.

L'écologie, humanisme de notre temps, Ecologie politique, n° 5, hiver 1993, p. 1-14.

L'écologie, science de l'homme et de son environnement, dans Colloque de La Villette, 27-28 avril 1994, *Les paradoxes de l'environnement, Responsabilité des scientifiques, pouvoir des citoyens*, Paris, Albin Michel, Cité des Sciences et de l'Industrie, 1994, p. 24-32.

DELESSY H., STERDYNIAK H. (sous la dir. de), *Quand les marchés triomphent... Une projection de l'économie mondiale à l'horizon 2002*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 55, octobre 1995, p. 95-150.

DENIS H., *La formation de la science économique*, Paris, PUF, 1973.

Histoire de la pensée économique, Paris, PUF, 4° éd., 1974.

L'économie de Marx, histoire d'un échec, Paris, PUF, 1980.

DERAIME S., *Economie et environnement*, Paris, Le Monde Editions, Marabout, 1993.

DERRIDA J., *Spectres de Marx*, Paris, Galilée, 1993.

DESAIGUES B., RABL A., *Préférences individuelles et calcul de la taxe optimale*, Revue économique, vol. 45, n° 3, mai 1994, p. 917-929.

DESAIGUES B., POINT P., *Les méthodes de détermination d'indicateurs de valeur ayant la dimension de prix pour les composantes du patrimoine naturel*, Revue économique, vol. 41, n° 2, mars 1990, p. 269-319.

L'économie du patrimoine naturel: quelques développements récents, Revue d'économie politique, vol. 100, n°6, novembre-décembre 1990, p. 707-785.

Economie du patrimoine naturel, La valorisation des bénéfices de protection de l'environnement, Paris, Economica, 1993.

DESCARTES R., *Discours de la Méthode*, VI, 1637, Paris, Union Générale d'Editions, 10/18, 1963.

DESSUS B., *Le pire n'est jamais sûr*, Entretien avec Alternatives économiques, Hors série n° 17, 3° trimestre 1993, p. 26-29, propos recueillis par P. Frémeaux.

Scénarios alternatifs et statut de l'environnement, L'environnement contre le développement?, Les Cahiers de Global Chance, n° 5, avril 1995, p. 20-24.

DESTAIS G., *De l'utilité des modèles d'équilibre général appliqués face aux problématiques environnementales, une mise en perspective à partir de l'expérience française de modélisation macroéconomique keynésienne*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 267-279.

DI RUZZA R., *Eléments d'épistémologie pour économistes*, Grenoble, PUG, 1988.

DOSTALER G., *Valeur et prix*, *Histoire d'un débat*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, Paris, Maspero, Presses Universitaires de Grenoble, 1978.

Sur la théorie de la valeur de Marx et la transformation, dans *Actualité du marxisme*, Actes du Colloque de l'UER de sciences économiques et sociales, Université des sciences et des techniques de Lille I (sous la dir. de DELAUNAY J.C.), 26-28 avril 1980, Paris, Anthropos, 1982, tome 1, *Travail, valeur, économie*, p. 183-192.

Aperçus sur la controverse entre Keynes et Hayek, Economies et Sociétés, série MP 7, n° 6, juin 1990, p. 135-162.

DOSTALER G. (sous la dir. de), LAGUEUX M. (avec la collaboration de), *Un échiquier centenaire, Théorie de la valeur et formation des prix*, Paris, La Découverte, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1985.

DRANCOURT M., *La fin du travail*, Paris, Hachette, 1984.

La fin du travail, Futuribles, n° 183, janvier 1994, p. 61-66.

D.R.E.E. (Direction des Relations Economiques Extérieures), D.R.E.E.-Résultats, avril 1993.

DREZE J.H., MALINVAUD E., avec DE GRAUWE P., GEVERS L., ITALIANER A., LEFEBVRE O., MARCHAND M., SNEESSENS H., STEINHERR A., CHAMPSAUR P., CHARPIN J.M., FITOUSSI J.P., LAROQUE G., *Croissance et emploi: l'ambition d'une initiative européenne*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 49, avril 1994, p. 247-288.

DROIT R.P. (sous la dir. de), *Comment penser l'argent ?* Troisième Forum Le Monde Le Mans, Paris, Le Monde Editions, 1992.

DUBAR C., *La socialisation, Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1991.

DUBOIN J., *Kou l'ahuri ou la misère dans l'abondance!*, 1934, rééd. Marie Louise Duboin, 1982.

Du travail ou de l'argent?, La Grande Relève, Editorial, 27 février 1954.

DUBOIN M.L., *Les affranchis de l'an 2000*, Paris, Syros, 1984.

DUMAZEDIER J., *Vers une civilisation du loisir*, Paris, Seuil, 1962.
Révolution culturelle du temps libre, Paris, Méridiens Klincksieck, 1988.
Le temps libre, cet inconnu, Futuribles, *Numéro spécial temps de travail, Réduction et aménagement du temps de travail dans les pays industrialisés, tendances et enjeux*, n° 165-166, mai-juin 1992, p. 227-237.
Entretien avec Joffre Dumazedier, Sciences Humaines, n° 44, novembre 1994, p. 36-39.

DUMENIL G., *De la valeur aux prix de production, une réinterprétation de la transformation*, Paris, Economica, 1980.

DUMONT L., *Homo hierarchicus, Essai sur le système des castes*, Paris, Gallimard, 1967.
Homo aequilis, Genèse et épanouissement de l'idéologie économique, Paris, Gallimard, 1977 et 1985.

DUMONT R., *L'utopie ou la mort*, Paris, Seuil, 1973.

DUMOUCHEL P. (éd.), *Violence et vérité*, Paris, Grasset, 1985.

DUMOUCHEL P., DUPUY J.P., *L'enfer des choses, René Girard et la logique de l'économie*, Paris, Seuil, 1979.

DUPEYROUX J.J., *Travail et activité sociale*, Droit social, n° 1, janvier 1995, p. 24-25.

DUPUY J.P., *Le signe et l'envie*, dans DUMOUCHEL P., DUPUY J.P., *L'enfer des choses, René Girard et la logique de l'économie*, Paris, Seuil, 1979.
L'économie: une éthique scientifique? Critique des théories libérales de la justice, Ecole Polytechnique, Centre de Recherche en Epistémologie Appliquée, Cahiers du C.R.E.A., août 1980.
Ordres et désordres, Enquête sur un nouveau paradigme, Paris, Seuil, 1982.
John Rawls et l'instabilité de tout modèle de la justice sociale, dans *Le libéralisme et la question de la justice sociale*, Cahiers du C.R.E.A., Centre de Recherche en Epistémologie Appliquée, Ecole Polytechnique, n° 4, septembre 1984.
Temps du projet et temps de l'histoire, dans BOYER R., CHAVANCE B., GODARD O. (sous la dir. de), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1991, p. 97-134.
Le sacrifice et l'envie, Le libéralisme aux prises avec la justice sociale, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
Introduction aux sciences sociales, Logique des phénomènes collectifs, Paris, Ellipses, 1992.
Les bases de l'analyse économique sont fausses, Lettre de l'AFSE, n° 23, juillet 1994; reproduit dans Problèmes économiques, *La science économique est-elle en crise? Principes, instruments, pouvoirs*, n° 2444-2445, 1er-8 novembre 1995.
John Rawls et la question du sacrifice, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *A quoi bon (se) sacrifier? Sacrifice, don et intérêt*, n° 5, 1er semestre 1995, p. 41-59.

DURKHEIM E., *De la division du travail social*, 1893, Paris, PUF, 1991.
Les règles de la méthode sociologique, 1895, 5° éd. Paris, Quadrige-PUF, 1990. *Représentations individuelles, représentations collectives*, 1898, dans *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF, 1967.
Les formes élémentaires de la vie religieuse, Paris, PUF, 1979.

DWORKIN R., *What is equality? Part 1: Equality of welfare*, Philosophy and Public Affairs, n° 10 (3), été 1981, *What is equality? Part 2: Equality of resources*, Philosophy and Public Affairs, n° 10 (4) automne 1981, *What is equality? Part 3: The place of liberty*, Iowa Law Journal, 1989, *What is equality? Part 4: Political equality*, San Francisco Law Review, 1990.

Economie et statistique, *L'économie de l'environnement*, n° 258-259, octobre-novembre 1992.
Ouvertures à l'est et au sud, n° 279-280, septembre-octobre 1994.

EHRLICH R.P., *Human carrying capacity, extinction and nature reserves*, Bioscience, vol. 32, n° 5, 1982.

EL SERAFY S., *The proper calculation of income from depletable natural resources*, dans AHMAD Y., EL SERAFY S., LUTZ E. (ed.), *Environmental accounting for sustainable development*, A UNEP-World Bank Symposium, Washington D.C.,1989.

Environmental accounting for a sustainable development: a neoclassical approach, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 57-71.

ELLUL J., *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, A. Colin, 1954, rééd. Paris, Economica, 1990.

Le système technicien, Paris, Calmann-Lévy, 1977.

Le bluff technologique, Paris, Hachette, 1988.

EME B. et LAVILLE J.L. (sous la dir. de), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

EMMANUEL A., *L'échange inégal*, 1969, Paris, F. Maspero, 1979.

Technologie appropriée ou technologie sous-développée?, Paris, PUF, 1981.

La dynamique des inégalités, Paris, Anthropos, 1985.

ENDRES A., QUERNER I., *Wissenschaft für die Praxis!? Anmerkungen zum Nobelspreis 1991 für Ronald H. Coase*, Wirtschaftdienst, novembre 1991, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2268, 25 mars 1992, sous le titre *Ronald H. Coase, prix Nobel d'économie 1991, I- Aux frontières du droit et de l'économie*.

ENGELS F., *Anti-Dühring*, Paris, Editions Sociales, 1973.

ESQUINAS-ALCAZAR J.T., *Les ressources phytogénétiques: une base pour la sécurité alimentaire*, Cérès, FAO, juillet-août 1987, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2057, 13 janvier 1988, sous le titre *La réduction du nombre des espèces végétales: une menace pour la sécurité alimentaire de l'humanité*.

EUZEBY C., *Du revenu minimum d'insertion au revenu d'existence*, Futuribles, n° 177, juin 1993, 41-53.

Mutations économiques et système de protection sociale, Cahiers Français, *Les frontières de l'Etat, Economie et société*, n° 271, mai-juin 1995, p. 12-19.

FABRA P., *L'anticapitalisme, Essai de réhabilitation de l'économie politique*, Paris, Arthaud, 1974.

FACCHINI F., *L'évaluation du paysage: revue critique de la littérature*, Revue d'économie régionale et urbaine, n° 3, 1994, p. 375-402.

FALKENMARK M., *Comment préserver le cycle de l'eau?*, dans BARRERE M. (sous la dir. de), *Terre patrimoine commun*, Paris, La Découverte-Association Descartes, 1992, p. 45-54.

FANON F., *Les damnés de la terre*, Paris, F. Maspero, 1969.

F.A.O. (Food and Agriculture Organization of the United Nations), *World watch list for animal diversity*, Edited by Ronan Loftus and Beate Scherf, 1st edition, Rome, november 1993.

Agriculture: horizon 2010, Rome, 1993.

Agriculture mondiale Horizon 2010, Rome, 1995.

Le commerce agricole à l'aube d'une ère nouvelle, extrait du *Rapport 1995* reproduit dans Problèmes économiques, n° 2455, 17 janvier 1996, sous le titre *Commerce international, environnement et développement agricole durable*.

FARDEAU J.M., *La galaxie des ONG*, Alternatives économiques, Hors série, n° 17, 3° trimestre 1994, p. 9-10.

FAUCHEUX S., FROGER G., *Le "revenu national soutenable": indicateur de soutenabilité ou du coût de la soutenabilité?*, 5° Colloque de comptabilité nationale de l'Association de Comptabilité Nationale, Paris 13, 14, 15 décembre 1993, C3E-METIS, Cahier n° 93-23.

Le "revenu national soutenable" peut-il être un indicateur de soutenabilité?, Revue française d'économie, printemps 1994, vol. IX, n° 2, p. 3-37.

FAUCHEUX S., NOEL J.F., *Le calcul économique peut-il venir au secours d'une politique de lutte contre l'effet de serre?*, Revue française d'économie, vol. VII, n° 1, hiver 1992, p. 35-84.
Economie des ressources naturelles et de l'environnement, Paris, A. Colin, 1995.

FAUCHEUX S., PASSET R., *Introduction* à Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n° 2, 1995, p. 5-24.

FAUCON M., *Le sommet de Copenhague: premier bilan*, Transversales Science/Culture, n° 33, mai-juin 1995, p. 21-24.

FAVEREAU O., *Travail et emploi*, Document polycopié du CNED, A.3472.T.01.
Valeur d'option et flexibilité: de la rationalité substantielle à la rationalité procédurale, dans COHENDET P., LLERENA P. (éd.), *Flexibilité, information et décision*, Paris, Economica, 1989, p. 121-182.

FERRY J.M., *L'allocation universelle, Pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Editions du Cerf, 1995.

FERRY L., *Le nouvel ordre écologique*, Paris, Grasset & Fasquelle, 1992.

FEYERABEND P.K., *Contre la méthode, Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, éd. fr. Paris, Seuil, 1979.
Farewell to Reason, London, Verso, 1987.

FITOUSSI J.P., *Compétitivité et cohésion sociale*, Lettre de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 133, 7 décembre 1994, repris dans O.F.C.E., *L'économie française 1996*, Paris, La Découverte, 1996, p. 67-73.
Le SMIC, instrument de la cohésion sociale, Avant-propos à BENHAYOUN G., BAZEN S. (sous la dir. de), *Salaire minimum et bas salaires*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 9-13.
Le débat interdit, Monnaie, Europe, Pauvreté, Paris, Arléa, 1995.

FITOUSSI J.P., LE CACHEUX J., *Les politiques économiques des pays de l'OCDE: ruptures et continuités,* Cahiers Français, *Les politiques économiques*, n° 245, 2° trimestre 1990, p. 3-10; extrait de Revue de l'OFCE, Observations et Diagnostics Economiques, n° 22, janvier 1988.

FITOUSSI J.P., ROSANVALLON P., *Le nouvel âge des inégalités*? Paris, Seuil, 1996.

FOLEY D.C., *Resource allocation and the public sector*, Yale economic essays, n° 7, spring 1967, p. 45-98.

FONER P.F. (ed.), *The life and major writings of Thomas Paine*, Secaucus, New Jersey, Citadel Press, 1974, p. 605-623.

FOSSAERT R., *L'avenir du socialisme*, Paris, Stock, 1996.

FOUCAULT M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1961.
Les mots et les choses, *Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.

FOURASTIE J., *Pourquoi nous travaillons?*, Paris, PUF, Que sais-je? n° 818, 1959.
Les 40 000 heures, *Le travail d'une vie, demain*, Paris, R. Laffont, Gonthier, 1965, Denoël, Gonthier, 1972.
Les Trente Glorieuses, Paris, Hachette, 1985.

FOURQUET F., *Richesse et puissance, Une généalogie de la valeur (XVI°-XVIII° siècle)*, Paris, La Découverte, 1989.

FREEMAN R.B., *La flexibilité ne mène pas loin*, Alternatives économiques, n° 135, mars 1996, p. 60-61.

FREMEAUX P., *Mondialisation: les inégalités contre la démocratie*, Alternatives économiques, n° 138, juin 1996, p. 30-33.

FREYSSENET M., *Quelques pistes nouvelles de conceptualisation du travail*, Sociologie du travail, H.S., 1994, p. 105-122.

Historicité et centralité du travail, dans BIDET J., TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, Actuel Marx Confrontation, Paris, PUF, 1995, p. 234-235.

FREYSSINET J., *Le chômage*, Paris, La Découverte, 2° éd. 1994.

FRIEDMAN M., *The methodology of positive economics*, dans *Essays in Positive Economics*, University of Chicago Press, 1953

FROMM E., *La conception de l'homme chez Marx*, Paris, Payot, 1977.

F.U.C. (Fédération Unifiée des industries Chimiques) C.F.D.T., *11 000 salariés de la chimie s'expriment sur la réduction du temps de travail*, Enquête, IFEAS et FUC CFDT, Document janvier 1996.

FUKUYAMA F., *La fin de l'histoire?*, Commentaire, n° 47, automne 1989.

La fin de l'histoire et le dernier homme, Paris, Flammarion, 1992.

GADREY J., *L'économie des services*, Paris, La Découverte, 1992.

GAMBESCIA C., *Le déclin de la réciprocité, Réflexions sur l'économie politique du don*, Krisis, *L'argent* , n° 12, octobre 1992, p. 47-59.

GARNIER J.P., *L'écologisme ou la fétichisation de l'espace-temps*, Economies et Sociétés, Série Etudes de Marxologie, S, n° 30-31, 6-7/1994, p. 299-321.

GASTALDO S., RAGOT L., *Une approche du développement soutenable par les modèles de croissance endogène*. Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 233-244.

GAUCHET M., *Le désenchantement du monde, Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985.

GAZIER B., *Economie du travail et de l'emploi*, Paris, Dalloz, 2° éd., 1993.

GEORGESCU-ROEGEN N., *The entropy law and the economic process*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.

Dynamics models and economic growth, Economie appliquée, n° 4, PUG, 1974.

Energy and economics myths, New York, Pergamon, 1976.

La décroissance: Entropie-Ecologie-Economie, 1979, 2° éd. fr., présentation et traduction de Jacques Grinevald et Ivo Rens, Paris, Sang de la terre, 1995.

GEREMEK B., *Les marginaux parisiens aux XIV° et XV° siècles*, Paris, Flammarion, 1976.

GHEERBRANT A., *L'or ou l'assassinat du rêve*, Arles, Actes Sud, 1992.

GILLIS X., *La "nature de la firme" et la théorie des coûts de transaction*, Revue française d'économie, volume II, n° 1, hiver 1987, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2268, 25 mars 1992, sous le titre *Ronald H. Coase, II- La "nature de la firme" et la théorie des coûts de transaction*.

GINISTY B., *Le chômage, fracture d'un modèle de société*, Partage, n° 89, mai 1994.

GIRARD R., *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972.

GIRAUD P.N., *Libre-échange et inégalités*, Gérer et comprendre, Paris, Annales des Mines, n° 37, décembre 1994, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2421, 26 avril 1995.

GODARD O., *Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité: analyse de la catégorie de patrimoine naturel*, Revue économique, vol. 41, n° 2, mars 1990, p. 215-241.

L'action face au problème du changement climatique: controverses économiques, enjeux politiques, Working paper, CIRED, Paris, 1991.

GODARD O., BEAUMAIS O., *De nouvelles stratégies pour de nouvelles relations*, Revue économique, Hors série, 1993, p. 143-176.

GODARD O., SALLES J.M., *Entre nature et société, Les enjeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement*, dans BOYER R., CHAVANCE B., GODARD O. (sous la dir. de), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1991, p. 233-272.

GODBOUT J.T., *L'état d'endettement mutuel*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *A qui se fier? Confiance, interaction et théorie des jeux*, n° 4, 2° trimestre 1994, p. 205-219.

GODBOUT J.T., CAILLE A., *L'esprit du don*, Paris, La Découverte, 1992.

GODELIER M., *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, F. Maspero, 1969, 2 tomes.

Présentation de POLANYI K. et ARENSBERG C., *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, 1957, Paris, Larousse, 1975.

L'idéel et le matériel, Paris, Fayard, 1984.

GODET M., en collaboration avec MONTI R., *Le grand mensonge, L'emploi est mort, Vive l'activité!*, Paris, Ed. Fixot, 1994.

GOFFMAN E., *Stigmate, Les usages sociaux des handicaps*, 1963, éd. fr. Paris, Editions de Minuit, 1975.

GOLDENBERG J., *Les pays riches face à leurs responsabilités*, La Recherche, *L'effet de serre*, n° 243, mai 1993, p. 660-662, propos recueillis par M. Boissavy-Vinau et T. Gomes-Plan.

GOLLAC M., *La modernisation à deux vitesses*, dans INSEE, *Données sociales,* 1990, p. 116-119.

GORZ A., *Qui ne travaille pas mangera quand même*, Futuribles, n°101, juillet-août 1986, p. 56-73.

Métamorphoses du travail, Quête du sens, Critique de la raison économique, Paris, Galilée, 1988.

Capitalisme, Socialisme, Ecologie, Désorientations, Orientations, Paris, Galilée, 1991.

L'écologie politique entre expertocratie et autolimitation, Actuel Marx, *L'écologie, ce matérialisme historique*, n° 12, 2° semestre 1992, p. 15-29.

Revenu minimum et citoyenneté, Futuribles, n° 184, février 1994, p. 49-60.

GORZ A. / BOSQUET M., *Ecologie et politique*, Paris, Seuil, 1978.

GOUVERNEUR J., *Manuel de théorie économique marxiste*, Ed. De Boeck, Université de Bruxelles, 1987.

Les fondements de l'économie capitaliste, Introduction à l'analyse économique marxiste du capitalisme contemporain, Paris, L'Harmattan, Bruxelles, Contradictions, 1994.

GRANGER G.G., *Epistémologie économique*, dans GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie économique*, Paris, Economica, 1990, tome 1, p. 3-24.

GRAS A., *Le bonheur, produit surgelé*, dans GRAS A. et MORICOT C. (sous la dir. de), *Technologies du quotidien, La complainte du progrès*, Ed. Autrement, Série Sciences en société, n° 3, Paris, 1992, p. 12-29.

GREFFE X., *Economie publique*, Paris, Economica, 1975.

GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie économique*, Paris, Economica, 1990, 2 tomes.

GRIFFITHS C., *The environmental Kutznets curve: Examining economic growth and environmental degradation*, World Bank, Environment Department, Dissemination Notes, n° 9, octobre 1994.

GRINEVALD J., *De Carnot à Gaïa: histoire de l'effet de serre*, La Recherche, vol. 23, n° 243, mai 1992, p. 532-538.

Nicholas Georgescu-Roegen (1906-1994) un dissident de l'Occident?, texte ronéoté, extrait publié dans Transversales Science/Culture, n° 33, mai-juin 1995, p. 16.

GROSCLAUDE P., *Comptabilité nationale et indices d'environnement*, dans ARCHAMBAULT E., ARKHIPOFF O., (éd.), *Mesure et valeur en comptabilité nationale*, Paris, Economica, 1996, p. 393-407.

GROSSIN W., *Le temps de la vie quotidienne*, Paris, Mouton, La Haye, 1974.

GROSSMAN G.M., KRUEGER A.B., *Environmental impacts of a Nord America free trade*, dans GARBER P.M. (ed.), *The Mexico-U.S. trade agreement*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 1993, p. 13-56.

Groupe de Lisbonne, *Limites à la compétitivité*, Paris, La Découverte, 1995.

Groupe du Chêne (chez Daniel CEREZUELLE), *Le travail en question*, Bordeaux, 1993; reproduit également dans La Ligne d'Horizon "Les amis de François Partant", *Le travail a-t-il un avenir sur terre?*, Actes de colloque, novembre 1993, p. 5-27.

GUERRIEN B., *L'économie néo-classique*, Paris, La Découverte, 1989.

La théorie des jeux, Paris, Economica, 1993.

GUERRIEN B., VERGARA F., *Le MAUSS est un non-sens*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Qu'est-ce que l'utilitarisme? Une énigme dans l'histoire des idées*, n° 6, 2° semestre 1995, p. 80-90.

GUIBERT B., *Le fétichisme de l'argent*, dans DROIT R.P., *Comment penser l'argent ?*, Troisième Forum Le Monde Le Mans, Paris, Le Monde Editions, 1992, p. 267-280.

GUILLAUMAT-TAILLIET F., MALPOT J.J., PAQUEL V., *Le patrimoine des ménages: répartition et concentration*, dans INSEE, *Données sociales 1996*, *La société française*, 1996, p. 354-362.

GUITTON H., *Revenu d'existence et revenu d'activité*, Futuribles, n° 124, septembre 1988, p. 43-47.

HABERMAS J., *La technique et la science comme "idéologie"*, 1968, Paris, Gallimard, 1973, Denoël, 1984.

Le Discours philosophique de la modernité, *Douze conférences*, 1985, éd. fr. Paris, Gallimard, 1988.

HAECKEL E., *Morphomogie générale des organismes*, Berlin, 1866.

HAESLER A., *Holisme et pseudo-holisme dans la théorie monétaire, Notes critiques à propos de "L'origine de la monnaie" d'André Orléan*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, n° 2, second semestre 1993, p. 175-187.

HAGHIGHAT C., *L'Amérique urbaine et l'exclusion sociale*, Paris, PUF, 1994.

HALM G., *Réflexions complémentaires sur la possibilité d'un calcul économique adéquat dans une communauté socialiste*, dans PIERSON N.G., VON MISES L., HALM G., BARONE E., *L'économie dirigée en régime collectiviste, études critiques sur les possibilités du socialisme*, Paris, Librairie de Médicis, Editions politiques, économiques et sociologiques, 1939.

HARRIBEY J.M., *Le concept de développement durable*, Mémoire de DEA de Sciences économiques, Université de Bordeaux I, 1992-1993.

Clause sociale, Alternatives économiques, n° 118, juin 1994, p. 4.

Schémas de la reproduction, prix de production et circuit monétaire, Colloque franco-tunisien (III° et IV° Tables rondes), *Passerelles Sraffa-Keynes*, Université de Tunis III et Université Montesquieu-Bordeaux IV, Bordeaux, 1 et 2 décembre 1994, et Tunis, 26 et 27 juin 1995.

Théorie de la justice, revenu et citoyenneté, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Vers un revenu minimum inconditionnel?*, n° 7, 1er semestre 1996, p. 188-198.

Développement soutenable et justice sociale: l'outil de la réduction des inégalités de revenus, Colloque d'inauguration de la Section Européenne de la Société Internationale pour l'Economie Ecologique, *Ecologie, Société, Economie, Quels enjeux pour le développement durable?*, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines, 23 mai au 25 mai 1996, tome II.

HARROD R., *Towards a dynamic economics*, Londres, Macmillan, 1948.

HARTWICK J.M., *Intergenerational equity and the investing of rents from exhaustible resources*, American Economic Review, 1977, vol. 67, n° 5, p. 972-974.

Degradation of environmental capital and national accounting procedures, European Economic Review, 1991, vol. 35, p. 642-649.

HATEM F., *Le concept de "développement soutenable"*, CEPII, Economie prospective internationale, La Documentation Française, n° 44, 4° trimestre 1990, p. 101-117.

HAYEK F.A. (VON), (ed.), *Collectivist economic planning: critical studies on the possibilities of socialism*, London, George Routledge & Sons, 1935.

Droit, législation et liberté, Une nouvelle formulation des principes libéraux de justice et d'économie politique, tome 2, *Le mirage de la justice sociale*, 1976, Paris, PUF, 1981.

HECKSCHER E., *The effect of foreign trade on the distribution of income*, Economisk Tidskrift, 1919, p. 497-512; trad. fr. dans LASSUDRIE-DUCHENE B., *Echange international et croissance*, Paris, Economica, 1972.

HEIDEGGER M., *La question de la technique*, 1954, dans *Essais et Conférences*, Paris, Gallimard, 1958.

HEIERLI U., *Bilan énergétique et développement*, Les Temps Modernes, n° 349-350, août-septembre 1975, p. 279-308.

HENRY C., *Investment decisions under uncertainty: The irreversibility effect*, American Economic Review, december 1974, vol. 64, p. 1006-1012.

Option value in the economics of irreplaceable assets, Symposium on the economics of exaustible resources, Review of Economic Studies, 1974, vol. 41, n° 3, p. 89-104.

Efficacité économique et impératifs éthiques: l'environnement en copropriété, Revue économique, mars 1990, vol. 41, n° 2, p. 195-214.

Cours d'économie publique, Ecole Polytechnique, 1992.

HENRY J., *La théorie du commerce extérieur dans le temps historique, une analyse post-keynésienne*, Paris, PUF, 1991.

HENRY M., *Marx, I- Une philosophie de la réalité, II- Une philosophie de l'économie*, Paris, Gallimard, 1976, 2 tomes.

Penser philosophiquement l'argent, dans DROIT R.P. (sous la dir. de), *Comment penser l'argent ?* Troisième Forum Le Monde Le Mans, Paris, Le Monde Editions, 1992, p. 73-80.

HICKS J.R., *Value and capital*, Oxford, Oxford University Press, 1939, éd. fr. *Valeur et capital*, Paris, Dunod, 1981.

HIRSCHMAN A.O., *The passions and the interests, Political arguments for capitalism before its triumph,* Princeton, New-Jersey, Princeton University Press, 1977, éd fr. *Les passions et les intérêts*, Paris, PUF, 1980.

HOANG-NGOC L., *Salaires et emploi, Une critique de la pensée unique*, Paris, Syros, 1996.

HOTELLING H., *The economics of exhaustible resources*, Journal of Political Economy, 1931, vol. 39, n° 2, p. 137-175.

HOTTOIS G., *Le signe et la technique, La philosophie à l'épreuve de la technique*, Paris, Aubier, 1984.

L'impossible symbole ou la question de la "culture technique", dans TROUDE-CHASTENET P. (sous la dir. de), *Sur Jacques ELLUL*, Pessac, L'Esprit du Temps, 1994, p. 271-298.

HUETING R., *Correcting national income for environmental losses: towards a practical solution*, dans AHMAD Y., EL SERAFY S., LUTZ E. (ed.), *Environmental accounting for sustainable development*, The World Bank, Washington, D.C., 1989.

Correcting national income for environmental losses: towards a practical solution for theoretical dilemma, dans COSTANZA R. (dir.), *Ecological Economics: The science and management of sustainability*, New York, Columbia University Press, 1991.

HUETING R., BOSCH P.R., *Sustainable national income in the Netherlands: the calculation of environmental losses in money terms*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 43-56.

HUETING R., BOSCH P.R., DE BOER B., *Methodology for the calculation of sustainable national income*, Netherlands Central Bureau of Statistics, Statistical Essays, M 44, 1992, publié également par WWF International, Gland, Switzerland.

HUGHES T.P., *Networks of Power-Electrification of Western Society*, Baltimore/London, John Hopkins University Press, 1980.

HUGO V., *Quatrevingt-treize*, 1874, Genève, Edito Georges Naef S.A.

HUGON P., *L'économie du développement, le temps et l'histoire*, Revue économique, vol. 42, n° 2, mars 1991, p. 356.

HUSSON M., *Réduction du temps de travail et raison économique*, dans AC! (Agir Ensemble Contre le Chômage), *Données & arguments*, n°1, Paris, Ed. Syllepse, 1994, p. 48-56.

Misère du capital, Une critique du néolibéralisme, Paris, Syros, 1996.

HUXLEY A., *Le meilleur des mondes*, 1932, Paris, Plon, Presses Pocket, 1977.

I.F.E.A.S. (Institut d'Intervention, de Formation et d'Etudes pour l'Action Sociale), CNRS (Laboratoire IRIS Travail et Société), Alternatives Economiques, *7000 salariés s'expriment sur la réduction du temps de travail*, Enquête, IFEAS et UPSM CFDT, Document octobre 1994.

I.F.R.I. (Institut Français des Relations Internationales), *Environnement et économie*, Rapport Ramsès, Paris, Dunod, 1991.

ILLICH I., *Le chômage créateur*, Paris, Seuil, 1977.

I.N.S.E.E., *Les comptes satellites de l'environnement (méthodes et résultats)*, Les Collections de l'INSEE, série C, n° 130, mars 1986.

Tableaux de l'économie française 1987, 1987.

Données sociales 1990, La société française, 1990.

Tableaux de l'économie française1993-1994, 1993.

INSEE Résultats, n° 367-368-369, Emploi-Revenus n° 76-77-78, février 1995.

INSEE Résultats, n° 388-389, Emploi-Revenus n° 84-85, avril 1995.

Revenus et patrimoine des ménages, Synthèses, n°1, juin 1995.

Comptes et indicateurs économiques, Rapport sur les Comptes de la Nation 1994, Economie générale, n° 109-110-111, juin 1995.

Tableaux de l'économie française 1995-1996, 1995.

Données sociales 1996, *La société française,* 1996.

I.U.C.N. (International Union for the Conservation of Nature), *World conservation strategy, Living resource conservation for sustainable development*, Gland, 1980.

JANICAUD D., *La puissance du rationnel*, Paris, Gallimard, 1985.

JANOSSY F., *La fin des miracles économiques, Apparences et réalité du développement économique*, Paris, Seuil, 1972.

JEVONS W.S., *The coal question: an inquiry concerning the progress of the nation, and the probable exhaustion of our coal-mines*, London, Macmillan, 1865.

JONAS H., *Le principe responsabilité, Une éthique pour la civilisation technologique*, 1979, éd. fr. Paris, Ed. du Cerf, 1990.

JORION P., *L'économique comme science de l'interaction humaine vue sous l'angle du prix, Vers une physique sociale*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Pour une autre économie*, Paris, La Découverte, n° 3, 1994, p. 161-181.

JORLAND G., *Les paradoxes du capital*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1995.

JÜNGER E., *Das Sanduhrbuch*, 1954, éd. fr. *Le Traité du sablier*, Paris, C. Bourgois, 1995.

KANT E., *Fondements de la métaphysique des moeurs*, 1785, Paris, Delagrave, 1924.

KAPP W., *Social costs, Economic development and environmental disruption*, 1970, London, University Press of America, Lanham, Md., 1983.

Les coûts sociaux dans l'économie de marché, 2° éd. 1963, Paris, Flammarion, 1976.

KEMPF H., *l'économie à l'épreuve de l'écologie*, Paris, Hatier, 1991.

KEYNES J.M., *Perspectives économiques pour nos petits-enfants*, 1930, dans *Essais sur la monnaie et l'économie*, *Les cris de Cassandre*, Paris, Payot, 1971, 1990.

Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie, 1936, Paris, Payot, 1969.

KING J., SLESSER M., *The natural philosophy of natural capital: can solar energy substitute?*, The Resource Use Institute, Edinburgh, 1992.

KOLM S.C., *Justice et équité*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1972.

Le contrat social libéral, Paris, PUF, 1985.

Philosophie de l'économie, Paris, Seuil, 1986.

KRUGMAN P., *What do undergrads need to know about trade?*, American Economic Review, papers and proceedings, mai 1993, vol. 83, n° 2.

The narrow and broad arguments for free trade, The American Economic Review, mai 1993, reproduit dans Problèmes économiques, n°2366, 9 mars 1994, sous le titre *Le libre-échange, solution de second rang*.

Europe jobless, America penniless?, Foreign Policy, Washington, n° 95, été 1994, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2427, 7 juin 1995, sous le titre *Chômage ou baisse des salaires: les formes d'ajustement du marché du travail en Europe et aux Etats-Unis*.

KRUTILLA J.V., *Conservation reconsidered*, American Economic Review, 1967, vol. 47, p. 777-786.

KRUTILLA J.V., FISHER A.C., *The economics of natural environments: Studies in the valuation of commodity and amenity resources*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1975.

KUHN T., *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion,1983.

KUZNETS S., *Economic growth and income inequality*, American Economic Review, 49, mars 1955, p. 1-28, trad. fr. dans *Croissance et structure économiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

La Ligne d'Horizon "Les amis de François Partant", *Le travail a-t-il un avenir sur terre?*, Actes de colloque, novembre 1993.

LABROUSSE E., *Introduction à l'économétrie*, Paris, Dunod, 1972.

LACOUR C., *Pour une planification écologique stratégique: l'éco-aménagement des territoires*, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, 1992, n° 3, p. 477-501.

LAFARGUE P., *Le droit à la paresse*, 1883, Paris, Ed. Mille et une nuits, 1994.
LALLEMENT M. (éd.), *Travail et emploi, Le temps des métamorphoses*, Paris, L'Harmattan, 1994.

LAMBERT G., *Les gaz à effet de serre*, La Recherche, n° 243, mai 1992, p. 550-556.

LAMOTHE M., SACCHI C.F., BLANDIN P., *Ecologie*, dans *Encyclopædia Universalis*, 1985, Corpus 6, p. 577-591.

LANCASTER K.J., *A new approch to consumer theory*, Journal of Political Economy, vol. LXXIV, n° 2, avril 1966, p. 132-157.

LANDES D.S., *Petite histoire de la ponctualité*, dans GRAS A. et MORICOT C. (sous la dir. de), *Technologies du quotidien, La complainte du progrès*, Ed. Autrement, Série Sciences en société, n° 3, Paris, 1992, p. 94-103.

LANE R.E., *Le travail comme "désutilité" et l'argent comme mesure du bonheur? Deux erreurs dans l'équation hédoniste des économistes*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Pour une autre économie*, Paris, La découverte, n° 3, 1994, p. 17-31.

LANGE O., *On the economic theory of socialism*, Review of Economic Studies, 1936.
Economie politique, Paris, PUF, 1962

LAPIDUS A., *Le travail qualifié est-il trop complexe pour se laisser réduire? Marx sans les conventions*, Revue économique, vol. 44, n° 5, septembre 1993, p. 971-990.

LARRERE C., *Ethique et environnement, à propos du contrat naturel*, Ecologie politique, n° 5, hiver 1993, p. 27-49.

LARROUTUROU P., *Ca ne peut plus durer, 12 propositions pour une société plus humaine*, Paris, Seuil, 1993.
Du temps pour vivre, Paris, Flammarion, 1995.

LASSUDRIE-DUCHENE B., *Echange international et croissance*, Paris, Economica, 1972.

LATOUCHE S., *Epistémologie et économie, Essai sur une anthropologie sociale freudo-marxiste*, Paris, Ed. Anthropos, 1973.
Le projet marxiste, Analyse économique et matérialisme historique, Paris, PUF, 1975.
Critique de l'impérialisme, Une approche marxiste non léniniste des problèmes théoriques du sous-développement, Paris, Anthropos, 1979.
Le procès de la science sociale, Paris, Anthropos, 1984.
Faut-il refuser le développement?, Paris, PUF, 1986.
L'occidentalisation du monde, Essai sur la signification, la portée et les limites de l'uniformisation planétaire, Paris, La Découverte, 1989.
La planète des naufragés, Essai sur l'après-développement, Paris, La Découverte, 1991.
Prix équitables ou société informelle?, Alternatives économiques, n° 109, juillet-août 1993, p. 33.
Réponse à Alain Caillé, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, n° 2, second semestre 1993, p. 37-51.
Capitalisme populaire ou survie conviviale: Travail, économie et société informelle, dans La Ligne d'Horizon "Les amis de François Partant", *Le travail a-t-il un avenir sur terre?*, Actes de colloque, novembre 1993, p. 45-50.
Marché et marchés, Cahiers des Sciences Humaines, *Marché et développement*, vol. 30, n° 1-2, 1994, p. 35-52.
Développement durable: un concept alibi, Main invisible et mainmise sur la nature, Revue Tiers-Monde, tome XXXV, n° 137, janvier-mars 1994, p. 77-94.
Le rationnel et le raisonnable, les antinomies du postulat métaphysique de la raison économique, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, n° 4, 2° semestre 1994, p. 134-158.
Raison technique, raison économique et raison politique, Ellul face à Marx et Tocqueville, dans TROUDE-CHASTENET P. (sous la dir. de), *Sur Jacques ELLUL*, Pessac, L'Esprit du temps, 1994, p. 101-113.
La mégamachine, Raison technoscientifique, Raison économique et mythe du progrès, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 1995.
Autre économie ou autre société, dans LATOUCHE S. (sous la dir. de), *L'économie dévoilée, Du budget familial aux contraintes planétaires*, Paris, Ed. Autrement, Série Mutations, n° 159, 1995, p. 190-195.

LATOUR B., *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989.
Nous n'avons jamais été modernes, Paris, La Découverte, 1991.

Arrachement ou attachement à la nature?, Ecologie politique, n° 5, hiver 1993, p. 15-26.

LATTES R., *Préface* à MEADOWS D., *Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard, 1972, p. 5-14.

LAUTIER B., *L'économie informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, 1994.

LAVIGNE M. (sous la dir. de), *Travail et monnaie en économie socialiste*, Paris, Economica, 1981.

LAVOIE D., *Rivalry and central planning*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

LAZUECH G., *Les déterminants sociaux des choix, approches théoriques*, Documents pour l'Enseignement Economique et Social, n° 80, juin 1990, p. 75-79.

LE PRESTRE P., *La Banque Mondiale et les ressources renouvelables: l'art du possible*, Economie rurale, n° 208-209, mars-juin 1992, p. 17-23.

LEBORGNE D., LIPIETZ A., *L'après-fordisme: idées fausses et questions ouvertes*, Espaces et sociétés, n° 66-67, 1991, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2260, 29 janvier 1992.

LECAILLON J., PAUKERT F., MORISSON C., GERMIDIS D., *Répartition du revenu et développement économique, un essai de synthèse*, Genève, BIT, 1983.

LECOURT D., *Contre la peur*, suivi de *Critique de l'appel de Heidelberg*, Paris, Hachette, 1993.

LENOIR R., *Les exclus, un Français sur dix*, Paris, Seuil, 1974.

LEONTIEF W., *L'environnement et la structure économique*, Analyse et prévision, mars 1971.

LEPAS A., *Modèle libéral et environnement*, dans Commissariat Général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, Commission "Environnement, qualité de vie, croissance", Préparation du XI° Plan, Préface de Bertrand Collomb, Rapport de l'atelier présidé par Christian Stoffaës, Rapporteurs Olivier Godard et Olivier Beaumais, Annexes, Paris, La Découverte/La Documentation Française, 1993, p. 144-152.

LEPERS J.M., *La jouissance symbolique*, Paris, Anthropos, 1978.

LEROI-GOURHAN A., *Le geste et la parole*, Paris, A. Michel, tome 1, *Technique et langage*, 1964 et tome 2, *La Mémoire et les rythmes*, 1965.

LEVARLET F., *Les modèles éco-énergétiques à l'interface économie-environnement, Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume II, p. 931. 925-936.

LEVIN J., *Comment traiter l'environnement dans la comptabilité nationale?*, Bulletin du FMI, Washington, 11 juin 1990, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2225, 15 mai 1991.

LEVI-STRAUSS C., *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962.

LEWONTIN R., *L'évolution*, La Pensée, n° 223, 1981.

LIPIETZ A., *Crise et inflation, pourquoi? L'accumulation intensive*, Paris, F. Maspero, 1979.

Le monde enchanté, De la valeur à l'envol inflationniste, Paris, La Découverte/Maspero, 1983.

Le débat sur la valeur: bilan partiel et perspectives partiales, dans DOSTALER G. (sous la dir. de), LAGUEUX M. (avec la collaboration de), *Un échiquier centenaire, Théorie de la valeur et formation des prix*, Paris, La Découverte, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1985, p. 83-106.

Mirages et miracles, Problèmes de l'industrialisation dans le tiers monde, Paris, La Découverte, 1985.

Les rapports capital-travail à l'aube du XXI° siècle, Documents du CEPREMAP, n° 9016, janvier 1990, reproduit dans Documents pour l'Enseignement Economique et Social, n°89, octobre 1992, p. 13-30.

Berlin, Bagdad, Rio, Paris, Quai Voltaire, 1992.

De la régulation aux conventions: Le grand bond en arrière?, Actuel Marx, *Théorie de la régulation, Théorie des conventions*, Paris, PUF, n° 17, premier semestre 1995, p. 39-48.

Lettre ouverte à Yoland Bresson, Partage, n° 96, Avril 1995.

L'écologie politique et l'avenir du marxisme, Communication au Congrès *Marx International*, Université de Paris X-Nanterre, 27-30 septembre 1995, dans Actuel Marx Confrontation, *Congrès Marx International, Cent ans de marxisme, Bilan critique et perspectives*, Paris, PUF, 1996, p. 181-196.

La TVA est-elle de droite?, Alternatives économiques, n° 138, juin 1996, p. 60-63.

LORDON F., *Théories de la croissance: quelques développements récents, 1ère partie: La croissance cyclique, 2ème partie: La redécouverte des rendements croissants*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 36, avril 1991, p. 159-211, et n° 37, juillet 1991, p. 193-243.

LORENZI J.H., BOURLES J., *Le choc du progrès technique*, Paris, 1995.

LOVELOCK J., *Gaïa, La Terre est un être vivant*, Monaco, Le Rocher, 1986.

Les Ages de Gaïa, Paris, Laffont, 1990.

MAAREK G., *Introduction au Capital de Karl Marx*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.

La réponse de Gérard Maarek, dans *Forum, Coût du travail et emploi: une nouvelle donne?*, Futuribles, *Coût du travail et emploi: diagnostic et propositons, consensus et controverses*, n° 197, avril 1995. p. 83-88.

MADDISON A., *Les phases du développement capitaliste*, Paris, Economica, 1981.

L'économie mondiale, Analyse et statistiques, Etudes du Centre de Développement de l'OCDE, Paris, 1995.

MADELIN V., *La rémunération des services environnementaux rendus par l'agriculture*, Economie et Prévision, n° 117-118, 1/2, 1995, p. 77-88.

MADURO R., SCHAUERHAMMER R., *Un trou pour rien*, Paris, Ed. Alcuin, 1992.

MAHIEU F.R., *Présentation* à RICARDO D., *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1821, Paris, GF-Flammarion, 1992.

MALDONADO T., *Environnement et idéologie*, Paris, Union Générale d'Editions, 10/18, 1972.

MALER H., *Convoiter l'impossible, L'utopie avec Marx, malgré Marx*, Paris, Albin Michel, 1995.

MALINOWSKI B., *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, 1989.

MALINVAUD E., *Réexamen de la théorie du chômage*, Paris, Calmann-Lévy, 1980.

Le chômage en France, Entretien avec Alternatives économiques, n° 73, janvier 1990, p. 23-24, propos recueillis par P. Frémeaux.

MALTHUS T.R., *Essai sur le principe de population*, 1798, 1803, éd. fr. Paris, Flammarion, 1992, 2 tomes.

MANDEL E., *Traité d'économie marxiste*, Paris, UGE, 1962, 4 tomes.

Initiation à la théorie économique marxiste, Les Cahiers du Centre d'Economie Socialiste, Paris, Etudes et Documentation Internationale, n° 39 à 41, 1er février-1er mars 1964.

Long waves of capitalist development, a marxist interpretation, 1989, Verso, Cambridge University Press/Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995.

MANDEL E., FREEMAN A. (ed.), *Ricardo, Marx, Sraffa, The Langston Memorial Volume*, London, Verso, 1984.

MARCHAND O., THELOT C., *Deux siècles de travail en France*, Paris, INSEE, Etudes, 1991.

MARCUSE H., *L'homme unidimensionnel*, Paris, Ed. de Minuit, 1968.

MARECHAL J.P., *Economie et environnement, Questions de méthodes et questions de principes*, Ecologie politique, n° 14, automne 1995, p. 23-47.

MARIS B., *Eléments de politique économique: l'expérience française de 1945 à 1984*, Toulouse, Privat, 1985.
Des économistes au-dessus de tout soupçon ou la grande mascarade des prédictions, Paris, A. Michel, 1990.

MARTINEZ-ALIER J., *Valeur économique, valeur écologique*, Ecologie politique, n° 1, janvier 1992, p. 13-39.
De l'économie politique à l'écologie politique, Communication au Congrès *Marx International*, Université de Paris X-Nanterre, 27-30 septembre 1995, dans Actuel Marx Confrontation, *Congrès Marx International, Cent ans de marxisme, Bilan critique et perspectives*, Paris, PUF, 1996, p. 163-179.

MARTINEZ-ALIER J., NAREDO J.S., *A marxist precursor to energy economics: Podolinsky*, Peasant Studies, 1982, n° 9, p. 207-224.

MARX K., *Démocrite et Epicure, Avant-propos*, 1841, dans *Oeuvres*, Gallimard, La Pléiade, 1982, tome 3.
Economie et philosophie (Manuscrits parisiens), 1844, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1968, tome 2
Misère de la philosophie, 1847, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome 1.
Discours sur le libre-échange, 1848, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome 1,
Grundrisse-Principes d'une critique de l'économie politique (Ebauche), 1857-1858, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1968, tome 2.
Critique de l'économie politique, 1859, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome 1.
Matériaux pour l'économie (Théories sur la plus-value), 1861-63, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1968, tome 2.
Salaire, prix et plus-value, 1865, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome 1.
Le Capital, Livre I, 1867, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome 1.
Le Capital, Livre II, 1885, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1968, tome 2.
Le Capital, Livre III, 1894, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1968, tome 2.
Critique du Programme du Parti Ouvrier allemand, 1875, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome 1.
Notes critiques sur le Traité d'économie politique d'Adoph Wagner, 1880, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1968, tome 2.

MARX K., ENGELS F., *L'idéologie allemande*, *Conception matérialiste et critique du monde*, 1845-1846, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1982, tome 3.
Manifeste du Parti Communiste, 1848, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1965, tome 1.

MATARASSO P., *Quelles modélisations des rapports homme-nature? L'apport de Georgescu-Roegen*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume II, p. 847-858.

MAUSS M., *Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, L'année sociologique, seconde année, tome 1, 1923-1924, dans *Sociologie et anthropologie*, 4° éd., Paris, Quadrige/PUF, 1991.

MEADE J.E., *Retour au plein emploi*, Paris, Economica, 1996.

MEADOWS D., *Halte à la croissance?*, Paris, Fayard, 1972.

MEDA D., *Travail et politiques sociales, à propos de l'article d'Alain Supiot: "Le travail, liberté partagée"* , Droit social, n° 4, avril 1994, p. 334-342.
Le travail, Une valeur en voie de disparition, Paris, Alto Aubier, 1995.
La fin de la valeur "travail"?, Esprit, *L'avenir du travail*, n° 214, août-septembre 1995, p. 75-93.
Travail, emploi, activité, de quoi parle-t-on?, dans INSEE, *Données sociales 1996*, *La société française,* 1996, p. 104-109.
Le déclin du travail?, Sciences humaines, *Le lien social en crise?*, Hors série, n° 13, mai-juin 1996, p. 16-19.

MEIER G.M., SEERS D., *Les pionniers du développement*, Paris, Economica, 1988.

MENDEL G., *La psychanalyse revisitée*, Paris, La Découverte, 1988.
La société n'est pas une famille, Paris, La Découverte, 1992.

MERAL P., *L'équité intergénérationnelle en économie de l'environnement: réflexion critique de l'utilisation de la théorie de la justice de Rawls par l'analyse standard*, Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n° 2, 1995, p. 305-333.

MERLE P., *Choix politique et variables économiques et socio-culturelles*, Documents pour l'Enseignement Economique et Social, n° 77, octobre 1989, p. 38-56.
L'homo politicus est-il un homo œconomicus?, Revue française de science politique, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, volume 40, n° 1, février 1990, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2194, 10 octobre 1990

MEURIOT E. , *Les modèles bio-économiques d'exploitation des pêcheries*, IFREMER, 1987.

MILANO S., *La pauvreté dans les pays riches, du constat à l'analyse*, Paris, Nathan, 1992.

MILL J.S., *Principes d'économie politique*, 1848, éd. fr., Paris, Dalloz, 1953, Textes choisis et Préface par François Trevoux.

MINC A., *L'après-crise est commencé*, Paris, Gallimard, 1982.

MINC A., SEGUIN P., *Deux France?*, Paris, Plon, 1994.

MONTESQUIEU C. de S., *De l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1951, tome 2.

MORIN E., *La méthode 2, La vie de la vie*, Paris, Seuil, 1980.

MORISHIMA M., *Marx's Economics: a dual theory of value and growth*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973.

MORRIS D.M., *Measuring the condition of the world's poor: the Physical Quality of Life Index*, Washington, Pergamon Policy Studies-Overseas Development Council, 1979.

MOTHE D., *Le mythe du temps libéré*, Esprit, *La France et son chômage: crise économique ou crise structurelle?*, n° 204, août-septembre 1994, p. 52-63.
Critique des utopies du temps libre, dans EME B., LAVILLE J.L. (sous la dir. de), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, p. 85-112.
Raréfaction du travail et mutations des mentalités, Esprit, *L'avenir du travail*, n° 214, août-septembre 1995, p. 94-101.

MUCCHIELLI J.L., audition devant la Commission d'enquête sur les délocalisations à l'étranger d'activités économiques, présidée par BOROTRA F., CHAVANNES G., *Délocalisations économiques à l'étranger*, n° 781, Paris, Assemblée Nationale, 2 décembre 1993, tome 2, p. 234-244.

MUET P.A., *Croissance et cycles: Théories contemporaines*, Paris, Economica, 1993.

MUMFORD L., *Le mythe de la machine*, 1967-1970, Paris, Fayard, 1974.

MUNDLER P., *Partage du travail et écologie, Un rapprochement aux multiples facettes*, Sciences de la Société, *Travail, emploi, formation*, Presses Universitaires du Mirail, n° 36, octobre 1995, p. 93-109.

NEMO P., *La société de droit selon F.A. Hayek*, Paris, PUF, 1988.

NEURATH O., *Wirtschaftsplan und Naturalrechnung*, Berlin, Laub, 1925.

NICOLAISEN J., DEAN A., HOELLER P., *Economie et environnement: Problèmes et orientations possibles*, Revue économique de l'OCDE, n° 16, printemps 1991, p. 9-90..

NICOLETTI G., OLIVEIRA-MARTINS J., *Effets globaux de l'exotaxe européenne*? Revue économique, vol 45, n° 3, mai 1994, p. 931-946.

NIKONOFF J., avec la participation de BERNARD M., BORDAT J., BITOUN Y., COQUIN P.L., DELACROIX H., DOTTON F., DURAND D., GODIN M., HARRIBEY J.M., HONGRE G., LECOINTE F., MORIN F., RIOU J., SOUDANI K., *La République du droit à l'emploi pour chacun*, Paris, Un Travail pour Chacun, mars 1995, 177 pages.

NISBET R.A., *La tradition sociologique*, Paris, PUF, 1984.

NORDHAUS W.D., *The allocation of energy resources*, Brooking Papers on Economic Activity, n° 3, 1973, p. 529-576.

NORGAARD R.S., *Sustainable development: a co-evolutionary view*, Futures, vol. 20, n° 6, décembre 1988, p. 606-620.

NORTON B.G., *Intergenerational equity and environmental decisions: a model using Rawls' veil of ignorance*, Ecological Economics, vol. 1, n° 2, mai 1989, p. 137-159.

NOZICK R., *Anarchy, state and utopia*, New York, Basic Books, 1974.

O.C.D.E., Comité de la Main d'Oeuvre et des Affaires Sociales, *La société active*, Note, 5 septembre 1988.

Données OCDE sur l'environnement, Compendium 1993.

L'étude sur l'emploi, Données et explications, Partie I: Evolution des marchés du travail et des facteurs de changement, Partie II: Possibilités d'adaptation des marchés du travail, 1994.

L'avenir du travail et des loisirs, Paris, 1994, OCDE poche 1995.

La flexibilité du temps de travail, Paris, OCDE poche 1995.

Perspectives économiques de l'OCDE, n° 59, juin 1996.

O'CONNOR M., *La réciprocité introuvable, L'utilitarisme de John Stuart Mill et la recherche d'une éthique pour la soutenabilité*, Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n° 2, 1995, p. 271-304.

ODUM E.P., *Fundamentals of ecology*, W.B. Saunders Company, Philadelphie, 3° éd., 1971.

ODUM H.T., *Environment power and society*, New York, Wiley-Interscience, 1971.

O.F.C.E., *L'économie française 1996*, Paris, La Découverte, 1996.

OHLIN B., *Interregional and international trade*, Harvard U.P. Cambridge, 1933.

O.I.T. (Organisation Internationale du Travail), *Le travail dans le monde 1994*, Rapport du Bureau International du Travail, Genève, 1994.

L'emploi dans le monde 1995, Rapport du Bureau International du Travail, Genève, février 1995.

Le travail dans le monde 1995, Rapport du Bureau International du Travail, Genève, n° 8, 1995.

OLIVENNES D., *La préférence française pour le chômage*, Note de la Fondation Saint-Simon, n ° 60, février 1994.

O.N.U., *Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnemen*t, Stockholm, 16 juin 1972.

Action 21, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Déclaration de principes relatifs aux forêts, New York, Nations Unies, C.N.U.E.D. (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement), 1993.

ORLEAN A., *Monnaie et spéculation mimétique*, dans DUMOUCHEL P. (éd.), *Violence et vérité*, Paris, Grasset, 1985.

Le rôle des influences interpersonnelles dans la détermination des cours boursiers, Revue économique, vol. 41, n° 5, septembre 1990, p. 839-868.

L'origine de la monnaie, Revue du M.A.U.S.S., n° 14, 1991, p. 126-152, n° 15-16, 1992, p. 111-125.

O.R.S.T.O.M., *Pauvreté, chômage et exclusion dans les pays du sud*, Réflexions du Séminaire de Royaumont en vue de contribuer aux travaux du Sommet Mondial sur le Développement Social (Copenhague, 6 au 12 mars 1995), janvier 1995.

Coût incrémental et protection de la biodiversité, Etude réalisée à la demande du Fonds Français pour l'Environnement Mondial et du Ministère de l'Environnement, Document de travail, 2 tomes, avril et mai 1996.

PADOA-SCHIOPPA T., *Efficacité, stabilité, équité*, Paris, Economica, 1987.

PAINE T., *Agrarian justice*, 1796, extrait: *La justice agraire opposée à la loi et aux privilèges agraires*, précédé de *A la Législature et au Directoire*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, *Vers un revenu minimum inconditionnel?*, n° 7, 1er semestre 1996, p. 23-36.

PARETO V., *Introduction à Marx*, dans *Oeuvres complètes*, Genève, Droz, tome 9, *Marxisme et économie pure*, 1966, p. 33.

PARK W.G., BRAT D.A., *A global Kuznets curve?*, Kyklos, vol. 48, n° 1, 1995, p. 105-131.

PARTANT F., *Que la crise s'aggrave*, Paris, Solin, 1978.

La fin du développement, Naissance d'une alternative?, Paris, Maspero, 1982.

La ligne d'horizon, Essai sur l'après-développement, Paris, La Découverte, Cahiers Libres, 1988.

PASCAL B., *Pensées*, Paris, Gallimard, 1936, Livre de Poche, 1962.

PASINETTI L., *Leçons sur la théorie de la production*, 1975, Paris, Bordas-Dunod, 1985.

Structural change and economic growth, Cambridge University Press, 1981.

PASSERON J.C., *Les sciences sociales, unité et diversité*, Cahiers français, *Découverte de la sociologie*, n° 247, juillet-septembre 1990, p. 86-90.

Le raisonnement sociologique, L'espace non poppérien du raisonnement naturel, Paris, Nathan, 1991.

PASSET R., *L'économique et le vivant*, Paris, Payot, 1979, 2° éd. Paris, Economica, 1996.

Environnement et biosphère, dans GREFFE X., MAIRESSE J., REIFFERS J.L., *Encyclopédie Economique*, Paris, Economica, 1990, tome 2, p. 1815-1868.

L'économie: des choses mortes au vivant, dans *Encyclopædia Universalis*, Symposium, *Les enjeux*, 1985, p. 831-841.

Les approches économiques de l'environnement, Cahiers Français, *Environnement et gestion de la planète*, n° 250, mars-avril 1991, p. 45-55.

Régulation marchande et développement durable au temps des pollutions globales, dans LABOURDETTE A. (sous la dir. de), *Mélanges en l'honneur de Jean-Guy MERIGOT*, Paris, Economica, 1992, p.867-876.

Le copilotage du développement économique et de la biosphère, Revue Tiers-Monde, tome XXXIII, n° 130, avril-juin 1992, p. 393-416.

La logique d'une mutation, dans Transversales Science/Culture, *Garantir le revenu, Une des solutions à l'exclusion*, Document n°3, mai 1992.

Une économie de rêve, Contes & mécomptes d'Ecomonopolie, Dessins de Selzuk Demirel, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

PAUGAM S., *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 1991.

PEARCE D.W., *Environmental economics*, London, Longman, 1976.

Toward the sustainable economy: Environment and economics, The Royal Bank of Scotland Review, décembre 1991, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2278, 3 juin 1992, sous le titre *Economie et environnement: vers un développement durable*.

Green economics, Environmental Values, Cambridge, White Horse Press, vol. 1, n° 1, printemps 1992.

PEARCE D.W., ATKINSON G.D., *Capital theory and the measurement of sustainable development: an indicator of "weak" sustainability*, Ecological Economics, vol. 8, n° 2, 1993, p. 103-108.

PEARCE D.W., MARKANDYA A., *L'évaluation monétaire des avantages des politiques de l'environnement*, Paris, OCDE, 1989.

PEARCE D.W., WARFORD J.J., *World without end, Economics, environment, and sustainable development*, Washington, The World Bank, New-York, Oxford University Press, 1993.

PEARSON P.J.G., *Energy externalities and environmental quality: Will development cure the ills it creates?*, Energy Studies Review, vol. 6, n° 3, 1995, p. 199-215.

PELERAUX H., *Effort productif et productivité du travail dans l'industrie française*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 56, janvier 1996, p. 73-93.

PERRET B., *L'avenir du travail: des tendances contradictoires*, Esprit, *L'avenir du travail*, n° 214, août-septembre 1995, p. 102-118.

PERRET B., ROUSTANG G., *L'économie contre la société, Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Seuil, 1993.

PERRINGS C., *Ecological resilience in the sustainability of economic development*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 27-41, reproduit dans Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n°2 , 1995, p. 121-142.

PERROUX F., *L'économie du XX° siècle*, Paris, PUF, 1961, 3° éd. 1969, *Oeuvres complètes*, tome V, Grenoble, PUG, 1991.

Pour une philosophie du nouveau développement, Paris, Aubier-Presses de l'Unesco, 1981.

PERSSON T., TABELLINI G., *Is inequality harmful for growth?*, The American Economic Review, juin 1994, p. 600-621.

PERSTUNSKI E., *L'éternel retour des philosophies de la nature?*, Ecologie politique, n° 3-4, automne 1992, p. 41-59.

PESKIN H.N., *Alternative environmental and resource accounting approaches*, dans COSTANZA R. (dir.), *Ecological Economics: The science and the management of sustainability*, New York, Columbia University Press, 1991.

PETITEVILLE F., *Intérêt et limites du paradigme culturaliste pour l'étude du développement*, Revue Tiers-Monde, tome XXXVI, n° 144, octobre-décembre 1995, p. 859-875.

PETRELLA R., *Critique de la compétitivité*, Futuribles, n°198, mai 1995, p. 71-80.

PEZZEY J., *Economic analysis of sustainable growth and sustainable development*, World Bank, Environment Department Working Paper, n° 15, 1989.

Analysis of unilateral CO_2 control in the European Community and OECD, The Energy Journal, vol. 13, 3, 1992

PHELPS E.S., *Economie politique*, Paris, Fayard, 1990.

PICARD P., *Eléments de micro-économie, Théorie et applications*, tome 1, Paris, Montchrestien, 3° éd., 1992.

PIERSON N.G., *Le problème de la valeur dans la communauté socialiste*, 1902, dans PIERSON N.G., VON MISES L., HALM G., BARONE E., Introduction et conclusion de HAYEK F.A., *L'économie dirigée en régime collectiviste, études critiques sur les possibilités du socialisme*, Paris, Librairie de Médicis, Editions politiques, économiques et sociologiques, 1939.

PIERSON N.G., VON MISES L., HALM G., BARONE E., Introduction et conclusion de HAYEK F.A., *L'économie dirigée en régime collectiviste, études critiques sur les possibilités du socialisme*, Paris, Librairie de Médicis, Editions politiques, économiques et sociologiques, 1939.

PIGOU A., *The economics of welfare*, London, Macmillan, 1920, éd. fr. *L'économie de bien-être*, Paris, Dalloz, 1958.

PILLET G., *Economie écologique, Introduction à l'économie de l'environnement et des ressources naturelles*, Genève, Georg Editeur, 1993.

PIMENTEL D., HURD L.E., BELLOTI A.C., FORSTER M.J., OKA I.N., SHOLES O.O., WHITMAN R.J., *Le gouffre énergétique de l'agriculture occidentale*, Science, Washington D.C., novembre 1973; reproduit dans Les Temps Modernes, n° 349-350, août-septembre 1975, p. 309-327.

PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Grandes fortunes, Dynasties familiales et formes de richesse en France*, Paris, Payot, 1996.

La grande bourgeoisie: une classe mobilisée, Alternatives économiques, *Les classes sociales font de la résistance*, H.S., n° 29, 3° trimestre 1996, p. 30-33.

PISANI-FERRY J., *Mondialisation: guerre économique ou lutte des classes?*, Alternatives économiques, n° 139, juillet-août 1996, p. 9.

P.N.U.D., *Rapport mondial sur le développement humain 1990*, Paris, Economica, 1990.
Rapport mondial sur le développement humain 1991, Paris, Economica, 1991.
Rapport mondial sur le développement humain 1992, Paris, Economica, 1992.
Rapport mondial sur le développement humain 1994, Paris, Economica, 1994.
Rapport mondial sur le développement humain 1995, Paris, Economica, 1995.

P.N.U.E., *Defence of the Earth, The basic texts on environment*, Founex, Cocoyoc, Nairobi, 1981.

POINT P., *Le prix de la nature*, Cahiers Français, *Environnement et gestion de la planète*, n° 250, mars-avril 1991, p. 39-44.

Les services rendus par le patrimoine naturel: une évaluation fondée sur des principes économiques, Economie et Statistique, *L'économie de l'environnement*, n° 258-259, octobre-novembre 1992, p. 11-18.

POLANYI K., *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, Paris, Gallimard, 1983.

POLANYI K. et ARENSBERG C., *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, 1957, Paris, Larousse, 1975.

POPPER K., *La logique de la découverte scientifique*, éd. fr. Paris, Payot, 1973.
Conjectures et réfutations, La croissance du savoir scientifique, Paris, Payot, 1985.

POSTEL S., *Faire face à la rareté de l'eau*, dans BROWN L.R., *L'état de la Planète 1993*, Paris, Economica, 1993, p. 33-64.

POULAIN E., *Production de forces de travail par des forces de travail? (Réponse à Lapidus)*, Revue économique, vol. 45, n° 4, juillet 1994, p. 1095-1106.

POULON F., *Macroéconomie approfondie, équilibre-déséquilibre-circuit*, Paris, Cujas, 1982.

PRIGOGINE I., STENGERS I., *La nouvelle alliance, Métamorphose de la science*, Paris, Gallimard, 1979.

Hasard et nécessité, dans *Encyclopædia Universalis*, Symposium, *Les enjeux*, 1985, p. 324-330.

PRONK J., HAQ M., *Le développement durable: de la théorie à la pratique*, Rapport du colloque de la Haye, mars 1992.

QUARRE D., *Les salaires des agents de l'Etat en 1992*, INSEE Résultats, n° 388-389, Emploi-Revenus n° 84-85, avril 1995.

QUESNAY F., *Hommes*, dans *François Quesnay et la physiocratie*, Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, 1958, 2 tomes, tome II.

RACINE L., *Théories de l'échange et circulation des produits sociaux*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979.

RADANNE P., JENN F., *Coup de chaleur sur l'électricité*, Alternatives économiques, n° 91, novembre 1991, P. 34-35.

RAGON M., *Les coquelicots sont revenus*, Paris, Albin Michel, 1996.

RAHNEMA M., *La pauvreté globale: une invention qui s'en prend aux pauvres*, Interculture, Institut Interculturel de Montréal, vol. XXIV, n° 2, printemps 1991.

RAWLS J., *Théorie de la justice*, The Belknap Press of Harvard University Press, 1971, éd. fr. Paris, Seuil, 1987.

REGANOLD J., PAPENDICK R., PARR J., *L'agriculture biologique*? Pour la science, n° 154, août 1990.

REICH R., *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod, 1993.

REPETTO R., *National accounts and the environment*, OCDE, Joint Seminar on the economics of environmental issues, octobre 1989.

Revue Tiers-Monde, *Environnement et développement*, Tome XXXIII, n° 130, avril-juin 1992.

REZSOHAZY R., *Temps social et développement*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1970.

RICARDO D., *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1821, Paris, GF-Flammarion, 1992.

RICHE P., *Le revenu d'existence, Un moyen essentiel de sortir de l'impasse sociale*, Futuribles, n° 184, février 1994, p. 31-42.

RICOEUR P., *La responsabilité et la fragilité de la vie*, Le Messager européen, n° 5, 1991

RIFFAULT H., *Les Européens et la valeur travail*, Futuribles, n° 200, juillet-août 1995, p. 25-46.

RIGAUDIAT J., *Réduire le temps de travail*, Paris, Syros, 1993.

RIST G., *La culture, otage du développement?*, Paris, L'Harmattan, EADI, 1994.

ROBBINS L., *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, Paris, Editions politiques économiques et sociales, Librairie Médicis, 2° édition, 1947.

ROBIN J., *Changer d'ère*, Paris, Seuil, 1989.

Un bluff inhumain: l'économie de marché, Transversales Science/culture, n° 27, mai-juin 1994, p. 1-3.

Quand le travail quitte la société post-industrielle, 1) La mutation technologique informationnelle méconnue, Paris, GRIT éditeur, septembre 1993, *2) Le travail à l'épreuve des transformations socio-culturelles*, Paris, GRIT éditeur, septembre 1994.

ROBINSON J., *Développement et sous-développement*, Cambridge University Press, 1979, éd. fr. Paris, Economica, 1980

ROMER P., *Increasing returns and long-run growth*, Journal of Political Economy, vol. 94, 1986, p. 1002-1037.

Endogenous technical change, Journal of Political Economy, vol. 98, n° 5, 1990, p. S71-S102.

ROSANVALLON P., *Le libéralisme économique, Histoire de l'idée de marché*, Paris, Seuil, 1989.

ROSEN S.H., *Hedonic prices and implicit markets: product differenciation in pure competition*, Journal of Political Economy, 82, janvier-février 1974, p. 34-55.

ROSTOW W.W., *Les étapes de croissance économique*, Paris, Seuil, 1960.

ROTILLON G., *Introduction à la microéconomie*, Paris, La Découverte, 1992.

ROUSSEL A., DUROZOI G., *Philosophie, notions et textes*, Paris, Nathan, 1980.

ROUSTANG G., *Pour une économie politique*, dans EME B. et LAVILLE J.L. (sous la dir. de), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, p. 29-45.

Passé et avenir du travail, Partage, n° 97, mai 1995.

ROUSTANG G., LAVILLE J.L., EME B., MOTHE D., PERRET B., *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

RUBEL M., *Introduction* à MARX K., *Oeuvres, Economie II*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1968, tome 2.

Introduction à MARX K., *Oeuvres, Philosophie*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1982, tome 3.

Introduction à MARX K., *Oeuvres, Politique I*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1994, tome 4.

RUELLAN A., TARGULIAN V., *La dégradation des sols*, dans BARRERE M. (sous la dir. de), *Terre patrimoine commun*, Paris, La Découverte/Association Descartes, 1992, p. 36-44.

RUFFIN J.C., *Babélisme et Vendredisme*, dans BESSIS S. (sous la dir. de), *Finalement pillons-nous vraiment le tiers monde?*, Paris, Panoramiques, Arléa, Corlet, Croissance, 1992, p. 151-157.

RUSSEL B., *Roads to Freedom, Socialism, Anarchism and Syndicalism*, London, Georg Allen & Unwin, 1918.

SACHS I., *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Ed. Economie et humanisme, Ed. ouvrières, 1980.

Penser globalement, agir localement, Entretien avec Alternatives économiques, Hors série n° 17, 3° trimestre 1993, p. 41-44, propos recueillis par P. Frémeaux.

L'écodéveloppement, Stratégies de transition vers le XXI° siècle, Paris, Syros, 1993.

SACHS W., *Environment*, dans SACHS W. (ed.), *The development dictionary, A guide to knowledge as power*, London & New Jersey, Zed Books Ltd, 1992, Johannesburg, Witwatersrand University Press, 1993, 4° impression 1995, p. 26-37.

(ed.), *The development dictionary, A guide to knowledge as power*, London & New Jersey, Zed Books Ltd, 1992, Johannesburg, Witwatersrand University Press, 1993, 4° impression 1995.

(ed.) *Global ecology, A new arena of political conflict*, London & New Jersey, Zed Books Ltd, Fernwood publishing, Halifax, Nova Scotia, 1993.

Le ombre dello sviluppo sull'ecologia, dans Capitalismo, Natura, Socialismo, Anno 3, n° 7, marzo 1993, Roma, Datanews.

SADOURNY R., *L'homme modifie-t-il le climat?*, La Recherche, vol. 23, n° 243, mai 1992, p. 522-531.

SAGOT-DUVAUROUX J.L., *Pour la gratuité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.

SAHLINS M., *Age de pierre, âge d'abondance, L'économie des sociétés primitives*, 1972, éd. fr. Paris, Gallimard, 1976.

SAINSAULIEU R., *L'identité au travail, Les effets culturels de l'organisation*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, 1985.

Sociologie de l'organisation et de l'entreprise, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Dalloz, 1987.

Préface: Développement de crise, dans EME B. et LAVILLE J.L. (sous la dir. de), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, p. 7-18.

SALAIS R., *L'analyse économique des conventions de travail*, Revue économique, vol. 40, n° 2, mars 1989, p. 199-240.

SALAMA P., HAI HAC T., *Introduction à l'économie de Marx*, Paris, La Découverte, 1992.

SALAMA P., VALIER J., *Pauvretés et inégalités dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, 1994.

SALIN P., *Les obstacles à l'emploi*, Revue française d'économie, vol. X, n° 4, automne 1995, p. 3-35.

SALLES J.M., *Rationalité substantielle et rationalité procédurale dans la modélisation du développement durable*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, tiré à part.

SAMUELSON P.A., *Les fondements de l'analyse économique*, Paris, Gauthiers-Villars Editeur, 2° éd., 1971, tome 1, *Théorie de l'équilibre et principales fonctions économiques*, tome 2, *Stabilité des systèmes et théorie dynamique*.

The pure theory of public expenditure, Review of Economics and Statistics, 36, 1954, dans GREFFE X., *Economie publique*, Paris, Economica, 1975.

SAUVY A, *La machine et le chômage*, Paris, Dunod, 1981.

SAY J.B., *Traité d'économie politique*, 1803, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

Notes, dans RICARDO D., *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1821, Paris, GF-Flammarion, 1992, p. 45-485.

Cours complet d'économie politique pratique, Paris, Guillaumin, Librairie, 1840.

SCHAEFER M.B., *Some considerations of population dynamics and economics in relation of the commercial marine fisheries*, Journal of Fisheries Research Board of Canada, n° 14, p. 669-681.

SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap, Réconcilier le développement de l'entreprise et la protection de l'environnement*, Paris, Dunod, 1992.

SCHMIDT A., *Le concept de nature chez Marx*, Paris, PUF, 1994.

SCHMITT B., *L'or, le dollar et la monnaie supranationale*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.

SCHMITZ M. (coord.), *L'environnement en l'an 2000: à bout de souffle*, dans SCHMITZ M., *Les conflits verts, La dégradation de l'environnement, source de tensions majeures*, Bruxelles, GRIP, 1992, p. 43-60.

SCHUBERT K., *Les modèles d'équilibre général calculable: une revue de la littérature*, Revue d'économie politique, vol. 103, n° 6, novembre-décembre 1993, p. 775-825.

SCHUMPETER J., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942, éd. fr. 1951, Paris, Payot, 1979.

SCHWARTZ Y., *Le travail à sa place*, Projet, hiver 1993-1994, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2396-2397, 2-9 novembre 1994, sous le titre *Penser le travail*.

Circulations, dramatiques, efficacités de l'activité industrieuse, dans BIDET J., TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, Actuel Marx Confrontation, Paris, PUF, 1995, p. 133-153.

SCOTT A., *The fishery: the objectives of sole ownership*, Journal of Political Economy, vol. 62, n° 2, 1955, p. 116-124.

SEATTLE, Chef des Duwamish, *Déclaration* à l'intention de Franklin Pierce, Président des Etats-Unis d'Amérique, Port Elliot, aujourd'hui Seattle, 1855, extraits dans *Pour la Terre*, Adaptation et images de Béatrice Tanaka, Neuilly, Vif Argent, Collection Paroles Essentielles, 1986.

SEN A., *La liberté individuelle: une responsabilité sociale*, Esprit, n° 170, mars-avril 1991, p. 5-25.

Ethique et économie, Et autres essais, Paris, PUF, 1993.

Quelle égalité?, dans *Ethique et économie, Et autres essais*, Paris, PUF, 1993, p. 189-213.

Il n'y a pas de bombe démographique, Esprit, n° 216, novembre 1995, p. 118-147.

SERAPHIN G., *L'indicateur du développement humain (IDH)*, Note du GRAEEP, Sceaux, 1994.

SERRES M., *Le contrat naturel*, Paris, F. Bourin, 1990.

SERVET J.M., *La monnaie contre l'Etat ou la fable du troc*, dans *Droit et Monnaie, Etats et espace monétaire transnational*, Travaux du Centre de Recherche sur le Droit des marchés et des investissements internationaux, Université de Bourgogne, Dijon, 1988, vol. 14.

L'institution monétaire de la société selon Karl Polanyi, Revue économique, vol. 44, n° 6, novembre 1993, p. 1127-1149.

Du troc au réseau, les marchés dans l'histoire, Sciences Humaines, Hors série n°3, novembre-décembre 1993, p. 21-23.

SFEZ L., *Technique et société dans l'oeuvre de Jacques Ellul*, Communication au Colloque international, IEP Bordeaux, 12 et 13 novembre 1993, reproduite sous le titre *Technique et communication* dans TROUDE-CHASTENET P. (sous la dir. de), *Sur Jacques ELLUL*, Pessac, L'Esprit du Temps, 1994, p. 241-249.

SHERP J., *Prise en compte de l'environnement dans les systèmes d'information statistique*, dans ARCHAMBAULT E., ARKHIPOFF O. (éd.), *Mesure et valeur en comptabilité nationale*, Paris, Economica, 1996, p. 307-349.

SIBIEUDE C., SIBIEUDE T., *Les rouages économiques de l'environnement*, Paris, Les Editions de l'Atelier, Les Editions Ouvrières, 1993.

SIDGWICK H., *The methods of ethics*, New York, Macmillan, 1907, extrait repris dans PHELPS E. (éd.), *Economic justice*, London, Penguin Books, 1973.

SIMMEL G., *Philosophie de l'argent*, Leiptzig, Duncker und Humblot, 1900, éd. fr. Paris, PUF, 1987.

SKOURIAS N., *Salaire minimum et emploi des jeunes: l'expérience française*, dans BENHAYOUN G., BAZEN S. (sous la dir. de), *Salaire minimum et bas salaires*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 255-279.

SKOURIAS N., VAUGHAN-WHITEHEAD D., *Salaire minimum, salaire d'efficience et productivité, Etude empirique auprès d'entreprises françaises*, dans BENHAYOUN G., BAZEN S. (sous la dir. de), *Salaire minimum et bas salaires*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 335-356.

SMITH V.K. (ed.), *Scarcity and growth revisited*, Berkeley, John Hopkins University Press, 1979.

SOLOW R.M., *A contribution to the theory of economic growth*, Quarterly Journal of Economics, février 1956, traduit sous le titre *Une contribution à la théorie de la croissance économique*, dans ABRAHAM-FROIS G., BERREBI E. (éd.), *Problématiques de la croissance*, Paris, Economica, 1978.

The economics of resources or the resources of economics, American Economic Review, vol. 64, n° 2, 1974, p. 1-14.

An almost practical step toward sustainability, resources for the future, 40th anniversary lecture, Washington D.C., R.F.F., 1992.

SOREL G., *Les illusions du progrès*, Paris, Rivière, 1908.

SOUVIRON J.P., *Rapport*, Débat national sur l'énergie, 1994, Document non référencé de l'ADEME.

SPRENGER R.U., *Umweltschutz und Wirtschaftswachstum, zum für und wider der zentralen Thesen in einer Kontroverse ohne Ende*, Gewerkschaftliche Monaftshefte, Düsseldorf, août 1994, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2407, 18 janvier 1995, sous le titre *Croissance économique et protection de l'environnement: les thèses en présence*.

SRAFFA P., *Production de marchandises par des marchandises, Prélude à une critique de la critique de la théorie économique*, 1960, Paris, Dunod, 1970.

STENGERS I., *L'invention des sciences modernes*, Paris, La Découverte-Armillaire, 1993.

STERDYNIAK H., FOURMANN E., LERAIS F., DELESSY H., BUSSON F., *Lutter contre le chômage de masse en Europe*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 48, janvier 1994, p. 177-236.

STIGLITZ J., *Growth with exhaustible natural resources: efficient and optimal growth paths*, Review of Economic Studies, Symposium on the Economics of Exhaustible Resources, Edinburgh, Longman Group Limited, vol. 41, 1974, p. 123-137.

STOFFAES C., *Energie nucléaire, économie, écologie*, dans Commissariat Général du Plan, *L'économie face à l'écologie*, Commission "Environnement, qualité de vie, croissance", Préparation du XI° Plan, Préface de Bertrand Collomb, Rapport de l'atelier présidé par Christian Stoffaës, Rapporteurs Olivier Godard et Olivier Beaumais, Annexes, Paris, La Découverte/La Documentation Française, 1993, p. 211-245.

STOLPER W.F., SAMUELSON P.A., *Protection and real wages*, Review of Economic Studies, 1941, vol. IX, p. 58-74.

SUE R., *Temps et ordre social*, Paris, PUF, 1994.
L'économie quaternaire, Partage, n° 99, août-septembre 1995.

SUPIOT A., *Le travail, liberté partagée*, Droit social, n° 9-10, septembre-octobre 1993, p. 715-724.

TABUTIN D., THILGES E., *Relations entre croissance démographique et environnement*, Revue Tiers-Monde, Tome XXXIII, n° 130, avril-juin 1992, p. 273-294.

TADDEI D., *Des politiques industrielles indispensables*, Alternatives économiques, Hors série, n° 23, 1er trimestre 1995, p. 30-31.

TANAKA B. (Adaptation et images de), *Pour la Terre*, Vif Argent, Collection Paroles Essentielles, 1986.

TAZZIEFF H., *Préface* à MADURO R., SCHAUERHAMMER R., *Un trou pour rien*, Paris, Ed. Alcuin, 1992.

TEXIER J., *Chômage de masse, réduction du temps de travail et augmentation de la demande solvable*, dans BIDET J., TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, Actuel Marx Confrontation, Paris, PUF, 1995, p. 179-183.

THEYS J., CHABASSON L., *La situation de l'environnement en France au seuil des années 90*, Cahiers Français, *Environnement et gestion de la planète*, n° 250, mars-avril 1991, p. 16-21.

TISDELL C., *Sustainable development: differing perspectives of ecologists and economists, and redevance to LDC*, World Development, 16, 1988.

TOMAN M.A., PEZZEY J., KRAUTKRAEMER J., *Neoclassical economics and "sustainability"*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 3-25, traduit sous le titre: *L'économie néo-classique face à la "soutenabilité"*, Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n°2, 1995, p. 25-57.

TOSEL A., *Centralité et non-centralité du travail ou la passion des hommes superflus*, dans BIDET J., TEXIER J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, Actuel Marx Confrontation, Paris, PUF, 1995, p. 209-218.

TOURAINE A., *Inégalités de la société industrielle, exclusion du marché*, dans AFFICHARD J. et DE FOUCAULD J.B. (sous la dir. de), Commissariat Général du Plan, *Justice sociale et inégalités*, Paris, Editions Esprit, 1992.

TROUDE-CHASTENET P., *Lire Ellul*, Bordeaux, PUB, 1992.
(sous la dir. de), *Sur Jacques ELLUL*, Pessac, L'Esprit du Temps, 1994.

TURVEY R., *On divergencies between social cost and private cost*, Economica, n° 30, 1963, p. 309-313.

VALERY P., *Cahiers, Philosophie, VI, 316*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1973, tome 1.

La France travaille, 1932, dans *Regards sur le monde actuel et autres essais*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1960, tome 2.

Métier d'homme, 1937, dans *Regards sur le monde actuel et autres essais*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1960, tome 2.

VAN DER VEEN R.J., VAN PARIJS P., *A capitalist road to communism*, Theory and Society, n° 15, 1986, p. 635-655.

VAN HAEPEREN B., *Les femmes, les hommes et la "libération" du temps*, La Revue Nouvelle, n° 4, 1985, p. 386-389.

VAN MANSVELT J.D., *Vers une agriculture renouvelable et durable, Agriculture biologique: D'une avant-garde marginale au fer de lance d'une agriculture d'avenir*, Revue Tiers Monde, tome XXXIII, n° 130, avril-juin 1992, p. 311-328.

VAN METER K.M. (sous la dir. de), *La sociologie, Textes essentiels*, Paris, Larousse, 1992.

VAN PARIJS P., *Quel destin pour l'allocation universelle?*, Futuribles, n° 106, janvier 1987, p. 17-31.

Peut-on justifier une allocation universelle? Une relecture de quelques théories de la justice économique, Futuribles, n° 144, juin 1990, p. 29-42.

Qu'est ce qu'une société juste? Introduction à la pratique de la philosophie politique, Paris, Seuil, 1991.

Au-delà de la solidarité, Les fondements éthiques de l'Etat-providence et de son dépassement, Futuribles, n° 184, février 1994, p. 5-29.

Sauver la solidarité, Paris, Ed. du Cerf, 1995.

VARELA F., *Autonomie et connaissance*, Paris, Seuil, 1989.

VARIAN H., *Equity, envy and efficiency*, Journal of Economic Theory, n° 9, 1974, p. 63-91.

VEBLEN T., *Théorie de la classe oisive*, 1899, Paris, Gallimard, 1969.

VICTOR P.A., *Les indicateurs du développement durable, quelques leçons tirées de la théorie du capital*, dans *Ecologie, économie et prise de décisions, Théories, Indicateurs d'un développement écologiquement soutenable*, Conseil Consultatif Canadien de l'Environnement (CCCE), Ottawa, juillet 1991.

VICTOR P.A., HANNA J.E., KUBURSI A., *How strong is weak sustainability?*, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable*, *Quels apports pour la recherche d'un développement soutenable?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume I, p. 93-114, reproduit dans Economie appliquée, Revue de l'ISMEA, *Quelle économie pour l'environnement?*, tome XLVIII, n°2, 1995, p. 75-94.

VIEILLARD-BARON J.L., *L'argent ou l'échange universel selon Georg Simmel*, dans DROIT R.P., *Comment penser l'argent ?*, Troisième Forum Le Monde Le Mans, Paris, Le Monde Editions, 1992,

VILLA P., *Productivité et accumulation du capital en France depuis 1896*, Revue de l'OFCE, Observations et diagnostics économiques, n° 47, octobre 1993, p. 161- 200.

VIMONT C., *L'économie française souffre-t-elle d'un excès de productivité?* Chroniques de la SEDEIS, 15 septembre 1992, reproduit dans Problèmes économiques, n° 2306, 30 décembre 1992.

Le commerce extérieur français créateur ou destructeur d'emplois? Le cas des produits industriels et des services, Paris, Economica, Institut de l'entreprise, 1993.

VIVERET P., *Attention Illich*, Paris, Cerf, 1976.

Les passions au coeur de l'intelligence, La lettre de l'économie sociale, janvier 1989, reproduit dans Alternatives Economiques-L'économie en questions, Supplément n° 7, mars 1989, p. 42-46.

VIVIEN F.D., *Sadi Carnot économiste, enquête sur un paradigme perdu: Economie-Thermodynamique-Ecologie*, Thèse de doctorat ès Sciences économiques, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, octobre 1991.

Bioeconomics and sustainable development, Symposium international, Paris, 16-18 mars 1994, *Modèles de développement soutenable, Des approches exclusives ou complémentaires de la soutenabilité?*, Université Panthéon-Sorbonne, C3E (Centre Economie-Espace-Environnement), AFCET, volume II, p. 875-886.

Economie et écologie, Paris, La Découverte, 1994.

Marxisme et écologie politique, le rendez-vous manqué de Sergueï Podolinsky, Communication au Congrès *Marx International*, Université de Paris X-Nanterre, 27-30 septembre 1995, dans Actuel Marx Confrontation, *Actualiser l'économie de Marx*, Paris, PUF, 1996, p. 127-141.

VON MISES L., *Le socialisme, étude économique et sociologique*, 1920, Paris, Librairie de Médicis, 1938.

Le calcul économique en régime collectiviste, dans PIERSON N.G., VON MISES L., HALM G., BARONE E., Introduction et conclusion de HAYEK F.A., *L'économie dirigée en régime collectiviste, études critiques sur les possibilités du socialisme*, Paris, Librairie de Médicis, Editions politiques, économiques et sociologiques, 1939.

L'action humaine, Traité d'économie, 1949, 1963, éd. fr. Paris, PUF, 1985.

VON NEUMANN J., MORGENSTERN O., *Theory of games and economic behaviour*, New York, Princeton University Press, 1944, John Wiley & Son, 3° éd., 1967.

WAGNER A., *Lehrbuch der politischen Oekonomie*, Leipzig, Heidelberg, 2° éd. 1879.

WALLERSTEIN I., *Le capitalisme historique*, Paris, La Découverte, 1985.

WALRAS L., *Eléments d'économie politique pure*, 1874, Paris, Economica, 1988.

WASSERMANN J., *L'or de Cajamalca*, 1923, Paris, L'Ecole des Loisirs, Médium poche, 1989.

WEBER M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1905, Paris, Plon-Agora, 1964.

Le savant et le politique, 1919, éd. fr. Paris, Librairie Plon, 1959.

Economie et société, 1922, Paris, Plon, 1971.

WEIL S., *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale*, Paris, Gallimard, 1934.

WEISBROD B., *Collective consumption services of individual consumption goods*, Quaterly Journal of Economics, 1964, vol. 78, n° 3, p. 471-477.

WILLIAMSON O.E., *Les institutions de l'économie*, Paris, Interéditions, 1994.

WOOD A., *How much does trade with South affect workers in the North?*, The World Bank Research Observer, 1991, vol. 6, n° 1, p. 19-36.

YACHIR F., *Théorie économique et environnement*, Revue Tiers Monde, t. XXXIII, n° 130, avril-juin 1992, p. 417-428.

ZARIFIAN P., *Productivité et emploi*, Politis, La Revue, n° 7, avril-mai-juin 1994, p. 69-73.

ZARIFIAN P., PALLOIX C., *La société post-économique, Esquisse d'une Société Alternative*, Paris, L'Harmattan, 1988.

II- Articles de presse.

AFRIAT C. et 33 autres, *Chômage: appel au débat*, Le Monde Initiatives, 28 juin 1995.

A.F.P., *Allégement de la dette des pays les plus pauvres*, Le Monde, 11 juin 1996.

AGARWAL A., *Faire payer les riches,* Entretien avec Les Réalités de l'écologie, n° 50, février 1994, propos recueillis par F. Nicolino.

ALLEGRE C., *Toutes les inondations ne sont pas fatales*, Le Monde, 2 février 1995.

Appel de Heidelberg, Le Monde, 3 juin 1992.

AUGEREAU J.F., *Déchets nucléaires: le mal mondial*, Le Monde, 12 janvier 1994.
Où stocker pour toujours les restes de combustible irradié?, Le Monde, 10 mai 1996.

AULAGNON M., *Climat pesant sur la conférence des femmes*, Le Monde, 3 et 4 septembre 1995.

Banque Mondiale, Rapport *From scarcity to security*, cité par CANS R., *La Banque mondiale craint une grave pénurie d'eau au Proche-Orient*, Le Monde, 24 et 25 mars 1996.

BAUDRILLARD J., *Le mondial et l'universel*, Libération, 18 mars 1996.

BAVEREL P., *La moitié des cadres travaillent plus de 46 heures par semaine*, Le Monde Initiatives, 20 mars 1996.

BAZIN G., KROLL J.C., *Satisfaire le marché plutôt que les producteurs*, Le Monde Diplomatique, novembre 1992.

BEALU C., *Déchets nucléaires: le choix de l'irréversible*, Les Réalités de l'écologie, n° 50, février 1994.

BEAUD M., *Une page se tourne*, Le Monde, 17 mars 1992.

BECKER G., *Eurochômage: le poids des politiques*, Le Monde, 28 mars 1996.

BELOT L., *Un millier de décès par an seraient imputables à la pollution automobile*, Le Monde, 13 juin 1996.

BENAIM L., *Les Etats religieux émettent des réserves sur les textes adoptés à la Conférence des femmes à Pékin*, Le Monde, 17 et 18 septembre 1995.

BERNARD P. (commission présidée par), *Les zones humides*, Rapport au Premier Ministre, La Documentation française, 1995, cité par CANS R., *Pauvres zones humides!*, Le Monde, 11 février 1995.

BESSET J.P., *Sous la menace des "nouveaux déserts"*, Le Monde, 17 juin 1995.
Les pesticides sont une nouvelle cause de pollution des rivières, Le Monde, 30 novembre 1995.
La fracture alimentaire, Le Monde, 2 mai 1996.
L'avenir entre le rose et le noir, Le Monde, 7 juin 1996.

BESSIS S., *Patience la terre*, ENDA-Vivre autrement, numéro bilan, septembre 1992.

BEUVE-MERY A., *La stagnation de l'emploi a été totale au quatrième trimestre 1995, Sur l'année entière, le bilan des créations d'emplois est cependant positif (+1,1%)*, Le Monde, 7 mars 1996.

BEZAT J.M., *L'INSEE confirme que l'emploi progresse grâce au travail précaire*, Le Monde, 28 juin 1995.
L'emploi salarié a retrouvé en 1994 son niveau de 1992, Le Monde, 11 août 1995.

BIDET J., *L'autocritique du marxisme doit remonter jusqu'à Marx*, Entretien avec Le Monde, 1 et 2 octobre 1995, propos recueillis par T. Ferenczi.

BLANC P., *Le capital biologique menacé*, Dossiers du Nouvel Observateur, *Demain la terre*, n° 11, p. 54-55.

BOISSONNAT J., *Bloc-notes*, L'Expansion, 4-7 février 1993, p. 9.

BONDUELLE A., RADANNE P., *Le projet D.E.T.E.N.T.E.*, Les Réalités de l'Ecologie, n° 36, novembre 1992.

BOURDIEU P., *Il faudrait réinventer une sorte d'intellectuel collectif sur le modèle de ce qu'ont été les Encyclopédistes*, Entretien avec Le Monde, 7 décembre 1993, propos recueillis par F. Nouchi.
La misère des media, Entretien avec Télérama, n° 2353, 15 février 1995, propos recueillis par F. Granon.

BOUTROS-GHALI B., *L'ONU et la question sociale*, Le Monde, 9 mars 1995.

BOYER R., *Le mauvais capitalisme chasse le bon*, Entretien avec Le Monde, 4 juin 1996, propos recueillis par E. Le Boucher.

BROWN L.R., *La guerre entre l'homme et la Terre est d'ores et déjà engagée*, Entretien avec Le Monde, 27 février 1996, propos recueillis par J.P. Besset.

CANS R., *La biodiversité en réduction*, Le Monde, 2 juin 1993.
Le commerce international perturbé, Le Monde, 12 et 13 juin 1994.
Deux ans après le sommet de Rio, Le développement durable reste en pointillé, Le Monde, 12 et 13 juin 1994.
Les mystères de la transmission du vivant, Le Monde, 14 septembre 1994.
L'ampleur des inondations s'explique en partie par les nouvelles pratiques agricoles, Le Monde, 1er février 1995.
Pauvres zones humides!, Le Monde, 11 février 1995.
En dix ans, l'Allemagne veut réduire de 25% l'émission de gaz carbonique, Le Monde, 7 avril 1995.
La conférence de Berlin adopte un compromis sur l'effet de serre, Le Monde, 9 et 10 avril 1995.
Devenue rare, l'eau risque d'être l'enjeu de conflits futurs entre nations, Le Monde, 16 août 1995.
Pour protéger la couche d'ozone, l'usage d'un gaz pesticide, le bromure de méthyle, sera interdit en 2010, Le Monde, 9 décembre 1995.
La hausse des températures pourrait atteindre 3,5 degrés à la fin du XXI° siècle, Le Monde, 14 décembre 1995.
L'Europe renonce à renforcer le contrôle sur les aliments génétiquement modifiés, Le Monde, 14 mars 1996.
La Banque mondiale craint une grave pénurie d'eau au Proche-Orient, Le Monde, 24 et 25 mars 1996.

CASSEN B., *Rio ou le GATT: il faut choisir*, dans Savoir 2, *Une terre en renaissance, les semences du développement durable*, Le Monde diplomatique, octobre 1993.

CASTEL R., *Tracer une ligne de partage entre le "bon" pauvre et le "mauvais", c'est entrer dans une logique terrible*, Le Monde, 20 septembre 1995, propos recueillis par V. Devillechabolle et F. Bonnet.

CASTORIADIS C., *Le capitalisme est-il soluble dans l'écologie?*, Dossiers du Nouvel Observateur, *Demain la terre*, n° 11, p. 16.

CASTRO R., DUBET F., *La ville incontrôlée*, Entretien avec Dossiers du Nouvel Observateur, *Vaincre les douze peurs de l'an 2000*, n° 14, p. 34-36, propos recueillis par F. Armanet et S. Raffy.

CETTE G., TADDEI D., *Durée du travail: pas sérieux s'abstenir*, Libération, 16 et 17 septembre 1995.

CHARBONNEAU S., *La croissance en question, Une course folle*, Le Monde, 31 janvier 1989.
Désamorcer le développement, Pour éviter un chaos socio-écologique il faut moins consommer et moins produire, Le Monde, 29 mai 1990.

CHASTELAND J.P., *Une démographie éclatée*, Le Monde, 30 août 1994.

CHESNEAUX J., *Quel développement?*, Le Monde diplomatique, novembre 1993.

COJEAN A., FOTTORINO E., *Chronique d'une négligence d'Etat*, Le Monde, 6 avril 1996.

COLSON M.L., *Amnesty dénonce le commerce de la terreur*, Libération, 19 juin 1996.

COMTE-SPONVILLE A., Entretien avec J. Testart, France Culture, A voix nue, 10 août 1995.

CORCUFF P., FRANÇOIS B., GARDEY D., WAHNICH S., *Trahison des clercs?*, Le Monde, 27 janvier 1996.

CORIAT B., ROSANVALLON P., *Le chômage partagé*, Entretien avec Dossiers du Nouvel Observateur, *Vaincre les douze peurs de l'an 2000*, n° 14, p. 20-23, propos recueillis par N. Penicaut et J.J. Chiquelin.

C.O.R.P.E.P. (Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides), *Rapport*, 1995, cité par BESSET J.P., *Les pesticides sont une nouvelle cause de pollution des rivières*, Le Monde, 30 novembre 1995.

Courrier International, *Europe 93, Alerte à l'écologie!*, Hors série, n°2, mai 1992.

C.S.A., Enquête, La Tribune Desfossés, 20 février 1995.

C.S.E.R.C (Rapport au), extrait publié dans Le Monde, 10 janvier 1995.

DALLE F., RACHLINE F., *De la monnaie unique à l'Europe de la croissance*, Le Monde, 28 mai 1996.

DE BEER P., *Les riches britanniques toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres*, Le Monde, 11 février 1995.

DE BERNIS G., *Une fresque historique de Frédéric F. Clairmont, Montée et déclin du libéralisme*, Le Monde Diplomatique, avril 1996, à propos du livre de CLAIRMONT F.F., *The rise and fall of economic liberalism, The making of the economic Gulag*, Southbound Press, Thirld World Network, Penang (Malaisie), 1996.

DE FOUCAULD J.B., *L'exclu lutte seul, tant qu'une main n'est pas tendue,* Entretien avec Le Monde, 16 mars 1993, propos recueillis par J.M. Colombani.

DEVILLECHABOLLE V., *1,4 million de personnes seraient en situation de "grande exclusion sociale"*, Le Monde, 5 février 1994.
Le nombre de bénéficiaires du RMI a progressé de 18,5% en 1994, Le Monde, 13 décembre 1994.

DREWERMAN E., *Le défi de l'apocalypse*, Entretien avec Les Réalités de l'écologie, n° 51, mars 1994, propos recueillis par J.P. Besset.

DUBOIN J., *Du travail ou de l'argent?*, La Grande Relève, Editorial, 27 février 1954.

DUFOUR J.P., *Les mystères de l'effet de serre*, Le Monde, 23 novembre 1994.
La dégradation de la couche d'ozone inquiète les Nations Unies, Le Monde, 16 septembre 1995.
L'homme dégrade la biosphère mais peut corriger les dégâts, Le Monde, 23 décembre 1995.

DUMONT L., *Le tournant écologique doit représenter une atténuation de la dominance économique du monde*, Entretien avec Le Monde, 23 et 24 avril 1995, propos recueillis par N. Weill.

DUPEYROUX J.J., *Un cadeau pour les riches*, Le Monde, 20 décembre 1991.

FABRE C., *L'industrie automobile française prend ses distances avec le tout-robot*, Le Monde Initiatives, 27 février 1996.

FAUCON M., *L'enjeu des ONG à Copenhague: Le social doit commander l'économique*, Peuples en marche, n° 101, janvier 1995.

FEDOU D., *Mieux que la CSG*, Le Monde, 24 octobre 1995.

FOLLEA L., *Un rapport dénonce la surconsommation de somnifères et de tranquillisants en France*, Le Monde, 30 mars 1996.

FOTTORINO E., *L'écologie pour le développement*, Le Monde, 19 mai 1992.
Une agriculture contre nature, Le Monde, 28 mars 1996.

FRAPPAT B., *Une pause pour l'humain*, Le Monde, 6 janvier 1994.

FRÜHAUF W., GIESINGER T., *Europe 93, Alerte à l'écologie!*, Courrier International, Hors série, n°2, mai 1992.

GALLOIS D., *Le rapport Souviron critique la toute-puissance EDF*, Le Monde, 6 décembre 1994.
La consommation mondiale d'énergie devrait augmenter de moitié d'ici à l'an 2020, Le Monde, 10 octobre 1995.

GALUS C., *Stockage des déchets radioactifs: l'Etat franchit une étape*, Le Monde, 15 mai 1996.
De nouveaux instruments pour rechercher le carbone atmosphérique manquant, Le Monde, 30 mai 1996.

GEE H., *La protection de la diversité biologique doit être globale*, Le Monde, 23 décembre 1995.
La fragmentation du paysage a des effets pervers, Le Monde, 23 décembre 1995.

GHERARDI S., *L'horreur s'étale au grand jour dans le rapport d'Amnesty International*, Le Monde, 7 juillet 1995.

G.I.E.C., *Rapports*, dans Le Monde, 23 novembre 1994, 20 septembre 1995, 14 décembre 1995.

GIRARD D., *Douze millions de Français en situation de "fragilité"*, La Tribune Desfossés, 25 février 1994.
Plus d'un million et demi de personnes bénéficient de ces dispositifs, La Tribune Desfossés, 22 et 23 mars 1996.

GIRAUD P.N., *Le libre-échange crée l'inégalité*, Le Monde, 1er novembre 1994.

GORZ A., *Pourquoi la société salariale a besoin de valets*, Le Monde Diplomatique, juin 1990.
Entretien avec Globe Hebdo, 28 avril au 4 mai 1993, propos recueillis par M. Najman .

GRANGER G.G., *Il est possible de constituer une connaissance scientifique des faits humains*, Entretien avec Le Monde, 1er septembre 1992, propos recueillis par F. Azouvi et R.P. Droit.
Une connaissance aveugle, Le Monde des Débats, n° 14, décembre 1993.

GRAS A., *Dangers des grands systèmes d'énergie et de communication, Pour une technologie pacifiée*, Le Monde, 11 janvier 1994.

GUATTARI F., *Pour une refondation des pratiques sociales*, Le Monde Diplomatique, octobre 1992.

HARRIBEY J.M., *Vive Jean de La Fontaine!*, Le Monde, 21 mars 1989.
La terre au sommet, Sud-Ouest-Dimanche, 10 mai 1992.
Le tournant de Rio, Sud-Ouest-Dimanche, 21 juin 1992.
Show devant, froid derrière, Alternatives économiques, n° 99, juillet-août 1992.
Duque de Caxias, une cité (pas?) comme les autres, Les réalités de l'écologie, n° 33, juillet-août 1992.
Carnet de voyage pour un Agenda du XXI° siècle, Macunaïma, Bordeaux, n° 8, novembre 1992.

HATEM F., *Contre une réduction autoritaire du temps de travail*, Libération, 9 mai 1995.
Partage du travail: inefficace ou inutile, Libération, 18 octobre 1995.

HENRY M., *Un savoir irréel*, Le Monde des Débats, décembre 1993.

HERSCHEL U.K., *Reboisement: leurres et lueurs de la participation populaire*, ENDA-Vivre autrement, n°10, Rio de Janeiro, 11 juin 1992.

HERVIEU B., PISANI E., *Quelle agriculture pour l'Europe?*, Le Monde, 12 mars 1996.

HERZLICH G., *La croissance démographique se ralentit dans le monde*, Le Monde, 28 et 29 août 1994.
7,5 milliards d'humains dans vingt ans, Le Monde, 6 septembre 1994.
Jacques Chirac veut relancer la "clause sociale" dans le cadre d'une "mondialisation maîtrisée", Le Monde, 12 juin 1996.

HUSSON M., *Les fausses évidences de la mondialisation*, Le Monde, 25 juin 1996.

ISNARD J., *60 000 emplois sont menacés dans l'armement*, Le Monde, 11 juin 1996.

IZRAELEWICZ E., *Les "vingt merveilleuses"* , Le Monde, 17 décembre 1994.

KESSLER D., *Il faut passer d'une économie axée sur le secteur public et social à une économie fondée sur le secteur productif*, Entretien avec Le Monde, 14 février 1996, propos recueillis par A. Faujas.

KRAUSE F., Entretien avec Les Réalités de l'écologie, n° 36, novembre 1992.

LAGARDE J.L., *Eau rage, eau désespoir*, Les Réalités de l'Ecologie, n°33, juillet-août 1992.

LARROUTUROU P., *Diviser le chômage par deux*, Sud-Ouest, 18 décembre 1995.

LAZARE F., *La dette des pays en développement dépasse les 10 000 milliards de francs*, Le Monde, 25 janvier 1995.

LE BRAS H., *Avis à la surpopulation*, Dossiers du Nouvel Observateur, *Demain la Terre*, n° 11, p. 66-67.

Le Monde Diplomatique, *Le libéralisme contre les libertés*, Manière de voir, n° 2, avril 1988.
La planète mise à sac, Manière de voir, n° 8, mai 1990.
Les frontières de l'économie globale, Manière de voir, n° 18, mai 1993.
Le temps des exclusions, Manière de voir, n° 20, novembre 1993.
Les nouveaux maîtres du monde, Manière de voir, n° 28, novembre 1995.

Le Monde Diplomatique, O.R.S.T.O.M., *Une terre en renaissance, Les semences du développement durable*, Savoirs, n° 2, octobre 1993.

Le Nouvel Observateur, *Demain la terre*, Collection Dossiers, n° 11.
Vaincre les douze peurs de l'an 2000, Collection Dossiers, n° 14.

LEBAUBE A., *Une hiérarchie des inégalités, pour lutter contre l'injustice du chômage, il faut élargir l'éventail des salaires*, Le Monde, 21 juillet 1990.

La décote de la "valeur travail", Le Monde, 1er décembre 1993 et Dossiers et Documents, n° 218, février 1994.

Le travail perd sa valeur, Le Monde, 8 septembre 1993.

Les contours flous du travail, Le Monde Initiatives, *Les métamorphoses du travail*, Cahier n° 3, 17 mai 1995.

Les surprises du temps libre, Le Monde Initiatives, *Les métamorphoses du travail*, Cahier n° 3, 17 mai 1995.

LEENHARDT A., *Une réduction forte, généralisée et obligatoire du temps de travail serait une très grave erreur*, Entretien avec Le Monde, 28 et 29 avril 1996, propos recueillis par A. Beuve-Méry.

LEMAITRE F., *Le temps partiel subi se développe et accroît la précarité*, Le Monde, 18 mai 1996.

LEMAITRE P., *La Commission propose de réduire le taux de jachère de 10% à 5%*, Le Monde, 20 juin 1996.

LESGARDS R., *Hold-up sur un concept, L'entreprise en mal de citoyenneté*, Le Monde diplomatique, juin 1996.

LEVY-LEBLOND J.M., *Scientisme contre écologie, le pavé de Heidelberg*, Le Monde Diplomatique, août 1992.

MADELIN A., *Cher Philippe, cher Jimmy...* , Le Monde, 24 juin 1994.

MARTI S., *Les Sept allègent la dette des pays les plus pauvres*, Le Monde, 30 juin et 1er juillet 1996.

MAUDUIT L., *Les revenus du capital ont progressé beaucoup plus que ceux du travail en 1995*, Le Monde, 21 juin 1996.

MEDA D., *Réduisons la place du travail et de l'économie dans nos sociétés*, Entretien avec Le Monde, 13 février 1996, propos recueillis par F. Lemaître.

MERRIEN F.X., *Pauvres d'Amérique: une autre vérité*, Le Monde, 5 juillet 1996.

MINC A., *Egalité ou équité?*, Le Monde, 5 janvier 1995.

MORIN E., *La pensée socialiste en ruine*, Le Monde, 21 avril 1993.

MORIN H., *Les écologistes contestent l'ensevelissement des déchets radioactifs à La Hague*, Le Monde, 1er novembre 1995.

Les glaciers alpins ont perdu un tiers de leur surface depuis cent ans, Le Monde, 11 janvier 1996.

L'inventaire des déchets radioactifs s'étoffe encore, Le Monde, 6 juillet 1996.

NAU J.Y., *Les épouvantables énigmes de la "Vache folle"* , Le Monde, 4 avril 1996.

La "vache folle" à notre table, Le Monde, 4 juillet 1996.

ORANGE M., *Taiwan rêve d'imposer ses marques dans le monde. La France excédentaire dans la région*, Le Monde, 21 mai 1996.

PEREZ DE CUELLAR J., *Le contrat*, Le Monde, 12 décembre 1992.

PHELPS E.S., *L'aide à l'emploi des salariés non qualifiés doit être massive et permanente*, Entretien avec Le Monde, 12 mars 1996, propos recueillis par E. Izraelewicz.

Pierrot, *Le fusil à tirer dans les coins*, Alternatives économiques , n° 124, février 1995,.

POIROT-DELPECH B., *Diagonales, Woody contre Kuku*, Le Monde, 19 février 1992.
Diagonales, Retour de l'idéologie, Le Monde, 11 mars 1992.

PRESSBURGER M., Entretien avec ENDA-Vivre autrement, propos recueillis par Y. Guyomard et J.M. Harribey, Rio de Janeiro, n° 11, 12 juin 1992.

ROBIN J., *Des scientifiques en mal d'écologie*, Libération, 13 et 14 juin 1992.

SACHS I., *Faut-il encore y croire?*, Entretien avec Politis, Le magazine, n° 20, octobre-novembre 1994, p. 9, propos recueillis par A.S. Boisgallais.

SAINSAULIEU R., *Le travail est la plus importante machine à produire de l'identité sociale*, Entretien avec Le Monde Initiatives, *Les métamorphoses du travail*, Cahier n° 3, 17 mai 1995, propos recueillis par M.C. Bedbeder.

SALIN P., *Vive l'inégalité*, Le Monde, 10 juillet 1990.
Le partage du travail créera plus de chômage, Libération, 4 novembre 1993.
Restaurer la liberté du temps de travail, Le Monde, 21 décembre 1995.

SIMON G., *La suppression du bocage favorise-t-elle les inondations?*, Le Monde, 29 et 30 janvier 1995.
L'Antarctique absorbe moins de gaz carbonique qu'il ne devrait, Le Monde, 14 septembre 1995.
Le plancton absorbait-il plus de CO2 à l'ère glaciaire qu'aujourd'hui?, Le Monde, 19 juin 1996.

SOKONA Y., *ONG: rassembler les différences*, ENDA-Vivre autrement, numéro bilan, septembre 1992.

SUBTIL M.P., *Malgré le chômage, l'emploi reste une référence centrale pour les jeunes*, Le Monde, 26 mars 1996.

SUMMERS L., Extraits d'une note interne de la Banque Mondiale, 12 décembre 1991, dans The Economist, Londres, 8 février 1992, et reproduits dans *Dernière trouvaille de la Banque Mondiale: polluer les pays pauvres*, Courrier International, n° 68, 20 février 1992.

TARDIEU V., *Les biologistes s'inquiètent des abus de la pêche industrielle*, Le Monde, 9 février 1995.
Le colza transgénique laisse échapper ses gènes, Le Monde, 26 juin 1996.

TRICHET J.C., *La politique monétaire et la reprise de l'activité, "La création d'emplois requiert des réformes structurelles "*, Entretien avec Le Monde, 17 décembre 1994, propos recueillis par P. Labarde, E. Le Boucher, E. Leser.

TRIGANO S., *La consommation de loisirs fait du surplace*, Entretien avec La Tribune Desfossés, 18 mars 1996, propos recueillis par C. Colomer et G. Bridier.

TUQUOI J.P., *Huit cents millions de personnes sont sous-alimentées dans le monde*, Le Monde, 9 novembre 1993.
Huit cents millions d'affamés, Le Monde, 17 octobre 1995.
Le fossé s'accroît toujours entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres, Le Monde, 17 avril 1996.
L'aide au développement a atteint son plus bas niveau depuis 1970, Le Monde, 19 juin 1996.

VAYSSE F., *La France compterait de 200 000 à 500 000 exclus du logement*, Le Monde, 1er février 1994.

VINCENT C., *L'inventaire de la nature*, Le Monde, 2 juin 1993.
Nourritures géniques, Le Monde, 1er juin 1994.
Vers des médicaments plus naturels, Le Monde, 17 janvier 1995.

ZARIFIAN P., *Vous avez dit productivité?*, Le Monde Initiatives, 11 octobre 1995.

Table des matières

Titres **Pages**

Sommaire. 4
Introduction. 9
I- Quel développement? 13
A- La nature des enjeux du débat. 13
B- L'imbrication des enjeux du débat. 15
II- Quelle recherche théorique? 17
A- Formulations de départ. 17
B- Esquisse d'une problématique. 18
1. Une proposition théorique à discuter. 20
2. Une proposition théorique à replacer dans une perspective de critique sociale 22

1° partie: La remise en cause du développement. 27
Ch. 1: La méthodologie de la critique du développement. 30
I- Le cadre épistémologique. 32
A- Théorie et réalité en économie. 32
1. Y a-t-il un objet de la science économique? 32
2. Le parti-pris philosophique à propos de la primauté entre l'objet et la pensée sur cet objet. 42
3. La théorie économique et la vérification expérimentale. 46
B- Les critères de scientificité. 49
1. De l'apriorisme et du rationalisme pur au rationalisme critique. 49
2. L'impossible unité méthodologique des sciences. 51
C- Les statuts différents du modèle, de la loi et de la tendance. 54
1. La loi. 54
2. La ou les tendances. 55
II- Les champs de la critique. 59
A- Le temps. 60
1. L'eschatologie et le temps. 60
2. le développement et le temps. 61
B- La technique ou la petite histoire du moulin. 65
C- La rationalité. 70
1. Quelle rationalité? 71
2. Les rapports individu-société. 75
D- La valeur. 84
1. Le débat sous sa forme ancienne. Qu'est-ce qui mesure la valeur: valeur-utilité ou valeur-travail? Un faux dilemme? 85

2. Le débat sous sa forme nouvelle: qu'est-ce que mesure la valeur?
Critique de la rationalité et critique de la valeur. 123
Ch. 2: Crise et critique du développement. 138
I- La crise du développement. 140
A- La crise du développement atteint l'homme. 140
1. L'impossible éradication de la pauvreté. 140
2. Marchandisation: uniformisation et exclusion. 161
B- La crise est écologique. 168
1. La contrainte démographique sur l'écologie. 171
2. La contrainte du modèle de développement sur l'écologie. 174
3. La contrainte de l'urbanisation sur l'environnement humain. 196
4. Les menaces pesant sur les écosystèmes. 200
II- La critique du développement. 212
A- Critique de la problématique du développement. 212
1. De faux clivages apparents entre les classiques, les marxistes et les néo-classiques? 212
2. L'idée de développement est fondée sur celle de progrès et celle de progrès sur une conception linéaire du temps. 215
3. La racine commune au libéralisme et au marxisme.
219
4. L'idéologie de la fin de l'histoire. 223
B- Critique socio-culturelle du développement. 224
1. L'analyse socio-culturelle du (sous-)développement. 225
2. La diversité des possibles. 233
Ch. 3: L'émergence du concept de développement soutenable. 35
I- L'approche du développement durable par les théoriciens du développement. 236
A- Le développement humain. 237
B- Besoins essentiels et développement endogène. 238
1. Les priorités. 238
2. Les politiques. 239
3. Les critiques. 239
C- L'écodéveloppement. 239
II- L'approche institutionnelle du développement durable. 242
A- L'approche du développement durable par les grandes instances internationales. 242
1. La définition du développement durable par le rapport Brundtland. 243
2. La Conférence de l'ONU à Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement. 248
3. La Conférence de l'ONU à Copenhague sur le développement social. 253

4. La Conférence de l'ONU à Berlin sur les changements climatiques. 256
5. La Conférence de l'ONU à Vienne sur la protection de la couche d'ozone. 258
B- L'approche du développement durable par les grandes entreprises multinationales. 259
1. L'adhésion au développement durable. 259
2. L'édulcoration du développement durable. 260
III- L'approche du développement durable par les Organisations Non Gouvernementales. 264
A- La Conférence des O.N.G. à Paris en décembre 1991. 264
1. Un paradoxe. 265
2. Des analyses assez radicales. 265
B- Le Forum Global des O.N.G. à Rio de Janeiro en juin 1992. 267
1. L'élaboration de traités. 268
2. La reconnaissance officielle. 268
3. Les perspectives. 268
C- Signification sociale de l'irruption de la société civile dans les débats sur l'avenir de l'humanité. 269
Conclusion de la première partie. 270

2° partie: L'alternative au sein du développement soutenable. 272
Ch. 4: La tentative d'intégration des contraintes environnementales dans l'économie. 274
I- La démarche théorique de l'économie de l'environnement. 275
A- L'intégration de l'environnement dans le modèle d'équilibre général. 279
1. La méthode analytique. 279
2. La méthode de gestion. 291
B- Les limites de l'intégration de l'environnement dans le modèle d'équilibre général. 303
1. Les limites logiques. 303
2. Les limites méthodologiques. 325
II- La subordination de l'homme et de l'environnement au productivisme. 333
A- La réponse institutionnelle. 333
1. La Commission Brundtland. 334
2. L'ONU. 334
3. La Banque Mondiale. 336
4. L'OCDE. 336
5. L'Union Européenne. 337
6. Le Commissariat Général du Plan français. 338

7. Le Business Council for Sustainable Development. 340
8. L'Organisation Internationale du Travail. 340
B- Les prévisions de croissance ont un caractère normatif. 341
1. Les prévisions normatives de la croissance mondiale. 341
2. Les prévisions pour l'économie française excluent toute idée de soutenabilité. 344
3. Une relance keynésienne à l'échelle européenne? 345
Ch. 5: La reproduction des systèmes vivants. 349
I- L'économie dans l'environnement: une autre démarche théorique. 350
A- La méthode de recherche. 351
1. Origine. 351
2. Application aux relations entre biosphère et économie. 353
B- L'insertion dans la biosphère et dans son évolution. 354
1. La perspective de reproduction de la biosphère. 355
2. Les tentatives de modélisation. 356
II- Vers une comptabilité patrimoniale? 361
A- Les bilans-matières. 361
1. Les stocks. 361
2. Les flux. 363
B- L'analyse entrées-sorties élargie. 364
1. Le modèle de Leontief élargi. 365
2. Le modèle de Daly. 367
C- Les comptes de patrimoine naturel. 368
1. Les trois types de comptes centraux. 369
2. La liaison et l'articulation des comptes centraux. 372
3. Les comptes satellites. 373
D- Les méthodes de construction de nouveaux agrégats de comptabilité nationale. 373
1. La mesure de l'intégration de l'environnement dans la comptabilité nationale. 374
2. Les modalités de l'intégration de l'environnement dans la comptabilité nationale. 376
Ch. 6: L'ambiguïté du concept de développement soutenable. 379
I- Un concept multiforme. 380
A- Inventaire des controverses sur le développement durable. 381
1. Classification selon les finalités concrètes du développement durable. 381
2. Reformulation autour de la conceptualisation de l'environnement. 384
B- Développement durable et valeur. 387
1. Le développement durable ou l'hégémonie de la valeur économique. 387

2. Le développement durable ou la hiérarchie incertaine entre les valeurs économique et éthique. 388
3. Le développement durable ou la primauté de l'éthique. 389
II- Développement durable et croissance économique. 390
A- La croissance économique illimitée est-elle possible? 391
1. Les limites naturelles de la croissance économique prétendument illimitée. 391
2. Les limites sociales de la croissance économique prétendument illimitée. 395
B- La croissance économique est-elle souhaitable? 398
1. Une réponse différenciée. 399
2. Une restriction. 400
C- La croissance économique est-elle indispensable? 400
1. Croissance et productivité. 401
2. Surplus social et surplus de croissance. 401
Conclusion de la deuxième partie. 411

3° partie: La réduction du temps de travail dans la problématique de la reproduction des êtres et des systèmes vivants. 414
Ch. 7: Le problème éthique et le principe de responsabilité. 418
I- Les fondements d'une nouvelle éthique collective. 420
A- L'éthique fondée sur la responsabilité. 420
1. La définition de l'éthique. 421
2. La critique de l'utopie. 425
B- "Quête du sens": les rapports de l'homme avec son travail et avec la nature. 435
1. Le travail et ses finalités: le rapport de l'homme à son travail. 435
2. Le rapport de l'homme à la nature. 458
II- Les obstacles à dépasser pour fonder une éthique. 465
A- La résurgence du scientisme. 465
B- La fétichisation des rapports avec la nature et des rapports sociaux. 467
1. Le sens de cette fétichisation. 467
2. Les conséquences de cette fétichisation sur la place du travail. 469
3. Les différentes visions du travail et du non-travail. 473
Ch. 8: Le problème social et le principe de solidarité. 485
I- Les fondements théoriques du principe de solidarité. 488
A- Activité, travail, emploi et principe de solidarité. 489
1. La substitution de l'activité à l'emploi: une confusion. 489
2. Propositions de définitions. 498

B- Le renouveau de la notion de justice sociale pour fonder la solidarité intragénérationnelle. 503
1. Le renouveau des théories libérales de la justice sociale. 505
2. Les limites du renouveau des théories de la justice sociale. 515
C- Qu'est-ce qu'une société solidaire? 525
1. Egalité et/ou équité? 525
2. Droit à l'emploi et/ou au revenu? 530
3. Le principe de solidarité. 557
II- La mise en oeuvre du principe de solidarité. 559
A- La question de l'emploi dominée par le paradigme de la croissance. 561
1. L'emploi résulte-t-il de la croissance? 561
2. La récupération du thème de la réduction du temps de travail à l'intérieur du paradigme de la croissance. 569
B- La réduction du temps de travail dans l'optique du principe de solidarité. 578
1. L'utilisation des gains de productivité. 579
2. La réduction des inégalités de revenus comme condition de la réduction du temps de travail. 584
Ch. 9: Le problème économique et le principe d'économie. 638
I- Le dévoiement du principe d'économie. 640
A- Le revenu national soutenable. 640
1. Les indicateurs de soutenabilité écologique. 641
2. Le PIB vert est-il un contresens ou un non-sens? 650
B- L'indicateur de développement humain. 653
1. La signification de l'IDH. 653
2. La méthodologie de l'IDH. 655
3. Les résultats fournis par l'IDH. 659
4. La critique de l'IDH. 667
II- Vers un respect du principe d'économie? 673
A- Le passage de l'économiquement rationnel à l'économiquement raisonnable. 673
1. Productivité individuelle et productivité horaire. 674
2. La mesure du progrès économiquement raisonnable. 677
B- Economiquement raisonnable et relations internationales. 686
1. Le faux dilemme du *nombre* d'emplois. 687
2. Le dépassement du dilemme du nombre d'emplois: vers une nouvelle répartition du *volume* d'emploi. 694
Conclusion de la troisième partie. 700

Conclusion. 703

I- Conclusions provisoires. 706
A- Conclusions théoriques. 706
1. Propositions théoriques. 707
2. L'environnement théorique de nos propositions. 712
B- Conclusions politiques. 714
1. Propositions de politiques. 714
2. Conditions politiques de la transition vers la soutenabilité. 718
II- Perspectives de recherches ultérieures et convergences possibles. 719
A- Recherches complémentaires ultérieures. 720
1. La démystification de la croissance diffusant ses effets sociaux et la réhabilitation de l'état stationnaire. 721
2. La notion de pauvreté. 722
3. La notion de besoins essentiels. 722
4. Les effets des mesures de protection de l'environnement. 722
5. La qualité des emplois. 723
6. La soutenabilité dans les pays pauvres. 723
B- Convergences possibles. 724
1. Soutenabilité et gratuité. 724
2. Soutenabilité, gratuité et don. 727
3. Soutenabilité, gratuité, don et modernité. 729

Annexes. 732
Annexe 1 (Ch. 1): Compléments sur le concept d'habitus. 733
Annexe 2 (Ch. 1): Compléments sur la théorie de la valeur-travail et la loi de la valeur. 737
Annexe 3 (Ch. 1): Valeur des marchandises et valeur de la force de travail. 741
Annexe 4 (Ch. 1): Les confusions théoriques à propos de l'origine du profit. 745
Annexe 5 (Ch. 1): Examen de quelques références concernant l'évolution du travail productif. 751
Annexe 6 (Ch. 1): La théorie de la valeur comme expression des rapports sociaux. 755
Annexe 7 (Ch. 4): Le modèle de Stiglitz. 757
Annexe 8: Tableaux d'annexes statistiques. 763

Bibliographie. 783
I- Ouvrages et articles de revues. 784
II- Articles de presse. 822

Table des matières. 829